

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE,

RECUEIL RELIGIEUX,

PHILOSOPHIQUE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE.

L'UNIVERSITÉ
CATHOLIQUE,

RECUEIL RELIGIEUX,
PHILOSOPHIQUE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE.



TOME TROISIÈME.



PARIS.

IMPRIMERIE DE E.-J. BAILLY ET C^{ie},
PLACE SORBONNE, N^o 2.

—

M DCCC XXXVII.

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

« Nous avons annoncé qu'un de nos collaborateurs s'occupait d'un travail assez étendu au sujet du déplorable écrit de M. de Lamennais; nous en communiquons à nos lecteurs les premiers chapitres. »

CHAPITRE I.

Observations préliminaires.

Ces dernières années ont vu un fait bien rare dans les annales de l'Église. En s'exilant loin d'elle, M. de Lamennais n'a été accompagné par aucun de ceux qui avaient partagé ses travaux. Tous se sont rangés à la droite du vicair de Dieu, et ils n'ont suivi que de leurs regards tristes celui qui s'engageait à gauche, dans une route qui conduit on ne peut dire où. Est-ce là comme une scène du jugement dernier? Nous devons garder, nous gardons avec amour, une espérance meilleure. Dieu voit, dans le passé, des mérites qui montent vers lui comme une prière, et la mémoire de Dieu est miséricordieuse. Rien ne nous est aussi consolant que cette pensée, rien si ce n'est le désir, que Dieu lit aussi dans le fond de notre âme, de donner, s'il le fallait, tout notre sang pour obtenir à Tertullien tombé la grâce d'une seule larme.

Nous devons accorder à notre douleur particulière les premiers mots de cet écrit, mais nous sentons qu'elle ne doit

pas se répandre ici en de longs discours, et qu'il lui sied bien de s'ensevelir dans une douleur plus sainte, dans la commune douleur de l'Église. Les gémissements de cette mère divine sont grands, toutefois ce n'est point sur elle qu'elle gémit. Depuis dix-huit siècles, l'épouse de Jésus-Christ est endurcie aux persécutions et aux apostasies, et elle use, avec ses genoux, la *Pierre du scandale* , à force de s'y prosterner pour prier en faveur de ses ennemis. Depuis le renoncement de saint Pierre, nulle défection, nulle chute ne l'étonne. Elle sait qu'à toutes les époques de tribulations, il se rencontrera des disciples infidèles qui diront aussi : *Je ne l'ai pas connue, non novi* , et qu'ils la renieront à la voix d'une servante passionnée et turbulente, qui prend presque toujours le nom de liberté. Celui qui, dans son zèle emporté, aura tiré l'épée pour en frapper Malchus, celui qui aura souvent blessé de sa dure et sanglante parole le front de ses adversaires, tombera; il tombera sous le coup de ses propres malédictions, afin que tous comprennent que la charité est la meilleure sauvegarde de la foi. À l'aspect de cette chute, une douleur profonde consterne les cœurs fidèles, mais ils n'en sont point troublés. Plus cet esprit sera tombé de haut, plus vivement ils sentiront que leur foi a d'autres bases qu'un respect superstitieux pour la changeante et chétive chose qu'on appelle le génie de l'homme; dans les âmes catholiques, il n'y a point de fétichisme

envers le talent. Si une étoile s'éteignait dans le ciel, aurions-nous besoin pour cela d'être rassurés dans notre foi à l'ordre du monde ?

Lorsque ces grands scandales viennent contrister l'Église, il arrive presque toujours que l'apostasie présente certains caractères qui, indépendamment du fond des choses, établissent des préjugés légitimes contre elle et prémunissent les faibles contre la séduction. Dieu force la nouvelle hérésie à imprimer elle-même sur son front et sur ses mains, suivant l'expression de l'Écriture, le signe de l'aveuglement et de la chute.

Ainsi, d'abord, M. de Lamennais déclare que jusqu'au dernier moment, il n'avait pas compris ce que c'était que le catholicisme. Il avait passé sa vie à l'étudier; il avait écrit un livre sur la tradition de l'Église; il avait traité dans d'autres écrits les questions les plus fondamentales sur l'origine, les caractères et l'étendue du pouvoir spirituel; et il avait fait tout cela sans se douter au fond de quoi il parlait, sans savoir à quoi l'engageait la profession de la foi catholique. Il disait pourtant alors que la doctrine catholique était un fait palpable, éclatant comme le soleil, que rien n'était plus facile que de la connaître, qu'un catéchisme et du bon sens suffisaient pour cela. Eh bien! ce fait palpable lui avait échappé; ce soleil, il ne l'avait pas vu; ce catéchisme, il ne l'avait pas compris. Si cela est, quel aveuglement inouï dans sa vie passée! Si cela n'est pas, quel aveuglement plus prodigieux que de se persuader à faux qu'il a été aveugle! Aveuglement pour aveuglement, lequel des deux est le plus probable? Est-ce lorsqu'il confiait à ses notes sur l'*Imitation de Jésus-Christ* de si humbles et de si touchantes prières pour être préservé de l'orgueil, père des ténèbres, est-ce alors que Dieu le frappait de cécité? ou bien les écailles ne sont-elles tombées de ses yeux que lorsqu'au moment de sa condamnation, dans ce terrible combat intérieur entre l'humilité et la révolte, il a laissé entrer dans son cœur cette parole: *Je n'obéirai pas, non serviam!* En général, on croit peu aux aveugles qui n'auraient commencé à voir clair qu'à l'instant même où la foudre les a touchés,

M. de Lamennais déclare aussi que le premier et principal mobile de sa résistance a été son attachement à des idées politiques incompatibles avec la doctrine proclamée par Rome. C'est pour retenir ces idées qui aboutissent, en dernière analyse, à présenter la république comme le seul gouvernement légitime, c'est pour cela qu'il s'est décidé à rompre avec l'Église catholique. Sa propre expérience aurait dû lui apprendre pourtant à ne pas s'appuyer, avec une confiance aussi absolue, sur ses opinions politiques du moment. Je ne dis point ceci pour le blesser, Dieu m'en est témoin; je le dis, parce que, dans un aussi grand scandale, il faut tout dire. M. de Lamennais a été le juif errant de la politique. Il a été tour à tour monarchique comme M. de Bonald et la chambre de 1815, bourbonnien comme M. de Châteaubriand, ultraroyaliste comme le *Drapeau blanc*, ligueur comme le duc de Guise et démocrate comme Carrel. Il n'y a pas, sur le terrain des questions sociales, une pierre solide ou un vain tas de poussière, sur lequel il ne soit monté successivement en criant à haute voix: Voici le fondement du monde! Et, chaque fois, c'était avec la même confiance dans son opinion, le même ton tranchant, le même mépris pour ses adversaires assez stupides ou assez vils pour ne pas répéter avec lui: Voilà le fondement du monde! Après tant d'inconstances, il lui siérait bien, ce semble, d'être moins hautain envers ce qui n'a jamais varié: les vagabonds doivent être humbles. Dieu avait permis tout cela afin que, le jour où M. de Lamennais renierait l'Église au nom d'une théorie politique, il fût dépouillé de toute autorité personnelle précisément en cette matière même, et que ses convictions nouvelles fussent décréditées d'avance par ses perpétuelles variations.

Dieu a permis aussi qu'une autre marque, qui attriste tous les regards de son sinistre éclat, rendit visible à tous l'excès de son aveuglement. Quand j'entends dire que le prêtre d'un Dieu de paix vénère, dans les insurgés de l'anarchie, les martyrs du dix-neuvième siècle, ou que le traducteur de l'*Imitation* fraternise avec la femme qui a écrit *Lélia*, je vois le bandeau sur ses yeux, et sur son front le

signe de l'ange déchu. En parlant de ceux qui se sont soumis d'esprit et de cœur à tous les jugemens du vicaire de Jésus-Christ, M. de Lamennais a dit qu'ils ressemblent à des statues vivantes. Mais quand même cela serait, j'aimerais toujours mieux être une statue vivante qu'une ruine.

On sent tout ce que ces paroles me coûtent. Celui qui déclare une guerre ouverte à l'Église, qui prophétise sa ruine, qui, dans les dernières pages de l'écrit qu'il vient de publier, n'a pas craint d'outrager, par le plus brutal sarcasme, l'auguste vieillard que la chrétienté salue du nom de Père, a eu en moi un ancien ami, qui l'aimait d'une amitié née au pied des autels, et qui avait pour lui autant de dévouement, je crois, qu'aucun des amis nouveaux qui sont venus courtoiser sa révolte. A ce souvenir, je tombe à genoux, offrant pour lui à Dieu des prières dans lesquelles il n'a plus foi, et je ne me relève que pour combattre, dans l'ami de ma jeunesse, l'ennemi de tout ce que j'aime d'un éternel amour.

CHAPITRE II.

Exposition.

Il ne faut pas se le dissimuler : l'hérésie que nous signalons est la plus grande qui ait jamais paru, si l'on considère l'étendue des erreurs qui forment sa base. Comparée, sous ce rapport, à celles qui l'ont précédée, on peut l'appeler hérésie gigantesque. Dans des desseins de lui connus, Dieu permet qu'elle surgisse après le protestantisme, comme Babylone après la confusion des langues.

Nous allons exposer en peu de mots son caractère et ses résultats probables. Après avoir lu cet écrit, on pourra juger de la vérité de ce tableau.

Les hérésies, qui se sont succédé de siècle en siècle, peuvent se diviser en trois classes. Elles ont été, à leur origine, ou des attaques contre la hiérarchie, ou des négations de dogmes, ou des notions altérées de la morale chrétienne. Ces trois genres d'hétérodoxie s'étaient combinés dans le vaste sein du protestantisme, mais sous des proportions moins grandes que celles qu'ils ont

reçues dans la construction du nouveau système anti-catholique. Car il ne prend du protestantisme que ses plus larges erreurs, ses négations extrêmes; et ces négations, disséminées dans les différentes branches de la réforme, il les réunit en un seul faisceau, il en forme comme une seule tige d'où doit sortir le *nouveau christianisme*.

Quelle est, en effet, en ce qui concerne la constitution de l'Église, la plus grande négation protestante? D'attaques en attaques contre la hiérarchie catholique, des protestans en sont venus à repousser toute idée de hiérarchie divinement instituée. La nouvelle hérésie débute, à cet égard, par où ils ont fini. Toute Église n'est pour elle qu'une forme corruptible et passagère de la religion, une écorce humaine qui enveloppe ce qui est divin dans ce qui doit périr.

Quelle est, en second lieu, la plus grande négation protestante en matière de dogmes? Elle consiste à tenir tous les dogmes chrétiens pour indifférens, et à réduire l'essence du christianisme au seul précepte de la fraternité humaine. La nouvelle hérésie est inévitablement conduite, nous le verrons, à concevoir ainsi le christianisme; et déjà ne pourrait-on pas dire qu'elle se jette, de plein saut, dans cet abîme où s'engloutit la foi chrétienne, lorsqu'elle s'écrie : le monde est las des discussions dogmatiques; aimez-vous les uns les autres, et vous serez chrétiens?

Mais ce grand précepte du christianisme peut être combiné, et il l'a été plusieurs fois, avec des erreurs qui le corrompent et le dénaturent. Prêchez, au nom de la charité chrétienne, une égalité et une liberté incompatibles avec les bases de l'ordre social, vous transformez la croix du Christ en une torche incendiaire; vous creusez, dans le Calvaire même, le cratère d'un volcan. La nouvelle hérésie travaille à cette œuvre.

Il nous sera facile de démontrer qu'en réunissant ses trois caractères principaux, on peut la définir un *déisme révolutionnaire*. Voilà son nom, son vrai nom; il faut se hâter de le dire et de le prouver; il faut faire voir à tous ceux qui sont véritablement attachés à la foi chrétienne, que cette hérésie en est l'a-

bolition, et à ceux qui tiennent du moins aux idées d'ordre, qu'elle pousse à une irrémédiable anarchie. Je me sens obligé de jeter ce cri à la vue des maux qu'elle prépare.

Je ne crois pas me tromper sur le genre d'influence qu'elle peut exercer, non plus que sur les limites dans lesquelles cette influence sera circonscrite. Par les divers principes qui entrent dans la composition de cette hérésie, elle est en contact avec tous les élémens les plus actifs de désorganisation qui fermentent dans le sein de la société. Elle flatte, par son aversion pour toute hiérarchie religieuse, l'esprit d'indépendance. Par son indifférence pour les dogmes, elle s'accoutume à ce mou scepticisme si commun de nos jours, en même temps que sa partie politique, qui lui donne une redoutable affinité avec les passions populaires, peut remuer, surtout dans les classes inférieures, le plus terrible fanatisme.

Mais ces dangers ont leurs limites. D'abord cette hérésie ne peut produire, ne produira pas, parmi les populations catholiques, des illusions semblables à celles qui entourèrent le protestantisme naissant. Il put éblouir les regards, parce qu'à son origine il était, en grande partie, chrétien; mais un christianisme dépouillé de dogmes, est peu séduisant pour les âmes qui veulent vivre de foi. On ne se met pas à embrasser une religion nouvelle, pour croire on ne sait quoi. Par la même raison, cette hérésie ne ralentira pas, du moins d'une manière sensible, le mouvement qui ramène aujourd'hui un si grand nombre de protestans dans le sein de l'Église. Ils ne sortent en effet du protestantisme que pour éviter des abîmes d'incroyance qu'ils retrouveraient, dans la nouvelle hérésie, plus larges et plus profonds.

Quant aux hommes sortis du christianisme, elle ne leur dit que ce qu'ils disent déjà. Elle ne leur apprend rien de nouveau par les choses qu'elle nie, non plus que par celles qu'elle affirme, car ce vague sentiment de fraternité chrétienne court les rues et les journaux. Elle ne pourrait donc devenir, dans leurs rangs, une espèce de puissance, qu'aulant qu'elle serait adoptée comme point de

ralliement, comme base d'une association. Dans l'ordre politique, cela est possible. Les doctrines négatives, qui ne sauraient unir réellement les hommes, peuvent néanmoins les rassembler pour un combat, au jour des révolutions. Mais comme principe d'une association religieuse et chrétienne, douée de quelque force, et qui ait quelque droit de se promettre un avenir, la nouvelle hérésie est frappée d'impuissance. L'exclusion de la hiérarchie n'est qu'une négation; l'exclusion des dogmes n'est qu'une négation. Or, en matière de religion, qu'est-ce qu'on peut organiser de durable avec une doctrine qui ne fait que transporter, dans la société spirituelle, les mêmes vices qui rendent le libéralisme si peu apte à organiser la société temporelle? L'agrégation que M. de Lamennais nous annonce comme devant être le point central d'un nouveau christianisme, n'aura donc dans la réalité, sous une fausse apparence de vie religieuse, d'autre vitalité que celle que la fièvre des passions politiques parviendra à lui communiquer. Cette agrégation pourra être une ligue; elle ne sera jamais une Église.

On voit en quel sens nous avons pu dire que nous avions à signaler une hérésie gigantesque. Elle est la plus grande des négations religieuses qui se soient produites sous un nom chrétien et avec des formes chrétiennes; mais sa taille n'est pas la mesure de la puissance qu'il lui sera donné d'exercer: comme secte chrétienne, elle a tout à la fois la haute stature et l'inanité d'un fantôme.

Nous l'envisagerons, dans cet écrit, sous ses deux faces, l'une théologique, l'autre politique. Sous le premier point de vue, l'essentiel est de montrer à quoi elle aboutit et comment elle y arrive. Une fois que ce dernier terme, qui est le déisme, est bien signalé, la question est finie pour les chrétiens, et elle rentre, pour ceux qui ne le sont pas, dans la question générale de la révélation. Or, la nouvelle hérésie arrive à ce dernier terme par trois erreurs, qui constituent en quelque sorte les phases de son évolution.

Premièrement, on suppose que l'Église, lors même qu'elle serait d'institution divine, n'a, comme la Synagogue, qu'une

durée limitée. Nous verrons que ce premier pas hors de la croyance catholique, en entraîne forcément un second, et conduit à admettre que l'Église n'est qu'une institution purement humaine.

Mais on ne peut s'arrêter là. Nous prouverons que le système d'attaques dirigé contre la hiérarchie ébranle tout symbole de foi chrétienne. De là la nécessité de faire un troisième pas, en cherchant au delà et en dehors des dogmes un christianisme réduit au seul précepte de la charité.

Ce troisième pas étant fait, il est impossible de voir dans le christianisme une religion révélée, il n'est plus qu'un système de philosophie qui a exercé une grande influence sur les destinées de l'humanité. On arrive, en un mot, au déisme, et la nouvelle hérésie perdant tout caractère chrétien, n'apparaît plus que comme une continuation de l'Émile de Rousseau.

Nous sentons le besoin de redire que la discussion où nous allons entrer, si pénible pour tout cœur catholique, est particulièrement douloureuse pour le nôtre, où elle va remuer tant de souvenirs brisés et d'espérances éteintes. Nous offrons à la foi un holocauste qu'elle bénira, nous l'espérons, car elle seule pouvait le commander. Daigne celui en qui la force de la vérité est éternellement unie à la douceur de l'amour, nous préserver de toute parole ou faible ou amère, qui rendrait moins pure la flamme du sacrifice !

CHAPITRE III.

Réflexions sur la première erreur suivant laquelle l'Église, quoique d'institution divine, n'aurait, comme la Synagogue, qu'une durée limitée.

Depuis l'établissement du christianisme, les catholiques ont toujours cru, non seulement que l'Église avait été instituée par le Christ, mais encore qu'elle avait été instituée pour subsister immuablement jusqu'à la fin des siècles, et presque toutes les sectes qui ont rompu avec l'Église catholique n'ont perdu la foi à sa perpétuelle durée que parce qu'elles refusaient de croire à son institution divine. Toutefois, l'idée d'une

Église fondée par le Christ, mais pour un temps borné, n'est pas absolument nouvelle. De distance en distance, il s'est rencontré des hommes qui ont attendu ou annoncé un nouvel avènement du Saint-Esprit, qui substituerait à l'Église établie par le Christ une Église nouvelle, comme le Christ avait substitué la sienne à la Synagogue. Cette idée, mise en avant sous diverses formes, par plusieurs hérétiques des premiers siècles, et notamment par quelques gnostiques, fut recueillie par Mahomet. Il se présenta en effet aux chrétiens comme une espèce de Paraclet, qui devait, suivant les prédictions du Christ, consommer l'œuvre divine, en donnant à la religion sa dernière forme. L'établissement d'une nouvelle Église, dépositaire non plus de l'Évangile du temps, mais de l'*Évangile éternel*, fut aussi prophétisé par quelques illuminés du moyen âge, avant-coureurs de Swedemborg. Tour à tour gnostique, musulmane ou mystique, cette idée a reparu de temps en temps, comme le rêve de ceux qui cherchent encore Dieu après le Christ.

Malgré la singularité de cette opinion, nous ne sommes point étonnés que quelque chose de semblable se soit présenté à l'esprit de M. de Lamennais dès son premier pas hors de l'obéissance catholique. En sortant de l'Église, il devait lui répugner de chercher un asile dans les rangs du protestantisme, pour lequel il témoigne encore, dans son dernier écrit, une forte répugnance. Dans une pareille situation, l'homme s'efforce instinctivement de faire une espèce de compromis entre ses anciennes croyances et ses dispositions nouvelles. L'opinion dont nous venons de parler semble, au premier coup d'œil, offrir ce caractère. D'un côté, elle se distingue du protestantisme en reconnaissant l'institution divine de l'Église catholique. Mais, d'autre part, si cette Église doit mourir, c'est qu'une époque arrivera où elle ne correspondra plus aux desseins de Dieu sur le monde; et si, dans ses jours de décadence, elle veut, comme la Synagogue défaillante, crucifier la vérité, la résistance à ses ordres iniques ne sera-t-elle pas le premier acte par lequel les enfans de l'avenir devront saluer l'approche

du nouveau règne de Dieu ? Séparé, à son point de départ, du protestantisme, cette hérésie se rapproche donc de lui en avançant, et finit par arriver au même terme, la négation de l'obéissance due à l'autorité de l'Église.

Mais, à raison de l'incompatibilité qui existe entre ce qu'elle reconnaît en débutant et ce qu'elle affirme en finissant, elle est marquée d'un sceau si manifeste d'inconséquence et de contradiction, que c'est à elle surtout que l'on peut appliquer cette sentence du Christ : *Tout royaume divisé en lui-même sera détruit, et ses maisons seront des ruines tombant les unes sur les autres.* Si l'Église catholique est d'institution divine, tout ce que sa constante tradition enseigne appartient nécessairement au dépôt de la révélation. L'infailible autorité de sa tradition, voilà le dogme constitutif de l'Église catholique, voilà son essence, et il serait impossible de la concevoir comme fondée par Dieu même, si ce qui forme son essence ne venait de Dieu. Or, qui ne sait que la croyance à la perpétuelle durée de son enseignement fait partie intégrante de son enseignement même. Qui ne sait que ces paroles : « *Enseignez toutes les nations ; voilà que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles,* » et ces autres : « *Les portes de l'enfer ne prévaudront point contre l'Église,* » et ces autres encore : « *l'Église est la colonne et le solide fondement de la vérité,* » ont toujours été entendues dans tous les temps comme renfermant des promesses d'immortalité, faites à l'Église par celui dont les paroles ne passeront point. Rêver la mort de l'Église tout en reconnaissant sa divine institution, c'est donc déclarer que son enseignement est à la fois vrai et faux : vrai, puisque son infailibilité est une suite nécessaire de l'institution divine ; faux, puisque l'immortalité que l'Église s'attribue ne serait qu'un magnifique mensonge.

On dit : Si la Synagogue, quoique d'institution divine, a passé, pourquoi l'Église ne passerait-elle pas comme elle ? Pourquoi ? parce que la Synagogue était la pierre d'attente, et que l'Église est l'édifice ; parce que l'une était fille des

promesses, et que l'autre est fille de leur accomplissement ; parce que l'une attendait un prophète plus grand que Moïse, qui était le *Désiré des nations*, en qui le genre humain avait été béni dès l'origine des temps, et que l'Église n'attend rien après Jésus-Christ jusqu'à la fin des temps ; parce que la Synagogue n'enseignait pas expressément, comme l'Église, qu'elle avait reçu tous les siècles pour héritage : de sorte qu'au lieu de conclure de la mort de la Synagogue à la mort de l'Église, il faut conclure tout le contraire, il faut dire que l'Église est indéfectible, précisément pour la même raison qui fait qu'on ne pouvait pas attribuer cette indéfectibilité à la Synagogue, la tradition de l'une étant toute retentissante de promesses d'immortalité qui se taisaient dans la tradition de l'autre, ou plutôt qui y faisaient place à des prophéties de changement et de ruine.

Pour étayer cette comparaison caduque entre la Synagogue et l'Église, irait-on, en se traînant sur les traces des anciens protestans, chercher dans les abîmes de l'Apocalypse je ne sais quels textes qu'on présenterait comme des prophéties de la ruine de l'Église catholique et d'un nouveau règne de Dieu sur la terre ? Cette manie a été fatale même à Newton. Mais du moins les protestans ne faisaient pas dépendre la question de l'Église de considérations de ce genre, qu'ils ne regardaient que comme des argumens accessoires. Ils ne prenaient leurs ébats dans l'Apocalypse qu'après avoir nié, sur un autre fondement, l'institution divine de l'Église catholique, tandis que l'étrange système qui nous occupe en ce moment est forcé de placer son point d'appui dans cette argumentation apocalyptique. Car pour pouvoir conclure théologiquement de l'abolition de la Synagogue à la destruction de l'Église, il faut nécessairement trouver dans les prophéties qui concernent les destinées de l'institution du Christ quelque chose d'analogue aux prédictions qui annonçaient la ruine de l'institution de Moïse. Nous voilà donc lancés dans les commentaires sur l'Apocalypse : nous dirons apparemment que le chapitre de saint Jean sur la chute de la Babylone symbolique

marque la fin de l'Église romaine aussi clairement que la destruction du temple et la dispersion du peuple juif étaient signalées par la célèbre prophétie de Daniel. Une fois en si beau chemin, je ne vois pas pourquoi nous ne ferions pas figurer aussi, dans nos arguments, l'ingénieuse comparaison des vêtements écarlates de la grande prostituée avec la pourpre des cardinaux, et cent autres choses de cette force, qui n'en ont pas moins été mises au rebut par la plupart des protestans. Nous avons dit nous-mêmes cent fois qu'on trouve tout ce qu'on veut dans l'Apocalypse, que les pages de ce livre mystérieux changent en quelque sorte de formes et de couleurs selon le point de vue où l'on se place pour les lire; que Dieu aurait bien mal pourvu aux besoins des consciences chrétiennes, si le chrétien devait déterminer ses devoirs envers l'Église d'après le sens qu'il attribuerait à ces vénérables énigmes. N'importe: depuis les *Encycliques*, les sceaux ont été brisés; il est devenu manifeste que les commentateurs protestans de l'Apocalypse n'étaient que les précurseurs des évangélistes du dix-neuvième siècle, et quelques lambeaux usés de friperies calvinistes et anglicanes seront cousus à l'étendard du *nouveau christianisme*. Je ne dis point que M. de Lamennais dise cela, mais je dis qu'on est condamné à ces rêveries, si l'on veut soutenir que l'Église est caduque comme la Synagogue; je dis que ce système est cloué à ces extravagances.

Si quelques personnes d'une imagination mal réglée, mais d'ailleurs pleines de foi à l'institution divine de l'Église, pouvaient être troublées par ces chimères, nous leur dirons qu'un point décisif ruine par sa base cette malheureuse comparaison entre les prophéties de l'Ancien Testament et celles du Nouveau. C'est qu'un ancien juif qui aurait annoncé d'après Isaïe et Daniel que le Christ établirait une Église nouvelle, n'aurait rien avancé qui fût contraire à la croyance professée par la Synagogue, et serait resté israélite fidèle, tandis que le catholique qui viendrait affirmer, l'Apocalypse de saint Jean à la main, qu'une Église nouvelle sera établie par le Saint-Esprit, romprait dès

lors avec la croyance constante de l'Église, et, par une inconséquence déplorable, foulerait aux pieds l'autorité même dont il reconnaît la céleste origine.

Nous ne nous arrêterons pas plus longtemps sur cette hypothèse insoutenable, premier refuge de la désobéissance à l'Église. Une semblable erreur n'exige que quelques mots de réfutation, car il y a une contradiction trop palpable à reconnaître pour une œuvre divine, pour une institution surnaturelle une église idiote ou menteuse, qui aurait passé son temps à se tromper et à tromper le monde, au nom de Dieu, sur ses droits à l'obéissance du genre humain. Singulière œuvre de l'Esprit de vérité! Le père du mensonge, je crois, aurait aussi bien fait! Le protestantisme est un chef-d'œuvre de raison près d'une pareille théologie. Évidemment cette opinion n'est pas un poste tenable: il faut de toute nécessité, ou croire avec l'Église à sa perpétuelle durée, ou faire un nouveau pas dans la route de l'erreur, en proclamant que cette église trompeuse n'est au fond, comme toute autre église, qu'une institution purement humaine. Ici l'erreur prend un autre caractère; il ne s'agit plus de commentaires sur l'Apocalypse; on ne sort plus de l'Église par la porte des songes, mais par une porte encore plus fatale, sur laquelle on pourrait placer cette inscription: *laissez la foi, vous tous qui passez ici!*

CHAPITRE IV.

Réflexions sur la seconde erreur qui attribue à l'Église une origine humaine.

Remarques préliminaires.

Le caractère de la nouvelle hérésie, son caractère constant, sous les diverses formes qu'elle peut revêtir, c'est qu'elle cherche un milieu imaginaire entre la foi catholique et les erreurs qui se sont élevées contre elle précédemment. Nous avons déjà remarqué que l'hypothèse d'une Église catholique fondée par le Christ et néanmoins périssable, se sépare de l'ancien protestantisme qui n'admettait pas cette institution divine. Nous allons voir maintenant que tout en soutenant

que l'Église n'est qu'une institution humaine, cette hérésie s'efforce également de se distinguer du protestantisme rationaliste de nos jours, qui professe d'ailleurs les mêmes opinions ; et, plus tard, lorsque nous serons arrivés au dernier terme du nouveau système d'hétérodoxie, nous y rencontrerons le déisme sous un nom chrétien.

Pour bien comprendre la force qui pousse la nouvelle hérésie hors du christianisme, il faut d'abord apprécier l'étendue et la portée des motifs qui ont déterminé sa résistance à l'autorité de l'Église. Nous lisons dans le dernier écrit de M. de Lamennais : « Je croyais, je « l'avoue, ma déclaration tellement con-
« forme aux maximes catholiques uni-
« versellement reçues, qu'il me semblait
« presque impossible qu'on refusât de
« s'en contenter. La dernière clause seule
« (*celle par laquelle il se déclarait entière-
« ment libre de ses opinions, de ses paro-
« les et de ses actes dans l'ordre purement
« temporel*) pouvait déplaire, mais la re-
« pousser, c'eût été clairement poser le
« principe de l'union des deux puissance
« dans la personne du souverain ponti-
« fice, en vertu de l'institution de Jésus-
« Christ, et, par une conséquence néces-
« saire, ramener la vie politique et civile
« tout entière sous la juridiction exté-
« rieure de l'Église, investie, dans l'ordre
« temporel comme dans l'ordre spirituel,
« de l'autorité première et suprême. Or,
« bien à tort sans doute, ainsi que la
« suite me l'a montré, je m'étais de bonne
« foi persuadé que le catholicisme n'im-
« pliquait rien de semblable (1)..... N'é-
« tait-il pas clair que l'obéissance dont
« Rome exigeait la promesse, s'étendait
« dans sa vague généralité aux choses
« temporelles autant au moins qu'aux
« choses spirituelles? Un pareil engage-
« ment répugnait souverainement à ma
« conscience. Si la profession de catholi-
« cisme en impliquait le principe, je
« n'aurais jamais été catholique (2). »

Si l'on s'en tenait à ces paroles, on pourrait croire que M. de Lamennais n'a résisté au Saint-Siège, que parce que les actes émanés de Rome lui présentaient

le pouvoir spirituel tout autrement qu'il ne l'avait conçu jusqu'alors. Mais il n'en est point ainsi : c'est persister dans une étrange illusion que de se persuader encore qu'il y ait eu dans les jugemens et la conduite du Pape quelque chose de nouveau, quelque chose de contraire à la notion commune du catholicisme, et particulièrement à la notion qu'il s'en était faite lui-même.

Nous rappellerons d'abord que, dans plusieurs de ses précédens écrits, M. de Lamennais, tout en reconnaissant la distinction du spirituel et du temporel, avait constamment soutenu que le pouvoir spirituel devait intervenir dans les choses de l'autre ordre, lorsqu'elles se liaient à des questions de conscience, et que cet exercice du pouvoir spirituel remontait du simple curé qui décide que l'engagement contracté par un domestique envers son maître a cessé d'être obligatoire, jusqu'au pape prononçant la déposition d'un roi. Or je ne conçois pas comment, et partant d'une semblable notion, il a pu supposer que Rome avait déployé contre lui un pouvoir qui jusque là ne lui avait jamais paru renfermé dans la notion qu'il s'était faite de l'autorité spirituelle. Je mets à part, pour le moment, le jugement prononcé par le Saint-Siège sur ses opinions : je suppose que sans même décider à fond les questions doctrinales, Rome lui eût dit seulement : « je m'oppose à ce que vous continuiez d'écrire sur ce que vous appelez l'ordre temporel, parce que je sais que l'action que vous cherchez à exercer peut avoir des résultats dangereux pour l'Église : » eh bien ! je dis que dans ce cas là même M. de Lamennais, moins que personne, ne pouvait décliner une pareille juridiction comme impliquant des principes nouveaux pour lui. Il serait en effet trop étrange qu'un pouvoir à qui on reconnaîtrait le droit de déposer les rois, n'eût pas celui d'interdire des discussions politiques à un prêtre, à un simple membre de la hiérarchie qui, comme tel, est nécessairement soumis à une discipline spéciale? Quoi! Grégoire VII aurait pu légitimement briser, dans la main de l'empereur, le sceptre de Charlemagne, et Grégoire XVI ne pourrait régler la plume d'un lévite!

(1) Page 143.

(2) Page 145.

Mais, au fond, ce n'est ni l'ultramontanisme ni le gallicanisme qui était engagé dans cette affaire, c'est la foi catholique elle-même, ce sont les principes fondamentaux, universellement reconnus, pour la défense desquels Bellarmin et Bossuet se donnent la main. Qu'a fait le Saint-Siège ? Il a d'abord condamné les doctrines de M. de Lamennais, et en particulier les principes sur lesquels reposent ses doctrines politiques : en conséquence de ce jugement, le Saint-Siège n'a pas voulu accepter, dans la déclaration rédigée par M. de Lamennais, une clause qu'il n'y avait insérée que pour se réserver le droit de reproduire des doctrines qu'il prétendait être uniquement relatives à l'ordre *purement* temporel, mais que le souverain pontife condamnait comme contraires aux maximes catholiques. Le refus de cette clause était, de la part de Rome, un acte de gouvernement, qui était lui-même la suite nécessaire du jugement doctrinal qui avait précédé. On ne saurait donc voir un excès de pouvoir dans la conduite du Saint-Siège, qu'en déniaient à l'autorité spirituelle le droit de prononcer sur les doctrines sociales qu'elle juge contraires à la tradition de l'Église, droit qu'aucun catholique, ultramontain ou gallican, ne lui a jamais contesté : le mettre en doute, ce serait en effet refuser de reconnaître à l'Église le droit d'interpréter le décalogue lui-même, car je ne sache rien qui ait un rapport plus direct à l'ordre social que ce précepte : *tu ne voleras pas le bœuf de ton voisin.*

Il ne s'agissait donc point, comme M. de Lamennais le suppose dans le passage que nous avons cité, d'une notion toute nouvelle du catholicisme, jusque-là complètement ignorée, et qui lui serait apparue tout-à-coup à l'occasion de la conduite du Saint-Siège envers lui : il s'agissait de l'ancienne et perpétuelle notion de la religion catholique, de la notion qu'en a quiconque a lu une ligne du catéchisme. C'est contre elle qu'il s'est révolté et il ne pouvait persévérer dans sa résistance sans l'abjurer formel-

lement. Telle est en effet la conclusion à laquelle il est arrivé, comme nous l'apprennent plusieurs phrases déplorablement significatives de son dernier manifeste.

Mais la tradition catholique étant écartée, il faut donc, suivant lui, si l'on veut rester chrétien, se jeter dans le protestantisme ? Non : « le christianisme auquel « reviendront les peuples ne sera rien « non plus qui ressemble au protestan- « tisme, système bâtard, inconséquent, « étroit (1). »

Pourtant on n'a jamais connu que deux voies pour arriver à la connaissance de la foi chrétienne : il a toujours fallu opter entre la tradition catholique et l'interprétation privée de l'Écriture, qui constitue le protestantisme. Personne n'a insisté plus fortement et plus constamment que M. de Lamennais sur cette inévitable alternative. Aujourd'hui il prétend avoir découvert un milieu qu'il avait déclaré jusque-là insaisissable, chimérique, absurde : le vrai christianisme, c'est l'Évangile interprété par les peuples.

Nous retrouvons ici le caractère de la nouvelle hérésie que nous avons signalé précédemment. L'Évangile interprété par les peuples, sans la hiérarchie et contre la hiérarchie, ne ressemble en rien assurément au catholicisme : ce système religieux s'efforce d'un autre côté de se séparer de la réforme protestante, sous prétexte qu'il substitue à l'interprétation individuelle une espèce d'interprétation populaire.

Je n'hésite pas à le dire : vouloir avec une pareille conception retenir un symbole quelconque de foi chrétienne, dans le sens ordinaire du mot, ce serait la plus hardie gageure contre la foi et la raison, le plus hautain et le plus impuisant défi que l'esprit de système ait jeté au bon sens.

Nous le verrons dans les chapitres suivans.

L'ABBÉ PH. GERBET.

(1) Page 505.

SCIENCES SOCIALES.

COURS SUR L'HISTOIRE

DE

L'ÉCONOMIE POLITIQUE.

NEUVIÈME LEÇON.

Influence de la réforme religieuse de Luther sur l'économie politique.

L'étroite et indissoluble union de toutes les vérités ne permet point de considérer isolément et sous l'unique point de vue de l'économie publique, le grand événement de la réformation de Luther. Cette révolution, en effet, ne fut pas seulement religieuse, elle ébranla tous les fondemens sur lesquels reposait l'ordre social établi par le christianisme; le mouvement qu'elle imprima au monde moral n'est même point encore arrêté. On comprendra donc qu'en cherchant à apprécier l'influence de la réforme sur l'économie politique, nous ayons besoin de jeter un regard sur l'état de l'Europe à l'époque où Luther proclama ses nouvelles doctrines, et de puiser dans les faits et dans des témoignages historiques irrécusables les moyens de juger équitablement les motifs et les conséquences d'une aussi grave perturbation sociale.

Lorsque Luther entreprit une lutte dont lui-même était bien loin de calculer la portée et les funestes résultats, la politique tendait à briser chaque jour davantage l'écorce rude et grossière de la vieille féodalité, à placer les peuples sous la protection du principe monarchique, et à les conduire graduellement dans les voies de la légalité, de la liberté et du bien-être. Depuis l'invasion de Constantinople par les Turcs, l'Europe n'avait, à proprement parler, qu'un ennemi extérieur à combattre, et elle comprenait davantage la nécessité de faire taire les longues dissensions qui l'avaient agitée,

Les divers états politiques commençaient à se former dans des proportions et des limites plus conformes à leurs élémens constitutifs. Les principes fondamentaux de la société européenne, déjà entrevus et appréciés, n'étaient plus contrariés que par quelques ambitions fières et hautes sans doute, mais dont l'excès eût été nécessairement modéré tôt ou tard par le développement des intérêts généraux des peuples et des souverains. Le temps était passé des guerres qui entraînaient à leur suite l'envahissement, l'extermination ou l'esclavage des populations vaincues. Grâce au catholicisme, des droits contestés pouvaient seuls être l'occasion ou le prétexte de ces luttes qu'il n'approuvait jamais, et que le plus souvent il parvenait à concilier et à éteindre. De grands événements, des découvertes d'une immense portée, en changeant le système même de la guerre, avaient ouvert mille routes nouvelles à l'industrie, et donné à l'intelligence humaine une activité inconnue. Toutes les sciences se dégageaient à l'envi de cette scholastique vaine et bizarre qui avait régné si impérieusement dans les écoles. La philosophie catholique dominait toujours néanmoins toutes les croyances, et l'Europe chrétienne ne cessait de la regarder comme la grande bienfaitrice du genre humain.

Toutefois, et l'impartialité historique fait un devoir de l'avouer, le clergé, à cette époque, exigeait dans la discipline ecclésiastique une réforme qu'appelaient de leurs vœux les prélats catholiques les plus éclairés, les plus pieux et les plus prudents. L'immense opulence du clergé, fruit de ses travaux et de ses inestimables services, mais détournée de sa destination primitive, avait été fatale à la vertu de quelques uns de ses membres les plus élevés. L'exemple de leur relâchement, leur recherche des vanités mondaines, leur intervention dans le champ de la politique et leur occupation de la

souveraineté temporelle, avaient altéré la confiance des peuples, amené le désordre au milieu des plus saintes institutions et porté une fâcheuse atteinte à la morale publique.

Depuis long-temps déjà, des plaintes plus ou moins amères, plus ou moins déguisées contre le faste des prélats, l'orgueil, l'ignorance et la sensualité qui régnaient dans quelques abbayes de moines, perçaient dans une foule d'écrits sérieux ou frivoles. Le clergé catholique en se laissant entraîner au torrent du siècle, avait abdiqué en quelque sorte son mandat providentiel; il ne marchait plus, comme autrefois, à la tête de la philosophie et de la civilisation. Le pouvoir civil lui avait ravi sa suprématie naturelle; mais cette faute provenait de l'abandon des principes du catholicisme, de l'inobservation des lois canoniques et de l'abus des plus pieuses croyances. Le remède appartenait donc aux conciles qui avaient réglé le gouvernement du royaume spirituel avec une si admirable sagesse; aussi était-ce à ces saintes assemblées qu'en appelaient les amis éclairés de la religion et de l'Église.

Parmi les causes qui avaient fait naître ou étendu au sein du clergé des abus justement condamnables, on peut placer à bon droit les discussions politiques des princes et la multiplicité de leurs intérêts différens, auxquels les troubles civils étaient trop souvent favorables; mais la paix et le retour de l'ordre devaient amener naturellement l'attention sur les moyens d'effectuer sagement une réforme disciplinaire dans le véritable intérêt du catholicisme: or, à l'époque dont nous parlons, le calme semblait prêt à renaître dans la chrétienté, que l'invasion récente de l'empire d'Orient tenait désormais plus attentive et plus unie. En France, tous les grands vassaux étaient rentrés dans la dépendance des rois, et à peine quelques parcelles de territoire demeuraient encore sous la domination anglaise. En Allemagne, la paix éternelle, signée par Maximilien, remplaçait enfin les droits respectifs des états sous l'égide des lois. L'expulsion des Maures de l'Espagne, et la réunion des couronnes d'Aragon et de Castille,

effaçaient dans la Péninsule ibérique les causes et les traces de longues agitations, et la découverte d'un monde nouveau ouvrait devant elle une source féconde de richesses. Les factions qui avaient plongé l'Angleterre dans trente années de guerre civile, semblaient avoir étouffé leurs haines depuis l'avènement des Tudor au trône. Le repos de l'Italie était attaché à celui des autres états. On était donc arrivé à l'une de ces phases sociales où les intelligences qui guident les peuples pouvaient les diriger sûrement dans une voie d'amélioration et de progrès, et où le retour du clergé vers les principes primitifs du catholicisme devenait facile autant que nécessaire.

Quelque grands toutefois qu'eussent été les désordres des Borgia et des La Rovère, quelque acérées que fussent les plaintes élevées contre les abus du clergé, le catholicisme n'avait pourtant encore reçu aucune atteinte grave dans son essence même. Les sectes diverses qui s'étaient détachées de l'Église, et plus tard Wiclef, Hus et Jérôme de Prague, n'avaient laissé dans les esprits momentanément égarés qu'un souvenir de pitié, plutôt qu'une sympathie d'erreur et de prosélytisme.

Dès les temps les plus reculés, le siège de Rome était toujours demeuré le centre de communion et le premier de tous les sièges; c'est toujours à ce tribunal que se portaient les causes des grands sièges, qui n'avaient d'autre supérieur que le souverain pontife. Dans toute la chrétienté, on avait constamment admis un même ministère, une hiérarchie d'évêques, de prêtres et de diacres. Le mode de célébration des saints mystères, les prières, la forme du culte, remontaient aux premiers siècles de l'Église. Quant aux mystères et aux dogmes qui forment l'économie même de la religion, ils se trouvaient incorporés indissolublement au christianisme dès sa naissance, et nulle pensée, quelque audacieuse qu'elle pût être, n'aurait songé à les séparer.

Le dogme de la chute originelle (qui seul peut expliquer la double nature de l'homme, la nécessité d'une expiation, et par conséquent la nécessité des vertus religieuses et des bonnes œuvres) était de tous les temps, comme il sera tou-

jours, la base de l'édifice chrétien. L'admirable institution de la confession auriculaire, si favorable à l'expiation morale des fautes commises, *le frein le plus puissant que l'on puisse opposer aux crimes secrets des hommes* (1), et à la fois le remède le plus sûr contre les remords et le désespoir, poursuivait son action bienfaisante sans jamais avoir fait élever une plainte contre la violation d'une confiance sacrée. La doctrine de l'Eglise sur le libre arbitre apparaissait toujours comme un rempart assuré contre la désolante immoralité du fatalisme. Le dogme de la présence réelle dans un auguste sacrement, ce gage si sublime de l'union éternelle du Christ à la race humaine rachetée par une charité infinie; les solennités du culte catholique, si propres à élever les sens et l'âme jusqu'à la divinité; les abstinences et le jeûne, emblème et moyen d'expiation et de sacrifice; le célibat ecclésiastique, complément de la perfection spirituelle, indispensable au ministère de discrétion, de pureté, de charité et de dévouement imposé au prêtre catholique, et, en même temps, institution prévoyante qui contenait dans de justes bornes le développement du principe de la population; enfin l'autorité de l'Eglise catholique et son infailibilité en matière spirituelle; tous ces points étaient, dès les premiers temps du christianisme, hors du domaine de la controverse et de l'examen. La vénération accordée aux corps des martyrs et des saints était également une tradition touchante des catacombes de la primitive Eglise; mais ce culte était parfaitement distinct de celui de latrie. On honorait les saints *comme des amis de Dieu, comme le diadème et la couronne de l'Eglise*; c'était à Dieu seul qu'étaient consacrés les autels élevés sur leurs vénérables reliques; telle était la doctrine uniforme des Eglises d'Orient, d'Afrique, de Rome et de tout l'Occident.

L'existence d'un lieu d'expiation où, après la mort, l'âme reconnue digne de paraître un jour devant le Saint des Saints, lave ses dernières souillures par des peines d'une durée proportionnée à la nature de ses fautes, et limitée par

la justice et la bonté du Souverain Juge, était une croyance non moins ancienne et non moins fondamentale. Une pieuse et tendre confiance dans la miséricorde divine et dans l'efficacité des supplications qu'élevaient des cœurs purs et pleins de foi, avait conduit à espérer que ces prières et de bonnes œuvres pourraient racheter une partie des souffrances imposées aux âmes placées dans le lieu de purification. L'Eglise catholique, investie sur la terre par Jésus-Christ lui-même du droit de lier et de délier les pécheurs, et de leur imposer des pénitences canoniques, non seulement avait sanctionné cette doctrine si consolante, mais elle avait admis en outre que l'autorité spirituelle remise entre ses mains par le divin dispensateur des grâces célestes, allait jusqu'à soulager l'âme pécheresse d'une partie de la peine infligée, et même de la peine tout entière, au moyen d'actes de clémence appelés *indulgences*, accordés à des conditions expresses et formelles. Ainsi, ceux-là seuls pouvaient avoir droit aux indulgences qui avaient noyé leurs fautes dans les larmes d'un sincère repentir, et s'étaient rendus dignes de s'asseoir au banquet sacré de leur Sauveur et de leur Dieu. L'Eglise catholique, en ouvrant les trésors de la miséricorde divine qui lui ont été solennellement confiés, se gardait donc bien d'attenter aux droits de la justice éternelle. Pour sauver ces droits, elle ne réconciliait le pécheur avec Dieu qu'après l'avoir éprouvé, et, dans la pénitence qu'elle lui imposait, elle lui donnait tous les moyens de satisfaire à cette justice. Les *indulgences* n'étaient donc qu'un secours accordé pour suppléer à la faiblesse de l'homme et l'aider à s'acquitter envers Dieu.

La réunion de tous ces dogmes et de toutes ces croyances autour de la morale pure et sainte de l'Evangile, formait le véritable catholicisme ou le *christianisme universel*. Cette agrégation datait en général des premiers âges de la religion, et ce qui avait pu s'ajouter depuis n'était, pour ainsi dire, que le corollaire et le développement logique des dogmes fondamentaux et des croyances primitives.

Nous ne devons pas dissimuler néan-

(1) Voltaire.

moins que les doctrines de l'Église sur le culte des saints, sur les indulgences et sur le rachat des âmes du purgatoire, si raisonnables d'ailleurs et si favorables à une piété tendre, comme à ce besoin de consolation et d'espérance qui tourmente les cœurs affligés, se prêtaient d'autant plus, par leur nature même, à de faciles et condamnables abus. Il n'est que trop certain que l'industrie et quelquefois la cupidité ingénieuse d'une portion du clergé régulier et séculier, employèrent les trésors spirituels comme moyens de produire des richesses matérielles en faveur des églises et des couvens; et, ce qu'il y eut de plus étrange et de plus déplorable, c'est que l'exemple du trafic et de la vente des indulgences fut donné par l'autorité ecclésiastique la plus élevée, c'est-à-dire par les papes eux-mêmes.

A peu près vers le temps (1) où Luther venait de condamner aux flammes le docte et spirituel Erasme, pour avoir attaqué l'autorité des papes et quelques points de la discipline de l'Église, Léon X faisait élever l'admirable basilique de Saint-Pierre de Rome, et l'empereur Maximilien méditait une guerre contre les Turcs; mais ces deux entreprises exigeaient d'immenses ressources, et au nombre des moyens de se les procurer le souverain pontife avait placé le produit de la vente des indulgences. Des religieux Jacobins chargés de cette mission en Allemagne, s'en acquittèrent de manière à exciter des murmures et même des résistances. Une violente querelle s'étant élevée à ce sujet entre l'Ordre des Jacobins (2), représenté par un moine imprudent, fanatique et ignorant, nommé Tetzel, et l'Ordre des Augustins, auquel appartenait Luther, alors professeur à l'Université de Wittenberg, ce dernier, chargé de défendre son Ordre, non content de combattre dans ses sermons l'abus des indulgences, publia un programme renfermant quatre-vingt-quinze propositions qui condamnaient directement les indulgences elles-mêmes. Le Jacobin Tetzel y répondit avec violence, et fit brûler publiquement l'exposé de

Luther, dont les disciples usèrent de représailles: ce fut comme une déclaration de guerre. On vit aussitôt un grand nombre de théologiens se mêler de la dispute; toutefois, ce n'était là qu'une étincelle facile à éteindre, en proscrivant les affiches ridicules des deux partis, et en ordonnant aux supérieurs respectifs de contenir leurs moines; mais quelques princes d'Allemagne s'étant fait un prétexte de ces nouveautés pour servir leurs intérêts particuliers, on vit en peu de temps l'embrasement se répandre dans la plupart des états du nord.

Le pape Léon X, tout entier à son magnifique patronage des arts, n'accorda point une attention assez grave à l'origine de ces troubles; il n'y vit qu'une querelle de moines. Lorsqu'il voulut s'en occuper sérieusement, il n'était plus temps d'y porter remède; l'Université de Wittenberg avait adopté les sentimens de Luther, et l'électeur de Saxe avait pris sous sa protection le fougueux réformateur. Celui-ci, entraîné par l'orgueil de la vengeance, ne mit plus de bornes à la violence et à l'audace de ses déclamations, et s'élança, comme poussé par la fatalité, dans une carrière dont il avait été bien loin de prévoir la nature et de mesurer l'étendue. D'abord il n'avait attaqué que la doctrine et l'abus des indulgences; il s'éleva ensuite avec véhémence contre les exactions de la cour de Rome (1), contre le luxe et le faste des prélats, les fraudes et l'hypocrisie des moines; successivement les commandemens de l'Église, les vœux monastiques, le célibat ecclésiastique, l'invocation des Saints, le culte extérieur, la hiérarchie sacrée, ne furent, à ses yeux et dans ses discours, que les ornemens d'un temple gothique voué à la destruction. Se fondant sur ce que les volontés de Dieu, écrites dans les livres saints, étaient à la portée des esprits les plus simples, il n'accordait à aucune autorité le droit de soumettre et de diriger les consciences, et concluait à la suppression du Saint-Siège, des cardinaux et des officialités. Enfin, il arriva

(1) Luther l'appelait la *Grande Prostituée*, il désignait les prélats sous le nom de *Loups dévorans*, et les moines sous celui de *Sépulchres blanchis*.

(1) 1514.

(2) Ou Dominicains.

à frapper d'une égale réprobation, et à proscrire absolument, les dogmes du purgatoire et du libre arbitre, la communion sous une seule espèce, et la confession auriculaire; il ne conservait, de tous les sacrements de l'Eglise catholique, que le baptême et un simulacre de l'Eucharistie.

Au moyen de cette prétendue réforme, les biens immenses formant la dotation de l'Eglise catholique allaient se trouver sans possesseurs légitimes, et offraient ainsi une vaste pâture à la cupidité. Ce ne fut pas le moyen le moins puissant et le moins efficace d'acquérir des partisans zélés parmi les princes, les magistrats, le peuple, et même parmi des ecclésiastiques immoraux et ambitieux. D'un autre côté, la suppression d'un grand nombre de fêtes séduisait la classe récemment formée, et déjà assez nombreuse, des entrepreneurs d'industrie, dont la profession consistait à acheter le travail de l'ouvrier pour le vendre sous une autre forme; elle devait paraître également favorable aux ouvriers eux-mêmes qui, ne pouvant apprécier la haute prévoyance de la religion catholique à leur égard, espéraient trouver dans la réforme plus de liberté et de plus abondants salaires.

C'était par des motifs de cette nature, bien plus que par des considérations purement religieuses, que, malgré les erreurs palpables et l'incohérence étrange des propositions de Luther, et malgré les efforts des conciles de Bâle et de Constance, la nouvelle doctrine avait fait des progrès rapides en Allemagne, et qu'à la mort de Luther elle dominait dans presque tout le nord de l'Europe. Toutefois, dès le vivant même du réformateur, elle s'était divisée en un grand nombre de sectes (1), différant toutes entre elles par quelques dogmes particu-

(1) Les Luthériens avaient d'abord adopté la confession d'Augsbourg de 1550; mais cette confession fut changée bientôt par son auteur Mélancton. Luther dressa aussi, en 1557, les actes de Sualkalde. On vit paraître plus tard (1551), la confession saxonne, et en 1532, celle de Wittemberg. Les Zwingliens et les Calvinistes en présentèrent une à Charles-Quint. Il y eut quatre ou cinq confessions de la façon des Suisses, celle de Genève, celle de France, deux sous le nom de l'Eglise anglicane, autant de l'Eglise

liers, et ne s'accordant que pour combattre l'Eglise romaine et pour rejeter tout ce qui venait du pape (1).

Ainsi s'accomplit cette révolution qui, épargnant seulement l'Italie, l'Espagne et le Portugal, changea la face de la chrétienté dans tous ses rapports politiques, moraux et religieux. Les malheurs qui fondirent en foule sur l'Europe à la suite et à l'occasion de cet événement tristement mémorable, sont trop connus pour que nous ayons besoin d'en retracer le sombre tableau dans cette rapide esquisse. Nous nous arrêterons seulement à quelques considérations plus particulières à l'influence de la réforme sur l'organisation sociale et économique des peuples.

Un des caractères les plus remarquables de la réformation prétendue religieuse, et qui l'assimile dans son but et dans ses conséquences purement matérielles à la plupart des révolutions politiques, c'est l'empressement acharné avec lequel les novateurs s'emparèrent des dépouilles du clergé.

Cette violation si manifeste du droit sacré de propriété, fut d'abord motivée sur la nécessité de rendre à leur destination primitive, c'est-à-dire, au soulagement des pauvres et des malades, et aux établissemens d'instruction et de charité, les richesses immenses de l'Eglise romaine (2); mais les princes, les seigneurs, les villes et les membres apostats du clergé catholique, s'en réservèrent la plus grande partie.

d'Ecosse. L'électeur Palatin avait la sienne. Il faut ajouter la confession Belge approuvée au synode de Dordrecht (en 1618); elle des Polonais publiée au synode de Czenger; celle de Sendomir, concertée avec les Zwingliens et les Luthériens, pour contenter les trois partis, et les Frères Moraves, etc. Aujourd'hui le nombre des différentes sectes nées de la réforme est devenu prodigieux, et la mémoire la plus heureuse aurait peine à en retenir l'étrange nomenclature.

(1) Dans les guerres de religion plusieurs sectes prenaient pour devise: *Plutôt Turcs que Papistes*.

(2) Philippe, landgrave de Hesse (le même qui avait offert à Luther et à Mélancton les biens des monastères, pour les faire condescendre à son mariage avec une seconde épouse), consacra une partie des biens du clergé à la dotation de l'Université de Marbourg, à celle de quatre hôpitaux et au salaire des ministres et maîtres d'école. A Genève une

En Allemagne, les villes s'emparaient même de ce qui n'était pas sur leur territoire. Les religieux et les religieuses parjures, en quittant leurs monastères, emportaient tout ce dont ils pouvaient se rendre maîtres.

La noblesse profita de la totalité de ces biens en Danemarck. En Suède, le roi promit de les employer à l'établissement d'écoles publiques et à fonder des hôpitaux dans toutes les provinces. Mais comme il en céda une très grande partie à la noblesse pour l'attirer dans son parti, comme on en réunit une très considérable aux domaines de la couronne, que d'autres devinrent la récompense des services militaires, cette promesse royale n'eut qu'un effet très borné.

Le dépouillement du clergé catholique fut surtout en Angleterre une véritable spoliation. Aux honneurs de chef suprême de l'Eglise, Henri VIII voulut joindre les profits que ce titre lui offrait. Les richesses du clergé tentaient sa cupidité; mais par un reste de ménagement pour les esprits, il résolut de procéder avec mesure : il n'attaqua d'abord que les monastères d'une classe inférieure; et avant même de prononcer leur suppression, il essaya de la faire approuver par l'opinion publique. Thomas Cromwell, secrétaire d'état, avait été nommé vice-régent ou vicaire général du roi pontife : il envoya des commettans dans les couvens des deux sexes, et donna la plus grande publicité à leurs rapports. Les historiens protestans, et notamment Hume, ne dissimulent pas que ce fut l'envie de plaire au roi, et non la vérité, qui dicta la plupart de ces relations monstrueuses : il n'y a point d'infamies, point de forfaits sous le ciel dont ne fussent accusés les moines et les religieuses. On prétendit que tous demandaient leur liberté, et cependant on employa la violence pour les arracher de leurs retraites. Docile aux instructions qui lui furent remises, le parlement se borna d'abord à supprimer les monastères dont le revenu était au dessous de 200 liv. st. : il s'en trouva

partie de ces biens servit à la fondation d'un hôpital, d'un collège et d'une académie. Ce sont là, à peu près, les seules exceptions que l'on puisse citer.

trois cent soixante-seize. La totalité de leurs revenus s'élevait à 32,000 liv. st., et leur mobilier à 100,000 liv. st.

Le spectacle d'une multitude de religieux chassés de leurs couvens et errant dans les campagnes, pénétra les peuples de pitié et d'indignation. Henri VIII avait imposé au clergé une nouvelle profession de foi : il révolta les catholiques en réduisant les sacrements à trois, et irrita les protestans en leur ordonnant de croire à la présence réelle. De nombreux rassemblemens ou plutôt des armées d'insurgés marchèrent sur Londres, pour demander vengeance des outrages faits à l'antique religion du pays. Henri VIII parvint à les soumettre. Dès lors il prit une résolution qui satisfaisait à la fois sa vengeance et sa cupidité. L'entière destruction des monastères lui parut le moyen le plus sûr et le plus prompt d'enlever aux mécontents leurs dernières ressources et d'augmenter les siennes. Ici, comme dans la première opération, la rapacité se couvrit encore d'un zèle spécieux pour l'intérêt des mœurs et de la religion même. On prit grand soin de diffamer ceux que l'on voulait ruiner; on répandit avec profusion de nouveaux tableaux des débordemens et des turpitudes que l'on prétendait avoir découverts dans les cloîtres. Par la séduction, on amena quelques riches prélats à renoncer à leurs abbayes; par la menace, on en força d'autres à faire l'abandon volontaire de leurs revenus. En vain des voix courageuses s'élevèrent pour obtenir, au nom de l'humanité et de la morale, la conservation de quelques couvens de femmes. Henri fut inflexible et la spoliation totale. Pour prévenir les murmures du peuple, on imagina de lui faire un divertissement de ce qui aurait pu exciter sa compassion ou blesser sa piété. On exposa sur la place publique des images de saints, des crucifix à ressort, qui avaient servi, disait-on, à opérer des miracles. Par une dérision barbare, une grande statue de la Vierge fut employée à brûler le père Laforêt, ancien confesseur de la reine Catherine d'Aragon, que l'on accusait d'avoir nié la suprématie du roi. Les reliques des saints, après avoir été dépouillées de leurs richesses, furent jetées au feu. La

plus célèbre de toutes, la châsse de saint Thomas de Cantorbéry, qui était, depuis plus de quatre siècles, l'objet de la vénération de l'Angleterre, fut mise en pièces. Le roi en fit arracher un diamant d'une grande valeur, offrande de Louis VII, roi de France, et ne rougit pas de le porter au doigt. Le saint lui-même fut cité devant le roi en son conseil, jugé et condamné comme traître, son nom effacé du calendrier, ses os brûlés, ses cendres jetées au vent. Les habitans des campagnes, dont un grand nombre tenait à bail et aux conditions les plus avantageuses, les terres appartenant aux abbayes et aux monastères, firent éclater leurs plaintes. Pour les apaiser, on leur disait qu'au moyen de cet accroissement de revenus, le roi serait en état, à l'avenir, de les exempter de toute espèce de taxe ou d'impôt. Mais Henri ne tarda pas à s'apercevoir qu'on lui avait singulièrement exagéré la valeur de ces biens. On les avait estimés au quart du revenu territorial du royaume entier, qui était à cette époque de quatre millions st. Il fut prouvé qu'ils ne s'élevaient pas au vingtième de cette somme. Henri crut que le meilleur moyen de se faire pardonner ses rapines, était d'intéresser au partage ceux même dont il redoutait la censure. Il concéda en pur don des terres considérables ; il vendit à vil prix des églises et des bâtimens dont la démolition seule rendait à l'acquéreur le double et le triple de la somme payée. Il poussa si loin la prodigalité en ce genre, qu'il donna le revenu entier d'une abbaye à une femme, pour la récompenser d'avoir fait un *pudding* à son goût.

L'état ne profita en rien des dépouilles du clergé régulier.— Tombées dans d'indignes mains, elles n'aboutirent qu'au renversement de l'ordre et à la corruption des mœurs. Enflés de leurs fortunes soudaines, les individus les plus abjects sortirent de la fange, et voulurent être considérés, sinon comme de grands seigneurs, du moins comme des seigneurs opulens. Séduit par l'appât du gain, l'homme faible étouffa la voix de sa conscience ; il devint le complice et bientôt l'apologiste du crime. La spoliation des biens que possédait en Angleterre l'ordre hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem,

succéda à l'envahissement des richesses des monastères. Les nombreux et généreux services que cette noble institution avait rendus à la chréienté ne purent la défendre, et le parlement se prêta sans résistance à cette nouvelle iniquité. Enfin, les biens des évêchés, des chapitres, des collèges, des hôpitaux même, en un mot, toutes les fondations pieuses dues au clergé catholique, qu'un reste de pudeur avait sauvées des premiers pillages, devinrent la proie d'Henri VIII ou plutôt celle de quelques spéculateurs avides, qui profitèrent de l'embarras des finances pour se les faire adjuger à vil prix.— D'ailleurs, la partie saine de la nation vit cette sorte d'acquisition avec horreur, et se fit un devoir de n'y prendre aucune part (1).

C'est ainsi qu'en Angleterre 605 abbayes, 90 collèges et 100 hôpitaux furent détruits, et qu'en Irlande tous les couvens et monastères éprouvèrent le même sort.

Au nombre des reproches adressés à l'institution des couvens et des ordres religieux, on n'avait pas épargné, dans ce royaume, celui d'entretenir la faim et la misère par d'indiscrètes aumônes. Pour dédommager les pauvres et les malheureux des asiles et des secours de la charité religieuse, qui leur avaient été si violemment ravis, Henri VIII autorisa les shérifs, les magistrats et les marguilliers à faire lever des *aumônes volontaires*, et ordonna les peines les plus cruelles contre les mendians. Ce fut le principe de la *taxe des pauvres*, consacrée encore aujourd'hui par la législation anglaise.

Mais l'existence de la société et du droit de propriété sont inséparables. Tout l'ordre social fut donc mis en question dès le moment où l'on vit les anciens

(1) Il est impossible de jeter les yeux sur un pareil récit sans être frappé de sa ressemblance extraordinaire avec le tableau de notre première révolution. Pour nos modernes novateurs comme pour Henri VIII, le prétexte de la spoliation des biens du clergé était l'intérêt des mœurs, de la religion et enfin des classes pauvres. On sait comment ces intérêts furent respectés par le tyran anglais comme par nos tyrans populaires. Les révolutions ne peuvent manquer de se ressembler par leurs effets lorsque leurs principes sont semblables.

possesseurs d'un sol défriché de leurs propres mains, dépouillés du fruit de leurs travaux, violemment chassés de leurs demeures, et obligés de solliciter de la commisération publique le pain qu'ils distribuaient généreusement jadis à l'indigence et au malheur. Rien ne parut désormais sacré et inviolable, lorsque les dernières volontés des fondateurs d'établissements charitables et religieux, venaient d'être si indignement foulées aux pieds. L'exemple donné à cet égard par la royauté fut suivi d'une multitude d'autres usurpations et de désordres de toute espèce, car toutes les iniquités semblent se tenir par la main. Or, l'immoralité qu'excitaient naturellement de tels spectacles, ne pouvait être réprimée par la nouvelle doctrine religieuse. Déjà le frein salutaire que le culte catholique opposait à la fougue des sens et à l'égarément de la raison, le plus grand nombre des déserteurs du catholicisme se consacrèrent à la recherche des jouissances et des richesses matérielles, et se rapprochèrent des doctrines philosophiques qui favorisaient davantage leurs penchans sensuels; d'autres donnèrent une libre carrière à leur goût pour les nouveautés religieuses. Nul d'entre eux ne pouvait reposer sa foi dans une croyance quelconque; car, s'ils avaient cessé de trouver la vérité dans le catholicisme, comment l'apercevoir dans cette multitude de sectes rapidement sorties de la réforme, qui différaient si essentiellement les unes des autres, et que le temps devait multiplier à ce point que chaque individu deviendrait l'arbitre de sa foi comme de sa conduite privée?

Aussi, lorsqu'on réfléchit mûrement et sans préjugés aux causes et aux résultats de la réforme, et que l'on se demande quel bien moral ou matériel cette révolution a réellement produit pour la société humaine, il est difficile de se contenter des apologies plus ou moins éloquentes dont elle a été l'objet. Il n'est, en effet, aucun des bienfaits qu'on lui attribue directement ou indirectement, que l'on n'eût obtenu plus complet et plus efficace de la marche parallèle et progressive du catholicisme et des lumières; et quant aux maux qu'on lui impute, il lui est impossible de les nier.

Les plus zélés partisans de la réformation de Luther, ne peuvent eux-mêmes s'empêcher d'avouer que depuis le débordement des peuples du nord sur l'empire romain, aucun événement n'avait provoqué en Europe des ravages aussi longs et aussi universels que la guerre allumée au foyer de la réforme, et ils conviennent que sous ce rapport elle a momentanément fait rétrograder le règne de la lumière et la culture des sciences. « Mais, ajoutent-ils, après l'incendie on a retrouvé les bienfaits solides dont on lui était redevable, dans la meilleure direction, dans la nouvelle activité, dans la liberté qu'elle avait données à l'esprit humain, dans les obstacles immenses dont elle avait déblayé ses voies et qui entravaient si invinciblement sa marche (1); » aussi n'hésitent-ils pas à attribuer à la réformation le perfectionnement, si ce n'est la création, de presque toutes les sciences. On lui doit les progrès de la navigation, de la géographie, de l'agriculture, du commerce et de l'industrie manufacturière: elle a fait renaître la philosophie; elle a fondé l'économie politique, la philosophie de l'histoire, la statistique; enfin, c'est à elle que nous sommes redevables en quelque sorte du degré de civilisation où nous sommes parvenus.

Il est assez naturel que les protestants et les apologistes de la réforme aient cherché et cherchent encore à la justifier des calamités sans nombre dont elle fut suivie, par l'image et l'énumération pompeuse des améliorations de tout genre dont l'Europe jouit aujourd'hui. Mais il faut ne pas oublier que trois siècles se sont écoulés depuis l'apparition de Luther, et qu'à cette époque, si voisine de la renaissance, la civilisation était déjà fort avancée, grâce au catholicisme. On peut donc regarder les progrès obtenus dans ce long intervalle comme le produit nécessaire de l'action du temps et des lumières, comme le développement naturel des principes sur lesquels le génie civilisateur du catholicisme avait désormais fondé l'état social.

Si quelque chose même doit nous sur-

(1) *Essai sur l'influence de la Réformation de Luther*, par Charles Villers.

prendre, c'est la lenteur avec laquelle les progrès scientifiques et sociaux se sont manifestés à partir de l'époque célèbre où des découvertes admirables, les lumières exilées de l'empire d'Orient (que le catholicisme avait su accueillir et féconder), et enfin les plus magnifiques produits du génie des arts semblèrent se réunir à la fois pour imprimer un mouvement immense et rapide au char de la civilisation européenne. La renaissance, illustration éternelle des règnes de Léon X et de François I^{er}, était la préface naturelle d'une grande rénovation intellectuelle et sociale. Époque de loisir, de paix, de science et de philosophie, la renaissance ne pouvait manquer d'exciter toutes les intelligences vers la recherche du vrai, du beau et de l'utile; et sans doute elles eussent amené, par la toute-puissance de la raison et des lumières guidées par la religion, la suppression des abus qui pouvaient ternir l'éclat et l'utilité des institutions catholiques.

Grâce au catholicisme l'économie sociale se trouvait enfin renouvelée dans sa base la plus importante; ce n'était plus le vieil univers et la science antique avec l'esclavage, mais la société nouvelle et la science moderne fondées sur la liberté et la charité. Tous les principes étaient posés, toutes les vérités scientifiques, morales et sociales, manifestées ou entrevues; il ne s'agissait plus que de laisser croître et développer ces germes précieux.

Bien avant l'époque où le nom de Luther commença à percer l'obscurité d'un cloître, le catholicisme avait établi une espèce de fraternité entre toutes les législations et fait participer en quelque sorte la justice humaine à son *universalité*. Au dessus des nations civilisées se dressait déjà une espèce de tribunal invisible et suprême où le droit des gens rendait des oracles entendus de toute la terre; non seulement le catholicisme avait créé un nouveau droit des gens, mais il avait perfectionné aussi le droit public; le pouvoir avait plié sous le joug de l'Évangile. Les gouvernemens modérés, mélange heureux d'éléments divers, fruits d'une civilisation avancée et à peine soupçonnée par les anciens, qui ne con-

naissaient guère que l'extrême liberté ou l'extrême servitude, étaient dès longtemps dans le droit public de quelques états catholiques. Le catholicisme avait appris aux hommes à user de la puissance et de la liberté, l'esprit de douceur et de modération du christianisme avait aussi passé dans le droit civil; sous Constantin déjà cette maxime : *L'Église a horreur du sang*, était devenue la règle du sacerdoce, et contribua puissamment à adoucir la rigueur barbare des lois pénales; le rachat du fils de l'homme par le Fils de Dieu avait donné aux chrétiens et particulièrement au clergé un singulier respect pour la vie des hommes; la sublime théorie du repentir, si admirablement développée dans l'Évangile, devait d'ailleurs leur faire regarder les supplices et surtout les supplices *irréparables* comme une espèce d'atteinte aux droits de celui qui avait dit : *Mihi vindicta*. Aussi la peine de mort était-elle envisagée avec un deuil douloureux et profond par l'Église catholique. Le concile de Sardique avait même fait une loi aux évêques d'interposer leur médiation dans les sentences d'exil et de bannissement.

Robertson, écrivain protestant si distingué, et dont le témoignage ne saurait être suspect, reconnaît que c'est au clergé catholique que l'on doit d'avoir adouci une législation barbare, et nationalisé peu à peu, chez les peuples et les législateurs, les idées d'ordre, de droits et de devoirs, régularisé les procédures et l'action de la justice (1); seulement il accorde trop de part, dans cette bienfaisante réformation, aux traditions de la jurisprudence romaine qui,

(1) « Le peu de lumières qui servirent à guider les hommes dans le moyen âge était en dépôt chez les ecclésiastiques.eux seuls étaient accoutumés à lire, à raisonner, à réfléchir, à faire des recherches. Ils possédaient seuls les restes de la jurisprudence ancienne qui s'étaient conservés, soit par la tradition, soit dans les livres échappés aux ravages des barbares. Ce fut par les maximes de cet ancien système qu'ils formèrent un code de lois conforme aux grands principes de l'équité. Guidés par des règles constantes et connues, ils fixèrent les formes de leurs tribunaux et mirent dans leurs jugemens de l'accord et de l'unité. » — Introduction à l'histoire de Charles-Quint.

sans le clergé catholique cependant, n'aurait plus été en harmonie avec les besoins d'une société chrétienne.

En politique, nous venons de le dire, le gouvernement représentatif était parfaitement connu; on le voit apparaître en France dès les premiers temps de la monarchie, et il était établi en Angleterre depuis le règne du grand Alfred. Des institutions fondées sur la liberté et sur la démocratie, florissaient au milieu des états catholiques; toutes les formes de gouvernement étaient admises et pouvaient s'offrir à l'observation scientifique.

De nombreuses universités, des collèges, des écoles, des bibliothèques, préparaient d'immenses moyens d'enseignement, et aidaient partout à la propagation des lumières.

La Hollande, l'Angleterre, les villes anséatiques, les républiques et les villes libres de l'Italie, avaient vu dès longtemps prospérer la navigation, le commerce, l'industrie et toutes les sciences qui en dérivent; l'agriculture était partout spécialement protégée par l'esprit catholique. Long-temps avant l'apparition de Luther, on s'était occupé en Allemagne des sciences d'état, et l'on peut faire remonter la *caméralistique*, ou l'art d'administrer les revenus nationaux, à ces chambres administratives dont la première fut fondée par Maximilien I^{er}, en 1498. La statistique est clairement indiquée dès l'an 1420, dans l'exposé administratif présenté au sénat de Venise par le doge Mocenigo. La philosophie de l'histoire est née dans l'Italie catholique, et ce sont aussi deux états catholiques, l'Italie et la France, qui ont produit les premiers écrivains d'économie politique.

La réforme, il faut donc le reconnaître, est étrangère à la création de ces diverses sciences, et l'on peut même à bon droit imputer les obstacles opposés à leur libre essor, comme à celui des lettres et des beaux-arts, aux guerres fatales dont elle fut la cause ou le prétexte, et à cette fureur de disputes théologiques qui gagna tous les esprits, et détourna pendant plus d'un siècle l'attention du monde savant. Les sciences, écloses déjà aux rayons du siècle de

Léon X, ne purent reprendre leur développement progressif qu'au moment où l'Europe vit s'apaiser le long et terrible ébranlement occasioné par la réforme protestante. Alors le mouvement intellectuel imprimé par les grands événements de la fin du quatorzième siècle reprit un cours animé et plus régulier. L'esprit d'examen, fruit des études philosophiques, et développé par la crise même de la réforme, s'appliqua successivement à tous les objets du domaine des sens et de la pensée; mais cet avantage ne saurait être exclusivement attribué à l'esprit du protestantisme. Qui oserait mesurer ce que trois siècles de paix et de science auraient pu produire d'excellent et de beau sous l'empire unique du catholicisme?

A la vérité, la science de l'industrie, le commerce et la navigation, ont été cultivées avec plus de soins et plus de succès dans quelques états protestants que dans le reste de l'Europe; mais il faut remarquer que déjà ces mêmes contrées se trouvaient plus avancées, sous ce rapport, dans le moyen âge, et par conséquent antérieurement à la réforme. La cause de leur supériorité, indiquée déjà par une position maritime avantageuse, se trouve encore dans la nécessité qui stimule plus puissamment le travail et l'industrie, sous des climats rigoureux, sur des sols peu fertiles, et dans l'isolement résultant d'une situation insulaire, que dans les pays plus favorisés du ciel, où les besoins sont à la fois plus faciles à satisfaire et moins nombreux.

Ce n'est donc pas sans quelque raison que nous nous sommes déjà demandé quel bien moral ou matériel la réforme avait produit en faveur de l'univers social. Nous opposerait-on les grands hommes, les hommes de génie qui sont nés dans la religion protestante? mais ces belles et nobles intelligences n'eussent-elles donc pu naître et grandir qu'à la lumière du protestantisme, et le catholicisme ne pourrait-il, à son tour, citer des noms non moins illustres et vénéérés? Nous n'élèverons pas, à cet égard, une rivalité puérile et vaine; à nos yeux, tous les éclairs échappés au génie, tous les efforts entrepris pour le bonheur et

l'amélioration morale de l'humanité, appartient plus ou moins directement à l'esprit du *christianisme universel*, c'est à-dire du catholicisme, et c'est en son nom que nous aimons à les revendiquer. Disons seulement que si, dans les beaux-arts, le catholicisme a toujours su inspirer plus heureusement le génie, il a également indiqué aux sciences morales une voie plus directe et plus sûre, et un but plus conforme à la dignité de l'homme et à sa destinée religieuse.

Mais si l'on n'aperçoit réellement pas le bien moral et matériel qu'a pu produire directement et essentiellement la réforme protestante, il ne serait que trop facile d'indiquer et de dévoiler les maux qui en sont résultés pour la grande société chrétienne. Et d'abord il faut constater un dommage immense et peut-être malheureusement, hélas ! irréparable. C'est la perte de l'unité dans la foi religieuse (1), c'est la division qui,

(1) Nous regardons cette division comme un mal irréparable, et il faut malheureusement le considérer ainsi, à moins que les protestans de toutes les communions diverses ne revinssent aux dogmes du Catholicisme, ce que l'on n'ose espérer. Nous croyons devoir faire connaître sur cette question si importante, quelques considérations pleines de raison et de vérité, extraites d'un excellent recueil, les *Annales de la Philosophie chrétienne*.

« Quelques personnes ont pensé que les catholiques et les protestans pourraient s'unir dans la même foi en se faisant des concessions mutuelles, les uns en sacrifiant, les autres en admettant quelques dogmes. Pour concevoir de semblables espérances, il faut également ignorer la nature de la foi et la constitution même du catholicisme et du protestantisme.

« Nous croyons un dogme lorsque nous sommes intérieurement certains qu'il fait partie de la révélation, ou qu'il nous est proposé par une autorité infaillible. Ainsi proposer aux catholiques des sacrifices de dogmes par amour de la paix, c'est leur dire de ne pas croire une chose qu'ils savent avec certitude faire partie de la révélation; et conseiller aux protestans d'adopter des dogmes par amour de la paix, c'est leur proposer de dire qu'ils sont intérieurement certains de ce qui leur a paru toujours incertain ou même faux : en d'autres termes, c'est vouloir opérer l'unité de la foi en proposant le sacrilège aux uns et le mensonge aux autres.

« Cependant l'unité de la foi est commandée autant par la religion que par la nécessité et l'utilité. Dieu veut que les chrétiens n'aient qu'une foi. Aussi les liturgies protestantes même énumèrent-elles l'unité de la foi parmi les biens pour lesquels on doit

séparant de croyances et d'intérêts les divers états de l'Europe, a réduit aux étroites proportions de la nationalité les grandes questions de la société européenne, et a détruit en quelque sorte, non seulement la fraternité des nations,

implorer Dieu, et une de ces liturgies lui demande expressément la réunion si long-temps désirée de toutes les églises.

« Or le rétablissement de l'unité de la foi parmi les chrétiens et leur réunion dans une même Église sont deux choses inséparables.

« Si tous les protestans se faisaient catholiques, il est évident que dès lors il n'y aurait plus qu'une seule Église et une seule foi, puisque tous les catholiques ayant et ne pouvant avoir que la même foi, ceux qui se feraient catholiques partageraient cette même foi avec ceux qui le sont déjà. Ainsi le but que nous cherchons serait obtenu.

« Supposons, au contraire, que tous les catholiques se fissent protestans; arriverons-nous également à l'unité de l'Église et de la foi? On est forcé de convenir que non; car on ne peut dire que tous les protestans, comme on le peut dire de tous les catholiques, ne forment entre eux qu'une seule église et n'ont qu'une seule foi. Par exemple, que tous les catholiques en Angleterre se fissent protestans, il n'y aura pas moins une foule de croyances et d'églises ou de sectes différentes, et l'unité de la foi, loin d'y gagner y perdra, au contraire, puisque les catholiques qui avaient tous la même foi avant leur conversion au protestantisme, formeront après plusieurs sectes nouvelles, comme l'ont fait ceux qui étaient protestans avant eux.

« Il en serait de même dans les autres pays protestans. Or, il faut bien observer que si l'unité n'existe pas parmi les protestans, ce n'est pas uniquement parce que dès le commencement de la séparation il s'est formé plusieurs églises protestantes, mais surtout parce que le protestantisme, de sa nature, tend à les augmenter continuellement, de telle sorte que si une église ne peut raisonnablement se composer que d'hommes qui ont la même foi, il devrait y avoir dans le monde protestant autant d'églises qu'il y a d'individus pensans. Cependant la division dans la croyance précède quelquefois de long-temps la séparation extérieure. Ainsi nous voyons aujourd'hui en Allemagne tous les protestans qui pensent divisés en deux partis (sans compter les subdivisions), les *Surnaturalistes* et les *Rationalistes* : les premiers admettent les seconds rejettent, la Trinité, la divinité de Jésus-Christ, le péché originel, le sacrifice expiatoire, la résurrection de la chair, etc., et cependant les uns et les autres vivent extérieurement dans la même église et suivent le même culte... »

(L'auteur de l'article dont nous donnons un simple extrait est M. Georges Esslinger, aumônier protestant du premier régiment suisse de la garde royale, devenu catholique en 1831.)

mais celle des habitans d'un même royaume, et celle des membres de la même famille.

Un second reproche auquel nous nous bornerons, parce qu'il rentre dans le cercle de notre examen, et que nous ne devons pas trop dépasser les limites qui nous sont prescrites, est celui d'avoir arrêté la fusion des intérêts respectifs des peuples, et affaibli les considérations morales qui devaient, suivant les principes du catholicisme, présider à la production, à la jouissance et à la répartition des richesses.

En effet, en habituant les peuples au spectacle de la violation de la propriété, et en faisant naître le doute philosophique sur les croyances religieuses, la réforme amenait inévitablement aussi le doute sur la nécessité de la morale pratique, c'est-à-dire de la probité, de la charité et du désintéressement. En enlevant à la propriété territoriale la sécurité qui seule peut la faire prospérer, elle affaiblissait l'attachement des peuples pour l'agriculture et pour les diverses branches d'industrie qui en dérivent; elle faisait abandonner les richesses naturelles pour des richesses artificielles, et préparait cet esprit d'industrialisme manufacturier qui devait aboutir à l'esclavage des classes ouvrières. La réforme encore, en déposant les pauvres et les infirmes de leurs protecteurs naturels et des asiles élevés en leur faveur par de longs siècles catholiques, substituait à la charité chrétienne une fausse et aride philanthropie. Enfin, en supprimant le célibat des prêtres et des ordres monastiques, et en proclamant comme le plus grand des biens l'abondance de la population, elle rendait au principe énergétique de la population un développement rapide et excessif que, dans une haute prévoyance sociale, le catholicisme s'était attaché à contenir et à modérer. Aussi, tandis que le catholicisme avait marché constamment d'un pas prudent, mais ferme, à la conquête de la civilisation, par l'affranchissement des peuples, par l'émancipation graduelle des esclaves et des serfs, au moyen du développement de la propriété agricole et d'une participation plus ou moins directe à la propriété

foncière, le protestantisme, par une réaction rétrograde, fit naître les entrepreneurs ou spéculateurs d'industrie, lesquels, devenus dispensateurs du travail manufacturier, et faisant reposer leurs bénéfices sur le bas prix des salaires, sur un travail excessif et sur le monopole et la concentration des capitaux, replacèrent graduellement les classes ouvrières sous l'empire de la servitude et du vasselage féodal dont le catholicisme les avait délivrées. Ainsi, dans les états protestans et chez les nations qui adoptèrent plus tard ces doctrines économiques, des populations entières devaient retomber sous un joug en quelque sorte despotique, mais sans avoir, comme jadis, pour remède à leur misère la protection du clergé et l'immense ressource des établissemens charitables et religieux.

Si l'on n'a pas perdu de vue les rapports étroits qui ne cessent d'unir l'ordre matériel à l'ordre moral, on comprendra facilement la sorte de confusion et d'incertitude que l'esprit de la réforme devait répandre sur les notions théoriques de la science de l'utile, telles que le catholicisme les avait enseignées et appliquées jusqu'alors. Ainsi que la religion et la morale elles-mêmes, les anciennes traditions d'économie publique conservées par le christianisme, furent à leur tour l'objet de l'examen philosophique et du doute. Après la réforme, l'esprit humain se trouva lancé tout-à-coup et sans guide dans des régions inconnues; les passions demandèrent à la science des sophismes pour justifier les écarts de la raison et des sens, et les sophistes ne leur manquèrent point. Comme l'antiquité païenne, le monde chrétien devait avoir ses sceptiques et ses athées, et voir renaître à la suite d'une philosophie renouvelée du vieil épicurisme, la morale de l'intérêt personnel.

Nous excéderions cette fois les bornes qui nous sont imposées si nous voulions retracer plus longuement les faits et les considérations qui appuient une opinion étayée d'autorités bien autrement imposantes que la nôtre; nous nous contenterons d'exprimer ici, après une étude consciencieuse, qu'en dernière analyse

la révolution opérée par Luther fut une source de malheurs inouis pour les générations qui la virent naître ou la suivirent de plus près ; qu'elle n'ajouta rien à la liberté politique ; qu'elle retarda le progrès des sciences, des arts ; qu'elle fut loin de ramener le clergé réformé à l'esprit de pauvreté et de sacrifice (1) ; qu'elle altéra la foi, la morale et la tolérance évangélique ; qu'elle rendit la condition des pauvres et des déshérités du monde, plus malheureuse et

(1) Pour donner la preuve de cette assertion, il suffira de faire connaître que d'après des documents authentiques, les revenus de l'Eglise anglicane (en Angleterre et dans le pays de Galles) s'élevaient à 256,489,123 fr., pour 6,300,000 individus de cette communion ; tandis que les revenus de tous les autres

plus précaire ; qu'elle ébranla profondément le droit de propriété, et qu'ainsi il est impossible qu'elle n'ait opposé de grands obstacles au développement de la richesse publique et des saines doctrines d'économie sociale. Ce jugement paraîtra peut-être un peu sévère, mais l'époque actuelle semble destinée à le voir partout ratifié aux yeux des observateurs attentifs et impartiaux.

Le vicomte ALBAN de VILLENEUVE-BARGEMONT.

cultes chrétiens de l'univers, qui comprennent 199,728,000 individus, ne s'élèvent qu'à 224,973,000 fr. Ainsi l'administration de l'Eglise anglicane coûte plus à 6,300,000 prosélytes, que toutes les églises chrétiennes à leurs co-religionnaires, dont le nombre s'élève à près de deux cent millions.

SCIENCES HISTORIQUES.

COURS D'HISTOIRE DE FRANCE.

SIXIÈME LEÇON.

Constitution de l'Eglise, seconde partie ; suite du gouvernement. — Aristocratie épiscopale ; fidèles ou peuple. — Mêmes caractères dans le gouvernement que dans la doctrine.

On a vu dans la leçon précédente que le gouvernement de l'Eglise fut établi avec l'Evangile pour perpétuer l'Evangile ; que la papauté, la base de la hiérarchie, fut dès le premier moment tout ce qu'elle devait être comme pouvoir spirituel, qu'elle fut toujours la même et qu'elle n'a pas eu besoin de grandir. Il me reste à parler de l'aristocratie ecclésiastique et du peuple chrétien, puis à considérer le pouvoir spirituel en lui-même, dans ses caractères essentiels.

Je n'ai point réfuté l'opinion qui prétend monter la papauté sur le système

du patriarcat ; cela était inutile, puisque nous avons reconnu l'origine certaine et la véritable puissance du Saint-Siège. Quand nous aurons reconnu de même ce que fut l'épiscopat, nous aurons fait une contre-épreuve qui ne laissera plus de prétexte à une difficulté sans valeur.

Si le système du patriarcat eût contribué à la suprématie des papes, ils se seraient bien gardés ensuite d'élever ou de souffrir des primats en Occident. Et d'ailleurs d'où vint le patriarcat et la juridiction métropolitaine ? De ce côté nulle incertitude non plus ; nous avons trouvé l'aristocratie épiscopale dans le plan divin, nous retrouvons les évêques aussitôt en coopération avec saint Pierre ; ils ordonnent des prêtres, des diacres ; ils vont de toutes parts évangéliser. Par le même esprit qui conduit leur chef, ils s'adressent aux populations les plus nombreuses, aux grandes villes, où le paganisme était plus fort ; il fallait crier

l'Évangile sur les toits et non dans les déserts. Les divers centres d'administration provinciale offraient aussi aux apôtres des points de communication plus faciles; et là, ils laissaient un successeur avec la prédication à propager et une juridiction plus étendue. Cette supériorité demeurait naturellement attachée partout à l'ancienneté de l'origine, et en même temps à la mémoire plus révéérée du fondateur. C'est pourquoi l'évêché de Constantinople, malgré l'éclat de la résidence impériale, resta si long-temps inférieur et eut tant de peine à devenir patriarchat; nul souvenir apostolique, nulle vénération primitive n'en recommandait la fondation.

Ainsi saint Jacques a transmis sa juridiction supérieure aux évêques de Jérusalem, saint Evodius et saint Marc, disciples de saint Pierre, ont donné le même avantage aux évêques d'Antioche et d'Alexandrie; ainsi saint Titus avait une inspection générale sur les églises de Crète; saint Timothée, premier évêque d'Ephèse, sur celles de l'Asie mineure; ils tenaient tous deux leur autorité de saint Paul. On voit saint Jean avec une plus haute direction encore. La doctrine, la discipline et la hiérarchie se sont répandues partout de la même manière. Deux documens du cinquième siècle font comprendre cela très clairement. Le pape saint Zosime, écrivant aux évêques des sept provinces de la Gaule (417), pour confirmer les droits métropolitains de l'évêque d'Arles, leur disait: « Il est

« juste de ne pas déroger aux anciens
« privilèges de la métropole d'Arles, à
« laquelle saint Trophime a été envoyé
« d'abord par le Saint-Siège, et qui est
« comme la source d'où est coulé, dans
« toutes les Gaules, les ruisseaux de la
« foi ». » Et un peu plus tard, le pape
saint Léon-le-Grand ayant supprimé ces
privilèges à l'égard de saint Hilaire, les
évêques de la province en sollicitèrent le
rétablissement sur le même motif, après
l'élection du nouveau pasteur Ravennius:

« N'oubliant pas combien d'honneur et
« de respect fut toujours et sera toujours
« dû au bienheureux siège apostolique,
« où Notre Seigneur Jésus-Christ, pour

« les mérites de la sainteté, a voulu vous
« faire présider.... nous avons eu soin de
« vous annoncer aussitôt.... l'ordination
« de notre saint frère et co-évêque, Ra-
« vennius.... Nous rendons des grâces
« immenses, quoique nous ne pouvons
« en rendre autant que nous le devons à
« votre béatitude, pour nous avoir ré-
« pondu avec tant de bonté et de cha-
« rité.... Après nous être acquittés des
« devoirs qui sont de droit à l'égard de
« votre apostolat, nous ne doutons point
« que notre demande, qui a pour objet
« la justice, ne soit entendue de votre
« couronne; car nous ne désirons point
« quelque nouvelle chose à instituer,
« mais de voir rétablir les anciennes....
« Il est connu en effet à toutes les ré-
« gions de la Gaule, et la très sainte
« Eglise romaine n'ignore pas que, la
« première dans les Gaules, la cité
« d'Arles a mérité d'avoir pour pontife
« saint Trophime, envoyé par le bien-
« heureux Pierre; que de là, peu à peu
« le bien de la foi et de la religion s'est
« répandu dans les autres provinces des
« Gaules, et il est manifeste que les
« autres lieux ont mérité d'avoir de ce
« ruisseau de la foi, que les sources de
« l'institution apostolique ont envoyé
« vers nous, des pontifes avant la ville de
« Vienne, qui réclame aujourd'hui avec
« si peu de convenance et sans aucun
« droit, le premier rang.... Tous nos
« prédécesseurs ont toujours honoré
« l'église d'Arles comme leur mère par
« un juste respect, et gardant exac-
« tement la tradition, ils ont demandé
« des évêques à ce siège pour leurs
« églises.... C'est pourquoi nous prions
« et nous conjurons la couronne de votre
« Sainteté, par le nom de Notre Seigneur
« Jésus-Christ et par le bienheureux
« apôtre Pierre, dont la vie et les pa-
« roles nous semblent rendues en vous
« par le don divin.... afin que l'autorité
« de votre béatitude décide de rendre,
« pour demeurer à toujours tout ce que
« l'église d'Arles a reçu par son anti-
« quité ou acquis par concession d'auto-
« rité (1).... » Les listes de succession mé-
tropolitaine des quatre patriarchats (2),

(1) Libellus episcop. provincie, 103 inter Leon. epist.

(2) Voyez l'Art de vérifier les dates.

qui sont du moins aussi sûres que celles des consuls romains, les diptyques de chaque église épiscopale, qui se trouvent si souvent vérifiées par les signatures aux conciles, toutes ces monumens de la tradition constatent invinciblement l'autorité perpétuelle d'un chef, seul pasteur, seul surveillant (*επισκοπος*), comme son nom l'indique, dans chaque église ou diocèse, et une aristocratie à deux degrés de juridiction: tous les évêques étant égaux entre eux par les pouvoirs spirituels, quelques uns, en outre, patriarches, exarques ecclésiastiques, métropolitains ou primats, supérieurs quant à la surveillance. Ils agissent séparément chacun dans la conduite de son troupeau, mais ils ne font qu'un même corps avec le pape, comme tous les bercails ne forment qu'un troupeau, toutes les églises une seule Eglise, et ils se concertent pour toutes les choses d'un intérêt commun. Les conciles que je viens de rappeler et qu'on présente comme une des deux grandes *garanties* de la société religieuse (1), ne prouvent pas le moins du monde la *liberté de discussion*, puisqu'ils avaient pour objet de prévenir et d'arrêter la discussion; mais très certainement ils prouvent l'union, ou, pour mieux dire, la communion des évêques. Et cette union ne se bornait pas aux évêques ni à leurs assemblées synodales; dès le commencement et toujours les églises les plus distantes ont entretenu entre elles les relations les plus actives et les plus touchantes, témoins les épîtres si connues de saint Paul et des autres Apôtres, les épîtres de saint Ignace d'Antioche aux églises de Philadelphie et de Smyrne; de saint Polycarpe aux Philippiniens, de saint Denys de Corinthe aux églises de Rome, d'Athènes, de Lacédémone, de Nicomédie, d'Amastris, de Gortyne, de Gnosse, et enfin la fameuse lettre de l'église de Lyon aux églises d'Asie.

Ainsi les premières églises n'ont pas vécu dans l'isolement, ce n'est pas comme représentans du clergé, et à cause du petit nombre des prêtres (2), que les

évêques ont obtenu à la longue une autorité supérieure, ce ne sont pas les évêques disséminés qui ont fait des métropolitains ou qui s'y sont trouvés assumés; l'Eglise au contraire a commencé par un pape et des métropolitains.

La part des simples prêtres, qu'on voudrait présenter comme égaux aux évêques dans l'origine, est encore assez belle. Ils appartiennent à l'aristocratie sacrée par l'ordination; délégués du pasteur, ils l'assistent, ils le conseillent, ils multiplient son action, ils exercent une partie des fonctions saintes et de l'autorité spirituelle; en même temps moins élevés au dessus des fidèles, et gouvernés comme eux, ils resserrent l'union du troupeau et du pasteur, et servent admirablement à rattacher le peuple au pouvoir supérieur.

Il suit encore de tout ceci qu'il n'y a point de démocratie proprement dite dans l'Eglise, qui n'a pu commencer, comme on le prétend, par le presbytérianisme (1). On a lieu de s'étonner d'une telle opinion, tout-à-fait dépourvue de fondement, et même de vraisemblance. Comment les prédicateurs de l'Evangile, les dépositaires de la vie spirituelle, auraient-ils dépendu de l'Eglise qu'ils formaient, des fidèles qu'ils venaient de convertir, de ceux qu'ils avaient à instruire, à diriger dans la foi? Sans doute, il suffisait du zèle d'un nouveau chrétien pour en convertir d'autres, pour commencer une communauté, mais non pour former une *collecte*, une église chrétienne. Il était impossible que les convertis ne désirassent pas recevoir une instruction complète de l'un des apôtres, ou d'un *envoyé* de ces premiers *envoyés*. Il était impossible que les apôtres eux-mêmes ne s'occupassent pas aussitôt d'un soin si important; et ce qu'ils ont fait

« Après avoir fait la part de l'ambition, de l'intérêt personnel, etc., que nul grand événement n'arrive
« par des causes complètement illégitimes, qu'il y a
« toujours, soit à côté soit au dessus de celle-là, de
« bonnes et justes raisons pour qu'un fait important
« s'accomplisse. » De la part de Dieu, cela se conçoit;
mais de la part des hommes?... Je voudrais bien savoir, par exemple, les *bonnes et justes* raisons humaines de la domination romaine, du mahométisme
et de bien d'autres faits aussi *importans*.

(1) M. Guizot, *ib.*

(1) M. Guizot, *Cours de civilis.*, 5^e leçon.

(2) M. Guizot, *ib.*; l'illustre écrivain ajoute en faveur de la *domination* acquise par l'Épiscopat :

pour les convertis de Samarie et d'Antioche en est une preuve. Ceux qui avaient été dispersés par la persécution qui s'éleva après la mort du diacre saint Etienne, « passaient ailleurs, évangélisant la parole de Dieu... et quand les apôtres, qui étaient à Jérusalem, eurent appris que Samarie avait reçu la parole de Dieu, ils leur envoyèrent Pierre et Jean..., et ceux qui avaient été dispersés par la tribulation au temps d'Etienne, allèrent jusqu'en Phénicie, en Chypre, et dans Antioche.. Alors ces nouvelles parvinrent aux oreilles de l'Eglise, qui était à Jérusalem, et ils envoyèrent Barnabas à Antioche..., et il les exhortait tous à demeurer dans le Seigneur...; ensuite il alla chercher Saul à Tarse, et l'ayant trouvé, il le conduisit à Antioche (1).» Il en fut ainsi partout; le peuple partout reçut le gouvernement spirituel avec la croyance. Mais tout se faisant pour lui et pour son salut, il est toujours présent à ce qui se fait, et préalablement consulté sur le choix de ceux qui le doivent gouverner. C'est à quoi se réduit l'élection; on en voit le premier exemple à l'ordination de saint Mathias. « Nous avons coutume de vous consulter dans les ordinations du clergé, dit saint Cyprien, mais il ne faut pas attendre les suffrages des hommes quand les suffrages divins les préviennent. » Ailleurs, il parle de deux lecteurs : « je les ai déjà désignés pour les honorer du sacerdoce. » Dans une autre lettre : « Le peuple obéissant aux préceptes divins peut se séparer de son pasteur qui pêche, principalement puisqu'il a le pouvoir ou de choisir de dignes pasteurs ou d'en refuser d'indignes, comme nous voyons dans les Nombres (c. 10), que le Seigneur commande à Moïse : Prends Aaron ton frère, et Eléazar son fils, et place-les sur une éminence, en présence de toute l'assemblée. Par où il montre que les ordinations sacerdotales ne peuvent être faites que sous la connaissance du peuple assistant, afin que le peuple étant présent, on découvre les crimes des

« méchants, on publie les vertus des « bons, et que l'ordination soit juste et « légitime... C'est pourquoi il faut que « les évêques de la province s'assemblent « devant le peuple pour lequel on doit « ordonner un pasteur, et que l'évêque soit « élu en présence du peuple, qui connaît « parfaitement la vie de chacun (1). » Ainsi consultation et présence des fidèles assemblés, choix et ordination des prêtres et des autres clercs par l'évêque seul, choix et ordination des évêques par deux ou trois évêques voisins et le métropolitain, telle fut la règle fondamentale depuis les canons des apôtres et les constitutions apostoliques, qui ont bien quelque valeur, quoi qu'on en veuille dire, jusqu'au concile de Nicée, qui la fixa davantage, précisément à cause des abus et des élections tumultueuses devenues plus fréquentes et plus dangereuses, c'est-à-dire, dégénéralant en démocratie par les menées des Ariens (2). Les trois exemples rapportés par M. Guizot (3), ne prouvent ni que rien ne fût certain là dessus, ni que l'élection dût appartenir ou fût concédée au peuple, encore moins que les fonctions sacrées fussent conférées par le peuple; car l'élection eût-elle été complètement populaire, tous les évêques eussent-ils été, comme saint Ambroise, élus par le mouvement spontané d'une multitude, les pouvoirs, le ministère ne venaient en aucune sorte de l'élection, mais de l'imposition des mains. Et dans les deux récits d'élection épiscopale, que M. Guizot a tirés des lettres de Sidonius Apollinaire, la première réflexion qui se présente et que Sidonius fait lui-même (4), c'est que les fidèles chancelaient dans la discipline, et que rien ne se fit alors selon la règle. Le peuple n'élit pas réellement, il désigne; et cette intervention, si faible qu'elle paraisse peut-être, n'est pas peu de chose; on en verra au contraire l'extrême importance si l'on y peut un jour revenir. Car, si les difficultés toujours croissan-

(1) Cypr. epist. 33, 55, 54, 53, 68.

(2) Voy. Fénelon, *Du ministère des pasteurs*, c. 1, 3, 7, 12, 14, 15; Can. apost. 1, 2, 53, 40; Const. apost. 2-11; concil. Laod. can. 3, 15; conc. Nicæn., can. 4, 6, 7, 9.

(3) 5^e leçon.

(4) Epist. 4-23.

(1) Act. apost. 3-4 et suiv.; 11-19 et suiv. Paul. epist. ad Tit. 1-3, 1 ad Timoth. 3-22.

tes en ont interrompu l'usage, elles ne l'ont point aboli. Depuis le concile de Nicée, les principes de la discipline et du gouvernement ecclésiastique n'ont pas changé, et cette ancienne et vénérable coutume, l'Eglise la garde et la maintient, autant qu'il dépend d'elle, aujourd'hui même, par les *informations* préalables que le Saint-Siège exige avant de donner les bulles d'institution à un évêque, et par l'obligation, qui n'est pas une vaine formule, pour tout fidèle présent à une ordination de déclarer tout empêchement qu'il peut connaître.

Voilà, par la simple exposition des principes et des faits, le vrai gouvernement de l'Eglise tel qu'il fut toujours dès sa première origine. Non, le divin fondateur du christianisme n'a point laissé son œuvre à reconstruire péniblement à l'aventure selon les passions, les temps et les circonstances. Non, cela ne pouvait pas être, et aussi cela n'est pas. En vain prétendra-t-on « démêler sans peine (1) dans les cinq premiers siècles « tous les systèmes divers, » adoptés depuis trois cents ans par les sectes protestantes. Je le conçois, car il y eut aussi des hérésies dans les cinq premiers siècles ; et si ce sont toutes ces hérésies prises ensemble qu'on appelle la société religieuse, on y *démêlera* en effet, *sans peine*, tout ce qu'on voudra ; mais on ne démêlera rien de semblable dans cette Eglise qui, seule pour tout le monde, s'appelle l'Eglise, parce que seule elle est toujours la même.

A cette démonstration, pour ainsi dire extérieure, il en faut joindre une autre tirée de la nature même du gouvernement et des pouvoirs spirituels. Cette démonstration ne sera pas moins frappante pour les esprits réfléchis. Comment l'Eglise ne serait-elle pas invariable ? Ces caractères divins que nous avons vu précédemment dans son dogme et dans sa discipline, nous les retrouvons encore dans son gouvernement. Ce sont la *sainteté*, l'*unité*, l'*universalité* ou la *perpétuité*. Le pouvoir spirituel, le sacerdoce catholique est saint non seulement par la mission divine qu'il est im-

possible d'apercevoir ailleurs hors de lui, et dont la médiation des prophètes et des pontifes juifs n'était que la figure, mais encore par le sentiment, l'esprit qui lui est commandé, inspiré. Les puissances de la terre sont extérieurement plus grandes et plus éclatantes : il faut qu'on les voie sans cesse élevées au dessus du reste des hommes ; il faut qu'elles dominent publiquement, que tout concoure à les relever, qu'on ramasse à l'entour la force et les honneurs. Tous doivent s'écarter devant elles et les servir ; roi, président, magistrat, chef militaire, à quelque titre qu'un homme exerce l'autorité, il exige le service. Le citoyen dans les grandes calamités, dans les momens critiques, le soldat au combat, doivent même se dévouer au besoin et sacrifier leur vie pour défendre, pour conserver le chef de l'état ou de l'armée ; et, surtout quand les puissances n'agissent point avec tyrannie, cela est bon, cela est juste. Le respect et le dévouement à leur égard importent à l'ordre public. Il faut, au contraire, des circonstances extraordinaires pour qu'un chef se sacrifie dans l'intérêt général. Les exemples en sont rares, et les louanges magnifiques qu'on leur donne prouvent assez qu'une pareille action n'est pas dans l'habitude ni dans la condition des pouvoirs humains. Mais écoutons le divin Maître parlant à ses apôtres : « Vous « savez que les princes des nations les « dominant, et que ceux qui sont les « plus grands exercent le pouvoir sur « elles, et que ceux qui ont le pouvoir « sont appelés bienfaiteurs. Il n'en sera « pas ainsi parmi vous ; mais quiconque « parmi vous vaudra être le plus grand, « que celui-là vous rende le service..... « Si quelqu'un veut être le premier parmi vous, qu'il soit le dernier de tous « et le serviteur de tous.... Si vous n'êtes « point comme ces petits, vous n'entre- « rez point dans le royaume des cieux... « Quel est le plus grand, celui qui est « assis à table ou celui qui sert ?.... Mais « moi je suis au milieu de vous comme « celui qui sert..... Vous m'appelez maître, et vous dites bien, car je le suis. « Si donc je vous ai lavé les pieds, moi « votre Seigneur et votre maître, vous « devez vous laver les pieds les uns aux

(1) M. Guizot, 3^e leçon,

« autres (1). » Il leur prescrit le dévouement ; il leur donne l'exemple ; et pour qu'ils sachent jusqu'où l'imitation doit aller, il leur dit : « Car le Fils de l'homme n'est pas venu afin d'être servi, mais afin de servir et de donner son âme pour la rédemption de beaucoup..... » Et encore : « Je vous envoie comme des brebis au milieu des loups..... Je suis le bon pasteur ; le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis. Celui qui ne donne pas sa vie pour ses brebis est un mercenaire (2). » Ainsi, ce n'est pas seulement un acte de sacrifice qu'il leur impose, c'est une vie de sacrifice obscur et continu, plus difficile qu'un héroïsme éclatant ; c'est le martyre du renoncement à soi pour la charité, de l'abnégation jusqu'à la mort, parole et vertu inconnues au monde avant ces divins préceptes. De là cette différence entre les titres du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel, à laquelle nous ne prenons pas garde par accoutumance, mais qui n'est pas moins un véritable miracle quand on y réfléchit. Un roi de France a dit : l'Etat c'est moi, et, jusqu'à un certain point, il avait raison. Jamais un pape ne dira : l'Eglise c'est moi ; quoique dans la vérité, selon ce mot de saint François de Sales, *le pape et l'Eglise c'est tout un* ; mais le pape s'appelle *le serviteur des serviteurs de Dieu* ; et par un renversement de toutes les idées humaines, la formule du plus extrême abaissement est devenue un titre sur la terre. De même quand l'Eglise, se conformant aux usages sans importance au milieu desquels elle vivait, adopta le cérémonial de l'empire, pendant qu'on donnait aux empereurs et aux grands les qualifications de majesté, d'altesse, de sérénité, on disait au pape et aux évêques : votre *sainteté*, votre *paternité*, noms qui rappellent si bien au pasteur ce qu'il doit être, tandis que les autres noms expriment ce qui n'est pas et ce qui ne peut appartenir à l'homme. Aussi, on nous permettra de regretter que l'épiscopat, dans les temps moder-

nes, ait échangé contre des formules de cour les vénérables formules de l'antiquité chrétienne.

Il ne sera pas inutile peut-être d'ajouter ici que l'obligation du sacrifice et la modestie du titre pour le pouvoir spirituel n'interdisent pas les honneurs extérieurs. De ce que les ministres de Dieu doivent attendre leur récompense de Dieu seul et tout souffrir des hommes, *consentir au mépris et à la mort* quand il le faut, il serait absurde de conclure que l'abandon, l'ingratitude et le mépris fussent légitimes envers eux, et que leur vie dût se passer dans la pauvreté et l'abjection. Ils ont droit tout au contraire à de plus grands respects et une plus grande reconnaissance pour leur caractère et leur ministère sacré ; *qui vous méprise me méprise*, leur a dit aussi le divin Maître (1). Ce serait la même absurdité d'objecter les vices qu'on a vus malheureusement quelquefois sur le Saint-Siège et dans le clergé. Dieu n'a pas promis que le gouvernement de l'Eglise fût préservé des passions humaines. Quand la plupart de ses ministres n'auraient point suivi ses préceptes, les préceptes n'en existent pas moins, les fonctions et l'autorité n'en sont pas moins saintes par nature comme la doctrine. Si d'ailleurs on voulait faire un parallèle, trouverait-on dans la liste de tous les souverains réunis de la terre autant d'hommes aussi vénérables pour la sagesse et la pratique des vertus que dans celle des papes ? Cette autre différence est trop évidente pour avoir besoin de s'y arrêter. Rien n'est plus certain que la multitude de papes, d'évêques et de prêtres, mis par l'Eglise au nombre des *saints*, et par le monde au rang des hommes les plus vertueux, c'est-à-dire, que la sainteté du pouvoir spirituel ne s'est jamais plus manifestée nulle part que dans ceux même qui ont exercé ce pouvoir.

Le caractère d'unité ne s'y découvre pas moins facilement. La science politique s'oppose maintenant à la réunion des pouvoirs législatif, administratif et judiciaire dans la personne des chefs temporels. Il ne leur reste plus du pouvoir judiciaire que le droit de grâce ;

(1) Math. 20-23, 18-5 ; Marc. 9-54 ; Luc. 9-46, 22-23. Joan. 15-15.

(2) Math. 20-23, 10-16 ; Marc. 10-42 ; Luc. 10-1 ; Joan. 10-11.

(1) Luc, 10-16.

ils n'ont plus qu'un tiers du pouvoir législatif; l'administration seule leur appartient exclusivement, et même la responsabilité ministérielle, quoique non encore définie, en restreint de fait l'exercice. La division du gouvernement, en un mot, est un principe des constitutions modernes, et je n'examine pas ici jusqu'à quel point cela peut être raisonnable. Mais dans l'Eglise, les trois pouvoirs sont toujours essentiellement réunis; chacun des membres du corps sacerdotal les possède proportionnellement, selon le degré hiérarchique où il est élevé. Tous enseignent, jugent et administrent les choses spirituelles et tout ce qui s'y rapporte dans l'ordre temporel, les papes par suprématie divine, les évêques par mission divine, les prêtres par délégation épiscopale. Les évêques, secondés par les prêtres, paissent les agneaux; Pierre pait les agneaux et les brebis, les fidèles, les prêtres et les pasteurs. Certains sacrements sont réservés aux évêques; mais les sacrements indispensables à tous sont aussi distribués par les prêtres. Chacun d'eux a des sentences à prononcer, de réconciliation ou de réprobation, de vie ou de mort; certaines causes seulement appartiennent à la juridiction supérieure, en remontant jusqu'au pape, dont il n'y a d'appel qu'à lui-même. « Tout pouvoir m'a été donné dans le ciel et sur la terre; comme mon Père m'a envoyé ainsi je vous envoie; à qui vous remettrez les péchés, les péchés sont remis; à qui vous les retiendrez, ils sont retenus. » Ces promesses s'étendent à tout le sacerdoce, et Pierre en a une spéciale: « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise..... « Je te donne les clefs du royaume des cieux, et tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que tu délieras sera délié (1). » Comme toute vérité ne peut venir que de Dieu, il n'est pas donné à l'Eglise de faire le dogme, ni même fondamentalement la discipline, mais de les enseigner, de les garder. La loi est donc invariable: le sacerdoce n'a pas le droit d'y toucher; il a néanmoins un pouvoir législatif,

qui consiste à confirmer, interpréter, définir, expliquer le dogme, c'est-à-dire, à formuler en parole humaine la parole éternelle, le sens permanent et inaltérable des enseignemens divins, quand des mortels osent s'en écarter ou le contredire. De même le sacerdoce maintient la discipline et en poursuit sans cesse l'accomplissement par des moyens qui peuvent varier, puisque ces moyens s'appliquent au temps et à la matière, mais dont l'esprit reste toujours le même. D'ailleurs, il se trouve dans la discipline des points essentiels, tellement dépendans du dogme, qu'ils n'ont point de changement à subir. On peut affirmer, par exemple, que les abstinences du Carême ne seront jamais abolies, quand même on les suspendrait pour un temps plus ou moins long; à plus forte raison le célibat ecclésiastique a-t-il toujours été et sera-t-il toujours une règle fondamentale. Tout ce qu'on a objecté à ce sujet n'a nulle solidité, et les subtilités si intéressées des protestans ne soutiennent pas mieux la discussion sur ce point que sur toutes leurs autres inventions. J'aurai plus d'une fois occasion de réduire à leur juste valeur ces tours d'érudition forcée et ces complaintes de sensibilité honteuse que l'esprit matériel du siècle continue avec tant de persévérance contre le célibat ecclésiastique; mais je ne puis résister à signaler ici, en passant, encore une preuve de la bonne foi réformée. Gieseler tient beaucoup à prouver que saint Paul fut marié; il s'appuie sur deux textes de saint Ignace d'Antioche et de saint Clément d'Alexandrie; en même temps il produit pour son acquit d'impartialité un texte opposé de Tertullien. Le lecteur en conclura que Tertullien seul contre deux a tort, que saint Paul fut marié, et que tous les apôtres avaient droit de se marier aussi; raisonnablement péremptoire, comme on le voit: il y a bien des choses à dire sur tout cela, que je dirai ailleurs. Cependant, si on veut vérifier les textes produits et les comparer avec deux ou trois autres de Tertullien, il sera certain que Tertullien a raison (1); et enfin la question sera décidée tout d'un coup, sans toutes ces

(1) Joan., 20-21, 25; Math. 23-13, 16-18, 19.

(1) Gieseler, Lehrbuch, t. I. erste periode, 2-27;

recherches, par saint Paul lui-même, qui dit de la manière la plus claire, qu'il vivait dans le célibat (1). On me pardonnera cette petite digression pour la curiosité du fait.

Le pouvoir législatif du sacerdoce s'exerce par l'épiscopat dans les mandements et les conciles particuliers, par l'épiscopat et le pape ensemble dans les conciles œcuméniques, et supérieurement par le pape dans les lettres, décrétales, encycliques, bulles et brefs. Le simple clergé, sans jamais avoir la décision, participe à la législation dans les chapitres ou conseils des évêques; il est même admis aux conciles œcuméniques avec voix consultative. Le jeune diacre Athanase, au grand concile de Nicée, fut chargé de défendre la foi contre les Ariens, et ce fut là qu'il s'attira leur haine en les confondant. Les définitions de foi et les règles de discipline, dressées par les conciles ou par les papes, s'appellent *canons*, expression que l'Eglise a retenue pour ses ordonnances, et qui leur convient en effet exclusivement. On n'a point manqué de signaler ces conseils amphictyoniques, où des Pythagores, députés des divers états de la Grèce, délibéraient sur les intérêts communs. Quand Hérodote nous parle des prêtres égyptiens, on se représente avec complaisance ces belles figures de vieillards à longues barbes, comme le Thermosiris du Télémaque, dissertant gravement entre eux sur leurs mystiques allégories, et communiquant à Pythagore et à Platon ces pauvretés qu'on appelle la sagesse et la science de l'Egypte (2). Si nous trouvions quelque part qu'ils eussent la coutume de se réunir fréquemment pour fixer des règles pratiques de science et de morale, toute la philosophie n'aurait pas assez d'admiration et d'extase pour une si belle institution et

pour un si beau zèle. Cependant je ne sais si personne a songé encore à ces vénérables assemblées d'évêques et de prêtres, à ces merveilleux concours d'hommes évangéliques, qui, presque tous, jusqu'au milieu du quatrième siècle; portaient, dans leurs membres mutilés, les marques de la souffrance endurée en témoignage pour la vérité et la vertu; tous réunis non point pour montrer la pénétration de leur esprit et la facile abondance de leur parole, mais pour attester simplement la même foi, prévenir ou arrêter les écarts de la passion dans la conduite de la vie, et donner l'exemple de se reconnaître les premiers obligés et soumis à la loi qu'ils doivent maintenir. On admire Charondas qui se tua pour se punir d'avoir enfreint involontairement sa législation, en paraissant armé dans une assemblée. Sans approfondir ce dévouement bizarre à son propre ouvrage ou à l'utilité commune, il est certain que l'action de Charondas n'a servi de rien, au lieu que la simple adhésion des évêques en conciles fut admirablement puissante. C'est que le sang de l'homme n'a aucune vertu en lui-même, et que le sang des martyrs trouvant uniquement la sienne dans le témoignage rendu à Dieu, la seule confession de la vérité, « par la vertu qui vient d'en » hant (1), » surpassa en efficacité tous les efforts humains les plus héroïques.

Ce qui est efficace par la sainteté et l'unité, l'est à toujours, perpétuellement et partout. Les pouvoirs spirituels sont donc également universels, quant aux temps et quant aux lieux. « Allez » dans le monde entier, a dit le divin « Maître, prêcher l'Evangile à toute » « créature; enseignez toutes les nations, » « les baptisant au nom du Père, et du » « Fils, et du Saint-Esprit; leur apprenez » « à observer tout ce que je vous ai » « commandé. Et voilà que je suis avec » « vous tous les jours jusqu'à la consommation du temps (2). » L'événement a répondu, je pense, assez bien à la promesse, et tout récemment encore, un fait de bien peu d'importance pour le monde n'en montre pas moins la portée

voy. S. Clém. Strom. 7-6, 5-3, et Tert. de monogam. 8 et 5, Exhort. ad castit. 4, ad uxor. 5.

(1) 1 Cor. 9-3, 7-7, 8, 23.

(2) Voy. sur cette sagesse le solide traité de M. Riambourg : *Du rationalisme et de la tradition*; et sur cette science les derniers entretiens des *Soirées de Monthéry*, par M. Desdoutis, ouvrage d'une science lucide et ferme, qui fait si plaisamment justice de tous les rabâchages anti-bibliques, débités en chaire publique comme des oracles.

(1) Luc, 24-49.

(2) Marc, 16-13; Math., 23-19.

imprescriptible. La secte des méthodistes ayant essayé de pénétrer dans une île de l'Océanie, les pauvres sauvages qui avaient déjà reçu la foi catholique, dirent aux prédicans : Nous ne vous écoutons pas, nous n'écoutons que ceux qui sont envoyés par le père de Rome. Chez une peuplade reculée, dont la science humaine ne s'est occupée encore que pour la pointer sur la carte du globe, l'Évangile arrive à travers les siècles et les mers, le même Évangile que saint Pierre a prêché le premier, et il est annoncé, il est reçu et gardé par le pouvoir de saint Pierre.

Le pouvoir spirituel n'est pas borné non plus, quant à sa nature ; bien différent du pouvoir humain qui ne sait que prohiber, le pouvoir spirituel *retient et remet*, possède la prohibition et l'impulsion : tout le sacerdoce est « le sel de la terre, la lumière du monde (1) ; » tous les envoyés du divin Maître ont les moyens d'empêcher le mal et de porter au bien ; tous répriment, conseillent, soutiennent, tous *guérissent* ; tous ont ordre de courir après la brebis perdue, tous enfin sont en proportion *la voie, la vérité et la vie* (2).

Telle est la constitution de l'Église : doctrine, discipline, gouvernement, tout y est complet, tout y est parfait, tout se tient inséparablement, et cette union en achève la perfection. Nul d'entre les mortels n'a dit : c'est mon ouvrage ; et nul ne peut dire : c'est l'ouvrage de tel homme ; et nul en effet n'y a mis quelque chose d'essentiel. Sans doute l'Église s'est développée progressivement, et son gouvernement s'est toujours montré égal aux progrès de la foi ; mais c'est ce gouvernement même, partie intégrante et médiation unique de la vérité qu'il avait à répandre, qui a fait ces progrès. Loin que le succès soit venu des hommes et des circonstances, il a fallu une force extraordinaire d'organisation pour tirer un tel avantage des circonstances et des hommes, jamais favorables, presque toujours contraires pendant trois cents ans. L'Église, constituée d'avance pour tous les accroissemens comme pour tous

les périls, n'a point imaginé, mais obéi ; rien ne s'est manifesté en elle par invention, mais par vertu, comme dans les œuvres de son divin Fondateur ; rien ne s'y est opéré comme modification, mais comme conséquence. Aussi l'Église s'est-elle toujours défendue des nouveautés, on lui en fait même, aujourd'hui plus que jamais, un reproche. Il y a des gens qui lui assurent qu'elle se meurt parce qu'elle ne veut pas changer, et ils ne songent pas que tout ce qui passe, tout ce qui meurt est uniquement tout ce qui change. Petits êtres d'un jour, qui sonnez les funérailles de l'Église catholique, elle a béni durant dix-huit siècles celles de vos pères, elle verra encore les vôtres, et puisse-t-elle les bénir aussi ! Quelle folie de la juger sur vos propres pensées ! Les constitutions politiques, il est vrai, ont toujours quelque côté faible, cause certaine de mécontentement et d'abus. Ces conceptions des hommes passent à d'autres hommes, pour être modifiées, augmentées, réformées, abolies. En supposant même dans l'exécution une exactitude impossible, elles périront toujours, ne fût-ce que par le perfectionnement. La constitution de l'Église n'a point à subir les faiblesses humaines de l'amendement et de l'amélioration ; elle est comme la loi divine qui l'a fondée, « on n'en changera pas un *iota* (1). » Les hommes peuvent être mauvais, ils peuvent, soit au dehors, soit au dedans, suspendre, empêcher, altérer son action, ils ne peuvent l'altérer elle-même ; et alors ce sont eux qui se perdent en perdant la vie spirituelle, que l'Église seule possède. L'Église n'a donc jamais besoin que d'elle-même, que d'être libre pour réformer des abus qui la troublent et qui ne viennent pas d'elle, c'est-à-dire pour repousser ou rejeter le mal qu'on veut lui faire ou qu'on lui a fait. Donc, pour la société comme pour chaque homme en particulier, *hors l'Église point de salut*. En vain les esprits les plus élevés promettent-ils la prospérité et le progrès de l'humanité par les efforts de la science humaine, tous leurs efforts sont caducs aussi bien qu'eux. L'œuvre de

(1) Math., 3-13, 14 ; Marc, 9-39.

(2) Joan., 14-6.

(1) Math., 3-13 ; Luc, 16-17.

Dieu, l'Eglise seule a la vraie promesse ; car, selon une heureuse expression de Fénelon, la parole de l'homme dit ce qu'il fait ou ce qu'il espère, mais la parole de Dieu « fait ce qu'elle dit (1). »

En exposant, comme je l'ai du moins essayé, les faits primitifs d'où est sortie l'histoire moderne, d'un côté le caractère de la civilisation antique, de l'autre le caractère de la civilisation nouvelle introduite par le christianisme ; en remontant aux origines, aux principes du monde social, nous observerons plus sûrement les faits qui se sont passés ensuite. Nous n'aurons plus à craindre d'arriver en tâtonnant d'induction en induction à des résultats faux, douteux et incohérens. On débat depuis quelque temps touchant les études historiques : les uns rejettent tout système *à priori*, les autres regardent l'observation comme un moyen faible et incomplet ; ni les uns ni les autres n'ont entièrement tort. Il faut observer, mais il faut une règle d'observation ; il faut savoir ce qui doit

être pour bien juger ce qui est. Nous autres catholiques, nous le savons, nous sentons invinciblement que nous sommes dans la vérité, parce que nous l'avons reçue de Dieu et que nous ne présumons pas la créer, ni même la découvrir par notre propre intelligence. Je n'ai donc garde de prétendre avoir fait à mon tour une *science nouvelle*, j'ai constaté la science unique, qui fut toujours, par laquelle seule on connaît, *à priori*, le secret de l'histoire comme celui de toute autre étude.

Pour achever le parallèle de la constitution romaine et de la constitution ecclésiastique, je devais montrer l'action de l'Eglise sur la société civile et politique ; l'espace me manque ; une autre leçon serait nécessaire, et j'ai hâte maintenant de mettre le monde barbare en présence de l'Eglise ; là, d'ailleurs, l'influence du christianisme ne sera pas moins visible. Ma prochaine leçon aura pour objet l'invasion de la Gaule par les peuples germaniques.

ÉDOUARD DUMONT.

(1) Fénelon, *Exhortation d'un curé à ses paroissiens sur l'Eucharistie*.

LETTRES ET ARTS.

COURS SUR L'HISTOIRE GÉNÉRALE

DE

LA LITTÉRATURE.

QUATRIÈME LEÇON.

Littérature hébraïque.

Nous avons parlé dans la leçon précédente de la triple division de l'Écriture sainte en *loi*, *prophètes* et *écrits sacrés* (*Thorah, Nebim, Khetubim*), et nous avons essayé de caractériser les livres de Moïse, les seuls auxquels se appliquât le

nom auguste de *loi*. Nous nous occuperons maintenant des *prophètes*, dénomination qui, dans le canon des Juifs, désigne non seulement les écrits purement prophétiques, tels qu'*Isaïe, Jérémie, etc.*, mais encore certains livres historiques, comme *Josué, les Juges* et les *quatre livres des Rois*, soit parce que ces livres ont été rédigés par des prophètes, soit parce que l'histoire du peuple de Dieu est le plus souvent une prophétie en action où sont figurés d'avance les temps du Messie. A ces motifs, on peut en ajouter un autre, c'est que le trait saillant des annales d'Israël est la présence et l'action continue de ces hommes inspirés de Dieu, véritables colonnes de la théocratie juive,

sans lesquels les préceptes de Moïse seraient promptement tombés dans l'oubli. Quoique les prophètes honorés des communications divines se trouvent chargés de pouvoirs extraordinaires, il y a pourtant quelque chose de régulier et de constant dans leur mission et dans la manière dont elle passe de l'un à l'autre. A dater de Samuel, il n'y a pas d'époque qui n'ait son prophète : dans Israël comme dans Juda, il se trouve toujours quelqu'un de ces délégués du Seigneur, honoré par les uns, méprisé par les autres, mais vers qui se tournent tous les regards dans les grands dangers, dans les grands malheurs publics.

Le ministère des prophètes étant l'un des points les plus importans et en même temps les moins bien connus de l'Histoire sainte, nous pensons qu'on nous saura gré de donner sur ce sujet quelques éclaircissemens empruntés au savant ouvrage de M. Molitor sur la *Tradition*. L'instruction supérieure, en ce qui concernait la loi, se donnait dans des établissemens particuliers appelés écoles des prophètes. Dans ces écoles, le disciple ne devenait pas un prophète à proprement parler, car ce n'est pas chose qui puisse s'enseigner, mais on le conduisait à la sagesse, on lui faisait connaître les profondeurs de la loi ; enfin, s'il en était jugé digne, on l'initiait aux mystères les plus intimes de la sagesse prophétique, ce qui le rendait propre à recevoir les communications divines. Ces écoles, à la tête desquelles étaient toujours les chefs spirituels du peuple, étaient véritablement les piliers de la constitution théocratique. De là sortaient la vie et l'influence spirituelle qui se répandaient dans la masse ; là était le siège et le centre vivant de toute la religion ; là se formaient les docteurs et les chefs d'Israël et presque tous ses prophètes. Amos le berger fut peut-être le seul qui n'eût pas été élevé dans cette école. On regarde communément Samuel comme le premier fondateur de ces écoles, parce que la Bible en fait pour la première fois mention expresse au premier livre des Rois (Chap. x, v. 5-19) ; Samuel peut bien être le restaurateur de ces écoles, mais il n'en fut certainement pas le créateur, car les écoles de haute sagesse sont

aussi anciennes que les sages eux-mêmes. Dans tous les temps, les hommes d'élite sur lesquels se reposait l'Esprit divin se firent un devoir de rassembler autour d'eux des disciples afin de conserver à la postérité par leur moyen les doctrines reçues des ancêtres, et afin de ne pas laisser les choses saintes disparaître de la terre. Si des écoles de ce genre ne s'étaient perpétuées sans interruption depuis la plus haute antiquité, la tradition aurait pu difficilement se maintenir.

La tribu de Lévi, à la vérité, était seule chargée de tout ce qui se rapportait au culte divin : mais les prêtres et les lévites n'étaient pas en cette qualité les dépositaires exclusifs de la doctrine et de la direction suprême d'Israël. Ces hautes fonctions, d'après la prescription divine, n'étaient pas attachées à la naissance, mais à certaines qualités personnelles. Il y avait dans la constitution théocratique d'Israël trois pouvoirs, le pouvoir sacerdotal, le pouvoir exécutif laïque et le pouvoir spirituel, qui servait de médiateur entre les deux autres et qui constituait véritablement le centre de toute la hiérarchie, en ce qu'il avait l'inspection suprême tant sur la doctrine que sur l'observation de la loi, et le maintien de toute la constitution ecclésiastique et civile. Cette haute autorité, et avec elle le dépôt de toute la tradition, était entre les mains des anciens, choisis indistinctement parmi les plus sages de la nation, soit qu'ils appartenissent à la tribu sacerdotale, soit qu'ils lui fussent étrangers. Il ne faut pourtant pas se représenter ces anciens comme des magistrats civils ordinaires, ni s'imaginer que des laïques fussent supérieurs aux prêtres dans la hiérarchie juive. Il n'en était pas ainsi ; ces anciens, qui étaient les sages de la nation, recevaient la plus haute consécration spirituelle, puisque ce conseil, lors de sa première institution (voyez Num. xi, 25), reçut le Saint-Esprit qui ensuite était transmis par l'imposition des mains, lors de l'admission de chaque membre (Num. xxvii, 18). A la tête de ce conseil des anciens se trouvait le prophète comme la plus haute autorité spirituelle dans Israël, car le prophète n'était pas simplement un prédicateur, mais le chef suprême de

toute la hiérarchie instituée par Dieu même dans le Deutéronome où il est dit : « Le Seigneur te suscitera du milieu de ta nation et de tes frères un prophète semblable à moi, tu l'écouteras (xviii, 15); » et plus haut : « Je leur susciterai du milieu de leurs frères un prophète semblable à toi : je mettrai mes paroles dans sa bouche et il leur dira ce que je lui aurai ordonné. Si quelqu'un ne veut pas écouter les paroles qu'il dira en mon nom, c'est moi qui le punirai (ibidem; v. 17).

« Le conseil des anciens était en rapport intime avec les écoles des prophètes. C'était de ces écoles que sortaient, la plupart du temps, les membres du grand conseil de gouvernement, et d'un autre côté, le chef de la hiérarchie était en même temps le docteur suprême. Les enfans des prophètes qui, du reste, étaient divisés en plusieurs classes, étaient presque entièrement séparés du reste des laïques, et formaient un véritable ordre religieux : ils vivaient dans la pureté, pratiquaient certaines abstinences, évitaient le contact des gens mondains et sensuels, et s'efforçaient de pratiquer la loi dans toute sa rigueur, ainsi que nous en voyons un exemple dans Daniel et ses compagnons, qui, pour ne pas se souiller en mangeant les alimens que leur faisait donner le roi de Babylone, mangeaient secrètement des légumes et buvaient de l'eau..... De même que le grand-prêtre était revêtu de la plus haute dignité en tout ce qui concernait les fonctions sacerdotales (*in pontificalibus*), le prophète, comme président des anciens, était le pouvoir spirituel suprême (*in spiritualibus*). Ces deux hautes charges pouvaient être réunies sur la même tête, comme nous le voyons par l'exemple d'Elie. Mais lorsqu'on ne réunissait pas ces deux hautes charges, le grand-prêtre n'était pas revêtu de cette haute autorité spirituelle, il était ordinairement membre du grand conseil. Dans les premiers temps de la théocratie juive, le même homme réunissait, sous le nom de juge, l'autorité spirituelle et le pouvoir civil exécutif. Moïse fut, à proprement parler, le premier des juges. Lorsque plus tard la royauté fut introduite chez le peuple d'Israël, le pouvoir exécutif fut enlevé au chef des anciens et conféré au roi.

Depuis cette époque jusqu'à la captivité de Babylone, les trois pouvoirs restèrent séparés l'un de l'autre. »

« Ceux qui prétendent que la constitution de l'église juive après Esdras ne fut plus qu'une œuvre purement humaine, tout-à-fait hors des prescriptions de Moïse, soutiennent que, selon l'institution primitive, les prêtres et les lévites avaient le dépôt exclusif de la doctrine et du gouvernement. Mais, selon eux, au retour de la captivité, la constitution de l'Eglise fut bouleversée et remplacée par des institutions tout-à-fait nouvelles, d'où il résulta que les prêtres et les lévites furent supplantés dans le gouvernement et l'enseignement par une nouvelle classe de docteurs. Mais si cette assertion sur les règles de l'ancienne Eglise quant aux attributions de l'Eglise est exacte, comment se fait-il que Moïse ait consacré pour son successeur Josué, qui n'était pas de la tribu de Lévi, mais de celle d'Ephraïm. Aucun des juges d'Israël ne fut lévite, à l'exception du grand-prêtre Héli. Les prophètes mêmes qui, du commencement jusqu'à la fin, furent incontestablement les docteurs suprêmes du peuple d'Israël, sortaient la plupart du temps des autres tribus. Un passage du premier livre des Paralipomènes (xii, 13) prouve que du temps de David les principaux docteurs appartenaient à la tribu d'Issachar. La vérité est que les prêtres et les lévites étaient plus particulièrement appelés à instruire et à gouverner, ce qui fait que dans l'Ecriture ils sont mentionnés comme les docteurs ordinaires du peuple; mais quand il se trouvait des hommes plus capables dans les autres tribus, ils étaient admis sans difficulté à ces fonctions, comme on en trouve une infinité d'exemples dans l'Histoire sainte (1). »

Nos lecteurs nous pardonneront cette digression, destinée à leur faire bien connaître la position des hommes qui ont écrit la plupart des livres de l'Ancien Testament. Ces notions sont nécessaires pour bien saisir le caractère de leurs écrits, et notamment celui de leurs écrits historiques. Si dans l'antiquité pro-

(1) *Philosophie der Geschichte, oder ueber die tradition*, t. I, p. 153.

fane, les historiens qui ont joué un grand rôle politique, tels que Thucydide ou César, nous paraissent si intéressans à étudier, à raison d'un certain sens pratique qu'eux seuls possèdent, que sera-ce d'historiens qui à la plus haute magistrature spirituelle de leur pays ont joint la connaissance plus ou moins étendue des plans divins à l'égard de leur nation, pour ne rien dire du don de prophétie et de celui des miracles ? Aussi leur langage a-t-il une force et une autorité dignes de celui au nom duquel ils parlent. C'est chez eux, non ailleurs, qu'il faut chercher la vraie philosophie de Phistoire, si ce mot vague et ambitieux des modernes peut être de mise là où il s'agit, non de systèmes arbitraires, d'hypothèses bâties sur un petit nombre de faits mal connus, et qui ne s'en donnent pas moins hardiment pour des lois générales, mais d'oracles infaillibles, de décrets souverains, de jugemens rendus au plus haut des cieux. Ce qui distingue les historiens sacrés de tous les autres, c'est qu'ils ne laissent jamais perdre Dieu de vue. L'observation ou la violation de sa loi dans Israël, les événemens heureux ou funestes qui en résultent, la mission des prophètes et les merveilles accomplies par eux, tels sont les objets sur lesquels ils aiment à s'arrêter, laissant volontiers de côté tout ce qui serait de pure curiosité, mais insistant sur les faits qui portent en eux leur moralité, et s'attachant à bien marquer l'enchaînement des décrets divins. L'histoire chez eux est un grand drame, qui a pour acteurs Dieu et le peuple. D'une part, c'est la Providence travaillant à l'éducation d'Israël avec une sollicitude toute maternelle, prodiguant les instructions, les avertissemens, les corrections, également fidèle dans ses promesses et dans ses menaces, quelquefois sévère dans ses châtimens, mais le plus souvent pleine de patience et de longanimité ; d'autre part, c'est une race perverse et indocile, toujours sourde aux prophéties et aux miracles, malgré des expériences mille fois répétées, et forçant Dieu, en quelque sorte, à changer ses plans de miséricorde en jugemens terribles, mais nécessaires pour que le bien puisse sortir du mal. Et ce ne sont pas ici de vaines fic-

tions, des imaginations poétiques, c'est la réalité elle-même, mais vue à la lumière d'en haut ; c'est le tableau de la lutte toujours subsistante entre la puissance divine et la liberté humaine, tel que les confidens du Très-Haut pouvaient seuls le retracer. Aussi n'y a-t-il pas de lecture plus instructive pour ceux que préoccupe le difficile problème des destinées humaines, et c'est là seulement que notre Bossuet a puisé cette hauteur de pensée et cette majesté de langage qui font de son *Discours sur l'Histoire universelle* une œuvre si grande parmi les œuvres des hommes.

Parmi les anciens livres mentionnés dans l'Ancien Testament, et qui ne sont pas parvenus jusqu'à nous, la plupart étaient des livres historiques. A cette classe appartenait sans doute le livre des *Guerres de Jehovah*, cité dans les *Nombres* (xxi, 14), et qui se rapportait à la guerre entreprise par ordre de Dieu contre les Amorrhéens pendant le séjour dans le désert. La conquête de la Palestine sous Josué, les nombreuses guerres du temps des Juges, qu'on peut appeler l'époque héroïque d'Israël, furent certainement racontées et célébrées avec plus de détails qu'elles ne le sont dans les récits si courts et si pleins de lacunes qui nous en restent. Cela est suffisamment prouvé par plusieurs passages qui sont évidemment des citations de monumens plus anciens (1). Quant à l'époque des Rois, nous savons qu'elle eut des historiens en assez grand nombre. Les auteurs des livres qui nous restent en mentionnent quelques uns, et renvoient d'ailleurs sans cesse aux annales des rois de Juda et à celles des rois d'Israël (2). Indépendamment de ces annales sans nom d'auteurs, nous savons que le règne de David avait eu pour historiens les prophètes Nathan et Gad ; celui de Salomon était raconté dans les *Paroles de Nathan*, dans les livres d'Ahias de Silo et dans la *Vision d'Addon le voyant contre Jéroboam* ; celui de Roboam, dans ce dernier livre et dans ceux du prophète Semeias ;

(1) Voyez par exemple la citation du livre des *Jus* tes à l'occasion du miracle de Josué. Jos. x, 15.

(2) 5. Reg. xxi, 41, xiv, 29. 2 Paralip. xvi, ii, xx, 34, etc., etc.

celui d'Abias l'avait été par Addon ; celui de Josaphat , par Jehu , fils d'Hanani ; le prophète Isaïe avait écrit l'histoire d'Ossias , et Hosai , celle de Manassé (1). Tous ces écrits , dont la plupart avaient pour auteurs de grands prophètes , sont assurément fort regrettables. Toutefois , puisque Dieu a permis qu'ils se perdissent , on doit croire qu'ils ne contenaient rien de très utile pour notre édification. Comme ils existaient encore au retour de la captivité de Babylone , ainsi que le prouvent les *Paralipomènes* rédigés postérieurement à cette époque , comme d'un autre côté l'historien Josèphe n'a pas eu à sa disposition d'autres livres que ceux qui nous sont restés , il est probable qu'ils auront été détruits lors de la persécution d'Antiochus , qui , dans son désir d'effacer les vieilles mœurs juives , dut chercher à faire disparaître tout ce qui pouvait entretenir l'ancien esprit national. Les livres historiques dont nous sommes en possession sont donc *Josué* , *les Juges* et *les Rois* , compris parmi les *Prophètes* , les *Paralipomènes* , *Esdras* et *Néhémie* , simples *hagiographes* ou écrits sacrés. Viennent ensuite quelques histoires particulières , dont deux , *Tobie* et *Judith* , n'existent pas en hébreu et sont rejetées du *canon* des Juifs , quoiqu'admisses dans celui des catholiques ; puis enfin , les deux livres des *Machabées* , qui , considérés également comme apocryphes par les Juifs et comme *deutéro-canoniques* par l'Eglise , terminent l'Ancien Testament. Nous parlerons de ces divers ouvrages selon l'ordre où la Bible nous les présente.

Le livre de *Josué* a probablement pour auteur Josué lui-même ; du moins cela semble résulter d'un passage du dernier chapitre (xxiv , 26). On y trouve pourtant quelques additions et quelques interpolations d'une époque postérieure ; il raconte brièvement , mais avec beaucoup de force et de gravité , la conquête de la terre de Chanaan et les prodiges qui ont signalé ce mémorable événement. Ce qui caractérise le successeur de Moïse , c'est l'obéissance parfaite aux ordres de Dieu et le courage fondé sur la foi entière en

ses promesses. Il est dit de lui , « qu'il accomplit tous les commandemens divins sans omettre le moindre des ordres donnés par le Seigneur à Moïse. » (xi , 15.) Sa mission principale est de communiquer aux Israélites cet esprit de foi et d'obéissance , de l'inculquer , de l'enfoncer fortement dans leurs âmes. Ce but est bien marqué dès le commencement du livre , où Dieu répète plusieurs fois à Josué d'être fort et courageux , où il lui dit : « Ne crains pas , n'aie pas peur , parce que le Seigneur ton Dieu est avec toi dans ce que tu entreprendras. » (i , 9.) Plus loin il lui ordonne d'annoncer au peuple qu'il va passer le Jourdain à pied sec : « Aujourd'hui , lui dit-il , je veux t'exalter devant tout Israël , afin qu'ils sachent que je suis avec toi comme j'ai été avec Moïse. » Le miracle accompli , Josué leur fait prendre douze pierres dans le lit du Jourdain pour les placer à Galgala , afin qu'elles servent de témoignage aux siècles futurs. Et il dit aux enfans d'Israël : « Quand vos fils interrogeront leurs pères et leur demanderont ce que signifient ces pierres , vous le leur apprendrez et vous leur direz : Israël a passé le Jourdain à pied sec , le Seigneur votre Dieu ayant desséché les eaux en votre présence comme il avait fait auparavant de la mer Rouge , afin que tous les peuples de la terre connaissent la forte main du Seigneur , et afin que vous craigniez en tout temps le Seigneur votre Dieu. » Après ce premier prodige viennent d'autres prodiges encore plus surprenans , s'il est possible. Il semble que Dieu craigne de n'en pouvoir jamais assez faire pour frapper l'esprit de son peuple et le maintenir fidèle , au moins pendant le temps nécessaire à son établissement en Chanaan. Rien n'est plus célèbre que la chute des murailles de Jéricho au son des trompettes , et le combat où Josué arrête le soleil. Ce n'est pas ici le lieu de commenter ces faits merveilleux , qui sont du reste racontés en peu de mots et avec la simplicité qui caractérise toujours ces sortes de récits dans la Bible. Toutefois , nous croyons qu'on nous saura gré de faire connaître à leur occasion de quelle manière certains théologiens protestans expliquent les miracles.

(1) 1 Paralip. xxix , 29. 2 Paralip. ix , 29 , xii , 13 , etc. , etc.

vous prendrons notre exemple dans l'ouvrage de Herder sur *l'Esprit de la poésie hébraïque*. Après avoir cité le fameux passage où Josué commande au soleil de s'arrêter, et où il ne voit, lui, qu'une figure de rhétorique, « il est possible, ajoute-t-il, que Josué ait exprimé à haute voix le désir de voir le jour se prolonger ; n'y a-t-il pas de semblables souhaits chez les héros d'Homère, et n'est-ce pas l'élan naturel d'une âme enflammée de l'ardeur du combat ? Supposons qu'en effet il ait fait clair plus long-temps qu'à l'ordinaire, qu'enfin le ciel, par une forte grêle, ait semblé venir au secours des Israélites ; il était bien naturel que le chant de triomphe présentât cette peinture magnifique d'un jour sans pareil, fit parler le héros, soumit Jehovah même à ses ordres, et fit participer à sa victoire le soleil et la lune frappés d'admiration par son audace. Il en est de même d'un grand nombre de passages dans *Josué* et les *Juges*. Lorsqu'il y est dit que les murs s'écroulèrent au son des trompettes sacrées, lisez la description dans l'esprit du temps auquel elle appartient, et vous cesserez de la trouver risible. Au son des trompettes était lié le cri de guerre et l'assaut dont il était seulement le signal. Le général, pendant six jours, avait défendu à ses troupes d'attaquer ; le septième jour, comme l'ennemi endormi par cette procession sans résultat autour de ses murailles, les avait laissées le matin sans défense et sans garde, Josué fit donner le signal de l'assaut, et les Israélites conquièrent la ville (1). Il paraît difficile de croire qu'un homme aussi distingué que Herder ait écrit sérieusement les incroyables phrases qu'on vient de lire ; cela n'est pourtant pas impossible, car il aimait véritablement la poésie hébraïque et désirait beaucoup faire goûter la Bible aux gens les plus disposés à s'en moquer. Quoi qu'il en soit, cette ingénieuse méthode d'interprétation a fait de grands progrès depuis Herder ; les protestans rationalistes de l'Allemagne n'en ont pas d'autre aujourd'hui, et leurs théologiens, tout en con-

tinuant de baser sur l'Écriture sainte ce qu'ils appellent leur christianisme, sont parvenus à la débarrasser de ses miracles, lesquels sont nécessairement ou des mythes, ou des métaphores, ou des faits très ordinaires pris pour surnaturels, ou enfin des fautes de copistes.

La seconde moitié du livre de *Josué* raconte le partage des terres conquises entre les Israélites. C'est, si l'on ose se servir de ce terme, une sorte de procès-verbal plein de délimitations de terrains et de généalogies, et qui contient les premiers titres de propriété des douze tribus. Le dernier chapitre nous présente une scène très belle et très imposante. Josué, arrivé à une extrême vieillesse, sait qu'il va bientôt mourir ; il convoque à Sichem toutes les tribus, et dans un dernier discours leur rappelle tout ce que Dieu a fait pour eux, tant pour les tirer de l'Égypte, que pour leur donner une terre qu'ils n'ont pas labourée, des villes qu'ils n'ont pas bâties, des vignes et des oliviers qu'ils n'ont pas plantés. « Maintenant donc, ajoute-t-il, craignez le Seigneur et servez-le d'un cœur pur et sincère ; ôtez du milieu de vous les dieux que vos pères ont adorés dans la Mésopotamie et l'Égypte, et servez le Seigneur. S'il vous paraît mauvais de servir le Seigneur, le choix vous est laissé. Voyez ce qui vous plaît, qui vous aimez mieux servir, les dieux que vos pères ont adorés en Mésopotamie, ou les dieux des Amorrhéens dans le pays desquels vous habitez. Pour moi et ma maison, nous servirons le Seigneur. Le peuple répondit et dit : A Dieu ne plaise que nous abandonnions le Seigneur pour servir des dieux étrangers... Et Josué dit au peuple : Vous ne pourrez pas servir le Seigneur : c'est un Dieu saint, un Dieu fort, un Dieu jaloux ; il ne vous pardonnera pas vos crimes et vos péchés. Si vous le quittez pour des dieux étrangers, il se tournera contre vous, vous affligera et vous détruira après tous les biens qu'il vous a faits. Et le peuple dit à Josué : Il n'en sera pas ainsi, mais nous servirons le Seigneur. Et Josué dit au peuple : Vous êtes témoins que vous avez choisi vous-mêmes le Seigneur pour le servir. Et ils répondi-

(1) Herder, *Sæmmtl. Werke*, t. 54, p. 233.

« rent : Nous en sommes témoins.... Jo-
 « sué fit donc alliance en ce jour... Il
 « écrivit toutes ces choses dans le livre
 « de la loi du Seigneur, et il prit une
 « pierre énorme qu'il plaça sous un
 « chêne qui était dans le sanctuaire du
 « Seigneur, et il dit à tout le peuple :
 « Voilà que cette pierre vous servira de
 « témoignage, parce qu'elle a entendu
 « toutes les paroles que le Seigneur vous
 « a dites, de peur que plus tard vous ne
 « vouliez la nier et mentir au Seigneur
 « votre Dieu (1). » On ne saurait imaginer
 un prologue plus grandiose et plus ma-
 jestueux à cette longue histoire, qui s'é-
 tend de la mort de Josué à la captivité
 de Babylone, et qui n'est guère que celle
 des infidélités du peuple d'Israël et des
 malheurs attirés sur lui par ces infidé-
 lités.

Le livre des *Juges* se rapporte au temps
 où les Israélites furent gouvernés par
 des chefs ainsi appelés : il ne faut pas
 chercher dans les vingt-un chapitres de
 ce livre toute l'histoire des trois siècles
 qui s'écoulèrent de Josué à Samuel, mais
 seulement le récit de quelques faits plus
 importans et quelques traits plus mar-
 qués de la protection de Dieu sur son
 peuple. Le but de l'historien est du reste
 exprimé avec beaucoup de netteté et d'é-
 nergie dans ce court résumé qui est au
 commencement du livre : « Toute cette
 « génération fut réunie à ses pères et
 « d'autres se levèrent qui ne connais-
 « saient pas le Seigneur ni ses merveilles
 « en faveur d'Israël. Alors les enfans
 « d'Israël firent le mal en présence du
 « Seigneur et ils servirent Baal et Asta-
 « roth.... Et le Seigneur irrité contre Is-
 « raël les livra entre les mains de leurs
 « ennemis qui s'emparèrent d'eux et les
 « vendirent aux nations qui demeuraient
 « autour d'eux, et ils ne purent résister
 « à leurs adversaires ; mais de quelque
 « côté qu'ils allassent, la main du Sei-
 « gneur était sur eux comme il le leur
 « avait promis, et ils tombèrent dans de
 « terribles extrémités. Et Dieu suscita des
 « juges pour les délivrer des mains de
 « leurs oppresseurs, mais ils ne voulu-
 « rent pas les écouter, se prostituant
 « aux dieux étrangers et les adorant. Ils

« abandonnèrent bientôt la voie dans la-
 « quelle leurs pères avaient marché, et
 « ayant entendu les ordonnances du Sei-
 « gneur, ils firent tout le contraire. Lors-
 « que Dieu leur avait suscité des juges,
 « il se laissait fléchir à sa miséricorde
 « pendant qu'ils vivaient ; il écoutait les
 « gémissemens des affligés et les délivrait
 « de l'épée de leurs oppresseurs. Mais
 « quand le juge était mort, ils retour-
 « naient à leurs péchés, faisant pis en-
 « core que leurs pères, suivant des dieux
 « étrangers et les adorant. Ils ne quittè-
 « rent point leurs habitudes, ni la voie
 « très dure où ils étaient accoutumés à
 « marcher. Et la fureur du Seigneur s'al-
 « luma contre Israël et il dit : Puisque ce
 « peuple n'a pas tenu compte de l'alliance
 « que j'avais faite avec leurs pères et
 « puisqu'il a dédaigné d'écouter ma voix
 « je n'exterminerai pas les nations que
 « Josué a laissées lorsqu'il est mort,
 « afin que j'éprouve Israël par elles et
 « que je voies'ils garderont la voie du Sei-
 « gneur ou s'ils ne la garderont pas (1). »
 On chercherait en vain dans les historiens
 les plus graves de l'antiquité profane
 quelque chose de semblable à cette sub-
 limé manière d'envisager les choses hu-
 maines. L'historien sacré va raconter
 des temps de malheur, d'humiliation et
 de servitude succédant à des conquêtes
 et à des succès inouis ; mais il sait bien
 à qui il faut s'en prendre si les promesses
 faites à Moïse et à Josué n'ont pas été ac-
 complies dans toute leur plénitude. Dieu
 voulait rendre son peuple heureux et
 puissant, mais son peuple n'a pas voulu :
 il laisse donc autour de lui ces ennemis
 dont lui-même a négligé d'anéantir les
 idoles, pour l'instruire, l'exercer, l'é-
 prouver ; et la longueur et la sévérité de
 cette éducation seront proportionnées
 au profit qu'il en tirera, mesurées sur sa
 soumission ou sa désobéissance. Quoi de
 plus raisonnable et de plus miséricor-
 dieux, même selon nos vues humaines,
 que cette conduite de Dieu ? Quoi de
 plus propre à concilier les droits de la
 puissance divine et ceux de la liberté hu-
 maine ? Quoi de plus opposé que ces idées
 bibliques à ce fatalisme, bien autrement
 immoral que celui des païens, dont taut

(1) Josué, xxiv, 14-23.

(1) Jud., v.

d'écrits contemporains sont infectés et qui n'est autre chose que le panthéisme appliqué à l'histoire.

Tout le monde connaît les faits racontés dans le livre des *Juges*, le meurtre d'Eglon par Aod, la victoire de Debora et de Barach sur Sisara, les exploits de Gédéon, le sacrifice de Jephthé, les actions merveilleuses de Samson, l'hercule israélite, enfin la tragique histoire du Lévitte d'Ephraïm. Tous ces récits plaisent par la naïveté et une inimitable couleur d'antiquité : les mœurs qu'ils peignent sont simples, rudes, quelquefois barbares comme celles des héros d'Homère ; mais cela même est une garantie de la véracité de l'historien et de la haute ancienneté des matériaux qu'il a mis en œuvre. Au milieu de ces narrations simples et sans ornemens, se trouve un des morceaux lyriques les plus achevés qui soient dans la Bible ; c'est le cantique de Debora, monument de la vieille poésie nationale, évidemment contemporain de l'événement qu'il célèbre. Nous ne pouvons nous refuser au plaisir d'analyser en peu de mots cette ode incomparable. Le poète ayant à chanter l'affranchissement récent du peuple d'Israël, commence par rappeler en termes magnifiques les anciens bienfaits de Dieu et les prodiges de la sortie d'Egypte ; puis tout d'un coup il peint la désolation des Israélites sous leurs oppresseurs, la solitude des chemins causée par la terreur et les précautions infinies que devaient prendre ceux qui s'y hasardaient ; il n'y avait plus de forts en Israël, on ne voyait plus ni bouclier ni lance parmi le peuple, jusqu'à ce que se levât Debora, mère en Israël. Viennent ensuite des apostrophes aux chefs qui sont venus d'eux-mêmes braver le danger ; ils sont invités à parler, à raconter les justices du Seigneur au lieu où les chars des ennemis ont été brisés, et leur armée anéantie. « Allons, allons, Debora, lève-toi et chante un cantique : lève-toi, Barach, et saisis tes captifs, fils d'Abinoem ; les restes du peuple ont été sauvés, le Seigneur a combattu par la main des forts. » Ce qui suit est assez obscur, à cause d'une foule d'allusions dont le sens nous échappe à cause du peu de documens qui nous restent sur cette épo-

que reculée ; ce sont des reproches aux tribus qui n'ont pas pris part au combat, des éloges adressés à celles « qui se sont précipitées dans le danger comme dans les profondeurs d'un abîme. » Le combat est peint en quelques mots : « Les rois sont venus et ils ont combattu ; les rois de Chanaan ont combattu près des eaux de Mageddo, et ils n'ont pu remporter aucun butin. On a combattu contre eux du haut du ciel ; les étoiles sans changer leur ordre et leur cours ont combattu contre Sisara. Le torrent de Cison a emporté leurs cadavres ; ô mon âme, foule aux pieds les hommes forts ; la corne du pied des chevaux s'est brisée dans l'impétuosité de leur fuite, les plus vaillans des ennemis se sont renversés en fuyant les uns sur les autres. » Mais rien de plus brillant et de plus animé que le mouvement qui termine le cantique ; Sisara vient d'être représenté roulant aux pieds de Jahel dans les convulsions de la mort. Sa mère a regardé par la fenêtre et s'est écriée à travers les barreaux : « Pourquoi son char tarde-t-il à paraître ? pourquoi les pieds de ses chevaux sont-ils si lents ? La plus sage d'entre ses femmes répond à sa belle-mère : Sans doute qu'on partage les dépouilles ; la plus belle des captives est choisie pour lui ; on donne à Sisara des étoffes de mille couleurs, des ornemens brodés à l'aiguille pour orner nos têtes. » Puis tout-à-coup, sans autre transition : « Ainsi périssent tous vos ennemis, ô Seigneur, et que tous ceux qui vous aiment, brillent comme le soleil levant. »

L'histoire de Ruth est comme un appendice au livre des *Juges*, dont les juifs ne la séparent pas. Rien de plus gracieux et de plus touchant que ce récit d'un événement domestique relatif aux ancêtres de David, et qui fut sans doute recueilli sous ce prince. C'est un tableau délicieux de mœurs antiques dont la simplicité cette fois n'est gâtée par rien de trop sauvage. Mais quel homme de goût ne fait ses délices de cette merveilleuse pastorale, qui n'a admiré cent fois la sainte obstination du dévouement de Ruth à sa belle-mère, la mélancolie des paroles de Noémi qui ne veut plus

qu'on l'appelle belle (Noémi), mais amère (Mara), parce que le Seigneur l'a remplie d'amertume, et les ravissantes scènes qui suivent, le riche Booz faisant sa moisson, la timide Moabite glanant à la suite des moissonneurs auxquels leur maître a recommandé de laisser tomber exprès une partie de leurs épis; enfin cette dernière scène racontée avec tant de naïveté et de délicatesse, où Ruth couchée aux pieds du vieux Booz vient réclamer son droit de parenté, et la conclusion qui fait succéder aux douleurs des deux femmes tant de consolations et de joie. « Le Seigneur accorda à Ruth « d'enfanter un fils. Et les femmes dirent « à Noémi : Béni soit le Seigneur qui « n'a pas permis que ta famille restât « sans successeur et qui a voulu que son « nom se conservât dans Israël, afin que « tu aies un enfant qui console ta vie et « nourrisse ta vieillese ; car il est né de « ta belle-fille qui te hérit et qui vaut « mieux pour toi que si tu avais sept fils. « Et quand l'enfant fut né, Noémi le mit « dans son sein, et elle le portait et le « soignait comme une nourrice. » Malheur à ceux qui ne sentiraient pas le charme de cette adorable simplicité et liraient sans attendrissement des scènes devant laquelle pâlissent les plus aimables peintures de l'Odyssee!

E. DE CAZALÈS.

COURS SUR LA MUSIQUE

RELIGIEUSE ET PROFANE.

QUATRIÈME LEÇON.

Explications. — Que les musiciens modernes ont singulièrement restreint les notions que les anciens attachaient au mot de *musique*, et qu'ils ont détaché cette science de l'ensemble des connaissances humaines.

Nulla science, autant que la science musicale, ne nous paraît avoir été, dans les temps modernes, plus détournée de son principe, plus complètement isolée,

dans la théorie et la pratique, des notions fondamentales qui sont la base de tout enseignement humain. Nous avons en déjà, dans notre introduction, l'occasion de déplorer et de signaler comme le plus grand obstacle aux progrès de l'art, cette inconcevable indifférence des musiciens relativement à la nature et à l'essence des éléments de la musique, et à ses rapports avec les autres connaissances. Tandis que, dans tous les objets sur lesquels s'exerce la pensée humaine, se manifestent cette ardente curiosité, cette disposition à tout sonder et à se rendre compte de tout, qui forment un des caractères les plus saillans de notre époque; les musiciens seuls, frappés d'inertie au milieu de ce mouvement général, restent volontairement dans une ignorance absolue des mystères qui les environnent; acceptant sans discussion et sans examen les définitions, les traditions, les théories qu'on leur a transmises sans explication; ils les transmettent, à leur tour, avec le même aplomb, sur la seule autorité de leur soumission aveugle, et d'une foi aussi entêtée qu'inintelligente.

Dans un pareil état de choses, qu'un écrivain se garde bien de vouloir porter le flambeau de la saine philosophie, c'est-à-dire de la lumière commune, du sens universel, sur les premiers matériaux d'une science incertaine et déplacée de son véritable rang; de vouloir dégager les pures notions de ses éléments des notions obscures et fausses dont l'esprit de système les a enveloppées; de substituer à des formules absurdes et sacramentelles l'expression intelligible et nette des lois générales appliquées à l'ordre des faits musicaux; de pénétrer jusqu'à l'essence intime de ces divers principes qu'on nomme *consonnance* et *dissonnance*, *unisson* et *accord*, *mélodie* et *harmonie*, *mesure* et *rhythme*, *son* et *ton*, *intervalle* et *altération*, *gamme* et *tonalité*, *diatonique*, *chromatique* et *enharmonique*, etc., etc., et de les rapporter, d'une part, aux lois de l'ordre général; d'autre part, de les faire correspondre aux diverses puissances de notre être et aux conditions de l'organisation humaine; — qu'il s'en garde bien, disons-nous, car, à la moindre tentative,

Palarme se répandrait tout-à-coup dans le camp des musiciens. Compositeurs d'opéras et de romances, de messes et de quadrilles, professeurs, instrumentistes, tous gens qui n'entendent pas être troublés dans leur quiétude routinière, se ligueraient d'un commun accord contre le rêveur factieux qui a prétendu faire de la musique une espèce de succursale de la théologie (1); contre le téméraire qui a osé lever une main profane sur le Palladium de l'école; et, pour peu qu'il se sentit quelque velléité de démontrer l'impuissance des méthodes consacrées à l'aide desquelles les théoriciens eux-mêmes avouent qu'aucun homme seul, quelles que soient son aptitude et son organisation, ne pourra jamais être initié aux mystères de l'harmonie, on crierait à l'anéantissement de la science musicale, et, en ceci, on n'aurait pas tout-à-fait tort, car ce lourd et ridicule échafaudage de nomenclatures une fois renversé, toute la science de nos musiciens disparaîtrait dans le même abîme, et, retombant dans le vide de leur esprit, ils ne sauraient plus à quoi se prendre.

Les grands prêtres des religions anciennes gagnaient les convictions des peuples, non en leur donnant une explication claire et satisfaisante des doctrines sacrées, mais en effrayant leur imagination par l'aspect imposant de leurs cérémonies et la représentation de leurs mystères redoutables; toutefois, ces grands prêtres pénétraient jusqu'à un certain point dans le sens véritable de ces mystères, bien qu'il leur fût interdit de le divulguer à la foule. Il n'en est pas tout-à-fait de même de nos pontifes de l'art: ils professent réellement dans leur sanctuaire une science *occulte* pour eux-mêmes comme pour le vulgaire, sur lequel ils n'ont d'autre avantage que d'être parvenus, à force de patience et d'efforts de mémoire, à fixer dans leur tête un monstreux assemblage de règles arbitraires et inflexibles, de formules grammaticales et matérielles, dont il est aussi

impossible de deviner l'esprit que de saisir la liaison.

Et quand ils ont à grand-peine élevé cet édifice scientifique, avec son appareil terrible, tout hérissé de difficultés insurmontables; quand ils en ont fait le tour en tout sens; quand ils l'ont divisé en mille compartimens; quand ils possèdent le secret de tous les détours, et que tenant en main le fil du labyrinthe, ils en ont bouché soigneusement toutes les issues pour se défendre de tout contact, de toute communication avec l'air extérieur, la vie et la lumière communes, ils s'imaginent n'avoir plus rien à connaître des choses du monde; ils s'enferment dans leur donjon comme dans une vaste machine pneumatique, prêts à foudroyer tous ceux qui du dehors viendraient porter un œil un peu trop investigateur sur la forteresse redoutable.

Ils oublient que ce chimérique *cheval de bois* n'est après tout qu'une machine, un instrument destiné à obéir passivement aux ordres de l'intelligence et de la volonté; que toutes les parties fonctionnantes de cette machine, depuis le grand pivot jusqu'au moindre des ressorts, doivent être en harmonie parfaite avec les diverses puissances de la volonté et de l'intelligence; que l'on doit beaucoup moins étudier en elle-même l'ensemble et les diverses parties de la machine, que la clarté de ses rapports avec l'être moral tout entier, son unique moteur; que l'élément matériel n'a de valeur qu'autant qu'il reçoit sa loi et sa destination d'un principe spirituel qui s'assimile l'élément matériel; que chaque réalité doit être examinée dans l'idée, et l'idée dans sa réalisation; en un mot, que l'art, tel qu'il est formulé et pratiqué aujourd'hui, c'est-à-dire, ce composé de faits spéciaux, ne saurait avoir sa *raison* en lui-même, non plus que chaque fait n'a en lui-même sa loi, mais qu'il est subordonné aux lois fondamentales de l'intelligence et du sentiment universels.

Les géomètres, les algébristes, les mathématiciens, tout en opérant sur une série de faits qui s'enchaînent merveilleusement entre eux et qui se déduisent les uns des autres avec une rigoureuse exactitude, n'en confessent pas moins leur ignorance quant à la base, à la raison

(1) Cela nous a été dit maintes fois par une foule d'artistes, mais dernièrement, en propres termes, au sujet de notre *Cours* dans *l'Université Catholique*, par un illustre compositeur dont nous avons ailleurs exalté *l'intelligence*.

première de tous ces faits ; donnée mystérieuse, qu'on l'appelle *unité, grandeur ou quantité*, qui contient l'infini, puis- qu'elle engendre un nombre illimité d'opérations, dans lequel l'esprit ne saurait concevoir de point d'arrêt.

Les musiciens seuls, contre l'exemple des musiciens de tous les âges et des érudits contemporains, s'obstinent à garotter leur art dans des lisières matérielles. Au delà de l'ordre de faits et de réalités qui constituent proprement le *matériel* de la science, ils ne voient rien, que ténèbres et vide ; ou bien, s'ils conçoivent hors de la sphère de la musique, quelques idées morales, quelques principes communs, quelques lois constantes, ces lois et ces principes n'ont pas un tel caractère d'universalité qu'ils puissent s'appliquer à leur art : entre cet art et ces principes, il y a tout un abîme, tout un infini. Que, dans les régions intellectuelles qui leur sont étrangères, tout se meuve autour d'un centre commun selon les lois d'une gravitation générale ; ou que toutes les existences séparées, errantes et vagabondes, marchent au hasard dans le vague ; que leur importe ? ne se tiennent-ils pas fermes, eux, sur un point immobile et fixe, et, puisque rien ne change autour d'eux, puisqu'ils n'ont pas la conscience du mouvement de la sphère qui les entraîne, peut-on dire que la musique est soumise à une impulsion extérieure ? Ainsi, l'isolement de l'art, sa soustraction à tout ce qui se renouvelle, se développe et vit, constitue, pour les musiciens, le repos et l'ordre parfait ; tout ce qui est en dehors de ce cercle étroit obéit à un ordre différent ou à une aveugle fatalité. Ordre ou désordre, cela leur est fort indifférent. Mais il faut prouver à ces musiciens qu'ils n'échappent pas dans leur spécialité à ce fatalisme, car si le mouvement doit avoir sa raison, le repos doit avoir sa loi aussi.

La musique n'a, dit-on, aucuns rapports avec les autres connaissances humaines, celles du moins que l'on appelle fondamentales ; car, quelle analogie peut-il exister, en effet, entre la musique, la science des sons, et la théologie, par exemple, la science des rapports de l'homme avec Dieu ? puis entre la musi-

que et la philosophie, la médecine, les sciences naturelles, etc. ?

Premièrement, il nous semble qu'en isolant ainsi la musique de l'ensemble des choses humaines, on détruit d'un seul coup la notion antique et universelle de cet art qui a toujours et partout été considéré, non seulement comme une science spéciale, ayant ses lois, ses principes particuliers et reposant sur un ordre de réalités distinctes, mais encore comme une science symbolique, qui était le lien de toutes les autres. Or, détruire une pareille science sans daigner la connaître et l'examiner, sans dire pourquoi ou l'anéantit, c'est plus qu'une témérité, c'est un vandalisme d'autant plus barbare qu'il n'a pas la violence pour excuse, qu'il s'exerce dans les ténèbres et à huis-clos, et qu'il n'a que l'ignorance pour principe. En second lieu, il faut voir si la musique, telle qu'elle est constituée aujourd'hui et réduite, comme dit M. Villoteau, à *la pratique des sons*, c'est-à-dire, à l'ordre spécial de faits et de réalités qui leur sont propres, n'a véritablement aucune espèce de rapports avec les connaissances humaines et les autres arts.

La musique, c'est la science de la combinaison des sons. Voilà, avons-nous vu, sa définition technique. Le son, c'est la vibration de l'air, la parole de la nature, l'expression du mouvement et de la vie ; c'est aussi la voix dans l'homme. Donc, première analogie, fournie par les faits réels, de la musique avec ce qu'on appelle le concert et l'harmonie de l'univers, et avec la parole. Quels sont maintenant les éléments qui président à la combinaison des sons ? il y en a deux principaux : le *nombre* et le *temps*, deux éléments primitifs, essentiels, qui président à tout, qui organisent tout.

De ces trois éléments, le son, le nombre et le temps, un seul, le son, est de l'essence même de la musique, et encore faut-il observer que, sans les deux autres, la musique n'existerait pas ; elle ne serait qu'un vain bruit. Les deux derniers sont des éléments généraux qui concourent également à la formation de tout ce qui a une organisation.

Qui est-ce qui préside à la génération des sons ? c'est le nombre, le nombre mystérieux, *ternaire ou quaternaire*,

Qui est-ce qui préside à la division des sons en gammes, diatonique, chromatique, enharmonique? c'est encore le nombre. Qui est-ce qui fixe les intervalles? le nombre. Qui est-ce qui convertit ces gammes en une espèce d'alphabet musical? le nombre. Qui est-ce qui sollicite tel son ou tel accord après tel autre, de telle sorte que l'un forme un repos intermédiaire et l'autre opère une résolution de la phrase musicale? Qui est-ce qui constitue cette phrase musicale en parties du discours, de telle manière qu'elle semble présenter son substantif, son adjectif, son verbe, son régime? Qui est-ce qui la partage en diverses périodes? c'est encore le nombre. Seconde analogie de la musique avec le langage.

Maintenant, qui est-ce qui donne à la musique cette cadence périodique, ce mouvement régulier, qui est comme le souffle et la respiration de cette parole harmonieuse? c'est le temps. Qui est-ce qui lui donne cet autre mouvement variable et libre qui tantôt seconde la *mesure invariable* et *esclave*, tantôt contraste avec elle, tantôt semble la contrarier; qui est-ce qui lui donne le rythme? c'est le temps encore. Or, la mesure, c'est la loi générale d'évolution et de succession; c'est le battement du poulx dans l'homme et les animaux; c'est le flux et reflux de la mer; c'est l'ordre successif et périodique des saisons, le cours successif et périodique des astres. Le rythme, c'est tout mouvement partiel et accidentel qui vient se surajouter au mouvement général et qui paraît quelquefois l'interrompre sans le détruire jamais. Autre analogie de la musique, fournie par les données matérielles, avec les lois générales de l'univers.

Mais ces deux éléments, le nombre et le temps, que sont-ils en eux-mêmes? spirituels ou matériels? infinis ou finis? Le premier est infini et spirituel. En effet, que l'on conçoive le nombre sous l'idée abstraite et métaphysique d'*unité*, de *duité*, de *ternaire* et de *quaternaire*, ou qu'on le conçoive sous l'idée de divisibilité, il contient toujours l'infini. Dans le premier cas, l'unité, la duité, le ternaire ou le quaternaire forme un tout tellement indivisible, qu'on ne saurait rien lui ôter par la division et lui rien

ajouter par la multiplication. Dans le second cas, il est certain que l'idée de l'infini subsiste toujours, puisque l'on ne peut assigner un terme possible aux nombres divisibles.

Le temps est un élément matériel et fini, et ceci, croyons-nous, n'a pas besoin de démonstration.

Or, remarquons que les fonctions de ces deux éléments dans la musique se rapportent parfaitement à leurs natures distinctes. L'un, le nombre, préside à la partie intellectuelle et spirituelle de l'art, celle qui s'adresse à l'âme et au sentiment, éclaire l'intelligence sur le sens et la suite du discours musical, et lui prête cette expression qui en est la vie morale; l'autre, le temps, préside à la partie sensible et corporelle de l'art, celle qui agit sur les sens et l'homme organique: il donne à la musique cette action et cette puissance qui forment en quelque sorte sa vie matérielle.

Mais ces deux éléments, le nombre et le temps, n'appartiennent pas, avouons-le, à l'essence de la musique, puisque ce sont deux éléments primitifs, essentiels par eux-mêmes, qui entrent dans tout, et qui concourent à l'organisation de toutes les existences. D'où il suit qu'un art formé de trois éléments principaux, deux desquels, sans changer de nature, se combinent avec les éléments d'une infinité d'autres sciences, doit avoir nécessairement des rapports étroits avec toutes ces sciences.

Du reste, toutes les fois que le vocabulaire d'un art contient des termes généraux, et dont le sens semble excéder le point précis où il s'arrête dans le cercle spécial de l'art, on peut hardiment affirmer que cet art n'a pas sa raison en lui-même, et obéit à une législation supérieure et universelle. En musique, les mots *ton* et *mode*, sans parler d'une foule d'autres, ces mots auxquels se rattachent des notions si importantes, prouvent seuls, ainsi que nos premières leçons l'ont montré, la commune origine de la musique et du langage.

Reste, comme seul élément essentiel de la musique, le son. Le son, ce fait naturel, qui ne devient fait musical que par ses diverses combinaisons de nombre

et de temps, lesquelles sont l'objet de la science. Cependant, les sons musicaux présentent encore une telle relation, une telle analogie, une telle affinité avec des élémens propres à d'autres sciences, qu'ils semblent n'être que la manifestation particulière et la transformation d'un autre élément antérieur qui se traduirait par les *couleurs* en peinture, dans le langage par les *mots*, par les *chiffres* en mathématiques, etc., etc.

La musique n'est donc pas une science aussi isolée, aussi exceptionnelle que l'impuissance d'esprit voudrait le faire supposer. Elle ne se refuse donc pas à l'*application de l'explication* universelle; elle ne tourne donc pas le dos à l'ordre général et à la science de l'homme en particulier !

Nous continuerons le même sujet dans notre prochaine leçon.

JOSEPH D'ORTIGUE.

COURS D'ÉTUDES

—
SUR

L'ART ANTIQUE.

5^o *Origine hiératique de la cité, prouvée par plusieurs pagodes.*

Toute ville primitive n'était à l'origine qu'un temple ou lieu sacré, défendu par un esprit supérieur manifesté dans une statue, qui devint plus tard l'idole du pays. Peu à peu la ville échappait aux prêtres, était envahie par des castes extérieures, et profanée elle cessait d'être un temple. Mais l'immobile Hindoustan offre encore plus d'une cité restée fidèle à son premier caractère de couvent. Tel est Djagrenât, à quelques lieues de Kuttak, sur la côte d'Orissa. Cette fameuse pagode, immense carré de cours et de portiques, à double rang de pilastres portant deux cent soixante-seize arcades, est entourée d'une enceinte de pierres noires, d'une étonnante grosseur, liées entre elles sans ciment, et qui donne

entrée dans l'intérieur par quatre portes tournées vers les quatre points cardinaux. De longues avenues de bosquets, remplies de petites pagodes et de piscines sacrées pour les ablutions des pèlerins, précèdent ces portes que surmontent des pyramides. Il y en a trois grandes, et qui forment comme trois temples distincts. La principale a sept étages, diminuant de largeur à mesure qu'ils montent; elle a de hauteur trois cent quarante-quatre pieds depuis la base jusqu'à la cime couronnée par une voûte en tonneau, couverte de lames de cuivre doré, et dont les deux extrémités se terminent par une demi-rosace que forme la queue de deux paons qui semblent s'élaner du centre de ce demi-cercle. Des sculptures hiéroglyphiques couvrent d'étage en étage les quatre faces de la pyramide. Les détails du monument sont lourds et massifs, mais l'ensemble en est extraordinaire. Il est tout entier construit d'énormes blocs de granit, entassés sans ciment, et qui ont été tirés des montagnes des Gattes, distantes de soixante-huit lieues. Autrefois Djagrenât était le sanctuaire formidable d'où le pontife suprême du brahmanisme envoyait ses ordres à tous ses croyans. Les Anglais ont fait tomber cette puissance; mais Djagrenât est toujours comme la Mecque de l'Hindoustan. Chaque Hindou y doit aller au moins une fois dans sa vie, et à certaines fêtes il s'y trouve quelquefois plus de deux cent mille pèlerins. Dans l'intérieur, le bœuf de Siva s'élançait gigantesque du milieu de la muraille et la tête tournée vers le sud-est: il veille sur les reliques de son maître, les os du dieu Krishna renfermés dans un tronc de bois de sandal, auquel on a donné la forme de Siva; et quand l'idole va se promener hors du temple, au milieu d'une musique qui appelle les sacrifices et provoque l'effusion du sang, des milliers de pèlerins se précipitent pour se faire écraser sous les roues de son char. Chacun des sept étages de la pagode offre une grande porte carrée, surmontée d'animaux mystiques, comme l'aigle, le taureau, l'éléphant. Des rangs de colonnes à chapiteaux et à entablemens rectilignes, y protègent des statues dans toutes les poses, mais dont plu-

sieurs debout et sans pieds se terminent en queue de serpent.

Le mur d'enceinte lui-même est bordé d'une colonnade, et offre une rangée de fenêtres singulières, dessinées en triangle. La seconde pyramide, dédiée au soleil, offre des scènes plus variées et une plus réelle magnificence. Ses murs, épais de quinze pieds, en ont cent vingt de hauteur. De ses trois portes, celle de l'orient est la plus ornée; deux beaux éléphants y sont sculptés, ayant chacun un homme monté sur sa trompe. A celle de l'ouest, deux cavaliers parfaitement équipés semblent attendre un combat, et à la porte du nord deux lions victorieux tiennent chacun sous leurs griffes un éléphant abattu.

Ces portes franchies, on traverse neuf enceintes, qui enveloppent une très belle cour où est la cella. Sur sa vaste voûte en pierre de taille, sont sculptés le soleil et les astres, entourés d'adorateurs dont chacun pose à sa manière, debout, couchés, à genoux, assis, tête baissée ou levée vers le ciel, riant, pleurant, en extase, en prière, en action de grâces, ou chantant, ou jouant sur des instruments.

Il est une autre pagode qui, comme Djagrenât, a l'apparence d'une grande ville, tant elle renferme d'édifices divers; c'est celle de Tripetty, élevée sur une montagne sainte, et consacrée à l'épouse de Siva, sous la double forme de Maha-Kâli et de Bhavani. Sa statue, en tant que Bhavani, ressemble à la Diane d'Ephèse, chargée de mamelles, elle préside aux joies du printemps; en tant que Maha-Kâli, grande déesse du temps rongeur, elle a des dents et des ongles horriblement longs, et porte un collier de crânes de morts; sa fête se célèbre en automne, par des sacrifices d'hommes et d'animaux.

La pagode de Kandji, dédiée à Siva, n'est également pas autre chose qu'une ville ou forteresse, avec trois enceintes carrées l'une dans l'autre, chacune surmontée d'une pyramide à neuf étages, inclinés en talus qui dessinent presque un quart de cercle, tous bâtis d'énormes blocs de pierre, munis d'ouvertures ou portes arquées, mais en ellipse plutôt qu'en plein cintre, et couverts de sta-

tues et de bas-reliefs. La première enceinte offre un édifice admirable, servant de reposoir pour les processions de Vishnou et de Siva: il est porté sur mille colonnes couvertes de reliefs sculptés quelquefois avec une délicatesse et une entente d'exécution admirables, disent les voyageurs. On remarque surtout le groupe d'un enfant effrayé, qu'un atroce Brahmane attache, pour l'immoler, à l'autel de Siva. La première enceinte, munie de piscines et de nombreuses chapelles, est la seule ouverte aux profanes.

Parmi les temples moins anciens qu'a dessinés dans son voyage le colonel Gentil, plusieurs mériteraient d'être cités. L'un a sa grande porte en plein cintre surmontée d'un vaste triangle à cinq rangs de sculptures hiéroglyphiques, qui semblent annoncer des initiations. Deux pilastres latéraux portent deux autres triangles plus petits et très aigus, où sont sculptés cinq rangs de têtes semblables, lesquelles surmontent deux grandes statues debout, au type moitié égyptien, tenant en main des anneaux qui rappellent la croix du Nil. Un autre, dont les cinq étages ornés d'ogives flamboyantes, avec des toits à la chinoise, indiquent la double influence mahométane et bouddhiste qui a détruit l'antique hindoustan, présente de plus à ses cinq étages autant de portes carrées ou grandes fenêtres, et à son sommet cinq globes d'où s'élancent des flammes.

Ce nombre cinq, qui est plus spécialement celui des choses sensibles, paraît avoir été cher à Siva, qui avec ses cinq têtes et quatre ou trente-deux mains armées, monté sur son bœuf, préside aux sacrifices humains. Souvent dans la grande cour carrée qu'entourent les portiques de ses prêtres, cinq petites pagodes se disputent l'espace. Mais les anciens temples, ceux qui sont vraiment symboliques, observaient le nombre sept; c'est ainsi que sur la côte de Coromandel ils sont composés de sept carrés cubiques superposés, chacun avec quatre fenêtres carrées, entre des colonnes et des génies: et ces étages de plus en plus petits, abrités par un toit qui fait saillir ses tuiles en écaille, aboutissent à un huitième cube ou petit dôme le plus souvent doré,

comme pour les temples de l'ancienne Rome.

Nous citerons encore une de ces pagodes-villes, parce que ses dispositions, quoique modernes, ont complètement conservé le type primitif. C'est celle de Siringam dans le Tanjaour, assez grande pour former à elle seule une république de prêtres qui avec leurs familles composent, dit-on, une population de cinquante mille âmes. On en parle d'après le plan qui en a été levé par un artiste hindou, et qui se trouve dans Langlès. C'est un carré revêtu de créneaux, avec sept enceintes aussi carrées, enfermées les unes dans les autres, et dont chacune a sa couleur, ainsi que l'histoire nous peint l'Ecbatane des Mèdes. Quatre grandes portes, sur les quatre faces du carré extérieur, regardent les quatre points cardinaux; celle du sud, la plus ornée, est carrée comme toutes les autres, mais de plus surmontée d'un fronton énorme à larges pierres, qui en se retirant progressivement vers le centre, forment des deux côtés comme un escalier extérieur, et dessinent à l'intérieur, par la succession des angles rentrants, une voûte comme celles dont il a déjà été fait mention. De chaque côté, entre les colonnes, six personages, dont deux seulement sont des animaux, correspondent sans doute aux douze signes du zodiaque. Quant aux sept portes des enceintes qui se répètent au nord et au sud, elles sont bien moins grandes, toutes modernes, surmontées d'un fronton formé par cinq ou sept toits coniques, en retraite l'un sur l'autre, à la manière chinoise, et toujours plus étroits à mesure qu'ils montent pyramidalement. Chaque enceinte est large de trois cent cinquante pieds, qu'occupe un double rang de maisons et de jardins, traversés par une rue où deux voitures peuvent rouler de front, et défendus par un mur crénelé, haut de vingt-cinq à trente pieds; le plus extérieur de ces remparts peut avoir un mille anglais de circuit. On compte plus de cent dix-sept tours dans cette pagode militaire.

Le Tchoultry ou Caravanseraïl qui la précède, pose sur mille colonnes, dont plusieurs, de trente pieds de haut, ont été faites d'une seule pierre : telles sont les deux qui ornent la grande porte du sud.

III.

Quatre majestueuses pyramides couvertes de sculptures surmontent les quatre entrées; chacune d'elles aboutit par une série de portiques à la cella de Vishnou, placée au centre de la dernière enceinte, et ouverte aux quatre vents. C'est là comme le germe du temple et de la ville, qui peu à peu étendirent leurs enceintes à l'entour, en se formulant toujours sur elle, ainsi que les différens anneaux dont se compose intérieurement le tronc d'un arbre séculaire.

La ville politique s'éleva donc primitivement autour d'un Palladium renfermé dans le carré de la cella. Chaque caste y a son enceinte séparée; les prêtres, les guerriers, les marchands s'y retranchent derrière des portes, chaque corporation a ses créneaux. Par exemple à Siringam, lorsqu'elle était forteresse française, les Brahmanes seuls étaient admis dans les trois dernières enceintes; la milice européenne occupait la première, les Musulmans et les Tamouls remplissaient les autres. Ainsi le carré et le nombre quatre président à tous ces temples comme base de l'harmonie; le triangle pyramidal, issu du nombre trinitaire et divin, leur sert pour s'élever vers le ciel, et le nombre septennal ou sacramentel organise les sept nefs au dessous des trois, six ou neuf étages cosmogoniques. *Le ciel a donc primitivement formulé la terre;* toute science physique est religieuse dans sa source. En outre, l'origine de toute ville se cache dans un sanctuaire; car la religion seule peut rendre un lieu sacré, et faire respecter le droit d'asile qui constitue la cité à sa naissance. Ce fait rationnel vient d'être prouvé historiquement par les monumens de l'Inde. On n'a tant insisté sur eux que parce qu'ils doivent servir comme premier terme de comparaison, et comme base d'une série de principes que déroulera successivement l'histoire de l'art chez les autres peuples.

Il est si vrai que le temple était l'asile ou la cité du peuple, qu'on le voit toujours en temps de guerre s'y retirer comme dans son dernier retranchement. C'est ainsi que les Juifs soutinrent, dans leur temple-forteresse, un siège terrible contre les Romains. Les Mexicains, repoussés de toutes parts par les Espagnols,

se concentrèrent de même dans le temple du Soleil, où ils combattirent en désespérés, se repliant d'une enceinte dans l'autre jusque dans celle du sanctuaire. « Que sont encore aujourd'hui les villes des Hindous, dit Heeren, si ce n'est un assemblage de cabanes de bambou réunies autour des pagodes? »

Suivant M. de Humboldt, les temples dans la forme la plus primitive, celle de la pyramide de Bélus « pouvaient répondre au double usage du culte et de la défense..... (tandis que) chez les Grecs le mur seul, qui formait le περιβολος, offrait un asile aux assiégés. »

Il est tout simple que, hors du christianisme, toute religion étant matérielle, et par là même politique, ses temples soient en même temps des forteresses. Ceux des Chrétiens offrirent même quelquefois ce double caractère, leurs murs se couvrirent de créneaux, comme on en voit encore une foule en Autriche, en Hongrie et chez les Slaves, et quelques uns en France ; telle est l'église d'Etampes. Mais ceci ne pouvait plus avoir lieu pour nos temples qu'à des époques de barbarie, tandis que c'est l'état normal des sanctuaires de l'Inde et de l'Asie.

En outre, la profusion des grottes d'Ellora, de Salcette, de Mavalipouram, prouve qu'un temple n'était pas dédié à une seule divinité, mais qu'il se composait d'une foule de petits réduits pour les génies subalternes, compagnons du grand dieu, et de cellules pour ses prêtres, ses pèlerins, ses dévots.

Il est certain que les architectes hindous cherchaient la voûte, et s'essayaient souvent à la réaliser en petit dans le ro-

cher, mais sans pouvoir la bâtir. Quant à la conjecture de lord Valentia, que les temples souterrains de Bouddha étaient les seuls qui l'employassent, elle tombe devant le temple voûté de Biskourma : que, dans les chapiteaux et les ornemens des nefs régnât une certaine symétrie de correspondances, c'est ce qui frappe au premier coup d'œil ; mais d'harmonie complète, il n'y en a pas encore. Au reste, l'obscurité des architectes répond bien au caractère impersonnel de leurs monumens. Les plus grands poètes de l'Inde sont connus et célèbres, et jusqu'ici on n'a qu'un seul nom d'architecte, encore assez équivoque, déchiffré par Wilford sur une inscription antique d'Ellora, c'est celui de Saxya-Padamrata, l'un de ceux qui créusèrent ces merveilleuses grottes.

Au reste, l'architecture hindoue n'a, comme on voit, rien de supérieur. La patience est tout son génie ; elle s'enveloppe de symboles à défaut de science. Non seulement, on ne peut fixer l'époque de ses constructions anciennes ; mais il n'est pas même possible de les classer par leurs styles dans une échelle progressive. Le type immuable pèse sur chacun de leurs détails, et se transmet sans se perfectionner. Le seul changement qu'aient apporté les temps modernes, c'est la substitution du plein cintre et de la coupole au lourd plafond : mais ces édifices nouveaux, par leur double caractère mauresque et bouddhique ou mongol, proclament l'action de deux peuples étrangers, les Arabes et les Tartares.

CYPRIEN ROBERT.



REVUE.

VISITE AUX CATACOMBES.

Parmi tout ce qu'on a écrit sur les catacombes de Rome, nous ne connaissons rien de plus pieux que les pages suivantes, de plus beau de cette beauté qui seule plaît aux âmes chrétiennes. Nous devons taire le nom de la personne qui avait confié à ces pages le secret de ses émotions : nous les publions même à son insu, grâce à l'autorisation de ses amis. Mais nos lecteurs nous sauront gré de leur avoir communiqué ces feuilles inconnues, où les sentimens que doit inspirer au cœur d'un chrétien la visite des catacombes, ont trouvé une expression si vive et si pure.

J'ai vu les catacombes, et l'impression que j'y ai reçue et que j'en conserve est, grâce au ciel, plus vive et plus profonde qu'aucune de celles que m'ont laissées les monumens et les ruines que j'ai contemplés à Rome avec le plus d'admiration. — Je sens maintenant avec reconnaissance que mes émotions les plus fortes sont causées par ce qu'il y a de meilleur en moi, et je remercie Dieu d'avoir créé mon cœur capable de sentir ce que jamais mon imagination ne m'a fait éprouver. Je n'avais qu'une idée vague de l'effet que ce lieu produirait sur moi. Je n'y avais pas beaucoup pensé d'avance, et j'y suis arrivée sans avoir prévu de quelle nature seraient les sensations qui devaient y remplir mon âme. Peut-être cette circonstance les a-t-elle rendues plus vives. Je puis croire du moins qu'aucune préparation n'aurait pu les augmenter, comme nulle expression ne peut les rendre. En entrant dans cette sombre caverne, je me suis d'abord sentie saisie d'un respect et d'un recueillement si profond, que je n'aurais pu proférer une parole, même pour prier, et cependant je ne sentais pas bien distinctement encore quels souvenirs ce lieu réveillait en moi. J'étais touchée avant de me rappeler pourquoi, et ce n'est que lorsque mon

cœur était déjà attendri et bien disposé à la recevoir, que la pensée des *chrétiens*, des *martyrs*, est venue le remplir d'une émotion si violente, que je ne me rappelle pas d'avoir rien éprouvé de semblable dans toute ma vie. — J'étais près de l'autel où la messe s'était célébrée pendant le temps des persécutions. — Je regardais cette pierre sur laquelle s'étaient attachés les yeux de ceux qui, à cette même place où j'étais, ont articulés ces prières sublimes et touchantes plus qu'aucune de celles qui ont jamais été adressées à Dieu. J'aurais bien voulu me mettre à genoux et prier aussi; aucun lieu de ce monde n'en peut inspirer un plus juste désir. Mais je n'ai pas osé, car je n'étais pas seule, et j'ai suivi ceux qui marchaient devant moi, sans rien dire, essayant de ne pas me laisser distraire des sentimens que je ne pouvais exprimer. — En avançant cependant dans ces étroits détours, une émotion plus forte encore s'est emparée de moi. — Devant l'autel, je ne pensais qu'à leurs prières et j'oubliais leurs souffrances; mais ces tombeaux, entre lesquels il reste à peine assez d'espace pour marcher, cette place pour les morts, plus grande que celle qui restait aux vivans, m'ont rappelé ce qui avait été souffert par ceux qui, debout sur cette terre où j'avais mes pieds, attendaient l'instant où ils seraient aussi couchés à côté de leurs frères. Pendant un instant, je me figurais la douleur, les angoisses de ceux qui attendaient longtemps la mort, j'oubliais qu'ils étaient chrétiens! j'oubliais qu'une espérance plus forte que toutes les douleurs en avait banni la plainte et l'horreur; et qu'au milieu de cette affreuse caverne on n'avait entendu retentir que des chants d'espoir et d'allégresse; j'oubliais que le seul sentiment qui ait jamais fait battre de regret leurs cœurs héroïques était ce-

lui de n'avoir pas encore versé leur sang comme ceux qui, plus heureux, les avaient devancés dans le ciel, et leur seule crainte, celle de mourir sans avoir confessé leur foi. — Tous ces souvenirs me sont revenus, et j'ai eu honte d'avoir éprouvé autre chose que de l'envie pour ceux qui ont habité ce sombre séjour. J'ai pensé alors à moi-même avec confusion; j'ai rougi en songeant que j'étais chrétienne, comme celles qui, jeunes et faibles comme moi, oubliant qu'il y avait du bonheur sur la terre, n'ont dans ce lieu demandé à Dieu que la gloire d'y mourir pour lui. J'ai comparé mes prières avec les leurs, et je les ai trouvées bien indignes. Dans ce moment j'ai désiré partager leur sort, j'ai dit du moins sincèrement dans mon cœur que j'achèterais volontiers une partie de leurs vertus au prix de tout mon bonheur dans ce monde, et j'ai demandé à Dieu que cette prière ne fût point l'effet d'un enthousiasme passager, mais qu'il la rendit sincère et durable. Nous sommes sortis des catacombes par l'escalier qui y conduisait les chrétiens, et c'est en y arrivant que j'ai senti à la fois dans mon âme toutes les impressions différentes que je venais d'éprouver successivement. — Les marches sont les mêmes que leurs pas ont touchées en allant au supplice. — J'aurais voulu me prosterner et en baiser l'empreinte! — J'aurais voulu ne pas quitter cette place et y pleurer sans contrainte; je sens que là j'aurais pu exprimer les sentimens qui remplissaient mon cœur. — Je pensais alors que les jeunes filles qui ont monté ces degrés en allant mourir héroïquement, me voyaient du haut du ciel et priaient pour moi, qui leur ressemble si peu. — J'aimais à songer qu'elles voyaient dans mon cœur ce que je ne pouvais articuler, et qu'elles protégeaient ma prière. — Je me sentais indigne de mettre mes pieds où s'étaient posés les leurs, et cependant c'est avec un sentiment d'une douceur inexprimable que j'ai monté ces marches qu'elles ont gravies avec autant de calme et plus de bonheur que moi, quand la mort les attendait en haut!

Trop de pensées inondaient mon âme. Je n'ai pu résister au besoin d'embrasser avec ardeur cette pierre sacrée avant de

rentrer dans l'église. — En y revenant, je me suis mise à genoux; j'aurais voulu y rester bien long-temps. Je venais de ressentir des transports qu'aucun moment de ma vie ne m'avait fait comprendre. Je les devais à la religion dans laquelle j'ai eu le bonheur de naître, et j'avais besoin d'en remercier Dieu et de lui demander que toute ma vie fût l'expression de ma reconnaissance et de mon amour pour lui!

LES DERNIERS BRETONS;

PAR ÉMILE SOUVESTRE (1).

Poésies de la Bretagne, deuxième et dernier article (2).

Nous avons analysé déjà dans un article la première partie de ce livre, la seconde est consacrée aux poésies de la Bretagne. M. Souvestre voudrait les faire apprécier à ses lecteurs, mais il craint de ne pouvoir en donner une juste idée. « Ces poésies nationales, dit-il, toutes « d'attitude et de mouvement, supportent « mal une sèche analyse. Nous aurions en- « core préféré les faire connaître par notre « traduction, quelque défectueuse qu'elle « soit; c'eût été, au moins, un portrait « peint d'après l'original, et non un « signalement de passeport; mais l'es- « pace nous manque pour suivre une « pareille marche. La reproduction des « principaux chants populaires de la « Bretagne remplirait un volume, et « nous pouvons à peine disposer de quel- « ques pages..... Ces chants que je donne « ici, tout pâles du voyage qu'ils ont « fait pour passer de leur langue dans « la nôtre, sont comme ces oranges que « les marins nous apportent des pays « lointains, demi-flétris et ayant à peine « conservé un reflet de leur couleur do- « rée, une trace de leur parfum déli- « cieux. » Ces mots nous dispensent de

(1) 4 volumes in-8°, chez Charpentier, rue de Seine, n° 51.

(2) Voir la 3^e livraison, août 1856, de l'*Université Catholique*.

quelques critiques que nous eussions pu adresser à l'auteur ; nous n'avons plus qu'à le remercier d'avoir mis au jour des trésors ensevelis depuis long-temps dans le linceul du langage armoricain, au milieu des landes solitaires de cette terre antique. Avant d'entrer dans l'examen des poésies populaires de la Bretagne, M. Souvestre établit que le bas-breton est la langue celtique ; il appuie cette opinion sur des faits historiques qui nous semblent la rendre probable. Après la conquête des Romains, la poésie nationale des Gaules ne continua à fleurir que dans l'Armorique. Les trouvères armoricains succédèrent aux bardes gaulois, dont les chants n'étaient point écrits ; leurs lais, nous dit Marie de France, qui en traduisit un grand nombre, étaient chantés sur la harpe et sur la rote. La littérature bretonne fut connue des troubadours, ils n'en furent que les imitateurs ou les traducteurs, et lui empruntèrent la féerie et le fond des premiers romans chevaleresques. Vers le neuvième siècle, la langue de l'Armorique tomba, en France, dans une sorte de mépris ; l'Angleterre eut pour elle les mêmes dédains dans le douzième, et en 1400, le vif éclat qu'avait jeté sa littérature était effacé. Dès avant 1600, la vieille Bretagne s'était françaisee, et sa nationalité était morte depuis long-temps, lorsque Charles VIII écrivit son épitaphe ; mais tandis que son individualité politique et guerrière se perdait, un immense mouvement s'effectuant dans les masses lui en redonnait une artistique et littéraire ; la foi religieuse domina surtout cette fermentation de la pensée qui travaillait l'Armorique comme un volcan ; la lave qui s'en échappa parut toute empreinte de ses brûlantes croyances, il sembla un instant que le peuple breton tout entier se fût mis à genoux, et que ses actions se fussent transformées en prières : on vit s'élever alors ce nombre infini de calvaires, de chapelles, d'églises, d'oratoires qui hérissent encore cette province. Tout ce que l'intelligence humaine put inventer de ressources, tout ce que l'adresse manuelle put fournir de secours, fut tour à tour mis en œuvre pour ces merveilleuses constructions ;

les ouvriers les plus habiles faisaient vœu de ne travailler qu'aux églises, quelques uns, adonnés à la sculpture du Kersanton, s'imposaient comme une obligation religieuse la confection par jour d'un certain nombre de feuilles de chêne, de trèfle ou d'arabesques : ils appelaient cette pratique le *chapelet du piccoteur* (1). La poésie ne put rester étrangère à cet élan ; mise à la porte des châteaux comme une vieille connaissance dont on rougissait, elle alla frapper aux chaumières et y fut reçue avec joie. Alors parurent ces poèmes, ces *guerz*, ces drames, ces *sônes*, ces cantiques, dont tant d'admirables débris sont arrivés jusqu'à nous : ce sont ces chants élégiaques que nous allons faire connaître à nos lecteurs. Ces poésies populaires peuvent se diviser en trois grandes classes, 1^o les poésies chantées, les poèmes, les drames ; on y retrouve quelques traces des vieux lais, réminiscences incomplètes fournies par les traditions orales ; le nombre de ces poèmes s'élève à plus de dix mille, ils sont écrits en strophes, la rime et la mesure n'y sont pas toujours rigoureusement observées. On ne saurait dire quelle enivrante sensation éprouve celui qui comprend ce vieux langage, lorsque, par un beau soir d'été, il traverse les montagnes de la Cornouaille en prêtant l'oreille aux chants des pasteurs. L'Italien, plus habile, plus délicat dans ses créations que l'Armoricain, n'a pas une oreille plus juste, un sentiment musical plus passionné ; aussi la chanson s'adapte-t-elle à toute la littérature bretonne, ode, roman, élégie, satire, morale, enseignement scientifique, il n'est rien qu'elle ne renferme ; les pères se la transmettent de rocher en rocher, de colline en colline ; elle est semblable à ces feux que les clans écossais allumaient sur leurs montagnes, et qui allaient porter à vingt lieues l'appel de la révolte. Aussi, lorsque le choléra ravagea la Bretagne, pour répandre parmi le peuple la connaissance des précautions à prendre contre ce fléau, quelqu'un eut l'idée de les mettre en vers, et une semaine après on les chantait dans les fermes et les bourgs les plus reculés. La

(1) Tailleux de pierre.

chanson, par l'influence qu'elle exerce, est en Bretagne un couteau à deux lames; souvent on ne pourrait dire qui l'a composée, la clameur publique a été son poète, et, dans ce dernier cas, elle est presque toujours d'une rigoureuse équité; ce caractère lui a donné une véritable magistrature populaire; quand elle exprime l'opinion ses arrêts sont irrévocables, chacun se fait bourreau pour les exécuter. « Lors qu'une partie du Morbihan se souleva, pendant les Cent jours, un combat s'engagea, près d'Auray, entre les insurgés et les bleus; l'affaire fut meurtrière. Le lendemain, une femme sortit dans les champs avec sa faucille sous le bras; arrivée près d'un marécage touffu, elle aperçut une figure sanglante qui, se soulevant avec effort, l'engagea à s'approcher..... Que voulez-vous, demanda-t-elle brièvement? — Y a-t-il des bleus ici près? — Les bleus sont partis. Elle mentait pourtant, car ils étaient à Auray..... Ses réponses persuadèrent au blessé qu'il était sans espoir de secours: c'était un jeune marin du pays, son père et ses frères, pêcheurs à Locmariaquer, pouvaient le sauver; il le dit à la jeune fille. — Si tu veux que j'aie à Locmariaquer, lui répondit-elle, donne-moi ta montre. — Après, dit-il, quand tu reviendras, je te donnerai ma montre et de l'argent avec. — En as-tu seulement? demanda la paysanne; montre-le-moi. — Promets-tu de me sauver ensuite? — Oui. — Eh bien, tiens, regarde! Le confiant marin se pencha sur son havresac qu'il avait détaché, ses deux mains commencèrent à en déboucler avec peine les courroies. — Tiens, bleu, cria la Bretonne, et elle lui déchargea sur la tête un coup de faucille qui lui ouvrit le crâne..... Elle prit sa montre, son argent, ses vêtements, lava tranquillement dans la mare ses pieds qui étaient pleins de sang, coupa un faix d'herbe, et, de retour chez elle, jeta sur son coffre ce qu'elle avait pris au marin, en disant: J'ai trouvé le corps d'un bleu, voilà ce qu'il avait. Chacun s'extasia sur son bonheur; mais bientôt plusieurs circonstances la trahirent, et son meurtre fut découvert. Le marin

« tué était un de ces jeunes gens que le
 « recrutement habille d'une opinion en
 « même temps que d'un uniforme; en-
 « rôlé forcément à Brest, il avait com-
 « battu à Auray parce qu'il n'avait pu
 « faire autrement. Sa position, comprise
 « par les paysans, parce que c'était celle
 « de plusieurs de leurs enfans, fit plaindre
 « sa mort; l'indignation contre celle qui
 « l'avait assassiné pour le voler fut ex-
 « cessive et sans frein. Chassée de par-
 « tout, elle n'eut bientôt d'autre abri
 « que le porche de l'église; chacun s'é-
 « cartait d'elle en disant: Place à la
 « tueuse. Une chanson, dans laquelle la
 « mort du jeune marin était racontée
 « avec tous ses affreux détails, mit le
 « sceau à la réprobation publique; par-
 « tout où la jeune fille parut, elle entendit
 « répéter le chant vengeur..... Son sup-
 « plice ne fut plus un supplice ordinaire
 « ayant son terme et son lieu, il passa
 « dans le domaine public, il entra dans
 « les mœurs; elle marcha, semblable à
 « Caïn, avec la marque fatale au front,
 « au milieu d'hommes qui, comme au-
 « tant de piloris vivans, lui chantaient
 « son crime et la maudissaient. En vain
 « voulut-elle fuir sa paroisse-partout où
 « pouvait arriver une brise, partout où
 « pouvait retentir la voix du pâtre, le
 « refrain terrible retentissait..... Ce fut
 « trop de honte et de douleur pour elle,
 « la tueuse y succomba et perdit la rai-
 « son! Quand je la vis, il y avait déjà
 « plusieurs années qu'elle était folle....
 « Elle répondait rarement aux questions
 « qu'on lui adressait; mais qu'un seul
 « mot de la chanson terrible arrivât à
 « son oreille, et, comme frappée d'une
 « commotion galvanique, ce corps de
 « pierre se levait, cette grossière sta-
 « tue devenait chair et souffrance; elle
 « jetait des cris, se tordait les bras,
 « tournait sur elle-même, puis tout-à-
 « coup, comme prise d'un vertige, elle
 « courait, se maudissait, appelant les
 « enfans, fuyant pour être poursuivie,
 « répétant les couplets accusateurs, et
 « à mesure que sa voix s'élevait, la chan-
 « son semblait la prendre plus forte-
 « ment en sa possession; on eût dit que
 « le remords s'incarnait en elle, qu'il
 « se formait dans son être deux êtres
 « dont l'un avait mission de torturer

« l'autre, et que sa conscience furieuse
 « donnait la chasse à son âme ; c'était
 « un spectacle tel qu'on n'en peut voir
 « sans fermer les yeux, la lutte du bon-
 « reau et du condamné. » Parmi les
 « poésies nationales de la Bretagne, les
 « cantiques tiennent le premier rang,
 « ils sont innombrables; ils revêtent toutes
 « les formes, ce sont tantôt des chants
 « terribles, comme ceux d'Isaïe, tantôt
 « de naïves et douces élégies, comme l'Ec-
 « clésiaste, poésies tour à tour gigantes-
 « ques, sombres, ingénues, riches comme
 « un soleil couchant, ou nues comme
 « une tombe, plus hautes que le cèdre ;
 « plus humbles que l'hysope ; en voici
 « quelques exemples : « L'enfer ! l'enfer !
 « l'enfer ! savez-vous ce que c'est, pé-
 « cheurs ? C'est une fournaise où rugit la
 « flamme, une fournaise près de laquelle
 « le feu d'une forge refermée, le feu qui
 « a rougi les dalles d'un four, n'est que
 « fumée ! Là, jamais on n'aperçoit de la
 « lumière ! le feu brûle comme la fièvre,
 « sans qu'on le voie ! là jamais n'entre
 « l'espérance ; la colère de Dieu a scellé
 « la porte ! Du feu sur vos têtes, du feu
 « autour de vous ! Vous avez faim ? man-
 « gez du feu ! Vous avez soif ? buvez à
 « cette rivière de soufre et de fer fondu !
 « Vous pleurerez pendant l'éternité ;
 « vos pleurs seront une mer, et cette mer
 « ne sera pas une goutte d'eau pour l'en-
 « fer ! Vos larmes entretiendront les
 « flammes loin de les éteindre, et vous
 « entendrez la moelle bouillir dans vos
 « os..... L'éternité ! Malheur ! Ne ja-
 « mais cesser de mourir, ne jamais ces-
 « ser de se noyer dans un océan de souf-
 « frances ! O jamais ! tu es un mot plus
 « grand que la mer ! O jamais ! tu es plein
 « de cris, de larmes et de rage. Jantais !
 « oh ! tu es rigoureux ; oh ! tu fais
 « peur ! »

Ne semble-t-il pas qu'il y a dans ces
 strophes un vague écho de la voix du
 Dante ! — En voici de plus limpides, de
 plus suaves. — « Le paradis. — Jésus !
 « combien sera grand le bonheur du ciel,
 « lorsque nous serons dans la gloire et
 « dans l'amour de Dieu ! — Je trouve le
 « temps court ; je n'ai plus de souffrance
 « de cœur, en songeant nuit et jour à la
 « gloire du paradis. — Quand je regarde
 « le ciel et les misères de mon pauvre

« pays, oh ! je voudrais m'envoler com-
 « me une tourterelle blanche ! — Mais
 « hélas ! je resterai encore ici jusqu'à
 « l'heure de la mort, prisonnier sous une
 « chair bien lourde à mon âme ! — Quand
 « viendra l'heure de la mort, oh ! quelle
 « joie ! Je verrai alors Jésus, mon véri-
 « table époux ; je reverrai la part du ciel
 « qu'il nous a gagnée par sa mort. — Et
 « aussitôt que mes chaînes seront rom-
 « pues, je m'élèverai dans les airs comme
 « une hirondelle. — Je traverserai l'es-
 « pace pour aller reposer dans la gloire
 « du ciel, emporté par le vent et bercé
 « par les éclairs..... — Je serai reçu dans
 « le palais de la Trinité, au milieu des
 « honneurs et des chants délicieux, et
 « Jésus placera sur ma tête une couronne
 « de lumière. — Pour quelques souffran-
 « ces, pour de courtes inquiétudes, quel
 « prix, mon Dieu, je recevrai ! Je verrai
 « Dieu avec son Fils et l'Esprit saint ; je
 « verrai la Vierge Marie avec sa couronne
 « de douze étoiles, et j'entendrai les
 « anges chanter en chœur leurs sublimes
 « cantiques, et entourant de leurs mé-
 « lodies célestes le Père de la vie. — Oh !
 « que ma part sera belle ! D'avance j'y
 « songe et je l'aime. O mon cœur ! cette
 « pensée te console dans toutes tes afflic-
 « tions. » Quelquefois le cantique breton
 revêt une forme moins mystique, et de-
 vient une méditation plutôt qu'un chant.
 — « Hommage à Dieu dans la solitude. —
 « O le bel enseignement ! ô la belle leçon
 « que me donne la solitude ! De quelle
 « joie je sens mon âme inondée ! — Loin,
 « loin, maîtres savans, loin de moi ; tout
 « ce que je vois est plus habile que vous
 « pour m'éclairer et m'instruire. — La
 « terre donne sans interruption ses fruits
 « chaque année, mais elle ne paie que le
 « travail ; sans le travail, elle est stérile...
 « — Les troupeaux suivent avec con-
 « fiance leurs pasteurs ; et nous, suivons
 « le vrai pasteur, croyons en lui, et ne
 « nous livrons qu'à lui seul. — J'ai vu ce
 « chène élevé brisé par une tempête ;
 « malheur à moi si je suis trop haut dans
 « la vie, car ma vertu sera brisée ! — Le
 « lierre s'attache aux murs ; et moi, je
 « veux être le lierre de Dieu ; moi, je
 « veux m'attacher à sa grâce, car lui
 « seul est fort. — Quand je crie dans les
 « bois, l'écho me répond ; mais moi,

« quand la voix du Seigneur m'appelle ,
 « pourquoi mon cœur n'est-il point son
 « écho ?..... — O nature ! O création !
 « Pourquoi suis-je le seul qui ne vous
 « imite pas dans cette grande solitude
 « de la vie ? Pourquoi suis-je le seul qui
 « ne chante pas la gloire de Dieu ? »
 Souvent deux pâtres assis sur deux roches
 élevées, se répondent et se renvoient
 alternativement les strophes de ces poèmes
 pieux ; ce sont surtout les Noël's
 qu'ils répètent ainsi , et dans la bouche
 des enfans ces chants naïfs prennent un
 charme inexprimable. — Moins popula-
 ires que les cantiques, les *guerz* sont
 incontestablement plus anciens ; quel-
 ques uns remontent au treizième siècle.
 La plupart cependant ne datent que de
 1500 et des époques suivantes. Ces bal-
 lades contiennent le récit d'événemens
 intimes ; ce sont de poétiques papiers de
 famille, où se retrouvent des détails que
 l'on chercherait vainement ailleurs. Les
guerz plaisans sont plus rares que les
guerz sacrés. Il y a dans la marche du
 récit breton quelque chose de solennel
 qui s'accorde mal avec la ballade plai-
 sante. Quant aux *guerz* historiques, le
 nombre en est infini. Celui des deux
 frères, qui appartient probablement au
 temps des croisades, se distingue par
 une grâce ingénue et par une teinte che-
 valeresque qu'on ne retrouve dans au-
 cune autre ballade bretonne. — Les deux
 « frères. — Si je vais à la guerre, comme
 « j'en ai la volonté, où mettrai-je ma
 « femme ? où laisserai-je ma chère amie ?
 « — Envoyez-la dans ma maison, mon
 « frère ! envoyez-la, si vous m'aimez !
 « et je la mettrai dans une chambre avec
 « mes filles, qui sont des filles nobles.
 « — Il n'était pas encore sorti du châ-
 « teau, que tous, grands et petits, com-
 « mencèrent à dire à la jeune femme : —
 « Quittez votre robe rouge et mettez-en
 « une blanche ; mettez une robe de toile
 « blanche pour aller dans les landes gar-
 « der les moutons. — Pendant sept ou huit
 « ans, la pauvre jeune femme ne fit que
 « pleurer ; mais après la huitième année,
 « elle commença à chanter. — Et un
 « jeune gentilhomme qui revenait de l'ar-
 « mée, entendit une douce voix qui
 « chantait dans les landes. — Tiens,
 » jeune page, tiens la bride de mon cour-

« sier, car j'entends une douce voix dans
 « les landes, et c'est la voix de ma chère
 « aimée. — Bonjour, jeune bergère ;
 « vous chantez bien joyeusement. Dites-
 « moi, je vous prie, où je pourrai trou-
 « ver un lit et de la litière pour mon
 « coursier. — Messire, allez chez mon
 beau-frère, vous serez logé ; vous trou-
 « verrez de la litière pour votre coursier.
 « — Merci, jeune fille. Mais, dites-moi,
 « votre état est-il donc de garder les
 « moutons ainsi ? — Mon mari est à l'ar-
 « mée, et c'est pourquoi on m'a forcée
 « de garder les moutons. — C'était un
 « beau jeune homme, mon mari, et il
 « avait des cheveux blonds, des cheveux
 « blonds comme les vôtres, messire. —
 « Regardez-moi bien, jeune femme. Oh !
 « regardez-moi bien, et prenez garde si
 « vous me connaissez !..... — Quand il
 « arriva chez son frère, il dit : bonheur
 « et joie dans cette maison. Mon frère,
 « où est ma femme que je vous avais con-
 « fiée ? Prenez un fauteuil et asseyez-
 « vous, mon frère. Votre femme est
 « sortie, mais bientôt vous la reverrez.
 « Non, dit l'homme de guerre, elle n'est
 « pas sortie ; mais je l'ai trouvée dans
 « les landes qui gardait les moutons. —
 « Honte à toi, mon frère ! Si je ne res-
 « pectais la maison de mon père et de
 « ma mère, j'aurais lavé ton injustice
 « dans ton sang. » — On remarque dans
 ces poésies un caractère de sentimentali-
 té profonde, qui est fortement marqué
 dans toute la littérature armoricaine.
 Parmi les nombreuses ballades histori-
 ques que traduit l'auteur, celle du Cloarec
 de Laoudour appartient, dit-il, à l'épo-
 que des premières vellétés libérales ; il
 avoue cependant que l'on y retrouve en-
 core une sorte de religion royaliste qui
 grimace. Il ajoute, quelques lignes plus
 bas, « que si jusqu'à nos jours les gentils-
 « hommes ont conservé quelque action
 « sur nos paysans, il faut l'attribuer à
 « l'influence de la richesse et du bien-
 « fait, nullement au respect pour la
 « naissance. L'aristocratie du sang est
 « presque aussi profondément dédaignée
 « au fond de nos villages que dans les
 « villes les plus constitutionnelles. » On
 pourrait voir une réfutation de ces pa-
 roles dans la chanson des parvenus, que
 l'auteur rapporte quelques pages plus

loin ; mais il a soin d'avertir qu'elle fut composée par un prêtre en 1780, afin, sans doute, que cela ne puisse tirer à conséquence. « Les parvenus y répondirent, dit-il, par 93. » Mais, quelle fut cette réponse en Bretagne ? « Dans la Vendée, nous a dit M. Souvestre, au commencement de son second volume (1), la jeunesse aime à se rappeler les exploits de ses pères, les hauts faits des royalistes. Les poésies entretiennent long-temps ces idées : il n'est point de taverne à Vannes, à Auray, à Ploërmel, à Josselin, où l'on n'entende le soir retentir quelques uns de ces chants historiques, qui sont, pour les habitans du Morbihan, ce qu'étaient en Espagne, il y a deux cents ans, les romances du Cid, » (et ceci prouve encore ce que nous avons dit dans notre premier article (2) des *Poésies bretonnes*). Quant à la Basse-Bretagne, « la révolution n'y fut pas ce qu'elle fut ailleurs. Cette province resta immobile, mais elle resta à genoux et les mains jointes ; sa résistance fut passive, mais elle fut intime et tenace ; on put bien enfoncer le bonnet rouge sur sa tête, mais non sur ses idées... — Je saisi abattre vos clochers, disait Jean-Bon-Saint-André au maire d'un village. — Vous serez toujours obligé de nous laisser les étoiles, lui répondit le paysan, et on les voit de plus loin que notre clocher... »

On doit tenir compte à l'auteur de l'hommage qu'il rend au patriotisme des prêtres bretons ; quant à ce qu'il croit convenable d'ajouter sur l'émigration et la noblesse, nous nous contenterons de remarquer qu'il est des accusations qu'expliquent l'effervescence et l'agitation des partis, alors que toutes les passions sont en jeu et aveuglent les peuples ; mais qu'un homme d'esprit ne se les permette pas, lorsque le temps ayant passé son niveau sur les événemens et sur les hommes, les laisse voir dans leur vrai jour à toute intelligence un peu élevée. L'émigration fut-elle un malheur ? fut-elle une faute ? Nous n'entreprendrons pas de discuter ici ces questions, nous dirons seule-

ment, comme M. de Chateaubriand, qu'il faudrait d'abord résoudre celle de savoir si elle ne fut pas une nécessité ; qu'en tout cas, il y a une souveraine injustice à transformer cette faute en crime et surtout à accuser ainsi de félonie envers la patrie un corps qui regarda toujours comme le plus glorieux de ses privilèges celui de verser son sang pour sa défense et pour sa gloire. — Afin d'alléger le poids de leurs maux, les prêtres bretons jetés sur la rive anglaise, se réunissaient pour parler le langage de leur pays ; ils composèrent le poème de la révolution. Ce poème est le cantique sacré de proscrits, c'est le *super flumina Babylonis* d'un nouveau peuple de Dieu exilé sur un rivage étranger ; en voici le début. — « Quand donc, ô mon Dieu ! viendra le jour où je respirerai l'air de ma contrée, où je te verrai, terre de France !... « Mon corps est loin de toi ; mais, jour et nuit, ô France ! mon âme est sous ton ciel, avec le souvenir de tout ce que tu m'as fait souffrir ! — Trois ans déjà, trois ans entiers depuis que je suis venu sur cette terre des Anglais ?... « — Assis sur un rocher près des grèves de la mer, les larmes coulent sans cesse le long de mes joues, en voyant le péché et l'infamie souffler sur ma patrie sans changement ni trêve. — Pour soulager mon cœur, je me suis dit : chante ! mais je n'ai pu que l'essayer, chaque son défilait en soupir, car sur un rivage étranger, ma langue s'attache à mon palais, tous mes chants s'aigrissent et se tournent en sombres cantiques. — *Le poète commence ensuite l'histoire de la révolution française, il raconte la mort de Louis XVI, puis il ajoute :* Après un tel crime, viendront les autres crimes. Maintenant, à la mort, la foule ! maintenant, malheur à tout riche ! maintenant, malheur à tout noble ! maintenant, malheur à tout chrétien ! « Honneur, honneur à toi, ma contrée, ma pauvre Bretagne ! mon cœur n'est plus si triste à ton souvenir. Chez toi des mercenaires (1) pourvoient aux besoins de l'Église de Jésus-Christ.

(1) 2^e volume, page 79.

(1) Page 156, *Université Catholique*, tome 11, 8^e livraison.

(1) Mercénaires, hommes qui vivent du travail de chaque jour. (*Note de l'auteur.*)

« Mille crimes ont été commis, ô Bretagne! En ta faveur Dieu pardonne à mille coupables! — *Le début du second chant a quelque chose de solennel qui rappelle les prophéties.* — Pourquoi ne puis-je être entendu de l'autre côté de la mer, lorsque je crie de loin la vérité? Pourquoi ne puis-je être entendu lorsque je dis: Bretons, délassés du crime et écoutez la parole qui vous instruira. — Le chêne de la liberté, ce symbole de la révolution qui devait être greffé sur le grand arbre du paradis terrestre, que vous a-t-il produit jusqu'à présent? — Esclavage et misère! — Vous voilà libres, il est vrai, égaux surtout, égaux en souffrance, égaux en déception. — Vous dissimulez en vain, hommes de la révolution; vous vous parez de votre orgueil, mais votre esprit a bien de la peine à payer votre cœur; votre civisme est de la contrainte; un seul est heureux, mille souffrent et pleurent..... — Terre des Bas-Bretons, ô ma contrée chérie, ma contrée tant pleurée, sol précieux, si douloureusement abandonné! je me sens tout frémissant d'avance à la pensée de te revoir, et pourtant, ô ma Bretagne! je mourrais content, sans avoir vu ton ciel, si le passé renaissait en France. » Nul genre de poésie ne convient autant que le *sône* au génie des Bretons; il n'en est aucun dans lequel leurs poètes aient mieux réussi; c'est de la poésie la plus belle, la plus pure, la plus littéraire. Il n'est point de paroisse, point de village, point de ferme, où l'on ne répète quelques délicieuses élégies, œuvres d'un ami ou d'un parent, que la tradition transmet de génération en génération; le *sône* est le roman de la Bretagne. — Les drames bretons sont assez nombreux; ce qui les distingue c'est surtout la sincérité candide, la réalité intime, un tact instinctif à défaut d'art. Leurs règles peuvent se réduire à une seule, mettre les faits en action et en passer le moins possible. Du reste, ni unité de lieu, ni unité de temps; d'une scène à l'autre, vous passez du Poitou en Turquie, de Paris dans l'Asie-Mineure, et le drame contient parfois l'histoire de trois générations. L'unité d'intérêt, au contraire, est toujours scrupuleusement

respectée; tous les personnages se groupent sans valeur individuelle autour d'une figure unique plutôt que principale. — Les trois pièces les plus typiques et les plus remarquables, sont: *Saint Guillaume, comte de Poitou, drame d'imagination ou roman; les Quatre Fils d'Aïnon, drame historique ou chronique; Sainte Triffine, drame pieux ou légende.* Ce dernier a sur les autres une grande supériorité. — M. Souvestre nous a montré jusqu'ici le Breton dans ses rapports avec la vie morale, il va maintenant nous le faire voir dans ses rapports avec la vie matérielle. Cette troisième et dernière partie de son livre est divisée en trois chapitres distincts: l'industrie, le commerce et l'agriculture. — Sauf deux ou trois grandes exploitations entreprises par des étrangers, et auxquelles les Bretons ne prêtent que leurs bras, quelques grossières poteries, quelques tanneries, quelques pauvres papeteries à marteau, qui se transforment chaque année en moulins à blé, et la fabrication de toiles forment toute l'industrie de la Bretagne. Les états manuels y sont généralement exercés sans habileté; on n'y trouve point de grands ateliers, ni d'usines importantes où les ouvriers puissent s'instruire des perfectionnements apportés à leurs professions. L'espèce de mépris, qui, dans ces campagnes, frappe l'ouvrier et le place dans une situation presque honteuse, est une des causes qui ont arrêté dans cette province l'élan de l'industrie ouvrière. Ce dédain pour les professions mécaniques vient peut-être de ce que primitivement beaucoup d'entre elles furent exercées par des étrangers, des bohèmes et des juifs que l'on distingua sous le nom détesté de caqueux. Ce préjugé ne fut pas toujours cependant un obstacle à l'avancement des arts manuels en Bretagne. Ce qui a été dit plus haut de la renaissance opérée en 1600 dans la vieille Armorique en est une preuve. — Les habitudes casanières de l'ouvrier breton nuisent aussi beaucoup à ses progrès; ses préjugés, son caractère, ses poétiques inclinations brisent sans cesse l'édifice naissant de sa fortune; position, intérêts, il sacrifiera tout à une tradition pieuse, à un mouvement du cœur. — Peu de races parais-

sent cependant être aussi propres aux travaux de la forte industrie, car peu de races possèdent à un si haut degré la vigueur, la patience, l'esprit de combinaison, et surtout cette espèce de raideur musculaire et d'insensibilité physique qui rendent le travailleur infatigable à la peine. Aussi toutes les fois qu'une circonstance est venue aider à la manifestation des dispositions manufacturières de l'ouvrier breton, on les a vues se faire jour de la manière la plus éclatante. Il n'ira point chercher l'éducation industrielle pour la transporter dans son pays, mais il saura la recueillir et en profiter si elle vient à lui.—Quoique la Bretagne, par sa position écartée, ne soit jamais appelée à la production manufacturière aussi impérieusement que les provinces centrales, on peut la regarder comme éminemment propre, par sa nature et par le caractère de ses habitans, à toutes les fortes industries qui s'appuient sur l'agriculture.— Il y eut un temps où les Celtes armoricains faisaient le commerce de la moitié du monde. Depuis la ruine de Tyr et de Carthage ils dominaient l'Océan Germanique et Sarmatique, la mer de Cronie et la mer Atlantique, tandis que Marseille s'était emparé de la mer Inférieure et y régnait sans partage. Partout sur l'Océan on rencontrait les hauts navires des Venètes; c'était eux qui transportaient les laines des Cantabres, l'étain, l'argent et le fer de la Lusitanie, les fourrures de la Scandie et le vin des Iles Fortunées. Plus tard Brutus, lieutenant de César, détruisit leur marine, dans la bataille navale qui eut lieu entre Carnac et Diarorigon. Mais, vers le sixième siècle, on la vit encore reparaitre, quoique moins puissante; elle noua quelques nouvelles relations avec les peuples du nord de l'Europe, malgré les flottes normandes et les pirates flamands; son importance se soutint jusqu'au quatorzième siècle, et c'est alors seulement que les guerres continuelles avec l'Angleterre commencèrent à ruiner son commerce.

fut bientôt protégé par la création d'une marine militaire, et, jusqu'en 91, il continua à prospérer; au moment de la révolution il était encore immense. Malgré la chute de la compagnie des Indes établie à Lorient, les navires bre-

tons et étrangers remplissaient les ports de l'Armorique; les lourdes galiotes hollandaises allaient lui demander ses papiers; les felouques espagnoles enlevaient ses beurres et ses toiles, et ses bricks portaient aux Norwégiens, aux Russes et aux Danois la cire et le miel recueillis dans ses montagnes, aux Catalans et aux Portugais les poissons pêchés sur ses baies. Alors les petites villes du littoral étaient pleines de ces commerçans en bonnets de laine et en sabots, qui mangeaient dans l'étain et dont les coffres-forts regorgeaient de doubloons d'Espagne; race précieuse et perdue qui, douée de l'esprit médiocre et patient indispensable pour tout négoce, acquit avec de petits moyens de grandes fortunes que ses fils trop habiles n'ont pas su conserver. La révolution de 91 interrompit le cours de ces prospérités; aujourd'hui il n'en existe plus nulle trace dans les petits ports de la Bretagne, que la vase encombre chaque jour, et où l'on voit les navires inachevés pourrir sur les cales de construction; il n'y a plus dans cette province qu'un commerce intérieur sans importance; il faut cependant en excepter celui des chevaux qui, bien que restreint depuis une dizaine d'années, occasionne cependant encore un mouvement de capitaux assez considérable. Le caractère et le manque d'activité du paysan breton le rendent peu propre au négoce; quelques peuplades, cependant, paraissent être plus heureusement organisées pour le commerce. Celles de Vannes, les Roscovites, qui, malgré leur position au bas du promontoire où Roscof paraît accroché comme une coquille marine, s'occupent de la culture des terres qui sont dans ces parages d'une incroyable fertilité; mais adroits, actifs et entrepreneurs, ils sont en revanche dissipateurs et sensuels; ils ne cherchent point à gagner beaucoup pour faire fortune, mais pour dépenser davantage. Cette aptitude commerciale se rencontre aussi parmi les campagnards de l'Ares et chez les Bretons de Bréhat au pays de Tréguier. Le morcellement des terres en Bretagne a multiplié à l'infini les métairies; et le grand nombre a nuï à leur importance; les paysans s'y défient des innovations

en agriculture, parce que ces innovations sont toujours tentées par des hommes riches, qui cherchent une découverte plutôt qu'un profit, et que leur bon sens les avertit qu'ils sont trop pauvres pour imiter de pareils essais; ils tiennent à leur ancien système de culture, non par aveuglement, mais par sagesse, parce que c'est le seul qui ait été éprouvé par les siècles; et, du reste, c'est le meilleur qu'ils puissent appliquer dans leur situation. La Bretagne, dont l'ignorance et l'aridité sont passées en proverbe, est la province la mieux cultivée de France. Voici la preuve qu'en donne M. Souvestre: Avec un tiers seulement de son territoire soumis à l'exploitation, elle nourrit son immense population et fournit des produits à l'exportation pour plusieurs millions. Si les landes restent incultes, c'est que les grands capitaux qu'exigerait leur défrichement lui manquent totalement. L'arpent de terre labouré par le paysan breton produit plus qu'aucun de ceux de la Normandie ou de la Beauce; ce n'est donc pas de la science agricole que ces populations rurales sont dépourvues, mais de l'argent et des routes d'exploitation. Sans doute, une instruction bien dirigée augmenterait l'intelligence productrice des Bretons, surtout s'ils y puisaient les principes de la comptabilité agricole; mais les essais tentés par quelques membres des sociétés d'agriculture, pour la culture du papyrus et du maïs, et par ceux qui élèvent des pins de Riga sur leurs fenêtres, sèment de la luzerne dans leur parterre, et obtiennent avec six francs d'engrais une betterave de la grosseur d'une citrouille, ne peuvent être d'aucune utilité à l'agriculture dans ce pays.

Nous terminerons ici cette analyse des *Derniers Bretons*, par quelques observations sur les idées jetées çà et là par l'auteur dans son livre. En mettant au jour les pensées de foi et d'amour qui firent la vie de ce peuple, en parlant des actions vertueuses qu'elles ont toujours produites, en énumérant les œuvres touchantes ou magnifiques qui doivent leur vie aux inspirations de la religion du Christ, l'auteur hésite à accepter les conséquences de toutes ces choses. On dirait qu'il craint

de laisser voir les impressions qu'elles font sur lui, ou qu'il cherche à les comprimer dans son cœur; il semble qu'il a honte de laisser s'échapper de sa plume un hommage entier, pur et libre, au Dieu qu'ont adoré ses pères; il n'a pour lui qu'une admiration stérile, et pour sa foi que des regrets inutiles et vains. Après avoir reconnu que toutes les choses entreprises de nos jours en dehors du catholicisme, pour le perfectionnement de tout ce qui touche au bien-être physique des peuples, ne se sont faites qu'au détriment de leurs intérêts moraux; après avoir dit que les mœurs antiques et chrétiennes lui paraissent être de meilleurs acheminements au progrès humanitaire, que tout ce qu'ont pu inventer l'athéisme et le matérialisme, après avoir trouvé dans les paroisses catholiques les élémens d'une communauté nécessaire à l'accomplissement de tout bien général, au lieu de prendre sa place dans cette grande association religieuse fondée sur le dévouement et l'amour que le Christ est venu enseigner aux hommes, il se met en dehors de cette unité qui commença avec le monde, et a traversé les âges toujours pure et forte, toujours victorieuse et féconde, foulant aux pieds et voyant mourir dans l'oubli et dans l'ombre ses adversaires et ses ennemis; il repait son esprit de chimères, attend une loi nouvelle qui doit, dit-il, donner le bonheur aux générations futures; il a consacré ses dévouemens à ce culte inconnu que son imagination a rêvé, enfin il termine son livre en disant: Qu'il lui a semblé voir le génie du passé foulant aux pieds les œuvres d'une civilisation caduque, et les regards plongés dans l'infini. Mais quel est-il ce génie du passé? sinon la foi qui a éclairé le monde, la foi qui montre à nos regards l'infini, le Dieu unique, qui s'est manifesté par son Verbe, et dont les lois ont accompli tout ce qui s'est fait de bien sur la terre. Hommes faibles et bornés! craignons de toucher à son œuvre, et ne nous écartons pas de la route qu'il a tracée à nos dévouemens.

LÉOPOLD DE MONTVERT.

HISTOIRE

DE LA DESTRUCTION DU PAGANISME

EN OCCIDENT;

PAR M. BEUGNOT,

Membre de l'Institut de France (1).



L'intérêt nécessairement attaché au récit de la chute du paganisme et le respect toujours dû aux couronnes de l'Institut de France, nous imposent le devoir de faire connaître l'ouvrage de M. Beugnot par une analyse sommaire avant d'émettre les observations critiques qu'il nous a suggérées; ainsi nous diviserons ce que nous avons à dire en deux parties distinctes.

I.

Par la conversion de Constantin, le christianisme acquit la jouissance du pouvoir, et l'antique union du sacerdoce et de l'empire fut brisée. A partir de ce grand fait, la dissolution du paganisme se divisa en trois périodes faciles à reconnaître : « la première comprit les « règnes de Constantin, Constance, Julien, Jovien et Valentinien III; pendant sa durée, les empereurs s'appliquèrent à faire régner dans leurs états « une liberté complète des cultes, moins « par respect pour le principe de la tolérance religieuse qu'afin de diminuer « l'étendue des prérogatives dont jouissaient l'ancien culte national et les parents d'une si grave transition. La seconde période fut remplie par les « règnes de Gratien, de Théodose et « d'Honorius. Assurés du triomphe, ces « princes rejetèrent les ménagemens « gardés par leurs prédécesseurs, et « après avoir détrôné le paganisme, ils « le réduisirent à ne plus avoir d'autre « asile que la conscience individuelle. « La troisième période commença au « règne de Valentinien III et se prolongea jusqu'à celui de Charlemagne. « Pendant sa durée, on put admirer les « efforts des souverains, des conciles, des

« papes et des évêques pour détruire
« une multitude d'usages, de rites et de
« superstitions répandues dans toute
« l'Europe (1). »

Pendant la première période, le système du pouvoir fut donc de faire régner la liberté des cultes. La conversion de Constantin qui fonda cette politique nouvelle, le règne de Constance qui la continua, le paganisme de Julien qui ne put la détruire, et l'arianisme de Valens, et Valentinien qui s'en servit contre ses anciens frères, devaient tour à tour fixer l'attention de M. Beugnot. Il consacre ses premiers chapitres à rechercher les causes et les résultats de la conversion du fils de Constance-Chlore. L'éducation de ce prince et le parti que des chrétiens habiles durent tirer de ses victoires en les lui représentant comme des bienfaits de leur dieu, lui semblent les deux causes qui amenèrent ce grand fait. Suivant lui l'apparition du *labarum* exerça peu d'influence. Au reste, il s'élève contre ceux qui ont expliqué ce changement de religion par des considérations politiques. Pour admettre cette opinion il faut supposer que la force et la puissance étaient du côté du christianisme; l'empereur, en l'adoptant, se rangeait alors vers le plus fort, et il pouvait oser beaucoup contre les anciennes croyances: comment expliquer qu'il ait osé si peu contre elles? Il permit les jeux, en institua de nouveaux; il fit des réglemens pour le sacerdoce païen, il prescrivit des cérémonies pour éviter la chute de la foudre; tandis que ses idées chrétiennes montrèrent à peine leur influence en le faisant disparaître de quelques cérémonies, ou défendre à des corporations de travailler le dimanche. Il fut dominé par les idées de son époque, et si le paganisme reçut de lui une blessure profonde, il faut l'attribuer aux illusions que la liberté des cultes suscita parmi les adorateurs d'idoles.

Après avoir ainsi apprécié les causes et les résultats de la conversion de Constantin, M. Beugnot passe au règne de Constance, dont la politique fut semblable à celle de son père. Les monumens païens, à cette époque, sont nom-

(1) A Paris, chez Firmin Didot, libraire, rue Jacob, 24.

(1) Tome II, p. 199.

breux ; la hiérarchie sacerdotale est vivante ; bien plus, le paganisme domine les opinions, car il fait et défait les popularités. Victorinus qui a mérité les acclamations de la foule, reçoit le baptême, et son école devient déserte, sa parole impuissante.

Le paganisme devait bientôt ressaisir la pourpre : la conversion d'un homme la lui avait arrachée, l'apostasie d'un autre homme devait la lui rendre ; car les sociétés civiles semblent de tout temps condamnées à passer de l'action du bien aux réactions du mal. Cinq années de victoires remportées par Julien, en le rendant l'idole des légions lui acquirent la puissance du glaive ; son amour pour les anciens dieux lui avait donné la puissance des idées ; fort de ces deux choses, il s'achemina vers le trône que la main de Dieu rendit libre à son approche, par la mort de Constance : tout concourut à le faire empereur, l'épée, les opinions, les événemens ; et, dix-huit mois après, le fer d'un Perse avait défait ce trône païen.

Les historiens ecclésiastiques ont représenté Julien comme un des persécuteurs les plus terribles ; quelques uns, sollicités par les besoins historiques de leur philosophie haineuse et bâtarde, l'ont mis sur le pavois comme un empereur magnanime; MM. de Chateaubriand et Benjamin Constant ont dit qu'il voulut réformer le paganisme ; enfin on a pensé que son règne servit aux croyances catholiques. M. Beugnot croit devoir repousser toutes ces opinions comme inexactes : pour lui, Julien ne fut ni persécuteur, ni prince illustre, ni réformateur, ce fut un païen des anciens jours, vivant au milieu de la dissolution des croyances : son règne n'eut pas d'autres résultats que *d'accroître l'irritation des partis sans profiter plus à l'un qu'à l'autre.*

Après Julien, Jovien et Valentinien conservent la liberté des cultes, à la fois pesante à leur conscience et nécessaire à leur gouvernement. Rome contient cent cinquante-deux temples, cent quatre-vingt-trois chapelles ; les cérémonies ont lieu partout. En Italie, dans les Gaules, en Espagne, dans les deux Germanies, l'Helvétie, l'Afrique, les divi-

nités païennes sont soutenues par une foi vive et entourées d'adorations. D'un autre côté, l'arianisme de Valentinien fomenta la discorde dans l'Eglise et paralyse les progrès de la vérité. Ici s'arrête le tableau de la première période de dissolution du paganisme.

Dans la seconde, il ne fut plus attaqué par des mesures timides et détournées, mais frappé en face. Gratin, entraîné par l'influence de saint Ambroise, fit ôter du sénat la statue de la Victoire ; il refusa la robe pontificale ; enfin, il saisit les biens du sacerdoce païen, laissant à Théodose le soin d'achever son œuvre. Il ne pouvait la confier à des mains plus sûres : le règne de cet empereur fut l'époque fatale dans l'histoire du paganisme ; éclairé par le Code Théodosien, M. Beugnot montre la progression dans les attaques, progression qui se termina par une défense absolue de sacrifier aux dieux : ses lois privèrent d'abord les apostats de la faculté de tester, peu de temps après elles les déclarèrent infâmes. Il fut bientôt interdit de lire l'avenir dans les entrailles des victimes, de sacrifier aux idoles, d'entrer dans les temples, tout cela d'abord sous peine de proscription, et bientôt après sous peine de mort. L'auteur insiste à plusieurs reprises et avec de grands détails, sur un point important, savoir, que les lois de Théodose ne furent pas exécutées en Occident, parce que là elles trouvèrent des mœurs assez puissantes pour les faire reculer.

Après Théodose, une nouvelle puissance atteignit le paganisme, ce fut l'administration de Stilicon, jointe à l'invasion d'Alaric. Stilicon fut chrétien par calcul, et ses mesures ne cessèrent de tendre à ruiner le paganisme. L'invasion des Goths, en mettant Rome dans les mains barbares, ensevelit les luttes religieuses dans les ruines et le sang. M. Beugnot essaie de faire le tableau de la société païenne de cette époque, de cette aristocratie romaine, s'en allant éteindre en Afrique ses folles pensées et sa soif de bien-être. Il s'efforce d'indiquer la topographie religieuse de la ville ; il recherche l'état de l'ancien culte dans les provinces, l'influence exercée par les conciles, enfin, autant que des calculs

approximatifs peuvent y conduire, quelle était la population païenne de l'empire romain. Par là se terminent ses investigations relatives à la seconde période de dissolution du paganisme.

A partir du règne de Valentinien III, les anciennes croyances se font un sanctuaire dans la famille. *Le culte patriotique* est éteint, les dieux du Capitole n'ont plus d'adorateurs; mais il se forme une *culte privé*, qui a des autels pour les lares et les pénates. Le paganisme ainsi abrité par la famille, semblait devenir insaisissable, car rien n'est fort et impénétrable comme la famille. Mais voici que le christianisme l'atteint avec de nouvelles armes. L'Eglise se mit tout à coup à faire des concessions aux mœurs païennes; elle emprunta les cérémonies, les magnificences de l'ancien culte; elle eut des fêtes, des processions, des images, et avec tout cela elle entraîna les derniers païens. Un autre moyen fut encore employé par elle. Nestorius ayant émis des propositions hérétiques sur la nature de Jésus-Christ et sur la sainte Vierge, le 21 juin 431, deux cents évêques réunis à Ephèse le condamnèrent, et déclarèrent que la sainte Vierge devait être honorée comme la mère de Dieu. Un culte nouveau se forma. D'après l'auteur, les païens n'essayèrent pas même de lui résister: ils ouvrirent à Marie des temples qu'ils avaient tenus fermés à Jésus-Christ. Entre une multitude de preuves de cette assertion, on cite les huit plus beaux temples de Sicile, transformés en églises sous l'invocation de Marie, peu de temps après le concile d'Ephèse. Des concessions faites aux mœurs païennes et l'introduction du culte de Marie, tels furent les deux élémens de force dont l'Eglise se servit pour vaincre la résistance des derniers païens.

M. Beugnot montre ensuite quels furent les efforts de Gélase pour abolir la célébration des lupercales: il fixe l'époque de l'interdiction de l'ancien culte en Italie, celle de la destruction du temple d'Apollon au mont Cassin; il indique les restes de paganisme mentionnés par Procope et les vestiges conservés dans les Gaules.

Au sixième siècle, on y adore Diane,

Janus, Mercure, Jupiter, le dieu Terme, les Mânes, Bacchus.

Au septième siècle, Vénus, Jupiter, Mercure et Apollon ont des temples à Rouen. Les habitans de l'ancienne Belgique adorent Neptune, Arés, Diane, Hercule, Minerve.

Au huitième siècle, les vestiges du paganisme sont plus rares; on n'aperçoit plus de véritables cérémonies. Charlemagne porte les derniers coups: il exhorte les évêques à balayer de leurs diocèses toutes les ordures païennes qui les souillent; mais depuis le septième siècle, aucune divinité romaine n'était nominativement invoquée en Occident, et les mesures de Charlemagne atteignaient déjà de superstitieuses pratiques dont l'héritage nous est en partie parvenu.

Le récit de la destruction du paganisme en Occident doit donc s'arrêter là, sous peine de devenir recueil de fables populaires et d'usages incompréhensibles dans leur origine.

II.

Au lieu de montrer la dissolution des croyances païennes comme le résultat de l'action divine de la vérité, M. Beugnot l'explique, comme on a pu le voir, par les alternatives de succès et de revers d'un parti païen et d'un parti chrétien. A ses yeux saint Jérôme, saint Ambroise, saint Augustin, Lactance et Paulin d'un côté; Ammien-Marcellin, Ausone, Aurélius-Victor, Eutrope, Symnaque de l'autre, sont chefs de parti. Nous devons regretter d'abord qu'il se soit placé si bas pour écrire des choses si grandes. S'il ne devait en résulter qu'un peu moins de dignité dans les récits, il ne faudrait pas y attacher une grande importance; mais en faisant ainsi de la lutte du christianisme et du paganisme une guerre de parti, on foule aux pieds les vérités historiques les plus vulgaires, on méconnaît l'influence de l'Eglise, on fait d'elle je ne sais quel club religieux conspirant autour du trône des Césars le triomphe de ses enseignemens, et on connaît la valeur de ces appréciations.

M. Beugnot convoitait les lauriers de l'Institut; nous craignons que ce désir,

n'ait tenu de loin sa plume et coloré ses récits malgré lui. Pour apprécier sainement les hommes, les événements, les personnages, il se fait d'abord disciple de l'inévitable progrès : « L'esprit humain, dit-il, qui s'était développé sous les inspirations du paganisme, peut bientôt dépassé... Alors le christianisme prit la société au point où le paganisme l'avait laissée; c'est ainsi que l'esprit humain passant pour ainsi dire de mains en mains, avance tous les jours vers un état de perfection qu'il ne doit jamais atteindre. »

Est-il bien vrai que l'esprit humain s'était développé sous les inspirations du paganisme, et ne serait ce pas plutôt ses inspirations qui l'ont dégradé? Comment donc le paganisme, ce barbare accouplement de quelques vérités et de fables sans nombre, développa-t-il l'esprit humain? En quoi le fit-il meilleur? Les Romains de Tibère valurent-ils mieux que les Romains de Romulus ou de Numa? Et si son action avait été civilisatrice, verrions-nous donc les sociétés antiques se dégrader en vieillissant? Leur vie, au lieu de tendre sans cesse du bien au mal, n'aurait-elle pas toujours passé du mal au bien? On nous dit que *le christianisme ne prit pas la société au berceau, mais au point où le paganisme l'avait laissée*. Nous sommes peu familiarisés avec ces expressions vagues. Pour nous, nous savons que le christianisme est venu accomplir, au sein des sociétés, les promesses qu'il y avait déposées. Il ne les prit pas au berceau, cela est vrai, car elles étaient pleines de vieillesse et de dissolution; mais il les remit au berceau pour les allaiter de vérités divines qui leur ont redonné la vie. Il n'avait donc rien à démêler avec le culte des idoles; il n'avait aucun héritage à recevoir de lui. Ses prophéties n'étaient pas à Cume ou à Delphes; elles avaient pour sanctuaire l'Arche d'alliance et le peuple de Dieu pour gardien.

Après avoir mis au jour sa théorie sur le progrès, M. Beugnot fait part de ses frayeurs. Il a peur de sa conscience qui le porterait à se mettre parmi les chrétiens; il a peur des préventions, des préjugés et des haines des historiens ecclésiastiques des premiers siècles; il a

peur d'écrire une *histoire chrétienne* parce qu'elle ne saurait conduire à la vérité. Ce sont là bien des frayeurs, et d'abord, il est assez étrange d'avoir peur de sa conscience; quant aux haines chrétiennes, elles pourraient être redoutables, si leur existence était prouvée; mais rien n'est moins; enfin, pour les dangers d'une *histoire chrétienne*, nous ne saurions nous les expliquer; car qui est-ce qui conduit plus à la vérité que la vérité; qu'est-ce qui peut mieux comprendre le paganisme que le christianisme lui-même? N'est-ce pas à l'aide des lumières qu'il a fournies, que l'intelligence a pu sonder le chaos mythologique, pour le passer au crible et en retirer des débris de traditions? N'est-ce pas par la connaissance des vérités fondamentales vulgarisées par lui, qu'on a pu discerner les paroles de Dieu des bavures humaines dont elles étaient souillées? Il n'y a donc pas tant de crainte à avoir d'une histoire dictée par le christianisme; et bien plus, l'histoire la plus chrétienne doit être nécessairement la plus impartiale et la plus vraie.

Nous venons d'indiquer la fausseté des idées générales qui ont présidé à cette histoire; nous ne pouvons nous dispenser de combattre quelques opinions qui en sont la conséquence. Comme nous l'avons dit, l'auteur réduit tout à une lutte de partis, et cette méthode apparaît dans son appréciation des motifs qui déterminèrent Constantin à se convertir. Il a trouvé deux causes: la première est l'éducation reçue par lui; la seconde est le parti que les chrétiens surent tirer de ses victoires: or, ces deux causes qui ne furent jamais données par les historiens contemporains, doivent-elles être prises en considération? M. Beugnot écrivant quinze siècles après les événements mérite-t-il plus de foi qu'Eusèbe rapportant ce dont il fut témoin? Constantin lui-même raconta sa conversion comme le résultat de l'apparition d'une croix lumineuse et du *labarum*, cite-t-on des preuves imposantes pour détruire ces assertions? Aucune. On fait un petit roman ingénieux, on fonde la vérité historique sur ce qui semble contenir le plus de vraisemblances, mais ce n'est pas avec des probabilités qu'on peut réformer une

autorité aussi grave en cette matière que celle de Constantin lui-même.

Dans l'appréciation de Julien c'est toujours la même méthode. M. Beugnot s'élève contre MM. de Châteaubriand et Benjamin Constant, qui firent de ce prince un réformateur, il s'élève contre les historiens ecclésiastiques qui l'accusèrent comme persécuteur; mais qu'oppose-t-il aux raisons puissantes des uns et des autres? Rien, absolument rien. Suivant lui, il ne fut pas réformateur, parce que réformer une religion, c'est la ramener à son symbole primitif, et le paganisme n'en ayant point, ne pouvait y être ramené, et par conséquent être réformé. Mais n'est-il pas aisé de voir que c'est là une misérable chicane sur les mots. Que le protestantisme ait voulu attribuer au mot réforme le sens de retour aux dogmes primitifs, nous ne le nions pas; mais que ce mot n'ait pas d'autre sens, c'est ce que je ne peux admettre, à moins qu'on ne me prouve qu'il est impossible de réformer ses dépenses, parce que n'ayant pas de symbole primitif elles ne sauraient y être ramenées.

Pour établir que Julien ne réforma pas le paganisme avec les idées chrétiennes, M. Beugnot rappelle la haine de ce prince pour les chrétiens; mais oublie-t-il donc que ce fut précisément cette haine qui lui conseilla une tactique semblable? D'ailleurs l'influence des idées ne filtre-t-elle pas à travers la volonté; ne maîtrise-t-elle pas sans qu'on s'en doute? Puis l'ouvrage même de M. Beugnot fournit des preuves incontestables de l'essai de réforme chrétienne tenté par Julien. Nous citerons ici la théorie du sacerdoce, en soulignant les idées chrétiennes qu'elle renferme.

« Dans le choix des pontifes, on doit
« avoir égard particulièrement à la
« vertu et à l'amour de l'humanité (1).
« La pauvreté et le peu de naissance ne
« sont pas des motifs d'exclusion. Les
« pontifes se feront remarquer par la
« pureté de leurs mœurs; ils prieront les
« dieux trois fois ou au moins deux fois
« par jour. Ils ne laisseront pas écouler

« un jour et une nuit sans sacrifier, une
« seule nuit sans faire des lustrations.
« Pendant les trente jours de fête, ils ne
« resteront pas chez eux ni au forum, ils
« demeureront toute la journée dans les
« temples. Habituellement leur costume
« sera simple; mais ils ne paraîtront dans
« les temples que vêtus avec magnifi-
« cence; ils secourront les malheureux,
« n'iront jamais au théâtre, n'auront
« pour ami, ni un acteur, ni un cocher,
« ni un mime, ni un danseur. Ils n'ac-
« cepteront à diner que chez les citoyens
« sages et bien famés; leurs écrits et
« leurs discours porteront le cachet de la
« gravité (1).....

Voyons maintenant si ce prince pontife ne fut point persécuteur. Pour appuyer cette opinion on dit qu'il ne put que maintenir la liberté des cultes, qu'il ne fit que défendre aux chrétiens l'enseignement des belles-lettres, enfin que ses dix-huit mois de règne ne lui permirent pas de faire ce dont on l'accuse. Alors comment concevoir la tache d'infamie attachée à sa mémoire depuis tant de siècles? Il est aisé à l'érudition de défaire dans le silence du cabinet les réputations historiques, mais le bon sens fait toujours justice de ces apothéoses d'arrière-date. On veut réhabiliter Julien, et on dit « qu'il écri-
« vit contre les chrétiens, qu'il les pour-
« suivit dans sa satire contre les Césars,
« tantôt avec le sarcasme, tantôt avec
« l'injure (2), qu'il porta le trouble dans
« l'Église en excitant les évêques les uns
« contre les autres, qu'il favorisa les
« schismatiques, exila les orthodoxes,
« que sous son règne les détenteurs des
« domaines des églises furent exposés en
« Asie aux persécutions des magistrats
« et des corps municipaux; on cite de
« lui les paroles suivantes: Il est arrivé
« que les pontifes n'ayant aucun soin
« d'assister les pauvres, ces abominables
« Galiléens qui ont reconnu ce défaut,
« se sont attachés aux exercices de la
« charité, qu'ils ont établi et fortifié
« leurs erreurs pernicieuses, par ces té-
« moignages d'une bonté apparente, c'est
« ce qui a donné lieu à leurs agapes, à

(1) Il est assez remarquable que Julien en voulant paganiser la charité catholique en ait fait la philanthropie.

(1) Histoire de la Destruction du Paganisme, t. 1, p. 203.

(2) Id., t. 1, p. 189, 190.

« leurs banquets d'hospitalité et à leur table des pauvres ; ces choses sont ordinaires parmi eux, et c'est par là qu'ils ont commencé, qu'ils continuent à porter les fidèles au mépris des dieux, qu'ils les engagent à l'impunité (1). »

Ces paroles et les actes qui précèdent n'appartiennent-ils pas à un persécuteur ?

M. Beugnot suppose que pour entraîner quelques païens l'Église se mit au cinquième siècle à introduire dans le culte la pompe des cérémonies et le culte de la sainte Vierge. Nous ne nions nullement l'influence de ces deux choses, mais nous nions que l'Église en les établissant ait songé à détruire le paganisme. Si telle avait été sa pensée, aurait-elle donc attendu le cinquième siècle pour la réaliser ? A cette époque le paganisme avait presque entièrement disparu, quelle importance avait-elle à faire ces prétendues concessions aux mœurs ? tout cela ne peut se justifier, ni par l'histoire, ni par la raison.

Après cette critique sévère nous manquerions de justice si nous ne disions pas qu'on trouve dans l'ouvrage de M. Beugnot des aperçus heureux et beaucoup d'érudition. La lecture de ce livre est d'ailleurs pleine d'enseignemens. On voit par l'extinction du paganisme qu'il est aussi impossible de découvrir l'inventeur que le destructeur d'une religion. Le paganisme n'était qu'un assemblage de vérités et d'erreurs, et pourtant il fallut huit siècles pour le faire disparaître. Il s'était appuyé sur la foi et la foi le soutint. Depuis long-temps il n'y avait plus de prêtres, il n'y avait plus de cérémonies, il n'y avait plus de temples ; mais si dans une obscure bourgade la statue d'une divinité subsistait encore, la foi lui suscitait des adorateurs, et le paganisme renaissait là tout entier. Dans cette ruine des croyances ce ne fut pas l'homme qui manqua aux dieux, ce furent au contraire les dieux qui manquèrent à leurs adorateurs.

Pendant ces huit siècles le christianisme n'avait pas seulement à lutter contre ses adversaires, mais aussi contre ses disciples chrétiens de doctrine, païens de mœurs. On vit alors l'éton-

nant spectacle d'une doctrine vivant de ses seules forces et de sa divinité, on vit quelle puissance présidait aux destinées de l'Église, et même à l'aide des lumières de l'intelligence on put dès lors prévoir son immortalité dans le monde.

P. DELAPERRIÈRE.

STATISTIQUE.

Rapport entre le nombre des ministres de la religion et celui des accusés de crimes et délits dans chaque département.

Dernièrement, dans une analyse consciencieuse de l'ouvrage de M. Naville, je m'efforçais de reproduire fidèlement les argumens de cet auteur protestant contre l'institution de la taxe des pauvres et l'établissement de la charité légale. Nulle part encore je n'avais vu de documens précis et authentiques qui pussent nous permettre, à nous autres chrétiens, d'attaquer en face et publiquement, par la voie de la presse, cette philanthropie qui depuis si long-temps s'annonce comme l'héritière de la charité chrétienne. Ce ne fut donc pas sans une secrète joie, je l'avoue, que je vis les chiffres nous venir en aide, et que sur le terrain de la statistique et des faits, je contemplai le protestant aux prises avec le philanthrope. Le combat devait tourner en définitive au profit du catholicisme. M. Naville se servait d'armes qu'il était facile de tourner contre lui. C'est ainsi que la religion est appelée à triompher ici-bas, non seulement dans le cercle des discussions théologiques, mais encore sur toutes les questions d'ordre social. Sur le terrain de l'économie politique, beaucoup ont cru la prendre en défaut : ils ont accumulé contre elle ce qu'ils appelaient l'infailibilité des chiffres, la brutalité des faits ; et voici qu'aujourd'hui les chiffres et les faits témoignent contre eux. L'heure n'est pas loin où il sera démontré mathématiquement à tout esprit logique, que, sans la religion, il est impossible de rien fonder de durable dans le monde, et surtout dans l'ordre de la charité.

Chaque jour apporte une nouvelle preuve, et le hasard m'a fait tomber entre les mains un document assez curieux. Il est extrait d'un ouvrage assez étendu, composé par M. le baron de Mörögues, pair de France, dans ces dernières années. Cet ouvrage a été tiré, au moyen

(1) Epist. de Jul. XLVIII, p. 90.

de la lithographie, à un très petit nombre d'exemplaires qui ne se trouvent pas dans le commerce de la librairie. Ils ont été distribués par l'auteur à ses collègues; l'exemplaire que je possède vient de la succession du baron Fain.

En le parcourant, mon attention s'est fixée sur le chapitre xvi, qui traite de l'influence de la religion sur le sort des populations. Je crois qu'un extrait de ce chapitre pourra intéresser les lecteurs de l'*Université Catholique*. Le tableau qu'il contient donne la statistique du clergé en France, pendant l'année 1826, époque déjà un peu éloignée de nous. Cependant la situation du clergé est aujourd'hui, à peu de chose près, la même, et ce qui, en cette matière, était vrai alors, l'est encore aujourd'hui. Je ne doute pas que si, à cette heure, on faisait de nouveau le relevé du nombre de prêtres existans dans chaque province, et du nombre des accusés, soit de crimes, soit de délits, on ne trouvât que là où la religion est florissante, là où ses envoyés sont nombreux et écoutés, là aussi demeurent avec elle une plus grande paix, un plus grand respect pour le bien d'autrui, une plus grande patience à supporter les maux inséparables de la vie d'ici-bas. Donner cet extrait en l'année 1837, ne me paraît donc pas un anachronisme; l'ouvrage de M. de Morogues ne date d'ailleurs que de deux ou trois ans; il n'est pas connu; le style en est peu châtié, souvent même par trop négligé, même pour un ouvrage que son auteur ne destinait qu'à une demi-publicité. Du reste, les documens sont exacts, et les tableaux consciencieusement dressés. Nous apprécierons plus loin les réflexions de l'auteur.

CHAPITRE XVI.

Influence de la religion sur l'amélioration du sort des populations.

« Quand la religion est éclairée, elle exerce une grande et heureuse influence sur l'amélioration du sort des populations souffrantes, abstraction faite même des secours que la charité qu'elle commande leur fait accorder. Son influence est dangereuse quand elle est dictée par l'aveuglement ou par l'ambition du pouvoir; alors la charité qu'elle faisait devient elle-même funeste, en convertissant en mendians et en fainéans des familles qui, en renonçant au travail qu'elles pourraient pratiquer, deviennent un fardeau pour l'ordre social.

Pénétré de l'importance de cette observation, nous avons recherché avec impartialité quelle était sur les hommes l'influence de la religion qui leur promet dans l'avenir une satisfaction capable de les dédommager des privations qu'ils s'imposent ou qu'ils ont acceptées sans murmurer. La distribution des ministres des cultes dominans en France, et le nombre des vacances des places qui leur sont destinées, nous ont permis d'apprécier cette influence que l'on reconnaîtra aisément dans les tableaux suivans.

Nous avons, à cet effet, partagé, dans le premier d'entre eux, la France en deux régions, Nord et Sud. Il en est résulté que dans la première de ces régions, où il se trouve, avec le plus d'industrie et de richesse, le plus de misère, de criminalité contre la propriété, et de penchant aux suicides; il y a aussi, par rapport aux habitans, un moindre nombre d'ecclésiastiques employés et un plus grand nombre de succursales et de vicariats vacans; c'est donc aussi celle-là où la religion a le moins d'influence.

PARTIE NORD.

DÉPARTEMENTS. — ARCHEVÊCHÉS et évêchés.	Population en 1827.	RAPPORT DE LA POPULATION				Rapport des crimes et délits avec la population, années moyennes de 1823 à 1829.			Rapport à la population des suicides, années moyennes de 1827 à 1829, 1 sur
		Des prêtres de paroisse payés par l'état, 1 sur	Des succursales et vicariats vacans, 1 sur	Des prêtres et ministres dissidens, 1 sur	Des ministres dissidens, 1 sur	1 accusé de crime contre les propriétés sur	1 accusé de crime contre les personnes sur	1 prévenu de délits sur	
Aisne	409360	1395	1990	1350	165187	23766	5459	520	15983
Ardennes	281624	1024	2537	1020	281624	40252	7801	191	51291
Aube	241782	932	1611	909	»	15397	4029	202	10075
Calvados	300936	705	7390	689	166993	16160	4647	490	35997
Côte-d'Or	567145	946	4695	920	»	20395	9178	125	7405
Doubs	234514	722	4402	644	8769	12713	3914	51	42586
Eure-et-Loir	277782	390	4480	835	277782	19844	5912	531	15227
Eure	421661	901	4034	380	»	16866	4791	115	15602
Jura	510282	912	10542	381	»	23232	7553	82	34473
Loiret	504223	1207	3557	1143	133104	16012	3070	501	10263
Manche	611204	685	3149	673	»	50360	7565	945	33356
MARNE	523043	1169	1982	1072	»	14152	4924	180	8554
Marne (Haute-)	244625	737	4060	733	»	24432	9536	87	22237
Meurthe	405053	358	11516	306	37373	23139	6200	66	13301
Meuse	506559	317	5829	795	»	22364	9331	61	14337
Moselle	409133	776	22750	733	204378	12054	4737	76	27279
Nièvre	271777	1667	2851	1355	»	22648	7995	359	30197
Nord	962648	1335	11740	1343	320885	24685	6230	272	13041
Oise	533124	1033	5609	1017	»	29624	6736	252	3335
Orne	454579	731	7620	766	»	28938	3364	452	51026
Pas-de-Calais	642969	992	15121	971	921463	22171	4045	532	16074
Rhin (Bas-)	353467	1431	39244	973	5187	11399	4933	23	19852
Rhin (Haut-)	403741	1061	54062	971	11535	7299	4263	44	24045
Saône (Haute-)	527644	1017	7801	1002	63323	21342	7991	56	46856
Saône-et-Loire	313776	1232	7953	1216	»	27146	10326	195	21490
SEINE	1015575	8631	168896	7057	144767	15331	1566	133	5377
SEINE-INFÉRIEURE	688293	1532	11867	1501	98523	17643	2003	136	9423
Seine-et-Marne	513200	1135	2436	1101	139103	21212	3392	206	6913
Seine-et-Oise	440371	971	5334	943	»	11913	5360	252	3511
Somme	326232	1014	5341	1043	326272	53033	8165	117	15357
Vosges	579659	1052	22204	1002	»	18991	3355	48	51635
Yonne	542116	1063	2426	1021	»	22307	6934	133	15133
Totaux. — Nord	15942429	4032	33387	1051	49975	16714	4604	154	12081

DÉPARTEMENTS. — ARCHEVÊCHÉS et évêchés.	Population en 1827.	RAPPORT DE LA POPULATION				Rapport des crimes et délits avec la population, année moyenne de 1827 à 1829, à 1829.			
		Des prêtres de paroisse payés par l'état, 1 sur	Des succursales et vicariats vagues, 1 sur	Des prêtres et ministres dissidents, 1 sur	Des ministres dissidents, 1 sur	Un accusé de crime contre les personnes sur	Un accusé de crime contre les propriétés sur	Un prévenu de délits sur	Rapport à la population des suicides, année moyenne de 1827 à 1829, 1 sur
Ain	451628	827	7269	301	541628	28469	14254	145	42705
Allier	283502	1532	3285	1279	»	23956	7710	495	142631
Alpes (Basses-)	135065	474	4957	433	»	41774	6737	197	15914
Alpes (Hautes-)	123529	683	5296	656	22663	47904	7572	433	13666
Ardèche	522449	833	23265	795	14243	3642	10265	523	34756
Ariège	247952	950	3163	888	41522	3047	9135	145	247952
Aude	263971	757	11364	713	»	14777	10230	235	57977
Aveyron	550014	488	26924	479	37305	8555	7145	504	37305
BOUCHES-DU-RHÔNE	526502	1399	29665	1406	108767	42330	3262	433	7525
Cantal	262015	627	11900	611	»	46573	12476	285	151016
Charente	535635	1632	4713	1334	176826	52105	15602	425	22405
Charente-Inférieure	424147	2089	4766	1902	47127	18441	4990	439	45148
CHER	233339	1758	5710	1375	124293	27621	9945	554	19122
Corrèze	284882	1070	41533	1024	»	16737	14244	838	36976
Corse	183079	414	»	414	»	2079	4504	172	57016
Côtes-du-Nord	381684	940	24256	725	»	29084	6845	1540	72710
Creuse	232952	1403	7026	1403	»	42133	49436	1040	34551
Dordogne	464074	1406	5489	1555	77546	21094	10347	730	42149
Drôme	283791	832	19032	772	11907	12390	7957	148	23981
Finistère	302331	1247	12371	1217	»	19379	6934	904	26463
Gard	547330	1670	3393	1252	3606	15267	3476	266	13797
GARONNE (HAUTE-)	407016	875	35356	845	101734	49531	6785	216	33143
GERS	507601	683	4966	664	507601	18094	40607	674	61320
GIRONDE	558151	1776	4985	1636	39794	25598	7914	663	20698
Hérault	559360	1162	24234	1073	29964	12376	10935	262	55936
Ille-et-Vilaine	335435	875	19766	738	»	21286	6561	758	46123
Indre	217623	2122	5547	2421	»	59604	3194	471	26403
INDRE-ET-LOIRE	290160	1273	6748	4209	»	20723	7440	469	18133
Isère	328667	1126	5427	1095	494336	17433	7313	122	32729
Landes	263509	1096	3327	1044	»	18950	3893	557	29478
Loir-et-Cher	250666	1255	2435	1135	250666	25066	6070	357	14416
Loire	569293	879	56162	379	»	24619	12210	924	75339
Loire (Haute-)	283675	695	51741	670	142356	13023	20403	733	283675
Loire-Inférieure	437090	1125	114272	1460	228343	47380	9322	964	24037
Lot	280313	652	4399	617	»	3293	3760	336	46732
Lot-et-Garonne	956436	990	5404	923	23074	24065	3863	712	55689
Lozère	158773	446	46239	414	11363	7504	3557	325	69539
Maine-et-Loire	433674	1040	23667	1013	»	23666	3820	755	28667
Mayenne	534153	992	14733	592	»	23293	9519	1011	37414
Morbihan	427435	865	427435	344	»	22497	7355	1076	52381
Puy-de-Dôme	366375	1151	13883	1107	»	17169	12316	561	30959
Pyrénées (Basses-)	412469	977	7760	942	82494	13864	3773	419	3894
Pyrénées (Hautes-)	222039	822	6168	787	»	11687	9634	120	222039
Pyrénées-Orientales	131572	827	3322	730	»	7203	7208	509	30477
Rhône	416373	1194	69429	1144	202237	49834	4479	549	13413
Sarthe	446349	1061	20296	1051	»	51894	7336	736	27907
Sèvres (Deux-)	282260	1309	2397	1441	52027	19217	6865	620	24022
TARN	527633	736	42153	753	23204	17106	6162	507	63351
Tarn-et-Garonne	341336	383	4950	324	50198	15563	3023	514	60596
Var	511093	1148	16395	1099	»	45326	9427	453	15323
VAUCLUSE	255043	1179	45703	1034	77635	12947	3973	295	17726
Vendée	522326	1379	6726	1507	161413	16141	7375	629	66366
Vienne	267670	1230	3030	1203	155353	14870	4356	332	22366
Vienne (Haute-)	276531	1664	7676	1332	»	19759	6308	716	22105
Totaux. — Sud	1790299	1004	3097	960	74236	13416	7935	529	51031
France totale	51843423	4056	6702	390	61241	16723	6032	195	18407

L'examen de ce tableau démontre que dans la région sud-ouest de la France, le nombre proportionnel des ministres des cultes religieux est plus grand que dans la région nord-ouest, et surtout qu'il y a moins de vicariats et de succursales vacans. Il démontre aussi que, proportionnellement, le nombre des ministres des cultes dissidens est moindre dans la France sud que dans la France nord, en sorte que le culte catholique domine plus dans la première que dans la seconde. Ne pourrait-on pas en induire que les cultes dissidens sont plus favorables au développement de l'industrie que le culte catholique ? Mais, en revanche, en voyant que, dans le Midi, il y a moins de misère, moins de crimes contre la propriété, moins de délits et moins de suicides que dans le Nord, n'en doit-on pas tirer l'induction que le culte catholique combat davantage les passions ambitieuses et la cupidité, dont l'effet est de faire paraître la misère plus insupportable et de la faire trouver là où, avec moins de désirs, elle n'eût pas été sensible.

Ici, nous ne sommes que calculateurs et appréciateurs des effets produits par la religion ; aussi devons-nous, après avoir montré la tendance vers le bien qu'elle inspire, faire voir combien les passions humaines et ambitieuses, qui s'y mêlent trop souvent, semblent produire

de mal. Ce fait semble constaté par la plus grande quantité proportionnelle de crimes contre les personnes, dans la région méridionale que dans la région septentrionale de la France.

Il se trouve, année moyenne, un accusé contre les personnes sur 13,446 individus de la première de ces deux religions, tandis qu'il ne s'en trouve qu'un sur 18,714 de la seconde. L'exaltation religieuse et le fanatisme qui l'accompagne, en seraient-ils les causes, en excitant des haines et des vengeances, sous le prétexte de défendre la cause d'un Dieu de paix, de charité et de miséricorde ?

S'il en était ainsi, ce serait dans les départements où la religion exerce le plus d'influence, où il se commettrait le plus de crimes contre les personnes. La nécessité de résoudre cette question, pour que les ministres des autels qui défendent si bien nos propriétés, s'occupent aussi de prévenir le fanatisme qui tendrait à porter atteinte à nos personnes, nous a fait comparer, dans le tableau suivant, les dix départements où la religion semble avoir le moins d'influence, aux dix dans lesquels elle semble en avoir le plus.

Puisse les résultats qu'ils présentent servir à mettre sur la voie qui doit conduire à l'amélioration des races humaines.

Tableaux comparatifs des dix départemens dans lesquels il y a le plus de ministres catholiques et protestans payés par l'État, et des dix départemens dans lesquels il y en a le moins.

Dix départemens où il y a le plus de ministres catholiques et dissidens, excepté la Corse à cause de la rudesse des mœurs de ses habitans.

DÉPARTEMENS.	POPULATION EN 1827.	NOMBRE des MINISTRES.	RAPPORT 1 sur	ACCUSÉS CONTRE LES PERSONNES.	RAPPORT 1 sur	ACCUSÉS contre les PROPRIÉTÉS.	RAPPORT 1 sur	PREVENUS de DÉLITS.	RAPPORT 1 sur	SUCIDÉS.	RAPPORT 1 sur
Lozère.	158778	553	414	19	7504	26	3537	263	325	2	39539
Alpes (Basses).	135065	554	433	15	11774	22	6939	774	197	11	13914
Aveyron.	530014	755	479	42	3555	49	7145	1449	504	4	57300
Cantal.	262015	459	611	16	16373	21	12376	927	283	2	151016
Lot.	280313	433	617	35	3295	52	8766	304	336	6	46732
Alpes (Hautes).	123529	197	656	7	17904	17	7572	306	133	3	13666
Gers.	507601	464	664	17	18094	29	10607	433	671	6	61320
Loire (Haute).	283675	426	670	19	13053	14	20403	578	733	1	233675
Manche.	644206	906	673	20	50360	35	7565	647	943	11	35364
Calvados.	300936	7	633	51	16160	103	4648	1022	490	13	55997
Totaux,....	5018143	3016	601	257	12703	401	7319	6950	453	66	43635

Dix départemens où il y a le moins de ministres catholiques et dissidens, la Seine exceptée, à cause des autres circonstances accumulées qui influent sur les résultats.

DÉPARTEMENTS.	POPULATION EN 1827.	NOMBRE des MINISTRES.	RAPPORT 1 sur	ACCUSÉS CONTRE LES PERSONNES.	RAPPORT 1 sur	ACCUSÉS contre les PROPRIÉTÉS.	RAPPORT 1 sur	PRÉVENUS de DÉLITS.	RAPPORT 1 sur	SUICIDÉS.	RAPPORT 1 sur
Indre.	257623	112	2121	6	59604	29	8194	303	471	10	12
Charente - Infér.	424117	225	1902	25	18441	33	4990	904	439	23	
Gironde.	353131	523	1636	25	25598	68	7914	309	663	26	
Cher.	278339	138	1375	9	27621	23	9945	765	523	15	
Nièvre.	271777	173	1333	12	22678	31	7995	1157	259	9	
Haute-Vienne.	276531	173	1332	14	19759	40	6903	536	716	3	
Charente.	235635	223	1331	16	22103	26	15602	356	423	15	
Nord.	962613	625	1343	59	24635	134	6230	5346	272	64	
Aisne.	439360	320	1350	19	23766	90	3451	1323	520	53	
Loire-Inférieure.	437090	315	1460	26	17330	43	9322	471	961	19	
Totaux.....	4139394	2633	1367	137	22245	399	6923	10333	532	223	
Corse seule.	133079	433	411	39	2079	43	11504	1076	472	3	
Seine seule.	1015575	141	7057	75	15331	722	1566	3333	133	232	

Les nombres d'accusés et de prévenus sont pris année moyenne de 1825 à 1829, et ceux des suicides année moyenne de 1827 à 1829.

La comparaison établie dans ce tableau démontre que dans les dix départemens où il y a le plus de ministres des cultes payés par l'état, le nombre des accusés de crimes contre les personnes est proportionnellement plus fort que dans les autres, ce qui tendrait à faire croire que la religion n'adoucit pas les mœurs des hommes. Toutefois, si la religion semble accroitre, à cause sans doute de sa mauvaise direction, les passions haineuses, vindicatives, démontrées par la multiplication des crimes contre les personnes; elle assure la sécurité des propriétés, puisqu'elle rend les crimes contre la propriété et les délits proportionnellement plus rares; elle rend aussi les suicides beaucoup plus rares, sans doute parce que l'espoir d'un meilleur avenir aide les hommes à supporter les misères qu'ils éprouvent, et parce que la crainte des châtimens dont la religion menace les suicides, arrête leur main lorsque sans cela elle se préparerait à les frapper.

Les mœurs encore à demi barbares des Corses et leurs passions vindicatives sont sans doute la cause de leur effrayante criminalité contre les personnes, comme les désirs des Parisiens excités par la vue des jouissances qu'ils ne peuvent obtenir sont probablement la principale cause de leur criminalité envers la propriété et de leur penchant au suicide.

Ainsi, dans les dix départemens qui contiennent

le plus de ministres des autels payés par l'état, relativement à la population, et où on en compte un sur 601 habitans, on compte un accusé de crime contre les personnes sur 12,703 habitans; tandis que dans les dix départemens où il y a le moins de ministres des autels salariés, et où on n'en compte qu'un sur 22,243 habitans, il n'y a qu'un accusé de crime contre les personnes sur 22,243 habitans; la conséquence de ce fait serait que le fanatisme religieux tend à accroître les passions humaines, et que l'on ne saurait trop faire pour en prévenir les funestes conséquences.

Hâtons-nous d'observer que cela ne dit pas qu'il faille dédaigner la religion dont le fanatisme abuse, non en servant toujours de mobile à la main de ceux qui portent atteinte à leur semblable, mais en aigrissant leur caractère, et en exaltant leur haine contre des hommes qu'une religion plus éclairée leur apprendrait à aimer et à servir, lors même qu'ils ont à se plaindre d'eux.

S'il en était ainsi, cette religion qui rend déjà les crimes contre la propriété, les délits et les suicides moins fréquens, contribuerait essentiellement, en étant jointe à une bonne instruction, à rendre les hommes de plus en plus vertueux, en régularisant leurs pensées morales sous tous les rapports à la fois.

Tout dans l'étude de notre être comme dans celle de l'organisation sociale, démontre que la destinée de l'homme est de tendre vers le perfectionnement. Il est essentiellement progressif.

par sa nature, mais ses imperfections rendent souvent ses progrès insensibles, même dans leur ensemble; et quand on ne les considère que relativement aux individus ou à des faits isolés, ils semblent parfois rétrogrades. C'est à la philosophie guidée par la science à indiquer les obstacles qui s'opposent à l'amélioration du sort des races humaines; c'est à la sagesse du législateur à mettre dans les mains du gouvernement les moyens de les vaincre.»

La philosophie pour diriger, le gouvernement pour exécuter, tel est le dernier mot de tout homme qui ne croit pas à l'influence supérieure et seule durable de la religion. La philosophie, c'est-à-dire les conceptions de l'esprit individuel, isolé, les mille et mille systèmes qui se disputent l'empire des intelligences, et qui ne permettent pas aux cœurs de s'unir, la répulsion de l'autorité, le protestantisme. Le gouvernement, c'est-à-dire la conversion des âmes par les moyens administratifs, l'amour du travail, la prévoyance, les vérités de tempérance et de chasteté, implantées, de par la nation, la loi et le roi, dans le cœur des hommes, la taxe imposée à ceux qui ont en faveur de ceux qui n'ont pas, la charité légale.

Pourquoi donc en appeler ainsi toujours des abus qui se glissent dans l'enseignement et la pratique de la religion, si tant est que ces abus existent, à la philosophie et aux gouvernemens? Vous dites que la religion est bonne pour défendre vos propriétés, pour prévenir les délits, pour empêcher les suicides, et vous nous le prouvez par des tableaux où les chiffres sont assemblés et que nous acceptons avec joie, que nous publions plus haut et plus loin que vous. Puis vous ajoutez que le fanatisme religieux, plus grand là où dominant davantage les prêtres, accroît les passions humaines, aigrit le caractère, exalte les haines. Vous faites observer toutefois qu'il *ne faut pas pour cela dédaigner la religion, que plus éclairée et jointe à une bonne instruction, elle contribuerait essentiellement à rendre les hommes de plus en plus vertueux*. Mais pour vous, cette influence est encore secondaire. Il vous faut une puissance pour *éclairer* la religion; il vous faut des hommes capables de donner cette *bonne instruction*; il vous faut la mise en œuvre d'autres moyens pour arriver au but que la religion doit seulement *contribuer* à réaliser. Cette puissance sera la philosophie, ces hommes les législateurs, ces moyens les moyens administratifs. Ah! pourquoi n'en pas appeler de la religion ou plutôt des erreurs de quelques uns de ceux qui enseignent, à la religion elle-même?

Seule, elle peut réparer le mal que lui font ceux qui l'enseignent sans la comprendre. Il n'y a pas d'autre force que celle de la religion capable de maintenir les hommes dans la route du devoir et de leur faire accepter une vie dans laquelle, si tranquille qu'elle soit, on rencontre toujours des obstacles à combattre et des sacrifices à accomplir. Il n'y en a pas d'autre capable de légitimer aux yeux de ceux qui pensent les idées de bien et de vertu. Si l'on garde encore dans le monde la probité, le respect des droits, la justice et tant d'autres magnifiques joyaux de l'âme humaine, et que cependant on n'ait plus de principes religieux, on n'est pas logique; au reste, c'est une inconséquence dont il faut remercier Dieu.

C'est une manière de raisonner bien singulière et malheureusement trop commune que celle-ci. La religion, dit-on, est *mal enseignée*, le clergé est ignorant, faisons pénétrer la philosophie dans ses rangs.— Eh! non, faites en sorte qu'il enseigne *bien* la religion, voilà tout. De deux choses l'une: ou la religion est bonne, ou elle est mauvaise. Si elle est mauvaise, attaquez-vous à elle-même directement, sans vous en prendre à ceux qui l'enseignent. Si elle est bonne, qu'avez-vous besoin de votre philosophie?

Il faudrait donc, s'il est vrai que le fanatisme religieux produise la criminalité plus grande contre les personnes qu'on remarque dans certains départemens, demander seulement que la religion chrétienne, toute de paix et de charité, fût mieux comprise et enseignée. Mais les calculs de M. de Morogues ne sont-ils pas trompeurs en ce point? N'y a-t-il pas quelque exagération à mettre sur le compte de l'exaltation religieuse un résultat qui tient à d'autres causes? Je serais assez porté à le croire.

Si nous examinons attentivement en effet les dix départemens que l'auteur présente comme renfermant le plus de ministres des cultes, et que nous les comparions aux dix autres et surtout à la masse des départemens français, nous verrons que trois seulement d'entre eux présentent un nombre tout-à-fait disproportionné d'accusés de crimes contre les personnes. Ce sont les départemens du Lot, de la Lozère et de l'Aveyron. Le premier présente un accusé sur 5293 habitans, le second un sur 7304, le troisième un sur 8333. C'est à cette disposition qu'est due tout entière la différence des résultats totaux.

N'y aurait-il pas dans ces départemens des causes particulières d'où proviendraient ces chiffres? Je serais assez porté à le croire, d'autant plus que des contrées, classées précédemment par M. de Morogues dans la partie nord de la

France, c'est-à-dire celle où se trouve le moins de ministres des cultes, présentent la même anomalie. Ainsi le département du Haut-Rhin compte un accusé de crime contre les personnes sur 7299 habitants. Il suffit d'un crime extraordinaire et dans lequel beaucoup de personnes aient trempé, pour abaisser tout-à-coup le chiffre proportionnel. Dans un espace de cinq années, cela peut facilement se rencontrer. Tout récemment encore nous en avons eu des exemples. L'assassinat des époux Contand, de Gailiac, qui a occupé à plusieurs reprises l'attention publique, toutes les fois que des révélations nouvelles mettaient la justice sur la trace de nouveaux coupables, a fait voir combien nombreux peuvent être les accusés, auteurs ou complices d'un seul crime.

Quoi qu'il en soit sur ce point, il me semble qu'il n'était pas sans intérêt de présenter aux lecteurs de l'Université des extraits de tableaux qui leur fissent voir dans quel sens on juge la religion, sous quels rapports quelques hommes s'occupent d'elle. Il y a eu un progrès bien sensible dans les idées des économistes pendant ces dernières années. Autrefois, ils ne songeaient pas même que la religion pût avoir quelque influence sur le bien-être matériel des hommes : c'était un de leurs griefs contre elle que ce prétendu dédain du bonheur terrestre de l'homme. Aujourd'hui, l'on s'aperçoit qu'on s'est trompé et que sans faire sonner bien haut son influence sur l'amélioration de l'état physique des hommes, le christianisme n'en agissait pas moins puissamment à cet égard sur le monde moderne. On commence à le faire entrer en ligne de compte : c'est un progrès ; un jour viendra, espérons-le, où tous verront clairement que cette religion est l'âme de l'univers et que sur elle seule reposent les destinées des siècles futurs.

HISTOIRE DES GAULOIS

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RÉGULÉS

JUSQU'À

L'ENTÈRE SOUMISSION DE LA GAULE

A LA DOMINATION ROMAINE ;

PAR M. AMÉDÉE THIERRY (1).

Premier article.

Les livres tels que celui-ci, fruits d'une longue étude et de savantes recherches, sont assez

(1) Nouvelle édition, 5 vol. in-3° ; prix, 21 fr. ; chez Hachette.

rare, au moins comparativement aux productions frivoles dont nous sommes inondés, pour qu'ils trouvent en général place dans ce recueil, alors même qu'ils s'écartent plus ou moins de l'inspiration chrétienne qui en dicte toutes les lignes. Nous croyons d'ailleurs que ces sortes d'écrits, pourvu qu'ils soient composés avec convenance et bonne foi, peuvent, par l'application d'esprit qu'ils nécessitent, les réflexions qu'ils font naître, la discussion et la réfutation qui en sont la suite, peuvent, dis-je, être plus utiles à beaucoup de lecteurs, que d'autres ouvrages irréprochables au fond. Cette considération suffirait pour nous déterminer à parler avec quelque étendue de l'*Histoire des Gaulois*, de M. Amédée Thierry, dont la seconde édition a paru il y a peu de mois ; quand bien même il ne s'y joindrait point d'autres motifs pris de l'importance même de ce travail et de l'intérêt qui s'attache naturellement aux origines de la patrie. — Nous tâcherons de faire connaître sommairement aujourd'hui le système de M. Thierry, sur les premiers habitants du sol gaulois. Un prochain article sera consacré à suivre l'auteur dans le développement de son histoire, et particulièrement à apprécier la pensée philosophique qui en a dirigé la composition.

Pour plus de fidélité dans l'analyse qui va suivre, on se rapprochera le plus possible du texte de M. Thierry.

Aussi loin qu'on puisse remonter dans l'histoire de l'Occident, on trouve la race des Galls occupant le territoire continental compris entre le Rhin, les Alpes, la Méditerranée, les Pyrénées et l'Océan, ainsi que les îles situées au nord-ouest, à l'opposé des bouches du Rhin et de la Seine. Mais la terre des Galls ou la Gaule, n'était pas possédée en totalité par la race qui lui avait donné son nom : à son extrémité méridionale s'étaient fixées deux autres familles humaines. L'une venait du midi de l'Espagne, et se subdivisait en deux branches bien distinctes : l'autre était la famille grecque ionienne plus récemment arrivée de Phocée et fondatrice de Marseille.

La race ibérienne ou espagnole établie en deçà des Pyrénées renfermait deux peuples. 1° Les *Aquitains*, limités par la Garonne, l'Océan et les Pyrénées, qui avaient franchi ces montagnes à des époques inconnues. 2° Les *Léguis*, nation bien différente de l'Aquitannique. L'origine espagnole des Liguis paraît incontestable à M. Thierry et son apparition en Gaule, qu'il place quinze à seize cents ans avant l'ère chrétienne, se rattache, dans son système, à une ancienne invasion des Gaulois en Ibérie, dont les résultats furent immenses. — Il faut

voir dans l'auteur même sur quelles autorités il se fonde pour affirmer que des bandes celtiques ou gauloises franchirent les passages occidentaux des Pyrénées et pénétrèrent dans l'intérieur de l'Espagne, où d'autres bandes ne tardèrent pas à les suivre. Une lutte longue et terrible eut lieu, sur le territoire envahi, entre la race indigène et la race conquérante. Toutes deux à la fin affaiblies et fatiguées se rapprochèrent, et de leur mélange sortit la nation Celtibérienne, mixte de nom comme d'origine. La route d'Espagne une fois tracée, de nombreuses émigrations gaulloises s'y portèrent successivement et finirent par occuper toute la côte occidentale, jusqu'au détroit de Gadès. Les deux angles nord-ouest et sud-ouest de la Péninsule ont long-temps porté les traces de cette occupation, et le nom de la Galice en témoigne encore.

Mais les victoires des Galls au midi des Pyrénées eurent pour leur patrie un contre-coup funeste. Tandis qu'ils se pressaient dans l'Occident et le centre de l'Espagne, les nations ibériennes refoulées sur la côte de l'est forcèrent les passages orientaux de ces montagnes. La nation des Sicanes la première pénétra dans la Gaule qu'elle ne fit que traverser, et entra en Italie par le littoral de la Méditerranée. Sur ses traces arrivèrent les *Ligors* ou Ligures, peuple originaire de la chaîne des montagnes, au pied de laquelle coule la Guadiana, et chassé de son pays par les Celtes, conquérans. Trouvant la côte déblayée par les Sicanes, les Ligures s'en emparèrent et étendirent leurs établissements le long de la mer, depuis les Pyrénées jusqu'à l'embouchure de l'Anio. Dans les temps postérieurs, leurs possessions en Gaule comprirent tout le pays situé entre les Cévennes, l'Isère, les Alpes, le Var et la mer. On retrouve néanmoins parmi eux des tribus gaulloises dont les unes, à l'est du Rhône principalement, avaient résisté au torrent de l'invasion; les autres, comme les Volques aréconiques et les Volques tectosages, peuplade d'origine belge, étaient venues se fixer à l'ouest de ce fleuve.

Tandis que cette terre de Languedoc et de Provence recevait dans son sein les races du nord et du midi, elle s'ouvrait encore à de nouveaux venus de l'Orient. M. Thierry rapporte au treizième siècle, la première arrivée des navigateurs orientaux; attirés par la richesse du pays, ils y revinrent et y bâtirent des comptoirs. Tout fait présumer que ce commerce entre l'Asie et la Gaule dut son origine aux Phéniciens qui, dès le onzième siècle, pratiquaient librement la rive occidentale de la Méditerranée. A l'égard de la Gaule, ils ne se bornèrent pas à la traite du littoral; l'existence

de leurs médailles dans les lieux éloignés de la mer, la nature de leurs établissemens surtout, témoignent qu'ils colonisèrent assez avant l'intérieur. Ils construisirent même une route à travers les Pyrénées et les Alpes, laquelle faisait communiquer la Gaule avec l'Espagne et avec l'Italie. — Le souvenir de cette antique colonisation semble s'être conservé dans le mythe de l'Hercule tyrien, dont les voyages en Gaule faisaient partie d'une tradition jadis célèbre.

Au déclin de l'empire phénicien (900 à 600 av. J.-C.), les colonies maritimes en Gaule tombèrent entre les mains des Rhodiens puissans à leur tour sur la Méditerranée: ceux-ci construisirent quelques villes, mais leur domination fut de courte durée. Enfin, l'an 600, les Phocéens jetèrent les fondemens de Massalie (Marseille), destinée à une fortune plus durable et plus glorieuse.

Nous n'avons encore parlé jusqu'ici que des races étrangères à la véritable famille gauloise.

Les nations de sang gaulois, dont les aventures, les guerres extérieures et intérieures, les institutions, les mœurs, toute l'existence en un mot composent l'histoire de M. Thierry, se partagent en deux branches ayant une souche commune: *Les Galls et les Kimris*. Tout le système de M. Thierry repose sur ces deux faits fondamentaux, qui sont d'après lui d'une haute importance historique et d'un grand secours pour l'intelligence des événemens: 1^o l'existence d'une famille gauloise qui différerait des autres familles humaines de l'Occident; 2^o la division de cette famille en deux branches ou races bien distinctes. La science ne fournit point de documens suffisans sur leur généalogie ni sur la date de leur séparation. On peut seulement avancer que leur origine n'appartient pas à l'Occident: leurs langues, leurs traditions, l'histoire enfin, la reportent en Asie.

A l'ouverture des temps historiques, on trouve les *Galls* établis sur le territoire gaulois, à l'exception peut-être de la frontière méridionale.—Au nord de la Gaule habitait un autre grand peuple, qui, dit M. Thierry, appartenait primitivement à la même souche que les Galls, mais qui leur était devenu étranger par l'effet d'une longue séparation. C'était le peuple connu des anciens sous le nom de *Cimbri*, *Cimmerii*, et auquel M. Thierry donne la dénomination de *Kimris*. Comme tous les peuples nomades, celui-ci occupait une immense étendue de pays; tandis que la Chersonèse Taurique et la côte occidentale du Pont-Euxin étaient le siège de ses hordes principales, son avant-garde errait le long du Danube, et les tribus de son arrière-garde parcouraient les bords du Tanais et du Palus-Méotide. Dès le

onzième siècle, les incursions de ces hordes du côté de la mer Egée répandirent l'effroi dans toute l'Asie. Poussés à leur tour par d'autres tribus errantes que la haute Asie, cette source intarissable d'hommes, versait en Europe, elles remontèrent la vallée du Danube. Ce fut alors qu'une horde considérable de Kimris passa le Rhin, sous la conduite du Hu ou Hésus le *puissant*, chef de guerre, prêtre et législateur, et se précipita dans la Gaule. (Septième siècle av. J.-C.)

L'histoire ne nous a pas laissé le détail de cette conquête, mais nous connaissons l'état des deux races lorsqu'elle se fut accomplie. Généralement et en masse on peut représenter la limite commune des deux populations après la conquête, par une ligne oblique et sinueuse, qui suivrait la chaîne des Vosges et son appendice, celle des monts Eduens (Bourgogne et Forez), la moyenne Loire, la Vienne et tournerait le plateau des Arvernes pour se terminer à la Garonne, divisant ainsi la Gaule en deux portions à peu près égales, l'une montagneuse, étroite au nord, large au midi et comprenant la contrée orientale dans toute sa

longueur; l'autre formée de plaines, large au nord, étroite au midi, et renfermant toute la côte de l'Océan, depuis l'embouchure du Rhin jusqu'à celle de la Garonne. Celle-ci fut au pouvoir de la race conquérante; celle-là servit de boulevard à la race envahie.

Enfin à une époque postérieure, dont la date ne peut être fixée que vaguement, mais qui paraît se rapprocher de la première moitié du cinquième siècle, l'une des peuplades Kirmiques fixées sur la rive droite du Rhin, formant une confédération désignée par le nom de *Belgs* ou *Belges*, traversa ce fleuve et envahit la Gaule septentrionale, jusqu'à la chaîne des Vosges à l'est; et au midi, jusqu'au cours de la Seine et de la Marne; occupant tout le triangle compris entre ces deux fleuves, le Rhin et l'Océan. Ainsi fut complété le nombre des peuples qui devaient tenir la Gaule, jusqu'à la conquête romaine et jusqu'à l'arrivée des Germains.

La division de ces diverses races, la date de leur établissement, leur position géographique peuvent être représentées à l'œil par le tableau suivant :

RACES.	LIMITES.	DATES AV. J.-C.
Famille Gauloise. <ul style="list-style-type: none"> Galls proprement dits. Kimris. <ul style="list-style-type: none"> Kimris-Gaulois. Kimris-Belges. 	Le Haut-Rhin, les Alpes, la mer, la Garonne, et une diagonale tirée d'Agen à Strasbourg approximativement.	Époque inconnue.
	Seine-et-Marne, Océan, Garonne Inférieure et la limite des Galls. Le Rhin, l'Océan, la Seine et la Marne.	
Famille Ibérienne. <ul style="list-style-type: none"> Aquitains. Ligures. 	La Garonne, l'Océan, les Pyrénées. Les Cévennes, l'Sère, les Alpes, le Var et la mer.	500 à 530. Époque inconnue.
Famille Grecque-Ionienne.	Massalie (aujourd'hui Marseille).	1600 à 1300. 600.

(La suite au prochain numéro.)

BULLETINS BIBLIOGRAPHIQUES.

Deux Chanceliers d'Angleterre, Bacon de Vérolam et saint Thomas de Cantorbéry; par A. F. OZANAM (1).

«..... Naguère, en poursuivant le cours de quelques études historiques, nous nous trouvâmes au seuil du dix-septième siècle, face à face avec l'un

(1) Prix 3 fr., chez Debécourt, libraire, rue des Saints-Pères, n° 69.

des plus puissans esprits qu'aient enfantés les temps modernes, Bacon de Vérolam. Nous essayâmes de suivre de loin ce génie explorateur signalant à ses contemporains des sources ignorées de science et de prospérité où l'on a largement puisé dans la suite. Nous vîmes cet homme revêtu des plus augustes fonctions politiques, et chancelier d'Angleterre, de qui on avait droit d'attendre de grandes actions comme de grandes idées, déshonorer sa simarre par

d'incroyables faiblesses. — Alors nous nous souvenons que la même simarre avait été portée par un autre personnage que l'Église compte parmi les saints, Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, lui aussi doué d'un beau génie, mais en même temps d'une invincible vertu. Nous nous rappelâmes sa laborieuse vie, sa mort qui fut un triomphe; et notre âme qui venait d'assister au triste spectacle des bassesses du philosophe, fut heureuse de rencontrer sur son chemin la consolante mémoire du martyr.

« Ce rapprochement qui s'était fait de soi-même dans nos pensées solitaires, et qui nous avait beaucoup frappé, nous a paru pouvoir n'être point dénué d'intérêt pour nos frères croyant et pensant comme nous, et ce que nous avions vu nous avons tenté de l'écrire. Loin de nous l'intention d'insulter l'humanité en découvrant l'opprobre de l'un de ses plus nobles enfans. Nous ne serons que les échos de l'histoire. Les deux personnages que nous évoquons représentent deux principes : le principe rationaliste et le principe chrétien; la raison élevée à sa plus haute puissance, la foi mise à sa plus rude épreuve. Nous voulons expérimenter lequel des deux principes est le plus fécond pour le bien social. Nous voulons mesurer un grand homme et un saint, pour savoir dans lequel des deux la nature humaine s'élève le plus haut et se couronne de plus de gloire. — Le parallèle n'est point inique. Nous n'avons pas choisi le moindre d'entre les sages de la terre; dans Bacon la philosophie a fait ce qu'elle a pu. Nous n'avons point cherché le premier d'entre les sages du catholicisme; il est dans l'Église des têtes ceintes de plus brillantes auréoles que celle de saint Thomas. — Le parallèle n'est pas non plus arbitraire. Saint Thomas et Bacon ont porté les sceaux du même empire; ils ont vécu sur la même terre. Au temps du premier, cette terre était dite l'Île des Saints; au temps du second, elle avait mieux aimé se dire la terre des Libres Penseurs : elle avait changé de titre; nous allons voir si l'échange était bon. »

Cette page, empruntée à l'introduction du livre, fait suffisamment connaître le but que s'est proposé l'auteur. Le parallèle qu'il établit n'est point un de ces vains exercices littéraires, dans lesquels deux héros se font réciproquement valoir par des dissemblances et des concessions habilement ménagées, par l'éclat des contrastes et la coquetterie des nuances, le tout pour la plus grande gloire de la rhétorique. Lorsque Plutarque appareille ainsi par couples les personnages illustres de l'antiquité, qui se sont trouvés dans des circonstances à peu près semblables, le charme de son style et la gravité naïve de sa pensée, sont rehaussés peut-être par les ingénieux rapprochemens où il se complait; « mais il y a peu d'instruction réelle à en tirer, parce que les ressemblances et les différences entre ces hommes célèbres sont fortuites, et ne se rattachent à rien de bien sérieux. Il en est tout autrement ici, dit M. E. de Cazalès, dans une notice qui précède le livre de M. Ozanam. Il s'agit, en effet, de mettre en regard le philosophe et le saint, le grand homme selon le monde, et le grand homme selon l'Église;

de comparer et par conséquent de juger deux ordres d'idées entièrement différens, entre lesquels le choix est très important. Qui ne voit toute la portée de cette méthode appliquée à l'histoire moderne? qui ne conçoit la haute moralité qui en résulte? Evidemment rien n'est plus intéressant et plus instructif que de comparer, par exemple, Charlemagne et Napoléon, saint Louis et Frédéric-le-Grand, Bossuet et Voltaire, Fénelon et J.-J. Rousseau; en étudiant moins ce que ces hommes ont pu avoir de commun par leur génie et l'influence qu'ils ont exercée sur leur époque, que les principes qui ont dominé leur vie, les doctrines qui ont été le mobile de leur conduite, et par suite les sociétés sur lesquelles ils ont agi. »

La biographie de Bacon, qui occupe la première moitié du livre de M. Ozanam, se divise en deux parts : Vie du *savant*, appréciation de ses œuvres, de son génie, des travaux qui préparèrent les siens, et de l'influence que ceux-ci ont exercée sur la marche de l'esprit humain; vie de l'*homme*, du chancelier, du courtisan. En louant dans les pages consacrées à l'examen de la philosophie de Bacon, l'étendue d'études et la sagacité de coup d'œil qu'elles décelent chez l'auteur, nous n'essaierons point de le suivre dans le débat des graves questions que cet examen soulève; elles trouveront leur place dans le travail d'un de nos collaborateurs, qui s'est chargé de rendre compte de l'ouvrage posthume du comte de Maistre, relatif au même sujet. L'apparition de l'ouvrage du comte de Maistre, au moment même où l'auteur des *Deux Chanceliers* faisait imprimer le sien, lui a fourni matière à une note très intéressante, dans laquelle, tout en applaudissant aux leçons qu'une voix amie et respectée fait entendre du fond de la tombe, et en se réjouissant d'y reconnaître cet accent noble et fort qui ne peut se contrefaire, il essaie néanmoins d'infirmer en divers points la sentence portée contre Bacon par son illustre et impitoyable censeur, et oppose à ses dédains les témoignages d'admiration décernés au philosophe anglais par Leibnitz, Descartes, etc.

« Mais pourquoi, dit l'auteur après avoir mis en lumière les titres scientifiques de Bacon, pourquoi nous obstiner à faire connaître ce grand homme par une analyse aride de ses œuvres? Jusqu'ici nous n'avons dessiné que le contour d'une ombre, contemplons-le lui-même dans toute la solennité de ses méditations. A la lueur de la lampe qui veille avec lui, il vient de relire son livre *de Dignitate et Augustinitis Scientiarum*, qu'il s'apprete à rendre public; il vient d'en tracer la préface : devant lui la Bible est ouverte, une grave pensée est descendue sur son front; le voilà qui découvre sa tête vénérable; il s'agenouille, et d'une main que l'inspiration fait trembler, il ajoute à sa préface ces dernières lignes : Au commencement de cet ouvrage, nous offrons à Dieu le Père, à Dieu le Fils, à Dieu l'Esprit, des prières très humbles et très ardentes, afin que se souvenant des misères du genre humain et du pèlerinage de cette vie, il daigne par nos mains répandre de nouvelles aumônes sur la famille hu-

maine. Et de plus, nous lui demandons ceci avec instance : Que les choses terrestres ne nuisent point aux choses divines, et que le nouvel éclat des lumières naturelles ne jette pas de ténèbres dans notre esprit sur les mystères révélés, mais plutôt que notre intelligence épurée, délivrée des fantômes qui la troublaient, demeure soumise aux oracles divins, et rende à la foi l'hommage que la foi réclame, etc. »

Ces paroles sont parfaitement dignes du philosophe qui, dans une maxime devenue fameuse, a signalé l'athéisme comme l'apanage naturel des esprits médiocres et des demi-savans. Il existe aussi de lui une longue profession de foi, dans laquelle la théologie catholique trouverait difficilement quelque chose à reprendre, et les nombreux hommages qu'il a rendus à la sainteté des institutions de notre Eglise, tirent une nouvelle autorité des motifs personnels et des considérations politiques qui le tenaient attaché à l'établissement anglican.

Pourquoi faut-il qu'à ce magnifique spectacle du génie, constituant l'édifice de la science humaine, et le dédiant au Père de toutes lumières, succède le pitoyable tableau des misères de l'homme, de ses prévarications, de son ambition rampante, de sa pusillanimité ? L'auteur des *Deux Chanceliers* a stigmatisé, avec une énergie mêlée de tristesse, cette seconde face honteuse de Bacon. L'histoire en main, il l'a montré « faisant dès sa jeunesse l'apprentissage de la servitude des cours ; durant quatre années se traînant dans les sentiers fangeux du pouvoir ; tressaillant d'espérance et de crainte à la parole d'une reine ambitieuse ou d'un monarque imbécile, et ne s'arrêtant ni devant le crime, ni devant l'ignominie ; mendiant des bienfaits, trahissant son bienfaiteur ; et, après avoir exercé la plus funeste influence sur les destinées de son pays, ne sachant point même couronner ses cheveux blancs de l'honneur d'une infortune noblement portée. »

Il s'agit d'expliquer ce déplorable divorce de la moralité et de l'intelligence ; comment il se peut faire que la lumière inonde l'entendement, tandis que la volonté reste glacée pour le bien. Scandale si fréquemment renouvelé dans l'histoire par ceux que le monde décore du titre de grands hommes. La solution du problème se trouve dans la vie de ces autres hommes vraiment grands, que l'Eglise appelle saints, images glorifiées de l'humanité en tant qu'être moral, et en qui toutes les puissances de l'âme se sont associées dans une harmonie parfaite.

Par le rôle laborieux qu'il fut appelé à jouer, la destinée militante et sévère que lui imposa la Providence, la grandeur des épreuves qui donnèrent la mesure de l'énergie que la religion prête à la volonté humaine, Thomas Becket servait à merveille la pensée que M. Ozanam développe et laisse apercevoir sous les faits dans tout le cours de son ouvrage. Aussi a-t-il été très heureusement inspiré par le sujet, et je ne sache pas qu'il existe de vie de saint Thomas de Cantorbéry aussi largement comprise sous le double point de vue historique et chrétien, écrite avec une gravité plus digne, aussi ri-

che de documens puisés aux sources. Dans les notes qui la complètent, l'auteur transcrit le texte des *Constitutions de Clarendon* ; il examine et justifie pleinement, en invoquant les plus imposantes autorités et les faits les mieux établis, la conduite du pape Alexandre III, dans l'affaire de saint Thomas ; et signale, à cette occasion, avec toute la mesure convenable, quelques erreurs échappées à MM. Augustin Thierry et Michellet, qui ont essayé de diviser deux hommes qui furent unis, deux causes qui n'en firent qu'une. Il transcrit aussi le texte de la bulle de canonisation de saint Thomas de Cantorbéry, et ne dédaigne pas de mentionner les monumens que la muse populaire a érigés à la mémoire du martyr.

Citons une partie de la *Conclusion* :

« L'Angleterre était plus éclairée au seizième siècle, plus libre sous le sceptre capricieux d'Elisabeth et de Jacques I^{er}, que sous la massue de plomb de Henri Plantagenet. Si Bacon trouva dans sa patrie ces habitudes serviles auxquelles Henri VIII l'avait façonnée, la fortune de saint Thomas commença au sein de cette cour anglo-normande, où ses yeux ne rencontrèrent que des spectacles de corruption et d'iniquité. Cette infirmité naturelle du chancelier de Vêrulam, qui l'empêchait de se tenir debout sur les degrés du trône, nous l'avons retrouvée dans les premières irrésolutions, dans la condescendance extrême, dans les défaillances secrètes de Becket. Enfin l'ignominie du premier, comme l'héroïsme du second, apparaît avec ce je ne sais quoi d'achevé que donne le malheur.

« Mais qu'importent les circonstances, les caractères et les personnes ? L'histoire de Bacon est celle du plus grand nombre des philosophes. Voici Platon à la table du tyran Denys ; Aristote aux pieds d'Alexandre ; Cicéron déshonorant son exil par une pusillanime désespoir, ou bien brûlant devant César le parfum avili de son éloquence ; Sénèque mourant trop tard pour se faire pardonner la familiarité de Néron. Voici Luther qui signe en faveur du landgrave de Hesse la consécration de la polygamie ; Voltaire admis aux petits soupers de Frédéric de Prusse ; le dix-huitième siècle tout entier et ses innombrables turpitudes, etc., etc.

« L'histoire de saint Thomas est celle de plusieurs myriades de martyrs devant les proconsuls, d'Athanasie devant Julien, d'Ambroise devant Théodose, de Chrysostôme devant Arcadius, de Grégoire VII devant Henri IV, de Népomucène devant Wenecslas, de l'évêque Fisher et de Thomas Morus devant Henri VIII ; et aussi, pourquoi ne le dirais-je point ? de Pie VII devant Napoléon. Car, en ce temps-là, nous avons appris par un grand exemple que, dans l'Eglise de Dieu, les traditions d'une juste et religieuse indépendance ne s'étaient point perdues.

« Les choses humaines étant égales de part et d'autre, du côté qui l'emporte il faut bien qu'il y ait quelque chose de divin.....

« Le christianisme a eu pitié de notre nature : il a pris au ciel deux rayons, dont l'un s'appelle Foi,

l'autre Charité, et ces deux ne sont qu'une même flamme; mais l'un est lumière, l'autre est chaleur. Par la foi, le christianisme s'empare de l'intelligence et la tire de ses ténèbres; par la charité, il régénère la volonté et la relève de ses turpitudes. Ce qu'il fait croire à la première, à la seconde il le fait aimer: il les fait toutes deux se rencontrer sur la route, pour tendre ensemble à une même fin, qui est Dieu. Voilà comment il rétablit l'harmonie primitive de l'âme, et pour que l'harmonie ne soit plus troublée, pour que la foi ne chancelle point, pour que la charité ne défaille jamais, une société est instituée, croyante, aimante, harmonieuse; et cette société, c'est l'Église. C'est là l'origine de cette inébranlable fermeté de pensée, de cette immense expansion d'amour qui fait les saints. Le saint est un homme jeté en bronze, mais en bronze vivant; c'est un homme un, c'est-à-dire un homme fort.

« Et maintenant vous avez devant vous deux grandes figures. Le rationalisme a fait l'une, le catholicisme a fait l'autre; c'est à vous de voir auquel des deux vous voulez livrer votre âme. »

Les *Deux Chanceliers* nous ont paru un ouvrage éminemment recommandable par l'idée neuve, ingénieuse, et singulièrement féconde, qui a inspiré cette double étude historique sur François Bacon et saint Thomas de Cantorbéry, par la hauteur des considérations auxquelles l'auteur a su rattacher les détails biographiques, par des études consciencieuses; enfin, par un style que les fragmens cités louent suffisamment, et auquel nous reprocherons néanmoins une majesté quelque peu uniforme, et une magnificence d'images qui fait tort aux saillies vigoureuses de la pensée, de même que la beauté d'un athlète perd à être drapée dans la toge.

Circulaire aux Souscripteurs de l'Université Catholique.

MESSIEURS,

Nous croyons devoir, en commençant une année nouvelle, vous adresser quelques mots touchant notre œuvre commune. Dès la fin du premier semestre, il nous avait été permis de constater que l'*Université catholique* comptait un plus grand nombre de souscripteurs que les revues les plus accréditées. Durant le second semestre que nous venons de parcourir, ce nombre s'est encore accru. A la fin de juin, il était de 1641; le relevé fait à la fin de décembre, et dont le tableau sera mis plus loin sous vos yeux, le porte à 1747. Les directeurs de l'*Université Catholique* comprennent que ce résultat doit être attribué à la puissance de la cause qu'ils ont entrepris de servir, et qui a protégé elle-même les travaux essayés pour sa défense. Ils se réjouissent d'un progrès qui prouve que le goût des études chrétiennes n'est nullement exceptionnel en France, et qu'ils ne se sont pas trompés en croyant correspondre, par leur publication, au besoin d'un grand nombre d'esprits graves. Ils sentent enfin tout ce que cette faveur croissante leur impose de devoirs envers les nouveaux souscripteurs acquis au recueil, et aussi de reconnaissance envers les anciens, qu'ils se plaisent à regarder

comme ses véritables fondateurs, et dont la bienveillance et le zèle ne lui ont pas fait défaut parmi les nombreuses difficultés inséparables d'un début. Nous remercions d'une manière spéciale ceux d'entre vous, Messieurs, qui ont bien voulu nous communiquer leurs réflexions personnelles sur les améliorations à introduire dans notre œuvre, sur les fautes à éviter ou à réparer.

Une observation nous a été faite par plusieurs, à laquelle nous espérons donner lieu plus rarement, à mesure que nous avancerons; ils nous ont signalé des lacunes dans la partie universitaire, des intervalles trop longs entre les leçons d'un même cours. Nous avons souvent regretté nous-mêmes de subir un inconvénient qu'il était bien difficile d'éviter dans la première année d'une publication telle que l'*Université Catholique*. Dans des cours de longue haleine, le labeur des recherches, la difficulté de maîtriser le sujet et de coordonner les matériaux, tous les obstacles qui entravent la marche de l'écrivain se trouvent accumulés à l'entrée de la carrière. Plusieurs des rédacteurs qui n'avaient fait jusqu'ici que prendre possession du sujet par quelques leçons, ont mis la dernière main à des travaux lentement mais consciencieusement préparés; leur silence n'aura pas

été infructueux, et nous sommes en mesure de nous promettre à nous-mêmes que désormais les leçons des cours se suivront plus rapprochées. Si cependant il arrivait à quelque rédacteur d'être dominé par des circonstances plus fortes que son zèle, et que parfois encore se reproduisit un intervalle trop considérable entre deux leçons d'un cours, nous prierions les lecteurs de considérer que les autres revues publient souvent à plusieurs mois de distance les fragmens d'un même article ; nous les prierions de ne pas nous juger plus sévèrement que les étrangers, mais de nous appliquer la maxime du divin Maître : *Paix aux hommes de bonne volonté !*

Dans cette livraison, l'un des rédacteurs a suspendu son cours, paisible développement des vérités religieuses, pour engager contre des erreurs anti-chrétiennes et anti-sociales une controverse qu'il n'était pas permis à l'*Université Catholique* de décliner, et à laquelle il s'est cru appelé par un devoir plus impérieux et plus sévère pour lui que pour tout autre. Nous ne pensons pas qu'aucun lecteur s'en plaigne, et notre correspondance nous apprend au contraire que cette réfutation du dernier ouvrage de M. de Lamennais était impatiemment désirée. Le cours d'économie sociale est moins avancé que le cours sur l'histoire de l'économie politique. Quoiqu'il soit avantageux, à certains égards, qu'une exposition historique précède et prépare l'exposition doctrinale, M. de Coux pourra résumer plus fréquemment, pour l'*Université Catholique*, des leçons semées déjà dans une année d'enseignement oral. Nous en dirons autant du cours sur l'histoire générale de la littérature. Un cours sur l'histoire du droit avait été annoncé ; l'honorable magistrat M. Th. Foisset, qui veut bien traiter cet important sujet dans l'*Université Catholique*, n'a différé sa première leçon que pour nous assurer un concours régulier et assidu.

Conformément à un désir qui nous a été exprimé, nous inviterons les rédacteurs des cours à faire précéder chaque leçon d'un titre détaillé qui en soit comme le sommaire, et qui, reproduit dans la table générale des matières de

chaque volume, facilite les réminiscences ou les recherches des lecteurs.

Nous avons pu juger, en formant la partie *revue*, combien il nous serait plus facile de réunir les matériaux nécessaires à la composition du recueil, et de faire paraître chaque livraison dans le délai fixé, si l'*Université Catholique* se bornait, comme les autres revues, à publier des articles isolés, au lieu d'une série de cours qui imposent aux rédacteurs des travaux bien autrement graves et constants. Toutefois, si abondamment fournie qu'ait été notre *revue*, plusieurs souscripteurs ont regretté que les études sur la littérature étrangère y tinsent peu de place. Résolus que nous sommes, par respect pour nos lecteurs et pour nous-mêmes, à ne point hasarder des analyses superficielles et des jugemens hâtifs, nous avons dû, avant de nous permettre une critique qui demandât des connaissances toutes spéciales, nouer des relations avec des écrivains qui pussent traiter pertinemment les questions, qui eussent acquis le droit d'émettre un avis par une longue et intime familiarité avec le génie, la langue, les mœurs des peuples étrangers. Ces relations sont établies, et elles nous permettront d'étendre désormais le cercle de nos investigations et de notre critique. Un de nos collaborateurs, qui a long-temps habité l'Italie, l'auteur des articles sur les *Premiers siècles de Rome chrétienne*, M. Eug. de Lagournerie, destiné à l'*Université Catholique* une série de travaux sur la littérature italienne. Nous sommes également préparés à faire de temps à autre une excursion au delà du Rhin. L'abondance des matières nous a seule empêchés de donner aujourd'hui la traduction d'un fragment emprunté à un ouvrage d'un savant Anglais, M. Buckland, professeur de minéralogie et de géologie à l'université d'Oxford ; le chapitre traduit, qui est intitulé *De la concordance des découvertes géologiques avec l'Histoire Sainte*, trouvera place dans la livraison de février. Nous y publierons aussi un travail qui a pour titre : *Coup d'œil sur l'étude, en France, des langues de l'Asie musulmane*. L'honorable écrivain qui a bien voulu nous le communiquer, long-temps attaché à une de nos légations en

Orient, a su mêler aux richesses de l'érudition, des observations et des vues pratiques d'un haut intérêt.

Nous prions donc nos lecteurs de compter sur l'efficacité de nos efforts pour réaliser pleinement, avec le temps, le plan que se tracèrent les fondateurs de l'*Université Catholique*. Nous parviendrons, Dieu aidant, à accomplir le bien qui était dans notre pensée. Les encouragements ne manquent point à notre zèle; il est peu de chaires, dans les universités, autour desquelles se groupe un auditoire aussi nombreux que le public qui lit l'*Université Catholique*. Et en considérant l'influence que ces lecteurs sont

appelés à exercer sur la société qui les entoure, soit par l'autorité de leur ministère, soit par la position élevée que la Providence leur a faite, soit par l'ascendant naturel d'un esprit grave et cultivé, il nous est permis et bien doux de penser que l'utilité de l'*Université Catholique* n'est point trop inégale à son titre.

Le tableau que nous mettons sous les yeux de nos lecteurs est à la fois un moyen de leur faire connaître la situation de l'œuvre à laquelle chacun d'eux concourt, et un appel à leur bienveillant apostolat pour la propager dans les localités où elle est encore peu connue.

	Abonnés.	Report.	492		Report.	959
Ain.	25	Ille-et-Vilaine.	22	Rhin (Haut).	7	
Aisne.	3	Indre.	4	Rhône.	49	
Allier.	40	Indre-et-Loire.	9	Saône-et-Loire.	27	
Alpes (Basses).	14	Isère.	50	Saône (Haute).	23	
Alpes (Hautes).	17	Jura.	58	Sarthe.	20	
Ardèche.	41	Landes.	15	Seine (Paris et banlieue).	230	
Ardennes.	1	Loir-et-Cher.	2	Seine-et-Marne.	33	
Arriège.	21	Loire.	14	Seine-et-Oise.	10	
Aube.	10	Loire (Haute).	6	Seine-Inférieure.	19	
Aude.	7	Loire-Inférieure.	25	Sèvres (Deux)	7	
Aveyron.	6	Loiret.	4	Somme.	15	
Bouches-du-Rhône.	55	Lot.	4	Tarn.	29	
Calvados.	22	Lot-et-Garonne.	15	Tarn-et-Garonne.	14	
Cantal.	4	Lozère.	1	Var.	41	
Charente.	4	Maine-et-Loire.	9	Vaucluse.	7	
Charente-Inférieure.	16	Manche.	15	Vendée.	1	
Cher.	3	Marne.	15	Vienne.	50	
Corse.	1	Marne (Haute).	17	Vienne (Haute).	3	
Corrèze.	6	Mayenne.	27	Vosges.	11	
Côte-d'Or.	57	Meurthe.	58	Yonne.	3	
Côtes-du-Nord.	24	Meuse.	11			
Creuse.	13	Morbihan.	12	Total.	1564	
Dordogne.	3	Moselle.	15			
Doubs.	24	Nièvre.	10	<i>Étrangers.</i>		
Drôme.	6	Nord.	91	Angleterre.	49	
Eure.	9	Oise.	3	Belgique.	77	
Eure-et-Loir.	3	Orne.	4	Italie.	20	
Finistère.	15	Pas-de-Calais.	13	Sardaigne.	4	
Gard.	55	Puy-de-Dôme.	13	Suisse.	17	
Garonne (Haute)	55	Pyénées (Basses).	50	Allemagne.	19	
Gers.	10	Pyénées (Hautes).	3	Prusse.	2	
Gironde.	52	Pyénées (Orientales).	2	Pologne.	1	
Hérault.	23	Rhin (Bas).	17	Russie.	4	
Total.	492	Total.	939	Total.	1747	

Les Directeurs de L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

AVERTISSEMENT.

M. l'abbé Gerbet ayant été atteint de la maladie régnante, les deux nouveaux chapitres de son ouvrage, que nous insérons dans ce numéro, sont les seuls qu'il ait pu mettre au net pour l'impression depuis notre dernière livraison de janvier. Nous regrettons particulièrement de ne pouvoir publier aujourd'hui le chapitre VII, dont le chapitre VI, que nous publions, n'est en quelque sorte que l'exorde. En attendant, nous croyons à propos d'indiquer ici, d'une manière sommaire, le plan de l'écrit tout entier.

Ainsi qu'on l'a déjà vu, M. l'abbé Gerbet doit d'abord établir que les principes posés par M. de Lamennais aboutissent inévitablement à l'abolition même du Christianisme.

Reprenant ensuite spécialement ses doctrines politiques, il montrera comment elles renversent, par leurs conséquences immédiates, les principes constitutifs de toute société politique et civile, et par leurs conséquences ultérieures, le principe constitutif de la société domestique ou de la famille qui repose sur la transmission héréditaire de la propriété.

C'est après avoir établi ces bases générales, que M. l'abbé Gerbet discutera les principales assertions de M. de Lamennais, relatives soit aux jugemens prononcés par le Saint-Siège et à la doctrine qu'ils renferment, soit à la conduite suivie par le Saint-Siège, soit à l'avenir de l'Église. Cette dernière partie de l'ouvrage de M. l'abbé Gerbet aura pour but de prouver que ce que M. de Lamennais considère dans l'égarément de ses idées comme des objections contre l'Église, n'est dans la réalité qu'une nouvelle et éclatante preuve de la divine sagesse qui la régit.

CHAPITRE V.

Continuation du même sujet.

En appelant du jugement de l'Église au christianisme interprété par les peu-

ples, M. de Lamennais a dévoilé lui-même un des vices fondamentaux de son système philosophique sur la certitude humaine. Ce vice, long-temps caché aux yeux de beaucoup de personnes de bonne foi et particulièrement aux miens, consiste, en dernière analyse, à placer, dans la hiérarchie des autorités, l'humanité au dessus de l'Église. Ramené à ces termes, le système dont il s'agit répugne essentiellement à l'idée même que le christianisme nous donne de l'humanité. Depuis la chute, l'humanité, par l'effet de cette grande perturbation originelle, est divisée, désorganisée, brisée : l'Église, au contraire, est le foyer divin d'unité, d'organisation, de régénération. Les plus simples notions seraient bouleversées, si ce qui est dans un état de désunion et de maladie, possédait, en dehors du centre de l'unité vivifiante, le principe régulateur et suprême. De pareilles idées choquent bien plus au vif le christianisme que ne le fait le protestantisme pur et simple : car, du moins le protestant ne met son interprétation de l'Évangile au dessus de celle de l'Église, qu'en supposant que son esprit ne s'approchera du livre sacré qu'avec une volonté éclairée déjà par un commencement d'amour, purifiée par la prière et le désir des biens éternels : mais admettre un système dont la conséquence avouée est que l'on doit placer le criterium du christianisme dans les opinions des peuples abandonnés à eux-mêmes, dans ce pêle-mêle d'ignorances, de passions et d'oubli de Dieu, c'est donner, en ce qui concerne l'enseignement de la foi, une répétition en grand du chaos que la *constitution*

civile du clergé voulait introduire dans l'organisation de l'Eglise, lorsqu'elle faisait nommer les pasteurs par les assemblées primaires, ouvertes à tous les mécréans qui pouvaient produire une carte de citoyen.

Il n'en est pas de la doctrine du salut comme des vérités qui constituent les lois d'où dépend fondamentalement la conservation de la vie physique. Celles-ci, tous les reconnaissent, tous les proclament, parce que tous sont avertis de leur existence, les malades par leurs souffrances, les hommes sains par leur bien être. Mais un pareil accord ne peut naturellement exister par rapport aux lois de la vie spirituelle et divine, puisque les maladies spirituelles ont bien souvent pour effet de s'ignorer elles-mêmes, et par conséquent de méconnaître, dans les vérités qui leur sont opposées, le principe de la véritable vie. D'après la doctrine chrétienne, basée sur le dogme de la chute originelle, l'homme animal et terrestre est resté clairvoyant, tandis que l'homme spirituel a cessé de l'être. Supposer que les hommes s'accordent naturellement à reconnaître les vérités saintes qui forment le soleil de l'âme, comme ils s'accordent à voir le soleil des corps, c'est donc, d'une part, s'imaginer que la nature humaine est toute autre chose que ce qu'elle est réellement par l'effet du péché originel, et par conséquent c'est attaquer ce dogme fondamental du christianisme; c'est, d'autre part, intervenir l'économie de la rédemption, en plaçant la règle de la foi qui sauve, la *loi de l'esprit*, dans les jugemens du monde où prédomine la *loi de la chair*. Il y a, au fond de cette doctrine, une adoration idolâtrique de la nature corrompue, une prostitution de la vérité régénératrice. Au temps des persécutions, les proconsuls traînaient les vierges chrétiennes dans des amphithéâtres où se pressait une foule impure et sanguinaire : n'est-ce pas infliger un pareil outrage à la sainte et pudique foi, que de la livrer en proie à je ne sais quel suffrage populaire, dans lequel, sans parler de la masse des indifférens, des hommes frivoles oublieux de leur salut, les Robespierre et les Arétin apporteraient leur voix tout aussi bien

que Fénelon et sainte Thérèse, pour interpréter le *sermon de la montagne* sur la mansuétude et l'humilité évangélique, et les maximes de saint Paul sur l'excellence de la virginité.

Nous ne voulons pas discuter ici les bases de la théorie sur la certitude qui aboutit, dans ses rapports avec le christianisme, au résultat que nous venons de signaler, nous pourrions entreprendre de la combattre ailleurs, et nous le ferons sans embarras, car la joie de la conscience n'en connaît point. Si un des plus grands docteurs de l'Eglise, saint Augustin s'est plu dans ses derniers jours à composer tout un volume sous l'humble titre de *Rétractations*, si, averti seulement par ses propres réflexions, il a exercé lui-même une censure inexorable sur ses livres entourés des respects de tout le monde chrétien, doit-il nous coûter à nous, chétif prêtre de l'Eglise de Dieu, pauvre auteur de quelques pages oubliées, doit-il nous coûter de suivre de loin cet exemple, à la lumière des avertissemens donnés par le chef de l'Eglise et par les évêques? Le plan et l'objet spécial de l'écrit auquel nous travaillons en ce moment ne comporte pas encore ce travail : mais du moins, ayant à parler du système de M. de Lamennais sur le christianisme interprété par les peuples, nous avons dû remarquer en passant comment cette opinion nouvelle se lie dans son esprit à son ancienne doctrine sur la certitude. Nous avons voulu faire rejaillir sur celle-ci la conséquence que Dieu a permis qu'il en fit sortir lui-même, sans doute afin qu'il fût par là visible à tous les catholiques qu'avant même de discuter cette doctrine pour prouver qu'elle est philosophiquement fautive, on doit affirmer qu'elle est inadmissible chrétiennement. Car la dernière conclusion que M. de Lamennais en a tirée, conduit nécessairement, comme nous l'avons vu déjà et comme nous allons le voir plus clairement encore, à l'abolition de la foi chrétienne.

En parcourant les rues d'Athènes, saint Paul y découvrit un autel avec cette inscription : *Au Dieu inconnu*. Si le christianisme inventé par M. de Lamennais était le vrai christianisme, ce ne serait pas pour un autel païen que cette in-

scription devrait être réservée : il faudrait écrire sur le fronton de chacun des temples chrétiens, sur les bras même de chaque croix : *Au Christ inconnu*. Il suit en effet de ce système que la tradition catholique et l'interprétation privée des protestans ne pouvant conduire ni l'une ni l'autre à la connaissance de la doctrine enseignée par Jésus-Christ, l'univers chrétien s'est constamment abusé sur le moyen même d'acquérir cette connaissance. Cela se conçoit à toute force, si le christianisme n'est qu'un vieux système de philosophie, et encore de philosophie énigmatique, comme la doctrine secrète de Pythagore, ou le *mimansa* des Indiens : à la suite de longues disputes, un interprète, plus heureux que ses devanciers, trouve enfin le mot de l'énigme. Encore une fois, si vous voulez assimiler la doctrine chrétienne aux opinions qui sont un produit de la raison humaine, vous posez un principe qui mène droit à ce but. Mais si vous avez foi à la révélation chrétienne, votre système devient si monstrueux, qu'on ne sait quel nom lui donner. Quoi ! le Verbe divin s'est fait clair pour révéler aux hommes les secrets qu'il entend éternellement dans le sein du Père, il leur déclare que celui qui croira sera sauvé, que celui qui ne croira pas sera condamné, et en même temps il a pris soin de si bien cacher la doctrine du salut, que, pendant près de deux mille ans, tous ses adorateurs, tous ceux qui ont voulu croire en lui n'ont pas même trouvé moyen de savoir ce qu'il a dit ! Si ce n'était pas là le rêve insensé d'un chrétien, ce serait à coup sûr la moquerie d'un déiste. Dites donc plutôt nettement que le Christ n'a rien dit, rien enseigné en fait de dogmes, et tâchez d'échapper à une déision sacrilège par un franc abandon de la foi.

Lorsqu'on examine deux minutes ce système, en supposant qu'il renferme l'intention de retenir quelques dogmes chrétiens, les inconséquences, les contradictions se pressent en foule autour de lui. Et d'abord vous nous dites que l'opinion par laquelle vous sortez du catholicisme, ne diffère pas moins essentiellement du protestantisme : mais comment cela, s'il vous plaît ? Pour que

l'Évangile puisse être interprété par les peuples dans un sens opposé à l'interprétation de l'Église, il faut que des individus commencent par protester, au nom de leur propre jugement, contre l'enseignement de la hiérarchie, il faut que des opinions individuelles plus ou moins nombreuses se substituent à la foi traditionnelle : vous commencez donc par le protestantisme. Finissez-vous autrement que lui ? Non, car c'est en vain que vous prétendez vous en séparer, en ce que vous ne considérez comme appartenant à la véritable essence du christianisme, que les opinions ou croyances communes à tous les peuples qui font profession de suivre l'Évangile. Vous ne faites encore, en cela, que reproduire une vieillerie protestante, vous réchauffez le système des *points fondamentaux*, vous ressuscitez tout simplement Jurieu. Toute la différence, c'est que ce qu'il nomme *Eglises*, vous l'appellez *peuples* ; mais de bonne foi, que font ces mots au fond des choses ? Des mots sont une fragile barrière sur la pente des abîmes. En dépit d'elle, vous rentrez forcément dans le système protestant, que vous déclarez être un christianisme *bâtard et inconséquent* ; vous y rentrez avec cette seule marque distinctive, que votre système particulier n'est de plus qu'un protestantisme *bâtard*, si honteux de son origine, qu'il cherche à se la cacher à lui-même.

Vous vous en tenez, dites-vous, au christianisme interprété par les peuples ; mais par que s'oppose ? L'interprétation admise par les peuples catholiques n'est que l'interprétation même enseignée par la hiérarchie, et celle-là, vous n'en voulez pas. Vous ne pourriez non plus vous contenter de l'interprétation dogmatique généralement reçue par les protestans, et d'ailleurs vous savez aussi bien que moi qu'il n'y en a point. Ne reconnaitrez-vous donc, pour la véritable foi chrétienne, que les croyances communes aux peuples catholiques et aux peuples protestans ? mais, dans l'état actuel du protestantisme, la seule croyance qui lui soit commune avec l'Église catholique, c'est, tout au plus, la croyance à la Bible. Or, se borner à dire qu'il faut croire à l'Évangile, ce n'est pas inter-

préter l'Évangile, c'est au contraire exclure toute interprétation dogmatique, obligatoire pour le chrétien. Encore une fois, dites-moi donc où sont les dogmes du christianisme interprété par les peuples?

Direz-vous que si le passé ne les a trouvés encore, l'avenir les trouvera? Au lieu de la foi chrétienne, vous n'auriez donc que l'attente de cette foi; vous seriez chrétien, tout comme ceux qui espèrent que l'on découvrira un jour l'art de voler, ont à cette heure des ailes. Certes, ce qui se passerait en vous serait pour nous une merveilleuse et terrible leçon. Si pour vous être révolté contre le chef de l'Église, vous étiez déjà arrivé à n'avoir plus qu'un christianisme provisoire, ce serait pour nous, qui voulons être des chrétiens positifs, une grande raison de plus pour nous féliciter de notre complète obéissance. Mais, eussions-nous le malheur de marcher dans une autre voie, nous ne croirions jamais à l'invention future d'une foi chrétienne. Viendra-t-elle des peuples ou des savans? Chargez-vous les classes les moins instruites de commenter les textes de la Bible sur la Trinité, l'Incarnation, la Rédemption, l'Eucharistie, la Grâce? Après avoir rejeté la souveraineté de l'Église en matière de foi, nous placerez-vous sous la souveraineté de l'ignorance? Si l'interprétation future de l'Évangile est au contraire l'œuvre des savans, qui la feront ensuite accepter par le peuple comme ils lui font accepter leur enseignement sur la distance des étoiles ou la grandeur du soleil, promettez-nous alors tout au plus une philosophie chrétienne, mais de foi chrétienne, n'en parlez pas, ce mot vous est défendu.

Qu'on ne se méprenne pas sur le sens de la cruelle argumentation à laquelle nous venons d'être condamnés à nous livrer. Nous ne disons point d'une manière absolue que les partisans du *nouveau christianisme* soient réduits à traîner la longue chaîne de contradictions et d'absurdités dont nous avons marqué les anneaux les plus saillans, mais nous disons qu'ils y sont nécessairement réduits, supposé qu'ils veuillent conserver une foi chrétienne, supposé qu'ils croient à la

révélation, dans le sens vrai et ordinaire de ce mot.

Raisonnons maintenant dans l'hypothèse contraire: supposons qu'au fond le système du christianisme interprété par les peuples, tiennent fort peu aux dogmes, qu'il ne les considère que comme des parties d'une philosophie chrétienne plus ou moins heureuse, et, dans tous les cas, sujette à révision, et que, selon lui, le précepte de la charité, de la fraternité humaine, soit toute l'essence du christianisme; alors la plupart des contradictions inextricables que nous venons d'indiquer s'évanouissent. Elles ne disparaissent, il est vrai, qu'en s'enfonçant, comme nous le verrons bientôt, dans les plus profonds abîmes, mais enfin elles disparaissent, car, dans cette supposition, voici ce que les partisans de ce système peuvent répondre:

« Quelles contradictions nous reprochez-vous? Vous accusez notre système de sortir du christianisme tout en prétendant y rester, et de tomber dans le protestantisme tout en prétendant l'éviter. Vous vous étonnez d'abord qu'il se soit passé dix-huit siècles sans qu'on ait pu trouver le moyen de connaître les dogmes du christianisme. Cela serait assurément très étonnant, cela répugnerait même à l'idée d'une religion divine, si le Christ avait effectivement enseigné des dogmes; mais il n'a enseigné qu'une seule chose, le précepte de la charité, et ce précepte a toujours été connu, bien qu'il ait été mêlé à des élémens qui lui sont étrangers. Voilà notre doctrine. Vous raisonnez contre nous, comme si nous tenions à des dogmes? mais qui vous parle de dogmes, nous ne tenons qu'à la morale. Par là tombe aussi le reproche que vous nous adressez de rentrer dans le protestantisme tout en voulant l'éviter. L'éternelle contradiction du protestantisme est d'avoir voulu retenir la superstition des dogmes, en partant d'un principe qui ne permettait d'en déterminer aucun: est-ce que vous ne concevez pas que nous n'en sommes plus là? »

Nul doute qu'entendu de cette manière, le nouveau système n'échappe aux contradictions étranges que nous avons

remarquées d'abord. S'il se lie à des dogmes chrétiens, ce système n'apparaît que comme un tissu de non-sens; séparé de ces dogmes, il se conçoit. Voilà donc incontestablement la clef de la nouvelle hérésie, voilà le mot qui en explique la pensée radicale, voilà le trait de lumière qui perce les nuages dont cette pensée reste encore enveloppée.

Où, vous êtes de nouveaux et très nouveaux chrétiens, car un chrétien, moins la foi, est une étrange chose. Vous arrivez, en matière de christianisme, au point où en était Voltaire en matière de religion, lorsqu'il disait : « Soyez juste, il suffit, le reste est arbitraire. » Vous avez dit autrefois à ce propos : « Quoi ! le reste, Dieu, le ciel, l'enfer, l'éternité, rien que cela ! » Eh bien, vous voilà forcé de dire aujourd'hui, en parlant du christianisme : Soyez charitables, il suffit, le reste est arbitraire pour le chrétien. Quoi ! le reste, la Trinité, l'Incarnation, la Rédemption, rien que cela ! Si vous ne reculez devant votre propre ouvrage, voilà comme vous serez chrétien, vous !

CHAPITRE VI.

Réflexions sur la troisième erreur qui consiste à réduire le Christianisme au seul précepte de la charité, et dont le résultat est l'abolition du Christianisme comme religion.

Remarques préliminaires.

M. de Lamennais disait, dans le premier volume de *l'Essai sur l'Indifférence* :

« Que la marche rapide de l'erreur est effrayante ! Luther, choqué de quelques abus réels, au lieu d'y reconnaître l'inévitable effet des passions humaines, s'en prend à la doctrine même; il attaque un point en apparence peu important de la foi catholique; faible esprit qui n'apercevait pas la liaison rigoureuse des vérités du christianisme ! Il n'a pas plutôt détaché un anneau de cette chaîne, que la chaîne entière lui échappe. Une erreur appelle une autre erreur. Ce n'est plus seulement quelques dogmes isolés qu'il conteste, il ébranle d'un seul coup le fondement de tous les dogmes. La tradition l'embarrasse, il rejette la tradi-

dition; l'Eglise proscrit ses maximes, il nie l'autorité de l'Eglise, et déclare qu'il n'admet d'autre règle de foi que l'Écriture; enfin l'Écriture elle-même le condamne, il retranche audacieusement des livres saints une épître apostolique tout entière, etc. (1). »

Ces paroles de l'abbé de Lamennais d'autrefois, ont reçu en lui une application plus effrayante encore, tant il a marché vite dans la route de l'erreur, tant il est déjà loin dans sa fuite vers les abîmes ! D'où est-il parti, et où va-t-il ? Il s'est enthousiasmé, bien tard, pour quelques théories politiques, qu'il avait long-temps combattues comme un fléau destructeur de la civilisation chrétienne, comme une espèce de choléra social, une invasion de la barbarie, contre laquelle il provoquait la croisade des intelligences. Mais voilà que quelque chose d'inconnu se remue en lui : ce Pierre l'ermite du dix-neuvième siècle passe dans le camp des infidèles, et répète avec eux : *Dieu est Dieu, et la démagogie est son prophète*. Le vicaire du Christ le condamne, il refuse de se soumettre à son jugement. Il ne peut se dissimuler que la décision de Rome a l'assentiment de l'Épiscopat, qu'elle est reconnue comme règle de foi par toute l'Eglise; il se révolte contre la doctrine de l'Eglise. Il sait bien qu'il ne peut rejeter l'enseignement actuel de l'Eglise, sans rompre avec la tradition, sans briser la base catholique; il la brise. Destitué de cette base, il s'accroche à je ne sais quel Évangile interprété par je ne sais quels peuples; il sent alors que les dogmes lui échappent, et il les laisse s'échapper. Il rêve une morale chrétienne sans croyances chrétiennes, il embrasse une religion semblable à un fantôme monstrueux qui aurait un cœur sans avoir de tête, il poignarde la foi au nom de la charité; cependant, une voix d'en haut lui dit : *Prêtre, qu'avez-vous fait de la foi, fille aimée du Christ ? Et il répond : Est-ce que je suis son gardien ? le monde est las d'elle. Alors fut prononcé cet arrêt : Vous serez vagabond et fugitif sur la terre, errant d'illusion en illusion; et*

(1) *Essai sur l'Indifférence en matière de religion*, 1^{er} vol., p. 202.

lorsque vous essaieriez de rassembler quelques hommes autour de vous, dans votre solitude, lorsque vous entreprendrez de bâtir une cité de repos, vous n'y serez tout au plus que *le chef de ceux qui n'ont point de chef*, et vous serez plus tourmenté par ce rassemblement sinistre que vous ne l'étiez dans votre désert.

La suite de cet écrit nous fera entendre l'exécution de l'arrêt. Déjà nous allons voir comment on est irrésistiblement chassé hors du christianisme, lorsqu'on réduit l'essence du christianisme à la loi de la charité fraternelle. Cette énorme erreur n'est pas une de celles où l'on arrive d'un pas timide, par quelques textes de l'Écriture mal interprétés, et par des voies en quelque sorte semi-chrétiennes. Mais nous devons néanmoins, avant de montrer le terme de cet incrédule système, écarter d'abord et abattre quelques jalons théologiques, que ses partisans pourraient vouloir placer le long de la route qui y conduit. Il ne faut pas l'oublier, nous ne sommes plus au dix-huitième siècle, à cette époque où il régnait une franche allure d'incrédulité, qui avait du moins l'avantage de laisser voir nettement à qui on avait affaire. Les opinions incroyantes se présentaient d'ordinaire avec leur physiologie naturelle, sans fard, sans vêtements étrangers, sans aucune prétention de se faire passer pour chrétiennes. Il n'en est plus ainsi. Il existe aujourd'hui un certain nombre d'esprits qui, tenant encore au christianisme par quelques côtés, lorsqu'ils n'y tiennent plus par la foi, s'efforcent, soit pour se faire illusion à eux-mêmes, soit pour ne pas blesser la vénération publique, de revêtir leurs erreurs les plus anti-chrétiennes d'un costume chrétien. Ils acceptent, ils emploient la terminologie catholique, mais dans une acception détournée, dans un sens qui est à mille lieues du dogme. Les mots de Trinité, d'Incarnation, de Rédemption, d'Eucharistie, figurent dans leurs écrits, non comme expressions des mystères chrétiens, mais comme voiles des arcanes de leur philosophie. On se tromperait cependant si l'on attribuait absolument à un défaut de sincérité cette manie qui provient, chez plusieurs d'en-

tre eux, de certaines idées qui renferment un hommage involontaire à la foi qu'ils repoussent. Le christianisme établissant la vraie notion et les vrais rapports de Dieu, de la création et de l'homme, la philosophie rencontre souvent, dans ses spéculations les plus hautes, des lois qui offrent de brillantes harmonies avec les dogmes chrétiens. Frappés de ces analogies, les hommes dont nous parlons se plaisent à appliquer à ces lois abstraites les dénominations que le christianisme consacre à exprimer les réalités qu'il enseigne : ils donnent le nom des vérités vivantes à ce qui n'en est que le prolongement, le reflet ou l'ombre. Cette falsification du langage catholique n'en constitue pas moins un grave et dangereux abus, qui n'est pas seulement réprouvé par la foi, mais condamné encore par le plus vulgaire bon sens. Il y a déjà en effet assez de mots à double et triple entente, assez de mots troublés, dans le dictionnaire des partis, la confusion des langues est déjà bien assez grande dans presque tout le domaine des sciences morales ; on devait au moins respecter la sainte majesté de la langue de l'Église qui, depuis dix-huit siècles présentant partout le même sens, réveillant immuablement les mêmes idées dans tous les idiomes terrestres où le nom du Christ est prononcé, rend au langage humain quelque chose de son unité et de sa vertu premières. Il importe de signaler aux fidèles cette manie de faire circuler, dans le commerce des esprits, des mots sacrés altérés dans leur signification essentielle, comme une fausse monnaie de l'intelligence et de la foi. Cet abus a commencé en Allemagne, il a pénétré en France et il y fait des progrès. Nous ne serions donc point étonnés que, sans même aller aussi loin, les inventeurs du christianisme réduit à la charité, s'efforçassent de revêtir de quelques formes théologiques le moins théologique des systèmes, qu'ils voulussent le rattacher tant bien que mal à une interprétation abusive de quelques textes de l'Écriture, quoique en vérité ce serait prêter à cette vaste négation des dogmes un bien chétif appui.

Qui sait d'abord si quelques adeptes n'iraient pas jusqu'à profaner la pro-

messe faite par le Sauveur à ses apôtres, de leur envoyer l'Esprit d'amour? Il y a eu, ce semble, un assez bel accomplissement de cette promesse dans les merveilles du Cénacle, dans cette prédication de l'Évangile qui fit rayonner subitement, de l'orient à l'occident, du nord au midi, la lumière de la foi et le feu de la charité dans l'antique nuit du paganisme. Il y a pourtant d'étonnans chrétiens à qui cet accomplissement ne suffit pas; ils attendent encore l'Esprit saint, comme les restes d'Israël attendent le Messie, et sous ce rapport, au moins, le nom de nouveaux juifs leur conviendrait beaucoup mieux que celui de nouveaux chrétiens. Nous doutons cependant que les partisans du *nouveau christianisme* songent sérieusement à s'appuyer sur la promesse du Sauveur. L'Esprit saint, dont elle annonçait l'effusion, devait *enseigner aux apôtres toute vérité*, ce qui cadre fort mal assurément avec un christianisme sans dogmes.

J'aurais aussi peine à croire que l'on prétendit placer le système de l'indifférence des dogmes sous la protection de ce passage de l'Évangile, où il est dit qu'au jugement dernier, les hommes seront interrogés sur l'observation du précepte de la charité fraternelle, et qu'ils seront absous ou condamnés suivant leurs réponses. Avec une pareille méthode, qui prend un texte isolé en oubliant tous les autres, on pourrait tout aussi aisément et avec autant de raison soutenir l'assertion diamétralement opposée, en se prévalant de la doctrine de saint Paul sur la foi qui sauve, pour en conclure l'inutilité des œuvres et de la charité. Ces deux passages ne sont pas tout l'Évangile apparemment, et, pour éviter ces extravagantes *interprétations de l'Évangile par les peuples*, il suffit de dire *aux peuples* de tourner la page. A celui qui aurait le courage de soutenir que le Christ n'a ni enseigné des dogmes, ni recommandé la foi, il n'y a qu'une question à faire : Savez-vous lire? Aussi, avant de réfuter une aberration de ce genre, il convient d'attendre que quelqu'un se soit dévoué, non pas seulement à la mettre sur le compte des *peuples*, mais à la prendre publiquement sur son propre compte.

Dans ce dénûment d'argumens bibliques, on ira peut-être quêter une recommandation théologique en faveur du nouveau christianisme dans une maxime célèbre attribuée à saint Jean, l'apôtre de la charité; car cette hérésie, toute rationaliste qu'elle est, a aussi son mysticisme où le nom du disciple bien-aimé est comme le mot d'ordre de certaines doctrines. Déjà un philosophe allemand de nos jours, a déclaré qu'il ne voulait être ni de la religion de saint Pierre, qui fut, selon lui, le représentant de la foi, de l'unité, ou du catholicisme; ni de la religion de saint Paul, qu'il considère comme le représentant de l'examen, de la variété, ou du protestantisme, parce que saint Paul a protesté contre Céphas; mais qu'il était de la religion de saint Jean, dans lequel il voit le représentant de l'amour, qui exclut les querelles dogmatiques, et par conséquent les symboles de foi. Or, on raconte que saint Jean, demeurant à Ephèse, dans sa dernière vieillesse, et pouvant à peine être porté à l'église sur les bras de ses disciples, ne faisait que leur répéter ces mots : Mes petits enfans, aimez-vous les uns les autres. Et que ceux-ci, ennuyés de lui entendre toujours redire la même chose, lui ayant demandé pourquoi, il leur répondit : C'est le précepte du Seigneur, et si vous faites cela, cela suffit. Jusqu'ici, ni saint Jérôme, qui rapporte cette parole, ni aucun de ceux qui l'ont citée après lui, n'avait imaginé qu'elle renfermât le système de l'indifférence des dogmes, et il serait un peu étrange qu'après dix-huit siècles de christianisme on fût réduit, pour s'en former une vraie notion, à s'en rapporter au sens jusquelà inaperçu que quelques philosophes, équivoques chrétiens du dix-neuvième siècle, ont cru découvrir dans un mot attribué à saint Jean par un Père du cinquième siècle. Ce mot est admirable, et nous le trouvons, comme saint Jérôme, parfaitement digne de ce grand apôtre. Mais nous concevons à merveille que le saint vieillard, voulant exhorter ses disciples, pleins de foi, à la pratique de la morale chrétienne, se soit borné à leur dire, d'une voix mourante, que la charité renferme tout. M. de Lamennais a dit lui-même la chose dans un livre où

assurément il ne songeait pas à prêcher l'indifférence en matière de foi. Nous expliquons saint Jean par saint Jean. Nous savons qu'il a composé son évangile précisément pour combattre la première erreur dogmatique qui se soit élevée dans le sein du christianisme; nous savons qu'il a écrit ces paroles: «Plusieurs imposteurs se sont élevés dans le monde, « qui ne confessent point que Jésus-Christ est venu dans la chair: c'est là « être séducteur et antechrist. Prenez « garde à vous, afin que vous ne perdiez « pas le fruit des bonnes œuvres que « vous avez faites.» Nous savons qu'il a joint à ces paroles cette recommandation: « Si quelqu'un vient vers vous et ne « fait pas profession de cette doctrine, « ne le recevez pas dans votre maison et « ne le saluez pas (1).» En vérité, tout cela nous tranquillise complètement sur l'indifférence de saint Jean pour les dogmes.

Passons vite sur toutes ces folies. Non, non, ce n'est point par des considérations de ce genre, ce n'est point par ces pitoyables ergoterics sur quelques lignes de l'Évangile, sur quelque mot vénéré, dont on tourmente les syllabes pour leur faire produire un sens inouï, que nous arrivons ainsi que l'on arrive à la déplorable extrémité dont il s'agit. On y arrive, non point en croyant mal, mais en ne croyant pas; on y arrive, parce qu'ayant posé des principes qui sapent la foi à tous les dogmes, et prétendant en même temps rester chrétien, il faut bien de toute nécessité, à mesure que les ruines s'étendent, confiner en quelque sorte l'essence du christianisme dans la seule chose que l'on s'imagine pouvoir conserver. Un homme a miné les murs d'un temple, et au moment où il croit voir chanceler les colonnes et la voûte s'entr'ouvrir pour s'abattre, il essaie, par un vieux sentiment de vénération, de sauver la lampe du sanctuaire, et la transporte dans un lieu profane, ouvert à tous les vents, où elle ne tarde pas à s'éteindre. Voilà l'histoire de votre christianisme réduit à la charité. Cette charité, que vous prétendez conserver, n'est plus la

charité chrétienne, car le système d'idées où vous le transportez n'est plus le christianisme, et n'est pas même une religion.

Grand Dieu! pourquoi faut-il que ce soit moi qui sois chargé de montrer le fond de ce précipice? Il y a dix ans, ayant accompagné M. de Lamennais devant un tribunal où il avait été cité à comparaître, je l'entendis déclarer qu'il conserverait et défendrait la foi de Rome jusqu'à son dernier soupir, et peu de temps après, étant tombé malade, il fut pendant quelques jours environné des ombres de l'agonie et plus environné encore de ces clartés qui commencent à poindre dans les saintes morts. Et pendant que je veillais sur lui, dans une nuit que je croyais être la dernière, j'ouvris au hasard *l'Imitation*, ce livre de l'âme, que son âme avait traduit peu de temps auparavant, j'y lus ces seules paroles: « et vous aussi, apprenez donc « à quitter pour l'amour de Dieu l'ami « le plus cher; » et toutefois je priai, comme tout ami l'eût fait pour un ami dont il sentait la vie bien plus précieuse que la sienne. je priai Dieu d'accepter la mienne en échange, et j'offris à cette intention le saint sacrifice. Cette intention, ô mon Dieu, ce vœu, cette prière, je vous les renouvelle en ce moment, où je vois dans une fatale vision, sa foi pâle, épuisée, s'agitant convulsivement au sein de la révolte comme sur un lit de mort. Je vous renouvelle cette offrande, toute chétive qu'elle est, non plus seulement, comme autrefois, pour vous demander que des jours soient ajoutés à des jours, mais pour appeler le vrai, l'unique jour, le jour de la miséricorde; j'unis ma pauvre prière à ces gémissements infinis des saintes âmes qui s'élèvent vers vous de tous les coins du monde où son nom est parvenu, afin que la vraie vie lui revienne avec abondance et surabondance, afin qu'il porte le repentir si haut que les anges du ciel aient bien peu à descendre pour se réjouir près de lui, afin que le Père commun, de ses bras toujours ouverts le pressant enfin contre son cœur, le bénisse de ces bénédictions que saint Ambroise fit descendre sur Augustin

(1) *Epit.* 2, v. 7 et suiv.

repentant, que ses amis, dans la vivacité de leur joie, doutent de leur douleur passée comme d'un songe,

et que son frère même oublie qu'il l'a pleuré.

SCIENCE RELIGIEUSE ET PHILOSOPHIQUE.

COURS SUR LA RELIGION

CONSIDÉRÉE DANS SES BASES

ET

DANS SES RAPPORTS AVEC LES OBJETS DIVERS
DES CONNAISSANCES HUMAINES.

CINQUIÈME LEÇON.

C'est dans la société spirituelle que se trouve le principe et la raison de l'existence de la société temporelle. — De là, le *progrès*, une loi de la société; à quelles conditions s'accomplit le progrès social. — Imperfection de la société religieuse, et par là même, de la société temporelle dans les temps anciens. — Double cause de décadence et de ruine; la superstition et l'idolâtrie. — Comment l'idolâtrie brisait dans sa racine l'unité de la société temporelle. — Dernière phase du polythéisme, dans le monde romain — unité trompeuse, extinction de toute vie morale et divine — plus rien que la force, mort prochaine et inévitable.

Pour comprendre la marche de la société temporelle dans les temps anciens, il est nécessaire de remonter à son point de départ, et de rechercher dans la pensée divine qui l'avait constituée à l'origine, les conditions de son existence et de ses développemens.

La société de l'homme avec Dieu, cette société surnaturelle qui commence sur la terre et qui doit se consommer dans le ciel, tel a été le but essentiel de la création de l'homme et du monde, comme nous avons essayé déjà de le démontrer.

Mais dans cette fin première se trouvait renfermée, comme fin secondaire, la société des hommes dans le temps. Car Dieu ne crée pas chaque individu de

l'espèce humaine, il ne se manifeste pas à lui immédiatement; Dieu a fait un premier homme, une première femme, et il a voulu que de leur union féconde sortit le genre humain. L'homme est ainsi associé, par la paternité, à la puissance créatrice; la vie qu'il a reçue de Dieu et par laquelle il lui est semblable, il la transmet à d'autres êtres semblables à lui; et les générations humaines couvrent la terre et se déroulent à travers les siècles, comme une chaîne dont le premier anneau remonte au ciel et se perd dans l'être infini.

La société immortelle de l'homme avec Dieu ne renferme pas seulement la raison mais aussi le principe de l'existence de la société des hommes dans le temps.

Car nous avons reconnu que le nœud de la société temporelle se forme dans une région plus haute que les intérêts purement temporels, qu'il ne peut être autre chose qu'un ensemble de rapports, déterminés par un ensemble de devoirs obligatoires pour tous les hommes, et ayant, par conséquent, leur raison au dessus de l'homme, dans la volonté souveraine de Dieu, manifestée par la révélation.

Et ici nous voyons, si je ne me trompe, pourquoi le *progrès* est la loi de la société; et la religion nous explique un mot dont la philosophie de nos jours a tant abusé.

La société temporelle est perfectible, parce qu'elle a sa racine dans une société plus parfaite, parce que, par cette société, elle est mise en rapport avec la source de toute perfection, avec Dieu. Le progrès social, c'est le mouvement par lequel la société temporelle s'efforce de

s'élever à la hauteur de la pensée divine d'où elle est sortie ; c'est le travail par lequel elle cherche à réaliser dans ses institutions, dans ses lois, dans toutes les formes changeantes de son existence finie, au degré où la chose est possible, le type que lui représentent les notions de justice infinie sur lesquelles sa base est posée ; le progrès social c'est la gravitation naturelle par laquelle ces êtres collectifs que l'on nomme peuples, doivent tendre, ainsi que tous les êtres libres, émanés de Dieu, à se rapprocher de Dieu.

Nous voyons, en même temps, à quelles conditions s'accomplit le progrès ; la part de Dieu et la part de l'homme dans le mouvement du monde social.

Car la vie de la société temporelle se développe en dehors de la société spirituelle, et par l'action libre de l'homme ; mais, premièrement, le principe de cette vie ne vient pas de l'homme, mais de Dieu ; ce principe, ce sont ces primitives croyances, placées au dessus des entreprises de la raison humaine, parce qu'elles ont leur source dans la révélation. Ainsi, au milieu des mobiles révolutions qui modifient, qui transforment, d'âge en âge, l'économie et le plan extérieur de la société, il est une chose qui doit demeurer immobile, c'est la base sacrée qui a été posée par la main de Dieu, et que la main de l'homme ne peut ébranler sans que tout l'édifice s'écroule.

Secondement, non seulement le progrès véritable ne brise point l'unité divine qui constitue la société, mais il sort de cette unité comme le fruit de son germe. Car, « tout droit émanant de Dieu, » ainsi que Rousseau lui-même le reconnaît, « la justice des hommes ayant sa racine dans la justice originairement « révélée, » comme Cicéron le proclamait au milieu des siècles païens, il est évident que le développement de la société temporelle ne peut être autre chose que le développement des principes divins qu'elle a reçus de la société spirituelle, que l'application de ces principes aux besoins que manifestent les périodes successives de son existence ; en sorte que les peuples qui, détournant les yeux de la lumière que la révélation fait luire

devant eux, demandent à la raison seule de l'homme la route du progrès, ne peuvent que s'égarer et se perdre dans d'inévitables abîmes.

Cela posé, si nous nous transportons au point de départ de la race humaine, lorsque, après la chute, la miséricorde de Dieu recueille les débris du monde primitif, que voyons-nous ?

Une œuvre qui commence, la réparation du monde, plus merveilleuse que la création ; l'amour infini qui renoue à l'espérance d'un rédempteur le lien de la double société du temps et de l'éternité, brisé par le péché ; qui rétablit, qui rehausse en Jésus-Christ tout ce qui est tombé en Adam.

Mais ce dessein qui doit remplir tous les temps, Dieu ne nous en montre que l'ébauche, à l'origine des siècles ; nous n'apercevons encore, si j'ose ainsi parler, que les pierres d'attente de l'édifice surnaturel dont le sacrifice du Fils de Dieu doit poser un jour la base dans les profondeurs de la mort et élever le faite jusqu'aux hauteurs de l'éternité.

Si nous considérons la société de l'homme avec Dieu dans ces premiers commencemens, et que nous la comparions avec le plan immortel, réalisé sur le Calvaire, nous la trouverons imparfaite sous un double rapport :

Premièrement, Dieu n'avait soulevé qu'un coin du voile qui couvrait l'ordre surnaturel dans lequel l'humanité devait être introduite par la parole de Jésus-Christ ; la révélation qui éclaira le monde naissant n'était à l'admirable lumière de l'Évangile, que ce que les premières et incertaines lueurs qui blanchissent l'horizon, encore à moitié enveloppé dans les ombres de la nuit, sont aux splendeurs du soleil, après qu'il est monté au plus haut point du ciel.

Secondement, les premiers rudimens de la loi céleste, manifestés sur le berceau du genre humain, ne furent point confiés, comme la loi complète, promulguée sur le Calvaire, à une autorité extérieure, universelle, assistée de Dieu ; excepté chez la nation juive, point de tribunal, dans les temps anciens, investi du droit de résoudre les doutes de la conscience ; nul autre pouvoir, dans l'ordre religieux, que le pouvoir du père de fa-

mille, chargé de transmettre à sa postérité les enseignemens qu'il a reçus de ses ancêtres ; point d'autre source de la vérité et de la justice que la source de la tradition domestique, si facile à altérer et à corrompre.

De cette double imperfection de la société religieuse résultait, nécessairement, l'imperfection de la société temporelle.

Cette conséquence découle de tout ce qui a été dit sur le lien intime qui unit les deux sociétés.

Cette conséquence deviendra d'ailleurs un fait sensible pour nous, lorsque le moment sera venu d'étudier l'œuvre divine de la réparation ; lorsque, de la parole de celui qui d'un mot créa l'univers, nous verrons sortir un monde nouveau ; lorsque le cercle des destinées temporelles de l'homme sera élargi sur le Calvaire en même temps que le cercle de ses éternelles destinées, et que toutes choses seront renouvelées, par le Sauveur, sur la terre comme dans le ciel ; lorsque l'Eglise, lorsque la chaire infailible à qui a été confié le dépôt des vérités célestes, nous apparaîtra comme un phare immortel, placé par la main de Dieu, sur un rocher inaccessible aux nuages, et d'où s'échappe une lumière croissante qui indique à l'humanité, comme aux hommes, à travers les écueils du temps, la route du double progrès, par lequel elle doit avancer peu à peu, à travers les écueils du temps, vers le port de l'éternité.

Donc, en supposant que l'humanité, après avoir été retirée par la charité infinie de Dieu, de l'abîme creusé par le péché du premier homme, ne se fût jamais écarté du sentier tracé devant elle par la première révélation, et qui devait la conduire au Rédempteur, il ne lui était pas donné, dans les temps anciens, d'atteindre les hauteurs où elle a pu s'élever depuis qu'elle a été éclairée par la parole de Jésus-Christ, qu'elle a été retrempe dans son sang et remise aux mains de son Eglise.

Mais si nous suivons l'espèce humaine dans ce laborieux pèlerinage de quarante siècles, qu'elle fut condamnée à accomplir, avant d'arriver au Calvaire, qu'apercevons-nous ?

Les crimes, les erreurs qui l'enveloppent dès ses premiers pas, comme un nuage sorti de l'enfer, ou comme je ne sais quelle poussière de mort qui s'élève des grandes ruines que le péché du premier homme a faites ; les ténèbres qui deviennent plus épaisses à mesure qu'elle s'éloigne de son berceau ; la lumière de la révélation qui s'obscurcit de plus en plus, et, avec elle, la raison, la conscience, tous les principes divins de la vie surnaturelle de l'homme et de la vie temporelle des sociétés.

Observer, sous ce point de vue et dans tous ses détails, dans tous ses accidens infinis, le tableau que présente l'histoire des anciens temps ; suivre l'espèce humaine dès ses premiers pas ; et, après la dispersion, lorsque les hommes ne sont plus frères, lorsque les peuples, détournant les yeux de leur commune origine, s'en vont à l'orient, à l'occident, à l'aquilon, au midi, comme des prodiges ; examiner quelle est la portion de l'héritage paternel et divin que chacun d'eux emporte, et les débauches diverses de l'intelligence ou des sens, dans lesquelles ils la dissipent ; montrer dans ce que chacune des sociétés qui se succèdent sur la scène du monde avait conservé de la loi originellement révélée, la cause de tous ses développemens, et dans l'altération de cette loi divine la cause première de sa décadence ; chercher ainsi dans les révolutions de l'ordre surnaturel le mot des révolutions de l'ordre naturel ; ce serait là une magnifique étude, mais où nous rencontrerions beaucoup de ténèbres que la science n'a pas encore dissipées, qu'elle ne dissipera peut-être jamais pleinement : car rien de plus obscur que l'origine de la plupart des peuples de l'antiquité, rien, le plus souvent, de plus insaisissable que le sens de leurs symboles religieux, que la pensée cachée au fond de leurs formes sociales.

Aussi nous ne devons pas aborder ce travail qui n'est nullement nécessaire à notre dessein.

Quelles étaient les conséquences de la chute, dans le monde païen, au moment de la réparation ? Où en était l'humanité, lorsque tant de siècles après que l'unité de la société générale eut été brisée, toutes les sociétés particulières, nées de ses dé-

bris dans l'Occident, furent absorbées dans la grande unité matérielle de l'empire romain ? Telle est la seule question que nous nous sommes proposée et que nous devons essayer de résoudre.

Or, nous l'avons déjà dit, et nous le voyons maintenant avec plus de netteté, le monde d'occident, tel qu'il se présente à nous, après qu'il a été embrassé tout entier par le cercle de la domination romaine, ne peut être compris qu'autant que l'on distingue soigneusement le double élément qui constitue la société temporelle, la double condition de tout véritable progrès social.

Car Rome, vue du côté matériel, c'est sans aucun doute, l'œuvre la plus merveilleuse que le temps et que la main des hommes aient jamais élevée; Rome, c'est un monde fait avec je ne sais combien de mondes, l'Italie, la Grèce, Carthage, Alexandrie, les Gaules, l'Espagne; l'Occident n'a travaillé, pendant près de vingt siècles, qu'à préparer les pierres qui ont servi à bâtir l'édifice de la grandeur romaine; et l'on n'admire pas moins l'art infini qui a cimenté tous ces éléments que la force prodigieuse qui les a rapprochés; il y a une régularité parfaite, une proportion admirable dans cette gigantesque construction : c'est une création qui ne résume pas seulement toutes les créations des âges antérieurs, mais qui semble poser la limite de la puissance et du génie de l'homme.

Et cependant, Rome, lorsqu'on y regarde de plus près, c'est un monde qui s'affaisse, qui tombe : et cela, parce que l'homme peut bien développer le côté humain, perfectionner les formes extérieures de l'existence sociale, mais il ne peut pas donner à la société une autre base que celle que Dieu a posée, à l'origine des temps; or, cette base nécessaire s'écroulait; deux causes l'avaient minée depuis long-temps et achevaient de la détruire, la superstition et la philosophie.

L'histoire des superstitions qui corrompirent chez les divers peuples de l'antiquité la religion primitivement révélée; l'origine, les progrès et les formes diverses de l'idolâtrie; l'homme, ce dieu de la terre et du temps, lorsqu'il méconnaît la loi d'obéissance qui le soumet au

Dieu du Ciel et de l'Éternité, ne voyant pas seulement se briser dans ses mains le sceptre du monde visible, mais soulevant contre lui toute la nature, et lâche autant que faible, renonçant à une souveraineté qu'il ne peut plus reconquérir que par le combat, humiliant, comme un roi détrôné, son front où reluit l'image du Créateur, devant toutes les créatures qui avaient été faites pour le servir; ses adorations qui montent d'abord vers les intelligences par lesquelles il suppose que les astres sont animés, puis vers ces astres eux-mêmes, descendant bientôt du ciel, s'adressant à l'homme, et puis aux êtres dépourvus de raison et à la matière insensible même; et, après qu'il n'y a plus sur la terre rien de si abject dont la superstition n'ait fait un Dieu, les abîmes de la nature corrompue par le péché qui s'ouvrent, et mille impurs fantômes s'en échappent, et l'enfer est représenté tout entier sur les autels : le tableau de cet égarement prodigieux qui emporta presque tout le genre humain, cet effrayant tableau, qui n'est explicable qu'autant qu'on le considère à la lumière qui sort des profondeurs de la chute originelle, ne doit pas être retracé ici, il appartient à une autre partie de notre cours. Nous n'avons pas à considérer dans ce moment les conséquences de l'idolâtrie dans l'ordre des destinées éternelles de l'homme, mais son influence sur les destinées temporelles de la société.

Or, que l'idolâtrie altérât les rapports qui doivent unir les hommes dans la proportion où elle détruisait les rapports de l'homme avec Dieu, et que le monde social ait dû s'engloutir dans le gouffre de la superstition où disparaurent à la fin les dernières bases du monde religieux, c'est une chose qu'il est facile, ce me semble, de rendre sensible pour tous les esprits.

Car, premièrement, la commune et divine origine de la race humaine, telle est la source première de tous les sentimens et de tous les devoirs qui unissent les hommes entre eux; les hommes ne sont frères que parce qu'ils sont les enfans d'un même Dieu. C'est donc la racine même de l'unité sociale qui fut attaquée par l'idolâtrie, dont le crime et l'erreur consista essentiellement à méconnaître,

à nier l'unité de l'Être infini. « Chaque « état, dit Rousseau, ayant son culte « propre, aussi bien que son gouverne- « ment, ne distinguait point ses dieux « de ses lois.... La religion, inscrite dans « un seul pays, lui donne ses dieux, ses « patrons propres et tutélaires, elle a ses « dogmes, ses rites, son culte extérieur « prescrit par les lois. Hors la seule nation qui la suit, tout est pour elle infidèle, étranger, barbare; elle n'étend « les devoirs et les droits de l'homme « qu'aussi loin que ses autels (1). » Ainsi, c'est dans les hauteurs même du ciel où la main de la religion avait noué le lien de la société humaine, que l'idolâtrie établit le sacrilège principe d'une irré-médiable division; c'est la source première de l'amour qui devait unir les nations qu'elle corrompait et d'où la haine découla sur le monde; l'humanité, la justice, la pitié même furent circonscrites dans l'enceinte étroite de chaque pays par d'infranchissables barrières; et de là ce patriotisme sauvage, ou plutôt ce farouche égoïsme qui concentrait en eux-mêmes les peuples anciens; de là ces préjugés si universels que des mœurs ils avaient passé dans le langage, et que le mot étranger était devenu synonyme d'ennemi; de là ce droit de la guerre si imprennable, qui ne disputait rien à la victoire, et qui faisait de la servitude la condition la plus douce des vaincus; de là ces guerres d'extermination dont les effrayans tableaux ont été tracés le plus souvent avec un calme plus effrayant encore par les historiens les plus graves de l'antiquité, et dont les excès les plus horribles étaient légitimés par les plus grands de ses philosophes.

L'idolâtrie ne brisa pas seulement la société générale des peuples; elle détruisait également au sein de chaque peuple les conditions de l'ordre social. Car le droit qu'elle attribuait à chaque nation de choisir, de faire ses dieux, chaque famille, chaque homme pouvait le revendiquer, et l'exerçait au même titre. Voilà donc les dieux se multipliant à l'infini, à mesure que la fièvre de la superstition fait monter de nouveaux fantômes dans les cœurs et les imaginations

malades; voilà l'homme, la famille érigé en face des autels de la patrie des autels rivaux et souvent ennemis. Or, de deux choses l'une: ou la force publique inclinera les dieux du foyer domestique devant les dieux de la cité, et alors la foi, la conscience, la liberté, toute la vie morale de la famille et de l'individu sera absorbée par la vie sociale, l'homme sera l'esclave du peuple dans la portion la plus noble de son être; ou bien toutes les fantaisies, tous les caprices de la superstition particulière seront tolérés par la loi, et alors plus de dieux communs, plus de foi, plus de conscience publique, plus rien de ce qui constitue la base divine et nécessaire sur laquelle, comme Rousseau l'observe lui-même, furent fondés tous les états; c'est-à-dire que l'idolâtrie introduisait dans la société religieuse un principe qui enfantait nécessairement dans la société temporelle la servitude ou l'anarchie, et qu'il était impossible que les peuples païens connussent l'ordre véritable ou la véritable liberté.

Secondement, mais ce n'est pas encore là le côté par où le caractère anti-social de l'idolâtrie se révèle d'une manière plus sensible, le paganisme ne méconnaissait pas seulement l'unité divine, mais, en niant cet attribut, il était entraîné nécessairement à altérer tous les attributs qui constituent l'essence de l'Être infini, à obscurcir peu à peu dans la raison des peuples toutes les notions dont se compose l'idée de Dieu, et, par une conséquence nécessaire, à effacer dans leur cœur tous les sentimens qui dérivent de cette notion, à détruire toute morale, à dissoudre tout lien social.

Et ceci est si clair dans l'histoire, qu'il serait superflu de le démontrer par de longs raisonnemens. Qui nierait que, de même que le culte du vrai Dieu est le principe et la fin de toute justice, de même, selon l'expression énergique du livre de la Sagesse, « le culte des idoles « ne fût la source et le terme de toute « iniquité? » L'homicide, le vol, l'adultère, l'inceste, cherchez un vice que l'idolâtrie n'eût pas entouré d'une auréole sacrée, un crime dont elle n'eût pas fait un Dieu. Que pouvait, je le demande, la

(1) Contrat social, l. IV, ch. 8.

faible conscience de l'homme, lorsque la religion ne lui retirait pas seulement tous les appuis célestes sans lesquels elle succombe toujours dans une lutte inégale contre le mal, mais dressait des autels à toutes les passions, les couronnait de fleurs, les enivrait d'encens; que pouvait-il, en un mot, rester de bon, d'honnête, de divin dans le cœur de l'homme et dans la société, lorsque le sanctuaire était comme une vision de l'enfer?

Quand on approfondit l'idolâtrie on la trouve si incompatible avec tout l'ordre moral, qu'une seule chose étonne, c'est qu'il ait pu exister un lien quelconque de société dans un monde qui portait dans son sein un principe si actif de dissolution; et ceci ne s'explique que par la résistance que les débris des croyances primitivement révélées, qui surnagèrent long-temps au milieu des erreurs du polythéisme, opposaient à l'influence mortelle de ces erreurs.

Aussi, lorsque les derniers rayons de la grande lumière qui avait éclairé le berceau de l'humanité s'éteignirent dans la nuit de l'idolâtrie, devenue de jour en jour plus profonde, si vous regardez le monde, vous apercevez tous les signes d'une mort prochaine, inévitable; tout vous avertit que ce grand corps de qui les derniers restes de l'esprit divin se sont retirés, n'est plus qu'un cadavre; vous voyez, pour ainsi dire, se creuser, s'élargir la tombe destinée à le recevoir.

Qu'était-ce, en effet, que le polythéisme, à cette dernière heure du monde païen?

C'est une chose facile à constater. Car, de même que sur le soir d'un jour d'hiver, le caprice de la tempête jette et amoncelle quelquefois sur un point de l'horizon toutes les sombres vapeurs qui obscurcissaient le ciel, ainsi toutes ces nuées de dieux élevées par la superstition et qui avaient éclipsé le Dieu un, éternel, infini de la révélation, se sont comme condensées sur un point de la terre; Rome à l'époque que nous considérons, est devenue le centre de tous les dieux comme de tous les peuples, le sanctuaire, en même temps que la capitale de l'univers.

Or, si l'on s'arrêtait à ce qui paraît au premier coup d'œil, ce dernier état de

l'idolâtrie, résumée dans Rome, présenterait un phénomène inexplicable. On croirait que ces infinies divisions dont nous avons aperçu dans le paganisme le principe irrémédiable, ont abouti cependant à une sorte d'unité. A mesure que les dieux des diverses nations ont franchi le seuil de la ville éternelle, on dirait qu'ils ont déposé leurs inconciliables prétentions aux pieds de Jupiter du Capitole; que leur farouche humeur a été domptée, leur insociable caractère assoupli par l'influence bienfaisante de ce Dieu, et qu'ils sont convenus tous de se tenir en repos, comme des vassaux paisibles, à l'ombre de sa puissance souveraine.

Mais pour peu que l'on creuse ces trompeuses apparences, l'illusion se dissipe bien vite; car on voit que cette unité extérieure de toutes les religions si opposées du monde païen, n'a pu s'accomplir qu'après que ces religions n'ont plus été que des formes vides, des simulacres en qui l'esprit qui les avait animés primitivement était entièrement éteint. Ce n'est pas le commencement d'une nouvelle vie, c'est la mort des divinités du paganisme que nous révèle ce grand silence qui nous étonnait; la paix que Jupiter a faite dans le ciel païen est tout-à-fait semblable à celle que Galéacus accusait les généraux de Rome d'établir sur la terre vaincue, c'est la paix des tombeaux: *ubi solitudinem fecerunt pacem apellant*.

Et ceci se comprend à merveille lorsque l'on a un peu étudié Jupiter du Capitole et toute la suite de la politique habile qui est sa raison dans le génie tout particulier de ce dieu.

L'effet nécessaire de l'idolâtrie en général et de toutes les fausses religions, que nous avons déjà remarqué, de confondre dans la société l'élément surnaturel avec l'élément naturel, ne se manifeste nulle part autant que dans la constitution de Rome. Creusez cette constitution, et vous trouverez à sa base le principe divin et le principe humain complètement identifiés; la cité ne s'appuie pas seulement sur le sanctuaire, mais elle est le sanctuaire même. La racine de tous les droits est dans le champ sacré, mesuré, à l'origine, par les augu-

res, d'après une géométrie dont le type est dans le ciel; en sorte que Rome est comme un ciel terrestre qui doit ramener à son unité tous les hommes et tous les dieux. « On ne trouvera pas facilement une ville, dit Schlegel, où, comme à Rome, la vénération traditionnelle, on pourrait dire la divinisation habituelle de la cité même, ait été dès l'origine aussi fortement enracinée dans les esprits, et où ce culte formel ait été si intimement infiltré dans les mœurs, dans les coutumes et dans les idées de la vie publique.... La mythologie des Grecs nous offre plus qu'aucune autre la divinisation de la nature sensible. Les abus des faux mystères avaient produit, en Egypte surtout, la magie et la divinisation de la nature spirituelle et invisible. Mais c'est à Rome que la troisième erreur, la plus grande de toutes les aberrations païennes, l'idolâtrie politique se présente avec le plus de force, et sous sa forme la plus terrible; elle est le caractère fondamental de sa constitution, le principe qui a dominé depuis le commencement jusqu'à l'époque la plus avancée de son histoire (1). »

Ainsi le Jupiter du Capitole n'a rien de commun avec le Dieu suprême de la révélation, ni même avec aucun des trois cents Jupiter de la Mythologie, dont Varron faisait le recensement. Le Jupiter du Capitole c'est Rome s'adorant elle-même dans le symbole divin qui représente et qui résume la force invincible qu'elle tient des destins et qui doit lui soumettre le monde. Le caractère de Jupiter est donc le caractère de Rome même; et toutes les révolutions, tous les contrastes que l'on aperçoit lorsque l'on étudie ce caractère dans l'histoire, ces primitives mœurs si rudes, si farouches, qui ont fait place aux fêtes enivrantes de la Grèce, au luxe mou et énervant de l'Asie; cet ancien et magnanime mépris des richesses, auquel a succédé une cupidité qui ne peut être assouvie par les dépouilles du monde vaincu; au lieu de ce respect de la foi jurée qui allait jusqu'au martyre, cette impudeur qui se jone de tous les traités; ce mélange enfin de tant

de vices et de tant de vertus, de tant de bassesses et de tant de grandeurs, ce n'étaient là que les accidents de la vie de Jupiter et de Rome. Ce qui constitue le fond de cette vie, c'est la pensée de la domination universelle qui est le but où elle tend. De tout le reste Rome s'en inquiète peu; Jupiter n'en a aucun souci; mais enchaîner à son sceptre tous les hommes et tous les dieux, mais faire du Capitole le centre de la terre et du ciel, c'est là son travail, son destin, tout son être :

Excudent alii spirantia mollius æra....

*Tu regere imperio populos Romane memento,
Hæ tibi erunt artes.*

Et ici la raison simple et profonde de la politique dont Jupiter use envers les dieux que la victoire amène tour à tour enchaînés à ses pieds, se révèle parfaitement à nous; nous voyons ceux envers qui il sera d'une merveilleuse facilité, et ceux, s'il s'en rencontrait, qui le trouveraient inexorable.

Ainsi, tout dieu, quel qu'il soit, qui ne représente rien de spirituel, rien de moral, rien de divin, de qui la domination de Jupiter n'a par conséquent rien à redouter, il lui tendra la main. S'il se trouve que l'histoire de ce dieu soit celle d'un misérable que tout état policé bannirait de son sein, il n'en sera que mieux accueilli dans l'enceinte de la ville sacrée. Vous vous étonnez de voir Jupiter olympien, qui, par le scandale de ses mœurs, a égayé et démoralisé la Grèce, et la jalouse Junon, et l'impudique Vénus, et Mercure voleur, et l'ivrogne Bacchus lui-même, qui monte, en chancelant, les degrés du Panthéon. Mais ce sont là précisément des hôtes comme il en faut à Jupiter, pour peupler ce énotaphe immortel qu'il prétend élever aux ombres vaines de toutes les divinités éteintes du monde païen.

Et si vous avez quelques doutes encore, attendez, et ils s'éclairciront bientôt, car voici venir du fond de la Judée un dieu obscur, né dans une crèche, mort sur une croix, qui ne demande que ce que l'hospitalité ne refusa jamais aux étrangers, un peu de pain, un peu d'eau, pour célébrer les plus augustes mystères, et la permission de parler dans

(1) Philosophie de l'histoire, leçon 15.

les catacombes, d'un royaume qui n'est pas de ce monde. Ces prétentions vous paraissent bien modestes; Jupiter les juge intolérables; sa colère s'allume, et il donne le signal de ces persécutions qui, pendant trois siècles, couvrent la terre d'échafauds et l'inondent de sang.

Après cela, il est facile de répondre à la question que nous nous sommes adressée : Qu'était le polythéisme dans les derniers temps du monde païen?

Je regarde, et je ne vois qu'un Dieu, Jupiter du Capitole. Jupiter, c'est la force qui a courbé et qui tient sous les pieds de Rome tous les hommes et tous les dieux, la force matérielle la plus grande qui fut jamais, et rien de plus.

A l'ombre de Jupiter tous les vices, tous les hideux penchans, tous les mon-

stres sortis du germe fatal qui fut déposé au fond de la nature humaine par le péché du premier homme, et qui a été fécondé par les erreurs de quarante siècles, sont encensés sous les mille noms que la superstition du peuple et l'imagination des poètes a inventés.

Or, était-il possible que la force matérielle maintint long-temps encore une forme quelconque de société dans ce monde pourri par l'idolâtrie jusque dans ses bases les plus profondes?

Avant de répondre, nous devons examiner la seconde cause qui avait contribué à détruire tous les principes divins de la vie du monde païen, la philosophie.

L'ABBÉ DE SALINIS.

SCIENCES SOCIALES.

COURS D'ÉCONOMIE SOCIALE.

SUITE ET FIN DE LA CINQUIÈME LEÇON.

Les sociétés spirituelles sont gouvernées par une autorité et régies par une législation indépendantes l'une et l'autre des pouvoirs d'origine terrestre. Chacune d'elles possède donc une organisation véritable, un régime social, un ordre que nous appellerons *légitime*, parce qu'il reçoit sa forme et dérive sa sanction du culte qu'elle professe. En effet, la légitimité dans son essence ne dépend d'aucune convention passée entre les hommes; elle est en dehors de leur volonté, elle plane au dessus des lois qu'ils se font; elle a sa consécration dans le droit même de Dieu, et à ce titre elle est placée sous la sauve-garde de l'intérêt éternel. Prise dans ce sens, et aucun autre ne supporte l'examen, elle varie sans doute selon les croyances, mais du moins elle n'est pas

à la merci des caprices de la force brute, et quelles que soient les erreurs pratiques qui la défigurent, elle se présente toujours comme étant l'expression de ce qu'elle doit exprimer, les rapports invariables des êtres, la dépendance de la créature, l'impérissable suprématie du Créateur. Ainsi, l'ordre dont nous parlons, l'ordre qui résume en soi l'ensemble des statuts organiques de chaque société spirituelle, est essentiellement *légitime*, puisque dans son état primitif, avant qu'il n'ait produit la société civile, il n'a d'autre appui et d'autre garantie que les craintes et les espérances de la vie future.

Comme la société civile s'occupe spécialement des relations mutuelles des croyans, comme son véritable but est de coordonner leurs efforts dans un intérêt temporel et commun, c'est aussi dans le temps, sur cette terre, à l'aide d'une pénalité toute terrestre qu'elle trouve la sanction qui lui est propre. A cet égard elle diffère fondamentalement de la société spirituelle pure, et elle s'en éloigne

encore sous un autre rapport. Car, dans une mesure quelconque, elle est toujours une œuvre humaine, et son ordre à elle, les institutions qui la constituent, les pouvoirs qui la régissent, changent ou se modifient avec les circonstances qui les avaient créés. Cet ordre, du moins quant à ses détails, n'a donc rien d'immuable, et comme il a sa formule dans les lois faites par les hommes, nous lui donnerons le nom de *légal*.

Ainsi l'ordre légitime représente chez chaque nation son organisme interne, les bases mêmes de sa sociabilité, le sacerdoce, le culte, la morale de la société spirituelle dont elle fait partie, car la même religion, et par conséquent le même ordre légitime, peut unir sous le joug des mêmes croyances plusieurs nations différentes. L'ordre légal représente à son tour l'organisme externe de chaque peuple, sa législation temporelle et son administration, en un mot les éléments constitutifs de son individualité, ce qui le distingue radicalement des autres peuples, en indiquant et assurant à la fois sa vie politique. Il suit de là que toute nation qui est maîtresse chez elle, que la conquête n'a point dépouillée de sa liberté, a un ordre légal distinct, et qui n'appartient qu'à elle.

Or, les sociétés humaines, les sociétés telles que nous les voyons sur la terre sont toutes produites par la combinaison de ces deux ordres; combinaison qui n'est point toujours la même, ainsi que nous le verrons, mais sans laquelle on ne peut concevoir de sécurité durable, soit pour les personnes, soit pour les choses. En effet, l'ordre légitime ne régit que les croyans, et les croyans encore que les tentations de l'intérêt temporel n'aveuglent pas sur les exigences de leur intérêt éternel. Les autres, incrédules ou d'une foi impuissante, causeraient donc de continuelles perturbations, si l'ordre légal ne les contenait de sa main de fer. D'une autre part, l'ordre légal s'il existait seul, s'il n'avait aucun écho dans les consciences, ne parviendrait jamais à réprimer une multitude de délits en quelque sorte immatériels, et dès lors insaisissables par la justice des hommes. Véritablement aveugle, n'ayant, pour ainsi parler, d'autre sens que le tact, il

faut à celle-ci des preuves palpables avant de sévir, et par conséquent le vice qui corrompt sans tuer ni voler, joue avec elle, et se rit de ses vains efforts chaque fois qu'elle essaie de le saisir. Il fera plus, il s'attaquera directement à elle, et après l'avoir long-temps trompée, il la séduira, et après l'avoir séduite, il la foulera aux pieds. Alors que pourra l'ordre légal pour la sécurité publique?

Toutefois l'ordre légitime conserve toujours son inhérente suprématie, et non seulement il pose les bases de l'édifice social, mais encore il en détermine les diverses proportions. Car l'ordre légal lui emprunte toutes ses notions morales, et il ne sait, si nous osons ainsi parler, que les traduire en langage administratif. Chargé de faire respecter les droits, d'assurer l'accomplissement des devoirs reconnus et sanctionnés par la société spirituelle, il dispose à cet effet de la force collective des croyans, et il n'est libre dans l'usage qu'il en fait qu'autant que cet usage paraît licite aux consciences qui lui obéissent. Si donc les tendances d'une ordre légitime sont monarchiques ou républicaines, l'ordre légal qui lui correspond ne sera à son état normal qu'après avoir revêtu la forme monarchique ou républicaine. Supposez encore un ordre légitime autorisant la polygamie, et les chefs de l'ordre légal dans lequel il se réfléchit, essayeront vainement d'introduire la monogamie. C'est que l'opinion publique, tant qu'elle n'est pas viciée par l'incrédulité, a sa règle dans l'ordre légitime, et jamais elle ne se prête à des innovations repoussées par son intérêt éternel. Sociale par cet intérêt, elle ne saurait l'être ni plus, ni moins, ni autrement que lui, et comme elle constitue la force de l'ordre légal, il ne peut rien, il touche à sa fin, et est menacé d'une prochaine catastrophe, aussitôt qu'il se met en opposition directe et flagrante avec son ordre légitime.

La subordination de la société civile à la société spirituelle est tellement conforme à leur double nature que la théocratie a été partout la forme primitive de toutes les associations humaines. Or, la théocratie dans son acception ordinaire et peu rigoureuse n'est en réalité

que l'absorption dans une mesure quelconque de l'ordre légal par l'ordre légitime. Tantôt c'est l'autorité sacerdotale étendue aux choses temporelles, tantôt c'est l'attribution d'un caractère divin à certaines formes administratives ou politiques, et presque toujours le concours de ces deux causes qui détermine la forme théocratique. Cette fusion fut d'abord produite par une impérieuse nécessité, car la société spirituelle en travail de la société civile ne pouvait confier les pouvoirs qui allaient éclore à d'autres qu'à ses propres magistrats, c'est-à-dire à ses prêtres. Partant donc, les premiers chefs temporels durent leur élévation au caractère sacré dont ils étaient revêtus, et le genre humain y gagna beaucoup. L'ordre légal, dénué encore de la puissance coercitive qui devait plus tard lui appartenir, ne serait pas né viable, si à sa naissance il n'avait eu à opposer aux volontés rebelles l'autorité que lui donnait son union avec la puissance sacerdotale. Cette union elle-même n'aurait peut-être pas été suffisante, si l'ordre légitime n'eût pas imprimé le sceau de la révélation aux formes politiques, aux lois temporelles, et bien souvent à de simples réglemens de police. On n'était alors ni assez riche pour payer deux séries distinctes de fonctionnaires, ni assez éclairé pour saisir l'esprit général de la société spirituelle, et le transporter dans la société civile. La Providence elle-même daigna se prêter à la faiblesse de son peuple ; elle s'en fit le législateur. et l'ordre légal des juifs reçut la même sanction que leur ordre légitime.

Ainsi la force même des choses produisit la supériorité temporelle des pontifes primitifs, les couronna rois, de pères de famille qu'ils étaient d'abord, et identifia les deux ordres dont la séparation nettement établie par le christianisme devait un jour donner à la liberté humaine la plénitude possible de son développement terrestre. Plus tard, lorsque la dispersion des races et la corruption des croyances eurent affaibli et dégradé l'ordre légitime des premiers temps, on conçut aisément que les prétendus inspirés qui fondaient des associations nouvelles à l'aide de cultes nouveaux, aient comme Moïse créé d'un seul jet

leur ordre légitime et leur ordre légal. Grâce à la crédulité de ceux qui les écoutaient, ils pouvaient se réserver, au nom du ciel, dont ils se disaient les interprètes, ce qu'ils voulaient d'autorité. Ils en profitèrent presque toujours, afin de donner à la corporation sacerdotale d'immenses prérogatives temporelles, et presque toujours encore, ils en usèrent dans un intérêt plus général, en plaçant sous la protection de la *pénalité* divine les règles pratiques de la vie civile. Rien de plus ordinaire en dehors du christianisme, que les formations simultanées des deux sociétés, et la plupart des législateurs anciens quand ils n'innovaient pas le culte, se prévalaient d'oracles surpris ou achetés, et greffaient pour ainsi dire l'ordre légal dont ils étaient les fondateurs, sur un ordre légitime déjà existant. En outre, dès le commencement, et jusqu'à nos jours, le serment, formule qui dépend essentiellement de l'ordre légitime, puisque la peine spéciale attachée à son infraction est divine de sa nature, a été employé afin de relier des transactions purement temporelles à la législation céleste. Quel surcroît d'obligation peut-il imposer à ceux qui ne croient pas en un Dieu vengeur du parjure ?

Si la théocratie, alors même qu'elle était fondée sur d'abominables impostures, a rendu de si éminens services au genre humain, il faut cependant reconnaître qu'elle implique des inconvéniens d'une évidente gravité. En premier lieu, le pouvoir temporel étant conlié aux hommes qui disposent déjà du pouvoir spirituel, leur autorité est la plus grande, la plus absolue, la plus illimitée que l'on puisse concevoir sur la terre. Alors les abus sont si faciles, qu'à la longue au moins ils finissent par abuser, et les excès où ils tombent ébranlent en même temps les deux colonnes de toute association humaine, l'ordre légitime et l'ordre légal, parce que la résistance presque toujours a pour condition l'incrédulité. Ceci arrive surtout lorsque le sacerdoce est héréditairement attribué à une seule race, car l'ambition de famille, en se confondant avec l'esprit de corps, le rend bien plus âpre et bien plus intraitable. En second lieu, tout culte

qui formule un code civil communique aux règles de la vie civile sa propre immutabilité, les incorpore au dogme, et par conséquent il ne peut ni s'étendre à toute la race humaine, ni convenir au même peuple dans tous les siècles et toutes les circonstances; car les climats et les événements ont leurs nécessités, auxquelles les nations doivent se plier, sous peine d'être sans cesse arrêtées dans la voie de leur légitime perfectionnement. Le brahminisme, par exemple, est fait tout exprès pour les habitans de l'Inde. Mais comment exiger de ceux de la Laponie qu'ils se nourrissent de végétaux?

La théocratie donc a été plus d'une fois un immense perfectionnement chez les peuples qui en acceptaient le joug, en ce sens du moins que leur sociabilité nouvelle, comparée à leur ancienne sociabilité, était un véritable progrès. Toutefois, les associations théocratiques touchent rapidement à la dernière limite de leur amélioration possible, et cette limite n'est jamais très éloignée de leur point de départ. Dès le troisième siècle de l'hégire, l'islamisme était parvenu au plus haut degré de sa splendeur possible; il jetait un bien plus vif éclat que le christianisme déjà vieux de neuf cents ans; et certes, si la question de vérité eût été alors subordonnée à l'utile temporel du genre humain, tout observateur de bonne foi, après avoir comparé la magnificence des califes à la grossière pauvreté des princes d'Occident, eût douté du catholicisme. Mais les Musulmans étaient devenus immédiatement ce qu'ils pouvaient être, parce que leur ordre légal, procédant de leur ordre légitime, en eut dès le premier jour les perfections et les imperfections. Les premières expliquent le développement subit de la puissance mahométane, cette irradiation instantanée de l'Orient sous le charme des mensonges inventés par le génie, tandis que les dernières rendent également raison de la décadence du califat et des tendances rétrogrades des princes qui s'en partagèrent les dépouilles. En effet, le code du prophète, dans la partie purement civile, était merveilleusement approprié aux besoins des Arabes; et, au degré où étaient parvenus leurs arts et leurs sciences, l'on ne peut dire qu'il en

réprima l'essor. Mais lorsque la civilisation du Coran se fut étendue chez les peuples conquis, la législation sacrée devint souvent inapplicable ou funeste, et les intelligences développées dans le repos qu'avait donné la victoire, se soulevèrent contre leur ordre légitime. Bagdad brilla entre toutes les capitales du monde; mais la foi s'y affaiblit, et avec elle la vie sociale, et avec elle encore l'énergie de l'ordre légal, la force militaire. Enfin, le dernier commandeur des croyans mourut de la main d'un Tartare, et la religion de Mahomet eût péri alors si elle n'eût trouvé des défenseurs plus logiques dans les Barbares illettrés de l'Asie et de l'Afrique. Ceux-là firent franchement le sacrifice d'un meilleur ordre légal à la conservation de leur ordre légitime; ils se replièrent sur celui-ci, ou n'essayèrent pas de le dépasser, et afin de demeurer puissans, ils rentrèrent dans les conditions normales de l'islamisme.

Le christianisme au contraire ne formule aucun système gouvernemental, aucune loi civile, et son intervention à cet égard ne dépasse pas la consécration, en quelque sorte abstraite, de tout ordre légal existant, consécration encore qui n'a rien d'absolu, puisqu'elle n'exclut aucun des changemens opérés sans le concours d'une coupable violence. Abstraction faite de la soumission indispensable au maintien de la tranquillité publique, il ne pose que des préceptes généraux, il ne prescrit au croyant que des devoirs personnels, et il abandonne à la conscience collective des peuples façonnés par lui, le soin d'y adapter leur organisme externe. La nature des pouvoirs, leurs attributions diverses dans la sphère qui leur est propre, lui importent donc assez peu, et monarchie ou république, aristocratie ou démocratie, tout lui convient, pourvu que les fonctionnaires dans leurs actes officiels soient animés de son esprit, et qu'il y ait, qu'on nous passe ce terme, incarnation graduelle de sa morale, dans les lois, les usages et les mœurs. Ainsi il se prête, avec une merveilleuse facilité, aux exigences les plus diverses des temps et des lieux, et c'est en partie à cause de cela que le christianisme pur,

le christianisme vrai, a reçu de ses ennemis eux-mêmes le beau titre de catholicisme ; car tous les hommes peuvent avoir la même foi, mais à moins d'un miracle perpétuel, ils ne peuvent se plier à une seule forme de gouvernement, obéir à une même législation civile. Nul ordre légitime ne peut par conséquent aspirer à la domination du genre humain tout entier, s'il ne comporte pas la co-existence d'un nombre indéfini d'ordres légaux indépendans les uns des autres, et créant, chacun à sa manière, la seconde et dernière garantie des personnes et des choses, la pénalité terrestre. Il y aurait en effet contradiction évidente dans les termes à saluer du nom d'universel tout culte qui frappe de l'immuabilité inhérente à la révélation, la hiérarchie politique, la jurisprudence des tribunaux laïques. L'organisation administrative ou militaire, les lois qui régissent l'état des personnes, régissent et protègent la propriété.

Le prosélytisme *catholique*, le prosélytisme qui ne s'étonne ni du climat, ni de la race, ni des habitudes gouvernementales, ni du patriotisme des convertis est une innovation tellement chrétienne qu'il a commencé avec notre ère. Incompatible avec la mission des Israélites, peuple destiné à vivre isolé des autres peuples, il l'est encore avec tous les cultes inventés par les hommes, car soit avant la venue du Sauveur, soit depuis, le fondateur d'aucune religion d'origine humaine n'a osé séparer son ordre légal de son ordre légitime, en délaissant aux laïques le droit de se faire des institutions, le droit de se constituer eux-mêmes, selon les temps et les circonstances, en sociétés civiles distinctes, sans cesser cependant de former toujours une seule et même société spirituelle. La gloire d'une innovation si féconde, ainsi que nous le verrons plus tard, en biens matériels, était réservée à la nouvelle alliance scellée sur le Golgotha ; et les premiers chrétiens, lorsqu'ils s'arrogèrent autour du berceau de leur foi, le nom de catholiques, ne firent que s'adjuger un titre auquel eux seuls pouvaient prétendre. Il est demeuré à l'Église de Rome, par la même cause, grâce à l'impuissance où sont ses rivales, chrétiennes ou infidèles, de le

porter. Car, il ne s'obtient qu'autant que plusieurs conditions sont pleinement accomplies, et si d'une part l'islamisme, par exemple, ne satisfait à aucune, de l'autre les hérésies sorties de l'Évangile n'ont jamais pu remplir que celle dont nous venons de parler.

Toutefois les cultes non chrétiens doivent à leur imperfection même un grand avantage immédiat, puisqu'ils agissent sur la civilisation des masses par la double influence de leur morale et des institutions civiles dont ils dotent *leurs* fidèles. Celles-ci, même dans les religions inventées par les hommes, sont toujours beaucoup plus avancées, du moins au moment où elles sont établies, que l'intelligence des peuples qu'elles doivent régir, et cependant la conscience publique leur assure une autorité plus grande, plus absolue que celle donnée par une longue habitude d'obéissance et de respect. De là les transformations soudaines dont l'histoire garde le souvenir, ces passages en quelque sorte instantanés de la barbarie à une haute civilisation relative. Alors tout est jeune, tout est fort, tout est harmonique. la nation, ses croyances, ses institutions et son climat. C'est la belle époque de toutes les religions fausses, le temps où l'Égypte construit ses pyramides, où la Chaldée élève des monumens gigantesques, où la Chine creuse ses canaux, où l'Inde taille dans le flanc des montagnes ses temples merveilleux, où l'islamisme porte le nom vainqueur de son prophète aux extrémités du monde. A cette période de sa vie, chaque religion développe librement les tendances qui lui sont propres, et selon sa nature, les hommes qu'elle entraîne à sa suite s'adonnent aux arts de la guerre ou de la paix, sont paisibles ou militaires, lâches ou intrépides. Mais l'âge d'or des cultes faux n'a pour l'ordinaire qu'une courte durée. Les résistances du monde extérieur l'abrègent. Il y a décadence, et les préceptes du fondateur finissent par fléchir devant la loi d'une impérieuse nécessité. A la tyrannie inflexible, mais mesurée du sacerdoce, succède enfin une autre tyrannie. Les fonctions sacerdotales se divisent, et l'ordre légal prend un nouvel aspect ; ce sont des prêtres

qui le dominent encore, mais ils sont les chefs des prêtres qui desservent les autels, et rois, patriciens, ou fils des dieux. ils ne tardent pas à concentrer leur action sur les affaires de la société civile, tout en gardant la haute direction de la société spirituelle. Par degré le caractère qui les sanctifiait aux yeux de la foule s'efface on s'attache à leurs fonctions temporelles, et le laïque ou plébéien parvenu à la souveraineté devient prêtre, et prêtre suprême du droit de sa couronne. Les deux pouvoirs demeurent toujours confondus, et un absolutisme égal pèse toujours sur la terre. Mais cette autorité si illimitée ne procède plus du ciel, n'y a plus sa règle; elle est humaine en réalité, et c'est l'homme qui gouverne le Dieu.

La dégradation de l'ordre légitime se manifeste surtout dans les religions qui reposent sur des traditions vagues et informes que le prêtre poète (car dans les temps primitifs le poète est tout) a embellies de son imagination ou mêlées à des mythes dont le sens échappe au vulgaire; que si le culte a quelque chose de plus précis, si par exemple l'état des personnes est déterminé par le système des castes, la caste militaire ne tarde point à prévaloir, à moins que le sacerdoce ne retienne ou ne reprenne son influence en énervant l'esprit national. Dans la vieille Rome, ce fut le soldat qui prévalut, parce que la soif des conquêtes était plus forte chez les belliqueux patriciens que l'amour des prérogatives attachées à leur race. Après de vains efforts pour retenir la souveraineté de l'ordre légal, ils finirent par y donner une part aux intrépides plébéiens dont le courage était si nécessaire à leur ambition, et le patriciat en mourut; car bientôt, et par la force même des choses, la société spirituelle tomba sous la dépendance de la société civile. Auparavant le Romain était fonctionnaire de celle-ci en vertu des fonctions qu'il remplissait dans celle-là; plus tard le paysan pannonien, ou le bourgeois espagnol devenu empereur, reçut avec le titre d'Auguste et comme un accessoire indispensable et naturel, le pontificat suprême. Dans l'Inde au contraire, le prêtre, après une longue lutte que termina l'expulsion

des bouddhistes, demeura le plus fort. Les *Chatryas* affaiblis par les nouvelles superstitions qu'inventèrent les brahmines, afin de conserver leur autorité, perdirent toute énergie militaire, et leur patrie devint la proie de qui voulut s'en emparer. Ainsi dans ces cultes faux, le soldat triomphe toujours du prêtre, ou l'étranger du soldat.

Comme le christianisme n'a à sa disposition aucune des ressources de l'ordre légal, il agit d'une autre manière, et la civilisation qui en procède s'avance lentement des individus aux multitudes, et des multitudes au législateur. Il ne change donc rien, immédiatement du moins, à la constitution politique des peuples dont il s'empare; il ne détruit que leur ordre légitime et encore, dans cet ordre, il respecte tout ce qu'il peut épargner, les pouvoirs dont les fonctions se rattachent à l'ordre légal, et qu'il réduit à n'être en théorie que ce qu'ils sont en pratique. Mais dans toute nation chrétienne, il y a un travail lent et invisible sur les mœurs par les croyances, sur l'opinion par les mœurs, et sur le législateur, roi, aristocratie ou démocratie n'importe, par l'opinion. De là, ce progrès de longue haleine, en quelque sorte invisible, quelquefois ralenti et jamais arrêté, de la civilisation chrétienne; elle croît comme la plante que fatiguent les frimas, que dessèche la canicule, que courbe la tempête, par la vie qui est en elle, par la sève sortie de ses racines, par la liberté qu'elle a d'étendre où elle veut ses rameaux. Mais aussi, l'on ne doit lui demander aucun des prodiges qui signalent la naissance des autres civilisations. Le chêne ne couvre de son ombre les arbres rivaux qu'après avoir long temps languï sous leur feuillage. Déjà leur écorce est ridée et leur tige flétrie, lorsqu'il entre dans sa force et commence enfin sa véritable crue.

Les peuples chrétiens diffèrent donc des autres peuples en ce que ceux-ci sont ordinairement moins avancés en civilisation que leurs législateurs temporels, tandis que ceux-là le sont presque toujours davantage, et valent par conséquent presque toujours mieux que leurs lois. L'époque de Charlemagne est enve-

loppée de ténèbres trop épaisses pour que nous puissions savoir jusqu'à quel point il obéissait à l'opinion dans ses capitulaires. Mais l'histoire à la main, il serait aisé de démontrer qu'elle a servi de guide à la plupart des princes qui ont concouru par leurs actes au progrès des nations modernes. Nous ne nous occupons pas ici des détails de procédure, des questions de forme si chères aux juriconsultes; nous voulons parler des principes fondamentaux de l'ordre légal, du droit politique, de l'organisation financière et administrative, des limites apportées à l'autorité du souverain, du père, de l'époux et du maître. Toutes les véritables libertés conquises sur la servitude antique ont invariablement existé dans les mœurs, reçu la sanction de la conscience collective des chrétiens longtemps avant d'être enregistrées dans les édits de leurs chefs, et cette marche ascendante du bien, ces améliorations sociales qui s'élèvent de bas en haut, de la foule au monarque, expliquent également la lenteur de l'élément civilisateur chrétien, dans son développement, et la *perfectibilité* indéfinie dont il recèle le germe.

Nous terminerons dans notre prochaine leçon l'examen si important des rapports qui unissent l'ordre légal à l'ordre légitime.

C. DE COUX.

COURS DE PHILOSOPHIE DU DROIT.

CINQUIÈME LEÇON (1).

Du Droit ecclésiastique. — 1^o De l'Église en général et des bases de son droit.

La vie humaine se développe en trois sens différens, se portant ou sur les objets matériels de la nature extérieure par les sens, ou se dirigeant en esprit vers le

domaine des choses invisibles dans la recherche de la vérité, ou bien enfin se réfléchissant sur elle-même, et formant dans l'âme les affections, résolutions, sentimens qui sont particulièrement propres à l'espèce humaine. Ces trois directions de la vie humaine produisent trois modes divers d'association, ou trois sociétés différentes, dont l'une, ayant pour objet principal l'existence matérielle des hommes, forme ce que nous appelons la société civile; l'autre, embrassant les intérêts spirituels de l'humanité, forme le domaine de l'Église; la troisième, enfin, produite pour ainsi dire par la réflexion et l'action de l'humanité sur elle-même et constituant la volonté dominatrice qui détermine l'existence et la marche des nations, forme ce que nous appelons la société politique. C'est ainsi que dans l'humanité entière se reproduisent les phénomènes de la vie individuelle, et que les trois sphères de la vie sociale et du droit correspondent aux élémens constitutifs de notre être. L'Église, dans ce sens et dans l'acception la plus vaste du mot, n'est donc autre chose que l'humanité se portant vers les choses spirituelles et vers Dieu surtout, qui est la vérité et l'esprit par excellence et le centre de la vie spirituelle.

S'il est donc vrai de dire que la création entière n'est destinée qu'à servir à la manifestation de Dieu, et qu'elle doit par conséquent représenter d'abord l'i-

en effet la quatrième. La troisième se trouve avoir été égarée en route. Cette leçon, dont la quatrième, publiée au mois d'octobre, ne présentait que la suite, traitait de l'essence et de la nature du droit, et avait pour objet de montrer que le droit n'est autre chose primitivement que la loi de similitude avec Dieu, à laquelle nous fûmes créés, dans son application à la forme extérieure de notre existence et de nos actions; mais que cette forme servant en même temps à manifester, d'après une loi générale de la création indiquée dans la seconde leçon (7^e livraison, page 13), les rapports de l'homme avec le Créateur, notre droit a dû nécessairement éprouver des altérations considérables par l'effet de la chute, et que c'est par là que s'expliquent les formes et institutions qui distinguent le droit des peuples païens d'avec celui des chrétiens, particulièrement la servitude de la femme et l'esclavage dans le droit civil, l'opposition constante de la tyrannie et de la liberté dans le droit politique, les purifications extérieures et les sacrifices sanglans dans les institutions religieuses.

(1) Ce qui a été publié dans la 10^e livraison du mois d'octobre 1836, comme troisième leçon, était

mage de Dieu, puis l'expression des rapports de la créature avec le Créateur, cela sera nécessairement d'autant plus vrai en parlant de l'Eglise. L'Eglise ou l'humanité qui se porte vers le principe spirituel de notre existence, est aussi naturellement l'organe par excellence des communications et des révélations divines, et c'est à elle par conséquent qu'il appartient surtout de produire dans l'humanité, selon les révélations et les communications divines qu'elle a reçues, la conformité avec Dieu et une conduite appropriée aux rapports existants entre Dieu et l'homme. Manifester la divinité et son action dans l'humanité et par des organes humains, et les manifester sciemment et par l'union d'intention avec Dieu, voilà donc le but essentiel de l'Eglise. Elle est donc nécessairement une société extérieure et visible, et déterminée dans ses formes par les notions qu'elle a de Dieu et des rapports de l'homme avec lui, ainsi que par les forces et les motifs qu'elle met en action pour remplir la tâche qui lui est imposée. Elle a donc nécessairement un droit qui lui est propre, et dont les préceptes doivent correspondre au but qu'elle a de produire dans l'humanité, selon les révélations et les forces qui lui furent confiées à cet effet, une vie conforme à la vie divine (1), et une conduite extérieure de l'homme, dans son culte et dans ses relations avec ses semblables et avec la nature, qui corresponde aux rapports dans lesquels il se trouve placé avec Dieu. Au fond, la tâche de l'homme à cet égard a toujours et de tout temps été la même. Maintenir et faire valoir la conformité avec Dieu qui lui était dévolue, fut sa première loi. Vivre et agir dans l'union avec Dieu, et en maintenant l'unité de la nature et de la création entière, de telle sorte que dans l'image se révélât à tous égards et en tous sens celui qu'elle devait représenter; telle fut sa destination, tel fut son but suprême dès le principe de la création. Mais si, avant la chute, il ne s'agissait pour lui à cet effet que de gar-

der et de mettre pour ainsi dire en œuvre cette puissance d'unité dont il était doué comme représentant ou image du Créateur, et d'opérer par là l'union parfaite, l'alliance indissoluble du Créateur avec son image, de sorte que se complaisant en elle, le Créateur vint s'unir à elle et demeurer en elle pour jamais; sa tâche, depuis la chute, a été doublée, puisqu'il a fallu, pour arriver au même but, que d'abord il récupérât la pureté primitive de l'image divine ou l'innocence, et avec elle la force d'ascension, qu'il avait perdues par le péché, et que, doué de nouveau de ces dons et de cette force réparatrice, il subit encore une fois l'épreuve de la liberté pour opérer sa sanctification, c'est-à-dire son union avec Dieu, qui fit de lui la demeure du Très-Haut.

Récupérer l'unité intérieure, la pureté et l'innocence primitives, engendrer l'homme sans péché, et arriver par lui à l'alliance intime, et, s'il est permis de s'exprimer ainsi, à la communauté d'existence avec Dieu, telle fut la tâche de l'Ancien Testament, de l'Eglise avant Jésus-Christ. Etendre à l'humanité entière ce qui a été individuellement opéré dans le Christ, élever tous les hommes à la vie en Dieu par leur participation à la vie du Christ, telle est la tâche du Nouveau Testament, la tâche de l'Eglise depuis Jésus-Christ, ou de l'Eglise dans le sens propre du mot. C'est là une chose si simple et qui se présente si naturellement, qu'il a fallu un bien grand endurcissement de cœur pour fermer l'oreille à cette ancienne doctrine de l'Eglise, et s'aveugler sur la marche de l'histoire qui nous montre si clairement tous les événements et tous les rayons de vérité convergeant constamment vers le Christ jusqu'à sa venue, puis se concentrant sur le Calvaire, et prenant de là un essor tout nouveau, parcourir et transformer l'univers jusqu'à ses extrémités les plus éloignées.

L'Eglise de la nouvelle alliance, c'est donc l'humanité qui puise en Jésus-Christ une vie nouvelle et qui aspire par lui à la véritable vie en Dieu. Cette Eglise est l'expression nécessaire et indispensable de l'idée de l'union de Dieu avec l'homme, idée qui ne saurait être vivante dans l'humanité, sans produire sa forme pro-

(1) C'est dans cette intention que le Seigneur exige de nous que nous soyons saints comme notre Père au ciel, et qu'il pria le Père afin que ses disciples fussent tout un comme il est un avec le Père et le Saint-Esprit.

pre et particulière, et que d'un autre côté nous ne saurions saisir autrement que par cette forme dans laquelle elle se produit (1). Elle est la manifestation véritable et nécessaire de la vie et de l'action divines dans l'humanité, le corps ou l'organe de toutes les révélations, de toutes les manifestations de Dieu; et ce corps, c'est Jésus-Christ qui en est l'âme. Comme forme ou expression de l'union de Dieu avec l'homme, elle n'a pu être produite que par celui qui a opéré cette union même; elle est nécessairement d'origine divine et vivant d'une vie divine. Mais elle ne serait point l'expression ou la forme de l'union de Dieu avec l'homme, si elle n'avait en même temps un élément humain et une vie terrestre; et cette union qu'elle manifeste n'étant encore que l'effet de la descente de Dieu dans l'humanité, dont il a assumé toutes les infirmités, hormis le péché, l'Eglise porte nécessairement aussi les caractères de la faiblesse et des infirmités humaines, tout en servant d'organe à la sagesse

(1) Pour peu que l'on réfléchisse, on s'aperçoit bientôt qu'une idée quelconque n'existe pour nous qu'autant qu'elle s'est manifestée, qu'elle a revêtu une forme. La conception la plus sublime de l'artiste ne devient saisissable pour nous que par la production de son chef-d'œuvre. La vie commune de l'humanité surtout qui se révèle par l'existence des familles, des peuples, des états, nous rend cette loi du monde terrestre on ne peut plus sensible. Nous ne comprenons ce qu'est une famille, un peuple, une société quelconque, quel est le principe spirituel, la pensée qui les anime et les fait agir, que par leur organisation extérieure, par la forme qu'ils revêtent. L'histoire entière de l'humanité n'existerait point pour nous, si ce n'était que sa vie se manifeste de la sorte. Par contre, aussi, la forme de son côté n'est autre chose que l'expression d'une idée, et il n'y a rien dans la forme qui ne soit aussi dans l'idée. Tel est le rapport essentiel de l'idée et de la forme, de l'essence et de la matière, du monde idéal et du monde phénoménal. Si d'autre part nous ne voyons que trop souvent la vie intérieure et la vie extérieure, l'être et sa manifestation en contradiction l'un avec l'autre, au point que l'on a pu dire que la parole nous était donnée pour cacher nos pensées, cela ne s'explique que par le conflit de deux principes spirituels, dont l'un, refusant de servir à la manifestation du premier, se glisse dans la forme et s'empare d'elle en lui dérochant sa vie primitive pour la faire servir à sa propre manifestation, ce qui le fait appeler dans l'Écriture-Sainte le *Menteur* et le *Meurtrier* dès le commencement.

et à la puissance éternelle. Voilà donc la cause de toutes les contradictions apparentes dans l'existence et l'histoire de l'Eglise, dont le défaut de charité et un déplorable esprit d'orgueil ont pris occasion d'opérer une scission dans la chrétienté, qui est devenue une source d'erreurs et de malheurs sans nombre. Selon les lois universelles qui régissent le monde phénoménal dans lequel elle est établie et dont elle fait partie, l'Eglise est sujette à grandir et à se développer dans les conditions de toute organisation terrestre; elle subit la loi d'une évolution successive et organique, à laquelle est soumis l'élément terrestre qui lui sert de support, et dans lequel l'éternelle vérité doit faire son apparition. L'unité de principe et d'action, en même temps que l'influence décisive du temps et de l'espace, sont les conditions nécessaires de sa vie terrestre. C'est là ce qui détermine les formes de sa constitution et les rapports de l'Eglise chrétienne avec l'Eglise de l'Ancien Testament, les degrés de sa hiérarchie, la signification profonde de sa division du temps et du retour périodique de ses fêtes, l'importance inappréciable de ses temples, de ses chapelles, de ses pèlerinages. Parmi les formes cependant que présente ce monde terrestre, il va sans dire que la divinité voulant apparaître dans ce monde et faire participer l'humanité autant que possible à la vie divine, s'emparera de toutes celles qui sont propres à des communications spirituelles et à servir de moyens pour s'entendre. La première de ces formes c'est la personne humaine, ou l'homme même, puisqu'il est le centre et la réunion complète de tout ce qu'il y a de raisonnable et de spirituel dans ce monde, la fin et la perfection de la création. Aussi la théophanie, ou l'apparition de la divinité en forme humaine, est elle l'idée dominante de toutes les religions et le terme suprême de toute idée de révélation. C'est là-dessus que repose aussi l'idée du sacerdoce. L'homme est le premier des organes dont Dieu se sert pour parler à l'humanité et l'élever à lui.

Le second moyen de communication entre Dieu et l'humanité c'est la parole, et particulièrement la parole écrite là où il s'agit de donner à la révélation une

expression fixe et qui apparaisse invariablement la même à travers les révolutions des siècles. expression qui ne saurait être conservée avec ce caractère constant dans un organe variable comme la personne humaine. On peut dire que les Saintes Ecritures sont comme la mémoire du sacerdoce, des matériaux divinement ordonnés, mais qui, morts et sans vie propre, ne deviennent puissants et productifs que par l'individualité sans cesse active et productrice du sacerdoce. Ce n'est que par la réunion de ces deux élémens que la révélation devient complète. Cette réunion se manifeste dans le symbole qui nous rend sans cesse présent l'ensemble de la révélation, qui est pour ainsi dire l'expression vivante, la bouche toujours parlante de la divinité; mode de communication dans lequel la parole et la personne, le langage et l'action sont intimement unis, et par lequel seul l'universalité de la vie divine peut recevoir une expression suffisante. De même que l'homme ne peut être connu dans son individualité, dans sa personnalité vivante que d'une manière très restreinte et peu satisfaisante par sa parole seulement, et que ce n'est que par le concours du maintien, de la figure, de l'expression et de l'action que nous recevons de lui une idée complète, de même aussi le sens complet de la révélation ne nous devient-il accessible, ne peut-il être réellement et intimement saisi et compris de nous que moyennant le symbole dans lequel la parole et l'action s'unissent et se complètent réciproquement. La parole symbolique prend donc une des premières places dans le système de la révélation; tous les mystères de la religion y sont contenus; et c'est par elle que le sacerdoce remplit la partie la plus essentielle de ses fonctions. Vient ensuite l'office des arts, qui ne sauraient refuser à la religion leur ministère; ils sont les médiateurs de toute conception quelconque de la vie spirituelle et invisible, et la révélation ne saurait par conséquent les négliger, ni même se passer d'eux. Aux arts se joignent enfin, comme dernier moyen de communication spirituelle, les élémens de la nature, selon qu'ils nous présentent l'image ou l'expression de quelque moment analogue de la vie spiri-

tuelle : l'eau, par exemple, comme signe de la purification spirituelle; le feu, comme signe de la lumière surnaturelle.

Toutes ces formes, tous ces moyens de communication entre Dieu et l'homme que nous venons de revendiquer à l'Eglise, nous les reconnaissons aussi dans l'Ancien Testament, mais avec un emploi différent et dans une progression inverse. Ce qui est uni et concentré dans l'Eglise se trouve séparé et isolé dans l'Ancien Testament; ce qui, par l'union des élémens, est élevé aujourd'hui à l'activité libre de la vie intérieure et spirituelle, se montre alors comme enchaîné et scellé par le signe extérieur qui présente le mystère sous les formes de l'épigme. Tels sont l'emploi et les rapports de la parole et du simulacre de la prophétie et du sacerdoce, de l'Ecriture et de son interprétation dans l'Ancien Testament et dans le Nouveau. Et tandis que dans l'Eglise nous voyons la révélation et l'action divines, procédant du sacerdoce, produire d'abord les Ecritures, pénétrer ensuite les arts, les lettres et les formes du gouvernement, et sanctifier enfin jusqu'aux choses les plus matérielles et leur possession; dans l'Ancien Testament, au contraire, c'est par les simulacres et la parole invisible que la révélation commence, pour s'incorporer ensuite dans l'Ecriture, s'imprimer dans les formes du gouvernement et passer dans le sacerdoce et les prophètes, et arriver enfin à Jésus-Christ, dans lequel se concentrent toutes les fonctions et tous les moyens d'action, du sacerdoce, de la prophétie et de la royauté. Mais si dans les formes de la révélation et dans l'emploi des moyens de communication entre Dieu et l'homme se manifestent leurs rapports réciproques et le degré d'élévation de l'homme vers Dieu dans l'Ancien et dans le Nouveau Testament, la différence de ces rapports devient bien plus sensible encore lorsqu'il s'agit des bases mêmes de l'alliance entre Dieu et l'homme, et des institutions qui en dérivent.

Ces bases sont, dans l'Ancien comme dans le Nouveau Testament, la grâce, la foi, et comme résultat de l'une et de l'autre, une conduite, de la part de l'homme, qui le rende agréable, c'est-à-dire semblable à Dieu. Mais comparez la

foi de l'Israélite avec celle du chrétien, les moyens de salut offerts à celui-là avec ceux qui se présentent à ce dernier, la discipline enfin de la loi ancienne et de la loi nouvelle, et voyez comme tout ce qui appartient à l'Ancien Testament est extérieur et matériel en comparaison des institutions de l'Eglise, où tout se spiritualise, et passe de la forme purement extérieure et figurative à la vie intérieure, à l'intimité de la conscience. La foi n'est plus un simple dépôt religieusement conservé, mais scellé aux yeux du dépositaire qui ne fait que rêver de ses beautés dont il n'a jamais approché; elle est aujourd'hui comme une propriété abandonnée à notre jouissance, une conscience intime de Dieu qui demeure à jamais dans l'Eglise. Les moyens de salut que nous présente l'Eglise ne sont plus de simples purifications et des rites figuratifs présageant seulement un accomplissement à venir; ce sont des bénédictions, des grâces efficaces conférant à l'esprit une puissance réelle sur l'âme et le corps; et ils ne sont plus empruntés à la nature extérieure seulement; c'est de l'homme même qu'ils découlent; et la discipline prescrite à l'homme ne se borne plus à la simple légalité dans l'observation consciencieuse de certaines pratiques extérieures, mais c'est la perfection intérieure, l'élévation spirituelle qu'elle exige. En tout c'est l'Emmanuel, le Dieu avec nous qui se manifeste. Aussi l'Eglise développe-t-elle une action sur l'intérieur de l'homme, un pouvoir spirituel dont l'Ancien Testament n'avait qu'une obscure notion, et qui, formant la base de toutes ses institutions et de son droit, leur imprime un caractère jusqu'alors inconnu au monde. Aussi l'Eglise revendique-t-elle une indépendance des formes politiques et du pouvoir temporel, dont le monde antique n'eut jamais d'idée, et une supériorité, même dans les affaires de ce monde, qui rende la chrétienté semblable à un homme parvenu à l'âge mûr, où l'on ne se conduit plus selon les affections terrestres et les appétits de la chair, ou la crainte des châtimens, mais par les conseils de l'esprit seulement et les préceptes de la conscience.

C'est ainsi que l'Eglise manifeste les

rappports de l'homme à Dieu, qui ont passé de la servitude de la loi à la liberté des enfans de Dieu, et qu'en raison de ces mêmes rapports elle reproduit, selon les révélations et les pouvoirs qui lui furent confiés, l'image de Dieu dans l'humanité, image qui, dans l'Ancien Testament, ressemble à ces ébauches grossières aux bras et pieds joints, aux yeux fermés, premiers essais de la statuaire, où à peine l'esprit de l'artiste a pu vaincre à quelques égards la résistance de la matière et lui imprimer quelques traces de son génie, tandis qu'aujourd'hui c'est la statue accomplie de Pygmalion qui s'échauffe et s'anime aux étreintes amoureuses de son auteur.

Jésus-Christ, le Verbe divin, a remplacé l'humanité déchue et empoisonnée de Paiguillon de la mort par une race nouvelle qui, recevant la vie de lui, possède comme dons inamissibles, comme momens intégrans de son existence, la foi et les moyens surnaturels du salut. C'est là le royaume du Christ, dont les membres régénérés à une vie libre et pure du péché originel, soutenus ensuite par des moyens appropriés à leur état de faiblesse et de convalescence, sont appelés à accomplir à leur tour la tâche imposée à Adam, qui est de corroborer et d'accomplir en tous sens, *par l'un ou de leur volonté à la volonté divine*, l'harmonie rétablie dans le monde par le Christ, et cela sous peine maintenant de la mort éternelle, au lieu de la mort temporaire qui fut infligée au premier homme.

La tâche de l'Eglise est donc, comme nous l'avons déjà remarqué, d'étendre à tous les hommes l'union de l'humanité avec Dieu opérée par le Christ, et de faire du monde le véritable royaume de Dieu, où nulle autre volonté ne se fasse que la volonté du Seigneur.

Cette union de l'homme avec Dieu, pour être parfaite, doit être triple, savoir : 1° union d'intelligence; 2° union de nature, de sorte que le Verbe prenne possession de chacun de nous; et 3° union de volonté. Nous avons donc trois points à considérer dans les institutions de l'Eglise, savoir :

1° La manière dont la vraie connaissance de l'Être divin, de sa volonté et de

ses rapports avec l'homme se trouve restituée à l'humanité, non pas comme une vérité seulement objective qui ne soit qu'extérieurement offerte à sa vénération, mais comme propriété inamissible dans l'intimité de sa conscience.

2° La manière dont Jésus-Christ communique aux hommes et leur rend commune la vie divine qu'il a de nouveau implantée à la nature, et qui est le principe de sa régénération ;

3° La manière dont nous devons user de ces dons de la divine miséricorde pour accomplir l'œuvre imposée à notre libre volonté, et par laquelle nous devons devenir, à l'instar de Dieu même, les auteurs de notre propre vie et de notre félicité.

Sur ces trois points cardinaux reposent, par institution divine, le pouvoir et le droit de l'Eglise, et par les trois élémens de la constitution de l'Eglise auxquels ils se rapportent, cette dernière nous répète dans son ensemble l'image de la création en général, l'élément spirituel y étant représenté par le dogme, l'élément corporel par les sacremens, et l'élément moral, la sphère de la volonté, par la discipline de la vie chrétienne.

De la nature et de l'importance du dogme et des sacremens d'une part, et de la tâche qui nous est imposée dans l'usage que nous en devons faire, d'autre part, découlent les lois fondamentales du droit ecclésiastique.

ERNEST DE MOÿ,
Professeur de droit à l'Université
de Wurzburg.

COURS D'INTRODUCTION

A

L'HISTOIRE DU DROIT.

PREMIÈRE LEÇON.

Après la philosophie du droit, s'il y a en France, parmi les juristes de profession, une chose décriée, honnie, c'est l'histoire du droit. Pourquoi? Ce n'est pas à moi de le dire.

Ce que je dirai, c'est que, lorsqu'on s'occupe d'une étude aussi ancienne que le monde, il semble assez naturel qu'on veuille en savoir l'histoire.

En effet, toutes les branches des connaissances humaines ont eu leurs historiens. Il y a plusieurs histoires de la philosophie, de la médecine, des mathématiques, de l'astronomie. Là, nous rencontrons des noms illustres, des travaux approfondis. Mais y a-t-il quelque part une histoire générale du droit? Pourquoi n'y en aurait-il pas une, enfin?

Celui qui écrit ceci n'a point, certes, la prétention de combler cette lacune; il est loin de se croire appelé à si haute mission. Qu'il lui soit permis, toutefois, de hasarder quelques mots pour aider, s'il se peut, de plus jeunes que lui à s'orienter dans cette forêt vierge, en attendant qu'ils fassent germer des moissons sur un sol aussi riche.

C'est ici un travail de bonne foi, comme disait Montaigne. Ne pouvant y mettre de la profondeur, je tâcherai d'y apporter quelque simplicité. L'arbitraire de l'esprit de système en sera sévèrement exclu. S'il est des intelligences de prophètes qui devinent l'histoire, il est aussi des esprits plus humbles pour qui c'est assez de l'apprendre: les uns établissent à priori ce que les faits doivent être, les autres doivent se contenter de les étudier en conscience, et de dire ce qu'il leur semble qu'ils ont été.

Que si de cette étude consciencieuse des faits jaillissent naturellement des inductions métaphysiques, si la philosophie du droit sort spontanément de cette histoire, comme la fable peignait Minerve s'élançant tout armée du cerveau de Jupiter, nous ne la repousserons pas, nous souvenant que le sens de l'abstrait et le tact du concret sont les deux pôles de la science du droit, et que le plus grand des jurisconsultes, Leibnitz, n'est pas le dernier des métaphysiciens.

Et si, de plus, nos investigations nous ramenaient au fait culminant de toute l'histoire, à l'identité radicale du genre humain, si elles nous étaient un nouveau témoignage de l'origine commune et partant divine de tous les hommes, de leur fraternité primordiale, et d'une Providence supérieure qui veille sur leurs des-

tinées, nous bénirions l'occasion qui nous serait donnée de glorifier la tradition chrétienne par une confirmation analogue à celle qu'elle reçoit chaque jour de la géologie et des autres sciences contemporaines, et nous dirions avec Williams Jones : « On peut nous croire, « car lors même que nous aurions trouvé « le contraire, nous l'eussions également « publié, non sans doute avec le même « plaisir, mais avec la même sincérité. »

Tout enseignement qui tient à être compris doit commencer par un vocabulaire.

Qu'est-ce que le droit? C'est l'ensemble des règles qui régissent les relations des hommes entre eux.

Révéilé d'en haut, on l'appelle droit divin. Ainsi la vie de l'homme est de droit divin, car c'est Dieu lui-même qui a dit : *Tu ne tueras point.*

Considéré comme la résultante logique de l'essence de Dieu et de la nature de l'homme, c'est le droit naturel.

Appliqué aux relations internationales, c'est le droit des gens.

Il se nomme droit public, en tant qu'il pose les fondemens généraux de la société publique : droit privé, s'il se borne à garantir l'exécution des transactions privées et la transmission civile des biens.

Ces notions, assurément, ne sont pas nouvelles; d'autres divisions et sous-divisions, une terminologie moins connue, nous eussent été faciles. Mais à quoi bon? Notre ambition n'est pas d'être neuf, mais d'être clair et vrai.

Ceci posé, il n'est plus permis de confondre le droit et la législation.

Qu'un sauvage et un Européen soient par un double naufrage mis en présence dans une île déserte, ils se trouvent en dehors de toute législation. Sont-ils en dehors du droit? La vie du plus faible des deux est-elle légitimement à la merci du plus fort? Qui oserait le décider ainsi?

Quittons l'hypothèse; plaçons-nous sur un terrain tout historique. Ouvrons la Genèse. Qu'y trouvons-nous? Des souvenirs de l'ère patriarcale. Eh bien! dans l'ère patriarcale, il n'y avait pas de législation, et pourtant il y avait des époux, des pères, des fils, des maîtres et

des serviteurs, des esclaves même; il y avait le tien et le mien, des propriétés, des échanges, des conventions d'homme à homme. Est-ce que tout cela était sans règle? Est-ce que tout cela était livré à l'arbitraire, au hasard, au caprice du plus fort ou du plus fin? Non, en vérité. Le droit existait donc. Dans l'absence d'une législation, le droit régnait par les mœurs et se perpétuait par la tradition. C'est là le premier âge de l'histoire du droit. Nous n'en marquons pas encore les caractères; mais nous retrouverons cette première période chez tous les peuples. Partout, le droit a précédé la législation, comme la pensée préexiste à la parole. La législation est, comme on l'a dit, l'expression du droit, expression, hélas! trop souvent inexacte ou infidèle; elle le constate et le promulgue, mais elle ne le constitue pas.

Voyez Rome avant les XII Tables. Plutarque et quelques uns de ses devanciers parlent bien de lois de Romulus, de Numa, de Servius. Mais qui croit aujourd'hui aux lois de Romulus et de Numa? Qui croit même à celles de Servius? Là, comme chez les Hébreux avant Moïse, comme chez les Grecs de l'ère héroïque, et chez les Germains avant la conquête du grand Empire, il y avait des mœurs puissantes et fortement accentuées; il y avait ce que M. Ballanche appelle la Loi-Mos. La Loi-Mos n'était autre chose que la religion intervenant dans les actes de la vie civile, consacrant les mariages, les adoptions, les ventes, les émancipations, les testamens, les emprunts (*nexa*), l'adoption d'hérédité; c'était la religion imposant au droit privé les formules sacrées, déniaut aux profanes l'action juridique, dominant les tribunaux comme les justiciables par la suprême promulgation des jours fastes et néfastes, maîtrisant le droit politique par le mystère des augures, arbitre par le droit féodal de la paix et de la guerre, se combinant partout, en un mot, avec la nationalité romaine, en qui le sentiment de la possession était si intime et si profond, avec ce dur tempérament de peuple qui se promit de si bonne heure l'empire du monde et l'éternité.

Ici réclate d'évidence le caractère fondamental de la période traditionnelle du

droit. A cette première époque, le jurisconsulte, c'est le prêtre; il n'y en a pas d'autre : le droit fait partie intégrante de la religion. Remontez jusqu'à l'ère patriarcale : le chef de famille n'y est-il pas à la fois pontife et juge? Certes, l'idée de législation est comparativement récente, j'ai presque dit moderne; et, pour rentrer dans Rome, le lecteur doit à présent comprendre l'ingénieuse remarque de M. d'Eckstein, qu'en Italie le droit est resté sacerdotal jusqu'à l'invasion de la philosophie grecque, bien que la loi, au contraire, y eût subi de fort bonne heure l'influence plébéienne.

Dans la période traditionnelle, l'empire du droit est en quelque sorte tout spontané. Tant qu'un peuple se développe paisiblement dans le sens et les limites d'une civilisation donnée, chaque homme porte dans son cœur et dans son esprit la loi commune : c'est la coutume. L'usage, la tradition; chacun connaît sa place, son devoir et son droit. Les tables de la loi sont vivantes; une logique naturelle engendre pour tous des conséquences faciles, claires et certaines; l'infraction frappe tous les esprits, blesse toutes les consciences, et le coupable baisse la tête sous la punition, triste et sans murmurer (1). »

Mais rien d'immuable sur la terre; tout ce qui a vie est sujet à changement. Il vient un temps de crise où la société passe de l'enfance à l'âge adulte. « Dans ce moment, la table vivante s'efface en des caractères incertains et méconnus. » C'est Rome, à la veille de la transaction décenvirale. Des besoins nouveaux se sont éveillés, ils exigent satisfaction; mais le passé aussi a ses droits : il faut faire la part de tous les intérêts. « C'est l'histoire et la clef des XII Tables. »

Cette seconde période a donc un double caractère : c'est l'antique Janus à deux faces, l'une tournée vers le passé, l'autre vers l'avenir. L'élément religieux ne disparaît point; mais le sanctuaire n'absorbe plus la cité; un nouvel élément commence à se dégager, c'est l'élément politique; ce n'est plus proprement l'âge du prêtre, mais l'âge du magistrat. Dans ces conjonctures nouvelles,

dans cette situation complexe, le passé retient sans doute une grande place. On écrit les mœurs; mais quand les mœurs ont besoin d'être écrites, que n'ont-elles point perdu déjà de leur sève première! A côté du droit naturel, ou, si l'on veut, du droit patriarcal, puis sacerdotal, le droit positif, les lois subsidiaires apparaissent; la spontanéité déjà tend à s'effacer devant l'artificiel et le convenu.

Ce qui n'est encore qu'une tendance deviendra plus tard un fait. M. Lherminier l'a dit excellemment : « Nécessairement « ce qui est l'objet d'une pratique aussi « active que le droit doit bientôt se réfléchir profondément dans la pensée de « l'homme. Aussi après la législation « vient la théorie, la science après l'action (1). » Mais avant même que la théorie se produise, de nouveaux faits se sont accomplis, les choses ont marché, d'autres besoins se révèlent déjà, car les intérêts se sont croisés, mêlés, compliqués en tous sens, les conventions privées se sont multipliées, élargies, modifiées à leur tour. La théorie voudra répondre à cet état des choses; elle ira donc volontiers au delà de la législation, tout en s'appuyant sur elle. En effet, « la pratique des coutumes et des pensées paternelles ne suffit plus; tout ce qu'elles ont d'incomplet frappe les yeux; on soupçonne, on conçoit, on formule d'autres idées. » Ce sera la troisième période de notre histoire, l'époque scientifique, l'âge des docteurs.

L'idéal de la jurisprudence, à ce degré de son développement, serait la définition de Burke, l'art de combiner les principes de la justice originelle avec la diversité infinie des intérêts humains. Mais cet idéal ne saurait être réalisé d'une manière adéquate et complète. La jurisprudence doctrinale a sans doute un côté philosophique, en ce sens que la réflexion en est l'âme et que la logique en est l'instrument. Mais elle ne saurait se faire purement rationnelle, car, il y a toujours beaucoup du passé dans le présent; il y a un élément historique, irrationalnel, concret, positif, dont force est bien que la science tienne compte, bien qu'elle tende à le réduire aux plus étroi-

(1) Rapetti, *Encycl. nouv.*, art. *Code*.

(1) *Introd. gén. à l'Hist. du Droit*, ch. 5.

tes proportions, ne pouvant l'annihiler tout-à-fait. *Dura lex, sed scripta* (1), s'écrie le jurisconsulte romain. Loi idiote, *lex stulta* ! écrit Dumoulin en marge d'un article de je ne sais quelle coutume. La raison doctorale s'indigne; mais le citoyen se soumet.

Quoi qu'il en soit, le droit est sorti du temple; il va se sécularisant de plus en plus. Seulement il garde quelque vague réminiscence de son berceau. Scœvola, aux derniers jours de la République, déclare encore indigne du pontificat celui qui ignore le droit (2); Tacite, au deuxième siècle de l'ère impériale, proclame Capiton et Nerva pleins de la science du droit *divin* et humain (3); pour Ulpien même, sous Alexandre Sévère, la jurisprudence est encore un *sacerdoce*, la connaissance des *choses divines* et humaines (4). Mais ce n'est plus guère là que la répétition banale d'une définition traditionnelle et consacrée, et ce beau nom de sacerdoce n'est ici qu'une métaphore; car Ulpien se pique surtout de philosophie (*veram, nisi fallor, philosophiam, non simulatam affectantes*) (5), et le moment approche où le droit se trouvera être une chose toute profane. Ce sera sa dernière période.

Sous la troisième époque, le droit est ou veut être la raison écrite; les principes, les motifs de décider prédominent. Sous la dernière, ce sont les décisions qui règnent, abstraction faite à très peu près des motifs qui les ont dictées. Il n'y a presque plus de jurisconsultes, mais des compilateurs et des praticiens. C'est une ère de recollection et de décadence; on *arrête* et on *codifie*; mais sans avoir pleine conscience de son travail. A l'autorité de la doctrine a succédé celle de la lettre, celle du texte mort, celle des faits législatifs ou judiciaires; car les mêmes recueils enregistrent pêle-mêle les arrêts

et les lois (1). Désormais une loi comme un arrêt, ce n'est qu'un fait; mais aussi tout fait a presque l'autorité d'une loi.

Nous aurons à rechercher si cette quatrième phase est, comme on nous l'enseigne, une amélioration, un progrès. Dès à présent nous reconnaitrons volontiers que cette période, toute d'empirisme et partant d'arbitraire, empreint le droit de je ne sais quelle physionomie mobile, qui correspond assez bien à un état de démocratie sociale. Il ne faut pas s'y tromper, la démocratie sociale n'est pas la démocratie politique; l'extinction de tout patriciat, un déclassement général, la mobilité des conditions et des richesses se concilient à merveille avec le despotisme le plus absolu. La Rome impériale n'était pas moins profondément *déclassée* que la France de nos jours.

Nous ne dirons point, toutefois, que l'âge des praticiens, cette quatrième et suprême période de l'histoire du droit, soit nécessairement et dès ses premiers jours une période de décrépitude. Sans parler des institutions qui peuvent retarder ou précipiter la décadence (et nous nous hâtons de revendiquer au rang des meilleures celle qui chez nous fait une obligation au juge de motiver sa décision), il est assurément plus d'une nuance entre une société vieillissante et une société décrépète. Or, la vitalité du droit n'est autre que celle de la société elle-même. Le droit aussi est l'expression de la société; car la société, comme tout organisme vivant, est naturellement identique à elle-même, en harmonie avec elle-même (religion, législation, arts, littérature), et il a fallu, ce semble, que les esprits fussent bien superficiels en France sous l'empire, pour que le mot si connu de M. de Bonald ait paru en ce temps une découverte, j'ai presque dit un paradoxe.

Au reste, puisque nous avons prononcé le mot à l'ordre du jour, le mot *progrès*, qu'on veuille bien comprendre ici toute notre pensée. Nous ne sommes ni de ceux qui vont sans cesse décrivant le présent au profit du passé, et s'épuisant en lamentations stériles sur ce qui n'est plus

(1) Le texte porte : *Quod quidem perquam durum est, sed ita lex scripta est* (Ulp., *fragm.* 12, § 1, Digeste, liv. XL, tit. 9).

(2) Cicér., *De Legib.* II, 19.

(3) *Annal.*, lib. III et V.

(4) *Merito quis nos Sacerdotes appellet, justitiam namque colimus* (*fragm.* I, § 1, Dig., liv. I, tit. 1). — *Jurisprudentia est divinarum atque humanarum rerum notitia* (*fragm.* 10, § 2, *ibid.*).

(5) *Digest.*, *fragm.* 1, § 1, lib. I, tit. 1.

(1) Un recueil extrêmement répandu, celui de Sirey, porte pour titre : *Recueil des Lois et Arrêts*.

et qui ne saurait revivre, ni de ceux pour qui le siècle présent est toujours le plus grand, du moins le plus avancé de tous les siècles, et le dernier qui parle à toujours raison. Nous interrogeons le passé pour lui demander des enseignemens applicables au présent; nous scrutons le présent, non pour le condamner, non pour l'absoudre, mais pour en tirer le meilleur parti possible. La jeunesse est-elle un progrès sur l'enfance, l'âge viril sur la jeunesse, la vieillesse sur l'âge viril? Questions puériles, à notre avis! Ce sont autant de phases enchaînées l'une à l'autre par une succession inévitable; chacune a ses avantages propres: l'enfance a plus d'innocence et de bonheur, l'adolescence plus de sève, l'âge viril plus de constance, la vieillesse plus de maturité; chaque âge doit user pour le mieux de ce qu'il possède, sans envier les avantages de l'âge qui précède ou de l'âge qui suit. Voilà le conseil de la sagesse.

Mais il est temps de résumer cette première leçon.

On vient de le voir, dans l'histoire du droit, nous avons fait pressentir quatre époques :

Le droit à l'état de tradition, la double période patriarcale et sacerdotale, le règne des mœurs, l'âge du chef de famille et du prêtre.

Le droit à l'état de législation primitive, la période proprement politique, le règne de la loi, l'âge du magistrat.

Le droit à l'état de science, la période scientifique ou philosophique, le règne de la raison civile, l'âge des docteurs.

Enfin le droit à l'état de jurisprudence proprement dite, la période empirique, le règne des faits juridiques, l'âge des praticiens.

Il est des inductions historiques tellement conformes à la nature même des choses, que les exposer seulement c'est les prouver. Celles que nous venons d'indiquer nous semblent telles; mais elles paraîtront, nous n'en doutons pas, assez contestables à bien des esprits. L'objet de ce cours sera donc de vérifier par l'histoire l'exactitude de ces données. On verra si les faits nous autorisent à poser d'avance, ainsi que nous l'avons hasardé, ces résultats capitaux, comme les

principaux linéamens de la carte du pays que nous avons à parcourir.

Ce n'est pas à dire que, chez bien des peuples, quelques unes de ces périodes n'aient pu manquer. Il en est des sociétés comme des individus : toutes n'atteignent pas leur développement normal; quelques unes périssent avant le temps de mort violente, plusieurs s'éteignent ou s'atrophient dans l'adolescence, d'autres se traînent dans une enfance perpétuelle. Mais nous croyons avoir plus ou moins trouvé l'accomplissement des quatre phases successives de l'histoire du droit parmi les nations les mieux connues :

Chez les Hébreux ;

Chez les Grecs ;

Chez les Romains ;

Chez les peuples d'origine germanique, et plus particulièrement en France.

C'est après cette vérification seulement que les divisions énoncées plus haut auront pleinement acquis à nos yeux l'autorité d'un fait général; alors seulement elles s'élèveront pour nous à la dignité de lois de la nature humaine. Nous en trouverions au besoin la confirmation chez les peuples les plus immobiles de l'immobilité Orient.

Tout tient à tout, a dit un homme d'esprit. Sous ce rapport, une introduction à l'histoire du droit pourrait facilement être une introduction à l'histoire universelle. Mais il n'en sera pas ainsi de ce cours; et toute notre ambition, comme on voit, est de circonscrire notre horizon, et d'en déterminer exactement l'avance les justes et précises limites. Loin de nous perdre dans la mer des origines, nous nous efforcerons, en déroulant ce grand drame du développement successif du droit, de suivre l'exemple ou le conseil du poète :

*Semper ad eventum festinat, et in medias res
Non secus ac notas auditorem rapit.....*

Nous serons même très sobre et très succinct sur l'histoire des institutions judiciaires et sur la biographie des législateurs et des jurisconsultes, deux immenses parts d'un immense sujet.

Que si, avant que nous pronions pour aujourd'hui congé du lecteur, il nous demande à quoi bon, dans la pratique,

une histoire du droit, le voici. Il est simple que l'exégèse d'une législation s'éclaire par l'étude de ses origines; qu'une telle étude profite à l'intelligence générale de chaque matière; que même un texte spécial s'explique par l'esprit du droit romain, s'il est emprunté au droit romain; par celui du droit coutumier ou des docteurs, s'il vient des docteurs ou

des coutumes. C'est ainsi qu'on rend compte d'antinomies manifestes, dont la raison est dans l'histoire et nulle part ailleurs. Souvent il faut savoir d'où l'on vient pour savoir ce qu'on fait et où l'on va.

TH. FOISSET,
Docteur en Droit.

LETTRES ET ARTS.

COURS SUR LA MUSIQUE

RELIGIEUSE ET PROFANE.

SUITE DE LA CINQUIÈME LEÇON.

A force de réduire l'art à la notion la plus étroite et la plus matérielle, les musiciens se sont fait une telle habitude de routine pratique, que toute investigation, toute tentative de raisonnement qui aurait pour but d'éclairer ou d'expliquer certains faits *consacrés*, leur inspirerait un véritable effroi. C'est là surtout qu'il faut que l'esprit de chacun renonce à l'exercice de son activité; c'est là qu'il faut abdiquer des droits de son intelligence. *L'école a dit cela!* L'orgueil du raisonnement doit s'incliner devant elle, et accepter comme vrai, aveuglément, ce qu'on proclame de par le Conservatoire. La musique n'est plus une science qui se coordonne dans l'ensemble général, qui tend gracieusement la main à la poésie, à l'architecture, à la sculpture, à la danse, à tous ces arts que l'antiquité avait personnifiés sous le nom de Muses, en les groupant dans un nombre symbolique et mystérieux; la musique n'est plus l'auxiliaire de la religion et des mystères, l'organe des oracles de la philosophie; elle n'est plus regardée comme se liant, par son étroite union avec la parole, à ce qu'il y a de plus intime dans l'homme. Il n'en est plus

ainsi, et, par cela même, elle se dérobe à ces explications, elle échappe à ces théories, par lesquelles l'esprit du philosophe se place au centre des lois harmoniques de toutes les existences. Ce n'est plus qu'une science problématique et enveloppée d'énigmes, qui boude tristement à l'écart, qui a divorcé avec toutes les autres, qui fuit le grand air et le grand jour; un système solitaire et chagrin, quelque chose d'égoïste et de fatal comme un inventaire, un protocole, comme une affaire de bureaucratie; ce n'est plus une législation, c'est une procédure.

Si, parmi les musiciens, quelques savans, en très petit nombre, s'occupent de chercher dans l'histoire l'origine et la généalogie des divers instrumens; s'ils compulsent et comparent les vieux manuscrits dans l'espoir de découvrir la clef des différens systèmes de notation de l'antiquité et du moyen âge; s'ils étudient les chants nationaux de mort, de guerre et d'amour de tous les pays, dans le but de fixer exactement l'échelle tonale de chaque peuple, et de saisir par là l'enchaînement de tous les idiomes ou modes musicaux; ne pensez pas que les praticiens et les doctes conservateurs des saines doctrines musicales se montrent fort curieux de ces recherches et de ces découvertes. C'est une affaire d'érudition, disent ils, c'est-à-dire une chose de luxe pour l'esprit, une manière comme une autre de charmer ses loisirs. Quant à la question de savoir si ces immenses tra-

vaux doivent exercer un jour quelque influence sur l'enseignement, et apporter des modifications fondamentales à la formule générale de la science, cela leur paraît aussi vain et aussi illusoire que s'il s'agissait de la pierre philosophale ou de la quadrature du cercle. Ainsi, pour les musiciens, leur dogme est arrêté, fixé, consenti; on ne peut rien y ajouter, rien en retrancher. Il ne s'agit pas de savoir si ce qui *doit être est réellement*; cela est, donc cela *doit être*. C'est là le dogme; il est obscur, inexplicable, absurde; n'importe, il est. Il a des promesses d'immortalité, et ni la raison, ni le bon sens, ni les lumières qui jaillissent des progrès de toutes les autres sciences, ne prévaudront jamais contre lui.

On voit, comme nous l'avons dit, qu'il est fort indifférent aux musiciens de supposer l'ordre ou le désordre dans l'ensemble général des connaissances humaines, pourvu que, dans le cercle de leur spécialité particulière, ils s'en tiennent à leur invariable *statu quo*, qui pour eux est l'ordre.

Et cependant, prenez tel musicien en particulier, mettez-le sur tel chapitre que vous voudrez, étranger à son art; évitez avec lui toute formule trop arrêtée par laquelle vous sembleriez le provoquer à une discussion dogmatique; ce sera un homme comme un autre, faisant preuve, sinon de vues profondes, élevées, étendues, du moins de bon sens, de droiture et de compréhension. Pour peu que la conversation s'engage avec intérêt, se développe d'un point à un autre, — encore une fois, hors de tout parti pris d'avance, de tout système trop rigoureux, — vous n'aurez pas de peine à lui faire admettre que tout, dans le monde intellectuel et moral, se lie et s'enchaîne, de même que tout s'ordonne dans le monde physique; que toutes les sciences, toutes les connaissances humaines, quels que soient leur nature propre et leur objet spécial, tendent, en suivant des routes diverses, à un but commun, comme toutes les sphères de l'univers obéissent à leur impulsion individuelle, résultant des conditions de leur matière, de leur essence, de leurs propriétés particulières, en même temps

qu'elles gravitent selon les lois de l'attraction universelle, et concourent ainsi à l'ordre général; qu'à moins de supposer un désordre et un fatalisme constants, le mode d'action de chaque existence ne saurait être déterminé et réglé que d'après la combinaison de son impulsion propre avec le principe même de la force commune; qu'enfin nul mouvement partiel n'a en lui sa raison d'être absolue, et qu'il ne se peut concevoir d'action isolée de chaque partie que l'unité elle-même ne soit en puissance d'action.

Par quelle incroyable aberration faut-il que cet homme qui vous a si bien suivis à travers une route qui ne lui est pas familière, ne rentre sur son terrain que pour s'y égarer? Il vous a tout accordé, hors un point; mais ce point, il se l'est réservé, il l'a fait sien. L'amour-propre lui insinue que là, du moins, dans le cercle privé de cet asile solitaire, il est maître, il est indépendant; il croit fermement qu'il s'y est soustrait à toute application des lois générales. Ainsi, la musique, c'est une chose à part, c'est une exception; elle a ses principes particuliers, son évolution secrète, et ni le cours des idées sociales, ni les progrès des sciences et des arts, ni leur décadence, ni leur stationnement apparent ou transitoire, ne saurait rien faire préjuger de ce qui touche à la direction de ses destinées; en un mot, *là finit la raison humaine*. Ne dirait-on pas un fou qui, après avoir fait à celui qu'une triste curiosité amène dans une maison d'aliénés, une description exacte et fidèle de la folie de chacun de ses compagnons d'infortune, venant à expliquer à son tour les motifs de sa détention, se livre tout-à-coup aux imaginations les plus délirantes, et prouve qu'il ne jouit de ses *intervalles lucides* qu'alors seulement que son esprit est préoccupé de personnes et de choses qui lui sont tout-à-fait étrangères (1)?

(1) Voici de quelle manière M. Villoteau explique la folie des musiciens. Son opinion prêterait une grande force à la nôtre: « Si cet art, *privé du seuil de ceux auxquels il tient essentiellement, et borné à la seule pratique des sons*, uniquement pour le plaisir de l'oreille, paraît être si vague et si arbitraire aujourd'hui, n'est-ce pas parce qu'on l'a défigurée et rendu méconnaissable en le multipliant, si je puis m'exprimer ainsi, de ses mem-

Etsi vous voulez expliquer à cet homme de sens et d'esprit que toute exception ne saurait être qu'une confirmation de la règle commune; que tout état anormal, s'il n'est radicalement un désordre, a sa raison dans les lois les plus fondamentales; alors, comme s'il était blessé dans un système personnel, sa raison se trouble, son entendement s'obscurcit, il s'irrite; alors, disons-nous, le *moi* apparaît dans sa ridicule et haïssable monomanie, comme la dernière raison de tout. Il y a là, tantôt cet abrutissement qui provient de ce qu'on s'est adonné à la musique sans amour, sans enthousiasme, dans le seul but de se créer un métier, une industrie lucrative, et, dans ce recoin, faute d'air et de jour, la pensée languit, se dessèche et meurt; tantôt, cet orgueil purement personnel qui naît de l'exaltation solitaire pour un système scientifique auquel on s'est en quelque sorte identifié, et que l'on sent le besoin de relever aux

« *bres, qui sont, comme nous l'avons vu, tous les arts qui concourent à l'expression du langage?* »
 « Car, en effet, c'est de leur réunion que se composait l'ancienne musique, et ce n'est que par la disjonction de toutes ces parties qu'elle a perdu entièrement ses forces. Aussi il en est résulté que cette science musicale qui, chez les anciens, était regardée comme la science de l'ordre et de l'harmonie, la régulatrice des arts et la modératrice des mœurs, n'a plus ressemblé qu'à la *marotte de la folie*; et qu'au lieu des titres respectables de *sages* et de *prophètes* que l'on donnait aux anciens musiciens, on s'est habitué à donner aux modernes des dénominations tellement opposées, qu'elles ont passé en proverbe pour désigner les personnes les moins susceptibles de réflexion et de raisonnement..... Mais comment détruire des préventions que tant de savans de nos jours ont accréditées?..... comment oser proposer de rapprocher des arts depuis si long-temps divisés? comment parvenir même à persuader que ces arts doivent réunir leurs moyens et agir de concert pour obtenir leur entier effet, quand ils sont devenus rivaux et même ennemis?..... Cependant, ce serait être trop injuste de croire que dans un siècle aussi éclairé que le nôtre, il ne se trouverait pas un grand nombre d'hommes capables d'apprécier ces vérités, quoiqu'il soit présumable qu'elles ne deviendront très évidentes que pour nos vœux, et qu'elles ne seront généralement senties que par eux. » (*De l'analogie de la Musique avec le langage*, par M. Villoteau, t. I, p. 136 et suiv., Paris, 1807.) Il y a près de trente ans, comme on voit, que M. Villoteau écrivait ces lignes. Sommes-nous en progrès?

yeux de la foule par un respect superstitieux pour la formule et la lettre.

Comme ces cultivateurs qui remuent laborieusement la terre, sans songer à se rendre compte des mystérieuses opérations des agens extérieurs, et repoussent dédaigneusement toute méthode basée sur une connaissance plus approfondie des lois de la nature, par cela seul qu'elle apporterait quelque changement à leurs habitudes routinières; les musiciens, tranquilles sur les effets qu'une longue expérience leur montre comme chose nécessaire, et en quelque sorte fatale, indifférens sur les causes, ne s'occupent absolument que des moyens immédiats, de cette main-d'œuvre vulgaire dont la pratique leur est transmise invariablement avec la nécessité du travail. Hors de ce cercle étroit, ils ne voient plus que de vaines abstractions. Vousissiez les a peints d'un seul mot: Ils méprisent comme des fables ce qui est au dessus de leur puissance (1).

Mais, dira-t-on, ne peut-on être un grand compositeur qu'à la condition de savoir tout ce que vous prétendez enseigner aux musiciens? Et ce système que vous déclarez étroit et faux, parce qu'il n'a, selon vous, aucune raison dans les lois de l'ordre général, parce qu'il repose uniquement sur une série de faits spéciaux indépendans de tout principe intelligent, ce système a-t-il jamais empêché les hommes de génie d'apparaître à toutes les époques?

Voilà l'objection la plus spécieuse qu'on puisse nous faire; voyons si nous ne pouvons lui opposer une réponse victorieuse.

Il est vrai que Gluck, Beethoven, Weber, Rossini lui-même, et, de nos jours, M. Berlioz, se sont fait remarquer surtout par l'élan, la hardiesse, la liberté qu'ils ont déployés dans leurs conceptions. Mais c'est précisément pour cela même que la dernière partie de l'objection tombe tout-à-fait, ou plutôt devient une arme qui se tourne contre ceux qui veulent s'en servir. car ces compositeurs n'ont fait autre chose que protester à leur manière contre les lois tyranniques de l'école; et la preuve en est dans l'opposi-

(1) *Indoctiores more suo, fabulosum vocant quidquid efficere nequeunt.*

tion violente que tous ont rencontrée, et que le dernier rencontre encore, de la part de qui? de la part des musiciens surtout. L'on insiste encore et l'on dit: Mais Gluck, mais Beethoven, mais Weber, ont fini par triompher, et, après bien des combats, ils ont été adoptés. Sans doute, c'est dans cette versatilité perpétuelle du système que réside son infirmité. Ils ont été adoptés, pourquoi? Est-ce parce qu'on a reconnu que leurs œuvres se rapportaient en tout point aux prescriptions du système? Non; c'est parce que le système s'est modifié d'après leurs œuvres. Ce ne sont pas eux qui sont allés au devant de l'école, c'est l'école qui est allée à eux. Or, dites-le-moi, qu'est-ce qu'une théorie qui condamne et repousse d'abord toute innovation, qui se donne pour éternelle, pour indéfectible, et qui change néanmoins à chaque instant, obligée qu'elle est de se calquer servilement sur la formule d'un homme qu'elle a commencé par déclarer hérésiarque, pour le revêtir ensuite de sa consécration? Qu'est-ce qu'un système qui marche ainsi de palinodies en palinodies, qui proclame l'art clos à chaque génération pour admettre tout-à-coup la génération nouvelle, et quelquefois renier la génération précédente; qui tour à tour repousse, admet, repousse encore, et dénigrant le passé, défiant l'avenir, se cramponne comme il peut à un présent insaisissable? Est-ce là une théorie large, complète, intelligente? est-ce là ce qu'on nous présente comme la formule générale de l'art? Et n'est-ce pas plutôt à ce vice radical qu'on doit attribuer cette erreur si commune, que le *beau idéal* en musique change de nature tous les vingt ou trente ans?

Quant à la première partie de l'objection, savoir, si l'on ne peut être compositeur qu'à la condition de connaître à fond ce que l'on appelle la philosophie de l'art, nous répondrons seulement que le génie de l'artiste devine et perçoit instinctivement ce que l'esprit du philosophe analyse et explique. L'esprit philosophique et le génie de création sont deux choses très distinctes, ainsi que l'a fort bien observé M. Fétis (1); nous ne

savons pas même jusqu'à quel point le plein exercice de l'une de ces facultés pourrait se concilier avec l'exercice de l'autre, sans qu'il en résultât une espèce de trouble et de gêne dans le développement simultané des deux ordres de conceptions; il est certain néanmoins que ces deux facultés se combinent et se confondent toujours chez les grands compositeurs, de telle sorte que la première se trouve à l'état de sentiment et de puissance, et la seconde à l'état d'acte et de manifestation; ce qui a lieu à l'insu peut-être du musicien, qui n'a quelquefois jamais songé à étudier l'essence de chaque élément de son art, ni à approfondir son histoire; mais sa pensée porte avec elle son expression et sa forme, qu'il conçoit à l'instant sous leur notion véritable, et une conscience intime lui en révèle aussitôt la nature et la destination: de sorte que l'on peut dire que tous les grands artistes sont *philosophes sans le savoir*.

Toutefois, si le génie n'a pas besoin d'une méthode véritablement philosophique, c'est-à-dire, basée sur les notions les plus universelles de la science de l'homme et de la nature, cette méthode n'en est pas moins indispensable dans l'enseignement général, parce que l'esprit de la masse ne pénétrera jamais au delà de la règle qu'on lui impose et qu'il est loin de pouvoir pressentir ce que le génie devine et découvre dans les profondeurs inépuisables et mystérieuses de l'art. A la masse, il faut une explication nette, rationnelle, saisissable; mais cette doctrine ne sera telle que lorsqu'elle découlera des lois fondamentales de tous les êtres et qu'elle présentera l'application des grands faits qui dominent l'histoire de l'humanité. C'est alors seulement que l'on verra la musique re-

« de l'harmonie, ils (les compositeurs) ont les qua-
 « lités nécessaires pour apprécier l'effet des a. réga-
 « tions de sons et des modulations qui frappent leur
 « oreille ou qui se produisent dans leur pensée;
 « mais ils ne possèdent pas les premières notions des
 « lois philosophiques, qui enchaînent ces faits les uns
 « aux autres, parce que ces connaissances exigent
 « beaucoup de réflexion, de longues études spécula-
 « tives, et un génie de science plus rare que le génie
 « de création dans l'art. » (Sur l'harmonie, *Gu. e. i. e*
musicale du 23 août 1836, 5^e année, n^o 55.)

(1) « Doués de manières différentes de l'instinct

prendre son rang dans les choses de l'intelligence, et que les travaux spéciaux dont eile sera l'objet ne seront point inutiles à la marche et au progrès des autres connaissances ; c'est alors que nous serons en possession d'une formule générale de la science, large, généreuse, complète, laquelle pourra être susceptible de développement, il est vrai, mais sans qu'elle soit obligée de rien abandonner ; c'est alors enfin que l'on pourra espérer de voir s'éteindre ces germes éternels de division qui, au sein de l'art, partageant en deux camps ennemis les compositeurs et les théoriciens.

Cette formule générale de la science musicale est, comme on voit, une œuvre aussi relevée qu'étendue, et ce n'est pas trop présumer de son importance que de souhaiter qu'une vie d'homme tout entière lui soit consacrée. Cependant, il est probable que, sans qu'il soit nécessaire d'attendre aussi long-temps, elle surgira avant peu dans la tête de quelques esprits, sinon toute faite, du moins assise sur ses principes fondamentaux, autant par suite des travaux spéciaux auxquels se livrent quelques musiciens érudits, que par la lente élaboration des notions universelles que l'ensemble des études scientifiques tend de plus en plus à mettre en lumière, et surtout par la comparaison et l'assimilation de tous ces résultats avec les caractères dominans des grandes compositions musicales contemporaines. Alors chaque division de l'art aura sa méthode partielle, et quand il n'y aura plus aucune partie de la musique qui n'ait été soumise à un examen approfondi, à une révision particulière, l'œuvre totale sera bientôt complétée ; il ne faut qu'un esprit synthétique pour cela.

Lorsque, dans cette leçon comme dans les précédentes, nous avons dit implicitement que la science musicale était à refaire, nous n'avons pas prétendu qu'il fallait changer la nature des faits musicaux, mais bien expliquer d'une part leur origine en les faisant découler des grands faits de l'ordre physique et en montrant la correspondance de ceux-ci avec les principes de l'ordre moral ; établir d'autre part les relations de ces faits musicaux avec les puissances de l'orga-

nisation humaine, et, par tous ces moyens, dévoiler les lois de leur affinité, de leurs combinaisons et de leur enchaînement. C'est, tout à la fois, un travail de dégagement, d'assimilation et d'ordre.

Déjà une foule de musiciens, et dans ce nombre il faut surtout compter ceux de la génération présente, se préoccupent de la nature de certains faits musicaux, et s'aperçoivent que leur oreille les subit d'une manière nécessaire, sans qu'ils aient jamais pu se rendre compte de cette sorte de fatalité. Ainsi les deux modes principaux de notre système moderne, le *majeur* et le *mineur*, l'apparition constante de telle note *appellative* ou *résolutive*, de telle modulation, certaines relations entre tels et tels intervalles, la répétition inévitable du motif principal dans la seconde reprise de tout morceau de musique régulier, etc., etc.; toutes ces choses sont autant de mystères qui donnent lieu à de sérieuses investigations. Il est vrai que l'éducation et les habitudes de l'ouïe sont pour beaucoup dans la détermination des perceptions que ces faits musicaux nous apportent ; mais alors on remonte jusqu'au système tout entier, et l'on se demande si ce système peut être le jeu du hasard, et si ses principes constitutifs ne forment pas aussi un ordre de faits également essentiels. De là à la comparaison du système européen avec les systèmes anciens et étrangers, il n'y a qu'un pas, et l'on constate encore, malgré de notables différences, des bases identiques pour toutes les tonalités. Comme nous venons de le dire, on se borne à constater des faits ; on ne cherche pas même à les expliquer : on en prend acte. Or, cela suppose examen, réflexion, acquiescement à un ordre de faits nécessaires. Ce n'est pas encore là la philosophie, mais la philosophie commence par là. Il faudra bientôt chercher la raison et la loi de la nécessité de ces faits dans des notions morales non moins nécessaires, à moins de constituer le fatalisme en musique, ce qu'il faudrait déclarer de bonne foi.

D'un autre côté, on ne peut nier qu'il n'y ait un progrès réel dans la manière dont la partie saine du public apprécie les compositions musicales, et cette

observation nous conduit à un résultat analogue à celui que nous venons de remarquer. On ne s'enquiert plus de savoir si telle musique est parfaitement selon les règles, si elle pèche ou non contre les lois de l'harmonie ou du contrepoint; l'état général de l'enseignement en Europe ne permet pas que l'on pose cela en question. Des mots tels que ceux-ci : musique *savante*, musique *chantante*, instrumentation forte, etc., n'impliquent aujourd'hui aucune idée d'éloge ni de blâme par eux-mêmes et ne servent tout au plus qu'à caractériser un fait. On ne juge absolument l'œuvre d'art que d'après la vivacité ou la profondeur de l'impression qu'elle produit. En sorte que chaque auditeur sous-entend ou se fait en lui-même le raisonnement suivant :

Toute musique doit faire naître ou une sensation, ou un sentiment, ou une impression; dans le premier cas, elle flatte et caresse les sens et leur communique une certaine ivresse; dans le second, elle élève l'âme à l'adoration, l'abat dans la tristesse, lui inspire la mélancolie, la tendresse, la joie, la fierté; dans le troisième, elle lui représente certaines images de la nature. Tous les hommes sont plus ou moins susceptibles de recevoir toutes ces impressions, mais ils affectionnent davantage celles qui se rapportent plus directement à la nature de leur être et à leurs facultés dominantes. Il suit de là que l'on ne doit pas être indifférent à telle musique de tel caractère et à telle autre d'un caractère tout-à-fait opposé. Or, si je préfère à toute autre une musique qui a tel caractère ou telle expression, c'est apparemment parce que cette expression a une relation étroite avec mon être, qu'elle y a son type, et qu'elle est l'expression de moi-même. Et cette sensation, cette émotion, cette

impression que ce langage excite en moi sont tout-à-fait indépendantes des moyens techniques et des élémens matériels que le musicien emploie, puisqu'il existe certaines œuvres musicales irréprochables sous le point de vue scholastique, qui ne produisent aucun effet ou que peu d'effet sur moi comme sur tous les autres auditeurs. Il y a donc autre chose dans la musique que des faits mélodiques et harmoniques, autre chose que des combinaisons de voix et d'instrumentation, autre chose qu'un ordre de réalités spéciales. Hé bien! que peut être cet élément, si ce n'est l'homme tout entier, c'est-à-dire, tout ce que Dieu lui a donné et tout ce qu'il a mis en lui : ses passions, ses joies, ses espérances, ses douleurs, la mort et l'immortalité, l'ordre naturel et l'ordre surnaturel, le fini et l'infini?

On le voit donc : tout concourt à représenter la musique, les arts et les sciences comme autant de *microcosmes* du grand monde, comme autant de *sociétés* particulières qui font partie de la société générale et qui sont faites à sa ressemblance. Les vieux praticiens seuls résistent à ce mouvement, tant ils sont plongés dans leur fétichisme immobile.

Nous prions, en finissant, les lecteurs habituels de l'*Université* de nous pardonner ces longues explications qui probablement ne leur expliqueront rien à eux, si ce n'est à quel point la classe de ceux qui se sont voués à l'art le plus social et le plus universel, invoquent systématiquement leur *alibi*, à l'égard de toutes les questions universelles et sociales. C'est pour ces derniers seulement que nous avons écrit.

JOSEPH D'ORTIGUE.

REVUE.

DE LA VRAIE ET DE LA FAUSSE SCIENCE.

Dieu nous a révélé le monde invisible par sa parole et par ses œuvres. Cette double révélation est intimement liée; la parole explique les œuvres, et les œuvres rendent la parole accessible à l'esprit de l'homme.

C'est parce que le monde visible est l'ombre, la figure du monde invisible, que l'homme ici-bas peut exercer son intelligence. L'intelligence en effet, par cela seul qu'elle est liée au corps, ne peut rien concevoir sans l'intermédiaire des sens. Toute idée spirituelle est enveloppée d'un signe sensible, parole ou figure, et correspond ainsi à la double nature de l'homme, dont l'âme, pour me servir d'une expression appliquée à l'Église, vit corporellement sur la terre. De là une nouvelle preuve de l'harmonie des deux mondes. Sans cette harmonie, comment se ferait-il qu'au moyen d'une image grossière, l'esprit puisse arriver aux vérités les plus sublimes? Comment ces mots père, fils, esprit, verbe, lumière m'aideraient-ils à concevoir les plus hautes vérités de la religion, si les choses sensibles que ces mots représentent n'étaient comme l'ombre des objets invisibles auxquels la religion s'applique?

De là une nouvelle preuve de l'union intime de la science et de la foi; car plus les connaissances naturelles seront étendues, plus les vérités de la foi seront accessibles à l'intelligence; et plus les vérités de la foi seront à l'abri des controverses et du doute, plus le flambeau de la religion répandra sur la raison sa divine lumière, plus aussi la science sera éclairée, plus elle acquerra de certitude.

Les pères de l'Église furent pour la plupart des hommes fort savans; saint Augustin, saint Thomas et tant d'autres possédaient toutes les connaissances de leur siècle; Bossuet, cette grande gloire du XVII^e siècle, prenait des leçons d'anatomie et ne dédaignait point le scalpel du chirurgien. D'un autre côté, les vrais savans étaient des hommes profondément religieux; sciemment ou à leur insu, la foi les guidait dans leurs doctes recherches. C'est à la religion que Kepler, par exemple, dut son immortelle découverte; on sait que les lois de Kepler ne furent pas l'unique résultat de l'observation, mais que ce beau génie était dirigé dans ses travaux par certaines idées de proportions et d'harmonie qu'il avait puisées dans les vérités de l'ordre surnaturel. Leibnitz menait de front la science et la religion; par delà les sciences naturelles, par delà les mathématiques, il voyait ce qu'il nomme la région des essences, c'est-à-dire les types divins dont elles étaient la figure. Leibnitz est sublime malgré des ténèbres que le protestantisme avait répandus sur son siècle et sur sa patrie. Leibnitz élevé dans le catholicisme, nourri dans le sanctuaire, aurait été peut-être le plus vaste génie du monde. De nos jours encore, il y a dans une de nos grandes villes du Nord, telle humble femme dont les connaissances profondes étonneraient fort nos savans de l'Institut; c'est la religion qui la conduit comme par la main, et l'a initiée aux plus belles découvertes de la science moderne.

On a remarqué la sécheresse et l'obscurité des écrivains philosophiques du dernier siècle; cela ne pouvait être autrement. L'écrivain catholique trouve mille nuances sur sa palette pour ren-

dre sa pensée ; le monde invisible et le monde visible lui prêtent leur couleurs, lui offrent une mine inépuisable d'images, de figures et de comparaisons.

J.-B. Rousseau nous peint :

Le temps, cette image mobile
De l'immobile éternité.

Malebranche nous montre « Dieu lieu des esprits comme l'espace est le lieu des corps. » D'où vient la beauté de ces immortelles pensées ? N'est-ce pas du rapport des deux mondes ? N'est-ce pas là la source féconde où s'abreuve le génie ?

Le philosophe, au contraire, s'emprisonne dans les plus étroites limites. D'une part il dédaigne les vérités religieuses si fécondes en lumières ; de l'autre, une force mystérieuse lui ferme le monde visible. La nature est pour lui physique, chimie, minéralogie ; ces sciences ne sont point de la classe de l'*Institut* à laquelle il appartient ; que lui importe ? quels rapports peuvent-elles avoir avec l'*Idéologie* ? Après avoir banni Dieu de ce monde, il s'en exile lui-même. De là le vide des œuvres de ténèbres et d'impiété que le dernier siècle osait bien admirer.

Comparez à cette aridité du langage philosophique le langage des livres saints tout à la fois le plus simple et le plus sublime, le plus clair et le plus profond, le plus spirituel et le plus figuré qui se puisse imaginer. De sorte que les saintes Ecritures sont accessibles aux ignorans non moins qu'aux savans. Dieu a proportionné la lumière de sa parole à tous les esprits, comme la lumière du soleil à toute la nature.

Voyez par quelles images naïves l'Evangile annonce les plus hautes vérités. Un troupeau, la famille, spectacle que tous les hommes ont sous les yeux, voilà la figure qui en quelques mots donne la théorie du plus vaste gouvernement du monde, de cette monarchie éternelle dont Dieu est le monarque. Dans l'institution des sacremens et le culte de l'Eglise nous trouvons encore un exemple frappant de l'union des deux mondes, et de la marche que s'est prescrite le Créateur ; et la religion en nous montrant les rapports intimes de l'ancienne et de la nouvelle loi, en nous montrant le peu-

ple juif, figure de l'Eglise, et l'Eglise à son tour ayant son type dans le ciel, nous révèle cette partie des plans divins et nous met sur la voie des plus brillantes découvertes.

Lorsque l'esprit de contention et de dispute des philosophes et des hérétiques força l'Eglise de les combattre sur leur propre terrain, et de se servir à son grand regret de définitions, de raisonnemens, de métaphysique en un mot ; lorsque la religion fut contrainte de descendre des riantes collines qu'elle habitait jusque sur les bancs de l'école et que le syllogisme succéda aux chants d'amour, ce fut dans l'analogie des deux mondes que les docteurs puisèrent leurs plus forts argumens.

La nature fut appelée comme un témoin fidèle de la gloire de Dieu ; les animaux, les élémens, l'homme, l'homme surtout, plus élevé dans l'échelle des êtres, servirent de terme de comparaison. Ainsi, l'union de l'âme et du corps prévint les objections contre la possibilité de l'incarnation ; ainsi les phénomènes du feu et de la lumière élevèrent toute pauvre et faible raison, jusqu'à la contemplation du Verbe et l'amour divin.

Il est évident que ce mode d'argumentation eût été sans valeur si l'univers entier n'était lié par une chaîne mystérieuse, par une certaine *raison* (si je puis employer le langage des mathématiques) qui établit des rapports sensibles entre les divers termes de la progression des êtres ; et permet, au moyen des *données*, de découvrir les termes inconnus. Cette *raison*, qui forme la chaîne du monde invisible et du monde visible, est l'empreinte divine que Dieu a laissée sur toutes ses œuvres ; empreinte de plus en plus obscure à mesure que l'on descend l'échelle de la création, mais qui s'illumine au contraire en s'élevant jusqu'au trône de Dieu.

Au résumé, la science théologique consiste à expliquer la révélation par la nature, la parole de Dieu par ses œuvres, écho de cette parole. Sans doute (et l'Eglise le reconnaît hautement puisqu'elle fait un mérite de la foi) cette explication est loin d'être complète, si l'on prend ce mot au pied de la lettre, car

les vérités de l'ordre inférieur *n'expliquent* jamais l'ordre supérieur. Mais enfin ici-bas l'homme ne peut voir le monde invisible que dans le miroir obscurci du monde visible; sans cet intermédiaire, ses yeux ne pourraient, dans leur état de dégradation, supporter la lumière divine; et l'éclat des vérités de la foi qu'il contemplerait directement dans le ciel, écraserait maintenant sa faiblesse.

Les sciences profanes doivent procéder par une méthode inverse. Si l'étude de la nature sert à l'étude de la religion, pourquoi la religion ne rendrait-elle pas à la raison les services qu'elle en a reçus? Pourquoi la révélation du monde invisible et de sa merveilleuse unité ne servirait-elle pas de guide à travers le dédale des expériences et la multiplicité des phénomènes?

Les faits, dans ce système, seraient la matière, la lettre de la science; mais l'esprit qui les anime, la loi qui les gouverne, trouveraient leur explication dans ce monde invisible que la religion nous fait connaître et qui se lie si intimement au monde visible. Alors nous aurions une science vraie: vraie dans l'appréciation exacte des faits, vraie dans leur explication; et de même que les sens se laissent diriger par la raison qui vérifie, certifie leurs rapports; de même la raison vérifierait ses conceptions en les comparant à l'ordre surnaturel qui lui est connu par la foi, et leur donnerait ainsi un plus haut degré de certitude.

Saint Paul nous fait entendre que ce monde est comme un miroir qui réfléchit à nos regards le monde supérieur. Les choses visibles seraient alors l'image réalisée des choses invisibles. Or, de même qu'éclairés par la lumière naturelle, nous pouvons connaître les objets par leur image, et que l'image à son tour est mieux connue lorsqu'on y joint la contemplation directe des objets qu'elle représente; de même éclairée par cette lumière qui illumine tout homme en venant au monde, nous complétons l'une par l'autre la science des choses visibles et des choses invisibles. Les païens s'arrêtaient au spectacle de la nature; ils n'avaient sous les yeux que l'image, et le soleil des intelligences était voilé à

leurs regards; plus heureux que les païens, nous avons en outre la révélation et nous marchons au grand jour du Christ. De là les progrès des sciences chez les peuples chrétiens.

La méthode que je viens d'indiquer fut celle du moyen âge. Malheureusement, dans l'ordre naturel, les faits lui manquaient. Privé de bons instrumens d'observation, absorbé dans les études théologiques, il se contentait de vivre sur le fonds du paganisme. Aristote, le plus riche et le plus fécond de tous les auteurs de l'antiquité, obtint une confiance aveugle qui n'était due qu'à la nature: et cet engouement, paralysant tout esprit d'observation, empêcha le développement des sciences physiques, qui du reste paraissaient avec raison fort accessoires à nos pères.

Néanmoins les images brillantes que les Pères et les mystiques empruntaient à la nature pour s'élever jusqu'à Dieu, éblouissent souvent par leur profondeur. Veulent-ils peindre Dieu, soleil des esprits, attirant par l'incarnation l'humanité tout entière dans son sein, vivifiant de sa vie divine le monde des intelligences, et le renvoyant dans le ciel tout illuminé de sa gloire? ils le comparent au soleil qui attire à lui, concentre, comme en un foyer fécond, le fluide lumineux, mais latent (pour me servir d'une expression moderne), répandu dans toute la nature inférieure, le pénètre de sa propre substance et le réfléchit sur la terre en torrens de vie, de chaleur et de lumière.

Bacon en rappelant les savans à l'expérience, Descartes en brisant l'autorité d'Aristote, rendirent de grands services. Toute science naturelle doit en effet prendre pour point de départ les faits de son ordre et l'évidence qui en résulte; mais au lieu de se borner à l'observation matérielle, ou, ce qui est pis, de l'interpréter arbitrairement, il eût fallu, portant plus haut son regard, chercher à la rattacher aux faits de l'ordre supérieur; faits dont l'homme n'a point ici-bas l'expérience, mais qui trouvent dans la parole de Dieu un si haut degré de certitude.

Remarquez la différence et tout à la fois l'analogie des procédés de la foi et de la raison.

La raison prend pour base les faits à

naturels qui lui sont attestés d'un côté par la parole humaine dont la société est dépositaire; de l'autre, par le grand livre de la nature où le doigt de Dieu a tracé dans le temps ses éternelles pensées, et dont la parole humaine est en quelque sorte une traduction à notre usage. Malheureusement les descendants du premier homme altérèrent cette traduction. La confusion des langues en effaça les pages les plus brillantes. Les peuples en se corrompant altérèrent le dépôt qui leur était confié, et y substituèrent souvent leurs propres pensées. La foi prend pour base les faits surnaturels qui lui sont attestés d'un côté par la parole divine dont l'Eglise est dépositaire, de l'autre par l'Écriture inspirée par le Saint-Esprit.

Mais dans l'ordre naturel, l'homme fait et dont la raison est formée peut arriver à *voir* ce qu'il *croyait* dans son enfance sur la foi de ses maîtres, de ses parents, de la société en un mot. Sa foi naturelle tombe alors au grand jour de la raison.

Dans l'ordre surnaturel au contraire, l'homme spirituel n'est point complètement formé sur la terre; il est ici-bas dans les langes de l'enfance, et ne peut avoir par conséquent l'évidence des vérités surnaturelles. D'où la nécessité de croire pour le chrétien, jusqu'au jour où le corps qui voile son intelligence, et lui intercepte la lumière spirituelle, sera clarifié dans le ciel.

La foi et la raison sont distinctes mais unies comme l'âme et le corps. Vous ne pouvez les confondre, leur nature est trop diverse; vous ne pouvez les séparer, car la main de Dieu les unit dès le premier jour.

Sans la foi, l'exemple du paganisme le prouve, la raison cessant d'être vivifiée, se dissoudrait bientôt comme le corps dont l'âme se retire. Sans la raison, la foi serait inaccessible à l'esprit de l'homme; et de même que l'âme ne peut avoir d'existence ici-bas sans le corps, de même la raison est l'aide et la compagne nécessaire de la foi.

La réforme essaya de briser ce merveilleux accord, et de tourner contre la religion le génie de Descartes et de Bacon. Toutefois les grands hommes qui

s suivirent l'impulsion de leur siècle, tout en conservant l'esprit de foi du moyen âge, s'élevèrent à une grande hauteur. L'histoire universelle de Bossuet montre ce que peut l'observation éclairée par la religion. C'est la même pensée qui a guidé MM. de Maistre, de Bonald, abbé Thorel, et après eux le père Ventura dans leurs beaux travaux sur l'ordre social. Bientôt peut-être elle se fera jour dans les sciences physiques et l'exemple de Kepler ne sera pas stérile.

Comparez à cette vraie science la fausse science d'une philosophie purement humaine.

Au lieu de chercher à comprendre les choses invisibles au moyen des choses visibles, de glorifier le Dieu qu'ils pouvaient ainsi connaître, les philosophes s'évanouirent dans leurs pensées (1). De là les erreures et les crimes du paganisme. Les Saint-Simoniens ont de nos jours suivi la même voie.

Le dix-huitième siècle surtout est fécond en extravagances rationnelles. Il porta le scepticisme dans la science comme dans la religion. La science moderne si riche de faits, fut comme théorie une sorte de mnémonique absurde, et qui plus est, absurde de l'aveu des savans. Chaque savant eut son système, qu'un nouveau système venait détruire. Voilà ce que l'on décorait du nom pompeux de science! voilà ce qui gonflait d'orgueil le siècle des lumières! Un peu plus modestes que nos pères, nous avouons naïvement que nos *hypothèses* ne méritent aucune créance. *On a supposé, on a imaginé*, voilà comme s'expriment aujourd'hui les plus illustres professeurs; leur orgueil s'élève quelquefois jusqu'à soutenir le plus haut degré de *probabilité* de leur théorie favorite; mais c'est le *ne plus ultra* des plus hautes prétentions. Cette probabilité du reste a si peu de valeur que tel livre universitaire enseignera des théories scientifiques que l'auteur reconnaît fausses (l'émission de la lumière par exemple), uniquement parce qu'elles sont, dit-il, plus faciles à comprendre. De cet amas d'erreurs, arguez maintenant contre la religion!

En métaphysique, le père du matéria-

(1) Saint Paul, 1. aux Romains.

lisme, Condillac suppose une statue. C'est avec cette niaiserie qu'on a endocriné toute la génération qui vient de s'éteindre!

En politique, Rousseau suppose l'homme à l'état sauvage; de cette absurdité qu'il ne croyait pas plus que Condillac ne croyait à sa statue, il déduit les funestes doctrines dont l'égalité révolutionnaire fut la dernière conséquence.

Le discours sur l'origine et les fondemens de l'inégalité est trop curieux, il met trop à nu l'esprit de mensonge qui caractérise la philosophie, pour n'en pas citer quelques fragmens.

L'Académie de Dijon avait demandé l'origine de l'inégalité et si elle était autorisée par la loi naturelle.

Pour le matérialisme du dix-huitième siècle, la loi naturelle c'était la loi de la nature animale. Rousseau se place dans les conditions du problème; mais il a cependant assez de pudeur pour en reconnaître la fausseté. « Il n'est pas venu dans l'esprit de la plupart des nôtres, dit-il, de douter que l'état de nature ait existé; tandis qu'il est évident par la lecture des livres sacrés, que le premier homme, ayant reçu immédiatement de Dieu des lumières et des préceptes, n'était point lui-même dans cet état; et que en ajoutant aux écrits de Moïse la foi que leur doit tout philosophe chrétien, il faut nier que les hommes se soient jamais trouvés dans le pur état de nature... Commençons donc par écarter les faits. Il ne faut pas prendre les recherches dans lesquelles on peut entrer sur ce sujet pour des vérités historiques, mais seulement pour des raisonnemens hypothétiques semblables à ceux que font tous les jours nos physiciens. La religion nous ordonne de croire que les hommes sont inégaux parce que Dieu a voulu qu'ils le fussent; mais elle ne nous défend pas (1) de tirer des conjectures sur ce qu'aurait pu devenir le genre humain s'il fût resté abandonné à lui-même. Voilà ce qu'on me demande et ce que je me propose d'examiner. »

(1) La religion ne défend pas les absurdités parce que le bon sens suffit pour cela.

L'impossible perce à chaque ligne du discours. Souvent, lorsqu'il s'agit de l'invention de la parole, par exemple, Rousseau lui-même est forcé d'en convenir. Même aveu, au sujet du *contrat social*. Dans le chimérique état de nature, le contrat, suivant lui, ne saurait être irrévocable, le droit de révolte et d'abdication sont deux droits corrélatifs. « Mais, ajoute Rousseau, les dissensions affreuses, les désordres infinis qu'entraînent ces dangereux pouvoirs, montrent combien les gouvernemens humains avaient besoin d'une base plus solide que la seule raison, et combien il était nécessaire au repos public que la volonté divine intervînt pour donner à l'autorité souveraine un caractère sacré et inviolable qui ôtât aux sujets le funeste droit d'en disposer. » Quelle conclusion va en tirer le sophiste? *Suivons le fil de notre hypothèse!*

Le monde sait maintenant ce qu'a produit cette hypothèse d'un cerveau malade. La tourbe des impies qui ne voulait pas croire en Dieu, a cru les absurdités de l'imagination froidement en délire d'un détestable sophiste; absurdités auxquelles l'auteur lui-même aurait rongé d'ajouter foi.

Au résumé, la science unie à Dieu s'appuie sur les faits du monde visible et du monde invisible, et en vertu de leurs rapports les explique l'un par l'autre, elle est réelle, elle est vraie parce qu'elle est conforme à la vraie nature des êtres.

La science séparée de Dieu n'est que chimères, mensonges, néant, de l'aveu même des philosophes et des savans.

Que nos contemporains disent maintenant d'où vient la lumière?

V. M.

ÉTUDES HISTORIQUES.

DU DUEL JUDICIAIRE. — DES LOIS PROHIBITIVES DU DUEL PRIVE.

Essai sur le Duel, par M. le comte de Chateauevillard.

Sous un certain rapport, les duels judiciaires du moyen âge blessaient moins

profondément que les duels privés de nos jours, les principes fondamentaux et la notion même de l'ordre social. Ils n'offraient point, en effet, le scandale de l'individu se constituant tout à la fois législateur, juge et bourreau dans sa propre cause; ce n'étaient pas les parties elles-mêmes qui arbitraient la gravité de leurs griefs; ce n'était pas en vertu d'un contrat privé que deux hommes prétendaient le droit énorme de s'entr'égorger. La loi les obligeait de comparaître au préalable devant un tribunal; elle précisait les cas dans lesquels les gages de bataille seraient reçus, et traçait avec un soin sévère les formalités de la procédure qui devait aboutir au champ clos. Si barbare que fût donc la coutume du *plaid de l'épée*, néanmoins l'idée de la justice et le respect dû à la magistrature sociale ne disparaissaient pas entièrement dans ce triomphe de la force individuelle.

Toutes les règles du duel judiciaire sont exposées avec détail dans le livre des *Assises de Jérusalem*, par Messire Jehan d'Ybelin, comte de Japthe et d'Ascalon, seigneur de Rames et de Baruth. Lorsque le baron du Saint-Sépulcre, Godofroy de Bouillon, eut organisé sa principauté sur le type féodal, les statuts et les réglemens importés furent mis en ordre dans ce livre, qui est le monument le plus complet que nous possédions sur les institutions juridiques du moyen âge. En y sanctionnant la coutume du combat, le législateur semble demander grâce à la postérité pour la violence d'un moyen qu'exécute l'impuissance des autres barrières opposées à la mauvaise foi.

« Si n'estoit la preuve de parenté par combat, moult de maus en poroient à venir, et de gens estre déshéritéz à tort et sans raison.... car, de legier troveroit-on deus homes ou femes de la loy de Rome ou autre nation, qui s'en parjure-roient pour monoie, puisque ils seroient seurs que ils n'auroient autre péril que de eaus se parjurer.»

Gondebaud, roi de Bourgogne, en approuvant le duel judiciaire, avait émis le même motif: « Afin que nos sujets ne jurent point sur des choses obscures, et ne se parjurent point sur des choses certaines. » (*Lois des Bourguignons*, chap.

XLV.) L'écriture, qui donne de la stabilité aux conventions des hommes, et crée des titres certains au bon droit, étant alors une science exceptionnelle dont on ne faisait guère usage que pour les chartes et les traités d'alliance, restait la preuve testimoniale, aujourd'hui restreinte aux litiges d'un minime intérêt, et dont les inconvénients immenses ont été compris par les législateurs de tous les temps. En désespoir de cause, le Dieu tout puissant et souverainement juste, que la conscience humaine se représente comme étant en quelque sorte intéressé personnellement au triomphe de la vérité, fut sommé de garantir la tête innocente, et de prononcer lui-même le jugement.

Le combat pouvait avoir lieu en matière criminelle, en matière civile, et même relativement à des questions de pure doctrine. Qui ne sait le duel fameux ordonné en 973, pour décider si les enfans d'un fils prédécédé devaient concourir avec leurs oncles dans la succession de leur aïeul? Après d'effroyables mêlées de syllogismes et d'interminables batailles d'arguments, la question divisant encore les jurisconsultes, l'empereur ordonna qu'elle fût tranchée par le glaive. Le champion du droit de représentation tua son adversaire, et la jurisprudence fut fixée. Si énorme que nous apparaisse l'absurdité d'un pareil mode d'argumentation, « plus insensés mille fois sont certains duels de notre époque. N'a-t-on pas vu, il y a peu d'années, un duel pour l'histoire, entre l'historien d'une part, et de l'autre un officier qui trouvait qu'on n'avait pas assez bien traité la gloire de son général? comme si la vérité d'un fait historique pouvait dépendre d'un coup d'épée! Au moins le duel ordonné en 973 aboutissait à un résultat; il devait faire l'arrêt et décider réellement la question, tandis que la mort de l'historien n'aurait pas changé l'histoire (1). »

Tous les procès ne se résolvaient pas néanmoins par le combat. En matière civile, il n'était admis qu'autant que l'objet du litige s'élevait à une certaine somme. Généralement, on ne plaidait par l'épée que sur le point de fait, et non

(1) Discours de M. le procureur général près la Cour de Cassation. (Audience du 30 juin, 1836.)

sur la question de droit, qui était déterminée par la coutume. Un fait sur lequel aucun doute ne pouvait s'élever, par exemple le flagrant délit, ne laissait pas non plus au coupable la faculté de se purger par le duel; autrement il aurait toujours nié l'évidence, pour se ménager une dernière chance de salut.

La maxime : *l'Église a horreur du sang*, interdisait une procédure meurtrière aux tribunaux ecclésiastiques dont la juridiction, obligatoire ou gracieuse, embrassait un nombre immense de causes, soit à raison des personnes, soit à raison de la matière.

Les mineurs, les vieillards qui avaient atteint la soixantaine, les hommes privés d'un membre ou sujets aux attaques d'épilepsie, n'étaient pas contraints d'accepter gage de bataille. S'ils demandaient le duel, ils combattaient par procureur. Le procureur ou champion portait le nom d'*avoué*, transmis à des mandataires plus pacifiques, depuis que les *chicanes de plume et le grimoire des clercs*, comme disait le connétable de Montmorency, ont remplacé les *nobles us de chevalerie et loyal plaid des gens d'armes*. La femme avait la faculté de combattre par son *baron* (mari), ou par un *avoué* qu'il autorisait. L'usage de se battre par procureur finit par se généraliser dans certaines provinces, et dégénéra en un tel abus, que les gens riches entretenaient à leur suite une meute de spadassins toujours prêts à prendre fait et cause pour le maître. On exigea que ces misérables portassent les cheveux coupés au raz des oreilles, en signe de servitude; et s'ils étaient vaincus, on leur coupait le poing, même dans les procès civils, où la défaite n'entraînait pas nécessairement pour la partie perte de la vie ou d'un membre : menace qui avait pour objet d'empêcher que le champion, de connivence avec la partie adverse, ne se laissât vaincre à dessein.

En matière civile, disions-nous, le vainqueur pouvait épargner le vaincu, qui payait alors une amende au seigneur; d'où le proverbe : *les battus paient l'amende*. S'agissait-il au contraire d'une accusation de crime capital, on se battait à outrance. Le cadavre du vaincu était

livré au bourreau, et s'il avait bataillé pour autrui, son client était pendu sans délai ni merci.

Lorsqu'il y avait plusieurs accusateurs, il fallait qu'ils s'accordassent pour que l'affaire fût poursuivie par un seul. Le duel n'était pas autorisé seulement entre l'accusateur et l'accusé, le demandeur et le défendeur : c'était aussi par l'offre du combat que l'accusé repoussait, comme calomnieuse, la déposition d'un témoin. De même, en donnant un démenti au juge qui avait opiné contre lui, il le contraignait de descendre dans la lice pour faire droit à son appel l'épée à la main. Afin de contenir l'audace des plaideurs, et les rendre moins prompts à *fausser les jugemens*, certaines coutumes statuèrent que l'arrêt, rendu à la majorité des voix, obligerait solidairement les membres de la Cour, de sorte que la partie condamnée ne pourrait appeler qu'en se soumettant à les combattre tous l'un après l'autre.

« Four quoi me semble que nul ne doit la Court fausser, car il convient que il se deffende et que il se combatte à tous ceaus de la Court, ou que il ait le chief copé, se il ne s'en veaut à tous combatre l'un aprez l'autre. Et si il ne les vainque tous, il sera pendu par la goule. Si me semble que nul home, si Dieu ne faisoit apertes miracle pour lui, qui la faussast en dit, la faussast en fait. Si ne le doit nul home qui aime son honor et sa vie empredre à ce faire, que qui s'en essayera, il mora de vil mort et honteuse et vergogneuse. » (*Assises de Jérusalem*.)

L'appel étant considéré comme une injure si grave, qu'elle ne pouvait être lavée que dans le sang, l'accusé ne l'adressait pas directement à son seigneur suzerain qui réunissait et présidait la Cour, mais à ses pairs qui la composaient et qui répondaient pour lui. « Combattre et juger, double devoir des vassaux; et ce devoir était même tel, que juger c'était combattre. » (Montesquieu, *Esprit des lois*, liv. xxviii, chap. xxvii.) Beaumanoir nous apprend néanmoins que dans certains cas expressément prévus, le vassal pouvait quérir vengeance par appel de son seigneur lui-même, mais après avoir rompu le lien

d'association qui aurait transformé le défi en un acte de félonie.

« Nul ne puet appeler son seigneur à qui il est hons de cors et de mains. devant que il li a délessé l'oumage et che que il tient de luy. Doncques se aucun vient appeler son seigneur d'aucun cas de crieme auquel il chiet (*écheoit*) appel, il doit, ains l'appel, venir à son seigneur en la présence de ses pers, et dire en cheste manière : « Sire, je ai esté une pièce en vostre foy et en vostre oumage, et ai tenu de vous tex hiretages en fief. Au fief et à l'oumage et à la foy je renonce pour che que vous m'avés meffet, douquel meffet je entend aguerre vaujance par apel. » Et puis celle renonciation, semondre le droit fere en la court de son souverain, et aler avant en son apel. Et se il apele avant que il ait renoncé au fief et à l'oumage, il ni a nul gages; ainchois amandra à son seigneur le vilenie que il li a dite en court; et à le court aussent; et sera chascune amande de soixante livres (1). » (Beaumanoir, *Coutume de Beauvaisis*, c. 61, p. 317.)

Réciproquement, le seigneur ne pouvait défier son vassal qu'après l'avoir délié de l'hommage en présence du suzerain de qui lui-même relevait. (Beaumanoir, *ibid.*) L'homme noble pouvait offrir le duel au serf, mais n'était pas tenu de répondre à son défi (2), quoique plusieurs abbayes réclamaient pour leurs serfs la faculté privilégiée de plaider par l'épée, même en demandant, contre les tenanciers de fiefs laïques. Entre vilains, les seules armes étaient un bâton long de trois pieds et un bouclier.

« Les chevaliers qui se combatent pour murtre et pour homicide se doivent combattre à pié et sans coeffes, et estre vestus de cottes courtes jusque au genouil et les manches copées jusque dessus le coude. »

S'agissait-il d'une accusation de trahison, la plus grave et la plus solennelle de toutes? ils montaient à cheval, casque

(1) De là vient sans doute l'usage de faire payer une amende, outre les frais d'instance, au plaideur qui succombe dans l'appel, ou dans la prise à partie, en dans le recours en cassation.

(2) On sait que, jusque sous les derniers règnes de l'ancienne monarchie, les gentilshommes ne faisaient pas raison aux vilains.

en tête, lance au poing, munis de deux épées, dont l'une suspendue au ceinturon, et l'autre fixée à l'arçon de la selle; plus, du terrible *poignard de merci*, qui savait trouver le défaut de la cuirasse pour achever un ennemi terrassé. Toutes ces armes étaient mesurées et examinées par la Cour. Avant le combat, elle faisait proclamer trois bans. Par l'un, il était ordonné aux parens des parties de se retirer; par l'autre, on avertissait le peuple de garder le silence; par le troisième, il était défendu de donner du secours à une des parties, sous de grosses peines, et même celle de la mort, si, par ce secours, un des combattans avait été vaincu. La dernière formalité consistait à faire jurer aux champions, sur les saints Evangiles, qu'ils n'avaient recours à aucune armure cachée, ni à aucun sortilège pour s'assurer la victoire.

« Ceus des homes que le Seigneur a establi à garder le champ doivent porter une Evangile, et faire jurer à chacun des champions par soy que ils ne portent sur eaus ne sur lors chevaux armures par quoy ils puissent l'un l'autre gregier autres que celles que la court a vehues, ne que ils ne portent sur eaus ne sur lors chevaux brief ne chartre, ne sorcerie, ne autres pour eaus que ils sachent (1). » (*Assises de Jérusalem.*)

Ce serait une grossière erreur de conclure de ce serment fait sur les saints Evangiles, ou des prières que le prêtre pouvait offrir à Dieu, afin qu'il fit triompher l'innocence (2), que l'Eglise approuvât même indirectement l'usage du

¹ Cette naïve défiance de l'ennemi invisible contre lequel les vaillans hommes du moyen âge faisaient leurs réserves avant de croiser le glaive, se retrouve chez les *gars* de la Basse-Bretagne, au moment où ils sont sur le point d'engager les luttes homériques dans lesquelles aime à se mesurer une véritable féodalité de formes musculaires. Les deux champions avant d'entrelacer leurs bras nerveux, s'interpellent l'un l'autre :

— « A qui tiens-tu ? à Jésus ou au diable ? »

— « M'as-tu vu trembler du signe de la croix ? »

— « Que les sorciers aillent à leur maître. »

— « Qu'ils y aillent : c'est bon... Le meilleur *louzou* (sortilège) c'est le signe de la croix. »

(*Études sur la Bretagne*, par L. Kerardwen.)

(2) Dans les anciens rituels, on trouve des prières spéciales relatives à la circonstance : *Missa pro duello*.

combat judiciaire. Elle ne faillit ni à sa mission civilisatrice, ni à la sagesse qui lui a été départie d'en haut pour redresser l'erreur. Elle ne fut complice de la superstition commune du moyen âge, pas plus qu'elle n'est aujourd'hui esclave de l'opinion, cette *reine du monde*. C'est à elle, c'est aux réclamations et aux censures de ses pontifes, de ses conciles, de ses docteurs, c'est aux efforts des hommes animés de son esprit que l'on doit, en grande partie, l'abolition des deux procédures qui blessaient le plus vivement la raison et l'humanité, savoir : les épreuves par l'eau et par le feu, et le duel judiciaire. Dès le commencement du neuvième siècle, Agobard, archevêque de Lyon, se récria contre la damnable opinion de ceux qui prétendaient lire la volonté de Dieu dans le caprice des éléments. Le même, dans une lettre à Louis-le-Débonnaire, censure avec une sainte colère l'approbation donnée au duel par Gondebaud; elle excita également l'indignation de saint Avit. Un décret du pape Etienne prohiba les épreuves par l'eau et par le feu; et saint Thomas, le grand codificateur de la doctrine catholique, juge fort à propos que c'est en même temps condamner les duels, pour la raison que, par l'une et l'autre procédure, l'homme tente Dieu et lui impose de perpétuels miracles là où il n'en a point promis. Yves de Chartres tient le même langage. Citons encore le concile de Valence, en 855, Nicolas I^{er} dans une lettre à Charles-le-Chauve, Célestin III, Innocent III, etc.

Le clergé joignait l'exemple au précepte, en refusant le combat devant ses tribunaux; et si, emprisonnés dans les liens du régime féodal qui régissait tous les droits et tous les rapports des possesseurs de fiefs, les églises furent forcées quelquefois de subir la loi commune, et de défendre par champion, dans des procès qui menaçaient leurs biens, elles ne cédèrent qu'après avoir énergiquement protesté contre cette voie de justice. En 988, l'empereur Othon II, et Conrad, roi de Bourgogne, s'étant concertés, à Vérone, avec les seigneurs d'Italie, firent une loi qui portait que, quand il y aurait quelque contestation sur des héritages, et qu'une des parties

voudrait se servir d'une chartre, et que l'autre soutiendrait qu'elle était fausse, l'affaire se déciderait par le combat; que la même règle s'observerait lorsqu'il s'agirait de matières de fief, que les églises seraient sujettes à la même loi, et qu'elles combattraient par leurs champions. Malgré les cris de cette noblesse, et malgré l'autorité d'Othon, qui était venu en Italie pour parler et agir en maître, le clergé tint ferme dans deux conciles. (Montesquieu, *Esprit des lois*, liv. xxviii. chap. xviii.)

Un écrivain d'une haute autorité, et dont le témoignage en faveur de l'Eglise catholique ne saurait être suspect, lui a rendu pleine justice dans la matière qui nous occupe :

« L'Eglise travaillait à la suppression d'une foule de pratiques barbares, à l'amélioration de la législation criminelle et civile. Vous savez à quel point, malgré quelques principes de liberté, elle était alors absurde et funeste; vous savez que de folles épreuves, le combat judiciaire, le serment de quelques hommes, étaient considérés comme le seul moyen d'arriver à la découverte de la vérité. L'Eglise s'efforçait d'y substituer des moyens plus rationnels, plus légitimes. J'ai déjà parlé de la différence qu'on remarque entre les lois des Visigoths, issues en grande partie des conciles de Tolède, et les autres lois barbares. Il est impossible de les comparer sans être frappé de l'immense supériorité des idées de l'Eglise en matière de législation, de justice, dans tout ce qui intéresse la recherche de la vérité et la destinée des hommes. Sans doute la plupart de ces idées étaient empruntées à la législation romaine; mais si l'Eglise ne les avait pas gardées et défendues, si elle n'avait pas travaillé à les propager, elles auraient péri. S'agit-il, par exemple, de l'emploi du serment dans la procédure? ouvrez la loi des Visigoths, vous verrez avec quelle sagesse elle en use, etc. » (Guizot, *Histoire générale de la civilisation en Europe*, 6^e leçon, page 12.)

Enfin ce fut un saint, admiré et célébré par Voltaire lui-même, Louis IX, qui porta le coup le plus décisif à la coutume du plaid de l'épée. « Nous défen-

dans les batailles partout notre domaine, en toutes querelles, et en lieu de batailles, nous mettons preuves de témoins et des chartes, selon ce qui est écrit en code et titre *De Pactis*, etc.» (*Établissements de saint Louis*.) Cette prohibition formelle ne s'appliquait qu'aux domaines du roi, et non au pays des barons. Si désireux que fût Louis IX de faire disparaître de toute la France un usage qui révoltait sa raison et sa vertu, il comprenait que les réformes attentatoires aux droits acquis et les améliorations qui violentent brutalement les faits consacrés par le temps, compromettent les plus louables desseins, et dégèrent en témérité quand elles ne sont pas une injustice. Or, *le plaïd de l'épée* était, de toutes les institutions féodales, la plus ayant enracinée dans les mœurs et dans l'opinion. Elle flattait ce sentiment d'indépendance personnelle si énergique chez les fils des Francs, sentiment complètement distinct de la notion de la liberté politique, et qui avait été presque étranger aux citoyens des républiques antiques où l'état absorbait l'homme. La fierté de la race noble et militaire s'en accommodait beaucoup mieux que d'une procédure pacifique qui tendait à assurer aux clercs la supériorité sur les hommes d'armes. Les possesseurs de fiefs, grands et petits, tenaient au duel comme à leur coutume et à leur droit (1), et saint Louis ne pou-

(1) Au contraire, les épreuves par l'eau et par le feu furent généralement abandonnées aux plaideurs des classes subalternes. Elles ne tenaient par aucun rapport intime ni au génie des peuples du nord, ni à la constitution de la société féodale. On les retrouve dans la Grèce et jusque dans l'Inde antique, de sorte qu'elles sembleraient avoir été une superstition d'origine indienne, et qui suivit la race indo-germanique dans ses migrations. On sait comment ces épreuves étaient pratiquées durant le moyen âge : l'accusé devait traverser les flammes, ou manier une barre de fer rouge, ou bien on liait sa main droite à son pied gauche, sa main gauche à son pied droit, et on le précipitait dans l'eau ainsi garrotté et hors d'état de se mouvoir. Dans le premier mode d'expérimentation, le patient n'était déclaré pur de reproche, que si le feu suspendait en sa faveur son action meurtrière; dans le second au contraire, l'innocence était présumée de droit commun, le patient n'était condamné que s'il restait à la surface de l'eau, contre les lois de la pesanteur. Or, on

avait imposé d'autorité la réforme aux pays des barons, sans empiéter illégalement sur la juridiction d'autrui. Mais, ce qu'il n'exigeait point en maître, il l'obtint par l'autorité de l'exemple, par la persuasion, par des traités d'alliance librement consentis. Il rendit la preuve des conventions plus aisée et plus certaine, en instituant des scribes publics pour dresser les actes des parties et leur conférer un caractère d'authenticité. La traduction des textes romains qu'il prit à cœur de populariser, hâta le triomphe de la logique sur la force. Séduits par le spectacle de la bonne administration de la justice introduite dans ses domaines, les grands vassaux se rangèrent peu à peu à son exemple. La puissance de la couronne s'en accrut merveilleusement; car les appels que le duel vidait jadis devant la cour du suzerain immédiat de l'appelant qui avait faussé ses pairs, arrivèrent de degré en degré jusqu'à celle du roi, qui était le premier seigneur *par amont*, le grand *fiéffieux du royaume*. D'une autre part, les hommes des domaines du

trouve exactement les mêmes prescriptions et la même différence établie dans le livre VIII des lois de Manou, qui indique au juge ce qu'il doit faire pour constater la véracité des témoins des diverses classes ou apprécier les dénégations des accusés :

« Que le juge fasse jurer un brahmane par sa véracité; un kchatriya par ses chevaux, ses éléphants et ses armes; un vaisya par ses vaches, ses grains et son or; un sôudra par tous les crimes.

« Ou bien qu'il fasse prendre du feu avec la main à celui qu'il veut éprouver, ou qu'il ordonne de le plonger dans l'eau, ou lui fasse toucher séparément la tête de chacun de ses enfans ou de sa femme.

« Celui que la flamme ne brûle pas, que l'eau ne fait pas surnager, auquel il ne survient pas un malheur promptement, doit être reconnu comme véridique dans son serment. » (Lois de Manou, traduites et annotées par Loiseleur-Deslongchamps.)

Un passage de l'*Antigone* de Sophocle atteste d'une manière non équivoque que les Grecs connurent l'épreuve par l'eau. Lorsque le corps de Polyxène a reçu les honneurs de la sépulture, malgré la défense de Créon, un des gardes accourt vers le tyran et lui raconte le trouble où cette fraude les a jetés, leurs véhémentes protestations d'innocence :

« Nous étions prêts à manier une barre de fer rougie au feu, à pas ser à travers les flammes, à jurer par tous les dieux que nous n'avons point commis le crime et que nous ne sommes complices ni de celui qui l'a médité, ni de celui qui l'a commis. » (Vers 26 et suiv.)

roi, au lieu de demander le combat entre eux, furent jugés d'après les voies de droit par ses baillis et prévôts ; peu à peu se forma une classe de magistrats spécialement chargés du soin de rendre la justice, et les hommes d'épée désertèrent des tribunaux dont les pratiques devenaient étrangères à leurs habitudes. Enfin, l'ascendant moral d'un prince envers qui les respects de ses contemporains devançaient ceux de la postérité, lui permit d'étendre le nombre des *cas royaux*, c'est-à-dire de ceux qui semblaient réclamer par leur importance politique l'intervention du chef de la féodalité, et qui, n'ayant jamais été nettement définis, se prêtaient davantage à l'arbitraire des interprétations. La main du souverain se fit donc sentir dans toutes les contestations d'un intérêt majeur ; les peuples s'accoutumèrent à le regarder comme le défenseur naturel du faible contre le fort, comme la personnification de la justice et du droit, la légitimité la plus haute et la plus sainte. Il advint, dans cette matière comme dans les principaux événements du règne de saint Louis, que sa loyauté fut la plus habile des politiques, et qu'en cherchant uniquement à substituer l'ordre au désordre, il avait sapé, au profit de ses successeurs, une des bases de la féodalité. Nous voyons néanmoins, après son règne, le duel subsister dans plusieurs coutumes, et quelques appels devant le roi se vider encore par le combat, mais l'impulsion réformatrice était donnée et devait, avec le temps, se propager par tout le royaume, et faire disparaître entièrement ce mode de procédure.

Froissard nous a transmis le récit du dernier combat cité dans les annales de la jurisprudence française. Il eut lieu en 1387 entre messire Jean de Carrouge, seigneur d'Argenteuil, et Jacques-le-Gris, écuyer, tous deux vassaux du comte d'Alençon.

Le sire de Carrouge avait entrepris un voyage d'outre mer, laissant en son château sa femme, Marguerite de Thiboville, *moult plaisante à voir et ornée de merveilleuse grâce et sapience*, dit le chroniqueur. Lorsqu'il revint au manoir d'Argenteuil, après plusieurs mois d'absence, tandis que tous ses vassaux faisaient

éclater leur joie et s'empresaient à fêter son retour, seule, la dame de Thiboville demeurait le visage triste et les yeux baissés, comme un coupable qui tremble devant le juge. Le soir, elle différait de prendre place dans la couche conjugale, et, agenouillée dans un coin de la chambre, elle faisait des dévotions plus longues que de coutume, jusqu'à ce qu'enfin, tout en larmes et avec les signes du plus violent désespoir, elle conta à son baron qu'un larron d'honneur, Jacques-le-Gris, avait eu ses volontés d'elle par surprise et violence. Jean de Carrouge jura que le traître mourrait de vile mort. Il s'adressa d'abord au comte d'Alençon pour lui demander justice, et comme celui-ci refusa de condamner son écuyer qui invoquait un *alibi*, et répondit que dame Marguerite avait *songé*, le seigneur d'Argenteuil en appela devant le parlement du roi. Jacques-le-Gris livra gage qu'il ferait et tiendrait ce qu'il plairait à la cour d'ordonner. Après une instruction qui dura deux années sans édifier suffisamment la cour, comme la dame de Carrouge persistait dans ses dires et que néanmoins elle ne pouvait rien prouver partémoin, les juges ordonnèrent que bataille s'en ferait à outrance.

Le duel eut lieu, avec grande solennité, derrière l'église des chevaliers de Saint-Jean (aujourd'hui place du Collège de France), en présence du roi, des ducs de Berry, de Bourgogne et de Bourbon. Marguerite de Thiboville, vêtue d'habits de deuil, et placée sur un échafaud tendu de noir, avait en perspective le gibet qui lui était destiné si son mari succombait. On la vit trembler et pâlir lorsque celui-ci, avec la gravité d'un homme qui est sur le point de remplir un périlleux devoir, s'approcha d'elle, et lui dit : « Dame, sur votre information, je vais risquer ma vie et combattre Jacques-le-Gris ; vous savez si ma querelle est juste et loyale. » — « Monseigneur, il est ainsi, répondit Marguerite. Vous combattez sûrement, et la querelle est bonne. » — « Au nom de Dieu soit ! reprit le chevalier. » Puis, après avoir embrassé la dame, il se signa, et courut contre son adversaire. Jacques-le-Gris, désarçonné et blessé, protesta de son innocence jusque

sous le genou du vainqueur. Son cadavre n'en fut pas moins livré au bourreau, traîné ignominieusement sur une claie par les rues de la ville, et suspendu ensuite aux fourches de Montfaucon, pour y devenir la pâture des oiseaux de proie. Mais des doutes subsistèrent dans l'esprit de plusieurs sur la culpabilité du malheureux écuyer. Un jurisconsulte renommé, Jean-le-Coq, qui avait suivi tous les détails du procès, persista à le déclarer innocent. Et en effet, Juvénal des Ursins rapporte qu'un scélérat, saisi postérieurement et condamné à mort pour divers forfaits, s'avoua auteur du crime que la dame de Carrouge avait par erreur ou malice imputé à Jacques-le-Gris.

En Angleterre, où l'autorité des *précédens juridiques* est immense, et où a retenti si long-temps, sans contradicteurs, l'adage traditionnel : *Nolumus antiquas leges Angliæ mutari*, il ne se trouva point de saint Louis qui osât donner tort à la coutume contre sa conscience. Nous voyons un duel judiciaire, ordonné en 1571, sous le règne de la sage Elisabeth; un autre en 1631; un troisième en 1658, pour la décision d'un procès civil (1).

Et, qui le croirait? un publiciste anglais du dix-septième siècle, Th. Smith (2), a osé donner des regrets à cette pratique barbare, dont sa patrie se corrigeait lentement.

De nos jours même, en 1817, peu s'en est fallu qu'un étrange spectacle ne fût offert par l'Angleterre au monde civilisé. Un nommé Thornthorn fut gravement soupçonné d'avoir assassiné une jeune fille. Le magistrat, agissant au nom de la société et comme partie publique, le traduisit devant le jury, qui rendit un verdict d'acquiescement. Mais le frère de la victime étant revenu d'un voyage sur le continent, usa de la faculté d'*appel* que lui ouvrait une ancienne loi non formellement abrogée, et intenta de nouveau, en son nom privé, une poursuite criminelle contre Thornthorn. Ce dernier fut averti par son avocat que la même loi que son adversaire avait exhumée de la

poissière des ans, permettait à l'accusé de se purger par le duel. Il réclama impérieusement l'exercice de son droit, et les magistrats britanniques n'osaient enfreindre une loi non abolie. L'accusateur réfléchi; inhabile au maniment des armes, ayant affaire à un homme résolu et vigoureux, il se désista de sa plainte. Le scandale de ce procès, qui fit autant de bruit en Angleterre que celui de Fualdès en faisait en France à la même époque, attira l'attention du Parlement sur l'ancienne loi qui avait failli recevoir une si brutale application, et elle fut révoquée par un acte exprès en 1819.

Après que les édits et l'exemple de saint Louis, devenus peu à peu la règle commune de la France, eurent exclus le duel des cours de justice; destitué de son caractère officiel et public, il se maintint dans les mœurs de la noblesse, comme moyen extra-légal de vider les querelles privées. On vit, en 1547, les sires de Jarnac et de La Chateneraye se battre à outrance, devant Henri II et toute sa cour. C'est à tort cependant que ce duel est cité par plusieurs auteurs comme le dernier *plaid de l'épée*. Il avait été, à la vérité, autorisé par Henri; mais ni l'autorisation ni le conflit n'eurent rien de judiciaire, et le roi expia, par les larmes amères que lui fit verser la mort de son favori de La Chateneraye, l'imprudence qu'il avait commise en lui permettant d'obéir à une juvénile susceptibilité. La douleur qu'il en ressentit le porta même à défendre sévèrement ces combats privés, dont le nombre allait croissant au milieu des troubles politiques et des discordes religieuses qui relâchaient tous les liens de la discipline sociale.

Alors s'éleva une voix plus haute que celle des princes de la terre. Parmi les désordres qui appelaient son attention et ses censures, le saint concile de Trente n'eut garde d'en omettre un qui est un crime aux yeux de la morale évangélique; il fulmina contre le duel, contre les duellistes et leurs témoins, le mémorable anathème qui impose au prêtre catholique, dans des occasions, hélas! trop fréquemment renouvelées, un pénible mais inéluctable devoir :

« L'usage détestable des duels, qui a été introduit par l'artifice du démon,

(1) *Théorie de la Procédure civile*, par M. Boncenne, t. 1, c. 9.

(2) *De republicâ et administratione Anglorum*, l. III, c. 5.

pour perdre les âmes après avoir donné cruellement la mort au corps, doit être entièrement aboli parmi les chrétiens...

« Nous excommunions dès à présent, et sans autre forme de procès, tous empereurs, tous rois, ducs, princes, marquis, comtes et autres seigneurs temporels, à quelque titre que ce soit, qui auront assigné et accordé quelque lieu pour le duel entre les chrétiens.

« Pour ceux qui se seront battus, et les autres vulgairement nommez leurs parains, nous voulons qu'ils encourent la peine de l'excommunication..... et qu'ils soient traités avec la même sévérité que les sacrés canons traitent les homicides. Et s'il arrive qu'ils soient tués dans le combat, ils seront pour jamais privés de la sépulture en terre sainte. Nous ordonnons, en outre, que non seulement ceux qui auront approuvé ou donné conseil de se battre, ou qui y auront induit et porté quelqu'un en quelque manière que ce soit, mais encore ceux qui y auront assisté en qualité de spectateurs, soient excommuniés, frappés d'anathème perpétuel, sans avoir égard à aucun privilège ou mauvaise coutume introduite, quoique de temps immémorial, etc. »

Malgré les efforts réunis de l'Eglise et du pouvoir séculier, la fureur des duels continua de faire les plus terribles ravages. On se battait par haine, par vanité, par désceuvrement; c'était une véritable frénésie. L'usage s'étant introduit que les amis payassent de leur personne, comme *seconds*, dans les querelles de leurs amis, les meurtres se multiplièrent, et on compta près de huit mille lettres de grâce accordées en moins de vingt ans à des gentilshommes qui en avaient tué d'autres dans ces combats singuliers. Pour arrêter cette effusion du sang le plus précieux de la France, Henri IV avait renouvelé les ordonnances de ses prédécesseurs contre les duels (édit du roy, donné à Blois au mois d'avril 1602, enregistré au Parlement de Paris le 7 juin de la même année). Mais n'ayant pas le courage de châtier chez ses compagnons d'armes l'aberration et l'excès de la fierté militaire, il ferma trop complaisamment les yeux sur les infractions à la loi; et en 1609, un an avant sa mort, il mitgea

lui-même, par une nouvelle ordonnance, la rigueur de l'ancienne. Il permit aux gentilshommes qui auraient reçu une injure si grave qu'ils ne la croiraient pouvoir laver que dans le sang, de présenter plainte et requête à ses maréchaux ou gouverneurs de province, pour se faire autoriser à combattre, enjoignant toutefois à ceux-ci de n'accorder l'autorisation qu'après lui avoir fait leur rapport et pris ses ordres. Richelieu n'admit point ces ménagemens. Il communiqua à la loi quelque chose de cette puissance et de cette sévérité qui s'appesantissaient de préférence sur les hautes têtes, et dont les menaces n'étaient jamais vaines. Toute la noblesse française s'émut du supplice de François de Montmorency sieur de Bouteville et du comte des Chapelles, condamnés par le Parlement, et décapités en place de Grève, pour s'être battus en duel. (Arrest du 24 avril 1624.)

Sous Louis XIV, tous les moyens possibles de répression furent épuisés. L'édit du roi, donné à Saint-Germain-en-Laye, au mois d'août 1679, et enregistré au Parlement le 1^{er} jour de septembre de la même année, est le code le plus complet et le plus formidable contre les duels. L'amende, le bannissement châtièrent le délit de simple provocation. Le combat, n'eût-il occasionné ni mort ni blessure, était considéré comme un crime de lèse-majesté au premier chef, et entraînait la peine capitale, la confiscation des biens au profit des hôpitaux, la dégradation de noblesse par les mains du bourreau qui brisait publiquement les armes des coupables, et la déchéance de leur postérité qui était déclarée incapable de tenir jamais aucunes charges. Les mêmes châtimens étaient infligés aux *seconds*. La loi, franchissant la frontière, étendait la pénalité sur les Français qui étaient sortis du royaume pour vider leurs querelles. La mort même n'était pas un asile contre ses poursuites; on instruisait le procès contre la mémoire de l'individu tué en duel, et afin d'aider le zèle et l'enquête des procureurs-généraux chargés de veiller à l'observation de l'édit, remise était faite de la confiscation des biens aux parens de la victime qui auraient dénoncé et poursuivi le meurtrier sous un bref délai.

En même temps qu'il sévissait avec cette intraitable rigueur contre les téméraires qui s'arrogeaient le droit du glaive, Louis XIV offrait à sa noblesse un moyen pacifique et régulier d'obtenir réparation des offenses. Un certain nombre de gentilshommes, dans chaque bailliage, des plus considérés par leur nom, leur mérite et leur expérience, furent établis juges des questions délicates qui s'élevaient entre ceux de leur classe et de leur voisinage, soit relativement aux préférences, droits de chasse et autres privilèges qui étaient une ample matière à querelles, soit pour paroles outrageuses et voies de fait; et arbitres de la réparation qu'il conviendrait d'imposer à l'auteur de l'offense. Les prévôts, vice-baillis et officiers de la maréchaussée reçurent ordre de prêter main-forte à l'exécution de leurs arrêts. Ces cours d'honneur se rattachaient au trône lui-même par l'intermédiaire des gouverneurs de province et des maréchaux de France, auxquels on déférait le jugement des affaires graves (1).

Un fait d'une haute portée morale vint s'ajouter aux mesures prises contre le duel, et leur prêter un appui plus efficace que l'aggravation de pénalité. Plusieurs gentilshommes, tous de vieilles maisons et tous ayant fait leurs preuves de bravoure dans mainte rencontre avec les ennemis de la France, s'engagèrent par une déclaration spontanée et publique « à refuser toutes sortes d'appels et à ne jamais se battre en duel pour quelque cause que ce fût, mais à témoigner au contraire en toute circonstance de la détestation qu'ils avaient du duel, comme chose tout-à fait contraire à la raison, au bien et aux lois de l'état, et incompatible avec le salut et la religion chrétienne. » Cet acte, approuvé solennellement par les maréchaux, fournit aux archevêques et évêques du royaume et aux docteurs en théologie de la faculté de Paris l'occasion de proclamer de nouveau la doctrine de l'Eglise, à laquelle venait d'être rendu un si courageux et si

honorable témoignage. Nous transcrivons l'avis des docteurs, les documents de cette importance ne pouvant être mis trop fréquemment sous les yeux des lecteurs chrétiens :

« Les docteurs soussignez sont d'avis que tous ceux qui recourent au sacrement de pénitence, et ne sont à l'égard des duels en la disposition exprimée en la déclaration et protestation publique, qu'ont faite plusieurs gentilshommes de ne se battre jamais en duel pour quelque cause que ce puisse être, sont incapables du bénéfice de l'absolution et de tous les sacremens de l'Eglise, et que pour ceux qui s'estant battus en duel, meurent sur le lieu, quoique l'Eglise, par une indulgence très charitable, permette de les absoudre de l'excommunication et péchez qu'ils ont encourus, quand ils sont sincèrement et véritablement repentans; néanmoins elle les prive de la sépulture ecclésiastique, et elle les déclare infâmes et excommuniés, et donne son éternelle malédiction à tous ceux qui concourent avec eux, ou qui donnent conseil d'en recevoir les appels, et à ceux mêmes qui sont spectateurs des combats. » (Délibéré à Paris, le 10 août 1651.)

Comprimé à grand'peine, sous Louis XIV, par l'énergie de la volonté royale, par la prépondérance de l'esprit religieux et la gravité des mœurs publiques, le fatal préjugé du duel ne trouva que trop de facilités dans la licence et la faiblesse des règnes qui suivirent. L'invasion du philosophisme anti chrétien, auquel plusieurs des hommes que leur naissance et leurs fonctions établissaient plus spécialement gardiens de l'ordre social accordèrent une tolérance qui allait jusqu'au patronage, accoutuma la noblesse à séparer de jour en jour plus nettement la vertu de l'honneur et à placer l'opinion au dessus de l'évangile.

Aussi, lorsque l'ouragan révolutionnaire eut emporté comme une paille tout ce monde frivole et oublieux des devoirs que Dieu impose aux chefs des peuples, un prêtre, dévoué de cœur et d'âme à la cause de la religion et de la monarchie, ne craignit pas d'écrire ce qui suit :

« S'il règne au ciel un Dieu vengeur de l'ordre éternel, de quel œil celui qui

(1) Règlement de messieurs les maréchaux de France, touchant les réparations des offenses entre les gentilshommes, pour l'exécution de l'édit contre les duels.

a dit : *Tu ne tueras point*, ne devait-il pas voir l'audacieuse impiété qui, de tous les points d'un grand empire, lui répondait : *Je tueraï ; tuer est mon préjugé...* Cette disposition seule, sur laquelle le noble réputé le plus religieux osait à peine sonder son cœur, ne faisait-elle pas de la noblesse entière de nos jours une classe coupable et habituellement homicide? et ce crime de rébellion permanente contre toute autorité divine et humaine eût-il été son seul crime, n'appelait-il pas sur elle une grande expiation...? Aussi, lorsqu'il se déclarera, ce jour fixé par l'inévitable justice à laquelle n'échappent pas plus les crimes de *préjugé* que les crimes de *passion*, et les *crimes de corps* que les crimes individuels, le philosophe religieux gémera sans doute, mais il ne s'étonnera pas en voyant toutes ces épées si vaillantes pour les combats de la vengeance et de l'orgueil, condamnées à l'impuissance en présence de la cause la plus sacrée; et il ne s'étonnera pas davantage en voyant ces hommes au *préjugé de sang*, errans, expatriés de contrées en contrées, et en tous lieux, ce semble, précédés de ce signe dont la vengeance divine marqua le front du premier homicide (1)... »

Nous aurions hésité à reproduire ces réflexions dont l'énergie peut sembler dure en présence de si grandes infortunes, si elles n'avaient acquis une nouvelle autorité en se plaçant sous la plume d'un écrivain qui porte dignement un des noms les plus glorieux de la France.

« Le sanglant préjugé qu'elles attaquaient, dit M. Henri de Bonald (2), ne permet pas même de les appeler sévères. Il sera toujours, quoi que l'on puisse dire, honorable pour la religion d'entendre un prêtre rappeler dans l'exil à la noble et française et à ses chefs, les lois de l'Évangile, de la morale et de la raison. »

« N'est-il pas singulier aussi, ajoute le même écrivain (3), que les plus furieuses déclamations de la classe inférieure contre la noblesse et ses mœurs n'aient abouti qu'à imiter non ses vertus, mais

ses travers et ses erreurs? Autrefois, par exemple, la modestie des classes moyennes les préservait de beaucoup de désordres et de la fureur du luxe, et elle les affranchissait surtout de la tyrannie d'un préjugé barbare. Mais aujourd'hui tout le monde est assez grand seigneur pour se ruiner, et assez noble pour se couper la gorge. »

De sorte que, dans un temps où tant de choses ont été abolies uniquement parce qu'elles ont paru fondées sur des préjugés (quoique ces préjugés fussent quelquefois très dignes d'être pris en considération), on a retenu précisément celui auquel on devait le moins faire grâce : le préjugé le plus contraire au règne de la loi et du droit.

Il y a plus, un essai vient d'être tenté récemment pour systématiser le duel, pour réduire en corps de doctrines les sanguinaires exigences de la colère et de l'orgueil, et leur conférer, autant que possible, la dignité et la stabilité d'une législation régulière. Un livre vient de paraître sous le titre de *Code du duel*; divisé méthodiquement en paragraphes et en articles; approuvé par un grand nombre de personnages éminens, pairs de France, généraux, etc., etc., qui ont fait en quelque sorte la contre-partie de l'exemple donné sous Louis XIV par des gentilshommes chrétiens; et investi même d'une autorité semi-officielle, « monsieur le ministre de la guerre, messieurs les préfets, etc., etc., ayant bien voulu, ainsi que l'auteur nous l'apprend, approuver par lettres, et comme hommes, ce qu'ils n'ont pu signer comme ministres. »

Dans ce livre, on lit des phrases telles que celles-ci : « ...Si l'un des combattans tire avant le signal, l'autre pent, en toute conscience, lui brûler la cervelle à bout portant (1). »

« Si celui qui a calomnié a écrit une lettre de réparation bien explicite, celui qui a fait la réparation, si elle n'est pas acceptée, ne prend plus le rang d'agresseur, et les armes sont soumisees au sort; mais à un coup il n'y a pas d'excuse possible (2)... »

(1) *Louis XVI détrôné avant d'être Roi*; par l'abbé Proyart.

(2) Dans le *Conseiller des Familles*, livraison de mars, 1856.

(3) *Ibid.*

(1) Pag. 78.

(2) Pag. 16.

Ce livre, auquel l'auteur, M. le comte de Châteauvillard, a joint, avec une grande richesse d'érudition, tous les documens de l'ancienne jurisprudence relatifs à la prohibition des duels, se termine par la citation des formidables anathèmes du *saint concile de Trente* contre le duel et les duellistes, et débute par ces mots : «... N'hésitons pas à donner le nom de code aux règles imposées par l'honneur, car l'honneur n'est pas chose moins sacrée que les lois gouvernementales. »

Un tel rapprochement n'est-il pas le démenti le plus outrageux et le plus direct à la parole de cette Eglise que l'on appelle *sainte*, tout en *codifiant* des maximes et des coutumes qu'elle anathématisait? Et le lecteur chrétien, douloureusement affecté d'un si froid mépris de tout ce qu'il considère comme sacré et éternellement vrai, n'est-il pas conduit à se ressouvenir de la scène dans laquelle des soldats, ayant placé une couronne d'épines sur la tête du Christ et un sceptre dérisoire entre ses mains, s'inclinaient devant lui et disaient : Roi des Juifs, salut!

Nous le dirons avec une franchise que celle de l'auteur exige, et parce que le silence n'est pas possible dans une si grave et si publique atteinte aux doctrines du christianisme : une telle publication est un acte déplorable! Les signataires prennent soin de déclarer « qu'ils sont intimement convaincus que les intentions de l'auteur, loin de propager les duels, tendent au contraire à en diminuer le nombre, à les régulariser, à en restreindre les chances funestes. » Nous-mêmes, assurément, sommes persuadés que M. le comte de Châteauvillard « n'a pas eu pour but de prêcher le duel et d'encourager de jeunes têtes à d'inutiles combats. » Mais, sans examiner si un livre qui popularise la *science du point d'honneur*, et la rend accessible et familière à tous, peut avoir pour effet d'en restreindre l'application, de réprimer d'orgueilleuses susceptibilités, d'isoler les colères et de prévenir la contagion de l'exemple; toujours est-il que l'auteur établit et que les illustres signataires affirment que chacun peut se faire justice par ses propres mains, et infliger

légitimement, pour un tort souvent minime, une peine dont l'énormité fait hésiter la société elle-même et ses représentants légaux, lorsqu'il s'agit de l'appliquer aux plus grands criminels! Toujours est-il qu'ils proclament que l'honneur doit nécessairement tenter le meurtre, dans telle circonstance donnée, nonobstant toutes excuses offertes par l'auteur de l'offense! Ce sont là des maximes contre lesquelles s'insurge la conscience de quiconque a conservé la moindre foi dans la parole de Jésus-Christ, et que devraient taire, par prudence, les hommes qui prennent quelque souci des principes conservateurs de l'ordre social. Nous avouons que des circonstances peuvent se présenter où celui-là seul aurait le courage de refuser un duel, qui sait que, pour un chrétien, témoignage et *martyre* sont synonymes, et qui se souvient que le Christ reniera devant son Père le disciple pusillanime qui aura rougi de lui devant les hommes. Mais ces funestes et terribles nécessités que le monde impose à ceux qui ne connaissent point la *liberté des enfans de Dieu*, il conviendrait du moins de ne pas les crier sur les toits, de ne pas les préconiser comme un droit et un devoir, de ne pas les exalter comme un noble vestige « des idées chevaleresques et du courage qui existent encore dans notre bonne France (1). » Il conviendrait enfin de ne pas appeler *dégénérés*, les hommes graves qui voudraient interdire à nos mœurs, par la force des lois, l'exercice de la vindicte brutale et personnelle, qui est le *pis-aller* des sociétés barbares.

Toutefois, qu'une réflexion nous soit permise. Si les Chambres, donnant suite aux vellétés manifestées par plusieurs de leurs membres, essayaient, non de rétablir l'ancienne pénalité dont la rigueur est évidemment incompatible avec la mollesse et la mobilité de nos principes,

(1) En parlant d'un député qui lui exprimait le désir qu'une loi contre le duel fût présentée aux Chambres, l'auteur dit : « Il existe encore, dans notre bonne France, des idées chevaleresques et du courage. Si j'ai tort, si mon député a raison, nous sommes donc bien dégénérés (pag. 207). »

mais du moins de frapper de certaines interdictions l'homme qui, par la violence extra-légale du duel, se place volontairement en dehors des conditions d'une société régulière; ne devraient-elles pas, avant tout, fortifier les garanties publiques du droit de chacun, afin d'enlever toute excuse à l'exercice de la vindicte personnelle? Nos lois, en effet, si vigilantes et si sévères quand il s'agit de réprimer les moindres atteintes à la propriété, que font-elles pour protéger la réputation de l'honnête homme et le sanctuaire de la famille? L'injure grave et la diffamation sont punies moins sévèrement que le simple vol. L'adultère est traité comme une peccadille, et à la passion la plus dissolvante des liens sociaux, au crime le plus funeste par les désordres et les haines qu'il engendre, le législateur n'oppose qu'une menace dérisoire, tant elle est hors de proportion avec l'offense! Qu'il commence par couvrir puissamment et hardiment de son égide l'honneur du citoyen et la dignité du foyer domestique: après quoi, des lois spécialement rationnelles et utiles peut-être...

Ce n'est pas à dire que, dans l'état actuel des choses, les magistrats chargés de veiller à la répression des désordres publics, doivent rester muets spectateurs des duels qui ont entraîné mort ou blessures. La plupart d'entre eux paraissent ne pas comprendre parfaitement l'étendue de leur devoir dans ces occasions: qu'il nous soit permis de le dire en invoquant une autorité qu'ils ne récuseront pas (1). Si une rixe éclate entre deux hommes du peuple, entre quelques compagnons ouvriers, et qu'il en résulte des contusions ou des blessures; on intervient, on les sépare, on les saisit, ils attendent durant des semaines et des mois de captivité préventive qui met leur pauvre famille aux abois, que l'heure soit venue de comparaître devant les tribunaux et de répondre aux sévères paroles du ministère public. Mais si les adversaires sont assez bien élevés pour s'entretenir poliment; si, au lieu du pu-

gilat, c'est la balle qui vide la querelle; si les couteaux s'allongent et deviennent épées; oh! alors, vraiment, le cas est tout autre... Les magistrats se garderont de tenir rigueur à ce meurtrier, qui n'est pas un portefaix, et qui a tué son homme avec toutes les règles du savoir-vivre... Il y aura, au plus, un procès-verbal hâtivement rédigé pour la *levée du cadavre*; puis une instruction sommaire à la suite de laquelle une ordonnance de non-lieu, attendu que *les choses se sont passées d'après l'usage établi et les lois de l'honneur!* Les parens de la victime seront réduits à chicaner, par voie civile, une indemnité pécuniaire. Et si pourtant le scandale a été extrême, et que des doutes s'élevant jusque sur l'observation des règles usitées dans les combats singuliers. L'affaire soit extraordinairement réservée au jury, le prévenu se verra entouré de ménagemens et d'égards; il obtiendra un tour de faveur sur le rôle des assises, il demeurera libre sous caution en attendant le jugement. Etrange anomalie, dans un pays où l'égalité de tous les citoyens devant la loi est le premier des axiomes juridiques! Scandaleux privilège que les préjugés du dehors imposent aux ministres de la justice, en faveur des plus meurtrières querelles et des perturbateurs les plus intelligens, c'est-à-dire les plus coupables!

« Voici le devoir des magistrats: chaque fois qu'un homme est trouvé mort ou blessé, il doit y avoir une instruction judiciaire. Les procureurs du roi sont coupables s'ils ne requièrent pas une information. Tout duel doit être suivi de poursuites devant le jury. C'est la voix de la société, l'organe du pays, et à ce titre on peut dire que le jugement des duels doit surtout lui être dévolu. Si le jury influencé par le préjugé ou subjugué par les faits, veut prononcer un verdict d'acquiescement, il le fera; mais alors même on aura satisfait à la loi; on lui aura rendu hommage, en ce sens que c'est dans son sanctuaire que l'arrêt aura été prononcé; il aura fallu comparaître, lui demander un bill d'indemnité. Si, au contraire, le jury croit qu'il y a culpabilité, mais s'il voit dans les faits qui ont amené ou accompagné le

(1) M le procureur-général près la cour de Cassation, dans le discours déjà cité.

duel des motifs d'excuse, il déclarera des circonstances atténuantes et la peine sera proportionnellement adoucie. Enfin, s'il s'agit d'un de ces duels inexplicables, de gens qui en tout profession, où un homme inoffensif, inexpérimenté, aura été provoqué et victime, où le duel apparaîtra avec tous les caractères d'un assassinat, la peine de ce crime sera prononcée. Ainsi l'échelle est complète depuis la peine de mort jusqu'à l'acquiescement. « Au grand jour de l'audience, la mère de famille fera plaider la cause de sa douleur; ses habits de deuil, le désespoir de son accent feront le supplice de l'accusé; la parole publique se joindra à la sienne, et, quelle que soit l'issue du procès, il en résultera toujours une vive impression, un utile enseignement, etc. »

Nous faisons des vœux pour que ces graves et dignes paroles ne demeurent point stériles, mais que la Cour suprême, adoptant les vues de son procureur-général, revienne sur la jurisprudence qu'elle a laissée s'introduire, et dénie aux auteurs des meurtres ou blessures par duel, le privilège de l'immunité de poursuites.

Paul LAMACHE.

COUPE D'OEIL

SUR

L'ÉTUDE EN FRANCE DES LANGUES

DE L'ASIE MUSULMANE.

La science n'a pas seulement pour but d'orner l'esprit et d'ennoblir le cœur de celui qui la cherche, elle tend aussi à réaliser le même perfectionnement dans les autres et à rapprocher ainsi l'humanité de son auteur. C'est à ce titre que les peuples doivent la chérir, c'est par ce caractère qu'elle mérite notre amour. Depuis long temps déjà le siècle paraît le comprendre, et quand elle lui apparaît avec ces signes, elle a rarement à se plaindre. Le monde l'honore et la récompense en général, quoique dans quelques branches il ne lui accorde ce respect que par instinct, pour ainsi dire, et non par une vue claire et satisfaite de

ses mérites et de son influence. Après tant de révolutions faites par des idées, après tant de violences qui n'ont amené que des misères sans compensation, précisément parce que ces mouvemens tumultueux ne représentaient que des passions ou des caprices, on semble encore douter de ce que peut l'intelligence. Par ce dédain on croit peut-être se rapprocher de l'homme merveilleux placé par la Providence à la tête de notre siècle. Incarnation du principe populaire et des idées de son époque, Napoléon s'est plu quelquefois, dit-on, à verser le mépris sur celles qui autour de lui tendaient péniblement à se produire. Il est vrai que celles dont il était le représentant, qui étaient sa substance même, s'élevaient en faits éclatans sur tous les points de l'univers. A l'image de Dieu dont toute pensée est une création, les idées chez cet homme semblaient se confondre avec les actes en sorte que lui-même a pu quelquefois s'y méprendre. Toutefois par les encouragemens qu'il a donnés à l'étude des langues orientales, il s'est mis de notre côté dans la question présente. Il savait que c'est à la science que Dieu confie d'abord ces semences précieuses dont il veut faire dans un temps marqué la nourriture des peuples. Les esprits les plus élevés reflètent les premiers la lumière céleste, elle s'étend peu à peu et bientôt le monde entier voit, marche et agit à ses rayons. Dans la nature, le soleil illumine d'abord la cime des monts, et ses feux descendent insensiblement vers les vallées comme une robe d'or qui se déroule.

On verra s'il ne s'est point passé quelque chose de semblable dans le long noviciat de l'Occident pour la mission civilisatrice. En portant nos regards en arrière, nous trouverons les rudimens de ce qui doit être fait dans l'avenir. La connaissance de l'Islamisme et des langues qu'il parle sont un des leviers qui, ayant l'esprit chrétien pour moteur, doivent contribuer à relever un monde déchu et à nous donner de nouveaux frères. Le point d'appui est établi depuis longtemps et la nouvelle direction à donner à l'étude de ces langues nous semble déterminée, autant par la marche même qu'elle a suivie dans les siècles précé-

dens que par l'état actuel de l'enseignement et le secours que demandent aux lumières de l'Europe nos relations nouvelles avec l'Asie. On ne rompt point impunément avec le passé, et toute œuvre véritablement progressive doit être une chaîne dont on puisse compter tous les anneaux. Félicitons-nous qu'il en soit ainsi et que ce pas nouveau que l'on doit faire faire à la littérature orientale puisse être prévu et signalé à chaque page de son histoire. Cette étude a revêtu trois formes successives que nous désignerons ainsi :

1^o L'époque individuelle, du onzième siècle jusqu'à la fondation du Collège de France en 1630.

2^o L'époque enseignante analytique et synthétique, depuis le seizième siècle jusqu'à nos jours.

3^o L'époque où nous allons entrer et que j'appellerai époque d'application.

La première porte çà et là des investigations sans suite et sans but ; il ne nous en reste aucun monument ; abeille sans ruche, elle n'a point laissé de miel.

La seconde a recueilli les traditions de sa devancière, les a soumises à un travail continu depuis le seizième siècle jusqu'à M. le baron de Sacy qui, en publiant sa grammaire arabe, a résumé en lui toute cette période. Il l'a fermée par un chef-d'œuvre en même temps que par son édition de Hariri et ses autres publications, il ouvrait celle qui commence et que nous ne pouvons caractériser d'une manière plus explicite, avant d'avoir présenté un tableau abrégé des deux premières et montré comment elles s'engendrent et sortent les unes des autres. Pour apprécier celle qui est toute d'avenir et d'espérance, examinons sa famille : à défaut de fleurs ou de fruits, cherchons à apprécier ce rejeton par la souche sur laquelle il s'élève.

Certainement de l'examen simultané que l'on pourra faire de l'état et des besoins nouveaux de l'Orient et du degré qu'a atteint en France l'enseignement oriental, après l'avoir suivi dans ses différentes phases, il résultera une vue plus claire et plus complète de cet avenir vers lequel se sont portés les regards, et où les gens de cœur et d'intelligence peuvent déjà prévoir de grands bienfaits

pour une noble portion du genre humain, et un glorieux apostolat pour la France. Ce n'est point un esprit de nationalité étroit et jaloux qui la nomme ici, son passé lui assure ce rôle : nous ne demandons pas mieux d'ailleurs qu'à l'imitation des orientaux et de toute la chrétienté au moyen âge, on entende par France l'Europe ou le pays des Francs. N'avons-nous pas vu en parcourant les travaux de toutes les écoles qui se sont élevées sur notre terre à partir de l'école palatiale placée sous le toit même des rois français de la première race, que les savans de toute l'Europe y sont venus prendre comme étudiants ou comme professeurs des lettres de nationalité française ? Depuis le dixième siècle, les sciences divines ou humaines n'ont pu produire un grand homme, en quelque région de la chrétienté que ce fût, sans que notre école ait à réclamer quelque rayon de sa gloire.

En contemplant cette suite non interrompue d'études, d'écoles, de maîtres et de disciples fameux, on croit que Paris a toujours été un centre d'études et de lumières et l'on comprend l'influence actuelle, la vertu initiatrice de la France en prenant connaissance des travaux qui en sont la base et la préparation. Le pape Grégoire IX écrivant à la reine Blanche et à saint Louis appelle Paris du nom hébreu de *Kariat sefer*, ville de science, et compare la doctrine de sagesse qui prend sa source à Paris, à un fleuve immense qui porte la fécondité dans tout l'univers ; et Robert d'Auxerre dit dans sa chronique que si cette ville est recommandable comme étant le séjour de la majesté royale, elle l'est encore bien plus par la grande quantité qu'elle renferme d'hommes excellens en doctrine dans tous les genres.

Ya-t-il aujourd'hui en Europe une ville qui mérite encore ces éloges au même degré que Paris ?

Les premiers rapports de l'islamisme avec la société française, ce sont des coups de lances et d'épées ; depuis Charles Martel jusqu'au règne de son petit-fils Charlemagne, l'histoire n'en consigne pas d'autres. Il est impossible toutefois que le commerce et la science n'aient pas fait naître avant cette époque d'au-

tres relations avec les Arabes d'Espagne et ceux qui ont séjourné assez long-temps dans le midi de la France, et jusqu'en Suisse, pour que des villes portent encore le nom qu'elles ont reçu de ces conquérans (1).

Les guerres de Charlemagne avec les Sarrasins de la péninsule Ibérique, ses relations diplomatiques avec Haroun al Rachid n'ont-elles pas dû engager ce grand prince à encourager les études nécessaires pour qu'il pût continuer d'entretenir ces relations. La curiosité des savans, le zèle des prélats n'a-t-il pas dû les favoriser? Ce ne serait qu'après avoir examiné avec une scrupuleuse attention tous les monumens littéraires de cette époque et tous les actes de la diplomatie, que l'on pourrait affirmer que dès lors les lettres orientales ne furent pas cultivées par quelques uns des hommes savans qui professaient en ce temps dans un si grand nombre d'écoles. Tiré de sa léthargie par Charlemagne, le monde intellectuel retomba après dans le sommeil de la barbarie jusqu'au lever d'un nouvel astre sur son horizon. Je veux parler d'Aristote autour duquel a lieu tout le mouvement des esprits à cette époque de notre histoire littéraire, et qui, en particulier, est le point où convergent toutes les études orientales au onzième et au douzième siècle. Avant ce temps, il faut signaler un savant qui alla puiser en Espagne la connaissance de la langue et des sciences des Arabes, c'est Gerbert, élu pape en 999 sous le nom de Sylvestre II et mort en l'année 1003. On voit paraître après lui Hermann Contract, né en 1013, mort en 1054; le moine Constantin qui, parti de la côte de Barbarie, au milieu du onzième siècle, visita tout l'Orient et revint pour contribuer à l'éclat de l'école de Salerne. Jean son disciple enseignait à peu près dans ce même temps. Rien de certain sur leurs travaux, qui puisse les rattacher à l'école orientale

des douzième et treizième siècles. On peut en dire autant de quelques savans qui illustrèrent le commencement du douzième siècle, et en particulier d'Abelard qui avait sans doute étudié l'arabe, car on voit une époque de sa vie où, las et découragé des attaques dirigées contre ses doctrines par saint Bernard et saint Norbert, il forma le projet de se retirer parmi les Musulmans.

Bientôt après on voit Pierre le Vénéral, abbé de Cluny, parcourir l'Espagne et se rendre à Tolède pour y faire faire une traduction du Coran, à laquelle prennent part avec lui, vers 1150, Hermann le Dalmate, Robert de Rélines et Pierre de Poitiers. Cette traduction a été reproduite par Théod. Bibliandes, professeur de théologie à Zurich, dans un ouvrage sur la vie de Mahomet, publié à Zurich en 1543. A cette époque, la ville de Tolède était un centre de ces études, et les savans de toutes les parties de l'Europe semblaient s'y être donné rendez-vous: ils étaient protégés et encouragés par D. Raymond, archevêque de cette ville. Nous y voyons travailler Avendreath autrement dit Jean Hispalensis, Dominique Gondizalve, le chanoine Marc, dont il reste une traduction manuscrite du Coran, que possède en double exemplaire la Bibliothèque du Roi (1). Gérard de Crémone, traducteur de l'Almageste d'après l'arabe, d'Avicenne, de Razi, etc. C'est sans doute dans cette ville, aussi bien que dans ses voyages en Orient, qu'Adular de Bath puisa la connaissance de l'arabe et se rendit capable de traduire beaucoup d'ouvrages d'origine grecque, et entre autres les Elémens d'Euclide. Au treizième siècle, Michel Scott, après avoir aussi étudié à Tolède, vint se fixer à la cour tout orientale de l'empereur Frédéric II, où il traduisit l'Histoire naturelle d'Aristote d'après Avicenne. Ce prince lui-même savait l'arabe, le parlait, s'environnait de Musulmans, au point que l'historien arabe, Aboul-Feda, lui en fait un titre d'éloge, tandis qu'au concile de Lyon, en 1243, un évêque l'accusait, à cause de ces mêmes actes, de ne croire ni à Dieu ni

(1) Entre autre, le village de Betharram dans le département des Basses-Pyrénées, sur l'histoire duquel il serait curieux de faire des recherches, et dont le nom décele une origine arabe, car dans le mot Betharram qui ne reconnaît les deux mots arabes *Beit Haram* (demeure sacrée). On peut consulter à ce sujet le nouvel ouvrage de M. Reynaud, intitulé: *Des Invasions des Sarrasins*.

(1) Manuscrits latins, n° 6865. — Man. Sorbon., n° 936.

aux saints, et qu'on lui a attribué le livre imaginaire des *Trois Imposteurs*. Hermann l'Allemand et Roger Bacon viennent couronner cette liste de savans qui cultivèrent l'arabe. On croit que ce dernier en avait approfondi les principes grammaticaux, car il avait reconnu que les vices des traductions venaient de ce que beaucoup de personnes, tout en parlant arabe, grec et hébreu, ne possédaient pas ces langues au degré suffisant pour donner des traductions d'ouvrages scientifiques.

Je dois parler aussi d'Albert-le-Grand et de saint Thomas d'Aquin, qui furent parmi nous pour propager Aristote, ce qu'Avicenne et Averroès avaient été parmi les Arabes. On sait que ces deux grands hommes possédaient, soit par des traductions faites sur l'arabe, soit par celles faites immédiatement du grec, tous les ouvrages d'Aristote que nous possédons aujourd'hui. Tout porte à croire qu'ils avaient dans ces langues les connaissances nécessaires pour la comparaison et l'appréciation des versions dont ils faisaient usage. Ici nous renverrons au savant mémoire de M. Jourdain sur les traductions d'Aristote, les lecteurs curieux de savoir le degré d'influence qu'eurent sur la philosophie scholastique les traductions du philosophe de Stagyre d'après des versions arabes, faites elles-mêmes sur des traductions syriaques à l'instigation des califes abbassides.

Outre la cour de l'empereur Frédéric II dont je viens de parler, et celle de son fils Mainfroi, que l'on peut regarder comme des écoles de littérature orientale, nous trouvons encore dans ce siècle les travaux bien connus entrepris sous la direction d'Alphonse X, roi de Castille et de Léon. Quant aux nombreuses écoles de Paris qui se formaient alors avec une facilité et une liberté bonne à constater, en attendant qu'on puisse l'imiter, on n'y voit point établi l'enseignement suivi de la langue arabe, et le témoignage de Bacon confirme l'opinion que nous avons émise sur cette époque. L'arabe lui avait donné sa pâture intellectuelle, elle vivait d'Aristote et de ses commentateurs orientaux, ne demandant plus rien à ces sources, quand parut un homme qui les

étudia dans un but aussi noble que nouveau. Cet homme, bien en avant de son siècle par les moyens avec lesquels il voulut réaliser l'idée sublime à laquelle il consacra toute sa vie, pour laquelle il traversa les mers et ne recula pas devant le martyre, c'est Raymond Lulle, né dans l'île de Majorque en 1235. Sans entrer dans l'examen des doctrines philosophiques de ce grand homme, que l'on me permette de signaler ses ouvrages comme un sujet curieux d'investigation dans l'histoire de la philosophie. On le voit constamment occupé de cette question fondamentale, l'accord de la foi et de la raison, et ayant toute sa vie pour but le rappel des Musulmans à la foi chrétienne, par une croisade intellectuelle dirigée contre leurs erreurs. Les travaux de la philosophie catholique de nos jours me semblent avoir beaucoup de rapports avec ceux de Lulle par les matières traitées, la hauteur et la noblesse des vues, les contradictions, les obstacles, les accusations, qui n'ont manqué ni aux uns ni aux autres. Raymond Lulle, dans un temps de foi et de pratique, cherche en dehors de la société où il vivait les âmes sur lesquelles son zèle veut s'étendre; il ne veut agir que sur les intelligences, car lorsque Jacques I^{er}, roi d'Aragon, s'arme et réunit des bataillons pour marcher contre les Musulmans, Raymond ne fait appel qu'à la science, à la vérité, et n'emmène pour toute armée que ses longues études et les inspirations de son cœur charitable. Les écrivains catholiques de nos jours, vivant au milieu d'une société indifférente ou hostile, n'ont pas eu besoin de chercher loin d'eux de quoi exercer leur zèle et leurs talens; comme Lulle, ils s'adressent aux intelligences, et la différence des époques seule fait qu'ils n'ont pas au même degré le caractère apostolique et chevaleresque qui exhausse le premier dans ses trois pieuses missions, caractère qu'il devait à l'esprit d'énergie d'un temps où toute doctrine se résolvait immédiatement en actes. De nos jours l'action manque, mais cette absence qui proteste contre la virilité de notre époque, il faut l'accepter comme un bienfait de la Providence jusqu'à ce que quelque chose d'un et de fort ait

rétabli quelque silence au sein de la Babel de systèmes dans laquelle nous vivons. Lulle réussit à convertir quelques philosophes arabes de l'école d'Averroès; mais quoiqu'il eût réussi à faire établir à Majorque un collège pour les langues orientales, il ne pouvait être secondé, et ses efforts isolés n'eurent point de résultats durables. Les temps n'étaient pas venus pour l'accomplissement de la noble tâche qu'il s'était imposée. A peu d'exceptions près le point de contact entre l'Occident et l'Orient n'était encore que le champ de bataille, rien ne les unissait que la haine; nul intérêt, nul besoin ne les sollicitait encore à communiquer ensemble. Ces intérêts, ces besoins eussent-ils existé, Raymond seul pouvait-il les satisfaire? Non, sans doute, et voilà pourquoi il ne vit pas ses efforts couronnés du succès qu'il attendait; c'est pour cela que la cour de Rome, à laquelle il s'adressait sans cesse, ne lui donna ni secours ni appui, et que loin de là ses projets de conquêtes par la raison et l'éloquence y furent traités de chimériques.

Toutefois, le pape Honorius IV forma le projet d'introduire l'enseignement de l'arabe dans l'Université de Paris; cette idée fut adoptée par le concile de Vienne, réuni en 1311 par le pape Clément V. Une constitution fut publiée par ce pontife, avec approbation des conciles, ordonnant que dans le lieu de la résidence du pape, et dans chacune des Universités de Paris, d'Oxford, de Bologne et de Salamanque, deux professeurs seraient établis pour les langues grecque, hébraïque, arabe et chaldaique. Ce fut là tout ce que put obtenir Raymond, qui s'était rendu au concile pour faire valoir ses idées. Après ce que nous avons dit, il est difficile de croire qu'on ait pu et dû lui accorder beaucoup davantage. Il ne paraît même pas que cette constitution ait eu une exécution complète et suivie. Raymond voulait obtenir la formation d'un grand nombre de collèges et de monastères sur tous les points de l'Europe chrétienne, la réduction des ordres militaires en un seul, pour combattre plus efficacement les ennemis de la foi, et enfin la suppression de l'enseignement de la doctrine d'Aristote et

de ses commentateurs arabes. Voulant faire accepter rationnellement à l'esprit des Musulmans la notion chrétienne du Dieu triple et un, il espérait, contemplant Dieu dans son essence, trouver dans cette notion ihéologique de la Trinité, l'archétype de toutes choses, leur raison, leurs attributs et leurs rapports. Cette méthode d'explication est évidemment la seule qui puisse faire rationnellement adopter le Dieu à triple face, le dogme chrétien de la Trinité, à des esprits qui conçoivent l'unité dans le sens le plus mathématique. Cette voie, que la foi et le génie révélèrent à Lulle, nous semble la seule qui mène au renversement dogmatique de l'islamisme; cela est si évident que l'on conçoit qu'il se soit abusé sur l'opportunité de ses tentatives, tant un esprit de sa trempe, une foi vive comme la sienne, un cœur ardent et bon devaient l'entraîner invinciblement vers la réalisation d'une idée qui, comme une lumière céleste, réunissait, en les illuminant, Saint-Pierre de Rome à la Kaaba de la Mecque. Aujourd'hui ce qui manquait à Lulle, le temps l'a-t-il créé pour nous? aurons-nous jamais le génie de sa foi, le dévouement de son zèle et la persévérance de ses efforts? Les sciences sont-elles arrivées à démontrer incontestablement que les principes de toutes choses sont identiques à ce que la foi chrétienne proclame de l'essence divine? Non pas encore, sans doute, mais au moins la science de l'histoire et de la philosophie est assez avancée pour nous montrer que ce type éternel se reproduit dans l'homme et l'humanité, et que celle-ci, en obéissant à la loi de progrès formulée dans l'Évangile, passant successivement comme chaque individu de l'enfance et de l'empire de la force brutale à la jeunesse soumise, aux impulsions des sentiments, pour arriver à l'âge mûr que régit surtout l'intelligence, présente toujours une trinité admirable de la puissance qui crée, de l'acte qui constitue, de l'esprit qui unit et féconde. Ces idées et les analogies semblables que peut offrir la nature et l'homme dans leurs aspects différens, présentées d'une manière synthétique, ne sont pas de nature à conquérir jamais un grand nombre d'esprits, et une telle

Lumière n'illuminera jamais que des sommités; mais il n'en est pas moins vrai que cette concordance, ces analogies devront toujours être cherchées dans toute tentative de la raison chrétienne sur celle de l'islam. Pour qu'elles deviennent à l'ordre du jour, laissons encore quelque temps les exigences de la civilisation exclure les uns après les autres les dogmes du Coran et les oracles de la Sunna (tradition); ces deux premiers moyens de parvenir à la connaissance de la vérité pour les disciples de Mahomet. Quand ils seront restés avec le raisonnement, troisième moyen que leur théologie admet encore à défaut des deux autres et pour suppléer à leur silence ou leur insuffisance, la croisade de Raymond Lulle sera possible, inévitable. Au quatorzième siècle c'était un beau rêve, un avertissement jeté à l'avenir. Il semble que l'Eglise romaine l'a compris, car jamais encore elle n'a cherché à faire de conquêtes en Orient que par la force des armes; c'est tout au plus si elle conserve celles qu'elle y a faites; son zèle et son instinct de propagande ne se sont point encore éveillés pour ces missions; elle a long-temps attendu, et l'on voit quels étaient ses motifs, aujourd'hui qu'elle se prépare.

Entre Raymond Lulle et Guillaume Postel dont il nous reste à dire quelques mots on ne trouve aucun homme, aucun fait digne de remarque. L'an 1430, on voit par une conclusion de la nation de France en l'Université de Paris, portant que l'on pourvoira de bénéfices suffisants des professeurs de grec, d'hébreu et de chaldéen, que les études orientales n'avaient plus pour but que l'interprétation de la Bible et seulement d'après des textes dans les trois langues indiquées dans cet acte. Malgré les rêves bizarres et les prétentions folles de Guillaume Postel, telles que la rédemption d'une seconde partie de l'âme humaine non rachetée par la passion de Jésus-Christ, rédemption qui devait s'opérer par la substance humaine du Verbe divin répandue dans la substance d'une visionnaire de Venise (la mère Jeanne), quoiqu'il annonce dans son livre des *très merveilleuses victoires des femmes* que la mère Jeanne après sa mort est venue lui infuser sa

substance, et qu'empruntant les paroles de saint Paul, il dise à ce sujet: *C'est elle et non pas moi qui vis en moi*; malgré tant de folies que l'on s'est plu peut-être à exagérer, ce n'est pas sans faire de réserves que pour caractériser les travaux de cet orientaliste, on peut dire qu'il fut, dans la première moitié du seizième siècle, comme la parodie de Raymond Lulle. Sous une enveloppe d'erreurs et de folies orgueilleuses on découvre chez lui une pensée de fusion et d'unité par l'extension du christianisme, qui est encore, sous quelque forme qu'on la déguise, le principe du mouvement moderne dans ce but. L'idée non moins chrétienne d'amélioration et de bonheur pour tous, laquelle ennoblit les rêves de l'abbé de saint Pierre et les tentatives plus modernes du Saint-Simonisme, paraît aussi toujours présente à ce savant. A ce propos, on ne peut s'empêcher de remarquer la ressemblance qu'il y a entre la mère Jeanne de Guillaume Postel, devant affranchir une nouvelle portion de l'humanité, et la femme libre des Saint-Simoniens. Je ne sais si les apôtres de la science nouvelle ont ignoré les circonstances de la vie de Postel, car ils n'en ont, que je sache, parlé nulle part; cependant (ce dont je les loue) ils ont si peu craint d'aborder de front le fantôme du ridicule qu'ils ont ôté quelque chose à sa puissance. Postel au reste fit beaucoup pour l'étude des langues orientales: il rapporta de ses voyages en Orient un grand nombre de manuscrits, publia une grammaire arabe, fut nommé professeur de mathématiques et de langues orientales au Collège de France et donna des leçons tellement suivies qu'il était, dit-on, obligé de se mettre pour enseigner à la fenêtre du collège des Lombards, tandis que ses élèves l'écoutaient dans la cour.

Je viens de nommer le Collège de France et de parler de la publication d'une grammaire. A ces indices on reconnaît que nous allons entrer dans la seconde époque que nous avons signalée. Alors les travaux de chaque orientaliste perdent leur caractère d'isolement, l'enseignement prend une marche régulière et constante, la moindre découverte s'enregistre, les faits se groupent, se complè-

tent les uns par les autres, la science se forme et commence l'époque que nous avons nommée enseignante. Analytique d'abord, elle recueille, classe, coordonne les faits grammaticaux; synthétique ensuite, elle déduit des lois de ces faits et formule des règles générales: sans parler des autres raisons de ce progrès, rendous-en surtout grâces à l'imprimerie. Rien de semblable n'avait eu lieu jusque-là, et dans notre voyage rapide au travers des écoles si nombreuses et si célèbres élevées sur le sol de France, pendant le moyen âge, nous n'avions encore rien vu de stable et de suivi pour ce qui regarde l'enseignement des langues orientales. Il est vrai, quel que fût le lieu de leur naissance, presque tous les hommes dont nous avons parlé ont étudié ou professé dans les écoles de Paris, car alors, scientifiquement et religieusement parlant, il n'y avait ni France, ni Allemagne, ni Angleterre; il y avait, si l'on me permet cette expression, la *latinité* et la chrétienté. La tête de ce grand corps était Paris, de même que Rome en était le cœur. Charlemagne, en réunissant sous son sceptre la plus grande partie de l'Europe, fut la cause immédiate de cette unité qui s'établit après lui sur les ruines de l'unité politique; unité de tendances, d'opinions, de langage qui sera probablement aussi le caractère de l'époque ouverte par les gigantesques mouvemens de Bonaparte. Car, pour le dire en passant, ces deux hommes apparaissent dans l'histoire comme la double incarnation du même demi-Dieu. Comme deux magiciens, ils ont agité et mêlé les peuples dans la fournaise ardente des combats et ils en ont fait sortir un génie plus puissant qu'eux-mêmes, celui qui relie les peuples. Après le fils de Pépin ce fut le catholicisme; après le fils de la révolution française, il ne doit pas être d'une autre nature, quelques changemens de forme extérieure qu'il ait pu subir. L'aurole qui le fera connaître sera un harmonieux faisceau des rayons de la science et de la foi; celle-ci sera encore l'aile puissante qui le portera du nord au sud, du couchant à l'aurore. Il fit de l'Europe au moyen âge un camp où l'on vivait rudement sous la tente; la société de l'avenir doit être une cité dans

laquelle l'humanité se bâtira des palais où seront conviés tous les peuples de l'univers. La cause de cette *transfiguration* que l'on peut promettre à tout ce qui fait la vie et le bonheur de la société, c'est celle qui dans la spécialité des sciences de l'Orient donne à la période que nous allons examiner une supériorité incontestable sur celle dont elle découle, c'est une plus parfaite effusion de la parole, c'est la presse. Nous n'avons point oublié que nous n'avons ici d'autre but que de montrer comment Paris peut et doit être, sous le rapport des sciences orientales et de la conquête intellectuelle des peuples musulmans, le centre de ce mouvement scientifique et civilisateur; et de rechercher dans le passé les causes de cette prééminence, à la perpétuité et à l'accroissement de laquelle nous nous efforcerons de contribuer par le développement de quelques vues.

Quelque temps avant la fondation du Collège de France, Paris renfermait un grand nombre de savans français ou étrangers que François I^{er} et son prédécesseur Louis XII y avaient appelés. Il suffit de nommer Bude, Erasme, Ramus, Reuchlin, Danès, quelques Grecs, tels que Jean Lascaris, George Hermonyme, pour montrer que l'étude des langues de l'antiquité devait reprendre faveur dans une ville qui les rassemblait. Aussi l'on peut dire que la fondation du Collège de France, par François I^{er} en l'an 1530, fut le résultat de leur réunion. Il n'y eut point d'abord de lieu particulier pour les leçons; les lecteurs du roi, comme on disait alors, enseignaient tantôt dans un collège, tantôt dans un autre. François I^{er} eut, en 1539, l'idée de les établir à l'hôtel de Nesle, mais il ne l'exécuta pas. Pendant les règnes suivans, cet établissement se ressentit des désordres des guerres civiles, et souvent même les gages des lecteurs ne furent pas payés. En 1587, Henri III avait cependant aux chaires instituées d'abord ajoutées celles de chirurgie et de langue arabe. La première pierre de l'hôtel qu'occupe actuellement le Collège de France fut enfin posée par Louis XIII le 18 août 1610. Comme l'histoire du Collège de France, par Gouget, renferme, quant au nombre de chaires,

aux noms des professeurs, tous les détails que l'on peut désirer, nous nous contenterons de parler ici de ceux qui ont le plus marqué par leurs ouvrages et leur réputation.

Sans mentionner les autres professeurs, on compte parmi ceux qui enseignèrent l'arabe et le syriaque, Arnould de l'Isle, qui, envoyé en mission à Maroc, est retenu par l'empereur pour y enseigner l'arabe; Gabriel Sionite, maronite, qui, entre autres ouvrages, a laissé une grammaire arabe et la traduction de la géographie d'Edrisi; Pierre Valtier; François Petis de la Croix, auteur de nombreux ouvrages; Antoine Galland, que sa science n'a point privé de la célébrité, grâce à sa traduction des Mille et une Nuits; Etienne Fourmont; Alexandre Petis de la Croix, auteur de diverses traductions. Il était secrétaire interprète du roi, et c'est de lui que date l'obligation, pour les personnes revêtues de cette charge, de donner des leçons à l'école des jeunes de langues dont nous aurons bientôt à parler; les deux de Fiennes; Jean Otter, et Le Roux des Hauterayes; D'Herbe'ot, qui écrivit d'abord en arabe sa bibliothèque orientale; Jean de Guignes, auteur de *l'Histoire générale des Huns*. A côté d'eux citons encore Samuel Bochart, et le savant auteur de *l'Histoire des Patriarches jacobites d'Alexandrie*, Eusèbe Renaudot.

Il y avait jusqu'en 1773 deux chaires de grec, deux pour l'arabe, deux pour l'hébreu et une de syriaque. Un arrêté du conseil, du 20 juin de cette année, réunit la chaire de syriaque à celles d'hébreu, et convertit l'une de celles d'arabe en une chaire de persan et de turc. Le 8 août 1793 une loi supprima toutes les académies et sociétés littéraires, patentées ou dotées par la nation; mais elle n'atteignit pas l'enseignement du Collège de France. Bientôt après, la loi du 10 germinal an III établit trois chaires d'arabe, de persan et de turc près de la Bibliothèque nationale, et le 7 ventôse de la même année on créa les écoles centrales, où ce même enseignement eût pu prendre place.

Les chaires du Collège de France, pour l'enseignement des langues, consistent aujourd'hui dans les suivantes :

Hébreu et Syriaque : professeur, M. Etienne Quatremère.

Arabe littéral, M. Caussin de Perceval.

Persan, M. le baron Sylvestre de Sacy.

Turc, M. Alix des Granges.

Chinois, M. Julien.

Sanscrit, M. Burnouf fils.

Grec, M. Boissonnade.

A côté de cet enseignement, qui doit être fait dans un but scientifique et littéraire, s'est développé et a prospéré celui de l'école établie près de la Bibliothèque royale, dans un but d'application et d'utilité politique et commerciale. Elle se compose des chaires suivantes :

Arabe littéral : professeur, M. le baron Sylvestre de Sacy.

Arabe vulgaire, M. Caussin de Perceval.

Persan, M. Etienne Quatremère.

Turc, M. le chevalier Amédée Jaubert.

Grec moderne, M. Hase.

Hindoustani, M. Garcin de Tassy.

Archéologie, M. Raoul Rochette.

La Sorbonne a aussi conservé une chaire d'hébreu et une de grec ancien.

Outre ces établissements, le gouvernement entretient au collège Louis-le-Grand des élèves destinés à devenir drogmans dans les échelles du Levant. Les professeurs sont : MM. Jouannin, Desgranges aîné et Bianchi, secrétaires interprètes du roi pour les langues orientales. Cette école, connue sous le nom d'école des Jeunes de langues, fut fondée par Colbert en 1669. Beaucoup des savans que nous avons cités en ont fait partie comme élèves ou comme professeurs. Dans l'intérêt du service de l'état pour les relations diplomatiques, comme dans celui de la science et de cette influence civilisatrice que nous en attendons, cette école devrait être la pépinière des deux autres, l'école primaire des langues de l'Orient, au lieu d'une école ouverte seulement à quelques élèves privilégiés. Pour leur admission, on ne doit pas seulement consulter les services de leurs parens et ne tenir aucun compte des dispositions nécessaires à ces études, qui demandent une intelligence persévérante. Donnez des bourses; mais donnez-les avec discernement. Ouvrez cette école à tous ceux qui voudront y

venir puiser les élémens des langues orientales. Dans l'état actuel des choses, ce sera non seulement une mesure juste, utile à la France et à la société; ce sera une bonne spéculation.

De cette manière on aurait un système complet d'initiation aux langues et aux sciences de l'Orient, un cours répondant à tous les besoins divers des esprits qui dirigeront leur activité vers ce point. Au lieu d'envoyer les élèves Jeunes de langues dans l'Orient aussitôt après leur sortie du collège, il faudrait les obliger à fréquenter pendant deux ans les deux autres écoles en même temps qu'ils prendront les notions de droit, de géographie, d'archéologie, de sciences naturelles et d'histoire, dont il leur est impossible de se passer, si l'on veut qu'ils servent bien leur patrie et la civilisation dans les pays où ils auront occasion de se trouver. Les négocians, les voyageurs, dans quelque but que ce soit, les érudits qui déchiffrent les archives du passé, les savans qui veulent les comparer entre elles et à celles du présent pour en éclairer l'avenir, ceux qui, dans un but social, hommes de science politique ou de religion, voudront connaître l'Orient pour savoir le régime qui lui convient, ou qui, le considérant comme un arbre que l'on doit enter de nouveau, voudront savoir quelle espèce de greffe il comporte; ceux-là ont déjà commencé à suivre les deux écoles de la Bibliothèque et du Collège de France, et ne peuvent manquer d'y entretenir désormais l'émulation nécessaire.

Avec un enseignement bien organisé, on pourrait presque se passer de livres scolaires, tels que grammaires et dictionnaires; mais nous en possédons en assez grand nombre.

L'étude de la langue musulmane, la plus importante, est devenue facile avec les grammaires de MM. de Sacy, pour l'arabe littéral, et Caussin de Perceval, pour l'arabe vulgaire. L'étude approfondie de l'arabe littéral n'est possible, je crois, qu'avec le premier de ces deux livres, plus rationnel, plus philosophique sans doute qu'aucun ouvrage arabe du même genre; mais encore plus riche d'observations, de préceptes, plus complet en un mot. Les personnes qui con-

naissent les travaux de M. de Sacy sur la grammaire générale, les vues profondes et élevées du savant qui se révèlent dans tous ses travaux, en même temps que le judicieux examen du critique et l'investigation minutieuse et subtile de l'érudit, ne seront pas étonnées de retrouver ces qualités portées au plus haut degré dans sa grammaire de langue arabe, que je ne crains point d'appeler un chef-d'œuvre, parce qu'elle remplit le but que doit se proposer tout philologue, en ce que, si haut que l'auteur se place par des considérations générales, sa vue perçante ne manque aucun détail et ne s'égare pas un instant dans le dédale des subtilités arabes, dont il est difficile de se faire une idée quand on n'a pas cherché à y pénétrer.

Ce livre est le pivot des études orientales futures en Europe et peut-être en Orient. Quant aux lexiques, la nouvelle édition de Golius par M. Freytag doit satisfaire aux besoins des traducteurs, mais il y a quelque chose à désirer après le dictionnaire français arabe d'Elions Bochtor par M. Caussin de Perceval. J'en dirai autant du vocabulaire français turc de M. Bianchi. Mais que la littérature orientale se développe et ces messieurs eux-mêmes sauront bien répondre à ses besoins! La grammaire turque de M. Jaubert se complète par les grammaires arabe et persane; toutefois, il est à regretter que ce savant professeur n'ait pas un peu plus insisté sur les élémens de ces deux langues par lesquelles il faut commencer l'étude de la langue turque actuelle. Pourquoi, avec quelques améliorations bien faciles à faire, ne réimprimerait-on pas la grammaire de Meninski et aussi son Onomasticon ou dictionnaire arabico-persico-turc et latin qui donnerait tant de facilités pour les compositions dans ces trois langues. Le dictionnaire du même auteur turcico-persico-arabico latin et le nouveau vocabulaire de MM. Kieffer et Bianchi laissent peu à désirer pour la traduction de ces langues en français. Il ne manque point de grammaires de la langue persane, mais on en attend une rédigée en français du célèbre auteur de la grammaire arabe. M. Etienne Quatremère ne tardera pas à publier une chrestomathie

persane sur le modèle de la chrestomathie arabe de M. de Sacy. Ce dernier livre, l'anthologie grammaticale du même auteur, les éditions d'Abdullatif de Kalî'a et Dimna, de la Moallakat de Lebid, de Hariri avec commentaires, le Hamaça de M. Freytag, les nombreuses éditions du Coran, etc., etc., ouvrent à tout le monde une voie large et facile à la connaissance de la littérature arabe et aux communications littéraires avec cette nation. On est un peu moins avancé sous le rapport du turc, parce que les compositions littéraires de cette nation n'ont encore jamais été ni traduites littéralement ni soumises à un travail d'analyse grammaticale et logique suffisant; mais cela encore, avec un peu d'impulsion, est à la veille de se faire. Les instrumens pour l'avancement de l'étude du persan n'ont pas atteint le même degré, mais cette lacune même indique que le but nouveau de la science orientale lui a été révéle instinctivement comme une sorte de besoin. En effet, les deux points de contact de l'Europe et de l'Asie, de la civilisation chrétienne et de celle opérée par le Coran sont les deux nations arabe et turque. Avant d'indiquer quelques uns des moyens qu'il convient d'employer pour rendre ce rapprochement durable, il est nécessaire de s'expliquer clairement sur une objection qui pourrait être faite. L'Orient n'a-t-il donc plus rien à nous apprendre, est-il une mine tout-à-fait épuisée? Non sans doute. L'histoire, la littérature, les sciences naturelles ont encore à en attendre une riche moisson de faits nouveaux ou de faits mieux observés; mais je ne saurais approuver la devise de la société royale de traduction de Londres *ex oriente lux*, qu'à la condition qu'elle ne s'entende que du passé, et que cette généreuse institution favorise aussi bientôt les traductions des langues de l'Europe dans les langues de l'Asie; une devise tout opposée serait bien plus vraie et ne contrarierait que l'ordre apparent de la nature.

Ne serait-il pas aussi plus utile de publier des éditions des ouvrages arabes, persans et turcs dont on compte à peine quelques manuscrits? Ibn Khaldoun, Masoudi, Novairi et bien d'autres ouvrages ne se trouvent nulle part en exemplaires

complets dans nos bibliothèques. L'Orient en compte à peine un ou deux de chaque; un incendie, une révolution, un caprice peuvent nous les faire perdre à jamais. Affranchir la science des entraves qu'y met la rareté des manuscrits et lui fournir par là les plus sûrs, les seuls moyens d'avancer, tel est le but que doivent se proposer les individus, les sociétés savantes et les gouvernemens dans les travaux ayant pour objet de fouiller encore dans les mines de l'Orient. Ce genre de travaux n'est pas encore près de finir. Il s'associera sans cesse à celui qui doit essayer d'allier l'Orient à l'Occident :

. Alterius sic
Altera poscit opem res, et conjurat amicè.

Mieux nous connaissons l'Orient, mieux nous nous ferons connaître à lui. La réserve, l'hésitation, bientôt le silence paralyseraient et anéantiraient nécessairement des relations mal préparées. Vouloir instruire l'Orient sans connaître à fond sa langue, sa religion, sa littérature, son histoire, le point où en sont chez lui les sciences, quels sont ses mœurs, ses préjugés, ce serait vouloir par le langage oral faire d'un sourd et muet un membre de l'académie des sciences.

Ainsi, après avoir été la base du nouveau développement des études orientales, se perpétuera le caractère de ce que nous avons appelé la deuxième époque, en s'unissant intimement à ce qui constituera l'époque nouvelle que tout le monde sent et comprend à merveille. Un écolier dirait que ce n'est que la substitution du thème à la version, et par ces mots il aurait posé la loi suivant laquelle se résoudra l'une des plus importantes questions sociales qui aient jamais occupé le monde. On est tellement habitué à regarder ces études comme un objet de pure érudition, on se rend si peu compte des liens qui unissent la science à ce qu'il y a de plus vital dans la société, à ses intérêts les plus essentiels, que l'on ose à peine se servir des expressions qui répondent à la grandeur de la perspective que l'on découvre. On craint de s'être abusé et laissé aller à cette heureuse erreur qui agrandit à chacun l'importance des travaux auxquels il se livre.

— Cependant que l'on se place avec nous au point d'où nous contemplons ces deux civilisations qui s'approchent; l'une resplendissante, presque incandescente de lumière, l'autre où quelques sommets déjà se sont couronnés des reflets de l'Occident et que le vent de l'infortune sollicite sans cesse à s'en approcher davantage. Qu'on nous dise si le besoin que l'on éprouve alors n'est pas celui de s'unir dans une hymne de reconnaissance, d'admiration et d'espérance.

M. le baron de Sacy est encore entré le premier dans cette nouvelle carrière ouverte à la science. Il a écrit en arabe et en persan, et entre autres choses une préface à son édition de *Hariri*, que le cheikh Refaa a louée dans la relation de son séjour en France, qu'il a fait imprimer en Egypte, et dont j'ai entendu l'éloge dans la bouche de plusieurs arabes. Il fallait la profonde connaissance de M. de Sacy dans cette langue pour obtenir un pareil résultat sans être jamais sorti de Paris. Mais s'il est vrai qu'aucun autre ne puisse se le promettre, je ne crois pas qu'une personne qui n'aurait appris qu'avec un khodja arabe ou turc, ait plus de raisons d'oser concevoir cette espérance. Ici encore Paris et la Mecque doivent se compléter l'un l'autre. Puisse le gouvernement et les sociétés savantes comprendre cette nécessité, et ne pas laisser se fermer une voie si dignement ouverte. Il y a déjà huit ans, en 1827, M. Garcin de Tassy avec M. J. Babinet conçut le projet d'un journal, bulletin scientifique et industriel, destiné à donner aux gens lettrés de l'Orient les nouvelles les plus importantes. Malheureusement, si je ne me trompe, sans une annonce dans le journal de la société asiatique, le prospectus n'en fut publié qu'en arabe. Ce dut être une des raisons qui s'opposèrent au succès d'une entreprise peut-être alors un peu prématurée. Les nécessités de l'Orient sont bien plus exigeantes aujourd'hui qu'elles ne l'étaient alors; y eût-on encore les idées qui déterminèrent la Porte à acheter les types et matrices de l'imprimerie du renégat Ibrahim, il faudrait néanmoins se résoudre à courir le danger que l'on voulait conjurer. Wacif effendi raconte qu'on ne réorganisa l'imprimerie que

pour empêcher ces caractères, qui allaient être vendus aux Français, de tomber entre les mains des infidèles, et de peur que les presses parisiennes ne publiassent des livres orientaux, comme les presses du Vatican l'avaient déjà fait. Il y a plus d'une leçon pour nous dans ces craintes d'un puéril fanatisme. Au reste, une tentative du genre de celle de M. Garcin de Tassy doit être annoncée par les cent bouches de la presse, dans toutes les langues de l'Europe, et secondée par tous les moyens que les associations savantes et les gouvernements ont à leur disposition, tels que facilités de transport et de correspondance, invitations aux consuls et autres agens de s'abonner, démarches près des autorités locales, établissemens d'échanges et de communications avec les journaux établis à Alexandrie, Candie, Smyrne et Constantinople, etc., etc. Au moment où le gouvernement s'occupe d'organiser un service de paquebots à vapeur dans la Méditerranée, où l'on se rend en cinquante jours dans l'Inde, en traversant tout l'Occident de l'Asie, où l'Europe semble vouloir prendre définitivement son ancienne voie des caravanes, doit-on désespérer d'avoir le concours de ceux qui doivent veiller aux intérêts des peuples? Mais en attendant que Pheureuse pensée de M. Garcin de Tassy reçoive une exécution à laquelle il faut d'abord que le gouvernement s'associe comme nous venons de l'indiquer, qui est-ce qui s'opposerait à ce qu'insensiblement la société asiatique de Paris consacrerait une partie de son journal à de courts, mais substantiels articles de ce genre, et qu'elle s'emparât ainsi peu à peu d'une influence immense? Ces questions sont-elles indignes de l'attention des savans distingués qui sont à sa tête? Ne pourrait-on pas aussi donner quelquefois au recueil qu'elle publie une tendance un peu plus sociale, qui en considérant plus expressément la science dans ses rapports avec les intérêts religieux, politiques et matériels des peuples, agrandirait beaucoup la sphère de son action?

En soumettant la question à de tels juges, je m'interdis tout développement de ma pensée et des avantages qui doivent résulter de l'établissement de pareils

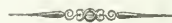
rapports. Il n'est personne, au reste, qui ne les aperçoive, et aucun esprit ne peut se refuser à des espérances d'améliorations de toute nature, au sein ou en dehors de l'islamisme. Tout le monde comprendra aussi que de pareils efforts auraient évidemment pour résultat de rendre l'exploration de l'Orient plus facile. Les gens les plus éclairés de ces contrées s'imaginent encore que nos voyageurs ne les parcourent que pour lever des plans, espionner et chercher des trésors. Qu'ils apprennent ce que nous demandons à leurs ruines et à leurs cités, et ils s'offriront d'eux-mêmes à nous servir de guides. Sans cesse nous aurons à nous réjouir de découvertes nouvelles, là ou mille fois déjà des voyageurs avaient fatigué leur zèle, sans recueillir un indice, auprès de monumens que l'ignorance encore plus que la haine dérobait à leurs recherches.

Dans le coup d'œil que nous venons de jeter sur l'étude des langues et des choses de l'Orient en France depuis Charlemagne, nous avons vu quelques intelligences, héritières les unes des autres, poursuivre péniblement sur la poussière des siècles les traces interrompues de la marche des générations. Avides et tenaces, ces esprits d'élite ont contemplé, mesuré, fouillé dans tous les sens les débris mystérieux du langage, ce monument commun de tous les peuples et différent chez tous; ils en ont remué et replacé une à une toutes les pierres. A la vue de ces édifices entièrement rebâtis, nous nous sommes dit : La science est bonne et féconde; en ressuscitant les siècles passés, elle a manifesté sa mission céleste. Puissante magicienne, elle a fait comparaître toutes ces nations qui, par leurs langues et leurs usages, vivent contemporaines de nos pères; elle leur a dérobé leurs secrets, et peut aujourd'hui marcher à leur conquête. C'est là, je pense, une noble récompense.

L'étude des langues musulmanes, l'arabe, le turc et le persan, ne sera donc plus seulement une affaire de curiosité, un programme d'académie, mais une action sociale, de civilisation et d'intérêt universel. Sur l'autre rive de la Méditerranée un public est tout préparé pour les orientalistes.

Puisse la presse s'associer à ces pensées, les développer en les améliorant! Elle aussi comprendra que la littérature orientale a des devoirs à remplir; elle verra les avantages immenses qui résulteront pour nous de cette position nouvelle, et la carrière sans bornes qui s'ouvre devant cette activité surabondante qui n'est un mal que lorsqu'elle n'est pas dirigée. La grandeur et l'utilité de ce rôle ne sont pas faites pour lui échapper. A présent que l'on sent si bien que la littérature n'est pas seulement l'expression de la société, l'écho de ses joies et de ses douleurs, mais doit encore réagir sur elle pour la guider et l'éclairer; aujourd'hui que par suite de ce besoin qui crie si haut dans les entrailles du monde, les ouvrages les moins sérieux, que dis-je? les plus coupables ont une tendance invincible à une pédantesque prédication, méconnaîtrait-on sur ce point unique la vocation du savoir et de l'intelligence? Pauvre, chétif, obscur ouvrier de cette croisade que l'on ne peut plus retarder long-temps, avons-nous donc eu la prétention d'en être le Pierre Permite? Non, en vérité; mais ce pieux moine eut certainement quelques humbles précurseurs dont l'érudition seule a conservé les noms. Nous désirons être un de ceux-là. Que d'autres soient Pierre, Urbain II, les prélats du concile de Clermont, que d'autres portent l'épée victorieuse de Godefroy. En attendant, écho de la voix qui sort du temps et des faits, nous avons crié et nous crierons encore : Dieu le veut!

M. J. COR.



PANTHÉISME ALLEMAND (1).

Le panthéisme théorique du dix-neuvième siècle, nous l'avons déjà dit, est une production d'outre-Rhin. Nulle de nos célébrités philosophiques ne l'a,

(1) Un ancien collaborateur de la *Revue Européenne*, M. Léon Boré, veut bien nous communiquer ce chapitre d'un ouvrage intitulé : *OU CHRÉTIEN, OU PANTHEÏSTE*, qui doit paraître à la fin du mois de mars à la librairie de Debécourt, rue des Saints-Pères, 69.

jusqu'ici, formulé à notre usage. Et pourtant il n'y a guère loin, il n'y a qu'un pas de l'éclectisme et du rationalisme en général au panthéisme. D'où vient donc que cette doctrine ne s'est pas encore produite chez nous à l'état de système, tandis qu'elle existe comme telle, depuis nombre d'années, dans la partie avancée de l'Allemagne protestante? Il doit y avoir à ce fait, comme à tout autre, une raison. Nous nous l'expliquons de deux manières.

La religion générale d'un peuple établit autour de lui une atmosphère intellectuelle et morale à laquelle les esprits les plus audacieux ne peuvent qu'avec beaucoup de peine, et par conséquent dans des cas fort rares, se dérober tout-à-fait. Or, quoi qu'on dise et qu'on fasse, la France, sous le rapport religieux, est organisée catholiquement, ce qui dit de soi-même que les croyances chrétiennes, plus ou moins vagues dans les pays soumis à d'autres confessions, forment chez nous, pour la masse qui les professe, et par réaction (par *contagion* en quelque sorte), pour la masse qui ne les professe pas, un cercle d'idées très précises, très fermes, qu'il est plus facile de franchir que d'entamer. Il n'en est pas ainsi des contrées où l'autorité dogmatique étant, de sa nature, sinon nulle, du moins radicalement faible, surtout vis-à-vis des intelligences cultivées, chacun se trouve, de fait et de droit, livré à la merci, au caprice de ses inconstantes opinions. Par cela que la religion est non seulement un des premiers besoins, mais l'âme même de la vie humaine, son influence, soit positive, soit négative, s'exerce d'une manière inévitable sur notre conduite entière et jusque sur ceux de nos actes qu'un observateur superficiel regarde comme absolument placés en dehors de sa sphère. Aussi existera-t-il toujours, comme il a toujours existé, une corrélation intime entre l'état religieux et philosophique d'une même époque.

L'autre cause de la différence indiquée entre le rationalisme allemand et le rationalisme français, git, selon nous, dans la diversité caractéristique du génie des deux nations. Tout le monde reconnaît que le sens pratique est plus vif, plus développé parmi nous, que chez

nos voisins d'au delà du Rhin. Par suite de cette disposition, le goût littéraire en France, et le jugement philosophique (lequel n'est que le goût du fond, comme le goût n'est que le jugement de la forme) reculent d'eux-mêmes devant des hardiesses dont nous voyons, du premier coup, le désaccord complet avec le monde réel. Et certes, cela est bien le cas pour le panthéisme. Outre que notre simple bon sens regimbe contre la proposition saugrenue : « Que nous et la nature sommes identiques à Dieu, » les affreuses conséquences morales qui s'échappent en foule de cette idée une fois adoptée comme règle de conduite, heurtent violemment notre sentiment délicat des conditions et des besoins de la vie sociale.

D'ailleurs tout va vite en France, le mal comme le bien. Nous donnons aisément dans le faux, ou, pour mieux dire, dans l'exagéré; mais nous le traversons à la course, nous n'y demeurons pas. L'Allemagne, au contraire (je dis toujours la partie *avancée* de l'Allemagne protestante (1)), voilà quarante ans qu'elle est en plein panthéisme!... Pousée par Kant sur le bord de l'abîme, elle y a été entraînée par Fichte, presque à l'époque où venait de s'ouvrir pour nous l'ère des changements politiques; ça été sa révolution, — révolution immense, dont le cercle d'abord élargi, puis abandonné par Schelling, a enfin été reculé par Hegel jusqu'aux dernières limites du possible.

Puisque nous avons nommé Schelling, jugez par son exemple, de la différence profonde de sa nation et de la nôtre. Il y a plus de trente-cinq ans que cette forte intelligence, prenant la question au point où Fichte l'avait conduite, renforça par son fameux système de l'*identité* le panthéisme subjectif du disciple de Kant. Eh bien, Schelling qui, comme l'on sait, a rompu en 1809 avec ses idées premières, dans son livre *de l'Essence de la liberté humaine*; — Schelling, à

(1) Nous insistons sur cette distinction, parce que le panthéisme systématique travaille d'une manière spéciale, et presque exclusive, les régions de l'Allemagne exposées à l'influence directe du rationalisme protestant.

l'heure qu'il est, ne s'est pas encore expliqué en face du public, sur *la valeur intrinsèque et la forme extérieure du christianisme*. Le monde savant ne cesse de demander au célèbre professeur sa *Philosophie de la révélation*, que celui-ci ne cesse de promettre, et qu'il hésite toujours de publier (1).

Pendant cet intervalle, un hardi disciple prenant le premier point de vue du maître pour point de départ, a emporté le système de l'*identité* jusqu'aux plus extrêmes conséquences, jusqu'à faire de Dieu une simple hypostase de la pensée humaine!

Hegel ouvrit sa carrière d'écrivain par quelques dissertations dans un *Journal de philosophie critique*, rédigé de concert avec Schelling. Ce ne fut qu'en 1807 qu'il donna sa *Phénoménologie* (ou examen des phénomènes) *de l'esprit*. Dans ce livre, que son amour-propre d'auteur aimait à appeler *Voyages de découvertes*, par allusion au nouveau monde philosophique dont il était en quête, Hegel se sépare de l'ancien maître et ami qui venait de prendre une autre direction. Il salue, avec un dédain mal caché, le petit coin de terre ferme où la prudence rejetait Schelling, et s'élançe plein d'audace sur la mer sans fond et sans rivages du panthéisme. Une telle outrecuidance était chose bien naturelle de la part d'un homme qui n'aspirait à rien de moins qu'au rôle de Christophe Colomb de la pensée. Mais en réalité, il se trouve qu'Hegel a été à la fois, si l'on peut ainsi dire, au dessus et au dessous de sa tâche : *au dessus*, en ce qu'il a construit et non découvert son monde intellectuel; et *au dessous*, en ce que cette construction comme tous les édifices philosophiques bâtis autrement qu'avec des pièces de rapport empruntées à la vérité révélée), manque de base, de ciment et de clef de voûte.

On ne peut nier, du reste, que le philosophe de Berlin ne soit un *rude joueur*. Sans doute, ses idées étant en général fausses, doivent être et sont en effet intrinsèquement faibles; mais, en même

temps, il y a dans les raisonnemens énormes que cet homme entasse les uns sur les autres pour escalader le ciel, il y a surtout dans sa manière de les travailler et de les soulever, quelque chose de gigantesque. Volontiers nous l'appellerions le Titan du rationalisme, si l'impuissance radicale de ses efforts ne présentait une image plus exacte dans l'incessant et stérile labeur de Sisyphus; car réellement il a usé sa vie à vouloir rouler jusqu'au faite du palais philosophique où voulait trôner son orgueil, la même pierre qu'il posait pour base, l'idée de l'absolu, de l'infini (L'IDÉE DE DIEU!!!) tirée des profondeurs de la raison purement humaine; et l'immense idée, toujours retombant, l'a contraint, durant vingt-cinq longues années, de recommencer chaque jour un travail inutile. Le pauvre créateur! il sent si bien au fond de lui-même la fragilité des principes qu'il donne pour fondemens au monde de sa pensée, qu'à chaque instant il les étaie par de nouvelles substructions; à chaque instant, sous une forme ou sous une autre, très souvent sous la même forme, il reproduit l'idée-mère de tout son système (SAVOIR : LA NATURE PANTHÉISTIQUE DE L'IDÉE), idée fixe qui, sans parler d'une obscurité, d'une sécheresse et d'un néologisme interminable, rend l'étude de ses ouvrages horriblement fatigante.

Nous prévenons donc tout d'abord le lecteur de s'approvisionner d'une forte dose de patience pour traverser les sables arides des abstractions hégéliennes, dans lesquels pas un être animé, pas la plus petite fleur d'imagination ni la moindre source de sentiment, ne viennent distraire la monotonie du voyage. Tout ce que nous osons promettre, c'est de l'abrégé autant qu'il nous est possible, en en réduisant les distances indéfinies sur une échelle plus courte et néanmoins exacte. Mais non, nous nous engageons à quelque chose de plus : nous voulons, selon la mesure de nos forces, revêtir de la précision et de la clarté française une foule de pensées enveloppées par Hegel de cette brume d'expressions vagues, ou noyées dans ces phrases incohérentes dont *presque* tous les philosophes d'outre-Rhin font, comme de

(1) *Philosophie der Offenbarung* : Cet ouvrage, déjà imprimé une fois en grande partie, a été soudainement retiré par Schelling.

gaité de cœur, l'attribut distinctif de la plus riche des langues européennes. Toutefois, la disette complète de termes analogues nous obligera trop souvent à nous faire *barbares*, surtout lorsque l'idée de l'auteur, purement verbale, a besoin, pour être saisie au degré où elle peut l'être, du mot même qui la constitue tout ce qu'elle est.

Ceci posé comme avertissement nécessaire, implorons d'en haut le *Fiat lux*, et jetons-nous courageusement dans le chaos.

Il a été précédemment indiqué qu'à partir de Kant et à commencer par lui, les principaux systèmes rationalistes de l'Allemagne ont tous gravité vers le panthéisme absolu, jusqu'à ce que cette doctrine ait été portée, par l'audacieux et infatigable essor d'Hegel, au zénith de sa révolution. Nous sommes obligés d'entrer, à ce sujet, dans quelques développemens.

Qu'est-ce, en dernière analyse, que l'idéalisme transcendantal de Kant; qu'est-ce même que sa *religion renfermée dans les bornes de la raison pure* (1)? — Un simple résultat de lois intellectuelles existant *à priori*, ou (selon sa terminologie bizarre) de l'*impératif catégorique*, auquel Dieu lui-même est subordonné! Et qu'est-ce, je vous le demande, que ce Dieu claquemuré dans un cercle d'idées nécessaires, « qui doivent être notre *unique* règle, parce qu'elles sont *toute* notre intelligence? » Peut-être reconnaissez-vous la divinité d'Anaxagore ou de Zénon; mais assurément ce n'est point là le Dieu du théisme chrétien, notre Dieu. On a même peine à concevoir au premier coup-d'œil, comment le *sage de Königsberg* (1), après avoir placé sur le trône des cieux ce fantôme qui *régit, mais ne gouverne pas*, essaie encore de rattacher son système au christianisme, ou, pour parler plus juste, le christianisme à son système. Mais en y regardant de près, cette contradiction s'explique aisément; c'est que, même à ne la considérer que comme fait, la ré-

vélation chrétienne occupe dans le monde moderne une place tellement vaste, qu'il est impossible de ne la point rencontrer à chaque pas, et surtout, prise comme ensemble de notions métaphysiques, elle joue un si grand rôle dans toutes les sphères de la pensée, qu'on ne peut, bon gré malgré, échapper à son influence, encore bien moins l'annéantir. Aussi est-il remarquable que les philosophes placés en dehors de notre foi sont tous dans l'alternative, ou de nier complètement l'action morale et intellectuelle du christianisme, ce qui est un parti désespéré; ou de l'accommoder à leurs rêves, tentative orgueilleuse qui demande les plus violens efforts pour aboutir nécessairement à de faux et pauvres résultats. Car la doctrine chrétienne est l'ensemble absolu, complet, des rapports de l'homme avec Dieu, et par conséquent tout ce qui, hors de son sein, prétend aux mêmes droits, est par là même frappé de stérilité. Lors donc que, cédant à une force supérieure, Kant laisse subsister quelques vérités chrétiennes, cela ne change malheureusement ni la base, ni la structure totale de son système religieux, et il ne reste pas moins constant qu'après avoir nié, dans sa *Critique de la raison pure*, la certitude de toute idée métaphysique, et n'avoir admis Dieu que comme un point d'appui nécessaire à la *raison pratique* ou morale (mais toujours en l'assujettissant à ce je ne sais quel *impératif catégorique*), il ne lui a manqué, pour arriver au panthéisme absolu, que le triste courage de tirer des conséquences dont il a véritablement posé toutes les prémisses.

Chez Fichte le *moi* est établi comme principe, support et totalité du monde. Le *moi* est l'unité absolue, sans limites. Il n'y a pas de Dieu dans ce système, ou plutôt, Dieu, c'est le *moi*! Le *moi* est l'identité du *sujet-objet*. Le *moi* étant activité, et cette activité ne pouvant connaître qu'elle-même, puisqu'elle seule existe, tout le reste, c'est-à-dire le monde extérieur (le *non-moi*) n'est qu'une simple apparence. Mais laissons parler Fichte lui-même, autrement le lecteur français, *né malin*, pourrait soupçonner quelque mauvaise plaisanterie. Ecoutez donc :

« Voici le principe le plus élevé de la

(1) *Die Religion innerhalb der Grenzen der blossen Vernunft* (titre d'un de ses ouvrages.)

(2) Nom communément donné à Kant par les rationalistes allemands.

philosophie : *moi* = *moi*, ce qui, outre la valeur de $A=A$, exprime encore le contenu nécessaire de la conscience de soi-même (par ces derniers mots, je pense qu'il entendait son identité de l'objet et du sujet). Le *moi* est activité; par conséquent il se pose lui-même, il est à la fois l'agissant, le sujet et le produit de l'action, l'objet. Cette opération s'appelle la conscience (*Bewusstseyn*) (1). » « Le *moi*, en tant que déterminant le *non moi*, est absolu, libre, infini, l'unique réalité véritable (2). »

En voilà assez (certes oui, bien assez). Tout obscures que sont ces paroles, et inintelligibles, parce que de soi-même le faux ne s'entend pas, il n'en est pas moins clair que Fichte formule ici, on ne peut plus résolument, son panthéisme subjectif. Mais ne quittons pas cet homme, plus remarquable par la force du caractère que par celle de l'esprit, sans reproduire quelques unes de ses dernières paroles, desquelles l'on doit évidemment conclure qu'il sentit à la fin l'innanité du rationalisme, et qu'avant que la mort lui eût fermé les yeux, il les tourna vers quelque chose de meilleur. On lit dans son *Instruction sur la vie bienheureuse* (*Anweisung zum seligen Leben*): « La raison se tournant vers l'amour divin et s'ablant en lui, est le point de vue de la plus haute science. Aussi l'amour est-il supérieur à toute raison; aussi est-il la source de la raison même. »

Il s'agit de voir maintenant de quelle manière Schelling, dans la première période de ses transformations philosophiques, poursuivit l'œuvre de Fichte.

Nous commencerons d'autant plus volontiers par citer les propres paroles du célèbre professeur, que déjà depuis long-temps il a fait ses preuves de grand écrivain, et qu'il y a toujours au milieu de ses idées, même les plus fausses, quelque chose qui dénote une belle et vaste intelligence. Schelling est admirateur passionné du style de notre Pascal, dont il rappelle quelquefois lui-même, dans ses écrits, les formes parfaites. Es-

pérons qu'il ne l'imitera pas uniquement sous ce rapport.

Le commencement des travaux publics de Schelling date de loin. Son premier ouvrage, imprimé en 1795, fut un essai sur le principe et la forme de la philosophie. Vinrent ensuite : 1797, *Idées concernant la philosophie de la nature*; 1798, *Dissertation sur l'âme du monde*; 1799, *Système d'idéalisme transcendantal*; 1800, *Philosophie de la nature*; 1801, *Première esquisse du système de l'identité*; 1802, *Bruno, ou Entretien sur le principe naturel et divin des choses*; 1803, *Leçons sur les études universitaires*; 1804, *Du rapport de la philosophie et de la religion*; 1806, *Contre Fichte*; 1809, *De l'essence de la liberté humaine*; 1812, *Réflexions sur le livre des choses divines de Jacobi*; 1813, *Réponse à l'attaque d'Eschenmayer contre le traité de l'essence de la liberté humaine*; 1815, *Des divinités de la Samothrace*. Depuis cette époque, c'est-à-dire depuis vingt-deux ans, Schelling n'a rien publié, hormis quelques discours par lui prononcés en qualité de président de l'Académie des sciences de Munich, et une préface à la traduction d'une préface de M. Cousin.

Ainsi que nous l'avons déjà remarqué, les premières idées de Schelling étaient tout imprégnées de panthéisme. Qu'on en juge par les passages suivans, extraits du milieu d'une foule d'autres :

« Le *moi* renferme tout être, toute réalité (1)... » « Tout est uniquement dans le *moi* et pour le *moi*. C'est là que la philosophie a trouvé son *ἐν αὐτῷ πᾶσι* (2). »

« Puisqu'il n'y a rien hors du *moi*, le *moi* doit tout poser en lui, c'est-à-dire doit se poser égal à lui-même (3). »

« Il n'y a réellement et en soi, ni sujet ni *moi*, et en conséquence, point d'objet, point de *non-moi*, mais seulement une unité, Dieu ou le tout, et hors de là rien. Le *cogito ergo sum* de Descartes est l'erreur fondamentale de toute connaissance; la pensée n'est pas ma pensée, l'être n'est pas mon être, car

(1) *Ueber den Begriff der Wissenschaftslehre* (de la Notion de la Doctrine de la Science) § 12.

(2) *Grundlage der Wissenschaftslehre* (Base de la Doctrine de la Science), 3^e partie, pag. 225.

(1) *Philosophische Schriften* (édition des œuvres philosophiques), 1^{er} vol., § X.

(2) *Ibidem*, § XII.

(3) *Ibidem*, § XV.

tout est uniquement de Dieu ou du tout (1).»

« La forme primitive du *moi* est celle de l'être pur. Si quelque chose est posé dans le *moi*, ce quelque chose ne doit être limité par rien, la connaissance absolue étant l'être primitif lui-même considéré dans sa forme. Car l'identité absolue existe seulement sous la forme de la connaissance de cette identité. L'absolu est l'identité entière du subjectif et de l'objectif. Il est vrai que l'identité absolue ne se peut connaître infiniment elle-même, sans se poser elle-même comme sujet et objet infinis; mais au fond, c'est toujours la même et unique identité absolue (2).»

« La raison, en affirmant Dieu, se détruit elle-même en tant que séparée et distincte de lui (3).» « Hors de la raison il n'y a rien, et tout est en elle (4).»

Voici à présent les idées auxquelles Schelling est arrivé dans son traité *de l'essence de la liberté humaine*, et dans quelques écrits postérieurs :

« Toute la nature nous dit qu'elle n'est point là par l'effet d'une simple nécessité géométrique, et ce n'est pas seulement la pure raison qui brille en elle, mais encore la personnalité et l'esprit... Il n'y a point de résultats à attendre de lois générales purement abstraites; mais Dieu, c'est à-dire la personne de Dieu, est la loi générale, et tout ce qui vient à l'être, y vient grâce à cette personnalité, non par la contrainte d'une espèce de *fatum* que nous ne pourrions souffrir dans la conduite de la vie humaine, encore bien moins dans celle de Dieu (5)...»

« La personnalité de Dieu doit être le principe de la science, non point d'une manière vague, mais comme étant son objet le plus élevé, le dernier but de tous ses efforts (6).»

Enfin, dans sa fameuse lettre à Eschenmayer : « Dieu, dites-vous, doit être entièrement surhumain (*übermenschlich*); mais s'il voulait aussi se vêtir de l'humanité, qui de nous aurait le droit d'y trouver à redire? Ce qu'il est, il l'est de lui-même, non par nous. Il est ce qu'il veut être. Ainsi, je dois chercher d'abord à découvrir sa volonté, et non m'opposer d'avance, en quelque sorte, à ce qu'il soit ce qu'il veut. »

Si ces paroles ne sont pas encore le christianisme vivant, complet, du moins n'est-ce plus assurément le panthéisme. Schelling abjurait si bien alors ses anciennes idées, que lui qui avait autrefois posé comme principe fondamental : *qu'il n'y a rien hors de la raison, et que tout est en elle*, allait jusqu'à dire, dans cette lettre à Eschenmayer : « Qu'on ne me parle plus d'une raison qui pense tout porter en elle-même!... »

Pourquoi faut-il que l'homme qui, il y a vingt-cinq ans déjà, se dépouillait avec tant de courage d'opinions publiquement soutenues et auxquelles son génie avait gagné une foule de partisans, tremble aujourd'hui de prononcer le dernier mot sur l'objet des travaux de toute sa vie? — Pourquoi?... — Ah! la faiblesse de notre pauvre cœur, quand il est réduit à ses seules forces, l'explique suffisamment. Je me rappellerai toujours comme une grande leçon de la vanité humaine, avoir entendu Schelling, en 1832, épuisé, dans son cours sur la *philosophie de la révélation*, toutes les ressources de sa dialectique et de son éloquence à vouloir établir que le rationalisme et le panthéisme de sa superbe jeunesse avaient été autant de phases nécessaires, inévitables, à travers lesquelles la science philosophique du dix-neuvième siècle devait, avec lui et par lui, monter à son apogée.

(La suite au prochain numéro) (1).

(1) C'est-à-dire l'exposition et la réfutation du système de Hegel, que l'abondance des matières ne nous a pas permis d'insérer dans cette livraison.

(1) *Jahrbucher der Medicin* (Annales de médecine, 1^{er} vol., 1^{er} cahier, pag. 13.)

(2) *Exposition du Système de la Philosophie absolue*, dans le Recueil de physique spéculative, t. II, pag. 2.

(3) *Annales de Médecine*, *ibidem*, pag. 14.

(4) Recueil de Physique spéculative, 2^e vol., 2^e cahier, pag. 2.

(5) *Écrits philosophiques*, pages 482-485.

(6) *Reflexions sur le livre des choses divines de Jacobi*, pag. 114.

EXAMEN CRITIQUE ET HISTORIQUE
DU
DICTIONNAIRE
DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.
(6^e édition.)

PRÉFACE DE M. VILLEMAIN.

La suprématie que le français avait prise sur le latin dans la rédaction officielle du traité de Rastadt, prouvait que l'Europe conjurée contre Louis XIV, loin de se tenir en garde contre notre civilisation, en avait accepté toute l'influence. Cependant les progrès de notre langue étaient un indice trop nouveau et trop certain de notre prépondérance sociale, pour ne pas réveiller contre eux l'opposition des ennemis politiques de la France. Le français devait donc s'attendre à une lutte extérieure. Pour comprendre comment il en sortit vainqueur, voyons quels obstacles il avait à surmonter.

Parmi les langues vulgaires qui de tous côtés prenaient leur essor, et avec des titres inégaux pouvaient prétendre à l'empire, la rivalité des peuples de l'Europe maintenait l'usage du vieil idiome classique. Dans les rapports diplomatiques, les parties contractantes s'attachaient naturellement à lui, comme à l'arbitrage d'un tiers désintéressé; et toute autre intervention que la sienne devait leur paraître usurpée. Le latin avait d'ailleurs pour lui la force des traditions, et participait encore de l'autorité religieuse qui en avait fait au moyen âge un lien de confraternité européenne. Tant que se maintint l'idée de république chrétienne à laquelle il avait servi de premier instrument, il dut continuer d'être envisagé comme son moyen naturel d'application. La longue habitude de leur union ne permettait pas de les séparer; et l'on ne pouvait concevoir encore le christianisme essayant d'une langue nouvelle pour resserrer l'ancienne alliance des peuples occidentaux. Mais une fois leur confédération dissoute par la réforme, l'expression de leurs rapports communs dut changer comme les rapports eux-mêmes.

Indépendante de l'idée religieuse, la politique se montra bientôt indifférente à tous les débats de son ancienne alliée; et on la vit, préoccupée de l'unique soin des intérêts matériels, rassembler dans un même camp les sectes naguère les plus ennemies. Dès lors aussi la chrétienté, c'est-à-dire, la chose publique et européenne par excellence, fut sacrifiée à l'égoïsme et à l'orgueil des nationalités nouvelles. Celles-ci se constituaient isolément, on ne sortait de leur patriotisme étroit et exclusif que pour se déchirer les unes les autres, et comme *s'il n'y avait plus de Turcs ni de Maures à haïr, faisaient pour le passe-temps des ennemis de l'Evangile, un amphithéâtre de gladiateurs de la terre de Jésus-Christ* (1). Un tel oubli des intérêts les plus généraux et les plus sacrés ayant succédé à l'ancienne communauté des peuples de l'Europe, on conçoit que la langue, instrument de leurs premiers rapports, se soit promptement usée au frottement de leurs points d'opposition, qu'elle ait perdu tout son prestige et avec lui sa force et ses garanties de durée. L'état des sociétés modernes, si contraire aux précédents politiques de la langue latine, fut donc pour elle un arrêt de mort.

Privée du vénérable appui de l'autorité religieuse qui ne pouvait plus la défendre en tant que langue inter-nationale, elle dépérissait comme une branche séparée du tronc, à côté d'un idiome plus jeune et plein de sève, rejeton d'un nouvel arbre social. Celui-ci tout aussitôt déploya son génie à la fois vaste et profond, inépuisable et expansif, qui pénètre et embrasse tout. L'avenir lui était réservé. C'était la conséquence nécessaire des principes reconnus au traité de Westphalie.

La déclaration du nouveau système européen, représentant la distinction des pouvoirs temporels et spirituels, comme l'ancien en avait exprimé l'union intime, rendait inévitable l'introduction d'une nouvelle langue inter-nationale. Aussi est-ce à partir de cette époque que le français prit son essor extérieur comme moyen d'application du droit des gens moderne. Il ne faut pas oublier non plus

(1) Balzac, *Discours sur la paix*.

que dans les célèbres conférences du même traité, notre langue s'enrichit du mot *séculariser*, employé pour la première fois par nos ambassadeurs. Or ce mot n'était rien moins pour eux qu'un néologisme inutile; il répondait pleinement aux questions qui venaient de se résoudre, aux intérêts et aux passions de tous les partis dont il exprimait les transactions. Il signalait le besoin impérieux d'une ère nouvelle, c'est-à-dire, le fait patent et universel de l'époque, l'impossibilité de maintenir les anciennes relations des pouvoirs politiques et religieux, et la nécessité de les distinguer, de les séparer provisoirement en attendant de l'avenir, ce qu'on était alors bien loin de prévoir comme nous, un rapprochement et une nouvelle alliance sur des bases mieux assorties aux progrès du christianisme et aux développemens encore inconnus de la civilisation.

Dans tous les ordres d'idées nous apercevons les mêmes résultats, fruits d'une réaction générale qui grandit avec le dix-septième siècle. Ainsi la philosophie a déjà fait scission avec la théologie scolastique et s'en est détachée, non seulement par les idées, mais aussi par le langage. Tandis que Jacques VI, alors roi d'Écosse et bientôt après d'Angleterre, prince versé dans les langues grecque et latine, « avise son fils aîné d'écrire dans la langue de ses sujets parce qu'il ne reste rien quasi à dire en grec et en latin (1), » Bacon et Descartes publient en idiome *vulgaire* leurs grands ouvrages de rénovation philosophique. Et il est à remarquer, pour constater la supériorité de notre idiome, que ces deux écrivains ne réussirent pas également dans l'émancipation de leurs langues nationales. Le premier fut traduit de l'anglais en latin par ses compatriotes Hobbes et Ben-Johnson, qui usaient de celui-ci pour leurs propres écrits. Mais en France, personne ne s'avisa de traduire ainsi Descartes; on eût craint de profaner son œuvre et de jeter un voile sur la clarté de son génie. La renommée de Milton prouve encore mieux les progrès inégaux de ces deux langues vulgaires; car elle

reposa, non sur le *Paradis perdu*, mais sur des écrits publiés en latin.

En Allemagne, vers la fin du dix-septième siècle et au commencement du dix-huitième, Leibnitz employait ordinairement le même idiome; mais il usait fréquemment du français qu'il maniait avec élégance et fermeté, comme le prouve sa correspondance avec Bossuet, ses vers à Mlle Scudéri, son discours sur le projet d'érection de l'Académie de Berlin, ou ses réflexions sur la *paix perpétuelle* de l'abbé de Saint-Pierre. Il l'écrivait aussi bien qu'il écrivait mal l'allemand, dont au reste il usa fort peu et qui ne devait s'affranchir des entraves de la langue latine qu'environ un demi-siècle après. On connaît ce mot spirituel de Rivarol: « Leibnitz cherchait une langue universelle, et nous l'établîmes autour de lui. » Ne dirait-on pas qu'un pressentiment de l'avenir avait ramené ce philosophe à l'étude de la nôtre, lorsque désespérant de créer un alphabet de toutes les idées et d'en combiner les élémens, son génie, peut-être le plus vaste des temps modernes, eut reconnu l'impossibilité de trouver ou d'appliquer l'objet de ses recherches et de ses théories?

C'est ainsi qu'à la fin du règne de Louis XIV (1), le français prêt à devenir seul maître des rapports internationaux et diplomatiques, tendait à se mesurer avec le latin, comme langue scientifique et littéraire. Déjà même inauguré sur les monumens publics, il avait obtenu la préférence dans un débat curieux pour l'histoire des deux idiomes, celui de l'inscription de l'Arc de triomphe où le

(1) On nous pardonnera de citer un passage curieux, bien qu'étranger à nos recherches, dans lequel Leibnitz apprécie l'influence de ce roi si diversement jugé par la haine et par la faveur. « Je ne désespère pas entièrement, dit-il, du soulagement des maux de l'Europe, quand je considère que Dieu peut nous le donner, en tournant comme il faut pour cela le cœur d'une seule personne qui semble avoir le bonheur et le malheur des hommes entre ses mains. On peut dire que ce monarque (car il est aisé de juger de qui je parle), fait lui seul le destin de son siècle.... (Deuxième Lettre de Leibnitz à madame Brisson, vers 1692, t. V, p. 358.)

(1) Préface de la traduction de Milton, Chateaubriand.

puissant monarque voulait graver les souvenirs glorieux de ses conquêtes. Quelques hommes de talent, l'université et les collèges crurent tout perdu, si on ne les inscrivait en latin. Mais des plaidoyers éloquentes sortirent du sein de l'Académie pour la défense de la langue nationale, et la firent triompher. Celle-ci, après avoir dépouillé dans l'intérieur de la France le vieil idiome classique de ses plus beaux titres, se disposait à les lui ravir au dehors; car depuis qu'il avait été sécularisé dans le domaine des lettres et de la philosophie, les nouveaux venus avaient reçu tout pouvoir pour l'attaquer en tant qu'étranger à la foi et aux traditions religieuses; ils n'avaient qu'à le convaincre d'anachronisme dans ses formes, d'infidélité dans ses traductions, d'impuissance à conserver avec des mots anciens le caractère propre et la véritable physionomie des idées nouvelles; et le triomphe du langage vulgaire était partout assuré.

Toutefois avant de descendre des hauteurs du monde politique et de la discussion des intérêts les plus graves aux travaux intellectuels, aux jeux de l'imagination, aux luttes pacifiques que l'Europe savante se livrait dans le domaine de la science et du goût, notre idiome devait d'abord s'assurer une première position. Dans la rédaction de la paix de Rastadt, il avait signalé son nouveau pouvoir et dépossédé du premier rang la langue latine; mais celle-ci n'était pas vaincue sans retour. Après la mort de Louis XIV, la diplomatie délivrée des craintes de son ambition avait repris de plus fort à ses vieilles habitudes, et au milieu des oscillations de notre influence extérieure, la quadruple alliance de Londres (1718) avait été de nouveau rédigée en latin.

L'Angleterre renouvelait ses prétentions contre l'introduction des langues vulgaires dans les actes diplomatiques: mais vainement opposait-elle ce prétexte, comme une entrave à la marche de notre civilisation dont tous les signes extérieurs lui portaient ombrage. La supériorité de notre langue et de notre influence morale fut successivement reconnue aux traités de Vienne (1736) et d'Aix-la-Chapelle (1748). Toutefois, le

français n'avait encore pu s'affranchir de la clause expresse qu'on n'entendait porter aucun préjudice à la priorité acquise à la langue latine. Mais il gagnait tous les jours du terrain, détrônant par degrés son ancienne rivale; il la resserrait de proche en proche dans son domaine, et la poursuivait jusque sur le territoire étranger, où d'autres langues nationales intéressées à leur propre défense, auraient dû repousser les envahissemens du nouvel idiome. Ainsi la renonciation au trône de Pologne, que Stanislas Leczinski avait adressée aux souverains d'Allemagne, était rédigée en français; et à la paix d'Hubertsbourg (1763) et de Teschen (1779), où n'intervenaient directement que des princes allemands, alliés ou ennemis du grand Frédéric, la langue d'outre-Rhin fut complètement oubliée aussi bien que la latine, et la nôtre seule admise dans les traités comme dans toutes les pièces des négociations (1). Vers cette même époque, notre idiome avait pénétré jusque chez les nations asiatiques; la paix de Kutchouk-Kaïnardji (1774), entre les Russes et les Turcs, fut publiée en français par les soins de Catherine II; et les peuples de l'Orient, les sectateurs de Mahomet, durent comprendre une seconde fois, comme à l'époque des croisades, pourquoi ils appelaient du nom de Francs tous les habitans de l'Europe.

Frédéric et Catherine élevés l'un et l'autre par des protestans français réfugiés, s'étaient fait les ardens missionnaires de nos mœurs, de nos idées et de notre idiome. Celle-ci, après avoir proposé à d'Alembert d'être le précepteur de ses enfans, écrivit elle-même, pour leur instruction, plusieurs ouvrages en français, et fit rédiger le projet d'un code russe dans cette même langue, qui déjà sous le règne d'Elisabeth était devenue celle de Saint-Pétersbourg. L'autre, restaurateur de l'académie de Berlin, fondée en 1700 par Leibnitz, avait inséré dans les nouveaux statuts que *tous les actes y seraient rédigés en français*. La préférence exclusive de ce prince pour les hommes et les institutions de notre patrie eut bientôt

(1) *Histoire de l'impératrice Marie-Thérèse, Pièces justificatives. Bruxelles, 1781.*

fait de la capitale de son royaume une véritable colonie française. Vainement le génie de la bonne Allemagne lui donnait alors le surnom de grand et célébrait avec enthousiasme ses vic'aires. Le despote dédaignait les chants patriotiques qui s'élevaient autour de lui ; il restait sourd aux accents de la terre natale : et ce ne fut ni pour elle ni dans sa langue qu'il s'inspira dans la nuit terrible qui précéda la bataille de Rosbach : ce fut uniquement pour plaire à Voltaire, et adresser une épître en vers français à ce dispensateur de la renommée. Que pouvait donc faire encore ce prince étranger ? Il ne lui restait plus, pour se justifier lui-même, qu'à expliquer une admiration si extraordinaire pour notre patrie, et dire « que s'il était roi de France, il ne serait pas tiré sans sa permission un seul coup de canon en Europe. » Tel était l'enthousiasme ou l'espèce d'éblouissement produit alors par la civilisation française, continuation de l'œuvre du grand siècle, dont les reflets de gloire se projetaient au loin derrière lui.

Toutefois dans le midi de l'Europe, le goût des imitations françaises était loin encore de faire les mêmes progrès. Nos idées et nos mœurs avaient rencontré des mœurs et des idées toutes formées ; et deux vieilles civilisations maîtresses des deux péninsules en disputaient le terrain aux envahissemens de la nôtre. Aussi pour les déposséder, celle-ci fut-elle obligée de leur obéir d'abord, afin de mieux leur commander ensuite ; elle se fit donc espagnole et italienne pour les transformer plus sûrement à leur tour et leur infuser le sang français. C'est alors que, sous le nom d'*humanité*, bien que ce mot fût chez nous trop souvent profané, un nouveau progrès dans l'intelligence du christianisme passa les monts de deux côtés à la fois. En Italie, Beccaria foudroyant les atrocités des procédures criminelles, put opposer à l'aveuglement de ses accusateurs l'exemple de Fénelon et son respect filial pour l'autorité de l'Eglise. Les mêmes idées triomphèrent au delà des Pyrénées ; mais notre langue qui en aurait rendu la propagation si prompte et si facile, se trouvait arrêtée à la frontière par un génie na-

tional fort de son inertie et par la culture indigène que l'académie de Madrid donnait à sa propre langue. Alors qu'arrivait-il ? Nos mots, qui dans le nord avaient précédé nos idées et leur avaient assuré une influence irrésistible, pour pénétrer avec elles dans le Midi furent obligés de se mettre à leur suite. Celles-ci pénétrant sous la forme espagnole, firent donc une marche plus longue, et d'autant plus pénible qu'elles n'étaient pas dans l'habitude de déguiser leur physionomie sous des vêtemens étrangers. Ce lourd bagage dut leur paraître bien gênant ; aussi dans leur impatience, essayèrent-elles une fois de jeter le masque et d'ordonner aux Espagnols d'en faire autant, de mettre bas eux-mêmes ces manteaux et ces larges chapeaux qui rendaient invisibles et leurs personnes et leurs poignards. Mais on sait ce qu'il en advint : la révolte de Madrid (1766) maintint cet usage national et prouva combien les mœurs d'un peuple marchent plus lentement que ses idées et ses opinions ; celles-ci avaient promptement cédé à l'action de l'esprit français. Mais rapidement entraînées par son prosélytisme, tandis que les coutumes populaires se maintenaient stationnaires, elles ne purent jamais se faire suivre que de loin en loin par des transformations analogues dans le génie et le caractère espagnol.

Aussi la civilisation française au dix-huitième siècle, malgré la souplesse et l'énergie qui centuplaient ses forces, n'avait-elle d'action qu'à la surface et pénétrait-elle rarement jusqu'à la nature des choses. On la reconnaissait à la politesse des cours et des classes supérieures, à la philanthropie sociale, à une politique plus généreuse et plus humaine dans les formes, en attendant qu'elle devint telle pour le fonds. L'adoption de notre langue, son emploi dans les rapports internationaux, dans les communications littéraires et philosophiques prouvait cette communion extérieure de tous les peuples avec la France. Mais l'unité réelle n'existait certainement pas ; on la singeait comme on singeait la charité chrétienne, sous le nom de philanthropie. Le mot *humanité*, que sa reproduction si fréquente rend presque nouveau pour les générations du 18^e siè-

cle, ne signalait pas sans doute l'extension de la chose, mais au moins celle de l'idée qu'il représentait. La société se formait alors à cette éducation factice qui ne donne pas le bon naturel, mais apprend à dissimuler et quelquefois tempère le mauvais, en attendant que les fils de pères ainsi élevés, obtiennent par une meilleure culture de leur enfance, la réalité dont leurs parens n'ont montré que l'apparence. On descendait donc péniblement de la spéculation à la pratique, au milieu des contradictions humaines, des violations flagrantes des principes que l'on avait soi-même posés, et souvent de ce qu'il y avait de plus sacré dans la nature, la société et la religion. — De là, l'explosion violente de la révolution française, commotion électrique qui vint rapprocher des réalités si éloignées des théories; et les brisant les unes contre les autres, n'offrit un instant que les débris d'un vaste naufrage. Mais le calme devait venir qui fit surnager les principes conservateurs, après avoir fait triompher les principes d'amélioration.

Pendant que se préparaient en silence toutes les causes de cette lutte terrible, dont on n'avait pu prévoir les malheurs inouïs, mais dont on avait pressenti les heureux résultats, l'Europe se faisait l'auditoire de la France, le forum où prêtait une oreille attentive aux mille voix de nos écrivains, les rois et les peuples assistaient aux débats de tant de grandes questions, dont les uns et les autres soupçonnaient si peu l'avenir. Force fut à eux tous qui semblaient ne vouloir s'instruire que par l'organe de la France de l'écouter dans son idiome, comme à elle de le leur enseigner, et d'en approprier l'étude pour la plus grande facilité de leur intelligence.

L'influence du dictionnaire de notre langue reparait ici pour servir un instant de centre à ce vaste tourbillon d'intelligences étrangères qui gravitent autour de la France et essaient de s'y introduire, de s'y rajeunir en revêtant des mots français.

Dans la troisième édition de cet ouvrage, publiée en 1740, l'Académie exprimait l'espoir « que la seule inclination des peuples rendrait bientôt la langue française aussi commune dans toute

l'Europe que l'était celle des Romains dans l'étendue de leur empire. »

La quatrième édition du Dictionnaire répondit, en 1772, à cette belle espérance, et justifia toutes les prévisions de Richelieu. Dans une dédicace aussi courte que substantielle et peu louangeuse, l'Académie déclara au roi de France que son ouvrage n'appartenait plus exclusivement à la nation; « il était devenu, disait-elle, un livre pour l'Europe, où notre politique et notre commerce avaient rendu notre langue aussi nécessaire aux étrangers que leur langue naturelle. »

Quelle fut donc la cause de cette rapide propagation qui s'accélérait également des loisirs de la paix et des agitations de la guerre? C'était une raison générale et permanente de rapprochemens, d'échanges et de communications des nations de l'Europe avec la France. Ce principe essentiel de la diffusion des langues résulte d'abord de l'heureuse position géographique de notre patrie, qui la mettait en contact avec toutes les contrées occidentales. Puis vinrent la supériorité et la force expansive de sa civilisation, la prépondérance de sa politique, effets de sa grandeur et de sa puissance réelle autant que de l'opinion qu'elle avait su donner d'elle au reste du monde. Le caractère facile et persuasif de ses habitans, la douceur séduisante de son climat, les chefs-d'œuvre de ses arts et de sa littérature, modèles immortels dont le grand roi fit la pompe de sa cour et le spectacle de son siècle; enfin, le besoin chaque jour plus impérieux d'une langue commune qui pût remplacer le latin en décadence et devenir l'expression et le lien d'une nouvelle unité sociale: le concours de ces causes diverses fit adopter le français, que sa perfection offrait d'ailleurs comme l'instrument le mieux assorti aux rapports universels; car sa clarté et sa précision, véritables caractères de raison et de probité pour une langue, le rendaient éminemment propre à la solution des questions générales et à la discussion des intérêts communs.

Parmi les circonstances souvent providentielles qui facilitèrent son adoption, gardons-nous d'oublier la volonté natio-

nale qui ne fit jamais défaut dans l'accomplissement de cette grande œuvre. Le génie de Richelieu, en prophétisant l'avenir de notre langue, nous avait montré nos devoirs et le but de nos efforts; aussi nos ambassadeurs qui, à la paix de Westphalie, avaient refusé de présenter des pleins-pouvoirs rédigés en latin, et n'avaient consenti à donner leurs déclarations qu'en français, signifièrent-ils au congrès de Francfort (1682) qu'on n'y parlerait point la langue latine, et aimèrent mieux rompre les négociations que de ne pas s'exprimer en français (1).

A tant de succès obtenus par l'audace ou par la prudence, il n'en manquait plus qu'un seul pour sanctionner l'universalité de la langue française: c'était d'en faire un objet de débats littéraires capables de la signaler aux yeux les plus prévenus. Rome les eût enviés pour la sienne, car on sait l'importance que sa politique attachait à la propager; l'Académie de Berlin les souleva pour la plus grande gloire de la nôtre. Au fond, c'était la question même de la prépondérance de notre civilisation, l'examen de ses causes et des garanties de sa durée. Nous avons déjà dit comment la fin du concours répondit à des préludes si honorables pour notre patrie, comment le prix proposé fut partagé entre l'Allemand Schwab, représentant de l'érudition germanique, et l'ingénieur Rivarol, champion de l'esprit français. Le temps semblait donc venu, pour me servir de l'expression de ce dernier, de dire le *monde français* comme autrefois le *monde romain*; et la philosophie, lasse de voir les hommes divisés par les intérêts de la politique, se réjouissait de les voir, d'un bout de la

terre à l'autre, se former en république sous la domination d'une même langue.»

Toutefois la pompe des mots pourrait cacher ici le vide des choses. Faisons-nous donc, c'est le moment, une idée juste de ce qu'il faut entendre par langue *universelle*; et puis-je vers la fin du dix-huitième siècle, le français en avait accepté le nom, à quel titre le méritait-il? Une langue, expression de la société qui la parle et qui l'écrit, tient toujours par ses racines au fonds social; et lorsqu'elle en manifeste la vie intérieure, c'est en l'élevant à sa plus haute portée, en la produisant au dehors, bien au dessus du sol qui alimente sa tige. Car il est de la nature d'un idiome de se développer, comme ces plantes marines qui viennent étaler à la surface des eaux leurs vertes et larges feuilles, leurs corolles épanouies. Celles-ci s'étendent sans cesse et règnent sur les flots, dont l'agitation ne les trouble un instant que pour leur rendre avec le calme une plus belle nappe de verdure. Chaque tempête qui ne les submerge pas, leur apporte du fond de la mer un surcroît de richesses et de nouvelles tiges qui montent et aspirent sans cesse à surnager. Ainsi le beau parler terre, mobile et flottant, gagne toujours en étendue. Il en est de même pour un idiome dont l'avenir est attaché à la fortune d'un grand peuple, et à la prépondérance de sa civilisation. Il traverse, plus tôt qu'il ne s'y arrête, tous les degrés intermédiaires de l'état social, et vient comme expression de la pensée et du beau littéraire établir sa floraison parmi les classes supérieures: avec elles et par elles son empire peut devenir immense. Mais alors même qu'il touche à tout par la surface, à quoi donc se réduit sa profondeur dans les rangs de la société, surtout si, organisée par castes, celle-ci oppose d'insurmontables obstacles à la fusion des mœurs et du langage? Elle se réduit, il faut bien l'avouer, à l'épaisseur d'une riche et élégante enveloppe; tandis qu'au dessous règnent sur les classes inférieures les dialectes populaires qui l'emportent par le nombre, autant qu'une langue littéraire l'emporte par la qualité des personnes qui la parlent. Or, ces dialectes tout en reconnaissant la souveraineté d'un

(1) Quelques années auparavant, durant les négociations de Nimègue. « l'ambassadeur de Danemark s'opiniâtra à vouloir donner son plein pouvoir en langue danoise, s'il falloit qu'il receust celui de France en français; ou s'il donnoit le sien en latin, il prétendoit que les ambassadeurs de France lui donnassent le leur en ceste même langue.... Mais les Danois ne gagnèrent rien en cela; l'on suivit l'usage ancien, qui est que la France leur parle français et qu'eux lui parlent latin. » SAINT-DIDIER, *histoire des négociations de Nimègue*.

idiome ne s'abdiquent jamais eux mêmes comme langue. Ils le voudraient qu'ils ne le pourraient pas; car si le maître vient à mourir, ils sont bien obligés de prendre sa place. En présence donc de ces patois toujours prêts à renaître idiomes nouveaux et indépendans, à quoi tient la durée et le salut d'une langue universelle? A ce qui retient une végétation marine surnageant dans la tempête: à quelques filamens aidés de faibles racines qui lui servent d'ancre et de câble pour la fixer au sol natal. On sent dès lors combien il importe de fortifier, en les groupant en faisceau, tous les principes d'unité qui rattachent une langue au fonds social qui lui a donné le jour et dont elle est devenue l'expression. On comprend ce qu'il y a de caché sous le titre de langue universelle et quel vaste travail intérieur est encore à désirer.

La grande lacune qui restait à combler dans la propagation de notre idiome, ne pouvait l'être que par l'instruction des classes moyennes et inférieures. Mais cet objet si important était entièrement négligé. Le bas peuple surtout, depuis la perte des vieilles libertés locales, dont il profitait pour une bonne part, était plongé dans une ignorance profonde et réduit à un état intellectuel et moral bien inférieur à celui des serfs industriels et guerriers du moyen âge. Oublié par le pouvoir et méprisé des hautes classes, il vivait sous le triste joug de l'habitude, seul adoucissement aux misères de son âme et de son corps. L'instruction était une dette sacrée que la société lui devait. Mais personne ne songeait à la lui payer, ni le gouvernement, ni l'opinion publique, ni la philosophie, qui pourtant, à cette époque, formulait tous les devoirs

et sondait toutes les questions de l'ordre social. En présence d'une grande obligation, le christianisme seul ne fit point défaut. Inspiré du même esprit qui produisit au moyen âge tant d'ordres religieux dévoués aux besoins du peuple, le vertueux de La Salle parut alors, et fonda l'institution des frères des écoles chrétiennes (1). L'histoire de cet ordre embrasse à elle seule tous les soins donnés à l'éducation des classes pauvres durant le dix-huitième siècle. Avec sa fondation commença donc pour la langue française un nouvel élément propagateur, destiné à la faire descendre des hautes positions qu'elle avait occupées jusqu'alors, et à la répandre comme un patrimoine commun dans toutes les conditions de notre société. Mais cette œuvre ne devait s'accomplir que plus tard, et après qu'une révolution aurait ouvert toutes les voies à la libre circulation de l'idiome national.

(La suite à un prochain numéro.)

RAYMOND THOMASSY.

(1) L'institution de la nouvelle société, disait le pape Benoît XIII en 1725, a pour but de « prévenir les désordres et les inconvéniens sans nombre que produit l'ignorance, source de tous les maux, surtout parmi ceux qui, accablés par la pauvreté, ou obligés de travailler de leurs mains pour vivre, se trouvent, faute d'argent, privés de toutes connaissances humaines. » — Par un contraste pénible qui renferme un grave enseignement, Voltaire écrivait dans le même siècle: « Il me paraît essentiel qu'il y ait des *généralistes* ignorans. Si vous faisiez valoir comme moi une terre, et si vous aviez des charrues, vous seriez bien de mon avis. » (*L'Instituteur*, journal des écoles primaires. Introduction, pag. 6.)



BULLETINS BIBLIOGRAPHIQUES.

Souvenirs de voyage, ou Lettres d'une voyageuse malade (1).

Ces lettres, adressées par madame la comtesse de *** aux divers membres de sa famille, n'étaient pas destinées à sortir primitivement du cercle de la famille. L'auteur n'en a permis la publication qu'après avoir long-temps résisté à d'amicales sollicitations, et pour obéir enfin aux vœux d'un père mourant qui a pensé qu'elles pourraient faire quelque bien, réveiller quelque bon sentiment, verser sur quelques douleurs le baume de la résignation et de l'espérance chrétiennes. La tendresse paternelle n'a point été aveugle. Le lecteur aimera dans ce livre une sensibilité vraie, pure, et qui ne tourne jamais à l'afféterie, parce qu'elle est soutenue par la droiture d'un esprit chrétien; des délicatesses et une grâce toute féminine à côté d'observations que nous ne craignons pas d'appeler profondes; une mélancolie qui donne un charme tout particulier à ces lettres, dont plusieurs furent écrites, pour ainsi dire, des bords de la tombe : mélancolie qui n'a rien de commun avec le *spleen*, mais que tempèrent à propos les saillies d'une vive imagination, et qui sait être constamment *douce même envers la douleur et la mort*.

Quelques citations feront apprécier la manière de l'auteur :

« Pourquoi les ruines excitent-elles plus d'intérêt qu'un monument intact, quelque beau qu'il puisse être ? Immuable sans être éternel, fini sans être parfait, ce monument fatigüe à la longue l'enthousiasme le plus opiniâtre. On le revoit aujourd'hui tel qu'il était hier; il sera demain aussi beau, aussi régulier qu'il est à l'heure présente; il ne faut pas se hâter pour en jouir. Une ruine, au contraire, que chaque jour semble modifier, s'altère et se décompose avec une célérité effrayante; cette ruine, dis-je, nous attire par sa caducité même qui nous laisse entrevoir une mort, une destruction plus ou moins prochaine. Les débris ont quelque chose d'animé, de vivant, d'humain enfin, qui manque aux édifices jeunes et entiers. »

Madame la comtesse de *** compare quelque part la femme qui se jette témérairement en dehors des affections et des devoirs domestiques, à la colombe sortie de l'arche et qui ne savait plus trouver, dans l'Océan débordé, une branche où poser le pied.

(1) 2 vol. Prix 12 francs. En vente chez Debécourt, rue des Saints-Pères 69.

Et ailleurs : « Le moment de notre départ est arrêté, cher Amédée. Comme les jours ont fui, comme les heures s'écoulent ! Le temps passe : c'est l'exclamation de tout le monde. Qu'est-ce que le temps ? Le temps est-il une réalité ? N'est-ce pas nous qui l'avons imaginé pour soulager notre courte vue et nos débiles pensées ? Parce que nous sommes passagers, nous essayons de détacher une portion de l'éternité pour la rendre passagère comme nous. Non, le temps ne passe pas ; mais il nous regarde passer ; il est là sur notre route, comme les arbres de la rive. Insensés ! nous fuyons sur la barque légère ; nous ne sentons pas qu'elle nous emporte ; et nous croyons voir fuir tous ces arbres immobiles. Ah ! du moins, dans cette nacelle fugitive, conservons, gardons soigneusement les précieux trésors de nos affections et de nos souvenirs, et, s'il se peut, emportons-les sur le fortuné rivage où nous devons aborder un jour. »

Il ne faut point chercher dans les lettres de madame la comtesse de *** la description détaillée des lieux qu'elle a parcourus. Que dire de nouveau sur la Suisse et l'Italie, après tant d'impitoyables *touristes* qui n'ont pas voulu laisser aux voyageurs qui les suivraient l'attrait d'un seul spectacle imprévu, le bonheur d'une seule admiration spontanée ? Loin de reprocher à l'auteur de ne nous avoir pas infligé pour la centième fois l'inventaire et l'état descriptif de toutes les *merveilles de la patrie classique des arts ou de la pittoresque Helvétie*, nous pensons que son livre ne pourrait que gagner à une sobriété plus grande encore sous ce rapport. Certains monuments, certains noms, certains souvenirs sont tellement familiers à la majorité des lecteurs, que mieux vaudrait peut-être les franchir à pieds joints que de s'exposer aux terribles périls du lieu commun.

Les faits dans lesquels éclate la gloire de la religion, les scènes dans lesquelles se révèlent la foi et l'enthousiasme des populations chrétiennes, ont heureusement inspiré madame la comtesse de *** , et ses lettres contiennent un grand nombre de récits aussi intéressants que le suivant :

« Quand Pie VII, conduit en captivité à Savone, arriva près de Nice, la reine d'Étrurie, exilée en cette ville, vint avec l'évêque au devant du chef de l'Église jusqu'au pont du Var. Là, au milieu d'une foule immense, le pape met pied à terre pour traverser le pont. La reine et son fils, chassés de leurs états, se prosternent aux genoux du pontife prisonnier lui-même, consolant et bénissant ces infortunés souverains qui baignent de leurs larmes les

ains du vénérable captif. Les témoignages les plus vifs de vénération signalèrent le séjour du saint-père à Nice. On vit tout-à-coup dans la soirée plus de seize mille personnes couvrir les terrasses et la plage, et soixante-douze barques de pêcheurs parurent subitement sous le balcon de la préfecture, où le pape était logé. Sa Sainteté donna la bénédiction au milieu des acclamations mille fois répétées : *Honneur à la religion ! Gloire à Jésus-Christ et à son représentant sur la terre !* Grand nombre de personnes passèrent la nuit sur la plage, les unes à réciter le rosaire pour la conservation du souverain pontife, les autres à chanter des cantiques, dans le seul espoir de revoir l'auguste prisonnier et de recevoir sa bénédiction apostolique. Ce pieux et noble enthousiasme nous reporte aux premiers siècles de l'Église, où la foi et l'attachement des peuples pour les Athanase, les Chrysostôme, les Ambroise, les Martin, les Grégoire, éclataient en démonstrations si touchantes. »

un simple résumé, mais une heureuse conception. L'auteur a complété son œuvre en faisant précéder ses tableaux d'une *Introduction*, où sous une expression à la fois ferme et brillante se meut une pensée noble et vigoureuse. L'importance de cet ouvrage exigeant un bulletin plus étendu, nous y reviendrons dans un prochain article, dans lequel nous aurons aussi à signaler quelques imperfections inévitables dans un travail de cette nature.

Origines de l'Église Romaine, par les membres de la communauté de Solesmes (1).

Nous pensons être agréables à nos lecteurs en leur annonçant la prochaine publication d'un livre que nous savons être désiré impatiemment par plusieurs d'entre eux. Le 1^{er} volume de l'ouvrage, intitulé *Origines de l'Église Romaine*, paraîtra vers le 13 mars. Le fragment dont nous avons obtenu communication pour l'*Université Catholique*, et qui fut inséré dans les livraisons de juin et d'octobre 1836, a fait déjà connaître l'objet de l'ouvrage et permis d'en apprécier le caractère. Écrire l'histoire de la papauté depuis saint Pierre jusqu'au neuvième siècle, éclairer une période peu étudiée, surtout en France, initier la France aux travaux de l'Italie sur cette importante matière, faire connaître avec détail les monuments primitifs de l'Église de Rome, la vie domestique, les mœurs des chrétiens des premiers siècles, et ce qu'on pourrait appeler l'âge héroïque de la papauté : tel sera le but d'une série de publications dont celle-ci est la première. Il n'est personne qui n'ait regretté, en lisant nos histoires ecclésiastiques, de les voir passer si rapidement sur des faits, des détails, des traditions qui sont pour ainsi dire le mouvement, la vie, la couleur de l'histoire dont ils n'ont donné que la charpente. Cette lacune va être comblée, grâce à des travaux immenses et consciencieux qui se poursuivent avec activité, mais cependant avec cette sage lenteur que les associations religieuses mettent toujours dans tout ce qu'elles font. La communauté de Solesmes a fait hommage de ce livre à son premier et plus cher protecteur, monseigneur l'évêque du Mans, qui a bien voulu en recevoir la dédicace qui lui appartenait à tant de titres.

Code Sacré ou Exposé comparatif de toutes les Religions de la terre ; par Anot de Maizières (1).

La phrase banale (*cet ouvrage répond à un besoin généralement senti*) est rigoureusement vraie de celui-ci. Le *Code Sacré* appartient à cette classe d'ouvrages, particuliers à notre époque, dont le but est d'abrégier les études en dispensant des recherches, et en présentant réunis sous un seul coup d'œil et en un petit nombre de pages, les notions éparses dans une multitude de volumes. Ce travail, entrepris pour l'histoire politique et pour l'histoire littéraire, manquait à l'histoire religieuse. M. Anot de Maizières, déjà connu par plusieurs ouvrages couronnés, a rempli cette lacune avec talent et bonheur. Son livre, véritable *atlas de religion comparée*, est fait sur un plan ingénieux et tout-à-fait neuf. Exposer les croyances, le culte et la morale de tous les peuples, soit anciens soit modernes ; mettre en regard, dans une suite de tableaux synoptiques, les principaux éléments de ces trois parties constitutives de toute religion ; faire saillir de ce rapprochement ce qu'ils peuvent renfermer de vrai et de faux, de bien et de mal, de ridicule et de sublime, et fournir ainsi à tous les esprits la base d'une appréciation à la fois facile et sûre, dans la plus importante des matières : tel est l'objet de ce livre, qui n'est pas seulement, comme l'on voit,

(1) Tome 1^{er}, in-4^o ; prix 13 fr. On avait espéré d'abord livrer ce magnifique volume à un prix tant soit peu moins élevé ; les frais de typographie ne le permettent pas.—En vente chez Debécourt, libraire, rue des Saints-Pères, 69, Paris.

(1) Un vol. in-folio. Paris, J. Angé, éditeur, 19, rue Guénégaud. — Versailles, même maison, 53, rue Satory.

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

CHAPITRE VII.

Réflexions sur la troisième erreur qui consiste à réduire le Christianisme au seul précepte de la charité, et dont le résultat est l'abolition du Christianisme comme religion.

Suite.

Nous avons vu comment M. de Lamennais, entraîné par les conséquences de sa révolte, est forcé de rêver une église à la fois divine et périssable; comment il ne peut s'arrêter dans cette opposition contradictoire, qu'il ne fait que traverser pour arriver bien vite à n'attribuer à l'Eglise qu'une origine humaine; comment, réduit alors à chercher en dehors de la tradition catholique et de l'interprétation individuelle des protestants, une règle de foi chrétienne, et cherchant en vain cette règle, il se précipite dans l'hypothèse d'un Christianisme dépouillé de dogmes, et renfermé dans le seul précepte de la charité. Nous avons maintenant à signaler le dernier terme, le terme inévitable de toutes ces chutes. Nous l'avons dit en commençant : ce dernier terme, c'est le déisme, c'est l'abjuration du Christianisme. Les preuves de cette fatale vérité ont une force accablante dans toute l'étendue de ce mot, oh! oui, bien accablante, car notre cœur, qui saigne au moment où nous les indiquons à la hâte, essaie en vain de lutter contre leur implacable évidence.

Pour reconnaître que la nouvelle doctrine, si elle est rigoureusement suivie

par ses partisans, n'est et ne peut être que le masque du déisme, il convient d'abord de se rappeler ce qu'a été la première prédication de l'Evangile, la prédication qui a fondé la religion chrétienne, et de mettre en regard la prédication que les adeptes du *nouveau Christianisme* seraient obligés de faire, s'il leur prenait fantaisie d'improviser un apostolat. De la comparaison de ces deux prédications, ou plutôt de l'indicible contraste qui en résulte ressort, une conclusion qu'on ne peut guère exprimer qu'en ces termes : le *nouveau Christianisme* est la religion chrétienne à peu près comme l'orang-outang est l'homme.

La prédication de l'Evangile a commencé par un mot étrange. Mes frères, dit saint Pierre, le jour de la Pentecôte, à ceux qui le prenaient, lui et ses compagnons, pour des hommes pleins de vin, mes frères, nous ne sommes point ivres. Voilà le premier mot de cette grande et immortelle parole qui a changé le monde et qui remplit les siècles. Le vicaire du Crucifié ouvrit la prédication éternelle par un propos si infime, qu'un orateur de carrefour dédaignerait de commencer de la sorte ses plus triviales allocutions, et cela était d'une convenance sublime. Il était bien que la prédication de la doctrine du Verbe incarné naquit en quelque sorte dans le mot le plus humble, comme le Verbe lui-même était né dans une étable. Puis les apôtres se mirent à annoncer hautement, soit à Jérusalem, soit dans tous les autres lieux où ils se transportèrent,

que celui au nom duquel ils parlaient avait prouvé sa mission par des prodiges et des œuvres surhumaines. Ils s'en allaient, enseignant partout, suivant le précepte de leur maître, la doctrine qu'ils avaient reçue de lui, et dont les dogmes choquaient et les préjugés les plus violens des peuples, et les systèmes des philosophes. Comme ils ne se bornèrent pas à répandre leur enseignement par leurs discours, et que plusieurs d'entre eux le consignèrent dans des écrits, ils recommandèrent aux fidèles de croire à tout ce qui est contenu dans les Ecritures inspirées, anciennes et nouvelles. Mais, soit qu'ils parlassent, soit qu'ils écrivissent, le fondement, la pierre angulaire de leur enseignement était toujours que le Christ est le Messie prédit par les prophètes, le Fils de Dieu, le Verbe éternel né dans le temps. Voilà la prédication des apôtres.

Voici maintenant comment devrait s'ouvrir, nous le prouverons tout-à-l'heure, la prédication des inventeurs du *nouveau Christianisme* : « Citoyens, le « monde chrétien a toujours cru que le « Christianisme a ses dogmes qui lui sont « propres, et en cela le monde chrétien « a été fou. Les premiers auteurs de cette folie sont précisément les apôtres, « et on peut leur renvoyer le mot des « Juifs, car s'ils n'étaient pas ivres de « vin, ils étaient ivres de cette folie dogmatique. Ils ont prêché des miracles, « mais on ne doit point y croire ; ils ont « recommandé la foi à l'Écriture sainte, « qui est effectivement un très bon livre, « parce qu'il y est question d'égalité et « de liberté, mais qui est mêlé de beaucoup de fables. Ils ont parlé au nom « du Christ, mais le Christ est le grand « inconnu. En conséquence, nous vous « prions d'écouter favorablement tout « ce que nous aurons à vous dire pour « vous engager à vous faire chrétiens. »

Je le demande : si un individu qui aurait tenu un pareil langage sur une de nos places publiques, invitait, en finissant, ses auditeurs à le suivre au temple, et qu'il n'y eût dans la ville qu'une église chrétienne quelconque, et un temple de théophilantropes, viendrait-il à la pensée d'un seul des *citoyens* d'aller chercher ce prédicateur à l'église ?

Il ne nous reste donc qu'une chose à prouver, pour constater que le *nouveau Christianisme* et le déisme, c'est tout un ; il ne nous reste qu'à faire voir que les assertions dont nous venons de présenter le résumé, ne sont effectivement que la fidèle traduction, la formule exacte d'une doctrine prétendue chrétienne, qui repose sur le divorce des dogmes et de la morale, et ceci est si déplorablement facile à démontrer, que nous sommes tentés de prier les lecteurs clairvoyans de passer les tristes pages qui vont suivre.

Et d'abord qui ne voit que, si le Christ n'a pas enseigné, n'a pas révélé des dogmes, le monde chrétien qui a toujours cru le contraire et a puisé dans cette croyance le principe même de sa vie, n'a été tout au plus qu'un fou sublime ? Il a vécu constamment dans un état de vertige dont on ne trouve d'exemple dans aucune secte, dans aucune école philosophique, dans aucune religion. Les protestans ne sont pas tombés dans une pareille hallucination au sujet de la doctrine des fondateurs du protestantisme ; les platoniciens ont vu à quoi s'en tenir sur les principaux caractères de la doctrine de Platon ; les mahométans n'ont pas rêvé un mahométisme imaginaire ; montrez-moi la plus pitoyable des sectes religieuses qui ont paru sur le globe, je vous prouverai qu'elle est un vrai prodige de bon sens, en comparaison du monde chrétien tel que vous nous le représentez. Quoi ! le Christianisme est une religion révélée, et le premier, le constant effet de cette révélation divine a été de produire, chez les peuples favorisés de cette lumière, une folie miraculeuse, qui fait exception aux lois ordinaires de la folie humaine ! le sanctuaire privilégié du Verbe divin est précisément le Bâton de l'humanité !

Mais cette folie des dogmes, quelle est son origine ? par qui a-t-elle été introduite dans le Christianisme ? par ceux même qui ont fait connaître au monde le Christianisme. La lecture même la moins attentive des épîtres des apôtres, ne permet à aucun homme de bonne foi de s'arrêter un seul instant à l'idée qu'ils ne se soient considérés que comme des prédicateurs d'une morale nouvelle ; la tri-

nité, le péché originel, l'incarnation, la rédemption, la grâce, l'eucharistie, tous ces dogmes sont l'âme de leur instruction: leurs écrits en sont pleins. Vous ferez donc remonter jusqu'aux apôtres cette épidémie dogmatique qui a ravagé le monde chrétien, vous direz que le Christ avait chargé quelques hommes d'enseigner sa doctrine à toutes les nations, et que ces hommes en ont été les premiers falsificateurs; il leur avait promis l'esprit de vérité, et ils ont été dominés par l'esprit d'erreur et de mensonge: voilà la révélation, la voilà telle que vous la faites!

Ce n'est pas tout: les apôtres n'ont pas seulement enseigné des dogmes, ils ont aussi appuyé leur enseignement sur des miracles, ils les ont donnés soit comme preuves de la divine mission du Sauveur, soit comme signes de la mission qu'ils avaient eux-mêmes reçue de lui. L'Évangile, la Bible tout entière est l'histoire d'un ensemble de faits surnaturels; toutes les controverses relatives à cet ordre de faits font nécessairement partie de ces discussions dogmatiques auxquelles vous conseillez de renoncer à jamais; après avoir abandonné les dogmes, il serait absurde de retenir la foi aux miracles. Vous le savez trop bien, et chacun le sent, il ne reste plus qu'à considérer toute cette partie des livres saints comme une mythologie chrétienne, et le *nouveau Christianisme*, dépouillé de tout caractère surnaturel, tombe sous le commun niveau des opinions humaines.

Mais alors que faites-vous de la Bible? que devient-elle? elle n'est, elle ne peut être, dans ce système, qu'un mélange humain de lumières et de ténèbres: dans sa partie morale, un code de belles lois; dans sa partie historique une légende absurde ou un infernal mensonge. Vous n'avez pas même le droit de l'appeler le meilleur des livres humains; vous devez penser, au fond, qu'il dépend de vous de la rendre meilleure en la mutilant; le dernier scribe qui en retrancherait tous les faits surnaturels, en ferait à vos yeux un livre plus divin, et ce doit être là, sans doute, une des *évolutions du nouveau Christianisme*.

Reste la dernière conséquence de ces lamentables erreurs, la chute des chutes,

la ruine des ruines, sur laquelle nous voudrions vainement jeter un voile; quand on a écarté, d'une part, les faits miraculeux, et de l'autre, les dogmes de l'incarnation, de la rédemption, qui se trouvent véritablement compris dans ces controverses dont on dit que le monde est las; qu'est-ce que le Christ? Si, dans le dernier siècle, lorsque les controverses roulaient sur le matérialisme et l'athéisme, un homme était venu dire: laissez là toutes ces discussions, qui ne sont qu'une inutile fatigue de la raison humaine; chacun eût dit: cet homme ne croit pas en Dieu. Que faut-il donc penser, lorsqu'on entend donner des conseils du même genre, qui tombent dans leur généralité sur la personne même, sur la divinité du Christ? De pareils mots ne sont-ils pas des sons funèbres qui annoncent que la foi au Christ est morte dans une âme? Je m'arrête ici, dans ma douleur: que chercherais-je encore au delà de ce tombeau?

Et maintenant, vous qui vous posez si fier chrétien en face du pape, ne voyez-vous pas que, s'il avait besoin de justification, c'est vous qui seriez cette justification? Que diriez-vous d'abord? que les principes qu'il avait condamnés comme contraires à la doctrine catholique, n'avaient rien d'incompatible avec elle. Et il se trouve qu'en vous obtenant à défendre ces principes, vous en avez tiré vous-même des conséquences qui établissent, de votre aveu, cette incompatibilité que vous aviez d'abord niée contre le pape qui l'affirmait. Vous vous êtes ensuite retranché à dire que vous vouliez, en soutenant vos doctrines, défendre le Christianisme contre le pape et la hiérarchie que vous accusez de travailler à sa destruction; et voilà que par une fatale logique, dont un enfant même reconnaîtrait l'inévitable force, la foi au témoignage des apôtres qui ont fait connaître au monde le Christianisme, la foi aux faits surnaturels, la foi à la Bible, la foi au Christ, tout chancelle, tout tombe, et le déisme voilé, mais trop reconnaissable, reste debout parmi ces ruines. Vous avez donné raison au pape, non pas seulement aux yeux des fidèles, mais encore aux yeux des incroyans: car il est devenu manifeste même pour eux, d'après le

chemin que vous avez fait, que le pape savait mieux que vous ce que c'est que le Christianisme, qu'il a vu ce que vous ne voyiez pas, que vous étiez aveugle, et qu'il a été prophète.

Nous pourrions déjà relever ici plusieurs des assertions que M. de Lamennais, dans un dernier écrit, a dirigées contre les jugemens et la conduite du Saint-Siège; mais comme ces assertions tiennent à plusieurs égards à ses doctrines sur la société, il nous paraît plus convenable de renvoyer cette discussion après l'examen que nous allons faire des bases de ces théories politiques. Ces théories aboutissent à un dernier terme qui correspond très-exactement au dernier terme de ses doctrines théologiques : celles-ci, nous l'avons vu, conduisent au déisme, qui attribue le sacerdoce à chaque individu : celles-là consistent radicalement, comme nous le verrons, à attribuer à chaque individu la souveraineté; tout homme est *prêtre et roi* : voilà l'unité de ce système, telle qu'elle apparaît, lorsqu'il a été examiné tour à tour sous sa face religieuse et sous sa face politique.

Mais avant d'entrer dans ce second examen, recueillons une dernière leçon que nous donne le spectacle des aberrations religieuses qui viennent de passer sous nos yeux; dans ce siècle de division, qui cherche l'unité, tous les écrivains catholiques ont une belle mission, celle de montrer, par les raisonnemens et par les faits, que le Christianisme est un, que c'est une œuvre d'un seul jet, comme toutes les œuvres divines, et qu'on ne peut en détacher une partie sans altérer, sans détruire son essence même. Dans cette mission, commune à tous, Dieu avait assigné à M. de Lamennais une place haute et grande; mais s'il a répudié cette vocation, il ne lui a pas échappé, elle le poursuit malgré lui, elle le

domine encore jusque dans ses égaremens. Il avait dit cent fois aux protestans que tout esprit conséquent qui fait un pas hors de la grande route tracée par la tradition catholique, doit sortir du Christianisme : eh bien ! ce qu'il avait prouvé par des raisonnemens, il est forcé maintenant de le prouver par son exemple. Dieu a fait de lui un argument sinistre ; triste Zénon de l'hérésie, il démontre le mouvement de l'erreux, en marchant de ce mouvement; cette thèse formidable est écrite en lui, corame dans un livre vivant : il est livré en proie à cette vérité ; le flambeau que Dieu avait donné à son prêtre, et que ce prêtre a éteint, il est condamné à le porter encore de sa propre main, tout éteint qu'il est, afin qu'en le voyant les fidèles disent : voilà un somnambule qui passe. Quelle leçon qu'un tel fait ! Nous en sommes profondément convaincus ; les égaremens de M. de Lamennais feront mieux entendre à plusieurs quel est le terme fatal de la résistance à l'autorité de l'Eglise, que en pourrait le faire ce qu'il a écrit de plus éloquent. Dieu connaît les âmes qui avaient besoin d'un pareil avertissement. En méditant sur ces catastrophes spirituelles, sur ces grands coups de foudre de la vérité qui abattent les esprits rebelles, on se sent pressé de dire de ces hommes dont le ciel voulait faire les rois de l'intelligence, ce que Bossuet a dit des rois assis sur ces abîmes qu'on appelle des trônes, que Dieu qui leur donne, quand il lui plaît, de grandes et de terribles leçons, instruit en eux le monde, non seulement par des discours et par des paroles, mais encore par des effets et par des exemples : *et maintenant, comprenez, ô rois ; instruisez-vous, vous qui jugez la terre!*

L'ABBÉ PH. GERBET.

SCIENCES SOCIALES.

COURS SUR L'HISTOIRE

DE
L'ÉCONOMIE POLITIQUE.

DIXIÈME LEÇON.

De l'Économie politique en Europe du XVI^e
au XVII^e siècle.

Le mouvement scientifique qui caractérisa l'époque dite de la renaissance ne s'étendit pas immédiatement jusqu'aux théories de la production et de la distribution des richesses. Les esprits étaient encore fort éloignés alors de ce genre d'études spéculatives, et les événemens qui avaient suivi la réformation de Luther n'étaient guère propres à les en rapprocher. Bien que chaque individu pût ressentir les fâcheux effets d'une administration arbitraire et imparfaite, peu de personnes étaient assez éclairées pour remonter à leurs véritables causes, ou assez courageuses pour concevoir et proposer de nouvelles doctrines d'économie politique. Quant aux gouvernemens, leur constante et principale préoccupation avait été le prélèvement des impôts. Presque constamment placés sous la loi inexorable de la nécessité, toute la science ministérielle se réduisait à chercher et à appliquer les expédiens les plus efficaces et les plus prompts pour se procurer le plus de ressources possibles sans exciter trop de murmures. Aussi, lorsque les études littéraires réveillèrent, au sein des écoles et des universités, les questions morales et philosophiques déposées dans les immortels écrits de Platon, de Xénophon, d'Aristote et de Cicéron, l'attention des savans ne s'arrêta guère à leurs travaux économiques, qui, d'ailleurs, ne paraissaient plus devoir s'appliquer à la nouvelle organisation des

sociétés. Quoique la philosophie d'Aristote régnât en souveraine dans l'enseignement scholastique, et que ses ouvrages fussent très répandus, l'art abstrait de créer et de classer les richesses qu'il avait indiqué sous le nom de *Chrémastique*, avait entièrement échappé aux méditations de ses disciples. Toutefois, un admirateur passionné du philosophe de Stagyre, le Florentin Cyriaque Strozzi (1), eut la prétention de compléter les idées d'Aristote sur la politique, en faisant paraître sous ce nom illustre deux livres d'*Economiques* qu'il affirmait avoir traduits d'un manuscrit arabe. Cet ouvrage, dont nous avons déjà parlé (2), fournit la preuve qu'à l'époque où son auteur en conçut la pensée, l'idée de l'économie politique se rapportait presque exclusivement à l'art de créer des taxes et des impôts. En effet, ces *Economiques* ne sont qu'une nomenclature des moyens plus ou moins ingénieux et surtout plus ou moins immoraux, inventés par l'esprit de fiscalité contemporaine pour obtenir des subsides dans les momens de nécessité et de détresse. Or, ainsi que nous venons de le dire, c'était à peu près à ce but que tendait la science économique, soit dans les théories, soit dans les applications pratiques. Les rois, les papes, les princes, les villes et les hommes d'état ne connaissaient guère d'autres élémens des revenus publics que les taxes et les impositions, et semblaient ignorer leur influence désastreuse sur l'agriculture, le commerce et l'industrie. Le luxe désordonné des cours, les dilapidations de toute espèce commises dans les finances et de longues guerres, avaient donné une grande importance aux ruses et aux artifices du fisc pour subvenir aux besoins de l'état, et déguiser à propos la véritable

(1) Mort en 1565.

(2) 7^e leçon, VII^e livraison, page 22.

situation des recettes et des dépenses publiques.

Au commencement du seizième siècle, l'économie politique était donc encore toute pratique, et subordonnée, dans sa direction morale, aux vertus et aux lumières des rois et de leurs ministres. Heureux les peuples lorsque les dépositaires du pouvoir se laissaient guider par les maximes d'humanité, de justice et de sagesse consacrées par le christianisme ! Mais l'influence de la prétendue réforme religieuse n'avait pas amélioré sous ce rapport, il s'en faut, la moralité des souverains, et n'avait pu les diriger dans de meilleures voies d'économie publique. Un autre événement, immense dans ses résultats, avait aussi contribué à altérer les bonnes maximes de gouvernement et d'administration : la découverte d'un nouveau monde et l'exploitation de ses mines si riches, augmentèrent prodigieusement la masse de l'or et de l'argent en Portugal et en Espagne, et l'opulence subite qui en avait été la conséquence pour les deux pays sembla offrir la preuve certaine que les richesses des états consistaient principalement dans la quantité plus ou moins grande de métaux précieux. On s'attacha donc beaucoup plus à s'en assurer la possession qu'à la prospérité de l'agriculture, du commerce et des industries qui en dérivent. Les monnaies, qui avaient joué de tous les temps un grand rôle dans l'ordre économique et administratif, devinrent de plus en plus l'objet de spéculations immorales. Ce fut, bien souvent, en les altérant par l'alliage ou par une valeur arbitraire, que les gouvernemens prétendaient augmenter leurs ressources. Les abus en ce genre devinrent intolérables, et l'on ne sera pas surpris que les premiers écrits d'économie politique aient eu pour but, comme on le verra dans le courant de cette leçon, de les dévoier et d'y porter remède.

Nous serions entraînés beaucoup trop loin si nous voulions suivre la marche progressive de l'économie politique au sein des divers états qui forment aujourd'hui la grande famille européenne. Cette étude ne peut, d'ailleurs, présenter de l'intérêt qu'à l'égard des nations qui ont les premières fourni des éléments à l'his-

toire de la science. Or, sous ce rapport, nous ne voyons, à proprement parler, dans le seizième siècle, que la France, l'Angleterre et surtout l'Italie. Tandis que leurs écrivains s'exerçaient déjà d'une manière spéciale sur la plupart des questions qui se rattachent à la civilisation sociale et à l'amélioration de la fortune publique, le reste de l'Europe semblait attendre une impulsion, qui lui fut tardivement donnée. Depuis la réforme jusqu'à la fin du dix-septième siècle, l'Allemagne ne vit éclore aucun écrit important d'économie politique ; car on ne saurait donner ce nom à la lettre que Luther adressa aux conseillers de toutes les villes de l'empire germanique, pour l'établissement d'écoles chrétiennes, quoiqu'elle renferme des réflexions assez remarquables pour le temps. La Russie, qui date de Pierre-le-Grand et de la seconde Catherine, n'existait point encore. Les Portugais et les Espagnols, à l'abri de l'invasion du protestantisme, et fiers d'avoir découvert un monde que le souverain pontife leur avait solennellement partagé (1), s'empressaient de dévorer avidement une proie qui devait leur être bientôt disputée. Rien ne fait présumer que les méditations d'aucun publiciste ou homme d'état eussent préparé une administration régulière et prévoyante pour les nouvelles et riches conquêtes obtenues dans les deux Indes. Le cardinal Ximènes, dont la main ferme et habile

(1) Tandis qu'au quinzième siècle les Portugais s'ouvraient la route des Indes-Orientales, les Espagnols découvraient l'Amérique et les Indes-Occidentales. Quoique ces explorations eussent lieu dans des régions en apparence bien opposées, il parut possible que l'on se rencontrât. L'antipathie des deux peuples aurait rendu cet événement dangereux, et ce fut pour le prévenir que le pape Alexandre VI, en vertu du pouvoir universel alors attribué au Saint-Siège, fixa, en 1493, les prétentions respectives. Il donna à l'Espagne tout ce qu'on découvrirait à l'ouest du méridien, pris à cent lieues des Açores ; et au Portugal, tout ce qu'il pourrait conquérir à l'est de ce méridien. Dans la suite, les deux puissances convinrent de reculer cette ligne de démarcation de deux cent cinquante lieues vers l'ouest. Au reste, une connaissance plus parfaite de la théorie de la terre aurait fait pressentir que les navigateurs des deux nations devaient nécessairement finir par se rencontrer, et l'expédition de Magellan démontra cette vérité.

présida à l'aurore d'un grand règne, avait composé, dit-on (1), un écrit intitulé : *Du Gouvernement des Princes*, dédié au prince des Asturies, Charles d'Autriche, depuis si célèbre sous le nom de Charles-Quint. Le manuscrit en est conservé dans la bibliothèque des études royales de Saint-Isidore à Madrid. On y traite, sous une forme allégorique, des différentes parties de l'administration; les abus de l'inquisition, et particulièrement le secret de ses procédures, y sont discutés avec beaucoup de sagesse, et de grandes réformes y sont proposées. Mais cet ouvrage n'a pas été livré à la publicité. On sait aussi que le vertueux Barthélemy de Las Casas avait adressé à Charles-Quint divers mémoires sur la situation des contrées nouvellement soumises à sa puissance. Il y a lieu de croire que ces écrits étaient des plaidoyers en faveur de l'humanité si cruellement outragée, plutôt que des plans d'organisation sociale et économique. Cependant il faut bien que le courageux défenseur des Indiens eût donné des conseils, comme il avait su donner des exemples dans l'administration habile des contrées qui lui avaient été un moment confiées, puisqu'on a osé lui imputer d'avoir provoqué l'emploi des esclaves nègres d'Afrique à la culture des terres, à la fabrication du sucre et à l'exploitation des mines. Ce fut, à la vérité (dit l'historien Herera, auteur de cette erreur si grave), dans l'intention de soustraire ses bien-aimés Indiens à de cruels traitements et à des travaux trop rudes. Mais il est positif que le pieux évêque de Chiapa avait prêté l'appui de son zèle apostolique et de sa voix éloquente, non seulement aux Indiens, mais encore aux infortunés esclaves d'Afrique. Un tel homme n'aurait pu restreindre ainsi l'étendue de sa charité infinie (2).

Au reste, la première impression que

(1) C'est l'opinion du savant Llorente.

(2) Raynal, Paw, Robertson et Pinckerton, s'étaient rendus les échos de l'erreur de Herera. MM. Grégoire, de Beauchamp et d'Anxion, l'ont réfutée victorieusement, et n'ont pas laissé au savant auteur de l'Atlas historique et géographique qui a reçu tant de célébrité sous le nom de Lesage, le pieux devoir de venger une mémoire qui doit lui être si chère et si glorieuse.

fit naître la conquête des deux Indes, magnifique récompense de l'audace et du génie, devait être nécessairement mêlée de surprise et d'une sorte d'ivresse et de délire. On comprend que l'ardeur d'un gain aussi prodigieux que facile, et l'attrait immense d'une aussi étrange nouveauté, aient précipité les populations et tous les intérêts, sans règle, sans calcul, et pour ainsi dire à l'aventure, vers ces nouvelles sources de richesses. A cette époque, d'ailleurs, nous le répétons, non seulement les véritables principes de l'économie politique étaient encore ignorés, mais même les grands et éternels préceptes de justice, d'humanité, de désintéressement, si impérieusement prescrits par le christianisme, étaient à peu près oubliés, et avaient fait place à une cupidité insatiable. Par là s'expliquent les crimes, les guerres, les malheurs de toute espèce qui suivirent l'occupation du nouveau monde et la réapparition de l'esclavage, dont le catholicisme s'était efforcé d'abolir la trace dans le monde ancien. Par là s'explique aussi l'absence de toute théorie destinée à ramener les souverains et les peuples vers l'appréciation de leurs véritables intérêts.

Depuis le commencement de la monarchie française jusqu'au règne de Henri IV, tous les faits économiques, et par conséquent l'histoire de l'économie politique en France, se réduisent à peu près à des mesures purement financières. Aussi, avant d'examiner le premier système régulier d'administration publique, c'est-à-dire celui que nous devons au glorieux ministère de Sully, nous pensons qu'il est convenable de donner quelques détails sur les divers systèmes d'impôt tour à tour adoptés par nos anciens rois, en même temps que sur les mesures les plus importantes prises dans l'intérêt de l'agriculture, du commerce et de l'industrie. Ces notions acquerront un intérêt plus général, si l'on considère qu'elles peuvent s'appliquer en grande partie aux autres nations de l'Europe.

Autant que l'on peut en juger par les récits sommaires de nos vieux historiens et les restes de notre antique jurisprudence, il paraît que les Francs n'abrogèrent pas les lois romaines relatives aux

impôts et aux contributions de toute espèce. Les Gaulois payaient en nature, aux préposés des gouverneurs romains, le *cinquième* du fruit des arbres et le *dixième* des produits de la terre. On rapporte que Chilpéric fit dresser un cadastre de toutes les terres de ses sujets, dans l'intention d'assoir une contribution foncière régulière; mais que, cédañt à des terreurs superstitieuses, il fit brûler les registres en sa présence. Sous les règnes de Pepin et de Charlemagne, le système des impôts publics reçut des changements analogues à ceux qu'éprouva la constitution politique de l'empire. Les fiefs immenses de la couronne et les redevances des vassaux fournirent aux besoins de l'état. Après le démembrement et le dépouillement de la monarchie, à la suite de l'organisation féodale, les rois durent rentrer dans le droit incontestable de faire contribuer également tous les sujets intéressés à la prospérité de l'état. Pour l'exercer et pour vaincre l'opposition des corps privilégiés, ils introduisirent un nouvel élément dans la constitution, en admettant aux états-généraux les représentants des communes et des citoyens libres. Déjà, sous Pepin et Charles-le-Chauve, on avait eu recours, comme chez les rois de la première race, au prélèvement du cinquième du revenu de tous les sujets quelconques. Alors on réunit d'autres branches de produits au domaine royal, qui consista en terres, *censives*, *péages*, *droit de quint* et *requint*, de *régale* et d'*aubaine*. Philippe-Auguste eut recours au *dixième*.

À l'époque où le clergé catholique, investi de la suprématie des lumières et de la richesse, travaillait avec ardeur, mais non sans obstacles, à l'affranchissement des peuples, les immenses revenus de l'Eglise venaient au secours de l'état toutes les fois qu'il en était besoin. Plus d'une fois le royaume se trouva bien des conseils et de la direction des prélats. Jamais, disent les historiens, la France ne fut plus opulente que sous le ministère du sage Suger, abbé de Saint-Denis. Ce grand homme disposait sans doute de plus de biens qu'un moine n'aurait dû en posséder, puisqu'il pouvait lever et entretenir une armée (1), mais il n'employa

jamais ses trésors que pour la patrie, l'Eglise et les pauvres. Son intégrité, autant que son génie, rendirent son administration d'autant plus glorieuse et prospère, que les différentes branches de la richesse publique étaient arrêtées dans leur développement par des obstacles presque insurmontables. Saint Louis fut un de nos premiers rois qui chercha à améliorer, sous ce rapport, le système du gouvernement. Il rédigea lui-même, en faveur du commerce et de l'industrie, des statuts et des lois qui ont long-temps servi de modèles, et en levant l'ancienne interdiction d'exporter à l'étranger les produits agricoles, il sut donner à l'agriculture le plus puissant des encouragements. Philippe-le-Hardi ouvrit de plus larges voies au commerce de la Méditerranée. Philippe-le-Bel s'occupa à la fois avec succès de l'agriculture et de l'industrie manufacturière. Sous son règne, on entreprit pour la première fois de guider la main de l'artiste et de diriger ses ouvrages. C'était une imitation de ce qui se pratiquait ailleurs. Les étoffes de laine formaient alors le premier élément des manufactures. La largeur, la qualité, l'apprêt des draps furent fixés, et pour favoriser cette industrie, on défendit la sortie des laines que les nations voisines venaient acheter pour les mettre en œuvre. On peut apercevoir, dans cette mesure, l'origine du système prohibitif et restrictif qui devait recevoir un jour en Europe et en France un si grand développement.

Mais les ministres de ce temps étaient loin de prendre constamment pour modèle la conduite de l'illustre Suger. Le plus grand nombre ne se fit connaître que par des exactions dont ils étaient quelquefois les auteurs ou les complices, mais plus souvent encore les victimes responsables.

L'histoire accuse Enguerrand de Mari-

maines qui formaient son bénéfice, de tous les droits de la souveraineté. Il rendait la justice et exerçait une autorité suprême sur un grand nombre de vassaux. Selon l'usage, Suger avait commencé par étaler un luxe splendide; mais touché des exhortations de saint Bernard, qui prêchait avec autant de zèle que d'éloquence la réforme du clergé, il s'empressa de donner l'exemple d'une simplicité évangélique.

(1) L'abbé de Saint-Denis jouissait, dans les do-

gny d'avoir favorisé le penchant de Philippe-le-Bel pour le luxe et la prodigalité, en tolérant et en inventant même divers moyens onéreux et funestes aux peuples, tels que l'altération des monnaies et l'introduction de nouveaux impôts. Il fut, dit-on, si mauvais économiste des deniers de l'état, qu'à la mort du roi on ne trouva pas assez d'argent pour subvenir aux frais du sacre de Louis X. Il est probable que l'oncle du jeune roi, Charles de Valois, tout puissant à cette époque, ne fut pas étranger à ces malversations. Pour se justifier, Enguerrand osa les lui reprocher devant son maître même, et paya de sa tête le crime de son audacieuse apologie.

Du reste, c'est une chose digne de remarque, que ce soit sous le règne de Philippe-le-Bel, par le conseil d'Enguerrand de Marigny, et précisément à l'occasion des troubles excités par des impôts arbitraires, que l'on ait vu reparaître, après trois cents ans d'interruption, les anciennes assemblées nationales des trois ordres de l'état, sous le nom d'états-généraux (1), auxquels fut dévolu le droit de voter les subsides (2).

« En 1314, dit Pasquier, Philippe-le-Bel avait innové pour certains tributs qui étaient pour la première fois le centième, pour la seconde fois le cinquantième de tout notre bien. Cet impôt fut cause que les manans et habitans de Paris, Rouen et Orléans (3) se révoltèrent et mirent à mort tous ceux qui furent députés pour la levée de ces deniers. Et lui, encore, à son retour d'une expédition contre les

(1) « Désignation d'autant plus convenable, dit Voltaire, qu'elle exprimait à la fois les représentans de la nation entière et les intérêts publics. »

(2) M. de Lourdoueix, dans son ouvrage si remarquable, intitulé *De la Restauration de la Société française*, fait observer judicieusement que Philippe-le-Bel, qui convoqua les états-généraux pour voter des subsides, fixa également l'existence judiciaire du parlement, en décidant qu'il siégerait deux fois par an à Paris. Il s'étonne avec raison que cette coïncidence entre la destination toute judiciaire donnée au parlement et la réapparition des états-généraux sous le même règne, ait échappé à l'attention des historiens.

(3) Ces villes se révoltèrent, parce que les villes étant *affranchies*, ne pouvaient être imposées par des parlemens composés de barons qui ne représentaient que leurs fiefs.

Flamands, voulut imposer une autre charge (1) de six deniers pour livre de chaque denrée vendue. Toutefois, on ne voulut obéir. Au moyen de quoi, par l'avis d'Enguerrand de Marigny, grand superintendant des finances, pour obvier à ces émeutes, il pourvint d'obtenir cela de son peuple avec plus de douceur. Car s'étant fait sage par son exemple, et voulant faire un autre nouvel impôt, Guillaume Nangy nous apprend qu'il fit ériger un grand échafaud dans la ville de Paris, et là, par l'organe d'Enguerrand de Marigny, après avoir haut loué la ville, l'appelant *chambre royale*, en laquelle les rois anciennement prenaient leur première nourriture, il remontra aux syndics des trois états les urgentes affaires qui tenaient le roi assiégé pour subvenir aux guerres de Flandre, les exhortant de le vouloir secourir en cette nécessité publique où il y allait du fait de tous. Auquel lieu on lui présenta *corps et biens*. Levant, par le moyen des offres libérales qui lui furent faites, une imposition fort grièye partout le royaume. L'heureux succès de ce premier coup d'essai se tourna depuis en coutume, non tant sous Loys-Hutin, Philippe-le-Long et Charles-le-Bel, que sous la lignée des Valois. »

Bien qu'il semble résulter du passage de Guillaume de Nangis, qu'Enguerrand de Marigny *loua* particulièrement *la ville de Paris*, il n'en est pas moins certain que la réunion était composée des prélats, des barons et de plusieurs bourgeois de chaque cité du royaume, et que les députés des villes étaient fort nombreux.

Ainsi, les assemblées nationales, à peine établies, furent en possession de voter les subsides. et il fut reconnu, *en fait et en droit*, que les Français ne pouvaient être imposés que de leur consentement. Ce fut sous le règne de Philippe-le-Bel que la *gabelle*, ou impôt sur le sel, commença d'être connue. Philippe-le-Long voulut percevoir le *cinquième* du revenu de tous ses sujets, indistinctement. Pendant l'emprisonnement du roi Jean, les trois états accordèrent, sous le nom d'*aides*, pour un temps, *douze de-*

(1) On l'appela *mal-toste* ou *mallôte*; de là le terme injurieux de *mallôtier*.

niers pour livre, sur toutes les marchandises et denrées vendues dans le royaume, à l'exception du sel, des vins et autres boissons. Vers la fin du même règne, pour tenir lieu du gain sur la monnaie, dont l'augmentation avait appauvri tous les ordres de l'état, de tous les péages tant par terre que par eau, et des corvées militaires qui avaient anéanti le labourage et le commerce, on établit un impôt de quatre pour cent sur tous les biens, et de dix sols par tête sur ceux qui n'avaient ni rentes ni héritages. En Languedoc cet impôt fut remplacé par un prélèvement de cinq pour cent sur toutes les ventes, un droit d'aide sur les boissons de un treizième, et de un cinquième sur le sel; le tout à prélever sur les vendeurs.

En 1369, pour mettre le roi Charles V à même de soutenir la guerre contre l'Angleterre, les états octroyèrent une imposition générale sur le sel. La gabelle devint alors fixe, en quelque sorte, et sur le pied de quatre deniers par minot. On accorda également, sur la vente des vins, un droit qui s'élevait à un vingthuitième du vin vendu en gros, et à un huitième et un quart de celui vendu en détail. Charles V obtint encore des états assemblés à Paris, un octroi de quatre livres par feu *ès bonnes villes*, et de un franc au plat pays. Le marc d'or fin était alors de soixante livres, et celui d'argent de cinq livres. Ainsi cette imposition revenait par feu à quarante-deux francs dans les villes, et à onze francs dix deniers dans les campagnes. Indépendamment de ces moyens, les rois eurent recours fréquemment aux refontes des monnaies, aux recherches des gens de finance et aux persécutions contre les juifs.

L'assemblée des états-généraux, qui se tint à Paris en 1381, pendant la minorité de Charles VI, offrit le premier exemple d'un refus de subsides. Les factions des princes du sang désolaient le royaume; le mécontentement était général. Les députés déclarèrent qu'ils ne pouvaient vaincre l'opposition unanime des peuples au rétablissement des impôts, et qu'ils étaient résolus de se porter aux dernières extrémités pour l'empêcher. Une autre assemblée, convoquée pendant

la démente du même roi, refusa pareillement les subsides demandés.

Sous le règne si agité et si dramatique de Charles VII, un habile ministre, capable de comprendre l'importance du commerce et de l'industrie dans l'économie politique, aurait peut-être rétabli l'ordre dans l'administration des finances, s'il n'avait eu à lutter contre des circonstances plus fortes encore que son zèle et son génie. Jacques Cœur, maître de la monnaie à Bourges, était devenu *argentier du roi*. L'exercice de cette charge se bornait, dans l'origine, à la direction de la maison du roi. Mais Jacques Cœur eut un pouvoir bien plus étendu, puisqu'il réglait les contributions de chaque province. Plus éclairé que la plupart de ses contemporains, il avait rédigé des mémoires et des instructions pour l'administration de la maison du roi et tout le royaume. On lui doit aussi une sorte de dénombrement ou calcul des revenus de la France (1). Livré à de grandes spéculations commerciales(2), Jacques Cœur avait acquis de grandes richesses, qui tentèrent la cupidité des courtisans. Il fut accusé de crimes absurdes et de honteuses malversations (3). Enfin, banni et condamné à voir ses biens confisqués au profit de ses délateurs, il mourut loin de sa patrie. Ce ne fut que sous le règne de Louis XI que sa mémoire fut réhabilitée et une partie de ses biens rendue à sa famille. Pendant son administration, les tailles, qui avaient été établies d'abord pour un temps limité sous les prédécesseurs de Charles VII, devinrent perpétuelles. Elles s'élevaient

(1) Ce document se trouve dans l'ouvrage de Jean Boruhet, de Poitiers, intitulé *Le Chevalier sans reproche* (La Trémouille).

(2) Jacques Cœur, quoique ministre, continua le commerce maritime. Il envoyait ses vaisseaux dans le Levant pour y porter des marchandises d'Europe (entre autres des lingots d'or et d'argent et des armes) et en rapporter des épiceries et de la soie. Il faisait à lui seul plus de commerce que tous les autres négocians de France et d'Italie. Sa richesse était passée en proverbe.

(3) On accusa Jacques Cœur d'avoir empoisonné Agnès Sorel, d'avoir altéré les monnaies, transporté hors du royaume beaucoup d'or d'un titre inférieur à celui du prince, d'avoir exercé des concussion dans plusieurs provinces, et de s'être servi, à cet effet, du nom du roi.

alors à environ 1,800,000 liv. (9,500,000 f.). Louis XI les porta successivement à 4,700,000 liv. (25,000,000 fr.). Aussi, après sa mort et sous la minorité de Charles VIII, l'assemblée des états-généraux de 1483 prit la résolution suivante :

« Pour subvenir aux frais de l'administration et assurer la tranquillité du royaume, les gens des trois états accordent au roi, leur souverain seigneur, par manière de *don et octroi*, telle et semblable somme qui, du temps de Charles VII, était levée par le royaume, et ce, pendant *deux ans tant seulement et non plus*, à condition que cette somme sera répartie également sur toutes les provinces qui composent actuellement la monarchie. Les états requièrent que le bon plaisir dudit seigneur soit de faire assembler lesdits états *de dans deux ans* prochainement venant, au lieu et temps qu'il lui plaira, et *qu'à cette heure lesdits lieux et temps soient nommés, assignés et déclarés*. Car lesdits états n'entendent pas que dorénavant on mette sus aucune somme de deniers sans les appeler ; mais que ce soit de leur vouloir et consentement, en gardant et observant les privilèges du royaume. »

Il est facile d'apercevoir, dans les termes de cette délibération, le germe lointain de nos parlemens périodiques modernes. On y voit également un juste sentiment de liberté et de justice, exprimé avec d'autant plus d'énergie, qu'il avait été plus long-temps comprimé. Quand les états faisaient ainsi valoir leur omnipotence en matière d'impôts, les vingt-deux années du règne despotique et sombre de Louis XI venaient de finir.

Les états-généraux, à cette époque, semblèrent un moment destinés à ramener l'ordre et la légalité dans les impôts publics. Mais les empiétemens de ces assemblées sur l'autorité royale, l'usurpation de leurs droits par les réunions des notables, l'altération des formes, la division des ordres, la confusion des attributions, l'envahissement du pouvoir par les parlemens, et d'autres causes parmi lesquelles on doit placer les troubles occasionés par la réforme protestante, arrêterent le mouvement commencé en France dès l'administration d'Enguerand de Marigny, et les bons ministres

des finances ne furent plus que d'heureux accidens.

La France n'eut rien à regretter avec Louis XII et Georges d'Amboise, l'un le père, l'autre l'ami du peuple. Le trésor du duc d'Orléans fit tous les frais des funérailles de Charles VIII et dusacre du nouveau roi. Le don de joyeux avènement fut remis au peuple. Aussitôt après le sacre, Georges d'Amboise retrancha un dixième de tous les subsides. Il continua ainsi jusqu'à ce qu'ils fussent réduits aux deux tiers de ce qu'ils avaient été sous le règne précédent et ne les augmenta jamais. Sous Louis XII, les revenus s'élevaient à 7,650,000 liv. (environ 36,000,000 fr.).

La mort du bon roi interrompit ce sage système d'économie, il avait prévu lui-même que le gros garçon gâterait tout. Le règne brillant et chevaleresque de François I^{er} vit renaître une magnificence dont les prodigalités tournaient en partie au profit des lettres et des arts, mais ne furent pas moins onéreuses au royaume.

Louis XI avait élevé la gabelle sur le sel, à douze deniers par minot. Alors le sel était marchand ; c'est-à-dire que chacun pouvait en faire le commerce au dedans du royaume en déclarant, au moment de l'achat, sur quel point il comptait le transporter, ainsi que la quantité, et en s'obligeant en outre à ne point le porter ailleurs et à le vendre seulement dans les greniers publics où le droit perçu en sus du prix de la vente, au profit du roi, était acquitté par l'acquéreur. François I^{er} porta ce droit à 30 liv. par muid de sel et 15 liv. pour les gages des officiers des cours supérieures, en sus du prix coûtant. Vers la fin de son règne, en 1546, la gabelle fut affermée à un seul grenetier dans chaque ville : le roi se réservait 4 deniers pour livre, sur le sel vendu au dehors.

Antérieurement à ce règne, une seule douane existait à Lyon, et le droit ne se payait que sur les draps de soie et d'or et d'argent venant de l'étranger. C'était une protection accordée aux fabriques de Lyon et de Tours. François I^{er} étendit les droits de douane sur les matières premières, c'est-à-dire sur les soies teintes et cuites venant de l'Italie, de l'Es-

pagne et du comtat Venaissin. Le droit était de 5 pour 100, lorsque les soies devaient se consommer dans le royaume. Il devait être perçu à Lyon et on l'augmenta de 2 et 1/2 pour 100 au profit de la ville. Indépendamment de ces mesures fiscales, François I^{er} recourut, pendant ses longues guerres avec la maison d'Autriche, à la création de nouvelles charges et offices, à l'augmentation des gages et à d'autres aliénations du pouvoir royal. Pendant sa captivité, on avait perçu un centième et un cinquantième denier sur le clergé, la noblesse et le peuple : enfin il recourut pour la première fois en France, à l'expédient si commode et si dangereux des emprunts, en chargeant l'état d'une dette perpétuelle. Il créa, en cinq différentes fois, à dater de 1522, 75,416 liv. 13 s. 4 d. de rentes, au denier douze, sur l'Hôtel-de-Ville de Paris. En 1547, année de la mort de ce prince, les revenus publics s'élevaient à environ 56,000,000 francs, non compris les recettes de Bourgogne, de Provence et de Bretagne, et déduction faite des charges. Cette même année, on avait emprunté, en foire de Lyon, 6,850,844 liv. 10 sous, probablement en avance sur la recette courante. Suivant l'historien de Thou, François I^{er} laissa 400,000 écus d'or dans ses coffres, outre le quart des revenus dont le recouvrement n'était pas encore terminé.

C'est à dater de ce règne, auquel la France dut le Canada, que le goût du luxe et les progrès des arts industriels se développèrent dans le royaume. Pendant leurs expéditions en Italie, les Français avaient admiré à Gènes, à Florence et à Venise une foule d'objets précieux, entre autres les étoffes de soie et les glaces. L'austérité de la cour d'Anne de Bretagne, sous Charles VIII et Louis XII, les empêcha de se livrer à l'attrait de ces nouveautés et à leur penchant naturel pour l'imitation. Mais lorsque François I^{er} appela les femmes à sa cour, tous les seigneurs rivalisèrent de magnificence. Catherine de Médicis accrut encore le goût du luxe de l'Italie, et une grande impulsion se trouva ainsi donnée au perfectionnement des manufactures.

Henri II créa une nouvelle contribu-

tion sous le nom de *taillon*, pour la paie de la gendarmerie. La vente exclusive du sel aux étrangers, fut mise, sous son règne, en ferme générale, moyennant 50,000 écus. Les *Saulniers* eurent le droit de placer dans toutes les salines, des commis chargés de traiter de gré à gré pour le prix des sels avec les propriétaires. Mais on fut obligé de renoncer bientôt à ce monopole qui devait naturellement anéantir cette branche de commerce avec les étrangers.

Henri II recourut largement à la voie des emprunts ouverte par son père ; il créa, en trente fois différentes, 543,816 liv. de rentes perpétuelles, au denier douze, sur l'Hôtel-de-Ville de Paris. L'avant-dernière année de son règne fut marquée par une sage ordonnance. Le 15 octobre 1558, il établit à Paris un bureau de huit commissaires autorisés à accorder des passeports pour la sortie des grains et des vins à l'étranger, suivant la nature de la récolte et l'abondance du royaume, afin d'éviter l'excès du surhaussement du prix et de leur baisse onéreuse. Le parlement, imbu de l'esprit des anciennes lois romaines qui prohibaient l'exportation des grains et accordaient des récompenses à ceux qui en apporteraient en Italie, crut devoir réclamer contre cette mesure. Mais des lettres de jussion ordonnèrent l'enregistrement de l'édit, *telles longueurs et retardemens*, disaient-elles, *étant par trop préjudiciables et dommageables*.

En 1557, les revenus de l'état s'élevèrent à environ 42,000,000 de francs, déductions de toutes charges et non compris les recettes des généralités de Bretagne, de Bourgogne et de Provence. Sous François II, les mêmes revenus se montaient à environ 38 000,000 de francs, et l'on créa pour 83,000 livres de rentes perpétuelles.

A la mort de Henri II commença cette longue série de troubles et de désordres intérieurs qui devaient plonger la France dans le dernier degré de souffrance et de misère.

Toutefois, tandis que les guerres cruelles produites par la réformation semblaient avoir confondu toutes les notions du vrai et du juste, quelques hommes

d'élite, en petit nombre, avaient conservé le dépôt des saintes maximes de morale publique renfermées dans les écrits des anciens philosophes et épurées par le catholicisme, et ils en avaient fait en quelque sorte un code d'administration à l'usage des hommes d'état vertueux. L'illustre L'hospital, l'un des premiers en France, eut la gloire de les proclamer généreusement. Nommé, sous Henri II, chef et surintendant des finances en la chambre des comptes, charge importante et nouvelle dont les fonctions étaient auparavant réunies à celles de garde-des-sceaux, il poursuivit avec vigueur les abus innombrables de l'administration des finances du royaume. Les revenus publics étaient alors une proie disputée à l'envi par les traitans et la cour. A peine la moitié des impôts entrait-elle dans les coffres de l'état d'où mille prodigalités le faisaient sortir : les frais de recouvrement, qui s'élevaient au triple de la recette, donnaient lieu à des abus et à des excès inouis. L'hospital veilla attentivement à l'emploi des deniers publics et souvent ajourna ou refusa le paiement des ordonnances de faveur : des exemples de sévérité effrayèrent les coupables et le firent redouter des sangsues de l'état. L'hospital fit abolir également des droits abusifs établis sur les procès au profit des juges. Ennemi du luxe, il fit rendre, en qualité de chancelier de France, des édits qui fixaient pour chaque classe de citoyens les dépenses de table et d'habit (1), cherchant ainsi à rendre aux mœurs publiques la simplicité et la frugalité qui semblaient s'en éloigner chaque jour davantage. Mais les efforts du vertueux chancelier pour rétablir l'ordre dans les finances au moyen des états-généraux, comme ceux qu'il entreprit pour arrêter et pacifier les troubles politiques suscités par les guerres de religion n'eurent qu'un succès éphémère. Sa retraite vit renaître de nouveaux désordres, comme elle fut le présage de nouveaux malheurs et de grands crimes. Toutefois, indépendamment de ses admirables travaux en législation, la postérité ne saurait ou-

blier qu'il traça à Sully la carrière administrative que devait parcourir si glorieusement le ministre et l'ami d'Henri IV.

Charles IX trouva les revenus réduits à environ 29,000,000 fr., non compris les recettes des généralités de Bretagne, de Bourgogne et de Provence. Les dettes perpétuelles, en rentes sur l'Hôtel-de-Ville de Paris, au denier douze, s'augmentèrent sous son règne, de 179,400 livres.

En 1564, le prince substitua le pont de Beauvoisin à la ville de Suze, pour l'entrée des marchandises d'Italie.

Sous Henri III, Lyon devint le siège de la douane pour toutes les marchandises du levant, et Narbonne pour les étoffes et marchandises d'Espagne. Les marchandises venant d'Angleterre, de France et d'Allemagne, destinées pour l'Italie et les côtes d'Espagne, furent tenues d'aborder à Lyon et d'y acquitter les droits de douane. Cette obligation onéreuse fit chercher au commerce étranger une navigation directe avec l'Italie, et les Hollandais et les Anglais s'empressèrent de la lui procurer.

Les guerres civiles qui marquèrent si cruellement ce malheureux règne avaient d'ailleurs interrompu déjà tout commerce extérieur et intérieur et répandu la ruine et la désolation dans les campagnes. Cependant l'avidité des courtisans était sans bornes, la prodigalité du roi sans mesure, et le luxe le plus efféminé dominait à la cour comme dans la capitale. Pour nourrir les profusions inouïes de ce temps de désordre, le prince ne pouvait plus recourir aux subsides de ses peuples épuisés; il eut donc recours à des emprunts et à des aliénations de domaines. On se mit entièrement à la merci des traitans et des financiers, on abandonna aux favoris le trafic des charges et des emplois de toute espèce, et leur ingénieuse cupidité inventa une foule de petits droits à leur bienséance qu'il leur fut permis d'exercer par eux-mêmes. La dette perpétuelle s'accrut encore de 932,000 liv. au denier douze.

Henri III établit le traité dit de *Charente*, qui consistait en droits sur les selset sur les vins. Il fut le premier à transformer en branche de revenus

(1) Une des dispositions de ces édits interdisait, entre autres objets, la vente de petits pâtés par les rues.

l'ancienne institution des corporations d'ouvriers dont nous avons fait connaître l'origine. Etablies dans le principe comme associations mutuelles de secours, elles avaient fini par troubler la tranquillité des villes, et Charles VI dut les supprimer en 1382. Depuis elles avaient été restituées dans leurs privilèges et franchises, mais dans un système favorable à l'industrie. Rien n'obligeait les artisans d'une ville quelconque à s'incorporer dans la communauté et de s'astreindre à un seul genre d'industrie lorsqu'ils étaient en état d'en professer plusieurs. Dans les villes où cette condition existait à l'égard de certains métiers, l'entrée en était accordée moyennant épreuve et en payant une légère rétribution pour les frais communs.

Henri III ordonna, en 1581, que tous négocians, marchands, artisans, gens de métier résidant dans les villes et bourgs du royaume seraient établis en corps, maîtrise et jurande sans qu'aucun pût s'en dispenser. En 1583, il déclara par un édit que le droit de travailler était un droit *domanial et royal*, et le soumit en conséquence à des réglemens et à diverses taxes. Pour dédommager les artisans de cette charge nouvelle, on leur accorda la permission de limiter leur nombre et d'exercer des monopoles funestes à l'industrie. Mais le fisc lui-même vendit des lettres de maîtrise sans même que les titulaires fussent tenus à faire épreuve et apprentissage. L'esprit de fiscalité ne pouvait inventer de mesures plus désastreuses.

Sous Henri III les revenus publics s'élevèrent à environ 41,000,000 fr., sans y comprendre les charges acquittées par les receveurs particuliers et le paiement des gages des cours souverains.

A la mort de ce prince, les finances se trouvaient dans le plus affreux désordre et la France était sur le bord de l'abîme, lorsque Henri de Bourbon lui apparut comme un gage d'espérance et de salut.

L'administration de Sully, qui se chargea de réaliser les généreuses intentions du grand roi et d'achever l'entreprise du vertueux L'hospital, forme une époque mémorable dans l'histoire de l'économie politique, nous devons lui consacrer une place étendue.

Heureux conquérant de son royaume et du cœur des Français, Henri IV avait enfin pu tourner toutes ses pensées vers le bonheur de son peuple. Il comprit qu'au milieu des troubles qui avaient si long-temps déchiré le sein de la France, des abus sans nombre devaient s'être glissés dans toutes les parties de l'administration publique et surtout dans la manutention des deniers publics. Il lui fallait un ministre ferme, laborieux, habile et intègre. Or, Sully qu'il avait vu dans sa longue lutte avec la Ligue, si vigilant, si économe et d'un si mâle caractère, Sully qui d'ailleurs pouvait lui conserver l'appui du parti protestant, lui parut l'homme le plus capable de secondar ses vues. Successivement nommé secrétaire d'état, membre du conseil et surintendant des finances, grand-maître de l'artillerie, grand-voyer et surintendant des fortifications et des bâtimens du roi, Sully se montra à la hauteur de ces grands emplois et la postérité applaudit encore au choix du monarque qui sut à la fois récompenser magnifiquement le ministre fidèle et placer si dignement une confiance presque illimitée.

Au moment où Sully prit en main les rênes des finances de l'état, la dette du trésor s'élevait à 296,620,252 liv. (1). Les revenus publics se bornaient à 30,000,000 liv. que l'on avait grand-peine à faire rentrer, tant la misère était générale dans les provinces. Aussi, quelques calamités que le royaume eût subies depuis longues années, Sully ne put attribuer à une contribution de 30,000,000 la détresse où se trouvait un état tel que la France. Il s'attacha donc avec une ardeur infatigable à se rendre un compte exact des causes de la déplorable situation du peuple; à force de recherches et de soins incroyables, dont il se reposait sur lui seul, il parvint à découvrir clairement que les frais de perception de l'impôt, par l'effet des plus révoltans abus, s'élevaient à plus de 150,000,000 de livres. Ainsi, pour 30,000,000 qui arri-

(1) Le marc d'argent était alors de 19 fr. 90 c. — Le setier de blé valait 3 fr. 32 c. — Aujourd'hui le marc d'argent est de 33 fr. et le setier de blé valait 22 fr. 68 c. en 1854.

vaient au trésor, les contribuables payaient 180,000,000, somme énorme dans un temps où le commerce était interrompu, l'industrie arrêtée ou persécutée, les fonds de terre négligés ou sans valeur. La France avait donc été obligée de fournir une contribution au dessus de ses forces et l'on s'était servi, pour la lui arracher, de fraudes inouïes, et d'exactions et de violences sans exemple.

Durant les troubles du royaume, en effet, les gouverneurs, officiers de guerre, de justice et de finances, s'étaient arrogé une multitude de droits et de redevances prélevés sur les revenus publics. Les employés et pensionnaires du roi se payaient par leurs mains des deniers sur lesquels on avait assigné leurs paiemens, les uns sur les fermes, les autres sur les gabelles. Une multitude de créanciers, la plupart étrangers, avaient érigé même de nouvelles fermes à leur profit. Ils avaient leurs comptables et leurs commis mêlés avec ceux du roi, et pillaient impunément les contribuables. Des monopoliseurs de toutes les nations multipliaient les usures et les persécutions les plus criantes, car de tous les temps, remarque Sully, *la France s'est rendue débitrice de toute l'Europe.*

Les premiers royaux faisaient des profits énormes par des sous-traités abusifs; les receveurs surchargeaient leurs comptes des prétendues non-valeurs, mauvais deniers, frais de domaine, épices, droits, taxations, frais de voitures et de reddition de comptes qui absorbaient la majeure partie des recettes. Souvent ces agens quittaient leurs emplois chargés d'une infinité de recouvrements qui étaient mis en oubli et sur lesquels s'exerçaient des fraudes mystérieuses. Différens comptables, et surtout ceux de la chambre des comptes, avaient l'adresse de rebuter les porteurs de mandats et ordonnances de paiement par des délais et retards interminables, et en obtenaient quittance finale, bien qu'ils n'eussent acquitté qu'une partie du mandat.

Un des principaux artifices des financiers était de présenter la dépense de l'année courante comme excédant de

beaucoup la recette, afin de rejeter le déficit sur l'année suivante, et successivement; il en résultait une confusion dont ces agens infidèles profitaient pour déguiser l'état des caisses publiques et ajourner le paiement des créances exigibles. Ils se servaient des deniers pour les faire valoir à usure, ou pour racheter à vil prix d'anciennes créances qu'ils faisaient figurer intégralement sur leurs états. Les grosses fermes, les parties casuelles, les péages, les gabelles, étaient en partie dans les mains du duc de Florence qui les tenait sous les noms de plusieurs partisans. C'était par cette multitude d'exactions, de fraudes et d'abus que les frais de perception s'étaient accrus au point de sextupler le montant réel des tailles et que la plus grande partie des autres revenus de l'état était dévorée par une nuée de tyrans, de commis et de maltôtiers de tout pays.

Le premier acte de Sully, comme surintendant des finances, fut conforme aux inspirations du cœur paternel de Henri IV et à celles d'une haute politique. Il fit remise au peuple de ce qui restait dû sur la taille de l'année 1596. C'était environ 20,000,000 qui, en réalité s'élevaient à plus de 100, puisque les frais de perception se trouvaient compris dans cet abandon aussi nécessaire que juste et prévoyant. Par là, en effet, Sully faisait bénir le nouveau règne, rendait à l'agriculture d'abondans capitaux et préparait la facile rentrée des impôts à venir.

Sully travailla ensuite sans relâche à la formation d'un tableau qui pût présenter l'ensemble et les détails de toutes les recettes et dépenses du royaume. C'était l'idée mère des budgets et des comptes de finances, si fort perfectionnés depuis Auguste et le doge Mocenigo, et qui forment de nos jours la base de l'administration publique en France, en Angleterre et dans la plupart des états de l'Europe. A cet effet, le surintendant se livra à des recherches prodigiennes dans l'immense recueil de toutes les ordonnances du royaume, fouilla lui-même dans les registres et les archives du parlement, de la chambre des comptes, de la cour des aides, du conseil d'état, de

la chambre du trésor, dans les bureaux des trésoriers de France et du trésorier de l'épargne. Muni de documens certains, il réunit en de fréquens conseils où il avait la précaution de tenir la plume, tous les agens supérieurs des finances qu'il interrogeait sévèrement sur leur gestion. Le résultat de cette enquête fut une juste appréciation des causes du désordre des finances; et, par conséquent, des moyens d'arriver par degrés à la suppression des abus et à la régularité de la perception et de la comptabilité.

Ayant pénétré tous les mystères des fraudes financières, Sully put marcher d'un pas ferme à l'extermination de tous les abus. Il reconnut que le moyen le plus sûr était de ramener toutes les opérations de la comptabilité à un centre commun. Unité, régularité, facilité de surveillance et de contrôle, tout en effet, dérivait de cette grande pensée qui devint la base de son système.

Par divers édits ou arrêts du conseil, il fut interdit sous de fortes peines, de rien exiger du peuple, à quelque titre que ce fût, au delà du contingent fixé pour les subsides légalement établis. Les trésoriers de France en demeuraient personnellement responsables. Il fut défendu à tous nationaux, étrangers, princes du sang, et autres officiers, de lever aucun droit sur les fermes ou revenus de l'état. C'est au trésor royal seul que l'on dut s'adresser désormais pour le paiement des pensions, arrérages ou créances quelconques. Les sous-traités furent abolis. Chaque partie des revenus publics n'eut qu'un seul fermier et un seul receveur. Les comptables entrant en charge furent tenus d'apurer les comptes de leurs prédécesseurs et de les poursuivre pour les recouvrements arriérés. Les fermes et autres branches de revenus placées sous la dépendance d'un prince étranger rentrèrent sous la main de l'état par de nouvelles adjudications. Tous les mandats et ordonnances du trésor durent être acquittés régulièrement; et, pour assurer l'effet de ces diverses mesures, Sully fit établir une chambre de justice contre les traitans, trésoriers, receveurs et autres gens de plume et de finance.

Il résulta de ces premiers travaux et de la visite que Sully fit par lui-même ou

par des délégués du conseil dans les différentes généralités, que les revenus des fermes, des gabelles et des parties casuelles, furent à peu près doublés, que la taille se recouvra facilement et sans frais, et que toutes les dépenses de l'état s'acquittèrent avec une extrême régularité. Le premier compte général des finances, rendu en 1597, put offrir le tableau des importantes améliorations obtenues et de celles encore plus grandes que promettait l'avenir.

Mais il s'agissait d'amortir la dette si considérable de l'état. Sully fit réunir et vérifier avec une sévérité scrupuleuse tous les titres de créance qui s'élevaient à 296,620,252 liv. : 32,000,000 avaient été employés à gagner les principaux chefs de la ligue et les places fortes dont elle était maîtresse. La liquidation régulière de cette dette la réduisit prodigieusement; des termes fixes furent assignés pour le paiement des créances reconnues légitimes, et tout fut soldé en peu d'années avec une rigoureuse exactitude.

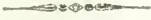
De nombreux abus s'étaient également introduits dans les marchés passés pour les fournitures des vivres, de l'artillerie, du génie, de l'armement et de l'équipement des troupes. Sully les fit disparaître par de sages réglemens qui apportèrent l'ordre et l'économie dans toutes les parties du service de la guerre, la solde des troupes, qui n'était point acquittée régulièrement, fut désormais payée sans retard et à jour fixe.

Ainsi Sully put remettre chaque année, le premier de l'an, à Henri IV, le bordereau général des recettes et dépenses de l'exercice qui finissait et de celui qui allait s'ouvrir, non seulement de manière à les balancer exactement, mais encore à offrir des excédans de ressources obtenues par l'ordre parfait établi dans toutes les branches de l'administration des finances. Le roi, charmé de ces résultats auxquels il avait aussi contribué de ses efforts et de ses lumières, applaudissait de bon cœur aux succès de l'habile ministre et s'émerveillait à la vue des réglemens détaillés et des modèles d'instructions et de tableaux de toute espèce que Sully avait tracés et rédigés de sa propre main, travail immense et courageux, auquel on comprendrait à

peine qu'un seul homme eût pu suffire, si l'on ignorait ce que peut une volonté ferme et l'ardente passion du bien.

(La suite au prochain numéro.)

LE VICOMTE ALBAN DE VILLENEUVE-
BARGEMONT.



COURS D'INTRODUCTION

▲

L'HISTOIRE DU DROIT.



SECONDE LEÇON.

Droit patriarcal.

Le droit commence avec le genre humain. Pour saisir le point initial du droit, pour savoir d'où il est parti, il faut savoir d'où vient l'homme. Ouvrons le livre des origines, la Genèse. Recueillons religieusement ce témoignage, le plus authentique et le plus ancien qui soit sous le soleil.

L'homme est créé, il a été fait à l'image de Dieu. Le Créateur le bénit. « Croissez et multipliez, remplissez la terre, assujétissez-la à votre empire. dominez sur tout ce qui se meut dans les airs, sur la terre et sous les eaux. Voici que je vous ai donné toute plante qui germe dans le sol et tout arbre qui porte des fruits pour servir à votre nourriture (1). » Tout est dans ce peu de mots : la loi de la propagation du genre humain, sa suprématie sur le globe terrestre, son domaine sur les choses en raison directe de ses besoins.

Ces notions se développent, tous les êtres animés comparaissent devant le premier homme pour qu'il leur impose des noms. Il manquait à l'homme une compagnie, *une aide semblable à lui*. La femme est créée, elle est tirée de la substance même de l'homme ; *c'est la chair de sa chair, l'os de ses os*. « C'est pour quoi l'homme quittera son père et sa mère pour son épouse, et ils seront

« deux dans une même chair (1). » Voilà la loi du mariage; à aucune époque et dans aucun code, ce fondement de toute société n'a été posé à une telle profondeur; nulle bouche humaine n'a *magnifié* le lien conjugal avec cette incomparable énergie de langage.

Mais bientôt l'homme veut se faire Dieu. A l'instant, toute cette nature si harmonique et si riante, créée en vue de lui, bénie à cause de lui, est souillée et comme pervertie par la révolte de son roi. La terre est maudite dans le péché d'Adam (2). Le travail sera le châtiment de l'homme; ce n'est plus qu'à la sueur de son front qu'il obtiendra les fruits du sol; il vivra ainsi courbé vers la terre, jusqu'à ce que son corps soit réuni à la poussière d'où Dieu l'avait tiré. La femme, en quelque sorte née son égale, lui sera assujétie désormais, et les joies de la maternité ne seront données à Ève et à ses filles qu'après d'indicibles douleurs.

L'agriculture commence, et dès les premiers temps l'on en voit poindre les deux divisions fondamentales, le labourage et le soin des troupeaux. Alors aussi paraissent les premiers sacrifices, la consécration à Dieu des prémices de la fertilité de la terre et de la fécondité des brebis, l'orgueil et la réprobation de Caïn, la douceur d'Abel, et la *jalousie, mère des meurtres* (3). La vie errante est la première peine infligée à l'assassin, et la terre sera frappée de stérilité sur ses pas. Ses fils pourtant bâtiront des villes; ils auront des troupeaux et des tentes; ils seront les premiers à façonner le fer et à jouer de divers instrumens; la beauté ne sera point refusée à ses filles; mais partout où dominera cette race, ce sera le règne de la chair, de la force brutale, de l'industrie purement matérielle, le règne des hommes sans Dieu. Toutefois les enfans de Dieu, les descendans de Seth, se souilleront par le commerce des filles des hommes (4), et toute chair ayant corrompu sa voie, à

(1) Gen. II, 20-24.

(2) *Maledicta terra in opere tuo* (Gen. III, 17). L'hébreu porte *propter te*, et la version de Théodotion, *in transgressionem tuam*.

(3) Bossuet, *Disc. sur l'Hist. Univ.*

(4) Gen. VI, 2 sq.

(1) Gen. I, 27-29.

tel point qu'il ne restera plus qu'un juste sur la terre, il faudra que le genre humain périsse, à la réserve de ce juste et de sa famille, et que la nature soit purifiée.

A cette deuxième époque du monde s'ouvre proprement l'ère du droit patriarcal. A la sortie de l'arche, la loi de la propagation est promulguée de nouveau; la nature est bénie pour la seconde fois, les sacrifices recommencent. Dieu bénit Noé et les siens; mais la loi de contrainte a remplacé la loi primordiale, la loi d'harmonie spontanée, la loi d'amour. « Croissez, multipliez-vous, rem-
« plissez la terre. Que tout ce qui se
« ment ici-bas tremble devant vous; jus-
« qu'ici vous avez épargné tout ce qui
« a vie; mais désormais les animaux
« comme les végétaux seront votre nour-
« riture, seulement vous vous abstien-
« drez de la chair ruisselante de sang.
« Je demanderai compte à l'homme de
« la vie de son frère; quiconque aura
« répandu le sang humain l'expiera de
« son sang; car l'homme a été fait à l'i-
« mage de Dieu. Le sang de l'homme est
« si précieux devant moi que je le ven-
« gerai même sur l'animal qui l'aura
« répandu (1). »

Il se laisse voir pleinement le prin-
cipe générateur du droit patriarcal et
de tout droit postérieur. L'homme est
sacré pour l'homme parce qu'il est l'i-
mage de Dieu, et de plus parce que les
hommes sont frères. De là, le trait le
plus saillant de cette civilisation primi-
tive, le droit, je ne dis pas assez, la reli-
gion de l'hospitalité. « Trois étrangers
sont aperçus par Abraham, il s'élança
du seuil de sa tente, il court à leur ren-
contre, il se prosterne: Seigneurs, si j'ai
trouvé grâce à vos yeux, ne passez point
outre la demeure de votre serviteur;
mais j'apporterai un peu d'eau, et vous
laverez vos pieds; vous vous reposerez
sous cet arbre, je vous offrirai un peu
de pain, vous réparerez vos forces et
vous continuerez votre route. Et accou-
rant vers Sara, il lui dit: Hâte-toi; pé-
tris trois mesures de farine choisie, et
fais cuire des pains sous la cendre. Et il
s'empressa d'aller à son troupeau, et il

prit le veau le plus succulent et le plus
tendre, et il le donna à un serviteur qui
le fit cuire aussitôt, et il servit à ses hô-
tes ce jeune veau avec du beurre et du
lait, et il se tenait debout auprès d'eux
sous l'arbre où il était assis... Et après
qu'ils eurent mangé, ils se levèrent dans
la direction de Sodome, et Abraham les
reconduisant allait avec eux (1). » Cette reli-
gion n'avait ses superstitions, tranchons
le mot, son fanatisme. Loth, pressé par
les habitans de Sodome de livrer ses hô-
tes à leurs infâmes désirs, offre d'aban-
donner à ces furieux ses deux filles en-
core vierges, pourvu qu'ils épargnent
ceux qui se sont assis à l'ombre de son
toit (2).

Sans doute, l'égalité originelle ne se
maintint pas long-temps: on trouve dé-
jà des esclaves au temps d'Abraham;
mais rien n'indique une différence essen-
tielle entre la condition commune de
nos serviteurs et les traitemens auxquels
étaient soumis les esclaves de l'époque
patriarcale. L'esclave étranger, celui
qui a été acquis à prix d'argent, celui
qui est né sous la tente du chef de fa-
mille sont également circoncis (3), c'est-
à-dire marqués comme leur maître du
signe de l'alliance conclue entre Dieu
et la postérité d'Abraham. Bien plus, à
défaut de postérité, l'esclave né sous la
tente hérite de son maître: *Ecce vernacu-
lus meus heres mihi erit*, s'écrie Abra-
ham, quand il se plaint au Seigneur de
n'avoir pas d'enfans (4).

La femme est devenue la sujette de
l'homme; mais elle demeure sa compa-
gne, et non son esclave. Sara n'est pas
certes sur la même ligne qu'Agar; Pé-
pouse frappée de stérilité conserve tout
empire sur la servante qui va donner un
fils au chef de famille: *Ecce ancilla tua
in manu tua est*, dit Abraham à Sara,
utere eâ ut libet (5). Libre par le droit,
mais captive par les mœurs, suivant la
belle expression de Montesquieu, la jeu-
ne vierge n'est point dégradée par les
jalouses précautions du moderne Orient;
elle n'est point close dans un gynécée.

(1) *Gen. xviii, 2-16.*

(2) *Ibid. xix, 3.*

(3) *Ibid. xvii, 11-15.*

(4) *Ibid. xv, 5.*

(5) *Ibid. xvi, 6.*

(1) *Gen. ix, 1-6.*

Rébecca, Rachel, les filles de Jéthro vont à visage découvert faire paître les troupeaux ou puiser de l'eau dans les fontaines (1); Dina, fille de Lia et de Jacob, visite librement les femmes de Sichem (2). L'épouse seule devait être volée (3), car elle ne s'appartenait plus à elle-même; mais c'était volontairement du moins qu'elle s'était donnée à son époux.

Il faut lire dans la Genèse le délicieux récit du mariage de Rébecca.

« Or les jours d'Abraham s'étaient multipliés, et il était vieux, et Dieu l'avait béni en toutes choses. Et il dit au plus ancien serviteur qui fût dans sa maison, à celui qui présidait à tout ce qu'il possédait : Mets ta main sous ma cuisse, afin que je t'adjure par le Seigneur Dieu du ciel et de la terre de ne point prendre pour mon fils une épouse entre les filles des Chananéens, au milieu desquels j'habite, mais de partir pour la terre où je suis né, d'aller vers ma famille et d'y choisir une compagne pour Isaac mon fils. Le serviteur répondit : Si la femme *ne veut pas* venir avec moi en ce pays, remènerai-je ton fils au lieu d'où tu es issu? Et Abraham répliqua : Garde-toi de ramener mon fils en ce lieu-là, le Seigneur Dieu du ciel qui m'a tiré de la maison de mon père et de ma terre natale, qui m'a parlé et m'a dit avec serment : Je donnerai cette terre à ta race, le Seigneur lui-même enverra son ange devant toi, et tu ramèneras une épouse pour mon fils. Si toutefois la femme *ne veut pas* te suivre, tu seras délié de ton serment; seulement ne ramène jamais mon fils en Mésopotamie. Le serviteur posa donc sa main sous la cuisse de son maître, et il jura dans les termes mêmes dont Abraham s'était servi, et il prit dix chameaux du troupeau de son maître et quelque chose de chaque sorte de biens qu'il possédait, et il s'achemina vers la Mésopotamie, vers la ville de Nachor. Et comme il avait fait reposer ses chameaux hors de la ville, près d'une fontaine, le soir, à l'heure où les femmes ont coutume de sortir pour puiser de

l'eau, il dit : Seigneur, Dieu d'Abraham mon maître, viens à moi aujourd'hui, je t'en conjure, et fais miséricorde à Abraham mon seigneur. Voici que je me tiens debout près de cette fontaine, et les filles des habitants de cette ville vont sortir pour puiser de l'eau. La jeune fille donc à qui je dirai : Incline ton vase pour que je boive, et qui me répondra : Bois et je donnerai à boire aussi à tes chameaux, c'est celle-là même que tu as destinée à Isaac, ton serviteur, et par là je comprendrai que tu as fait miséricorde à mon maître.

« Il n'avait pas encore achevé en esprit ces paroles, et voici venir Rébecca, fille de Bathuel, fils de Melcha, épouse de Nachor, le frère d'Abraham, jeune fille d'une grâce infinie, vierge parfaitement belle et inconnue à tout homme; portant un vase sur son épaule, elle descendit jusqu'à la fontaine, et, son vase rempli, elle s'en retournait. Le serviteur vint à elle, et lui dit : Donne-moi à boire un peu de l'eau que tu portes. Elle répondit : Buvez, mon seigneur, et aussitôt inclinant son vase sur son bras, elle lui donna à boire. Et quand il eut bu, elle ajouta : Je puiserai aussi de l'eau pour tes chameaux jusqu'à ce que tous aient bu; et versant dans les canaux l'eau de son vase, elle courut en puiser d'autre et en offrit à tous les chameaux. Or le serviteur la contemplait en silence, voulant savoir si le Seigneur lui avait ou non donné un heureux voyage. Après que les chameaux eurent bu, il tira des pendans d'oreilles d'or, pesant deux sicles, et des bracelets de même métal qui en pesaient dix, et il dit à Rébecca : De qui es-tu la fille? Dis le-moi. Y a-t-il dans la maison de ton père assez de place pour que je puisse m'y reposer? Elle répondit : Je suis fille de Bathuel, fils de Melcha et de Nachor. Il y a chez nous beaucoup de paille et de foin et un lieu spacieux pour y demeurer. Le serviteur s'inclina et il adora le Seigneur...

« La jeune fille courut annoncer dans la maison de sa mère tout ce qu'elle avait entendu. Or Rébecca avait un frère nommé Laban, qui accourut en hâte vers l'homme de la fontaine... Et il lui dit : Viens, ô le béni du Seigneur. Pourquoi demeures-tu dehors? j'ai préparé

(1) Gen. xxiv, 15-16; xxix, 9-11. Exod. II, 16.

(2) Ibid. xxxiv, 1.

(3) Ibid. xx, 16; xx, 65.

la maison pour toi, et un lieu pour tes chameaux. Et il le fit entrer dans son logis, déchargea ses chameaux, leur donna de la paille et du foin, et de l'eau pour laver les pieds de son hôte et de ceux qui étaient venus avec lui, et on servit à manger devant lui. Mais il dit : Je ne mangerai point jusqu'à ce que j'aie dit ce que j'ai à dire. Parle, répondit Laban. Mais lui : Je suis serviteur d'Abraham ; le Seigneur a grandement béni mon maître ; il l'a rendu puissant, et il lui a donné des brebis et des bœufs, de l'or et de l'argent, des serviteurs et des servantes, des ânes et des chameaux. Et Sara, l'épouse de mon maître, lui a enfanté un fils dans sa vieillesse, et mon maître a donné à ce fils tout ce qu'il possédait. Et mon maître m'a fait jurer en disant : Tu ne prendras point pour mon fils une épouse entre les filles des Chananéens, au milieu desquels j'habite ; mais tu iras à la maison de mon père, et tu choisiras dans ma famille une épouse pour mon fils. Pour moi, j'ai répondu à mon maître : Mais si la femme que j'aurai choisie ne veut pas venir avec moi ? Le Seigneur, reprit-il, sous l'œil duquel je marche, enverra son ange avec toi et dirigera ta route, et tu ramèneras à mon fils une épouse de mon sang et de la maison de mon père. Tu seras exempt de la malédiction qui s'attache au parjure, si, quand tu seras allé vers mes proches, ils ne t'accordent point leur fille. Je suis donc venu aujourd'hui à la fontaine, et j'ai dit : Seigneur, Dieu d'Abraham mon maître, si tu as dirigé ma route, me voici près de cette fontaine, et la jeune fille venue pour puiser de l'eau à qui je dirai : Donne-moi à boire un peu de l'eau de ton vase, et qui me répondra : Bois et j'en puiserai aussi pour tes chameaux, cette jeune fille est celle-là même que le Seigneur a destinée au fils de mon maître. Comme je m'entretenais en moi-même de cette pensée, Rébecca parut, portant un vase sur son épaule ; elle descendit à la source et puisa de l'eau. Et je lui dis : Donne-moi à boire un peu. Elle s'est empressée d'ôter le vase de dessus son épaule, et elle m'a dit : Bois, et je donnerai aussi à boire à tes chameaux. J'ai bu, et elle a désaltéré les chameaux. Et je lui ai demandé : De qui es-tu la fille ?

et elle m'a répondu : Je suis fille de Bathuel, fils de Nachor et de Melcha. C'est pourquoi j'ai mis ces pendans à ses oreilles pour orner son visage, et ces bracelets à ses mains. Et m'inclinant, j'ai adoré le Seigneur, bénissant le Dieu d'Abraham mon maître, qui m'a conduit par le droit chemin pour unir la fille du frère de mon maître à son fils. Si donc vous faites miséricorde et vérité à mon maître, dites-le-moi ; si, au contraire, vous voulez autre chose, dites-le-moi encore, afin que j'aille ailleurs.

« Laban et Bathuel répondirent : Le Seigneur a parlé, nous ne pouvons aller contre sa volonté. Voilà Rébecca devant toi ; prends-la, pars, et qu'elle soit l'épouse du fils de ton maître, suivant la parole du Seigneur.

« A ces mots, le serviteur d'Abraham, se prosternant jusqu'à terre, adora le Seigneur ; et ayant tiré les vases d'argent, les vases d'or et les vêtements qu'il avait apportés, il les donna en présens de noces à Rébecca, et il fit aussi des dons à ses frères et à sa mère. On fit ensuite le festin, et ils burent, mangèrent et demeurèrent ensemble. Mais le serviteur se levant le matin leur dit : Congédiez-moi, afin que j'aille vers mon maître. Et les frères et la mère de Rébecca répondirent : Qu'elle demeure au moins dix jours avec nous, et après elle partira. Veuillez ne pas me retenir, dit le serviteur, puisqu'en tout ceci le Seigneur a dirigé mes pas. Et ils dirent : Appelons la jeune fille, et sachons sa volonté. On appela donc Rébecca, et ils lui demandèrent : Veux-tu aller avec cet homme ? Elle répondit : Je le veux bien. Ils la laissèrent donc aller, ainsi que sa nourrice, avec le serviteur d'Abraham et ses compagnons, souhaitant toute sorte de prospérités à leur sœur et lui disant : Tu es notre sœur, crois en mille et mille générations et que ta race possède les portes de ses ennemis.

« Rébecca donc et ses filles, montées sur des chameaux, suivirent le serviteur qui retournait en hâte chez son maître. Cependant Isaac se promenait dans le chemin qui conduit à la fontaine de celui qui vit et qui voit... Rébecca, l'ayant aperçu, descendit de son chameau, et dit au serviteur : Qui vient au devant de

nous à travers la campagne? Le serviteur répondit : C'est mon maître lui-même. Mais elle, prenant aussitôt son voile, s'en couvrit le visage.... Isaac l'introduisit dans la tente de Sara, sa mère, et la prit pour épouse; et sa tendresse pour elle fut si grande qu'elle tempéra la douleur qu'il avait éprouvée de la mort de sa mère (1). »

Si je n'ai pu résister au plaisir de transcrire en son entier cette ravissante épopée pastorale, c'est moins, on le pressent, pour y relever ce *charme ineffable des mœurs antiques* qui y surabonde, cette *simplicité attendrissante* et cette *je ne sais quelle naïveté grave qu'on chercherait vainement ailleurs* (2), que pour faire mieux comprendre ce qu'était un mariage de l'époque patriarcale, écrit d'avance dans le ciel et ratifié sur la terre par le double consentement de la jeune épouse et de ses proches. Celui de Rébecca est formellement requis : *Veux-tu aller avec cet homme? — J'irai volontiers (vadam)*, répond la jeune fille. Et qu'on ne dise pas avec les commentateurs qu'il s'agit uniquement de savoir si elle consentira à suivre le serviteur d'Abraham sur l'heure ou seulement dans dix jours. Quelle apparence, en effet, qu'on l'eût consultée sur un point aussi secondaire, sans tenir compte de sa volonté sur la question capitale? Le texte, d'ailleurs, ne limite point ainsi la demande adressée à Rébecca; elle est interrogée sans restriction dans les termes les plus généraux; elle répond de même. Abraham et son serviteur prévoient, au reste, expressément le cas où la jeune fille *ne voudrait pas venir*; le texte ne parle qu'une fois de celui où sa main serait refusée par ses proches.

Dans cette première période de l'humanité, le mariage est indissoluble. Sara, Rébecca, Rachel, long-temps stériles, ne sont point répudiées par leurs époux. La femme d'autrui est sacrée. Sara en Egypte et à Gérara (3), Rébecca dans cette dernière ville (4), sont enlevées par des rois, et rendues intactes à

la couche nuptiale dès qu'on sait qu'elles ont un époux. Une seule imperfection dans la constitution primordiale du mariage, la polygamie, dont le premier exemple fut donné dans la race maudite de Caïn (1), mais que justifiait alors la nécessité de peupler promptement le globe. C'est ce même intérêt de la prompt propagation du genre humain qui nous explique l'extrême défaveur qui s'attachait à la stérilité, défaveur telle, qu'elle triomphait de la jalousie la plus naturelle, la plus légitime, et que Sara, Lia, Rachel n'hésitent point à offrir à leurs époux des concubines, choisies parmi leurs esclaves, pour jouir indirectement ainsi des honneurs de la maternité (2).

La puissance paternelle naissait du mariage. Devenus grands, les *filis* du patriarcat quittaient parfois sa tente et formaient des établissemens séparés. Parvenu à sa quarantième année, Esaü s'unit à deux Chananéennes, contre le vœu d'Isaac et de Rébecca (3), et fixe sa demeure en Idumée; Juda se sépare également de ses frères, et il épouse à son tour une Chananéenne, sans qu'il soit fait mention du consentement de Jacob (4). Mais tant que le père commun vivait, le lien de famille n'était pas dissous. Esaü reparait aux funérailles d'Isaac, comme Ismaël à celles d'Abraham, et nous retrouvons Juda au lit de mort de son père, sans parler du respect filial dont il fait preuve avant d'emmener Benjamin en Egypte. Le patriarcat était le pontife et le juge suprême. Noé, au sortir de l'arche, sacrifie solennellement au Seigneur, et bientôt il condamne un petit-fils coupable (5). Partout où Abraham dresse sa tente, il élève un autel; l'Écriture le loue hautement de ce qu'il a gardé les rites anciens et perpétué le culte traditionnel, *quod cœremonias le-*

(1) *Gen. iv, 18-19.*

(2) *Ibid. xvi, 1-5; xxx, 1-15.*

(3) *Ibid. xxvi, 54-55; xxxii, 3, et xxxiii, 16.*

(4) *Ibid. xxxviii, 1.*

(5) C'était une tradition conservée dans la synagogue, que Chanaan avait vu le premier l'état de nudité de Noé, et que c'était lui qui l'avait annoncé à Cham, son père. De là la malédiction qui pèse sur lui entre tous ses frères.

(1) *Gen. xxiv.*

(2) M. de Cazalès, *Université Cath.*, t. II, p. 100.

(3) *Gen. xii, 14-20; et xx, 2-16.*

(4) *Ibid. xxvi, 7-11.*

ges que servaverit (1). Jacob suit en tous lieux ces religieux exemples. Juda, au temps de sa séparation d'avec son père, exerçant à son tour les prérogatives du chef de famille, prononce la peine du feu contre sa belle-fille, convaincue d'avoir souillé son veuvage (2).

La suprématie patriarcale, source de cette royauté de la tente, en réglait la transmission avec une souveraine autorité. Le patriarche désignait son successeur. C'était ordinairement l'aîné de ses fils; mais quand il dérogeait à la prééminence attachée à la primogéniture, la volonté de l'auteur commun faisait loi. C'est ainsi que Jacob choisit les fils de Joseph, son onzième fils, les adopte du vivant de leur père, les bénit avant tous ses autres enfans d'une bénédiction spéciale, et met le plus jeune au dessus de l'aîné (3). Dieu parlait par la bouche du chef de famille; il était prophète (4), et sa parole était sacrée, irrévocable, comme celle de l'Éternel. Qui ne sait l'histoire d'Isaac, ne pouvant rétracter la bénédiction qu'il avait donnée sans le vouloir à Jacob?

C'est encore de cette suprématie patriarcale que vient la cohésion, l'étroite solidarité de la race. Le droit de primogéniture avait été constitué dans le même but; l'aîné était le représentant naturel du père, et, comme on l'a dit, le vice-président de la famille: il était la personnification vivante de la race. Voilà pourquoi son nom ne devait point s'éteindre, et s'il mourait sans enfans, son frère puîné se trouvait tenu d'épouser sa veuve, afin d'en avoir un fils qui portât le nom du mort et qui tint sa place (5).

Dans la seule constitution patriarcale qui nous soit bien connue, parmi les enfans d'Héber, d'Abraham et de Jacob, la famille n'avait pas ses racines dans le sol, comme à Rome, comme dans la Grèce et dans la Germanie même. Le patriarcat hébraïque était nomade; il ne

faisait que camper sur la terre, au milieu d'immenses troupeaux, s'arrêtant quand il rencontrait de gras pâturages, pliant ses tentes et allant chercher d'autres prairies quand l'herbe des vallées commençait à s'épuiser sous ses pas. Toujours et partout, la propriété se modifie suivant les besoins de l'homme. Il la fait à son image; chaque état social la marque de l'empreinte qui lui est propre. Chez les nomades, la propriété n'est guère que mobilière; elle aussi est l'expression de la société. Voyez l'énumération des biens d'Abraham. La Genèse nous apprend qu'il possédait beaucoup d'or et d'argent (1), beaucoup de chèvres, de brebis, de bœufs, d'ânes, de chameaux. Déjà l'usage de l'argent monnoyé était général dans la terre de Chanaan (2). L'instinct mercantile, qui paraît avoir prédominé dans la race de Cham, s'était développé de bonne heure dans ces contrées. Les Phéniciens et les peuples de la Palestine étaient frères; Sidon était le premier-né des fils de Chanaan (3).

Avec un tel état de choses, les échanges devaient être assez fréquens, les transactions faciles et promptes. Comme il arrive toujours à l'aurore des sociétés, les conventions privées s'entouraient de formules sacramentelles et de symboles, en un mot d'un appareil extérieur qui ajoutait à la solennité des engagements et qui en perpétuait le souvenir. Pour frapper les esprits, il fallait parler aux yeux (4). La seule vente immobilière que nous offre la Genèse est celle d'un sépulcre. Il s'agit du champ où reposait Sara. Cette vente a tous les caractères des stipulations du premier âge, l'emploi réitéré de certaines paroles consacrées, la prise à témoin des assistans, l'argent pesé et non compté, la nécessité d'une tradition extérieure et corporelle. «Le devoir funéraire accompli, Abraham se leva et dit aux fils de Heth: Je suis étranger et voya-

(1) *Gen.* xxvi, 5.

(2) *Ibid.* xxxviii, 24.

(3) *Ibid.* xlviii, 17-20.

(4) *Ib.* xx, 7. On connaît la prophétie d'Isaac sur Esau et l'Idumée, celles de Jacob sur les douze tribus et sur le Messie, etc., etc.

(5) *Gen.* xxxviii, 7 et 8.

(1) *Erat autem* (Abraham) *dives valdè in possessione auri et argenti.... Gen.* xiii, 2.

(2) *Appendit* (Abraham) *pecuniam.... quadringentos siclos argenti, probate monetæ publicæ (ibid.* xiii, 16).

(3) *Gen.* x, 15.

(4) C'est une règle générale du droit primitif chez tous les peuples, ainsi qu'on le verra plus tard.

geur au milieu de vous; accordez-moi parmi vous le droit de sépulture, afin que j'enterre mon mort. Les fils de Heth répondirent : Tu es un homme puissant au milieu de nous (*princeps Dei es apud nos*); inhume ton mort dans un sépulchre de choix. Nul d'entre nous ne te refusera une place dans le monument de sa famille. Abraham se prosterna devant les fils de Heth et leur dit : S'il vous plaît que j'enterre mon mort, écoutez-moi et intercédez pour moi auprès d'Ephron, fils de Séor, afin qu'il me cède la double caverne qu'il a *au bout de son champ*, qu'il m'en fasse la tradition devant vous pour le prix qu'elle vaut, et que j'en acquière la possession à titre de sépulture. Ephron répondit à Abraham, en présence du peuple assemblé : Ecoute ce que je dis : Je te livre le champ et la caverne qui s'y trouve, à la face des fils de mon peuple; inhumes-y ton mort. Abraham se prosterna de nouveau devant le peuple de cette terre, et il dit à Ephron, toujours au milieu du peuple assemblé : Je te prie de m'écouter : Je donnerai l'argent que vaut le champ; reçois-le, et j'y enterrerai mon mort. Ephron répliqua : Mon seigneur, écoute moi : La terre vaut 400 sicles d'argent; tel est le prix entre moi et toi. Enterre ton mort. A ces mots, Abraham pesa, en présence des fils de Heth, l'argent qu'Ephron avait demandé, 400 sicles d'argent en monnaie publique reçue de tous, et le champ qui naguère était celui d'Ephron fut assuré à Abraham par la tradition qui lui fut faite tant du champ que de la caverne et de tous les arbres qui le limitaient tout autour. Ce champ fut mis en la possession d'Abraham, à la vue des fils de Heth, de tous ceux qui étaient à l'assemblée publique, à la porte de la ville, et c'est ainsi qu'Abraham inhuma Sara, son épouse, dans la double caverne du champ, et le champ avec la caverne qui s'y trouvait fut assuré à Abraham par la possession à titre de sépulture de la part des fils de Heth (1). » Le lecteur trouvera peut-être ces formes un peu plus dramatiques que celles des actes notariés de nos jours. La simple promesse était confi-

mée par un gage (1); les arrhes, qui se sont perpétuées jusqu'à nous, n'ont pas d'autre origine et d'autre cause.

La possession, signe matériel de la propriété, était donc la base de tout domaine sur les choses. Aussi était-elle le fondement du droit de succession. Voilà pourquoi la famille et la terre s'identifiaient, pourquoi *ma maison* signifie *ma race* (2), pourquoi ceux qui avaient part à la possession au jour du décès avaient part à l'hérédité, l'esclave même à défaut du fils de famille (3), pourquoi enfin, voulant n'avoir d'autre héritier qu'Isaac, Abraham, avant sa mort, éloigna de ses tentes les fils de Céthura et ceux de ses concubines (4), après leur avoir fait de riches dons.

On demandera peut-être où était la sanction de tout cela.

Mais ce qu'il faut remarquer par dessus tout, c'est que la religion était la pierre angulaire et à la fois la clef de voûte de l'édifice patriarcal. Le droit tout entier, tel qu'il vient d'être exposé, la fraternité humaine, l'hospitalité, l'état des personnes, la condition du serviteur, de la jeune fille, du fils, de l'épouse, le mariage, la puissance paternelle, la prérogative de primogéniture, la propriété, les conventions, les successions, tout en un mot était sous la garantie immédiate de Dieu, principe et fin de toutes choses. On l'a vu, si la vie de l'homme est inviolable, c'est parce qu'il a été fait à l'image de Dieu. Si les hommes sont frères, c'est que Dieu les a fait naître d'un seul couple, qu'il a détruit par le déluge l'antagonisme et l'inimitié des races, et qu'il est notre père à tous. Si l'esclave s'élève à la condition de serviteur, c'est que Dieu lui a donné part à son alliance en ordon-

(1) *Tulit itaque Abraham oves et boves, et dedit Abimelech, percusseruntque ambo sedus... Septem agnus accipit de manu meâ, ut sint mihi in testimonium quoniam ego fodi puteum istum* (*ibid.* XXI, 27-30). — Voy. aussi *Gen.* XXXVIII.

(2) *Filiis et Domui suæ* (*ibid.* XVIII, 19).

(3) *Gen.* XV, 3.

(4) *Deditque Abraham cuncta que possederat Isaac, filius autem concubinarum largitus est nenera, et separavit eos ab Isaac. dum adhuc viveret* (*Gen.* XXV, 3 et 15). — Isaac lui-même meurt dans les bras de Jacob, et l'on ne voit pas qu'Esau, qui avait quitté son père, ait eu part à son héritage.

(1) *Gen.* XXIII, 4-20.

nant (1) qu'il serait circoncis comme son maître. Si l'épouse est honorée par l'époux, c'est que la faiblesse a un recours contre la force, c'est qu'elle peut en appeler au tribunal de Dieu (2). Si le patriarche est tout puissant au milieu des siens, c'est qu'il est le représentant de Dieu, pontife et prophète, dépositaire de la tradition, du dogme, de la morale, du culte; c'est que sa parole est celle de Dieu. La bénédiction du patriarche mourant sacrifie en quelque sorte celui qui devait entrer après lui en possession des prérogatives patriarcales. Et quoi de plus majestueux que l'exercice de ce pouvoir de bénir et de maudire, délégué d'en haut et confirmé dans le ciel? D'un autre côté, les transactions privées, on le sent, n'avaient d'autre sanction possible que la malédiction céleste. De là le fréquent usage du serment, dont le rit extérieur se réfère au souvenir de la circoncision, de ce pacte immuable que Dieu avait scellé avec Abraham et les siens à jamais.

Voilà ce que j'avais à dire du droit patriarcal. Là, comme on voit, tout est tradition, tout est histoire. Comme fait, le droit ne se révèle que par les mœurs; comme doctrine, c'est une partie, un côté de la religion. Ainsi le caractère que nous avons assigné d'avance à toute période primordiale du droit se trouve justifié, du moins en ce qui touche le droit hébraïque, le mieux connu de tous.

Que si l'on s'est arrêté plus que le lecteur ne l'avait prévu peut-être sur les

(1) *Gen. xvii, 12.*

(2) *Iniquè agis contra me.... Judicet Dominus inter me et te*, dit Sara à Abraham (*Gen. xvi, 5*).

souvenirs qui nous sont restés de cette époque reculée, c'est que tout le droit est à certains égards dans cette ère primitive. De longues recherches nous attendent; le monde tout entier est devant nous. Mais, partout où se porteront nos regards, l'arbre pourra être romain, grec, german; mais le tronc aura ses racines dans l'époque patriarcale. Nous pourrions en offrir dès à présent des preuves multipliées. Qu'il nous suffise de rappeler le texte si souvent cité des XII Tables: *Paterfamilias uti super familiam pecuniarum suarum legasset, ita jus esto*; et ailleurs: *Uti lingua nuncupasset, ita jus esto* (1). Tous ceux qui ont un peu étudié l'ancien droit de Rome et quelques textes de la loi Salique sont frappés des analogies de certaines formes germaniques et romaines avec celles de la convention faite avec Ephron par Abraham, pour l'acquisition du sépulcre de Sara.

D'ailleurs, pour bien apprécier l'œuvre de Moïse, pour faire la part exacte de l'initiation et de la tradition dans la loi qu'il a promulguée, il faut que le point de départ du législateur soit nettement déterminé; car Moïse ne s'est pas borné à écrire les mœurs de ses pères dans une sorte de compilation semblable aux coutumes de notre ancien droit français; mais il n'a point non plus improvisé une nation à priori, fabriqué une constitution, dans le sens révolutionnaire du terme. Que fit Moïse? Ce sera le sujet d'une troisième leçon.

TH. FOISSET,
Docteur en Droit.

(1) Cette leçon est celle de Cicéron (*de Inventionem*, lib. 2). — Celle du Digeste et des fragmens d'Ulpien n'en diffère point quant au sens.

LETTRES ET ARTS.

COURS D'HISTOIRE MONUMENTALE

DES PREMIERS CHRÉTIENS (1),

ou

Recherches nouvelles sur leurs Mœurs, leurs Usages, leur Littérature, leur Liturgie et leurs Symboles, d'après les monumens de numismatique, architecture, sculpture, peinture et paléographie chrétiennes, exécutés depuis les apôtres jusqu'à Constantin, en prenant Rome pour centre.

Colligite quæ super fuerunt fragmenta, ne pereant.

(Évang. St. Jean, ch. 6.)

Recueillez les restes du festin, de peur qu'ils ne disparaissent.

PREMIÈRE LEÇON.

Considérations esthétiques et philosophiques sur l'état de l'art à l'apparition du Christianisme et dans la primitive Église, comparé avec ce qu'il a été depuis et ce qu'il est aujourd'hui.

SOMMAIRE.

Du but que l'art se propose. — Ce qu'il est dans le christianisme, ce qu'il fut dans l'antiquité. — Athènes et Rome, leur mission. — Des caractères de l'art chrétien primitif. — Parallèle de cet art avec celui du moyen âge. — Caractères de ce dernier. — La renaissance. — L'éclectisme. — De l'art actuel. — Idéalisme et matérialisme. — Objet de cet ouvrage.

Jésus lui dit : En vérité, si quelqu'un ne naît de nouveau, il ne peut voir le royaume de Dieu. Nicodème répondit : Comment l'homme peut-il renaître, quand il est vieux ? Peut-il rentrer dans le sein de sa mère ?

Jésus repartit : En vérité, si vous ne renaissiez de l'esprit, vous ne verrez point le royaume de Dieu.

(Évang. de St. Jean.)

L'instinct de l'art dans l'homme, son besoin de produire le beau, est un sentiment de son éternel avenir, et de son perfectionnement sans fin ; l'hiron-

(1) Conformément au désir manifesté par plusieurs de nos souscripteurs, M. C. Robert, dans son cours sur l'art, aborde l'époque chrétienne.

delle bâtit son nid et le castor sa demeure souterraine d'après le type qui leur a été donné dès l'origine, et après tant de siècles ils bâtissent toujours de même ; leur art, car c'en est un cependant, n'a progressé en rien. L'homme, au contraire, a reçu d'abord des types, enveloppe informe du beau, et d'âge en âge il va les perfectionnant.

Mais par quels moyens les perfectionne-t-il ? ou en d'autres termes, comment se produit le beau ? au moyen du caractère, disent quelques uns, c'est-à-dire en pondérant les forces de l'être de manière à produire l'harmonie de tous les moyens avec leur but ; d'où sortira le repos de l'être en lui-même et dans ses actes (1). Mais cette définition, qui fut celle des philosophes païens, peut porter l'art à se séparer de toute influence religieuse, et à se poser comme son propre but. Kant en disant : *le beau est le symbole de la moralité*, se montre beaucoup plus chrétien. Le beau considéré ainsi n'est qu'un rayon de Dieu ; par cette définition on conçoit que l'art prophétise l'autre vie, qu'il tende à commencer la transformation de notre terre ténébreuse en un temple de lumière, où toute créature chante sa rédemption.

Cependant, quoique son but soit céleste, l'art est attaché à la nature matérielle, dont il est tenu de rendre exactement les formes et le caractère ; aucune branche de l'art ne peut se dérober à cette loi commune, à plus forte raison existe-t-elle pour ce qu'on a appelé spécialement les arts d'imitation, c'est-à-dire la peinture et la sculpture ; prétendre avec les romantiques qu'un monument d'art est une création absolument souveraine, qu'on ne peut l'appeler imita-

(1) Wir denken uns unter charakter eine einheit mehrerer kräfte, welche beständig auf ein gewisses gleich gewicht... hinwirkt, welchem dann ein ähnliches gleichgewicht in ebenmasz der formen entspricht. (Schelling.)

tif, est une exagération dont le terme sera la mort dans l'idéalisme, lequel est le véritable athéisme de l'art. Ce qu'on voudrait appeler le romantisme n'est qu'un protestantisme artistique, aussi n'a-t-il point de règle, et se contredit-il sans cesse; naguère il disait que rien n'est laid, pas même les plus hideux animaux, que toute la nature est belle; maintenant il dit que dans elle rien n'est digne de l'art, que rien n'y est beau; mais les hommes passent et les principes subsistent.

L'art étant une des expressions de la société, est aussi une des expressions de la nature, que toute société civilisée travaille à réhabiliter: seulement l'art est actif, et non pas une passive imitation de la nature; il est cette nature mariée à l'âme humaine. C'est pourquoi l'art avance et change, quoique la nature reste la même; car le regard moral de l'artiste sur elle dépend de l'état de sa conscience religieuse et sociale, qui modifie ainsi et l'objet de l'art et ses formes; un faquir musulman ne voit pas un coucher de soleil du même œil qu'un chrétien, l'imagination est modifiée par la foi et les idées; celles d'un moderne n'étant plus les mêmes que celles dont le grec s'inspirait, il s'ensuit que l'art et la poésie moderne ne peuvent plus se proposer pour but les mêmes objets que l'antiquité.

L'art chrétien élève à leur plus haute intensité possible les forces humaines, ce qui paraissait impossible ou absurde devient la réalité; Dieu s'étant fait homme, le miracle inonde en quelque sorte la nature, le ciel descend sur la terre, l'éternité dans le temps; lancé vers une perfectibilité indéfinie, le beau idéal embrasse comme possible la spiritualisation de tout l'être, la réconciliation complète de l'esprit avec la matière transformée, dépouillée de ses instincts corrompus. Car loin que le christianisme veuille étouffer les sens, il les exalte au contraire, il les épure pour les marier à l'esprit qui, sans plus les gêner, les guide comme des coursiers domptés, ou mieux comme des anges de flamme à travers les temps et les sphères; or pour préparer un si complet triomphe, combien n'a-t-il pas fallu de siècles et de générations?

Hommes et peuples, tout meurt, mais en laissant ses ouvrages pour piédestaux à des œuvres plus parfaites: qui ne serait à ce prix fier de mourir? Sans les Égyptiens, les Pélagés et les Hellènes auraient-ils pu venir à leur heure? n'auraient-ils pas été retardés de plusieurs siècles? et sans les Grecs, l'humanité ne serait peut-être pas encore mûre pour recevoir le christianisme. A leur tour Athènes et Rome ancienne avaient fini leur mission; l'art idolâtrique, issu du besoin de faire cesser l'absence de Dieu sur la terre, dut s'anéantir par l'incarnation de l'homme Dieu et sa présence individuelle dans l'eucharistie. L'art fut alors délivré, l'artiste et le spectateur cessèrent d'être enchaînés devant l'image matérielle, par qui l'esprit ne fut plus saisi; l'homme domina ses sens. une grande soif était apaisée par la descente de Dieu; une autre soif commença, celle des soupirs vers la demeure du monde invisible.

Par le christianisme aucun art ne pouvait plus être l'esclave d'un autre, comme dans l'antiquité tous l'avaient été de la sculpture; ils avaient retrouvé chacun sa vie propre, en se fondant néanmoins les uns dans les autres, de manière que peinture, sculpture, architecture ne firent plus au moyen âge qu'un seul art, une indivisible trinité, tandis que la raison païenne avait consisté à séparer, à isoler chaque chose, et chaque branche des arts, les soumettant à un commun asservissement de la forme.

Mais avant d'atteindre ses destinées, l'art chrétien devait rester long-temps enveloppé dans son berceau, faible et souffrant au point de faire douter s'il pourrait jamais grandir; la nature avait décidé que plus cet art serait puissant, plus il devait croître avec lenteur. Peut-être y aurait-il en pour lui un moyen de se perfectionner plus vite au moins matériellement, c'eût été d'étudier l'antique, de lui emprunter ses formes: loin de là, il les déclara pernicieuses, impies; les premiers chrétiens s'acharnèrent à les détruire, ils auraient voulu en effacer jusqu'à la trace, de peur d'en être séduits de nouveau, ils en renièrent le principe même, et devinrent bien réellement, comme dit Cæcilius, dans le dialogue de Minutius Felix, des *gens sans*

nulle connaissance des arts, sans nulle teinture des lettres, cette loi du peuple.

Pourquoi donc cette haine de l'art ? la raison en est simple, le christianisme à son origine s'intitula le culte de la raison pure, le culte logique, λογικὴν λατρείαν : il apparaissait au milieu d'une société dont les dieux étaient souvent des criminels ou des infâmes, et dont les statues, excitant aux vices la multitude, forçaient les âmes pures à fuir loin des temples. L'art était devenu le complice, la source même de l'idolâtrie, comme l'observe Tertullien (1) ; appelé à faire toutes les idoles, il s'était accoutumé à jeter la religion dans la matière, et par cette confusion monstrueuse il avait étouffé le divin ; il fallait donc que l'adorateur pur de la divinité pur esprit rejetât cet art prostitué, jusqu'à ce qu'il pût lentement en créer un nouveau dans le repos de sa pensée ; voilà pourquoi le statuaire ou faiseur d'idoles ne pouvait être baptisé qu'à la condition de renoncer à sa profession, et pourquoi Tertullien s'indigne contre les hérétiques, deux fois parjurés, qui osent se servir en secret du *cauterium* et du ciseau, prétendant suivre en même temps la loi de Dieu et leurs plaisirs (2). Dans les temps modernes l'Eglise a également retranché de son sein le théâtre appelé par des cours corrompues à célébrer le triomphe de la passion humaine, et bientôt on a vu le drame qui au moyen âge était un saint mystère, achevant l'éducation religieuse du peuple commencée dans le temple, rouler de chute en chute, excommunié d'avec le Christ, jusqu'à ce qu'il s'évanouisse enfin dans les abîmes de l'horrible, laissant place pour un nouveau drame que l'avenir engendrera.

Ainsi non seulement la sculpture, mais même l'art du *cauterium* ou la peinture furent proscrits à l'origine, afin d'extirper plus vite le paganisme et son art jusque dans leurs racines. On rejeta d'abord même les temples ; quelques saints doc-

teurs allèrent si loin qu'ils déclarèrent que Jésus avait été laid et ignoble suivant le monde, et les règles du beau idéal antique, afin d'étouffer davantage les appas et les déceptions de la chair ; les sages païens s'appuyaient sur ces faits pour accuser les Nazaréens de vouloir replonger le monde dans la barbarie, et le peuple, ne leur voyant point de statues qu'ils vénérassent, les appelait des athées. Le mépris de l'éloquence, depuis qu'elle était devenue le partage des sophistes, jetait de même les premiers philosophes chrétiens dans un style austère et pauvre d'images, borné à de faibles paraboles ; mais pourtant la pensée débordait dans ces livres, et s'élançait au delà de sa forme souffrante et mutilée.

Jusqu'à ce qu'il eût créé une éloquence, une poésie, des arts qui fussent son reflet propre, le culte nouveau les interdisait tous ; il ne se révélait dans le monde que comme renaissance morale et liberté philosophique. Durant son premier âge il n'est point encore publiquement dogmatique, la liturgie ne s'est fondée que tard sous une forme incontestée, obligatoire. Le monde intérieur fut le seul cercle d'action des premiers chrétiens, de même que la prière fut leur seule consolation ; c'est de la méditation intime qu'ils s'arrachaient pour se porter à la pratique externe des choses humaines, à l'opposé des anciens qui allaient à Dieu et à l'amour par les sens. A ces derniers le christianisme devait naturellement paraître le monde renversé ; les premiers fidèles se trouvaient donc en opposition avec le judaïsme, leur père, et avec la gentilité, leur future épouse, et qu'ils devaient convertir ; c'étaient les utopistes, les fous du monde.

Aussi ceux des premiers chrétiens qui n'avaient pu étouffer dans leur cœur les prétentions à la sagesse, les Gnotiques, pratiquaient l'art, peignaient, sculptaient, avaient des portraits de Jésus et de ses disciples ; pour être admis dans les églises élevées par ces philosophes, premiers esprits forts du christianisme, il n'était point nécessaire, comme pour recevoir le baptême catholique, de renier les chefs-d'œuvre de Phidias et tous les rêves dorés d'Homère : aux convertis d'Athènes et de Memphis la gnose laissait

(1) Jam caput facta est idolatriæ ars omnis.

(De Idolatriâ.)

(2) Pingit illicitè, legem Dei in libidinem defendit, in artem contemnit, bis falsarius et cauterio et stylo. (*Adversus Hermogen.*)

leurs plus chers symboles, elle ne voulait qu'en ajouter d'autres.

Devant ces abus, les orthodoxes n'étaient que plus inflexibles; le grand saint Paul, de tous les arts n'en permet qu'un seul, celui qui peut le plus vite se spiritualiser, la musique: sa fameuse épître aux Romains devint le premier signal de cette réaction antiartistique. Il fallait que l'étang de glace de l'idolâtrie se fondit sous le feu du sacrifice, que l'image profanée se purifiât par le renoncement, que l'humanité brisât l'art devenu tout le culte, qu'elle jetât la cognée au vieil arbre qui ne portait plus de bons fruits, pour que de sa souche un autre montât incorruptible, chargé d'éternelles fleurs et de fruits de plus en plus savoureux.

Il était nécessaire que l'art, qui est une chose bonne, revint spiritualisé de ces limbes d'exil; autrement l'erreur serait sur cette terre plus puissante que la vérité. Loin que ceci puisse arriver, le christianisme se dévoila bientôt, comme la plus vaste poésie, en même temps que la plus haute pensée et la morale la plus pure. Mais de toutes les choses appelées à la régénération, ce fut l'art qui s'avança le plus lentement, parce que c'était la partie de la civilisation la plus profondément corrompue. Des splendeurs futures, le premier âge jusqu'à Constantin n'offre encore qu'un vague pressentiment; durant toutes les persécutions, l'art chrétien, comme une douce mais timide aurore, qu'enveloppent sans cesse des nuages jaloux, se contente de répéter les paraboles orientales de Jésus, sans y joindre d'autres éléments.

En effet il n'y a rien de brusque dans la nature, tout doit aller par degrés: or le fond de l'art antique étant le symbolisme, le Christ, pour l'en faire sortir, employa la parabole qui est le symbole passé à l'état d'animation, de drame, mais retenu dans les bornes de l'allégorie, et non dégénéré en mythe. Il est clair que les simples paraboles de l'évangile devaient avoir pour premier résultat de ramener le génie des fables orientales à sa primitive nature. L'idolâtrie ne s'était consommée que par la confusion du voile allégorique avec l'idée qu'il recouvre; en rendant de nouveau ces deux choses distinctes, l'attention de l'esprit fut repor-

tée vers le monde surnaturel, et l'art spiritualiste commença; mais la parabole n'est encore que pour les initiés qui seuls en peuvent comprendre le sens mystique: l'histoire du bon pasteur ou de l'enfant prodigue, ne dira jamais autre chose que ce qu'elle met sous l'œil même du spectateur, si l'on n'est averti qu'il faut donner à ces actions une signification plus élevée, qu'elles ne sont que l'enveloppe matérielle d'idées pures, la personnification d'un fait universel, l'image temporaire du grand acte de l'éternité.

C'est pourquoi l'allégorie, soupire de l'art opprimé, n'était qu'un moyen de passage; elle ne devait pas survivre à l'époque des persécutions; mais jusqu'à Constantin, on n'a guère à étudier qu'elle. Moïse avait importé de Memphis chez les Hébreux des cérémonies liturgiques et de nombreux hiéroglyphes d'animaux, symboles d'idées morales; plusieurs d'entre eux passèrent aux chrétiens, mais ils s'y marièrent à l'histoire: ainsi les quatre animaux de la vision d'Ezéchiel s'appliquèrent à autant de personnages réels. Ce trait distingue essentiellement l'allégorie chrétienne d'avec celle de l'antiquité; des mythes et des fables, il n'y en a donc plus pour nous; les origines du christianisme se sont épanouies dans toute la clarté de l'histoire, les allégories même n'ont jamais rien mêlé de factice dans les vérités saintes, désormais arrachées aux secrets de l'initiation et devenues l'inaliénable patrimoine du peuple.

L'antiquité avait offert trois phases: l'état oriental primitif, dans lequel la forme impuissante n'est encore appelée qu'à exprimer la pensée intérieure de l'homme, et où l'art n'est qu'une écriture par images; l'état hellénique pur, où la forme affranchie reçut par elle-même une valeur divine, et l'état grec-romain, annonce de la décadence, qui effrayé de la disparition des symboles cherche de toutes parts à les rattacher à la forme envahissante; mais il est trop tard, la foi à la matière n'étreint plus l'homme entre ses bras, n'immobilise plus sa vie, comme jadis, à force de l'absorber dans la contemplation de ses ténébreux mystères. Le génie grec avait été la grâce

dans son adolescence, le génie de Rome devint la beauté virile et sévère : il demanda aux arts de satisfaire les besoins de l'homme social ; par ses aqueducs, ses amphithéâtres, ses grandes voies, il retira les monumens de cette région idéale, sans assez d'applications directes pour la terre, où l'avait placé le génie allégorisant de l'Orient et de la Grèce, toujours portés à voir dans les phénomènes extérieurs de purs symboles, des illusions de Maia.

Jusqu'ici les deux sexes de la beauté, l'esprit et la forme, avaient en quelque sorte grandi l'un devant l'autre, sans parvenir à la confondre en un seul sexe actif et puissant. Le Christ seul était capable de réaliser cet hymen, dont la consommation présente également trois grandes phases principales, la primitive église, le moyen âge, les temps modernes.

Suivant Schelling, le christianisme à son origine aurait contenu trois éléments : la foi, ou l'obéissance représentée par saint Pierre ; l'élément d'amour, figuré par saint Jean, le disciple chéri, et l'élément de protestation, renfermé dans saint Paul ; de sorte que la foi et la science devaient être liées par l'amour, dont la cessation jetterait à l'instant la science dans le doute et le blasphème, la foi dans le fanatisme et les plus absurdes superstitions. Dans cette ingénieuse hypothèse, les trois apôtres correspondraient aux trois âges de développement de l'art chrétien.

La primitive Eglise, âge de la foi, avait pour mission de poser les types qui seront développés de siècle en siècle. Elle les tire de trois sources : judaïco-orientale, hellénique et romaine. Ces trois éléments sont successivement introduits dans le culte et l'art nouveau, de manière que, durant les persécutions, le caractère qui domine encore est l'ancien judaïsme avec ses paraboles et sa puissance thaumaturgique. Sous l'époque constantinienne c'est l'esprit grec qui dirige l'art, et enfin dans la troisième période, ou à l'arrivée des Barbares, c'est le réalisme romain qui réagit contre l'Orient et la Grèce, menaçant déjà de les abandonner à l'idole du schisme, s'ils refusent de progresser. Cette dernière pé-

riode primitive, qui se termine à Charlemagne, malgré sa barbarie profonde, est douée d'une étonnante énergie intérieure. C'est alors seulement que les gnostiques sont définitivement terrassés, que tous leurs vains symboles s'évanouissent devant les réalités proclamées, que l'allégorie, dont la Grèce disputeuse avait tant abusé, cessa de régner dans l'art comme dans le culte. Et les symboles panthéistes dans lesquels l'école néoplatonicienne d'Alexandrie avait enveloppé le monde comme dans un subtil réseau, furent mis à nu. Deux conciles, l'un en 431, l'autre en 692, décrétèrent l'histoire comme source du beau sacré dans l'art, et mirent le réalisme à la place des figures. C'était poser le principe d'où devaient sortir toutes les magnificences du moyen âge, préparées ainsi par les papes des temps barbares.

« Dès que l'homme veut pénétrer dans les secrets de la nature, où rien n'est secret, où il s'agit seulement de voir, il s'aperçoit que le simple y produit le merveilleux, » a dit Balzac. C'est ce que prouve l'art du moyen âge, parti du simple point de vue de la foi à l'histoire évangélique. Il est vrai que, pour son malheur, il y mêla encore de la mythologie. Les Grecs avaient fait disparaître la division juive et persique du monde en pur et impur, êtres de lumière et êtres de ténèbres, partagés en deux camps rivaux, d'où l'on concluait que la société étant le théâtre de la lutte du bien et du mal, il fallait l'organiser dans le sens de ce combat permanent des bons contre les mauvais. Cette idée si pure, si dégagée des sens dans la primitive Eglise, en passant à l'entrée du moyen âge chez les Germains, issus directement d'Asie et frères des Perses, redevint une idée de lutte violente et physique contre les vices et le péché incarnés aux yeux des barbares sous des formes hideuses. Les diables figurés comme des monstres effrayans, cachés dans les forêts et rôdant durant la nuit autour de l'homme, furent combattus avec la lance par des chevaliers qui ignoraient la guerre contre leurs passions. L'allégorie rentra de toutes parts dans les esprits et dans l'art. La *Divina comedia* du Dante et le *Campo santo* en seront les éternels témoins. Dans ces

deux monumens, quelque gigantesques qu'ils soient, l'esprit n'est pas encore roi : le symbolisme l'opprime; ils ne peuvent désormais servir que comme fondemens du temple futur qu'élèvera le christianisme pleinement développé.

Ces symboles sensuels, dont l'imagination alternativement se joue et s'épouvante, glaçaient l'amour au cœur du croyant, et cependant il y avait tant de foi que l'amour triomphait malgré eux, et le réalisme grandissant développait dans l'art le drame et la passion; car il n'y a point de drame sans elle, et par conséquent point de drame parfait sans la religion ou le christianisme, qui renferme la plus haute passion accomplie. En effet, « les créatures promises au ciel savent seules souffrir, sans que la souffrance diminue leur amour.... Ceci est la marque de la vraie foi (1). »

L'art des treizième et quatorzième siècles, sans arriver au sommet du Calvaire, atteignit pourtant déjà un degré de passion si fort qu'il en jaillit les cathédrales gothiques et l'ogive, fruit mystique de l'affranchissement de la forme qui, enfermée dans le cercle ou le plein-cintre, tendit par la ligne droite à en sortir, et ne réussit qu'alors à briser ses chaînes. Pour célébrer ce triomphe, la flèche gothique s'élança comme une riante fiancée dans sa robe de dentelle, laissant à ses pieds la tour romane, enchaînée à la terre et triste comme une âme en peine. Dans la peinture, une floraison plus parfumée encore se développait de tous côtés, en se modelant sur les types de la primitive Eglise; car là sont tous les germes du beau comme du vrai, de là tout est sorti, même l'art gothique, puisque, à part l'ogive, qui n'est point la forme nécessaire et unique de la voûte, on voit déjà les premières basiliques empreindre leur style de recueillement, enfermer de vastes espaces, créer de mystérieuses chapelles, tendre à monter, et dans leur impuissance, entasser pour y réussir arcades sur arcades.

Mais la renaissance païenne arriva ;

(1) Balzac (*Seraphitus*).

Heine lui-même a écrit des lignes sublimes pour exprimer cette même pensée, rendant par là malgré lui hommage au christianisme.

tous les chefs-d'œuvre antiques oubliés reparurent à la lumière. L'art chrétien, perdant la foi à ses principes, tomba dans le plagiat et s'avilit; l'imagination déréglée des artistes ne vit plus le beau que dans la forme. Et cependant à quoi sert l'art dans les églises, si ce n'est pas pour élever l'âme vers le céleste et le divin? L'idéal de l'artiste n'est-il pas de faire descendre l'infini dans l'être fini, d'élever les sens et la matière au plus haut degré possible de spiritualisation, et de préparer ainsi la glorification qui attend toute la nature bonne et fidèle?

« Tout homme religieux, dit Feszler, considère le beau comme une mystérieuse révélation de la divinité, et demeure convaincu que s'il convient à un peuple chrétien d'aimer l'art, ce ne peut être qu'en tant qu'il exprimera des sentimens divins (1). »

Plein de cette pensée, l'artiste montera toujours plus vers le beau, toujours convaincu qu'il ne l'a pas atteint; car en lui seront l'humilité et l'amour, deux choses inépuisables en soupirs vers la sainte beauté, et en sacrifices pour l'obtenir, tandis que dans le système opposé règne la jouissance sensuelle et l'orgueil, jamais satisfaits d'absorber.

Aussi l'histoire nous montre-t-elle que l'enthousiasme pour l'art païen, au seizième siècle, avait sa source dans la corruption des mœurs. Du reste, l'art hellénique cachait sa faiblesse sous une beauté toute mathématique et rationnelle. Négatif, concentrant son idéal dans les sens et le fini, il avait des formes d'une exactitude précise; infranchissables, ces limites semblaient dire à la divinité : Tu n'es ni plus grande ni plus sage. On lit dans madame de Staël : « Les anciens ne dessinaient que les grandes masses, tandis que nous autres modernes en tous genres nous disons trop, » c'est-à-dire plus. En effet, au lieu qu'on voit l'art égyptien, étrusque, hellénique, débiter par la plus grande simplicité possible de la forme et de l'idée, l'art du

(1) Der christliche kunst-freund betrachtet das schone nur als eine höchst bedeutungs volle offenbarung der gottheit, und ist der festen ansicht dasz es einem christlichen volke zieme kunst liebend, aber noch mehr religioes zu seyn. (Feszler, *Resultate denkens und erfahrens*, Breslau, 1826.)

Christ au contraire commence par l'entassement. Les sarcophages païens, par exemple, n'offrent d'ordinaire que des symboles ou le développement successif d'une seule histoire. Les premiers mausolées que le christianisme inspire, tel que celui de Bassus, présentent sculptées toutes sortes d'histoires, souvent prises à mille ans de distance, sans autre liaison entre elles que le Messie, qui unit tout, et donne le dévouement de toute chose par la rédemption. Mais dans l'épopée hellénique tout est tristesse et malédiction; des dieux de sang poursuivent les hommes, et les pieux héros dont ils deviennent jaloux sont forcés de se battre entre eux; sous les plus brillantes couleurs c'est un sombre manichéisme. Les pauvres Troyens, adorateurs de dieux déchus, avec leur père Uranus, sont immolés par les dieux nouveaux triomphants avec Jupiter. La différence des deux arts s'exprime, au reste, par celle des deux cultes. Le païen, écrasé par le fatum, se rebellait contre lui et le maudissait. en se couchant sous le joug de l'homme, peuple ou roi. Le chrétien, au contraire, ne subit la loi morale d'aucun homme, mais il les aime tous avec un ardent amour et ne se soumet qu'à Dieu. Le culte ancien n'était que pratique; les temples étaient des églises sans parole, c'est-à-dire sans enseignemens publics. Ne s'ouvrant que pour une aristocratie d'initiés, le sanctuaire était voilé pour le peuple. Il n'y avait point d'unité, ni de véritable hiérarchie, car chaque dieu de l'Olympe était un dieu exclusif, isolé, qui avait sa liturgie, ses prêtres, sa ville, son empire. Le progrès ne pouvait se faire ainsi; le christianisme devait ramener l'espèce humaine à l'unité, à l'égalité naturelle, à la fraternité.

Cette grande révolution fut accomplie par les premiers chrétiens en butte aux persécutions. Mais après eux les idées se modifièrent; l'Eglise entra dans l'état comme moyen de police matérielle, et de là d'innombrables abus. L'Eglise, déshonorée par le glaive, perdait peu à peu sa primitive poésie. Alors arriva la chute de l'empire romain, et toutes les grandes villes où s'était concentrée la civilisation devinrent des amas de poussière. L'art, plus qu'aucune autre chose, fut livré aux

ravages des barbares; les iconoclastes furent sur le point de le faire disparaître entièrement de l'Europe; mille hérésies obscures, avant-courrières du mahométisme, sortaient comme dessous terre, sans que depuis ce temps jusqu'à nos jours elles aient cessé de pulluler, afin de prouver que la religion la plus sainte est celle qui a le plus à souffrir, que la vérité n'a point ici-bas de demeure permanente, et que la vie du chrétien est le combat. Il en a été de même de l'art issu du Calvaire; il s'est développé constamment dans la tempête, souvent étouffé, mais renaissant toujours, car c'est la différence entre les nations chrétiennes et celles de l'antiquité, que chez les premières la vie n'est jamais épuisée, tandis que les autres se succédaient comme des hommes qui naissent et meurent pour ne plus renaître. On avait cru la peinture finie avec Raphaël, quand Rubens vint lui ouvrir une vaste et nouvelle carrière. Corrège déjà, par ses vierges aux contours si pleins de morbidesse, de résignation et de sensibilité, n'avait-il pas ajouté une grâce de plus aux grâces de Raphaël? Ainsi de siècle en siècle l'art chrétien, que l'on croit mort, se lèvera de son repos, pour illuminer le monde de splendeurs inespérées.

Mais ce n'est jamais l'éclectisme qui produit ce réveil. L'art est inspiration et spontanéité; il suppose la foi, et l'éclectique qui s'en va feuilletant d'une main incertaine les systèmes anciens et modernes n'a pas de foi. Aujourd'hui il y a un retour universel vers l'art du moyen âge; de l'admiration pour les cinquecentistes on est allé jusqu'aux trecentistes, qui, vénérés, étudiés, jouissent du même culte dont jouissaient naguère exclusivement les antiques.

Sans doute, il faut désirer le retour sur bien des points à l'art du moyen âge; mais il faut savoir le fondre avec le style réclamé par nos besoins nouveaux, autrement il serait aussi pernicieux que l'imitation de l'antique; il le serait plus, peut-être, car le gothique ne reconnaissait ni règles, ni types constans. D'ailleurs, ce que le progrès a une fois répudié ne revient plus; toute restauration du passé est vaine et momentanée.

Pourtant, sans redescendre à une épo-

que finie, on peut s'inspirer d'elle, en ressaisir certains caractères de poésie et d'idéal, pour les approprier au temps, comme on prend les meilleures pierres d'un palais écroulé, afin d'en reconstruire un plus grand et plus beau.

Seulement il faut déplorer que ce retour au style chrétien s'accomplisse presque partout en dehors de la foi. De là l'imitation sans goût et sans discernement, de là les mannequins à la moyen âge, et cette foule de jeunes artistes qui, devant toute peinture à fond d'or, toute figure aux yeux en croix, toute statue, même baroque, mais à draperies gothiques, tombent inconsidérément en extase; artistes communs, surtout de l'autre côté du Rhin. Ce nouveau genre n'étant qu'un système d'intelligence qui ne repose point dans la conviction religieuse, n'a au fond pas plus de vie et d'avenir que tous ceux qui l'ont précédé depuis le seizième siècle. Cette tendance rappelle d'une manière triste celle de l'époque Adrienne ou de la chute du paganisme. Il semble que ces hommes ne se fient pas plus dans la religion appelée par les premiers apôtres le *culte logique*, que les prêtres romains ne se fiaient dans leurs idoles, lorsque celles-ci tremblaient sur les autels, et que pour les raffermir ils invoquèrent la tyrannie, et créèrent dans l'art ce qu'on a appelé le *goût archaïque*, ou l'imitation des monuments primitifs égyptiens, orientaux, pélasgiques. Cet idéalisme, qu'on prend trop souvent pour un besoin des âmes fortes, ne décèle que des âmes malades et affaiblies par le doute. Quelque dégradée que soit la société, quelque avili qu'apparaisse l'homme à certaines périodes de l'histoire, la vraie nature humaine ne brille qu'avec plus d'éclat dans ces décombres. L'art ne sera donc jamais autre chose que l'imitation de la nature en tous genres; au moment où il s'en sépare, sous prétexte de l'idéaliser et de l'ennobler, il achève de se pétrifier. Le symbolisme est tout au plus le réveil de l'enfant, quand ce n'est pas le dernier sommeil. C'est l'une des deux extrémités du développement de l'art : son berceau ou sa tombe, l'Égypte ou Bysance; mais ce ne peut être la vie : elle n'est que dans la nature morale et terrestre, et dans notre union d'amour

avec elle et avec Dieu, son principe. Aussi voyons-nous cette école idéaliste et anticoloriste tomber partout dans le défaut de négliger trop la forme, de n'en plus faire que l'accessoire, tandis que l'école sensualiste, qui occupe l'autre moitié de l'arène, ne voit dans le monde que des phénomènes physiques, des formes à rendre, et dans l'homme que des sens à satisfaire.

Ainsi le monde artiste se partage en deux camps : l'un ne cherchant que l'idée et son effet immédiat; l'autre se croyant toujours classique et ne reconnaissant plus que la chair. Avec de telles doctrines, si l'on ne rétrograde pas, on ne peut du moins que rester indéfiniment stationnaire, et le terrible problème de concilier le progrès et les besoins nouveaux avec le retour aux types sacrés du beau reste non résolu. La faute en est en partie à tous ces graves aristarques, dispensateurs de la renommée, qui, voulant reconstruire l'édifice sur les fondements usés de leurs théories trébuchantes, après mille emphatiques promesses et les recherches les plus savantes sur l'état du malade, ne laissent pour le guérir d'autre remède que le doute. C'est que la critique n'a nulle mission pour régénérer l'art; il ne se relèvera que par la foi.

Concluons donc que, pour ces générations dont l'activité tourbillonnante a créé un art et une philosophie plus mobiles que les sables de l'Océan, pour nous que mine une fièvre de vie délirante, qui nous pousse comme des vagues sous le souffle d'une éternelle tempête, il n'y a qu'à gagner à étudier les vieux modèles chrétiens. En dehors de nos besoins actuels, ils peuvent néanmoins révéler, pour les satisfaire, bien des secrets d'art oubliés, s'il est vrai que l'humanité, dans sa spirale ascendante, trace des cercles qui, tout en montant, reviennent sans cesse sur eux-mêmes.

« Quand même, dit M. Beck, on accorderait que l'art antique ne fut point fils de l'idolâtrie, et par conséquent de l'esclavage.... on n'en sera pas moins forcé de voir dans ses emblèmes quelque chose de fausé, et qui a profané les mystères du monde primitif. Alors la vue des œuvres païennes, qui ont produit tant d'absurdes théories sur le beau, ne

pourra plus égarer. Loin de les présenter comme modèles absolus à l'artiste chrétien, on comprendra qu'il ne peut dans cette voie atteindre la perfection, mais qu'il doit agir dans une sphère beaucoup plus élevée; car là où le païen prétend créer, place son ouvrage comme ayant par lui-même une vie personnelle et méritant un culte, le chrétien, au contraire, par sa sublime objectivité, se renonce dans son œuvre, et oblige le spectateur à chercher hors d'elle et plus haut qu'elle la vie dont elle est animée, nous défendant de trouver notre repos dans cette œuvre, mais poussant de toute la force de son art notre âme vers la source suprême de la beauté, objet pour lui d'un soupir de plus en plus ardent. Alors on verra que l'art peut bien se séparer de la religion, mais jamais sans se perdre; on verra que sans elle il n'a qu'une existence fautive, excentrique, qu'il est né d'elle, qu'il doit rentrer en elle.... Alors l'architecture sacrée solennisera sa seconde transfiguration, la peinture et la statuaire l'illustreront comme jadis.... Et rachetés par la foi, l'humilité et l'amour, tous les arts s'immoleront de nouveau sur l'autel du Dieu trois fois saint, qui les aura retirés de l'abîme et rappelés à la liberté pour toujours.»

Au lieu de pousser à une piété sensuelle, au lieu de cette fantasmagorie d'effets crépusculaires et de cette musique d'opéra, au lieu de se charger de hochets dorés, comme ferait une beauté passée qui recourt à la misère des bijoux, que l'Eglise se montre dans sa primitive et majestueuse simplicité! qu'elle remette sur son front tous ses emblèmes natifs d'affranchissement et d'espérance, qu'elle se dilate et se popularise en dédaignant un luxe trop mondain et une surcharge de parures sans gravité.

Rien ne renaitra que par la liberté. Des écoles libres dans l'enseignement de la religion, de la littérature, des arts: voilà le seul moyen de préparer des générations différentes de celles qui passent et meurent aujourd'hui, à charge à elles-mêmes et au monde. Mais, de la nécessité de réformer le mode d'existence des instituts et des académies, il ne s'ensuit pas qu'il faille désirer pour l'art le retour des confréries et maîtrises inhospita-

lières du moyen âge. Par elles, le développement individuel des élèves était souvent étouffé; quiconque n'était pas assez riche pour avoir patente de maître-ès-arts, devait se soumettre à un maître, travailler en second, et quelque habile qu'il fût, soumettre ses ouvrages à la révision de ce tuteur absolu, qui pouvait n'être qu'un ignorant. Ainsi, les statuts des confréries de Gènes décrétaient qu'aucun peintre ne pourrait obtenir de commande dans la république, avant d'avoir servi sept ans sous un maître génois. Des réglemens analogues existaient dans le reste de l'Italie. C'est pourquoi Giotto, qui la parcourut tout entière, laissant partout des maîtres de son style, a si long-temps après sa mort, retenu l'art enchaîné au même degré d'anachronisme et de contre-sens.

Appeler les différens arts du dessin à reconstruire l'histoire perdue des mœurs, des usages et des symboles religieux d'une époque, de manière à suppléer par la critique l'absence des documens écrits, rendre en quelque sorte visibles à leurs descendans les pensées des aïeux, d'après la disposition architectonique des monumens qu'ils ont bâtis, le sens symbolique de leurs sculptures, les épitaphes et les peintures funèbres de leurs mausolées; c'est assurément accomplir une mission utile, quand même on n'aurait pour but que d'éclaircir une question peu décisive de l'histoire du genre humain. A plus forte raison quand cette question est celle de la naissance du christianisme et de l'établissement de l'Eglise.

Cette méthode d'exposition historique, qui sans doute n'est pas nouvelle, peut cependant le paraître, appliquée aux premiers chrétiens. vu qu'on n'a point encore songé, du moins en France, à classer systématiquement les travaux d'art chrétien des quatre premiers siècles de notre ère. On peut donc espérer de remplir, par cet ouvrage, une lacune dans la littérature tant religieuse qu'artistique. Cet espoir aurait suffi pour soutenir un voyageur dans des recherches bien plus pénibles que ne l'ont été celles-ci.

CYPRIEN ROBERT.

REVUE.

ROME CHRÉTIENNE.

IV^e SIÈCLE.

In hoc signo vinces.

Nous voici à l'époque où les monumens chrétiens se multiplient à Rome et dans l'empire. Constantin est proclamé César en 306, il marche vers l'Italie en 312 et remporte près de *Ponte-Molle* une victoire décisive sur Maxence. C'est peu de jours avant cet événement, que marchant dans la campagne, lorsque le soleil commençait à baisser, il aperçut dans le ciel une croix lumineuse avec les paroles célèbres : *in hoc signo vinces*. Une église fut construite, au moyen âge, sur le mont Marius, à l'endroit au dessus duquel, suivant la tradition, cette vision apparut à l'empereur.

Cependant les portes de la ville éternelle se s'ouvrent devant la croix, et le sénat et le peuple érigent à Constantin un arc de triomphe pour l'ornement duquel on réunit les plus beaux marbres, on convoque les plus savans artistes et l'on va même jusqu'à dépouiller de ses bas-reliefs un arc de triomphe de Trajan. Ce monument existe encore dans toute son intégrité; c'est celui que nous voyons avec ses statues de renommées, ses trois arcades, ses hautes colonnes de jaune antique, à l'extrémité de la *voie sacrée*, près de l'amphithéâtre de Vespasien, dans la direction du chemin d'Ostie.

Or, une fois maître de la capitale du monde, la première pensée de Constantin catéchumène fut d'édifier un baptistère, sous l'invocation de saint Jean, pour y recevoir l'eau sainte. Ce fut dans les jardins de Plantius Latéranus, près

de la porte *Asinaria*, que fut construit ce somptueux baptistère qui appelle encore de nos jours la piété des fidèles et la curiosité des artistes à Saint-Jean de Latran. C'est là en effet, et au baptistère de Ravenne, qu'on peut le mieux reconnaître la forme de ce genre d'édifices particuliers à la primitive Eglise, et les cérémonies qui s'observaient dans l'administration du premier sacrement des Chrétiens. L'eau sainte y est contenue dans une urne de basalte placée au milieu d'une vaste cuve, dans laquelle descendaient les néophytes. C'est encore aujourd'hui au baptistère de Constantin que le samedi saint les Juifs et les Turcs font abjuration et reçoivent le premier signe de leur foi nouvelle.

Constantin joignit à son baptistère une grande basilique dédiée à saint Sauveur, mais qui plus tard fut consacrée aux deux saints Jean : c'est ce Saint-Jean de Latran, *la mère du monde et la cathédrale des églises*, comme il le porte lièrement écrit sur sa façade. égiis : en effet la plus célèbre de l'univers, par son baptistère antique, par la foule de catéchumènes qui, durant de longs siècles, vinrent de tous pays y demander l'eau sainte, et par les douze conciles qui s'y sont tenus. Cette vénérable basilique, saccagée, ruinée à diverses époques, fut définitivement incendiée au commencement du quatorzième siècle. C'est alors que Pétrarque, le cœur navré, écrivait au pape Urbain : — « Père miséricordieux, de quel cœur peux-tu dormir mollement sur les rives du Rhône, sous les paisibles toits de tes appartemens dorés, tandis que le Latran s'en va en débris, que la mère de toutes les églises manque de toit et est livrée aux vents et aux tempêtes! »

La basilique actuelle ne date que de 1360, et sa façade principale ne fut élevée que dans le dernier siècle par Alexandre Galilée. C'est un bâtiment noble et vaste, où malheureusement le Borromini a enfoui sous de massifs piliers, les colonnes de brèche, de serpentine et de brocatelle de l'ancienne église. Des saints gigantesques, debout dans l'épaisseur des pilastres, semblent y rappeler par leur gravité et par leur nombre les pontifes, les prélats qui s'y sont tant de fois rassemblés : partout vous y voyez de riches chapelles, de somptueux mausolées, des débris antiques : la table sur laquelle Jésus-Christ fit la cène y est enlâssée dans l'or ; et les colonnes qu'Auguste fit couler avec le bronze des rostres arrachés aux vaisseaux ennemis pris à Actium, y soutiennent l'architrave de l'autel où le Dieu des Chrétiens demeure exposé à la vénération des âmes pieuses.

Trois autres grandes basiliques romaines doivent leur origine à Constantin, Saint-Pierre, Saint-Paul hors des murs, Sainte-Croix-en-Jérusalem et Saint-Laurent.

J'ai dit que c'était au pied de la colline Vaticane, dans le jardin et le cirque de Néron, que les premiers chrétiens de Rome souffrirent le martyre et que fut transporté le corps du prince des apôtres. Depuis lors ce lieu était devenu saint et vénéré ; Anacleto avait construit un oratoire, et saint Sylvestre, aidé par la munificence impériale, y éleva, vers 325, une somptueuse église. Cette église était à cinq nefs séparées par quatre-vingt-seize colonnes de marbre ; elle avait trois cent treize pieds de long et deux cent dix-huit de large : Grégoire de Tours en parle avec admiration. Le tombeau de saint Pierre y était placé sur l'autel et une petite fenêtre avait été pratiquée dans les parois qui l'environnaient, pour être ouverte à ceux qui voulaient prier devant les saintes reliques. La foule des pèlerins était en effet considérable à ce sépulcre vénéré ; on les vit quelq. fois errer dans les rues de Rome comme des nuées de fourmis et d'abeilles ; et les princes eux-mêmes, les rois, les empereurs vinrent souvent abaisser l'orgueil de leur diadème aux

pieds du pêcheur de Tibériade. Totila est un de ceux que cite l'histoire ; Charlemagne ne mona les degrés du sanctuaire qu'en les baisant l'un après l'autre : c'est sur le tombeau de saint Pierre que Fulrad, abbé de Saint-Denis, déposa l'acte de donation des villes et des provinces dont Pepin faisait hommage au successeur du chef des apôtres. Nombre de rois furent couronnés dans cette église ; nombre de saints y furent canonisés ; il y avait peu d'évêques dans les premiers âges qui se dispensassent d'y porter au moins une fois dans leur vie, leurs prières et celles de leur troupeau. — « Quels travaux, quelles difficultés vous ont induit à négliger le bienheureux Pierre, écrivait Grégoire VII à l'archevêque de Rouen, lorsque des parties les plus éloignées du monde, les peuples même nouvellement convertis à la foi s'efforcent d'y venir tous les ans hommes et femmes? » *Quùm ab ipsius mundi finibus etiam gentes noviter ad fidem conversæ studiunt annuè tam mulieres quàm viri ad eum venire.* — Rome païenne ne vit jamais que des vaincus enchaînés monter à son temple du Capitole ; Rome chrétienne a vu toutes les nations, toutes les grandeurs se mêler, se confondre, sous les majestueux arceaux de Saint-Pierre.

La noble basilique érigée par saint Sylvestre a vécu onze siècles, mais aujourd'hui on n'en voit plus que de faibles vestiges dans les grottes vaticanes. Ces grottes célèbres, lieu du tombeau de saint Pierre, emplacement du vieil oratoire de saint Anacleto, se trouvent sous la croix de l'église actuelle, comme elles étaient au centre de la première. Le pavé de l'ancienne église y a été religieusement conservé ; on y voit des statues de saints grossièrement sculptées, de curieuses mosaïques, des cénotaphes ornés de bas-reliefs empreints de toute la rusticité des arts du bas empire. Au milieu de ces grottes est la confession de saint Pierre ; elle est entourée d'une galerie circulaire et forme une petite chapelle dont l'autel richement décoré s'élève sur le tombeau de l'apôtre. Une ouverture est pratiquée au dessus de ce tombeau dans la nouvelle église comme dans l'ancienne ; c'est ce qu'on appelle

Pombilio de la confession. On y fait passer les *pallium* qui sont donnés aux archevêques, lesquels étant le symbole du pouvoir ecclésiastique doivent être reçus de saint Pierre, ce fondement inébranlable de l'Église. — *Accipe pallium de corpore sancti Petri* (1).

La basilique de Saint-Paul fut édiflée dans un champ appartenant à sainte Lucine, où l'apôtre avait été enterré. Elle fut consacrée en 323 et reconstruite par Théodose vers la fin du quatrième siècle avec une nouvelle magnificence; c'est alors sans doute qu'on y apporta de la basilique Emilienne ou du mausolée d'Adrien ces admirables colonnes de cipolin et de brèche violette qui maintenant brisées, calcinées par l'incendie, gisent autour de l'église dont elles ne soutiennent plus les splendides corniches et le toit de cèdre. On ne peut se faire d'idée en France de l'effet que produisent ces longues files de colonnes, à travers lesquelles l'œil pénètre toutes les parties de l'édifice, et qui par leur légèreté, leur élégance, leur éclat, semblent plutôt placées là pour l'ornement, comme l'or et les statues sur les autels, que pour supporter les longs plafonds à caissons sculptés qui pèsent sur vos têtes. Une singularité au reste de Saint-Paul, singularité qui se retrouve dans plusieurs églises d'Italie, à Saint-André de Rimini par exemple, et à Sainte-Apollinaire *in classe* près de Ravenne, c'est que la charpente de la toiture y reposait directement sur les plate-bandes, sans être cachée par aucune voûte ni par aucun plafond. Cette disposition bizarre choque par sa pauvreté au milieu de toutes les richesses de l'art et des décors : que la charpente soit de cèdre, peu importe; le temps l'a bientôt brunie, et l'on n'a plus alors que l'aspect assez vulgaire de contreforts et de solives s'enchevêtrant péniblement pour venir reposer sur d'élégans arceaux.

Il ne resta plus de Saint-Paul, après l'incendie de 1823, que la façade avec ses mosaïques curieuses, et l'abside où se trouvait le maître-autel. Depuis lors

(1) Ce n'est pas ici le lieu de faire le tableau et l'histoire de l'église actuelle de Saint-Pierre, qui mérite à elle seule un article.

la reconstruction en a été poursuivie avec activité; aujourd'hui la vieille basilique renaît de ses cendres, mais qui nous rendra les portraits des papes depuis saint Symmaque qui en ornaient la grande nef? tout semblable à l'ancien que soit le nouvel édifice, exhalera-t-il ce parfum d'antiquité qu'on respirait dans le premier? et au milieu des merveilles colonnes de granit de Corse que l'art moderne oppose fièrement aux chefs-d'œuvre de la Grèce, ne nous prendrons-nous point à regretter les beaux marbres de Paros, le porphyre, le rouge d'Égypte qui, des temples des gentils, étaient venus chercher un asile dans le temple du grand apôtre.

C'est sur les catacombes de Sainte-Cyriaque dans lesquelles avait été enseveli saint Laurent, que fut construite en 330 l'église de Saint-Laurent-hors-des-murs. Rebâtie au sixième siècle par Pélagie II, accrue au treizième par Honorius III, restaurée aux quinzième, seizième et dix-septième, cette église présente sur le chemin de Tivoli un portique soutenu par six colonnes antiques et peint à fresque. Vingt-deux colonnes de granit oriental en divisent les trois nefs; on y retrouve les *ambons* des premiers âges, on y voit un chaire pontificale ornée de mosaïques, et on y vénère le corps de saint Laurent et de saint Etienne.

Cependant depuis que Constantin était maître du monde, sa pieuse mère Hélène avait jeté les yeux vers la Terre-Sainte, et, bien qu'agée de 80 ans, elle y était allée arracher la statue de Vénus du temple qu'Adrien lui avait érigé sur le Calvaire. On sait comment, en démolissant les fondemens de ce temple, on parvint à trouver trois croix et divers instrumens de supplice; un miracle révéla laquelle de ces croix avait été sanctifiée par la mort de Jésus-Christ, et Hélène, après en avoir laissé une partie à Jérusalem, et en avoir donné une seconde à l'église de Saint-Pierre, fit édifler une basilique pour recevoir la troisième. Telle fut l'origine de *Santa-Croce in Gerusalemme*, elle occupe l'emplacement des *horti variani*, somptueux jardins que souillaient les débauches hideuses d'Héliogabale; l'église actuelle ne date que du douzième siècle, et c'est à Benoit XIV qu'elle doit sa fa-

cade et le vestibule orné de bas-reliefs et de colonnes qui la précède. Les corps de saint Césaire et de saint Anastase y reposent sur l'autel dans une grande urne de basalte ornée de quatre têtes de lion, de naïves peintures de Pinturecchio y décorent la voûte de la tribune, et une chapelle mystérieuse y est consacrée à sainte Hélène; ce n'est pas là toutefois que repose la sainte femme, sa dépouille mortelle git dans une urne de porphyre sous l'autel antique qu'on prétend avoir été consacré par saint Anaclét, et qui se voit encore avec ses colonnes d'albâtre oriental et sa petite coupole à *Araceli*. Mais ces vastes basiliques ne furent pas les seuls monumens par lesquels se révélèrent au grand jour la foi des chrétiens et la pieuse libéralité de la cour impériale; ce serait chose longue et monotone de décrire minutieusement chacune des églises qui remontent, ou dont on prétend faire remonter la fondation à Constantin : nous nous bornerons à en énumérer brièvement quelques unes; la plus intéressante de toutes est incontestablement Sainte-Agnès de la *voie Salaria*; elle fut éditée par l'empereur sur la demande de sa fille Constance, au lieu où avait été enseveli le corps de sainte Agnès, et elle est demeurée intacte depuis lors, au milieu de toutes les révolutions, de tous les saccagemens : c'est aujourd'hui le plus vieil édifice chrétien de Rome (1). On y descend par quarante-cinq degrés de marbre, et ce qu'elle présente de plus singulier, ce sont deux portiques, l'un au dessus de l'autre, soutenus par des colonnes antiques de brèche et de *porte-sainte* (2); la statue de la patronne a un tronc d'albâtre et des pieds, une tête, des mains de bronze doré : ses reliques sont sous l'autel qui resplendit de pierres précieuses, et dans les parois ont été incrustées de nombreuses et antiques inscriptions sépulcrales. Près de cette église en est une autre de forme elliptique, que sa

voûte ornée d'enfans faisant la vendange au milieu de guirlandes de pampres et de raisins, a long-temps fait prendre pour un ancien temple de Bacchus; s'il faut en croire cependant Anastase-le-Bibliothécaire, ce gracieux monument aurait été construit par Constantin pour que ses filles y reçussent le baptême, et elles y auraient plus tard été ensevelies.

Un souvenir particulier s'attache à Saint-Martin : c'est que dans sa vieille église qui existe encore sous la nouvelle, se tint un concile en 324. Cette vieille église, pavée d'une mosaïque à petits carreaux blancs et noirs, ayant encore sur l'autel une image de la Vierge en mosaïque grossièrement travaillée, est aujourd'hui triste et déserte, et ne présente plus au voyageur curieux d'antiquités, que ses grand arceaux, ses voûtes, ses trois nefs froides, sales, verdies par l'humidité et par le temps; l'église qui lui a succédé date du sixième siècle : seule peut-être parmi les monumens religieux, elle a ses murs ornés de paysages qui rendront à jamais célèbres les noms du Poussin et du Guaspre.

Nous citerons encore comme appartenant à l'époque dont nous nous occupons *San-Salvatore* et Saint-Eustache *in thermis*, Saint-Pierre *in montorio* sur le Janicule, Saint-Marcel *al corso*, lieu de l'habitation de sainte Lucine et de la mort de saint Marcel, Saint-Chrysogone *in trastevere*, les Saints-Apôtres, église actuelle des cordeliers, au pied du Quirinal, Saint-Marc du palais de Venise, Sainte-Balbine du Mont-Cælius et Saint-Jacques *Scollacavalli*, mais toutes ces églises ont été renouvelées avec les siècles. Une tradition bizarre est attachée à la fondation de Saint-Jacques *Scollacavalli* : on assure que sainte Hélène ayant fait venir de Judée deux grosses pierres dont l'une avait dû servir au sacrifice d'Abraham et l'autre à la présentation de Jésus-Christ au temple, les chevaux qui les traînaient vers Saint-Pierre s'arrêtèrent tout-à-coup, sans qu'il fût possible de leur faire reprendre leur marche. La foule vit dans cet événement le doigt de Dieu, on déchargea les pierres, et une église fut construite pour les recevoir et le surnom de *Scollacavalli* lui demeura comme un

(1) J'ai dit, en effet, que toutes les autres églises ont été plusieurs fois restaurées ou même reconstruites.

(2) Les Italiens donnent ce nom à une espèce de brèche qui forme les chambrantes de la porte-sainte à Saint-Pierre.

éternel témoignage de la merveille à laquelle sa fondation était due.

On voit par cet exposé combien la sève du Christianisme si violemment comprimée sous les empereurs païens, se répandait promptement dans toutes les veines du corps social, et vivifiait chacune des branches de ce vieux tronc qui s'en allait en pourriture. Les dix-neuf vingtièmes de la population étaient cependant toujours idolâtres; les temples païens continuèrent jusqu'à Théodose à recevoir des offrandes et à être rougis du sang des sacrifices; mais tandis que les églises chrétiennes ne pouvaient suffire à la multitude qui en assiégeait les portes, les temples étaient abandonnés et on les fermait successivement faute d'adeptes.

Cette ère de grandeur et de prospérité eut malheureusement ses jours de douleur et d'épreuves, car y en eut-il jamais de plus tristement pénibles que ceux qui virent les querelles ardentes de l'arianisme? Ce n'est plus une guerre franche, ouverte, la lance à la main et le casque en tête; mais une lutte de mots captieux, d'arguties enveloppées de phrases amphibologiques, une lutte de procureurs dénaturant la vérité par des subtilités artificieuses et la contraignant à descendre à leur langage pour démasquer leurs erreurs. Or il y avait là pour l'hérésie un avantage incontestable, car rien ne diminue l'évidence du bon droit aux yeux du vulgaire comme cette dialectique minutieuse à laquelle on le réduit, et qui, échappant par sa nature philosophique à l'appréciation de la foule, ne lui apparaît que comme d'oiseuses et intolérantes chicanes; l'arianisme mit en feu l'empire romain durant près d'un siècle, mais c'est surtout à Constantinople et à Alexandrie que les débats qu'il suscita, les animosités, les haines, furent flagrants et opiniâtres. C'est à Alexandrie que saint Athanase, homme prodigieux qui sembla être le génie du catholicisme dans ce siècle, combattit cinquante ans contre les passions amentées, les calomnies et les empereurs; chassé quatre fois de son siège, en reprenant possession quatre fois comme un triomphateur, toujours inébranlable au milieu d'une persécution qui s'étendit comme une lèpre sur les

plus saints, aussi puissant, aussi terrible à ses adversaires du fond des Gaules et des solitudes de l'Égypte que dans la chaire de son église; c'est véritablement l'homme fort, l'homme soutenu de Dieu, qui espère contre toute espérance, et que la haine est réduite à accuser de magie tant il y a d'entraînement dans sa voix, tant il y a de divination dans sa prudence. — Saint Athanase vint deux fois à Rome, une première lorsque les Ariens le citèrent au jugement du pape, une seconde lorsque l'intrusion de l'évêque Grégoire l'obligea de quitter Alexandrie; il amena avec lui quelques moines d'Égypte et il vécut avec eux dans la capitale du monde, observant les exercices et les pénitences qu'il avait vu pratiquer aux Cénobites de la Thébaïde. C'est donc à saint Athanase qu'on peut faire remonter l'introduction de la vie monastique à Rome: il y répandit son livre de la vie de saint Antoine premier ermite, et y inspira à sainte Marcelle ce goût de la méditation et de la retraite qui la porta dans la suite à quitter Rome pour vivre avec sa fille dans la solitude et la prière; il y a maintenant à Rome une petite église de *Saint Athanasio*: peut-être a-t-elle été édifiée, comme il arrivait souvent à cette époque, au lieu où le saint avait demeuré.

Saint Athanase fut le précurseur de cette longue série de grands et nobles génies qui illustrèrent l'Église au quatrième siècle; un de ceux qui le suivirent de plus près, saint Ambroise appartenait à une famille romaine; né à Trèves pendant que son père était préfet des Gaules, il vint peu de temps après à Rome, et passa son enfance dans la maison paternelle, à l'endroit où s'éleva aujourd'hui *Saint Ambrogio delle massime*; c'est là que l'heureux enfant dans la bouche duquel les abeilles étaient venues, comme dans celle de Platon, déposer leur miel, donnait en jouant sa main à baiser à sa mère et à sa sœur, en disant: *je serai évêque!* c'est là que sa sœur bien-aimée, sainte Marceline, s'étudiait à détourner son imagination de tout ce qui aurait pu la corrompre, et recevait le voile des vierges de la main du pape Libère. Saint Ambroise quitta Rome pour aller gouverner la Ligurie; on sait comment la

voix d'un enfant le proclamant évêque fut considérée comme la voix de Dieu par le peuple de Milan : on sait comment il recourut mais en vain aux ruses les plus avenglément imprudentes pour se soustraire à la dignité qui le menaçait ; on sait les vertus, le courage, la fermeté inébranlable de son épiscopat, la constante douceur de son caractère et l'éloquence antique de ses ouvrages, éloquence plus profondément sentie, d'une onction plus vraie que les chefs-d'œuvre même de Rome et de la Grèce.

Un nom qui se trouve intimement uni à celui de saint Ambroise, c'est celui de saint Augustin ; lorsqu'Augustin vint à Rome, il sortait de Carthage où son âme s'était laissée séduire par tout plein de mauvaises amours. Las des plaisirs, trouvant partout la science impuissante à combler le vide de son cœur, il s'ev allait flottant à tout vent de doctrine, le malheureux jeune homme, enseignant les lettres à de jeunes hommes ardents, voluptueux, inquiets comme lui, cherchant peut-être comme lui dans des études frivoles un refuge contre les incertitudes qui les obsédaient ; c'est au lieu où s'élève aujourd'hui le haut clocher de Sainte-Marie *in cosmedin*, sur les ruines du temple de la Pudicité, près du temple debout encore de *Volupia*, qu'était l'école où la foule se pressait pour entendre Augustin ; il ne quitta l'une qu'en 384, pour aller à Milan où il devait trouver Monique sa pieuse mère et saint Ambroise. Monique eut le bonheur de voir la conversion d'un fils aux pas duquel elle s'était attachée comme son bon ange ; délivrée de ses inquiétudes elle songeait à revoir l'Afrique : or, elle était déjà à Ostie, jetant les yeux sur cette grande mer qui la séparait de Carthage, lorsque la mort vint la frapper. Ostie est aujourd'hui déserte, infecte, marécageuse ; à peine quelques barques légères peuvent-elles mouiller dans son port comblé de sable ; ses monumens sont ruinés, son enceinte s'est amoindrie ; quelques paysans minés par la fièvre errent seuls dans ses deux ou trois rues, comme des spectres parmi des décombres, mais une chose y est demeurée intacte, révérée, une chose y attire encore la curiosité du voyageur plus que son temple délabré de

Jupiter et les vestiges de son arène ; c'est la chambre où pria saint Augustin, où mourut sainte Monique.

Augustin revint une seconde fois à Rome, et c'est dans cette ville qu'il composa ses livres des *mœurs de l'Eglise, de la grandeur de l'âme et du libre arbitre* ; quant à sa vie en Afrique, elle n'appartient qu'à l'histoire générale du catholicisme qui le renomma toujours comme l'un des plus intrépides défenseurs de la vérité, comme le plus complet surtout, car personne, parmi les hauts génies de cette époque, n'envisagea l'ensemble des dogmes religieux d'un point de vue plus vaste, et n'en développa le tableau avec plus d'abondance et de lucidité.

Saint Jérôme et saint Paulin de Nole, durent se trouver à Rome en même temps qu'Augustin ; c'était à Rome que le fougueux dalmate avait passé son orageuse, sa brûlante jeunesse, s'abandonnant aux plaisirs avec tout l'emportement, toute la passion qui plus tard l'entraînèrent dans la solitude et lui dictèrent ses ardentes philippiques. Jérôme fut une de ces natures du midi, généreuses, impressionnables, mais dont le zèle se ressent trop de l'énergie, de l'impatience de leur caractère. Lorsqu'il vint à Rome en 384, ce fut pour être secrétaire du pape Damase : il logea chez Paule, une de ces saintes veuves avec lesquelles il correspondait du fond de la grotte de Bethléem, la maison de Paule était près du champ de Flore, au lieu où a été édifié *San-Girolamo alla carità*, église pour laquelle le Dominiquin composa sa fameuse communion de saint Jérôme ; c'est là que se réunissaient souvent Marcelle, Adèle, Albine, Léa, Blésille, Eutochie, toutes ces femmes pieuses et bienfaitantes dont l'histoire a immortalisé le souvenir. Saint Epiplane de Salamine demeura tout l'hiver dans cette maison, au milieu de ce cercle d'âmes privilégiées, en 382. Jérôme n'y resta qu'un an ; l'animosité dont il fut l'objet de la part du clergé de Rome, et les calomnies qui vinrent le frapper, le firent bientôt retourner en Palestine. Sainte Marcelle et sainte Principia sa fille se retirèrent dans une campagne près de Rome ; sainte Paule et sainte Eutochie visitèrent les lieux saints et fondèrent un monastère près de Bethléem : sainte Adèle

vécût au sein de Rome dans la pratique des plus austères vertus, et les deux saintes Léa et Blésille se consacrèrent à la direction d'un certain nombre de femmes lasses du monde et vouées à Dieu.

C'est au milieu de cette société hérissée de contrastes, où les vices de l'idolâtrie luttèrent avec les principes sévères du christianisme, que notre compatriote Pontius Meropius Paulinus passa ses premières années; Paulinus touchait à peine à l'adolescence lorsqu'il quitta Bordeaux pour aller à Rome: poète gracieux, orateur plein d'abondance et de verve, il brilla au barreau et dans les écoles; plus tard il fut consul, puis il épousa une jeune Espagnole riche et belle, dont il eut un fils adoré: mais lorsque cet enfant sur lequel reposaient toutes ses espérances vint à mourir, Paulinus et son épouse renoncèrent à la vie conjugale, Thérésie se retira dans un couvent, et Paulinus prêtre, puis évêque, devint à jamais célèbre sous le nom de Paulin de Nole.

Certes c'est belle chose de voir la hauteur de pensées, la dignité de conduite, la puissance de parole des évêques de ce grand siècle; les luttes continuelles qu'ils avaient à soutenir contre les influences vives du paganisme et la faveur hypocrite des hérésies accroissaient leur talent et épuraient leur caractère; il n'était pas rare alors de voir des familles entières de prédestinés. Saint Augustin était fils de sainte Monique; saint Ambroise frère de sainte Marcelline, le grand saint Basile avait pour mère sainte Emmélie et pour frères et sœurs saint Grégoire de Nysse, saint Pierre de Sébaste et sainte Macrine. On vit deux saints Grégoire père et fils se succéder sur le siège de Nazianze, le plus célèbre des deux eut pour mère sainte Nonne, et pour frère et sœur saint Césaire et sainte Gorgonie, sainte Thérésie était épouse de saint Paulin de Nole: ainsi encore j'ai vu au Mont-Cassin la statue de saint Benoît entre celles de sainte Abbondance sa mère et de sa sœur sainte Scholastique, la famille alors se soutenait comme une phalange dans les épreuves, et le foyer paternel était un sanctuaire; alors aussi le Christianisme présentait parmi ses saints et ses défenseurs, l'élite des génies

du monde entier; les Gaules barbares avaient saint Paulin et saint Hilaire; l'Espagne, le grand Asius; l'Afrique si brillante, si civilisée citait avec orgueil saint Augustin et Lactance: l'Orient avait saint Basile, saint Grégoire de Nazianze, saint Chrysostôme, Eusèbe de Césarée, saint Athanase: on dirait que l'Eglise avait absorbé à elle seule tout ce qu'il y avait de sève et de vie dans les intelligences. Julien crut y remédier en interdisant l'étude des lettres aux chrétiens, mais Julien passa comme une ombre sanglante, et il ne resta bientôt après de son règne que quelques noms de martyrs de plus à célébrer dans les fêtes. Les deux frères Jean et Paul furent au nombre de ceux qui souffrirent à Rome; durant la persécution de l'apostat ils habitaient sur la pente du Mont-Cælius, du côté du Palatin, et ils furent décapités dans leur demeure; cette demeure fut changée peu de temps après en église; c'est celle que nous voyons près de l'arc de Dolabella, avec son antique pavé de mosaïque, ses peintures de Pomerancio, ses lions de porphyre, ses colonnes de granit et la pierre sur laquelle fut tranchée la tête des saints.

Depuis la mort de Constantin jusqu'à la fin du quatrième siècle, le nombre des fondations religieuses diminua du reste sensiblement; on avait pourvu aux besoins du culte et les édifices religieux ne devaient plus se multiplier qu'en raison des progrès de l'Évangile; ainsi les seules églises romaines qu'on peut reporter à cette période, sont, avec Saint-Jean et Paul, Saint-Laurent *in Damaso* au palais de la chancellerie, Saint-Eusèbe du Mont-Esquilin bâti au lieu où vécut et mourut de faim, par ordre de l'empereur Constance, le pape Eusèbe; Sainte-Bibiane hors la porte Saint-Laurent, édifié par Olympia, dame romaine, sur les ruines du palais qu'avait habité sa vertueuse patronne et Sainte-Marie-Majeure.

Tout le monde connaît le songe qui donna lieu à la fondation de cette dernière église: elle occupe l'emplacement que la neige avait couvert malgré les chaleurs de la canicule et reçut le nom de Sainte-Marie-aux-Neiges. C'est une des sept basiliques romaines (1), et l'une des

(1) Les sept grandes basiliques romaines, à la

quatre qui ont la porte sainte ; sa forme, les détails de sa construction n'ont aujourd'hui plus rien d'antique, c'est un immense salon divisé en trois parties par les admirables colonnes de marbre blanc qui ornèrent jadis le temple de Junon-Esquiline ; son plafond à caissons dorés, sa façade percée de fenêtres soigneusement alignées sur les fenêtres voisines lui ôtent toute majesté et tout caractère ; mais ce n'en est pas moins une riche, une harmonieuse, une somptueuse église : rien de splendide comme sa chapelle du Saint-Sacrement et comme celle dédiée à la Madone. C'est dans cette basilique qu'on conserve le berceau de J.-C., et le foin, les langes de la crèche : le Tasse l'a chantée et saint Charles Borromée s'arrachant la nuit aux honneurs et aux palais, montait à genoux l'Esquilin pour venir prier dans son enceinte.

Eugène DE LA GOURNERIE.

Plusieurs apologistes de la religion, et notamment M. Frayssinous, dans une de ses *Conférences*, se sont attachés à établir que la foi n'oblige point à prendre les six *jours* de la création, dans la Genèse, pour des jours proprement dits, et que l'on peut très bien considérer cette expression comme désignant des époques indéterminées. On ne lira pas sans intérêt les considérations présentées dans l'extrait suivant d'un écrivain moderne anglais, qui s'attache à placer le récit sacré à l'abri des objections qu'on a puisées dans la géologie. On ne doit pas oublier toutefois, en le lisant, que c'est un protestant qui parle, et que nous ne prenons point toutes ses expressions, toutes ses assertions sous notre responsabilité. L'auteur, M. Buckland, jouissant d'une grande réputation scientifique en Angleterre, et son livre y ayant obtenu un immense succès, nous avons cru convenable d'en citer quelque chose. Le fragment transcrit nous a été adressé par M. Marcel de Serres.

« Jaloux de donner une idée exacte d'un livre qui a déjà attiré l'attention de l'Académie royale des Sciences de Paris, il nous a paru que le meilleur moyen était d'en extraire un chapitre entier. Parmi tous ceux que nous aurions pu citer avec le même avantage, notre choix s'est fixé sur celui où l'auteur

visite desquelles sont attachées diverses indulgences, sont Saint-Pierre, Saint-Paul, Saint-Jean-de-Latran, Sainte-Marie-Majeure, Sainte-Croix-en-Jérusalem, Saint-Laurent et Saint-Sébastien. Les quatre premières ont seules la porte-sainte.

cherche à prouver que les découvertes géologiques s'accordent avec l'histoire Sainte.

« Désireux enfin d'en donner une traduction exacte, nous avons trouvé dans M. Fauconnier un traducteur dont le mérite sera sans doute apprécié par ceux à qui la langue anglaise est familière.

« Quant à nous, notre tâche a été bien facile ; elle s'est bornée à ajouter quelques notes à l'extrait d'un ouvrage qui prouve jusqu'à l'évidence que les recherches géologiques sont loin de contrarier les faits dont nous devons la première connaissance à l'auteur de la *Genèse*. »

LA GÉOLOGIE ET LA MINÉRALOGIE

CONSIDÉRÉES DANS LEURS RAPPORTS

AVEC LA THÉOLOGIE NATURELLE ;

PAR M. BUCKLAND,

Professeur de minéralogie et de géologie
à l'Université d'Oxford.

(*The Bridgewater Treatises on the power wisdom and Goodness of God as manifested in the creation. London, 1836.*)

CHAPITRE II.

Que les découvertes géologiques s'accordent
avec l'histoire Sainte.

On a sans doute droit d'être surpris de voir des hommes savans et religieux regarder avec jalousie et méfiance l'étude de certains phénomènes de la nature qui fournissent des preuves nombreuses de plusieurs des plus sublimes attributs de la divinité. On peut justement s'étonner en les voyant accueillir avec répugnance ou avec une incrédulité absolue l'énoncé des conséquences que le géologue déduit de l'examen attentif et sévère des faits qui rentrent dans le domaine de ses investigations. De pareils doutes et de telles difficultés proviennent des découvertes faites par la géologie relativement à de très longues périodes de temps qui se seraient écoulées avant la création de l'homme. Les esprits que l'on a depuis long-temps accoutumés à dater l'origine du monde et celle de l'espèce humaine à partir d'une ère qui ne remonte qu'à six mille ans environ, repoussent toute dé-

couverte qui, fondée sur la vérité, exigerait quelque modification dans leurs idées actuelles sur la cosmogonie. Sous ce rapport, la géologie a partagé le sort des autres sciences à leur berceau, en ce qu'elle a été pendant quelque temps regardée comme hostile à la religion révélée. Aussi, de même que les autres sciences, elle deviendra pour la religion, lorsqu'elle sera parfaitement comprise, un appui fort et solide, en ce qu'elle nous convaincra davantage de la puissance, de la sagesse et de la bonté du Créateur.

Aucun homme raisonnable ne saurait douter que les phénomènes du monde naturel ne doivent tous leur commencement à Dieu. Bien plus, pas un de ceux qui croient que la Bible est la parole de Dieu, n'a lieu de craindre rien d'opposé entre ces deux choses, la parole de Dieu et les résultats de certaines découvertes relatives à la nature de ses ouvrages. Mais dans les sciences, les premiers momens d'une découverte, c'est-à-dire lorsqu'elle est en question, sont toujours des momens de perplexité et d'alarme: tant qu'ils durent, l'esprit humain est naturellement circonspect et lent à admettre de nouvelles conclusions en aucun genre de connaissances. Les persécuteurs de Galilée, prévenus contre lui, appréhendaient quelque danger pour la religion dans les découvertes d'une science où un Kepler et un Newton trouvèrent la preuve des plus sublimes et des plus glorieux attributs du Créateur. Un Herschell a dit que « la géologie, par la grandeur et l'élévation des objets dont elle « traite, se place indubitablement dans « l'échelle des sciences, après l'astronomie. » L'histoire de la structure de notre planète, lorsqu'elle sera bien connue, doit conduire à des résultats moraux aussi importans que ceux qui ont suivi l'étude du mécanisme des cieux. La géologie a déjà prouvé, par les faits physiques, que la surface du globe n'a pas existé de toute éternité dans l'état où elle se trouve maintenant; mais qu'elle est devenue telle en passant par une série d'opérations créatives qui se sont succédées à des intervalles de temps longs et définis; que toutes les combinaisons actuelles de la matière ont primitivement

existé sous un autre état, et que les derniers atomes des élémens de cette matière, quels que soient les changemens qu'elle ait subis, sont et ont toujours été gouvernés par des lois aussi régulières et aussi uniformes que celles qui maintiennent les planètes dans leurs orbites. Tous ces résultats sont en parfaite harmonie avec les plus nobles sentimens de notre cœur et avec la conviction que nous trouvons dans notre raison de la grandeur et de la bonté du créateur de l'univers. Par conséquent, la répugnance avec laquelle des personnes remplies d'un zèle sincère pour les intérêts de la religion, ont admis des phénomènes si importans pour la religion naturelle, ne peut s'expliquer que par le défaut de connaissances assez approfondies dans les sciences physiques et par la crainte mal fondée de rencontrer quelque opposition entre les phénomènes de la nature et le récit de la création tel qu'il est dans le livre de la Genèse.

On objecte mal à propos contre la géologie, que les adeptes de cette science ne sont point encore d'accord sur une théorie de la terre complète et incontestable; que les premières opinions avancées sur des faits d'une évidence imparfaite se sont évanouies par la suite, en présence de découvertes plus étendues; que rien de certain n'est donc connu sur l'ensemble du sujet, et que toutes les déductions géologiques sont certainement prématurées, dépourvues d'authenticité et conjecturales.

Nous devons franchement avouer que le temps n'est pas encore arrivé où l'on puisse établir d'une manière fixe et définitive une théorie parfaite de toute la terre, puisque nous ne possédons pas encore tous les faits sur lesquels cette théorie serait éventuellement fondée. Mais en attendant nous avons une grande quantité de phénomènes évidens et incontestables, servant chacun de base à des conclusions importantes, qu'on ne saurait récuser. C'est sur la réunion de ces conclusions, qui s'accroissent par degrés, que reposeront les théories à venir, approchant de plus en plus de la perfection. Le premier, le second et le troisième étage de notre édifice peuvent être construits avec beaucoup de solidité, quoi-

qu'il puisse encore se passer bien du temps avant que la voûte et le comble rendent le bâtiment complet. En admettant donc que nous avons encore beaucoup à apprendre, nous prétendons que déjà l'on a acquis des connaissances bien exactes, et nous protestons contre le rejet que l'on ferait des parties établies, sous le prétexte que le tout n'est pas encore achevé.

Il était prudent, sans doute, dans l'enfance de la géologie et dans l'état imparfait de ces sciences physiques qui en forment le seul fondement solide, de ne point entreprendre de comparer le récit de la création fait par Moïse, avec la structure de la terre, alors entièrement inconnue. Le temps n'était pas encore venu où l'on eût fait assez de progrès dans la connaissance des phénomènes de la nature, pour se promettre d'examiner utilement cette question. Mais les découvertes du demi-siècle dernier ont été si loin dans cette partie des connaissances naturelles, que, bon gré malgré, nous sommes forcés de fixer notre attention sur ce sujet, sans qu'il nous soit permis d'en retarder la discussion. La vérité est que tous les observateurs, quelque différentes que soient leurs spéculations relativement aux causes secondaires qui ont produit les phénomènes géologiques, s'accordent maintenant à admettre que des périodes de temps considérables ont dû s'écouler et ont été une condition essentielle pour la production de ces phénomènes.

Dans cette partie de notre recherche, il serait donc à propos d'examiner jusqu'à quel point on peut démontrer que le court récit de la création, contenu dans l'histoire de Moïse, s'accorde avec ces phénomènes de la nature qui viendront se placer sous nos yeux dans le cours de cet essai. En effet, il semble que nous ne pouvons nous dispenser d'approfondir cette question, au commencement d'une recherche dont l'objet consistera en une suite d'événemens pour la plupart antérieurs de beaucoup à la création de l'espèce humaine. On peut démontrer, je m'en flatte, non seulement qu'il n'y a aucune contradiction entre la manière dont nous expliquons les phénomènes de la nature et le récit de Moïse,

mais encore que les résultats des recherches géologiques jettent une vive lumière sur les parties de cette histoire qui sont différemment enveloppées dans une grande obscurité.

Les idées que j'énoncerai demandent, il est vrai, quelques modifications dans l'explication la plus commune et la plus répandue parmi le peuple du récit de Moïse. Les admettre n'est point accuser l'authenticité du texte, ni le sentiment de ceux qui l'ont d'abord autrement interprété, en l'absence de tous renseignemens concernant les faits qui ont été découverts seulement dans ces derniers temps. Si sous ce rapport la géologie semble demander quelque légère concession de la part de l'interprète littéral de l'Écriture, on doit être convaincu qu'elle a amplement compensé cette exigence en ajoutant des preuves importantes à l'évidence de la religion naturelle, dans une branche où la révélation ne se proposait pas de porter son flambeau.

L'erreur de ceux qui cherchent dans la Bible un récit détaillé des phénomènes géologiques, provient de ce qu'ils s'attendent gratuitement à y trouver des renseignemens historiques sur toutes les opérations du Créateur en des temps et en des lieux qui ne se rapportent pas du tout à l'espèce humaine. Ne pouvons-nous pas raisonnablement objecter que l'histoire de Moïse est imparfaite parce qu'elle ne mentionne pas spécialement les satellites de Jupiter et l'anneau de Saturne? De même il nous est permis de désirer quelque chose en n'y trouvant pas l'histoire des phénomènes géologiques dont les détails conviendraient à une encyclopédie des sciences, mais sont étrangers à l'objet d'un livre écrit seulement pour servir de guide dans la croyance religieuse et dans la conduite morale.

Nous pouvons hardiment demander à ces personnes qui regardent les sciences physiques comme étant du domaine de la révélation, quel est l'objet auquel, à moins d'une communication d'omniscience, la révélation se serait arrêtée sans être entachée de quelque omission d'une moindre importance, mais de la même espèce que celle qu'elles attribuent à l'histoire actuelle de Moïse? Par exemple, la simple révélation de la science de

l'astronomie, telle qu'elle était connue de Copernic, aurait semblé imparfaite après les découvertes de Newton, et la révélation de la science de Newton aurait paru insuffisante à Laplace. La révélation de toute la science chimique du dix-huitième siècle aurait paru incomplète, comparée à la science d'aujourd'hui, autant que ce qui est maintenant connu dans cette science paraîtra probablement défectueux avant la fin d'un autre siècle. Si l'on parcourt le cercle entier des sciences, on n'en trouvera aucune à laquelle on ne puisse appliquer cet argument, à moins que nous ne demandions à la révélation un tableau complet de tous les agens mystérieux qui entretiennent le mécanisme du monde matériel. Une telle révélation peut en vérité convenir à des êtres d'un ordre plus élevé que le genre humain, et la possession d'une telle connaissance des ouvrages aussi bien que des voies de Dieu, formera peut être une partie de notre bonheur dans l'état à venir. Mais, la nature humaine étant composée comme elle est, la communication de l'omniscience supposée ci-dessus aurait été donnée à des créatures tout-à-fait incapables de la recevoir, dans l'état présent ou passé, moral ou physique de l'espèce humaine. En outre, elle n'aurait point été en harmonie avec les desseins de Dieu, qui, dans toutes les choses qu'il nous a découvertes sur son être, a toujours eu en vue d'accorder des connaissances morales, sans se proposer jamais les connaissances intellectuelles.

On a proposé diverses hypothèses afin de concilier les phénomènes de la géologie avec le court récit de la création que nous trouvons dans l'histoire de Moïse. Les uns ont cherché à attribuer la formation de toutes les roches stratifiées aux effets du déluge de Moïse, opinion qui ne saurait s'allier avec l'énorme épaisseur et les subdivisions presque infinies de ces couches, ni avec les séries nombreuses et régulières des débris animaux et végétaux qu'elles renferment, et qui diffèrent d'autant plus des espèces existantes, que les couches dans lesquelles nous les trouvons sont placées à de plus grandes profondeurs. Une énorme quantité de ces débris appartient à des

genres éteints, et ils appartiennent presque tous à des espèces éteintes, qui vivaient, se multipliaient et mouraient aux endroits ou près des lieux où on les trouve maintenant. Ce fait prouve que les couches dans lesquelles on les rencontre s'y formèrent par des dépôts lents et successifs, pendant de longues périodes et à des intervalles de temps prodigieusement éloignés les uns des autres. Ces végétaux et ces animaux éteints n'auraient par conséquent point fait partie de la création à laquelle nous appartenons immédiatement.

D'autres ont supposé que ces couches se formèrent au fond de la mer pendant l'espace de temps qui s'écoula entre la création de l'homme et le déluge de Moïse, et qu'au moment de ce déluge, des portions du globe, qui auparavant élevées au dessus du niveau de la mer, formaient les continents d'avant le déluge, furent subitement couvertes par les eaux, tandis que l'ancien lit de l'Océan s'éleva pour prendre leur place. A cette hypothèse aussi les faits que j'avancerai ci-dessous présenteront des objections insurmontables.

Une troisième opinion a été mise en avant tant par de savans théologiens que par les géologues sur des raisons indépendantes les unes des autres, savoir : qu'il n'est pas nécessaire de comprendre les jours de la création de Moïse comme étant un espace de temps de la même longueur que celui qui résulte maintenant de la révolution diurne du globe, mais que ces jours sont des périodes de temps successives, d'une fort longue durée chacune. On a soutenu que l'ordre dans lequel sont rangés les débris organiques d'un premier monde s'accorde avec l'ordre suivant lequel est racontée la création dans la Genèse. Cette assertion, quoique exacte en apparence jusqu'à un certain point, n'est pas tout-à-fait appuyée par les faits géologiques. Car il paraît que les animaux marins les plus anciens (1), ainsi

(1) M. Buckland observe avec raison que les plus anciens animaux marins ensevelis dans les couches de transition, s'y trouvent avec les premiers débris des végétaux, en sorte que d'après les faits géologiques, l'origine des plantes et celle des animaux date de la même époque. Mais il faut bien remarquer qu'il n'en est pas tout-à-fait de même, lorsqu'on

que les premiers débris végétaux, se trouvent distribués de la même manière dans les plus basses couches de transition. De sorte qu'il est évident, autant qu'il peut

comparer les premiers végétaux qui ont vécu sur des terres sèches et découvertes, avec les animaux qui ont eu le même genre d'habitation.

Sans doute, il existe des débris d'animaux terrestres à respiration aérienne, aussi profondément enfoncés dans les vieilles couches du globe, que des végétaux non marins; mais la proportion dans laquelle les uns et les autres s'y trouvent est totalement différente. En effet, ce n'est qu'après les recherches les plus minutieuses, que l'on est parvenu à rencontrer au milieu des terrains de transition et houilliers, quelques insectes à respiration aérienne, tandis que les végétaux terrestres sont si abondants dans ces terrains et surtout dans les derniers, que la période à laquelle ils ont appartenu est la plus essentiellement végétale des temps géologiques. Peut-être même la végétation qui a formé en définitive ces immenses couches de charbon de pierre des terrains houilliers, était-elle plus active et plus belle que celle qui couvre les lieux où elle est aujourd'hui la plus florissante.

Il se pourrait même, et cette hypothèse semble très probable, que cette ancienne végétation dût une partie de sa beauté à cette absence de presque tout animal terrestre, absence produite peut-être aussi par la plus grande quantité d'acide carbonique répandue pour lors dans l'atmosphère. Ainsi, tandis que cette forte proportion d'acide carbonique a favorisé singulièrement la végétation de ces anciennes époques, d'un autre côté elle a été nuisible à la vie des animaux qui respirent l'air en nature, et dont les traces y sont si rares.

Lors donc que l'Écriture sainte a considéré la création des végétaux comme antérieure à celle des animaux, elle a eu probablement en vue, non quelques individus isolés de ces derniers, mais la grande généralité des végétaux terrestres, comparée au petit nombre d'animaux également terrestres qui les ont accompagnés. Ainsi, quoiqu'il ne soit pas complètement exact de prétendre que les végétaux ont été produits avant les animaux, ce fait le devient en quelque sorte, lorsqu'on examine la disproportion énorme qui existe entre les uns et les autres. Ainsi s'accorde l'ordre dans lequel le récit de Moïse suppose que la création aurait eu lieu, et l'ordre de succession annoncé par les débris organiques des plus anciennes époques où il en existe. C'est aussi dans ce sens que le savant auteur du *Traité*, dont le mérite est déjà bien apprécié, admet l'assertion que nous soutenons, comme vraie jusqu'à un certain point, c'est-à-dire, non relativement à la différence de date des êtres des deux règnes, mais à celle de leurs proportions relatives, surtout lorsqu'on considère ceux qui habitaient les terres sèches et découvertes.

M. DE SERRES.

P'être d'après ces débris organiques, que l'origine des plantes et celle des animaux datent de la même époque. Mais, si la création des végétaux a précédé celle des animaux, c'est un fait sur lequel les recherches de la géologie n'ont encore jeté aucun jour. Encore même il n'y a, je crois, aucune solide objection soit critique, soit théologique, contre l'interprétation de ce mot *jour*, comme exprimant une longue période de temps (1). Mais il ne sera point nécessaire d'avoir recours à une telle extension pour concilier le texte de la Genèse avec les apparences physiques, si l'on peut démontrer que

(1) Nous sommes heureux de voir l'opinion que nous avons professée, soit dans nos cours, soit dans notre travail intitulé *De la Cosmogonie de Moïse comparée aux faits géologiques*, partagée par M. Buckland, opinion qui tend à considérer l'expression traduite par jour, plutôt comme une époque d'une longueur indéterminée, que comme un espace de temps analogue pour sa durée à nos jours de vingt-quatre heures. Seulement nous sommes loin de borner cette interprétation au mot hébreu *yom* qui se trouve dans le premier verset de la Genèse, et nous croyons devoir l'étendre également à tous les versets suivants. Il paraît, en effet, que le texte hébreu où cette expression est employée, ne signifie pas, comme on l'a généralement admis, *Du soir et du matin se fit le premier jour*; mais bien, *de la fin jusqu'au commencement ce fut la première époque*, et ainsi de toutes les autres.

Cette interprétation a non seulement l'avantage de faire considérer, avec les recherches géologiques, les créations successives d'animaux et de végétaux, non comme produites dans des intervalles de temps aussi courts que le sont nos jours de vingt-quatre heures, mais surtout de donner au récit de Moïse un sens raisonnable qu'il n'aurait pas si on adoptait l'opinion la plus généralement admise. On doit d'autant plus suivre ce mode d'interprétation, qu'il est plus conforme au sens littéral du texte hébreu, ainsi que nous croyons l'avoir démontré dans l'ouvrage que nous venons de citer.

Enfin, ce qui achève, ce semble, la démonstration de cette vérité, c'est que pour admettre le contraire, il faut nécessairement que le commencement des temps où Dieu créa tout ce qui fut les cieux et la terre, ne fût autre chose qu'un intervalle aussi court que nos jours de vingt-quatre heures, dont rien du reste ne marquait encore la fin ni la naissance. Or, comme ces mots : *au commencement*, employés dans le premier verset de la Genèse, indiquent une période indéfinie, il doit, ce semble, en être de même de ceux qui désignent les six époques de la création.

M. DE SERRES.

le temps indiqué par les phénomènes de la géologie peut se trouver dans l'intervalle indéfini qui suit le commencement du premier verset.

J'ai établi mon opinion dans ma leçon inaugurale publiée à Oxford, en 1820, pag. 31-32, où j'ai embrassé l'hypothèse « qui suppose que le mot *commencement* « a été employé par Moïse dans le premier verset du livre de la Genèse pour « exprimer une période de temps indéfinie antérieure au dernier grand changement qui a modifié la surface de la « terre, ainsi qu'à la création des habitans actuels tant animaux que végétaux, pendant laquelle période aurait eu lieu une suite d'opérations et « de révolutions passées sous silence par « l'historien sacré, attendu qu'elles ne « se lient point à l'histoire de l'espèce humaine, et que celui-ci ne pouvait « en parler que dans le seul but de « prouver que la matière de l'univers « n'est point éternelle, qu'elle n'existe « point par elle-même et qu'elle fut créée « dans l'origine par la puissance de celui « qui peut tout. »

C'est une très grande satisfaction pour moi de voir que la manière dont j'envisage ce sujet, telle que je viens de l'exprimer après en avoir fait l'objet d'une longue méditation, est parfaitement conforme à l'opinion infiniment précieuse du docteur Chalmers, consignée dans le passage suivant, de son *Evidence de la Révélation chrétienne*, chap. viij. « Moïse « dit-il jamais que lorsque Dieu créa le « ciel et la terre, il ne se borna pas, au « temps dont il est parlé, à les former « avec des matériaux qui existaient auparavant? Ou dit-il quelque part qu'il « n'y eut pas un intervalle de plusieurs « siècles entre le premier acte de la création décrit au premier verset du livre « de la Genèse, où il est dit qu'il fut fait « au commencement, et ces opérations « plus détaillées dont l'énumération commence au second verset, et qui nous « sont décrites comme ayant été faites en « tant de jours? Ou bien enfin nous « donne-t-il jamais à entendre que dans « les généalogies de l'homme il y avait « un autre but que de fixer l'ancienneté « des espèces? D'où il résulte que l'ancienneté du globe a été laissée aux phi-

« losophes comme un libre champ à « leurs spéculations. »

De savans théologiens ont long-temps discuté ce point, savoir s'il fallait considérer le premier verset de la Genèse comme un début renfermant un sommaire du récit de cette nouvelle création dont les détails viennent après dans l'histoire des opérations des six jours suivans, ou comme une affirmation séparée constatant que Dieu fit le ciel et la terre, sans limiter la période de temps où la puissance créatrice fut mise en action. La dernière de ces opinions convient parfaitement aux découvertes de la géologie.

Moïse commence son récit par déclarer que, « au commencement. Dieu créa « le ciel et la terre. » Ces quelques mots, qui sont les premiers de la Genèse, peuvent être à bon droit invoqués par le géologue, comme étant un court exposé de la création des élémens de la matière, à une époque distincte qui précéda les opérations du premier jour. Nulle part il n'est affirmé que ce soit au premier jour que Dieu créa le ciel et la terre, mais bien que ce fut *au commencement*. Ce commencement peut avoir été une époque à une distance incalculable, suivie de périodes indéfinies pendant lesquelles auraient eu lieu toutes les opérations physiques découvertes par la géologie.

C'est pourquoi le premier verset de la Genèse semble indiquer explicitement la création de l'univers : *le ciel*, qui renferme les systèmes des astres, *et la terre*, qui désigne plus spécialement notre propre planète, comme le théâtre futur des opérations des six jours dont la description va suivre. Aucun renseignement n'est donné au sujet des événemens étrangers à l'histoire de l'homme, qui peuvent s'être passés sur la terre entre la création de la matière primitive mentionnée au premier verset, et l'époque à laquelle l'histoire de cette matière est reprise au second verset. Il n'y a pas même de terme fixé de temps pendant lequel ces événemens intermédiaires auraient eu lieu. Des millions de millions d'années peuvent avoir rempli l'intervalle indéfini entre le commencement où Dieu créa le ciel et la terre, et le soir qui est le commencement du premier jour du récit de Moïse.

Le second verset décrirait l'état de la terre au soir de ce premier jour (car d'après la manière de compter chez les Juifs, employée par Moïse, chaque jour est supposé depuis le commencement d'un soir jusqu'au commencement d'un autre soir). Ce premier soir peut être considéré comme le terme du temps indéfini qui suivit la création originaire annoncée dans le premier verset, et comme le commencement du premier des six jours suivans pendant lesquels la terre allait être disposée et peuplée d'une manière convenable pour recevoir le genre humain. Dans ce second verset, la terre et les eaux sont mentionnées distinctement, comme ayant déjà l'existence et étant enveloppées dans l'obscurité. L'état en est encore décrit comme un état de confusion et de vide (*tohu bohu*, expressions qui sont ordinairement rendues par le mot grec « *chaos*, » mot vague et indéfini qui peut être regardé par le géologue comme indiquant les débris et les ruines d'un premier monde (1. A cette

(1) Nous ne saurions considérer avec M. Buckland les mots *tohu bohu*, comme indiquant les débris et les ruines d'un premier monde, car ce serait admettre qu'il aurait existé, avant la création de l'univers, un monde différent de celui offert maintenant à nos regards. Or, rien dans le texte ne peut faire supposer une pareille création, et pour que l'on puisse en juger, nous allons rappeler le texte des premiers versets de la *Genèse*. Nous suivrons la traduction que nous en avons donnée dans l'ouvrage dont nous avons déjà parlé.

1^o Au commencement, Dieu créa ce qui fut les cieux et la terre ;

2^o Ce qui est la terre, était une matière informe et vaporeuse ; les ténèbres couvraient l'abîme, et les vents agitaient la surface des eaux ;

3^o Dieu dit que la lumière soit, et la lumière fut ;

4^o Dieu vit que la lumière était bonne, et il la sépara d'avec les ténèbres ;

5^o Dieu nomma la lumière jour, et les ténèbres nuit ; de la fin jusqu'au commencement ce fut la première époque, etc.

Rien dans ce texte ne suppose autre chose qu'une création primitive des cieux et de la terre, qui aurait eu lieu au commencement des temps, et plus tard un arrangement de la terre avec sa forme et ses harmonies actuelles. Ainsi les mots *tohu* et *bohu*, tout en indiquant qu'après sa primitive création le globe était encore dans une sorte de chaos, n'indiquent nullement que lorsque le Créateur le disposa pour recevoir les êtres vivans qui devaient l'em-

époque intermédiaire finirent les périodes géologiques qui avaient précédé indéfiniment ; une nouvelle suite d'événemens commença, et l'ouvrage du premier matin de cette nouvelle création fut la lumière sortant, à la voix de Dieu, de cette obscurité temporaire dont les ruines de l'ancienne terre avaient été couvertes.

Cette ancienne terre et cette ancienne mer sont mentionnées plus loin dans le neuvième verset, où il fut commandé aux eaux de se réunir en un seul lieu, et à la terre de se montrer à sec. Cette terre sèche est la même dont la matière fut créée, ainsi qu'il est dit au premier verset, et dont la submersion et l'obscurité temporaires sont décrites dans le second. Relativement à la terre et aux eaux, l'apparition de l'une et le rassemblement des autres sont les seuls faits affirmés dans le neuvième verset ; il n'y est point dit que la terre ni les eaux aient été créées le troisième jour.

On peut expliquer de la même manière le quatorzième verset et les quatre suivans. Il semble que ce qu'ils renferment au sujet des luminaires célestes n'y soit relaté que par rapport à notre planète, et plus particulièrement par rapport au genre humain, qui allait y être placé. Il n'est point dit que la substance du soleil ni de la lune ait reçu l'existence au qua-

bellir et Panimer, il fut les restes et les ruines d'un ancien monde privé pendant long-temps de la lumière qui jaillit à la voix de Dieu.

On ne saurait voir non plus une preuve de l'existence de cet ancien monde dans ce qui est dit au neuvième verset de la *Genèse*, que Dieu ayant séparé les eaux des terres sèches, les continents apparurent pour la première fois. Cette séparation annonce uniquement que jusqu'alors les mers, confondues avec les terres, leur étaient mêlées. Ainsi la création de la terre comme des cieux, au commencement des temps, ne peut faire considérer l'arrangement que plus tard Dieu donna à notre planète, comme une nouvelle création, car ces dispositions étaient pour ainsi dire une suite nécessaire de sa formation et du but pour lequel elle avait été créée.

Ce que nous venons de dire s'applique non seulement à la terre, mais encore à l'ensemble des corps célestes qui, créés dans le principe des temps, ne furent cependant disposés à répandre la lumière sur notre globe, qu'à la quatrième époque, c'est-à-dire, bien long-temps après leur création.

trième jour. On peut également inférer du texte que ces corps furent alors comparés et furent destinés à certaines fonctions très importantes pour le genre humain, savoir : « à donner la lumière à la terre, et à régler les jours et les nuits. » « A être des signes pour les saisons, pour les jours et pour les années. » Le fait de leur création avait été consigné auparavant dans le premier verset. Les étoiles ne sont mentionnées qu'en trois mots, presque entre parenthèses, comme s'il était question seulement d'annoncer qu'elles aussi furent faites par la même puissance qui avait fait le soleil et la lune, ces luminaires bien plus importants pour nous. Cette innombrable armée des corps célestes, qui probablement sont tous des soleils, centres d'autres systèmes planétaires, n'est indiquée que très succinctement, tandis que notre lune, petit satellite, est mentionnée comme n'étant inférieure en importance qu'au soleil. Cela prouve évidemment qu'il n'est ici parlé des phénomènes astronomiques que d'après leur importance relativement à la terre et au genre humain, et pas du tout par rapport à leur importance réelle dans l'univers, qui est sans bornes. Il paraît impossible de comprendre les étoiles fixes au nombre des corps dont il est dit qu'ils furent placés dans le firmament du ciel pour répandre leur lumière sur la terre, puisque le plus grand nombre, sans le secours du télescope, y est invisible, à cause de leur éloignement. Le même principe semble convenir à la description de la création qui concerne notre planète. La création de la matière qui la compose en ayant été annoncée dans le premier verset, les phénomènes géologiques, de même que les phénomènes astronomiques, sont passés sous silence, et l'historien va tout droit aux détails de la création actuelle qui se rapportent le plus immédiatement à l'homme.

L'explication que je propose ici paraît en outre résoudre la difficulté qui résulterait autrement du récit de l'apparition de la lumière au premier jour, pendant que le soleil, la lune et les étoiles ne sont faits qu'au quatrième jour, où on les voit paraître. Supposons donc que tous les corps célestes, ainsi que la terre, ont été

créés à une époque indéfiniment éloignée, désignée par le mot *commencement*, et que l'obscurité décrite au soir du premier jour a été une obscurité temporaire produite par l'accumulation d'épaisses vapeurs « sur la surface de l'abîme. » Dans ce cas, ces vapeurs, en commençant à se dissiper, auront permis à la lumière de paraître sur la terre au premier jour, tandis que la cause excitante de cette lumière était encore dans l'obscurité. Plus tard, l'atmosphère ayant été entièrement purifiée, au quatrième jour, le soleil, la lune et les étoiles auront reparu dans le firmament, pour prendre leurs nouvelles relations tant avec la terre récemment modifiée qu'avec l'espèce humaine.

Nous avons la preuve évidente de la présence de la lumière à des périodes de temps longues et éloignées, pendant lesquelles la plupart des formes fossiles éteintes de la vie animale se succédèrent les unes aux autres sur la surface primitive du globe. Cette preuve se trouve dans les débris d'yeux pétrifiés d'animaux que l'on a trouvés dans des formations géologiques de différents âges. Dans un des chapitres suivans, je démontrerai que les yeux des trilobites conservés dans les couches de transition étaient construits de telle sorte qu'ils sont parfaitement semblables à ceux des crustacés existant; que les yeux des ichthyosaurus du lias renfermaient un appareil semblable à l'appareil des yeux de plusieurs oiseaux. Une ressemblance si frappante ne permet pas de douter que ces yeux fossiles n'aient été des instrumens d'optique calculés pour recevoir les impressions de la même lumière que le sens de la vue transmet aux animaux vivans, et de la même manière qu'eux. Cette conclusion est en outre confirmée par ce fait général, que les têtes de tous les poissons et de tous les reptiles fossiles de chaque formation géologique sont pourvus de cavités destinées à recevoir des yeux, et de trous servant au passage des nerfs optiques. Cependant les cas sont rares où quelque partie de l'œil même soit conservée. L'influence de la lumière est en outre si nécessaire à l'accroissement des végétaux existans, que nous ne pouvons nous empêcher de conclure

qu'elle n'ait été également essentielle au développement des nombreuses espèces fossiles du règne végétal, aussi étendues et aussi anciennes que les débris des animaux fossiles.

Il paraît, et cela est infiniment probable d'après les découvertes récentes, que la lumière n'est point une substance matérielle, mais qu'elle est seulement un effet des ondulations de l'éther, que cet éther infiniment subtil et élastique parcourt tout l'espace et pénètre même l'intérieur de tous les corps. Tant qu'il demeure en repos, il y a obscurité parfaite; lorsqu'il est mis dans un certain état de vibration, alors est produite la sensation de la lumière. Cette vibration peut être excitée par diverses causes; par exemple, par le soleil, par les étoiles, par l'électricité, par la combustion, etc. Si donc la lumière n'est point une substance, mais est seulement une suite de vibrations de l'éther, c'est-à-dire un effet produit sur un fluide subtil par l'excitation d'une cause ou de plusieurs causes extérieures, on peut dire sans crainte, si cela n'est pas dit dans la Genèse, qu'elle a été créée, quoique littéralement on puisse dire qu'elle est mise en action.

Enfin, en rapprochant le quatrième commandement, Exod. xx. ij. des six jours de la création de Moïse, nous voyons que le mot *asah*, fait, est celui qui est également employé dans la Genèse, 1. 7 et 1. 16, et que nous avons démontré avoir un sens moins étendu et moins énergique que *bara*, créé (1).

(1) Nous nous sommes encore à peu près rencontré avec M. Buckland, dans la manière d'entendre et d'interpréter les mots *bara* et *asah*. *Bara* paraît assez constamment employé dans la Genèse, pour exprimer l'action de créer, tandis que *asah*, quoique traduit le plus ordinairement par *faire*, signifie particulièrement approprier, adapter, arranger ou disposer, et même dompter, subjuguier ou soumettre. Aussi est-ce du verbe *bara* que Moïse se sert lorsqu'il veut exprimer la création des cieux et de la terre ou l'extraction du néant. Il emploie au contraire le verbe *asah*, lorsqu'il dit dans le quatorzième verset de la Genèse, que « Dieu disposa des corps lumineux dans le firmament du ciel pour séparer le jour d'avec la nuit, et servir de signes pour marquer les temps, les jours et les années. »

On voit donc, d'après le texte hébreu, qu'il y a une opposition formelle entre ces deux verbes; car

Comme il n'exprime pas nécessairement qu'une chose est faite de rien, il peut être employé ici pour exprimer un nouvel arrangement des matériaux qui existaient auparavant.

Après tout, il faut se souvenir que la question ne roule pas sur l'exactitude du récit de Moïse, mais qu'elle réside entièrement dans l'exactitude de l'explication que nous en donnons. En allant même plus loin, nous devons nous mettre dans l'esprit que l'objet de ce récit a été non d'établir de quelle manière le monde a été fait, mais de faire savoir par qui il a été fait. Comme dans ces premiers jours, les hommes avaient un penchant décidé à adorer les objets les plus brillans de la nature, nommément le soleil, la lune et les étoiles, il semblerait que Moïse, dans son histoire de la création, se serait proposé le but important de tenir les Israélites en garde contre le polythéisme et l'idolâtrie des nations dont ils étaient environnés, en leur annonçant que tous ces corps célestes si magnifiques n'étaient pas des dieux, mais qu'ils étaient les ouvrages d'un Créateur tout puissant, à qui seul appartenaient les hommages du genre humain.

asah, disposer, approprier ou arranger, indique une matière préexistante, sur laquelle la volonté de Dieu opère; tandis que *bara*, créer, n'en suppose point. Aussi *bara*, disent tous les commentateurs, c'est créer, *id est creare*. Pour en être convaincu, il suffit, ce semble, de comparer le premier verset de la Genèse avec le troisième du chapitre second, où on lit *bara l'asfaalh, creavit ut faceret, creavit ut ordinaret*, ce qui veut dire, Dieu créa la matière au commencement des temps et la tira du néant, pour l'ordonner et lui communiquer ensuite de nouvelles formes.

Le verbe *bara*, employé dans le premier verset de la Genèse, exprimerait donc l'action créatrice de Dieu, qui tire du néant la matière qu'il crée, tandis que *asah* se rapporterait à l'acte qui consiste à la disposer dans des formes nouvelles, ou à lui donner des attributs nouveaux. Sans doute il n'existe peut-être dans aucune langue, un mot dont l'acception soit aussi étendue que celle que nous attribuons au verbe *bara*; mais dans quelle langue trouvons-nous la volonté de Dieu opérant une œuvre aussi magnifique et aussi merveilleuse que celle de la création de l'univers?

M. DE SEUREN.

NOTES DE L'AUTEUR.

I

On ne peut guère, sans blesser les lois de la nature, réduire à une époque de six mille ans ces phénomènes et d'autres semblables qui se passent dans le ciel. Pourquoi ne pas plutôt avouer que l'origine de notre terre n'a rien de commun ni pour le mode, ni pour le temps, avec celle de l'univers entier, soit intellectuelle, soit matériel? On ne doit pas même s'étonner que Moïse n'ait fait aucune distinction à ce sujet, et n'ait point parlé de l'origine de l'univers, indépendamment de celle de notre monde sublunaire; car le peuple ne les distingue point et les confond. — Le plus sage de tous les législateurs a donc laissé aux philosophes le soin de classer les ouvrages de Dieu dans un autre ordre, conformément aux perfections divines et à la nature des choses, lorsque l'esprit humain serait arrivé à sa maturité par l'âge, par l'usage et par l'observation. (Burnet, Archéol. philos., c. 8, pag. 306. in-4° 1692.)

II

Je joins ici la note suivante, qui m'a été fournie par mon ami, le professeur royal d'hébreu à Oxford. Je le fais avec d'autant plus de plaisir, que cette note me met à même d'appuyer de la sanction de la critique hébraïque, d'un très grand prix à mes yeux, l'interprétation au moyen de laquelle il nous est possible de concilier l'explication littérale du premier chapitre de la Genèse, avec les difficultés apparentes qui résultent des phénomènes géologiques. « Deux erreurs opposées ont, je crois, été commises par les critiques relativement à la signification du mot *bara*, créé : la première, par ceux qui ont avancé que le sens véritable et essentiel de ce mot est *créé de rien*; la seconde, par ceux qui se sont efforcés, à l'aide de l'étymologie, de démontrer qu'il doit signifier nécessairement formation d'une chose avec une matière existant déjà. Dans le fait, ce n'est ni l'un ni l'autre sens. Je ne sache pas qu'il existe dans aucune langue un mot signi-

fiant nécessairement créé de rien; comme aussi aucun mot connu, employé pour exprimer l'action de Dieu, ne comprend dans sa signification intrinsèque l'existence préalable de la matière. Ainsi, le mot français *créé*, qui est la traduction du mot *bara*, exprime que la chose créée a reçu de Dieu l'existence, sans pourtant renfermer en lui-même cette idée, si la voix de Dieu donna de rien l'existence à cette chose, ou non. Car puisque nous ajoutons ces mots : *créé de rien*, nous montrons que le mot création n'a pas cette force par lui-même. Et en vérité, lorsque nous parlons de nous-mêmes comme de créatures sorties des mains de Dieu, nous n'exprimons pas du tout que nous ayons été faits de rien, quant au physique. De même, si le mot *bara* doit être paraphrasé ainsi : *créé de rien* (dans toute l'extension dont ces mots sont susceptibles), ou bien ainsi : *donné un mode d'existence nouveau et distinct à une substance existant déjà*, c'est ce qui doit dépendre du contexte, des circonstances ou des choses que Dieu a révélées ailleurs, mais ne peut nullement résulter de la pure signification de ce mot. Cela est clair, d'après l'emploi qui en est fait I. 27, au sujet de la création de l'homme, qui, comme nous l'apprenons ch. 2. 7, fut formé d'une matière existant auparavant, du limon de la terre. En vérité, le mot *bara* a beaucoup plus de force que le mot *asah*, fait, au point que *bara* peut seulement être employé relativement à Dieu, tandis que *asah* peut être appliqué à l'homme. C'est tout juste la différence qui existe entre les mots *créé* et *fait*, par lesquels ils sont rendus en français. Mais ceci me paraît appartenir plutôt à notre manière de concevoir qu'au sujet même; car, faire, lorsque nous parlons de Dieu, équivaut à créer.

En conséquence, les mots *bara*, *créé*; *asah*, *fait*; *yastar*, *formé*, sont fréquemment employés par Isaïe, et plusieurs fois par Amos, comme équivalens. *Bara* et *asah* expriment également la formation de quelque chose de nouveau (*de novo*), quelque chose dont l'existence dans son nouvel état a commencé avec cet état, et dépend entièrement de la volonté de son créateur, ou de celui qui l'a faite. C'est ainsi que Dieu parle de lui-

même comme créateur *boree*, du peuple juif, par exemple (Isaïe, xliij. 1. 15.), et qu'un événement nouveau est exprimé avec le même mot comme *une création*. (Nomb. xvj. 30. version anglaise.) « Si le souverain fait une nouvelle chose. » A la marge, hébr. « Créé une créature. » Le psalmiste aussi fait usage du même mot, Ps. eiv. 30, lorsqu'il décrit le renouvellement de la surface de la terre par les générations successives des créatures vivantes. « Tu envoies ton esprit, elles sont « créées, et tu renouvelles la face de la « terre. » Beausobre a mis cette question à la portée du peuple dans son Histoire du manichéisme, tom. 2, liv. 5, chap. 4; et Petau l'a traitée d'une manière plus relevée dans sa Théologie dogmatique, tom. 3 de l'ouvrage des six jours, liv. 1, ch. 1, § 8.

J'ai continuellement relu et étudié ce récit, et la seule conclusion que j'ai pu en tirer est que ces mots *créé* et *fait* sont synonymes (quoique le premier ait pour nous plus de force que le second). Je me fonde sur ce qu'ils sont constamment employés l'un pour l'autre, par exemple dans la Genèse, 1 v. 21. « Dieu créa les grandes baleines. » v. 25. « Dieu fit la bête de la terre. » v. 26. « Faisons l'homme. » v. 27. « Ainsi Dieu créa l'homme. » En même temps il est très probable que le mot *bara*, créé, fut choisi pour décrire la première production du ciel et de la terre, comme étant le plus énergique de tous.

Cependant le véritable point sur lequel semble rouler l'interprétation du premier chapitre de la Genèse est de savoir si les deux premiers versets sont simplement le sommaire de ce qui est relaté en détail dans le reste du chapitre, c'est-à-dire une sorte d'introduction, ou bien s'ils contiennent le récit d'un acte de création. Cette dernière interprétation me paraît être la véritable, premièrement, parce qu'il n'y a pas d'autre récit de la création de la terre, et secondement, parce que le second verset décrit l'état de la terre après qu'elle eut été créée, et prépare au récit de l'ouvrage des six jours. Et si ces deux versets parlent de la création, il me paraît que cette création, au commencement, fut antérieure aux six jours, parce que, comme

on le remarque, avant la création de chaque jour il est déclaré que Dieu dit ou qu'il voulut que telle chose fût : « et Dieu dit. » Par conséquent il semble résulter de la simple manière dont est fait ce récit, que la création du premier jour commença lorsque ces mots furent employés pour la première fois. c'est-à-dire lors de la création de la lumière, v. 3. Le temps de la création au premier verset ne me paraît donc pas être défini. Il est dit seulement, par rapport à nous, que c'est Dieu qui a fait toutes choses. Ceci n'est point une opinion nouvelle; un grand nombre de Pères (ils sont cités dans Petau. l. c. 11, § 1) ont supposé que les deux premiers versets de la Genèse contenaient le récit d'un acte de création distinct et premier. Plusieurs, comme saint Augustin, Théodoret et quelques autres, celui de la création de la matière; d'autres, celui de la création des éléments; d'autres encore (et ceux-ci sont les plus nombreux), ont imaginé qu'il était ici question de ce qu'ils croient être appelé ailleurs les hauts cieux, les cieux des cieux, mais non des cieux visibles, les cieux visibles étant portés à la création du second jour. Petau lui-même regarda la lumière comme le seul acte de création du premier jour (c. 7 de l'ouvrage du premier jour, c'est-à-dire de la lumière), et regarda les deux premiers versets comme un sommaire du récit de la création qui allait suivre, et comme une déclaration dont le but était de faire connaître en général que c'était Dieu qui avait fait toutes choses.

Episcopius aussi, avec d'autres, pensait que la création et la chute des mauvais anges eurent lieu pendant l'interval de temps dont il est ici parlé. Quoique ce ne soit point ici la place de telles spéculations, elles montrent pourtant, à ce qu'il paraît, qu'il est naturel de supposer qu'un espace de temps considérable peut s'être écoulé entre la création racontée au premier verset de la Genèse et la création dont l'histoire est contenue dans le troisième verset et dans les suivans. Par suite, plusieurs vieilles éditions de la Bible anglaise, où il n'existe pas de division par versets, nous offrent un petit vide à la fin de ce qui forme aujourd'hui le second verset. Luther a ajouté dans sa

Bible (Wiltemberg, 1557) la figure que je plaçais à côté du troisième verset pour marquer le commencement du récit de la création du premier jour (1).

Voilà donc l'explication la plus plausible que l'on désirait. Car bien que nous reculions devant l'impénétrabilité de plier le langage du livre de Dieu à un autre sens qu'à celui qu'il nous offre naturellement, nous ne pouvons nous empêcher de craindre d'être influencés, malgré nous, par les opinions flottantes de notre siècle. Alors nous embrassons avec empressement les interprétations au moyen desquelles on expliqua la Sainte Écriture, avant l'apparition des théories nouvelles. On me permettra d'ajouter que je dois m'arrêter ici. Nous ne connaissons rien de la création, rien des causes finales, rien de l'espace, excepté ce qui en est occupé par les corps existants; rien du temps, excepté ce qui est limité par la révolution de ces corps. Je serais très fâché de paraître dogmatiser sur des choses qu'avec un peu de réflexion ou un peu de respect nous avouerons ignorer complètement. « Nous pouvons à peine apprécier les choses qui sont sur la terre,

(1) Nous remarquerons avec nos lecteurs que ce n'est pas l'esprit du catholicisme qui domine dans l'explication renfermée ici du premier chapitre de la *Genèse*. L'auteur, membre du clergé anglican, ne pouvait que leur donner la teinte de la religion qui est la sienne. Le nom de Luther et celui de plusieurs écrivains, ses disciples, ne seront sans doute point vus avec plaisir de ceux qui, ne se bornant pas à admirer les perfections infinies de Dieu dans les ouvrages sortis de ses mains, s'appliquent à rattacher au culte catholique leur croyance religieuse et les hommages qu'ils rendent au Tout-Puissant. Le nombre des lecteurs de ce genre augmente heureusement tous les jours dans notre patrie. Aussi formons-nous le vœu de voir bientôt quelqu'un de ces pieux savans, qui sont l'ornement de l'Église et l'honneur de la France, traiter cet important sujet que l'illustre M. Buckland manie avec une habileté si admirable. Les travaux prodigieux et les nombreuses observations qu'il exige, ne doivent pas affaiblir le courage de celui qui formera une pareille entreprise. Le succès du professeur anglais, dû à un immense savoir dans les sciences naturelles, et à une perfection de style étonnante, est un motif puissant d'émulation pour le talent qui doit toujours avoir en vue de rivaliser avec les réputations les mieux acquises, sans se laisser éblouir par l'éclat dont elles sont environnées.

(Note du traducteur.)

à peine pouvons-nous découvrir celles qui frappent nos yeux; qui pourra fouiller dans celles qui sont au ciel? »

III

Les observations suivantes de l'évêque Gleig (quoiqu'à l'époque où il les écrit il ne fût pas entièrement convaincu de la réalité des faits annoncés par les découvertes géologiques) font voir qu'il était d'avis d'admettre un temps indéfini qui se serait écoulé avant l'existence de l'espèce humaine, afin de faciliter l'explication de l'histoire de la création, faite par Moïse.

« En vérité, je suis fortement porté à croire que la matière de l'univers corporel fut toute créée à la fois, quoique diverses portions de cette matière puissent bien avoir reçu leurs formes à des périodes de temps tout-à-fait différentes. En quel temps fut créé l'univers, ou combien de temps le système solaire demeura dans un état de chaos? ce sont de vaines recherches auxquelles on ne peut donner de réponses. Moïse raconte l'histoire de la terre, seulement quant à son état présent. Il est vrai qu'il affirme qu'elle fut créée et qu'elle était alors informe et vide, lorsque le souffle de Dieu commença à passer sur la surface de la masse fluide. Mais il ne dit pas combien de temps cette masse a demeuré dans le chaos, ni si elle était ou n'était pas les débris de quelque système précédent, qui eût été habité par des créatures vivantes, d'espèce différente de celles qui occupent le système présent. Je ne dis pas cela pour aller au devant de l'objection que l'on a quelquefois portée contre la cosmogonie de Moïse, d'avoir présenté les ouvrages de la création comme n'ayant pas plus de six ou sept mille ans; car Moïse ne fixe pas ainsi l'âge de ces ouvrages. Cependant quelque éloignée que puisse être la période, et elle est probablement très éloignée, où Dieu créa le ciel et la terre, il y a eu un temps dont elle n'était éloignée que d'une année, d'un jour, d'une heure. Par conséquent ceux qui prétendent que la gloire de Dieu tout-puissant, manifestée dans ses ouvrages, ne peut point être circonscrite à la courte période de six ou sept

mille ans, ne font point attention qu'on peut faire la même objection pour la plus longue période qu'il soit possible à l'esprit humain de concevoir. Aucune quantité assignable de durée successive ne peut être mise en comparaison avec l'éternité. Et quand même nous supposions que l'univers matériel a été créé il y a six millions ou six cents millions d'années, un chicaneur pourrait dire encore, et avec autant de raison, que la gloire du Dieu tout-puissant, manifestée dans ses ouvrages, ne peut point être ainsi limitée. En admettant que l'existence d'une première terre et d'un premier ciel visible n'est incompatible ni avec la cosmogonie de Moïse, ni avec aucune autre partie de l'Écriture, je ne me suis pas proposé de confondre des objections telles que celle-ci, mais j'ai eu en vue seulement d'empêcher que la foi des pieux lecteurs ne fût ébranlée par les découvertes soit réelles, soit prétendues de nos géologues modernes. Si ces philosophes ont réellement découvert des os fossiles appartenant probablement à des espèces ou à des genres d'animaux qui n'existent aujourd'hui nulle part, ni sur la terre, ni dans l'océan; si la destruction de ces genres ou de ces espèces ne peut être attribuée au déluge général, ou à quelque autre de ces catastrophes que notre globe, comme nous l'apprend l'histoire authentique, a incontestablement subies; ou bien s'il est vrai que parallèlement à la surface de la terre on trouve des couches qui ne peuvent avoir été déposées comme elles sont que par la mer, ou au moins par quelque masse d'eau séjournant au dessus d'elles dans un état de tranquillité, pendant une période plus longue que n'a duré le déluge de Noé; si toutes ces choses sont fondées en vérité, ce dont je ne suis nullement persuadé, il n'y a rien dans les Saintes Écritures qui nous défende de supposer qu'il y a là les ruines d'une première terre, gisant dans la masse informe dont Dieu, comme nous l'apprend Moïse, forma le monde présent. L'histoire de Moïse, aussi loin qu'elle remonte, est l'histoire de la terre actuelle, et des premiers aïeux des habitans qui y sont aujourd'hui, et un des plus savans et des plus ingénieux géologues a prouvé

clairement (voyez Cuvier, *Essai sur la théorie de la terre*) que l'espèce humaine ne pouvait être plus ancienne de beaucoup qu'elle ne semble l'être d'après les écrits du législateur hébreu.» (Bible de Stackhouse, par l'évêque Gleig, pag. 6. 7. 1816.)

EXAMEN CRITIQUE ET HISTORIQUE

DU

DICTIONNAIRE

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

(6^e édition.)

PRÉFACE DE M. VILLEMAIN.

Cinquième article.

Bien qu'étrangère à la masse de la nation, la fortune de notre idiome, au point où nous l'avons laissée, était si nouvelle, si prodigieuse, qu'il semblait téméraire à Richelieu de la prévoir un siècle et demi auparavant. Le dix-septième siècle en avait semé les germes, et le dix-huitième, après en avoir cueilli les premiers fruits, nous préparait lui-même, par sa culture, une plus abondante moisson : richesses toujours croissantes, grâce aux rapides conquêtes du dehors. Quant aux acquisitions de l'intérieur, elles étaient si lentes et si pauvres, qu'il semblait à jamais impossible de rendre la langue nationale commune à tous les habitans du pays. Renfermée dans une faible élite de nos populations dont elle resta le patrimoine exclusif jusqu'au moment de la révolution française, elle se trouvait à cette époque à peine usitée dans une quinzaine des nouveaux départemens. Voilà où le français en était réduit sur le territoire même de la France. après s'être fait accepter par tous les peuples modernes comme l'instrument général de leurs communications et par leurs classes supérieures comme le lien sacré qui les réunissait en une seule famille. Cette immense disproportion entre la surface et la profondeur de notre idiome, ces deux phéno-

mènes de prime-abord si contradictoires et pourtant si réels, nous expliquent aujourd'hui pourquoi l'Assemblée constituante, voulant à la même époque introduire l'unité dans nos lois et leur donner la publicité qui pouvait seule les rendre obligatoires, se vit obligée de les faire traduire et promulguer dans chacun des dialectes particuliers aux anciennes provinces. Force était au législateur de recourir à un semblable intermédiaire, puisqu'il ne trouvait pas même un cinquième de la nation capable de bien comprendre la langue nationale. Tout le reste pensait et parlait dans les vieux dialectes du moyen âge, dans ces idiomes dégénérés dont l'usage était devenu le caractère distinctif des classes inférieures. Le clergé lui-même était réduit à s'en servir pour se mettre en rapport avec le peuple ; et il enseignait en patois les vérités sublimes du christianisme, au risque de ne pouvoir les traduire lorsqu'il les voulait mettre à la portée de la multitude, ou de les dégrader en les exprimant dans son langage ignoble.

Ainsi se perpétuait une culture barbare sur la terre privilégiée de la civilisation chrétienne. Trente patois divers se partageaient notre belle France, isolaient chacune de nos provinces, appauvrirent leurs ressources, entravaient leurs relations de tous genres : commerce, industrie, agriculture, administration, bien-être matériel, et bien moins encore les richesses morales, l'échange des idées et des sentimens nationaux, rien n'était commun pour les pères de la plupart d'entre nous. Le charme de la vie intellectuelle et morale, le grand lien de la société leur manquait : ils ne pouvaient communier dans une seule et même langue. Le Breton et le Provençal, le Basque et l'Alsacien conservaient chacun la sienne, dont il s'enveloppait comme pour garantir du contact général ses pensées et ses affections locales. Pour les classes inférieures la patrie ne dépassait donc pas la province, quelquefois même la ville natale ; elle s'étendait jusqu'aux frontières de leurs patois. La France était au delà, et dans leur esprit ne venait jamais qu'une seconde ligne. Dépouillée même de sa valeur morale, elle ne leur représentait

qu'un sens purement géographique. La France, ce n'était qu'un nom jeté sur la carte.

Aussi, pour la majeure partie de nos populations, le véritable patriotisme n'existait pas ; les intérêts généraux ne réveillaient point en elles cette vive et soudaine sympathie qui fait lever un peuple comme un seul homme ; et nous ne devons pas nous en étonner, puisqu'ils n'étaient compris qu'à l'aide d'une traduction patoise souvent impossible, toujours imparfaite. Les dialectes des anciennes races vaincues et opprimées avaient perdu comme elles, avec leur gloire, toutes les ressources de leur génie ; et il ne leur était plus donné de rendre les pensées grandes et généreuses que le sentiment et la jouissance de sa supériorité avaient communiqué au peuple vainqueur. Que dis-je ? ces idiomes abâtardis dans une longue servitude, portaient encore l'empreinte de la vieille opposition des races et de leurs antipathies traditionnelles. Les *Francians* de la Provence, les *Francimans* des provinces de l'ancien royaume d'Aquitaine, conservaient leur vieille acception de haine ou de mépris, et ces qualifications injurieuses persistaient, comme une dernière protestation du vaincu, toujours impuissant à s'affranchir lui-même, et dans son aveugle obstination refusant droit de cité parmi les Français vainqueurs.

Vienne donc, quelle qu'elle soit, une nouvelle explosion du génie national, qui achève les bienfaits de la conquête et l'œuvre si lentement élaborée par les siècles ! Qu'elle vienne pour notre patrie et paraisse au grand jour, puisqu'il est écrit qu'une mère aimera mieux voir ses entrailles déchirées que laisser mourir dans son sein l'enfant qu'elle a conçu ; et que la lave brûlante d'une révolution que la justice du ciel envoie purifier tant de souillures et passer au creuset tant de vertus, dévore aussi ces patois dégénérés qui étouffent comme des landes stériles la semence et la culture de notre belle langue française ! Enfantement douloureux, mais fécond ! Renaissance miraculeuse pour nous-mêmes, qui ne pouvions la prévoir et osions à peine l'espérer, et pour le monde entier qui croyait y voir notre ruine, et qui a été forcé d'y

reconnaître notre plus beau triomphe!

Ici commence pour notre idiome comme pour tous nos élémens de nationalité, une période inouïe de développemens et une carrière nouvelle, immense, ouverte à l'application de tous les principes d'unité et de fusion intérieure qui depuis deux siècles travaillaient la France. Le 14 janvier 1790, la Constituante avait ordonné, comme nous l'avons déjà dit, la traduction de ses lois dans les dialectes populaires. Mais ceux-ci, étrangers comme les populations qui les parlaient aux nouvelles notions politiques et sociales, et incapables d'en rendre fidèlement la pensée, ne firent que multiplier les difficultés déjà si nombreuses de leur application. Aussi, lorsque la convention eut accompli son œuvre de sang et promené partout son terrible niveau, « nous n'avons plus de provinces, s'écria Grégoire, mais nous avons trente patois différens, et nous en sommes encore pour le langage à la tour de Babel, tandis que pour la liberté nous formons l'avant-garde des nations (1).... Sans nous livrer à l'espérance chimérique de ramener tous les peuples à une langue commune, nous pouvons du moins uniformiser la nôtre de manière que tous les citoyens puissent sans obstacle se communiquer leurs pensées. Cette entreprise, qui ne fut pleinement exécutée chez aucune nation, est digne du peuple français, qui centralise toutes les branches de l'organisation sociale, et doit être jaloux de consacrer au plus tôt dans une république une et indivisible, l'usage unique et invariable de la langue de la liberté. »

(1) *Moniteur* n° 6, juin 1794 (vieux style). On peut assurer sans exagération, disait Grégoire dans le même discours, qu'au moins six millions de français, surtout dans les campagnes, ignorent la langue nationale; qu'un nombre égal est à peu près incapable de soutenir une conversation suivie; qu'en dernier résultat le nombre de ceux qui la parlent purement n'exécède pas trois millions, et probablement le nombre de ceux qui l'écrivent correctement est encore moindre..... Telle était, ajoute-t-il, l'ignorance de certaines communes que dans les premières années de la révolution elles s'étaient persuadé que le mot *décret* signifiait *un décret de prise de corps*.

Grégoire parlait au nom du comité d'instruction publique; rappelant alors l'insuffisance des mesures arrêtées pour faire disparaître les patois féodaux, et comptant peu sur le décret du 27 janvier 1794, qui obligeait toute commune parlant un idiome de province, à se pourvoir d'un instituteur spécial pour la langue française, il proposa d'intéresser les citoyens à la propagation de la langue nationale, en leur montrant combien son usage importait à la conservation de leurs droits, à la connaissance de leurs devoirs, à leur admissibilité à toutes les fonctions publiques, à la liberté des suffrages dans les élections et à l'égalité de tous. — Les motifs d'humanité furent invoqués à leur tour : les querelles sanguinaires des nations n'étant le plus souvent que des logomachies; il fallait donc par l'unité de langage éteindre les préventions résultant des anciennes divisions provinciales, et resserrer les liens d'amitié qui doivent unir des frères. Mais à côté de ces phrases d'usage, étaient des motifs plus sérieux. « La disparité des dialectes contrariait l'action gouvernementale, empêchait l'amalgame politique, consacrait l'inégalité de *s petites gens* et des *gens comme il faut*, » et Grégoire établissait sans réplique que l'unité de notre idiome était une partie intégrante de la révolution. « Dès-lors disait-il, plus on m'opposera de difficultés, plus on me prouvera la nécessité d'opposer des moyens pour les combattre. Tous ceux qui ont combattu le fédéralisme politique, combattront avec la même énergie celui des idiomes. »

Le projet fut donc arrêté : il s'agissait de *révolutionner* la langue. On fit un appel au peuple français pour le disposer à la propagation de l'idiome national, un et indivisible comme tout ce qui se faisait alors; et la Convention décréta que le comité d'instruction publique aviserait aux moyens d'en faciliter l'étude par la composition d'une nouvelle grammaire et d'un dictionnaire nouveau. Grégoire, en effet, avait montré l'importance de ces deux ouvrages. « Ils ne paraissent aux hommes vulgaires, avait-il dit, qu'un objet de littérature; mais l'homme qui voit plus haut et plus loin

les mettra au nombre de ses conceptions politiques ; il faut qu'on ne puisse apprendre notre langue sans pomper nos principes.»

C'est ainsi que dans l'intervalle de ses jeux sanglans, et jusqu'en face des échafauds, la Convention usait quelquefois de son terrible pouvoir, lorsque Dieu la mettait à l'œuvre de l'unité française, et s'en servait comme d'un impitoyable forgeron pour briser tous les élémens de résistance, et former la nationalité la plus compacte des temps modernes.

Pour comprendre combien cette opération fut douloureuse, rappelons-nous la persistance des vieux dialectes du moyen âge. On est aujourd'hui tout surpris de les voir à cette époque rivaliser avec l'idiome national ; et leurs prétentions ont pour notre état social quelque chose de si étrange, qu'on a peine à les concevoir ; elles révèlent pourtant une vie qui n'était point encore épuisée dans les idiomes populaires, et la force, oubliée depuis qu'elle est détruite, de l'ancien esprit des provinces. Mais tout s'explique lorsqu'on observe que les divisions territoriales de la féodalité déterminaient exactement, à l'époque de la révolution française, l'étendue géographique de ces divers patois. C'est donc au maintien de ces vieux élémens de la politique intérieure, qu'il faut attribuer la durée des dialectes populaires : ceux-ci vivaient comme le lierre attaché aux ruines qu'il soutient, ou comme des rejetons rabougris, dont toute la vitalité se réfugie dans les racines. C'est ainsi que, maîtres du sol, ils n'y laissaient aucune place aux développemens de la langue nationale. Le français n'occupait que la surface sociale, n'était parlé que par les classes privilégiées, et restait absolument étranger au fond même des populations ; mais une fois la vieille organisation féodale mise à bas, et la destruction de ses débris consommée, comment les anciens dialectes auraient-ils pu se relever ? Ils devaient périr, comme des plantes sans appui foulées aux pieds des passans ; et déjà même leurs plus fortes racines étaient arrachées du sol par les révolutions de la propriété, par des réformes de tous genres, surtout par la nouvelle

distribution du territoire en départemens.

Dans la lutte engagée, comme on disait alors, entre l'unité et le fédéralisme du langage, la victoire ne pouvait être douteuse. Le niveau révolutionnaire égalisant, rapprochant les classes les plus opposées, et par la guerre, par la paix, dans les camps et dans la vie civile, confondant toutes les conditions, communiquait aux plus basses le langage des plus hautes ; et les patois disparaissaient dans le tourbillon de ces nouveaux rapports qui faisaient table rase du passé. Le même ouragan troublait, mais propageait en tout sens la langue française ; et l'idiome national se répandant comme les courans de l'atmosphère, pénétrait, retrempeait tous les vieux élémens sociaux. A l'intérieur, c'était le travail de la nuit et de la tempête qui précède l'épanouissement d'un jour serein ; mais au dehors la gloire des armes éclairait et dirigeait les débordemens de notre langue. Nous ne suivrons pas cette vaste propagation de tant de mots et d'idées françaises. On sait comment Napoléon labourait le monde avec sa grande épée, et semait les germes de notre civilisation. Il suffira de prouver par un seul exemple que cet ouvrier sublime de la Providence fit une œuvre encore plus grande et plus durable que lui, et que la destruction de l'instrument n'a pu compromettre la beauté ni le succès du travail. C'était en 1813, au cœur de l'Allemagne, lorsque les *amis de la vertu* se levèrent comme un seul homme pour revendiquer l'indépendance de leur patrie ; il s'agissait pour eux de briser sans retour le joug politique du conquérant. Accusant alors notre idiome complice des succès de nos armes, ils résolurent de le proscrire de leur *chère Teutonie*, et décrétèrent avec chaleur son abolition. L'arrêt de mort fut solennel, enlevé d'enthousiasme, et rien ne fut omis pour le rendre définitif, rien, si ce n'est qu'on l'avait discuté et promulgué en français. Débats singuliers, qui rappellent la question plus pacifique soulevée, en 1783, par l'Académie de Berlin, sur l'*universalité* de notre langue, et qui, par des routes contraires, conduisaient à la même solution.

Au milieu de cette double propagation qui assurait au dehors l'universalité de notre langue, et au dedans fondait son unité pratique et usuelle sur la destruction de tout ce qui refusait de la reconnaître, ne perdons pas de vue l'institution dépositaire des principes même de cette unité; n'oublions pas surtout l'ouvrage qui doit éclairer leur application et la mettre à la portée de tous, car cette fois-ci c'est la Convention elle-même qui le rappelle à notre souvenir. D'après les conclusions de Grégoire, elle avait ordonné qu'il fût fait un rapport sur les moyens de le rendre meilleur: ce rapport n'eut point lieu, que je sache, mais l'année suivante une nouvelle édition du Dictionnaire de notre langue fut publiée avec un discours préliminaire, qui, assez remarquable par lui-même, l'était beaucoup par ses circonstances. Le vocabulaire appartenait tout entier à l'Académie française, et n'était que la cinquième édition de son ouvrage légèrement entaché du néologisme révolutionnaire. L'ancienne Académie l'avait entièrement revu et corrigé, et il ne lui restait plus qu'à le mettre au jour, lorsque la révolution interrompit ses travaux et dispersa ses membres. Quant à la préface du livre, écrite sous l'inspiration du moment, elle porte le cachet contemporain de l'époque, et nous pourrions dire de son auteur, car elle reproduit la plupart des réflexions de Grégoire, exprimées toutefois en français plus correct et de meilleur goût que son langage à la Convention. On y retrouve les pensées fondamentales et jusqu'au caractère de son discours, le même pouvoir dictatorial transporté dans le domaine des langues, le même dédain pour tout ce qui ne reconnaît point l'empire exclusif de la raison; aussi l'autorité absolue de l'usage, si religieusement respectée par l'ancienne Académie, y est-elle traitée sans plus de ménagemens que l'aurait fait Richelieu lui-même. A ce titre du moins, celui-ci aurait dû trouver grâce devant les philologues de la Convention.

Quant à l'Académie elle-même, dernière fille de la monarchie, dont elle avait partagé le sort, elle put échapper à la haine qui semblait devoir rejaillir sur elle; et l'appréciation de son rôle

historique, dans la préface de la cinquième édition, fut aussi remarquable par l'équité que par l'indépendance du jugement.

La fondation de Richelieu y fut représentée comme une œuvre éminemment utile et regrettable. D'un côté, favorisée par les circonstances, elle avait agrandi la mission que semblait lui tracer la nature de ses travaux renfermés dans le cercle, si étroit en apparence, de la langue et du goût. De l'autre, devenue par l'élection et l'égalité de ses membres la démocratie littéraire de l'ancien régime, son influence trop inaperçue sur la démocratie politique qui venait de triompher, rattachait celle-ci, par des liens intimes, à l'action des lettres sur la société française. Ainsi, lorsque l'Académie, par un usage né de la protection et de l'alliance de la cour, partageait ses fauteuils entre les grands seigneurs et les hommes de lettres, ce mode d'élections mixtes, qui ne paraît de prime-abord qu'un intolérable abus, amenait pourtant les plus heureux résultats. La naissance et le talent se firent de mutuelles concessions, se reconnurent une parfaite égalité de droits. Et dès lors, dans cette lutte à armes égales, les illustrations de l'hérédité ou de la faveur, ne servirent qu'à faire briller avec plus d'éclat et de solennité les illustrations du vrai mérite. Enfin les éloges publics que l'Académie, à la réception et à la mort de ses membres, accordait à tout ce qu'ils avaient écrit de vrai, à tout ce qu'ils avaient fait de bien, ces mêmes panégyriques, qui ont été le sujet de tant de plaisanteries, n'exerçaient pas une influence moins salutaire.

Car, dès qu'on entendit dans les mêmes pages et dans les mêmes lignes, l'éloge de Fénelon et de Racine à côté de celui de Richelieu et de Louis XIV, les talens et les vertus loués comme la puissance, purent aussitôt se poser en face d'elle et se considérer eux-mêmes comme des grandeurs. Il était alors facile, après avoir rapproché les titres, de les comparer et de juger. Mais comme les juges étaient les illustrations mêmes de la France, et les représentans de toutes les gloires nationales, les orateurs, après avoir payé le tribut de louange à la royau-

té, ne s'adressaient plus qu'à la nation, n'étaient préoccupés que de ses intérêts, ne s'inspiraient que de ses sympathies.

Ainsi, l'Académie française, qui semblait n'être d'abord qu'un théâtre d'éloquence, fut dans la république des lettres l'image anticipée de notre grande démocratie nationale, et devint pour la France entière une institution vraiment sociale et politique.... Et s'il fallait chercher des preuves de la puissance réelle qu'elle a exercée sur notre société, « on les trouverait dans les efforts même qu'on a faits pour contester cette puissance, pour la nier ou pour la renverser. Il faut être très puissant pour faire tout le mal dont on l'a accusée, comme pour faire le bien dont on l'a louée. »

Jamais, que nous sachions, jugement plus libre de préjugés, plus équitable et plus philosophique, n'avait été porté sur l'ancienne Académie par des juges moins suspects de partialité. Leur appréciation conservera toute sa force, appliquée à l'institution nouvelle qu'elle réhabilite à la hauteur de son rôle historique si souvent mal compris ou méchamment dénaturé. Elle doit désarmer ses adversaires les plus obstinés qui, pour récriminer contre elle avec plus d'avantage, feignent de ne pas comprendre une seule face de sa mission; esprits négatifs qui n'ont d'invention que pour détruire, jamais pour poser de système ni chercher le meilleur et l'établir : vrais nomades de la littérature, qui ne savent où fixer leur tente, et n'attaquent rien de front, mais vont caracolant autour des sujets qu'ils n'osent regarder en face, lançant leurs traits à distance et au hasard, et prenant pour de la puissance la liberté de fuir ou de rester maîtres d'un terrain qu'on ne leur dispute pas.

Sans entrer dans les controverses du présent, et avant de mettre fin à nos recherches sur le passé, reprenons, dans un dernier coup d'œil, l'histoire de notre langue, depuis que nous l'avons vue se répandant dans toute l'Europe à la suite de nos conquêtes politiques. Celles-ci se sont repliées sur elles-mêmes; mais, comme les flots du Nil, après avoir fécondé toutes les terres de l'Égypte. Depuis lors, le retour de la paix a fait germer et fleurir notre langue sur le sol de la France.

L'activité des esprits, qui naguère la répandait au dehors, n'a pas été moins favorable à sa propagation intérieure. L'unité de l'idiome national, développée, agrandie avec l'intelligence publique, s'est affirmée comme les idées, les mœurs et les institutions nouvelles; elle a pris racine sur toute la surface de la France, et ses rejetons vigoureux étouffent à leur tour la végétation dernière et languissante des patois de province. Il n'est plus à craindre que les mauvaises plantes enlèvent aux bonnes la substance de la terre. Celles-ci, trop long-temps livrées à l'influence du hasard, sont enfin devenues l'objet d'une culture régulière, générale et d'une sollicitude patriotique. La loi de l'instruction primaire porte partout leur semence, et la répand dans les plus modestes villages; tandis que, modèles des instituteurs, les frères des écoles chrétiennes la fécondent par leur admirable dévouement (1). Il est beau de voir ces hommes pieux, noblement épris d'une sympathie plébéienne, se consacrer à l'instruction gratuite des classes indigentes, et distribuer à tous les enfans pauvres le pain de l'intelligence, qui rend celui du corps plus abondant et meilleur! Héroïsme de la charité, à qui justice est aujourd'hui rendue, et qui signale à nos respects et à notre amour les vrais moines des temps modernes, les vrais amis du peuple, dont ils comprennent tous les besoins, et dont ils élèvent la famille dans le double sentiment de la patrie et de la religion (2). Ainsi, par les bienfaits d'une éducation chrétienne et française à la fois, ils vont poursuivant la propagation intérieure de notre langue; et c'est grâce à eux, grâce à tous les instituteurs chargés du même enseignement, que se consomme pour la France entière l'unité de l'idiome national.

(1) Il était assez curieux d'entendre à Amsterdam un catholique, un quaker et un philosophe s'accordant à faire l'éloge de ces pauvres frères (des écoles chrétiennes), qui, sans bruit, font tant de bien, et qu'un fanatisme d'un genre nouveau essaie en vain de flétrir sous le nom de frères ignorantins. (M. Cousin; *Visite aux écoles des pauvres d'Amsterdam*, journal de l'instruction publique, 13 janvier 1827.)

(2) L'instituteur primaire doit enseigner l'usage de la langue française, *parlée et écrite*.

Encourageons ces magnifiques travaux de culture intellectuelle et morale ; surtout ne marchandons pas avec les dévouemens sans bornes qui préparent à notre idiome une si abondante moisson. Nous en devons tout espérer, si nous laissons agir le temps pour la mûrir, si nous la plaçons irrévocablement sous la protection du christianisme. Continuons d'accroître le riche héritage de nos pères ; convions tous les peuples au banquet d'une alliance commune, en les faisant jouir des avantages d'une seule et même langue, et nous les verrons entrer chaque jour dans une communion plus intime de nos mœurs et de nos idées. Quand on songe à la part que le dix-huitième siècle peut revendiquer dans cette œuvre, à ce qu'il a produit avec sa philosophie superficielle, railleuse et souvent immorale, avec sa politique plus grave et plus chrétienne, avec sa science patiente, consciencieuse mais incomplète, telle que Pont élaborée l'ancienne académie des inscriptions et les Bénédictins de la congrégation de saint Maur, que ne devons-nous pas attendre du dix-neuvième siècle. s'il comprend religieusement sa mission, et s'il met une forte volonté et un noble orgueil à l'accomplir ? Riche en ressources de tous genres, que peut-il nous refuser depuis qu'il est maître d'un continent nouveau destiné à devenir une nouvelle France, et à faire un lac français de cette Méditerranée dont tous les bords se familiarisent déjà avec notre idiome ?

En courant sur la sommité des faits, nous avons touché à de graves questions, et peut-être leur solution en sera-t-elle devenue plus facile. Toutefois nous sommes loin de croire qu'un rapide coup d'œil sur l'histoire de notre langue depuis la fondation de l'Académie jusqu'à nos jours, ait pu montrer tout ce qu'il y a d'admirable dans l'œuvre immense de sa propagation. Nous n'avons fait qu'indiquer la route, et à ceux qui seraient tentés de la parcourir, nous dirons qu'elle est digne d'être explorée dans ses plus petits détails. Cette œuvre méritoire est encore à faire. Elle a deux faces également belles pour l'histoire de notre pays. Puissé-je les avoir rendues lumineuses, en fixant quelques idées sur les doubles

progrès de notre idiome, au dehors dans les rapports inter-nationaux, et à l'intérieur dans les rapports des citoyens, dans toutes les relations de la vie publique ou privée.

L'avenir de notre idiome comme instrument universel de communications diplomatiques et sociales, comme agent de civilisation pour l'Europe et d'unité pour la France, est désormais assuré ; du moins ce qui pourrait le compromettre semble échapper à toute prévision. Quant au grave problème de son maintien ou de sa décadence comme expression du beau littéraire, des voix prophétiques lui ont signalé ses dangers, tandis que des sirènes perfides essayaient de l'engager dans les écueils, privé de boussole et sans traditions, livré au seul caprice et à l'aventure. Mais déjà cédant aux influences d'ordre et de sécurité qui préoccupent activement les esprits, notre langue semble aujourd'hui se remettre dans une meilleure route, elle cherche la véritable, et quoi qu'on en dise, l'Académie française sera son étoile polaire ; car il serait trop malheureux qu'en fait de langue il n'y ait pas d'autorité reconnue. Une langue, élément de nationalité, comme le tout national dont elle fait partie, doit, si elle veut vivre et agir avec puissance, se constituer un pouvoir interprète des lois qui la régissent. Et plus son empire s'étend, plus la diffusion de ses mots est grande et rapide, et plus son gouvernement doit être fort et respecté, comme aussi digne de l'être.

Pour nous et pour l'Académie, le passé doit être la leçon de l'avenir. Qu'on se rappelle son rôle historique et comment elle a rempli sa mission depuis Richelieu jusqu'à la révolution française. Dans cet espace de temps, son influence se fait remarquer par un phénomène contemporain peut-être unique dans l'histoire des langues : celui de la fixité ou plutôt des variations imperceptibles de notre idiome. Durant près d'un siècle et demi, depuis Balzac jusqu'à Voltaire, alors pourtant que tout un monde d'idées nouvelles envahissait la société sous le nom de philosophie, au milieu d'une si grande mobilité des intelligences, la langue seule qui donnait l'expression à leurs prodig-

gieux changemens, sembla garder sa stabilité. Quel contraste avec le bizarre spectacle de tant d'avortemens philosophiques et littéraires dont nous avons encore la suite sous les yeux ! A chaque révolution nouvelle dans nos idées, correspondait une perturbation pareille dans notre langue, un néologisme à tout propos, un empiétement arbitraire et tyrannique de l'individu qui prétendait imposer à tous un langage compris de lui seul. Un instant nous avions revu la tour de Babel, et la confusion des idées passant au même degré dans les mots.

Où serait donc la cause de ces funestes résultats, sinon dans l'absence de toute autorité sur la langue française ; et comment ne pas regretter pour elle l'ancienne juridiction qui concourait à régler sa marche, à surveiller ses écarts et la défendait constamment de la corruption et de la décadence. Il est vrai que les hommes de génie, conservateurs du goût, ont un pouvoir souvent plus actif, plus vivant, plus irrésistible que celui d'une association littéraire ; mais ces hommes manquent-ils donc entièrement à notre époque ; et à leur défaut, l'Académie française devrait-elle rester sans influence légitime sur la langue qu'elle a eu mission d'épurer et de perfectionner ? Nous ne le pensons pas, mais son autorité échappant à tous moyens coercitifs, n'en doit être que plus fortement appuyée sur une force intellectuelle et morale. Elle doit la puiser dans tous les principes régénérateurs de la société, dans les élémens même de la civilisation et les réalités de notre époque, sources véritables de la puissance et de la grandeur.

Une vie purement littéraire porte en elle un germe de faiblesse et de mort ; toujours prête à dégénérer en critique étroite et minutieuse du langage, ou en contemplation stérile du beau idéal, elle se nourrit d'idées creuses, se revêt de mots sonores et déguise mal son impuissance sous l'appareil retentissant des vaines paroles de rhéteur. Il faut des vêtemens mieux assortis et des alimens plus substantiels aux besoins du dix-neuvième siècle : religion, morale, politique, philosophie, et le passé comme l'avenir, tout devient la proie de son avidité croissante. Il s'empare de toutes les notions

humaines, il les féconde, les multiplie et les rattache à un centre unique comme autant de fils entrelacés qui viennent y former le tissu de notre civilisation.

Dans cet immense laboratoire qu'on appelle la France, et dont les produits vont se répandant par tout l'univers, quel pouvoir auraient donc les belles-lettres si elles ne s'alliaient de nos jours aux élémens qui travaillent la société ? Et celle-ci, à son tour, comment serait-elle soutenue et dirigée dans la recherche du vrai et de l'utile, si elle ne se rattache aux belles lettres, comme aux véhicules de toutes les grandes questions qui préoccupent et passionnent les intelligences ? De cette union réciproque du monde réel et du monde idéal, naît l'intelligence complète et pratique du bien, sa propagation par la parole, et le prosélytisme qui se fortifie dans le culte du beau, s'alimente et s'éclaire à l'aide de l'imagination. Or quel a été de tout temps le rôle social d'une institution littéraire, si ce n'est d'y entretenir le feu divin et de faire participer tous et chacun au bienfait de sa lumière et de sa chaleur.

Si l'Académie française veut ressaisir son ancienne influence, elle doit donc, sentinelle vigilante, surveiller l'œuvre nouvelle de la restauration sociale, et réchauffant tous les travailleurs dans le sentiment commun des lettres *humaines*, apporter la première ses efforts où chacun de nous devra rendre compte des siens. Que ne devons-nous pas attendre d'elle, si elle sait vouloir tout ce qu'elle peut, si elle sent la noble ambition de répondre par un redoublement d'activité aux préentions des oisifs littéraires et au dédain des écrivains mercantiles. Ce qui lui a manqué jusqu'ici, mais ce qu'elle peut acquérir, puisqu'elle commence à le comprendre, c'est l'impulsion, l'énergie de l'initiative, ou plutôt l'esprit de corps ; c'est surtout un homme qui la pousse au travail comme Richelieu et Napoléon savaient faire travailler. Mais sans avoir de tels protecteurs, elle peut se satisfaire à moins et la France avec elle. Qu'elle s'inspire donc du spectacle de l'activité sociale ; on ne trouve l'éloquence et la poésie que *sous le feu des événemens et*

des passions (1); et de nos jours lorsqu'on veut régner dans la république des lettres, sous peine d'y vivre comme en exil, on ne peut plus rester sans œuvre et sans voix en présence de cette autre république qui préoccupe tous les esprits, où les réformes ne s'emportent que de haute lutte dans les débats parlementaires, et où les améliorations ne se maintiennent que par les constans efforts de leurs défenseurs.

L'Académie d'ailleurs ne saurait donner sa démission des pouvoirs qu'elle a reçus de son fondateur et qu'elle tient de la nature même de son principe. Qu'est-elle donc, sinon la chambre représentative de notre littérature, sinon une de ces institutions que la France ambitionne depuis 50 ans pour son régime politique, et qu'elle possède, presque à son insu, depuis deux siècles dans le gouvernement de ses lettres et de sa langue. L'Académie elle-même semblait ignorer les liens qui la rattachaient à notre état social; elle ne songeait pas à y prendre sa place en vertu des deux grands principes modernes dont elle avait joui la première; elle oubliait que l'élection et l'égalité absolue de ses membres, consacrées par ses statuts, avaient fait d'elle à son origine une puissance nouvelle, et qu'alors comme aujourd'hui elle appartenait par droit de suffrage au talent, quelle que fût sa naissance, qui venait frapper à sa porte.

Justice à tous les talens et justice active qui les appelle, telle est la vertu de son principe et la condition de son pouvoir. Qu'elle se rappelle donc ce que lui disait son secrétaire perpétuel : « L'honneur et la vie d'un corps littéraire est d'attirer à soi tous les genres de renommée qui se partagent le suffrage public : ce sont autant de formes variées qui doivent représenter la culture des arts chez une nation. »

Il ne s'agit plus que d'appliquer ce dogme régénérateur qui, dans un ordre quelconque d'idées, peut seul légitimer et maintenir une puissance, et rendre à l'Académie française le rôle qui lui appartient dans notre avenir littéraire. Elle porte en elle le principe même de

toutes ses réformes; elle n'a qu'à vouloir pour le féconder, et faire que ses changemens soient autant de progrès et d'améliorations; car chaque élection lui offre une occasion favorable de s'assimiler quelque élément nouveau d'influence et d'autorité, et de multiplier ses points d'appui sur la société. Qui pourrait dès lors l'empêcher de se poser hautement au nombre de nos institutions nationales, comme le voulait son fondateur, et à la tête de la civilisation du monde, comme le voulait Napoléon?

« La vraie puissance de la France, disait le conquérant moderne en se faisant recevoir membre de l'Institut, est de ne pas permettre qu'il existe une seule pensée qui ne lui appartienne. »

Napoléon ! ce nom si hautement historique pour le monde entier, est déjà devenu pour l'Académie elle-même la source la plus vraie et la plus féconde de son éloquence. Tous les récipiendaires sentent le besoin de s'incliner devant lui, de se mettre un peu sous sa protection. Et qu'on se garde bien d'attribuer leurs paroles à de pures précautions de rhéteur; c'est le besoin de notre époque, c'est l'instinct irrésistible de notre imagination qui nous fait reposer à l'ombre du colosse; une loi puissante d'attraction nous y conduit; car dans l'ordre moral comme dans l'ordre physique, les petites choses aiment à se rattacher aux grandes, dont elles voudraient se considérer comme les effets. Ainsi nous faisons dans la vie et dans l'histoire, ce que le voyageur fait dans l'espace en s'éloignant des Pyramides; il oriente sa route comme si elle partait du pied même du monument. Cette nécessité de reconnaître et d'agrandir son point de départ est la source intarissable du merveilleux. C'est elle qui transforme l'histoire réelle en histoire poétique. Mais alors les véritables fondateurs des institutions, les restaurateurs de la société qui l'ont servie sans bruit et sans éclat, tombent en oubli, non parce que la postérité méconnaît leurs bienfaits, mais parce qu'elle ne peut se rappeler, dans la multiplicité des souvenirs, ceux qui ne parlent qu'à la mémoire sans ébranler fortement l'imagination. Nous comprendrions cette vérité, si notre époque

(1) Rapport de M. Villemain sur les ouvrages couronnés par l'Académie.

venait à retomber sous l'empire des traditions orales ; privés de documens positifs et historiques , incertains sur les souvenirs de l'ancienne monarchie , nous commencerions déjà par rattacher tout ce qui nous entoure à ce monceau de ruines qu'on appelle révolution , à cet édifice monstrueux construit à la hâte par une race de géants , en attendant qu'il fût retravaillé par le plus grand homme des temps modernes. L'Académie française elle-même se nommerait alors la fille du puissant empereur , comme l'Université de Paris se croyait , au moyen âge , la fille de Charlemagne.

RAYMOND THOMASSY.

ÉTUDES SUR DANTE.

ORIGINES DE LA DIVINE COMÉDIE.

I

Les origines des choses ont en elles un charme mystérieux qui captive singulièrement notre attention. Parmi les questions qui reviennent à toute heure sur les lèvres des jeunes enfans , il n'en est pas de plus répétée que celle-ci : Pourquoi ? Les savans explorent avec avidité le moment obscur où les phénomènes qui n'étaient pas commencés d'exister , afin de reconnaître la loi de leur génération. La connaissance des causes fut considérée dans l'antiquité comme une science transcendante , à laquelle d'abord s'appliqua le nom de philosophie et qui marqua le terme des plus sublimes ambitions de l'esprit humain :

Felix qui potuit rerum cognoscere causas !

Cette curiosité mêlée d'amour qui nous entraîne à la recherche des causes secondes , est peut-être un pressentiment lointain de la cause première. C'est comme une attraction par laquelle Dieu , voyant nos intelligences égarées à une distance infinie , les sollicite et voudrait les ramener jusqu'à lui.

Les événemens historiques ont aussi leurs origines , souvent ténébreuses , parce

qu'elles sont profondes. Là , les causes qui se montrent d'abord , ne sont pas des forces matérielles , dont l'action nécessaire se laisse prévoir par le calcul. Ce sont des volontés libres , mais dont les déterminations accomplies se rattachent logiquement à des motifs actuels , à des dispositions lentement formées par l'habitude ou par la nature , à des lois de l'esprit humain. Derrière ces volontés individuelles , on reconnaît la présence d'une société qui les domina , leur imposa ses traditions et ses passions ; tandis qu'à son tour , elle subissait la responsabilité de ses actes passés et l'influence des nations voisines. Car nulle société ne peut s'isoler entièrement des destinées communes de l'humanité. Enfin les destinées de l'humanité , s'il est permis de les apercevoir , sont elles-mêmes une partie des desseins que la sagesse conçut , que l'amour voulut réaliser , à l'accomplissement desquels la Toute-puissance préside et fait concourir , même à leur insu , les puissances d'ici-bas. L'étude de ces rapports qui subordonnent les faits aux volontés humaines , et celles-ci au vouloir éternel , constitue la philosophie de l'histoire.

Parmi les innombrables créations de l'art , il en est qui après avoir occupé l'admiration des contemporains , gardent une place dans les souvenirs de la postérité et peuvent être regardés comme de grands événemens. Celles-là ne sont point écloses en un jour du souffle léger du caprice. Elles sont l'œuvre d'un long travail qui n'a pu se faire que dans une âme choisie , où sont venus se confondre les richesses acquises par la méditation , les leçons de la science , les épanchemens de la sensibilité , l'expérience de la vie. Rien n'y a été laissé au hasard , tout y a sa raison d'être dans l'existence tout entière d'un grand homme. Un grand homme est toujours , en quelque manière , le représentant d'une nation ou d'un siècle. Sa pensée recueille et achève les pensées flottantes autour de lui , et ce que lui seul a consommé , beaucoup croient en avoir rêvé l'essai. S'il semble dominer la multitude , c'est qu'il en a accepté les croyances et les affections pour en faire son point d'appui , et s'est élevé comme un chef sur le pavois soutenu par les bras

des guerriers. Il a son avènement préparé d'avance, il a sa raison d'être dans la situation morale de son pays, dans les besoins de son époque. Et chaque époque suspendue au passé, contenant l'avenir dans ses plis, est le déroulement progressif du plan providentiel, elle a sa raison d'être dans la raison divine. La raison divine, nul soin ne la rabaisse : les grains de sable de la terre et les gouttes d'eau de l'Océan sont comptés dans ses conseils ; elle pourrait, du fond de son éternité, pourvoir aux développemens futurs de l'art, comme un père aux jeux de ses enfans, quand l'art ne serait que la consolation et le plaisir légitime des hommes. Mais n'est-il pas juste qu'elle l'environne d'une protection spéciale, si l'art est un moyen de perfectionnement pour l'individu et de civilisation pour la société ; si en réalisant sous des formes visibles le beau, splendeur du vrai, inséparable du bien, il glorifie ainsi l'un des trois principaux attributs de la perfection souveraine.

Les ouvrages excellens ressemblent donc à des monnaies qui, outre la richesse du métal et le mérite du travail, ont encore une valeur de représentation. Ils portent l'empreinte d'un seul homme et sont pourtant l'expression d'une société tout entière ; une série non interrompue de rapports logiques lie chaque partie de l'ouvrage au génie de l'ouvrier, l'ouvrier aux générations qui vécurent en même temps que lui, aux lois morales qui régissent le monde. Il y a là des origines, une succession de causes et d'effets ; il y a prise pour la science ; et l'histoire des arts, elle aussi, peut avoir sa philosophie.

II

La *Divine comédie* de Dante Alighieri remplit parfaitement les conditions que nous venons de décrire, et qui donnent aux ouvrages de l'art une haute valeur historique. Dante, avant de mourir, entendit ses vers vantés à la cour des princes et chantés par les pauvres artisans ; le laurier du poète décora son cercueil : peu de temps après sa mort, ses concitoyens fondaient une chaire où son livre devait être commenté par des professeurs

spéciaux. Ainsi pour lui s'unissaient par une rare alliance les honneurs académiques avec les honneurs plus doux de la popularité. Si tant de gloire environna la *Divine comédie*, c'est qu'elle fut comme un monument élevé entre le passé et l'avenir, pour conserver la mémoire de l'un et donner à l'autre des instructions. — En elle vinrent se résumer la plupart des tentatives poétiques qui s'étaient faites depuis deux cents ans ; la langue italienne qui naguère à peine bégayait, s'essaya pour la première fois à des chants de longue haleine et prit un accent noble et fort ; et dans la suite, si l'on examine les temps où le style des poètes italiens s'éleva à sa plus grande beauté, et ceux où il la perdit, on trouve presque toujours l'une et l'autre de ces deux vicissitudes dans un rapport exact avec le culte de Dante et le mépris où quelquefois il tomba (1). — Sous ses formes harmonieuses la *Divine comédie* recèle de violentes passions politiques : il y a des haines séculaires, un amour idolâtre des vieilles institutions et des vieilles mœurs ; la douleur et la colère y ont conservé les images de beaucoup de choses qui furent grandes et ne sont plus ; ces images ont ensuite réveillé dans d'autres cœurs des passions semblables ; le poète proserit qui n'avait pu durant sa vie se faire ouvrir les portes de sa ville natale, du fond de son tombeau ranima plus d'une fois les courages languissans de la jeunesse italienne et fit trembler les seigneuries usurpatrices ; on a vu même, après six cents ans, des partis vaincus se consoler en faisant retomber sur Dante la solidarité de leurs doctrines, et chercher à couvrir leurs égaremens de l'ombre de son nom (2). Et cette alliance a été prise au sérieux par des princes crédules, et des villes d'Italie ont dû exclure de leurs bibliothèques Dante une seconde fois banni. — Mais au milieu des sentimens orageux qui remplissent la *Divine comédie*, une pensée calme et persévérante se rencontre ; environné de tristes réalités, le poète conçoit un idéal meilleur, il le trouve dans

(1) Ginguéné, Biographie Universelle, art. *Dante*.

(2) Foscolo, Discorso sul testo e sulle opinioni prevalenti intorno alla storia..... della *Commedia*,

les écrits des philosophes chrétiens ; il rassemble les derniers résultats de la science scholastique, et il se propose de les populariser en leur donnant un vêtement poétique et une tendance morale. Il serait difficile d'apprécier le succès de ce dessein ; mais peut-être en reconnaît-on quelque trace dans l'histoire particulière de la philosophie italienne, car l'un des hommes dont elle s'est le plus honorée, Marsile Ficin sembla acquitter envers Dante une dette de gratitude alors qu'il écrivit de lui ce peu de mots : « le ciel fut sa patrie, et Florence le lieu de son habitation passagère : il était de la famille des anges et philosophe poète de profession (1). » — Enfin si l'on pénètre jusqu'au fond, au cœur de cet admirable travail, on y découvre une inspiration vraiment religieuse qui en a rassemblé, épuré autant que possible la matière, qui a tracé l'ordre et donné la vie. Le seul d'entre les poètes chrétiens, Dante ne plaça point la scène de son épopée dans le monde terrestre, se contentant de l'éclairer de loin en loin par de merveilleuses apparitions : l'espace et le temps furent trop étroits pour lui ; il se plaça hardiment dans le monde invisible, au rendez vous définitif des âmes, au centre des choses éternelles, et ce fut de là qu'il laissa tomber ses jugemens sur les choses qui passent. Il dédaigna les figures, il traversa les ombres, il voulut contempler face à face les vérités les plus mystérieuses, et sut les exposer dans toute leur rigueur et toute leur majesté ; aussi son œuvre eut-elle quelque importance théologique aux yeux des hommes de son temps, et leur suffrage s'exprima par ce vers devenu proverbial.

Theologus Dantes nullius dogmatis expertus (2).

Une composition de si grande valeur ne saurait être un assemblage d'idées capricieuses, ces idées ont toutes leur titre au rang qu'elles occupent, elles ont comme une généalogie qui se peut raconter ; les unes sont filles des réflexions

du poète, les autres lui sont nées dans l'amertume du bonheur écoulé, d'autres dans l'effervescence des passions : il en est qu'il a su choisir et adopter dans la foule des traditions populaires : plusieurs sont issues du commerce qu'il entretint avec les sciences de son siècle et des siècles anciens. Le poète lui-même est l'enfant d'une contrée féconde : *magna parens frugum, magna virum* ; il respira une atmosphère échauffée par les orages des révolutions ; autour de lui, la chrétienté tout entière se trouvait dans une période critique et marchait vers un avenir inconnu ; elle marchait toutefois sous l'œil de la Providence et pour l'exécution de ses ordres immuables, et l'on ne saurait douter que dans ce mouvement de la société catholique du treizième au quatorzième siècle, le grand poème catholique n'eût sa place marquée d'avance, comme dans une armée qui se met en marche, la trompette qui mesure et guide les pas des guerriers. — Ainsi ce poème peut devenir l'objet d'une étude rationnelle, on peut reconnaître les diverses données sur lesquelles il repose, apprécier les influences dont il est le résultat, et là sera réalisé d'une façon toute particulière cet axiome général que Bacon a prononcé : « l'admiration est la mère du savoir. »

III

Si cette étude est possible, elle n'est pas moins nécessaire ; l'inspiration a coutume d'ignorer ses propres sources, et quand l'esprit souffle, nul ne sait d'où il vient. L'idée impatiente de se produire au dehors ne porte point avec elle les preuves de sa légitimité ; la *Divine comédie* ! est impétueuse dans sa marche, concise dans son langage, elle dédaigne de s'arrêter à rendre raison de son dessein, elle semble faire si peu d'estime des événemens humains qu'elle ne désigne souvent les plus fameux que par quelques paroles ; elle se plaît à humilier les esprits en leur proposant des énigmes, et cette fierté savante va jusqu'à l'excès : jamais ne fut mieux suivie cette règle célèbre,

..... In medias res
Haud secus ac notas auditorem rapit...

(1) Marsilii Ficini epistola, apud clarorum Virorum XIII et XIV seculi epistolas, di Dante.

(2) Memoria intorno alla vita di Dante nel ultimo volume delle di lui opere, edizione di Zatta.

Et nous, hommes aujourd'hui, qui avons oublié les choses d'hier, et qui ne savons plus rien de ce qui occupait les pensées de nos ancêtres; transportés tout-à-coup dans un milieu que nous ne connaissons pas, nous éprouvons au premier aspect plus d'étonnement que de satisfaction. Nous accusons d'incohérence et de bizarrerie des conceptions dont les rapports nous échappent, et des allusions incomprises; nous nous plaignons de l'obscurité lorsqu'il faudrait nous plaindre de la faiblesse de notre vue.

Pour nous faire sortir d'une telle ignorance, s'offrir à nous deux méthodes; la première est la méthode exégétique, c'est celle des nombreux commentateurs qui ont jeté avec profusion leurs notes érudites au bas des pages du poème, et chargé ses vers de leurs renvois. De semblables travaux sont utiles, rien n'est plus respectable que des veilles laborieuses et désintéressées, consacrées à justifier la gloire d'autrui; toutefois ces explications historiques, biographiques, littéraires, réduites en courts fragmens, disséminées, entremêlées ensemble, ne laissent dans la mémoire qu'une faible trace; il suffit du moindre vent pour enlever toute cette docte poussière; l'intelligence retenue captive dans les détails ne saurait embrasser toute la perfection de l'ensemble; l'imagination qui voudrait demeurer sous la main du poète, en sentir l'étreinte, et le suivre dans son essor, est à chaque instant forcée de redescendre dans la compagnie des interprètes et de subir la froideur et quelquefois la prolixité de leurs dissertations; et la fatigue altère toujours la pureté du plaisir. L'autre méthode dont les sentiers sont moins battus et qu'on nomme synthétique, consiste à réunir et coordonner ces notions éparses; à reconstruire avec les matériaux de l'histoire l'époque du poète; à refaire sa patrie telle qu'elle était lorsqu'il vint au jour; à reprendre le cours de sa vie pour le suivre parmi les circonstances qu'il traversa; enfin à voir se développer son génie sous des impressions puissantes, et dans sa maturité s'épanouir en poétiques fleurs. Alors on pourrait aborder sans crainte et poursuivre sans interruption la lecture du poème; tout dans

celui-ci serait lumière; le sentiment de l'ordre général accompagnerait l'examen des moindres parties; toute figure rencontrée serait reconnue; toute allusion appellerait une réminiscence, et ce qui était difficulté naguère, deviendrait beauté.

Ainsi lorsque le voyageur franchit pour la première fois le seuil d'un antique cathédrale, bien qu'il se sente pénétré d'un respect involontaire, il ne saurait s'expliquer les formes innombrables que la pierre religieuse a revêtues. Alors s'il s'attache à la suite de quelques guides dépositaires des traditions locales, ils le promèneront de chapelle en chapelle, s'arrêteront à chaque tombe, le fatigueront de leurs récits sans fin, et ne lui laisseront pas la liberté de se recueillir et de contempler l'ensemble de l'édifice; mais s'il s'était initié d'avance à la connaissance des temps et des lieux dans lesquels s'éleva l'œuvre architecturale qu'il allait visiter, et des règles traditionnelles qui présidèrent à sa construction, il n'y aurait trouvé dès l'entrée que des symboles familiers et des proportions régulières: il aurait vu le noble monument dans le jour de son histoire, entouré, comme d'une magnifique auréole, de toutes les pensées, de toutes les intentions qu'il exprime; et rempli d'une admiration intelligente, il serait tombé à genoux pour remercier le ciel qui a donné tant de puissance aux hommes.

Nous nous proposons de faire un essai de la méthode que nous venons d'indiquer. Nous retracerons dans une série d'articles le siècle de Dante, l'un de ceux où les jours de l'humanité furent le plus remplis; les caractères spéciaux de la société italienne au sein de laquelle ce grand homme vécut; les agitations et les douleurs de sa vie politique; l'action secrète et bienfaisante qu'un amour très chaste exerça sur son esprit; les doctrines philosophiques qui le dominèrent; et nous verrons ensuite comment ces divers élémens, combinés sous une inspiration féconde, composèrent un admirable ouvrage: c'est là ce que nous avons appelé les origines de la *Divine comédie*.

tions du siècle présent, tandis que la société chancelante doute de la solidité des bases sur lesquelles elle fut assise jusqu'ici, et que les destinées du monde semblent dépendre de la solution prochaine des questions religieuses, politiques, économiques agitées autour de nous; peut-être semblera-t-il inopportun de consacrer de longues heures à des questions purement littéraires. N'avons-nous pas assez du soin de l'avenir sans aller évoquer du fond du passé un homme qui chanta il y a six cents ans? Quelle sera l'utilité pratique d'une semblable étude?

Nous pourrions répondre que, sans être obligés de rendre compte de son utilité pratique, toute étude est bonne en soi, parce que l'étude est un effort de l'entendement humain vers la vérité, qui n'est autre chose que Dieu même; et toute connaissance est féconde, et porte en elle quelques conséquences applicables, bien qu'on ne puisse pas toujours les apercevoir au premier abord; comme le grain qu'on sème en terre et qu'on perd de vue, mais qui donnera en son temps l'épi nourricier. Nous pourrions dire qu'il n'est pas sans intérêt pour l'histoire générale de l'humanité, de faire connaître ces grands hommes en qui se révèle d'une manière plus évidente toute l'excellence de notre nature: la psychologie y peut trouver un heureux sujet d'observation; l'examen approfondi des chefs-d'œuvre que l'art produisit autrefois a bien aussi quelque influence sur ses progrès futurs: que si ces avantages paraissent peu considérables, ils nous suffisent. Car nous qui avons le bonheur de croire, libres de ces incertitudes qui absorbent un grand nombre d'esprits, satisfaits sur les problèmes fondamentaux dont les solutions nous sont données par le Christianisme, nous nous occupons volontiers de recherches d'un intérêt secondaire; fors des principes généraux que nous acceptons, nous descendons dans les spécialités de la science, et pendant que d'autres discutent sur l'existence du soleil, nous profitons de sa lumière pour marcher en avant.

Toutefois nous avouons que d'autres pensées encore nous encouragent. Il est de notre devoir d'honorer ceux de nos

frères dans la foi qui firent multiplier entre leurs mains le talent du père de famille; leur souvenir peut rassurer notre faiblesse dans les jours difficiles que nous traversons. Si jamais nous venait cette tentation superbe de craindre que le cercle de l'orthodoxie ne fût devenu trop étroit pour nous, nos craintes se dissiperaient en voyant ces génies gigantesques qui se mouvaient à l'aise dans le cercle sacré, et qui y trouvaient assez d'air pour leurs larges ailes, et trop de lumière encore pour leurs yeux. Enfin l'Eglise a droit de se prévaloir de la gloire de ses fils, ils la font respecter de ceux qui ne la connaissent pas, de ceux qui ne savent distinguer une reine qu'au nombre et à la majesté de son cortège; et de même que la providence de Dieu ne se prouve pas moins par l'admirable économie des plantes de la terre que par le concert des astres du firmament, la divinité du Christianisme se prouve aussi bien par la beauté des intelligences qu'il forma que par la sublimité des vertus qu'il produisit.

A. F. OZANAM.

LA SEMAINE SAINTE A ROME.

Les trois momens où Rome mérite le plus d'être visitée, pour les pompes de la cour papale et l'enthousiasme religieux du peuple, sont la semaine sainte, Noël, et la fête du prince des apôtres, le 29 juin. Chacune de ces trois solennités offre un caractère à part; mais la plus brillante est la première. C'est dans la semaine sainte que se résument toutes les grandeurs du Christianisme. Là le mystère se consomme. Les abstinences, les jeûnes, les longues angoisses se terminent par la résurrection de l'Homme-Dieu, de l'âme humaine, de la nature, du vieux monde tout entier, lequel sort enfin rajeuni avec son verbe du tombeau de l'antique hiver. Il ne peut être sans charmes, après avoir vu la décadence et la profanation d'un art et d'un culte ramenés par les hommes au matérialisme païen, d'aller assister aux fêtes triomphales de cette religion éternelle, qui à jamais renaitra de ses cendres;

toujours plus développée, toujours mère des progrès sans fin de l'avenir. Et ce n'est pas sans raison que toute âme soupire vers la jouissance de ces solennités romaines; car il n'est plus possible de les oublier, quand on en a joui une fois.

Par le dimanche des palmes s'ouvre cette grande semaine des chrétiens. C'est quelque chose de si frais pour l'âme fatiguée, desséchée du voyageur, arrivant des déserts arides du monde, que cette jeune forêt de rameaux verts qui se balancent dans Saint-Pierre, comme au souffle des anges, sur des milliers de têtes. C'est un tel baume pour les blessures du cœur que la vue de ces longues processions romaines, de ces lentes marches des prêtres à travers l'éternelle et silencieuse cité, de ces files de vierges voilées et si blanches, qui, foulant tant de ruines qu'elles ignorent, portent les palmes du triomphe avant même d'avoir combattu. Tout cela calme les passions irritées ou déçues, et dit à l'homme : attends! un meilleur monde viendra. On suit d'un long regard les vieux moines pieds nus et en cheveux blancs, les confréries de *penitenti*, qui, sous le sac et le cilice, murmurent à demi-voix leurs *Ave Maria*, les nombreuses troupes de pèlerins venus des divers coins de l'Italie, et qui traversent Rome en chantant, couverts de croix et de médailles de toutes les Notre-Dame dont ils ont, chemin faisant, visité les sanctuaires. Le doux bruit de tant de prières berce et assoupit; et gladiateur moderne, fatigué de lutter, le pauvre voyageur, consentant au repos, laisse s'endormir son âme au sein de Dieu et du passé, dans cette Rome, axe immobile de notre tourbillonnante Europe.

Plus de soixante mille Anglais, Allemands, Russes, Français erraient autour du Vatican, attendant avec impatience les solennités du jeudi saint. Enfin ce jour magnifique parut. La petite garnison de Rome, composée de quelques milliers de soldats, cernant dès le matin de son bataillon carré l'obélisque jadis consacré au soleil, fut bientôt perdue et engloutie au milieu de la grande place, parmi les flots d'hommes de

toutes les nations qui s'avançaient comme un océan. On eût dit une nouvelle, mais pacifique, irruption des Barbares autour du Capitole; seulement ces Barbares, par un coup de la fortune, étaient devenus les princes de la civilisation. Près des spirituels et élégans Français, du haut et dédaigneux Breton, les pauvres Italiens semblaient bien petits : couchés comme des troupeaux sous les colonnades, les moissonneurs du désert et les *lazzaroni* de Naples ne pouvaient s'abstenir, même dans ces grands jours, de souiller d'immondices jusqu'au portique doré de Saint-Pierre, et s'étonnaient d'entendre jurer à cette vue, pleins de colère, Prussiens et Polonais, accoutumés à la propreté du Nord.

Malgré cela, les vrais Romains, dans leurs grands manteaux noirs drapés à l'antique, soutenaient leur vieille majesté. Près des groupes galonnés d'or passait familièrement le pâtre velu des *deserti* : vêtu d'une peau de chèvre, chaussé de la calandrella, et balançant avec fierté son bâton à fer de lance, il marchait sur les marbres superbes d'un pied aussi ferme que sur ses rochers. Roi des solitudes qui n'obéissent qu'à lui, au milieu de ce peuple des nations il se sentait maître comme au haut de sa montagne. L'œil ardent des nobles matrones, dans leurs magnifiques atours, fixait de loin sa taille altière, et lui les regardait sans surprise. Tous les costumes si riches et si variés de l'Italie offraient là leurs poétiques contrastes. La gracieuse coiffure des sveltes filles de Toscane rivalisait avec le bonnet isiaque des femmes de Velletri et de Naples, aux grands yeux noirs, aux larges épaules nues. Les paysannes de Maremme, de grosses croix d'or pendantes à leur cou bruni, se promenaient au milieu des blanches Transtévérines, à la flèche d'argent passée dans leurs lisses chevelures. La robe grecque des vierges des bords de la mer, parées d'une rose sur leur sein, ne le cédait point au corset de velours des vierges du mont Janicule. Tout était charme et bonheur, tout respirait la fête.

Ce peuple immense attendait depuis le matin, sur la place et dans Saint

Pierre. Enfin le vicaire du Dieu vivant, dans son palanquin à l'orientale, dit *sedes gestatoria*, porté par douze hommes en robes rouges, qui entourent comme les douze signes ce soleil moral du monde, descend l'escalier royal du Vatican, passe la statue colossale de Constantin, apparaît sous la barque de Giotto, et entre dans le temple comme un génie bienfaisant, toujours assis sur son trône sacerdotal qui glisse lentement sur une voûte de têtes inclinées; ses pieds semblent fouler ces têtes pour les bénir. Il monte à l'autel, et le mystère infini du jeudi saint commence.

La messe finie, le sage et saint pontife parut au balcon de la façade, la tête penchée sur sa poitrine, avec les deux larges éventails de plumes de paon, enchâssés de pierreries, qui l'enveloppaient comme deux ailes, et dont l'usage remontait à la primitive Eglise, où ils servaient à écarter les insectes du vin et des mets exposés sur la table sainte. Un *oremus* fut récité lentement par tout le cortège des cardinaux en somptueux costumes, et la bénédiction *Urbi et orbi* tomba comme des cieux sur nous tous prosternés. Puis se relevant, la foule se précipita de nouveau vers l'Eglise, pour saisir au vol les papiers à indulgences, qui du balcon papal pleuvaient ainsi qu'une manne céleste. En même temps, toute la prétendue grave diplomatie de l'Europe, laquelle avait occupé, pendant la bénédiction, des tentes pompeuses et des dais au dessus des colonnades de la place, rentra aussi dans le temple, mais par une porte privilégiée, indécente comme si elle fût allée à un bal. Et pourtant ils allaient voir le lavement des pieds, c'est-à-dire le plus beau et le plus sérieux symbole de la véritable grandeur, qui consiste à s'humilier devant tous. Le pape, à genoux, baisait pieusement les pieds des pauvres : mais autour de lui, l'air de tous ces princes du monde était tristement profane. Les suisses protégeant les dames avec leurs halberdes, leurs cuirasses féodales, leurs habits bigarrés, leur extérieur lourd et grave, faisaient avec tout cela un bizarre contraste. Ça et là, parmi la foule, circulaient les pèlerins dans l'antique style, avec leurs capuchons de

toile cirée, leurs coquillages, leurs gourdes, leurs grands bourdons comme au moyen âge, baisant la terre devant toute statue de saint.

Mais ce qui fait incontestablement du jeudi saint un jour unique, c'est la musique de la chapelle Sixtine, avec ses hymnes divins d'Allegri, de Palestrina, de Leo, et des plus grands génies chrétiens : car c'est dans la musique que le Christianisme triomphe comme source du beau et de l'art. A la vérité, la principale puissance de cette musique du jeudi saint s'est réfugiée dans le fameux *miserere* d'Allegri, exécuté à deux chœurs sans instruments, qu'il était défendu de copier sous peine d'anathème, de sorte que le Vatican était le seul lieu de l'Europe où l'on pouvait l'entendre. Mais après l'avoir écouté deux fois, Mozart le retint et le donna à l'Europe.

Ce *miserere* saisit l'âme de ses versets se chante alternativement sur un ton différent; d'abord un récitatif murmuré d'une voix sourde, comme le cri de douleur des coupables, puis une musique suave et délicieuse descend des hautes et invisibles tribunes; c'est la voix de l'ange du pardon, à laquelle succèdent de nouveau les gémissements lugubres du cœur contrit et humilié, criant du fond des abîmes. Les morts, s'ils sortaient la nuit de leurs sépulcres, pour venir prier, sous les voûtes mornes des cathédrales, le Christ par qui ils ressusciteront, ne murmureront pas d'un accent plus plaintif le psaume des suppliants. Enfin ce chant de pénitence se termine par un morceau d'une symphonie en quelque sorte triomphante : toutes les notes planent et montent ; on dirait l'entrée des âmes pardonnées dans le ciel, et le cœur s'élance comme pour les suivre. Pendant ce temps, la nuit sombre s'est faite au dehors, les prophètes et les sybilles de Michel-Ange, qu'on ne voit plus qu'aux flambeaux, deviennent plus gigantesques encore : un silence sublime enveloppe tout le Vatican. L'âme inondée d'harmonies, chacun craint de lever les yeux dans l'extase dont il est plein, ou de proférer une parole, de peur de laisser échapper son bonheur. Pourtant peu à peu chacun s'en va sans bruit. Mais on éprouve une

désolation profonde à penser que les voix qui nous ont si puissamment émus, s'éteignent et ne sont point remplacées, que chaque année il y a quelque place vide dans les rangs de ces chœurs célestes, que cette ravissante musique de la semaine sainte, presque sans instrumentation, où le cœur de l'homme est, pour ainsi dire, tout l'orchestre, s'en va graduellement en lambeaux, faute d'exécuteurs à âmes assez chrétiennes pour la sentir, et qu'elle tend à se perdre comme ces arts mystérieux du moyen âge, dont on admire à présent les restes, mais dont le secret s'est envolé, parce que nos pères en étaient venus à ne plus les comprendre.

Le vendredi saint fut grand. Son deuil, ses lamentations, mêlées de longs et lugubres silences, le Sauveur du monde au tombeau, ces longues files de chrétiens de toute l'Europe, qui viennent lui baiser les pieds sur son linceul funèbre, la nature avec toutes ses vierges et ses fleurs, la civilisation avec tous ses trésors étincelans, veillant son corps durant cette nuit sublime qu'il passe dans les limbes, tant de lampes qui brûlent au sanctuaire, tant de soupirs qui montent, tant de résolutions généreuses qui se prennent, tant de prières et de regrets; tout cela est beau, et l'on peut bien défier les hommes de créer jamais un drame semblable.

Mais il n'y a plus, depuis quelques années, la fameuse illumination de la croix sous la coupole : elle causait trop de dépenses à la papauté appauvrie. Cette croix, haute de vingt-deux pieds, large de douze, avec trois cent quatorze lampes à double flamme, s'allumait les soirs du jeudi et du vendredi saints. Adrien I^{er}, suivant Anastase, fit suspendre la première de ces croix, chargée de mille troiscent soixante-dix flambeaux. Pour se consoler de son absence, le peuple maintenant se porte au Vatican, où se fait l'exposition solennelle du St.-Sacrement durant les quarante heures à l'entrée de l'Avent, et durant la semaine sainte le sépulcre, entouré d'innombrables bougies, rangées du haut en bas des murailles, d'après des dessins ingénieux qui ne présentent pourtant d'autre idée que celle de vastes arabesques de lumière.

C'est leur fumée qui a fait presque disparaître les deux grandes fresques de Michel-Ange, la conversion de saint Paul et la guérison de saint Pierre, triste et dernier effort de la vieillesse épuisée du Titan. Moins attendrissante que ce sépulcre, mais plus imposante pour l'œil, la clarté des étages de flambeaux s'élève dans la basilique, depuis le tabernacle du maître-autel jusqu'au sommet du baldaquin, haut de plus de cent pieds, et qui va se perdre dans la coupole de Michel-Ange, d'où ces grosses flammes s'épandent en mystiques rayons à travers le crépuscule de l'immense nef et de ses bas-côtés, si longs dans l'obscurité; ils produisent un prodigieux effet de clair-obscur, et remplacent jusqu'à un certain point l'illumination de la croix.

Les dernières lamentations du soir étaient finies, aucune voix ne se faisait entendre parmi la foule immense. Les statues colossales des autels et des tombeaux semblaient dresser leurs têtes dans l'ombre, et tendre leurs bras vers les vivans, tandis que l'austère pontife, vêtu de blanc, image de l'agneau, avec quelques vieux cardinaux, représentans des apôtres, prosternés la face contre terre à l'entour de l'autel, priaient dans le plus profond silence, sous les yeux du peuple attendri par cette scène sublime de vieillards, qui, muets, font des vœux au bord de leurs tombes, pour les générations nouvelles, dont ils ne partagent plus les désirs ni les joies.

Après de telles impressions, la vue du luxe et de l'orgueil humain, étalant ses valets à livrée d'or, fait bien du mal.

J'étais resté au pied du môle d'Adrien, sur le pont Saint-Ange, occupé à regarder, au clair de la lune, d'un côté le Tibre, qui portait à la mer ses eaux limoneuses où se reflétait la figure du peuple, et de l'autre les voitures étincelantes qui défilaient devant moi, ramenant de Saint-Pierre les ambassadeurs et les grands de ce monde de vanités et de misères. Jamais mes yeux n'avaient encore vu tant de coureurs enrubanés, bondissant devant leurs maîtres, tant d'écussons dédaigneux, tant de voitures rouges à dessins d'or, tant de coursiers à caparaçons d'argent. C'est que Rome

est le rendez-vous de tous les grands seigneurs cosmopolites, qui viennent mêler leur orgueil blasonné à ce luxe effréné d'équipages, premier besoin de la noblesse romaine.

Heureusement pour moi j'entraî vite dans les rues désertes de l'intérieur de Rome; et mon cœur s'apaisa en retrouvant la morne et mélancolique ville, désabusée de la gloire, dont on traverse le soir de longs quartiers, faiblement éclairés, sans entendre d'autre bruit que l'éternel murmure, si particulier à Rome, des fontaines glapissantes sur les marbres, et à de rares intervalles quelque pauvre romain qui chemine dans l'obscurité, son vieux manteau drapé sur l'épaule, et heurtant çà et là dans les carrefours noirs quelque ruine peut-être des palais de ses aïeux, dont les colonnades impuissantes laissent échapper les frises et jusqu'à leurs chapiteaux.

Une des singularités de la semaine sainte à Rome, et un reste des naïvetés du moyen âge, est l'illumination de toutes les boutiques de bouchers, charcutiers et autres gens triomphant de la fin du carême. Des nuées de jambons, tombant comme du ciel, ainsi que les viandes envoyées par le vent de Jehovah aux Hébreux du désert, ornent le plafond enrubané; de longues files de saucisses tapissent les murailles; chacune est couronnée de son lampion, et toute la boutique forme un gracieux sanctuaire, tantôt gothique, tantôt grec, avec des autels de lumière où sont déposés les couteaux du sacrifice, et où git symboliquement, au milieu de ce temple de la bonne chère, l'agneau fraîchement immolé, encore dans sa toison, orné de guirlandes de fleurs comme la victime antique.

Et maintenant voyez-vous le soleil de Pâques se lever comme un splendide réveil de la nature sur la ville parée et sur le monde? tout palpite de joie, tout retentit d'hymnes joyeux. Saint-Pierre est comme rempli de nations.

Mais à quoi bon tout cet air indécent de théâtre, ces planches, ces tréteaux singeant des trônes, où montent les ambassadeurs, bien plus haut que l'autel qu'ils entourent, et qui rampe à leurs pieds, au lieu de s'élever comme un

Thabor sur leurs têtes, au lieu d'offrir le long de ses gradins en mosaïques l'armée des évêques, pasteurs des peuples, servant de cortège au pape sous la tiare? Cette messe de résurrection, dite pour l'univers entier, devrait, s'il se pouvait, être chantée au sommet de la plus haute montagne, avec l'orgue uni de tous les mondes mariant leur voix à la voix de l'homme: mais loin d'offrir du moins à tout le peuple, accouru sous les voûtes de ce premier temple de l'Europe, la vue auguste de ses cérémonies, elle semble n'avoir lieu que pour les grands personnages qui, sur les planches voilées de damas, se pavant en manteaux de cour près des ladys anglaises, et ceignent d'une haie dorée l'autel du Dieu des pauvres.

Aussi le peuple frustré de la contemplation du sacrifice, réservée, selon son expression, aux *seigneurs protestans*, prend le parti de se promener, causant et riant dans ce grand temple, qui ne présente plus de toutes parts que l'aspect profane d'un forum, pour ne pas dire d'un marché. Et l'on suit, devenu glace, le flux et reflux de ces masses d'hommes, roulant à travers les nefs et les saintes chapelles.

Pourtant au milieu de ce bruyant tumulte, tout ce qu'il y a là de Romains reste imposant et grave: coudoyé, repoussé, presque foulé aux pieds des maîtres et des valets, devant toute la gent à privilège, le peuple-roi déchu garde impassible sa fière majesté. Et telle est d'ailleurs la grandeur naturelle de cette fête de Pâques, que malgré l'espèce d'ironie dont l'entourent ici les puissances de ce monde, elle reste toujours populaire. Le désir de voir est immense; des troupes d'hommes escaladent les confessionaux qui gémissent sous leur poids, gravissent sur les hauts piédestaux des colonnes, et jusque sur les épaules des statues, pour apercevoir au moins un peu par dessus les têtes diplomatiques le grand sacrificateur du Christianisme. Il faut l'avouer, c'est une chose affligeante pour un catholique sévère que la vue de la sainte basilique dans cet appareil mondain, avec ses coups de théâtre inattendus, et ses décorations qui éblouissent et distraient

comme celles d'une cour profane. Il n'y a pas jusqu'aux vastes tapisseries flamandes, d'après des cartons malheureusement peu chrétiens de Raphaël, qui bonnes dans une salle féodale ne soient déplacées ici, où, enveloppant l'étendue du chœur avec une aile de la croix, elles masquent peintures, autels et statues.

L'office terminé, la foule s'écoula pour aller de nouveau recevoir la bénédiction papale jetée du balcon de Saint-Pierre à la ville et au monde. Après une longue attente, on vit enfin paraître le cortège empourpré des cardinaux, archevêques, prélats, avec leurs hautes mitres diamantées et leurs croix pastorales. C'était un imposant aspect que celui de ce cénacle apostolique, de ce concile, dont les membres murmuraient lentement leurs chants pour l'univers, et la réunion de l'humanité à son Dieu, versant tous ensemble leurs prières, dont le vent nous apportait par intervalles les religieuses syllabes, qui planaient consolantes sur la multitude muette venue de tous les royaumes (1).

Puis un mouvement se fit dans cette galerie aérienne, enveloppée de tentures d'or et d'argent; les majestueux mortels qui la remplissaient s'écartèrent en s'inclinant, et les deux éventails s'approchèrent peu à peu, annonçant le palanquin pontifical, et ombrageant le vicaire du Christ. Alors tout fut silence dans Rome prosternée, et pour ainsi dire dans la nature entière : les oiseaux même parurent se taire sous les nuages, et les hirondelles de Saint-Pierre s'arrêter au sommet de leurs spirales. Et la tête blanchie de l'homme qui représente tous les âges se montra au monde incliné, promena lentement ses mains bénissantes sur la cité chrétienne, et disparut. Et long-temps après les yeux le cherchaient encore, car c'était quelque chose de grandement auguste que cette apparition, et ce silence de toutes les langues, qui, l'instant d'avant retentissantes sur la grande place du Vatican, étaient devenues spontanément muettes.

(1) L'abbé Cancellieri a publié à Rome un livre de 30 pages, texte français, sur les cérémonies de la sainte semaine, où se trouvent décrits les offices les plus remarquables de chaque jour.

Le soir eurent lieu les prières d'actions de grâces. Dans les enfoncements mystérieux des chapelles les cœurs trop pleins épanchaient leurs soupirs; mais toutes les uefs étaient livrées à la foule curieuse et bruyante. Enfin peu à peu le temple se vida de ses promoteurs (puisqu'il faut dire ainsi), et le silence du recueillement descendit consolateur sous ces voûtes sombres ainsi que dans nos âmes. Il ne brillait plus çà et là que quelques cierges dans l'obscurité; et quand les gardiens de Saint-Pierre, pour en fermer les portes, mirent dehors les derniers contemplateurs de cette immense et sainte solitude, forcé de m'éloigner, j'en ressentis une vive douleur.

J'avais vu la plus belle fête que puisse offrir la civilisation moderne, et néanmoins qu'est elle actuellement comparée à ce qu'elle fut naguère, dans les beaux temps de la société chrétienne, lorsque les pèlerins de l'Europe, quelquefois au nombre de deux ou trois cent mille, venaient écouter la messe de Pâques à Saint-Pierre du Vatican, remplissant la place et débordant au delà de sa gigantesque colonnade, qui semble les deux bras de la basilique tendus pour embrasser le monde? Alors organisé en confréries qui toutes fonctionnaient plus ou moins autour du prêtre, le peuple entier participait du caractère religieux, et était acteur dans ce grand drame du saint sacrifice, qui en unissant l'homme au corps et à l'âme du Christ, réalise la fusion des deux principes de l'infini et du borné en un seul principe vivant, et par une suite ascendante de purifications accomplit le retour de l'humanité vers Dieu, aussi pure, aussi vierge que quand elle fut créée de son souffle.

Cependant l'illumination extérieure se prépare, tout le village des San-Pietrini est en agitation; ces singuliers hommes qui naissent, vivent et meurent sur le grand dôme, attachés à la basilique comme des matelots à leur navire, descendent de leurs maisons aériennes; on les voit, au moyen de cordes, voltiger comme des oiseaux lumineux, monter, descendre, remonter dans toutes les directions, portant leurs lanternes d'un chapiteau à l'autre, atteindre le sommet de la coupole, et enfin planant

au dessus de la boule dorée, suspendus entre le ciel et la terre, attacher leur fanal à la croix. 4, 400 lampes éclairent le dôme et les portiques, et près de mille autres flambeaux dessinent la façade, dont l'ensemble ravissant se détache comme un édifice de feu sur de profondes ténèbres. A un signal donné six ou sept cents hommes ont fait jaillir comme subitement du sein de la nuit toute cette armée d'étoiles; alors Saint-Pierre n'est plus reconnaissable, ses longues files de chapiteaux de feu, ses lignes droites se dessinant si bien à cette trompeuse lumière, donnent à l'édifice une forme élancée, une finesse de taille, et à la fois dans tout ce vaste développement une régularité telle qu'on l'embrasse en entier d'un regard. La coupole surtout, s'élevant gracieuse de la terre, telle qu'un chérubin aux ailes d'or, avec ses cercles d'étoiles qui montent, en tournant et se resserrant toujours, depuis sa base jusqu'à la resplendissante croix dont elle est couronnée dans les nuages, est une véritable féerie.

Puis le monument commença de toutes parts à scintiller et à jeter des flammes, comme s'il eût dû devenir un volcan; c'étaient les vases de térébenthine, distribués sur l'étendue de Saint Pierre, qu'on venait d'allumer simultanément; ce fut un moment d'un prodigieux effet, mais de courte durée, comme toute apogée de gloire terrestre. Peu à peu les flots d'hommes s'écoulaient, mais toujours pressés et profonds, comme des torrents qui s'échappent d'un lac; on entra dans Rome déserte, çà et là des piquets de cavalerie éclairaient les passages sombres avec de grandes torches qui vomissaient des colonnes de fumée en oscillant au dessus de la tête des chevaux de la manière la plus pittoresque; à chaque coin de rue, la foule entassée se retournait vers la coupole, et s'écriait : *o che bella!* car les plus vieux Romains s'expriment toujours sur elle avec un enthousiasme de jeunes voyageurs. Dupont Saint-Ange, on la vit une dernière fois : elle brillait calme et pure comme l'aurore d'un apôtre, appuyée sur la lumineuse spirale, on eût dit qu'elle voulait s'élever ainsi qu'une intelligence vers Dieu, et il semblait que l'Eternel, plutôt que de la laisser périr,

allait se pencher du firmament et lui tendre les bras; quand elle eut disparu tout-à-fait, ce fut un douloureux moment.

La journée du lundi de Pâques fut longue pour beaucoup d'hommes, dans l'attente du feu d'artifice célèbre depuis le seizième siècle sous le nom de Girandole; cette gerbe de 4,500 fusées, le plus beau chef-d'œuvre de ce genre qui soit au monde, fut inventée par Michel-Ange; mais jugée trop gigantesque par les siècles suivants, elle fut réduite par Bernini à sa forme actuelle. Enfin le soir arrive, une foule innombrable se porte le long du Tibre, les yeux fixés sur le château Saint-Ange; la place du Vatican, la veille si populeuse, est déserte, on n'y entend que le bruit des deux fontaines ou plutôt des cascades, qui arrivant du lac de Bracciano, par un aqueduc de trente milles, flanquent l'obélisque d'Héliopolis : leur gerbe humide et rafraîchissante, après les chaleurs du jour, s'épanouit sous le soleil couchant en jets de mille couleurs qui frappent en retombant les parois sonores de leurs bassins de granit oriental; d'ici vous entendez le murmure lointain du peuple. Mais avançons vers le môle d'Adrien.

Chaque place, chaque rue qui y mène, chaque fenêtre, tout est encombré de têtes; c'est un océan d'êtres humains roulant avec un bruit confus, il semble que les millions d'habitans de l'antique Rome se sont relevés un moment de leurs tombeaux pour voir encore des scènes magnifiques, et que la république d'il y a trois mille ans revient christianisée. Les chars des sénateurs, orgueilleux comme autrefois, seulement sans escorte d'esclaves, s'avancant pas à pas, fendaient péniblement ces flots pressés de plébéiens, qui, comme s'ils se fussent ressourus de leurs antiques saturnales, siffaient au passage ceux de leurs maîtres qui n'étaient pas aimés, poursuivant leurs voitures de longues et étourdissantes huées, auxquelles succédaient des éclats de rire sans fin; l'antique caractère frondeur, mais au fond soumis du Romain, reparaisait tout entier dans cette multitude gaie et indépendante sans pourtant dépasser les bornes, car nulle part il n'y avait tumulte; c'était même plus calme que dans

nos fêtes nationales de France, où cependant la modération, qui est la sagesse sociale, se montre à un haut point. Sans doute il y a dans Rome actuelle absolutisme des formes, mais cet absolutisme est mêlé d'un singulier respect : il n'y avait pas jusqu'aux dragons du pape, chargés de faire la police, qui, pour demander passage, ne criassent d'un air presque soumis à cette fière canaille romaine : *Dietro, signori!*

Mais enfin les airs s'illuminent, la féerie vient habiter les ruines : voyez ces magiques flammes, comme un vaste incendie, éclairer au loin la multitude, et derrière elle les solitudes de Rome, et les pans suspendus des palais qui s'éroulent, décombres sur décombres, dans la métropole des siècles. Le signal a été donné, et tout le beau château Saint-Ange se trouve transformé, comme par un coup de baguette, en un palais de lumière, partout lignes de feu, magnifiques triangles, guirlandes architecturales innombrables, tours d'émeraudes, remparts d'azur, créneaux de diamans, tous les prestiges d'un castel enchanté, et au dessus, mais à une prodigieuse hauteur, et comme descendant du ciel, la triple couronne de pierreries de la papauté, qui semble ombrager le monde. Ce palais de flammes jaunes, blanches, roses, bleues, si douces, si limpides, resta longtemps la base de tous les feux qui se croisaient dans l'atmosphère; enfin peu à peu son éclat pâlit, et il disparut pièce à pièce : c'était quelque chose de triste que de suivre l'un après l'autre les entablemens qui croulaient, les frontons qui s'en allaient emportant guirlandes et chapiteaux, et dont les eaux tranquilles du Tibre, où se sont mirées tant d'illusions et de gloires évanouies, réfléchissaient la chute; mais soudain une mer de feu s'éleva, qui de tous côtés déborde en bouillonnant, et au milieu de ces torrens de flamme, l'artillerie, qui à Rome est comme la basse musicale de toutes les fêtes, tonne sans discontinuer, mêlant des coups de foudre au battement de ces vagues ardentes qui s'entre-choquent dans les airs. Puis du sein de cette tempête surgit un large soleil, au dessus d'un sanctuaire éblouissant, que voilent à demi ployés des rideaux aux couleurs de l'iris,

et tandis que dans l'atmosphère tournent des milliers d'astres avec la rapidité de l'ouragan, ce soleil, immobile au centre, enveloppe comme une auréole le triangle divin.

Par intervalles, le grand archange de bronze, qui, mieux qu'une fortune antique au sommet du monde, plane sur le dernier gradin du mausolée impérial, apparaissait entouré de rayons comme l'esprit moteur de ces globes tourbillonnans; et l'on se rappelait cette nuit où, suivant la légende, il se montra au dessus du môle au pape saint Grégoire, vers la fin du sixième siècle, remettant au fourreau son épée flamboyante, et annonçant que tous les fléaux par lesquels il avait châtié Rome étaient finis. La ville semblait transformée en une cité de lumière, on eût dit que les palais n'étaient plus en pierre, mais bâtis d'une manière diaphane et légère; enfin tous ces rideaux de feu tombèrent, peu à peu les soleils s'éteignirent autour du sanctuaire qui dévoilait ses lointaines profondeurs parut s'élargir, et l'immobilité régna; ce fut comme la tranquille éternité qui succède resplendissante à l'agitation des temps, représentés par la girandole, où tout est variété de couleurs, suite irrégulière d'actions et de figures, dont chacune vous frappe à l'improviste. Ce feu d'artifice, bien plus vaste et plus complet que ceux de Paris, est probablement la plus belle chose de ce genre qui se fasse au monde; en général les cérémonies de Pâques à Rome, même dans leur état actuel de mutilation, suffiraient encore aux yeux de l'artiste, fût-il incrédule, pour justifier la papauté comme moyen de civilisation. Oui, de tels spectacles rapprochent de Dieu, réveillent dans l'âme les généreux élans. On prie mieux après de tels jours.

Ebloui de tant de prestiges, je m'éloignai du Tibre, et m'enfonçai dans Rome. Par intervalle quelque voiture étincelante de prince ou d'ambassadeur, précédée de ses coureurs qu'on voyait de loin avec leurs énormes flambeaux dont les flammes roulantes éclairaient les têtes échelonnées des coursiers, troublait seule le silence des rues désertes, où mêlé aux derniers débris de la fête, je cheminais en me disant : Qu'elles subsistent à ja-

mais la papauté amie des arts, et la religion propagatrice des joies humaines! que ces douces solennités survivent à tant de ruines qui viendront joucher la terre; que nos enfans en jouissent comme nous en avons joui, et que leurs cœurs par là se dilatent dans le Christ, unique source de bonheur! — Si le pape n'était pas roi, l'Europe n'aurait point cette pompeuse semaine sainte; puisse-t-elle donc bientôt sortir de son obscurcissement, la royauté papale, royauté du Calvaire, à couronnes d'épines, souffrant et combattant pour l'affranchissement de l'homme du joug de ses passions! Et nous générations du présent, puissions-nous cesser de la déchirer cette royauté, débris glorieux et sanctifié de la robe de César, à qui nous devons tout dans le passé, et par qui seule nous pourrons dans l'avenir! Sous le point de vue de l'art, il serait à désirer qu'on pût donner à ces réjouissances de Pâques un caractère plus mystique et plus sacré : dans l'illumination de la coupole et les feux d'artifice, au lieu de ces dessins trop purement géométriques, de ces arabesques immenses jetées dans le ciel comme des comètes égarées, pourquoi ne pas représenter au dessus des colonnades de feu du Vatican et du château Saint-Auge, des chérubins aux ailes gigantesques formées de mille yeux étincelans, un Christ ressuscité qui monte lentement du sein des ténèbres, jetant de tout son corps des rayons dans l'obscurité du sépulchre terrestre, un jugement dernier dans tout son chaos, et l'entrée de l'humanité heureuse dans l'éternel repos? En résumant ainsi les grands faits catholiques sur l'histoire et les destinées de l'homme, on remplirait d'une joie plus solennelle la multitude croyante; car l'objet de toute cérémonie religieuse n'est-il pas d'augmenter les jouissances même terrestres de l'homme? Et c'est en cela surtout que le Christianisme est sublime, ayant réconcilié l'âme et les sens, et vaincu la chair jusqu'ici rebelle, qu'il a mariée à l'esprit pur; de sorte que ces élémens de l'être, disjoints par l'idolâtrie, sont unis par le Christ dans un indissoluble hymen, légitimant tous les amours de l'idée pour sa forme, devenue son éternelle fiancée, qu'il étendra de

plus en plus, avec de chastes délices, dans ses embrassemens sans fin.

Maintenant vous, artistes et poètes, ne laissez point par un plus long séjour, se refroidir vos impressions, arrachez-vous d'ici pour emporter de la grande fête du Christ un ineffaçable souvenir, pour que Rome vous reste à jamais la ville des apparitions magiques, et des rêves ardents qui consolent, le sanctuaire, de tout charme et de toute beauté sur la terre!

POÉSIES PAR JEAN REBOUL,

DE NÎMES,

PRÉCÉDÉES D'UNE PRÉFACE

PAR M. ALEX. DUMAS,

ET D'UNE LETTRE A L'ÉDITEUR

PAR M. ALPH. DE LAMARTINE.

(5^e édition.) (1)

« Etiez-vous d'une famille élevée ?

— Je suis fils d'ouvrier.

— Vous avez reçu quelque éducation au moins ?

— Aucune.

— Qui vous a fait poète ?

— Le malheur. »

Ces simples mots suffisent pour nous révéler tout le poète; sa destinée, le cours de ses pensées, l'ordre naturel de ses impressions, la tournure de son génie, et cette force de l'âme ensémençée par la souffrance. C'est un sublime éloge que cette biographie en quelques syllabes; elle nous découvre une triple fatalité dont le concours n'a pu briser ce noble front, lorsque tant d'hommes végétent, humiliés et abrutis, sous le joug d'une seule. Ici réunis, le labeur vulgaire, et à la sueur du front, le défaut d'instruction, les angoisses du cœur! Ah! que faut-il de plus pour comprimer, pour tarir toute vitalité spirituelle, pour faire sourdre le dégoût de soi-même au foyer vide et nu de l'intelligence. Non, certes, que la pauvreté et la douleur

(1) Paris, librairie de Charles Gosselin.

aient mission d'étouffer le génie : loin de nous ce blasphème !

N'est-il pas écrit : « Celui qui n'a point souffert, que sait-il (1) ? » Redisons encore avec la sagesse stoïque : « Voulez-vous cultiver votre âme, soyez ou faites-vous pauvre (2). » Néanmoins ces sublimes enseignemens veulent un cœur d'élite pour être traduits comme l'a su faire le boulanger de Nîmes. Le *malheur*, l'obscurité nécessaire, et surtout la nudité de l'esprit exhéré de la science, tristes hôtes de la plupart des destinées humaines, si cruels à désoler les âmes assez vivantes pour souffrir, trop mortes pour lutter, se sont faits au rebours de sublimes instituteurs, de rudes, mais sincères amis, pour le pieux courage, pour l'âme fidèle qui ne s'est pas défilée de Dieu. Ses épreuves se sont changées en récompense. Cette terrible antithèse entre l'humble condition et le noble orgueil du génie bondissant sous le frein ; ce duel intérieur, sans doute après bien des ennuis, après bien des révoltes, s'est terminé par un pacte admirable entre la fatalité de la vie et la liberté de la pensée.

Mais cette création, par la volonté, d'une intelligence repoussée des banquets universitaires, cette absence même d'*urbanité* classique, qui ne se trahit d'ordinaire que par des qualités solides, une spontanéité plus mâle, plus vive, plus franche, une certaine verdeur, un peu âpre, mais qui laisse sentir le terroir, et que l'on regrette assurément dans des œuvres plus parfaites ; cette merveilleuse floraison de la Muse, plus forte que l'ingratitude du sol, que l'inclémence de l'air, que la stupide indifférence du passant, et dont la vivace énergie a su retenir cette sève vigoureuse qui s'écoulait par ses blessures ; admirable *phénomène* de puissance intellectuelle et d'héroïsme moral ! tout fait au poète Reboul une place nouvelle, tout lui assure une gloire originale ; l'adversité lui est devenue une bonne fortune, et il pourrait redire aussi avec une légitime fierté : « Mal, tu es mon bien ! »

Dans le sombre ennui qui m'opresse,
J'ai trouvé les chants d'allégresse
Moins doux que les hymnes de deuil ;
Et dans leur rigueur infinie,
Mes maux, revêtus d'harmonie,
Sont presque doux à mon orgueil.

Tout en reconnaissant à Jean Reboul une certaine franchise d'allure, une certaine rudesse naïve assez peu soucieuse de draper avec art les plis du manteau, il nous est néanmoins impossible de retrouver cette physionomie plébéienne dont plusieurs l'ont gratuitement loué. Nous ne partageons pas non plus l'opinion opposée, qui lui reproche précisément de ne pas être ce dont les premiers le félicitent. Nous contestons à la fois la vérité de l'éloge et la légitimité du blâme. Non, le poète de Nîmes n'est pas l'interprète des sentimens, des *besoins*, des *intérêts*, de la classe *la plus nombreuse et la plus pauvre*, etc. Il a raison : telle n'est pas la fin de la poésie ; point de Lamartine populaire ; la Muse est divine, la Muse est humaine ; elle aime et ne se passionne pas. Il n'est guère de passion qui n'implique un égoïsme, et partant une haine, l'exclusion, la négation de tout ce qui n'est pas l'objet de la passion. Ravalée à l'apostolat du pur intérêt matériel, la poésie n'est plus que l'interprète effronté ou terrible des honteuses joies, des douleurs vindicatives ; dédaigneuse du vrai pain de vie, elle ne reconnaît plus la vanité du bien-être et les mérites de la souffrance ; déchu de l'amour, déchu de l'*humanité*, le poète n'est plus qu'un ignoble Sybarite couché sur des roses, ou un Gracchus en haillons et criant la faim. M. Reboul est trop poète et trop chrétien pour ne pas dédaigner cette jacquerie littéraire.

D'une faveur tumultueuse
Que d'autres soient fiers de jouir,
D'une palme ignominieuse
Ma tête saura s'affranchir ;
Que la vertu daigne sourire,
Voilà le prix où je prétends.
Souviens-toi du ciel, ô ma lyre,
Car c'est du ciel que tu descends.

Les saintes tristesses, les espérances et les consolations de la foi sont les seuls motifs de ses chants. « Songez, dit-il lui-même, au poète qui voit tomber autour

(1) *Eccli.*, xxxiv.

(2) *Si vis vacare animo, aut pauper sis oportet, aut pauperi similis.* Senec. *Epist.*, xvii.

de lui, comme les feuilles au mois d'automne, toutes les croyances religieuses, toutes les convictions politiques, et qui reste comme un arbre dépouillé à attendre un printemps qui ne reviendra peut-être plus.... Figurez-vous donc ce que c'est que de voir des images saintes auxquelles, enfant, votre mère vous a conduit pour faire votre prière, abattues, foulées aux pieds des chevaux, traînées dans la boue.... Oh! si je n'avais pas eu la poésie pour me plaindre, et la religion pour me consoler, que serais-je devenu, ô mon Dieu!»

C'est ce même sentiment d'amertume et de confiance qui lui a inspiré ces beaux vers au *Christ* :

I

O Christ! délivre-nous de l'intime blasphème
Où notre âme s'abjure et s'oublie elle-même ;
Où, tel qu'un vil brigand, notre esprit se tient coi
Dans les sombres détours des cavernes du moi ;
Et guette, protégé par les ombres du doute,
Que la Foi vienne seule à passer sur la route,
Pour s'élançer sur elle, un poignard à la main,
Et l'étendre mourante au milieu du chemin !
Ce qui ne peut mourir travaille à sa ruine,
Et rejette vers toi son essence divine,
Ainsi qu'un vil présent qui manque son effet,
Et qu'on fait renvoyer à celui qui l'a fait.
. Je ne sais quelle stupide humeur.
S'obstine à mesurer les jours à ce qui meurt !
Comme au temps douloureux de ton ignominie
Où tu te trouvas seul avec ton agonie,
Où du haut de la Croix tes bras semblaient, ouverts,
Vouloir dans ton amour étreindre l'univers
O Christ! ta passion aujourd'hui recommence
Par un accablement plus profond, plus immense ;
Plus d'un apôtre dort au moment de ton deuil ;
Et pour trente deniers que lui solde l'orgueil,
Plus d'un Judas pactise avec qui te bafoue,
Et te livre à l'impie en te baisant la joue ;
Et loin qu'un désespoir rompe son cœur d'airain,
Il se présente au peuple avec un front serein !
Le mensonge envers toi redouble de vertige,
Le sophiste au pilier du savoir te fustige ;
Et la dérision, riant devant toi,
A plié les genoux et t'a salué roi....

II

Oh! les Juifs, les auteurs de ces premiers blasphèmes,
N'ayant vu qu'un rayon de tes bontés suprêmes,
Et du monde sauvé n'étant pas les témoins,
Étaient moins criminels en te connaissant moins ;
Mais nous à qui ton œuvre en plein s'est fait connaître,
Esclaves affranchis, nous tuons notre maître!
Et, loin d'en ressentir le plus chétif remords,

On a frappé du pied la tombe des dieux morts,
Afin que, réveillée, leur fétide poussière
Vint usurper ta place, ô vivante lumière!
Mais de ces dieux tombés les réduits ténébreux,
Ne nous ont renvoyé qu'un son funèbre et creux,
Bien plus désespérant que l'absolu silence ;
Et le trône des dieux est encore en vacance.
Toi seul pour l'occuper apparais assez grand....
Tu montes au milieu d'un peuple indifférent,
Au haut du Golgotha!!! Pleurante sur ta trace,
Nulle femme ne vient pour l'essuyer la face.
Nul Simon, te voyant accablé sous ta croix,
Ne s'est offert afin d'en partager le poids.
Pour étancher ta soif, le fiel qu'on te présente
Est cent fois plus amer à ta lèvre brûlante.
Rien, pas même un larron qui, l'aidant à mourir,
Et demandant sa grâce à ton dernier soupir,
Vienné, par cet appel à ta divine essence,
Rappeler à la mort ta suprême puissance.
Le Fils du Dieu vivant, de néant couronné,
A jamais de son Père est-il abandonné?....

V

Oh! si ce n'est que par un autre sacrifice
Que tu peux de la foi relever l'édifice,
Hâte-toi de mourir pour sortir du tombeau,
Et recréer encor un univers nouveau.
Meurs, afin que le monde épouvanté connaisse
Combien sans ta clarté la nuit devient épaisse ;
Afin que, fatigué de chercher un appui,
Tout esprit se replie et s'accable sous lui ;
Afin qu'esclave encor, l'humanité ressente
Combien des anciens jours la chaîne était pesante.
Meurs, pour que, sous le fer le bon droit abattu,
La faiblesse soit crime et la force vertu ;
Pour que de tes croyans s'achève le martyr ;
Pour que du temple en deuil le voile se déchire ;
Pour que l'impiété touche au dernier moment,
Et n'ait plus de prétexte à son égarement ;
Pour que les cœurs d'airain et les rochers se fendent ;
Pour que du Centenier les paroles s'entendent,
Pour que chacun se frappe et s'écrie avec feu :
LE SIÈCLE SOIT MAUDIT, LE CHRIST ÉTAIT UN DIEU !

Il y a là toute la vigueur, toute la fierté du vers cornélien. Cela rappelle *Polyeucte*. Ce poème est d'une beauté d'ordre suprême ; c'est une inspiration profondément intelligente, qui transfigure et spiritualise ainsi les faits, qui stigmatise les époques d'orgueil incrédule ou révolté, les jours de blasphème et d'indifférence, comme continuant la passion du Sauveur, comme renouvelant ses angoisses ineffables ; et la désertion des élus, et la sueur de sang, et les insultes du Prétoire, et le délaissement sur la croix ! C'est une vérité sublime, magnifiquement énoncée.

Nous retrouvons dans les *Arènes de Nîmes* comme un poétique écho des profondes tristesses et des fortes consolations qu'inspire à Pascal la balance de nos misères et de nos grandeurs. Il est remarquable que le poète est, de toutes les intelligences supérieures, celle que tourmente le plus l'idée de sa vanité. Dans un de ces momens de mépris de soi-même, de dépression intérieure et pleine d'angoisses, Reboul se demande si les magnifiques promesses que le poète se fait d'ordinaire à lui-même ne témoignent pas d'une déplorable infirmité; mais à voir cette ambition de vivre attestée sur les gradins ruineux des arènes :

Par des milliers de noms, affacés, confondus,
Comme ces feux du ciel dans le lointain perdus.

Il se rassure et s'écrie :

Et cela toutefois console le poète,
Qui, souvent affligé d'une honte secrète,
S'était cru, se sondant et se trouvant si vain,
Quelque vase fêlé de l'atelier divin,
Un avorton formé d'orgueil et de misères,
Dont l'esprit n'avait rien de l'esprit de ses pères,
Et dont l'ardente soif de l'immortalité
N'était qu'une fatale et triste infirmité.
Mais si tout craint de choir dans cet abîme sombre
Où tout se précipite et tout se change en ombre,
Le poète ici-bas est un homme plus fort,
Plus puissamment armé pour combattre la mort,
Un des aînés choisis d'une race divine
Qui se souvient le mieux de sa noble origine,
Et qui dit d'une voix plus tonnante au trépas :
« Je suis né pour la vie et n'obéirai pas :
« Dans le fond du sépulcre où tu me fais descendre
« Mes hymnes donneront la parole à ma cendre ;
« Je laisse en m'en allant de quoi t'anéantir,
« Je t'ai tuée, ô mort, avant que de mourir ;
« Et j'ai fait avancer pour moi le jour suprême
« Où tu ne pourras plus dévorer que toi-même.
«
« Et radieux d'avoir reconquis son estime,
« Il rend grâce au Très-Haut de cet instinct sublime,
« Qui sur ces grands débris où triomphe le sort,
« A trouvé des pensers qui terrassent la mort. »

Le poète n'habite pas toujours ces hautes régions de la métaphysique religieuse, il se plait à descendre, à raser la terre, mais pour y respirer le parfum des fleurs. *Souvenirs d'enfance, Elle est malade, Promenade sur mer, etc.*, nous semblent de doux et mélodieux délassemens au retour des lointains pèlerinages.

Nous citerons l'*Hirondelle du Troubadour* comme un modèle de poésie légère.

Zéphyr, du souffle de son aile,
A triomphé de nos frimas ;
La terre de fleurs étincelle :
Tout revient, et mon hirondelle
Ne revient pas.

Par ses compagnes plus constantes
J'entends saluer le matin,
J'ai vu leurs troupes tournoyantes
Effleurer les eaux transparentes
Du lac voisin.

.....
.....
.....

Nul autre mortel, je t'assure,
Ne t'offrira meilleur destin ;
J'étais presque de ta nature,
Nous partagions même toiture
Et même pain.

Quand la naïve damoiselle,
Du doigt indiquait notre tour :
Là-haut demeure, disait-elle,
Et chante avec son hirondelle
Le troubadour.

.....
Non, tu ne m'es pas infidèle :
Les serres d'un cruel vautour
T'auront d'une étreinte mortelle
Surprise, ô ma pauvre hirondelle,
A ton retour.

.....
Hélas ! dans la campagne immense,
La fleur va faire place au fruit,
De jour en jour l'été s'avance,
Et de te revoir l'espérance
S'évanouit.

Ma voix si joyeuse et si vive
N'aura plus que de tristes chants ;
Infidèle, morte ou captive,
Ta perte la rendra plaintive
Pour bien long-temps.

Nous terminerons ces citations par les touchans adieux que le poète adresse, en finissant, à tous ceux qui lui ont envoyé des vers.

I

Je le sais, au festin servi par la louange,
Le poète pieux parfois s'oublie et change,
Et reçoit sur l'autel qu'il s'élève en son cœur
Un encens qu'il devrait renvoyer au Seigneur.

.....
Oh ! la Muse qui tombe en cette idolâtrie,

Veuve des eaux du ciel, sera bientôt flétrie
 Du superbe viol dont parle Alighieri;
 Son orgueil s'est repu, mais son âme a péri :
 Émule de Satan, son cantique sublime,
 Commencé dans le ciel, se finit dans l'abîme;
 Et fils de la lumière, adopté par la nuit,
 Il enrichit l'enfer de son sublime ennui.

II

Mais aussi le poète a ses momens de doute,
 Où tout ce qu'il produit l'ennuie et le dégoûte;
 Où son désir de gloire est pareil à l'affront
 Qui fait que l'âme est triste et qu'on baisse le front;
 Où le mépris de soi nous rend l'humeur si sombre,
 Que l'on voudrait pouvoir s'arracher de son ombre;
 Où l'on porte la lyre en dessous du manteau,
 Comme un brigand ferait d'un ignoble couteau;
 Où l'ardeur qui nous brûle est amère folie;
 Où tout ce qu'on entend et voit nous humilie;
 Où dans chaque sourire et dans chaque coup d'œil
 On croit voir un brocard tomber sur notre orgueil,
 Tout le ricanement du démon de la prose;
 Où tout ce que le monde a de sons nous impose;
 Où l'œuvre la plus belle est un enfant de mal
 Qu'il faut jeter de nuit autour d'un hôpital.
 Oh! qu'il est bon alors que *quelque ami sublime*

Au talent qui rougit rende sa propre estime,
 Ramené dans le ciel son esprit qui s'abat,
 Et faisant à ses yeux luire son propre éclat,
 Lui fasse incontinent, de sa main qui défaille,
 Palper son diadème, ou mesurer sa taille.
 O mes amis! ô vous dont les vers bienfaisans
 M'ont donné cette annône en des jours languissans,
 Que le ciel vous bénisse et la Muse vous aime!
 Si la Muse est un bien et non un arathème.
 Qu'elle ôte de sa main les pierres sous vos pas;
 Que son feu vous éclaire et ne vous brûle pas;
 Qu'elle éloigne surtout de vous ce mal de l'âme
 A qui votre parole a servi de dictame!
 Amis, soyez bénis! de vos chants assisté,
 J'ai repris le chemin de l'immortalité.
 Soyez bénis! Par vous raffermissant mon âme,
 L'espoir a retiré mes écrits de la flamme,
 Et m'a montré du doigt, en mots mystérieux,
 Ma sainte mission écrite dans les cieux.

Honneur soit rendu à cette reconnaissante humilité du *talent qui rougit* et doute de lui-même! Honneur à *l'Ami sublime* qui a su trouver le *Génie dans l'obscurité*.

L. MOREAU.

BULLETINS BIBLIOGRAPHIQUES.

Exomen des questions scientifiques de l'âge du monde, de la pluralité des espèces humaines, de l'organologie ou matérialisme, et autres, considérées par rapport aux croyances chrétiennes. Par M. l'abbé FORCHON, prêtre du diocèse de Moulins (1).

Nous ne nous sommes jamais exagéré l'importance de la Géologie par rapport à l'Écriture sainte; elle nous semble secondaire, et nous croyons que la religion n'a pas plus à rechercher les démonstrations de cette science qu'elle ne redoute le danger de ses attaques.

Les vérités morales ont leur preuve dans un ordre d'idées supérieur à tout fait d'observation; ce serait méconnaître leur nature, que de chercher à les établir sur des sciences expérimentales, particulièrement sur la géologie, qui, abstraction faite de sa partie purement hypothétique, présente pour bases de théories positives des faits incomplets et dès lors incertains.

(1) Paris, Debécourt, libraire éditeur, rue des Saints-Pères, n° 63; Moulins, Desrosiers, imprimeur libraire.

L'usage que l'on doit faire dans l'enseignement religieux de nos connaissances sur l'organisation du globe, demande une réserve d'autant plus légitime, que toute démonstration purement géologique d'un fait, est exposée à subir les modifications d'une science essentiellement mobile et à n'avoir qu'une rigueur temporaire. Ce genre d'argumentation incompatible avec des vérités de tous les temps, de tous les lieux, ne peut fournir, on en conviendra, que des probabilités insuffisantes pour former des convictions raisonnables.

Mais si l'étude de la terre est sans importance sur les destinées des choses du ciel, la religion au contraire, en guidant les pas de la science, lui offre, dans une multitude de questions capitales, des lumières sans lesquelles elles ne sauraient recevoir aucune solution satisfaisante.

Les faits bibliques sont autant de théorèmes proposés à l'explication des géologues, et comme des signaux pour les diriger dans le dédale des systèmes.

Que d'erreurs, que de déceptions la foi eût pu faire éviter! D'ailleurs indépendamment de toutes croyances religieuses, ne sommes-nous pas plus fondés à donner pour boussole aux théories une cos-

mogonie reconnue par tant de peuples et la seule encore trouvée conforme à la nature, qu'à leur fixer pour point de départ les incertitudes de nos propres pensées.

Aussi Bacon, à qui l'école expérimentale décerne le titre de père de la philosophie naturelle, réduisait toute la science humaine à l'explication de l'œuvre des six jours et le donnait comme le fondement de toutes les connaissances. D'autres hommes assez forts pour croire sans être accusés de ne pas comprendre, Descartes, Newton, Leibnitz, Euler révéraient le récit biblique et y voyaient le principe de toute vérité. Deluc, Saussure, Dolomieu et plus tard Cuvier s'appliquèrent à l'explication des traditions sacrées. Le succès qui couronna leurs doctes travaux en ce qu'ils ont de conforme à la foi, atteste qu'ils traçaient à la science sa route la plus naturelle.

Au contraire quand Buffon, Hutton, Playfair et autres voulurent interroger la terre pour y voir la preuve d'une chimérique antiquité, leurs indiscrettes questions ne reçurent que de mensongères réponses. Ils prirent pour une étoile fixe, je ne sais quelle pâle lueur qui venant à s'évanouir, jeta sur les monuments que le globe présente de son histoire une obscurité si profonde, que deux géologues, selon Cuvier, ne purent plus se regarder sans rire; la succession rapide de leurs idées en prouva la fragilité et donna aux vérités combattues un éclat renhaussé par l'impuissance des attaques.

L'Église ne craint plus les efforts anti-chrétiens de la science; mais elle ne reste pas indifférente aux erreurs de ses systèmes. Les ravages que le mensonge peut causer dans les intelligences sont toujours redoutables, mais particulièrement à une époque où le sentiment moral est affaibli, où l'éducation, les passions, l'ignorance livrent trop facilement les croyances humaines à la merci du témoignage des sens et donnent à l'autorité scientifique une importance exagérée. Toute découverte qui dissipe dans la région des idées une opinion dangereuse, mérite d'être connue. C'est un devoir de la signaler.

A notre époque l'étude des faits et les sages déductions qu'on a pu en tirer, ont ramené la géologie égarée sur bien des points dans le sentier de la vérité. Des erreurs ont été signalées, des systèmes contraires à la religion ont été renversés; il importait dans un ouvrage spécial de constater logiquement et authentiquement la fin de ces conceptions éphémères.

M. l'abbé Forichon, du diocèse de Moulins, s'est imposé cette tâche et nous l'en félicitons, comme d'une œuvre de mérite et d'une bonne action. Doué d'une érudition très vaste et d'un esprit de crit que remarquable, cet ecclésiastique, dans la première partie de son ouvrage consacrée à la question scientifique de l'âge du monde, nous semble avoir exposé d'une manière lumineuse les principes de la géologie, en même temps qu'avec l'autorité de la raison et de la science il établit l'accord des livres saints avec les lois de la nature.

Après la définition et le classement précis des diverses couches superposées au terrain primitif, l'au-

teur discute les deux systèmes qui ont partagé l'opinion des académies sur l'origine du noyau terrestre, masse énorme de granit, due à l'action de l'eau selon les uns, produit du feu selon les autres. Les développements auxquels il se livre et où il combat particulièrement les faits allégués par le savant prussien *Mitscherlich* en faveur des Plutoniens, lui fournissent contre ces deux systèmes des objections insolubles dans l'état actuel de nos connaissances. Les déductions anti-chrétiennes que l'incrédulité voudrait tirer d'hypothèses si peu certaines ne méritent aucune attention. Aussi, M. Forichon ne pense pas que l'interprétation, très orthodoxe du reste et admise par saint Augustin, de regarder les jours de la Genèse comme des périodes de temps indéterminées, soit nécessaire pour expliquer le récit de Moïse. La science est trop peu avancée pour contredire la brièveté des six jours. Les agents que le Créateur avait à sa disposition ne nous sont point assez connus. Attendons pour penser le contraire que les opinions de ces philosophes qui croient que leurs vnes renferment la raison de tout, soient devenues des faits.

A cet examen des présomptions humaines sur la création, succède celui de la cosmogonie sacrée qu'il suffirait de leur opposer pour en démontrer la sagesse. Les belles et savantes considérations de l'auteur sur la lumière, la chaleur, l'électricité rendent plausible, des faits long-temps inexplicables. La création de la lumière, l'apparition du jour, le phénomène de la végétation avant l'existence du soleil ne sont plus des mystères pour la science. Elle sait aujourd'hui que, sans avoir encore suspendu cet astre à la voûte du ciel, Dieu a pu dans la richesse de sa puissance éclairer la terre, la parer de fleurs, de fruits, de plantes de toute espèce pour doter, dès l'origine des choses, la créature faite à son image d'une royale possession.

En venant confirmer le langage si étonnant de Moïse, les découvertes modernes nous semblent lui avoir rendu un magnifique témoignage. Qui a pu révéler à l'historien de la Genèse la théorie des ondes en optique, qui lui a donné de si savantes idées en physiologie? où était le télescope capable de dévoiler à ses yeux la constitution intime du soleil? Cette grande illusion qui se nomme encore la philosophie, ne saurait descendre à cet égard jusqu'à l'absurdité d'une explication, et cependant il faut qu'elle se prononce sur l'une de ces deux opinions. Ou Moïse avait connaissance des calculs d'Huyghens et d'Euler, des expériences de Becquerel, de Dutrochet, des observations d'Herschell ou d'Arago, ou Moïse était inspiré.

L'exposition des systèmes qui ont voulu nous faire assister au premier âge de notre planète, conduit M. Forichon à l'étude de phénomènes d'origine plus accessible, à celle des dépôts géologiques qui forment comme l'écorce de la terre.

La science prend ici une forme mieux déterminée et sort parfois des interprétations imaginées en dehors des faits. Avant Cuvier, aucune théorie n'avait revêtu les caractères de la vérité. Ce fut lui qui mon-

de connaissances profondes en zoologie et en anatomie comparée, enrichit le premier la science de méthodes et de découvertes incontestables. Les couches terrestres dont la nature minéralogique était restée muette aux interrogations des savans, révélèrent quelques uns de leurs mystères à l'illustre géologue, alors que son génie reconnut les caractères des animaux fossiles qu'elle renferment. Ce qu'il découvrit surtout de remarquable, ce qui lui fit une si grande réputation, ce fut que les anciens animaux terrestres étaient différens de ceux qui nous sont connus; et il eut le talent de les reconstruire.

Mais le génie a ses limites, c'est déjà pour lui assez de gloire que d'avoir pu soulever en quelques points le voile des vérités inconnues. Cuvier commit des erreurs d'autant plus excusables, qu'on peut douter qu'elles fussent entrées fortement dans ses convictions. Surpris de rencontrer dans diverses couches des animaux qu'il ne trouvait plus dans celles qui leur sont supérieures et qui paraissaient avoir disparu à la surface, il crut, dans l'état de la science, pouvoir expliquer ce phénomène par un système. Il eut l'idée que des irruptions ératives de la mer avaient à plusieurs reprises envahi la terre et fait périr ses habitans, que de nouvelles espèces auraient paru après chaque déluge, qui laissant sur la terre des dépôts terreux, auraient ainsi formé les couches stratifiées.

Cette opinion avec laquelle il voulait concilier la Bible en admettant le déluge mosaïque comme le dernier des cataclysmes, n'était qu'une simple hypothèse contraire aux idées de Humboldt et aux calculs de Laplace, qu'il ne devait pas beaucoup affectionner lui-même, vu son éloignement pour tout ce qui ne présentait pas un caractère déterminé de certitude.

L'on sait aussi que dans un rapport fait à l'Institut sur un ouvrage où M. André de Gy (le père Chrysologue) prétendait expliquer l'organisation de la terre par le seul fait du déluge mosaïque, Cuvier s'empressa de prononcer la possibilité de cette théorie et s'étonna qu'on n'eût pas cherché à y recourir avant de songer à d'autres systèmes.

Cependant, par une de ces inadvertances ordinaires à l'esprit humain, il arriva que cette hypothèse du maître fut regardée bientôt comme un fait positif par les disciples. Ils ne tardèrent pas à se persuader que les diverses époques et les successions d'animaux donnaient une autre histoire du monde que

celle racontée par Moïse, et qu'ainsi Cuvier avait nui à la religion plus qu'il ne l'avait pensé.

M. Forichon consacre une série d'articles à réfuter leur erreur; l'étude des couches stratifiées lui fait connaître qu'il n'existe pas entre elles une ligne de démarcation prononcée, qu'elles ont au contraire une liaison continue, qu'on ne passe pas immédiatement de la couche A à la couche B, qu'on doit auparavant rencontrer le mélange confus A B.

« Or, dit-il, si la mer, après avoir laissé dessécher une des couches déposées jusqu'à devenir un sol habitable, n'était venue que plus tard en apporter une autre, celle-ci ne devrait être que contiguë à l'antérieure, et dans aucun point les deux couches ne devraient être confuses. C'est précisément le contraire qui s'observe. Que vient donc cette longue époque écoulée entre les deux dépôts, pendant laquelle aurait vécu une génération d'animaux inconnue à la précédente et à la suivante? »

M. Forichon fortifie cet argument de beaucoup d'autres non moins concluans, mais sa thèse reçoit un grand degré d'évidence des travaux récents sur des terrains postérieurs aux couches tertiaires, tels que les faluns de la Touraine, le tuf du Cotentin, le crag d'Angleterre, et qui ne laissent aucun doute sur l'erreur des deux prétendues époques zoologiques.

Selon Cuvier, ce serait à la première création qu'appartiendraient les paléothériums, les lophiodons, les chéropotames qu'on retrouve dans les terrains tertiaires moyens; les gypses, la molasse moyenne et les bassins lacustres; ce n'eût été qu'à la seconde qu'auraient paru les mastodontes, les éléphans, les rhinocéros, les hippopotames, les ruminans, les carnassiers, confinés exclusivement dans des terrains marins, dans des tufs, dans des graviers fluviaux et lacustres, dans les cavernes et les brèches osseuses, et surtout dans la plus grande partie du diluvium dont dépendent les derniers. Or, les deux grands systèmes établis distinctement dans la science, ne sont pas en réalité séparés par un intervalle; c'est ce qui résulte des observations de M. Desnoyers et d'autres géologues, tant français qu'étrangers. Les cétacés, les reptiles, les paléothériums, les rhinocéros, les lophiodons, les mastodontes, les chevaux, les ruminans et, se trouvent ensemble dans les sables marins de la Touraine, dans ceux de Montpellier, etc.

(La suite à un prochain numéro.)

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

SCIENCES SOCIALES.

COURS D'ÉCONOMIE SOCIALE.

SIXIÈME LEÇON.

La théorie de la perfectibilité indéfinie du genre humain, formulée d'abord par Condorcet, a survécu au naufrage du saint-simonisme, et maintenant elle constitue le dogme fondamental de tous les novateurs sociaux. Afin de mieux l'établir, d'immenses travaux historiques ont été entrepris, et nous devons l'avouer, les hommes qui consacrent leurs veilles à la défendre et à la propager ont rendu à l'Eglise d'inappréciables services. Conduits dans l'application de leur principe à diviser la vie de l'humanité en une interminable série d'évolutions, qui s'opèrent à l'aide d'une autre série de systèmes sociaux toujours plus parfaits, ils se sont trouvés réduits à justifier le passé du catholicisme, à reconnaître et à constater son incommensurable supériorité, non seulement sur tous les cultes antérieurs ou contemporains, mais encore sur le rationalisme des siècles précédents. Car la loi du progrès perpétuel est fautive, dans le sens où ils la prennent, si la religion de nos pères n'est pas elle-même un progrès, et par conséquent ils ne pouvaient tous tomber dans une évidente

contradiction, se faire les continuateurs des ignorantes et hypocrites déclamations du dix-huitième siècle. Les chrétiens doivent donc à leurs actes, sinon à leurs intentions, une grande reconnaissance. Que d'ignobles préjugés, que d'absurdes préventions qui subsisteraient encore, si les saint-simoniens surtout avaient mis moins de zèle à les faire disparaître !

Cependant la sincérité de notre gratitude ne nous aveugle pas, et nous n'hésitons point à reconnaître que la doctrine de la perfectibilité, telle qu'on la conçoit aujourd'hui, sous la forme d'une progression fatale et constante vers le bien infini, implique la négation absolue du Christianisme. Elle suppose en effet que le développement humanitaire a son dernier terme dans une perfection égale à celle du Créateur lui-même, et non dans cette autre perfection limitée ou relative qui seule est compatible avec l'essence des êtres créés; elle se résout donc, dans la pensée de ses défenseurs les plus raisonnables, en un panthéisme indéfiniment ajourné, où l'égalité remplacera l'absorption, où se réalisera l'antique promesse du serpent, « vous serez des Dieux. » Et cela arrivera par la force qui est en nous, grâce à l'énergie de notre nature, parce qu'il est impossible que cela n'arrive pas! Nous nous étonnons peu de

la popularité qu'a facilement conquise une pareille théorie. Eve s'y laissa prendre, et nous n'avons pas répudié l'héritage de son orgueil.

Mais le système philosophique du perfectionnement continu du genre humain, abstraction faite de l'étrange panthéisme auquel il aboutit, est sous un autre rapport plus immédiatement dangereux peut-être, puisque, au lieu d'attaquer directement le catholicisme, et même en prenant sa défense, il l'annule par voie d'induction, et sans avoir à s'occuper des preuves sur lesquelles reposent nos croyances. Car chaque évolution sociale sera nécessairement précédée d'une révolution morale et intellectuelle dont la formule se trouvera dans une doctrine autre et meilleure que la doctrine qui avait suffi aux besoins de l'humanité pendant la période antécédente de son existence; dès lors on ne peut concevoir de principe religieux ou philosophique qui n'ait une durée finie, qui ne doive, à une époque quelconque, cesser d'être vrai, c'est-à-dire de satisfaire aux besoins de notre espèce, et par conséquent la vérité ne sera plus qu'un fait chronologique, une simple question de date. Les cultes succéderont les uns aux autres avec les ères sociales, en vertu d'une loi irrésistible qui pèsera également sur tous; ils mourront fatalement lorsqu'ils auront fait leur temps, et pour en finir avec le catholicisme, on n'aura plus qu'à examiner s'il a fait le sien; soumis à la règle commune, ne doit-il pas périr un jour? Et si ce jour est venu, quelques services qu'il ait rendus à l'humanité, elle est tenue de s'en séparer comme le voyageur lorsqu'il abandonne le guide fidèle qui ne peut le mener plus loin.

Sans doute les chrétiens peuvent avec un dédaigneux sourire conseiller aux hommes du progrès d'attendre pour sortir de l'Eglise qu'ils aient trouvé un autre conducteur, inventé une doctrine sociale plus parfaite; toutefois cette réponse, péremptoire à l'égard de ceux qui attendent avec de nouveaux dogmes une nouvelle morale et un nouveau ciel, ne l'est pas au même degré quant aux formidables auxiliaires que les derniers temps ont donnés à la philosophie moderne. En effet une école s'est récemment

formée, chrétienne à la fois et incrédule, qui porte moins haut ses espérances; avertie par le sort des doctrines saint-simoniennes, au lieu de se poser la fondatrice du culte de l'avenir, elle se charge modestement de perfectionner le catholicisme en le dépouillant de sa hiérarchie, en réduisant le colosse aux proportions microscopiques du pur rationalisme. Et qu'on ne pense pas que dans cette folle tentative, les argumens historiques manqueront à sa témérité; notre foi n'est-elle pas née avec Adam, et semblable au fleuve qui grossit à mesure qu'il avance, n'a-t-elle point grandi avec les patriarches, Moïse et les prophètes, pour apparaître enfin au cénacle dans la plénitude de sa magnificence? Elle est donc, pour parler le langage des néo-chrétiens, perfectible comme l'humanité elle-même, et par conséquent elle est la foi vraie, la foi de Dieu, foi que l'homme comprendra, connaîtra et professera comme Dieu la connaît, la comprend et la professe, lorsqu'il sera Dieu. Dès lors des changemens, ou plutôt des développemens successifs sont la destinée future du catholicisme aussi bien que dans les annales de son passé, et déjà, si nous devons les en croire, le peuple français est assez *divin* pour qu'il puisse se passer de l'Eglise.

Ainsi pendant que la partie nettement incrédule des ennemis de notre culte se prévaut de la décadence évidente de la société actuelle pour démontrer qu'il est épuisé, les autres le mettent en pièces, le tuent afin de le rajeunir. Tous cependant, ils caressent au même degré, avec une égale complaisance, la plus puissante de nos passions, cette soif inextinguible de l'infini qui est en nous, et tous encore ils ont raison, si la loi du progrès humanitaire est ce qu'ils la font, si elle doit recevoir en ce monde son entier accomplissement, si elle implique la transfiguration graduelle de notre essence en une autre semblable à celle du Créateur; car cette loi n'est pas une vaine hypothèse fantasmée par l'incrédulité en délire. Elle existe réellement, et les catholiques qui la nient ou s'en effraient ne peuvent, par la maladresse de leurs répugnances, en affaiblir la réalité; depuis dix-huit cents ans, il y a un mouvement ascen-

sionnel de la civilisation, et si des abîmes nous séparent aujourd'hui d'un bien social plus grand encore, du moins nous l'apercevons à travers les ruines qui nous entourent. Nous mériterions donc le nom de *rétrogrades*, nous serions véritablement ennemis des lumières, nous justifierions les flétrissantes épithètes depuis si long-temps prodiguées à nos croyances, si nous refusions aux générations futures une puissance de perfectionnement tellement grande que jamais ici-bas, quelque rapide et quelque soutenu que soit leur élan, elles ne parviendront à l'épuiser. Cette concession donc est nécessaire, afin de ne pas tomber dans une erreur peu importante en elle-même peut-être, mais aujourd'hui d'une incalculable portée; heureusement, nous chrétiens, nous ne devons éprouver en la faisant aucune inquiétude, car ainsi que nous allons le voir, la doctrine de la perfectibilité ramenée à ses conditions propres ne cesse d'être catholique qu'au degré où elle devient un ridicule *non sens*.

Ce qui est parfait ne se perfectionne pas, et par conséquent le morceau de marbre tiré de nos carrières n'est point perfectible, s'il n'a en tant que marbre aucun défaut. Au même titre, bien que dans un autre sens, le progrès est impossible à Dieu; nous tenons donc de l'imperfection de notre état actuel, et non de l'imperfection de notre essence, un pouvoir que l'on ne peut, sans un détestable blasphème, attribuer au Créateur. Nous sommes ce qu'est la pierre à moitié décomposée ou encore informe, capables d'un dernier mieux, au delà duquel notre être étant donné, on ne peut rien concevoir, et nous l'aurons atteint, lorsque d'une part nos facultés seront entièrement développées, et que de l'autre, nous en aurons fait un plein et légitime usage. Sans doute, il est un autre mieux, lequel est absolu, tandis que le nôtre n'est que relatif, mais celui-là est impossible à notre nature, et nous ne pouvons évidemment y arriver qu'en changeant de substance, en cessant d'être nous-mêmes; ni le marbre ne peut devenir homme, ni l'homme devenir Dieu, qu'en perdant son identité, et la notion de la perfectibilité radicale ou rigoureusement

indéfinie de quelque créature que ce soit, est évidemment moins rationnelle que le panthéisme véritable dans toute sa nudité. Mieux vaut mille fois l'absorption du fini par l'infini, et la destinée égale qu'elle promet à toutes les œuvres du Créateur; du moins, il y a franchise dans cette destruction future de toute individualité, dans ce mortel embrassement donné par l'Éternel à toutes les existences secondaires.

La science sociale n'a point à s'occuper des mystères de la vie future, et par conséquent nous abandonnons à d'autres le soin d'examiner sous quel rapport et de quelle manière le progrès peut être compatible avec l'existence déjà parfaite des habitans du ciel. Nous n'avons à étudier que les lois de perfectionnement graduel de l'humanité pendant son passage sur la terre, et ce qui précède montre assez que ce perfectionnement a une limite nécessaire; s'il est indéfini, ce n'est donc pas en ce sens qu'il n'a point un dernier terme, mais parce que maintenant nous ne pouvons mesurer la distance qui nous en sépare. Toutefois ce dernier terme est l'état normal ou complet de l'homme, car aucun être n'est complet qu'autant qu'il est parfait dans son ordre, et par conséquent qu'il a perdu le don ou plutôt qu'il est délivré du terrible malheur de la perfectibilité; or, nous le demandons, les catholiques ont-ils jamais nié la dégradation de l'humanité, et les splendeurs éclipsées de son berceau? Ont-ils jamais affirmé, nous le demandons encore, que cette dégradation fût irrémédiable, que la route qui conduit au véritable Eden est à jamais fermée? Entrez dans nos temples, et l'enfant qui balbutie à peine vous dira, avec la merveille de la création, la merveille plus grande peut-être de notre ingratitude; il vous racontera comment finit notre âge d'or, et par quels ineffables prodiges, le pouvoir de le recommencer, de redevenir les fils de Dieu, nous a été donné. Avez-vous une plus longue carrière de perfectionnement à nous offrir? Oseriez-vous aspirer à créer une société plus intelligente, plus éclairée, plus libre, plus riche, plus forte, mieux organisée que ne l'eût été la société des enfans d'Adam, si le péché ne l'avait flé-

trie? Ne vous y trompez point, voilà le type idéal de la civilisation catholique, et si nous savons que jamais il ne se réalisera sur la terre, nous savons aussi que c'est notre propre volonté que nous devons en accuser. Ainsi notre ambition est aussi haute que la vôtre, mais son point de départ n'est pas le même; nous voulons que l'homme se *relève* et vous voulez qu'il *s'élève*. La différence qui existe entre ces deux mots est en réalité tout ce qui nous distingue, mais cette différence comprend avec le catholicisme toutes les traditions de l'espèce humaine.

Ainsi le progrès des chrétiens est aussi riche d'avenir social que le progrès philosophique, et néanmoins il n'implique aucune violation des lois nécessaires des êtres, il ne présente rien dans son plus extrême développement dont puisse s'indigner la raison. Cependant la supériorité qui lui appartient se manifeste, s'il est possible, d'une manière plus éclatante encore dans son application aux réalités de ce monde; en effet, le progrès catholique s'avance des individus aux peuples, de la sociabilité à la société, et c'est par l'amélioration de celle-ci qu'il pénètre dans celle-là; non qu'il refuse toujours ou en tout le concours de l'ordre légal, des pouvoirs humains, mais leur action n'est jamais que secondaire, ou plutôt c'est une réaction qui croît en force, à mesure que l'ordre légitime catholique maîtrise un plus grand nombre de consciences, et se les assimile plus parfaitement. Au contraire, le progrès philosophique va du composé au simple, des gouvernements aux administrés, et cette évidente substitution de l'effet à la cause est une des plus fatales et des plus inévitables conséquences de la négation de tout intérêt éternel. Comme les novateurs modernes, philosophes ou néo-chrétiens, dans leur idolâtrie humanitaire rejettent le dogme de l'enfer, ils ne peuvent exercer qu'une influence terrestre dans ses moyens et dans sa sanction. Ils montreraient donc à nu leur déplorable impuissance, s'ils prétendaient perfectionner le genre humain en détail, par l'amélioration progressive des membres dont il se compose; de là, cette naïve personnalité qu'ils lui attribuent, cette vie une et commune dont ils le suppo-

sent doué; de là enfin, tout un système élevé sur la fragile base de quelques métaphores aussi vraies dans leur sens figuré, qu'elles deviennent grotesquement folles lorsqu'on les prend à la lettre.

Nous venons de voir que la perfectibilité chrétienne diffère de la perfectibilité philosophique, d'abord en ce qu'elle a un terme qui est la réhabilitation sociale du genre humain, et ensuite en ce qu'elle se développe par l'amélioration des éléments, des unités qui constituent dans leur ensemble les peuples en sociétés proprement dites. Supposez une nation tellement catholique dans sa foi et dans ses actes que le péché y soit inconnu pendant une longue suite d'années, et par la force même des choses elle modifiera graduellement ses institutions civiles et politiques jusqu'à ce qu'enfin celles-ci se trouvent en harmonie avec ses rares besoins administratifs. Alors les contributions volontaires remplaceront les impôts et le riche ne s'en effraiera point, car l'observance rigoureuse et universelle de la loi divine permettra la suppression de la plupart des emplois soldés; alors la liberté la plus absolue s'étendra à toutes les actions de la vie humaine, parce que la crainte ou plutôt l'amour de Dieu suppléera largement aux moyens de répression si indispensables aujourd'hui à la sécurité des personnes et des choses. Alors le paupérisme sera inconnu puisque le devoir du travail s'accomplira comme les autres devoirs, et quela pauvreté *légitime*, la pauvreté de l'ouvrier infirme ou sans travail, de la veuve ou de l'orphelin, ne prendra dans le superflu abandonné par le riche que le strict nécessaire; alors la science enivrée d'un saint amour sondera avec une infatigable ardeur les mystères de la création, afin d'adorer de plus près la sagesse infinie du Créateur, et l'industrie s'emparant de ses découvertes, libre des entraves qui l'arrêtent maintenant, affranchie des exigences du fisc, assouplira la matière et la ramènera presque à sa docilité primitive. Alors il y aura harmonie parfaite entre l'ordre légal et l'ordre légitime des catholiques, alors leur lutte aura fait son temps et celui enfin du ciel commencera.

Sans doute il y aurait folie à rêver une société sans péché aussi long-temps que l'homme ne sera point impeccable, et quand même les paroles du Sauveur diraient moins clairement l'incrédulité et la misère des derniers jours de l'humanité, l'examen le plus superficiel de notre nature suffirait pour flétrir dans leur germe de pareilles espérances ; mais c'est précisément parce que ici-bas l'homme collectif ne se relèvera jamais entièrement de la déchéance qu'il a encourue, que le progrès chrétien est indéfini. En effet, notre désobéissance au code divin n'est pas une nécessité fatale, inexorable ; c'est un fait volontaire : ce n'est point une loi, et par conséquent elle n'a toujours ni la même étendue ni la même intensité. A mesure donc que la vertu contraire, la soumission, deviendra plus générale, qu'elle s'étendra à des choses plus utiles au prochain, il y aura progrès nécessaire dans la civilisation, ou en d'autres termes, l'ordre légal des catholiques s'assimilera davantage à leur ordre légitime. Les conséquences sociales du précepte d'amour combiné avec le dogme de l'égalité devant Dieu présentent un magnifique et frappant exemple de ce progrès. Enfermées dès le commencement dans l'Évangile, elles n'en sont sorties qu'à l'aide des siècles, et l'esclave des temps antiques était déjà parvenu à l'état de serf que les esprits les plus pénétrants n'apercevaient pas encore cet avenir où le serf devait être un ouvrier libre, et l'ouvrier libre un citoyen, l'égal de tous ses concitoyens. Or le catholicisme ne posséderait pas cette merveilleuse puissance d'amélioration sociale s'il ne séparerait pas, ainsi que nous l'avons dit, son ordre légitime des systèmes gouvernementaux qui en procèdent, s'il formulait des institutions civiles ou politiques et leur communiquait par là sa propre immutabilité.

En effet, l'ordre légitime, l'organisme de toute société spirituelle, n'est et ne saurait être que l'application des enseignements révélés aux rapports qui existent entre les hommes et la divinité, et par conséquent il y aurait contradiction dans les termes à le supposer perfectible. Mensonge ou vérité, il vient du ciel dans la pensée des croyans, et les plus imbé-

ciles ne consentiront jamais à admettre que l'intelligence humaine puisse l'améliorer ; le révélation vraie et la révélation fausse peuvent être niées, mais la négation qui les frappe ne saurait les atteindre partiellement. Au lieu donc de marchander, qu'on nous passe le terme, avec la parole divine ou réputée telle, les hommes la respectent ou la rejettent tout entière, et si l'hérétique l'interprète à sa guise et bien souvent la mutilé, la pensée de la perfectionner ne lui est pas venue. Ce serait placer la sagesse du genre humain au dessus de la sagesse du Tout-puissant, et Charenton qui a des dieux ne renferme encore personne qui soit plus éclairé que Dieu. Le célèbre socinien anglais, *Belsham*, a publié, il est vrai, une traduction des épîtres de saint Paul et donné en regard les *corrections* que saint Paul y eût faites s'il avait eu le bonheur d'appartenir au dix-neuvième siècle : mais *Belsham* voyait dans les sublimes inspirations de l'apôtre des gentils, ce que les néo-chrétiens découvrent dans l'ensemble des saintes Écritures, une œuvre humaine et dès lors progressive. Que si l'on nous opposait l'égalité du judaïsme et du christianisme, nous dirions que cette unique et mémorable exception justifie admirablement le principe que nous avons posé : Moïse et les prophètes ne se proclamaient-ils pas les précurseurs du Désiré des nations, de celui qui doit compléter leur œuvre et livrer au monde la plénitude des vérités qu'eux-mêmes ils entrevoyaient à peine ? L'homme n'a rien ajouté au pacte conclu par le Dieu des Juifs avec la postérité d'Abraham, et l'auteur de la loi ancienne est aussi l'auteur de la loi nouvelle.

L'ordre légal donc est par sa nature le seul qui soit soumis à l'action hautement avouée de l'homme, et il ne l'est encore qu'au degré où il ne se confond pas avec l'ordre légitime, où il ne participe point à son caractère de dogme. Ainsi le progrès n'est possible pour les sociétés théocratiques que dans la mesure des omissions du révélateur, qu'à l'égard des choses qu'il n'a point réglées au nom de la divinité. Aussi ne présentent-elles qu'une carrière de perfectionnement assez courte à l'activité humaine ; et quand les lacunes laissées par le culte dans la

législation temporelle sont remplies, les sociétés parvenues au dernier terme de leur perfectionnement deviennent stationnaires ou commencent à déchoir. Si l'esprit de conquête, comme à Rome, ou de prosélytisme avoué, comme chez les Musulmans, est une de leurs tendances nécessaires, l'énergie qui est en elles s'amortira moins vite; mais leur développement par la force brute sera plutôt la preuve de leur vigueur interne qu'une véritable amélioration. Le succès les épuisera et elles périront étouffées sous le poids de leurs lauriers, car la civilisation perdra en *moralité* ce qu'elle gagnera en éclat, et les nécessités d'une position que les prévisions de leur culte n'avaient pas embrassées, amèneront enfin une décomposition générale de tous les élémens sociaux. Elles périront dès qu'elles n'auront plus d'ennemis à vaincre; ou bien la victoire elle-même, après les avoir amollis, finira par les abandonner, et leur civilisation toute grossière s'éteindra dans une dernière défaite, ou expirera au sein d'une paix incompatible avec sa nature. L'histoire atteste *l'imperfectibilité* radicale de toutes les sociétés formées en dehors du Christianisme, et toutes ces sociétés sans une seule exception sont, ainsi que nous le verrons plus tard, de véritables théocraties; l'impuissance du progrès, (si ce n'est dans la mesure si restreinte que nous avons indiquée), qui les caractérise est telle que la nature même du progrès leur est inconnue. — En effet, leur plus belle période est toujours la première; c'est celle où la société civile reproduit le plus nettement la société spirituelle, l'époque où l'ordre légitime théocratique est en pleine harmonie avec les choses et les événemens du monde extérieur; mais à mesure que les siècles s'écoulent, que les relations s'éteignent, que les intérêts matériels changent, cette harmonie s'affaiblit et l'inflexibilité d'un ordre légal formulé par le culte, irrite, fatigue ou paralyse les peuples. La mort, avec les angoisses et les infirmités de la vieillesse, est au bout de leur avenir, et elles en ont conscience; de là les âges d'or, d'argent, de plomb et de fer que reproduisent les Annales de ces nations, avec l'accablante

monotonie d'une destinée toujours la même. C'est l'histoire de leurs temps fabuleux, le mythe de leurs temps historiques, car pour elles, le bien, le grand, le beau, appartiennent au passé, et lorsque dans leur pensée elles essaient de réformer le présent, leurs améliorations toutes rétrogrades se résument dans un immense effort pour remonter le fleuve des siècles; ce n'est pas ainsi que les chrétiens comprennent le progrès, et nous allons dire pourquoi.

(La suite à un prochain numéro.)

C. DE COUX.

COURS DE PHILOSOPHIE DU DROIT.

SIXIÈME LEÇON.

1^o Du droit ecclésiastique; — 2^o du pouvoir ecclésiastique.

I. Du pouvoir d'enseignement.

L'Eglise, avons-nous dit, représente l'union intime de l'humanité avec Dieu, telle qu'elle a été rétablie par le Christ, sous le triple rapport de l'esprit, de la nature et de la volonté. Si cela est vrai, une conséquence qui en découle d'elle-même, c'est que l'Eglise, unie en esprit avec Dieu, doit avoir de Dieu et de sa volonté une connaissance intime et vivante et aussi complète que l'esprit fini de l'homme peut la comprendre. Car, s'il y a union, l'esprit de l'Eglise est en même temps l'esprit de Dieu, la conscience intime qu'elle a d'elle-même implique en même temps sa conscience de Dieu, et sa connaissance de Dieu va aussi loin que son union avec lui, c'est-à-dire aussi loin que la portée de l'esprit humain en général. C'est ce que l'on exprime communément en disant que l'Eglise a le Saint-Esprit, et c'est ce qui fait, qu'elle ne traite plus le dogme comme un dépôt scellé qu'elle ait seulement à transmettre intact de génération en génération; qu'elle s'attribue le droit de l'expliquer, de le développer et de le

déterminer librement de son propre mouvement et de sa propre autorité. Sans l'union intime avec Dieu, opérée dans la personne du Christ et par sa médiation, ce serait une prétention intolérable sans doute que celle de l'Eglise, de vouloir nous enseigner toute vérité relativement à Dieu, son essence, sa volonté et nos rapports avec lui, et d'exiger que nous admettions comme vrai tout ce qu'elle nous enseigne par la seule raison que c'est elle qui le dit. Mais le grand acte de la médiation de Jésus-Christ, sur lequel reposent notre foi et toutes nos espérances, une fois admise, ce droit ou cette faculté de l'Eglise en est une conséquence tellement rigoureuse, que, pour rester conséquent en la rejetant, il faut, comme le font tant de sectes protestantes de nos jours, nier le Christ même, renoncer à toute connaissance certaine de Dieu, et avoir, pour connaître sa volonté, recours, comme les anciens, aux prophètes ou aux oracles. Car, si l'esprit de Dieu n'habite pas au milieu de nous, s'il ne demeure pas dans l'Eglise, il est évident que nous ne pourrions recevoir de communications de Dieu que par des inspirations momentanées, par des excitations passagères d'organes extraordinaires, et que ces communications, loin de nous apporter quelque enseignement sur l'essence et la nature de Dieu et des choses divines, devront se borner à nous manifester ses volontés, à promulguer ses commandemens. La raison en est simple, c'est que, plus que cela, nous ne pourrions le comprendre. Pour comprendre les vérités révélées par l'esprit de Dieu, il faut participer soi-même au Saint-Esprit; cela est évident. Supposez une œuvre d'esprit quelconque, même humaine, placée devant vous. Ou vous la saisissez dans le sens et l'esprit de celui qui l'a produite, ou bien, prise seulement dans votre sens et à votre guise, elle cessera d'être la même œuvre, elle deviendra la vôtre. Sans participation au Saint-Esprit, il n'y a donc point de connaissance de Dieu possible, il n'y a pas de doctrine divine.

Tout acte de connaissance est un acte d'union de celui qui est connu avec celui qui connaît; car nous ne connais-

sons effectivement que ce qui a revêtu la forme de nos propres pensées, ce qui est devenu pour ainsi dire une partie de nous-mêmes. Toute connaissance de Dieu suppose donc de notre part union avec Dieu, et cela par la médiation du Christ et du Saint-Esprit; car nul ne peut connaître Dieu, si ce n'est par le Fils de Dieu; c'est le Fils qui voit se réfléchir le Père et qui le manifeste. Il est uni au Père par le Saint-Esprit et c'est dans l'union du Saint-Esprit qu'il manifeste le Père. C'est donc dans la même union du Saint-Esprit que nous connaissons Dieu, mais toujours par le Fils. Il n'y a que ceux dans lesquels demeure le Fils que le Saint-Esprit unisse de connaissance avec le Père, et on ne peut participer au Saint-Esprit qu'en participant au corps de Notre Seigneur Jésus-Christ. Car c'est par l'incarnation du Verbe que nous avons reçu le pouvoir de devenir fils de Dieu.

C'est le Verbe qui s'étant fait chair et étant venu habiter en nous, nous a rendus capables de recevoir le Saint-Esprit, c'est lui qui nous l'a apporté. Ceux dans lesquels il habite forment l'Eglise qui est son corps et dont il est l'âme. Le Saint-Esprit n'est dans l'Eglise que parce qu'elle est la demeure du Fils de Dieu, et il n'y a donc que ceux qui font partie du corps de l'Eglise et qui par là sont unis avec le divin Verbe qui puissent participer au Saint-Esprit.

La garantie, la preuve extérieure et visible de cette union de l'Eglise avec le divin Verbe et le Saint-Esprit, le signe auquel nous devons la reconnaître comme étant vraiment le corps et la demeure du Christ, c'est son unité. Unité dans le temps par la tradition, unité dans l'espace par son organisation sociale, unité d'action, à travers le temps et l'espace, par la communion et le lien intérieur de la charité. C'est aussi par cette unité parfaite que la vérité dont elle est dépositaire devient pour elle l'objet d'une conscience certaine, claire et déterminée. La contradiction au contraire et le défaut d'unité sont toujours les marques de l'erreur. Là où il y a doute, il y a obscurité et incertitude. C'est le contraire de l'état de grâce et de liberté. Ceux donc qui s'élèvent contre l'unité de l'E-

glise et qui réclament la liberté du doute, s'abandonnent nécessairement à l'erreur et se dévouent pour ainsi dire à rester à jamais des esclaves dans le domaine des choses spirituelles. C'est donc l'Église qui, par son unité, garantit à chacun de nous la possession entière et paisible de la vérité et qui puise dans sa conscience intime, par l'inspiration du Saint-Esprit, la notion du vrai dans les choses divines et détermine ce que nous devons croire, ce que nous pouvons connaître comme révélation ou non. Voilà ce que l'on appelle le pouvoir d'enseignement.

II. Du pouvoir d'administration des Sacremens et des choses saintes.

De l'unité et de l'harmonie des élémens constitutifs de notre être, du corps, de l'âme et de l'esprit, dépend la vie et l'existence de l'homme. Cette unité, cette harmonie dépend elle-même de notre union intime avec Dieu, de notre fidélité à représenter son image (1).

Nous avons vu dans une des leçons précédentes comment, en se séparant d'intention avec Dieu, l'homme s'est livré tout-à-coup à un combat interminable avec lui-même, privé de sa similitude primitive avec son auteur, et par là même voué à la mort. Pour l'homme tombé, pour la créature déchue, il n'y a donc qu'une voie de salut, qu'un moyen de récupérer la vie qui lui échappe, c'est d'obtenir, en combattant l'égoïsme qui le pousse au néant et le conduit à la

(1) *Vivre*, c'est agir, se manifester à l'égard d'un autre. La vie suppose donc toujours la correspondance ou l'accord de deux êtres par l'entremise d'un tiers. C'est ainsi que la nature vit dans l'esprit par lequel elle devient manifeste moyennant la connaissance qu'il prend d'elle; que l'esprit vit dans la nature, parce que c'est par elle qu'il se manifeste, et que l'homme vit également dans l'une et dans l'autre en servant de médiateur à leur action réciproque, et se manifestant à son tour dans chacune de ces deux régions en qualité de pouvoir ou de volonté. Mais comme cette action réciproque des trois régions de l'univers ne subsiste que par leur unité, et que d'un autre côté cette unité ne peut subsister que par une communauté de tendances dans leur action, il est évident que ce n'est qu'autant qu'elles tendent ensemble vers Dieu, et cherchent à le manifester par leur action, qu'elles peuvent rester unies et que la vie peut demeurer en elles.

mort, que Dieu vienne s'unir à lui et rétablir cette harmonie primitive de son être sans laquelle il est impossible qu'il vive. Voilà pourquoi l'œuvre entière du salut repose sur *l'incarnation du Verbe* et sur le triomphe de Notre Seigneur qui, par sa passion et sa résurrection, a subjugué la mort et lui a arraché son aiguillon. Car la créature qui en se séparant de Dieu, l'ètre par excellence, se jette, autant qu'elle le peut, dans le néant, développe par cette soif d'elle-même que nous appelons l'égoïsme, une véritable puissance de mort qui, comme un aiguillon vengeur, la pousse sans relâche en dehors des conditions de la vie.

L'extirpation de cette tendance au néant, de cet aiguillon devenu inhérent à la nature humaine, est donc la condition absolue du salut et elle ne peut s'obtenir que par la réunion avec Dieu. Cette union n'ayant pu et ne pouvant encore s'effectuer que par Dieu même, par le Verbe qui est le médiateur de toutes les manifestations divines, il faut absolument que nous obtenions une part en Jésus-Christ, que nous soyons unis à lui, pour avoir part à la vie et au salut qu'il est venu reconquérir au monde: et comme la vie ne consiste que dans l'unité et l'harmonie des divers élémens de l'être, il faut bien que nous soyons unis à lui, non seulement d'esprit et d'intention, par la foi et la volonté, mais aussi du côté de la nature et du corps avec lequel nous devons être ressuscités comme il est ressuscité lui-même. Telle est la raison fondamentale des purifications et des bénédictions dans tous les cultes, ainsi que la doctrine des sacremens dans l'Église chrétienne.

Il est vrai que c'est à la volonté de l'homme qu'a d'abord été commis tout son destin, et que c'est d'elle encore que tout dépend aujourd'hui. Cependant si cette volonté pouvait et devait, dans l'état primitif, maintenir en nous l'unité de l'être, cette unité une fois perdue, il n'a plus évidemment dépendu de notre volonté de la rétablir: au contraire, les divers élémens de notre être exerçant, par suite de leur union même, une influence réciproque les uns sur les autres, de sorte que tout acte de notre volonté est au fond un acte triple,

résultant du concours d'un raisonnement, d'un mouvement de la nature et d'une détermination de l'âme ; il est évident que la nature et la tendance de nos facultés et inclinations physiques est, pour la détermination de notre volonté, au moins aussi importante que celle de nos idées et de nos convictions.

Il est donc nécessaire aussi que nous soyons unis à Jésus-Christ corporellement et du côté de la nature, et qu'au lieu des désirs égoïstes et charnels de notre nature déchue nous recevions de lui des désirs spirituels et qui nous portent à nous abandonner à Dieu, afin que nous soyons réellement à même d'effectuer de concert avec lui l'œuvre de notre salut. Tel est le but des sacrements, et c'est pour cela que l'Eglise les nomme des signes visibles de grâces invisibles.

Le but et l'esprit de la religion exigent donc :

1^o Que l'homme se dévoue et s'abandonne à Dieu, avec renonciation absolue à toute existence égoïste, à toute prétention d'exister pour soi, même quant aux élémens matériels de son être et à sa nature physique. C'est là le sacrifice. Dans l'acception la plus vaste du mot, le sacrifice n'est autre chose que l'abdication de soi-même, par rapport à un autre. C'est ainsi que les relations du Fils de Dieu avec le Père sont un sacrifice perpétuel, le Fils ne voulant et n'opérant jamais que la manifestation et la glorification du Père ; c'est encore ainsi que le sacrifice est le premier devoir de la créature, comme image du Fils, dans ses rapports avec le Créateur, et que primitivement toute l'existence, la vie entière de la créature n'a pu et n'a dû être qu'un sacrifice continuel. Mais l'homme déchû n'a pu dorénavant se dévouer tout entier à Dieu qu'en renonçant à la vie matérielle qu'il avait acquise par sa chute, en se vouant à la mort, et lors même qu'il se fut voué à la mort, son sacrifice ne pouvait être agréable à Dieu, puisque ce n'était point une hostie sans tache, une créature qui ne reproduisit que l'image de la bonté du Créateur, qu'il offrait à l'auteur de son existence. Il a fallu donc qu'il se fit remplacer par quelque créature innocente, choisie parmi celles que Dieu lui avait

données ; parmi celles qui devaient servir d'aliment à cette vie dont il était entièrement redevable à Dieu ; et en place du sang coupable qu'il eût dû avant tout répandre devant Dieu en renonçant à cette vie matérielle qui n'était que le résultat du péché et qui résidait dans le sang, il a fallu qu'il versât le sang de quelque autre créature dont l'existence physique ne fût point en elle-même une offense au Créateur, une infraction à sa loi (1). De là les sacrifices et surtout les sacrifices sanglans de l'ancien monde.

Le but et l'esprit de la religion exigent :

2^o Que Dieu descende jusque dans la région de la vie corporelle ou naturelle de l'homme, et qu'il lui communique la vie divine, même par la voie de la production des formes et des forces du corps, c'est-à-dire par la voie de la nutrition ou de l'alimentation corporelle. Or, ce n'est que par un acte d'abdication, de renonciation à elle-même, que la créature peut solliciter Dieu à descendre en elle, à la remplir de sa présence, à la bénir ; ce n'est qu'en s'anéantissant elle-même, qu'elle peut provoquer Dieu à se manifester en elle. Voilà pourquoi c'est toujours par les sacrifices que l'on a cherché à entrer en rapport avec Dieu, croyant que Dieu venait prendre possession de la victime et par elle se communiquer aux hommes. Voilà pourquoi on a toujours mangé de la chair des victimes, croyant par là établir une sorte de communauté d'existence avec la divinité et se sanctifier intérieurement, tout comme on croyait se purifier en se lavant dans leur sang. Le sacrement de l'Eucharistie

(1) Quand je dis que l'existence physique de l'homme, telle qu'elle était devenue par la chute, était en elle-même une offense au Créateur, je ne crois pas devoir craindre que l'on m'accuse de manichéisme. Je suis loin de prétendre que la chair soit méchante en elle-même ; mais la création s'élevant par degrés jusqu'à l'unité d'esprit et de volonté avec Dieu, la créature intellectuelle qui, au lieu de se tenir à son poste et de se montrer fidèle à sa mission, se jette au contraire dans les sphères inférieures de l'être, et s'abîme dans la vie purement animale, ne peut qu'offenser les yeux du Créateur à la place qu'elle s'est faite. C'est dans ce sens que je dis que l'homme charnel est, par sa nature physique même, une offense au Créateur.

remplit les deux conditions que nous venons d'indiquer. C'est l'hostie sans tache, c'est l'homme sans péché qui s'immole pour ses frères, qui est offert en holocauste par eux pour l'expiation de leurs péchés; c'est le Dieu miséricordieux qui vient s'identifier avec ses créatures, qui s'incorpore à la nature pour les alimenter de la vie divine et leur implanter le germe impérissable de la régénération et d'une sanctification parfaite.

Le sacrement de l'Eucharistie est donc le premier des sacremens et la source de tous les autres. Il forme le point central de la vie et de l'action de l'Eglise, et l'Eglise, à qui il appartient de représenter les relations de l'homme avec Dieu, n'est pas seulement l'organe par lequel cette incorporation perpétuelle du Verbe divin a lieu, mais c'est là même sa fonction la plus essentielle, l'acte vital dont dépend toute son existence. Si cette proposition avait besoin de quelque preuve ou de quelque explication, il suffirait de jeter les yeux sur ce que nous avons développé dans les leçons précédentes et surtout dans la dernière. Nous disions dans celle-ci, que l'Eglise est le seul organe des communications divines, et que le mode le plus sublime, le degré le plus élevé de ces communications, c'est la manifestation et l'action de la Divinité dans la personne humaine et par les facultés de l'homme même. Or, si une telle manifestation de la Divinité put jamais être reconnue comme nécessaire, c'est assurément alors qu'il s'agit de la perpétuation du grand acte de l'institution de l'Eucharistie, de la répétition des paroles divines par lesquelles Jésus-Christ, transformant le pain et le vin, fit de sa chair et de son sang le monument et le ciment de la nouvelle alliance. Jésus-Christ voulant de la sorte rester avec les siens et devenir pour eux, en s'identifiant avec leur propre nature, une source intarissable de forces sanctifiantes et régénératrices, dut nécessairement se créer dans l'humanité des organes, qui, unis à lui par la manducation même de l'Eucharistie et la force du Saint-Esprit, doués de ses vertus divines et sanctifiantes, et transformés en conducteurs pour ainsi dire de ses in-

fluences surnaturelles, et en porteurs de sa parole créatrice, fussent à même de transmettre aussi à d'autres les forces et les pouvoirs dont ils étaient devenus les dépositaires. C'est de la sorte Notre Seigneur lui-même qui, incorporé à son Eglise, répète journallement par la bouche du prêtre les paroles de la première institution; et certes s'il est vrai que le but et la tâche de l'Eglise soient de nous obtenir le vie éternelle par la participation, même corporelle, à la vie du Christ, il faudra bien reconnaître dans l'accomplissement de cet acte de la production du corps et du sang de Notre Seigneur, la fonction centrale et fondamentale de son Eglise. S'il est vrai que l'Eglise ait à représenter les rapports existans entre Dieu et l'humanité rachetée par le Christ, le point central de son action ne peut être autre assurément que le renouvellement et la perpétuation du grand acte par lequel Jésus-Christ s'est offert au Père comme victime expiatoire pour l'humanité déchue. S'il est vrai enfin que, par l'incarnation du Verbe, la création qui, relativement à ses rapports avec Dieu, est l'image du Fils de Dieu soit parvenue à son terme et que, ce qui auparavant n'était qu'une image, un symbole, soit maintenant une réalité, le Verbe s'étant identifié avec son image; s'il est vrai que le rapport constant du Fils au Père soit celui d'une abnégation continuelle de soi-même pour la glorification du Père; il est évident que la fonction essentielle de l'Eglise dans laquelle le Fils a pris demeure et qui le représente comme son corps, doit consister dans la répétition de l'acte de dévouement et de sacrifice moyennant lequel le Christ, abdiquant sa vie propre et se cachant sous les espèces du pain et du vin, n'a voulu vivre que dans les siens et pour les siens, afin d'effectuer par eux la glorification du Père, d'amener en eux le règne du Père, chaque d'autre part nous demandons chaque jour notre pain quotidien, parce que c'est du Père que le Fils procède de toute éternité.

C'est ainsi que dans l'Eglise tout se rattache au sacrement de l'Eucharistie, et que toutes les fonctions sacrées dépendent de la faculté de participer au

grand acte de l'incorporation et du sacrifice de Jésus-Christ. Ceux qui sont doués de cette faculté et qui concourent à cet acte constituent à proprement parler les organes du corps de Notre Seigneur, l'Eglise dans le sens le plus exact du mot, et c'est d'eux que dérivent soit immédiatement soit médiatement, tous les sacremens et toutes les bénédictions dont nous usons dans l'Eglise (1). C'est là ce qui constitue le pouvoir de l'ordre, de l'administration des choses saintes : *potestas ordinis*. Ces organes par lesquels s'opère la présence réelle et l'action du Christ dans son Eglise sont par là même aussi les organes les plus nobles et les plus élevés du corps de l'Eglise, ceux auxquels les fonctions de l'intelligence et les inspirations du Saint-Esprit sont irrévocablement attachées, qui sont les régulateurs de la conscience intime de l'Eglise, comme les organes supérieurs de notre corps sont les régulateurs de la nôtre. C'est pour cela qu'au pouvoir de l'ordre se rattachent tous les autres pouvoirs dans l'Eglise, celui de la juridiction comme celui de l'enseiement.

III. De la juridiction ecclésiastique ou du pouvoir relatif à la discipline de la vie chrétienne.

Depuis le commencement il y a une tâche imposée à l'homme, *afin qu'il vive* ; c'est de représenter librement, par l'union de sa volonté à la volonté divine, l'image de Dieu à laquelle il fut créé. C'est là sa loi dont l'infraction est nécessairement punie de mort, parce que Dieu est la vie, et que tout ce qui s'éloigne de lui s'achemine à la mort, la vie des créatures n'étant qu'un lueur de la vie divine.

Le dogme et les sacremens ne nous sont donnés que comme autant de moyens pour l'accomplissement de cette

loi. Le dogme, en nous faisant connaître Dieu et nos rapports avec lui, ne s'adresse passablement à notre intelligence en exigeant de nous la foi, mais aussi à notre volonté, en nous montrant et notre état de pécheurs et le modèle de sainteté que nous devons chercher à imiter ; et les sacremens qui nous communiquent des élémens de vie divins, n'ont d'autre but que de nous mettre à même d'accomplir ce pourquoi notre nature déchue ne trouverait nulle force en elle-même. La doctrine de l'Eglise est donc une véritable loi, les sacremens sont de véritables bienfaits qu'elle nous présente. De l'acceptation et de l'accomplissement de celle-là, de l'usage que nous ferons, ou non, de ceux-ci, dépend notre existence, notre vie éternelle. La dispensation de l'une et des autres, de la doctrine et des sacremens, confiée à l'Eglise, constitue donc entre ses mains un pouvoir par lequel elle dispose de notre vie, c'est-à-dire une juridiction dans la plus rigoureuse acception du terme.

Mais la vie éternelle supposant la disparition du péché, ce pouvoir de l'Eglise embrasse nécessairement le pouvoir de la rémission des péchés fondé sur l'extirpation du péché originel. Car la puissance qui a pu et qui peut vaincre le péché originel est maîtresse aussi des péchés qui n'en sont que la conséquence.

L'Eglise à qui cette puissance est remise peut donc aussi prononcer le pardon des péchés en fixant les conditions de la réconciliation, et elle le doit, car autrement elle ne remplirait pas sa mission.

La vie enfin consistant dans l'unité et l'harmonie des élémens constitutifs de l'être, l'Eglise étant le corps de Jésus-Christ et notre vie dépendant de notre participation à la vie du Christ, cette puissance de l'Eglise que nous venons d'indiquer constitue dans toute son étendue le pouvoir de lier et de délier que l'on appelle le pouvoir des clefs, en ce qu'elle est, à l'égard de chaque individu, une véritable puissance d'assimilation ou de ségrégation relativement au corps de Notre Seigneur : cette puissance cependant qui ne s'exerce que sur le péché et les moyens de le vaincre, trouve en elle-même, dans sa propre nature, les justes bornes de son exercice, et l'exécution

(1) Les sacremens du baptême et du mariage, en admettant, relativement à ce dernier, que les époux eux-mêmes en soient les ministres, ne dérivent que médiatement du sacerdoce. Mais ils s'y rattachent par leur racine, et ce n'est que pour cela que le Concile de Trente a pu prescrire des formalités indispensables pour la conclusion du mariage, et décréter nulle toute union autrement formée, en déclarant les parties *ad sic contrahendum inhabiles*.

fidèle des lois que l'Eglise a portées contre la simonie, présente la garantie la plus efficace que l'on puisse désirer contre tout abus possible de cette même puissance dans la vue d'intérêts temporels. Mais la liberté de l'Eglise est la condition indispensable de l'exécution de ces mêmes lois.

IV. Du pouvoir ecclésiastique considéré dans son unité et par rapport à l'unité de l'Eglise.

Le but de l'Eglise est que l'humanité devienne *une* de corps, d'esprit et de volonté, avec Jésus-Christ et en lui. L'unité est donc son caractère essentiel; unité de doctrine, unité corporative, unité d'action. La doctrine ne porte, comme nous le disions plus haut, le cachet de la vérité qu'autant qu'elle est une et conforme avec elle-même, à travers les distances du temps aussi bien que de l'espace. Le Saint-Esprit ne saurait se contredire. L'autorité de la doctrine et des docteurs dépend donc avant tout de leur concordance. L'union avec Jésus-Christ moyennant ceux qu'il a établis organes de sa volonté et de son action ne saurait être atteinte, Jésus-Christ au contraire serait pour ainsi dire divisé et déchiré, si ses organes ne formaient une unité compacte et fortement liée, et ce serait, tant de leur part que de la part de ceux qui reçoivent d'eux la doctrine et les sacremens, une contradiction bien singulière assurément si, étant d'accord dans la doctrine et les sacremens, d'accord donc sur les principes et les moyens de les mettre en œuvre, ils étaient néanmoins divisés dans la pratique. La vérité ne comporte point une pareille contradiction. De même que la vie en général consiste dans l'union d'une âme et d'un corps, de même l'union intérieure des esprits réclame-t-elle aussi l'union extérieure dans le commerce de la vie, comme cette dernière de son côté suppose toujours la première et ne peut être durable sans elle. Toute conscience de soi-même est en même temps intérieure et extérieure, conscience des opérations de l'esprit et de celles du corps, et elle repose essentiellement sur ce que celles-là se trouvent sans cesse confirmées par celles-ci. Il en est de même de la conscience

que l'Eglise a et doit avoir de son unité dans la doctrine et les sacremens, conscience sans laquelle il n'y aurait point pour elle d'autorité et par conséquent point de foi. Elle repose aussi, cette conscience, sur la confirmation du lien intérieur des esprits par celui des rapports extérieurs de la société.

Ce n'est aussi que par son unité que l'Eglise représente l'image de Dieu et l'expression des rapports de l'humanité rachetée par le Christ avec son Créateur. Car c'est dans l'unité des élémens de l'être qu'était fondée la similitude de l'homme avec Dieu : la séparation de cette unité au contraire n'est que la suite du péché et la source de la mort. L'humanité désunie dans tous ses élémens présente l'image de sa désunion avec Dieu qui est seul le centre et le point d'unité de toute la création. L'Eglise ne peut donc représenter le rétablissement de notre union avec Dieu que par son unité. Elle ne peut représenter l'image de Dieu dans l'humanité que par cette même unité. C'est pour cela que Jésus-Christ a prié le Père, afin que les siens ne fissent qu'un ensemble ainsi que lui-même ne fait qu'un avec le Père et le Saint-Esprit. C'est par notre volonté que nous devons effectuer et maintenir notre union avec Jésus-Christ, car c'est la tâche imposée à notre liberté; et le pouvoir ecclésiastique n'a d'autre tâche au fond que de représenter cette même union dans l'Eglise. La doctrine, les sacremens, la discipline ne lui sont commis qu'à cet effet. Et il en est à cet égard de l'Eglise en général, comme de l'individu en particulier. Car le pouvoir social n'est autre chose que la volonté qui gouverne la société et à laquelle les forces de la société obéissent. Ce pouvoir est fondé partout sur le but que la société doit remplir et sur la possession des moyens nécessaires pour y atteindre. Or le but de l'Eglise n'est autre que l'union avec Jésus-Christ et sa propre unité en Jésus-Christ moyennant le dogme, la discipline et les sacremens. Le pouvoir que l'Eglise possède à l'égard de ces derniers n'est quelque chose que par le but pour lequel ils sont ordonnés.

Or si la tâche de l'Eglise est réellement de représenter l'union des hommes avec

le Christ, et par le Christ, avec Dieu et entre eux-mêmes, il faudra nécessairement que l'unité qui forme son caractère essentiel se reproduise partout dans son droit, qu'elle devienne évidente dans toutes les institutions de l'Eglise et qu'elle ait, parmi les membres de l'Eglise, ses représentans et ses organes. Car ce caractère essentiel de l'Eglise une fois reconnu, une des fonctions les plus essentielles de l'Eglise sera nécessairement de le maintenir et de le faire valoir : et de même que toutes les fonctions vitales réclament dans un corps animé leurs organes particuliers, d'après le rapport nécessaire qui existe entre l'essence et la forme et qui fait que l'on ne peut connaître la première que par la dernière : de même encore qu'un droit n'existe jamais sans son exercice et sans des personnes par conséquent qui l'exercent ou le fassent valoir : de même aussi est-il absolument nécessaire que l'unité essentielle de l'Eglise soit représentée dans l'organisation sociale de l'Eglise, et que, si cette unité doit exister de droit, il y ait aussi des personnes particulièrement autorisées à maintenir et faire valoir ce droit.

Cependant Jésus-Christ étant le point d'unité de l'Eglise, l'auteur du rétablissement de l'image de Dieu dans l'humanité et le médiateur de l'union rétablie entre Dieu et les hommes, il est évident que les personnes constituées représentans et organes du principe de l'unité de l'Eglise sont par là même aussi les représentans et les vicaires de Jésus-Christ. Car l'union de l'humanité avec Dieu et en elle-même, sa réunion en un esprit, un corps et une volonté par la réunion de l'esprit, du corps et de la volonté avec Dieu, est l'œuvre de Jésus-Christ, et ceux qui maintiennent cette unité et qui la propagent selon les conditions du temps et de l'espace font donc effectivement l'œuvre de Jésus-Christ, exercent ses fonctions et sont par conséquent ses représentans, ses vicaires dans toute la rigueur du terme.

En cette qualité et par la raison que tous les pouvoirs, tant relatifs à la doctrine qu'aux sacremens et à la discipline, ne sont institués que comme moyens pour l'accomplissement de cette œuvre

et ne sont considérés, chacun pour soi, que des élémens de la vie de l'Eglise qui se supposent réciproquement et n'ont de vertu que par leur réunion, ces mêmes personnes qui sont chargées de maintenir et de faire valoir le principe de l'unité de l'Eglise doivent être considérées aussi, dans leur union, comme les seuls organes légitimes et la source unique de tout pouvoir dans l'Eglise.

ERNEST DE MOÏ,
Professeur de droit à l'Université
de Würzburg.

COURS D'INTRODUCTION

A

L'HISTOIRE DU DROIT.

TROISIÈME LEÇON.

Droit Mosaïque.

« L'existence de Moïse, son influence, le temps où il l'exerça, sont des choses déterminées d'une manière bien plus sûre qu'aucune de celles qui ont rapport à d'autres législateurs, Confucius, Zoroastre, Bouddha, Lycurgue, Charondas, Pythagore. » Ainsi parle un livre rationaliste qu'on nous donne comme l'expression du dernier état de la science historique en Allemagne, l'*Histoire universelle de l'antiquité* de Schlosser.

Cet aveu non suspect nous dispensera d'une discussion non moins fastidieuse que superflue.

La question historique ainsi vidée, il s'agit d'apprécier l'œuvre de Moïse, non du point de vue restreint sous lequel l'envisageaient Pithon (1), Sigonius (2) et Selden (3) lui-même, mais en soi, dans

(1) *Collatio legum mosaicarum et romanarum*, publiée pour la première fois à Paris, sous un autre titre, en 1372.

(2) *De antiquo jure civium Romanorum... quibus adjecti nunc sunt de Republ. Hebr. lib. VII.* — Francfort, 1395, in-fol.

(3) *Uxor Hebraica*, libri III (Londres, 1646, in-4°).

sa conception originale, dans son sens intime et dans sa vertu propre.

Cette œuvre, le XVII^e siècle l'a vénérée, et la *Politique tirée de l'Écriture sainte* est un monument qui laglorifie; l'âge suivant l'a méconnue, Moïse révélateur et prophète faisait tort à Moïse législateur dans nombre d'esprits; notre siècle l'a réhabilitée, mais défigurée, peu s'en faut que M. Salvador ne fasse du pasteur d'Horreb un commentateur de Jean-Jacques et d'Adam Smith. N'est-il pas temps de rentrer dans le vrai, de restituer à la pyramide du désert la majesté de son caractère primitif, de souffler sur cette poussière moderne dont on a osé la badigeonner et la vernir ?

Sachons d'abord avec précision le point de départ de Moïse : faisons bien la part du passé, pour mieux faire, après, celle de l'avenir.

A qui s'adressait la loi promulguée du haut du Sinai ?

« L'impossibilité manifeste de supposer, ne fût-ce que pour un temps, dit Molitor, une population de 600,000 hommes sans religion et sans lois, nous force d'admettre qu'Israël avait déjà son culte et ses magistrats en Égypte; il est à croire même que la famille de Lévi jouissait alors de quelque distinction. » En veut-on des preuves ? Quand Dieu pour la première fois parle à Moïse du milieu du buisson ardent, il le fait en ces termes : « Va, assemble les anciens d'Israël, et dis-leur : Jehovah m'a apparu, le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac et le Dieu de Jacob... et tu entreras, toi et les anciens d'Israël, auprès du roi d'Égypte. » Moïse refuse sa mission. Dieu, en lui adjoignant son frère, insiste sur ce qu'Aaron descend de Lévi (*Aaron, frater tuus. Levites*). Les deux frères rassemblent tous les anciens des fils d'Israël (*Exod. iv, 29*) et paraissent évidemment à leur tête devant Pharaon. Plus loin, on voit flageller par les exacteurs égyptiens, les Israélites préposés sur les travaux de leurs frères (*qui preerant operibus filiorum Israël, prepositi filiorum Israël. Exod. v, 14, 15*).

— *De jure naturali et gentium juxta disciplinam Hebræorum, libri VII* (Strasbourg, 1663, in-4°). — *De synedriis et prefecturis juridicis veterum Hebræorum, libri III* (Amsterdam, 1679, in-4°).

Bien plus, avant la promulgation de la loi, avant l'institution du sacerdoce mosaïque, on voit que le peuple avait déjà ses prêtres (*Exode, XIX, 24*).

Telle était la condition d'Israël au temps de Moïse, c'est-à-dire celle d'une population réduite en servage, mais une et compacte, ayant gardé sa langue, ses généalogies, son régime domestique, gouvernée par ses anciens suivant un reste de traditions patriarcales, et, selon toute apparence, reconnaissant ces mêmes anciens pour juges et pour prêtres. La tradition juive est que cette population, abrutée par l'oppression, s'était laissé aller aux superstitions de l'Égypte, à la réserve de quelques âmes fortes et de la famille de Lévi. Confirmée par tant d'apostasies de tout Israël, surtout par la promptitude avec laquelle, trois mois à peine après sa délivrance pleine de miracles, au mépris de la loi promulguée la veille et des tonnerres du Sinai qui grondaient encore, le peuple invoque l'idole d'Apis. Cette tradition aide au reste à mieux juger la loi de Moïse, la minutie de certains préceptes, et quelques traits souvent mal compris de la vie du législateur, l'effusion de sang qui anéantit l'insurrection du veau d'or, par exemple.

En effet, le but premier de la loi, son point de départ et sa fin tout ensemble, c'est de réagir contre l'idolâtrie, d'inaugurer de nouveau parmi les fils de Jacob la pure notion du Dieu un, qu'aucune forme ne peut représenter. « Je suis Jéhovah, tes Dieux (1), qui t'ai tiré de la terre d'Égypte, de la maison de servitude. Tu n'auras point de dieux étrangers en face de moi. Tu ne te feras point d'image taillée, ni aucune similitude de ce qui est en haut dans le ciel, en bas sur la terre, ou sous la terre dans les eaux. Tu n'adoreras point ces choses

(1) Nous hasardons, après M. de Chateaubriand, cette traduction littérale du *Ichevah Elohim* du texte. Quoi qu'en ait dit M. Nodier, Moïse n'a point associé ces mots sans dessein. *Elohim bara* (DIU CREAVIT) porte le premier verset de la Genèse. En vérité nous aimons mieux voir là une allusion au mystère de l'unité de Dieu et de la tripleté des personnes divines que de n'y rien voir du tout. Ce n'est pas tant le mot *Elohim* qui étonne, que la construction de ce nom pluriel avec un verbe au singulier. Voilà ce que M. Nodier devrait expliquer.

« et tu ne leur rendras point de culte, car
 « moi Jéhovah, *tes Dieux*, fort, jaloux,
 « je visite l'iniquité des pères dans les fils
 « jusqu'à la troisième et la quatrième gé-
 « nération de ceux qui me haïssent, et je
 « fais miséricorde pour mille générations
 « à ceux qui m'aiment et qui gardent mes
 « préceptes. » C'est le commencement du
 décalogue et le fondement de toute la loi.

Achevons de transcrire ce résumé po-
 pulaire de toute morale et de toute légis-
 lation. Les hommes de génie, les législa-
 teurs, les philosophes sont venus, ils
 n'ont pu ajouter un atome à la semence
 que contient ce germe si fécond.

II. « Tu ne prendras point en vain le
 « nom de Jéhovah *tes Dieux*, car Jéhovah
 « ne tiendra point pour innocent celui
 « qui aura pris en vain le nom du Sei-
 « gneur. » — Avertissement solennel aux
 faux prophètes non moins qu'aux parju-
 res.

III. « Souviens-toi de sanctifier le jour
 « du sabbath. Tu travailleras six jours et
 « dans cet espace de temps tu feras tout ce
 « que tu as à faire. Mais le septième jour,
 « c'est le repos de Jéhovah *tes Dieux*; tu ne
 « feras aucun labour en ce jour, ni toi,
 « ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur,
 « ni ta servante, ni tes bêtes de somme,
 « ni l'étranger qui se trouverait en dedans
 « de tes portes. Car Jéhovah a fait en six
 « jours le ciel, la terre, la mer, et tout ce
 « qu'ils contiennent, et il s'est reposé le
 « septième jour; c'est pourquoi Jéhovah
 « a béni et sanctifié le jour du sabbath.

IV. « Honore ton père et ta mère, afin
 « que tu aies longue vie sur la terre que
 « te donnera Jéhovah *tes Dieux*.

V. « Tu ne tueras point.

VI. « Tu ne commettras point d'impu-
 « dité.

VII. « Tu ne déroberas point.

VIII. « Tu ne porteras point contre ton
 « prochain de faux témoignage.

IX. « Tu ne convoiteras point l'épouse
 « de ton prochain.

X. « Ni sa maison, ni son serviteur, ni
 « sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni
 « rien de ce qui est à lui. »

Certes, dans nos législations purement
 humaines, un pareil début serait étrange.
 De nos jours (et nous nous en vantons,
 déplorables que nous sommes, avec une
 brutalité insensée), le *législateur n'ensei-*

gne pas la morale (1). Hélas! il se sent
 incompetent pour proclamer la loi des
 devoirs, il a cessé de parler au nom de
 Dieu. Aussi, quand il sort des prescrip-
 tions matérielles, quand il a quelques
 velléités, quelques réminiscences mora-
 les, il est presque ridicule: voyez plus
 tôt notre Code civil, quand il place
 dans la bouche des maires d'arides apho-
 rismes sur les devoirs des époux. Moïse
 au contraire avait autorité, parce qu'il
 avait caractère, parce qu'il avait mission.
 Et si le beau idéal d'une législation est
 d'entraîner l'assentiment par cela seul
 qu'elle commande (*jubeat lex et suadeat*),
 aucune assurément n'a possédé cette con-
 dition suprême à un plus haut degré que
 celle-ci, qui non seulement parle au nom
 de Dieu, mais qui laisse parler Dieu lui-
 même: « *Je suis Jéhovah, etc.* »

Nous devons d'autant plus noter ce ca-
 ractère capital de la loi de Moïse que
 nous le retrouverons plus ou moins dans
 toutes les législations primitives. Car,
 pour rappeler une vérité souvent redite,
 l'antiquité n'a pas même soupçonné cette
 rare découverte du rationalisme de ce
 dernier temps, que l'homme peut imposer
 sa volonté à l'homme, je dis sa volonté la
 plus arbitraire, pourvu qu'elle soit entou-
 rée de certaines formes, et qu'elle porte
 écrit en lettres moulées le nom de *loi*.
 On croyait autrefois, et cette croyance
 ne manquait pas de dignité, que l'homme
 ne doit obéissance qu'à une intelligence
 et à une volonté supérieures; c'est au ciel
 qu'on plaçait cette consécration morale
 qu'on a été réduit à chercher plus tard
 dans des exposés de motifs sonores, mais
 vides, comme aux jours de Rome dégé-
 nérée dans des préambles bavards et
 menteurs.

Qu'on entende bien notre pensée: il
 n'est pas indispensable d'être inspiré d'en
 haut pour faire de la morale par les lois;
 mais ce qui est nécessaire, c'est de croire
 en Dieu, c'est de s'appuyer sur une reli-
 gion. Les vieilles ordonnances des rois
 de France, écrites par des hommes de
 foi pour des peuples qui croyaient comme
 eux, donnent bien l'idée de ce que peut
 en ce sens une législation séculière, mais

(1) Phrase imprimée dans une consultation en fa-
 veur du mariage des prêtres.

croyante. Réduit au contraire sous ce rapport à un rôle purement négatif, le législateur moderne est frappé d'impuissance dans la sphère morale d'où il s'est banni volontairement. Il présuppose pourtant une morale, car il promulgue le droit, et qu'est-ce que le droit sans la notion du devoir ? il croit en Dieu, il l'invoque implicitement dans la solennité du serment judiciaire, mais sans oser prononcer son nom ; et aussi avec quelle inanité de formes, avec quelle inefficacité radicale ! Qu'est-ce en effet que cette main qui se lève dans le vide avec une dénégation sèche, en comparaison du symbolisme éloquent du serment de nos pères, en comparaison de la main étendue sur l'Évangile et des formules redoutables que la religion mettait sur leurs lèvres ?

Rien n'est moins hors de notre sujet que cette observation fondamentale, car apparemment l'objet de notre étude n'est pas seulement l'écorce des législations, mais ce qui en est la sève, ce qui fait qu'elles fleurissent et portent des fruits. C'est parce qu'elle repose sur le monothéisme, c'est-à-dire sur la vérité des vérités, que la loi de Moïse a traversé trente-trois siècles, non point à l'état de momie, scellée dans son sépulcre, comme les livres Zends et les Védas, mais exposée au grand air, en plein contact avec le genre humain, puisque ses préceptes et à beaucoup d'égards son esprit, sont encore le fond de toute notre civilisation chrétienne. Sans doute les constitutions sociales de l'Orient sont toutes plus ou moins fondées sur des traditions patriarcales *fixées par l'Écriture*, et sur l'accomplissement de promesses divines ; mais, suivant la belle remarque de Molitor (1), il existe entre ces constitutions et celle qui descendit des hauteurs du Sinaï, cette différence essentielle, que, dans tout le reste de l'Orient, le dogme primitif s'étant altéré ou oblitéré, le culte repose sur une réalité matérielle et absolue, au lieu que le culte d'Israël est le culte de l'invisible et de l'idéal, et que, sous la précision des rites extérieurs et la rigidité des observances positives, vivait un esprit intérieur, esprit de flamme et

de lumière, qui éclate surtout dans les chants de Job, de David, d'Isaïe, de Jérémie, d'Ezéchiel.

Pourquoi donc y a-t-il toute une civilisation dans la loi mosaïque ? C'est précisément parce que le dogme, la morale, le culte y sont identiques avec le droit ; on ne sait comment les séparer. Que si quelques esprits n'étaient pas encore assez frappés de l'étroite corrélation de ces vérités d'ordres divers, nous leur rappellerions ces simples paroles de Bossuet, qui sont le sommaire du Décalogue et du Pentateuque entier : « Les hommes n'ont qu'une même fin et un même objet, qui est Dieu. L'amour de Dieu oblige les hommes à s'aimer les uns les autres. Tous les hommes sont frères. Nous voyons donc la société humaine appuyée sur ces fondemens inébranlables : un même Dieu, un même objet, une même fin ; une même origine, un même sang ; un même intérêt, un besoin mutuel, tant pour les affaires que pour les douceurs de la vie (1). » C'est là en effet tout Moïse et tout le droit, que Leibnitz définissait si bien *la charité réglée par la sagesse* (2).

C'est au reste ce qu'avait dit avant tout le Maître par excellence. « Un des Scribes « lui demanda quel est le premier de tous « les commandemens (3). Jésus lui répon- « dit : le premier de tous les commande- « mens est celui-ci : écoute, Israël, le « Seigneur ton Dieu est un Dieu un, et tu « chériras le Seigneur ton Dieu de tout « ton cœur, de toute ton âme, de tout ton « esprit et de toute ta force (4). Voilà « le premier commandement. Voici le « second, qui est semblable au premier : « tu chériras ton prochain comme toi- « même (5). Sur ces deux commandemens « reposent toute la loi et les prophètes (6). » Cela est bien vieux, nous le savons, mais on n'a pas trouvé, on ne trouvera pas une autre philosophie du droit, quand le monde durerait des myriades de siècles.

Mais, gardons-nous de l'oublier, en

(1) *Politique tirée de l'Écriture sainte*, liv. I, art. 1.

(2) *Lettres inédites*, imprimées dans les deux *Bourgonnes*, livraison de décembre 1836.

(3) *Marc.* XI, 23 sq.

(4) *Deutér.* VI, 4, 5.

(5) *Levit.* XIX, 18.

(6) *Matth.* XXI, 40.

(1) *Philosophie de la Tradition*, pag. 96 de la traduct. française.

posant ainsi la base de toute vraie religion, de toute saine philosophie, de toute sociabilité, Moïse n'était point inventeur; il ne faisait que renouer la chaîne des temps par une rénovation plus solennelle de l'alliance faite par le créateur du genre humain avec Adam, avec Seth, avec Noé, avec Abraham, avec Jacob. Un seul Dieu, père de tous les hommes, rémunérateur et vengeur, la fraternité originelle et les conséquences immédiates qui en découlent, nous avons déjà vu tout cela dans une précédente et rapide revue de l'ère primitive de l'humanité; telle était en effet, nous le savons, la clef de voûte de l'édifice patriarcal. Redisons-le toutefois, il y a dans Moïse deux hommes, l'homme du passé et l'homme de l'avenir. Sans doute il constate, il glorifie, il consacre de nouveau la tradition primordiale; mais en même temps il l'agrandit et la complète.

Ainsi les Hébreux existaient à l'état purement domestique: Moïse en fait une nation. Ils ne connaissaient, comme leurs patriarches, que la vie pastorale et nomade: Moïse leur laissera leurs troupeaux, mais il enracinera son peuple dans le sol, il l'initiera à la vie proprement agricole, il constituera la prééminence de l'agriculture, promulguant dès lors une nouvelle notion de la propriété, et modifiant en ce sens le droit de succession.

Si, de ce double point de vue, l'œil plonge dans les entrailles mêmes de la législation mosaïque, les points les plus obscurs en paraîtront éclairés d'une vive lumière. Bien des publicistes, M. de Pastoret entre autres, ont peu compris le véritable esprit de cette législation en ce qui touche les étrangers. Comment l'auteur de Moïse considéré comme législateur et comme moraliste, a-t-il pu dire (1) que la loi inspirait la haine à leur égard? avait-il donc oublié ces paroles du Lévitique: « si l'étranger habite dans votre terre et qu'il séjourne au milieu de vous, ne lui « en faites pas reproches; mais qu'il soit « parmi vous comme s'il était né dans vo- « tre pays. Vous le chérez comme vous « mêmes, car, vous aussi, vous fûtes étran- « gers dans la terre d'Égypte. (Lév. XIX

« 33, 34; Exod. XXIII, 9). » Et ce n'était point là un simple conseil. Nulle législation ne s'est montrée aussi équitable, aussi tendre pour l'étranger que celle des Hébreux; il avait, comme la veuve et l'orphelin, sa part dans toutes les récoltes (Deutéron., XXIV, 19-22). Qu'il y a loin de là aux législations grecque et romaine, dans la langue desquelles *étranger* était synonyme d'*ennemi* (1)! Mais à côté de cette bienveillance active pour l'individu étranger, reflet précieux et prolongé de l'hospitalité patriarcale, veillait une aversion profonde pour la nationalité étrangère. L'horreur de l'idolâtrie, de ses sacrifices homicides (2) et de ses mœurs dissolues, unique barrière qui protégeait la nationalité hébraïque, sentiment conservateur que Moïse ne put malheureusement faire passer des lois dans les mœurs que d'une manière bien imparfaite. Et voilà pourquoi l'Iduméen, fils infidèle d'Abraham, ne pouvait siéger dans l'assemblée générale du peuple qu'après la troisième génération, c'est-à-dire lorsqu'il serait présumé avoir perdu tout esprit de retour au polythéisme, et pourquoi Moab et Ammon, ces peuples nés de l'inceste et trop dignes de leur origine, en étaient exclus à jamais (Deutéron., XXIII, 3-8).

Cette leçon a ses bornes, et l'on n'attend pas ici sans doute une transcription du Pentateuque avec commentaire. Toutefois néanmoins de parcourir les sommités de la loi mosaïque en la rapprochant de l'institution patriarcale.

L'institution patriarcale avait défendu à l'homme de nuire à l'homme; la loi mosaïque fait plus, elle commande l'amour du prochain, l'amour de nos semblables.

L'institution patriarcale avait prohibé le mal; la loi mosaïque prohibe jusqu'au désir du mal: *tu ne convoiteras point.*

Le droit patriarcal reconnaît des maî-

(1) *Hostis enim apud maiores nostros is dicebatur quem nunc peregrinum dicimus.* Indican enim XII Tabulæ: ADVERSUS HOSTEM ÆTERNA AUCTORITAS ESTO (Cic. de Offic., lib. I). — On connaît l'acceptation grecque du mot *ξένος*.

(2) *Omnes enim abominationes, quas adversatur Dominus, fecerunt Diis suis, offerentes filios et filias, comburentes igne. Non facies imiliter Domino Deo tuo.*

tres et des esclaves ; mais la douce condition de ces esclaves rappelle la condition des affranchis dans le monde romain. Cette inégalité dans l'état des personnes subsiste sous le droit mosaïque. Mais le sentiment de la dignité originelle de l'homme y éclate plus puissamment encore. L'esclave hébreu n'est plus qu'un serviteur ordinaire dont on s'est acquis à prix d'argent les services pour six années. « Tu ne l'opprimeras point, dit la loi de la servitude des esclaves ; mais il sera chez toi comme un mercenaire et comme un fermier... car ce sont mes serviteurs ; c'est moi qui les ai tirés de l'Égypte, pour qu'ils ne soient point vendus comme esclaves (Lév. xxv, 39, 42). La septième année tu le renverras libre, et tu ne le laisseras point aller les mains vides ; mais tu lui donneras pour sa route quelque chose de tes troupeaux, de ton aire et de ton pressoir, que tu dois à la bénédiction du Seigneur ton Dieu. Souviens-toi que tu as été esclave toi-même dans la terre d'Égypte et que le Seigneur ton Dieu t'a délivré. Que si ton serviteur chérit ta personne et ta maison et qu'il dise : je me sens bien ici, je ne veux point en sortir, il te servira toujours (Deut. xv, 12, 17), » c'est-à-dire jusqu'à l'année jubilaire, car alors il sortira libre avec ses enfans et rentrera dans sa famille et dans l'héritage de ses pères (Lév. xxv, 40-41). » L'esclave étranger ne jouissait point du bénéfice de l'année sabbatique, et c'est pourquoi la loi statuait qu'il serait héréditairement transmis de père en fils (Lév. xxv, 46), mais j'inclinerais à penser, comme M. Salvador, qu'il profitait de la grande émancipation jubilaire, suivant la généralité de ces expressions du Lévitique : « tu sanctifieras la 50^e année, et appelleras à la rémission (Sacy traduit : tu publieras la liberté générale), tous ceux qui habitent la terre ; c'est le jubilé. L'homme rentrera dans sa possession, et chacun retournera à sa famille première (Lév. xxv, 10). » Au reste le serviteur, quel qu'il fût, s'asseyait à la table du maître (Deutér. xvi, 11 et 14). Le meurtre de l'esclave était puni de mort (1) ; toute

blesseure qui lui était faite par son maître emportait l'affranchissement immédiat (Exod. xxi, 20, 26, 27). Bien plus, le sol hébraïque était une terre de liberté : l'esclave étranger qui l'avait foulé en fugitif n'était point livré à son maître. « Ne le contriste point (ce sont les termes du Deutéronome) ; mais qu'il habite auprès de toi le lieu qui lui plaira, qu'il vive en paix dans une de tes villes (Deut. xcv, 15, 16). »

Sans limites dans l'ère patriarcale, la puissance paternelle connue dans l'ère mosaïque des bornes que ne lui assignait point à Rome la législation des douze Tables (1). Le père ne pouvait que déférer son fils coupable aux anciens de la cité, qui seuls prononçaient la sentence de mort (Deut. xxi, 18 21). La triste faculté de vendre ses enfans, dès long-temps passée dans les mœurs publiques, fut restreinte à un seul cas, celui où le père vendrait sa fille impubère à un hébreu, pour le servir jusqu'à ce qu'elle fût en âge d'être fiancée au fils de l'acheteur, et si les fiançailles n'intervenaient pas, elle était libre (Exod. xxi, 7-11) (2). La puberté équivalait à la majorité des modernes : le jeune Tobie, sans attendre le consentement de son père, épouse la fille de son parent Raguel. A la différence du chef de famille romain, l'hébreu ne pouvait dépouiller son fils du patrimoine ; Moïse lui retira même la faculté de transporter au puiné le droit de primogéniture. Écoutons le Deutéronome : Celui qui a deux femmes et qui n'aime point la mère de l'aîné de ses fils n'en est pas moins tenu de respecter le droit de cet aîné à une double part de l'héritage paternelle (Deut. xxi, 15-17). C'était parer

non subjecit panis, ne s'entendent point de l'exemption de toute peine, mais de la peine de mort portée par le verset précédent. Il serait par trop contradictoire qu'une dent cassée par le maître de l'esclave entraînaît manumission (Ex. xxi, 27), et qu'un homicide non immédiat n'emportât d'autre peine que la perte matérielle de l'esclave mis à mort. Il faut avoir égard à la concision des législations antiques et ne pas supposer légèrement une telle énormité dans une loi aussi humaine que celle-ci.

(1) *Endo liberis justis*, JUS VITE, NECIS, *venum-dandique potestas ei (patri) esto*.

(2) Le Deutéronome parle d'hébreux vendus (xv, 12). Mais cela doit s'entendre de celui qui s'est vendu lui-même (LÉVIT. xxv, 39).

(1) Exod. xxi, 20. — Le verset suivant prévoit le cas d'homicide involontaire. Les termes de ce verset,

à l'un des plus graves inconvéniens de la polygamie.

L'imperfection du mariage patriarcal, ou l'intérêt de la propagation de l'espèce primait celui de l'union domestique, s'étendit en effet au mariage de l'époque nouvelle. C'était là encore une concession faite aux mœurs de l'Orient. La polygamie fut soufferte et la répudiation admise. On craignait que l'époux qui viendrait à concevoir quelque dégoût de sa compagne, ne cessât d'avoir des enfans, et dans ce même vœu de population (qui se conçoit au reste quand il s'agit d'une nation de 600,000 hommes seulement, il fut permis à la femme répudiée de contracter un nouveau lien. Mais, pour mettre un frein à l'inconstance des désirs, la loi statue que l'épouse répudiée ne pourra être reprise par son premier mari (*Deut. xxiv, 1-4*). Dieu ne voulait pas qu'on se fit un jeu du mariage; on se souvient que cette sage prohibition avait été reproduite par la législation de notre Code civil sur le divorce (1). La faculté de répudiation était une prérogative exclusive du mari; le motif qui l'avait fait admettre n'existait pas pour la femme. Mais la séparation de corps n'était point déniée à l'épouse. — Ainsi le mariage mosaïque était resté tout patriarcal. Nulle intervention du magistrat ni du prêtre; la bénédiction paternelle était la bénédiction nuptiale (*Tob. vii, 15*). Les empêchemens légaux étaient fondés tous sur l'esprit de famille, conçus qu'ils étaient dans l'intérêt des mœurs domestiques, de la pureté des relations quotidiennes entre proches des deux sexes, ou du respect dû aux ascendans et à ceux qui en tenaient la place (2). Le mariage dans sa propre tribu fut recommandé, mais non ordonné; David, par exemple, épouse la fille de Saül, qui était de la tribu de Benjamin; l'union avec une chananéenne prohibée, en haine d'une idolâtrie voisine et contagieuse; car on pouvait épouser une étrangère d'une nation plus reculée; Moïse lui-même se

maria à une madianite. Tout cela s'était vu sous les patriarches (1). L'obligation du mariage lévirai, consacrée par les mœurs au temps de Jacob, fut écrite dans la loi de Moïse, et même étendue du beau-frère aux plus proches (*Ruth. iii, 12, et iv, 5, 6*). C'était favoriser la population et resserrer les liens de famille (*Gen. xxxviii, 8, 26; Deut. xxv, 5-6*).

La loi insistait peu sur les conditions pécuniaires du mariage. La Vulgate, dont la version est en ce point contestée, parle toutefois expressément d'une sorte de douaire (*pretium pudicitie, Exod. xxi, 10*); c'est le *morgen gâbe* des peuples germaniques. On ne peut nier du moins que ce douaire ne fût dans les mœurs hébraïques: nous le retrouverons ailleurs en Orient. Il paraît que le contrat de mariage s'écrivait indifféremment avant ou après la célébration (*Tob. vii, 16*). Il n'est pas douteux que le mari ne dotât sa femme (*Osée, iii, 2*), comme M. de Pastoret le remarque très bien de tous les peuples anciens, sauf les Romains. Mariée dans sa tribu, elle pouvait demeurer donataire de tous les biens de son époux (*Judith, viii, 7*).

Sous l'empire d'une telle législation, la condition des femmes qui a inspiré de nos jours tant de rêveries, n'avait rien de la servitude présente des harems de l'Orient, ni de cette dégradation fabuleuse dont l'école progressive dote si libéralement l'antiquité. Moins de deux siècles après Moïse, une femme, Déborah, exerce la magistrature suprême en Israël (*Jug. iv, 4-5*). On sait quels respects environnaient Judith, même avant qu'elle eût sauvé son peuple (*Jud. viii, 8-29*). C'est une femme aussi, Holda la prophétesse, qui est consultée par les prêtres au nom du roi Josias, quand on retrouve sous ce règne le livre de la loi (*iv. Rois, xxii, 14*). Sans parler de l'usurpatrice Athalie, ne voit-on pas sur le trône la veuve d'Alexandre Jannée (*Joseph. Antiq. xiii, 24*) et n'y a-t-il pas d'autres exemples encore de reines régentes chez les Juifs? Ces glorieuses exceptions s'expliquent-elles autrement que par un respect profond de la dignité des femmes? Mille textes des livres saints ne sont-ils pas pénétrés

(1) Montesquieu loue cette prohibition chez les Mexicains (*Espr. des Lois, xvi, 13*); il ne s'est pas souvenu du Deutéronome, tant le xviii^e siècle tenait peu de compte de Moïse.

(2) LÉVIT. xviii, 6-18, (*Espr. des Lois, xvi, 11*).

(1) GEN. xxvi, 33 et xxviii, 3-9.

de ce sentiment, et le portrait de la femme forte par Salomon n'est-il point passé en proverbe?

Si du droit des personnes on passe au droit sur les choses, là encore le principe religieux domine et vivifie tout. « La terre est à moi, dit Jéhovah dans le Lévitique; étrangers et voyageurs sur sa surface, vous n'êtes que mes fermiers » (*Lév.* xxv, 23). » La génération qui passe n'est qu'usufruitière du sol; elle ne doit point s'y attacher d'un amour sans mesure; elle ne doit point en épuiser les trésors sans souci aucun des générations qui doivent suivre. On ne saurait voir la dévorante et imprévoyante cupidité des défricheurs de bois, des fouilleurs de mines contemporains, sans admirer ces simples et austères paroles.

Elles n'étaient point dans la loi de Moïse une moralité vaine. Ce fut pour en consacrer l'application que toute aliénation à perpétuité fut prohibée et que l'année jubilaire fut établie : institution unique dans l'histoire, qui, bien mieux que les lois agraires de Rome et de la Grèce, rétablissait périodiquement le partage égal du sol entre les familles, prévenait l'agglomération de ces immenses patrimoines qui ont perdu l'Italie antique (1), et maintenait une utile circulation des terres, ne les laissant passer dans les mains du riche que pour les faire rentrer dans celles du pauvre, et les faisant ainsi participer tour à tour aux avantages de la grande et de la petite culture. Notez que le riche auquel un héritage eût été vendu pour quarante-neuf ans (c'était le *neq plus ultrà* de l'aliénation hébraïque) ne pouvait épuiser par un surcroît de récoltes le patrimoine qui devait lui échapper au jour du jubilé. Tous les sept ans, la terre se reposait comme un travailleur fatigué, et dans cette période de stérilité spontanée se ranimait pour six ans son énergie productrice (*Lév.* xxv, 3-23). Et ne dites pas que le jubilé décourageait l'activité intelligente. La richesse mobilière ne restait-elle pas sa récompense?

Toutefois ce serait bien mal comprendre cette constitution de la propriété que de la croire incompatible avec l'amour

du sol. Seulement elle modérait, ou plutôt elle épurait *dans l'individu* ce sentiment, en le dégageant de tout égoïsme, en identifiant l'attachement au sol avec l'attachement à la famille. Car la famille était pour ainsi dire mariée à la terre; l'esprit de famille se confondait avec la conservation du patrimoine, et les souvenirs de la race avec l'indissolubilité du lien légal dont le jubilé était la sanction. De là le retrait lignager, imprudemment effacé de nos lois françaises, comme entaché de féodalité sans doute, et qui n'était qu'une loi sociale (*Lév.* xxv, 25). De là tout le droit des successions mosaïques.

La commune possession, titre fondamental de l'hérédité patriarcale, n'est plus comptée pour rien désormais; elle s'efface devant les droits du sang, disons mieux, devant le lien de famille. Ainsi les fils héritent à l'exclusion des filles, qui se détacheront du foyer paternel pour se fondre dans une famille étrangère; ainsi l'aîné, qui représente principalement la famille, a droit à une portion double. A défaut de fils, la nature reprend ses droits, la fille vierge est appelée (*Nombr.* xxvii, 8). Mais l'égalité des lots, rompue dès lors entre les familles, sera conservée du moins entre les tribus : la vierge héritière ne pourra s'unir qu'à un époux de sa tribu (*ibid.* xxxvi, 2-10). A défaut de filles, la loi appelle les frères du défunt, puis les oncles paternels et après eux les plus proches (*Nombr.* xxvii, 9, 11). Inutile d'ajouter que la naissance illégitime ne conférait aucun droit à l'hérédité (*Jug.* xi, 1-2).

Parlerons-nous des contrats? D'après l'institution jubilaire, la vente immobilière n'était plus qu'une vente de jouissance : on comptait les années qui séparaient les contractans de celle du jubilé, et l'on en fixait le prix (*Lév.* xxv, 14-16). Il en était de même quand le vendeur ou l'un de ses proches rachetait le fond en vertu du retrait lignager (*ibid.* xxv, 25-27). Une exception avait été posée dans l'intérêt de la population, et partant de la défense des villes murées; les maisons bâties dans leur enceinte n'étaient rachetables que dans l'année, et le jubilé même ne les rendait point au possesseur originaire; les seuls lévites

(1) *La fundia Italiam perdiderunt.* Pline.

étaient en dehors de cette loi exceptionnelle (*ibid.* 29-33), et il y en avait une raison spéciale qui se présentera plus tard.

Le plus usuel des contrats, le prêt, avait éveillé toute la sollicitude du législateur. « Tu ne prêteras point à intérêt à ton « frère, porte le Deutéronome (xxiii, 20), « ni argent, ni vivres, ni quoi que ce soit, « mais seulement à l'étranger forain « (*nocri*) (1). Car, ajoute le Lévitique (xxv, « 35-37), si ton frère s'est appauvri, tu le « soutiendras ainsi que l'étranger habi- « tant (*guer*) (2), afin qu'il vive; ne reçois « point de lui plus que tu n'auras donné, « ni intérêt pour son argent, ni sureroit « pour ses denrées. » L'intérêt pouvait être exigé de l'étranger forain, parce qu'il l'exigeait lui-même: car Israël prêtait ou empruntait au dehors, selon qu'il était ou non dans l'abondance (*Deut.* xxviii, 12-13, 43-44). La loi comprimait au dedans l'esprit mercantile pour concentrer toute l'activité des esprits sur l'agriculture, nourrice et éducatrice des citoyens; à l'extérieur, elle laissait au commerce toute liberté. Le prêt au reste étant un acte de charité (*Deut.* xv, 7-8), le créancier ne devait point être un exacteur sans pitié (*Ex.* xxii, 25). Aussi l'année sabbatique était pour le débiteur hébreu une année de rémission, et soit qu'on voie là une extinction de la dette, soit un simple répit, comme le veut M. de Pastoret, d'accord avec quelques interprètes, on ne peut méconnaître l'empire de cette loi bienfaisante (*Deut.* xv, 1-2), qui épargna aux Hébreux tous les troubles de la Grèce et de Rome pour l'abolition des dettes. Enfin, le gage était permis; mais il ne pouvait porter sur l'instrument de travail du débiteur, parce que c'est sa vie (*Deut.* xxiv, 6).

(1) Cette nuance a été saisie par Sante Pagnino (version interlinéaire, revue par Arias Montanus), par les Septante, par les traducteurs latins du texte syriaque, et des textes arabe et samaritain. Tous traduisent *guer* par *peregrinus*, *proselytus*, *incola*, *advena*, *inquilinus*, *hospes*; et *nocri* par *extraneus*, *alienus*, *alienigena*.

(2) La version samaritaine porte: *Cum attenuatus fuerit frater tuus.... Confirmatis eum, peregrinum et inquilinum;.... ne accipias ab eo duplum farnus et incrementum*. Les Septante assimilent aussi le *guer* et l'hébreu.

Bien que l'usage d'écrire les conventions doive remonter à Moïse, par imitation de l'Égypte où l'on écrivait tout, et qu'on trouve presque le fait double de nos actes sous seing privé dans un chapitre de Jérémie, les conventions ne développèrent point pour cela le symbolisme des formes patriarcales. La tradition demeura le sceau de toute aliénation, de la donation comme de la vente. La balance et les témoins, exigés pour la mancipation romaine, étaient nécessaires à Jérusalem jusque sous ses derniers rois. « La dixième année de Sédécias, dit Jérémie, Hanaméel, fils de Sellum, mon oncle paternel, vint à moi dans le vestibule de la prison où j'étais détenu, et il me dit: possède mon champ qui est à Anathoth, dans la terre de Benjamin, parce que tu es le plus proche et que le droit d'hériter de ce champ t'appartient. Et je compris que c'était la volonté de Jéhovah. Et j'achetai ce champ, et je lui en donnai le prix au poids, sept sicles et dix pièces d'argent. Et j'écrivis dans le livre, et je le scellai, et je pris des témoins, et je pesai l'argent dans la balance. Et je pris le livre de la prise de possession (le contrat d'acquisition) scellé de mon sceau, avec les stipulations qu'il contenait, et les ratifications des témoins, et leurs sceaux qui pendaient au dehors, et je donnai le livre de la prise de possession à Baruch, fils de Néri, fils de Maasia (le prophète Baruch), sous les yeux d'Hanaméel, mon cousin paternel, des témoins dont les noms étaient inscrits dans le livre de la vente, et de tous les juifs qui étaient assis dans le vestibule de la prison. Et je dis à Baruch: voici ce qu'ordonne le Seigneur des armées. Le Dieu d'Israël (Dieu est toujours présent comme on voit dans l'histoire du droit hébraïque): Prends ces deux actes, cet acte d'acquisition qui est scellé, et cet autre qui est ouvert, et enterre-les dans un vase d'argile, afin qu'ils puissent durer beaucoup de temps (*Jérém.* xxxii, 1, 8-14). »

Nous trouvons une scène analogue dans le livre de Ruth. « Booz monta donc à la porte de la ville (Bethléem), et il s'y assit. Et ayant vu passer le parent le plus proche de l'époux de Ruth, il le fit asseoir à côté de lui. Et prenant dix des anciens

de la ville, il leur dit : asseyez-vous ici. Lorsqu'ils furent assis, il dit à son parent : Noémi, qui est revenue du pays de Moab, veut vendre une portion du champ d'Elimélech, notre parent. J'ai voulu l'en informer devant les anciens de mon peuple assis auprès de nous. Si tu veux posséder ce champ, comme c'est ton droit de parenté, achète-le et prends-en possession. Sinon, déclare ta pensée, pour que je sache ce que je dois faire, car je suis le plus proche après toi. Il répondit : j'achèterai le champ. Booz reprit : quand tu l'auras acheté, tu dois épouser la veuve du défunt, Ruth la moabite, afin de faire revivre le nom de notre parent dans son héritage même. L'autre répliqua : je te cède mon droit de parenté, car je ne dois pas éteindre la postérité de ma famille. Or c'était un antique usage en Israël que, si un parent céda son droit à un autre, pour confirmer cette cession, le cédant ôtait sa chaussure et la donnait à son parent; tel était le témoignage (la preuve) de la cession en Israël. Booz dit donc à son parent : ôte ta chaussure, ce qui fut fait aussitôt (1). Booz s'adressant aux anciens (2) et à tout le peuple (les assemblées générales setenaient à une porte de la ville, comme on l'a vu pour l'achat du sépulcre de Sara) : Vous êtes témoins aujourd'hui, dit-il, que je prends possession de

(1) Le Deutéronome est plus explicite. « La femme ira à la porte de la ville (à l'assemblée du peuple), elle interpellera les anciens, en disant : Le frère de mon mari ne veut point faire revivre le nom de son frère en Israël, ni me prendre pour son épouse. Et aussitôt ils le feront venir et l'interrogeront. S'il répond : Je ne veux pas de cette femme pour épouse, la veuve s'avancera vers lui en présence des anciens, elle lui ôtera sa chaussure, lui crachera au visage, et dira : ainsi adviendra-t-il à l'homme qui ne rétablit point la maison de son frère. Et sa maison se nommera en Israël la maison du déchaussé (xxv, 7-10). » Dans le livre de Ruth, rien ne fait présumer que la veuve fût présente, non plus que Noémi.

(2) Je soupçonne qu'il s'agit en cet endroit d'une déclaration faite postérieurement par Booz, après que Noémi lui eût fait abandon de l'héritage d'Elimélech. Le texte n'indique aucun intervalle entre le premier acte et le second. Mais les récits bibliques sont pleins de lacunes semblables. Ainsi il n'est fait ici nulle mention de la présence de Noémi, et pourtant on ne peut nier que cette présence ne fût indispensable.

tous les biens d'Elimélech, de Mahalon et de Chéliou, suivant la tradition que m'en fait Noémi, et que j'accepte pour épouse Ruth la moabite, veuve de Mahalon. Vous en êtes témoins. Les anciens et tout le peuple qui était assemblé à la porte de Bethléem répondirent : Nous en sommes témoins (*Ruth*, iv, 1-11). »

Ces exemples suffisent. On pressent assez que le génie symbolique des peuples primitifs est plus vivement empreint encore dans les lois purement cérémonielles du Pentateuque, entre lesquelles nous rappellerons seulement celle qui prescrit l'expiation solennelle de l'hommeicide dont le coupable est inconnu (*Deut.* xxi, 1-8).

On pressent aussi que le caractère complexe du droit mosaïque se reproduit dans les lois criminelles. Nous signalerons, comme autant de réminiscences du droit patriarcal, l'égalité devant la loi (*Lév.* xxiv, 22; *Deut.* xxv, 1), la personnalité des fautes (*Deut.* xxiv, 16; *iv Ruth*, xiv, 6; *II Par.* xxv, 4; *Ezech.* xviii, 20), le principe du talion (*Gen.* ix, 6; *Ex.* xxi, 24, 25; *Lév.* xxiv, 20; *Deut.* xix, 21; *Deut.* xiii, 61-62), la réparation de la séduction par le mariage (*Gen.* xxxiv, 8-12; *Ex.* xxii, 16-17; *Deut.* xxii, 28-29), celle du vol par la restitution du quadruple ou du double, selon les circonstances (*Ex.* xxi, 1-4), distinction qui se présentera de nouveau à Rome et ailleurs, mais avec des nuances, moins rationnelles que chez les Hébreux, où la peine était graduée suivant la perversité de l'acte. Montesquieu reconnaît qu'il est plus naturel que les crimes contre les propriétés soient punis par la perte des biens (*Espr. des Lois*, xii, 4); mais il se demande comment le coupable indigent serait atteint. Moïse y avait pourvu; en ce cas, le voleur était vendu (*Ex.* xxi, 3) et le prix tenait lieu de restitution, ce qui n'avait rien d'inique, puisque l'esclavage n'était chez les Hébreux qu'une domesticité non volontaire durant six années. Les douze Tables condamnaient l'auteur d'un vol non flagrant à une servitude perpétuelle, au lieu que l'auteur du vol flagrant n'était tenu qu'à rendre le double.

Cette vente légale du voleur indigent atteste déjà que la législation criminelle de Moïse était plus qu'une restauration

du droit criminel des patriarches. Ils avaient puni l'homicide volontaire; Moïse atteignit l'homicide involontaire, qui fut confiné dans ces villes de refuge dont l'institution a été dignement appréciée par Montesquieu (*Espr. des Lois*, xxv, 3). Il n'y avait point d'asile pour l'assassin, il devait être arraché des marches même de l'autel (*Ex.* xxi, 14). Mais il existait des cas d'excuse pour certains homicides (*Ex.* xxii, 2; *Nombr.* xxxv, 19, 21, 27). Les coups suivis de maladie furent soumis à une réparation proportionnée (*Ex.* xxi, 18 et 19). Celui qui frappait son père était puni de mort (*Ex.* xxi, 15); Moïse, comme Zoroastre et Solon n'avait pas voulu prévoir le parricide, pour lequel pourtant les lois d'Egypte avaient un supplice à part. La poursuite des crimes, dans le droit mosaïque, est simple et rapide, mais non inhumaine. Point d'écritures. L'information est orale; la règle qui a régné parmi nous jusqu'à l'établissement du jury, *testis unus testis nullus*, est consacrée par le livre des Nombres (xxxv, 30) et par le Deutéronome (xvii, 6 et xix, 15). Le faux témoin subit la peine dont sa déposition menaçait l'accusé (*Dan.* xiii, 61, 62). La détention préventive est admise (*Lév.* xxiv, 12; *Nombr.* xv, 32-34). Le juge qui a prononcé une sentence de mort doit s'abstenir de nourriture ce jour-là : *non comedetis super sanguinem* (1), porte le Lévitique (xix, 26). La condamnation est rétractable au moment même du supplice; l'acquiescement de Suzanne, comme on la menait à la mort, en est un mémorable exemple (*Dan.* xiii). Les supplices étaient peu nombreux. Le feu qui punit la simple fornication ou l'adultère, si l'on veut, sous les patriarches (*Gen.* xxxviii, 24), fut réservé par Moïse pour l'incestueux et pour la fille du pontife qui déshonorerait le nom de son père par ses désordres (*Lév.* xx, 14 et xxi, 9). Les autres étaient la lapidation, suivie de l'exposition au gibet jusqu'au soir (*Deut.* xxi, 21-23), et la flagellation, limitée à quarante coups (*ibid.* xxv, 3). Il y avait d'autres peines : l'excommunication, par exemple, qui tenait de notre mort civile. On

sait que tel était l'effet de l'interdiction de l'eau et du feu, véritable excommunication païenne.

Une partie peu connue de la loi de Moïse, et qui fait honte à notre civilisation avancée, ce sont les prescriptions en faveur des animaux. La naïveté antique ne croyait point déroger en descendant à des prévisions qui pourraient sembler minutieuses, si elles étaient moins morales (1) et moins touchantes. « Si dans ta promenade tu trouves un nid à terre ou sur un arbre, et la mère couvant ses œufs ou ses petits, tu la laisseras aller (*Deut.* xxii, 6)... Tu n'attelleras point l'âne et le bœuf à la même charrue (à cause de l'inégalité de leur marche). *Ibid.* xxii 10... — Tu ne lieras point la bouche du bœuf qui foule tes grains dans l'aire (*ibid.* xxv, 4), car il est juste qu'il ait sa part du bénéfice du travail... Tu ne mangeras point le chevreau qui tette encore, » ou, selon la gracieuse traduction de la Vulgate, « tu ne feras point cuire le chevreau dans le lait de sa mère (*Ex.* xxiii, 19 et xxxiv, 26; *Deut.* xiv, 21). » Ce dernier verset effleure les lois sanitaires, qui ont arraché des éloges aux bouches les moins suspectes.

Quels soins en effet ne devait pas prendre de la vie des hommes un législateur préoccupé à ce point du bien-être des animaux! On ne citera ici qu'un trait de sa prévoyante sollicitude. « Quand tu bâtiras une maison (ce sont les termes du Deutéronome, xxii, 8), tu élèveras un mur tout autour du toit, de peur que le sang ne coule dans ta maison et qu'un homme venant à tomber de ce lieu élevé, tu ne sois coupable de sa mort. »

Que n'aurions-nous point à dire encore sur le droit de la guerre chez les Hébreux, tant calomnié par Voltaire, et, par exemple, sur le respect des arbres fruitiers, au cœur même du territoire ennemi (*Deut.* xx, 19); sur l'institution du sacerdoce et sur la haute sagesse des mesures qui l'empêchèrent de dégénérer en caste; sur l'unité nationale intime-

(1) La Vulgate traduit : *Non comedetis cum sanguine*, ce qui est peu clair.

(1) *Quod in pecudibus et bestiis præmeditata humanitas*, dit Tertullien, *in hominum refrigeria facilius erudiretur* (Contrà Marcion. II, 22).

ment liée à l'unité de culte, à une seule arche d'alliance, à un seul temple! La publicité de la Loi, qui constituait à elle seule une si fondamentale différence entre la Judée et le reste de l'Orient, la dépendance où l'absence d'une dotation territoriale et même de toute propriété terrienne plaçait les Lévites, leur assujétissement à la plupart des charges civiles, à la taxe personnelle, au service militaire, sont au nombre assurément déstruits les plus originaux de la constitution mosaïque. Mais n'allions-nous pas oublier qu'une leçon ne doit point devenir un livre?

Et dès maintenant d'ailleurs ne nous est-il point permis de nous écrier avec le Deutéronome : *Quelle autre nation eut jamais un ensemble de lois comparables à celles que j'expose aujourd'hui devant vous?* Et pourtant où est la législation

qui a précédé celle-ci? Oh! dites-le nous, si vous le savez, vous qui rêvez on ne sait quelle ère primitive d'abrutissement humanitaire dont tout progrès est issu. Ou plutôt dites-nous quelle législation postérieure a éclipsé la législation mosaïque. Sans doute, la civilisation chrétienne a dépassé la civilisation des Hébreux. Mais qu'importe au roman du *progrès continu*, et d'où vient que le Koran, venu le dernier, est resté inférieur non seulement à l'Evangile, mais au Pentateuque?

Une prochaine leçon fera voir comment la loi de Moïse a ouvert la période politique du droit hébreu, et comment ce droit a parcouru et accompli sa période scientifique, pour tomber à l'état d'empyrisme où il végète depuis longtemps.

TH. FOISSET,
Docteur en Droit.

LETTRES ET ARTS.

COURS D'HISTOIRE MONUMENTALE DES PREMIERS CHRÉTIENS (1),

SECONDE LEÇON.

Introduction historique sur la primitive Église.

Ignem veni mittere in terram, et quid volo nisi ut accendatur?

Je suis venu allumer le feu de l'amour sur la terre.

(Evangile.)

L'histoire de ces premiers temps est un prodige continu.

J.-J. ROUSSEAU.

SOMMAIRE.

Constitution des sociétés antiques. — Confusion des deux pouvoirs, spirituel et temporel, en un seul pouvoir. — Intolérance naturelle aux païens. — Séparation par le christianisme du spirituel et du temporel. — Cause principale des persécutions. — Néron. — Domitien. — Titus. — Siège de Jérusalem. — Persécuteurs. — Dioclétien. — Constante-Chlore. — Constantin se déclare chrétien. — La croix est arborée au Capitole.

Quel peuple que les premiers chr-

(1) Il s'est glissé dans la première leçon

tiens! Quel spectacle pour la terre et les cieux! Debout sur le vieux monde en putréfaction, cette jeune humanité, le front ceint de la palme des martyrs et des vierges, un encensoir en main, chantant

de ce cours, insérée dans notre dernière livraison, quelques expressions, qui, à raison de leur généralité, pourraient être mal comprises peut-être par quelques personnes. La liberté, pour les écoles où la religion s'enseigne, consiste à être complètement soumises à l'autorité spirituelle des pasteurs, affranchie elle-même des entraves par lesquelles quelques gouvernements de l'Europe gênent l'exercice de cette autorité. Quant à l'enseignement de la littérature et des arts, l'auteur de l'article pense qu'on ne doit le soumettre qu'aux mesures que prescrivent le respect dû à la religion, aux bonnes mœurs et à l'ordre public, et qu'il faut le laisser, dans ces limites, se développer librement. Les conseils qui précèdent la phrase dont nous parlons, relatifs à l'emploi des arts dans l'ornement du culte et la décoration des églises, n'ont d'autre but que d'écartier tout ce qui se rapprocherait du caractère que les arts revêtent dans les fêtes mondaines. Voilà tout ce que l'auteur a voulu dire. Nous pensons que la plupart de nos lecteurs n'avaient pas besoin de cet avertissement.

et confessant le Christ, répandait du milieu des bûchers un parfum que venaient respirer les anges. La terre et le ciel s'embrassaient de nouveau ; Dieu se rendait visible ; les séraphins laissaient voir leurs ailes, presque comme aux jours du paradis terrestre ; la science n'était plus secrète ni le partage d'un petit nombre ; les mystères étaient dévoilés ; la vie voyante s'était ranimée dans ce monde de ténèbres. Tous les cœurs célestes, devenus familiers avec ces hommes nouveaux, les visitaient dans leurs songes. les nourrissaient au désert, et descendaient des astres pour les consoler dans leurs cahots ; leur présence se manifestait par de continuel miracles devant tout le peuple, devant des armées entières. par des apparitions radieuses, par des guérisons inouïes. A force d'amour tous les vices des institutions politiques du paganisme étaient annulés, l'esclave et le maître étaient égaux, la charité rendait tous les biens communs. Les plus puissans, s'ils péchaient, subissaient aux portes des temples, aussi bien que les plus faibles et les plus obscurs fidèles, l'humiliation sublime des pénitences volontaires ; car l'orgueil du cœur d'où sort celui de la naissance, des richesses, de la force, était abattu, en même temps que l'orgueil de l'esprit, qui crée le scepticisme de l'âme et le vertige de la science. Savans et ignorans, riches et pauvres, nobles et plébéiens, tous pour la première fois se voyaient frères. La vertu seule avait des droits et des honneurs, l'or n'en donnait aucun ; les plus saints étaient les plus grands, et chacun sans envie louait Dieu dans les dons et les vertus des autres.

Il existe un livre, scandaleux pour la sagesse humaine, plein de consolation pour les simples. c'est le *Mirabilia Romæ*, recomposé à différentes reprises depuis Constantin jusqu'à Léon X. mais dont le manuscrit original du douzième siècle, qu'on trouve à la Vaticane (1), est pur de toutes ces altérations successives : là sont écrits les actes glorieux des martyrs des catacombes, avec les légendes populaires sur leur vie et leurs miracles. C'est un monde enchanté, l'âge d'or réa-

lisé dès cette terre pour les élus, tel que jamais les hommes ne le rêvèrent aussi beau.

Un changement si complet et si subit de l'espèce humaine n'a rien qu'on puisse expliquer naturellement ; pour le concevoir il faut faire intervenir un Dieu. « Le Christianisme, dit Chateaubriand, sépare l'histoire en deux portions distinctes : depuis la naissance du monde jusqu'à *Jésus-Christ*, c'est la société avec des esclaves, avec l'inégalité des hommes entre eux, l'inégalité sociale de l'homme et de la femme ; depuis *Jésus-Christ* jusqu'à nous c'est la société avec l'égalité des hommes entre eux, l'égalité sociale de la femme, c'est la société sans esclaves, ou du moins sans le principe de l'esclavage (1). »

Le Sauveur, à qui tant de biens sont dus, et dont quelques écrivains récents ont les premiers, après dix-sept siècles de témoignages, osé nier l'existence, mieux attestée pourtant que celle de Socrate de laquelle personne ne doute (2), était né en Judée vers l'époque où Rome, lassée des triomphes brutaux, fermait enfin le temple de la guerre. Une paix profonde, après deux mille ans d'un continuel carnage des hommes, souriait donc, ainsi qu'une consolante aurore, quand la crèche de Bethléem reçut cet enfant-dieu. Celui qui devait rapprocher le ciel et la terre, redevenu par lui deux frères jumeaux, naquit pendant le consulat des deux Gemini (3), l'an de Rome 753, à l'époque de l'année où le soleil nouveau vient ranimer la nature mourante, et rallonger les jours descendus au plus bas degré. C'était la trentième année du règne d'Auguste, premier empereur du monde romain. Et lorsque le roi du monde spirituel eut atteint dans ses années le même nombre mystique de trente, il commença ses prédications et ses miracles, traversa la terre en faisant le bien, et au bout de trois ans monta au Calvaire, chargé de sa croix.

Cette croix est l'arbre de vie de la civilisation moderne. Partout où il est planté la terre est sauvée, et l'âme qui en goûte

(1) Etudes historiques, t. 1.

(2) Expression de J.-J. Rousseau.

(3) Sub duobus Geminiis (Fastes consulaires).

(4) Antiquit., lib. 18.

(1) Sous le numéro 5975 de cette bibliothèque.

les fruits devient libre, quelques efforts que fasse l'enfer, quelle que soit l'oppression matérielle sous les tyrans. Beaucoup n'ont vu qu'un homme dans le Dieu mort sur cette croix, comme si un simple homme pouvait par son sacrifice opérer tant de merveilles, encore deux mille ans après lui. D'autres, en très petit nombre, n'ont regardé son histoire que comme un symbole sans réalité, et ont refusé de croire à son existence personnelle, admise par toutes les sectes gnostiques des premiers siècles qui avaient néanmoins tant d'intérêt à la nier; le grand Tacite dans ses Annales la constate (1). Mais avant lui Philon de Jérusalem en avait déjà parlé, quelques années seulement après la mort du Messie, et sans se douter qu'il racontait l'histoire d'un Dieu; malheureusement ce passage, complètement authentique, a été interpolé plus tard; on met entre parenthèse ce qui paraît ajouté au texte.

« A cette époque naquit Jésus, homme sage (s'il faut l'appeler homme), car il fit des choses extraordinaires, instruisant ceux qui recevaient avec plaisir la vérité, il attira beaucoup de Juifs et beaucoup d'Héliéniens (c'était Christos). Pilate, sur l'accusation des premiers de notre peuple, l'ayant condamné au supplice de la croix, ses partisans ne cessèrent point de lui être attachés (car il leur apparut le troisième jour, vivant de nouveau, les prophètes ayant prédit cela de lui, ainsi que mille autres choses miraculeuses). Aujourd'hui même l'association des chrétiens qui en tirent leur nom subsiste encore. »

Du pied de la croix partirent douze législateurs, pauvres, obscurs, ignorans, pour aller renouveler les sciences et les empires; leur chef, le pêcheur d'hommes de la Galilée, paraît à Rome l'an 42, apportant la loi affranchissante dans ce sanctuaire de la servitude. Trois ans après, un philosophe plus grand que

(1) « Néron, regardé comme l'auteur de l'incendie de Rome, pour faire cesser ce bruit, produisit des accusés et fit périr dans les plus cruels supplices des hommes détestés à cause de leur infamie, vulgairement appelés chrétiens. Christ, d'où vient leur nom, avait été puni de mort sous Tibère, par l'intermédiaire de Ponce-Pilate. »

(Annales.)

Platon, saint Paul y entra comme *chef de la parole* (1). Il arrivait d'Athènes, qui après avoir été tant de siècles la ville du progrès le répudia parce qu'il surpassait son attente; quand l'apôtre aborda chargé de fers sur les rives du Tibre, tous les chrétiens déjà nombreux, coururent à sa rencontre en s'écriant, selon saint Jean Chrysostôme : ce n'est pas dans la ville, c'est dans le monde que Paulos entra (2). En effet, reçu par le sénateur Pudens, il ouvrit dans cette maison des cours publics auxquels affluèrent les enfans de ceux qui gouvernaient le monde; esclaves et patriciens, juifs et gentils s'y mêlèrent, admirant ce captif, qui, selon la coutume romaine, attaché par une chaîne à un soldat dont il ne pouvait se séparer ni jour ni nuit, leur imposait, pourtant ses convictions. Ainsi commençait le grand œuvre de la fusion de tous les peuples en une seule croyance.

Pendant ce temps Pierre dirigeait l'église de Jérusalem, dont les nouveaux convertis, dans l'ardeur de leur zèle, vendaient leurs biens et les terres de leurs aïeux, pour en apporter le prix à ses pieds, et il n'y avait plus de pauvres, car ceux même des chrétiens riches qui ne renonçaient pas à la propriété, en rendaient participants tous leurs frères. Mais ces Hébreux quoique pratiquant chez eux la divine fraction du pain, continuaient d'aller au temple de la nation et d'observer à l'extérieur les rites mosaïques. Provoqués par saint Paul, les apôtres ou évêques réunis en concile à Jérusalem, l'année 50, décrétèrent au nom du Saint-Esprit qu'à l'avenir les chrétiens ne seraient plus obligés à la circoncision, ni aux cérémonies de Moïse, qu'ils jouiraient désormais de tous les bienfaits de la nature et de son auteur, n'étant tenus de s'abstenir que des souillures des idoles, de la fornication et du sang. Ainsi étaient décrétés la chute du symbolisme asservissant, et à sa place le règne de l'esprit pur, source de liberté morale. Cependant les chrétiens juifs murmuraient contre saint Paul, l'appelant le destructeur de la loi des prophètes; un second concile fut donc tenu l'an 56, encore à

(1) Dux Verbi. (Ecriture.)

(2) Non urbem sed orbem Paulos intrat.

Jérusalem, pour ensevelir avec honneur la synagogue, disent les historiens ecclésiastiques. On y permit aux Juifs convertis de continuer à observer leurs cérémonies symboliques et leurs abstinences exclusives, déclarant toutefois que cela n'était plus nécessaire.

Mais au lieu de l'affranchissement et de la paix, au lieu de la fusion de tout le genre humain dans un seul peuple de frères, le pouvoir temporel préparait au contraire les plus affreuses persécutions que jamais Dieu ait permis à des hommes d'exercer contre leurs semblables.

« L'antiquité, dit Matter (1), n'avait aucune idée de ce que nous appelons tolérance ou liberté des cultes, et plusieurs siècles s'étaient écoulés depuis la déplorable condamnation de Socrate, lorsque Cicéron, le philosophe des Romains, établit encore la maxime de droit qu'aucun ne peut adorer pour lui des dieux qui n'étaient pas reconnus publiquement, *nisi publicè adscitos*... (de legibus, lib. 2, cap. 8). A la vérité Rome faisait exception à ces maximes pour les peuples qu'elle avait conquis et qu'elle désirait s'attacher en leur conservant l'ancien culte, et c'est ainsi qu'elle était devenue le centre de toutes les religions anciennes; mais Rome n'en distingua pas moins entre les rites profanes et les cérémonies romaines. D'ailleurs les chrétiens n'étaient pas un peuple, et leur religion, loin d'être ancienne, était une sorte d'insurrection... on pouvait donc... persécuter ces chrétiens en vertu des lois, et cet exemple est bien propre à rendre les nations chrétiennes attentives aux abus que la légalité met souvent dans la main des passions (2). »

(1) Histoire de l'Eglise, t. 1.

(2) M. Beugnot, complètement en opposition avec l'expérience historique, a dit au contraire dans son histoire de la Chute du Paganisme, récemment couronnée par l'Institut :

« L'intolérance religieuse était étrangère à la nature du polythéisme et au caractère des Romains : toutefois leur attachement pour les institutions de la patrie tint leur sollicitude toujours éveillée sur le danger d'admettre avec trop de facilité des idées ou des pratiques religieuses dont l'esprit pouvait être opposé à celui des croyances nationales. »

Avant M. Beugnot une plume savante s'était déjà exercée sur le même sujet; Benjamin Constant, dans

L'intolérance est tellement naturelle à toutes les religions non chrétiennes, qu'on n'y connaît pas même la distinction de deux pouvoirs: seul fondement de liberté religieuse: chez tous ces peuples chef militaire et chef du sacerdoce ne sont qu'une seule et même chose. « L'empereur, dit M. Beugnot, n'était pas seulement le souverain pontife, le chef des armées, le premier magistrat de la république; il s'offrait aux respects des Romains comme le représentant de la société tout entière; voilà pourquoi le crime de lèse-majesté humaine était plus odieux chez les Romains que le crime de lèse-majesté divine, et pourquoi ils se parjuraient plus aisément après avoir juré par tous les dieux que par le seul génie de l'empereur. La puissance du sénat, l'autorité des pontifes, les souvenirs glorieux de la patrie, se personnifiaient dans un seul homme en faveur duquel ils adressaient aux dieux de solennelles prières (*vota publica*). Ces prières étaient accompagnées de fêtes, de jeux, de cérémonies empreintes de paganisme: les chrétiens refusaient naturellement d'y prendre part; ils offraient de prier pour les empereurs, mais à leur manière. »

Des accusations étranges où se peignait tout le mépris que les grands d'alors faisaient du peuple, commencèrent donc à circuler dans l'empire contre les chrétiens, et pendant trois siècles ces imputures servirent d'excuse devant la multitude aux arrêts des magistrats, même

son ouvrage posthume du *Polythéisme romain* (2 vol., Paris 1855), considéré dans ses rapports avec la philosophie grecque et la religion chrétienne.

Le culte romain y est considéré comme la résultante de deux religions antérieures; l'une sacerdotale; l'ancienne religion de l'Italie; l'autre affranchie du sacerdoce et des castes, le polythéisme grec; quatre époques s'y laissent distinguer: celle des rois, celle de la république jusqu'à la prise de Carthage, celle que couronne Adrien, et enfin la dernière jusqu'à la chute totale du polythéisme, réduit à ne plus être qu'un culte obscur de magie, pendant que les derniers philosophes antiques, tels que Sénèque, commencent déjà à sentir en eux le spiritualisme chrétien, devenu un besoin pour toutes les grandes âmes. M. Lherminier a inséré dans la Revue des deux Mondes (juillet 1855), un examen de ce dernier ouvrage.

quelquefois d'aliment aux fureurs populaires. « Il est naturel de penser, ajoute l'auteur qu'on vient de citer, que des calomnies insensées, dénuées de toute apparence de fondement, n'exprimaient pas les sentimens véritables des chefs du parti païen; à ces esprits passionnés et non pas aveugles, il fallait autre chose que le *promiscuus concubitus* ou les *epula Thyestea*; ils employaient ces formules accusatrices, parce qu'elles étaient puissantes sur la grossière intelligence de la populace. mais leur antipathie et leurs erreurs s'alimentaient à une source différente. Abandonnons ces stupides inculpations, ces mensonges dégoûtans, devenus en si peu de temps des articles de foi pour tout un peuple, et portons notre attention sur les erreurs calmes et les pensées sérieuses, qui, au commencement du quatrième siècle, et plus tard, servirent de principe à la longue résistance des païens éclairés contre l'établissement du Christianisme. Les hommes qui dirigeaient l'opinion publique, ceux dont l'intelligence n'était pas assez étroite pour attribuer une vertu merveilleuse aux supplices... ceux-là considérèrent le Christianisme comme subversif de l'ordre social établi; l'intérêt politique les poussa à le persécuter, et je ne crois pas qu'il pût en être différemment chez un peuple dont l'existence toute entière avait été remplie par les agitations civiles et la guerre étrangère. »

Quoi qu'il en soit de cette froide justification des cruautés romaines, elle prouve une chose: c'est que le nouveau culte et l'ordre social antique étaient incompatibles. Mais en quoi le Christianisme si complètement étranger par sa nature à toute ce qui n'est que politique, si indifférent à toutes les formes de gouvernement, se sentait-il une aversion radicale pour celles de l'empire romain? Cene peut-être que pour une seule chose, l'union des deux pouvoirs spirituel et temporel en un seul, union qui fait précisément la base du polythéisme, et d'où était résultée sous les Césars une sorte d'adoration des statues de l'empereur. Aussi n'est-ce qu'en cet unique point qu'on voit les chrétiens rebelles à l'ordre établi; tout le reste ils l'adoptent, com-

me de bons citoyens, et savent mourir ainsi que leurs pères pour la patrie; mais mêler le culte issu de convictions intérieures, à la vie politique fruit de circonstances extérieures, indépendantes de la volonté, confondre l'âme et le corps, ils ne savent plus le faire. *Mon corps est à César, mais mon âme est au Christ*, répondent devant les autels d'Auguste, les premiers soldats chrétiens. Telle fut la cause qui fit les martyrs.

Tableau des dix persécutions.

Toutes les idées qui ont remué le monde ont eu Rome à la fois pour but et pour théâtre. C'est à Rome que les deux civilisations diverses, que les deux croyances contraires qui ont fait tour à tour la destinée des hommes, ont voulu régner, pour régner sur la terre. C'est là qu'elles se sont attaquées avec toutes leurs forces, sans que jamais..... Rome païenne ou chrétienne ait cessé de donner des lois au monde.

(R. ROCHETTE. *Topographie de Rome.*)

Des bruits sourds de vengeance circulaient dans l'empire, les menaces contre les chrétiens devenaient de plus en plus terribles. Saint Pierre, qui, en sa qualité d'apôtre spécial des Juifs, prêchait dans la Judée depuis l'an 44, inquiet pour son troupeau d'occident, retourna à Rome, afin d'y rejoindre saint Paul, et tous deux furent emprisonnés ensemble. Le philosophe Sénèque, en qui se réunissait toute la force et les dernières vertus du paganisme, précéda de deux ans les apôtres chrétiens devant Dieu.

Après avoir languï neuf mois dans la prison Mamertine, Pierre et Paul furent enfin conduits au supplice. Ce fut le signal des dix fléaux qui dans l'espace de trois siècles devaient régénérer le monde sous un déluge de sang. La première persécution suivit de près l'an de J.-C. 54: c'est l'un des plus atroces souvenirs qu'aient laissé les Césars.

Néron qui, la lyre en main, mêlant le bruit de ses accords aux pétilemens de l'incendie, avait brûlé la Rome de briques pour jouir d'une belle tragédie et pouvoir rebâtir une Rome en marbre,

imagina de rejeter ce crime sur les chrétiens, afin de livrer au moins une proie à la vengeance du peuple. Alors se préparant à un spectacle nouveau, on vit le comédien impérial planter dans ses jardins une quantité de poteaux, y attacher des milliers d'hommes, ses concitoyens, enduits de soufre et de bitume, et allumer ces files de statues vivantes pour servir de flambeaux à ses vivandiers nocturnes. Avide comme un artiste d'émotions puissantes et nouvelles, on le voyait chanter ses vers ou se livrer à ses amours dans les bosquets délicieux, au bord des fontaines limpides dont l'eau réfléchissait la rouge clarté de ces torches humaines, mêlées au chaste rayon des étoiles de Dieu. Et conviés à ces fêtes, le peuple-roi et l'aristocratie romaine venaient applaudir à César, toujours divin et clément de ce qu'il daignait dans sa bonté éternelle détruire la race des chrétiens. Pourtant loin d'en diminuer le nombre, il ne fit que l'augmenter; toute âme noble voulait étudier une religion tellement malheureuse, et bientôt après s'en déclarait le disciple. La prodigieuse rapidité de l'extension de l'Évangile dans tout l'empire romain et au delà, prouve à quel degré l'humanité avait soif de se transfigurer, et combien la doctrine nouvelle était divine.

Cependant de nombreux prodiges annonçaient à la Judée une catastrophe. Des armées y étaient vues, luttant dans les nuages; des voix lugubres dans le temple de Jérusalem s'écriaient: sortons d'ici! Tout-à-coup aux fêtes de Pâques une armée romaine enveloppa Jérusalem, pour mettre un terme aux continuelles révoltes dont cette ville était le foyer en Orient. Les détails du siège font frémir. « Les soldats romains crucifiaient tout ce qui voulait échapper. Les croix manquèrent, et la place pour dresser les croix. On éventrait les fugitifs pour fouiller dans leurs entrailles l'or qu'ils avaient avalé. Six cent mille cadavres de pauvres furent jetés dans les fossés par dessus les murailles (1). »

Onze cent mille Juifs périrent dans le siège, quatre-vingt-dix-sept mille furent vendus comme des bêtes, ou vinrent élever

à Rome, en qualité d'esclaves du fisc, cet immense Colysée, dans lequel devaient périr tant de milliers de chrétiens; comme si, pas encore rassasiés du sang de l'homme-Dieu, les Hébreux poursuivaient encore ses disciples jusque dans l'exil, pour les frapper avec leurs chaînes. Jérusalem fut prise 70 ans après la mort du Sauveur, trois ans après celle de saint Pierre et de saint Paul, et à l'époque où l'aigle de Pathmos avait dans sa caverne ses terribles visions. Presque au même temps que le temple de Jéhovah était brûlé malgré les ordres de Titus, celui de Jupiter Capitolin, à Rome, chargé des trophées de mille triomphes, devenait également la proie des flammes, par un hasard plein de présages vengeurs. Ainsi les deux seules lois-anciennes, celle du monothéisme mosaïque, et celle du polythéisme, voyaient périr ensemble leurs sanctuaires. Le Capitole fut rétabli par Domitien, qui dépensa 60 millions rien que pour les dorures; mais les dieux pénates de bois et d'argile républicaine étaient brûlés, on ne les rétablit qu'en or, vain métal, auquel la voix des peuples n'accorda plus le don des miracles.

Enfin avec Vespasien et Titus commence une période de 70 années paisibles; tous les germes de révoltes étaient étouffés dans l'empire. « On a regardé, dit Chateaubriand, cette période comme celle où le genre humain a été le plus heureux. Vrai est-il, si la dignité et l'indépendance des nations n'entrent pour rien dans leur félicité Les bons princes qui succédèrent aux tyrans brillèrent chacun par une vertu différente, afin qu'on sentit l'insuffisance des qualités personnelles pour l'existence des peuples, quand ces qualités sont séparées des institutions. Tout ce qu'on peut imaginer de mérites divers parut à la tête de l'empire. Ceux qui possédèrent ces mérites pouvaient tout entreprendre; ils n'étaient gênés par aucune entrave; héritiers de la puissance absolue, ils étaient maîtres d'employer pour le bien l'arbitraire dont on avait usé pour le mal. Que produisit ce despotisme de la vertu? rétablit-il la liberté? préserva-t-il l'empire de sa chute? non. Le genre humain ne fut ni amélioré ni changé. La

(1) Chateaub., Etud. hist. t. 1.

fermeté régna avec Vespasien, la douceur avec Titus, la générosité avec Nerva, la grandeur avec Trajan, les arts avec Adrien, la piété avec Antonin, enfin la philosophie monta sur le trône avec Marc-Aurèle. Et l'accomplissement de ce rêve des sages n'amena aucun bien solide.

« C'est qu'il n'y a rien de durable, ni même de possible quand tout vient des volontés et non des lois. C'est que le paganisme, survivant à l'âge poétique, n'ayant plus pour lui la jeunesse et l'austérité républicaines, transformait les hommes en un troupeau de vieux enfans sans raison et sans innocence. Il y avait dans l'Empire des chrétiens obscurs, persécutés même par Marc-Aurèle, et ils faisaient avec une religion méprisée ce que ne pouvait accomplir la philosophie ornée du sceptre. Ils corrigeaient les mœurs et fondaient une société qui dure encore..... On appliqua à Titus et à Vespasien les prophéties qui annonçaient des conquérans venus de la Judée. Le Messie devait être un prince de paix. En conséquence Vespasien fit bâtir à Rome et consacrer à la paix éternelle un temple qui vit toujours la guerre... le véritable prince de la paix était le roi de ce nouveau peuple qui croissait et multipliait dans les catacombes, sous les pieds du vieux monde passant au dessus de lui. »

Au milieu même de cette période de prétendue félicité, se trouve le règne de Domitien, qui, forçant les philosophes eux-mêmes à chercher un asile hors de l'empire parmi les demi-sauvages de la Germanie et de la Scythie, commence l'an 93 la seconde persécution contre les chrétiens.

Il débute dans cette noble guerre par le supplice de son propre parent, le consul Flavius Clémens, que va bientôt rejoindre sa fidèle épouse Domitilla, martyrisée avec ses deux esclaves Nérée et Achillée. Saint Jean, ayant été vainement plongé dans une cuve d'huile bouillante, fut relégué à Patmos par le tyran auquel il survécut. Ses dernières paroles, quand il expira, étaient encore : mes chers enfans, aimez-vous les uns les autres.

Le monstre qui avait fait périr tant d'utiles citoyens, fut à sa mort mis au

rang des dieux, et l'empire célébra son apothéose, vaines funérailles des puissans, qui cachent d'éternelles douleurs.

Après Domitien, Nerva a pourtant la généreuse justice d'abolir le crime de lèse-majesté, en même temps qu'il punit les délateurs. Mais le glorieux Trajan, son successeur, moins modéré que Nerva, malgré la lettre que lui écrit Pline le jeune, gouverneur de Bithynie, pour justifier les chrétiens, commence l'année 106 la troisième persécution dont l'une des premières victimes est l'évêque de Jérusalem, saint Siméon, vicillard de 120 ans, allié par le sang au Sauveur du monde. Trajan lui-même, l'un des plus vantés des Césars, marchant contre les Perses, fit venir devant lui l'archevêque d'Antioche, saint Ignace surnommé Théophore, c'est-à-dire qui porte Dieu ou le Verbe, et ne pouvant le contraindre à sacrifier à ses dieux, il prononça la sentence suivante : nous ordonnons qu'Ignace qui se vante de porter Dieu soit envoyé à Rome pour y être livré aux bêtes et servir de spectacle au peuple. C'était l'arrêt d'un philosophe.

L'habile et brillant Adrien, décidé à jouer le rôle de médiateur, se garda bien de persécuter. La Judée seule eut à souffrir de lui : s'étant révoltée une dernière fois, elle fut par ses ordres ravagée au point de devenir une solitude. Pour faire cesser les pèlerinages qui affluaient vers les lieux saints, il plaça sur le Saint-Sépulchre une idole de Jupiter, une Vénus de marbre sur le Calvaire, et consacra à Adonis Bethléem et la crèche du Sauveur, qu'il fit entourer d'un bois sacré. Mais en même temps le sophiste impérial poursuivait dans le culte l'éclectisme qu'il faisait briller à un si haut point dans l'art, voulut admettre le Christ parmi les dieux du Capitole. Les chrétiens indignés s'y opposèrent. Plus conséquent dans sa conduite, Marc-Aurèle, autre César bien-aimé, provoque en 166 la quatrième persécution, où périt parmi des milliers de martyrs le vénérable vicillard, saint Polycarpe, évêque de Smyrne. Enfin l'empereur avec son armée, au milieu de la Germanie, ayant dû son salut au miracle opéré par la légion fulminante, fit cesser la persécution, mais pour quelque temps seulement, car

elle recommença bientôt après dans les Gaules.

Là, périrent en 177 les nombreux martyrs de Sion, au milieu de souffrances inouïes; néanmoins de leurs prisons ils envoyaient jusqu'en Asie le récit de leur martyre et de leur triomphe; et leurs lettres, en dépit des proconsuls, passaient des Gaules remplies de chrétiens dans toutes les provinces de l'empire. La hache enfin se lassa. Il y eut quelques années de repos.

Mais voyant que la paix accélérât sa ruine, le génie violent du paganisme recommença à lutter avec son arme ordinaire, et ouvre, l'an 202, sous le règne de Sévère, la cinquième persécution. Les atrocités y furent telles qu'elles firent croire à la fin prochaine du monde et à l'arrivée de Pantechrist. Une nouvelle moisson de martyrs illustra les provinces gauloises. La seule ville de Lyon, dit la légende, en vit périr dix-neuf mille, qui suivirent au ciel leur savant évêque Irenée, mais un très petit nombre d'entre eux sont connus d'une manière authentique. Dans les autres métropoles du monde romain la fureur n'était pas moindre.

24 années de paix suivirent ce règne terrible jusqu'à la sixième persécution, commencée en 235 par l'empereur Maximin, qui s'acharna principalement sur les prêtres du nouveau culte.

Un étranger, un barbare, Philippe l'Arabe revêtu de pourpre; initié peut-être aux doctrines judaïques, voisins de son pays, il penchait au christianisme, et le pratiquait même en secret, selon plusieurs historiens.

Il célébra le 21 avril, en 248, les Jeux séculaires. « Horace les avait chantés sous Auguste. Jeux mystérieux, solennisés pendant trois nuits, à la lueur des flambeaux, aux bords du Tibre, et qu'aucun homme ne voyait deux fois dans sa vie, ils accomplissaient alors une période de mille ans pour l'ancienne Rome: c'étaient les derniers que le paganisme devait célébrer.

« Plus de mille autres années s'éconclurent avant qu'un prince de la Rome nouvelle les rétablît sous le nom de jubilé, l'an 1300 de l'ère vulgaire. Boniface VIII officia avec les ornemens im-

périaux; deux cent mille pèlerins se trouvèrent réunis à la fête. Clément VI, Urbain VI et Paul II, fixèrent successivement le retour du jubilé, le premier à la cinquantième, le second à la trente-troisième, le dernier à la vingt-cinquième année; Clément en considération de la brièveté de la vie, Urbain, en mémoire du temps que Jésus-Christ a passé sur la terre, Paul, pour la rémission plus prompte des fautes. Les esclaves et les étrangers n'assistaient pas aux jeux séculaires de Rome idolâtre: les infortunés et les voyageurs étaient appelés au jubilé de Rome chrétienne (1). »

La septième persécution a lieu sous l'empereur Décius, l'an 249. Ce prince, d'ailleurs courageux, sous lequel commença le débordement des barbares dans les provinces, s'imagina que pour vaincre il fallait offrir aux dieux les chrétiens comme victimes. « Mais, dit Chateaubriand (2), impuissant à repousser les uns et les autres, il ne peut faire face aux deux peuples à qui Dieu avait livré l'empire. Cette persécution amena des chutes que saint Cyprien attribue au relâchement des cœurs des fidèles. Dans l'amphithéâtre de Carthage le peuple criait: « Cyprien aux lions! » L'éloquent évêque se retira. Denis d'Alexandrie fut sauvé; ses disciples le cachèrent. Grégoire le Thaumaturge invita ses néophytes à se mettre en sûreté, et se tint lui-même à l'écart sur une colline déserte. L'exécution du prêtre Pionius à Smyrne, de Maxime en Asie, et de Pierre à Lampsaque, est restée dans les fastes de la religion. Le pape Fabien confessa d'âme et de corps, le 20 de janvier l'an 250. A compter de son martyre les années du pontificat romain deviennent certaines, comme l'ère du Christ est fixée à la Croix. Alexandre, évêque de Jérusalem, Babylas, évêque d'Antioche, qui avait obligé l'empereur Philippe et sa mère à se mettre au rang des pénitens la nuit de Pâques, périrent dans les cachots: l'un, vieillard, était éprouvé pour la seconde fois; l'autre voulut être enterré avec ses fers. Origène, cruellement torturé, résista.

(1) Chateaub. *Ib.*

(2) *Ib.*

« Un jeune homme de la Basse-Thébaïde, nommé Paul, fuyant la persécution, trouva une grotte ombragée d'un palmier et dans laquelle coulait une fontaine qui donnait naissance à un ruisseau. Paul s'enferma dans cette grotte, y vécut 90 ans, et remporta cette gloire de la solitude, qui a fait de lui le premier ermite chrétien. »

Enfin, l'empire persécuteur et homicide, attaqué par les Perses, les Germains et les Sarmates, commença à chanceler de toutes parts sous le malheureux Valérien. Il semblait que le nombre des chrétiens augmentait dans la mesure où grossissait l'invasion des Barbares, comme si la Providence eût voulu montrer qu'elle travaillait plus ardemment à reconstruire un monde nouveau en proportion que l'ancien s'écroulait plus vite. Ne sachant à qui s'en prendre de ses échecs, le faible et cruel Valérien souleva, de 257 à 260, la huitième persécution qui succédait à la précédente sans aucun intervalle de repos. Ce fut alors que le glorieux évêque de Carthage, Cyprien, eut la tête tranchée dans cette Afrique qu'il avait inondée si long-temps des rayons de son génie.

« Trois cents chrétiens sans nom égallèrent à Utique la fermeté de Caton; ils furent précipités dans une fosse de chaux vive. Théagène, évêque, souffrit à Hipponne, Fructueux à Taragone, Saturnin à Toulouse, Denis à Lutèce, première illustration de cette bourgade inconnue. Comme un arbre dans le clos des morts, le Christianisme poussait vigoureusement dans le champ des martyrs. Grégoire le Thaumaturge, près d'expirer, demande s'il reste encore quelques idolâtres dans sa ville épiscopale; on lui répond qu'il en reste dix-sept. « Je laisse donc à mon successeur autant d'infidèles que je trouvais de chrétiens à Néocésarée. »

« Les Barbares, en entrant dans l'empire, étaient venus chercher des missionnaires. Les envoyés de la miséricorde de Dieu allèrent au devant des envoyés de sa colère, pour la désarmer. Des évêques, la chaîne au cou, guérissaient les malades en prêchant la sainte parole. Les maîtres prenaient confiance dans ces esclaves médécins; ils se figuraient obtenir par eux la victoire, et demandaient le baptême.

Les prisonniers se changeaient en pasteurs, des églises nomades commençaient au milieu des hordes guerrières rentrées dans leurs forêts, comme sous leurs tentes. Ces diverses nations se combattaient les unes les autres, se formaient en confédérations dissoutes, et recomposées selon les succès et les revers; gens féroces qui brisaient tous les jougs, et se soumettaient au frein de quelques prêtres captifs.... Chez les Romains, au contraire, de tous les corps de l'état, l'armée était celui où le Christianisme faisait le moins de progrès. Les chrétiens répugnaient à l'enrôlement, parce qu'ils regardaient les festins, la mesure et la marque comme mêlées de paganisme. Maximilien, appelé au service, disait au proconsul Dion, à Tébeste, en Numidie: « Je ne recevrai point la marque, j'ai déjà reçu celle de J.-C. » D'une autre part, le légionnaire attaché à ses aigles, renonçait difficilement à l'idolâtrie de la gloire (1). »

En 274, la neuvième persécution sous Aurélien fut faible, les tyrans n'avaient plus de force. C'est alors que périrent, après saint Denis, leur premier évêque, les martyrs de Paris, exécutés suivant la tradition sur la colline de Montmartre. Le paganisme expirait partout dans les convulsions de la rage. Enfin, l'année 303 le puissant Dioclétien, recueillant en lui toutes les forces du paganisme, commence en Orient, à Nicomédie, qu'il avait fixée pour sa nouvelle capitale, la dixième et dernière persécution par le glaive. « De toutes parts, on entend les églises s'écrouler sous les mains des soldats; les magistrats dispersés dans les temples et dans les tribunaux forcent la multitude à sacrifier. Quiconque refuse d'adorer les dieux, est jugé et livré aux bourreaux. Les prisons regorgent de victimes, les chemins sont couverts de troupeaux d'hommes mutilés qu'on envoie mourir au fond des mines ou dans les travaux publics.... Chaque province a son supplice particulier: le feu lent en Mésopotamie, la roue dans le Pont, la hache en Arabie, le plomb fondu en Cappadoce. Souvent, au milieu des tourmens, on apaise la soif du confesseur, et

(1) Chateaub. *Ib.*

on lui jette de l'eau au visage, dans la crainte que l'ardeur de la fièvre ne hâte sa mort. Quelquefois, fatigué de brûler séparément les fidèles, on les précipite en foule dans le bûcher; leurs os sont réduits en poudre et jetés au vent avec leurs cendres.... (1). »

Les instrumens de torture étaient sans nombre, et leur emploi dépendait du caprice des juges; les fouets garnis de balles de plomb, les chevalets à poulie, tirant les quatre membres avec des cordes, les ongles et peignes de fer, les lames brûlantes appliquées sur les parties les plus sensibles du corps, les tenailles, les aiguilles enfoncées entre les ongles, les cuves d'eau bouillante, les lits hérissés de *scorpions* ou pointes de fer, les poteaux auxquels on suspendait les femmes nues la tête en bas; mille autres inventions atroces dont les irrécusables témoignages ont été trouvés aux catacombes, venaient s'offrir pour venger les dieux.

Nantes, dans l'Armorique, fut alors consacrée par le touchant martyre des deux frères Donatien et Rogatien. La légion Thébaine, composée de six mille hommes, qui venait d'Orient et se rendait dans les Gaules, ayant refusé d'adorer le buste de César, fut enveloppée avec son chef Maurice au milieu des Alpes et massacrée tout entière. Dans la vallée où gisent les os de ces guerriers chrétiens, le pieux laboureur de Savoie trouve encore aujourd'hui des fragmens d'armes et des squelettes que les éboulemens des montagnes s'étaient chargés d'ensevelir. En Phrygie, une ville entière convertie au Christ, fut prise d'assaut et rien n'échappa à la mort (2). Il coula tant de sang dans le monde romain, que la tradition élève à deux millions le nombre des martyrs exécutés sous Dioclétien (3).

Et cependant, la persécution sévissait encore avec plus de violence contre la pensée et les livres que contre les

corps (1). Toutes les églises qui avaient pu s'élever, durant les intervalles de paix des autres règnes, dans toute l'étendue de l'empire, furent détruites jusqu'aux fondemens avec ce qu'elles renfermaient d'objets d'art. Les écrits des Pères des trois premiers siècles, les actes des martyrs et les registres des églises, recherchés avec une persévérance inouïe, furent anéantis. On sait avec quel détail les greffiers tachygraphes des tribunaux anciens écrivaient les interrogatoires et réponses des accusés, et toute l'histoire de leurs tortures. Ces procès-verbaux achetés ensuite par les chrétiens, formaient les plus précieuses pages de l'histoire sacrée de ces temps. Mais il n'en est resté que de rares fragmens, que les victimes de Dioclétien sauvèrent des flammes, au prix des plus grands supplices, et d'après lesquels ont été dressés les martyrologes du moyen âge.

Cette persécution effrayante fut en même temps la dernière par le sang et les bourreaux, et la première contre les livres et les monumens de l'art et de la pensée, contre lesquels on verra combattre plus tard l'habile Julien et tous les Césars iconoclastes.

Dioclétien et Maximien étaient venus triompher en Italie, l'un des Égyptiens, l'autre des peuples du Nord; c'est le dernier triomphe authentique qu'ait eu Rome. L'empereur ne descendit du char de sa victoire que pour monter à Nicomédie sur le tribunal de son abdication. Cette scène eut lieu dans une plaine qu'inondait la foule des grands, du peuple et des soldats. Dioclétien déclara, qu'ayant besoin de repos, il cédait l'empire à Galerius. En même temps, il indiqua le César qui devait remplacer Galerius devenu Auguste: c'était Daïa ou Daza Maximin, fils de la sœur de Galerius. Il jeta son manteau de pourpre sur les épaules de ce père, et Dioclétien, redevenu Dioclès, prit le chemin de Salone, sa patrie.

« Cet homme extraordinaire avait les larmes aux yeux en déposant le pouvoir;

(1) Chateaub. *Ib.*

(2) Mamachi, *Antiquitates christ.*

(3) On évalue approximativement le nombre des chrétiens à 3 millions à la fin du troisième siècle.

(Matter, *Hist. du Christianisme.*)

(1) Pourquoi ne livres-tu pas les écrits défendus? Paroles du proconsul d'Afrique à l'évêque saint Félix.

(Ruinart, *Actes de ce martyr.*)

il avait également pleuré lorsque Galerius, dans un entretien secret, lui signifia qu'il prétendait être le maître, et que si lui, Dioclétien, ne voulait pas s'éloigner, lui Galerius, l'y saurait contraindre. D'autres ont écrit que Dioclétien renonça au trône par mépris des grandeurs humaines. Soit que ce prince ait quitté l'empire de gré ou de force, avec courage ou faiblesse, sa retraite à Salone a donné à sa vie un caractère de philosophie qui fait aujourd'hui sa principale renommée.

« Dioclétien habitait au bord de la mer une maison de campagne que Constantin-le-Grand dit avoir été simple, et que Constantin Porphyrogénète a cru magnifique. Maximien-Hercule se dépouilla de l'autorité souveraine à Milan, en faveur de Constance Chlore, et nomma César Valerius Sévère, obscur favori de Galerius, le même jour que Dioclétien accomplissait son sacrifice à Nicomédie. Maximien ayant, dans la suite, ressaisi la pourpre, fit inviter Dioclétien à suivre son exemple. Dioclétien répondit : « Je voudrais que vous vissiez les beaux choux que j'ai plantés, vous ne me parleriez plus de l'empire. » Paroles démenties par des regrets.

« Pendant les neuf années que Dioclétien vécut à Salone, sa femme et sa fille périrent misérablement et il ne put les sauver, obligé qu'il fut alors de reconnaître l'impuissance d'un prince auquel il ne reste d'autorité que celle des larmes. Menacé par Constantin et Licinius, peut-être même par le sénat, il résolut d'abrégier sa vie. On est incertain du genre de sa mort; on parle de poison, d'abstinence, de mélancolie. L'empereur sans empire ne dormait plus, ne mangeait plus; il soupirait, il gémissait. Saint Jérôme laisse entendre qu'avant d'expirer il vomit sa langue rongée de vers (1). »

La fin du grand persécuteur fut, comme on voit, digne de sa vie. Sa fille et sa femme, Valérie et Prisca, qui, suivant quelques auteurs, étaient chrétiennes, réduites dès son vivant à la plus extrême misère, furent décapitées à Thessalonique et jetées dans la mer par

le tyran Licinius, sans qu'il osât proférer une plainte.

Après son abdication, le cruel Galerius qui le remplaçait en Orient, continua de se ruer comme un tigre contre les partisans du Christ, jusqu'à ce que de nouveaux empereurs, dont six paraissent à la fois, viennent lui arracher la pourpre. Mais dans les Gaules vivait un grand homme, Constance Chlore qui, le premier, proclama enfin la liberté des croyances. Son palais de Lutèce, glorieux berceau de Paris, fut bientôt rempli de chrétiens, et lui-même penchait vers la nouvelle foi. Ainsi, le salut du monde vint des Gaules, comme il en viendra toujours.

Des bords de la Seine, le généreux Constance gouvernait, en les rendant prospères, tous les pays Celtiques et l'Espagne. Maître de provinces opulentes, il était obligé d'emprunter de l'argenterie à ses amis, lorsqu'il donnait un festin. « Suidas l'appelle Constance le Pauvre; c'est un des plus beaux surnoms que jamais prince absolu ait portés (1). »

Il avait eu d'Hélène, son épouse, fille d'un hôtelier, un fils qui lui ressembla peu pour les vertus, quoiqu'il l'ait surpassé de beaucoup pour la grandeur des destinées. D'abord fugitif en Asie et en Égypte, il fut forcé par Galerius, qui voulait se défaire de lui, à se battre contre un Sarmate terrible, puis contre un lion. Mais devenu à son tour prince indépendant, il livre aux bêtes, dans l'amphithéâtre de Trèves, les rois des Francs et des Allemands qu'il a faits prisonniers. Ayant appris la révolte de Maximien, son beau-père, il quitte la Germanie, va assiéger ce vieillard dans Marseille, le prend, et sans égard aux prières de sa fille, le fait décapiter.

« Maxence, oppresseur de l'Afrique et de l'Italie, invente le don gratuit que les rois et les seigneurs féodaux exigèrent dans la suite pour une victoire, pour une naissance, un mariage et pour l'admission de leur fils à l'ordre de chevalerie. Sous les Romains, il s'agissait du consulat du jeune prince. Maxence immole les sénateurs et déshonore leurs femmes. Sophronie, chrétienne et femme

(1) Chateaub. *Ib.*(1) Chateaub. *Ib.*

du préfet de Rome, se poignarde afin de lui échapper.

« Maxence médite d'envahir la Gaule. Constantin, décidé à prévenir son ennemi, voit dans les airs le Labarum, et commence à s'instruire de la foi. Maxence avait rétabli les prétoriens, son armée se composait de cent soixante-dix mille fantassins et de dix-huit mille cavaliers. Constantin ne craignit point d'attaquer Maxence avec quarante mille vieux soldats. Il passe les Alpes Cottiennes sur une de ces voies indestructibles qui n'existaient pas du temps d'Annibal; il emporte Suse d'assaut, défait un corps de cavalerie pesante aux environs de Turin, un autre à Bresse; Vérone capitule; la garnison captive est liée de chaînes forgées avec les épées des vaincus. Constantin marche à Rome, et gagne la bataille où Maxence perd l'empire et la vie.

« Cette bataille est du petit nombre de celles qui, expression matérielle de la lutte des opinions, deviennent, non un simple fait de guerre, mais une véritable révolution. Deux cultes et deux mondes se rencontrèrent au pont Milvius; deux religions se trouvèrent en présence, les armes à la main, au bord du Tibre, à la vue du Capitole. Maxence interrogeait les livres sibyllins, sacrifiait des lions, faisait éventrer des femmes grosses pour fouiller dans le sein des enfans arrachés aux entrailles maternelles. On supposait que des cœurs qui n'avaient pas encore palpité ne pouvaient receler aucune imposture (1). »

L'heureux Constantin se présentant comme le vengeur de l'humanité et de la patrie, n'eut qu'à lui tous les cœurs. Ceux des chrétiens lui appartenaient déjà; il avait vaincu par eux, aussi les comblait-il de bienfaits. Il n'est pas néanmoins le premier empereur qui les ait favorisés; plusieurs avant lui avaient même cherché à s'initier dans le mystère de la croix, et voulaient adorer Jésus, mais non à l'exclusion de leurs autres dieux. Fils de Mammée, chrétienne convertie, dit-on, par Origène, Alexandre Sévère se prosternait chaque matin devant l'image du

Christ, placée dans son lairai entre celles d'Orphée, d'Abraham et d'Apollonius de Tyane. Il avait désiré le faire recevoir parmi les divinités du sénat, et, à l'exemple des églises qui publiaient, avant leur ordination, les noms des prêtres et des évêques, pour que le peuple pût les approuver ou les rejeter, il promulgait les noms des gouverneurs et proconsuls (1) afin de laisser au peuple la liberté de blâmer ou d'approuver les choix; vaine cérémonie qui ne créait pas un droit.

Philippe l'Arabe était allé plus loin, et avait, selon quelques uns, demandé d'être admis dans l'Église, dont l'entrée lui aurait été refusée parce qu'il voulait en même temps maintenir les jeux du Cirque et sacrifier en public à Jupiter, pour contenter le peuple romain. Quoi qu'il en soit, de grands personnages et même des princes avaient déjà reçu le christianisme, quand Constantin vint le proclamer comme religion du monde. Tels étaient les Abgars, ou dynastie royale d'Edesse, dont les monnaies offrent le premier exemple historiquement connu de la croix employée sur les monumens publics depuis J.-C. Ce précieux débris, le plus ancien témoin de l'art dans le Christianisme, consiste en deux médailles, conservées à Vienne, au cabinet impérial des monnaies. L'Abgar qui fit frapper l'une paraît avoir été contemporain de Commode, car elle porte la tête de cet empereur sur son revers; l'autre est du temps de Sévère, mais son inscription est illisible. Au reste, ces Abgars auraient pu, à l'origine, comme fit d'abord Constantin, ne mettre la croix sur leurs casques et ceux de leurs soldats que comme un talisman de guerre, sans être, à proprement parler, chrétiens. Le dernier d'entre eux, dépossédé de son trône par Septime Sévère, pour avoir combattu contre Niger, son antagoniste, fit un voyage à Rome pour se réconcilier avec l'empereur qui le reçut avec beaucoup de pompe, et par flatterie pour son nouveau maître, le roitelet prit le nom de Septimicus. Mais Caracalla marchant contre les Perses, s'empara d'Edesse, fit le roi prisonnier et réduisit son état en

(1) Chateaub. *Ib.*

(1) Chateaub. *Ib.*

province de l'empire. Eusèbe nomme cet Abgar un saint homme (*ἅγιον ἀνδρα*) ; Cedrenus, au contraire, dit qu'il tomba dans le paganisme. La confrontation des légendes relatives à ce prince se trouve dans l'énorme compilation de l'*Oriens christianus* et au tome premier de la Bibliothèque orientale.

Tels sont les événemens qui ont amené la dissolution du paganisme, à l'entrée du quatrième siècle, dissolution opérée principalement par les dix persécutions.

CYPRIEN ROBERT.

COURS SUR LA MUSIQUE RELIGIEUSE ET PROFANE.

CINQUIÈME LEÇON.

Sommaire. — De la structure de l'Orgue considérée dans ses rapports avec le chant d'église.

Dans la partie de notre cours qui traite de l'*origine de l'orgue*, nous avons dit que cet instrument pouvait être regardé comme l'expression, le symbole et la personnification du chant grégorien; que le chant grégorien s'était, pour ainsi dire, incarné dans l'orgue; que tous les deux se partageaient les caractères de gravité, d'immuabilité, d'universalité et de perpétuité, qu'ils avaient reçus de l'institution ecclésiastique; qu'enfin, l'orgue étant l'interprète et l'*organe* de cette pensée qui avait créé le chant religieux, l'un et l'autre devaient avoir avec la même origine, la même destination, et être soumis à une législation analogue.

Si la structure de l'orgue, quelque merveilleuse qu'elle nous paraisse, n'était qu'un objet de science mécanique, un produit isolé de l'industrie humaine, il serait peu intéressant de nous en occuper, pour nous qui nous attachons à considérer la musique, ses divers systèmes et leurs périodes successives, comparativement à la nature des élémens sociaux, aux caractères et aux transformations des différens peuples qui cultivent cet art. Mais

ce n'est pas seulement par le style et les fonctions qui lui sont propres, que l'orgue se rapporte à l'institution du plain-chant; il s'y lie non moins intimement par les lois et les conditions de son mécanisme, c'est-à-dire que le système de sonorité de l'orgue est parfaitement conforme à l'expression caractéristique du chant ecclésiastique.

On ne doit pas s'attendre ici à une analyse détaillée et minutieuse des procédés de fabrication, et des matériaux qui concourent à la formation d'un instrument composé de tant d'éléments divers. Les limites qui nous sont imposées ne sauraient d'ailleurs comporter une description de ce genre, laquelle ne pourrait guère intéresser que les facteurs.

Supposant donc que les parties les plus essentielles de l'orgue sont déjà connues des lecteurs, nous nous bornerons à donner des autres une notion suffisante, à mesure que nous avancerons dans l'histoire qui va suivre de ses perfectionnemens et de ses progrès.

Rien ne serait plus déraisonnable que de croire que l'orgue a toujours été cet instrument un et multiple, cet orchestre puissant et merveilleux que nous admirons aujourd'hui. Nous avons déjà dit que ses développemens ont été lents comme ceux de toutes les choses qui ont de la durée. Il ne s'est composé d'abord et pendant plusieurs siècles que du jeu d'anches de *Régale*. On ne sait guère à qui attribuer l'invention de ce jeu (1), qui est le germe ou le produit de l'instrument ancien appelé de ce nom. C'est ce qui fit que le premier orgue à un seul jeu avait reçu le nom de *Regabellum* ou de *Rigabellum* (2). Quand l'usage de l'*organisation* ou chant à plusieurs parties fut devenu général, l'addition de plusieurs jeux fut nécessaire, et l'on vit alors successivement paraître des jeux accordés à l'octave, d'autres à la quinte, à la tierce, etc., de manière que chaque touche faisait entendre un accord parfait (3). Telle fut l'origine des jeux nommés *jeux de*

(1) Voyez Lichtenthal, *Dizion.* v. *organo*.

(2) Résumé philosophique de l'histoire de la musique, par M. Fétis, pag. CLIX.

(3) « L'orgue de plusieurs jeux accordés à la quinte et à l'octave, fut appelé *Torsellum*. » *Ibid.* même page.

mutation. Il paraît cependant que l'orgue régala subsista jusqu'aux quatorzième et quinzième siècles, et qu'on s'en servait dans les écoles pour donner le ton aux enfans, encore qu'on ne pût le faire résonner qu'à coups de poing, à coups de coudes ou de marteaux (1). Il exista donc simultanément avec l'orgue *tétraphonique*. car vers la fin du quatorzième siècle et dans le courant du quinzième, époque à laquelle la musique figurée fit de grands progrès, l'orgue prit de nouveaux accroissemens en raison de ce nouveau genre de musique. Ce fut alors que les divers registres furent rendus indépendans les uns des autres (2), qu'on les distingua par un nom particulier, et qu'on leur appropria les accens de certains instrumens. Les Allemands qui, comme nous l'avons déjà vu, possédaient dès le neuvième siècle d'excellens facteurs, commencèrent à y introduire les jeux de chromorne, de haut-bois et de basson (3), auxquels on ne tarda pas à ajouter la trompette, la voix humaine, la chèvre. Dans le même temps, on établit la mesure des trente-deux, des seize, des huit, des quatre pieds pour les tuyaux. Ceci a besoin d'une courte explication. On désigne un orgue par la longueur en pieds de son plus grand tuyau, sonnante la note la plus grave du clavier. Ce tuyau a l'une des quatre grandeurs suivantes : quatre, huit, seize ou trente-deux pieds, selon l'importance de l'instrument. Ainsi l'on dit : un orgue de trente-deux, de seize, de huit, de quatre pieds. Les tuyaux de seize pieds de longueur ont trois pieds de circonférence ; ceux de trente-deux pieds en ont six, le plus grand tuyau de l'orgue est le *bourdon*. Les tuyaux des jeux qu'on appelle *jeux de fonds*, sont bouchés (à bouche), ou ouverts. Les tuyaux bouchés n'ont que la moitié de la longueur de ceux qui, étant ouverts,

résonnent à l'unisson, en sorte qu'un huit pieds bouché équivalait à un seize pieds ouvert.

A l'époque dont nous parlons, l'Europe vit naître de célèbres facteurs : en Italie, ce fut Barthélemy Antegnati, facteur des orgues du dôme de Milan, de Côme, de Bergame, de Brescia, de Crémone, de Mantoue ; en Allemagne, ce furent Erard Schmidt, Frédéric Krebs, Nicolas Mülener, Rodolphe Agricola et plusieurs autres. Ce fut encore un allemand, Bernhard, *virum præstantissimum artis musicæ, insigni pietate, multâque castimoniâ*, comme le qualifie la *Chronologie des monastères de l'Allemagne*, qui, en 1470, inventa le jeu de pédales (1).

Ces perfectionnemens successifs de l'orgue se rapportent à ses progrès dans les divers contrées. Nous avons parlé de l'orgue qu'Elphégus, évêque de Winchester, fit construire pour le couvent de ce lieu ; vers le milieu du 10^e siècle (2), le moine Wolston célèbre ainsi cet instrument dans les vers suivans :

Talia et auxistis hic orgaua, qualia nusquam
Cernuntur, gemino constabilita sono.
Bissen supra sociantur in ordine folles,
Inferius que jacent quatuor, atque decem
Brachia versantes, multo et sudore madentes.
Certatim que suos quisque monet socios,
Viribus ut totis impellant flamina sursum,
Rugiat et pleno kapsa referata sinu.
Sola quadringentas que sustinet ordine musas,
Quos manus organii temperat ingenii.

Baldrich, évêque du douzième siècle, écrivant à des moines, leur parle d'un orgue qu'il avait entendu dans un monastère. « Il y avait, dit-il, dans cette église, « un objet qui me fit beaucoup de plaisir « parce qu'il avait été fait pour la gloire « de Dieu ; c'était un instrument de musique composé de tuyaux de métal qui, « mis en jeu par des soufflets de forge, « produisait une suave mélodie ; on l'appelait orgue, et l'on en jouait en cer-

(1) Les Allemands disent encore : *Orgel schlagen*, et l'expression latine était : *Pulsare organa*.

(2) *Registre*, vient de *regere*, parce que l'organiste gouverne le vent par le moyen des registres qui ouvrent les diverses rangées de tuyaux, ou jeux, lesquels correspondent aux registres. On comprend ici pourquoi les facteurs distinguent les différentes parties de l'orgue en *parties ministrantes* et *parties intégrantes*.

5) Lichtenthal, *loc. cit.*

(1) *Chronologia monasteriorum Germaniæ*, p. 368. — Ces épithètes se rapportent aux qualités que les écrivains ecclésiastiques exigeaient dans un bon organiste : *Organista bonis moribus præditus, pulsandi artis peritus; praxi ceremoniali Ambrosiano, Andr. Castaldo; lib. 1. tit. de organo, p. 259. V. Gerbert, de musica sacra, tom. 2, p. 196.*

(2) Mabillon dit en 1001.

« taines circonstances (1). » L'on voit que dès le dixième siècle, l'usage de l'orgue commença à se répandre dans les monastères et les couvens. Nous passerons rapidement sur les développemens que cet instrument a acquis dans les quatre derniers siècles, entre les mains des facteurs tant religieux que séculiers ; parmi ceux-ci, on compte Cristoforo Valvasora, milanais ; Azzolino della Ciaja ; la famille Serassi, de Bergame, dans laquelle il faut distinguer Joseph Serassi, auteur de plusieurs découvertes ingénieuses, et qui a perfectionné le mécanisme des soufflets ; Callido, vénitien, qui seul en 1795, avait construit trois cent dix-huit orgues. Mais, dans le nombre des facteurs italiens, la célèbre famille des Antegnati tient le premier rang. Le plus renommé des Antegnati fut Graziano, fils de Bartolomeo. Costanzo, fils de Graziano, fut à la fois organiste, compositeur sacré et profane, facteur d'orgues et écrivain. Il est auteur d'un ouvrage devenu très rare, publié à Brescia sous le titre : *l'Arte organica*, 1608 (2). Une multitude d'autres facteurs, de Paris, de Turin, de Parme, de Modène, de Bologne, de Mantoue, et particulièrement de Milan, sortirent successivement de l'école lombarde des Antegnati et des Valvasora. Chez les Allemands, Christiern Forner, organiste à Wettin, inventa la *balance pneumatique* au moyen de laquelle les tuyaux ne reçoivent que la quantité d'air suffisante pour l'intonation. Après Scheibe, viennent les frères Silbermann, Wagner, Ernest Marx, Gabler de Ravensburg, Tauscher, Christian Amédée Schroëter, auteur d'une innovation dont nous aurons à parler, et l'on arrive ainsi jusqu'à l'abbé Vogler, savant théoricien, excellent organiste, inventeur de l'*orchestration*, d'un mécanisme de *crescendo* et de *decrecendo* et du fameux *système de simplification*. Tous ces artistes peuplent les temples de la chrétienté d'orgues magnifiques ; et l'Europe contemple avec étonnement les orgues colossales de Rotterdam, de Milan, et surtout celle de l'abbaye de Weingarten, en Suède, ouvrage de Gabler, composé de quatre claviers de quarante-

neuf touches chacun, de soixante-seize registres et de six mille six cent soixante-six tuyaux d'étain seulement. Cet orgue est plus considérable que celui de Harlem, en Hollande, qui a coûté quatre cent mille florins, lequel l'emporte, au rapporte de Burney, sur celui de Hambourg (1).

Enfin, dans le courant du dix-huitième siècle, plusieurs facteurs français, à la tête desquels il faut compter Dallery et Henry Clicquot, auteurs de presque tous les orgues de Paris et de ses environs, profitèrent des nouvelles découvertes mécaniques pour enrichir l'orgue d'une foule de perfectionnemens de détails. N'oublions pas de citer un religieux dominicain, le frère Isnard, auteur du bel orgue de Saint Maximin (Var), et d'un grand nombre d'autres dans la Provence et le Comtat.

Bien qu'il nous reste encore à parler de quelques autres procédés de mécanisme auxquels on a donné beaucoup plus d'importance par les recherches persévérantes dont ils ont été l'objet, qu'ils n'en ont réellement par leur but et leurs résultats, nous allons passer à l'examen de deux propositions savoir : 1° que la structure de l'orgue suppose des connaissances étonnantes, et que, par cela même, elle exclut toute idée d'invention humaine individuelle ; 2° que l'orgue est construit à l'imitation du mécanisme de l'organe de la voix, dans l'homme ; et cet examen nous amènera naturellement à la démonstration de notre proposition principale, c'est-à-dire, que le système de sonorité de l'orgue répond parfaitement à l'expression caractéristique du chant d'église.

D'abord, la structure de l'orgue suppose des connaissances étonnantes. Pour s'en convaincre, il suffirait d'observer attentivement les principales combinaisons de l'instrument, non les plus récentes, non celles qui frappent le plus l'observateur vulgaire, non celles dont les inventeurs sont connus et nommés, et qui semblent plutôt des accessoires inutiles imposés par un luxe frivole que de réels perfectionnemens ; mais bien les combinaisons que l'on peut regarder

(1) *De cantu et musica sacrâ*, tom. II, p. 145 et suiv.

(2) Lichtenthal, *loc. cit.*

(1) *De cantu et musica sacrâ*, tom. II, p. 195.

comme les parties constitutives et essentielles de l'orgue, celles qui datent de l'époque même de sa formation, et les comparer à l'état des connaissances physiques et industrielles au moment où elles ont vu le jour.

Parmi ces dernières combinaisons, nous nous arrêterons à celle qui préside au mécanisme des *jeux de mutation*. Les jeux de mutation sont nommés ainsi parce qu'ils changent le diapason naturel de l'orgue en surajoutant à chaque note du diapason fondamental représenté par le *bourdon*, la *quinte*, l'*octave*, la *dixième*, la *douzième*, la *dix-septième*, la *dix-neuvième*, etc., etc., c'est-à-dire, qu'il suffit d'abaisser une seule touche du clavier pour faire entendre avec la note qu'elle représente, tous les sons harmoniques de cette même note prise comme tonique d'un accord parfait. Quelques uns de ces jeux, tels que la *tierce*, la *quarte de nazard* etc, indiquant, par leur nom seul, le degré qu'occupe leur diapason relativement au diapason général, on conçoit quelle dissonance horrible résulterait pour l'oreille du jeu de l'organiste touchant l'instrument de ses deux mains, si l'effet des jeux dont je viens de parler était réellement appréciable dans la masse de l'harmonie. Ajoutez que les jeux de mutation ne sont pas toujours *simples*; qu'ils sont souvent *composés*, lorsque, par exemple, ils sont formés de quatre, de cinq et quelquefois de sept rangées de tuyaux au lieu de n'en avoir qu'une seule; ce qui doit augmenter prodigieusement la confusion et la cacophonie. Nous avouons, pour notre compte, que la raison de ces jeux nous a préoccupé long-temps. Sans nous méprendre sur l'origine de leur institution, et bien que nous n'ignorassions pas qu'ils avaient été établis pour mettre l'orgue en rapport avec l'harmonie à plusieurs parties en usage dans les églises, harmonie appelée *organum*, ou diaphonie, triphonie et tétraphonie; nous avions peine à concevoir que les organistes, pour la plupart gens sévères sur les conditions d'une harmonie correcte et pure, consentissent à employer ces jeux, sachant bien, comme dit Rameau, que chacun de leurs accords était un jurement épouvantable. Nous allâmes même

jusqu'à nous persuader que nous nous étions fait illusion sur l'excellence des premières découvertes relatives à l'orgue, et nous n'étions pas éloigné de regarder la conservation de ces jeux comme un reste, sensiblement modifié il est vrai, d'une époque de barbarie. Comme nous ne pouvions nous tromper sur la discordance harmonique des *jeux de mutation*, nous ne pouvions nous en expliquer la nécessité, et, ce qui est à peu près la même chose, la perpétuité. Ce qui contribuait encore à augmenter nos doutes, c'était la tranquille indifférence avec laquelle les organistes continuaient à faire usage de la *tierce*, de la *cymbale*, de la *fourniture*, du *larigot*, etc., etc. Enfin, puisque nous sommes en train de raconter nos perplexités à cet égard, perplexités que tous les hommes de réflexion ont plus ou moins éprouvées lorsqu'il s'est agi d'expliquer la destination et le but des jeux de mutation, autant vaut-il ajouter que pour faire cesser notre incertitude sur ce point, nous nous décidâmes, bien jeune alors, à aller trouver un homme auquel nous étions parfaitement inconnu; mais que sa science et son intelligence de la musique religieuse avaient élevé très haut dans notre esprit, et que notre imagination nous représentait comme le seul qui pût résoudre le problème qui nous avait si fort tourmenté. Cet homme était Choron. Nous nous rappellerons toujours qu'après avoir exposé notre question, ses premiers mots furent ceux-ci : « *le « mécanisme de l'orgue a quelque chose « de mystérieux analogue aux mystères « chrétiens; c'est ce qu'observait il y a « quelques jours, continua Choron, un « journal (1) à propos de nos exercices de « musique sacrée; et son observation est « de la plus grande justesse.* » Cette pensée nous frappa sans doute beaucoup plus vivement qu'elle n'avait frappé celui qui l'avait exprimée le premier. Dès cet instant, nos préventions contre l'orgue se dissipèrent et furent remplacées par cette admiration confuse qui n'a pas encore la conscience de la valeur des choses, et qui s'accroît en raison de l'idée de mystère qui s'y attache. Choron leva tous nos doutes en nous

(1) *L'Universel*.

disant que les jeux de mutation, tout discordans qu'ils sont en eux-mêmes, mais dont les discordances se perdent dans la masse harmonique de l'instrument, étaient destinés à imiter ces sortes de bruits qui, dans toutes les vibrations de la nature, se mêlent toujours au son principal. Dans toute vibration, il y a, en effet, une foule d'autres vibrations partielles qui accompagnent la première et semblent absorbées par elle. Au moment où le corps sonore reçoit le choc qui le met en mouvement, il se manifeste dans les molécules qui environnent le centre d'ébranlement, de petits mouvements qui coexistent avec le mouvement primitif. Ainsi, la commotion du corps sonore donne naissance à ces bruits inappréciables, confus, multiples, qui sont comme la *fourniture* du son principal, et soulève, pour ainsi dire, cette poussière, ce nuage de sons qui se prolongeant un instant, finissent par se décomposer et se confondre dans un seul et même son. L'observation de ce phénomène et de la diversité des timbres qui en résultent a fait dire à l'auteur du *Spectacle de la nature* que « le son d'une cloche ou des orgues agite quelquefois « et semble animer des instrumens à « cordes, d'autres espèces de corps, des « pierres même (1). » Nous comprîmes alors comment les jeux de mutation se rapportaient à la destination et à l'expression symbolique de l'orgue, car, comme nous le verrons par la suite, de même que le temple chrétien est une image symbolique de l'univers; de même aussi l'orgue résume tous les accens, tous les bruits de la nature. Depuis lors, un passage de M. Frétiis nous a confirmé dans l'opinion de Choron, bien que M. Frétiis ne paraisse pas avoir entrevu l'idée dont il s'agit ici dans son sens le plus étendu: « Ces jeux singuliers « de *cymbale* et de *fourniture* qu'on a « conservés dans les orgues modernes, « dit-il..... entrent dans la combinaison « de ce qu'on nomme le *plein jeu*; mais, « par un artifice ingénieux, on a absorbé « le dur et détestable effet de l'harmonie « diaphonique du moyen âge en construisant ces jeux avec de petits tuyaux qui

« rendent des sons aigus, et en les accompagnant de beaucoup de jeux de flûte
« tes accordés à l'octave qui n'en laissent
« entendre que ce qui suffit pour frapper
« l'oreille d'une sensation vague, indéfinissable, mais pénétrante et riche d'harmonie (1). » Si nous observons de plus que tous les métaux usuels, le plomb, l'étain, le cuivre, le zinc, le fer, le fer-blanc, toutes les matières, les bois de toute espèce, l'ivoire, l'ébène, les peaux, etc, etc, servent à la fabrication de l'orgue; que toutes les industries, tous les métiers, concourent à sa structure, laquelle est fondée sur les notions les plus profondes des sciences physiques et mathématiques, aussi bien que sur les lois de l'acoustique et de l'harmonie, il nous sera démontré non seulement que l'invention humaine individuelle de l'orgue suppose des connaissances tellement étendues qu'elle serait un phénomène cent fois plus étonnant que si on l'attribuait à une révélation religieuse et sociale; mais encore que l'orgue est l'instrument universel, qu'il est l'écho de toutes les harmonies du monde (2); que, sous ce rapport, il peut être considéré comme la synthèse harmonique des lois cosmogoniques, comme il est aussi l'expression de la voix de l'homme, à l'image de laquelle il a été créé; et c'est la deuxième observation que nous avons à développer.

Il est impossible de rien concevoir au mécanisme de sonorité de l'orgue, si l'on n'explique que l'air échappé de l'intérieur

(1) *Résumé*, CLIX.

(2) Le moine de Saint-Gall, parlant d'un orgue qui avait été envoyé à Charlemagne par l'empereur grec Michael, s'exprime ainsi: « Les mêmes ambassadeurs apportèrent des instrumens de toute espèce.... et principalement cet instrument admirable, qui, forné de tuyaux métalliques entonné au moyen d'un réservoir d'air métallique et de soufflets de cuir, égale par son prodigieux bourdonnement, tantôt l'éclat du tonnerre, tantôt par la grâce de ses sons, la légèreté d'une cymbale ou d'une lyre. » *Adduxerunt etiam iidem Missi omne genus organorum, sed et variarum rerum secum,.... et præcipue illud musicorum organorum præstantissimum, quod doctis ex ære conflatis, folibusque taurinis per fistulas avæas mire perflantibus, rugitu quidem tonitruæ boatum, garrulitatem vero lyre vel cymbali dulcedine coequabat. De cant. et mus. sacræ. Gerbert, tom. I, p. 140.*

(1) Tom. III, p. 34. Paris, 1757.

des soufflets pendant la durée de leur abaissement, trouve une issue dans un canal ou *porte-vent*, et vient se condenser dans un vaste réservoir appelé *sommier*, qui, placé en face du clavier dans le corps de l'instrument (1), en est, en quelque sorte, l'âme, et fait, à certains égards, l'office des poumons dans le corps humain. Or, cet air aspiré par les soufflets et réuni dans le *sommier*, produit le son à mesure que le vent se propage dans les tuyaux. On peut remarquer ici un phénomène analogue à celui de l'*aspiration* et de l'*expiration* dans l'organe de la voix humaine; et de même que nous ne pouvons faire entendre aucun son de voix dans la moment de l'*aspiration*, puisque l'émission du son ne peut avoir lieu que dans la période de l'*expiration*, de même aussi les tuyaux d'orgue ne produiraient que des accords entrecoupés à chaque instant, si, par la combinaison de deux ou plusieurs soufflets fonctionnant alternativement, on n'entretenait une émission d'air non interrompue. Cet inconvénient se présente lorsqu'on abaisse simultanément les leviers de tous les soufflets.

Ce rapport de l'orgue et du mécanisme de la voix a du reste frappé tous les physiiciens. Voici ce qu'on lit dans le petit traité de physique de MM. Babinet et Bailly : « Dans l'organe vocal, on doit « considérer d'abord la poitrine, qui, « recevant l'air, représente le soufflet « dans l'orgue. L'air chassé vers l'orifice « extérieur par le conduit de la trachée- « artère, arrive au fond de la bouche, « où il traverse un appareil vibrant ana- « logue à une *anche*; cet appareil est la « véritable pièce importante de l'organe « vocal et le générateur des sons. Ceux- « ci, modifiés par la langue, la forme du « palais, l'ouverture du nez, les dents, « et enfin les lèvres, se répandent avec « diverses articulations dans l'air envi- « ronnant, et portent pour ainsi dire avec « eux l'empreinte de toutes les circons- « tances qui ont présidé à leur forma- « tion.

(1) Il est presque inutile d'observer qu'il y a autant de *sommiers* qu'il y a de claviers. Le clavier de pédales a son *sommier* particulier, comme les diverses espèces de claviers à la main.

Toutefois l'opinion qui assimile à une *anche* l'appareil générateur du son dans la voix humaine, n'est pas partagée par tous les observateurs. On doit à M. Savart quelques expériences qui tendraient à faire comparer le son de la voix au son des *réclames* (1); mais quand cette hypothèse serait fondée, l'analogie du mécanisme de l'orgue et de la structure de l'organe vocal n'en subsisterait pas moins.

Il faut bien pourtant que le sentiment de cette vérité soit généralement répandu, puisque le langage, ce guide toujours infailible de ceux qui cherchent la vérité dans la profondeur de l'essence des choses, a consacré des expressions telles que celles-ci : *faire parler les tuyaux*; la *bouche*, les *lèvres*, la *languette* des tuyaux, la *voix humaine*, la *voix angélique*, et une foule d'autres. Les Italiens se servent de locutions qui ne sont pas moins remarquables : ils désignent les registres par le nom de *voix (voci)*; et les tuyaux à bouche, à souffle, par le mot *canna di anima*. Il n'est pas moins digne d'attention que, chez nous, le mot *registre* a été appliqué aux diverses cordes de la voix humaine (2). Je sais bien qu'il y a des gens qui rient de cet argumentation qui appelle un dictionnaire à son secours; mais, en revanche, on peut rire aussi de ceux qui se donnent, par leur propre bouche, un démenti aussi naïf que formel; qui, lorsque leur pensée dit une négation, leur langage dit une affirmation. En vérité, ces gens-là ne s'entendent pas. Combien de fois n'a-t-on pas répété que l'orgue était le *roi* des instruments, parce qu'il les imite tous, même la voix humaine? Mais la voix humaine a ses inflexions, son accent, son expression mobile, passionnée. La voix de l'orgue n'est pas susceptible de telles modifications, et c'est en quoi l'expression de l'orgue, comme nous l'avons dit en troisième lieu, répond parfaitement à l'expression caractéristique du plain-chant.

Cette expression qui a été communiquée

(1) *Annales de physique et de chimie*, tom. xxx, p. 64.

(2) Voir le rapport de M. Cuvier sur un mémoire de feu le docteur Bennati, sur le *mécanisme de la voix humaine*; Académie des sciences, séance du 10 mai 1850.

par l'Eglise au chant grégorien; ce sceau symbolique qui lui appartient en propre et le distingue des autres chants, des autres mélodies qui n'ont pas la même destination, sont clairement indiqués par le mot de PLAIN-CHANT, PLANUS CANTUS, et non par *plein-chant*, *plenus cantus*, comme l'ont écrit Dupin, le P. Mersenne et Nivers. Ce seul nom établit une distinction fondamentale entre le caractère de la tonalité ecclésiastique et celui de la tonalité moderne. Le véritable chant d'église est donc un chant *plane*, *grave*, *uniforme*, comme parle Le Munerat; un chant *égal*, comme dit M. Fé-tis; un chant soutenu, tranquille, immobile, sans nuances, sans inflexions, sans gradation ni dégradation, dépourvu d'accent terrestre, pour ainsi dire illimité; qui exprime, en quelque sorte, certains attributs de Dieu même, l'immutabilité, l'éternité, l'infini. Il est vrai que saint Ambroise conserva autant qu'il put le rythme grec dans le cœur ecclésiastique, mais, disent les auteurs, à l'époque de saint Grégoire, *il n'en restait presque plus de traces*, et il disparut même totalement. Cela devait arriver forcément, nécessairement, nous ajouterons même, contre l'intention des fondateurs, car le rythme exprimant une idée de modification de temps, il n'était guère propre qu'à la *musique mesurée* qu'on appela ainsi par opposition à la *musique plane*. D'ailleurs, il faut bien remarquer ici que le rythme grec dont saint Ambroise avait essayé de faire un élément de chant d'église, était d'une tout autre nature que ce que nous entendons aujourd'hui sous le même nom; c'était un rythme qui avait son principe, non dans la musique proprement dite, mais dans la prosodie de la langue, dans la cadence des syllabes longues et brèves harmoniquement groupées entre elles; ce n'était point le rythme musical, c'est-à-dire, une certaine périodicité de mouvemens indépendans de la lenteur ou de la vitesse de la mesure.

Plus on analyse le caractère de l'expression du plain-chant, et plus l'on voit que rien n'est plus éloigné de l'expression de la musique terrestre, que cette grave mélodie du chant grégorien dont la simplicité élève, dont la majesté étonne, dont

la grandeur pénètre l'âme d'un calme solennel, et comme l'aspect du tranquille océan sans bornes, plonge la pensée dans la contemplation de l'infini. Tel est le caractère que toutes les législations ont prêté plus ou moins au chant en l'associant à un culte religieux. De plus, il est certain que les anciens compositeurs n'ont pas connu l'usage du *forte* et du *piano*; il paraît même que la musique mesurée et le style figuré ont long-temps existé sans ces nuances; on peut voir par les œuvres de Palestrina, par les *psaumes* de Colonna, publiés, il y a quelques années, par Choron, ainsi que par les exemples rapportés par le P. Martini dans son *Traité du contre-point*, que les musiciens du xvi^e siècle et de la première partie du xvii^e n'admettaient aucun signe d'expression. Aujourd'hui au contraire, plus nous allons, plus les compositeurs surchargent la gravure de nouveaux hiéroglyphes dont les bigarrures fatiguent les yeux et dont la traduction exacte, s'il était possible, ne produirait à l'oreille qu'un cliquetis aussi ridicule qu'insupportable.

Le Christianisme, en instituant le chant grégorien, ce plain-chant que nous avons suffisamment caractérisé, l'a en même temps identifié à l'orgue, et c'est ainsi qu'il a constitué celui-ci l'expression de son chant d'adoption, son organe dans la sphère de l'art. Il y a, en effet, dans ces mille voix de l'orgue, dans cette masse d'harmonie égale, soutenue, prolongée, immobile, quelque chose de tranquille comme la cathédrale, de fixe et de placide comme l'extase et l'adoration, quelque chose qui plane comme un *Hosanna* dans les cieux immenses, quelque chose d'immuable comme Dieu, un *je ne sais quoi*, un reflet de l'essence incréée, incorruptible, du Verbe éternel, de la parole infinie, de CELUI QUI EST. Et, chose admirable, nos instrumens d'orchestre qui, de la pression de nos doigts, du frottement de l'archet, du contact de nos lèvres, du souffle de notre poitrine, reçoivent une partie de notre sensibilité et un accent, un rayon de notre âme, ces instrumens n'ont le plus souvent qu'une expression humaine et terrestre. Et l'orgue, dont le clavier est insensible et froid, dont le mécanisme est passif,

et qui obéit à un principe privé de vie, l'orgue a une expression céleste et divine! Les autres résonnent; celui-ci *parle*; et c'est que, alors que l'âme est détachée des sens, alors que, pour s'élaner plus librement dans les régions de l'infini, elle s'est hâtée de réduire le corps à l'état de cadavre, alors, disons-nous, la parole qui est leverbe de l'âme, ne connaît plus les inflexions, les nuances des passions que l'âme a oubliées, et les notes de sa mélodie, ne trouvant plus d'écho sur la terre, s'élèvent vers un mode supérieur pour retentir à l'unisson dans la sublime monotonie du ciel.

Nous avons trouvé, dans l'institution religieuse de l'orgue, la raison morale des rapports de l'expression de son harmonie avec l'expression du plain-chant. Il nous reste à chercher dans sa structure la raison matérielle de ces mêmes rapports et à nous convaincre que le mécanisme de l'orgue est réellement conforme au but de son institution. Ce mécanisme nous étant connu, rien ne doit nous être plus aisé que de découvrir la cause de la prolongation égale, soutenue et *plane* des sons de l'orgue. Nous avons vu que l'air chassé par les soufflets, traverse les porte-vents et se condense dans les sommiers; qu'il demeure dans les sommiers

dans un état d'inertie, jusqu'à ce que les registres venant à s'ouvrir, il trouve une issue par laquelle il se distribue dans les tuyaux en vertu de sa condensation et de son élasticité. Or, il est évident que nulle cause ne saurait produire aucune augmentation, aucune diminution dans l'émission du son, avec un système qui n'admet aucun principe de gradation dans l'air inflateur. L'émission du son ne peut donc être qu'*égale et continue*: égale, puisque cette émission ne s'opère qu'au même degré de condensation et de vitesse; continue, puisque la même quantité d'air est toujours entretenue dans les sommiers par l'action incessante des soufflets.

Voilà, nous le répétons, la raison matérielle de l'identité de caractère de l'expression de l'orgue et du plain-chant. Voilà pourquoi il existe entre eux une union, une parenté étroite, indissoluble, en vertu de laquelle ils sont, l'un à l'autre, ce que sont, l'un à l'autre, l'âme et le corps. Voilà pourquoi l'orgue est incorporé à l'église, pourquoi il fait partie de son architecture, pourquoi enfin le plain-chant est la voix de l'église et l'orgue son organe.

Joseph D'ORTIGUE.

REVUE.

LITTÉRATURE ALLEMANDE.

Un des écrivains les plus distingués de l'Allemagne, M. Clément Brentano, a publié il y a peu de temps, sous le voile de l'anonyme et sous un titre modeste, un livre qui est un bel épisode de la plus belle des histoires, l'histoire de la charité. Il offre un tableau plein de charmes du régime qui préside à l'organisation

dé plusieurs congrégations religieuses vouées au soulagement des misères de l'humanité: il se recommande surtout par une étude approfondie de l'esprit qui les a créées et qui les soutient. On pourrait dire de ce livre qu'il présente l'anatomie de la charité, si ce mot d'anatomie pouvait s'appliquer à quelque chose d'aussi vivant que l'amour, et d'aussi animé que les pages de M. Brentano. Elles ont produit une heureuse impres-

sion en Allemagne; on y connaît des dames protestantes à qui elles ont donné, sinon la volonté, du moins le désir d'être sœurs de la charité. Un pareil ouvrage appartient à toutes les langues; la nôtre le réclame spécialement, puisque la plupart des œuvres admirables décrites par M. Brentano sont d'origine française. Dans notre pays d'ailleurs, si fertile en institutions de ce genre, combien de *philantropes*, témoins des effets de la charité chrétienne sans en connaître les principes, n'ont encore pour ses plus belles créations qu'une admiration ignorante et stérile. Le livre de M. Brentano pourra leur révéler pourquoi le Christianisme possède, en fait de charité, des secrets puissans que la philanthropie ignore et dont elle ne saurait faire usage. Nous ne recommandons pas cette touchante production aux âmes qui croissent à l'ombre de la foi : elle s'adresse à elles, elle leur va, comme la rosée du Carmel va aux fleurs de la Terre Sainte. Sous ces divers rapports, il était vivement à désirer que ce livre trouvât un traducteur qui eût à la fois une âme faite pour en sentir les généreuses inspirations, et un talent propre à en reproduire la pieuse et austère élégance; nous apprenons que ce vœu sera bientôt accompli, puisque madame de Saint-A*** en prépare une traduction. On a bien voulu nous en communiquer déjà quelques fragmens. Nous en choisissons un qui se rattache, à quelques égards, à la fondation de l'institut des *Frères des écoles chrétiennes*, et qui offre une de ces apparitions extraordinaires de sainteté que Dieu jette de temps en temps au milieu du monde, pour frapper de stupeur sa mollesse égoïste. La grâce fait de certaines âmes des Stylites de pénitence et d'abnégation, qui, du haut de leurs exemples inaccessibles, font du moins soupçonner à la foule frivole et moqueuse qu'il y a, au dessus du monde des sens, toute une vie de triomphes de l'esprit sur la matière, et sur ce qui est au dessous de la matière, l'orgueil.

Charlotte Roland, femme du sire de Maillefer, née à Reims, dans le milieu du dix-septième siècle, suivit son mari à Rouen où il exerçait un emploi public. Madame de Maillefer réunissait à la plus grande beauté une culture d'esprit toute mondaine et une coquetterie sans bornes. Toutes ses pensées et ses actions se rapportaient à faire valoir sa taille majestueuse et sa délicieuse figure qu'elle ornait tous les jours d'une parure nouvelle et précieuse et dans le genre le plus fantastique. Elle avait poussé la folie jusqu'à se faire faire une figure mouvante qui lui ressemblait parfaitement, sur laquelle elle essayait toutes ses parures avant de s'en parer elle-même; et ce n'est qu'après ces études qu'elle paraissait, aux bals, aux spectacles, aux festins, aux assemblées de jeu, aux promenades, heureuse et fière d'attirer les regards sur elle. Elle jouait gros jeu par vanité et fournissait abondamment sa table des friandises les plus rares.

Cette prodigalité allait ruiner M. de Maillefer, qui souffrait infiniment de s'être marié à une femme de ce caractère; mais comme il ne pouvait s'empêcher de l'aimer, il acquittait patiemment ses dettes extravagantes. Tous ces défauts, impardonnables à une femme chrétienne, étaient accompagnés d'une dureté abominable envers les pauvres. Elle n'aimait qu'elle-même, amour qui étant de nos jours très commun, n'a pas ici besoin de commentaire.

Un soir, un pauvre piéton s'approcha de sa campagne, il était dans un état lamentable et demandait en suppliant un asile, il ne pouvait aller plus loin. Le cocher de madame de Maillefer à qui il s'était adressé, alla demander à sa maîtresse la permission de donner un abri à ce pauvre homme dans le château. Il fut mal reçu. « Non, lui cria cette femme « inhumaine, de pareils gueux ne doivent jamais passer le seuil de ma porte ! « chassez-le à l'instant. »

Le cocher fut indigné de cet ordre, il eut peur de devenir le complice de cet

affreux crime devant Dieu et devant les hommes. Il conduisit secrètement le pauvre dans l'écurie et le coucha sur de la paille. Ce fut le dernier sommeil du mendiant, on le trouva mort le lendemain matin sur cette paille.

Quoi ! un mendiant couvert de haillons, quoi ! ce monstre, ce dégoût vivant avait osé exhaler son âme sous le toit de l'écurie de madame de Maillefer, la plus belle, la plus aimable, la plus spirituelle des femmes, la femme de meilleur goût, la reine, l'ornement de son sexe, la femme que le parfum et l'adoration pouvaient seuls approcher ! quoi ! cet ange terrestre, cette déesse de la bonne compagnie, dont l'esprit enivrait tous les cœurs, dont les paroles enchantaient toutes les oreilles, quoi ! cette femme-là devait s'entendre dire que ce malheureux avait osé laisser son corps sale et horrible sur la paille, à côté des nobles chevaux qui semblaient fiers de traîner cette parfaite beauté, et qui même étaient envieux dans cette charge par les plus beaux et les plus nobles chevaliers ! Quel attentat inoui ! Elle était hors d'elle de rage : l'odeur de la mort avait osé pénétrer dans le parfum de sa présence !

Elle accabla d'injures innombrables l'auteur de ce crime, ce cocher au cœur bas, et le chassa à l'instant même. Mais son expulsion n'arrêta pas les suites de son insolente charité, car il lui laissa son hôte mort. Le reste des gens suppliaient timidement leur maîtresse courroucée de leur donner un linge pour ensevelir le pauvre Lazare. Elle leur jeta une nappe avec répugnance et humeur, et seulement par horreur pour l'objet de son dégoût, mais pas du tout par respect pour les restes mortels de son prochain. Dans cette nappe donc le pauvre fut porté en terre.

Vers le soir, madame de Maillefer se mit à table sans penser à autre chose qu'à flatter par les mets les plus recherchés sa gourmandise, et à charmer sa société par la conversation la plus riante. Mais de même que la nuit avait été le dernier sommeil du pauvre mendiant, ce repas devait être le dernier repas voluptueux de cette cruelle prodigue. Tout d'un coup elle attache fixement ses regards sur la nappe qui couvre la table,

puis se lève avec effroi, et crie aux domestiques étonnés : « Otez cette nappe, « malheureux ! Comment se trouve-t-elle « ici, cette nappe que vous m'avez prise « ce matin pour ensevelir ce mendiant ? « pourquoi donc n'est-il pas encore en- « terré ? » Les domestiques examinent la nappe, et avec une frayeur qui égale presque l'épouvante de leur maîtresse, ils répondent tous à la fois : « Madame, « nous n'y comprenons rien, en vérité « c'est le même linge que vous nous « avez jeté ce matin, et nous avons en- « terré le mort dedans. O mon Dieu, « comment ça se trouve-t-il ici ! »

Le moment était arrivé où la miséricorde de Dieu attendait madame de Maillefer. La réponse de ses gens arrêta le sang dans ses veines, une épouvante glaciale la saisit, elle ne pouvait plus parler, et fut emmenée par les siens. Les convives se dispersèrent en secouant la tête.

Chacun s'expliquera ce singulier incident selon sa propre disposition d'esprit. On admettra un hasard, un échange, une erreur, l'exaltation ou la tromperie, ou bien (ce qui, du reste, est peu à craindre de la part de ces hommes qui n'ont guère de foi qu'aux miracles du hasard), on admirera ici un miracle de Dieu. Il faudra, du moins, toujours commencer par croire que cette dame si mondaine, et même sa société, ont pris toutes les informations imaginables à ce sujet.

La conviction de madame de Maillefer ne lui permit pas de prendre la chose sous un point de vue indifférent, et le plus grand miracle fut ici sa subite conversion. Ce linge qu'elle avait jeté avec humeur à un pauvre mort pour le couvrir, ce linge que ses gens assuraient avoir porté en terre avec lui, ce linge était mis sur la table de ses jouissances, comme si le mort ne voulait rien lui devoir. Seulement, cette nappe était déployée comme il convenait pour le service de sa table, et non pas jetée avec humeur comme elle l'avait donnée pour son service à lui. La pauvre madame de Maillefer reçut même par ce linge la plus grande récompense que l'aumône puisse obtenir : sa conversion !

Elle reconnut la main de Dieu qui la

menait au repentir. Tous les désordres de sa vie apparurent à son âme dans une affreuse lumière. Un vif sentiment de sa perversité brisa son esprit orgueilleux. Son cœur qui jusqu'alors avait repoussé la grâce de Dieu, son cœur dur se ramollit enfin et un amer repentir lui fit répandre un déluge de larmes. Elle était entièrement changée : sa pénitence devait être publique plus que sa vie mondaine ne l'avait été. Le peu que nous pouvons en dire ici paraîtra plus incroyable que ce que nous avons dit de ses erreurs, car dans celles-ci il est possible qu'elle ait des compagnes qui, jusqu'à présent, n'ont pas eu le bonheur d'être réveillées de leur songe. Il ne faudrait pas non plus en vouloir à ceux qui blâmeraient les extrémités auxquelles son repentir la porta, s'il n'était pas démontré que l'esprit de Dieu a conduit de très grands saints dans les mêmes voies extraordinaires. Examiné sous ce point de vue, tout ce qu'a fait madame de Maillefer pour réparer ses scandales passés, devient très respectable. Que chacun consulte ici avec la mesure de ses péchés la mesure de la grâce qu'il a reçue, et qu'il juge d'après cette règle.

Aux yeux du monde qui déteste la folie de la croix, rien ne pouvait paraître plus bizarre que ce qu'elle fit. Mais aucune considération humaine ne pouvait plus la retenir; chaque retard lui semblait une résistance à la grâce. A peine l'image de ses péchés se fut-elle présentée à elle, qu'elle eut recours aux moyens les plus extrêmes pour les effacer. Elle, la femme fière, despote, commença par demander pardon à tous ses gens, jusqu'à sa dernière servante, des mauvais exemples qu'elle leur avait donnés, elle le fit de la manière la plus humble, en pleurant. Dans sa maison, autrefois le centre de tous les plaisirs, elle fit succéder à ces bruyantes et folles joies un silence de deuil qui n'était interrompu que par ses gémissemens. Pour constater tout d'un coup sa rupture éternelle avec le monde et se mettre dans l'heureuse nécessité de ne plus pouvoir renouer avec lui, elle débuta par une action qui fit parler d'elle dans toute la ville et la fit passer pour folle.

Le premier dimanche qui suivit sa

métamorphose, elle mit, comme à son ordinaire, ses plus beaux vêtemens, ces vêtemens dans lesquels elle avait autrefois proclamé, à l'église même, sa beauté et sa richesse, enchantée de troubler toutes les têtes par cette éblouissante apparition, pendant qu'à la sainte messe se renouvelait le sacrifice de son Dieu et de son Sauveur mort pour elle sur la croix, dépouillé de tout, et seulement couvert d'outrages.

Elle ne pouvait plus souffrir la pensée d'avoir cherché, là, une vaine gloire, d'avoir excité, là, l'envie et toutes les passions, de s'être érigée, là, en idole, d'avoir usurpé l'adoration dans le lieu même où le Seigneur seul doit être adoré! L'implacable sentiment du poids de ses fautes ne lui laissait plus de repos. Elle aurait cru continuer à être coupable du plus infâme sacrilège, si précisément là elle ne se fût laissé mépriser et injurier.

A cet effet, elle mit par dessus toute sa magnifique toilette un sale tablier de toile de sac la plus grossière, et dans cet accoutrement elle alla à pied à la grand' messe de sa paroisse, à laquelle elle assista agenouillée sur la terre et dans le plus grand recueillement mêlé des larmes les plus amères. Les assistans, habitués à tourner les yeux sur elle, s'effrayèrent à sa vue; la plupart se moquèrent d'elle et la déclarèrent folle, d'autres ne pouvaient sortir de Pétonnement où cette bizarre apparition les avait plongés.

Toute la ville parla d'elle avec insulte et mépris. M. de Maillefer s'affligea du ridicule que sa femme s'était donné et crut que l'honneur l'obligeait à réprimer ce penchant si prononcé pour les humiliations publiques. Mais il fut obligé, pour qu'elle se rendît à ses desirs, d'employer son autorité d'époux. Tant que son mari vécut, l'humble pénitente obéit à sa volonté; ce ne fut qu'après sa mort qu'elle se livra toute entière à son zèle.

Par condescendance pour lui, elle se contenta donc de faire moins de pénitences publiques, mais il n'y eut plus dans son ménage aucune dépense superflue, tout fut donné aux pauvres. On ne trouva plus chez elle que la mise la plus simple, une table entièrement déchuë de son premier luxe, un sommeil court et réglé, beaucoup de ferveur pour la prière,

et des consolations surabondantes pour les malheureux, dont elle devint la mère dans toute l'étendue du terme.

C'est ainsi qu'elle fit croire à la solidité de sa conversion, que sa première démarche n'avait rendu qu'éclatante.

Son mari applaudissait à son goût pour une vie retirée. Il donna aussi son consentement pour la fondation d'une école à Darnetal, petite ville à une heure de distance de Rouen, mais il s'opposait d'une manière décidée à tout ce qui lui paraissait de l'exagération. Sa mort, qui arriva quelques mois plus tard, laissa à sa femme la liberté de faire encore de plus grands miracles de pénitence; et ce qui la fit long-temps prendre pour une folle lui acquit à la fin la réputation d'une sainte.

Elle était toujours pénétrée de remords et d'horreur d'avoir si grièvement offensé Dieu dans sa première vie, et séduit et scandalisé tant d'hommes par son luxe et sa vanité sans bornes. Elle n'eut plus de repos avant d'avoir rendu méprisable au monde entier cette personne qui avait été l'objet d'une si coupable idolâtrie. Ce que par un sentiment de justice on fait souvent à ceux qui se parent d'un faux éclat, mais ce qu'on ne fait guère vis-à-vis de soi-même, c'est ce que son merveilleux esprit de repentir la poussait à faire à son propre égard. Elle croyait que si par sa mise elle s'humiliait d'une manière poignante, elle obtiendrait de Dieu le pardon d'avoir tant de fois péché précisément par là.

Elle était déjà très mal vêtue et très pauvrement, mais cela ne lui paraissait pas encore une réparation. Elle avait péché par la recherche et les combinaisons les plus bizarres en fait de toilette, par la forme de ses vêtements et par des inventions qui surpassaient toutes les singularités de la mode; et elle se sentait poussée à exercer la pénitence de la même manière qu'on met des couronnes de papier à des trompeurs qui se sont fait passer pour Rois, comme on remplace des guirlandes de fleurs non méritées, par des guirlandes de paille.

Elle songeait à se faire faire une robe très singulière, mais il était difficile de trouver une couturière qui voulût s'en charger. Elle en fit venir une qu'elle sa-

vait être une pieuse jeune fille. Elle plaça devant elle une corbeille remplie de lambeaux d'étoffes les plus diverses par leurs tissus et leurs couleurs, et la supplia de lui faire un habillement complet avec ces débris de son ancien luxe et de ses innombrables robes.

L'ouvrière ne se montra pas docile. Elle craignit de se déshonorer en faisant une robe d'un genre si nouveau, mais madame de Maillefer insista tellement qu'elle consentit enfin à travailler dans un endroit où personne ne la verrait.

Parmi les nobles dames il était alors à la mode de porter des écharpes de velours doublées de soie. Madame de Maillefer s'en fit faire une de toile noire. Elle la mit un dimanche par dessus la robe que nous venons de décrire, elle prit pour chaussure des souliers d'homme auxquels la moitié des semelles manquait, et elle couronna tout ce costume par une coiffure digne du reste. Ainsi vêtue elle prit un grand bâton en main et alla vers midi à la dernière messe de la cathédrale où elle était dans l'usage de paraître avant sa conversion.

Son désir d'être injuriée et méprisée fut bien satisfait. Elle fut moquée et huée sans fin par toutes les rues. Depuis ce moment on ne douta plus de sa folie. Les gens bien disposés la plaignaient, et le peuple l'accablait de railleries. Mais elle continua à se montrer ainsi, et la populace continua aussi à la poursuivre de ses outrages.

Ses vœux étaient remplis. Elle ne répondait rien au flux de moqueries qui tombait sur elle, elle disait seulement et avec grande ferveur : « *Te Deum laudamus.* » Ou bien le cantique des anges : « *Saint, Saint, Saint.* » On l'entendait aussi murmurer les psaumes de la pénitence, d'un son de voix triste et plein de larmes, qui témoignait de son douloureux repentir; puis elle regardait souvent un crucifix qu'elle portait à la main, et le mouillait de ses pleurs.

Un jour qu'elle était dans ses méchants habits parmi une troupe de mendiants, une personne compatissante qui ne la connaissait pas, lui tendit une petite aumône qu'elle prit en la remerciant humblement. Mais les pauvres qui l'entouraient, oubliant le respect et la recon-

naissance qu'ils lui devaient, firent un crime à leur bienfaitrice d'avoir pris ce sou à leur détriment, ils l'accablèrent des plus grossières injures et poussèrent la colère jusqu'à la battre. Cet indigne traitement ne fit éprouver que de la joie à son cœur qui soupirait après l'humiliation. Elle ressentit une consolation profonde de se voir maltraitée par ceux à qui elle avait fait du bien, comme Jésus l'avait été par ceux qui lui devaient tout, et par elle-même avant sa conversion.

Chaque jour de sa vie nouvelle était marqué par de pareilles scènes. Nous n'avons rapporté que quelques traits épars de sa pénitence publique ; mais ils peuvent faire juger du degré de sainteté que cette amante passionnée de la croix et de humiliations, acquit pendant quinze ans d'une vie si extraordinaire.

Les mortifications secrètes qu'elle pratiquait ne seront comprises que de ces âmes qui sont conduites dans les mêmes voies. Elle s'était réduite volontairement à la plus extrême pauvreté, elle partageait presque tout son revenu avec les indigens, et n'en était pour la plupart du temps récompensée que par des marques d'ingratitude. Outre cela, plusieurs d'entre eux abusaient en toutes manières de l'expérience qu'ils avaient faite qu'on obtenait de sa bonté des largesses d'autant plus abondantes qu'on la mettait plus souvent à l'épreuve.

Elle n'accordait à sa faim que la plus grossière nourriture et celle qui lui déplaisait le plus, car son corps, qui autrefois avait été son idole, était devenu son ennemi mortel. Elle demeurait dans une chambre sans meubles, exposée aux intempéries de l'air. Elle dormait sur de la paille, souvent même sur le plancher, et toujours très peu de temps.

Dès la pointe du jour elle allait à l'église de Saint-Nicolas prier longuement sur des dalles de pierre, et on l'y remarquait souvent perdue dans la contemplation. Après cela elle avait coutume d'aller à l'hôpital de Sainte-Madeleine où elle passait la plus grande partie de la journée à rendre aux malades les plus humbles services.

Elle méditait aussi d'expier par une pénitence spéciale la grande vanité

qu'elle avait ressentie en se voyant admirée pour les saillies de son esprit brillant, enjoué et mobile. Elle s'efforça donc de les remplacer, à l'égard de tout le monde, par une apparente faiblesse d'esprit, de bêtise même ; et plusieurs personnes qui ne saisissaient pas sa conduite dans son ensemble, furent persuadées que sa stupidité était réelle. Son directeur seul, et quelques observateurs fidèles respectaient et admiraient en elle les effets d'une grâce qui se cachait sous un extérieur méprisable.

Le moment vint où ceux mêmes qui avaient le plus de préjugés contre elle ne purent lui refuser plus long-temps leur estime. Sa persévérance dans une vie si révoltante pour la mollesse de la nature humaine, les étonnait, et les obligeait de reconnaître ici l'œuvre de Dieu qui, quand il lui plaît, change un vaisseau de malédiction et de honte en un vaisseau de sainteté et de bénédiction.

Madame de Maillefer se sentait surtout portée à préparer les mourans à la mort, et Dieu la bénissait visiblement dans cette œuvre de charité chrétienne. Les faibles regards des malades s'attachaient, avides de grâces, sur ses lèvres ; ils écoutaient volontiers, ils adoptaient ses paroles à la fois consolantes et graves qui les ranimaient. Ils exhalaient volontiers leur âme dans ses bras, en lui laissant la douce assurance qu'ils étaient morts dans la grâce de Dieu.

Une vie si dure, si mortifiée, si entièrement vouée à la pénitence et au service du prochain, ne pouvait attendre long-temps la couronne du ciel.

Le fléau qui désola la France en 1693 hâta la récompense due à cette grande servante du Seigneur. La fièvre scarlatine exerçait de terribles ravages à Rouen, et emportait chaque jour une grande quantité de ses habitans. Les hôpitaux étaient encombrés de malades. Le vaste hôpital de Sainte-Madeleine ne pouvait plus contenir tous ceux qu'on y portait.

A cette occasion Madame de Maillefer, qui s'était entièrement consacrée à cet hôpital, redoubla de zèle, d'efforts. Elle servait les malades de cette maison avec un surcroît de dévouement et d'assiduité, sans jamais songer à elle-même, ni prendre la moindre précaution contre

une maladie si contagieuse. Elle la gagna enfin.

Son courage fit les plus grands efforts pour n'être pas obligée de s'arrêter, mais enfin la force de la maladie triompha. Lorsqu'elle sentit qu'il n'y avait plus d'espoir pour elle, elle quitta ses malades, comme une mère malade nourrit et couche encore ses enfans avant d'aller se coucher elle-même et mourir sous leurs yeux. Elle les quitta en pleurant amèrement, et en leur demandant pardon des négligences qu'elle pouvait avoir à se rapprocher à leur égard. Elle leur dit : « Nous prions les uns pour les autres de nous revoir tous là-haut, Dieu ne le veut plus ici-bas. »

Il était dix heures du soir. Elle ne put regagner qu'avec beaucoup de peine la chambre qu'elle avait louée dans la paroisse de Saint-Nicaise, vis-à-vis les Gravelines. Elle y passa la nuit couchée sur sa paille, et attendant avec des prières continuelles le moment de sa dissolution.

Le curé de Saint-Nicaise, M. le Paon, et la supérieure de l'hôpital de Sainte-Madeleine apprirent bientôt l'état alarmant de cette charitable servante des membres de Jésus-Christ. Ils s'empresèrent de se rendre chez elle avec tous les secours religieux et humains dont elle avait besoin. Ils la moururent sur son misérable lit de paille, à terre, seule, abandonnée, dénuée de tout, déjà près de la mort, avec les bras ouverts et les yeux fixés au ciel. Cet aspect les attendrit tellement qu'ils purent à peine lui parler, et ce fut la mourante consolatrice des affligés qui parla la première et consola, en les remerciant, ceux qui étaient accourus pour la consoler elle-même. La paix de son âme était si remarquable, sa joie intérieure était si vive qu'une espèce de pieux frisson parcourut les membres des assistans; ils éprouvaient une sensation indéfinissable, comme si Notre-Seigneur eût été lui-même présent pour assister sa servante abandonnée de tous les hommes.

On eut à peine le temps de lui donner les derniers sacremens, après lesquels elle languissait de toutes ses forces mourantes. Après les avoir reçus, elle eut pendant quelques instans un ravissement

d'amour céleste, puis elle s'écria : « Mon Dieu, je vais vers vous! » Avec ces mots, elle exhala son âme.

C'est ainsi que mourut, en 1693, cette victime de la charité, après plus de quinze ans consacrés aux exercices les plus héroïques des vertus chrétiennes, c'est ainsi que passa cette âme pardonnée, qui autrefois avait été engagée dans toutes les folies de la vie mondaine la plus condamnable.

Ceux qui assistèrent à ses derniers momens furent pénétrés de ce respect religieux qu'inspire toujours la sainteté. La nouvelle de sa mort se répandit bientôt. Elle attira dans sa maison un grand concours de personnes pieuses. Chacun espérait s'approprier une bagatelle qui eût appartenu à cette sainte, car maintenant on la nommait généralement ainsi. Mais on ne trouva à peu près rien chez cette femme extraordinaire, qui avait renoncé à toute propriété, même à celle de sa vie qu'elle avait aussi donnée. Il n'y avait là ni ustensiles de ménage, ni vêtements à partager, il n'y avait rien que la paille de son lit de mort et les cheveux de sa tête. On garda ces derniers comme des restes sacrés. Qui l'eût jamais cru, que ces boucles, comme la chevelure d'une nouvelle Madeleine, seraient coupées par les mains de pieux chrétiens avides de bénédictions, et conservées dans des médaillons de métal précieux, ces boucles dont le vaniteux arrangement, sans cesse varié, fatiguait jadis chaque jour la patience des plus habiles coiffeurs! C'est ainsi que cette pieuse amie de l'humanité, qui avait tout donné, put encore faire après sa mort, à l'amour chrétien, un don qui servit à l'augmenter; c'est ainsi qu'elle eut encore à quitter une dernière parure, qu'autrefois avait tant flatté sa vanité! Elle emporta sous terre une tête dépouillée, mais Dieu lui réservait dans un autre séjour, une parure de couronnes éternelles.

Pour ne pas interrompre l'histoire de la sainte passion de cette femme pour la pénitence, nous n'avons pas encore dit qu'elle fit pendant tout ce temps les plus grands sacrifices pour l'établissement d'écoles gratuites, destinées aux enfans des pauvres. Elle aida beaucoup les ef-

forts du vénérable père Barré qui vers ce temps institua l'ordre des maîtresses d'école gratuites, nommées de *l'Enfant Jésus*; elle fonda, comme nous l'avons dit plus haut, l'école des pauvres à Darnetal; et après la mort de son mari qui suivit de près cette fondation, elle voulut aussi accorder à sa ville natale de Reims le bienfait d'une école gratuite de garçons. Ayant trouvé dans M. Adrien Niel de Laon, un maître d'école très actif, et aussi un très habile négociateur dans ces sortes d'affaires, elle l'envoya à Reims avec des lettres pour son parent M. de la Salle, qui le protégea dans son entreprise; et, la Providence secondant les pieux desseins de madame de Maillefer, M. de la Salle devint le fondateur de l'ordre des *Frères des écoles chrétiennes*.

C'est ainsi que la compassion d'un cocher envers un mendiant mourant occasiona la conversion de la plus vaine des femmes, et par elle la fondation de l'ordre le plus bienfaisant, qui, de nos jours encore en France, conduit à Dieu au moins 64,000 pauvres garçons, et à qui pour cela même, les hommes de la liberté se plaisent à donner dérisoirement le nom d'ignorantins.

PANTHÉISME ALLEMAND (1).

Suite.

Ce qui nous incombe maintenant, c'est d'exposer avec toute la lucidité dont nous sommes capable le système de Hegel, ne voulant en bonne justice lui appliquer la condamnation sévère qu'il a, selon nous, méritée, qu'après avoir fait passer les pièces de conviction et les preuves de culpabilité sous les yeux du jury de nos lecteurs. Mais encore une fois que l'on se résigne bien aux ennuis d'une froide et longue audience. Nous commencerons par laisser parler l'accusé lui-même.

« La forme de l'esprit, c'est-à-dire l'idée, est tout son être et sa substance. L'idée se sait comme conscience d'elle-

même, et cette science ou conscience, n'est que l'idée sous un autre nom (1). Il n'y a de réel que l'idée. Or l'idée et l'intelligible sont synonymes; donc ce qui est intelligible est réel, et ce qui est réel est intelligible (2). Pensée, esprit, conscience de soi-même sont des déterminations de l'idée se prenant pour objet, et en tant que l'existence, c'est-à-dire telle modalité de son être, forme en elle une distinction d'avec elle-même (3). L'idée se comprenant elle-même comme subjectif aussi bien que comme objectif, telle est la notion de la philosophie véritable (4). Renfermant tout ce qui est déterminé et ayant pour essence de revenir à soi par la détermination d'elle-même, l'idée revêt diverses formes sous lesquelles la philosophie doit la chercher et la reconnaître. La nature et l'esprit sont les modes par lesquels l'idée se manifeste (5). L'idée absolue seule est l'être, la vie impérissable, la vérité se sachant elle-même, TOUTE LA VÉRITÉ. Elle est l'unique objet et le sujet unique de la philosophie (6). Ce qu'il y a de plus profond dans la pensée, l'idée absolue, c'est là Dieu (7). Dieu ne peut être atteint que dans le savoir pur, ÉTANT CE SAVOIR MÊME (8). Le savoir a essentiellement besoin d'un objet, et en sachant cet objet il se l'assimile. C'est pourquoi l'être éternel s'engendre ou se distingue éternellement. Mais ce qui se distingue de la sorte n'a point la forme d'un autre être; le distinguant et le distingué sont identiques (9). On dit : Dieu a créé le monde, et l'on parle de cela comme d'un fait accompli qui ne se renouvelle plus, comme d'une détermination qui pouvait être ou n'être pas. D'après cette manière de le concevoir, Dieu aurait pu se

(1) *Phænomenologie des Geistes* (Examen des phénomènes de l'esprit, p. 712.)

(2) *Grundlinien der Rechts philosophie* (Esquisse de la philosophie du droit, p. xx).

(3) Logique, deuxième vol., p. 299.

(4) *Ibidem*, p. 574.

(5) *Ibidem*, p. 571.

(6) *Ibidem*, p. 572.

(7) *Vorlesungen über die philosophie der Religion* (Leçons sur la philosophie de la religion, p. 342.)

(8) Examen des phénomènes de l'esprit, p. 712.

(9) Philosophie de la Religion, tom. II, p. 183.

(1) Voir la livraison de février.

révéler ou ne point se révéler, et la création serait une espèce de résolution volontaire non inhérente à l'idée même de Dieu. Mais Dieu, en tant qu'esprit, est essentiellement cette révélation; il n'a pas créé le monde une seule et unique fois, il le crée continuellement; il est l'acte même de cette révélation éternelle. C'est là l'idée, la détermination de Dieu (1). Sans le monde, Dieu n'est pas Dieu; le fini est un moment (ou élément) essentiel, nécessaire, de l'infini dans la nature de Dieu (2). Le fini est l'accidentel dans la substance divine, un moment, une distinction à laquelle cette substance s'est déterminée, mais une distinction et un moment nécessaires. Aussi peut-on dire que c'est Dieu même qui se limite (*der sich verendlicht*), qui pose en lui-même ces déterminations ou manières d'être. Dieu seul est: mais en tant qu'infini seulement, il est la négativité absolue (une idée, une pensée pure, *actus purus*); il lui faut l'activité, la création, pour être complet. De là le monde. Dieu le pose comme quelque chose d'autre; il devient lui-même cet autre être, il devient fini: mais ce fini n'est qu'une apparition, une modalité qui doit s'évanouir, et voilà le sens dans lequel le fini est un moment de la vie divine. Car la limitation des esprits n'est point quelque chose de réel; c'est une simple apparence, que l'œuvre de la dialectique consiste à dissoudre (3). L'Être éternel en soi et chez soi, ou la forme de la généralité; la forme de la particularisation, ou l'existence extérieure; le retour en soi-même du milieu du monde phénoménal, c'est-à-dire l'unité absolue, tels sont les trois modes dans lesquels Dieu existe. Cette divine histoire est celle de l'esprit (ou de l'idée) (4). On trouve tout cela exprimé dans le dogme de la Trinité de la religion chrétienne. Le Dieu abstrait, le Père, est la généralité totale, éternelle, *circonférente*; le Fils est la particularisation infinie, l'ensemble des phénomènes extérieurs; l'Esprit est l'idée absolue, en tant que telle: mais tous les

trois sont esprit (1). Or, comme il a déjà été dit plus haut, l'idée seule est l'Être, la vie impérissable, la vérité se sachant elle-même, TOUTE LA VÉRITÉ... La nature et l'esprit sont pour elle des manières diverses de dérouler son existence, et l'art et la religion des moyens divers de se comprendre, de se donner une forme adéquate (2). La logique doit être considérée comme le système de la pure raison, comme la sphère de la pensée pure. Cette sphère est la vérité même, telle qu'elle est en soi et pour soi, sans voiles. On peut donc dire que le thème de la logique est l'exposition de Dieu, tel qu'il est dans son être éternel (3). La logique est la science pure, le pur savoir dans son extension et sa compréhension (4). Elle renferme la pensée en tant et autant que la pensée est la chose en elle-même, c'est-à-dire qu'elle renferme la chose en tant et autant qu'elle est la pensée pure. En d'autres termes, la notion de la science est que la vérité est la pure conscience de soi-même, que l'être en soi est l'idée, et que l'idée est l'être en soi (5). La logique n'a point affaire à une pensée existant pour soi-même hors de la pensée; elle n'a point affaire à des formes présentant de simples empreintes de la vérité: les formes nécessaires et les propres déterminations de la pensée sont la vérité elle-même, la vérité la plus haute (6). Les déterminations ou nécessités logiques doivent être considérées comme les définitions métaphysiques de Dieu (7). La logique objective prend en conséquence la place de ce que jusqu'ici l'on a appelé métaphysique (8) etc., etc.»

Assurément tout ceci est bien faux, bien absurde, bien sec, et le plus souvent bien obscur, malgré le soin que nous avons pris de choisir les propositions qui expriment le plus nettement la pensée de Hegel: mais il n'est pas moins vrai que

(1) *Ibidem*, t. II, p. 197-198.

(2) Logique, t. II, p. 371-372.

(3) Introduction à la logique, p. XIII.

(4) Logique, t. I, p. 6.

(5) Logique, première édition, t. I, *introduc-*

p. x.

(6) *Ibidem*, p. XIII-XIV.

(7) Encyclopédie des sciences philosophiques,

§ 33.

(8) Logique, t. I, p. 1.

(1) Philosophie de la Religion, p. 137-138.

(2) *Ibidem*, tom. I, p. 121.

(3) *Ibidem*, t. I, p. 120-122.

(4) *Ibidem*, t. II, p. 177-178.

les esprits familiarisés aux investigations philosophiques, peuvent déjà voir cette masse d'absurdités se dessiner en un cycle complet d'immenses erreurs fortement liées ensemble. Et d'abord, selon le philosophe de Berlin, tout, dans le monde intelligible et visible, sortant de l'idée pour y revenir, il est très naturel que, d'après lui, la science véritable, la plus haute science, se réduise à connaître les formes du mouvement ou développement de la pensée. Cela posé, il ne faut plus s'étonner que la logique, qui a toujours été conçue et que l'on conçoit encore généralement aujourd'hui comme la méthode du raisonnement, soit identifiée par Hegel à la métaphysique. Cette manière de procéder, ce changement arbitraire d'une acception généralement admise, peut bien, au premier coup d'œil, n'avoir l'air que d'une bizarrerie : mais en pesant les paroles déjà citées et en examinant attentivement tout le mécanisme du système, on demeurera convaincu qu'une raison profonde, une condition *sine qua non* a déterminé Hegel à employer le mot *logique* dans le sens qu'il lui attribue, et à retenir ce sens de toutes ses forces. En effet, l'alpha et l'oméga de sa doctrine étant le PANTHÉISME DE L'IDÉE, ou, comme nous l'avons dit précédemment, l'hypostase divine de la pensée purement humaine, il devait, sous peine d'être arrêté à chaque pas dans sa marche, poser comme principe fondamental l'identité des déterminations logiques avec l'être absolu lui-même, avec la raison substantielle, avec Dieu ! Lors donc que vous l'entendez répéter incessamment que la logique n'est qu'une évolution nécessaire de l'idée universelle, infinie, parcourant les formes limitées de la proposition, du jugement et de la conclusion pour arriver à se saisir, à se comprendre elle-même comme totalité de l'être ; lorsque vous lisez, par exemple, ces paroles : « la logique dévoile le mouvement d'ascension de l'idée vers le degré où elle devient créatrice de la nature et passe à la forme d'une modalité concrète, laquelle forme une fois brisée par l'idée, celle-ci revient à soi comme esprit absolu (1) ; » ou bien la

phrase suivante : « l'idée, en revêtant un mode d'existence, distingue ses éléments les uns d'avec les autres : mais elle est toujours le fond, l'essence. le support de ces mêmes éléments qui la déterminent ; l'absolu est cette idée générale et une, L'IDÉE MÊME, dans laquelle les déterminations passagères rentrent comme dans leur vérité (1) ; » enfin, quand il va jusqu'à soutenir, en propres termes, que : « la nature humaine et la nature divine étant la même chose (2), la connaissance de Dieu est la conscience que Dieu a de lui-même en se sachant dans le savoir de l'homme (3) », permis à vous, sans aucun doute, d'éclater d'indignation et de pitié contre d'aussi absurdes blasphèmes ; mais n'oubliez point qu'en dehors du Christianisme auquel votre intelligence a le bonheur d'appartenir, ces blasphèmes absurdes forment le plus sublime et le mieux lié de tous les systèmes philosophiques. C'est, dans une sphère purement rationnelle, la contre-partie des poèmes de Byron ; c'est, pour qui sait aller au fond des choses, l'unique ensemble d'idées aussi vaste que conséquent qui puisse être opposé à notre foi, comme le dit à elle seule l'étymologie des deux mots : CATHOLICISME et PANTHÉISME.

Pour bien connaître et bien apprécier une doctrine telle que celle-ci, dans laquelle règne une grande unité de principes et un puissant esprit de conséquence, l'essentiel est de se placer, si l'on peut ainsi dire, au centre même du système, au point d'où partent et où aboutissent tous les rayons. Le point central de la doctrine de Hegel, c'est l'identité de l'être et de l'idée, de la science de l'absolu et de l'absolu lui-même pris dans son essence. Il le dit expressément : « l'idée renferme complètement l'unité du savoir et de l'être ; l'idée est l'être en soi, et l'être en soi est l'idée. La science ou l'idée de l'absolu, et l'absolu lui-même sont essentiellement une seule et même chose, et la philosophie n'est le plus grand moyen de saisir, d'embrasser l'idée absolue, que parce que la philosophie, à sa plus

(1) Encyclopédie des sciences philosophiques, pag. 5.

(2) Examen des phénomènes de l'esprit, p. 742.

(3) Philosophie de la Religion, Appendice, p. 551.

(1) Logique, t. II, p. 23.

haute puissance, est cette idée même, dans laquelle le savoir et l'être, la connaissance et l'objet de la connaissance se réunissent en une unité et identité absolue (1). »

Voilà qui est tout-à-fait clair, sinon pour le fond du moins pour l'intention : le philosophe de Berlin croit tenir dans et avec *l'idée primitive d'unité et d'identité de toutes choses*, la signification entière du monde intelligible et du monde visible, de l'objectif et du subjectif, la solution de tous les problèmes passés, présents et à venir, la clé qui ouvre le sanctuaire même de l'essence de Dieu, *tel qu'il est en son être éternel* (2).

Sans nous arrêter présentement à relever la fausseté impie de cette assertion, disons de quelle manière Hegel la développe, en nous servant autant que possible de ses propres paroles.

Partant de l'identité absolue, éternelle de l'être et de l'idée, Hegel applique à l'idée toutes les propriétés de l'être et réciproquement à l'être toutes les qualités de l'idée, ou, comme il dit, ses *déterminations logiques*. Dans la description de la marche dialectique de *l'idée*, nous avons *eo ipso* une description de la nature et des phases diverses de l'absolu.

Ainsi, en transposant les termes et en mettant à la place de *l'idée* l'être absolu, ou Dieu, déclaré identique avec elle, tout ce qui est dit de l'idée devra se dire de Dieu lui-même. L'être en général, de même que l'idée prise généralement, est quelque chose d'abstrait, d'indéterminé, et ce n'est que par la détermination, ou l'existence particulière, que l'un et l'autre peuvent parvenir à l'absolu; mais comme d'un autre côté l'idée, dans son essence, est l'être, et que l'essence de l'être est l'idée, il s'en suit, en dernière analyse, que tout le mouvement de l'idée n'est qu'une évolution de l'être en lui-même; c'est Dieu traversant les formes limitées de la nature extérieure et de la pensée humaine, pour arriver à la possession et à la compréhension complète de lui-même.

Le lecteur déjà suffisamment ennuyé,

(1) Logique, tom. I, p. xii. Voir aussi tom. II, pag. 572.

(2) Paroles déjà citées.

nous remerciera, sans aucun doute, de ne pas nous engager plus avant dans la série innombrable de raisonnements plus ou moins nébuleux par lesquels le philosophe de Berlin cherche à fixer son idée fondamentale et universelle, sans pouvoir jamais sortir d'un cercle qui effectivement n'a pas d'issue. Le vice de tout le système, repose sur la supposition purement gratuite que *l'idée*, prise dans la raison humaine, est identique à la raison et à l'être absolu, dont elle forme, avec le monde sensible, une passagère mais intégrante modalité. Tout ce que dit Hegel part de là, ou y revient. C'est en même temps le $\pi\rho\theta\tau\omega\nu$ $\psi\epsilon\lambda\theta\delta\epsilon\varsigma$ et le dernier mot de son panthéisme. Une fois touchés par le talisman de cette formule générale, des rapports purement logiques, et le plus souvent purement verbaux, se changent à ses yeux en rapports métaphysiques; la notion qu'il a imaginée de l'absolu devient l'absolu essentiel; son unité abstraite se métamorphose en une unité concrète qui embrasse, dans un de ses modes nécessaires, l'esprit humain et la nature; et comme tout cela n'est et ne peut être saisi que par la pensée, celle-ci, sous le nom sacramentel *d'idée*, se regarde comme la réalité unique, se fait Dieu, et s'adore elle-même.....

Encore une fois, voilà la substance du panthéisme hégélien. Il nous aurait été facile, en multipliant les citations et les réfutations, d'allonger beaucoup ce chapitre : mais comme probablement cela n'eût servi qu'à courir de nouvelles chances d'attirer sur notre travail la redoutable qualification de *ténèbres allemandes*, nous aimons mieux renvoyer aux œuvres complètes de l'auteur, whichever sera tenté de faire avec lui une connaissance plus particulière. Toutefois, nous regardons comme un devoir de clarté de prévenir les curieux, qu'excepté dans la *Philosophie de la religion*, dont nous donnons plus loin une analyse, ils ne trouveront guère d'autres résultats que ceux qui viennent d'être indiqués. Hegel, depuis le commencement jusqu'à la fin de son système, est engagé dans un labyrinthe inextricable, et s'il y a quelque profit à le suivre dans ses incessantes marches et contre-marches, d'un autre

côté c'est un exercice tellement pénible, qu'il ne faut le conseiller qu'à ceux qui s'y croiront obligés en conscience. Nous disons même très franchement, au risque de blesser une susceptibilité nationale tout aussi vive que la nôtre, qu'il n'y a que l'Allemagne où des livres écrits comme le sont ceux de Hegel, puissent jouir d'un public. Dans les autres pays de l'Europe, Dieu en soit loué, on n'écouterait pas des idées présentées d'une manière aussi confuse et obscure, quelle que fût la vigueur et l'étendue de pensée de l'écrivain. Du reste, pour être juste envers tout le monde, nous reconnaitrons que d'imposantes voix se sont élevées au delà du Rhin comme en France, non seulement contre le fond de ces doctrines monstrueuses, mais encore contre le langage inoui dans lequel elles s'expriment. Ainsi, pour parler d'abord des réclamations faites au nom de la forme indignement outragée, Gœthe, qui d'ailleurs était aussi lui panthéiste, combat dans une foule d'endroits et surtout par le style même de ses ouvrages, cette habitude qu'ont la plupart des philosophes de sa nation de recouvrir leurs idées d'une triple couche de termes opaques et de phrases mal faites. Dans les derniers temps de sa vie, comme aux plus beaux jours de sa puissance littéraire, il disait : « les abstractions philosophiques nuisent aux Allemands ; elles donnent à leur style quelque chose d'extravagant et d'insaisissable (1). »

(1) *Gespräche mit Gœthe*, Conversations avec Gœthe, publiées par Eckermann. C'est le même sentiment qui lui a fait mettre dans la bouche de Méphistophélès les vers suivants, dont nous avons voulu rendre aussi exactement qu'il nous a été possible, la piquante brusquerie : « Un gars qui fait de la métaphysique, ressemble à un animal qu'un mauvais génie ferait tourner à la même place sur une lande aride, tandis qu'autour de lui s'étendent et brillent de verdoyans pâturages. »

« *Ein Kerl, der speculirt,*
« *Ist wie ein Thier, auf durrer Heide*
« *Von einem basen Geist im Kreis herumgeführt,*
« *Und rings umher liegt schone grüne Weide. »*

(Faust.)

Évidemment nous ne rions ici que de l'abus d'une des plus belles facultés de l'esprit humain, laissant du reste à l'amour-propre de chaque individu le droit d'invoquer l'exception pour ses œuvres.

Quant aux attaques contre le vice intrinsèque du rationalisme et du panthéisme, elles n'ont jamais cessé dans la partie saine des penseurs d'outre-Rhin : elles s'y sont produites sous toutes les formes, depuis les spéculations de la métaphysique la plus élevée, jusqu'au sarcasme poignant et plein d'*humor*, comme on dit en Allemagne. Ne voulant point rouvrir la discussion doctrinale, et sans parler d'une foule de contradicteurs de Kant, ainsi que de Fichte, nous nous contenterons de nommer les principaux adversaires de Schelling et de Hegel. Ce sont, pour le premier : Schulze d'Helmstadt, Jacobi, Kœppen, Cajetan Weiller, Berg de Würtzbourg, Schmidt de Dillingen, Süsskind, etc. ; pour le second : Baader de Munich (1), Günther de Vienne, Franz Hoffmann, le plus ardent disciple de Baader, Sengler, professeur à Marbourg, et tout récemment Staudenmayer, qui a publié, dans ses *Annales de théologie et de philosophie chrétienne*, une série de dissertations que l'on pourrait appeler parfaites, si la netteté du style était égale à la profondeur et à la solidité des idées.

Un vieil athlète, dont l'âge n'a ni brisé les forces ni refroidi l'ardeur, s'est aussi mêlé à la lutte avec l'arme tant de fois victorieuse de sa pénétrante ironie. Nous voulons parler d'une vision fantastique de Goerres intitulée : *Miroir de l'époque*. Le lecteur qui a bien voulu nous suivre à travers le désert de Hegel, reposera sans aucun doute sur le morceau suivant, comme sur une véritable oasis, son regard fatigué :

« ...L'édifice situé au sud était une rotonde recevant le jour de bas en haut. C'était le vieux sanctuaire de l'ancienne école chrétienne, mais changé de destination, et approprié par des sophistes aux tours de force de leur métier. Dans le fond de la salle, sept langues de feu flamboyantes enveloppaient et éclairaient une statue de la *Sophie* éternelle. Un grand nombre de bustes d'anciens doc-

(1) Entre une multitude de traits éincelans de vérité et de verve, nous citerons celui-ci lancé par Baader contre la doctrine de Hegel : « L'athée nie « le Père ; le déiste nie le Fils ; le panthéiste nie le « Saint-Esprit en lui substituant l'esprit du monde, « lequel n'est point saint. » (*Propositions de la philosophie du savoir religieux*, p. 102.)

teurs s'élevaient autour du piédestal de la statue, et, sur des sièges de bois sans apparence, on lisait les noms de Thomas d'Aquin, d'Anselme, Bonaventure, et d'une foule d'autres : mais à ces places vides, nul de tant de vénérables personnages ne siégeait ni n'enseignait plus. Quantité d'hommes nouveaux étaient là, les uns adossés à la muraille, dans l'attitude d'une profonde méditation, les autres assis tout pensifs devant de petites tables, ou gesticulant violemment du haut de chaires très élevées. Tous parlaient à la fois, chacun de choses différentes, chacun dans un langage à part, chacun d'après ses propres cahiers. Personne n'écoutait en silence, personne ne prêtait la moindre attention à ce que disait son voisin, et pourtant ils disputaient tous entre eux sans relâche. Plusieurs écrivaient à la hâte des brochures, des journaux; d'autres raccommoiaient avec leurs hypothèses les trous faits par les vers à de vieux livres; d'autres enfin avaient devant eux le *rien philosophique* délayé en une sorte de teinture dans des cornues, et l'insufflant avec des tuyaux de paille, regardaient comme leur ouvrage le monde aux mille couleurs reflété par les bulles.

« Tout-à-coup voilà que sept individus vont se placer en front de bandière au milieu de la salle, et six s'élancent sur leurs épaules, offrant eux-mêmes les leurs à cinq autres, qui en reçoivent encore quatre, et ainsi de suite, jusqu'à ce que la pyramide soit terminée par un seul, lequel se pose sur les deux derniers, la tête en bas, les jambes en haut. Celui-ci est salué par ceux d'en bas *maître de l'école*, puis ils se mettent tous en marche, et le promènent au pas et en mesure autour de la rotonde, criant en cœur : *Vive l'incomparable, le génie supérieur à tous! c'est lui qui est la voie, la vérité, la vie!* Et chaque fois qu'ils passaient auprès des autres occupés à pérorer ou à écrire, ceux-ci les huaient, trépignaient et criaient : *A bas le faux prophète! c'est nous-mêmes, nous seuls qui sommes la vie, la voie, la vérité (1)!* »

L. BORÉ.

(1) *Eos, feuilles de Munich pour la littérature et l'art*, 1828, n° 103.

ROME,

WINKELMANN, GIBBON, CHATEAUBRIAND.

L'apparition du Christianisme a complété l'ouvrage de Dieu, l'humanité. Dès le début, il s'est proclamé l'ami de l'homme et le destructeur des idoles; il a entrepris son œuvre de destruction et de réorganisation. Entre le paganisme et lui, la lutte était inégale, car les passions humaines ne sauraient tenir longtemps contre une puissance surnaturelle. C'était la guerre des géans contre le ciel.

Parti d'un coin de l'Asie, le Christianisme s'est arrêté à Rome devant le trône des Césars, là où l'empire romain avait jeté ses fondemens, où s'était élevé un temple qui réunissait tous les dieux et toutes les croyances de la terre, là où le sentiment de la conservation était le plus profondément enraciné. C'est de ce centre, de ce point immobile que la nouvelle religion exerce son influence et agit sur tout ce qui l'entoure. La transformation de l'esprit humain s'accomplit par degrés, et à mesure que les autels des idoles tombent abattus, le sentiment de bienveillance mutuelle et de fraternité se développe. Plus de démarcation entre le riche et le pauvre : tous les hommes sont égaux devant Dieu, et Dieu, c'est la vérité, la loi. Plus de victimes égorgées sur des autels, plus de tyrans déliés. Les beaux-arts prennent une direction nouvelle, et des sujets d'amour, d'humilité, de chasteté remplacent la vengeance, l'orgueil, la débauche. Sur tous les points de la terre, s'élèvent des temples où la pensée chrétienne se manifeste dans toute sa grandeur. La prière, l'élévation de l'âme à Dieu trouve une forme dans l'inspiration de l'architecte; les flèches s'élancent de la terre vers le ciel.

C'est en vain que Volney se livre à ses rêveries philosophiques sur les ruines d'une puissante ville de l'Asie. Le temps a tout effacé. Pour retrouver l'ancien monde, partout il faut faire des fouilles, ou l'abandonner au hasard qui en fera surgir quelques débris sous le soc du laboureur. Il faut compulsier les historiens et travailler autant que Barthélemy pour

se faire une idée de ce qu'était la Grèce au temps où les rois scythes voyageaient comme Pierre le-Grand. N'y a-t-il donc pas un seul pays qui ait conservé sa forme antique, qui ait pu résister à l'influence du Christianisme pour représenter le passé et fixer les regards? Oui, il en est un, et l'on ne se douterait pas que c'est Rome.

C'est à Rome que le Christianisme a jeté ses fondemens, et s'il a eu assez de force pour étendre son influence jusqu'aux contrées les plus lointaines, à plus forte raison devait-il modifier le pays qui était le centre de son action, cependant il ne l'a pas fait. Rome présente un phénomène singulier; on y voit exister ensemble deux villes, l'ancienne et la moderne. On dirait qu'en sa faveur la révolution n'a point usé de son pouvoir de détruire. C'est sans détruire que le Christianisme s'y est organisé. Il s'y est mis en harmonie avec le paganisme, comme l'âme avec le corps. Le paganisme, en effet, représente la matière, et le Christianisme l'esprit. Ce phénomène merveilleux est le symbole de l'harmonie universelle, l'œuvre de la Providence qui a voulu lier le passé avec le présent; c'est une leçon pour l'humanité. Rome, dans sa double forme, offre des sujets de profonde méditation: d'abord, la forme matérielle, et ce mot doit être pris dans son acception la plus étendue. Elle est inerte, elle ne fait qu'obéir au Christianisme, à cette nouvelle pensée qui s'est emparée d'elle pour la faire servir à l'exercice de ses facultés. La pensée ancienne s'est éteinte, quand le cœur s'est ouvert au dogme consolant du Christ.

Le paganisme s'adresse aux sens, à l'imagination; il préside même à l'éducation littéraire. Le jeune étudiant pourrait se figurer qu'il est né sous le règne d'Auguste; à peine sa raison commence-t-elle à se développer, qu'il déclame les vers de Virgile, d'Horace, d'Ovide. Il raconte comment Junon ménagea un tête-à-tête amoureux entre Énée et Didon; il rit avec Horace qui s'enivre, qui aime et qui chante; il pleure avec Ovide regrettant dans l'exil les douceurs de la capitale du monde. Mais que dis-je? Il ne rit pas, il ne pleure pas non plus, il ne s'intéresse point à ces gens-là, mais

il s'approprie leur beau langage pour le faire un jour retentir au milieu d'une assemblée en l'appliquant aux croyances du chrétien. Cette liaison du paganisme avec le Christianisme est si intime et tout à la fois si innocente, que les prêtres n'ont pas craint de décapiter un Jupiter et de lui ajuster la tête d'un Saint-Pierre. C'est cette statue dont tous les fidèles qui se rendent à l'église du Vatican vont baiser humblement les pieds. Qu'y a-t-il d'étonnant? Le code de Justinien règne à côté de l'Évangile: l'un sert à l'autre, et c'est le pape qui fait exécuter les lois de Trajan aussi bien que celles de Tibérius. Lui-même, porté processionnellement, rappelle la pompe des anciens triomphes. Voilà un riche appât pour l'imagination des hommes. Il ne s'agit pas d'une religion chétive qui, née dans la tête d'un pauvre philosophe, ne se rattache à aucune époque de grandeur, mais végète aridement comme une plante sur laquelle ne tombe point la rosée du ciel. Le Christianisme à Rome a dédaigné les formes nouvelles de l'architecture gothique qui a brodé les édifices du Nord. Il n'en avait pas besoin: l'Orient, la Grèce, le monde entier avait travaillé à sa parure. Le génie de Michel-Ange s'empara du plus beau temple romain, il l'éleva dans l'air, il en fit une coupole. Cette remarque que chacun peut faire est d'une haute portée, et les voyageurs qui visitent Rome ne s'en rendent pas assez compte pour en comprendre tout le sens philosophique. C'est en lui que réside la puissance secrète qui attire au Capitole les habitans de toutes les contrées du globe. C'est une sympathie qui lie les individus de tous les temps, de tous les pays; malgré les révolutions qui bouleversent les empires, une foi universelle fait agir les hommes et les rassemble. Voyons comment ce double caractère de la ville éternelle s'est révélé aux esprits supérieurs confondus avec la foule qui accourt à ce grand rendez-vous. Il s'y trouve un grand nombre de poètes, d'artistes, de philosophes qui, transportés d'admiration, s'arrêtent pour graver dans leur esprit les merveilles qu'ils vont répandre ensuite chez les peuples. J'en choisirai trois: Winkelmann, Gibbon et Chateaubriand; un Allemand, un

Anglais, un Français. Pourquoi pas un Romain ? Les naturels d'un pays sont, à son égard, comme tous les hommes par rapport au globe terrestre. Nous tournons avec notre planète sans nous en douter, et pour nous convaincre de cette vérité, Galilée a dû recourir aux étoiles. Winkelmann est une brillante étoile du ciel d'Allemagne.

Il est à Rome et il croit à peine à son bonheur ; il en jouit comme d'un rêve qu'il vient de réaliser, rêve qui l'avait long-temps tourmenté dans sa patrie, qui lui avait fait sentir le besoin d'émigrer pour réjouir son génie au milieu des beaux-arts. Entraîné par un enthousiasme continu, il court les rues, entre dans les maisons, visite les galeries, les musées. Entre Rome et son génie se passe un grand mystère, le même qui a toutes les fois que la nature se révèle à l'artiste, l'inspiration. Rome se présente à lui, non sous le forme d'une femme comme jadis à César ; cette allégorie n'aurait fait qu'obscurcir ses idées : mais matériellement, comme une ville objet de curiosité pour le voyageur le plus ignorant ; car le véritable génie ne voit que les choses qui tombent sous les yeux de tous. La différence est dans un sentiment qui ne s'explique point, et dont l'artiste est vivement pénétré. Winkelmann, comme les autres, vit dans Rome l'alliance de l'ancien et du moderne. Il ne manqua pas de distinguer le paganisme du christianisme, la matière de l'esprit. Quelle était sa mission ? C'était d'embrasser ce double état de Rome, d'y porter l'examen pour montrer le beau de la matière et le beau de l'esprit. Il a entrevu la vérité, il s'est mis en chemin pour l'atteindre, mais il s'est égaré. Le beau de la matière l'a frappé et son charme l'a séduit. C'est devant l'Apollon qu'il s'inspire avant de faire ses courses d'observateur, avant de prendre la plume. C'est la mesure à laquelle il rapportera toutes les autres beautés. Il passe la première année à remarquer que les parties saillantes des statues, comme les bras et les têtes, sont de restauration moderne, et que, par conséquent, leurs noms et leurs attributions ne datent point de l'antiquité. Cette observation produit chez lui le doute : pour le génie, le doute

est toujours l'aurore d'une nouvelle création. Winkelmann se dégage de tous préjugés, il s'abandonne à ses réflexions, il se jette dans l'histoire. C'est là qu'il cherche les noms des statues, ou pour mieux dire, il cherche les hommes qui se sont offerts à ses yeux sous un casque ou avec des cheveux frisés, il cherche les femmes dont un voile ne cache pas assez les formes, ou dont les belles formes ne sont pas voilées. A l'aide de son imagination, il reconstruit l'ancien monde. Que l'on considère cette merveilleuse construction ! Elle existait à Rome, et personne ne s'en doutait. En quoi consistait-elle donc ? C'est une réunion de toutes les nations civilisées de l'Orient, de la Grèce, de l'Égypte, de l'Étrurie, dont les beaux-arts, avec leur caractère distinctif de religion, de mœurs, ornent aujourd'hui les palais, les fontaines, les églises. Cette construction de l'esprit une fois achevée, l'artiste peut se passer de l'histoire ; elle est tout entière dans les beaux-arts ; on y trouve l'époque de Sésostris, d'Alexandre, d'Auguste, de Constantin. On croit même s'asseoir sur les bords du Nil, respirer l'air parfumé de l'Orient, se mêler aux danses grecques ou arabes et serrer la main à un héros dont le nez est aquilin ou aplati. Les beaux-arts étant ainsi ressuscités, l'imagination ne connaît plus de bornes, et Winkelmann, charmé par la contemplation de la beauté matérielle, charme à son tour ses lecteurs. Il s'identifie avec son sujet ; il en est épris ; sa passion a quelque chose de celle de Quasimodo pour la cloche de Notre-Dame. Winkelmann, en effet, quittant Rome et traversant les Alpes du Tyrol pour se rendre en Allemagne, devint triste et sombre, car le beau souvenir de Rome l'accablait, et regardant des maisons, il s'écriait : *Quelle pauvre architecture ! Qu'est-ce que ces toits terminés en pointe ?* Et durant son voyage, il ne faisait que répéter : retournons à Rome. On doit conclure de cet exemple quel était le caractère de cette passion propre au génie, et qui s'était emparée de toute son âme. Il s'était épris aussi de Rome moderne. Les figures religieuses de Raphaël et de Guido attirèrent son attention, mais seulement par le plus ou moins de régularité des

traits, par la manière dont elles sont drapées ; la pensée philosophique demeura cachée sous les formes extérieures. L'auteur ne parvint pas à la saisir. Son ouvrage sur la *Capacité de sentir le beau dans les productions de l'art* est moins profond que son histoire de l'art lui-même. Il s'était trop attaché à la matière de Rome ancienne pour comprendre la pensée religieuse de Rome moderne. Son éducation ne lui donnait pas l'élévation d'âme nécessaire pour la seconde partie de son ouvrage. Né protestant, il avait embrassé le catholicisme pour entrer dans l'intimité des Romains. L'esprit d'incrédulité qui régnait à son époque n'était pas un obstacle moindre. S'il fût né catholique, il lui aurait suffi des souvenirs religieux de son enfance, de cette époque où le cœur tendre s'émeut devant un tableau, et conçoit même quelque chose de plus élevé que le goût matériel des beaux-arts. Son génie manquait du flambeau qui sert de guide dans les productions inspirées du Christianisme.

C'était en plein jour, dans toute la pompe de ses beaux-arts que Rome s'était révélée à Winkelmann. Ce fut dans le silence de la nuit qu'elle se dévoila aux yeux de Gibbon. Il était assis sur le Capitole, et le souvenir du patriotisme, de la grandeur et de la puissance des anciens se réveillait dans son esprit. Il passait la main sur son front comme pour y rappeler les époques brillantes de l'histoire romaine, quand, tout-à-coup, le chant des moines se fit entendre. Ils psalmodiaient les versets du roi prophète dans le chœur d'une église qui avait été un temple de Jupiter. Comme la nuit lui apparaissait sublime avec cet accompagnement de mélodie religieuse ! C'était l'échelle de Jacob qui, élevée sur cette même colline d'où la guerre se répandait jadis sur l'univers, mettait aujourd'hui le ciel en rapport avec la terre. Quelle impression cette antithèse dut produire sur l'esprit de Gibbon ! Il s'irrita contre le christianisme dont le chant venait troubler sa méditation comme il avait troublé sa vie. Gibbon était né protestant ; la lecture des œuvres de Bossuet et la force de ses arguments contre les doctrines de Luthier lui avaient fait embrasser le catholicisme ; mais cette con-

version était plutôt celle d'une intelligence terrassée par une argumentation accablante, que d'un cœur touché par l'onction de la parole sainte. Bientôt, persécuté par ses parens et par ses compatriotes, il fut réduit à une vie de privations. Le catholicisme était la cause de cette disgrâce, il l'abjura. Voilà l'idée qui s'offre à lui sur le Capitole au milieu de la nuit, et il conçoit le projet d'écrire l'*Histoire de la décadence et de la chute de l'Empire*, où toute son admiration sera pour la gloire ancienne, et où il dénigrera le Christianisme qui n'a paru que pour la renverser. Tel est le double aspect sous lequel Rome se présente à Gibbon. Mais, quelle différence entre l'historien anglais et l'artiste allemand ! Celui-ci était amoureux, il est vrai, de la beauté matérielle de Rome, mais elle l'inspirait, elle allumait en lui l'enthousiasme ; il la voyait dans le Christianisme comme dans le paganisme. Cet enthousiasme pouvait en quelque sorte remplacer l'exaltation religieuse, car il y a quelque chose de céleste dans le génie des beaux-arts. Le cœur de l'Anglais, au contraire, était froid, dépourvu de sensibilité. Étant jeune, par exemple, il avait écrit un petit ouvrage sur le siècle de Sésostris. Eh bien ! à cet âge où le sentiment a tant de chaleur, l'imagination tant d'entraînement, son principal soin fut de préciser exactement la date de ce règne, au lieu de s'animer au récit des exploits qui lui ont donné tant d'éclat. Il agissait presque aussi froidement à l'égard de Sésostris qu'envers la dame de sa pensée. S'étant cru sérieusement amoureux d'une jeune personne, il voulait l'épouser. Des obstacles élevés par les parens empêchèrent le mariage. Alors cet amant passionné écrivit à son idole avec une résignation toute philosophique, et termina sa lettre en lui disant que *dorénavant il ne pouvait être que son très humble serviteur*.

Supposez debout sur le Capitole un homme qui n'est capable ni d'amour ni d'enthousiasme : il doit, comme l'a fait Gibbon : se passionner pour cette force brutale qui était l'âme de l'empire romain, et ravalier la pensée religieuse qui a proclamé l'amour et l'émancipation des hommes. Gibbon, ainsi que Winkel-

mann, promena ses regards sur toute la face de la terre pour embrasser l'empire des Antonin et des Trajan, où il ne sut voir que l'homme et la matière. Il s'y traîne de province en province pour ramasser des idées sur l'état des finances, sur la tactique des batailles, sur les causes matérielles des révolutions, et quand il rencontre la lumière du Christianisme, il ferme les yeux, il se complait dans les ténèbres. Mais au moins agit-il en homme de bonne foi comme le fait Winkelmann au milieu de son enthousiasme ? Le lecteur a lieu de suspecter sa sincérité d'écrivain. Ses citations ne sont pas toujours exactes et laissent apercevoir parfois un esprit préoccupé. Le système de ses idées n'était pas même suffisamment arrêté, car la publication de son livre ayant excité contre lui une polémique de la part des chrétiens, il avoua qu'il aurait traité son histoire sous un autre point de vue s'il en avait prévu les conséquences. Tourmenté du désir de la gloire, il plaçait ses œuvres et le suffrage de ses contemporains au dessus de la vérité même. Je le vois à Lausanne dans son pavillon, au milieu d'une belle nuit ; il est là, écrivant les dernières lignes de son ouvrage ; puis, le voilà qui se lève et sort pour se promener au clair de la lune. On dirait que la nuit seule est favorable aux rêveries de cet Anglais, et que c'est au milieu du silence des ténèbres que son âme s'extasie devant de délicieuses images. Pas du tout. Chez lui, absence totale d'enthousiasme : en se promenant ainsi, il ne pense à son ouvrage que comme à un exercice habituel qui lui est agréable.

Ce n'était pas un homme étranger à tout sentiment artistique et dépourvu d'imagination qu'il fallait pour comprendre Rome moderne, la pensée du Christianisme. C'était un poète, un génie tel que Chateaubriand. Enfant de cette France où la voix d'un pauvre ermite arma l'Europe chrétienne contre l'Asie, il ne demeura pas froid devant le spectacle imposant de sa religion. Il la chérissait dès son enfance. Le feu de la poésie s'était allumé dans son cœur presque au même temps que la foi du chrétien. Elle avait été pour lui une source inépuisable de consolations pendant les orages de sa vie,

à cette époque de désordre et d'anarchie où le sang de ses parens coulait sur l'échafaud, où la terreur interdisait aux Français le culte de leurs pères. Il avait entendu la voix de la France réclamant ses autels. Quelle comparaison peut-on établir entre un cœur agité par tant d'émotions et l'esthétique d'un artiste allemand, ou la philosophie sèche d'un historien anglais ? Pouvait-il se borner aux proportions d'une statue, aux dates d'une histoire ? Sans doute, il n'a pas dédaigné ses deux devanciers ; au contraire, il a visité Rome avec eux, comme Dante descendit aux enfers accompagné de Virgile ; mais, de même que Dante monta seul dans le ciel pour contempler des merveilles dont la vue était interdite à un païen, Chateaubriand s'est élevé à la contemplation d'une pensée jusqu'à laquelle les deux autres ne pouvaient arriver. Il ne s'agissait de rien moins que d'expliquer comment Rome ancienne était devenue Rome la moderne. Cet examen ne pouvait avoir le caractère de celui de Gibbon, car la raison du poète français était entraînée dans sa marche par l'élan du cœur et éclairée par la foi. C'était une inspiration qui, à travers la splendeur des beaux-arts et la grandeur de l'Empire, saisissait une plus vive lumière, le Christianisme, qui est l'âme de Rome. La transition de la forme ancienne à la nouvelle était son idée fixe, mais il y voyait le triomphe de l'homme, l'avvenir de l'humanité, et au lieu de regretter l'Empire, il se réjouit de sa chute.

Ce fut à Rome, en 1802, qu'il conçut l'idée du poème des Martyrs, où son inspiration encore vague devait se manifester avec toute la pompe de la poésie. Serait-il étonnant que l'auteur eût rempli une mission sans le savoir ? Il est dans le caractère du génie de révéler sa pensée dans ses œuvres, de la mettre pour ainsi dire sous les yeux des lecteurs, tandis qu'il parait l'ignorer lui-même. L'inspiration dicte les paroles, la raison les examine. Celle de M. de Chateaubriand semble vouloir nous donner le change. Il déclare dans sa préface que le but de son ouvrage est tout-à-fait littéraire. Le Christianisme, dit-il, prête à la poésie, au moins autant que le paganisme, dans le développement des caractères et dans

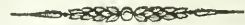
le jeu des passions, et le merveilleux de cette religion peut lutter contre le merveilleux de la mythologie. Son but est évidemment plus élevé et se montre à chaque page du livre.

L'auteur n'a pas renfermé l'action de son poème dans l'enceinte de Rome. Elle est, en effet, le centre de tous les grands faits de l'histoire, et on ne peut la considérer détachée du reste des nations. Avant elle, il n'existait point de ville autour de laquelle se groupassent tous les événemens. Quand on est à Rome, il faut étendre son regard jusqu'aux confins de la terre, car, de tous les peuples, la victoire n'en avait fait qu'un. Le temps n'a point détruit ce lien établi par la force. Rome, sous Dioclétien, annonce la grande révolution du nouveau culte. Toutes les parties de l'empire se ressentent de ce mouvement : et voilà l'auteur qui nous fait faire avec lui le tour du monde. Son génie a surpris l'humanité dans le plus beau moment de son activité morale, plus admirable encore que son activité physique. Sacrifices, exploits, vertus, tout ce qu'il y a de grand au fond du cœur humain abonde dans cette période sublime. Les autres époques sont marquées par l'asservissement des peuples, par les haines, par les luttes d'intérêt matériel, mais celle des Martyrs est consacrée à l'émancipation, au dévoûment, au ciel. C'est dans le caractère même du premier siècle chrétien que l'écrivain a puisé ses plus belles inspirations, et il nous a donné Eudore et Cythodocée comme le symbole de l'humanité, l'Adam et l'Eve de la Rédemption. Il ne s'est pas contenté, comme Winkelmann, de rester à Rome et de parcourir le reste du monde sur les ailes de l'imagination; Chateaubriand s'identifiait trop avec son sujet pour ne pas y chercher ses moindres émotions. Il s'embarque pour visiter les pays qu'il va décrire. C'est là qu'il réveille les hommes purs qui commerçaient avec les anges. C'est là qu'au milieu des émotions excitées par tant de souvenirs, par la tempête, par la brise de la nuit, la lune l'éclairait, la lune qui avait visité Gibbon à Lausanne dans la tranquillité de sa retraite. Après cela, qu'y a-t-il d'étonnant si, en lisant son poème, on croit assister aux dernières

fêtes du paganisme qui languit près de s'éteindre dans les contrées où Isis respirait le parfum de son lotus, où Minerve cultivait l'olivier, où on immolait des bœufs à Jupiter, des hommes à Teutatés.

Le poème aussi bien que l'époque exhale le parfum de la nouvelle religion, mais les beaux-arts du paganisme y trouvent leur place comme aujourd'hui à Rome. Rome ! Oh ! le beau sujet d'une épopée ! Peut-on comparer avec lui quelque autre sujet déjà traité ? Qu'est Troie, la Rome de l'Asie, au temps où l'on voyait tout le monde renfermé dans un pays, et où le ciel et la terre se mettaient en mouvement pour venger l'enlèvement d'une coquette ? La Jérusalem des Croisades est elle-même inférieure à la Rome des Martyrs. Tout ce qu'il y a de grandeur dans les Croisades vient de Rome qui est le siège de la foi, et tout vient de l'époque des Martyrs. Si on voulait représenter la création sous la forme d'un drame, divisé en trois parties, une telle époque occuperait le milieu, elle serait l'intrigue. Or, pour compléter ce drame, il n'y a qu'à placer dans la première partie le poème de Milton, qui en sera la prothèse. C'est là, en effet, que la destinée de l'homme et de la nature est peinte au moment où elle va commencer. Les êtres surnaturels font leur début sur la scène du monde et excitent les passions des hommes ou les compriment. Voilà donc la prothèse et l'intrigue : prenons Dante, et nous aurons la catastrophe dans son Enfer, Purgatoire et Paradis. Winkelmann fournirait les décorations nécessaires à la représentation de ce drame, car les beaux-arts sont les décorations des scènes de la vie. Et Gibbon ? Il restera spectateur, et se dépitera comme un faiseur de drames à qui aurait échappé un beau sujet qui lui eût valu un succès de vogue.

LUIGI CICCONI.



DES PRISONS EN FRANCE.

Bagnes, Prisons et Criminels; par B. APPERT, 2^e édition (1). — De l'état actuel des prisons en France, considéré dans ses rapports avec la théorie pénale du Code; par L. M. MOREAU-CHRISTOPHE, ancien inspecteur-général des prisons de la Seine (2).

« Le père Mabillon est le premier auteur français qui ait écrit *ex professo* sur la réforme morale des prisons. C'est même à lui, pour le dire en passant, qu'est due la première pensée du *système pénitentiaire américain*, pensée toute *monastique* et toute française, quoi qu'on ait pu dire à ce sujet pour lui donner une origine genevoise ou pennsylvanienne. Je crois, du moins, en trouver la révélation ou la trace dans ce passage, pour ainsi dire prophétique, d'une dissertation fort remarquable, dans laquelle le savant bénédictin développe les moyens de réformer le moral des religieux détenus, et réduit ces moyens à quatre : *l'isolement*, *le travail*, *le silence* et *la prière*. — « Pour revenir, dit-il, à la prison de Saint-Jean-Climaque, dont j'ai parlé ci-dessus, on pourrait établir un lieu semblable pour renfermer les *pénitents*. Il y aurait, dans ce lieu, plusieurs cellules semblables à celles des chartroux, avec un laboratoire pour les exercer à quelque travail utile. On pourrait aussi affecter à chaque cellule un petit jardin, qu'on leur ouvrirait à certaines heures, pour les y faire travailler et leur faire prendre un peu d'air. Ils assisteraient aux offices divins, renfermés dans une tribune séparée. Leur vivre serait plus grossier et plus pauvre et leurs jeûnes plus fréquents. On leur ferait souvent des exhortations, et leur supérieur ou quelque autre de sa part, aurait soin de les voir en particulier et de les consoler et fortifier de temps en temps. Aucun n'entrerait dans ce lieu, où l'on garderait une solitude exacte. Si cela était une fois établi, loin qu'une telle solitude parût horrible et insupportable, je suis sûr que la plupart n'auraient

presque point de peine de s'y voir renfermés, quoique ce fût pour le reste de leurs jours. Je ne doute pas que *tout ceci ne passe pour une idée d'un nouveau monde*. Mais quoi qu'on en dise et quoi qu'on en pense, il sera facile, lorsqu'on le voudra, de rendre les prisons plus supportables et plus utiles (1). » — « Cette *idée*, en effet, accueillie en étrangère sur le sol qui l'avait vu naître, a traversé les mers du *nouveau monde*, qui s'est hâté de l'adopter comme sienne, et d'où elle nous est ensuite revenue toute formulée, après y avoir poussé, fructifié, grandi.... Et comme elle nous est revenue de loin, elle aurait beau mentir aujourd'hui que nous ne l'en croirions pas moins sur parole. Ce serait même peut-être un motif de plus, pour nous, d'ajouter foi à ses merveilles. Quoi qu'il en soit à ce sujet, et sans nier en rien les heureux résultats obtenus de la mise en pratique du système pénitentiaire aux Etats-Unis, résultats que nous apprécierons plus tard, lorsque nous parlerons de l'application de ce système, constatons seulement ici que la dissertation du religieux de Saint-Maur est le premier jalon planté dans le champ de la *réforme pénitentiaire des prisons* » (Moreau-Christophe (2)).

(1) *OEuvres posthumes* du père Mabillon; édit. de 1724, t. II, p. 321 et suiv.

(2) Observons toutefois, que l'Église avait depuis long-temps consacré et mis en pratique dans sa discipline spirituelle, le principe que l'on cherche aujourd'hui à faire prévaloir dans le régime pénal, qui est de faire tourner la peine à l'amendement du coupable, et d'améliorer, de réhabiliter l'agent par les mêmes moyens qui châtent et flétrissent l'acte.

« Il y a, dit à ce sujet M. Guizot, un fait trop peu remarqué dans les institutions de l'Église; c'est son système pénitentiaire, système d'autant plus curieux à étudier, qu'il est, quant aux principes et aux applications du droit pénal, presque complètement d'accord avec la philosophie moderne. Si vous étudiez la nature des peines de l'Église, des pénitences publiques qui étaient son principal mode de châtement, vous verrez qu'elles ont surtout pour objet d'exciter dans l'âme du coupable le repentir, dans celle des assistans la terreur morale de l'exemple. Il y a bien une autre idée qui s'y mêle, une idée d'expiation. Je ne sais, en thèse générale, s'il est possible de séparer l'idée d'expiation de celle de peine, et s'il n'y a pas dans toute peine, indépendamment du besoin de provoquer le repentir du coupable et de détourner ceux qui pourraient être

(1) Paris, chez Guilbert, quai Voltaire, 21 bis.

(2) Paris, chez A. Desrez, libraire, rue Saint-Georges, 11.

Plus loin, en parlant des bagnes, nous aurons occasion de dire ce que tenta la charité, personnifiée dans son représentant le plus populaire, saint Vincent de Paul, pour faire pénétrer un rayon du ciel dans ce *dernier cercle de l'enfer des prisons*. Mais ni les efforts isolés et passagers de la bienfaisance individuelle, ni le plan rêvé par un penseur dans la solitude du cloître, ne purent prévaloir contre des abus aussi universels qu'invités. Les critiques que provoqua, en 1788, de la part du publiciste anglais John Howard, le déplorable état des prisons de France (1), n'étaient malheureusement que trop justifiées par les faits. Sous la Restauration on s'occupa sérieusement et avec une noble ardeur, d'une réforme dont le succès demandait et les pacifiques loisirs qui favorisent les améliorations intérieures, et le bon vouloir d'un gouvernement assez confiant en ses intentions et en ses actes, pour ne pas craindre que les murailles de toutes les prisons du royaume fussent transparentes, et des habitudes de publicité qui, en signalant le mal, appellent de tous côtés le remède.

« La Restauration, fertile en tant d'écrits de toute espèce, dit M. Moreau-Christophe, l'a été surtout en écrits sur les prisons. » En même temps que les publicistes mettaient en circulation des idées qui avaient été presque entièrement méconnues dans la pratique administrative, le pouvoir faisait acte de bonne volonté par la création de la *Société royale des prisons*, et ordonnait la publication des docu-

mentés de le devenir, un secret et impérieux besoin d'expiation le tort commis. Mais, laissant de côté cette question, il est évident que le repentir et l'exemple sont le but que se propose l'Église dans tout son système pénitentiaire. N'est-ce pas là aussi le but d'une législation vraiment philosophique? N'est-ce pas au nom de ces principes que les publicistes les plus éclairés ont réclamé, de nos jours, la réforme de la législation pénale européenne? Aussi, ouvrez leurs livres, ceux de M. Bentham, par exemple, vous serez étonné de toutes les ressemblances que vous rencontrerez entre les moyens pénaux qu'ils proposent et ceux qu'employait l'Église, etc. »

(*Histoire de la Civilisation en Europe*, 6^e leçon, pag. 16.)

(1) *État des prisons, des hôpitaux et des maisons de force*; par John Howard; 2 vol., édit. de 1783. Paris.

mens relatifs à la statistique criminelle du royaume, fournissant ainsi le moyen d'associer les théories sur les faits, et de constater, par le chiffre des récidives, l'efficacité des innovations essayées.

Depuis 1830, l'œuvre de la réforme des prisons n'a point cessé d'être l'objet d'études persévérantes: les hommes graves comprenant mieux que jamais le vide des abstractions politiques et l'inanité d'ambitieuses querelles, impuissantes à guérir une seule plaie sociale. La multiplicité des ouvrages publiés en France, sur cette matière, depuis quelques années, atteste et les difficultés et l'intérêt d'un sujet que tant d'écrits et de paroles n'ont encore ni mené à bonne fin, ni fait tomber dans les régions dédaignées du *lieu commun*. Citons, entre autres, le livre de MM. de Beaumont et de Tocqueville sur le *Système pénitentiaire des États-Unis*; l'*Histoire des colonies pénales d'Angleterre*, par M. de Blosseville; le traité de M. Huernie de Pommeuse sur les *colonies agricoles* destinées à recevoir les libérés; le rapport lu par M. Bérenger à l'Académie des sciences morales, et dans lequel il examine les *moyens de généraliser en France l'introduction du système pénitentiaire*; la *Théorie de l'emprisonnement*, par M. Ch. Lucas; les *Observations sur les maisons centrales de détention*, par M. de Laville de Mirmont; enfin, les deux ouvrages mentionnés en tête de cet article, et qui, derniers venus, appellent un examen spécial (1).

Les *Bagnes, prisons et criminels*, par M. B. Appert, ne sont pas une œuvre entièrement neuve. L'auteur, qui rédigeait autrefois le *Journal des prisons*, y avait déjà consigné une partie des observations dont il vient d'éditer une seconde édition considérablement augmentée. Les descriptions, anecdotes, histoires de cours d'assises, biographies d'illustres coquins, prodiguées dans ses quatre volumes, offrent une ample pâture à la curiosité et à la sensibilité des lecteurs;

(1) Nombre de publicistes étrangers se sont lancés avec ardeur dans la même carrière: le docteur Julius, en Prusse; Mittermaier, en Allemagne; Dupélaux, en Belgique; Crammer et Aubaner, en Suisse; Crawford, en Angleterre; Livingston, aux États-Unis, etc., etc.

mais vainement on y chercherait un plan méthodique, une idée féconde, un but nettement indiqué et poursuivi avec persévérance. On pourrait aussi désirer une sévérité plus grande dans le choix des épîtres, doléances et confidences adressées à l'auteur par des familiers de la geôle, littérateurs sous les verrous, ou forçats évadés, dont il enregistre les témoignages singulièrement suspects dans une question qui les touche de si près.

M. Appert nous apprend qu'il a parcouru presque toutes les prisons de France, goûté la soupe des détenus, essayé lui-même le poids des fers du galérien : honorable emploi de ses loisirs, que nous louerions abondamment, s'il ne nous avait épargné ce soin en le confiant à son livre. Accueil triomphal fait à l'*ami des prisonniers*, sérénades improvisées en son honneur par les *dilettanti* que l'Etat tient sous clef, gros éloges tirés à bout portant sur sa modestie ; il se résigne à tout raconter au public... dans le seul but, il est vrai, de faire connaître et apprécier *ces braves gens*.

Loin de nous la pensée d'établir entre la *charité* et la *philanthropie* une scission qui tournerait au détriment des bonnes œuvres. Si ce ne sont pas deux vertus identiques sous des noms divers, deux filles du même père céleste, puisse leur différence d'origine se convertir en une sainte rivalité pour le culte du malheur ! ou plutôt acceptons la remarque conciliatrice de Sylvio Pellico :

« Le mot de *charité* est une expression frappante : mais c'est un saint mot aussi que celui de *philanthropie*, malgré l'abus qu'en ont fait bien des sophistes. L'apôtre s'en est servi pour exprimer *amour de l'humanité* ; bien plus, il l'a appliqué à cet amour de l'humanité qui est en Dieu même. On lit dans l'Épître à Tite, ch. III : *Ὁτε δὲ ἡ χρηστοτης καὶ ἡ φιλανθρωπια ἐπεφάνη τοῦ σωτηρος ἡμῶν Θεοῦ....* (Quand parut la bonté et la philanthropie de Dieu notre Sauveur....) (*Des devoirs des hommes*, chap. VI.)

Mais encore, les plus belles dénominations et les titres les mieux mérités veulent être employés avec une certaine mesure, sous peine d'irriter l'oreille qu'ils persécutent et de pousser à l'antipathie par l'impatience. — « Je suis las de l'en-

tendre appeler *le sage*, » disait l'Athénien. — En parcourant l'ouvrage de M. Appert, où reviennent à chaque ligne et la *philanthropie*, et les *philanthropes*, et l'*illustre philanthrope*, plus d'un lecteur sera aussi tenté de s'écrier : « Qui me délivrera des philanthropes et de la philanthropie ! »

M. Appert émet le vœu que les galériens condamnés à vie et au dessus de dix ans soient transportés dans quelque colonie, où pourrait luire à leurs yeux « l'espoir d'un bonheur assuré, tranquille, durable. » Et afin que rien ne manque aux hôtes de cette île fortunée, leur excellent ami réclame en leur faveur une petite liberté que nous ne pouvons passer sous silence.... la liberté du divorce, la faculté d'épouser une seconde femme, s'ils n'avaient pu commodément emmener la leur.

« Je conçois, ajoute-t-il, que, par l'abrogation de la loi sur le divorce, l'objet dont il est ici question éprouvera de grands obstacles, jusqu'à ce qu'une loi sur la déportation proposée ait prononcé la mort civile du déporté, pour ceux ou celles qui seraient déjà mariés, et que leurs épouses ou leurs époux ne voudraient pas suivre. Mais il sera facile au pouvoir législatif d'obvier à cet inconvénient, en faisant cesser de droit, pour les personnes de cette classe, une indissolubilité de mariage qui existe de fait, ce qui est plus funeste qu'utile aux bons exemples qu'on doit à la société, etc. » (Vol. iv, p. 80.) (1).

Ainsi, c'est en vue des *bons exemples* que l'on doit à la société ! que M. Appert demande pour toute une classe d'individus la faculté du divorce : expédient que l'on est en droit de trouver assez étrange, pour ne rien dire de plus, de la part d'un

(1) L'auteur aurait dû, peut-être, se montrer plus soucieux de la valeur des termes employés par le législateur, et de cette exactitude et cette clarté de langage, qui sont un suffisant mais indispensable mérite littéraire, dans la matière qu'il traite. — Un étranger qui ne connaîtrait pas l'article 18 de notre Code pénal, penserait indubitablement, en lisant ces mots : « Jusqu'à ce qu'une loi ait prononcé la mort civile du déporté, » que la peine de la déportation n'entraîne pas, d'après nos lois, celle de la mort civile. Dans le livre de M. Appert, le terme *déportation* ne désigne point une peine spéciale ; il l'ap-

écrivain qui professe dans son livre le plus profond respect pour la *morale évangélique*; qui reconnaît que le concours des ministres de la religion dans l'œuvre si difficile de la réforme morale des condamnés peut seul amener quelque chance de succès, et qui s'est plu à signaler avec une franchise qui a son mérite, les heureux résultats obtenus, il y a quelques années, par les prédications des missionnaires dans le bague de Toulon. Supposons sa proposition admise, et les condamnés à vie et au dessus de dix ans transportés dans une colonie où il leur serait permis de contracter un nouveau mariage, le premier continuant de subsister d'après la loi de l'Évangile et aux yeux de l'Église son interprète : quelle action les ministres de cette Église pourraient-ils exercer sur une société où l'adultère serait autorisé, sanctionné, favorisé par les ministres du pouvoir civil ? Que pourrait faire le prêtre, sinon user son influence à *défaire* l'œuvre du magistrat ? Quelles habitudes de respect des hommes grossiers et vicieux pourraient-ils contracter envers une religion qui aurait non seulement à lutter contre leurs passions et leur ignorance, mais encore à les défendre et à se défendre elle-même contre des invitations officielles à un désordre qu'elle ne peut pas ne point réprouver ? Et que deviendrait alors cette *éducation toute morale* dont M. Appert proclame la nécessité ? Il faut de deux choses l'une : ou déclarer qu'on essaiera de la morale sans religion, à l'aide des seuls mobiles humains ; ou, si l'on appelle les ministres de la religion comme d'indispensables auxiliaires, ne pas créer en même temps des obstacles qui réduiraient de prime-abord leur charité à l'impuissance, leur zèle au désespoir. Car on n'attend pas apparemment que l'Église fasse fléchir en faveur des criminels le principe de l'indissolubilité du mariage qu'elle a maintenu intact

plique indistinctement à tous les galériens qui seraient tenus dans une colonie pénale, jusqu'à l'expiration de leur peine. Il y a péril dans cette intervention de leur peine. Et y a péril dans cette intervention de leur peine. — La dernière phrase du passage cité nous paraît offrir un non-sens, si aux mots : « Une indissolubilité de mariage qui existe de fait, » on ne substitue obligamment ceux-ci : qui a cessé d'exister de fait.

contre les exigences des princes qu'elle avait le plus à cœur de ménager.

Au reste, nous ne craignons pas que l'opinion émise par M. Appert devienne contagieuse. Déjà la conscience publique se soulève énergiquement contre la loi qui déclare dissous, dans trois cas seulement, dans les trois cas qui entraînent la mort civile, le mariage du condamné, et qui refuse l'honneur et les avantages de la naissance légitime aux fruits de l'union que le malheur n'a point détruite. Les magistrats eux-mêmes refusent d'ordinaire de se rendre complices du scandale autorisé par le législateur : si un époux, invoquant le honteux bénéfice de la dissolution légale opérée par la mort civile de son conjoint, prétend contracter de nouveaux engagements, l'officier de l'état civil ne consent point à prêter son ministère à cette violation de la foi jurée ; le juge n'accorde point main-levée de l'opposition. Nous ne craignons donc pas qu'une mesure qui rencontre une telle répulsion dans des mœurs meilleures que la loi, soit étendue, comme le voudrait M. Appert, bien au delà du cercle dans lequel le code l'a restreinte.

M. Appert, qui *parcourt* toutes les questions, ne pouvait pas omettre dans son itinéraire celle de la peine de mort : commode et brillant rendez-vous de la chevalerie philanthropique. Il vote pour l'abolition, mais seulement dans un avenir indéterminé et lorsqu'aurait lui des jours meilleurs ; ce qui nous laisse tout le temps de réfléchir... Il s'aventure également dans de très longues dissertations sur la phrénologie ; et, en voyant étalé, en guise d'enseigne, sur les premières pages des *Bagnes, prisons et criminels*, le luxe anatomique d'une douzaine de crânes de *sujets* fameux, nous avons craint que l'auteur ne prétendit incliner le sceptre de la justice devant des doctrines exhumées de quelque amphithéâtre. Mais, sauf quelques phrases stéréotypées à l'usage des avocats qui se trouvent réduits à plaider la monomanie, l'auteur n'émet que des réflexions pleines de sagesse sur la difficulté de démêler, dans certains cas exceptionnels et très rares, la part de la volonté et les tyranniques influences d'une organisation anormale. Généralement, il étudie, analyse les

mœurs, le caractère des prisonniers, avec un louable désir de trouver en eux quelques germes de vertu non entièrement étouffés sous les ruines que le vice a faites, et sous la végétation luxuriante des hideuses passions qui se développent dans la prison, comme les plantes en serre chaude. Un trait de générosité, un mot heureux parti du cœur, un cri de la conscience, un dernier vestige de dignité morale, tout ce qui peut enfin faire concevoir la possibilité d'une régénération et le désir de la seconder, il se plaît à le recueillir et à le mettre en évidence; c'est même là, à vrai dire, la source principale de l'intérêt que présente la lecture de son ouvrage. Voici comment-il parle de la mission donnée au baigne de Toulon.

« Il y a quelques années que plusieurs hommes zélés, charitables et pieux, vrais apôtres d'une religion de douceur et d'espérance, qui sacrifient leur repos, leur santé et leur vie même à la conversion de leurs frères égarés, vinrent dans ce port prêcher aux malheureux condamnés la morale de l'Évangile, et leur offrir, comme motif de patience et de résignation, les consolations d'une vie future et les dédommagemens qui les y attendent. Eh bien! qu'ils disent si leurs exhortations n'opérèrent pas des conversions nombreuses et sincères, et si tous les forçats ne revinrent pas en ce moment à de bons sentimens, à l'exception peut-être de ces criminels endurcis pour qui tout changement est impossible, dont l'élément est le crime, la joie de publier et de grossir même ceux qu'ils ont commis, la consolation, l'espoir d'en commettre encore. »

Le temps n'est pas loin, il faut l'espérer, où le gouvernement appellera les ministres de la religion à seconder ses projets de réforme par une action continue, en rétablissant les fonctions d'aumôniers des prisons, qui ont été supprimées en grande partie depuis 1830. La raison d'économie, qui fléchirait au besoin devant des considérations d'un ordre plus élevé, n'en est pas une ici; car on peut dire que les faibles sommes consacrées à une institution qui concourt si puissamment à diminuer le chiffre des récidives, rapportent en réalité de gros intérêts aux contribuables.

Ni les traditions de dévouement, ni les exemples de charité ne manqueront aux ecclésiastiques devant lesquels s'ouvrira cette pénible carrière. Parmi ceux qui avaient été maintenus dans les principales prisons du royaume, ils trouveront des modèles que les triples murailles de la geôle et toute l'abnégation et l'humilité chrétiennes n'ont pu soustraire à l'admiration publique. Qui ne sait avec quel zèle et quelle constance le vénérable abbé Montès se prodigue, depuis longues années, aux prisonniers de Paris? Qui n'a béni le nom de cet autre prêtre excellent et modeste que les détenus de la maison de Roanne à Lyon, appelaient *leur Vincent de Paul*? l'abbé Perrin, vieillard dont la présence suffit plus d'une fois pour calmer des colères exaspérées et comprimer des révoltes près d'éclater. Nous ne résistons point au plaisir de transcrire une page que lui consacre M. Appert, et dans laquelle la simplicité des détails et la naïveté du récit sont en harmonie parfaite avec le caractère du digne prêtre qu'il nous fait aimer :

« Ce bon pasteur donnait des vêtemens, de l'argent, des souliers, etc., à ses *pauvres enfans*. Lorsque des prisonniers n'avaient pas la faculté de payer le port d'une lettre qui leur était adressée, il se chargeait de cette dépense; il vit un jour au greffe un prisonnier bien embarrassé pour payer 3 fr. 90 c., au facteur qui lui apportait une lettre; aussitôt l'aumônier paya, et dit avec émotion, en s'apercevant qu'il ne lui restait plus qu'un sou : c'est bien heureux que cette lettre ne coûte pas davantage, car ce pauvre garçon ne l'aurait pas eue aujourd'hui.

« L'abbé Perrin se montrait encore plus excellent envers les condamnés à mort, il les visitait deux fois par jour, et toujours pour leur donner des témoignages de sa bonté. »

« Un jour qu'il avait été dans les chambrés, il s'aperçut qu'on lui avait pris sa tabatière; il remonte, met 30 sous dans sa main, se couvre les yeux avec un mouchoir de poche, et dit aux prisonniers : mes enfans, vous venez de me faire une petite niche. Vous croyez sans doute que je vais vous faire punir? Détrompez-vous; seulement que celui qui a pris ma tabatière, la substitue aux 30 sous

qui sont dans ma main. — L'abbé reçut sa tabatière et ne chercha pas à connaître le coupable (1). »

L'ouvrage de M. Moreau-Christophe est le livre le plus complet, et nous croyons pouvoir dire le plus utile, qui ait été publié jusqu'à ce jour sur la réforme des prisons de France.

Dans la plupart des écrits relatifs à la question du système pénitentiaire, ou bien les faits observés l'ont été en Amérique, en Suisse, en Angleterre, partout ailleurs qu'en France, ou bien les auteurs formulent des théories générales destinées à réformer et à régir les prisons des contrées les plus diverses. On conçoit néanmoins toute la différence que doit nécessairement apporter dans le régime applicable aux détenus, la diversité et souvent l'opposition du caractère, des habitudes, des instincts propres à chaque peuple. Le malfacteur, en effet, malgré sa déchéance, ne laisse pas de conserver quelques traits de la physionomie nationale. Ainsi, le sentiment religieux survit chez le bandit espagnol à l'action délétère du désordre et du crime. Le sentiment du beau se révélera par de soudaines et heureuses manifestations chez le bandit italien : on le verra se mettre à genoux devant l'Arioste, ou jeter son poignard, vaincu et désarmé par les chants de Stradella. Lorsqu'en 1793, les Anglais, forcés d'abandonner Toulon, incendièrent les vaisseaux et l'arsenal, la fuite et le pillage étaient faciles aux forçats au milieu du *sauf qui peut* général : un instinct éminemment français, l'honneur, trouva place, à cette heure critique, dans l'âme des galériens; ils restèrent et combattirent bravement l'incendie qui dévorait notre flotte. Vous pousserez nos détenus aux derniers excès de la haine et de la colère, si vous usez contre eux

(1) M. Perrin a cessé d'exister, mais sa mémoire vivra long-temps parmi les malheureux qui ont connu de près ses vertus apostoliques et sa paternelle mansuétude. « On devrait le canoniser, nous disait l'un d'eux, et si les prisonniers étaient appelés à porter témoignage sur sa vie, ils lui assigneraient place à côté de saint Martin qui coupait son manteau en deux pour en donner la moitié à un pauvre. »

du fouet qui est employé sans inconvénient dans les pénitenciers des Etats-Unis, contre une race plus dure, moins irritable, moins vaniteuse, et accoutumée d'ailleurs aux scènes de l'esclavage. La lecture de la Bible produit les meilleurs fruits chez les détenus américains, parce qu'ils y sont préparés par les souvenirs de leur éducation première et par l'autorité de la coutume nationale : compromettez le livre saint sans discernement, sans choix, aux mains du *gamin* de Paris, du voltairien de nos faubourgs qui a complété dans la prison son cours d'impiété et de libertinage, il y trouvera matière à des réflexions rien moins qu'édifiantes, à des propos railleurs ou cyniques.

Cette diversité de mœurs, d'instincts, de qualités ou de vices, cet élément variable qui modifie tout le reste, se trouve négligé dans les théories générales d'emprisonnement, ce qui suffirait pour rendre leur utilité problématique, lors même qu'elles n'offriraient pas un autre inconvénient très grave : c'est de ne point tenir compte non plus de la différence des lois criminelles de chaque peuple, différence qui doit pourtant se traduire dans l'emprisonnement qui n'est qu'un mode d'exécution. M. Moreau-Christophe a donc très sagement, à notre avis, borné ses observations et ses vues aux prisons de la France, ne citant les autres que comme terme accessoire et accidentel de comparaison.

Son ouvrage est divisé en deux volumes. Le premier traite de l'état actuel de nos prisons, de leur classification, de leur administration, de leur régime; le second, de leur réforme.

Nous essaierons d'analyser d'abord le premier volume, en insistant sur les points qui peuvent offrir un intérêt particulier aux lecteurs de l'*Université catholique*, et en complétant, au besoin, ce qu'en dit M. Moreau-Christophe, par d'autres documents relatifs aux mêmes questions.

D'après l'esprit, sinon d'après les termes formels de la loi, les prisons peuvent être partagées en deux classes : prisons civiles, prisons criminelles. Prisons civiles, c'est-à-dire celles que la loi affecte aux individus qu'elle condamne à

y être renfermés temporairement, pour d'autres causes que pour crimes, délits ou contraventions. Dans cette première classe se rangent les maisons d'arrêt pour dettes, les maisons de correction paternelle, les maisons de sûreté pour les aliénés.

Maisons d'arrêt pour dettes. — Ce n'est qu'à Paris et dans quelques grandes villes du royaume que les dettiers occupent des prisons distinctes. Ailleurs, ils sont jetés avec les autres condamnés dans la prison du lieu, trop heureux quand un mur de séparation, quand une cour réservée laisse subsister quelque trace de la distinction que la loi établit entre l'individu qui subit une *peine*, qui est sous le coup de la vindicte publique, et celui dont la liberté est seulement suspendue en faveur d'un intérêt privé. — Mais la bonne ville de Paris a traité les dettiers en enfans gâtés... Le jeune homme qui se rappelle avoir lu, au temps où il étudiait l'histoire romaine, les formidables dispositions de la loi des douze tables contre le débiteur récalcitrant, ou qui a frémi des atroces exigences du juif Yorik dans Shakspeare; si un billet imprudemment souscrit le conduit à l'hôtel de la rue de Clichy, ne peut pas, en conscience, nier le progrès et l'exquise civilisation de son siècle... Dans le plus beau quartier de la capitale; ayant vue sur les jardins de Tivoli; frais, élégant jusqu'à la coquetterie, s'élève le palais de la dette. Huit cent mille francs ont été dépensés pour édifier cette charmante retraite! Jardins fleuris pour les ébats et les promenades durant la belle saison; pendant l'hiver, galeries vitrées, où des bouches de chaleur entretiennent une température égale et douce; cellules parquetées et propres; cabinet de lecture; restaurant pour l'aristocratie, cantine pour la petite propriété, café pour tout le monde; pour tous aussi faculté d'embrasser, chaque jour, leurs femmes, leurs enfans, et de recevoir les consolations de l'amour ou celles de l'amitié: rien ne manque au détenu de ce qui peut charmer les ennuis de la captivité, rien..., pas même la certitude de la délivrance, puisqu'au bout de cinq ans, au plus, il lui sera donné de narguer la mine piteuse du créancier. Comment s'étonner que le fameux Ou-

vrard, écroué pour cinq millions, ait répondu à un ami qui lui conseillait de se libérer en payant ses dettes: « Trouvez-moi un métier qui rapporte aussi commodément un million par an, et je sors de suite! »

Si tous les prisonniers pour dettes étaient d'aussi *habiles spéculateurs* que le célèbre banquier, un régime moins benin nous paraîtrait justice. Mais généralement, ce n'est ni dans la classe des riches négocians ni au profit de négocians recommandables, que la contrainte par corps va saisir sa proie. Hommes de lettres, commissionnaires du coin des rues, charbonniers, pensionnaires de l'Etat, porteurs d'eau, étudiants en droit et en médecine, militaires ou autres individus tout aussi étrangers au commerce, auxquels de ruineuses folies ou une détresse momentanée arrachèrent une obligation improprement qualifiée *acte de commerce*, tel est le personnel de la maison d'arrêt pour dettes; seulement, çà et là, dans cette bigarrure de professions, vous rencontrerez un représentant du petit commerce, un marchand de vins, un épicier, un brocanteur, etc. Parmi les créanciers incarcérateurs, figurent, en majorité, des banquiers clandestins, escampteurs honteux, qui ont l'air d'exiger 6 p. 0/0 seulement de leur argent, lorsqu'il leur rapporte réellement 15 ou 18 p. 0/0, à la faveur des droits de commission, escomptes, etc. dont ils surchargent leurs bordereaux; d'avidés usuriers qui, pour combler la différence entre le montant de l'obligation souscrite et celui de la somme livrée, vous attribueront, au prix de quelques dizaines de mille francs, un singe empaillé, cent souricières en bois, six cannes-parapluies....; enfin, d'odieux spéculateurs, compères des premiers, et qui se font céder les titres des créances, pour arguer, en cas de plainte, de leur prétendue bonne foi. La contrainte par corps, ce droit exorbitant créé et maintenu pour prêter force aux transactions commerciales, est donc rarement employée par le vrai, par l'honorable commerce. Ajoutons qu'elle est inefficace. — Sur 2,566 détenus qui sont sortis de prison pendant le cours de six années, 307 seulement ont obtenu leur

élargissement en désintéressant les créanciers, c'est-à-dire que plus des neuf dixièmes des débiteurs emprisonnés sont dans l'impossibilité de payer, ou aiment mieux demeurer à l'ombre que de vider leur bourse.

M. Moreau-Christophe en conclut qu'il faut rayer du code la contrainte par corps. Quoique les faits sur lesquels il base ses argumens soient presque tous parisiens, et par conséquent, ne puissent être acceptés comme l'expression parfaitement exacte de ce qui se passe en France, nous inclinons à son avis qui est celui de plusieurs publicistes distingués, et au triomphe duquel la loi du 17 avril 1832 a préparé les voies par ses dispositions qui tempèrent et restreignent les rigueurs de l'ancien droit. A la contrainte par corps, voie civile qui manque son but et qui frappe indistinctement le malheur et l'improbité, serait substituée la *peine* de l'emprisonnement que les tribunaux correctionnels appliqueraient quand le non-paiement de la dette proviendrait d'une négligence grave ou d'une impardonnable témérité, n'eût-il point été précédé des manœuvres frauduleuses qui constituent l'escroquerie proprement dite. Ils l'appliqueraient surtout aux débiteurs qui ne veulent pas payer, le pouvant. Nous voudrions qu'alors la prison fût rendue moins accessible, à d'épicuriennes consolations. Ainsi réservée aux débiteurs coupables; devenue honteuse, comme le sont toutes les peines qu'inflige la vindicte publique; soumise à un régime sévère, elle garantirait plus efficacement les intérêts du commerce, sans blesser les lois de la justice. Elle épargnerait l'honnête homme auquel on ne peut reprocher autre chose qu'une fatale impuissance de payer; mais elle forcerait un Onvrard à s'exécuter; elle intimiderait peut-être le jeune dissipateur qui dépense une fortune qu'il n'a pas et engage témérairement sa signature pour jeter des paillettes sur les épaules d'une danseuse de l'Opéra.

En regard des misères ou des désordres que les prisons hébergent, et que trop souvent elles aggravent et perpétuent, l'esprit de charité a suscité des institutions que nous avons à cœur de signaler, nous la pensée que la connaissance du

bien qui a été fait, et la vertu de l'exemple peuvent faire naître chez quelques personnes le désir de réaliser le même genre de bonnes œuvres.

Dès le XVI^e siècle, une *Société de la Délivrance* fut fondée à Paris, par une dame de Lamoignon, pour délivrer les prisonniers que leur détresse et leur probité recommanderaient à son intérêt. Une autre fut établie en 1728, sous le nom de *Société de l'Assistance*, et dans le but de porter des consolations et des secours au sein même des prisons. Désorganisées par les troubles de la révolution, elles se reconstituèrent en 1809, mais réunies en une seule, que préside aujourd'hui Monseigneur l'Archevêque de Paris. Sept cent soixante-dix prisonniers pour dettes rendus à la liberté et aux familles dont ils étaient le soutien; le commerce de plusieurs d'entre eux rétabli; environ mille autres détenus assistés; plus de dix mille individus que la captivité d'un père, d'un fils, réduisait au désespoir et exposait aux dangereuses suggestions de la misère, visités, secourus, consolés; tels sont les résultats obtenus par la Société. Pourquoi, partout où se rencontrent des malheurs semblables à réparer, les mêmes fautes à prévenir, des sociétés analogues ne s'établiraient-elles pas? Elles n'exigent ni savantes combinaisons ni concours bien nombreux. Que faut-il? Quelques personnes de bonne volonté, un peu de loisir et d'argent, un président, un trésorier, un médecin charitable, un homme familiarisé avec la science des lois, et qui puisse, à l'occasion, examiner les affaires contentieuses, des commissaires qui distribuent les conseils et les secours, des dames bienfaites qui prennent sur elles « les minutieux détails, agrandis par la charité, » suivant l'heureuse expression de M. Moreau-Christophe. Y a-t-il, en France, une ville un peu importante où ces conditions ne se puissent aisément rencontrer?

Maisons de correction paternelle. —

En attribuant au père, sur ses enfans mineurs, le droit de correction que déterminent les articles 375-79 du Code civil, sans exiger en même temps que des maisons spéciales fussent affectées à cette classe de détenus, le législateur n'a pas pris garde que le châtement qu'il autorise

serait, dans la plupart des localités, plus immoral mille fois et plus révoltant que l'impunité. La prison commune, la société d'hommes flétris et professeurs du vice, tel est, dans un trop grand nombre de départemens, le seul asile ouvert à l'exercice de la vindicte paternelle. Faudra-t-il donc qu'un père jette son enfant dans une sentine immonde, d'où il sortira souillé, dégradé, corps et âme? ou bien qu'un fils contempteur de l'autorité domestique, se rie également des menaces d'une loi inapplicable?

A Paris, le sort des enfans détenus par mesure de correction paternelle, a été l'objet de toute la sollicitude administrative. Divers arrêtés rendus par le préfet de police, sur la proposition ou avec le concours du président du tribunal civil, règlent tous les détails intérieurs de la maison où ils sont séquestrés; les divisent en deux catégories, suivant que leurs familles paient, ou non, pension pour eux; approprient les exercices et le genre de vie aux besoins présumés de chaque classe; chargent l'aumônier et le surveillant de tenir séparément, pour chaque nom, et jour par jour, note exacte de la bonne ou de la mauvaise conduite de chaque détenu. — Les jeunes filles sont placées dans la maison de refuge de Saint-Michel, « où elles apprennent, dit M. Moreau-Christophe, par l'exemple plus encore que par les leçons des saintes femmes qui les surveillent, la pratique des vertus chrétiennes et de la vie laborieuse. » — Les jeunes garçons occupent aujourd'hui un quartier du nouveau pénitencier de la rue de la Roquette. Les autres habitans du pénitencier, au nombre d'environ 300, tandis que celui des premiers n'exécède pas 20, sont les jeunes garçons en état d'arrestation préventive, ou détenus soit en vertu de l'art. 66 du Code pénal, comme *condamnés* et à titre de peine; soit en vertu de l'art. 67, lorsqu'il a été décidé qu'ils avaient agi *sans discernement*, mais que néanmoins le tribunal a jugé convenable de les faire conduire dans une maison de correction pour y être élevés et retenus, au plus jusqu'à l'âge de 20 ans. Par sa destination principale, aussi bien que par son titre, le pénitencier de la rue de la Roquette, se range donc dans la

classe des prisons criminelles; néanmoins, au lieu de nous assujétir à l'ordre des divisions adopté par M. Moreau-Christophe, nous compléterons immédiatement ce qui concerne les jeunes détenus, en disant quelque chose de cet établissement et de la société de patronage qui les attend à leur sortie.

C'est seulement en 1830, que l'administration, frappée de la démoralisation à laquelle étaient exposés les jeunes prévenus ou condamnés disséminés dans les diverses prisons de Paris, se résolut à les soustraire au contact des adultes. Transportés d'abord à Sainte Pélagie, puis aux Madelonnettes, puis dans la maison de refuge de la rue des Grés, ils ont enfin trouvé dans le pénitencier de la Roquette toutes les conditions matérielles qui peuvent favoriser l'action d'une discipline régénératrice. Le seul reproche que l'on puisse adresser aux hommes qui ont ordonné le plan et dirigé la construction de la prison-modèle, c'est un luxe architectural qui, en surchargeant les devis, a pour résultat d'effrayer les contribuables et d'indisposer l'opinion contre des réformes aussi colossalement dispendieuses. Cette prison, bâtie pour 400 détenus, a coûté 4,000,000 fr.; 10,000 fr. par chaque détenu! A ce compte, pour reconstruire sur des bases semblables l'ensemble de nos prisons où sont renfermés, année commune, de 50 à 60 mille individus, il ne faudrait rien moins que 500 à 600 millions!

Dans le pénitencier de la rue de la Roquette, l'isolement cellulaire a été adopté, mais pour la nuit seulement. Si plusieurs publicistes ont proposé d'appliquer à nos prisonniers adultes l'isolement continu, tel que le père Mabillon le voulait pour des hommes déjà familiarisés avec les habitudes de la vie monastique, et tel qu'il est pratiqué dans certains pénitenciers des États Unis, il n'est venu à l'esprit d'aucun de demander qu'on y assujétit les enfans: un tel genre de vie briserait infailliblement les ressorts, faibles encore, de leur organisation morale et physique. Durant le jour, les travaux, silencieux autant que possible, et les autres exercices ont lieu en commun sous la surveillance exacte des gardiens et chefs d'atelier. — Une

portion des gains du travail est attribuée à l'entrepreneur, une autre grossit l'épargne que chaque détenu trouvera à sa sortie de prison, une autre enfin lui est remise immédiatement avec la faculté d'en disposer, soit pour acheter quelques objets d'habillement à sa convenance, soit pour se procurer les petites douceurs de la cantine. (Les liqueurs alcooliques sont sévèrement prohibées). Le directeur peut retirer au jeune travailleur contre lequel il a des sujets de mécontentement, cette faculté d'employer quelque argent à sa fantaisie ; ce qui est un puissant moyen de discipline ; car, à l'enfant, incertain de l'avenir, il importe peu de grossir le pécule d'épargne, tandis qu'il lui importe infiniment, quand viennent l'heure du goûter et sa ration de pain sec et que de belles cerises l'affriandent, de faire acte immédiat de propriété sur son *denier de poche*. — Un autre moyen d'émulation, qui s'adresse à de plus nobles instincts, est fourni par une distinction honorifique ; les meilleurs sujets de la maison portent une *veste d'honneur*, la veste bleue au lieu de la veste grise, et exercent sur leurs camarades une certaine autorité analogue à celle des *sergens* dans les collèges royaux. — En un mot, rien n'est négligé de ce qui peut stimuler le zèle des jeunes détenus, faire naître des habitudes d'ordre et de travail, prévenir la contagion du vice, intimider les esprits rebelles sans les dégrader par des châtimens humilians à l'excès.

On comprend néanmoins toute l'insuffisance et la pauvreté de ces mesures, pour opérer une *réforme morale* et atteindre le foyer de la corruption, le cœur lui-même, si la religion ne se chargeait d'un soin et d'un devoir qu'elle seule peut remplir. Un aumônier vient d'être attaché à l'établissement ; son zèle et sa charité doivent s'attendre, dans les premiers temps, à de pénibles épreuves.

« Presque tous les jeunes détenus, avant d'être réunis dans une maison spéciale, avaient achevé de se corrompre dans les prisons de la capitale. Ils n'avaient aucune notion religieuse ; il en est parmi eux qui ont été tellement délaissés qu'on a découvert qu'ils n'avaient pas même été baptisés, et si quelques uns on fait

leur première communion au pénitencier, la plupart sont tellement étrangers à ce genre de notions, qu'en les interrogeant il est difficile de reconnaître si réellement ils sont chrétiens. » (Compte rendu des travaux de la *Société pour le patronage des jeunes libérés du département de la Seine*, par M. Bérenger, conseiller à la Cour de cassation, président de la société, le 12 juin 1836).

Cette prodigieuse ignorance ne surprendra pas les hommes qui connaissent les basses classes de la population parisienne. — Sur 269 détenus, on en comptait 114 qui avaient été entraînés au mal par l'inconduite et la misère de leurs parens, ou par les mauvais traitemens ; 51 orphelins ; 32 bâtards ; 52 autres dont les parens étaient séparés et vivaient en concubinage ! — L'état des jeunes garçons détenus par mesure de correction paternelle, donnait lieu également à de bien graves réflexions sur les conséquences qu'entraînent pour la société, pour les enfans, pour les parens eux-mêmes, les vices de l'éducation première. Des laïques pieux qui avaient accès dans la *Maison de refuge* de la rue des Grés et qui essayaient de catéchiser ses jeunes habitans, nous ont dit y avoir eu souvent des argumentations en règle à soutenir contre des déistes voltairiens ou des athées de quatorze ans. Dans quelles lectures ces enfans, dont plusieurs appartiennent à des familles aisées, avaient-ils puisé leur funeste science, leurs passions précoces et déjà raisonnées, leur incrédulité systématique, leur esprit de révolte qui ne respecte plus ni père, ni mère, parce qu'il ne connaît plus de Dieu ?

Nous craignons que pour agir efficacement sur une population composée de pareils élémens, un aumônier dévoué et un directeur recommandable ne suffisent pas ; et le succès nous paraîtrait mieux assuré si les *jeunes garçons* étaient, comme les *jeunes filles*, placés sous la surveillance d'une congrégation religieuse, de sorte que tout ce qu'ils verraient, tout ce qu'ils entendraient concourrait à leur amélioration morale. Qu'il nous soit permis d'invoquer, à ce sujet, le témoignage de M. Bérenger. Les réflexions qu'il émet empruntent à son caractère

et à son expérience une autorité qui man-
querait aux nôtres.

« L'un des grands obstacles qu'on
opposera, avec raison, à la réforme de
nos prisons, sera la difficulté de trouver
et de former de bons employés qui com-
prennent le système, qui veillent s'y
associer, et qui joignent à toutes les qua-
lités nécessaires, la moralité sans laquelle
on ne pourrait espérer de leur part une
coopération utile.

« J'avoue que ce choix offrira toujours
de grandes difficultés. J'ai parlé des di-
recteurs et des aumôniers, j'ai dit ce
qu'ils devaient être ; ceux-là, pris dans
les classes éclairées et même élevées de
la société, pourront offrir des garanties
d'instruction, de capacité et de moralité ;
avec le temps on les formera, et déjà,
parmi ceux qui existent maintenant, il
s'en trouve beaucoup qui ne sont pas au
dessous de leur noble tâche, il s'agit seu-
lement de les grandir en considération,
par les égards dont la haute administra-
tion donnera l'exemple envers eux.

« Quant aux autres employés, c'est-à-dire
quant à tous ceux qui dans les degrés in-
férieurs de surveillans, porte-clefs, etc.,
agissent sous les ordres des directeurs,
on se trouvera souvent arrêté. Comment
attendre en effet d'hommes qui ont en
général peu d'éducation, et qui reçoivent
une modique somme, le dévouement,
le zèle et toutes les vertus dont le
concours est indispensable pour accom-
plir l'œuvre réformatrice à laquelle ils
sont appelés à participer ?

« Pour les pénitenciers de femmes, et
pour ceux consacrés aux jeunes détenus,
il y aurait nécessité d'imiter ce que j'ai
vu ailleurs, et notamment à Lyon, où
ces emplois sont confiés, avec un entier
succès, à des congrégations religieuses.
Ce sont des sœurs de Saint-Joseph qui
ont la direction de la prison des femmes,
qui y remplissent depuis les fonctions les
plus modestes jusqu'à celles de supé-
rieure. J'ai admiré leur charité vraiment

évangélique, la bienveillance de leurs
rapports avec les détenues, et la sou-
mission parfaite, le respect profond de
celles-ci à leur égard.

« Dans la même ville, ce sont des frères
du même ordre qui ont la surveillance
et le soin du pénitencier des jeunes déte-
nus : ces hommes simples ne dédaignent
pas les offices les plus humbles : ils sont
chefs d'ateliers, instituteurs, porte-clefs ;
mais ce qui m'a paru le plus digne de re-
marque, c'est le sentiment religieux qui
de toutes parts règne dans ces maisons,
qui leur donne le mouvement et la vie,
qui se reproduit enfin sous toutes les
formes ; non qu'il dégénère en hypocri-
sie, on a évité la multiplicité des prati-
ques qui pourraient opérer cette dévia-
tion de la vraie religion ; le sentiment
religieux m'a paru naître de l'enseigne-
ment de la morale la plus pure.

« La haute direction y est donnée par
une commission des prisons qui, animée
de ce même dévouement dont la source
est intarissable, remplit sa mission avec
un zèle au dessus de tout éloge, et qui
est elle-même présidée par l'un de ces
hommes d'âme et de cœur auxquels le
pays aime à devoir la plupart de ses amé-
liorations.

« En imitant un tel exemple, il s'agirait
donc, autant que possible, de confier la
direction et la surveillance des maisons
de femmes et des pénitenciers de jeunes
détenus, à de semblables congrégations.
Là se trouveront la douceur et la régula-
rité des mœurs ; ces vertus cachées qui
s'ignorent elles-mêmes ; cette énergie de
volonté qui brave tous les dégoûts et
surmonte tous les obstacles ; là se trouve
aussi l'économie ; car la charité qui se
dévoue ne demande pas sa récompense
aux hommes, elle l'espère de plus haut,
et c'est sur la grandeur du prix auquel elle
aspire qu'elle mesure la vivacité de ses
efforts et l'étendue de ses sacrifices. »

(La suite à un prochain numéro).

BULLETINS BIBLIOGRAPHIQUES.

Essai d'une Philosophie de l'Art ou Introduction à l'étude des monumens chrétiens; par C. Robert (1).

Un grand mouvement artistique a lieu, c'est un fait incontestable; et, si nous n'étions pas aussi disposés à saisir toujours le côté ridicule des choses; au lieu d'exercer notre critique sur la bigarrure de nos expositions, où s'entassent, il est vrai, péniblement tous les genres, depuis la mythologie jusqu'au baroque du moyen âge expirant; au lieu de nous arrêter à remarquer cette même préoccupation et ce même mélange dans l'architecture et la statuaire; au lieu de rire malicieusement en voyant voltiger devant nous cette nuée d'artistes cherchant un air d'inspiration sous leurs vêtemens bizarres, leur chevelure ondoyante et leur longue barbe, nous nous dirions: Cette manie générale annonce sans doute quelque grand besoin social, quelque tendance générale; et nous serions plus voisins de la vérité qu'avec cette piquante ironie qui, en France, paralyse bien des efforts.

S'occuper d'art avec autant d'activité, c'est marcher ardemment vers le beau; or, le beau est dans le vrai, le vrai est dans la religion; et, quoique les premiers pas d'un enfant soient toujours mal assurés et quelquefois risibles, il recevra du temps et de l'expérience des forces nouvelles, et bientôt nous le verrons arriver à son but.

C'est une chose remarquable que la voie tracée par la Providence pour le retour des peuples. Lorsqu'un peuple s'éloigne de la Foi, c'est d'abord, comme chez un homme, l'imagination et le cœur qui commencent à s'égarer, et la révolution doit par là même se manifester dans les mœurs et les arts; l'intelligence suit encore à regret et rappelle souvent ses compagnes fugitives; mais, peu à peu, entraînée elle-même, elle finit par exciter les autres, et lorsque ces trois nobles facultés, enivrées par les passions, entonnent leur hymne à l'Erreur, alors commencent les orgies populaires et les jours de deuil et de malheur pour la religion sont arrivés. Mais un pareil état, s'il se prolongeait, serait la mort; il faut donc que le retour commence, et nous devons encore ici observer la marche des nations; puisque cette marche est dans ce moment même la nôtre. Les premiers coupables devront s'avancer les pre-

miers: l'imagination et la sensibilité, honteuses d'elles-mêmes, tourmentées de besoins, compareroient leur misère présente à leurs anciens jours, et elles reviendront la tête inclinée par la confusion et la douleur vers ce passé qu'elles avaient dédaigné: alors on les verra se prosterner devant les monumens augustes qu'elles avaient elles-mêmes enfantés dans leur union avec le Christianisme, et la religion sera honorée pour ce qu'elle a de beau, en attendant qu'on l'adore pour sa vérité même. L'intelligence, toujours la dernière dans la marche, comme la plus auguste et la plus responsable, suivra cependant ce mouvement, et peu à peu s'encourageant elle-même à réparer ses erreurs et à reconnaître la vérité, après avoir avoué avec l'imagination et la sensibilité que dans la religion se trouvent des sources de beauté et de perfection, elle proclamera enfin à haute voix que la beauté et la perfection se trouvent dans la religion seule. C'est ainsi que les préventions du dix-huitième siècle sont tombées peu à peu, que l'étude de l'art chrétien se poursuit tous les jours avec plus d'ardeur, et que cette étude nous ramène insensiblement au catholicisme. M. de Chateaubriand, par son Génie du Christianisme, a le premier ouvert la voie à ce mouvement religieux; plusieurs autres s'y sont engagés après lui, et cette marche devient de plus en plus générale et imposante. Aujourd'hui, la Philosophie de l'Art de M. Robert, nous paraît devoir fixer l'attention publique par l'importance du sujet et le mérite du travail.

Doné d'une imagination ardente, d'une grande délicatesse de sentiment et d'un jugement sûr, M. Robert ne s'est cependant pas reposé comme tant d'autres sur sa nature, et pour élever un monument beau et durable à la gloire de la religion, il est allé recueillir dans de nombreux voyages et de longues études les matériaux dont il devait le former.

L'histoire de ses années de recherches, de ses courses au sein de l'Allemagne et de l'Italie, formerait un chapitre des plus intéressans; mais il vaut mieux examiner l'ouvrage qu'il nous donne aujourd'hui comme une introduction à des œuvres plus étendues.

« Vivement frappé (dit M. Robert) des efforts qui se font par toute l'Europe, pour faire sortir de la fermentation actuelle une rénovation de l'art, sentant que ce mouvement a quelque chose de réel, malgré ses écarts, et qu'un souffle divin le pousse, je n'ai pu m'empêcher de l'approfondir.

« L'art est pour les sens ce que la poésie est pour l'âme, c'est-à-dire un des plus puissans leviers de

(1) Un vol. in-8°. Paris, chez Debécourt, libraire, rue des Saints-Pères, 69, et chez Hachette, libraire.

l'ascension humaine : travailler à réhabiliter dans l'art les vrais principes du progrès, c'est donc agir pour une des branches les plus importantes de toute civilisation.

« Voilà ce qui m'encourage à venir jeter au milieu de l'examen des questions nouvelles, le fruit de mes observations propres et le faible tribut de mes études.

« Mon but moral est de contribuer au triomphe du beau chrétien, encore méconnu dans les trois principales branches du dessin, peinture, sculpture et architecture. Mon but historique est de rattacher l'art à la philosophie, son histoire à l'histoire générale des peuples. Car n'est-il pas, comme la littérature, l'expression de la société ? En présenter le tableau chez une nation, ou dans une époque, n'est-ce pas juger et faire comprendre ses monuments ? Or, les monuments d'un siècle ne peuvent se séparer du tableau de ses révolutions et de ses pensées successives. Ainsi, l'histoire de l'art est étroitement liée à l'ensemble du développement de l'humanité. »

D'après ce plan, ou plutôt d'après la nature même de tout traité philosophique, l'auteur a dû dans sa Philosophie de l'Art, examiner d'abord le beau idéal en lui-même, ses élémens, la manière dont il a été compris dans les principaux âges, l'art tel qu'il doit découler du Christianisme avec ses principaux caractères, et c'est là la partie théorique ; ensuite il esquisse à grands traits l'histoire de l'art, expliquant par les principes posés ses diverses variations ; enfin doit arriver la partie pratique, et c'est là ce qu'il fait en tirant dans son dernier chapitre des conclusions sur le passé, le présent et l'avenir de l'art chrétien.

Quel est l'objet de l'art ? se demande d'abord l'auteur ; c'est de réaliser pour les sens l'idée de beauté que l'homme porte en lui-même. Mais cette beauté, qu'est-elle ? est-elle, comme l'ont voulu quelques uns, une imitation de la nature, c'est-à-dire, faut-il devenir *naturaliste*, ou bien doit-on chercher cette beauté dans un monde invisible créé par l'imagination, et faire ainsi dériver l'art de l'*Idéalisme* ? Mais qu'est-ce que l'*Idéalisme* ou le *symbolisme* pur, éloigné de la nature, sinon une sorte d'hieroglyphe purement passif et propre à nous égarer le plus souvent ? Et d'un autre côté, si nous nous bornons à copier la nature, ne sommes-nous plus alors de simples manœuvres, et ne profanerions-nous pas le nom d'artiste, en osant nous l'appliquer ? Il faut donc prendre un milieu entre ces deux principes, et conclure que l'art sera sans doute dans l'imitation de la nature, mais nature qui se relèvera aux yeux de l'artiste en même temps que son âme dans laquelle elle se réfléchi deviendra elle-même et plus pure et plus belle.

Il examine ensuite quels sont les élémens du beau ainsi envisagé, et il les tire des trois puissances de notre être : Intelligence, Imagination, Sentiment ; en sorte que le beau idéal sera réalisé lorsque ces trois puissances seront elles-mêmes satisfaites. Or, de là découle l'histoire générale de l'art : car nous voyons dans l'antiquité le règne de l'intelligence,

mais cherchant seulement à se faire jour au milieu des ténèbres de l'environnement, et long-temps esclave de la matière, et voilà l'hieroglyphe ; plus tard, l'imagination brille avec la Grèce, mais séparée de l'intelligence et du sentiment, et nous voyons l'âge du dessin ou de la forme ; enfin le Christianisme vient réunir ces puissances séparées et fait sortir de leur union l'amour qui anime, la passion, la physionomie, l'expression ou le règne de la couleur. Ces pensées qui paraissent d'abord abstraites, deviennent palpables pour ainsi dire dans la Philosophie de l'Art, et elles amènent une foule de conséquences. Opposant ensuite le Christianisme à l'antiquité, l'auteur nous montre comment, du sentiment de sa misère et de l'effroi que lui causait la nature, le monde ancien avait dû tirer ses idoles, que le Christianisme pouvait seul remplacer par le réalisme en relevant l'homme à ses propres yeux et le réconciliant avec cette nature ennemie.

« L'art antique, dit-il, avait d'abord créé de noires idoles, momies informes, lugubres, que la superstition croyait remplies de la divinité et du pouvoir des miracles : tels sont les monstres de l'Inde et de la Chine.

« Quand la nature s'obscurcit ainsi aux yeux de l'homme, et rentre pour lui dans un formidable mystère, l'idolâtrie, née de la crainte, commence. Alors se confondent le bien et le mal ; le sens du beau s'émousse avec le sens du vrai ; la mort et la nuit deviennent en quelque sorte le but ; car la beauté seule peut faire aimer la vie. Toute idole était l'incarnation de pierre d'un mystère sacerdotal. En conséquence, on la chargeait d'hieroglyphes propres à interpréter ce mystère, et qui servaient comme d'alphabet à la doctrine.

« Mais Phidias vient ; il se rapproche de la nature que le monstrueux symbolisme des castes sacerdotales avait reniée. Le portrait naît, la forme humaine devient le type du beau ; et les sculpteurs grecs, de toutes les beautés éparses sur les corps des vierges d'Athènes, forment leurs Vénus sans défaut.

« A mesure qu'il se développe, l'art grec se jette davantage dans le développement du saisissable et de l'humain ; et de plus en plus l'idolâtrie ou l'horreur intérieure devant les statues des dieux, emblèmes des forces secrètes de la nature, disparaît et se fonde dans la philosophie, en attendant le christianisme.

« *L'otium truncus erat feclnus*, dit Horace, témoigne de ce changement des esprits dont se plaignent du reste amèrement les prêtres des idoles.

« Enfin le Christ naît ; en lui, le beau idéal lui-même s'incarne et se fait homme ! Le portrait devient la base de l'art ; tout l'échafaudage des symboles et des signes arbitraires qui formaient l'idéal antique, s'écroule devant la figure humaine. Toute forme devient naturelle, et l'idée se lit dans cette forme même, illuminée d'un jour nouveau. Les anges et les vierges de Fiesole, priant en extase ou planant dans les cieux, disent, sans autres intermédiaires que leurs regards et leurs gestes, l'amour, la joie, les délices divines, tous les senti-

timens dont ils veulent offrir l'image, quoique les auréoles, les ailes, et autres signes conventionnels et tout graphiques, nous rappellent encore l'ancien art hiéroglyphique dont ils sont les derniers restes.

« Toutes ces figures si divines d'amour, qui nous ravissent aujourd'hui, qu'était-ce autre chose, sinon de faibles émanations de cette âme brûlante pour Jésus-Christ, qui, peignant ses crucifix, fondait en pleurs ? Le surnaturalisme chrétien n'est que la vraie nature chrétienne, bien saisie dans ses expressions et ses chastes désirs. Fiesole n'est devenu divin qu'à force d'être naturel. C'est ce qu'on disait de son temps. »

La beauté de pareils morceaux n'a pas besoin d'être relevée par des éloges, et ces passages se multiplient sous la plume de M. Robert. Ainsi, réconcilié avec la nature, l'artiste la fouillera tout entière pour former de toutes ses beautés éparées une beauté parfaite ; mais c'est surtout sur l'homme même, comme le chef-d'œuvre de la création, et sur son visage auguste qu'il devra s'inspirer, et le portrait qui paraissait ne pouvoir se développer sous le paganisme, se relèvera avec la dignité humaine et deviendra même la partie essentielle de la peinture, parce que les figures historiques devront être autant de types vénérables que l'on pourra anoblir, mais que l'on ne saurait altérer.

A présent, de ces vues générales, entrons plus profondément avec l'auteur dans la vie chrétienne, et voyons quelle influence l'art doit en recevoir :

« Gloire à la Trinité par qui toutes choses existent !

« Le Père et le Saint-Esprit avaient envoyé le Fils, et il venait d'expirer au Golgotha. Le voile du sanctuaire s'était déchiré du haut en bas, l'initiation aux mystères de Dieu et de la science allait devenir le partage de tous. Au lieu de la contrainte et de la puissance, bases sociales de la vie antique, la liberté et la charité des hommes entre eux et des peuples entre eux allaient commencer leur œuvre de régénération.

« La foi aux Dieux n'était plus ; en philosophie, Platon avait amené à Jésus ; le progrès humain n'avait eu lieu que dans cet ordre. Car, pour la morale, l'idolâtrie avait engendré l'abrutissement complet de la conscience et du sentiment, d'où était sorti, en politique, le plus horrible et le plus universel esclavage dont l'histoire conserve mémoire ; en littérature, les débauches de l'esprit avaient produit un épuisement complet d'imagination ; pour l'art, l'antiquité était également finie.

« Parti, à son dernier âge, de Delphes et du Parthénon, léger et gracieux comme une nymphe qui sourit et veut plaire, cet art avait abouti au Colysée. Dans ce monument, en quelque sorte soucieux et gigantesque comme un empereur romain, les dernières orgies du paganisme s'accomplissaient ; des milliers d'hommes y étaient livrés aux bêtes pour le plaisir du peuple ; le sang des martyrs y coulait à grands flots, et préparait la terre fécondée à porter une moisson nouvelle. Mais un jour, les longs cris de joie des tigres et des hommes cessèrent, la

victime s'en alla libre, le silence régna dans le monument désert, comme il y règne aujourd'hui : le Christianisme avait apparu. »

Alors, l'art qui est l'expression de la beauté, devient un reflet de la beauté suprême, c'est-à-dire de la Trinité qui manifeste en lui ses trois adorables personnes. Car le Christianisme élevant l'homme au dessus des sens, spiritualisait toute la vie, montrait dans ses rapports véritables le monde qui jusque-là n'avait été qu'un impénétrable mystère, et remplaçait ainsi le symbolisme obscur des païens par le réalisme, image du Père, dans lequel se trouve l'essence de tous les êtres ; le monde et ses rapports mieux connus, l'homme comprenait sa propre grandeur, il n'était plus sous l'empire d'un *fatum* inexorable, il reprenait sa personnalité, et cette personnalité s'élève jusqu'à Dieu dans son complément suprême, c'est-à-dire dans le Fils ; enfin, de même que le Père et le Fils engendrent le Saint-Esprit ou l'Amour, de même aussi la personnalité humaine où la liberté et le sacrifice s'unissent à la vérité ou au réalisme, produit l'amour ou la passion, ou enfin l'expression. Un esprit accoutumé à réfléchir pressentira de suite les grandes conséquences que l'auteur doit tirer de ce triple principe, et comment tout l'art chrétien doit en découler comme d'une source féconde. Ainsi, sans entrer dans une énumération qui nous menerait trop loin, qui ne sent, par exemple, que du réalisme, c'est-à-dire d'une plus grande intimité avec la nature, doivent naître mille beautés secrètes dont les anciens n'eurent que le pressentiment, qu'en lui se trouvent par avance le caractère mystique de l'art moderne avec tout son cortège de prodiges, de légendes, de pèlerins et d'églises gothiques ? Qui ne sent que la personnalité, c'est-à-dire la conscience de sa liberté et de sa grandeur ennoblira le visage de l'homme, et, dans les souffrances mêmes, remplacera par la résignation de l'espérance et de l'amour cet air d'héroïsme, sans doute, mais d'héroïsme vaincu que nous présentent les plus grands drames littéraires ou plastiques de l'antiquité ; l'Oedipe de Sophocle, la Niobé, le Laocoon ? que le clair-obscur et la perspective aérienne, fruits d'une vie plus intérieure et que le paganisme n'avait pas soupçonnés, ouvrira une source intarissable de beautés que jamais n'auraient pu égaler les couleurs vives et tranchantes des Grecs et des Romains ? Qui ne comprend enfin les prodiges qu'opérera la passion ou l'amour, et ne devine son triomphe dans l'architecture gothique ?

« En effet, dit M. Robert, la passion fait tout son mystère. Destinée à être le lieu de la scène où se célèbre chaque jour le drame éternel et divin, le plus haut mystère de l'amour, l'église est elle-même « un mystère pétrifié, une passion de pierre, » dit Michelet. C'est l'image vivante du Sauveur, étendant ses deux bras sur la croix ; ce chœur incliné par rapport à la nef, se penche du côté où le Christ est censé avoir penché sa tête dans l'agonie ; ses regards brûlants d'amour et le sang coulant de ses blessures, se reflètent en quelque sorte dans la pourpre et le feu des vitraux. Dans la crypte lugubre, l'Église sem-

ble s'ensevelir au tombeau avec son Dieu expiré ; enfin, dans la tour élancée et la flèche qui monte légère et diaphane, elle semble avec lui ressusciter et faire son ascension dans les cieux.

« Alors rachetée par l'homme divin de l'antique esclavage, la nature est redevenue si pure, que l'âme se joue avec elle comme avec une jeune sœur. Aux mains amoureuses du chrétien la matière se transsubstantie et passe presque à l'état d'esprit. La pierre de ces tours aériennes ne connaît plus les lois de la pesanteur. En sculpture, l'âme de l'artiste passe tellement dans la forme qu'il façonne, que l'hymen de l'esprit et de la matière ne connaît plus de bornes. Tout cela, c'est la passion divine. »

Mais cette vérité qui illumine toutes choses et les rend visibles à l'homme, étant l'essence même du Christianisme, il a fallu approfondir davantage l'effet du réalisme spiritualiste sur l'art, et montrer son développement successif dans les diverses branches du dessin, architecture, peinture et sculpture. L'auteur nous montre d'abord la religion nouvelle spiritualisant les symboles matériels de l'antiquité, avant de les remplacer par l'histoire pure ; puis créant, au milieu même des ténèbres, des catacombes, ces types historiques qu'elle doit bientôt exposer à la vénération de l'univers, et donnant à ses icônes cet air calme, plein d'espérance et d'une douce mélancolie qui révèle un monde inconnu au paganisme. Nous ne suivrons pas avec lui le progrès de ce réalisme dans l'architecture néo-grecque ou byzantine, romaine et gothique, et nous nous verrons forcés de laisser de côté une foule de merveilles curieuses qu'il nous montre tout en continuant sa marche rapide.

La même transformation s'opère dans la peinture que l'on voit prélude à sa gloire dans les mosaïques des catacombes, et s'initier peu à peu à cette peinture mystique où la fusion et l'immolation des couleurs font entrer à moitié dans la vie céleste. Pour la sculpture, long-temps bannie chez les chrétiens comme poussant à l'idolâtrie et trop sensualiste, elle paraît devoir progresser moins rapidement que ses compagnes ; mais cependant, appelée au même terme, nous devons espérer l'y voir arriver un jour, et elle a même montré à quelques époques ce qu'elle pourrait devenir, si un esprit véritablement religieux s'emparait d'elle et la dirigeait dans sa marche.

Ici, notre tâche d'analyse paraît terminée, car M. Robert va entrer dans le domaine de l'histoire, et traverser si rapidement les siècles, qu'il ne faudrait pas essayer de marcher plus vite que lui ; et cependant, dans cette revue générale, rien d'essentiel ne lui aura échappé : on dirait que tous les âges et toutes les nations viennent se ranger sur son passage pour étaler devant lui toutes leurs richesses ; et lorsque, parti avec lui du berceau même du monde, vous serez arrivés en quelques instans jusqu'à l'époque actuelle, vous connaîtrez l'art des deux grandes ères qui se partagent les siècles : au delà de la croix, vous aurez vu l'Orient et la Grèce ; l'Orient vous aura offert ses trois grandes nations ;

l'Inde avec son caractère de mystère, de grandeur, mais souvent de désordre ; l'Égypte avec ses masses immobiles ; la Chine avec ses bizarreries ; uni à l'Orient par la Perse et la Phénicie, l'art gracieux des Hellènes recevra sa force et sa gravité des Romains, et nous amènera ainsi jusqu'à l'ère nouvelle, c'est-à-dire au Christianisme. Alors quatre principes divers, comme quatre grands cercles dont le centre commun serait Rome, élargissant tour à tour leur circonférence, embrassent tout le monde et déterminent quatre caractères différens et quatre époques diverses : le byzantin qui, fils de Rome et de la Grèce, s'étend d'abord jusqu'aux extrémités du monde, roule et se rapetisse devant l'arianisme et les iconoclastes, et enfin disparaît presque sous le schisme ; l'allemand, père du grandiose chrétien en architecture ; l'anglo-français, créateur des merveilles touchantes du moyen âge et disparaissant peu à peu avec l'esprit de foi pour se perdre dans le baroque ; et l'espagnolo-italique, produisant bien des gloires, créant bien des chefs-d'œuvre, mais se retournant avec trop de complaisance vers l'antiquité, et faisant ainsi rétrograder l'art jusqu'à cette fameuse époque appelée renaissance, et à laquelle le nom de décadence aurait bien mieux convenu. Ici tableau du pontifical de Léon X, des règnes de François I^{er} et Louis XIV, c'est-à-dire dégradation progressive dans les mœurs, et par suite perfectionnement sans doute de la technique dans l'art, mais altération toujours croissante de l'idée du beau chrétien, jusqu'à ce qu'enfin les académies défendent au Christianisme de se rencontrer dans les arts, ou plutôt, le croyant mort, font gravement ses funérailles. Les gloires de Louis XV ne sont pas longues à énumérer, et nous voilà arrivés à ce grand bouleversement social qui doit aussi amener une révolution artistique, et comme toutes les crises providentielles réorganiser le monde par la terreur et le châtimement. Dans le dix-neuvième siècle, le génie, rejetant avec dédain ces antiques formes dont on avait voulu l'habiller, se montre d'abord sous la république, fier et nu, quelquefois avec une sorte de cynisme, mais toujours avec une nerveuse virilité qui ne laisse pas d'être belle ; sous l'empire, il revêt la toge romaine et s'y drape avec complaisance ; sous la restauration, il se sent à l'étroit, même dans ce noble costume, les ornemens terrestres ne lui conviennent plus pour son hymen avec la céleste beauté, objet confus de sa passion nouvelle, il les secoue donc avec dédain ; et cherchant aujourd'hui à se composer un costume qui lui convienne, il essaie mille lambeaux parfois ridicules, n'osant appeler encore ouvertement la religion à son aide, mais tournant vers elle ses regards et espérant qu'elle viendra le tirer de son embarras et le parer de ses propres mains.

Cette partie historique est sans contredit la plus intéressante de l'ouvrage. L'auteur y montre une grande variété de connaissances, un goût pur et délicat, une imagination vive, une richesse d'expression peu commune. Les réflexions philosophiques qui se succèdent dans la partie théorique peuvent

tendre l'esprit du lecteur, ne sont ici que l'auxiliaire des faits et se confondent avec eux ; en énumérant les monuments curieux des trois branches du dessin, il devient architecte, sculpteur et peintre, et sa plume présente à votre imagination des tableaux aussi vivans, des monuments aussi distincts que le pinceau ou le burin de l'artiste lui-même. Quelques-uns des choses les plus simples prennent en passant dans son esprit une tournure originale et philosophique : veut-il, par exemple, nous parler de l'introduction des toits à la mansarde ?

« Bientôt, dit-il, avec Louis XIV parurent les toits à la mansarde qui brisant le triangle aigu des nations septentrionales, inclinèrent l'orgueil des palais. Rompues au milieu de leur élan, ces deux lignes droites et escarpées, qui semblaient ne vouloir s'unir que dans les nuages, tombèrent avec les tourelles féodales humiliées sous le grand roi.

« L'aristocratie du Nord s'obstina seule encore long-temps à hérissier ses nids de vautours avec ces pignons menaçans qui mariant les nuages entassés du ciel aux noires pyramides de granit et aux cimes ondoyantes des sapins de la vallée, composent par eet ensemble une mélancolique harmonie. »

— Veut-il nous montrer deux grands tableaux, celui dans lequel Gérard représente la bataille d'Austerlitz, et l'entrée d'Henri IV à Paris ?

« La Bataille d'Austerlitz, dit-il, vaste et magnifique toile, que domine Napoléon à qui l'on vient annoncer que les ennemis sont en déroute, est d'une pureté d'expression digne du seizième siècle, en même temps qu'elle est remplie d'audace et de force. Quelques années après, en 1817, parut la superbe Entrée d'Henri IV à Paris, pour célébrer celle de Louis XVIII. Quel éclat ! comme tout y est brillant et vit ! Mais si dans la première toile bouillonnaient encore les derniers élans du patriotisme républicain, aux expressions heurtées et menaçantes, dans celle-ci la peinture, en quelque sorte pacifiée, revient aux belles poses de cour et de monarchie, aux groupes harmonieux et obéissans. C'est la joie et le repos des dieux ramenés par Bacchus dans l'Olympe après la défaite des Titans, dont on devine les combats sur les ardents visages des canonniers de l'autre toile. Placées au Louvre en face l'une de l'autre, expression de deux mondes, elles se regardent comme pour se mesurer, et le spectateur incertain ne sait dans son admiration à qui décerner la couronne. »

Ces traits saillans se répètent à chaque page et forment de cette seconde partie de l'Essai une sorte de galerie animée et piquante.

Après avoir ainsi posé les principes de l'art et étalé ses richesses dans les divers âges, M. Robert cherche comment on peut sur ces bases, et avec les trésors du passé, édifier l'avenir, et indique dans sa dernière partie les moyens de régénérer l'architecture, la sculpture et la peinture. Nous n'entrerons pas dans le détail de ces moyens, qui d'ailleurs demandent à être examinés par une critique sévère et éclairée ; nous dirons seulement qu'ils peuvent se résumer en deux principes découlant même l'un

de l'autre ; l'application de tous les arts et de toutes les industries à la perfection et au bien-être social, et le respect pour l'histoire, qui suppose l'étude des types. C'est dans ce but que M. Robert annonce son prochain ouvrage sur l'Histoire de l'Art dans la primitive Église, et nous ne croyons pouvoir mieux finir qu'en citant un beau passage dans lequel il s'encourage à remplir cette tâche toute chrétienne :

« Il y a bientôt vingt siècles, dit-il, que le Christ est venu racheter le monde. A ce moment suprême, quand le paganisme, aussi lui vieux de deux mille ans, couvrit la terre de ses ruines, tout ce qui restait encore fidèle à l'antique foi des sens se réunit en un faisceau sublime qui fut le néoplatonisme. Des génies prodigieux comme universalité, parurent. On parla, on écrivit, on persécuta, on fit aller en même temps la plume des philosophes et la hache des bourreaux. Pour sauver les dieux, on les reporta dans le saint Orient, d'où l'on évoqua l'art, la poésie et le culte primitifs. Les imposans symboles du commencement reparurent ; l'antiquité, en apparence rajeunie, brilla un moment de toutes ses splendeurs passées ; mais c'était la lampe mourante qui jette une dernière flamme avant de s'éteindre à jamais.

« Aujourd'hui, les esprits frivoles, qui trouvent plus commode de douter que d'approfondir, croient apercevoir dans le catholicisme les mêmes symptômes d'agonie. Ils osent dire qu'il ne fut qu'une idolâtrie raffinée, qu'une seconde déception jetée aux âmes généreuses, et qu'enfin le voile imposteur est déchiré.

« Notre siècle blasphémateur a donc appelé le Christ à se justifier devant lui, en philosophie, en art, en toute chose. Comme autrefois, les juges se sont assis, demandant d'un air ironique : Qu'est-ce que la vérité ? et, devant leur tribunal, l'éternel accusé, avec ses défenseurs, s'est livré pour être de nouveau crucifié avec dérision, ou reporté triomphant au Capitole.

« Mais de toutes les parties du grand arbre social fécondé par son sang, et qui poussa durant quinze siècles des rameaux si vivaces, aucune branche, peut-être, ne fut plus desséchée que celle de l'art. En effet, la beauté, fille de la Foi, a dû s'enfuir dès les premières attaques dirigées contre sa mère ; et au lieu de cette lumière divine qu'elle versait sur nos pères, elle a laissé de froides ténèbres qui couvrent partout nos arts frappés de stérilité.

« A la vérité, depuis quelques années, un léger crépuscule paraît. On cherche à ranimer l'inspiration éteinte, à rouvrir les sources chrétiennes de la littérature et de l'art ; mais on tâtonne sans pouvoir les retrouver.

« La question vitale est donc de formuler clairement l'esprit du christianisme et ses tendances natives et indestructibles dans l'art comme dans la société ; puis de dérouler historiquement les types, qui, en sculpture, peinture, architecture, musique, poésie, ont dirigé, inspiré les grandes époques chrétiennes. Ensuite il restera à marier ces types reconquis avec les besoins nouveaux de notre intelli-

gence agrandie : ce sera le travail de l'avenir. Notre siècle, moins heureux, ne pourra guère qu'enfanter péniblement la renaissance chrétienne, pour l'opposer à la renaissance païenne du seizième siècle.

« Chacun de nous, écrivains ou artistes du Christ, a donc pour tâche d'apporter sa pierre pour la reconstruction du temple, que l'invasion étrangère a livré à tous les vents destructeurs, mais qui ne saurait périr. »

Après avoir lu et médité ce livre, si l'on s'arrête à l'impression qui résulte de l'ensemble, l'esprit est trop satisfait pour s'abandonner à la critique; nous laisserons donc les hommes spéciaux discuter les jugemens portés par M. Robert sur les monumens et sur les artistes, soumettre à un examen rigoureux les moyens qu'il propose pour la technique, et redresser les erreurs de détails; nous ne serons point étonnés non plus que d'autres lui reprochent un langage quelquefois trop métaphysique, un élan trop rapide, par lequel il vous emporte tout d'un coup dans un monde surnaturel et mystique, dont il connaît parfaitement la route, mais vers lequel il dédaigne de conduire par la main; et nous conviendrons avec eux que la Philosophie de l'Art, dans sa première partie, aurait été plus accessible à bien des esprits, plus agréable à lire, si l'auteur y eût moins resserré ses pensées et les eût obligées de couler avec plus de lenteur. Nous aimons en France à nous instruire sans travail, il faut donc au moins le rendre facile; mais, outre que ce défaut est bien pardonnable, puisqu'il ne vient que d'un excès de richesse, et qu'aux yeux même de plusieurs il sera un véritable mérite; une pensée consolante doit dominer toutes les autres, et nous nous y laisserons naturellement aller. Nous sentirons avec bonheur, en lisant la Philosophie de l'Art, que notre imagination et notre cœur ne sont point le jouet d'une vaine admiration en contemplant les chefs-d'œuvre des hommes; que, pour me servir d'une pensée de l'auteur, lorsqu'en approchant d'une création artistique, une émotion indicible nous agite comme un frisson de respect et d'amour, c'est parce que l'art, ainsi qu'une enveloppe mystérieuse, cache la beauté et la vérité suprême devant laquelle nous pouvons nous prosterner sans crainte.

Pourquoi les amis des arts ne travaillent-ils pas sur ces principes, et pourquoi un si grand nombre d'entre eux laissent-ils mourir leur talent en le privant du vrai principe de vie? Aujourd'hui l'activité humaine est extrême, nous voulons progresser, et notre incroyable industrie ne se donne pas un instant de relâche; mais le progrès n'est il pas une réintégration lente et incomplète dans cette vie bienheureuse que l'homme a perdue par sa chute? Or, dans l'Éden, parmi les hauts privilèges de notre premier père, celui-là sans doute était un des plus grands de tous, de pouvoir, par un simple acte de sa volonté, manifester au dehors l'idée de beauté qui remplissait son âme; et l'art qui lui permet de la rendre sensible aujourd'hui au prix de son travail, me paraît un dédoublement imparfait de cette

puissance. Ainsi, à mesure que l'homme se rapprochera davantage de la vie primitive, ou progressera, en d'autres termes, cette puissance devra aussi devenir plus grande, ou l'art se montrer plus facile et plus beau. Mais, pour vivre, il faut se nourrir, et la céleste nourriture qui doit nous faire grandir pour cette vie nouvelle, la foi seule peut nous la donner. « Cet arbre magnifique qui paraît porter des fruits de vie te donnera la mort, » avait dit Dieu au premier homme : il pécha contre la foi et mourut.... « Cet arbre si terrible, qui paraît porter des fruits de mort, te donnera la vie, » dit Dieu à l'homme tombé; et il nous montre la Croix... Que les peuples aient la foi et ils vivront.

N. LEQUES,
professeur au collège de Juilly.

De la juridiction de l'Eglise sur le contrat de mariage considéré comme matière du sacrement; par un ancien vicaire-général de Paris. 2^e édition (1).

Le congrès de Vienne de 1813, en édictant à la république de Genève plusieurs communes catholiques de la Sardaigne, avait statué que la religion catholique y serait maintenue et professée de la même manière dont elle l'était alors dans le reste du royaume dont elles avaient fait partie. Or, en vertu d'un édit du roi de Sardaigne, du 23 octobre 1814, le mariage des catholiques devait être célébré comme il l'avait été avant la révolution, et les syndics des communes avaient reçu l'ordre de restituer aux curés les registres de l'état civil. Le Conseil souverain de Genève ne se crut pas lié, apparemment, d'une façon bien rigoureuse et bien étroite, par la clause de l'acte de cession; car il ordonna, le 21 décembre 1821, que les dispositions du code civil (de France) seraient seules observées dans tout le canton de Genève pour la célébration du mariage et sa validité. M. l'évêque de Lausanne et Genève réclama en vain contre cette atteinte portée à la foi des traités. Pour la justifier, un membre du conseil souverain, M. Bellot, publia dans une feuille périodique intitulée : *Annales de législation et d'économie politique*, une violente diatribe contre l'Eglise catholique, qu'il accuse d'avoir envahi, à la faveur des fausses décrétales, la juridiction dont elle jouit sur le mariage de ses enfans. A l'en croire, « on estimait dans l'Eglise, durant les « trois premiers siècles, que le mariage conclu par « les lois civiles seules était toujours valide. » Et même, dans les siècles postérieurs, « malgré l'aveugle « dévouement des empereurs à la religion qu'ils ve- « naient d'embrasser, malgré le délire de la législa- « tion en faveur du Christianisme, la loi civile con- « tinua de régir seule ce qui tient à la validité du « mariage. » Cette incompétence du pouvoir spirituel fut, suivant lui, avouée par les Pères, par les conciles, par les papes. Ce ne serait qu'au neuvième

(1) Chez Périsse frères, libraires. Paris, rue du Pot-de-Fer Saint-Sulpice, 8. Lyon, rue Mercière, 35.

siècle, après la publication des fausses décrétales, que l'ancien état de choses aurait été modifié par la fraude et l'ambition sacerdotales, et que l'Eglise aurait osé s'arroger le droit de créer des empêchemens dirimans. Et encore, cette doctrine, déguisée d'abord sous les formes d'un langage ambigu, n'aurait été proclamée hautement qu'en 1503, dans les statuts synodaux d'Étienne Porcher, évêque de Paris. En résumé, M. Bellot reproche à l'Eglise « d'avoir « établi sa juridiction relativement au mariage sur « des titres empruntés, les uns à l'art des faussaires, « les autres à l'insupportable jargon des scholastiques. »

Ce fut pour réfuter d'aussi étranges assertions qu'un prêtre français composa l'ouvrage dont nous annonçons une seconde édition. Bien que les articles du publiciste genevois soient ensevelis dans un oubli profond, et que le Grand Conseil de la république ait cessé de faire exécuter son décret du 21 décembre 1821, le livre n'a de cette controverse n'a point perdu son utilité. Journallement, en effet, nous voyons reproduire une partie des affirmations de M. Bellot. Des jurisconsultes français dont les erreurs sont d'autant plus dangereuses que leur langage est exempt de l'amertume et de la violence qui mettaient tout lecteur de bonne foi en garde contre le docteur de Genève, semblent croire avec lui que, durant les sept ou huit premiers siècles, l'Eglise laissait au pouvoir civil le soin et le droit exclusif de régir tout ce qui concernait le mariage; prêtant d'ordinaire, à la vérité, ses bénédictions et son cérémonial pour sanctifier et solenniser l'union des époux, mais ne s'attribuant aucun empire sur les conditions de la validité du contrat. Pour ne citer qu'un exemple, je trouve ce qui suit dans un ouvrage élémentaire que publia, il y a deux ans, un jurisconsulte estimé dans l'école :

« Le mariage, comme l'un des actes les plus importants de la vie humaine, a naturellement été placé, chez toutes les nations, sous une protection supérieure, et accompagné d'invocations à la divinité. Chez les Romains, les dieux du paganisme intervenaient à sa célébration, et lorsque la religion chrétienne fut la religion de l'État, elle ne put manquer de le sanctifier par ses cérémonies. Mais, dans tous les temps, sous Justinien encore, cette intervention fut purement religieuse, sans caractère légal. *Le mariage ne fut considéré que comme un contrat civil, et il se passa bien long-temps avant que l'Eglise le considérât comme un sacrement dont elle devait s'emparer.* » (OXTOLAN, *Explication historique des Instituts de Justinien*, 2^e partie, p. 561.)

Si cette assertion était aussi exacte qu'elle est tranchante; s'il était vrai que, durant sept et huit siècles, les chrétiens n'eussent point connu, relativement au mariage, d'autres lois et d'autre autorité que celle des Césars; la conséquence naturelle serait que la juridiction de l'Eglise en cette matière, outre-passant les bornes de son action primitive, ne rentre point dans les pouvoirs essentiels qui lui furent départis par son divin fondateur. Nous serions fondés, dès lors, à ne voir dans l'exercice de

cette juridiction qu'un fait analogue au haut arbitrage politique dont la papauté fut investie durant le moyen âge, fait variable, passager et qui, pour avoir été utile dans un temps, ne domine pas à tout jamais les consciences. Nous devrions dire avec un magistrat de la Cour royale de Paris (1) qu'à la puissance temporelle seule appartient le droit d'établir des empêchemens dirimans.

Qui ne comprend quels dangers une pareille doctrine, devenue générale et populaire, ferait courir à l'institution du mariage déjà infirmée par la nécessité où s'est trouvé le législateur de la séculariser complètement? Qui ne comprend qu'elle aurait perdu sa principale garantie de dignité et de stabilité, le jour où l'appui moral des croyances religieuses lui ferait défaut; le jour où l'Eglise désarmée de son autorité et convaincue d'incompétence aux yeux mêmes de ses enfans, ne pourrait plus opposer ses préceptes souverains à ce quelque chose de mobile, d'inconstant et de passionné qu'on appelle l'opinion? Il ne faut pas se le dissimuler: si l'institution du mariage a triomphé parmi nous des irrémédiables atteintes qu'ont essayé de lui porter le philosophisme et les passions, elle le doit en grande partie à ces croyances communes dont les représentans du pays ne peuvent pas ne point se préoccuper quelque peu; à d'antiques habitudes de respect pour ces lofs de l'Eglise qui, malgré la ligne de démarcation profondément creusée, exercent sur celles de l'État une salutaire et inévitable influence. Lorsque M. de Bonald, s'opposant à ce que l'on fit brèche par le divorce au sanctuaire de la société domestique, prenait soin d'écartier la question religieuse pour ménager d'ombrageuses susceptibilités, il savait bien néanmoins que là résidaient la force secrète de ses paroles et l'autorité de ses convictions.

C'est surtout à cette inviolabilité d'une institution contre laquelle complotent tant d'espérances déçues, de tyranniques desirs, de sophismes captieux, qu'il convient d'appliquer les paroles des livres saints: *Nisi Dominus custodierit civitatem, in vanum laborant qui custodiunt eam.*

« J'ai frêmi, observe à ce sujet un savant philosophe, l'article du mariage. Que de manières de voir, que de systèmes, que de passions en jeu! On nous dit que c'est à la législation civile d'y pourvoir; mais cette législation n'est-elle donc pas entre les mains des hommes, « dont les idées, les vues, les principes changent et se croisent? Voyez les accessoirs du mariage « qui sont laissés à la législation civile. Etudiez « chez les différentes nations et dans les différens « siècles les variations, les bizarreries, les abus qui « s'y sont introduits, vous sentirez à quoi tiendrait « le repos des familles et celui de la société, si les « législateurs humains en étaient les maîtres absolus. Il est donc fort heureux que sur ce point essentiel nous ayons une loi divine supérieure au

(1) Voyez *Institutions et Lois nécessaires à la France*, par M. de Poly.

« pouvoir des hommes.... Et ce n'est pas là le seul
« avantage que l'on retire d'un code fondamental
« de morale auquel il ne leur est pas permis de tou-
« cher, etc. (1). »

Dieu merci! les faits réfutent victorieusement les pé-
rilleuses assertions des jurisconsultes dont nous avons
parlé; et la seule difficulté est de comprendre, de la
part de graves docteurs, une méprise qui donnerait
à croire que les monuments de l'histoire ecclésiasti-
que ont été clos pour eux d'un sceau inviolable.

L'auteur du livre excellent et substantiel que nous
recommandons à ceux de nos lecteurs qui se livrent
à l'étude de l'histoire et de la législation, démontre :

1^o Que Jésus-Christ en élevant le mariage à la di-
gnité de sacrement, n'a pas voulu, disons plus, n'a
pu vouloir, que le contrat qui en est la matière de-
meurât dans une telle dépendance de l'autorité ci-
vile, qu'elle fût le seul juge compétent de la validité
ou de la non-validité du sacrement;

2^o Que les ordonnances des Apôtres sur cette ma-
tière prouvent que le Sauveur du monde a laissé à
l'Eglise un pouvoir réel sur le contrat de mariage
formé par ses enfans;

3^o Que les conciles et les Pères des huit premiers
siècles ont déclaré formellement et dans les termes
les plus clairs, que l'Eglise catholique jouissait de
cette prérogative; qu'elle a réellement annulé des
contrats que le pouvoir civil autorisait comme vali-
des et légitimes à ses yeux, et regardé comme vali-
des et légitimes, dans le for de la conscience, des
contrats annulés par la puissance temporelle; qu'elle
a, en preuve de son autorité et de son indépendance
à ce sujet, établi de nouveaux empêchemens diri-
mans, et en a supprimé d'autres, selon qu'elle l'a
jugé convenable pour le plus grand bien de ses en-
fans;

4^o Que l'Eglise a constamment exercé ce pouvoir
sans blesser en aucune manière les droits légitimes
des souverains.

Une dissertation du plus haut intérêt sur les faus-
ses décrétales complète l'ouvrage. A une époque où
l'érudition et la logique semblent devenir d'autant
plus rares que les livres se multiplient davantage,
celui-ci est une bonne fortune pour les lecteurs qui
prennent les questions au sérieux. P. L.

Leçons d'une mère à ses enfans sur la Religion; par
madame CAROLINE FALAIZE, 2^e édition (2).

Vie de sainte Thérèse; par F. Z. COLLOBET (5).

*La Guide des pécheurs ou Traité de l'excellence et
des avantages de la vertu, et du chemin qu'il faut
suivre pour y parvenir*; par le R. P. LOUIS de

GRENADE. Traduction nouvelle, par M. l'abbé C.,
prêtre du diocèse d'Autun (1).

*Vies choisies des principaux Saints, traduites de
Butler par Godescard*, disposées par ordre chro-
nologique (2).

Présenter sous une forme agréable et variée les
principaux traits de l'histoire sainte et de l'histoire
de l'Eglise, avec les réflexions qu'ils suggèrent;
intéresser à la fois le cœur et la raison des jeunes
lecteurs; leur faire aimer, dans la religion, la source
de toute jouissance pure et de tout noble sentiment
comme de toute vérité, tel est le but des *Leçons
d'une mère à ses enfans*. Elles ne sauraient suppléer
à un enseignement complet et spécial, mais elles
sont propres à développer dans de jeunes âmes
les germes précieux qui y auront été déposés; de
même qu'une douce pluie qui pénètre et amollit la
terre, vient en aide aux efforts du labourer qui a
retourné et ensemencé les sillons. Le mérite litté-
raire des *Leçons d'une mère à ses enfans*, n'est
pas non plus à dédaigner, malgré les critiques
de détail auxquelles elles pourraient donner lieu.
Les pages dans lesquelles l'auteur décrit les œuvres
merveilleuses du Créateur, et le soin avec lequel sa
providence a vêtu et armé les divers animaux, ne
figureraient pas sans honneur à côté de celles que
Bernardin de Saint-Pierre a consacrées au même
sujet. Madame C. Falaize entremêle la prose et les
vers, afin de donner à ses salutaires leçons l'attrait
de la même variété que Demoustier avait répandue
dans ses *Lettres sur la Mythologie*. Autant nous
avons été choqués de trouver quelquefois ce dernier
ouvrage entre les mains de jeunes élèves, autant
y serait bien placé le livre de la pieuse mère. Il
conviendrait d'ailleurs, par les conditions maté-
rielles, par la beauté de l'exécution typographique,
pour être donné en prix.

Sainte Thérèse a heureusement inspiré le jeune et
laborieux écrivain qui a rendu déjà plus d'un ser-
vice méritoire aux lettres chrétiennes, M. Collobet
qui a concouru à la traduction de Salvien, de saint
Vincent de Lerins, de saint Eucher de Lyon, de
Sidoine Apollinaire, des *Hymnes de Synésius*, etc.
Les lecteurs désireux de connaître à fond l'une des
âmes les plus nobles et les plus aimables, les plus
sublimes à la fois, et les plus admirablement sim-
ples que le Christianisme ait produites, trouveront
dans la *Vie de sainte Thérèse*, par M. Collobet,
les conditions que réclamait un travail de cette na-
ture : érudition puisée aux sources, citations nom-
breuses, fidèles et variées des œuvres de la sainte,

du Pot-de-Fer-Saint-Sulpice, 8; à Lyon, rue Mer-
cière, 53.

(1) Lyon, chez Fr. Guyot, libraire, rue Mer-
cière, 39. Paris, chez Debécourt, libraire, rue des
Saints-Pères, 69.

(2) Paris, chez Poussielgue-Rusand, libraire, rue
Hautefeuille, 9.

(1) *Lettres sur l'histoire de la Terre et de l'Homme*,
par M. de Luc.

(2) 2 vol. in-8^o avec 2 belles gravures; 12 fr. Le
même ouvrage, 2 vol. in-12; 6 fr. Chez Hivert, li-
braire, quai des Augustins, 33.

(3) Chez Perisse frères, libraires, à Paris, rue

sentiment vrai et profond de la beauté que Dieu faisait reluire en cette âme choisie.

Le R. P. Grenade, de l'ordre de Saint-Dominique, a été surnommé le Bossuet de l'Espagne. *La Guide des Pécheurs*, le plus célèbre de ses nombreux et remarquables écrits, produisit de tels fruits dans les âmes, et opéra tant de conversions, que Grégoire XIII disait que son auteur avait rendu plus de services à l'Église par cette publication, que s'il avait rendu la vue aux aveugles et l'ouïe aux sourds. Le pieux et savant ecclésiastique, qui en a donné à la France une version nouvelle que faisaient vivement désirer les défauts et le style suranné de l'ancienne, a donc bien mérité de la religion. Nous recommandons *La Guide* d'une manière toute spéciale à MM. ses confrères; il leur serait difficile de trouver un traité plus riche, plus substantiel, plus éloquent: c'est une mine inépuisable pour le directeur des consciences, comme pour l'orateur évangélique; un cours complet de morale chrétienne, où chaque point est établi, développé avec toute l'autorité de l'Écriture sainte et de la tradition, et avec toute la puissance de la logique.

Dans le but de populariser davantage l'excellent ouvrage d'Alban Butler, les éditeurs des *Vies choisies*, etc., l'ont réduit à des dimensions moindres, en supprimant presque toutes les vies abrégées qui ne contiennent guère que les dates de la vie et de la mort du saint; ils ont supprimé aussi les vies détaillées de plusieurs autres saints peu connus en France, et dont la biographie offrait par conséquent moins d'intérêt aux lecteurs français. Néanmoins, comme il se trouve dans plusieurs de ces vies des traits remarquables et que l'on ne pouvait passer sous silence, les éditeurs les ont recueillis et placés à la suite des autres, sous le titre de *Traits détachés*. Ils ont retranché enfin une partie des réflexions morales que l'auteur avait intercalées dans ses récits, pensant que ces réflexions sortiraient du sujet lui-même, et se présenteraient spontanément à la pensée des fidèles. Ainsi restreint, sans perdre le mérite essentiel qui le caractérise, l'ouvrage d'Alban Butler devient accessible aux personnes qu'une dépense un peu considérable ou de trop longues lectures effraieraient. Au lieu de classer, comme l'auteur, les vies des Saints selon l'ordre du calendrier, ce livre les présente dans l'ordre chronologique. Il a paru préférable, 1^o parce qu'il aide la mémoire; 2^o parce que l'histoire de l'Église se trouve ainsi reproduite dans le récit de la vie des Saints qui l'ont successivement honorée par leurs vertus.

Le livre se termine par la réunion des instructions solides d'Alban Butler sur les fêtes ecclésiastiques et les mystères de la vie de Notre Seigneur, de la sainte Vierge, etc. Nous pensons que cette publication atteint le but que se sont proposé les éditeurs, et qu'on leur devra la diffusion plus générale d'un de ces livres qu'on voudrait voir dans toutes les familles chrétiennes, dans les mains des plus pauvres et des plus petits de nos frères.

Rodolphe de Francon ou une Conversion au XVI^e siècle (1).

Parmi nos anciennes provinces, aucune peut-être n'est aussi riche en vieilles chroniques que le Dauphiné; cela se conçoit quand on se rappelle la longue indépendance de ce pays, ayant ses lois, ses privilèges, ses coutumes distinctes, dont la conservation fut une des clauses principales de la cession d'Humbert, dernier *dauphin* régnant. Aussi pas une ville, pas un village, pas un hameau, pas une *combe* (2), qui ne possède sa légende ou sa chronique, toute empreinte du caractère des habitants, grave, sévère dans sa simplicité, peu abondante en merveilleux, mais toujours renfermant une leçon d'une grande moralité. Aussi celui qui écrit ces lignes, et qui a en plus d'une fois, pendant son séjour sur les bords de l'Isère, l'occasion d'entendre raconter quelques unes de ces belles et touchantes histoires, rendues plus intéressantes encore par le ton de bonne foi et de conviction de l'agreste narrateur, s'est-il senti tout d'abord entraîné vers un livre qui lui promettait la reproduction de ces naïfs récits.

Rodolphe de Francon n'a pas complètement déçu notre espoir, malgré la faiblesse et l'uniformité du style que relèvent à de trop rares intervalles, dans la première partie, des descriptions charmantes de cette belle vallée du Graysivaudan où se passe la scène. Le manque de chaleur et d'animation fait place dans la seconde partie du livre à une profonde entente des plus secrets sentiments de l'âme; dès que l'auteur a effleuré la pensée religieuse, il y est entré tout entier; maîtrisé en quelque sorte par elle, il a grandi en un instant, et jusqu'à la fin l'esprit et l'oreille tout à la fois se trouvent satisfaits, rien ne languit, tout s'anime, se colore, et le livre finit trop tôt; l'écrivain a rencontré la fibre du cœur humain qu'il fallait attaquer, et il l'a fait avec bonheur.

Si, après cela, l'auteur désirait entendre les conseils d'une voix amie, nous l'engagerions à renoncer au genre dans lequel il s'est essayé, et qui, à en juger par des écrits plus récents, n'est guère en harmonie avec ses études ni avec son talent d'écrivain. Aux hommes légers et frivoles appartient la peinture de mœurs fantastiques et d'incidents de la vie où règne une passion aussi dangereuse qu'elle est séduisante; à ceux au contraire dont les habitudes sont graves, les pensées sérieuses, reviennent de droit les travaux d'une haute importance et d'une longue durée. Or, c'est à notre avis dans cette carrière que des succès attendent l'auteur de *Rodolphe de Francon*.

G. d. S.

(1) Un vol. in-8°. Paris, Eugène Renduel, rue des Grands-Augustins, 22.

(2) On appelle *combes*, dans le haut Dauphiné, toutes les habitations seigneuriales (et le nombre n'en est pas minime), bâties sur le versant de la chaîne alpestre.

L'UNIVERSITÉ

CATHOLIQUE.

CHAPITRE VIII (1).

DOCTRINES POLITIQUES.

Exposition.

Lorsque M. de Lamennais réfuta Rousseau dans le premier volume de *l'Essai sur l'indifférence*, il accusa son système religieux de conduire à la destruction même de toute religion. L'athéisme est-il le seul refuge de l'esprit humain? Telle est au fond, disait-il au philosophe déiste, la question entre vous et moi. Rousseau eût protesté contre de semblables conséquences. Mais M. de Lamennais ne lui faisait aucune injure personnelle, en soutenant qu'elles dériveraient nécessairement des principes qu'il avait posés : pour être absous par la justice et la charité, il suffisait à l'accusateur d'être absous par la logique.

Je me trouve dans une position analogue, au moment où j'ai à discuter, dans les opinions politiques de M. de Lamennais, les principes du *Contrat social* exhumés et rajeunis. Les doctrines de la Convention ont-elles posé les bases du système social chrétien? Les Jacobins sont-ils les seuls vrais chrétiens des temps modernes? telle est au fond la question. En énonçant ainsi, nous attribuons aux théories de M. de Lamennais plusieurs conséquences qu'il repousse sans aucun doute, personne n'en est plus convaincu que nous. Mais elles nous semblent se déduire si rigoureusement des principes

(1) Nous donnons à nos lecteurs la suite de l'ouvrage de M. Gerbet : voir les sept premiers chapitres dans les livraisons de janvier, février, mars.

qu'il établit, qu'on pourrait craindre que la tyrannie d'une impitoyable logique ne le précipitât dans ces extrémités, si son caractère personnel ne nous garantissait que, pour y échapper, il se sauverait au besoin dans l'inconséquence.

Pour nous expliquer, à quelques égards, la séduction à laquelle il a succombé, il faut remonter un peu haut, et jeter un coup-d'œil sur une des principales sources des aberrations humaines.

L'homme, considéré dans sa nature, offre un tel mélange de grandeur et de bassesse que l'on est tenté, selon que l'on envisage la partie supérieure ou la partie inférieure de son être, d'en faire un Dieu ou une brute. La philosophie de l'antiquité avait oscillé d'un de ces excès à l'autre : le stoïcisme et l'épicurisme y ont représenté, de la manière la plus saillante, cette double tendance qui est de tous les temps.

La même tentation se reproduit lorsque l'on considère, non plus seulement l'individu, mais la société, qui a aussi et nécessairement son côté noble et éblouissant, et son côté defectueux et triste. De là deux fausses philosophies sociales, l'une qui veut élever la société au dessus de ce qu'elle peut être, l'autre qui veut l'abaisser au dessous de ce qu'elle doit être : *l'homme-ange, l'homme-brute*, voilà les mots fondamentaux de ces deux doctrines.

Le beau côté de la société humaine, c'est l'égalité de nature, non point cette égalité qui ne consisterait que dans une simple similitude de facultés, telle qu'elle existe entre les animaux d'une même espèce, mais cette égalité qui comprend à

la fois, hors des limites de la vie présente, l'unité d'origine et l'unité de destination, et qui fait de tous les hommes, formés à l'image d'un même Créateur, liés par les mêmes devoirs, et coordonnés à la même fin, une famille de frères sous la paternité de Dieu. Telle est la vraie notion chrétienne de l'égalité de nature, un peu différente assurément de celle qui fut mise en vogue dans le dernier siècle sous l'influence des doctrines matérialistes alors prédominantes; et, pour le remarquer en passant, il ne faut pas s'étonner que tant de personnes répugnent à chercher la doctrine chrétienne sur la fraternité humaine dans les axiomes d'une philosophie qui ne voyait dans les hommes, rachetés par le Christ, que les plus parfaits des bipèdes.

Mais l'égalité de nature n'exclut pas des inégalités naturelles aussi. Prenez cent triangles: ils seront égaux, quant à ce qui constitue radicalement leur essence, et pourront en même temps être naturellement inégaux dans leurs dimensions. Tout ce qui est de l'homme a un côté défectueux: ce fonds commun d'égalité de nature se produit, dans les individus, sous des conditions inégales. Les inégalités individuelles dépendent radicalement soit de la constitution native de chaque homme, soit de l'usage de sa liberté. Sans recourir aux données de la phrénologie, personne n'ignore, pour peu qu'il ait réfléchi sur ce sujet, que l'organisation exerce une influence notable sur l'activité et le développement des facultés intellectuelles, et personne ne conteste non plus que, sous ce rapport en particulier, l'organisation n'offre des degrés très divers de supériorité et d'infériorité. Les inégalités qui résultent de l'usage plus ou moins bien réglé de l'intelligence et de la volonté, constituent aussi, dans leur ensemble, un grand fait naturel, puisqu'il n'est que l'expression de la nature libre de l'homme. De ces deux sources procède une troisième espèce d'inégalités, qui, bien qu'extérieures à l'individu, ne lui en sont pas moins inhérentes. La propriété, qui détermine à plusieurs égards la sphère d'activité de chaque individu, est en quelque sorte l'enveloppe de son corps, l'organisme de son organisme; et comme

des facultés plus ou moins puissantes, plus ou moins bien dirigées, suffisent pour entraîner des différences de fortune, ces différences, en tant qu'elles tiennent à cette cause, sont partie des inégalités individuelles, dont elles sont la forme externe et le complément.

Les inégalités originaires *individuelles* en produisent d'autres, qu'on peut appeler *domestiques*, et qui ne sont encore que le prolongement des premières. Le père, chef de la famille, lui donne, ainsi que la mère, l'empreinte de ce qu'il est, et la façonne à son image. Les enfans appartenant à une famille moins intelligente, moins vertueuse, moins puissante, sont frappés d'infériorité, relativement à d'autres enfans, qui, sans être doués de facultés plus heureuses, se trouvent seulement placés dans un milieu plus favorable à leur développement. C'est qu'il y a, pour ainsi dire, deux naissances pour l'être humain: après être sorti du sein maternel, il reçoit une seconde formation dans le sein de la famille, et cette espèce de gestation sociale détermine une seconde série de supériorités et d'infériorités.

Enfin les inégalités soit purement individuelles, soit domestiques, engendrent dans leurs rapports avec la société, des inégalités *politiques*, en ce sens que les familles ou les individus, relativement incomplets, et par cela même moins aptes à gérer leurs propres affaires, sont à plus forte raison moins capables de concourir au gouvernement des affaires publiques. Ces trois espèces d'inégalités forment comme les anneaux d'une même chaîne, étroitement unis les uns aux autres; et par cela même qu'elles accusent, sous divers rapports, les imperfections et les défauts de la nature humaine, nul doute qu'elles ne fassent un contraste humiliant et triste avec l'égalité de nature. Mais, quoique, dans plusieurs cas, elles puissent provenir de causes injustes, il n'en est pas moins vrai qu'indépendamment de toute oppression de l'homme par l'homme, elles ont, dans l'essence même de l'humanité, un principe permanent et universel.

Ainsi le dualisme maîtrise la société humaine. Elle porte sur une double base d'égalité et d'inégalité, l'une nécessaire,

l'autre inévitable : l'axe social doit passer par ces deux pôles.

Dans le paganisme, la loi d'inégalité fut la pensée prédominante des publicistes, qui furent conduits, par l'oubli de l'égalité de nature, à sanctionner, comme partie essentielle de l'ordre nécessaire et immuable, l'esclavage qui faisait de l'homme une chose. Sous l'empire du Christianisme, une pareille tentation n'est plus possible généralement, une autre lui a succédé. C'est le sentiment de la dignité humaine que l'on est porté à exagérer. On peut se laisser éblouir par le vif éclat que le Christianisme a répandu sur l'égalité de nature, on peut s'en préoccuper à tel point que l'on ne songe qu'à tirer les conséquences de ce principe, sans déduire parallèlement les conséquences de la loi d'inégalité qui modifient les premières, et l'on rêve alors un ordre social sous lequel ploierait la faiblesse humaine. Cette séduction de l'intelligence est d'autant plus facile, que dans ces théories orgueilleuses, l'orgueil semble se dévouer de ce qu'il a de personnel et se confondre avec le sentiment de la noblesse de notre nature. C'est là, au fond, l'histoire d'une foule d'erreurs nées de l'abus des vérités chrétiennes. Qu'était-ce, par exemple, que l'illuminisme de certaines sectes et les systèmes dont il fut le père ? l'utopie de l'individu. Appliquée à l'homme social, cette disposition d'esprit se transforme en illuminisme politique, qui se développe particulièrement sous l'influence de cette exaltation, de cette espèce d'enivrement que produit aux époques de crise la lutte des partis.

Le principal écueil des théories politiques, l'écueil qui les pousse vers l'un ou l'autre des excès que nous venons de signaler, se trouve dans un fait universel qui domine toute l'histoire de la société humaine. Ce fait, c'est que le genre humain se compose d'une minorité civilisée, et d'une majorité relativement ignorante. Suivant que l'on apprécie bien ou mal ce fait soit en lui-même, soit dans ses conséquences nécessaires, tout change d'aspect : toutes les questions d'organisation politique ont leurs replis dans cette répartition inégale de la civilisation.

Trois doctrines sont en présence : la doctrine païenne, la doctrine révolutionnaire, la doctrine chrétienne.

La doctrine païenne (nous désignons ainsi celle qui a eu le plus de vogue dans l'antiquité) est très simple. Elle conclut du grand fait d'inégalité à l'existence de deux races humaines, créées, l'une pour commander, l'autre pour obéir ; et, comme un instrument remplit d'autant mieux ses fonctions, qu'il est plus complètement dans la dépendance de celui qui l'emploie, il s'ensuit que, chez la race naturellement esclave, toute action, toute parole, toute pensée même, autant qu'il est possible, doit être assujétie par toutes sortes de chaînes, à la volonté de la race maîtresse, prédestinée à faire mouvoir, dans son intérêt, cet instrument social.

Quoique placée, à son point de départ, aux antipodes de la doctrine païenne, la doctrine révolutionnaire est très simple aussi. Elle conclut de l'égalité de nature à l'égalité politique absolue ; c'est-à-dire, qu'elle ne reconnaît pour ordre social *légitime* que celui où tous les individus concourent fondamentalement, et à titre égal, au gouvernement de la société. Il suit de ce principe que, dans tout ce qui ne constitue pas un attentat aux droits de chaque individu radicalement souverain, l'action, la parole, la presse doivent jouir d'une liberté illimitée, et que toute restriction à cet égard est une oppression, une violation de la loi de justice.

La doctrine que nous appelons chrétienne, parce que seule elle est conforme, comme nous le verrons, aux principes du Christianisme, tient compte de l'égalité de nature et du grand fait d'inégalité. D'une part, elle proclame que tous les hommes sont frères, et que par conséquent le genre humain n'est pas divisé en deux races, dont l'une ne serait destinée qu'à être l'instrument de l'autre. D'autre part, elle maintient que partout où il y a une minorité civilisée et une majorité relativement ignorante, cette différence détermine très légitimement et dans l'intérêt de tous, des inégalités politiques. Et si, dans la classe plus particulièrement appelée à l'administration des affaires publiques, il se rencontre encore de notables inégalités, comme cela arrive lorsque cette classe

est nombreuse, cette doctrine admet qu'elles doivent naturellement se reproduire aussi dans la constitution politique; en un mot que la société doit être organisée hiérarchiquement d'une manière correspondante aux rapports existant entre les principaux élémens dont elle se compose.

D'après cette notion fondamentale, la doctrine chrétienne repousse les conséquences réciproquement opposées des deux autres doctrines. Evidemment elle ne saurait reconnaître comme élément nécessaire de l'ordre social la servitude de pensée, de parole et d'action, puisque nul individu n'est simple *instrument* et que tous sont des *personnes* : chaque membre d'un état doit donc jouir d'une sphère de liberté personnelle. Mais en même temps cette doctrine exclut, aux mêmes égards, la liberté illimitée. Car si cette liberté est la conséquence naturelle de la doctrine révolutionnaire qui admet, comme droit absolu, l'indépendance primitive et égale de chaque homme, il est clair qu'une semblable conséquence ne saurait se concilier avec une doctrine qui repose sur une base contraire; et, en effet, le pouvoir de gouverner, dès qu'il n'est pas le résultat d'une simple délégation arbitraire, implique nécessairement, dans ceux qui en sont investis, le droit de régler, suivant les besoins de la société, l'usage des libertés individuelles.

L'essence de la doctrine révolutionnaire est de considérer le suffrage universel, condition indispensable de l'égalité politique, comme une règle absolue, dont on ne peut se départir, sans que la société, fondée dès lors sur l'injustice et l'oppression permanente, ne soit qu'une vaste organisation du crime. Il résulte de là que, pour remédier au désordre tel qu'elle le définit, cette doctrine doit procéder brusquement, par voie de commotions, de violences, de révoltes. A toutes les époques, si ses partisans eussent eu la force à leur disposition, ils eussent dû, pour être conséquens, renverser tout ce qui était, faire de la société une table rase pour opérer sa réorganisation sur la base de l'égalité politique : il n'y a pas, dans l'humanité, une minute où l'insurrection universelle

n'eût été le plus saint des devoirs. De nos jours surtout, un semblable vœu, le vœu d'un immense bouleversement doit être caché dans les abîmes de leur sauvagerie logique : ils doivent estimer que le plus grand bonheur qui pût arriver au genre humain serait que tous les gouvernemens s'écroulassent tout-à-coup, que tous les liens sociaux fussent momentanément brisés, que l'humanité tout entière devint, pour quelque temps, une grande horde indisciplinée, errante parmi des ruines, afin qu'il fût possible, dans le déblaiement universel du passé, de poser enfin la pierre angulaire de l'égalité.

Ce n'est pas ainsi que procède la doctrine chrétienne, qui part d'autres principes. Elle n'admet point, en ce qui concerne la répartition des droits politiques, de règle absolue. c'est-à-dire, obligatoire dans tous les temps. Comme le but de la société est de procurer à ses membres la plus grande somme possible de bien-être spirituel et matériel, et que le possible, à cet égard, dépend, à chaque époque et chez chaque peuple, de l'état de la civilisation; les droits politiques, qui ne peuvent être qu'un moyen de tendre vers le but invariable de la société, sont eux-mêmes nécessairement relatifs, puisqu'ils doivent être déterminés d'une manière correspondant aux degrés de la civilisation même. Aussi la doctrine chrétienne répugne-t-elle essentiellement aux moyens violens, qui, troublant le développement naturel d'une société, ne produisent que des mouvemens sans progrès. Son action est lente parce qu'elle est pacifique, mais elle est sûre parce qu'elle est lente. Sous son influence, nul progrès ne s'opère sans avoir le caractère de tout progrès réel, la stabilité. Elle travaille à diminuer tous les maux de la société, de la manière qu'elle a travaillé à l'abolition de l'esclavage. Elle ne brise pas; elle guérit.

Nous ne discutons pas encore les doctrines dont il vient d'être question; nous avons voulu seulement les caractériser. La doctrine païenne est à quelques égards pour la société ce que l'épicurisme est pour l'individu; elle est dégradante et brutale, au moins autant pour ceux qu'elle condamne à imposer l'esclavage que pour

ceux qu'elle force à le subir. La doctrine révolutionnaire est une espèce de stoïcisme social, si l'on prend le stoïcisme dans sa partie mauvaise; et nous verrons en effet que, comme lui, cette doctrine hautaine et violente méconnaît les nécessités de la nature humaine, qu'elle crée orgueilleusement une humanité chimérique, qu'elle est la morale insensée d'une société impossible.

Telle est la doctrine dans laquelle M. de Lamennais s'est précipité. Il en a formulé le principe dans toute sa rigueur et toute son étendue, en disant qu'entre les hommes égaux par nature il n'existe *aucune différence de droits* (1), et comme il l'explique lui-même dans son journal, il comprend spécialement sous ce nom les droits politiques. Il déduit de ce principe une double série de conséquences, dans l'ordre politique et dans l'ordre religieux. Dans l'ordre politique, la société, telle qu'elle est constituée en Europe et en France particulièrement, ne reposant pas sur la base de cette complète égalité, est une espèce de monstre d'iniquités, qu'il faut faire tomber, s'il en est besoin, sous le glaive des révolutions. Dans l'ordre religieux, l'Église catholique qui s'oppose à la doctrine révolutionnaire, est condamnée à mort par la Providence, parce qu'elle lutte contre ce qui forme, suivant lui, l'irrésistible et divine tendance des peuples. On ne nous accusera donc pas de combattre une chimère, en ramenant fondamentalement la discussion au principe théorique de l'égalité absolue des droits, présentée comme la base perpétuellement nécessaire de tout ordre social légitime. Ce principe est comme la racine des erreurs de M. de Lamennais; cette racine une fois détruite, ces erreurs tombent en poussière.

CHAPITRE IX.

Vice radical de la doctrine révolutionnaire.

Lorsque l'on considère, dans son ensemble, l'histoire de l'humanité, on distingue aisément, à travers la diversité des institutions politiques, le fait universel et prédominant que nous avons déjà eu occasion de signaler. Il y a eu dans

chaque peuple à son origine, un foyer civilisateur, et quelle qu'ait été, avec le temps, la diffusion plus ou moins grande des rayons émanés de ce foyer, il y a néanmoins, chez les peuples modernes eux-mêmes, sous l'enveloppe de la même unité nationale, deux classes d'hommes, une classe civilisatrice, et une classe étrangère, sous plusieurs rapports, à ce qui constitue la supériorité de l'autre. Les hordes sauvages échappent seules à cette loi: elles possèdent l'égalité de l'ignorance.

En présence de ce grand fait, les partisans du système que nous combattons sont placés dans l'alternative de soutenir ou que l'inégalité de civilisation est, de toute nécessité, un fait illégitime, provenant de causes injustes et oppressives, ou que cette inégalité, bien qu'elle puisse être légitime en soi, ne peut pas entraîner légitimement des inégalités politiques.

La première de ces assertions n'est pas une simple absurdité, c'est une folie. Tracez un tableau, aussi sombre que vous le voudrez, des injustices des gouvernements; toujours est-il qu'en dehors des abus qui sont le fait de l'homme, l'inégalité de civilisation a une cause naturelle permanente, d'une part dans la nécessité physique qui, enchaînant une grande partie du genre humain aux travaux manuels du labourage et de l'industrie, lui interdit, à beaucoup d'égards, la culture de l'esprit; et d'autre part dans une nécessité morale, dans cette invincible tendance qui pousse ceux qui s'affranchissent du joug des travaux manuels, à reporter leur activité dans la sphère de l'intelligence. Ne voudrez-vous donc reconnaître pour état légitime que celui où tous seraient également instruits, ou également ignorants? Dans le premier cas, adieu les travaux des champs, adieu les métiers, adieu le pain: cette égalité de science ne s'achèterait qu'au prix de la destruction du genre humain. Dans le second cas, c'est donc le progrès que vous taxeriez d'injustice: lorsqu'une partie de la race humaine se spiritualise, vous l'accuseriez d'être usurpatrie parce qu'elle grandit, et plaçant la société sur un lit de Procuste d'un nouveau genre, vous retrancheriez ce qui forme, non pas

(1) *Affaires de Rome*, p. 297.

les pieds, mais la tête de l'humanité! Ce sont là des folies que nos adversaires actuels ne partagent pas, nous le croyons : mais, toutes folies qu'elles sont, elles ont trouvé des interprètes et des prôneurs. Ces conséquences avaient été aperçues, acceptées, avouées par de bons jacobins qui voulaient établir l'égalité républicaine sur la base d'une égale ignorance : pour détruire l'aristocratie politique, ils l'attaquaient avec une logique merveilleusement brutale, dans l'aristocratie des lumières.

A moins de renouveler ce délire, les partisans du système proclamé par M. de Lamennais ne peuvent essayer de le justifier qu'en soutenant que l'inégalité de civilisation ne saurait être le fondement légitime de l'inégalité des droits politiques. Mais en vérité ne faut-il pas avoir l'esprit troublé par l'ivresse des temps de révolution, pour ne pas voir que la seule énonciation de ce système est un attentat contre les lois divines qui gouvernent le monde? La classe instruite étant généralement la moins nombreuse, le résultat clair et immédiat de cette doctrine est de placer la société sous le gouvernement de l'ignorance. C'est au nom des lumières qu'on en vient là; on se complait avec orgueil dans ce suprême progrès. Si tous les individus composant un régiment, avaient le même mérite, la même instruction, et qu'ensuite, cet état venant à changer, ce régiment renfermât deux classes d'hommes, les uns capables, les autres, en plus grand nombre, incapables et inexpérimentés, qui est ce qui aurait le courage d'affirmer sérieusement que, dans l'organisation fondamentale de cette petite société, on doit ne tenir aucun compte de la perturbation survenue, et qu'il faut faire dépendre du vote universel des soldats la distribution des pouvoirs? Or, comment ce qui serait insensé par rapport à une faible partie de l'armée deviendrait-il un chef-d'œuvre de raison, quand il s'agit de l'organisation de la société, de cette grande armée destinée à faire incessamment la guerre à toutes les causes de souffrances qui assègent l'humanité? On veut faire vivre la société tout entière d'un régime qui tuerait la plus petite fraction sociale : l'absurdité qu'on rougirait d'appliquer à

un atome, on en fait la loi organique du monde!

Je sais qu'afin de se dissimuler à soi-même et aux autres, tout ce qu'il y a d'impuissant et d'anti-social dans cette lutte contre les plus simples notions du bon sens, on imagine laborieusement des combinaisons plus ou moins ingénieuses. Pour organiser, sur la base de l'élection, la commune d'abord, avec les communes le département ou la province, avec les provinces l'assemblée centrale qui doit nommer le chef temporaire de l'état, les théoriciens du suffrage universel construisent des étages divers, reposant à leur base, et seulement à leur base sur le vote de tous les citoyens; de telle sorte, disent les habiles, que les individus appartenant à chaque zone électorale n'agissent que dans la sphère de leur capacité, et que néanmoins tout émane, en dernière analyse, de la volonté du peuple en masse, électeur primordial, principe universel, direct ou indirect, de tout le mouvement social. Mais sans discuter ici ces plans qui sont toujours le *grand œuvre* des alchimistes révolutionnaires, qu'il suffise de remarquer qu'ils ne sont au fond, quelles que soient leurs différences de détail, que l'abandon même du principe d'où l'on part pour les mettre en avant. Dès que vous établissez des droits directs et des droits indirects, plus ou moins étendus, que devient cette imprescriptible égalité de droits, fondée sur l'égalité de nature? De pareilles conceptions impliquent donc, même à l'état de pures théories, une contradiction fondamentale, et elles en renferment une non moins saillante, lorsqu'il s'agit de les faire passer dans la pratique. Si, en effet, pour les réaliser, vous soumettez vos projets de constitution à la délibération et à l'acceptation des masses populaires, vous retombez dans les énormes inconvénients que vous cherchez à éviter par ces plans d'organisation : vous en appelez toujours à la souveraineté de l'ignorance, chargée par vous de résoudre les problèmes sociaux les plus importants. Si, au contraire, doctrinaires de la démocratie, vous prétendez imposer au peuple ses plans d'organisation, il s'ensuit que le seul système raisonnable ne peut s'établir que par une violation

de ses propres principes, que le système d'égalité et de liberté ne peut s'établir que par un attentat contre la liberté et l'égalité : au moment où l'on proclame en théorie que le suffrage universel est la base de tout, on commence par agir comme s'il n'était la base de rien.

A moins de se tuer lui-même à coups d'inconséquences et de contradictions, le système de l'égalité absolue des droits politiques n'est et ne peut être qu'un aveugle tour de force pour ôter à l'intelligence le gouvernement des choses de ce monde. Ce système ne voit au fond, dans la société, qu'une collection d'unités : il applique à la société la pure loi matérielle du nombre ; il ne connaît que les additions d'individus, et non les proportions morales. C'est pour lui qu'on aurait dû réserver la dénomination de *physique sociale* qu'un philosophe de nos jours a inventée pour désigner la théorie de la société telle qu'il la concevait : encore serait-ce une fort mauvaise physique, que celle qui ferait abstraction des énormes différences qui existeraient entre les élémens sur lesquels elle aurait à opérer.

Le gouvernement des choses de ce monde, duquel dépend les progrès de chaque peuple, ne peut être, de quelque manière qu'on le conçoive, qu'une imitation, une image de l'action par laquelle la Providence gouvernes œuvres. Or qu'est-ce que ce gouvernement de la Providence ? La réunion de l'intelligence, de la bonté, de la puissance divines, s'exerçant au sein de l'univers. Tels sont, aussi, dans les bornes de la nature humaine, les élémens constitutifs de la civilisation. Elle suppose un progrès intellectuel ; mais les développemens de l'intelligence favorisent par eux-mêmes le développement des sentimens élevés et généreux, et d'un autre côté les classes supérieures en intelligence arrivent nécessairement à posséder aussi la puissance dans l'ordre matériel, qui est attachée à la propriété. S'il arrivait que ces principes constitutifs de la civilisation fussent séparés les uns des autres ; si, par exemple, la supériorité intellectuelle résidait dans une classe, la supériorité matérielle de la propriété dans une autre classe, cette perturbation radicale ne

pourrait être qu'un état passager de souffrance, ou elle conduirait infailliblement une société à sa dissolution. Cette maladie rendrait elle-même témoignage à la loi de vie, en vertu de laquelle la direction de la société appartient, dans chaque nation, à la classe qui, réunissant dans son sein les élémens de la civilisation, participe par là même aux fonctions de la Providence.

Ceux qui méconnaissent cette loi souveraine ne font que marcher d'illusion en illusion dans leurs jugemens sur l'histoire de l'humanité : ils prennent les remèdes pour des maladies. Sans doute, le genre humain est malade, et ce n'est pas le Christianisme qui le niera. C'est une maladie, qu'une immense quantité d'hommes, radicalement doués d'une intelligence susceptible de culture, soient forcés de passer leur vie à labourer la terre, au lieu de labourer leur esprit. Mais, cette maladie étant donnée, le mal n'est pas dans les inégalités politiques, correspondant au développement intellectuel et moral de chaque peuple, et destinées à contenir dans leurs limites respectives l'influence salutaire de la civilisation, et l'influence aveugle et perturbatrice de l'ignorance. Partout où vous apercevez un bandage, vous pouvez dire qu'il y a là un blessé ; mais ce n'est pas le bandage qui est la blessure.

Lorsque la classe supérieure oppose, au nom de la loi, d'infranchissables barrières à toute amélioration du sort des classes inférieures, lorsque l'organisation sociale a pour but d'empêcher tout individu, toute famille appartenant à ces classes, d'élever sa condition, afin de lui fermer éternellement l'accès à toute fonction publique, il n'y a pas simplement des inégalités politiques déterminées par l'état de la civilisation, il y a monopole de la civilisation même. Tel était le système des castes antiques, que l'influence du Christianisme a perpétuellement combattu chez les peuples modernes. Mais de ce que l'intelligence de l'homme abuse d'elle-même et de ses moyens d'action, il ne s'ensuit pas que l'homme ne doive pas être gouverné par l'intelligence. Est-ce que la démocratie la plus absolue n'aurait pas aussi ses

abus? Est-ce qu'il n'y a pas des majorités oppressives? Les abus de la démocratie sont plus rares dans l'histoire du genre humain que ceux des gouvernemens établis sur d'autres bases, et cela n'est pas étonnant; la démocratie complète n'a été, dans le développement du genre humain, qu'une exception très circonscrite, et néanmoins quelque étroit qu'ait été le théâtre de son action, le rôle qu'elle a joué est plein d'effroyables attentats contre la loi de justice et d'humanité. Toute cette argumentation, tirée des abus, ne conclut donc à rien ou elle conclut contre tout. Mais il y a cette différence que les sociétés organisées de bas en haut, sont constituées sur une base anti-naturelle, la souveraineté de l'ignorance, et que dès-lors les désordres dont elles ont été le théâtre, sont, en grande partie, non pas de simples abus, mais des résultats de leur organisation même; tandis que les sociétés organisées de haut en bas, où les classes supérieures en civilisation n'ont pas travaillé au bien-être des classes inférieures, ressemblent à des individus qui ont une bonne constitution mais qui en abusent. Toutes ces déviations ne détruisent pas la loi régulatrice des sociétés humaines. Les classes civilisées ont le droit de gouverner avec le devoir d'être à leur tour civilisatrices.

Cette loi régit tous les développemens de l'humanité, et nulle société ne l'a jamais violée sans porter la peine de cette infraction. Pourquoi certaines parties du genre humain sont-elles restées depuis un temps immémorial dans l'état social le plus informe? Pourquoi ces tribus dégradées? Pourquoi ces sauvages? C'est qu'originellement des peuplades se sont soustraites au gouvernement des classes civilisées; elles ont voulu se gouverner elles-mêmes, et n'ont trouvé dans leur indépendance qu'abjection, désordre et misère. Or, la loi qui s'exécute, dans le genre humain, de peuple à peuple, s'accomplit, de classe à classe, dans le sein de chaque nation. Ceux qui s'insurgent contre cette loi, poussent à l'état sauvage; ils poussent aussi à la servitude et à la pire de toutes les servitudes; car ils asservissent ce qui est supérieur à ce qui est inférieur, l'intelligence à l'ignorance, pourvu que celle-ci

ait en sa faveur le nombre, et soit ainsi une ignorance vaste et multiple. Ils poussent encore à une anarchie féodale d'un nouveau genre. Il en est de la société comme de l'individu, qui, dès qu'il n'est pas conduit par la raison, tombe sous le joug des penchans brutaux. Condamnée à l'indépendance, cette majorité ignorante serait donc gouvernée nécessairement par les passions, par cela même qu'elle ne le serait pas par les lumières. Dès lors, comme le sentiment de son incapacité lui ferait éprouver, malgré toutes les flatteries dont on l'encense-rait, le besoin d'être guidée et d'obéir, en même temps qu'elle n'aurait aucun lien commun d'obéissance, la masse populaire se fractionnerait bientôt en tribus rivales, dont chacune prendrait pour guide, pour idole, pour maître le plus adroit courtisan de ses convoitises; et tandis que les seigneurs de la féodalité territoriale cédaient à leurs vassaux des terres à condition d'hommage, les barons du suffrage universel n'auraient qu'à rendre hommage aux passions de leurs esclaves intellectuels, pour être investis de tous les avantages du pouvoir et de la fortune. Sous quelque face que l'on retourne ce système de révolte impie contre le droit divin de la civilisation, on voit qu'il n'aboutirait, s'il pouvait lui être donné de prévaloir d'une manière durable, qu'à faire rétrograder le genre humain par toutes les phases de la barbarie.

CHAPITRE X.

Continuation du même sujet.

Quelle désastreuse que soient les conséquences immédiates du principe social, ou plutôt anti-social, proclamé par M. de Lamennais, son système, au point où nous venons de le considérer, n'est qu'à moitié chemin de la triste carrière qu'il est destiné à parcourir, et, pour atteindre le terme vers lequel il est inévitablement poussé, il doit traverser bien d'autres conséquences. M. de Lamennais recule encore devant elles, parce qu'il y a, dans ses opinions nouvelles, des débris de ses anciennes convictions, qui gênent plus ou moins le torrent de

ses idées révolutionnaires ; mais si celles-ci ne passent pas bien vite comme un orageux cours d'eau promptement tari, il est difficile qu'elles ne franchissent point, et bientôt peut-être, les rives factives dans lesquelles il essaie encore de les contenir.

Dans son antipathie pour tous les privilèges de naissance sans exception, le saint-simonisme avait proclamé l'égalité des droits politiques de l'homme et de la femme. L'école révolutionnaire de M. de Lamennais ne paraît pas en être déjà là : dans le journal qui sert d'organe à cette école, Georges Sand elle-même, quoique prêtresse de l'émancipation future des femmes, semble avoir prononcé à cet égard un ajournement indéfini, attendu qu'à son avis il n'existe pas encore dans toute l'Europe deux ou trois femmes vraiment parlementaires. Il est toutefois difficile qu'on s'entende bien soi-même, qu'on sache nettement ce que l'on veut et même ce que l'on pense. lorsqu'après avoir érigé en principe, au nom de la nature humaine, l'égalité absolue des droits politiques, on les refuse aux femmes, qui participent, ce semble, à la nature humaine. Que si, pour justifier cette concession au vulgaire bon sens pratique, on se retranche à dire que les femmes sont moins capables que les hommes d'exercer de pareils droits, on abandonne l'axiome de l'égalité politique fondée sur la qualité d'individu humain, axiome qui n'est qu'un vain mot s'il n'est pas absolu et illimité. On substitue, à cet égard, au principe égalitaire le principe hiérarchique, et dès qu'on entre dans cette voie, il est irrationnel de s'arrêter là ; il est irrationnel de refuser aux femmes, à titre d'incapacité, ce que l'on s'obstine à accorder à des masses d'hommes placés à un degré inférieur dans l'échelle des incapacités politiques ; car les pays même les moins *émancipés* renferment certainement bien des femmes plus en état cent fois de concourir avec intelligence au suffrage universel que ne le sont les garçons de bureau du journal de M. de Lamennais lui-même. En dépit de tous les artifices de langage et de logique, la question des femmes est, à elle seule, la pierre d'achoppement du système. Dire que le genre humain doit

être gouverné par la volonté de tous, en vertu d'un droit inhérent à l'essence même de l'être humain, puis ajouter tout haut ou tout bas que la moitié du genre humain doit être gouvernée par la volonté de l'autre moitié, cela ne laisse pas que d'embarrasser le bon sens ordinaire : il y a là un mystère au moins, sur lequel je serais très curieux d'entendre les explications des rationalistes de l'égalité.

Le saint-simonisme avait aussi posé en principe l'abolition de la domesticité, comme base nécessaire de tout ordre social véritablement légitime ; et tant que l'école révolutionnaire de M. de Lamennais n'aura pas formulé la même solution, sa théorie du suffrage universel ne sera qu'une mythologie politique. De deux choses l'une en effet : ou vous ferez concourir au vote populaire tous les individus qui sont en état de domesticité : dans ce cas, que devient l'égalité politique réelle ? Toutes les phrases du monde ne détruisent pas les faits ; elles n'empêchent pas que les votes des domestiques ne soient plus ou moins, et presque toujours très efficacement, à la disposition de leurs maîtres. Le prolétaire qui n'apportera que son suffrage individuel, ne sera certainement pas l'égal, dans l'exercice même de ses droits politiques, du riche propriétaire qui viendra jeter dans la balance toutes les voix attachées à la sienne. Vous voyez reparaître ici ce que vous poursuivez de vos plus violentes déclamations : vous retrouvez en face de vous l'aristocratie politique de la richesse, et vous la retrouvez sous les conditions les plus incompatibles avec vos rêves d'égalité, puisque, dans le cas dont il s'agit, cette aristocratie est uniquement fondée sur une contrainte morale, qui réduit une multitude de votes à être l'expression, non pas de la liberté de ceux qui les donnent, mais seulement de leur dépendance. Si au contraire, comme le veulent plusieurs théoriciens révolutionnaires, vous excluez du suffrage dit universel tous ceux que leurs besoins obligent de chercher un asile dans la domesticité, vous les dépouillez précisément à raison du malheur même de leur position, d'un droit que vous proclamez inviolable, d'un droit qui,

selon vous, dérive essentiellement de leur nom d'homme ; et vous parlez de fraternité humaine !

Mais le système de M. de Lamennais renferme une autre conséquence sur laquelle nous devons particulièrement fixer l'attention, parce qu'elle entraîne le bouleversement le plus radical et les plus sanglantes catastrophes : cette conséquence, c'est l'abolition de la propriété. Il répugne encore, ainsi que son école, à recueillir ce débris de l'héritage du saint-simonisme ; il proteste de son respect pour les droits acquis : vaine et impuissante résistance que ses anciennes idées opposent à l'envahissement complet de ses idées nouvelles qui, par leur naturelle et invincible tendance, doivent aboutir à ce résultat, comme les fleuves vont à la mer, comme l'arbre déraciné tombe à terre, comme l'avalanche se précipite dans la vallée pour y porter la ruine et la désolation. C'est ce que nous allons établir par des raisonnemens qui nous semblent à la fois si clairs et si concluans, que nous n'hésitons point à dire qu'on n'essaiera pas de les réfuter, quelque intérêt qu'on ait à le faire, pour rassurer une grande partie de la population, déjà très peu disposée à croire aux bienfaits futurs de l'égalité.

Pour réclamer l'égalité absolue des droits politiques, sur quel principe vous appuyez-vous ? Sur ce principe, que tous les hommes étant égaux par nature, quoique inégaux en facultés, il ne doit y avoir dans l'organisation sociale rien qui entraîne des inégalités distinctes de l'inégalité des facultés mêmes. Mais ce principe a une portée beaucoup plus étendue : il doit réagir, de toute nécessité, dans une autre sphère que celle des simples droits politiques. Ceux-ci, en effet, dans leurs rapports avec les besoins de la vie présente, ne sont que des moyens d'effectuer et de garantir le but social, le bien-être des citoyens. Si l'organisation de la société ne doit imiter en rien l'égalité en ce qui concerne les moyens d'arriver à ce but, à plus forte raison ne doit-elle apporter aucun obstacle à l'égalité quant au but lui-même ; car alors l'égalité des moyens serait illusoire. Il serait absurde et contradictoire de dire : Voilà des moyens égaux pour

marcher vers la ville où vous voulez vous reposer ; mais les portes de cette ville sont disposées de telle sorte que vous n'y entrerez pas tous également. Si, l'égalité des droits politiques étant établie comme principe absolu de justice, il y avait dans la constitution de la société un obstacle permanent à la réalisation de l'égalité du bien-être, la lutte nécessaire de ces deux principes opposés, durerait jusqu'à ce que le principe d'égalité fût extirpé de l'organisation politique, ou qu'il eût triomphé complètement, et rempli en quelque sorte toute l'étendue de sa sphère d'activité. L'égalité des droits politiques ne peut donc être conçue que comme un moyen d'opérer la destruction des obstacles qui s'opposent à l'égalité de bien-être ; car ces obstacles restent après la proclamation des droits politiques. Ceux-ci, en effet, peuvent être possédés et exercés par un nombre indéfini d'hommes, sans que la possession des uns nuise à la possession des autres : les listes électorales n'ont point de bornes, tous les noms peuvent y être inscrits, et s'y trouver également à l'aise. Mais la terre, source première de la richesse, ne s'élargit pas indéfiniment comme les registres civiques : la possession d'une partie du sol par un individu détermine de toute nécessité une privation correspondante pour les autres individus : en un mot, les droits politiques se confèrent collectivement, mais la terre se partage exclusivement. Or, pour constituer les droits politiques, vous détruisez radicalement tout privilège, toute inégalité qui ne dérive pas du fait de chaque individu : si donc la société est organisée de manière à ce que l'inégale distribution de la propriété résulte d'autres causes que de la valeur personnelle de chaque homme : si l'un est plus riche, l'autre moins riche par un fait permanent, indépendant de son activité propre ; si, en un mot, la transmission héréditaire de la propriété, consacrée par la loi, exclut la réalisation de la distribution proportionnelle, ce *privilège* de la naissance est évidemment incompatible avec les exigences du principe d'où vous êtes parti. Dans la société ainsi constituée, l'égalité humaine, comme vous l'entendez, est aussi peu réelle que

le serait l'égalité politique chez un peuple où tous les citoyens seraient investis du droit de voter en principe, mais où une partie d'entre eux ne pourrait l'exercer, parce qu'ils seraient arrêtés par une barrière insurmontable, à la porte de la salle des délibérations. Quoi que vous disiez, vos principes vous entraînent donc jusqu'à la doctrine saint-simonienne: l'abolition de la propriété, telle qu'elle a été connue et établie partout et toujours, est, de toute nécessité, l'arrière-pensée de votre système; et les chefs de cette société populaire qui avaient fait de ce cri de guerre l'inscription du drapeau d'une de leurs sections, ont été les vrais logiciens de l'égalité.

Dès que la transmission héréditaire de la propriété est abolie systématiquement, il n'y a que trois systèmes possibles pour remplacer cette base sociale. Le premier consiste à décréter la communauté absolue des biens: c'est l'anarchie sans aucun simulacre d'ordre, le chaos pur et simple. Le second est la loi agraire, ou le partage égal, renouvelé périodiquement à des époques déterminées d'avance: cette idée n'est plus en vogue parmi les métaphysiciens révolutionnaires. Reste donc le troisième système, qui est de reconnaître au gouvernement le droit de régler et d'organiser la répartition des richesses; ce qui est encore rentrer dans la doctrine saint-simonienne, avec cette différence toutefois que, dans votre doctrine, le gouvernement n'est investi de ce droit suprême que parce qu'il est le délégué du peuple. Vous arrivez dès lors à proclamer que la propriété ou ce qu'on appelle ainsi n'est que la portion dont la loi accorde l'usage à chaque citoyen: principe que Robespierre avait inséré dans une déclaration de droits, que la Convention elle-même refusa d'adopter.

Ce pas fait, il faut en faire un autre. S'il y a quelque chose de clair au monde, c'est qu'avec de semblables idées la propriété proprement dite est une éternelle et atroce conspiration contre les droits les plus fondamentaux du genre humain: les propriétaires, pris en masse, sont une armée d'usurpateurs et de tyrans, qui font peser sur le peuple la plus désastreuse des oppressions. Vous donc, qui

prêchez journellement que l'insurrection est le plus saint des devoirs lorsqu'il s'agit de conquérir ce que vous appelez des droits politiques imprescriptibles, à combien plus forte raison devez-vous proclamer sa légitimité, lorsqu'il s'agit de reconquérir ce qui est à vos yeux un droit social au premier chef, un droit à la fois si radical, si indispensable à l'égalité humaine que les droits purement politiques ne sont conçus par vous, à certains égards du moins, que comme des moyens de réaliser cette base première de la justice? Qu'est-ce qu'une restriction à la liberté du journalisme? Qu'est-ce que la privation du droit de déposer une boule blanche ou noire dans l'urne municipale ou électorale, en comparaison de cette tyrannie de la propriété, (je parle comme votre système), de cette oppression-mère qui attaque la racine de l'égalité sociale, et les sources même de l'existence! La guerre universelle contre la propriété, voilà donc le terme inévitable vers lequel, malgré vous, poussent vos doctrines; voilà le commencement de l'édifice dont vous posez les bases, le sommet de cette montagne dont vous ne gravissez encore, en frémissant, qu'un certain nombre de degrés qui portent déjà, du reste, de bien sinistres empreintes. Et lorsque, du haut de votre système vous découvrirez de toutes parts l'horizon d'un sanglant avenir, si vous pouviez être conséquent, vous vous écririez avec Babeuf: « O Nature, si l'on n'a pas reculé devant les guerres entreprises pour maintenir la violation de tes lois, pourquoi reculerions-nous devant la guerre sainte, destinée à rétablir ces lois dans le monde entier! »

Qu'importe maintenant que l'on mêle à des doctrines qui produisent, avec les conséquences que nous venons de voir, les autres conséquences que nous avons précédemment remarquées, qu'importe, dis-je, qu'on mêle à de pareilles doctrines des maximes de charité chrétienne, comme on jetterait quelques gouttes d'eau pure dans un étang bourbeux, d'où s'exhalent des vapeurs délétères? Est-ce que le saint-simonisme n'en faisait pas autant? Est-ce qu'il n'y avait pas dans le cœur de bon nombre de jeunes gens qu'il avait séduits, plus de dispositions à la

pacifique fraternité chrétienne, qu'il n'y en a dans l'âme violente de la plupart des jeunes et frénétiques janssaires de l'égalité? Cela a-t-il changé le caractère de certaines doctrines saint-simoniennes? Cela les a-t-il transformées en doctrines d'ordre? Si votre système, comme nous l'avons vu, établit d'une part la souveraineté de l'ignorance, s'il entraîne, d'autre part, les plus affreux boulever-

semens, il reste éternellement anti-chrétien par son essence même. Ce n'est pas votre système qui est purifié par les maximes chrétiennes que vous y répandez; ce sont ces maximes chrétiennes qui se dénaturent et se corrompent dans votre système. Il ne dépend pas de vous de christianiser le mal. Ou n'empêcherait pas la mort d'être la mort, en traçant une croix sur la hache de la guillotine.

SCIENCES SOCIALES.

COURS SUR L'HISTOIRE

DE

L'ÉCONOMIE POLITIQUE.

DIXIÈME LEÇON.

Suite.

On doit penser que ce ne fut pas sans peines, sans embarras, sans mortifications de plus d'une sorte que Sully parvint à extirper dans leurs racines les exactions qui foulaient le peuple et les fraudes qui détournaient les revenus publics de leur destination. Mais sa persévérance inébranlable triompha de tous les obstacles. — Plus d'une fois, cependant, il eut à dissiper des préventions et des craintes inspirées au roi par des plaintes multipliées. L'arrêt qui défendait à tous étrangers et nationaux de lever aucun droit sur les revenus de l'état et leur enjoignait de s'adresser au seul trésor royal pour être payés de leurs pensions et arrérages, avait surtout excité la fureur des seigneurs et des partisans. On eût dit que c'était les réduire à la mendicité que de les ramener à leurs premières conditions et de changer le mode d'acquiescement de leurs créances. Le roi, étourdi et effrayé de leurs cla-

meurs, dit un jour à Sully: « Ab! mon ami, qu'avez-vous fait? » Son embarras était, non certes de leur ôter des profits qui ne leur appartenaient par aucun droit, mais de ne pas mécontenter les agens de la reine d'Angleterre, du duc de Wirtemberg, du duc de Florence, le connétable son compère, les plus distingués de sa cour, et sa propre sœur (1).

Le connétable s'était plaint avec amertume. Sully, mandé devant le roi et son compère, leur prouva clairement que le connétable ne perdrait absolument rien des 9000 écus qui lui étaient assignés sur la ferme d'Auvergne, que de plus le roi en retirerait 18,000 écus de bénéfice, et que, même, il pourrait en rester 4,000 écus pour lui Sully. « Qui fust bien étonné? Ce fust le connestable. Il ne pouvoit se figurer et ne vouloit pas convenir qu'il eust esté dupe à ce point. Le roi, cependant, rioit de tout son cœur (2). »

Sully prouva encore que le duc d'Épernon se faisait, aux dépens de la Provence, dont il était gouverneur, un revenu illícite de 60,000 écus qui revinrent au trésor par la fermeté du surintendant. Toutefois les courtisans, ainsi repoussés rudement par la sévérité de Sully qu'ils avaient en vain essayé de corrompre, obtinrent

(1) Mémoires de Sully.

(2) *Ibid.*

de la bonté du roi des ordonnances qui créaient une multitude de petits droits sur différentes parties du commerce dont on leur abandonnait la jouissance. Ces monopoles s'augmentaient et finissaient par occasioner un grave préjudice au trésor et au commerce. Un jour le comte de Soissons demanda, pour son compte, un droit de 15 sols sur chaque ballot de marchandise qui sortait du royaume, et il estimait cette faveur à 30.000 liv. par an. Henri IV cédant à ses importunités lui délivra l'édit à l'insu de Sully, à condition que ses bénéfices ne dépasseraient pas 50,000 liv., et que le droit ne nuirait ni au peuple ni au commerce. Il ne fut pas difficile à Sully de démontrer que cette taxe s'éleverait à plus de 300.000 écus et serait capable de ruiner l'industrie des chanvres et des lins en Normandie, en Picardie et en Bretagne. Il ne put faire annuler l'édit, mais il empêcha qu'il ne fût enregistré et vérifié au parlement; car, par un arrangement secret qui peint les mœurs et les déplorable nécessités de ce temps, il avait été convenu que le roi, lorsqu'il serait obsédé d'instances trop puissantes, accorderait des édits de faveur, tandis que sous main le parlement serait invité à leur refuser la vérification et l'enregistrement. — La marquise de Verneuil, intéressée pour une bonne part dans l'octroi de la faveur sollicitée par le comte de Soissons, pressant vivement Sully, l'austère ministre lui répondit : « Tout ce que vous dites, madame, serait bien, si le roi prenait l'argent dans sa bourse, mais lever cela sur les marchands, artisans, laboureurs ou pasteurs, il n'y a aucune apparence. Ce sont eux qui nourrissent le roi et nous tous : ils ont bien assez d'un maître sans avoir tant de cousins, de parens et de maîtresses à entretenir (1). »

Le surintendant des finances ayant ramené l'ordre et l'abondance dans le trésor, le grand-maître de l'artillerie et des fortifications put s'occuper de la restauration des places fortes ruinées pendant la guerre. Sully fit démolir les fortifications inutiles, rétablir celles dont la conservation était nécessaire, réparer

l'arsenal et la Bastille, rédigea des réglemens pour la fabrication des canons et affûts, des poudres et des salpêtres, et forma, sur des bases nouvelles, l'institution des officiers d'artillerie qui n'étaient, dit-il, « que les valets de MM. de la justice et des finances (1). »

Le grand-voyer, à son tour, travailla efficacement à l'amélioration des routes, des ponts et chaussées et des mines. Il visita les côtes, les ports de l'état et du commerce, ordonnant partout d'utiles et grandes réparations. Les routes royales furent embellies par des plantations d'arbres encouragées dans tout le royaume et dont quelques débris majestueux subsistent encore, protégés du nom vénéré de Sully (2).

Des soins éclairés furent apportés à l'établissement des chantiers et arsenaux de la marine, à la construction de vaisseaux et galères et à la formation de bons marins. La noble ambition de Sully était surtout de doter la France d'une puissante marine.

Le surintendant des bâtimens royaux, enfin, se signala par les travaux du Louvre, de Saint-Germain, de Fontainebleau, de Monceaux et de divers embellissemens de Paris (3).

Au bout de cinq années, Sully, investi de cinq grands ministères, put jouir avec orgueil de la situation prospère de toutes les parties de l'administration qui lui avait été confiée et remettre au roi le riche inventaire des magasins de l'état.

« Dès lors, disent les historiens contemporains, l'abondance commençait à se faire sentir dans tout le royaume. Délivré de ses tyrans, le paysan ensemençait et recueillait avec assurance, l'artisan s'enrichissait de sa profession, le plus petit marchand se réjouissait du profit de son trafic et le noble lui-même faisait valoir ses revenus. »

La surveillance de Sully s'étendit, mais

(1) Mémoires de Sully.

(2) De vieux et magnifiques ormes qui existent en plusieurs provinces, s'appellent encore des *Sully*.

(3) La place Dauphine, le Pont-Neuf, le Pont-aux-Change à Paris; les ponts de Rouen, de Mantes, le pont et la chaussée de Châtellerauld, etc., furent construits ou achevés pendant l'administration du duc de Sully.

(1) Mémoires de Sully.

sans obtenir un succès complet, aux imperfections du système monétaire; il réduisit l'intérêt de l'argent au denier seize, au lieu du denier dix et douze, qu'il était auparavant. Persuadé, comme on l'était généralement alors, que l'or et l'argent étaient une richesse qu'il fallait soigneusement conserver, il défendit la sortie du numéraire hors de France et prohiba l'usage des étoffes d'or et d'argent qui lui paraissaient d'ailleurs un luxe préjudiciable aux mœurs publiques. Également convaincu qu'un Etat doit avant tout s'assurer de ses subsistances, mais que le commerce intérieur des grains doit être libre, Sully apporta de sages limites à l'exportation des grains, et leva en même temps les entraves que des gens peu éclairés apportaient au commerce des blés de province à province.

Avant lui, on n'avait pas songé à tirer parti des rivières comme moyens de navigation intérieure. Il entreprit de joindre par des canaux la Seine à la Loire, celle-ci à la Saône, et la Saône avec la Meuse. Le canal de Briare seul put être mis à exécution. Le projet de jonction de la Méditerranée à l'Océan par le Languedoc, depuis exécuté sous Louis XIV, fut au nombre de ceux qui occupèrent les méditations de Sully.

Frappé des désordres introduits dans l'administration de la justice, Sully travailla à divers réglemens dont l'objet était de simplifier les procédures et de déterminer d'une manière plus précise la nature des fonctions des notaires, des avocats et des procureurs. Des édits sévères furent rendus contre les banqueroutiers frauduleux. — A cette époque, les duels portaient l'effroi dans les familles, un édit rigoureux les défendit; les nobles, offensés dans leur honneur; durent recourir désormais au tribunal des maréchaux de France pour en obtenir la réparation.

Tant de travaux et de détails ne faisaient point perdre de vue des objets non moins importans pour un esprit élevé. L'étude des sciences et des belles lettres reçut de nobles encouragemens; une déclaration royale confirma celle des états d'Orléans qui obligeait les pères de famille à envoyer leurs enfans aux écoles

publiques; un asile et des secours furent assurés aux officiers et soldats blessés; une chambre de charité chrétienne fut créée pour le soulagement des pauvres. Sully, voulant que l'aumône devint le prix du travail, que le travail fût offert à tous les indigens valides, et des établissemens charitables aux malheureux hors d'état de travailler, multiplia les ateliers de charité, rétablit les hôpitaux détruits pendant la guerre, et contribua à la fondation d'un grand nombre d'hospices. Les églises saccagées ou démolies furent relevées, beaucoup de couvens même reçurent de Sully des faveurs tellement signalées, que les protestans l'accusèrent de travailler à la ruine de leur parti.

Rien, on le voit, n'échappait à la sollicitude de Sully; mais il faut le dire, les conseils et les lumières d'Henri IV lui furent d'un aussi puissant secours que son propre génie. Ainsi que le reconnaît Sully lui-même : « Ce ne sont pas les bons sujets qui manquent aux rois : ce sont les rois qui manquent aux bons sujets. » La majeure partie du bien opéré dans l'administration du royaume par le grand ministre retourne donc de droit au grand roi.

Henri IV présidait chaque jour, sauf les dimanches, le conseil de ses ministres. Deux fois par semaine, le conseil des finances était tenu en sa présence. Il se faisait rendre compte tous les huit jours par Sully des deniers reçus et de leur usage, et lui écrivait journellement sur divers objets d'administration ou de gouvernement. A sa mort, Sully possédait plus de trois mille lettres écrites entièrement de la main du roi et dans lesquelles il donnait les ordres les plus précis pour le régleme des affaires publiques. Aucun détail n'échappait à ce prince. « Il s'aperçoit que dans une fonte on a voulu détourner un canon. Tout ce qu'il faut d'argent, tant pour la confection des tranchées et autres travaux, que pour la solde des troupes, est toujours calculé si juste qu'il ne faut pas craindre de se tromper en le suivant (1). » C'est le bon roi qui, dans la répartition des tailles, veut fixer lui-même les allége-

(1) Mémoires de Sully.

mens qu'exigent certaines paroisses qu'il sait être les plus malheureuses. Les plus petites choses, lorsqu'elles intéressent ses sujets, sont embrassées par cet esprit aussi vaste qu'éclairé et généreux.

Dans l'espace de douze années toutes les traces des discordes civiles avaient complètement disparu. L'agriculture, le commerce et les arts étaient florissans. Jamais la France n'avait joui d'une plus grande prospérité depuis l'administration du sage Suger et de Georges d'Amboise. Henri IV se voyait au moment de réaliser le vœu si touchant de son cœur, car chacun de ses sujets allait bientôt pouvoir *mettre la poule au pot le dimanche*. Il mûrissait les plus vastes desseins pour asseoir désormais la puissance de la France et la paix de l'Europe sur des bases inébranlables. Il ne lui restait plus qu'à réduire la domination ambitieuse et inquiète de la maison d'Autriche. Dans cette situation, il vit avec bonheur et surprise que la prévoyance de Sully lui avait ménagé les moyens de soutenir une longue guerre sans augmenter les charges de ses peuples. Quarante et un millions d'épargnes existaient dans les coffres du trésor à la Bastille, et un nouveau fonds extraordinaire de quarante millions pouvait être réalisé en trois ans, sans rien prélever sur les dépenses ordinaires du roi et de l'état. Le fer d'un exécrable assassin vint arrêter le cours de la vie la plus glorieuse et des plus magnanimes projets.

Dès le moment où il perdit Henri IV, Sully comprit que sa place n'était plus là où tout était changé, les hommes comme la politique, et où de nouveaux intérêts s'attachaient à faire oublier la mémoire et les traditions du grand roi. Ce fut vraisemblablement alors qu'il exprimait sa mélancolie dans ces vers, où sans doute il ne faut pas chercher le génie poétique :

Adieu maisons, châteaux, armes, canons du roi ;
Adieu conseils, trésors déposés à ma foi ;
Adieu munitions, adieu grands équipages ;
Adieu tant de rachats, adieu tant de ménages ;
Adieu faveurs, grandeurs ; adieu le temps qui court ;
Adieu les amitiés et les amis de cour, etc.

Sully quitta le ministère en 1611, et vécut dans la retraite jusqu'à sa mort,

survenue le 22 décembre 1641. A l'avènement de Henri IV sur le trône, sa fortune, employée en grande partie au service du roi, ne s'élevait guère au delà de 15 000 livres de rente. Les grâces dont son maître s'était plu à le combler, portèrent ses revenus à plus de 200,000 livres, somme très considérable, surtout pour le temps, et dont il a cru devoir faire connaître scrupuleusement la source et l'origine, ainsi que devait le faire, à son avis, tout homme sortant des affaires publiques.

Ce fut pendant les premières années qui suivirent son éloignement du ministère, qu'il s'occupa à classer ses papiers, et qu'il fit rédiger ensuite, d'après ses notes, par quatre secrétaires, les mémoires qu'il a laissés, sous le titre d'*OEconomies royales et servitudes loyales*. Ces mémoires forment un des documens les plus précieux pour l'histoire de ce règne, et pour celle de l'administration et de l'économie politique.

Tous les faits historiques écoulés depuis 1570 jusqu'en 1610, c'est-à-dire dans l'espace de quarante années, sont retracés dans les *OEconomies royales*. Sully juge quelquefois les événemens et les hommes avec une partialité qu'expliquent les malheurs des temps et la différence des opinions religieuses, mais toujours avec une bonne foi que l'on ne saurait méconnaître. On le voit, par exemple, traiter avec les plus grands égards la religion catholique, et trouver même excessifs les avantages accordés aux protestans par l'édit de Nantes.

Quoi qu'il en soit, les *OEconomies royales* sont un livre que les hommes d'état devront toujours consulter et méditer. Les changemens survenus dans les mœurs, dans les idées et dans les institutions n'ont rien fait perdre à la force et à la vérité de la plupart des principes d'administration et de gouvernement établis ou suivis par Sully ; et, ce qui prouve combien il avait apprécié les besoins, les ressources et les véritables intérêts de la France, c'est que ses maximes et ses doctrines s'appliquent encore parfaitement à l'époque actuelle, et que les rois et les ministres de nos jours pourraient y puiser de hauts enseignemens.

Il est assez curieux aujourd'hui de voir

comment Sully jugeait, en général, les assemblées délibérantes de son temps.

« La désunion des corps qui composent ces assemblées, dit-il dans ses Mémoires, la dissension, l'opposition d'intérêts, l'envie de se supplanter, la brigue et la confusion qui achèvent d'en donner une juste idée, naissent de cette source impure, aussi bien que de la bassesse avec laquelle on y prostitue l'éloquence. Ce n'est pas qu'il ne se trouve dans ces assemblées un petit nombre de personnes également vertueuses et capables, et qu'elles ne soient même connues pour telles ; mais, au lieu de faire violence à leur modestie, on affecte pour elles un oubli et un mépris qui étouffent, avec leur voix, celle de l'utilité publique....

« Malheureusement, parmi la multitude, pour un sage il y a une infinité de fous, et avec cela la présomption est le premier apanage de la folie. C'est là, plus encore que partout ailleurs, qu'il est vrai que les grandes vertus, au lieu du respect et de l'émulation, n'excitent que la haine et l'envie.

« D'ailleurs, si le prince sous lequel se tiennent les états est puissant et entêté de son pouvoir, il saura bien les réduire au silence et rendre leurs projets inutiles. Si c'est un prince faible et qui ignore les droits de son rang, la licence y prendra bientôt le plus court chemin pour plonger le royaume dans tous les malheurs qui suivent l'avidité de l'autorité monarchique. Il serait donc nécessaire que le souverain et les sujets y parussent également instruits de leurs devoirs et de leurs engagements réciproques. La première loi du souverain est de les observer toutes. Il a lui-même deux souverains : Dieu et la loi. La justice doit présider sur son trône. Dieu étant le vrai propriétaire de tous les royaumes et les rois n'en étant que les administrateurs, ils doivent tous représenter aux peuples celui dont ils tiennent la place, par ses qualités et ses perfections. Surtout ils ne régneront comme lui qu'autant qu'ils régneront en pères. Dans les états monarchiques héréditaires, il y a une erreur qu'on peut appeler aussi héréditaire : c'est que le souverain est maître de la vie et des biens de ses sujets, et que, moyennant ces quatre mots : *tel est notre bon plaisir*, il

est dispensé de faire connaître les raisons de sa conduite, ou même d'en avoir. Quand cela serait, y a-t-il une imprudence pareille à celle de se faire haïr de ceux auxquels il est obligé de se confier à chaque instant ? Et n'est-ce pas tomber dans ce malheur que de se faire accorder de force une chose, en témoignant qu'on en abusera ?

« A l'égard des sujets, la première loi que la religion, comme la raison et la nature leur imposent, est sans contredit l'obéissance. Ils doivent respecter, honorer, craindre leurs princes comme l'image même du souverain maître, qui semble avoir voulu se rendre visible par eux sur la terre, comme il l'est au ciel par ses brillans chefs-d'œuvre de lumière. Ils leur doivent encore ces sentimens par un motif de reconnaissance de la tranquillité et des biens dont ils jouissent à l'abri du nom royal. Au malheur d'avoir un roi injuste, ambitieux, violent, il n'est qu'un seul remède à opposer, celui de l'apaiser par leur soumission et de fléchir Dieu par leurs prières. Tous ces justes motifs qu'on croit avoir de leur résister ne sont, à bien examiner, qu'autant de prétextes d'infidélité très subtilement colorés, et jamais avec cette conduite on n'a corrigé des abus ni aboli d'impôts. On a seulement ajouté, au malheur dont on se plaignait déjà, un nouveau degré de misère, sur lequel il n'y a qu'à interroger le menu peuple, surtout celui de la campagne.

« Voilà sur quels fondemens il serait facile d'établir le bonheur réciproque des peuples et de ceux qui les gouvernent, si, de part et d'autre on se montrait bien pénétré de la vérité de ces maximes dans les assemblées générales de la nation. Mais dans cette supposition la convocation des états serait encore plus inutile, puisqu'on n'y a recours que dans le cas de la mésintelligence entre le chef et les membres. On peut conclure de là qu'autant les états-généraux du royaume sont une ressource vaine par l'objet qu'on leur donne et par la forme qu'on y observe, autant pourrait-on en tirer de fruit pour le maintien de la discipline et des bonnes mœurs, si le prince, alors véritablement chef de tous les membres réunis, ne s'y proposait que

de se faire rendre, à la face de tout le royaume, par ceux qui sortent de charge, un compte de leur administration, de choisir avec sagesse et discernement ceux qui doivent les remplir, de les encourager à s'en acquitter dignement, et par ses discours et par une distribution publique de la louange et du blâme, des récompenses et des châtimens. »

Sully établit ailleurs ces principes mémorables : « Les causes de la ruine ou de l'affaiblissement des monarchies sont : les subsides outrés ; les monopoles, principalement sur les blés ; le négligement du commerce, du trafic, du labourage, des arts et métiers ; le grand nombre des charges ; les frais de ces offices, l'autorité exclusive de ceux qui les exercent ; les frais, les longueurs et les iniquités de la justice ; l'oisiveté, le luxe et tout ce qui y a rapport ; la débauche et la corruption des mœurs ; la confusion des conditions ; les variations dans la monnaie ; les guerres injustes ou imprudentes ; le despotisme des souverains, leur attachement aveugle à certaines personnes, leurs préventions en faveur de certaines conditions ou de certaines professions ; la cupidité des ministres et des gens en faveur ; l'aviilissement des gens de qualité ; le mépris et l'oubli des gens de lettres ; la tolérance des mauvaises coutumes et l'infraction des bonnes lois ; la multiplicité des édits embarrassans et des réglemens inutiles. Si j'avais un principe à établir, ce serait celui-ci : *« Que les bonnes lois et les bonnes mœurs se forment réciproquement. Malheureusement pour nous cet enchaînement précieux des unes avec les autres ne nous devient sensible que lorsque nous avons porté au plus haut point la corruption de tous les abus, en sorte que, parmi les hommes, c'est toujours le plus grand mal qui devient le plus grand bien. »*

Telles étaient les maximes générales de Sully, en fait de gouvernement, de politique et de législation. Assurément, rien ne saurait être mis au dessus de ces aperçus d'une raison si élevée et d'une sagesse que l'on pourrait appeler prophétique. Les vues de Sully, en matière d'économie politique, n'ont pas été moins profondes. Son expérience et sa rare sagacité lui avaient fait entrevoir les mal-

heurs que peut entraîner, chez une nation essentiellement agricole, la préférence accordée à une industrie qui ne dériverait pas essentiellement de l'agriculture et des produits du sol.

Lorsque Henri IV, qui embrassait avec passion tout ce qui lui semblait contribuer à la gloire et à l'utilité du royaume, conçut la pensée de doter la France de la fabrication des étoffes de soie et d'y généraliser la culture du mûrier, Sully crut devoir combattre ce projet, en exposant au roi (outré que le climat de la France ne lui paraissait pas entièrement propre à cette culture) qu'il y aurait du danger à risquer dans une pareille entreprise des capitaux que l'on pourrait employer à encourager des productions plus sûres et aussi utiles ; qu'il y aurait un plus grand danger encore à faire quitter aux laboureurs un travail assuré et abondant pour un autre d'un produit douteux et sujet à beaucoup de vicissitudes ; que l'on devrait craindre de propager le goût d'un luxe pernicieux ; que les meilleurs soldats sont pris parmi les laboureurs ; enfin, que l'agriculture fortifie les corps et les courages, tandis que les manufactures les énervent. Le roi persista, et il eut raison sans doute. Cependant, lorsque l'on considère les résultats de l'industrialisme moderne en Angleterre, en France et dans quelques parties de l'Europe, on est tenté d'admirer la haute prévoyance du sage ministre.

Sully n'approuvait pas non plus l'établissement des colonies lointaines. Il n'apercevait aucun avantage solide à espérer des pays du nouveau monde, situés au delà du 40° de latit-de. Ce fut contre son avis que le roi protégea la formation d'une colonie française au Canada, et celle de la compagnie des Indes.

Sully préférât à tout le commerce intérieur. Il voulait qu'avant toutes choses la consommation de la nation fût assurée. Il savait (ce que l'on a à peine compris et prouvé de nos jours) que les importations les plus considérables des grains de l'étranger peuvent à peine nourrir quelques jours une partie de la population, et que ce qu'il importe au pays, c'est d'encourager la production des céréales et des subsistances, et d'en maintenir le prix à un taux qui puisse

concilier les intérêts du producteur et du consommateur. Son système n'était point assurément d'interdire une sage et utile industrie, ni même un luxe raisonnable. Quoiqu'il eût maintenu l'institution des maîtrises, il modéra sensiblement la portée du droit exorbitant que Henri III s'était attribué sur le travail des ouvriers. Mais il demandait que l'industrie, s'exerçant de préférence sur les produits du sol, l'agriculture, conservât une juste prééminence, qu'elle fût l'objet constant de la protection du gouvernement, et ne fût jamais sacrifiée à des entreprises hasardeuses. Enfin, l'agriculture était à ses yeux le fondement principal de la richesse, le moyen de répartir équitablement l'abondance, la base de l'ordre, des mœurs publiques et la force des états. Les impôts qui frappent directement les cultivateurs, celui sur le sel, surtout, lui paraissaient les plus funestes et les plus impolitiques de tous.

Sully désirait que chacun s'efforcât d'améliorer sa condition, mais que personne ne cherchât à en sortir. Par ce motif, il approuvait l'hérédité des charges de la magistrature comme seule capable de former de bons magistrats et surtout d'étouffer l'ambition des places et les brigues perpétuelles qu'elle fait naître.

L'expérience a prouvé combien la plupart des idées de Sully, en administration et en économie politique, étaient judicieuses et conformes aux véritables notions de la nature des choses.

Lorsque l'histoire de deux siècles déroule le vaste tableau des vicissitudes du commerce extérieur et de l'industrie manufacturière, qu'elle énumère les guerres sanglantes et les dépenses énormes auxquelles ont donné lieu les rivalités de commerce et de production, qu'elle dévoile enfin les funestes résultats d'un excès de population ouvrière et des révoltes sans cesse imminentes chez les peuples assujétis au joug d'une nouvelle féodalité industrielle, on ne peut s'empêcher de reconnaître une admirable sagacité au ministre qui sut placer dans le travail appliqué aux produits agricoles le véritable et principal élément de la richesse des états. Aussi n'hésitons nous pas à dire que Sully a fondé l'économie poli-

tique française, et que sa renommée, déjà si grande, est destinée à s'accroître encore. Il nous semble apercevoir, dans le mouvement actuel des idées, une tendance à revenir aux maximes de Sully, qui sont, du reste, celles professées par la philosophie chrétienne et catholique. Il nous apparaît que les meilleurs ministres de ce temps sont partout ceux qui se modèlent sur les règles qu'il a tracées. Cela doit être ainsi à une époque de progrès. Lorsqu'on a parcouru une longue série d'erreurs, le progrès, en effet, consiste à profiter de l'expérience acquise et à revenir aux lois de la raison, de la vérité et de la justice.

L'histoire politique de la France est trop étroitement liée à celle de l'Angleterre, pour qu'on ne doive pas s'attendre à trouver de nombreux rapports dans la marche parallèle de l'administration et de l'économie politique des deux royaumes. Sous ce rapport, peut-être, les progrès des Anglais ont commencé plus tard, mais ils ont bientôt devancé les nôtres; ce qu'ils doivent sans doute à ce que les principes et les formes de leur constitution politique ont été fixés et développés de bonne heure, ou plutôt qu'ils ont conservé mieux que nous leurs institutions primitives. Le gouvernement représentatif, ses délibérations orales, et surtout le grand principe qui accordait à une chambre populaire le droit de voter les subsides, devaient nécessairement mettre plus rapidement sur la voie des intérêts véritables du pays et de la science théorique des richesses publiques. Au surplus, ces institutions dont le développement a contribué si puissamment à la prospérité d'une nation que sa position géographique et ses besoins excitaient déjà, d'ailleurs, à la navigation, au commerce et à l'industrie, ces institutions, disons-nous, remontent à l'époque où le catholicisme donnait la première impulsion à la civilisation de l'Angleterre. « Au règne d'Alfred, a dit lord Littleton, commencent l'histoire et la constitution anglaises. »

Alfred, qui vécut un siècle après Charlemagne (1), et qui dut par conséquent

(1) Il fut couronné en 871 à l'âge de vingt-trois ans, et mourut en l'an 900.

avoir connaissance et profiter des institutions et des réglemens si remarquables de ce prince, sembla n'avoir vécu que pour le bonheur et la civilisation de ses peuples. Sa piété, plus éclairée que celle du vainqueur des Saxons, ne voulut point contraindre les consciences par le glaive, mais seulement gagner les cœurs par la doctrine évangélique unie à la vertu. Toutes ses institutions furent basées sur les principes les plus purs du christianisme. Au dessus de son siècle par ses lumières, et prévoyant tout ce que les mœurs devaient gagner à une instruction religieuse, Alfred voulait qu'elle fût un bienfait commun à tous ses sujets. Ses lois proclamaient en principe que la raison et l'intelligence étant les signes privilégiés de l'espèce humaine, c'était se révolter contre le Créateur que d'ôter à sa plus noble créature l'exercice des facultés par lesquelles il a distingué l'homme des êtres inintelligens, et son zèle ardent alla même jusqu'à punir, par des amendes, les parens qui n'envoyaient pas leurs enfans aux écoles publiques. C'est au grand Alfred que l'Angleterre doit sa division en comtés, districts et cantons, la fondation de l'université et de la bibliothèque d'Oxford, la création d'une marine de laquelle les Anglais datent leurs prétentions à la suprématie des mers, l'extension de son commerce avec l'Égypte, la Perse et les Indes, un Code de lois civiles et de lois pénales que distingue leur esprit de justice et d'humanité. Mais ce qui rend surtout sa mémoire chère à la Grande-Bretagne, ce sont les précieuses franchises qu'il accorda aux citoyens de ce royaume. Voulant (ainsi qu'il s'exprime dans son testament) *que les Anglais fussent aussi libres que leurs pensées*, il leur accorda d'abord le *jugement par jury*, qui existait par tradition, comme sous la première race des rois de France, mais qu'il institua solennellement comme principe de la constitution nationale. Ensuite il établit, en statut également fondamental, l'institution des parlemens ou états-généraux du royaume. Par là les droits politiques de la nation furent non moins assurés que ses droits civils et naturels. C'est donc en réalité à la volonté d'Alfred-le Grand, et non à la grande charte (*magna charta*)

que les barons anglais forcèrent Jean-sans-Terre à signer, en 1215, que l'on doit rapporter l'origine de la constitution actuelle de l'Angleterre. Dans les soixante-dix-sept articles dont se compose ce document célèbre, le nom de parlement n'est pas articulé une seule fois, et l'idée d'une représentation nationale ne se fait point apercevoir.

Guillaume-le-Conquérant transporta en Angleterre, en 1069, le régime féodal, établi depuis long-temps chez les Anglo-Saxons, sur le pied où il était en Normandie. Tout le royaume, à l'exception du domaine de la couronne, fut divisé en sept cents grandes baronnies qui relevaient du roi, et soixante mille deux cent quinze baronnies inférieures, vassales des premières. Les biens des ecclésiastiques furent soumis à ce système. Toutes ces baronnies furent conférées aux capitaines normands, sous la réserve du service militaire et de redevances en argent. L'Écosse fut obligée de reconnaître la suzeraineté de Guillaume. Sous ce règne parurent divers réglemens sur la répartition des impôts. Tous les habitans furent tenus de faire connaître avec exactitude le nombre, l'étendue et la valeur de leurs propriétés, et ces détails furent fidèlement transcrits sur un registre qu'on appela *Domesday-Book*, ou *livre du jour du jugement*.

La principale richesse de Guillaume-le-Conquérant consistait en quatorze cents manoirs, qu'il possédait dans différentes parties du royaume. On peut évaluer ses revenus annuels, indépendamment des amendes, droits d'aubaine, reliefs et autres profits éventuels, à environ douze millions de notre monnaie. Et si l'on considère qu'il n'avait point de flotte permanente à entretenir et que les dépenses de l'armée étaient à la charge des vassaux militaires, on est fondé à dire qu'il n'a guère existé de souverain dont l'opulence pût être comparée à la sienne.

Plusieurs des successeurs d'Alfred et de Guillaume, dans le moyen âge, laissèrent, comme eux, des traces durables de leur administration.

Henri I^{er} ordonne l'uniformité des poids et mesures dans toute l'étendue de son royaume,

Henri II, à l'exemple de Louis-le-Gros, renverse le pouvoir féodal des barons et du clergé, en donnant aux villes des chartes qui garantissaient leurs privilèges et la liberté des citoyens, et en complétant l'institution du jury par la création de ces cours d'assises dont l'expérience de plus de six siècles a consacré les incontestables avantages. Le premier des rois d'Angleterre, il fait lever des impôts sur les biens mobiliers de ses sujets, sans distinction de rang ni de privilège, et le premier aussi, il entretient une armée permanente et soldée.

Henri III, prisonnier de Leicester, maître de la famille royale, consent à la création d'une chambre des communes, institution qui, formée, il est vrai, au sein des orages et par une cabale de factieux, devait un jour, sous un gouvernement régulier, jouer un si grand rôle dans les destinées de l'Angleterre et du monde. Sous ce prince, contemporain de notre grand et saint Louis IX, on fit une loi pour défendre de saisir les bestiaux et les instrumens de labourage.

Edouard I^{er} réalise les vœux de son peuple et consolide l'ouvrage de ses prédécesseurs, en appelant près de lui un parlement où chaque comté envoyait quatre chevaliers, et chaque ville quatre citoyens. Ainsi se formait et se développait l'institution de la chambre des communes. A la session de 1276, Edouard confirma de nouveau la charte des libertés, ainsi que celle des forêts. En 1297, le roi s'engagea à ne lever aucune taxe sans le consentement commun et la volonté libre des archevêques, évêques, prélats, comtes, barons, chevaliers, bourgeois et autres hommes libres du royaume. Cet acte, en outre, fortifiait et confirmait la grande charte. Tous les ordres de l'état en jurèrent l'observation et la garantirent mutuellement. Un nouveau parlement, tenu en 1299, sanctionna plus fortement encore la constitution anglaise. Avec le concours de la chambre des communes, Edouard rétablit l'ordre et l'économie dans les finances, l'égalité dans les taxes, la pureté dans les monnaies; le clergé fut imposé comme les laïques. Ce fut sous ce règne, et sur la demande du parlement, que les juifs, à peu près seuls propriétaires de l'argent du royaume,

devenus odieux par leurs usures exorbitantes (1), et accusés de crimes énormes, furent chassés du royaume au nombre de 16,160.

On remarque que sous Henri V, en 1415, les revenus fixes du domaine ne s'élevaient plus qu'à 55,000 liv. st. (environ 1,375,000 fr.), et les charges de l'état à 52 000 liv. st. (1,110,000 fr.).

Henri VI, de concert avec les chambres, ordonna que les individus jouissant dans leur comté d'une rente foncière de 40 sch. (aujourd'hui 20 liv. st. ou 500 fr.) auraient seuls droit de concourir aux élections du parlement. On trouve dans le préambule de ce statut une peinture énergique des dangers qui résultent infailliblement de l'intervention des classes grossières et ignorantes dans les opérations politiques. Ce règne offre, du reste, le premier exemple de ces emprunts publics autorisés par les parlemens, et dont l'Angleterre a tant abusé depuis près de quatre siècles.

Henri VII, contemporain de Louis XI, sembla vouloir régner, comme lui, par la terreur. Le parlement l'avait autorisé à lever des taxes arbitraires, connues sous le nom de *bénévolences*. Le roi abusa de cet excès de confiance à tel point, que tout homme possédant quelque bien était exposé à se voir jeter en prison et condamné à d'énormes amendes. Henri VII, dominé par une sombre avarice, tenait lui-même un registre secret du produit des confiscations et de la vente des grâces de tout genre. Son trésor se trouva monter à plus de 1,800,000 liv. st. (environ 45,000,000 fr.), somme prodigieuse pour le temps.

Nous avons assez fait connaître déjà la manière violente et barbare dont Henri VIII s'empara des propriétés du clergé catholique, et nous ne répéterons pas ici que ces richesses, ravies à leurs possesseurs légitimes, ne profitèrent nullement à la masse de la population, mais demeurèrent dans un petit nombre de mains avides. Nous ferons remarquer seulement que le despote sanguinaire ne respecta pas plus la constitution du royaume que son antique religion. Au

(1) Les Juifs ne prêtaient pas à moins de 50 pour cent d'intérêt.

moment d'entreprendre une guerre contre la France, il convoqua un parlement pour obtenir 800,000 liv. st. (environ 25,000,000 fr.). Le silence avait répondu à cette demande exorbitante. Henri VIII, transporté de fureur, déclara à l'un des députés les plus influens que si la somme n'était pas immédiatement accordée, sa tête roulerait sur un échafaud. A la honte du parlement, et dès le jour suivant, les subsides furent votés.

Henri VIII déclara nulles toutes les dettes résultant de ses divers emprunts, et cependant il exigea de nouveaux prêts, qu'il obtint par de terribles menaces. Sous prétexte d'empêcher l'exportation du numéraire, il éleva le prix de l'or de 45 sols l'once à 48, et l'argent de 3 sch. 9 pences à 4 sch. Il fit, en outre, battre une monnaie de bas aloi, et lui donna un cours forcé. Enfin, en 1546, pour célébrer la paix avec la France et l'Ecosse, il ordonna une procession solennelle en actions de grâces. Toutes les églises furent invitées à se parer de ce qu'elles avaient de plus précieux en ornemens et en argenterie. Le lendemain, le roi fit saisir toutes ces richesses, sans en donner d'autres raisons que sa volonté.

Elisabeth, dont le long règne fut marqué par des traits de rigueur si cruelle, s'attacha du moins à effacer les traces funestes du despotisme prodigue de son père, et à réparer les malheurs occasionés par la destruction des établissemens religieux et charitables du catholicisme. Les statuts relatifs à la *taxe des pauvres* datent de son règne. Ce fut une institution féconde, sans doute, en abus déplorable, mais nécessaire à cette malheureuse époque. Sans recourir à des augmentations d'impôts, Elisabeth parvint, par son économie, à acquitter les dettes des deux règnes précédens, à restituer le titre de la monnaie altéré par Henri VIII, et à rétablir l'ordre dans les finances. Il est vrai que, pour y parvenir, elle aliéna les domaines de la couronne et accorda des monopoles et des privilèges exclusifs à des compagnies. Mais, supérieure à son siècle par son administration régulière et éclairée, elle fit briller et fleurir le royaume par l'agriculture, le commerce et l'extension de la marine militaire et marchande. Il est permis de penser que

les exemples du grand Henri et les avis de Sully, qu'elle reçut en qualité d'ambassadeur à Londres, ne furent pas sans influence sur le gouvernement de cette reine, célèbre à plus d'un titre.

Pendant que la France et l'Angleterre n'en étaient encore qu'aux notions pratiques de l'économie politique, l'Italie commençait déjà à offrir des écrivains qui, ayant su généraliser les faits observés, s'occupaient des théories de la science. Depuis long-temps plusieurs villes de cette belle contrée étaient en possession des deux principaux élémens de la science des richesses : le commerce et la liberté.

Amalfi, au royaume de Naples, florissait dès le onzième siècle. Les Amalfitains avaient étendu leur commerce jusqu'à Jérusalem, avant l'époque des croisades. Leurs vaisseaux fournissaient à la Palestine tout ce dont elle manquait alors, et en rapportaient des échanges avantageux. L'industrie et la liberté rendirent opulente et illustre cette petite cité, qui se vante d'avoir découvert la boussole et introduit le code maritime, connu sous le nom de *table amalfitaine*, et devenu depuis la règle législative de tous les navigateurs.

Vers la même époque, Venise exerçait le monopole du Levant. Avec leurs *galions* (1), les Vénitiens allaient chercher les marchandises et les produits de l'Orient dans les ports de l'Asie et de l'Egypte, et les envoyaient à Augsbourg, d'où elles étaient distribuées dans le reste de l'Europe. En 1204, cette république contribua puissamment à la conquête de Constantinople et eut sa part des dépouilles de l'empire grec. Plus tard, elle fut le boulevard de la chrétienté contre les Turcs. Elle possédait toutes sortes de manufactures, et principalement des fabriques de soieries, de draps, de dentelles, de cristaux et de glaces. De là les richesses immenses de ses citoyens, qui habitaient des palais de marbre et se servaient de vaisselle d'argent, à une époque où le luxe était encore à peu près inconnu dans le reste de l'Europe. Sur la

(1) Sortes de bâtimens, les mêmes sans doute dont les Espagnols se sont servis depuis pour le transport des lingots et espèces d'or et d'argent.

fin du douzième siècle, Venise découvrit une nouvelle et extraordinaire ressource dans l'augmentation de ses capitaux, au moyen d'emprunts régularisés, et ne tarda pas à créer la première banque de consignation pour assurer le paiement exact des intérêts de sa dette constituée. Elle autorisa également la circulation d'un papier-monnaie. On lui doit les premières et les plus sages lois sanitaires, et elle a offert la première application moderne de la statistique à la science de l'administration, dans un discours prononcé, en 1420, devant le sénat de la république, par le doge Thomas Mocenigo, curieux monument qui semblerait avoir donné l'idée des comptes-rendus qu'on lit annuellement dans les parlemens de France et d'Angleterre et dans les assemblées municipales (1).

Gênes, qui sut profiter habilement des convois fournis à la première croisade, pour trafiquer aussi dans la Palestine, ne tarda pas à devenir l'émule et la rivale de Venise. Cette république posséda Théodosie sur la mer Noire, Scio et Mytilène dans l'Archipel, et Péra sur l'Hellespont. Dès le commencement du quatorzième siècle jusqu'au quinzième, les Génois ne cessèrent de naviguer dans l'Atlantique et de porter leurs denrées de l'Orient à Bruges et à Londres, d'où les marchands anséatiques qui résidaient en Angleterre et dans les Flandres les envoyaient plus loin dans le Nord.

Gênes donna le premier exemple des privilèges exclusifs accordés à une compagnie chargée d'acquitter les subsides nécessaires à la république.

La Toscane, remplie de villes manufacturières riches et indépendantes, possédait à cette époque une population trois fois plus considérable que celle d'aujourd'hui.

Parmi ces républiques, Florence, surtout, était puissante par son active industrie. Elle avait des factoreries en France, dans les Flandres et en Angleterre. Quelques uns de ses citoyens possédaient plus de richesses que plusieurs

rois de l'Europe. Deux seulement de ses banquiers, Bardi et Peruzzi, prêtèrent à Edouard III, roi d'Angleterre (vers 1370), un million et demi de florins d'or, qui vaudraient actuellement 75 millions de francs. Quatre-vingts banquiers faisaient non seulement les opérations de Florence, mais celles de l'Europe entière. Au commencement du quatorzième siècle, le revenu de la république de Florence s'élevait à 300,000 florins d'or, équivalant à 15,000,000 fr. Or, ce revenu était plus considérable que tout ce que l'Irlande et l'Angleterre, trois siècles après, produisaient à la reine Elisabeth. La ville de Florence possédait une population de 170,000 habitans, 200 manufactures de drap et 30,000 ouvriers en laine. Elle vendait chaque année pour une valeur de 60,000,000 fr. en draperies. L'art de tisser les laines avait tellement prospéré à Florence, que cette ville, par la seule imposition de deux sous prélevés sur chaque pièce d'étoffe, put élever le magnifique temple de Sainte-Marie-de-la-Fleur, qui le cède à peine en splendeur et en étendue à la magnifique basilique de Saint-Pierre-de-Rome.

Les Florentins, qui furent les premiers à avoir des banques dans plusieurs parties de l'Europe, furent aussi des premiers à introduire dans l'administration de la république des *prospectus* ou budgets de recettes et dépenses, au moyen desquels ils ordonnaient régulièrement leurs paiemens. Vers 1520, le gonfalonier Pierre Soderine rendit un compte fort remarquable de sa gestion pendant huit années.

Florence vit éclore des hommes de génie du sein de ses discordes civiles, et elle pourrait revendiquer l'honneur d'avoir produit le premier écrivain d'économie politique si *Machiavel* s'était attaché à développer des maximes et des principes tels qu'on en trouve, parfois, dans son célèbre traité du Prince (1). « Il faut s'abstenir, dit-il, de la possession du bien des autres. Les hommes oublient plutôt la mort de leurs pères que la perte de leur patrimoine. » — « La sûreté publique et la pro-

(1) Peut-être le doge Mocenigo avait-il puisé lui-même cet exemple dans les comptes d'administration que l'histoire rapporte avoir été rendus périodiquement au sénat de Rome par Auguste.

(1) Le *Prince*, de Machiavel, composé en 1510, parut en 1551 avec un privilège du pape, Clément VII.

tection sont le nerf de l'agriculture et du commerce ; c'est pourquoi le prince doit encourager les sujets à exercer tranquillement leur capacité pour le trafic, pour l'agriculture ou pour toute autre branche de l'industrie humaine, afin qu'ils ne s'abstiennent d'orner leurs possessions, de peur qu'elles ne leur soient enlevées, ou qu'ils ne négligent de trafiquer par la crainte des impôts arbitraires. Le prince doit préparer des récompenses pour ceux qui veulent entreprendre ces choses ou agrandir sa ville ou ses états de quelque manière que ce soit.» — A l'appui de cet axiôme, Machiavel ajoute cet autre : « Sous les gouvernemens doux et modérés, la population est toujours plus grande, les mariages y étant plus libres et plus désirables, chacun souhaitant volontiers le nombre d'enfans qu'il peut nourrir, ne craignant pas que son patrimoine puisse lui être ravi, et parce qu'il sait qu'ils naissent libres et non esclaves, et qu'ils peuvent s'élever s'ils sont vertueux. » Mais quel que soit le mérite de ces principes et de plusieurs autres que l'on trouve épars dans les œuvres de Machiavel, on ne saurait cependant les considérer comme les élémens positifs d'une science, puisqu'ils ne s'offrent que sous la forme de sentences détachées et isolées. Ils sont, du reste, devenus tellement vulgaires, à cause de leur justesse si évidente, qu'on ne les remarquerait pas aujourd'hui dans un écrivain moins célèbre et plus moderne.

Du reste, le livre du Prince, de Machiavel, dont le système politique se résume dans la doctrine de la force et de l'intérêt, fut habilement réfuté à son apparition par le chanoine Jean Botero (1), en attendant que deux siècles plus tard il eût pour adversaire un monarque célèbre au double titre de philosophe et de guerrier (2). Botero, dans trois ouvrages publiés successivement sous les titres de : *Sagesse du roi, des Causes de la prospérité de la cité, et de la Raison d'état,*

(1) Botero, chanoine, abbé de Saint-Michel de la Chiesa en Piémont (précepteur des enfans de Charles Emmanuel, duc de Savoie), né en 1540, mort en 1617, à Turin.

(2) Le grand Frédéric, roi de Prusse.

démontra, à l'aide de la théologie et de la politique, que l'honnête n'est jamais séparé de l'utile, et que ce qui est injuste ne saurait jamais être avantageux.

D'autres républiques italiennes, si elles n'atteignirent pas à l'étonnante prospérité de Venise, de Gènes et de Florence, arrivèrent néanmoins à un haut degré d'industrie et de richesse. Milan possédait 100 ateliers de fabrication de monnaies; ses diverses manufactures occupaient plus de 80,000 ouvriers, et sa population s'élevait à 200,000 habitans. Les villes de Milan, Come, Pavie, Crémone et Monza exportaient tous les ans, en 1420, par la voie de Venise, 29,000 pièces de drap de la valeur de 40,000,000 fr.

Toutes ces républiques honoraient par des distinctions et des dignités la profession de commerçant exercée par la noblesse jusqu'à la domination de Charles V, époque de la décadence industrielle de l'Italie.

Mais alors l'expérience fut doublement acquise par la prospérité et par le malheur. A la liberté du commerce et de l'industrie, au crédit établi par la bonne foi et la sûreté des transactions, à la modicité des taxes sur les denrées consommées par le peuple et sur l'introduction des matières premières, enfin aux usages et aux lois favorables à l'agriculture, on vit succéder le monopole du commerce et des métiers, les droits de toute espèce sur l'exportation des produits manufacturés et sur l'importation des laines et des autres objets nécessaires aux fabriques du pays. Le tarif des impôts ne fut plus soumis à des lois, mais devint une source de dilapidations. Le pays fut accablé de surcharges de toute sorte, de logemens de gens de guerre et des plus dures extorsions.

Les hommes assez éclairés et suffisamment bien placés pour observer les résultats des deux systèmes pratiques d'économie politique qui s'étaient succédé en Italie, ne purent manquer de remonter aux causes, et d'en tirer, pour eux et pour leurs concitoyens, d'utiles enseignemens sur des questions d'un intérêt si général et si immédiat. C'est ainsi que se préparaient les nombreux publicistes et écrivains d'économie politique que

devait fournir l'Italie (1). La carrière leur fut ouverte par l'observation particulière de l'une des erreurs administratives les plus graves et les plus funestes, trop commune jusqu'alors. Nous voulons parler de l'altération des monnaies, expédient qui remonte aux âges antérieurs au christianisme.

Ce désordre, non moins préjudiciable aux intérêts privés et aux revenus publics qu'à la moralité des gouvernemens et des peuples, existait à la fois dans tous les états de l'Europe. Les vieux auteurs, le comparant à la peste qui dévasta tant de contrées au quatorzième siècle, le nomment *morbus numericus*. Pendant une longue succession d'âges divers, les rois et les républiques furent des faussaires publics. Dans les besoins extrêmes, ainsi qu'on l'a vu déjà, ils haussaient ou altéraient la valeur intrinsèque des monnaies, satisfaisant d'avoir fait face à ces besoins, sans s'inquiéter du préjudice qu'ils se faisaient à eux-mêmes, ni de celui qu'ils portaient au commerce de leurs sujets. Les rois d'Aragon juraient, en mettant la couronne sur leur tête, de ne point changer les anciennes lois sur les monnaies, et, cependant, ils faisaient battre de la fausse monnaie à tel point, que le pape Innocent III (1216) le leur fit défendre sous peine d'excommunication. Quelquefois l'altération et la confusion des monnaies étaient un moyen employé pour combattre les ennemis; d'autres fois, cette falsification donnait lieu à de nouvelles guerres contre celui qui infestait de ses mauvaises monnaies les états de ses voisins. Ce fut ainsi que Pierre d'Aragon IV déclara la guerre au roi de Majorque, pour avoir inondé ses provinces de fausse monnaie. Certains gouvernemens avaient établi les lois les plus sévères contre les faux monnayeurs. A Venise et à Florence, ils étaient condamnés à être brûlés vifs. Cependant les deux républiques falsifiaient et altéraient elles-mêmes les monnaies, se réservant le privilège de ce crime.

Plus que toute autre nation, l'Italie

avait souffert de ces excès si graves et qui se multipliaient en raison du nombre des états qui la divisaient. Charles-Quint vint mettre le comble aux malheurs de sa domination en faisant battre, en 1540, des écus d'or de Castille et d'autres monnaies d'un poids et d'un titre inférieurs à la valeur véritable.

Frappé des inconvéniens toujours plus funestes qui résultaient pour l'Italie de ces expédiens immoraux empruntés à des époques d'ignorance et de barbarie, le comte Gaspard Scaruffi (1), directeur de la Monnaie de Reggio, pendant plusieurs années, voulut combattre ce qu'il appelait *un incendie qui désolait et consumait le monde*. S'élevant au dessus des idées communes, il conçut le projet d'une monnaie universelle, c'est-à-dire d'une réforme égale et générale pour toute l'Europe, comme si l'Europe n'avait formé qu'une seule ville ou une seule monarchie. Pour détruire les fraudes employées dans le trafic des métaux précieux, il indiqua une garantie dans *une marque* que l'on devait apposer sur tous les ouvrages d'orfèvrerie. C'est là l'origine de la précaution mise en pratique aujourd'hui dans tout l'Europe. Scaruffi, pénétré de l'importance de cette réforme, voulait que l'on convoquât à cet effet une diète européenne. Il proposait à tous les états l'adoption d'une fabrique uniforme des monnaies, des espèces égales de formes, d'alliage, de poids, de nombre, de titres et de valeur, auraient été frappées d'après les conditions suivantes : 1° que la proportion entre l'or et l'argent fût comme celle de 1 à 12; que l'on divisât la monnaie par 12 et par 6, détruisant ainsi les poids divers que l'on donnait suivant l'alliage ou la bonté des monnaies; 5° qu'il fût écrit sur chaque pièce d'or ou d'argent la valeur, l'alliage, la bonté et le nombre nécessaire pour former une livre, etc. L'auteur proposait la division par douzièmes, comme la plus commode que l'on connût alors; elle est encore usitée dans une partie de l'Europe. Or, Scaruffi ne pouvait conseiller le système décimal, qui ne fut reconnu

(1) La collection des écrits d'économie politique, publiés en Italie, de 1582 à 1804, forme cinquante volumes. C'est le plus grand monument élevé à la science.

(1) Le comte Gaspard Scaruffi naquit à Reggio au commencement du seizième siècle, et mourut en 1584.

par les astronomes, comme invariable et le plus commode dans les calculs, que deux siècles après.

Le projet du comte Searuffi, sur une monétisation universelle, fut exposé dans un discours ou traité, adressé par l'auteur, le 16 mars 1579, au comte Tassoni (1); mais il ne fut publié qu'en 1582. Il ouvre la liste des écrits d'économie politique qui ont illustré l'Italie. Aujourd'hui l'utilité d'une monnaie universelle est une idée devenue populaire, et dont la réalisation est désirée par tous les esprits qui ont quelques lumières libérales et désintéressées. Mais à l'époque où elle fut mise au jour, développée avec méthode et talent, et rattachée à de hautes considérations d'utilité générale, elle fut nécessairement regardée comme neuve, grande et heureuse par les intelligences supérieures, et elle dut appeler leurs méditations sur des questions analogues d'économie politique. Malheureusement, les circonstances ne permirent pas de s'occuper des plans de Searuffi, qui demeurent comme un monument de science et de zèle, mais aussi comme les rêves d'un homme de bien.

Le second Italien qui écrivit sur le même fléau des monnaies altérées, fut le Florentin Bernard Davanzati. Dès sa jeunesse, il s'était adonné au commerce à Lyon; il porta ensuite à Florence les fruits de son expérience dans une profession qu'il continua d'exercer tout en occupant avec dignité diverses fonctions publiques, et en se livrant avec succès à des travaux littéraires (2). Ses écrits économiques se bornent à deux traités assez courts : l'un, sur les monnaies; l'autre, sur les changes. Le premier n'est guère qu'un discours d'environ trente pages, intitulé leçon, et adressé à l'académie de Florence (3). L'auteur, dans un style la-

(1) Probablement le père d'Alexandre Tassoni, mort en 1655, conseiller du duc de Modène et auteur de plusieurs écrits philosophiques et littéraires.

(2) Bernard Davanzati est surtout connu par une belle traduction de Tacite et une histoire du schisme d'Angleterre. Il a laissé aussi un excellent petit ouvrage d'agriculture, et un Traité fort curieux sur la manière de tendre des filets aux oiseaux de passage.

(3) L'Académie florentine, dont il était membre, lui avait donné le sujet ou le thème de ce discours.

conique et très pur, donne l'idée de quelques uns des principes qui doivent régler le système monétaire. Le désordre, dans cette branche de l'économie publique, avait été porté si loin, que Davanzati ne craint pas d'affirmer que depuis soixante ans ce ver rongeur avait dévoré le tiers de la fortune publique. Cette question était donc alors de la plus haute importance. Davanzati appelle l'or et l'argent « des instrumens qui font circuler sur tout le globe les biens des mortels, et que l'on peut considérer comme les causes secondaires d'une vie heureuse. » Il définit ainsi les monnaies : « Or, argent et cuivre, marqués à volonté par le public et rendus propres à être le prix et la mesure de toutes choses, afin d'en faciliter le trafic. » Cette définition est en substance conforme à celle des écrivains postérieurs qui ont traité plus profondément cette matière. En indiquant les dommages qui résultent de l'altération des monnaies, Davanzati s'exprime en ces termes : « Le préjudice est manifeste. Plus la monnaie est mauvaise, tant sous le rapport du poids que sous celui de l'alliage, plus les revenus publics, les créances et les rentes des particuliers diminuent, parce qu'en les recouvrant on retire moins d'or et moins d'argent, et que celui qui possède moins de métal ne peut acheter que moins de denrées et de marchandises, qui sont les vrais biens; car il arrive toujours que la monnaie n'est pas plutôt amoindrie de sa valeur, que les choses renchérisent. Les choses se donnent pour avoir ce métal, que l'on croit être ordinairement dans la monnaie, et non pour retirer tant de signes ou pièces de monnaie. Si, en cent neuf pièces d'aujourd'hui, on ne trouve que cette même quantité d'argent qui existait dans cent seulement de ces pièces, ne faut-il pas donner cent neuf pour ce qui ne se payait que cent? »

Dans sa notice sur les changes, écrite pour un docteur en droit nommé Jules del Caccia, l'auteur ne fait qu'expliquer les termes techniques du commerce et le mécanisme des changes, sans pénétrer dans les causes qui les altèrent ni dans les effets qui en dérivent.

Les écrits de Searuffi et de Davanzati inspirèrent très probablement Antoine

Serra, auquel on peut attribuer la gloire d'avoir fondé la science de l'économie politique. On ignore l'époque de la naissance de cet écrivain, celle de sa mort et les principales circonstances de sa vie. On sait seulement qu'il naquit à Cosenza, dans le royaume de Naples, et que, compromis dans la conspiration attribuée (en 1599) à Thomas Campanello le philosophe, qui aurait voulu délivrer sa patrie du joug des Espagnols, il demeura plongé dans un obscur cachot l'espace de dix années, qu'il employa à méditer sur les souffrances de son pays. Du fond de sa prison, Serra voyant le plus beau royaume de l'Europe en proie à d'avidés proconsuls, au brigandage et à la misère, fut excité à rechercher quels pourraient être les véritables remèdes à tant de maux. En examinant ces moyens, il remonta jusqu'aux causes générales et communes de la grandeur et de la prospérité des nations; il n'eut pas besoin pour cela de recourir aux exemples de l'antiquité : il suffisait de ceux offerts par l'Italie contemporaine. Il étudia les causes de l'opulence des Génois, des Florentins et des Vénitiens, et en déduisit sa théorie de la même manière que la plupart des écrivains modernes, au lieu de tirer leurs principes de Tyr ou de Rome, les puisent dans l'Angleterre actuelle.

L'ouvrage de Serra est intitulé : *Petit traité des causes qui peuvent faire abonder l'or et l'argent dans un royaume*. Il parut en 1613, et probablement l'auteur l'écrivait au moment même où Sully faisait rédiger ses *OEconomies royales*. Le traité de Serra demeura presque ignoré de ses contemporains et des générations qui suivirent. Lorsqu'enfin il fut retrouvé et mis en lumière, les écrivains étrangers parurent lui accorder peu d'attention, et cherchèrent à dépouiller Serra du mérite d'avoir été le premier fondateur des principes de la science. M. MacCulloch attribua la priorité aux écrivains anglais, assurant, sur le seul titre de l'ouvrage, que sans doute il n'avait pas lu, que Serra ne traitait proprement que des monnaies. L'abbé Galiani lui avait rendu plus de justice. « Je ne craindrai pas, dit-il (1), de placer Serra au rang

du premier et du plus ancien écrivain sur la science politico économique, et de concéder à la Calabre l'avantage de l'avoir produit... Mais cet homme que j'ose comparer au Français Melon et d'un autre côté à l'Anglais Locke, se place au-dessus d'eux parce qu'il vécut bien avant ces écrivains et dans un temps où la science économique était dans les ténèbres, au milieu des erreurs. Cet homme, doué d'une si grande perspicacité et d'un jugement si droit, fut dédaigné pendant sa vie et resta long-temps dans l'oubli après sa mort, ainsi que son livre. » M. J.-B. Say, tout en reprochant à Serra de n'avoir considéré comme richesses que les seules matières d'or et d'argent, lui cède néanmoins la gloire d'avoir été le premier à signaler la puissance de l'industrie.

A l'époque où vivait Serra et depuis la découverte du nouveau monde, l'or et l'argent étaient, en effet, considérés non seulement comme les signes ou la représentation de la richesse, mais encore comme la richesse elle-même. Il n'est donc pas surprenant que cet écrivain ait adopté le titre de son ouvrage comme le plus propre à se mieux faire comprendre. Toutefois, ses pensées, à cet égard, se sont fort étendues au delà des opinions communes.

La première partie de l'ouvrage de Serra est divisée en douze chapitres, dans lesquels il s'attache à expliquer les causes qui font abonder l'or et l'argent dans les royaumes. Selon lui, ces causes sont ou *naturelles*, ou *accidentelles-locales*, ou *accidentelles-générales*. Les *naturelles* sont d'une seule sorte, c'est-à-dire les mines d'or et d'argent qui existent dans le royaume même; les *accidentelles-locales* sont : 1^o la fertilité du sol, au moyen de laquelle les biens nécessaires ou commodes au pays y abondent, et attirent en échange ou en paiement l'or et l'argent de l'étranger; 2^o la situation relativement à d'autres états et à d'autres parties du monde, laquelle peut être une cause puissante de trafic, ainsi qu'on le remarquait encore du temps de Serra, pour le port de Venise, non seulement relativement à l'Italie, mais encore envers l'Europe et l'Asie. Les causes générales ou communes sont : 1^o Les manu-

(1) Traité sur la Monnaie.

factures, lesquelles, suivant cet auteur, sont d'un produit plus certain pour l'artisan que la terre pour le paysan, à cause des intempéries auxquelles elle est sujette. Ce bénéfice est même plus grand, parce que les manufactures lui fournissent le moyen de multiplier les gains de cent pour cent, ce que la terre ne peut pas faire pour l'agriculture; et plus sûr, parce que les produits des manufactures sont d'un débit plus aisé et qu'ils sont moins sujets à se gâter que les simples produits de la terre; enfin, beaucoup plus avantageux, puisqu'il arrive souvent qu'un état ou une ville exporte beaucoup plus de produits de ses manufactures que de ceux de son territoire. Venise tenait le premier rang en Italie sous ce rapport. 2^o La qualité des hommes; quand les habitans d'un pays sont naturellement industriels, actifs et d'un génie propre à trafiquer, non seulement chez eux, mais encore à l'étranger. Dans cet ordre d'aptitude, Gènes était la première ville de l'Italie; venait ensuite Florence, puis Venise. 3^o Le commerce maritime, lequel est favorisé par la situation et animé par l'industrie des habitans.

Serra ne se contente pas de rechercher les causes principales et secondaires de la richesse publique, il s'élève plus haut et trouve une cause plus efficace dans la forme du gouvernement. Tous les avantages d'un état, soit naturels, soit accidentels, lui paraissent incertains et fugitifs, sans une garantie politique, sans la stabilité de l'ordre et des lois. Il ne peut y avoir de prospérité là où chaque nouveau roi fait des lois nouvelles. Pour lui, *les institutions politiques forment la base de la prospérité des nations*. Cette maxime, qui décèle un esprit propre à apercevoir tous les anneaux de la chaîne sociale, est la même qu'Adam Smith a depuis érigée en principe, savoir : « Que

les institutions libérales sont indispensables à la prospérité commerciale d'un peuple. »

On voit, dans cette analyse rapide et nécessairement incomplète de l'ouvrage d'Antonio Serra, que cet économiste, frappé des succès industriels obtenus par les républiques italiennes, donnait la préférence aux manufactures sur les travaux agricoles. Ces principes n'ont été adoptés que par un très petit nombre des écrivains italiens, dont la plupart se sont montrés plus prévoyans ou plus éclairés sur les vicissitudes de l'industrie, sur les dangers d'un excès de production manufacturière, et sur la dégradation morale et physique des ouvriers attachés aux fabriques. A la vérité, dans le temps où écrivait Serra, on ne pouvait guère prévoir les résultats futurs de l'industrialisme moderne. Du reste, il est vraisemblable que la politique d'Aristote avait fourni à cet auteur le modèle de sa classification méthodique. Mais ce serait le seul rapport que dût présenter son ouvrage avec celui du célèbre philosophe. Il est même permis de penser qu'à l'exemple de son ami et de son compagnon d'infortune, Campanello, il ne partageait pas l'admiration enthousiaste des écoles et des universités pour la philosophie aristotélicienne. Quoiqu'il en soit, dans des temps où l'on étudiait encore l'art de gouverner les états dans la politique d'Aristote, ce n'est pas un mérite vulgaire d'avoir observé, le premier, que les sociétés nouvelles sont basées sur d'autres principes que la société antique, et signalé en même temps les véritables élémens générateurs de la puissance et de la richesse des nations modernes.

Le vicomte ALBAN de VILLENEUVE-
BARGEMONT.

LETTRES ET ARTS.

COURS D'HISTOIRE MONUMENTALE
DES PREMIERS CHRÉTIENS.

TROISIÈME LEÇON.

Suite de l'introduction. — Des Martyrs et de leur action sociale.

Pretiosa in conspectu Domini mors
Sanctorum ejus.

Ne craignez rien de ceux qui peuvent tuer le corps..., mais possédez votre âme en paix... ; car j'ai vaincu le monde, et je donnerai aux miens la force de le vaincre à leur tour.

Les éphémères sociétés issues du paganisme, étaient fondées sur la politique; les fortes sociétés chrétiennes reposent sur la vérité et la liberté morale. La séparation du spirituel et du temporel dans le gouvernement n'était que soupçonnée par l'antiquité; elle y aspirait sans pouvoir l'atteindre; le Christ seul devait avoir la puissance de séparer ces deux ordres en prononçant le grand mot : A César ce qui vient de César, et à Dieu ce qui vient de Dieu. Par ces paroles, d'ordinaire si mal comprises, l'affranchissement des hommes fut proclamé. Le culte nouveau plaçait son empire plus haut que la terre qu'il abandonnait à la force et aux disputes des ambitieux, afin de prouver aux justes qu'ils n'ont point ici-bas de cité permanente. Les institutions politiques ont de tout temps été peu influencées par le Christianisme qui semble n'avoir pour but que les âmes, et laisser les corps passer successivement sous le joug des plus forts, roi ou peuple, noble ou riche. Les mêmes questions sociales qu'on soulevait il y a deux mille ans s'agitent encore aujourd'hui. Il y a eu dans l'antiquité des sociétés matériellement aussi bien organisées que les nôtres. Le progrès, s'il a

lieu, ne se fait que bien lentement dans l'ordre que le glaive domine. C'est pour quoi l'Évangile est venu le disjoindre violemment d'avec l'ordre spirituel, pour que ce dernier devint l'asile inviolable des âmes avides de développement, pour qui ce monde est trop étroit. Qu'importe que nous soyons peut-être enchaînés par en bas ? libres dans une sphère supérieure et divine nous pouvons nous consoler.

C'est ce qu'ont dit les martyrs des premiers siècles ; et ce principe est l'un de ceux qui ont le plus contribué à l'étonnante rapidité de la propagande évangélique. Dès l'entrée du second siècle, saint Irénée nous déclare que le Christianisme était déjà répandu par tout le monde; il cite des églises dans les Gaules, l'Espagne, la Germanie, la Libye, l'Égypte, toutes « éclairées, dit-il, de la même foi, comme du même soleil. » Pantainos, fondateur de l'école chrétienne d'Alexandrie, s'étant enfoncé dans l'Asie pour y prêcher la foi, trouva aux bords du Gange des chrétiens en possession de l'Évangile de saint Mathieu, et des églises fondées par l'apôtre Barthélemy, un demi-siècle après la mort du Sauveur.

Tertullien avait bien compris le Christianisme lorsqu'il dit aux païens dans son Apologétique : « En quoi nous vengeons-nous de toutes vos injustices ? manquons-nous de forces et de soldats pour lever contre vous l'étendard de la guerre ? nous ne sommes que d'hier, et déjà nous remplissons vos cités, vos camps, le forum, le sénat, le palais même des Césars ; nous ne vous laissons que vos temples... Il nous serait facile de défendre avec l'épée notre cause, si nous ne savions qu'il vaut mieux mourir que de commettre l'homicide. Bien plus, pour nous venger nous n'aurions qu'à abandonner en masse votre empire, et vous seriez effrayés de votre solitude. »

Toute l'indépendance morale dont l'homme est capable se révèle dans ce

langage d'un bon citoyen, qui n'a certes rien de courtisan. Pline-le-Jeune, gouverneur de Bithynie écrivait à Trajan son maître, sur un autre ton. « Ce n'est devenu, dit-il (1), une coutume solennelle, ô mon dominateur, de te faire part de tous mes embarras. Car qui peut mieux que toi redresser mon esprit, éclairer mon ignorance? je n'ai jamais bien su jusqu'à quel point de rigueur il fallait agir envers les chrétiens amenés devant nos tribunaux, à quels genres de supplices on devait les condamner : je sais encore moins s'il faut avoir égard au sexe et à l'âge des coupables, ou les traiter tous également... Quoique porter le nom de chrétien, soit déjà un crime suffisant, quand même on n'en aurait pas commis d'autre, j'ignore s'il faut pour cela les punir... Plusieurs de ceux qui m'ont été amenés ont avoué qu'ils avaient été chrétiens, mais qu'ils ne l'étaient plus, et ils ont adoré ton image et celle des dieux, en maudissant le Christ, et assurant que leur unique faute ou erreur consistait en ce qu'ils s'étaient réunis ensemble à certains jours pour chanter les louanges du Christ, prononcer des prières et s'engager par serment à ne jamais commettre de crimes... D'autres ayant invoqué à mon exemple nos divinités et ton image placée parmi elles, et t'ayant adoré par l'offrande de l'encens, et les libations de vin, en maudissant le Christ, je leur ai pardonné. »

D'après cela comment peut-on concevoir que ceux des rois modernes qui ont voulu renouveler le despotisme des Césars aient prétendu interpréter à leur profit ces grands massacres d'hommes, se laissant égorger en masse sans résistance, plutôt que d'adorer la volonté du pouvoir matériel? le principe : *mon âme est à Dieu, mon corps est au roi*, fut, il est vrai, de tout temps l'axiome fondamental des monarchies absolues; mais cet état imparfait n'est qu'un passage, et n'est pas le but de la société. Cette obéissance passive, qu'on nous prêche, les païens l'avaient bien plus que nous. C'est à peine si l'on peut concevoir aujourd'hui le phénomène de 129 millions d'hommes, dont se composait l'empire

sous les Césars, asservis et exploités par 4 millions de citoyens romains (1), aidés d'une armée d'au plus 400 mille soldats.

« Adieu, César! ceux qui vont mourir te saluent! » criaient en passant devant la loge impériale les troupes de malheureux qu'on jetait aux bêtes des amphithéâtres. Quelle obéissance plus grande, et quelle obéissance plus illimitée à la majesté royale a-t-on jamais vue depuis? Non les martyrs chrétiens ne se laissaient point immoler de peur de troubler l'ordre établi, jamais un tel motif n'a été énoncé par eux, et d'ailleurs s'ils s'étaient levés en armes comme dans les derniers temps ils en avaient la force, pour renvoyer à l'enfer les monstrueux tyrans qu'il semblait avoir vomis; ils n'auraient point troublé l'ordre établi.

Mais ils sentaient qu'ils avaient une autre mission que celle de continuer le règne du glaive; ils se souvenaient du mot de leur maître, montant au Calvaire et disant : celui qui se servira de l'épée périra par l'épée. Ils ne se révoltaient pas pour faire triompher leur foi, parce qu'ils savaient que la vérité ne peut se défendre que par la parole, qui est le seul glaive divin; que les seuls dieux de sang se défendent en répandant du sang; que vouloir forcer à sacrifier, c'est-à-dire à croire et à aimer, prouve un pouvoir humain arrivé à l'apogée de son délire.

Les chrétiens laissaient donc, comme saint Pierre, le glaive au fourreau, mais l'opinion était invoquée à grands cris, et appelée à venir juger entre la victime et le tyran. Saint Paul discutait hardiment devant Néron, et lui prouvait combien il était insensé et injuste; et c'était, dit saint Chrysostôme, quelque chose d'étrange et de tout-à-fait nouveau que de voir cet homme enchaîné interpellé avec tant de liberté César (2).

Non, les confesseurs n'ont rien de

(1) M. de Genoude, *Université Catholique*, 1856.

(2) *Illud plane novum ac mirabile intueri videntur tantâ licentiâ regem alloquentem (Homel. 34, in act. apos.)*. Le martyr d'Amiens, saint Quentin, interrogé par le proconsul sur son état, répond : Je suis citoyen romain, fils du sénateur Zénon. Quoi! s'écrie le juge, d'une si noble maison, et donner dans la superstition de la croix! Il n'y a de vraie noblesse, reprend le martyr, qu'à servir Dieu.

(1) Lib. x, epistol. 97.

commun avec ces pauvres gladiateurs, qui frappés du dernier coup, et s'efforçant de tomber avec grâce, pour ne pas déplaire au prince, s'écriaient une dernière fois : *Te salutant morituri*. Bien au contraire ces sublimes rebelles à la religion de César et au culte de l'état, poussèrent le premier cri d'affranchissement de la conscience, sur qui ils déclarèrent que la force brute ne pouvait rien. Ainsi la grande lutte de l'humanité contre la matière se transforma en lutte morale, et la résistance à la tyrannie des dieux, au lieu d'employer des armes sans intelligence, qui ne peuvent jamais prononcer de jugement sans appel, employa le seul glaive qui convertisse réellement, la parole. Par leurs éloquents allocutions aux juges, en présence de tout le peuple et du milieu des tortures, ils tuaient la religion du trône; ils dépouillaient la royauté de sa tiare pontificale par leurs propressuppliques, bien plus sûrement qu'ils n'auraient fait par des victoires physiques. Cette longue et patiente opposition, la première que le monde eût encore vue, de la pensée puissante et propagatrice contre la force brute, annonçait de loin le grand apostolat de la pensée moderne. Elle apprenait aux tyrans avides de transformer l'éternelle religion en moyen de police politique que leur pouvoir s'arrête aux portes de la conscience, que l'homme intérieur ne peut être violenté, qu'un chef militaire ne peut être grand-prêtre.

Cette invincible opposition tendant à séparer le glaive royal ou du bourreau d'avec le glaive bien plus tranchant de la parole croyante et divine, s'adressait surtout à l'opinion des masses.

Les actes des martyrs et les procès-verbaux de leur condamnation, contenant les discours foudroyans qu'ils avaient tenus aux proconsuls en face de leurs idoles, étaient répandus parmi le peuple à milliers d'exemplaires ainsi que le dit Fleury lui-même (1), et c'étaient en quelque sorte les premiers journaux du Christianisme. De là l'acharnement des tyrans, surtout de Dioclétien, à anéantir ces actes, qui minaient leurs trônes de pontifes et établissaient de plus en plus le règne de Dieu à la place du règne de

l'homme. N'était-ce pas la pensée de Tertullien, dans son Apologétique, ouvrage qui a en quelque sorte appelé la plume à remplacer le glaive dans le grand combat de l'humanité contre les abus de la force?

Il fallait que les confesseurs parlassent, qu'ils inondassent l'Empire Romain, c'est-à-dire le monde civilisé, de leurs lettres circulaires qui pénétraient, comme dit Fleury, jusque dans les cachots le mieux gardés. Mais en même temps il fallait qu'ils mourussent, c'est-à-dire qu'ils se renonçassent pour confirmer leur parole, au milieu d'un monde que la soumission à la force avait accoutumé à ne plus croire à la vertu. Il fallait expier par la passion douloureuse les délices de la prédication et du grand acte de la diffusion des lumières.

Leurs tourmens étaient appelés *passion* et non *supplice*; car le mot *passion* implique l'idée de souffrance volontaire, de libre acception de la mort pour ce qu'on aime. C'était donc aussi l'idée d'expier pour leurs frères, de prolonger encore en eux le sacrifice du Golgotha, d'être suspendus en croix, entre le ciel et la terre, pour faire pleuvoir la rosée sur ce monde aride et brûlé des feux du crime, de féconder en un mot et de christianiser la terre en l'inondant de plus en plus de leur sang. Car plus une idée a de martyrs à son origine, plus elle aura de puissance un jour; c'est pourquoi ils souffraient avec tant de joie, c'est pourquoi saint Paul disait : *quæ desunt passionum Christi, adimpleo in carne meâ*. Mais encore une fois ils ne souffraient tant que pour affranchir l'homme, développer sa conscience et renverser la tiare souillée que la royauté avait mise sur sa tête; et le pouvoir temporel ne s'est rué avec tant de fureur contre le Christ à travers dix persécutions successives, qu'afin de conserver l'autorité pontificale que lui arrachait le nouveau culte. « Je ne crains que Dieu, répondait au proconsul un martyr des Gaules, saint Symphorien; vous pouvez violenter mon corps, mais mon âme n'est point au pouvoir de César. » Et comment les chrétiens auraient-ils pu mettre un terme au règne pontifical de la force brute, s'ils avaient cherché eux-mêmes, quand leur nombre l'eût

(1) *Mœurs des premiers Chrétiens.*

permis, à triompher par les armes? Mais au contraire en parlant et en écrivant; ils prouvaient de plus en plus l'horreur des grands-prêtres armés de la hache, et convainquaient le peuple.

Les Césars étaient tellement persuadés que c'était au peuple et à l'opinion que s'adressait le Christianisme, qu'ils s'efforçaient par tous les moyens possibles d'exaspérer l'un et l'autre contre lui; c'était toujours à l'issue d'orgies bachiques et de saturnales, ou par un *tumultus* de la populace, que s'ouvraient les persécutions. Prudentius, dans son hymne sur le martyr saint Vincent, fait dire au tyran pour dernière menace: si tu ne sacrifies, je détruirai même tes os afin que tu n'aies pas de sépulture que le vulgaire imbécile vénère (1).

Par un raffinement atroce, les juges faisaient tous leurs efforts pour obtenir que les victimes se dégradassent elles-mêmes de leur dignité morale. Le soir qui précédait les jours de spectacle, l'usage était de préparer pour les condamnés aux bêtes un festin qu'on nommait *le repas libre*. Son origine première peut avoir été une sorte d'affreuse pitié des païens, pour qui les plaisirs des sens étaient tout, et qui voulaient faire jouir une dernière fois les coupables avant de se venger d'eux. A cette table étaient prodigués les mets les plus exquis, on y excitait les martyrs à s'enivrer, on leur jetait des prostituées couvertes d'éclatant en parures, mais les chrétiens changeaient ce dernier repas en une agape; ils distribuaient ces viandes délicates aux malheureux qui s'approchaient du cachot; ils parlaient au peuple étonné du banquet de l'autre vie, et le peuple croyait et demandait le baptême (2). Ils prêchaient leurs bourreaux même, qui après les avoir tourmentés plusieurs jours, vaincus par leur constance, proclamaient que le Christ était le seul Dieu. Jamais victime n'avait mieux dit: frappe, mais écoute!

Soutenir que le chrétien, en livrant son corps, consent à la servitude, c'est blas-

phémér la doctrine d'amour. Qu'on lise Laetance (son traité *de mortibus persecutorum*), on verra ce que le Christianisme promet aux tyrans! Le polythéisme n'a point ce langage, Eusèbe (Histoire ecclésiastique) (1) montre le jurisconsulte Emilien, durant la persécution valérienne, disant aux chrétiens d'Afrique: « Video vos ingratos esse, et non sentire « mansuetudinem Augustorum, quapropter « ter Alexandria non eritis, sed in Libya « relegati vos, et vobis non licebit « amplius synodos colligere vel ad « meteria ingredi. » Ainsi parlaient les païens, et l'Auguste qu'ils adoraient, pris bientôt par les Perses, servit à leur souverain, jusqu'à sa mort, de marchepied quand il voulait monter à cheval. Alors le fils de ce malheureux Valérien, Gallienus, ajoute Eusèbe, dans son effroi implora la clémence du Christ, et supplia les évêques de reprendre leurs églises et leurs catacombes.

Ainsi les seuls vrais axiomes de conduite morale qui se déduisent de l'histoire des martyrs se rapportent à peu près à la triade suivante.

1° Les destinées du glaive sont accomplies; il ne peut plus être un moyen de civilisation, car le maître a dit: Qui se sert de l'épée périra par l'épée.

2° La lutte morale et intellectuelle contre le mal et l'erreur est désormais la seule lutte d'où puisse sortir le progrès et qui soit avantageuse aux peuples. Tout martyr est une hostie féconde et régénératrice, répétant dans un cercle fini la rédemption qu'accomplit dans l'éternité l'hostie divine et infinie.

3° Désormais plus le glaive, toléré par la pensée, abusera de son reste de pouvoir, plus il se détruira lui-même; car quel qu'il soit, roi ou peuple, il faudra que le monde se sépare de lui. Même, toute société constituée comme chrétienne le reniera; et si elle est forcée de le conserver, elle attendra patiente, sûre qu'en définitive les persécutions souffertes pour la justice ne peuvent qu'agrandir même ici-bas le règne de Dieu, et que plus il y a de victimes pour une cause, plus elle a d'avenir. Ainsi tant qu'il y aura (supposé qu'il doive un jour cesser d'y en avoir)

(1) Jam nunc et ossa extinxero
Ne sit sepulcrum funeris
Quem plebs gregalis excolat.

(2) *Acta martyr. in sancta Perpetua.*

(1) Lib. VII.

des peuples et des pouvoirs obstinés dans leur barbarie ou leurs tentatives d'oppression, il faudra des guerres entre peuples et des guerres de principes; mais partout où le Christianisme se maintiendra, une guerre de conquête ne pourra tourner tôt ou tard qu'à la ruine des conquérans.

Telles sont les déductions logiques qui sortent, pour l'ordre social, de l'histoire des martyrs. On pourrait même, dans un certain sens, considérer leurs actes envoyés aux fidèles qui les lisaient dans tout l'empire, comme le principe, vicié plus tard, du journalisme moderne, conçu comme correspondance journalière entre les églises, comme opposition des puissances morales de l'homme contre les abus de la force, et comme appel à l'opinion générale des sentences de la tyrannie.

Un autre résultat du dévouement des martyrs était encore d'offrir aux faibles l'encouragement de l'exemple, et d'élever les persécutés à une force de résistance surnaturelle. Chaque état, chaque âge, chaque caractère, chaque degré social avaient leurs modèles dans quelques confesseurs. Le type du prêtre était saint Jean, le disciple chéri et privilégié, le vieillard resté vierge, qui, plongé dans une cuve d'huile bouillante, en sort miraculeusement; qui, conduit en exil à Patmos, y a des visions sublimes, arrive jusqu'au comble suprême de l'initiation, et termine sa vie en répétant sans cesse: Mes chers enfans, aimez-vous les uns les autres.

Les jeunes et ardens lévites reconnaissent leur type dans saint Laurent. Ce diacre du pape Sixte en 259, voyant le pontife arrêté pendant sa messe avec une partie de ses prêtres, et conduit au supplice, s'élançait en criant: Mon père, où allez-vous sans votre fils? Vous ai-je déplu; vous n'avez pas coutume d'offrir de sacrifice sans ministres! Mon fils, répondit le vieillard, un plus grand combat vous est réservé, vous me suivrez dans trois jours. En effet le préfet de Rome, pour s'emparer des richesses des chrétiens, appela Laurent: Montrez-moi les vases d'or de votre église, les coupes d'argent où coule le sang de la victime, les magnifiques candélabres qui éclairent

vos cérémonies nocturnes. Oui, s'écria le diacre, notre église a de grands trésors, plus grands que ceux de l'empereur, vous les verrez! et il assemble les veuves, les pauvres, les boiteux, les aveugles, les orphelins, les vieux esclaves rejetés par leurs maîtres comme des chevaux usés, et à qui l'Église prodiguait ses soins. Maintenant, préfet de César, venez voir nos richesses et dites si elles ne valent pas mieux que tous les trésors impériaux, puisque ce sont des âmes immortelles, amies de Dieu, et qu'elles font exercer aux riches la charité sur la terre. Le païen, furieux d'être joué, fit rôti vif ce diacre dans un cachot, devenu aujourd'hui l'église de Saint Laurent *in panisperma* au haut du Viminal. Pendant qu'il brûlait, sa prison rayonnait d'une lumière céleste, et les anges l'embaumaient de parfums, au dire de la tradition.

Le type le plus élevé des jeunes épouses était sainte Cécile vivant dans l'abstinence avec son Valérien, et ne reconnaissant de l'amour et de l'hymen que la partie incorruptible. Les mères avaient leur modèle dans sainte Félicité, l'intrépide matrone, qui, au temps des Antonins, fut martyrisée dans le champ de Mars avec ses sept fils, tués sous ses yeux, les uns par la hache, les autres par le bâton, d'autres à coups de fouets garnis de balles de plomb.

Les guerriers avaient aussi de nombreux patrons. Saint George, saint Serge, saint Maurice avec ses six mille six cents compagnons, et saint Sébastien, capitaine de la première compagnie des gardes prétorienne, percé de flèches en 288 à l'hippodrome, au lieu où a été depuis fondée l'église *San Sebastiano alla polveriera*, près du Forum.

Aux êtres corrompus et usés de débauches on racontait pour leur rendre l'espérance, l'histoire d'Aglaé la courtisane, qui plus adorée que Vénus, voyait à ses pieds sénateurs et chevaliers, adolescents et vieillards, avait des villas sur la côte voluptueuse de Baïa, des chars superbes, des troupes d'eunuques, et qui voyant partir pour un long voyage son intendant Boniface, confidant de ses impudiques triomphes, lui dit avec ironie que s'il meurt, elle désire avoir de ses reliques. Boniface touché de la grâce se convertit,

est martyrisé et ses os purifiés par Jésus-Christ sont portés à sa maîtresse, qui obtient à leur vue de pouvoir pleurer sur elle-même, se convertit, et meurt à son tour martyr l'an 290. On montre aujourd'hui leurs corps sur l'Aventin, dans l'église Saint-Alexis, d'abord dédiée à Boniface.

Ainsi tout sacrifice est fécond, chaque saint en engendre d'autres par son exemple; c'est pourquoi le martyr subsistera toujours comme la plus haute, la plus féconde mission sociale. Celui de la primitive Eglise appelé à renverser la religion des sens, à convaincre en quelque sorte l'humanité matérielle, triomphait par le dédain des souffrances physiques: la vue des confesseurs impassibles dans

les tortures révélait la puissance de l'esprit, et annonçait de plus en plus hautement l'incarnation du Verbe dans la chair. Au moyen âge le martyr par l'ascétisme et le crucifiement des désirs fut le moyen par lequel l'égalité chrétienne triompha de l'orgueil et de l'insubordination féodale; de même qu'aujourd'hui le martyr de l'intelligence ou le retour libre de l'esprit pleinement développé à la foi simple et première, déterminera la délivrance de tous les maux sous lesquels languit l'humanité. Concluons donc que de tout temps le martyr volontaire a sauvé le monde, et que seul il peut le sauver encore aujourd'hui.

CYPRIEN ROBERT.

REVUE.

REVUE.

Archives curieuses de l'Histoire de France, depuis Louis XI jusqu'à Louis XVIII, ou Collection de pièces rares et intéressantes, telles que chroniques, mémoires, pamphlets, lettres, vies, procès, testamens, exécutions, sièges, batailles, massacres, entrevues, fêtes, cérémonies funèbres, etc., etc., publiées d'après les textes conservés à la Bibliothèque royale, par L. Cimber et F. Danjou (1).

En donnant aujourd'hui un article de revue, au lieu d'une leçon d'histoire de France, je me suis déterminé par un motif d'utilité actuelle. Je ne sors point en quelque sorte du but de mon cours. J'indique à l'avance une époque qui nous occupera plus tard, et sur laquelle il est très important de fixer nos idées. Dans les continuelles et confuses nouveautés du

présent, on désire plus que jamais connaître le passé; on regarde en arrière avec une sorte de curiosité inquiète, comme pour découvrir dans les expériences de nos pères quelques indices qui éclairent nos jugemens, nos prévisions et nos doutes. Le siècle a beau faire; en dépit de sa confiance et de sa marche rapide, qu'il appelle progrès, il sent qu'il ne sait pas bien où il va; la peur le prend quelquefois de perdre sa route en allant si vite, et si loin de ses vieux donjons, de ses états provinciaux et de ses cathédrales gothiques. Il veut, du moins en courant, apprécier ce qu'il quitte, s'assurer si ce qu'il cherche n'est pas une illusion, s'il est vrai qu'avant nous le genre humain ne marchait pas et se tenait accroupi à la file, et si la vie *humaine* ne nous a point laissés d'instruction applicable. Ainsi tout en répétant que nous sommes grands, habiles, civilisés, nous interrogeons tout, les arts, la

(1) Chez Beauvais, éditeur, rue Saint-Thomas-du-Louvre, 26. Prix de chaque vol., 7 fr. 30 c.

législation, les récits et les plus secrètes pensées de nos devanciers; et, à la vue du moindre monument, à la moindre évocation de l'antiquité et du moyen âge, semblables à ces Gaulois du temps de César, qui arrêtaient les voyageurs sur les chemins pour savoir des nouvelles, nous demandons avidement: que savez-vous? pouvez-vous nous apprendre ce que nous voulons? C'est là, ce me semble, la véritable cause de tant d'essais, d'agitations studieuses, d'entreprises particulières ou collectives. Institut historique, congrès historiques, société d'histoire de France, éditions de mémoires et de chroniques, recherches et publications historiques, tout cela atteste une réflexion vague, mais sérieuse, qui domine la turbulence nonchalante des esprits. Car ceux qui n'étudient pas voudraient avoir des études toutes faites, et ceux qui y pensent le moins seraient honteux de ne pas applaudir au zèle de la science.

Entre toutes les publications instructives de ce temps, les *Archives curieuses* sont remarquables, et répondent très réellement à leur titre. C'est un recueil précieux de documens divers, la plupart devenus rares, les autres inconnus, qui suppléent aux incertitudes, aux lacunes des annalistes, et expliquent ou corrigent l'insuffisance ou les erreurs des récits partiels, consignés dans les mémoires. Les auteurs de cette entreprise l'ont commencée où elle était possible. En tête du premier volume est le *cabinet de Louis XI*; viennent ensuite une bien courte mais charmante chronique sur Chabannes, et plusieurs relations sur le règne de Charles VIII. Les trois règnes qui succèdent ont fourni de quoi remplir deux volumes qui ne sont pas moins intéressans; mais l'intérêt redouble au quatrième: et, à partir du *tumulte d'Amboise* (1560) jusque vers la fin du règne de Henri IV, où nous laisse le quatorzième volume, le dernier qui ait paru, on rencontre une foule de pièces, dont les moins importantes ont encore tout le charme de la couleur locale, de l'impression présente ou récente des faits. Et quelle époque attire et occupe plus vivement l'attention que celle des guerres religieuses et de la Ligue? Je ne sais ce

que je dois citer de préférence pour faire connaître cette partie si abondante du recueil; je prends, dans le quatrième volume, la relation de la sédition de Saint-Médard, parce que c'est le fait le plus grave qui suivit la conjuration d'Amboise, et qu'on l'a trop généralement laissé dans l'ombre. Je ne me rappelle guère que Davila qui s'y soit un peu arrêté; mais les Archives donnent sur ce sujet sept documens du moment même. Le premier est un récit protestant.

« L'an M.D.LXI, le samedi d'après Noël, feste
 « de saint Jean, les *fideles* faisoient, ainsi
 « qu'il leur est permis, assemblée publique aux
 « fauxbourgs Saint-Marceau, en un lieu dit le Pa-
 « triarche, et faisoit l'exhortation M. Mallot, mi-
 « nistre, ayant exécuté environ un quart
 « d'heure, commencerent ceux de Saint-Médard,
 « paroisse du dict fauxbourg, sur les trois heures
 « (jà leurs vespres dictes), de malice délibérée à
 « sonner toutes leurs cloches ensemble, d'un tel
 « bransle qu'aussy pour n'y avoir qu'une ruelle de
 « distance entre les deux lieux retentissait le son si
 « grand dans le dict Patriarche, qu'il étoit du tout
 « impossible d'entendre en la dicte exhortation, ce
 « que voyans ceux de l'assemblée, deux d'entre eux
 « s'en allerent, sans aucunes armes, prier que l'on
 « désistast de sonner... A cette priere et hum-
 « ble requeste s'esleva une voix de prestres, et
 « quelques autres mutins, crians que en despit
 « d'eux l'on sonneroit; et sur ces entrefaites s'es-
 « sayent à donner plus grand bransle à leurs clo-
 « ches; et à l'instant fort mutinez, fermerent la
 « grande porte de leur église, enfermans l'un des
 « grand des sus dictes, l'autre se sauva de vitesse....
 « et comme ainsi fust qu'il n'avoit que un petit cou-
 « teau, le massacrerent de sept coups..... aussi
 « soudain furent closes deux autres portes, l'une
 « grande, du presbytaire, l'autre plus petite, du cy-
 « metiere, issantes en la ruelle joignant le Patriar-
 « che, et commencerent à jeter pierres, et tirer
 « traits d'arbalestes, dont avoient fait bonne mu-
 « nition..... Toutefois en chose si subite et ines-
 « pérée, fut mis si bon et si prompt ordre par les
 « évangélistes, qu'ayans tiré hors de l'assemblée
 « tous les hommes qui se trouverent en estat de dé-
 « fence, qui estoient fort peu pour une si grande
 « troupe, non moindre (à mon jugement), que
 « douze à treize mille personnes, assuerent si
 « bien les autres qu'après un psame chanté se con-
 « tinua l'exhortation. Cependant se sonnoit toujours
 « le toxin, avec furieuse baterie de pierres et traits
 « d'arbalestes. Or y avoit en l'assemblée monsieur
 « le prévost des maréchaux, Rouge-Oreille, commis
 « de monseigneur le gouverneur pour la garde et
 « sureté d'icelle, et estoit accompagné de cinq ou
 « six de ses archers, desquels en envoya un pour
 « parlementer avec le curé et faire deffense de par le
 « roy de plus sonner le toxin et jeter pierres. »

Le narrateur continue de dire ce qui advint, que sur cette *rébellion faite à justice*, les mieux armés enfoncèrent les portes de l'église, trouvèrent nombre de *prestres et autres mutins*, tous munis pour le combat, lesquels ne tinrent pas cependant contre cette *poignée de braves évangélistes*.

« Or en ce conflict, qui dura une bonne demi-heure, furent blessés des mutins environ trente ou quarante dont en furent pris prisonniers quatorze ou quinze des principaux chefs et plus apparens; plusieurs se sauverent, et fut pardonné à la témérité du séditieux populace..... »

...On menaça de mettre le feu au clocher pour faire cesser le tocsin; un chevalier du guet survint avec une huitaine de cavaliers; et il se trouva bientôt une soixantaine d'autres cavaliers et près de deux cents hommes de pied, *ayans espées et dagues*, pour escorter au sortir du préche *tout ce grand peuple sans deffence* à travers ce faubourg dont on redoutait l'émotion après pareille hardiesse. Sans relever les invraisemblances grossières de ce récit où l'agression est maladroitement déguisée, il suffit de transcrire quelques lignes de la relation du chanoine Bruslart :

« Le vingt-septième du mois de décembre 1361, advint une grande sédition en l'église Saint-Médard, par ceux qui se disent l'église réformée..... les paroissiens firent sonner les dernières vespres en leur église, auprès de laquelle étoit un lieu nommé le Patriarche, où se faisoit ordinairement la presche des Huguenots, lesquels indignés que tel son de cloche empeschoit que leur prédicateur ne fust bien entendu, allerent en grand nombre en la dicte église, laquelle ils pillerent, besserent et navrerent jusques à mort plusieurs paroissiens, rompans et abbatans les images..... et advint que un pauvre boulangier....., chargé de douze enfans, voiant le massacre qu'ils faisoient....., prist entre ses bras le ciboire,..... leur disant : Messieurs, ne touchés là pour l'honneur de celui qui repose en ce lieu. Lors un meschant luy donna un coup de pertuisanne au travers du corps et plusieurs autres, desquels il mourut à l'instant près le grand autel..... et luy disoit : est-ce ton Dieu de paste qui te délivre maintenant des peines de la mort? et foulerent aux pieds le précieux corps de Nostre-Seigneur..... les pauvres gens se voyans ainsi mutilés et traités, se retirèrent au clocher et sonnerent au tocsin, au son duquel ne furent aucunement secourus, à raison que ils étoient bien trois ou quatre mille en armes, qui tenoient en subjection toutes les rues de là à

« l'entour..... Le peuple de Paris fust fort esmeu; mesmement que le guet, qui assistait aux-dits Huguenots avec le lieutenant de robe courte nommé Desjardins, souffrirent estre faicte cette indignité à cette pauvre église... »

Le même volume contient encore plusieurs autres pièces qui se rapportent à cette sédition, outre une troisième relation qui se retrouve dans le *discours de Claude de Sainctes sur le saccagement des églises catholiques*, et qui indique un complot général des réformés. Ces deux extraits font connaître le plan que les auteurs du recueil ont constamment suivi, de mettre en regard les documens protestans avec les documens catholiques; il en est de même pour la querelle de Vassy et tous les événemens les plus marquans. Ainsi le sixième volume contient vingt-trois pièces de divers genres sur plusieurs circonstances des guerres religieuses. Tous les autres volumes ne sont pas moins riches; dans les vingt et une pièces du onzième, je ne veux pas oublier de mentionner l'*Advertissement des catholiques anglois aux catholiques françois, du danger où ils sont de perdre leur religion et d'expérimenter, comme en Angleterre, la cruauté des ministres, s'ils recoyvent à la couronne un roy qui soit hérétique*, par Louis d'Orléans, 1586. Immédiatement après est la *Lettre d'un gentilhomme catholique françois contenant breve responce aux calomnies d'un certain prétendu Anglois*. Cette polémique politique, encore très intéressante aujourd'hui, nous apprend l'opinion du temps sur le Béarnais, c'est-à-dire Henri IV, dans lequel, il faut l'avouer franchement, on étoit alors fort excusable de ne point découvrir le bon Henri. L'advertissment fut peut-être plus utile qu'on ne pense à ce grand prince, et ce caractère de bonté qu'on a tant loué depuis, n'a paru réellement que quand il se vit dans la nécessité de conquérir les cœurs de ses sujets avec son trône. La lettre du prétendu gentilhomme catholique est du furieux calviniste Mornai, que Voltaire a travesti en sage dans la *Henriade*. Cette lettre ne resta pas sans réplique et l'auteur de l'*Advertissement* y riposta en 1588 par un volume intitulé : *Réponse des vrais catholiques françois aux catholiques anglois*; et il y réfute en même temps plu-

sieurs autres libelles calvinistes. Je ne reprocherai pas aux deux auteurs de cette belle collection de n'avoir pas réimprimé ce document, qui est fort long et plus dissertant qu'historique, mais je regrette qu'ils n'aient pas au moins indiqué par une note l'existence de cette réfutation. Je pense que c'est le second avertissement écrit de la même main en 1589, qu'ils mentionnent et qu'ils n'ont point reproduit comme exagéré et comme ne représentant pas exactement l'opinion publique. Si c'est bien celui là, je n'y trouve pas plus d'exagération mais autant de verve que dans le premier. Je dois dire aussi que le premier avertissement réimprimé avec le second en 1590, offre quelques différences avec l'édition de 1586, et que les deux avertissements publiés ensemble ne sont vraisemblablement qu'une seconde édition augmentée: circonstance qui indique le succès de ce pamphlet catholique. Au reste, on ne peut trop louer l'impartialité des *Archives*; elles ne concluent pas, elles se contentent de mettre sous les yeux des juges les pièces du procès. On demande davantage à un historien, qui doit toujours chercher la vérité et se déclarer en sa faveur. Ici seulement c'est un mérite de ne l'avoir pas fait. Quoiqu'on ne puisse douter que les deux collaborateurs soient catholiques, ils poussent quelquefois leur conscience d'impartialité jusqu'au scrupule; ainsi ils semblent voir le projet prémédité de la Saint-Barthélemy dans la pièce de 1563, intitulée: *Avis* (Voy. t. 5). Je n'adopte point cette remarque. La disposition, très vraisemblable d'ailleurs, attribuée aux Guises de tomber à l'improviste sur les calvinistes, si Catherine de Médicis, dangereusement malade alors d'une chute de cheval, venait à mourir, n'a point de liaison avec le funeste massacre qui s'exécuta neuf ans plus tard. Il est clair seulement par là et par les autres détails de ce document que les deux partis demeureraient toujours en état d'hostilité, et que les Guises et les catholiques obligés de s'armer pour leur défense, commençaient à n'être pas plus difficiles que leurs ennemis sur les moyens de succès. La Saint-Barthélemy remplit le tome septième de vingt-six relations, lettres, pamphlets, etc,

C'est là surtout que se montre l'entière neutralité des recherches et de l'ensemble: le pour et le contre s'y débattent à leur gré. Cela est bon; la religion catholique n'a rien à craindre de la vérité; ce serait une grande faute de la défendre par déguisement et par dissimulation; ce serait faiblesse et sottise de la regarder comme comptable d'un mal même fait en son nom. Il faut donc hardiment découvrir et sonder ce mal, en rougir pour les catholiques du temps, mais non pour l'Eglise. Un protestant de nos jours, Cobbett, a bien pu justifier, selon le système protestant, la Saint-Barthélemy, comme une représaille trop méritée par les calvinistes, comme une vengeance dont ils ne peuvent se plaindre. Ce n'est pas nous, catholiques, qui approuverons une pareille apologie. Nous serons plus justes et plus vrais, en déclarant que c'est surtout pour nous, catholiques, un devoir de blâmer, de détester ce grand forfait, prémédité ou non, mais par cette raison que nous seuls aussi nous en avons le droit. Car, comme il s'agit ici de conclure, en nous exécutant nous-mêmes, nous ne trahirons pas pour cela notre cause et nous ne prétendons pas laisser l'avantage à nos ennemis. Nous devons leur pardonner, nous ne l'avons pas fait; nous devons en même temps nous défendre, mais plus loyalement qu'ils ne nous attaquaient; nous ne l'avons pas fait alors; nous avons été coupables de les avoir imités, mais voilà tout. Notre cause n'en a pas été et n'en sera pas éternellement moins juste. C'était celle de la vérité, de la propriété, c'était, quoi qu'on veuille dire, celle de la civilisation, que les guerres religieuses en France et en Allemagne ont retardée d'un siècle, et détournée du droit chemin. Certes, si les représailles, si la loi du talion étaient permises aux catholiques, si l'on n'avait pas appris au contraire de l'Eglise seule que de telles vengeances sont des crimes, qui jamais aurait eu de plus légitimes et de plus terribles représailles à exercer que les catholiques sous Charles IX? Outre que le calvinisme était une conspiration permanente, on oublie, ou l'on affecte un peu trop d'ignorer la tentative d'Amboise, le complot général de Meaux ou de Meaux, 1567, le soulèvement

subit de 1569, et les affreuses boucheries qui s'ensuivirent ; les deux *michelades*, c'est-à-dire, les deux massacres nocturnes exécutés par les calvinistes à Nîmes, où l'on montre encore aujourd'hui avec complaisance le puits de Pévêché qui fut comblé la première fois de deux cents catholiques mutilés avec rage ; on oublie du même temps les massacres de la Roche-Abeille, de Navarreins, le Gave ensanglanté par la tuerie d'Orthez, une foule de gentilshommes poignardés à Pau, le 24 août 1569, contre la foi des traités, sans compter tous les pillages, les meurtres et les cruautés de détail. Quoi d'étonnant qu'une population irritée par tant de provocations sanglantes ait perdu patience et soit devenue cruelle à son tour ? Quand on lit la délivrance des Médes par le massacre général des Scythes, leurs envahisseurs, celui de cent mille Romains par l'ordre de Mithridate, les Vêpres siciliennes, où périrent tant de Français, cela est horrible, et pourtant un sentiment naturel d'indignation contre l'agression et la tyrannie, se mêle malgré nous au premier mouvement d'une trop juste pitié. Mais je ne sais pourquoi, ou plutôt je le sais bien, on s'est complu depuis près de deux siècles à passer sous silence les torts des protestans et à grossir ceux des catholiques, à représenter après Gaillard, Anquetil, et tous esprits de cette force, les protestans comme persécutés, les catholiques comme persécuteurs, tandis que la réforme ne s'est partout élevée, et maintenue que par l'agression, la spoliation et une persécution furieuse, en criant toujours à la tolérance. « Les Huguenots, » dit Louis d'Orléans, l'auteur de l'*Ad vertissement*, ressemblent au loup « d'Esopé, qui reprenoit les brebis d'avoïr des dents, chiens et bergers, comme chose contraire à la douceur dont elles faisoient profession. » Les deux collaborateurs des Archives ont donc très bien fait de mettre à la suite de tous les documens du temps la courageuse dissertation de Caveirac sur la Saint-Barthélemy, ouvrage devenu en effet trop rare pour l'intérêt de la vérité. Je compte bien qu'ils réimprimeront aussi l'ouvrage du même écrivain touchant la révocation de l'édit de Nantes.

Quant à la *Ligue*, le zèle historique de notre époque et l'appréciation un peu plus intelligente des libertés nationales ont déjà commencé à mieux comprendre ce grand mouvement de la population de France au seizième siècle. Toutefois le préjugé n'est pas généralement reconnu sur ce point. Ces noms de *Ligue* et de *Ligueurs* ont singulièrement donné le change aux esprits. On n'a plus voulu considérer que les premiers *Ligueurs* furent les calvinistes : parce que leur chef a fini par monter sur le trône en rentrant dans l'Eglise, il a passé dans l'opinion que les catholiques auxquels pourtant il s'est rendu, ont été les rebelles ; et parce que les calvinistes se sont trouvés les premiers appuis d'un roi qui pourtant a déserté leur cause, ils ont paru les sujets fidèles. Tout cela vient d'une grande faute ou d'un grand malheur des catholiques, c'est de n'avoir pas conçu la *Ligue* plus tôt ; puisque les réformés s'étaient *ligués* dès 1560, non seulement ils avaient bien le droit d'en faire autant, mais ils n'avaient pas d'autre moyen de résister ; ils auraient plus tôt terminé la querelle de cette manière, et ils auraient évité les cruautés protestantes et la cruelle vengeance de la Saint-Barthélemy. Au lieu de citer à ce sujet pour terminer cet article quelque autre chose des deux volumes qui se rapportent à cette époque, j'aime mieux prendre au quatorzième volume un écrit du règne de Henri IV. Cet écrit, tout-à-fait inconnu avant la publication du recueil, est l'ouvrage d'un conseiller d'état, Nicolas de Lezeau, qui avait vu dans sa jeunesse la fin de la guerre religieuse. Il raconte des événemens passés avec la certitude d'un témoin oculaire, et avec le calme d'un esprit qui n'est plus dans la mêlée. Voici comment il parle de la *Ligue* ; après avoir rappelé la honteuse conduite de Henri III, il continue ainsi :

« On voyoit qu'il ne se soucioit point de mettre
 « à bout ces novateurs, ains au contraire se jactoït
 « de cet édict qu'il disoit sien, qu'il n'avoit point de
 « lignée et que la succession de cet estat regardoit
 « deux princes, l'un desquels avoit favorisé ceux qui
 « estoient de cette créance contraire, et l'autre en
 « faisoit profession ouvertement. Ce qui donna occa-
 « sion à certaines personnes de grand esprit mais
 « de médiocre condition de jeter les fondemens

« d'une ligue et union catholique, à ce poussez
« par l'appréhension qu'ils avoient qu'en fin de
« cause la faction huguenotte ne vinst à supplanter
« la vraye religion. »

..... « Ce qu'il faut remarquer pour compren-
« dre que ce sont les peuples qui ont formé la li-
« gue et qu'en eux résidoit la matière et substance
« d'icelle, et que les princes lorrains n'en estoient que
« les accessoires, d'autant que la force consistoit au
« fait de la religion embrassée et affectée par les
« catholiques de bon cœur et sans feintise; et pour
« ce avoient recours à ces princes qui servoient à
« leur intention sans qu'ils se sentissent beaucoup
« obligés d'examiner par quels motifs ces chefs es-
« toient principalement portés, pourveu qu'ils par-
« vinsent à leurs fins, pour lesquelles ils employoient
« volontiers tous les moyens à eux possibles. »

Pour éclaircir ce traité, les auteurs du recueil ont ajouté plusieurs et de longues notes extraites d'un livre célèbre de l'époque, le dialogue entre le *maheutre* et le *manant*, dont ils ont rétabli le texte exact dans leurs citations. Je voudrais parler encore d'une espèce de procès verbal d'une assemblée de commerce en 1604; d'un autre document du plus grand intérêt, qui montre dans une assemblée préparatoire d'élection pour les états généraux, qu'on entendait alors la représentation nationale un peu mieux et plus populairement qu'aujourd'hui. Mais je ne finirais pas si je voulais donner une idée complète de cette collection, une des plus précieuses et des plus agréables pour l'étude de l'histoire de France.

ÉDOUARD DUMONT.

ÉTUDES SUR DANTE.

ORIGINES DE LA DIVINE COMÉDIE.

CHAPITRE PREMIER.

Siècle de Dante.

Nous nous proposons, explorateurs des origines de la divine comédie, de remonter aux temps qui l'inspirèrent et qui s'écoulèrent depuis environ le milieu du treizième jusque vers le quart du quatorzième siècle. Nous retournerons sur les pas de l'histoire vers la société qui fut

alors; nous en reconnaitrons la situation extérieure et intérieure; nous en étudierons les divers éléments religieux, politiques, scientifiques, artistiques, industriels. Tandis que nous parcourons les faits, nous signalerons les traces, si légères qu'elles soient, qui s'en retrouvent dans le poème. Ensuite il nous sera permis peut-être d'apprécier les lois générales qui dominèrent l'époque et les causes qui durent y déterminer l'existence d'un grand poète.

I

S'il avait été possible au treizième siècle d'embrasser d'un seul regard l'humanité tout entière, au milieu de cette immense confusion de races diverses et ennemies, on aurait vu se distinguer un certain nombre et comme une famille de nations. Elles portaient encore récent sur le front, le signe fraternel du baptême que nulle rébellion durable n'avait eu le temps de ternir : une communauté d'idées, de lois, de mœurs les faisait se ressembler entre elles : prompts quelquefois à la discorde, mais toujours faciles à la paix, elles ne connaissaient point ces haines exterminatrices qui divisèrent les peuples anciens : c'était la chrétienté. La chrétienté n'occupait qu'un étroit espace sur la face du globe : l'Océan, la mer Baltique, la Vistule, le Danube et la Méditerranée décrivait ses frontières. L'Amérique sommeillait dans les ombres de la barbarie, à peine visitée de loin en loin par des pêcheurs islandais ou danois qui ne pouvaient rien lui apprendre, ni rien apprendre d'elle; obscurs précurseurs de Christophe Colomb. L'Asie et l'Afrique, ignorées dans leurs profondeurs, n'avaient guère vu se poser un pied chrétien que sur leurs côtes tournées vers l'Europe. Le nord-est de l'Europe elle-même était couvert de peuplades païennes et sauvages, arrièregarde des hordes venues à la ruine de l'Empire romain. Ces frontières si restreintes étaient encore vivement disputées.

Les croisades semblaient avoir ouvert à la civilisation chrétienne les chemins de l'Orient, et l'Empire français de Constantinople était comme un boulevard élevé sur le Bosphore pour servir de

point de ralliement et de départ aux conquêtes futures. Mais les conquêtes du Christianisme devaient se faire par la parole, non par l'épée. Les croisades avaient accompli leur mission providentielle qui n'était pas celle rêvée par les hommes d'alors. Elles avaient, guerres défensives, arrêté par une puissante diversion l'invasion musulmane : en remuant les multitudes pour les entraîner à des pèlerinages guerriers sous la conduite de l'autorité religieuse, elles avaient ranimé la piété par l'enthousiasme, resserré les liens de la discipline et de la fraternité : en éloignant l'aristocratie belliqueuse, elles avaient donné aux peuples le loisir de s'essayer à la liberté : elles les avaient éclairés et enrichis soit par le contact mutuel soit par le commerce avec des contrées naguère inconnues. Après ces résultats obtenus, les armes chrétiennes ne rencontrent plus que des revers. La force, le génie et la vertu s'unissent d'une alliance qui ne se revit jamais, pour tenter un dernier effort : les deux expéditions de saint Louis (1248-1270) vont échouer sur les plages africaines. La puissance des sultans d'Égypte, fondée par Saladin (1), s'élève contre le royaume chancelant de Jérusalem, presse sa ruine, lui enlève l'une après l'autre Tyr, Césarée, Antioche; et par la prise de Saint-Jean-d'Acre (1291), ferme aux chrétiens les portes de la Palestine. Vers le même temps les princes français se retirent de Constantinople (1261), et l'abandonnent au sceptre des Paléologues, trop débile pour arrêter les développemens rapides de la race ottomane qui, dans ce siècle aussi (1299), apparaît pour la première fois sur les bords de la mer Caspienne. Deux îles restent encore : Chypre, où commence à s'écrouler lentement le trône solitaire des Lusignan (2); Rhodes, où les chevaliers hospitaliers s'établissent (1310), croisade permanente, sentinelles perdues de l'Europe. — Long-temps les peuples pleureront sur la perte des saints lieux; long-temps les poètes convieront les rois et les seigneurs aux guer-

res pieuses (1); la voix des souverains pontifes s'élèvera plaintive et indignée; les rois et les seigneurs s'accuseront entre eux de leur inaction et n'en sortiront pas : leur renommée n'a plus besoin de lointains ennemis; ils en ont trouvé à leurs portes et à leurs pieds, dans leurs voisins et leurs sujets.

D'un autre côté et dans ces vastes solitudes qui séparent la Chine et la Perse, des pâtres indomptés s'étaient rassemblés par millions autour du pavois de feutre de Djenguyz-Khan. L'Empire Mongol se formait, héritier des traditions d'Attila; Oktai, fils de Djenguyz, précipita ses bandes armées sur l'Europe. Le torrent dévastateur écrasa d'abord les populations de la Russie, s'étendit sur la Pologne et la Hongrie et jusqu'aux confins de l'Allemagne; l'Occident défailait de frayeur si l'énergie du Christianisme ne l'avait soutenu. Le premier concile de Lyon (1245), en même temps qu'il ordonnait des jeûnes et des prières pour retremper les âmes, prescrivit des mesures de défense et des préparatifs de guerre pour sauver les nations (2). En même temps la papauté entreprit, par une diplomatie habile, de remonter aux sources du torrent pour en détourner le cours; ses envoyés, pauvres religieux, traversèrent un bâton à la main mille lieues de désert afin de porter une parole de paix aux orgueilleux chefs des Mongols. Les autels du Christ se dressèrent sous la tente des nomades, un archevêque établit sa chaire dans la ville tartare de Kara-Koroum, et sur les chemins frayés par les hordes conquérantes, des missionnaires pénétrèrent jusque dans la capitale de la Chine. A leur tour les ambassadeurs des Mongols parurent en France et en Italie: adorateurs de Bouddha, ils proposèrent aux chrétiens une alliance offensive con-

(1) *Inf.*, c. v, v. 60, Puissance des Musulmans en Palestine; *Inf.*, xxvii, 33; *Parad.*, ix, 126; *Parad.*, xv, *in fine*; Plaintes sur l'abandon de la terre sainte.

(2) I. *Concilium lugdunense*, de Tartaris... *viam et aditus undè in terram nostram gens ista posset ingredi, solertissimè perscrutantes, illos fossatis vel muris præmunire curetis, quod ejus gentis ad vos ingressus patere nequeat; sed prius apostolice sedi suus denuntiari possit adventus, ut eâ vobis fidelium destinante succursum, contrâ insultus gentis istius tuli esse adjutore Domino valeatis.*

(1) Dante, *Inferno*, c. iv, v. 129, Saladin placé entre les sages et les hommes illustres du Paganisme.

(2) *Paradiso*, c. xix, *in fine*; Triste état du royaume de Chypre.

tre les disciples de Mahomet, et bientôt on apprit que les hordes conduites par Houlagou venaient d'anéantir le Khalifat jadis si glorieux de Bagdad (1258). Mieux secondés, les Tartares Mongols auraient fait plus encore; et peut-être à ces autres barbares était destinée la régénération de l'Asie; et peut-être la véritable croyance eût-elle vu se multiplier ses enfans jusqu'au pied de l'Himalaya et jusqu'à la grande muraille, si les princes de la terre avaient aidé les desseins du ciel (1).

Les mêmes régions que les Mongols avaient traversées comme un fléau inattendu, avaient à soutenir les assauts continnels des habitans idolâtres de la Prusse et de l'Esthonie, de la Lithuanie et de la Courlande. Les Polonais et les Russes, peuples encore au berceau, étaient singulièrement troublés dans leur croissance par ces luttes de tous les jours. Cependant le Christianisme ne devait entrer qu'un siècle plus tard avec la couronne de Pologne dans la maison lithuanienne des Jagellons. Il fallait aussi que les chevaliers teutoniques vissent fonder au bord de la mer Baltique une domination religieuse et militaire (1309), pour repousser les incursions des Prussiens et poursuivre par la prédication leur sanguinaire idolâtrie au fond des forêts où elle aimait à se cacher. Ces efforts combinés eurent un succès douteux, car la lumière catholique, ne devait que passer sur la Prusse comme un rayon fugitif entre la nuit du paganisme et les nuages de la réforme.

Tandis qu'au nord se livraient ces combats obscurs, au midi l'Espagne resplendissait de gloire; depuis long-temps le Khalifat de Cordoue avait disparu au milieu des désordres intestins. En vain les invasions successives des Almoravides, des Almohades et des Mérinides avaient franchi le détroit de Gibraltar pour remplir les rangs éclaircis et raffermir les courages énervés des Musulmans. Elles reculèrent vaincues, abandonnant les royaumes de Majorque, de Valence, de Murcie, et la province des Algarves (1257). L'islamisme eût déserté la Péninsule si le royaume de Grenade

ne se fût élevé pour lui servir de dernier asile. En ces jours héroïques les hommes de la Castille, de l'Aragon et du Portugal descendaient sur les champs de bataille, précédés par l'étendard de la croix, guidés par les guerriers pieux des ordres de Calatrava, d'Alcantara, de Saint-Jacques et d'Avis. Chaque victoire leur rendait quelques arpens du sol de la patrie, et leur sainte opiniâtreté ne s'effrayait pas des combats séculaires qu'il faudrait encore pour aller jusqu'au terme.

Cette union des chrétiens, ces relations belliqueuses ou pacifiques avec les infidèles étaient l'ouvrage d'une puissance invisible, la foi, représentée par une puissance visible, l'Eglise. C'était l'Eglise qui mettait les armes aux mains des preux pour repousser au septentrion, au levant, au couchant la barbarie envahissante; qui unissait des soldats par un vœu sacré, leur faisait de la guerre un sacrifice de tous les jours, une religion. C'était elle qui avait donné ce mot d'ordre sublime répété des rives du Jourdain aux rives de l'Ebre: « Dieu le veut! » Nul autre qu'elle n'eût envoyé des députés porter sa loi à des empires dont on ignorait même le nom. L'Eglise avait constitué la chrétienté; elle en aurait voulu étendre le domaine; du moins elle en assura l'indépendance. Si les croisés se retirèrent des postes avancés qu'ils occupaient naguère, cette retraite ne fut pas sans gloire et ne laissa pas l'ennemi sans crainte: et les conquêtes perdues furent remplacées par les contrées reconquises. Les nations européennes rentrèrent dans leurs limites naturelles, mais l'intégrité de ces limites fut pour long-temps garantie: si la chrétienté n'agit plus avec la même impétuosité qu'autrefois au dehors, elle concentra ses forces pour les employer plus efficacement au dedans.

II

L'Eglise est une société d'hommes unis par l'intelligence et la volonté pour voyager vers les demeures éternelles. Mais les mêmes hommes en traversant la terre s'unissent par d'autres liens pour la réalisation de leurs intérêts présents, et

(1) *Inf.*, XVII, 17, Souvenir des Tartares.

établissent, comme des tentes d'un jour, des sociétés politiques. Ces sociétés s'interposent nécessairement tantôt comme des moyens, tantôt comme des obstacles entre les hommes et l'Eglise; et de là résulte pour celle-ci à chaque époque une tâche multiple : veiller au maintien de sa propre constitution; entretenir des rapports divers avec les pouvoirs terrestres selon leur attitude hostile, indifférente ou favorable; procurer enfin le bien spirituel des individus qui sont l'objet suprême de son action : puisqu'eux seuls et non les empires sont immortels. De cette vie laborieuse de l'Eglise, les années qui nous occupent ne furent pas celles qui lui coûtèrent le moins de sueurs et de larmes.

La constitution de l'Eglise se résume en ces deux lois : unité de foi pour rassembler les intelligences, unité de discipline pour rallier les volontés. Mais il se rencontre des volontés et des intelligences qui se plaisent dans un isolement superbe et qui, se dérochant aux lois communes, font le schisme et l'hérésie. Depuis les temps de Photius et de Michel Cérulaire, le schisme était maître en Orient. Les croisades et surtout la prise de Constantinople par les Latins avaient accru les antipathies des Grecs qui entraînaient à leur suite dans les mêmes destinées religieuses les peuples de la Bulgarie et de la Russie, vassaux intellectuels de la civilisation byzantine. L'Eglise romaine ne pouvait voir sans tristesse une si grande partie de la famille croyante s'engager dans les voies détournées qui conduisent à la mort. D'un autre côté, le trône grec nouvellement relevé, mais entouré de périls, avait besoin de s'appuyer sur des bras étrangers; la religion sollicitait une réconciliation, la politique y fit consentir; elle fut conclue entre le pape et l'empereur d'Orient, et proclamée aux applaudissements (1) de la catholicité tout entière dans le deuxième concile de Lyon (1274). Cette joie fut de courte durée : huit ans après, le vénérable Jean Veccus, patriar-

che de Constantinople, l'un des auteurs de la réunion, allait mourir dans l'exil, et la nation grecque retournait à ses querelles, à ses haines théologiques au sein desquelles elle devait s'agiter misérablement jusqu'à l'heure où disputant encore elle fut surprise par la terrible apparition de Mahomet II. — L'hérésie, plus variée dans ses formes, moins circonscrite dans son action, semontrait sur tous les points et dans tous les rangs de la société chrétienne. Au commencement du treizième siècle, les traditions du manichéisme, long-temps conservées dans quelques écoles de l'Asie, apportées en Europe au retour des premières croisades, avaient jeté des racines profondes dans les montagnes de l'Albigeois, et rapidement développées répandaient autour d'elles une ombre menaçante qui dérobaient la vérité et abritait le crime. La secte fut assaillie par les armes séculières qu'elle avait provoquées; sur elle éclatèrent les anathèmes du quatrième concile de Latran qui sut pourtant pardonner aussi bien que punir; mais long-temps encore les débris de l'erreur foudroyée demeurèrent épars et rappelèrent sa présence. D'un autre côté, l'ordre du Temple, sous le ciel voluptueux de l'Orient, au milieu des mœurs sensuelles des populations musulmanes, s'était laissé vaincre par la triste tentation du pouvoir, de l'or et des plaisirs. L'abjuration des règles entraînait l'apostasie des doctrines : d'étroites liaisons s'établirent entre lui et les sociétés secrètes qui l'environnaient; il recueillit tous les souvenirs du gnosticisme, il les réduisit en un mystérieux système; il eut des initiations, et dans l'ombre de ses sanctuaires se célébrèrent des orgies idolâtriques dont la science moderne a reconnu les vestiges accusateurs (1). Le monde chrétien fut frappé d'épouvante, quand ces choses furent révélées au concile de Vienne (1311). La papauté prononça la condamnation des templiers, et en ce jour-là elle accomplit tristement le précepte du Christ, elle retrancha sa main droite, sa

(1) Post concilium II lugdunense, Litteræ Gregorii X, P. P. ad Michaëlem Paleologum imperatorem : « O utinam tibi, fili, pateret ad plenum, eum quanto occurrit tripudio Ecclesia nuper in concilio lugdunensi congregata! O si voces psallentium inibi, Deum-

que flexis genibus et nudatis capitibus exitus in-spexisses, profectò adverteres quod eorum lacrymæ tam excussi doloris indices erant, quàm adeptæ lætitiæ proditricæ!

(1) De Hammer, *mysteria Baphometi revolata*.

main victorieuse, afin de sauver son cœur. Mais déjà s'opérait une réaction contraire. Les malheurs de la Terre-Sainte et les autres calamités publiques qui s'y joignirent avaient obscurci les imaginations riantes naguère et enivrées des triomphes asiatiques; une grande douleur enveloppait les esprits, et de cette douleur résulta une exaltation fiévreuse qui se changea en délire. Alors on vit des bandes innombrables, armées d'épées pour prêcher la guerre et de verges pour annoncer la pénitence, parcourir les villes et les campagnes sous le nom de Pastoureaux et de Flagellans, et portant dans l'ordre des idées religieuses leurs habitudes vagabondes, dogmatiser contre Rome, contre la hiérarchie ecclésiastique, contre l'économie tout entière du Catholicisme (1250-1259). Des débris de ces bandes fanatiques se formèrent les Fraticelles qui sous cet humble nom cherchaient à élever entre eux une sorte d'Eglise laïque et plébéienne (1296) : et qui plus tard couronnèrent leurs doctrines de la communauté des biens par le dogme de la communauté des femmes. Au nombre de trois mille, ils erraient dans les vallées du Piémont sous la conduite du moine Dulcin (1308). jusqu'à ce qu'assiégés par une armée régulière, il leur fallut céder au nombre et à la famine (1). Ces opinions reproduites en partie par Arnaud de Villeneuve (1317) devaient être dans la suite acceptées comme un héritage de Wycliffe et Jean Huss précurseurs de Luther. En même temps une fraction de l'ordre de Saint-François, égarée par l'orgueil de la pauvreté, se détachant de l'orthodoxie sous la dénomination de Frères spirituels (1310), alla annoncer une nouvelle phase du Christianisme, et l'avènement d'un évangile plus parfait, d'un évangile éternel issu de je ne sais quelle main ignorée. Ainsi la même époque qui voyait se dessécher les derniers rejetons des systèmes dualistes et mystiques des premiers âges, vit, germer les premières semences des doctrines protestantes et rationalistes des derniers temps. Mais au milieu de ces manifestations perverses

de la pensée humaine, le dogme et la morale demeuraient dans leur impassibilité divine : immuables en eux-mêmes, ils se développaient pourtant dans les définitions provoquées par la controverse. Quatre conciles œcuméniques tenus en moins de cent années (1215-1311), avaient étendu le cercle de l'enseignement et multiplié les applications de la législation religieuse : les besoins et les périls contemporains étaient mesurés et prévenus ; l'Eglise avait épuisé tous les trésors de la science et de la charité ; le caractère de ses adversaires et les vœux de ses disciples la contraignirent d'emprunter quelque chose à la force. Alors fut instituée l'inquisition, qui put sans doute désertir sa mission primitive, et se déshonorer en se mettant au service des passions des princes ; mais qui sous la main des souverains pontifes fut toujours juste, souvent miséricordieuse, et exerça moins de rigueurs contre les perturbateurs du repos moral de la chrétienté que les magistrats n'en déployèrent jamais contre les sujets révoltés de la plus obscure province (1).

L'Eglise à tous les âges et quelles que soient les sociétés politiques qu'elle rencontre sur son chemin, conserve toujours à leur égard le droit de liberté qu'elle tient d'en haut ; l'exercice de cette liberté peut varier dans ses formes ; et l'Eglise, toujours maîtresse d'elle-même, peut se montrer selon les temps protégée ou protectrice. Elle semblait avoir accepté la première de ces conditions, protégée, le jour où Constantin étendit sur elle le manteau impérial : elle parut entrer dans la seconde, protectrice, lorsque, devenue propriétaire par les donations des fidèles, souveraine par les concessions de Pepin, Charlemagne la convia à s'élever plus haut encore et au dessus de tous les pouvoirs séculiers pour recevoir d'elle la couronne veuve des Césars. Les princes du clergé, encouragés par de nouveaux hommages, prirent en main la tutelle des nations, et l'administrèrent noblement, bien qu'un petit nombre d'entre eux, dans cette fonction tout humaine, ait pu faillir. D'un autre côté

(1) *Inf.*, XXVIII, 35, Allusion aux erreurs et à la fin malheureuse de Dulcin.

(1) *Parad.*, XII, 97, Etablissement de l'inquisition.

les monarques aspiraient à ressaisir le tyrannique patronage exercé quelquefois sur le sacerdoce par les théologiens couronnés du Bas-Empire. — Sur ces points de contact s'engagea la lutte des deux puissances (1). Elle dura depuis environ trois cents ans entre les papes et les empereurs allemands, lorsqu'elle mit en présence deux illustres et dignes adversaires, Innocent IV et Frédéric II. Frédéric II, héritier de cette maison de Souabe qui fut l'éternelle ennemie de la papauté; pupille ingrat du Saint-Siège auquel il jura une paix solennelle et fit une guerre de quarante ans; meurtrier de sa femme, de son fils et d'un grand nombre de nobles personnages, tyran de ses sujets, ami des Sarrasins dont il avait établi lui-même une colonie à Nocera aux portes du patrimoine de saint Pierre; vivant entouré de mamelouks au fond d'un harem, parmi les plus savantes voluptés et dans la pratique des doctrines impies qu'il ne craignait point de professer publiquement, Frédéric empereur d'Allemagne, roi des Romains, de Sicile et de Jérusalem, dominait l'Europe par une terreur immense, et paraissait aux yeux des générations croyantes comme le génie du mal environné des majestés sombres de l'enfer (2). Ce fut contre cet homme dans tout l'orgueil de sa victoire que fut suscitée sans armes, sans auxiliaires, sans ressources matérielles, seule, mais forte des souvenirs de Grégoire VII, mais inflexible comme l'ange exterminateur, la grande âme d'Innocent IV (1241). Du milieu de Rome remplie pour lui d'embûches, au moment où il ne pouvait rien espérer des rois occupés de leurs propres dangers, Innocent osa proposer à Frédéric la pénitence et le pardon. Puis n'ayant obtenu que de perfides réponses, obligé de quitter Rome en fugitif, il passa la mer, apparut tout-à-coup à Lyon, convoqua un concile universel et cita Frédéric à ce tribunal suprême des chrétiens. Le coupable trembla et ne comparut que par ambassadeurs, la longue histoire de ses crimes fut publi-

quement disputée, les pères du concile prononcèrent sur lui l'anathème, et le pontife, sans prendre l'avis de l'assemblée, agissant peut-être comme protecteur des peuples plutôt qu'en sa qualité de chef de l'Eglise, déposa l'empereur (1245). Dès lors la fortune et la gloire désertèrent rapidement la maison de Souabe qui s'écroura rapidement sous le poids des malédictions de Dieu et des hommes.

Jusque-là la papauté avait cru trouver pour elle un appui, et pour les peuples une garantie de repos dans l'institution du Saint-Empire : elle-même avait présidé à sa fondation; elle avait fait avec lui échange de bienfaits et comme une sorte d'alliance; elle avait été patiente jusqu'à souffrir pendant trois siècles les insultes des Césars allemands, sans jamais porter attente à la dignité de leur diadème, alors même qu'il lui fallait flétrir leur front. Maintenant elle sembla se détacher de cet empire qui n'avait pas compris la grandeur possible de ses destinées. Le souvenir d'anciens services et la présence d'un saint sur le trône, l'attirèrent du côté de la France dont elle pouvait d'ailleurs prévoir l'action future sur les destins du monde. Ce fut quelque chose de pareil à la réprobation de Saül et à la vocation de David. Deux conciles généraux se tinrent à Lyon, sur les frontières et sous la protection de la monarchie française. La garde des domaines de l'Eglise fut remise, avec le sceptre des Siciles, entre les mains d'un duc d'Anjou. Alors l'ombre des fleurs de lys, douze pontifes (Alexandre, Urbain et Clément IV, Grégoire X, Innocent et Adrien V (1), Jean XXI (2), Nicolas III (3), Martin (4), Honorius et Nicolas IV, Célestin V (5), passèrent sur le Saint-Siège des jours courts mais sereins, et purent librement étendre leur sollicitude paternelle des extrémités de l'Irlande et de la

(1) *Purgatorio*, xix, 65, Adrien V placé parmi les avarés.

(2) *Parad.*, xii, 154, Jean XXI sous le nom de Pierre l'Espagnol, mis au nombre des SS. docteurs.

(5) *Inf.*, xix, 46, Nicolas III parmi les Simoniaques.

(4) *Purg.*, xxiv, 20, Martin IV subit la peine des gourmands.

(5) *Inf.*, iii, 53, l'abdication de saint Célestin accusée de lâcheté.

(1) *Purg.*, xvi, 106, Lutte du sacerdoce et de l'Empire.

(2) *Inf.*, x, 419; xx, 153; xxxiii, 66, Impiété, superstition, cruautés de Frédéric II.

Norwège aux îles de Sicile et de Chypre, partout où il y avait des iniquités à combattre, des faiblesses à relever, des malheurs à consoler, des vertus à bénir.

Le pontificat de Boniface VIII, commença sous les mêmes auspices (1294), c'étaient les mêmes inclinations pour la France; c'étaient elles qui le faisaient s'empressez à dissoudre la ligue offensive formée entre les souverains d'Angleterre et d'Allemagne, célébrer avec une pompe infinie la canonisation de saint Louis, choisir un prince de Valois pour pacificateur des discordes civiles de l'Italie. C'était le même amour pour la paix et la prospérité des nations: on le voyait intervenir entre les cités tumultueuses de la Lombardie, de la Toscane et de la Romagne; ses reproches allaient troubler le roi d'Angleterre dans la conquête injuste de l'Ecosse et faisaient rendre à la liberté Baliol captif; un traité qu'il dictait mettait fin aux guerres sanglantes des maisons de Naples et de Sicile; les querelles de succession en Hongrie se terminaient par son arbitrage; et cependant il encourageait les dernières espérances du Christianisme en Orient; il cherchait des alliés aux princes d'Arménie et aux khans des Tartares qui seuls arrêtaient encore la marche conquérante de l'islamisme. C'était enfin un zèle pareil pour les droits de l'Eglise. Ces dispositions étaient soutenues par une intelligence peu commune et par une volonté énergique. Mais peut-être une longue étude du droit canon avait donné à cette intelligence des habitudes trop sévères et plus convenables à un juge qu'à un pasteur; peut-être cette volonté impétueuse manquait-elle de la modération que l'on doit rencontrer dans le représentant du Dieu qui est patient parce qu'il est éternel (1). — D'un autre côté des passions haineuses s'étaient manifestées dans la noblesse française dès le temps de saint Louis, et les grands vassaux de la couronne s'étaient ligués contre les juridictions ecclésiastiques (2).

(1) On sait la haine personnelle de Dante contre ce pontife. Il l'accuse de simonie, *Inf.*, xix, 2; *Parad.*, xxx, *in fine*; de cupidité, *Parad.*, xviii, *in fine*: il lui reproche l'abandon de la terre sainte, *Inf.*, xxvii, 85.

(2) Voici les termes de cette ligue: « Attendu que la superstition des clercs (oubliant que c'est par la

Des défiances d'un autre genre s'étaient formulées dans la pragmatique sanction (1). Ces mécontentemens furent entretenus et mis à profit par Philippe-le-Bel dont le règne ne fut qu'une longue exploitation des sueurs et des larmes publiques. Jamais le sang chevaleresque des Capétiens n'avait palpité dans son cœur étroit: entouré de jurisconsultes qui lui enseignaient les théories de l'absolutisme, et d'usuriers qui lui conseillaient les honteuses mesures d'où lui vint le surnom de *faux monnayeur*, il voulait de l'argent et du pouvoir, et en prenait partout où sa main trouvait prise. Il étendit cette main rapace sur le clergé de son royaume, prétendant s'immiscer dans l'érection et l'administration des sièges épiscopaux, et faisant plier sous ses exactions pécuniaires les immunités antiques des clercs et prélats du royaume (2). En même temps il repoussait la sentence équitable prononcée entre lui et le comte de Flandre et le roi d'Angleterre par Boniface VIII, dont lui-même avait accepté la médiation et le jugement futur. Telles furent les causes qui firent redescendre dans l'arène les deux puissances spirituelle et temporelle, représentées par d'autres athlètes, sur un autre terrain qu'autrefois, mais avec une issue plus tragique. Il serait long de redire et d'apprécier tout ce qui se fit alors. Si en envoyant comme légat au roi de France l'évêque de Pamiers qui ne pouvait lui plaire; en convoquant à Rome une assemblée de prélats et de docteurs du royaume, alors que des or-

« guerre et par le sang répandu sous Charlemagne
« ou d'autres que le royaume de France a été con-
« verti à la foi catholique), absorbe tellement la ju-
« ridiction des princes, que ces fils de serfs jugent,
« suivant leurs lois, les libres et les fils de libres;
« tandis que, suivant la loi des premiers conqué-
« rans, ce serait eux plutôt que nous devrions
« juger. Nous tous grands du royaume, nous sta-
« tuons que désormais personne, clerc ou laïque, ne
« traîne à l'avenir qui que ce soit devant le juge
« ordinaire ou délégué, si ce n'est pour hérésie, ma-
« riage ou usure, à peine pour l'infracteur de la
« mutilation d'un membre. » *Trésor des Chartes*,
Champagne, vi, 32.

(1) Surtout l'article sixième.

(2) *Parad.*, xix, 113, Philippe-le-Bel accusé de fausser la monnaie; *Purg.*, xx, 91, Sacrilège rapacité du même prince.

dres sévères en fermaient les issues ; en ne ménageant pas dans ses bulles les paroles amères, en prononçant à la fois des excommunications, des interdits, des déchéances, des déclarations de guerre ; si Boniface VIII péchait par la dureté de la forme que les usages de ce temps rendaient peut-être excusable : certes de son côté était le droit, le droit de réclamer des libertés jurées, de défendre des propriétés acquises, de faire exécuter des lois reconnues ; le droit de censurer hautement au nom de la morale catholique un despotisme cupide et déloyal. Mais du côté de Philippe-le-Bel ne se rencontraient ni le droit, ni la forme, ni l'intérêt public, ni l'honneur lorsqu'il prétendait livrer un évêque légat à des tribunaux incompétens ; lorsqu'il réunissait deux fois les états généraux pour proclamer, sous le titre d'indépendance de la couronne, la servitude morale de la nation (1) ; qu'il faisait brûler une bulle du Souverain Pontife après en avoir falsifié les termes dans une lecture solennelle, diffamait calomnieusement le Pontife lui-même, et ne craignait pas de compromettre pour le service de sa colère les croyances et les consciences d'un grand royaume. Peu de temps après, on vit une bande d'aventuriers rassemblés à prix d'argent sous la bannière des lis et sous la conduite d'un garde des sceaux de France, entrer par trahison dans Anagni : on vit le vieillard apostolique intrépide au milieu de ses ennemis mortels : on vit sa captivité, sa merveilleuse délivrance, son retour triomphal à Rome où il mourut de douleur ; et une horreur profonde remplit le monde chrétien, et dans toutes les mémoires le nom de Philippe-le-Bel fut gravé avec celui de Frédéric II parmi les noms des tyrans (2).

(1) Le jurisconsulte Pierre de Bosco, parlant au nom de Philippe-le-Bel, définissait ainsi la prérogative royale : « Summa regis libertas est et semper « fuit nulli subesse et toti regno imperare sine re- « prehensionis humane timore. »

(2) *Purg.*, xx, 36; *in fine*, Violences exercées contre Boniface VIII à Anagni. — En ce qui touche les démêlés de Boniface VIII et de Philippe-le-Bel, nous avons principalement consulté la Chronique de Flandre et l'histoire de J. Villani, le président Hénault et Raynaldus, continuateur de Baronius. Nous croyons devoir rapporter les conclusions de ce der-

—Toutefois, chose étonnante ! la papauté ne désespérera pas de la piété de la France ; elle s'en rapprochera plus encore en se fixant dans Avignon : l'Italie pleurera son délaissement ; ses poètes rempliront de leurs plaintes ces jours appelés avec plus d'amertume que de vérité la captivité de Babylone. Car si Benoit XI et Clément V (1), ne firent point monter avec eux sur le trône papal l'apostolique liberté de leurs prédécesseurs, la science s'y assit du moins avec Jean XXII (2). L'influence intellectuelle remplaça l'influence politique : ce que la crainte ne pouvait plus, l'admiration le fit encore.

Mais tous les efforts de l'Eglise pour le maintien de sa constitution et de son indépendance convergeaient vers le bien spirituel des individus, comme vers leur fin commune. Les religions de l'antiquité, toutes nationales, s'attachaient à l'existence d'une société qui se croyait impérissable ; elles semblaient faites pour l'état non pour l'homme. Le Christianisme au contraire découvrant dans chaque homme une image de la divinité, lui attribue une valeur personnelle indépendante de sa valeur sociale, et ne pense pas que, pour la conduire à l'accomplissement de ses destinées, ce soit trop de toutes les forces réunies de la doctrine et du culte. Or, plus l'action de l'Eglise sur les individus est essentielle et moins elle est sujette au changement, et moins aussi elle offre de matière à l'histoire : il n'y a pas d'histoire pour les choses immuables. Sans donc rappeler cet ensemble de moyens d'institution divine par lesquels l'Eglise s'empare de l'homme et le

nier, écrivain officiel de la cour de Rome, pour justifier notre jugement sur Boniface VIII et donner en même temps un exemple de l'impartialité des historiens catholiques : « Super ipsum itaque Boni- « facium qui reges et pontifices ac reigiosos cle- « rumque ac populum horrendè tremere fecerat, re- « pentè timor et tremor et dolor unà die irruerunt, « ut ejus exemplo discant superiores prælati non « superbè domiari in clero et populo ; sed forma « facti gregis, curam subditorum gerant, priusque « appetant amari quàm timeri. »

(1) *Inf.*, xix, 32, invectives contre Clément V.

(2) *Parad.*, xxvii, 33 ; *in fine*, accusations contre Clément V et Jean XXII. *Purg.*, xxii, *in fine*, translation du Saint-Siège à Avignon.

fait passer de la vie de la nature à la vie de la grâce, le conserve dans celle-ci, l'y perfectionne et le conduit à la vie de l'immortalité; il suffit d'indiquer ici les ressources nouvelles et secondaires que son génie lui suggérait. — Tandis que ses missionnaires dont nous avons tracé les courses lointaines faisaient entrer dans le bercail de l'orthodoxie, de pauvres âmes égarées, ses pontifes, en livrant contre le schisme, l'hérésie et le despotisme les combats auxquels nous avons assisté, retenaient dans le bercail sacré les âmes croyantes : et celles-ci croissaient en lumière et en vertu. — La lumière venait de deux foyers principaux : l'enseignement scolastique et la prédication. L'enseignement résidait dans les universités que le pouvoir religieux fondait sur les points les plus importants de la chrétienté comme des phares pour éclairer la marche des intelligences : le concile de Latran avait institué des écoles gratuites auprès de toutes les églises épiscopales; Boniface VIII, au milieu des orages qu'il traversa, trouva le loisir de créer à Rome la Sapience, à Avignon des écoles célèbres. La prédication se développait aussi : les honneurs et la puissance de la chaire s'accrurent par l'institution des frères prêcheurs de l'ordre de Saint-Dominique (1); et les porteurs de la parole évangélique se multiplièrent pareils à des flambeaux agités dans plusieurs mains et dont la lumière voyageuse visite tous les points d'un lieu obscur. — D'un autre côté la vertu paraissait devoir renaître au sein des nombreuses réformes qui s'opéraient, et dont le clergé donnait le signal et l'exemple. Les quatre conciles généraux, plusieurs conciles provinciaux parmi lesquels il en faut distinguer deux de Reims et de Ravenne (2),

(1) *Parad.*, XII, 37, Récit de la Vie et des Institutions de saint Dominique.

(2) Le concile de Reims interdisait aux repas des clercs plus d'un potage et de deux plats. Le concile de Ravenne (1236) recommandait les pauvres à l'opulence des gens d'église : « Quâmp ures ecclesiarum
« prælati quotidie epulantur splendide, et quadru-
« plicata sibi indumenta conservant : et clausis os-
« tiis, ex Christi pauperibus alii cupientes saturari
« de micis quæ cedunt de mensâ ipsorum, clamant
« ad cæstum et nemo aperit..... Porro ordinamus
« ut per provinciæ nostræ prælatos et clericos uni-

poursuivirent la simonie et la mollesse jusque dans l'ombre du sanctuaire, et pénétrèrent au fond des monastères pour y rétablir la discipline. Une constitution dont Boniface VIII honora son pontificat, défendit aux juges ecclésiastiques l'abus des censures et prohiba l'usage de l'interdit en toutes causes d'intérêt pécuniaire. D'autres actes législatifs proscrivaient les coutumes barbares des duels et des épreuves judiciaires, restreignaient les empêchemens de mariage où la mauvaise foi avait su trouver une source de divorces, sévissaient contre les adultères, les concubinaires, les usuriers; entouraient de faveur les lépreux et les pauvres. Cependant la piété s'exaltait dans les magnificences de la fête du Très-Saint-Sacrement que ce siècle vit célébrer pour la première fois, et dans les pèlerinages du jubilé qui conduisirent sur les chemins de Rome devenus trop étroits deux cent mille catholiques (1). La pureté descendait dans les mœurs avec le culte de la vierge Marie, si doux, si bienfaisant pour régénérer les natures grossières; si heureusement populaire chez les hommes forts du moyen âge; propagé plus encore à cette époque par la nouvelle dévotion du chapelet (2), sanctionné d'une sanction divine par les merveilles qui s'accomplirent sur la colline de Lorette (1295). Enfin la charité montra ce qu'elle pouvait faire : elle se donna des disciples parfaits dans les religieux de Saint-François, pauvres volontaires, qui la corde aux reins et les pieds nus, allèrent porter aux pauvres nécessiteux la bonne nouvelle de l'amour, et partager avec eux le pain et l'humiliation de l'aumône (3). Apparus dans le même siècle, les religieux de la Merci passèrent les mers pour racheter des musulmans les chrétiens captifs, et ramener chaque année, triomphateurs pacifiques, le long cor-

« versos, prout suppetunt facultates necessaria pau-
« peribus ministrarent. Is autem suffraganeorum qui
« per totam septimanam IV, abbatum II, archidia-
« conorum, etc., I, refecerit pauperes, unius anni
« indulgentiam habeat.....

(1) *Inf.*, XVII, 23, Souvenir du jubilé.

(2) *Parad.*, XXXII, Allusion probable à l'usage du chapelet.

(3) Récit de la Vie et des Institutions de saint François, *Parad.*, XI, 37.

tège de ceux qu'ils avaient faits libres. Qui pourrait compter en ces jours de croyance les méditations sublimes faites dans le secret des cloîtres, les prières répandues aux marches des autels, les virginités jurées par des lèvres immaculées, les dévouemens qui faisaient palpiter des poitrines ardentes, les pleurs essayées, les douleurs secourues? En d'autres siècles peut-être on pensa plus profondément, en aucun on n'aima davantage. — Sous l'influence de la savante culture morale exercée par l'Eglise, quelques âmes excellentes s'élevèrent au dessus des conditions ordinaires de la vie, au dessus des autres âmes leurs sœurs. Ce furent des saints. Ce furent comme de nobles fleurs qui dépassent dans leur venue le niveau des herbes des champs, qui reçoivent plus abondantes les rosées de la nuit, plus chauds les rayons du jour. De ces fleurs diverses dont chaque siècle dépose quelques unes à ses pieds, l'Eglise, immortelle fiancée du Christ, tresse sa couronne nuptiale. Mais jamais aucun siècle ne lui en offrit de plus belles que celles-ci : les vertus royales et chevaleresques de saint Ferdinand, de saint Louis, de saint Elzéar de Sabran; la science humble et forte de saint Thomas d'Aquin et de saint Bonaventure; le courage résigné de saint Roch dont la mémoire fut si long-temps chère à ceux qui souffraient; le repentir miraculeux de sainte Marguerite de Crotona, l'austère innocence de sainte Claire (1).

(La suite à un prochain numéro.)

A. F. OZANAM.

(1) *Parad.*, III, 97, Souvenir de sainte Claire.

COMPTE RENDU DE L'ADMINISTRATION
DU

DÉPARTEMENT DE LA SEINE
ET DE LA VILLE DE PARIS,

PAR M. LE COMTE DE RAMBUTEAU,
préfet de la Seine.

De l'Instruction primaire.

Un bon et noble usage, lorsque, par le choix du pouvoir ou par le vœu de ses concitoyens, l'on a été commis à la gestion d'une partie des affaires de son pays, est celui de rendre compte de ses actes aux hommes qui vous ont donné leur confiance. Souvent, il est vrai, on dissimule ses fautes, on pallie ce qui est mauvais, on préconise hautement les améliorations et les bienfaits nouveaux, de telle sorte que le compte rendu n'est alors qu'un monument élevé par l'administration à sa propre gloire. Le blâme qu'elle mériterait peut-être à certains égards disparaît sous les éloges qu'elle-même se dispense; toutefois, si elle peut passer sous silence quelques faits particuliers, accusateurs pour elle, et présenter les résultats de quelques entreprises sous un faux jour, l'ensemble des affaires ne se cache pas, et la marche générale de l'administration peut être appréciée par tous.

Aussi, arrive-t-il parfois que, d'un simple compte rendu, ressortent de graves enseignemens. L'opinion publique, en certaines matières, force le pouvoir administratif à agir dans un sens déterminé et qu'elle signale comme le seul utile et profitable. Ce pouvoir lui-même, soit faiblesse, soit conviction, se sent entraîné dans cette même voie; mais, lorsqu'après de vaines tentatives, les hommes instruits qui le composent, reconnaissent, implicitement si l'on veut et par l'exposé seulement des résultats obtenus, qu'ils se sont trompés, lorsque leur erreur, qui est aussi, nous l'avons supposé, celle de l'opinion, éclate de toutes parts dans les faits, leur compte rendu éclaire l'opinion et efface doucement dans l'esprit de

beaucoup d'hommes de violens préjugés. Nous en verrons tout à l'heure un exemple actuel en ce qui touche l'instruction primaire.

D'ailleurs, n'aurait-il que l'avantage de faire connaître aux administrés la gestion de leurs affaires communes, de les éclairer sur la position matérielle de la population, ne ferait-il que provoquer des avis utiles, de salutaires conseils, le compte rendu serait un bien. Celui de l'administration du département de la Seine et de la ville de Paris, pendant l'année 1836, nous paraît donc digne de quelquel attention.

Il est divisé en six titres. Les trois premiers sont relatifs à la comptabilité, à l'administration générale et aux travaux publics. Ils renferment une statistique de la population, des contributions, du commerce et approvisionnement divers, des travaux d'art et d'utilité générale. Le quatrième est relatif à l'instruction publique; le cinquième, aux hospices et hôpitaux; le sixième, aux monts-de-piété, caisses d'épargnes et tontines.

L'instruction publique, ainsi placée à part, et occupant un titre particulier, semble, au premier abord, traitée avec toute l'importance qu'elle mérite; l'instruction bien dirigée est un puissant auxiliaire de la morale: et pendant que la religion redresse et fortifie les volontés, il est bien que le pouvoir civil mette au service des intelligences qu'il gouverne de faciles moyens de développement. Les hommes qui, aujourd'hui, occupent dans l'état les places éminentes, sentent bien cette importance de l'instruction; aussi sont-ils intervenus, autant qu'il a été en eux, dans tout ce qui touche, de près ou de loin, à cette matière. L'instruction primaire surtout a été l'objet de l'attention, et, on peut le dire, de la continuelle sollicitude du pouvoir qui en était chargé.

Cependant, si nous y regardons de près, le compte rendu nous révélera une sorte d'embarras et d'impuissance dans les mesures prises jusqu'ici, à cet égard, par l'administration de la ville de Paris en particulier. Les résultats obtenus par la voie temporelle et administrative, dans la sphère de l'instruction primaire, sont pâles à côté des promesses magnifi-

ques qui nous étaient faites ces dernières années: d'où vient cela?

Il faut remonter, pour bien comprendre l'état actuel de l'instruction primaire à Paris et de l'opinion publique sur ce point, à l'état de cette instruction et de cette opinion au moment de la révolution de juillet.

Sous la restauration, le principe qui, dans la pensée du pouvoir, devait dominer tout le système d'instruction primaire était la nécessité d'un enseignement religieux. Partant de cette idée juste et saine que la religion est le seul fondement solide sur lequel les nations puissent asseoir leur prospérité et leur durée, et que, sans elle, la science, si bornée, si réduite à de minces proportions qu'elle soit, n'est qu'un vain leurre et une excitation de plus à l'orgueil humain; on devait tendre à faire prédominer dans l'enseignement, les principes religieux qui le vivifient, et particulièrement ceux de la religion catholique, apostolique et romaine, alors proclamée religion de l'état. On devait, par conséquent, favoriser les hommes ou les corporations qui promettaient d'enseigner ces principes à leurs élèves, en même temps qu'ils leur inculqueraient les premiers élémens des sciences. Les frères de la doctrine chrétienne et d'autres, pour les garçons, les sœurs des différentes congrégations, pour les filles, furent vus en effet avec faveur, et regardés, par le pouvoir et ses véritables défenseurs, comme les instituteurs nés de l'enfance parmi le peuple. Ceux qui les soutinrent, soutinrent en même temps, par une suite naturelle, leur méthode d'enseignement, appelée *simultanée* parce que l'instituteur dirige et instruit directement, à la fois, tous les enfans d'une même classe.

Les hommes, au contraire, qu'on appelait alors les libéraux, enveloppèrent dans une réprobation commune le pouvoir qui leur était odieux et la religion que ce pouvoir aimait et désirait favoriser; ils combattirent, par tous les moyens en leur puissance, l'influence que cette religion et ses ministres pouvaient exercer. Aussi ne tardèrent-ils pas à vouloir leur enlever la part qu'ils avaient dans l'instruction du peuple. Sur ce terrain, la lutte fut grande, les pour-

suites acharnées ; en effet, on se disputait la France et son avenir : et la France et l'avenir devaient naturellement rester à celui des deux combattans qui saurait enrôler sous ses drapeaux les générations naissantes. De là ce combat livré aux frères de la doctrine chrétienne, pour qui on n'eut pas d'épithètes assez méprisantes, assez d'injures, assez de calomnies. Cependant, il y avait bien quelque intolérance au libéralisme à s'écrier qu'il fallait anéantir l'enseignement des frères et sœurs des différentes congrégations, uniquement parce que cet enseignement était chrétien. On s'appuya donc sur d'autres motifs encore. Depuis un certain nombre d'années, les écoles mutuelles dans lesquelles les plus instruits d'entre les enfans dirigent tour à tour un certain nombre de leurs camarades, sous la surveillance générale de l'instituteur, avaient assez rapidement grandi en nombre à dater de la fondation à Paris, en 1815, de deux écoles normales pour l'enseignement du mécanisme de la nouvelle méthode. L'esprit de parti s'empara avec ardeur de cette institution, et l'opposant à l'enseignement simultané des frères, déclara celui-ci un système suranné, rétrograde et radicalement mauvais ; par la méthode mutuelle, au contraire, on régénèrait l'instruction primaire, on allait en un clin d'œil et comme par enchantement voir disparaître les ténèbres de l'ignorance et de la superstition qui couvraient depuis des siècles la surface du pays. La plupart de ceux qui étaient imbus de cette idée et qui la propagèrent n'avaient jamais mis le pied dans une école de frères, et ne connaissaient l'enseignement mutuel qu'en théorie. Mais peu leur importait : ce n'était pas une thèse d'éducation, mûrement réfléchie et sanctionnée par l'expérience, qu'ils soutenaient, c'était une thèse politique où l'amour propre était encore exalté par une espèce de fièvre anti-religieuse. J'en connais, de ces éloquens préconisateurs de la méthode mutuelle, qui, si les frères avaient employé cette méthode de tout temps, et que l'enseignement simultané eût été découvert par un libéral, sous la restauration, n'aurait pas manqué d'excellentes raisons et de fougueuses paroles pour prouver au monde et à eux-

mêmes l'absurdité de l'enseignement mutuel et proclamer la méthode simultanée un des chefs-d'œuvre de l'intelligence du siècle.

Lorsqu'à la révolution de juillet, le libéralisme eut renversé la restauration, deux principes, en ce qui regarde l'instruction primaire, dominèrent donc l'opinion et dirigèrent la conduite des hommes qui furent alors appelés au pouvoir : il fallait en premier lieu écarter du domaine de cet enseignement primaire, l'influence de l'Eglise catholique représentée pour le peuple par les congrégations enseignantes : en second lieu, faire prévaloir sur l'enseignement simultané la méthode mutuelle, propre aux institutions laïques créées par le nouveau gouvernement et ses amis.

On vit alors tous les pouvoirs, les administrations locales comme le pouvoir central, sauf quelques nobles exceptions, converger en France vers ce double but. Dans quantité de communes, les conseils municipaux refusèrent tout subside aux écoles de frères déjà établies ou qui tendaient à s'établir. Les ressources dont on pouvait disposer en leur faveur furent employées à fonder des écoles nouvelles, où un autre enseignement devait prévaloir sous d'autres instituteurs. Toutes les faveurs, tous les secours d'argent furent pour ces dernières venues, et l'on abandonna les autres à la charité publique. L'instruction primaire des filles fut complètement négligée, partout où on ne voulait pas l'abandonner aux sœurs des congrégations diverses, parce qu'on n'avait point songé à former d'institutrices et que l'on n'en trouvait pas qui présentassent des garanties suffisantes même aux yeux des administrations des communes. Les mesures de législation générale s'en ressentirent, et si elles ne furent pas, grâce à de longues réflexions, à l'époque tardive de leur présentation aux chambres, et aux expériences déjà faites, hostiles aux frères et à leur enseignement, elles les laissèrent du moins de côté pour ne s'occuper guère que de leurs rivaux.

Mâis dans ce grand combat livré sur le champ de la science élémentaire, il est arrivé ce qui arrivera toujours lorsque l'homme voudra séparer ses œuvres de

celles de Dieu, et enlever à la vérité religieuse la part qui lui revient légitimement dans les affaires de ce monde. L'instruction, trop peu chrétienne, des écoles mutuelles, a été comme une fleur qui végète tristement : elle ne se soutient que par des moyens artificiels ; il lui faut, pour éclore, l'or et les caresses du pouvoir ; à peine éclos, elle se flétrit vite et sans produire de fruit. L'enseignement des frères, que nourrit la sève du christianisme, a grandi au contraire comme un arbre vigoureux qui pousse ses racines profondément dans la terre, et dont la tête s'élève bientôt au dessus des ronces et des épines sous lesquelles la main de l'ennemi, du semeur d'ivraie, le voulait étouffer.

Voilà comment l'administration actuelle de la ville de Paris, héritière, involontaire peut-être, des traditions et des œuvres de celles qu'elle a suivies de près, ne nous présente aujourd'hui, pour l'instruction primaire des écoles mutuelles, que de pâles résultats, et se voit forcée d'enregistrer l'éloge officiel des écoles chrétiennes.

Il se trouve à Paris 120 écoles primaires, tant de garçons que de filles ; 52 admettent l'enseignement mutuel, 68 l'enseignement simultané. Les premières dépendent de l'administration municipale qui a dû prendre, à partir du premier janvier 1837, la direction économique des secondes, auparavant défrayées par l'administration des hospices et par les bureaux de bienfaisance. Ces écoles comptent en tout 25,036 enfans. Le compte rendu ne dit pas dans quelles proportions les enfans sont distribués entre les écoles mutuelles et celles des frères ; si nous en jugeons par ce qui a lieu dans les classes d'adultes, la comparaison serait tout en faveur de ces derniers.

« Indépendamment, dit M. le préfet de la Seine, des écoles simultanées consacrées à l'instruction des enfans dans les divers arrondissemens de Paris, les frères des congrégations enseignantes donnent leurs soins à cette partie intéressante de la population, composée principalement de jeunes ouvriers qui réclament les bienfaits d'une éducation primaire, ou le complément de connaissances nécessaires à leurs professions.

« Les classes dites d'adultes, ouvertes à cet effet au nombre de sept, sont, depuis le premier janvier 1836, entretenues directement par la ville, et contiennent 1,270 élèves. Ils sont l'objet, aussi bien que les enfans admis aux écoles, d'une sollicitude toute bienveillante de la part des frères qui en ont la direction. »

Or, plus loin, M. le Préfet porte au nombre de 26 les classes d'adultes existant à Paris, et à 1,948 le nombre total des élèves qui les fréquentent. En retranchant de ces nombres les 7 classes et les 1270 élèves des frères, il reste 19 écoles mutuelles d'adultes pour lesquelles 678 élèves ; la disproportion est flagrante.

Aussi, M. le Préfet ne peut-il que passer brièvement sur les écoles mutuelles d'adultes ; il leur consacre ces seuls mots :

« L'enseignement dans ces écoles n'était pas complètement satisfaisant ; cela provenait de ce que la méthode mutuelle ne pouvait pas y être mise complètement en pratique. Il y sera porté remède en réunissant, partout où cela pourra se faire, les élèves et les maîtres de plusieurs classes dans un même local (1). »

Il est constaté par ces paroles que la pénurie d'élèves adultes dans les écoles mutuelles ne permet pas de leur appliquer la méthode ordinaire. Il faudra réunir dans un même local les élèves et les maîtres de plusieurs classes ; cela même remédiera-t-il au mal ? Nous voudrions pouvoir l'espérer ; mais nous devons dire ici que nous croyons impossible, par voie d'enseignement général, quel qu'il soit, mutuel ou simultané, l'instruction d'hommes adultes ou d'hommes faits, si elle n'est confiée au zèle d'une ardente charité ; et malheureusement cette charité ne se rencontre guère dans les instituteurs gagés. Celui qui écrit ces lignes a suivi quelque temps, et par lui-même, les cours que les frères de l'école chrétienne du quartier Saint-Martin, à Paris,

(1) ... *N'était pas complètement satisfaisant.... cela provenait.... ne pouvait pas....* Ces imparfaits semblent indiquer un mal auquel il a été remédié. Cependant, à la phrase suivante, on dit : *Il y sera porté remède.* Ce sont là des locutions de compte rendu : lisez tout bonnement : ... *N'est pas satisfaisant.... cela provient.... ne peut pas.*

font tous les soirs, à plus de trois cents ouvriers de tout âge ; il s'est assis sur les mêmes bancs qu'eux, il a pris part aux mêmes exercices. Présument trop de ses propres forces, il voulait apprécier cet enseignement, afin de pouvoir, aidé de quelques amis, créer une œuvre semblable pour d'autres quartiers qui en avaient besoin. Mais il n'avait pas mesuré ce qu'il faut de dévouement et de patience à ces bons frères pour instruire des esprits depuis longues années façonnés à l'ignorance, et dont l'amour propre est si fortement éveillé qu'ils abandonneraient à l'instant même celui qui pourrait sourire un moment de leur embarras, et de leur misère intellectuelle, et qui ne penserait pas les plaies de leur âme d'une main douce et légère. Il doit à la justice et à la vérité de dire qu'il puisa dans cette expérience par lui faite, la profonde conviction que les hommes seuls pour qui l'enseignement est un devoir de religion, peuvent ouvrir avec quelque fruit des écoles primaires d'adultes ; d'autres pourront bien donner quelques leçons à un élève, à un ami en particulier ; mais à une masse, jamais.

Pour les écoles primaires d'enfants, la question est différente, aussi je ne doute pas que la disproportion, qui doit exister entre le nombre des élèves qui suivent l'enseignement mutuel et de ceux qui suivent l'enseignement simultané, ne soit beaucoup moins forte que pour les classes d'adultes. Il faut, avec un enfant, une grande patience, il est vrai, mais il n'est pas besoin de cette charité attentive qui craint de blesser celui qu'elle soulage. Un homme de trente ou quarante ans, (j'en ai vu de cet âge qui venaient chez les frères de l'école du quartier Saint-Martin pour apprendre à lire), ne consentira jamais à être repris, s'il dit mal, par un moniteur imberbe de dix-huit ou vingt ans. Il a besoin d'entendre la voix sainte et fraternelle du maître lui-même et des encouragemens. Il en est autrement des enfans ; ils consentent facilement à voir celui qui les dirige confier à l'un d'entre eux une partie de son autorité, et pourvu que l'instituteur sache donner la direction générale et commander, ils obéiront. Or un instituteur laïc et doué de vertus ordinaires peut rem-

plir ces conditions, et quoiqu'il doive, naturellement, rester au dessous d'un homme voué par dévouement religieux à la même carrière. cependant il peut le suivre à une certaine distance, et les écoles d'enfants qu'il dirigera seront, proportion gardée, beaucoup plus remplies que s'il voulait lutter sur le terrain de l'enseignement des adultes.

Je ne prétendrai donc pas, d'ailleurs, que tout instituteur laïc et créé par l'autorité civile doit disparaître devant les frères des congrégations enseignantes. Je ne veux pas discuter non plus ici le mérite respectif des deux méthodes d'enseignement, mutuelle et simultanée, que les frères eux-mêmes ont combinées, dans diverses circonstances, d'une manière très heureuse : je dirai seulement que si l'on veut établir à perpétuité, dans une commune, des écoles pour l'instruction primaire des générations qui se succèdent sans relâche, on fera bien d'en donner la direction aux frères des congrégations enseignantes. Des hommes pleins de foi, de zèle, de charité, munis de l'instruction qui convient à leur mission, élevés, approuvés et choisis par des supérieurs qui s'y connaissent, remplissant leurs fonctions par dévouement et non dans la vue de se faire une position, qui peuvent être remplacés, lorsqu'il est nécessaire, par des hommes ayant les mêmes principes, les mêmes habitudes, la même ardeur, sont infiniment préférables de tout point, à ces instituteurs isolés, qu'un maire ou un conseil municipal choisissent tant bien que mal (si même ils ont à choisir), dont on ne connaît au fond le plus souvent ni les principes, ni les mœurs, ni la conduite, qui travaillent pour un salaire, qui ont leurs idées à eux, lorsqu'ils en ont, et ne transmettront à un successeur inconnu que leur place et rien de plus.

Cette supériorité est visible et il faut rendre grâce à Dieu de ce que l'on commence à le comprendre. Il se fait aujourd'hui, à cet égard, un de ces reviremens de l'opinion dont nous parlions en commençant, revirement auquel le compte rendu des choses entreprises et de leurs résultats actuels ne contribue pas peu. Parmi ceux qui criaient le plus haut contre les frères, les uns se renferment dans

un silence prudent lorsqu'on agite devant eux la question de la prééminence des deux enseignemens : d'autres louent hautement ce qu'ils dénigraient auparavant. L'administration, celle de la ville de Paris en particulier, reconnaissant qu'il est impossible de déposséder les congrégations enseignantes de l'influence qu'elles ont obtenues, persuadée que si elle voulait ruiner cette influence, elle n'y réussirait pas ou qu'alors ce serait paralyser, pendant un temps plus ou moins long, les bons effets de l'enseignement primaire, l'administration veut prendre aujourd'hui les écoles simultanées sous sa protection et subvenir à leurs dépenses. Jusqu'ici, les deniers de la charité les défrayaient en partie ; ils étaient fournis soit par les particuliers, soit par les hospices et les bureaux de bienfaisance qui avaient en retour le pouvoir d'y faire admettre tous les enfans inscrits sur les rôles de l'indigence. Maintenant, les deniers de la commune pourvoiront à tout : c'est de justice.

« Ce n'est, dit M. le préfet de la Seine, qu'à compter du 1^{er} janvier 1837 que la direction économique des écoles simultanées, sera reprise par l'administration municipale.

« La première année ne pourra être pour elle qu'une année d'observations et d'études. En satisfaisant aux besoins tels qu'ils existent, elle cherchera les besoins nouveaux, mais elle ne peut rien prévoir à cet égard, si ce n'est que, dès le principe, elle aura sans doute à ramener à l'uniformité, autant que cela pourra se faire, le mode d'allocation de quelques natures de dépenses.

« Bien qu'elle ne soit pas encore saisie de la direction de ces établissemens, elle s'est cependant déjà occupée d'une amélioration qu'exige l'un d'eux. L'école de l'impasse Montorgueil renferme un grand nombre d'enfans entassés dans un local placé à un étage élevé, étroit, malsain, mal disposé. L'administration espère qu'au 1^{er} avril prochain, cette école pourra être transférée dans un local convenable.

« Une école utile, établie depuis quelques années rue de Reuilly, sur le huitième arrondissement, et dirigée par deux instituteurs, ne recevait d'autre encourage-

gement que la concession du local de leur classe. A compter du 1^{er} janvier 1837, les deux frères qui la dirigent jouiront chacun d'un traitement de 750 francs.

« Suivant le compte rendu de 1834, le nombre des ouvriers entretenus à cette époque par l'administration des hospices était de vingt-neuf, contenant 1,595 enfans ; la plupart de ces ouvriers forment partie intégrante des écoles primaires simultanées dont la direction appartient à l'administration municipale à partir du 1^{er} janvier 1837 ; c'est seulement à partir de cette époque qu'elle aura à s'occuper de ces établissemens (1). »

Quelques personnes ont cru voir, dans cette *direction économique* des écoles simultanées réclamée par l'administration municipale, un voile qui sert à cacher de secrets de-seins. On voudrait, pensent-elles, sous des apparences de protection et toutes bienveillantes, en ayant l'air d'abord de ne toucher qu'au temporel, pénétrer peu à peu ces institutions, s'en emparer, et les diriger ensuite entièrement au gré du pouvoir et des caprices de ses agens. Nous avouons que nous ne saurions croire à cette arrière-pensée. Nous félicitons sincèrement l'administration de ce qu'elle veut par elle-même pourvoir aux besoins matériels de ces écoles dont l'enseignement a pour base la religion, et qui malheureusement sont encore délaissées en beaucoup de communes où se font, en pure perte, des dépenses considérables pour d'autres écoles auxquelles personnes ne se rend. Pourtant, dans la prévision de toute pensée possible, et puisque les hommes qui gouvernent à présent et leurs idées peuvent changer, nous devons dire que si un jour l'administration voulait sortir des limites de cette direction matérielle et économi-

(1) Les écoles simultanées ont encore devancé sous ce rapport les écoles mutuelles. On commença aujourd'hui seulement à tenter d'établir des ouvriers auprès de celles-ci. Je lis, plus haut (page 142), dans le compte rendu : « Des dispositions sont faites pour établir les localités des deux premiers ouvriers auprès des deux écoles de jeunes filles, rue des Grès et rue du Pont-de-Lodi. Le Comité central d'instruction primaire a été saisi par l'administration de la question de savoir quelle organisation il convient de donner à ces établissemens, et dans quelles limites doit se renfermer leur enseignement. »

que qu'elle entend appliquer aux écoles simultanées, et que, non contente de demander compte de l'emploi des ressources qu'elle offre, elle s'ingérât encore dans la direction intellectuelle et morale, et surtout religieuse, pour la changer ou la détruire, ce jour-là, elle perdrait le fruit de sa bienveillance actuelle, et verrait fondre entre ses mains ces écoles si florissantes aujourd'hui que le génie de la religion y préside.

Il faut se garder de toucher aux leçons et aux pratiques saintes de la religion dans les écoles primaires. Jamais l'intervention de la piété et de la vertu n'y fut plus nécessaire qu'aujourd'hui. L'expérience de tous les jours consacre cette vérité. Et, s'il était besoin de la rappeler à l'administration, on pourrait lui citer, dans son propre compte rendu, des documens qui prouvent combien, à Paris surtout, il importe de répandre une instruction morale et positivement religieuse. Le nombre effrayant des enfans naturels révèle à l'observateur une plaie morale profonde. La plupart des personnes qui vivent dans le concubinage et donnent le jour à tous ces enfans illégitimes, ont reçu le plus souvent, dès leur enfance, de mauvais exemples dans la maison paternelle, et n'ont pas su y résister parce qu'il leur manquait la religion pour les soutenir et les consoler. Les enfans reçoivent à leur tour une pernicieuse éducation, et leur volonté, viciée dès le berceau, corrompue dans sa source par les désordres des parens, a besoin de la puissante et directe influence du Christianisme pour se guérir et se fortifier.

Nous n'exagérons rien en parlant du grand nombre des enfans naturels à Paris. Voici les chiffres de l'administration. Ils prouvent que, parmi les enfans qui naissent dans cette ville, plus d'un tiers est illégitime. Les enfans naturels sont aux enfans légitimes comme 1 est à 1,80.

État comparatif des naissances d'enfans légitimes et d'enfans naturels dans la ville de Paris, de 1816 à 1853.

Années.	Enfans légitimes.	Enfans naturels		Total.
		reconnus.	non reconnus.	
1816	15,368	2,030	6,740	22,538
1817	14,712	2,140	6,957	25,759
1818	14,973	1,993	6,094	25,067
1819	13,711	1,984	6,637	24,532
1820	13,983	2,095	8,370	26,951
1821	13,980	2,115	7,065	23,136
1822	17,129	2,270	7,431	26,830
1825	17,264	2,221	7,533	27,070
1824	18,391	2,578	7,345	28,312
1823	19,214	2,202	7,857	29,235
1826	19,463	2,443	8,034	29,970
1827	19,414	2,503	8,054	29,806
1828	19,426	2,291	8,134	29,601
1829	18,363	2,105	7,830	28,321
1830	18,330	2,233	7,749	28,367
1831	19,132	2,203	8,175	29,350
1832	17,046	2,137	7,030	26,285
1835	18,115	2,211	7,156	27,460
1834	19,119	2,452	7,353	29,104
1833	19,561	2,439	7,300	29,520
Totaux, 20 années	331,082	44,238	130,300	343,840
Total des enfans naturels :		194,738		

On remarquera, dans ce tableau, que, sauf les premières années, où le nombre des enfans naturels est plus élevé, il semble s'être établi une proportion constante entre le nombre des naissances légitimes et illégitimes. Cet état de choses serait-il pour nous maintenant un état normal, et serions-nous dans une telle situation, qu'il ne fût pas possible au mal d'augmenter non plus que de diminuer? ou bien y a-t-il quelque force cachée, au sein de la société, qui arrête les progrès du désordre et de ses suites? Nous nous étions fait cette question avec d'autant plus de raison, ce semble, que, dans une matière qui touche de bien près à celle-ci, dans celle des enfans trouvés, nous avons remarqué une progression lente, il est vrai, dans ces dernières années, mais réelle et inexplicable par le seul accroissement de population. Une réponse imprévue vient de nous être fournie, il y a quelques jours, par le compte rendu des œuvres de la société de St-François Régis, établie pour faciliter le mariage des indi-

gens qui vivent dans le désordre. Cette société s'est occupée, dans l'espace de plus de dix années à dater de 1826, époque de sa fondation, du mariage de près de 8,000 indigens. Dans le cours notamment de l'année 1836, qui vient de s'écouler, elle a fait 460 mariages, et procuré la légitimation de 458 enfans naturels. Dès-lors, il en a dû résulter, sinon une amélioration sensible dans le nombre de ces enfans, du moins un obstacle sérieux à son accroissement. J'ignore si, dans les relevés faits par ordre de M. le Préfet de la Seine et que j'ai cités d'après le compte rendu, on a considéré comme légitimes les enfans légitimés par mariage subséquent, légitimation dont mention doit toujours être faite en marge de l'acte de naissance; mais cela est probable, et alors s'expliquerait naturellement la stagnation du chiffre des enfans naturels; les soins de la société de St.-Régis faisant passer chaque jour, depuis dix années, des enfans de cette classe dans celle des enfans légitimes. Et lors même que les enfans légitimés ainsi auraient été portés dans les relevés comme enfans naturels, on concevra facilement que les unions légitimes procurées par la société de St.-Régis entre un grand nombre de personnes qui vivaient auparavant dans le désordre ou étaient sur le point d'y tomber, aient dû produire depuis, et à dater du moment où la société a eu quelque influence, des enfans légitimes aussi qui, sans elle, auraient figuré parmi les enfans naturels et détruit cette proportion constante qui nous étonnait.

On nous pardonnera cette digression hors du sujet que nous avons choisi de préférence dans le compte rendu de M. le Préfet de la Seine. Elle pouvait nous servir à constater combien est nécessaire et utile l'influence des hommes qu'anime une pensée religieuse. Ce doit être un avertissement au pouvoir municipal, puisqu'il a aujourd'hui la direction de toutes les écoles primaires, de ne pas y contrarier l'expression de cette pensée. Pendant que la société de St.-François Régis ennoblit l'union des pères, la fait sanctifier et bénir par le prêtre chrétien, laissez venir à Jésus-Christ les petits enfans dont il aime à se voir entouré. Une éducation chrétienne, nous le répétons,

est plus que jamais nécessaire à cette heure. Et qui la donnera, si l'on écarte de l'enseignement les frères et les sœurs des diverses congrégations, ou que seulement on entrave leur marche et qu'on paralyse leurs moyens? Il y a, toujours d'après le compte rendu, à Paris, en ce moment, 21,794 (1) enfans au dessous de douze ans qui appartiennent à des familles inscrites aux bureaux de bienfaisance et recevant des secours mensuels; qui leur distribuera une instruction solide et durable, sinon des hommes et des femmes animés de l'esprit catholique? Ce ne sera pas assurément le père et la mère de famille qui pourvoiront à ces premiers besoins de l'intelligence que les écoles doivent satisfaire. Les parens savent à peine comment se procurer les choses nécessaires à la vie: le temps, l'espace leur manquent, et leurs enfans ne sont pas leur premier souci. Qui-conque a visité les pauvres de cette ville sait combien presque tous, sans exception, sont incapables, sous tous les rapports, de s'occuper de leurs enfans.

Je voudrais en particulier que les principes religieux qui sont la base de toute bonne éducation fussent enseignés d'abord et avant tout, dans ces premières retraites ouvertes de nos jours à la première enfance par le génie inventeur de la charité, et qu'on a nommé d'un doux nom, salles d'asile. Les prêtres catholiques des villes d'Italie sont nos maîtres en cette matière. Nous devrions bien les imiter aussi dans ce qu'il y a de plus essentiel. M. le préfet de la Seine annonce que vingt salles d'asile contenant 3,650 enfans sont maintenant en activité à Paris, que quatre autres sont disposées pour recevoir incessamment 800 nouveaux enfans. Ces nouvelles nous réjoissent, et nous aimons à voir ces preuves de la sollicitude de l'autorité. Toutefois,

(1) Les ménages indigens de Paris se répartissent ainsi :

Ménages d'indigens chargés d'enfans au dessous de 12 ans.	Ayant un enfant	1,760
	Ayant deux enfans	2,206
	Ayant trois enfans	5,074
	Ayant quatre enfans	1,600
Ménages sans enfans au dessous de 12 ans		20,529

Total des ménages indigens. 28,969

il reste encore quelque crainte et quelque désir au fond de nos âmes. Nous applaudissons aux œuvres déjà commencées, nous en appelons de tous nos vœux la réussite; mais nous ne la croyons possible que du jour où nous entendrons ajouter : et tout est disposé aussi pour que l'enfance reçoive le germe fécond de ces principes religieux qui grandissent avec l'homme et portent plus tard de si dignes et si nobles fruits.

Nous ne ferons pas d'autres réflexions sur l'administration de la ville de Paris; celles-ci suffisent pour faire apprécier le but et l'utilité du compte rendu.

F. L.

DES PRISONS EN FRANCE.

DEUXIÈME ARTICLE (1).

Société pour le patronage des jeunes libérés. — Complétons ce qui concerne la classe de prisonniers à laquelle nous avons consacré la fin de notre dernier travail, celle des jeunes détenus. Nous ne craignons pas d'être prolixes en insistant sur un sujet si éminemment digne d'intérêt, et qui offre, à côté de l'affligeant spectacle des misères et des turpitudes auxquelles tant de pauvres enfans sont déjà initiés, de nobles et consolantes leçons de charité, des exemples qu'on ne saurait assez préconiser.

Le *pénitencier* que la ville de Paris a fait construire pour les jeunes détenus justifie, sous beaucoup de rapports, la qualification de *prison-modèle*. Mais à plus juste titre encore, nous appellerons *société-modèle* la réunion d'hommes honorables qui prennent sous leur patronage les jeunes libérés sortant de l'établissement, les aident de leurs conseils.

(1) Sur la foi de plusieurs journaux qui avaient prononcé l'oraison funèbre du vénérable aumônier de la prison de Roanne, nous lui avions aussi, dans notre dernier article, décerné prématurément le repos céleste promis à une si belle vie. Un habitant de Lyon nous avertit que nous sommes dans l'erreur et que le digne vieillard paraît au contraire disposé à ne pas quitter de sitôt *ses chers enfans*.

de leurs secours, de leur paternelle vigilance, et consolident ainsi les résultats obtenus par une discipline régénératrice. L'enfant abandonné à lui-même aurait à soutenir une lutte trop inégale contre les épreuves qui l'attendent à sa rentrée dans le monde. Jeté brusquement sur le pavé d'une grande ville, en proie à toutes les convoitises qu'elle enflamme, pauvre, sans famille, ou trop souvent, hélas! ne trouvant au sein paternel que l'indigence, la brutalité, le vice, comment le malheureux échappera-t-il à toutes ces causes de démoralisation? Le souvenir des enseignemens reçus et des résolutions prises le défendra quelque temps, je le veux; mais il faut vivre...., et peut-être il n'a pas terminé son apprentissage. il ne sait pas de métier, ou bien la défiance ferme les portes des ateliers devant *l'enfant de la prison*. Cependant son pécule d'épargne s'épuise, son courage s'affaisse; bientôt il éprouve la vérité de notre énergique locution : *loger le diable en sa bourse*; bientôt la faim, tyrannique démon, fait justice de ses derniers scrupules. La mendicité, le vagabondage, le vol, et la prison pour terme, voilà le cercle vicieux dans lequel, véritable *serf de la peine*, il est réduit à s'agiter. Les chiffres prouvent que ceci n'est pas un tableau de fantaisie. Avant l'institution de la Société de patronage, c'est-à-dire lorsque les jeunes libérés étaient livrés à eux-mêmes, on comptait dans la prison des jeunes détenus jusqu'à 60 et 70 individus en état de récidive sur 100. tandis que, dans les maisons centrales, on en compte seulement 33 sur 100, et dans les autres prisons du royaume 50 environ sur 100. Dire que, depuis l'institution de la Société, qui ne date que de quatre années, le nombre des récidives, dans le pénitencier, s'est abaissé à 19 pour 100, c'est donner la mesure de l'utilité de cette œuvre vraiment admirable.

Afin que le patron puisse diriger en connaissance de cause l'enfant qui lui sera confié, on consigne sur un grand livre tous les renseignemens relatifs à chacun des détenus : les causes qui ont motivé sa condamnation, sa conduite durant le séjour au pénitencier, son caractère, ses aptitudes, la position de sa fa-

milie et le degré de confiance qu'elle peut inspirer, etc. A son tour le patron certifie, sur la page en regard, la conduite que le patroné a tenue depuis sa sortie de l'établissement, de sorte que la Société est tenue au courant de la situation morale de l'œuvre, et a sous la main tous les documens nécessaires pour éclairer sa marche. Des rapports sont lus dans des réunions périodiques. La Société décerne des prix à ceux de ses enfans adoptifs qui ont mérité cette récompense par l'accomplissement régulier de leurs devoirs; les prix consistent en livres propres à rendre les jeunes ouvriers plus habiles dans leur profession ou à leur inspirer les vertus modestes de leur état. Une *Imitation de Jésus-Christ* est toujours jointe aux autres volumes; et enfin, pour que la récompense porte avec elle tous les genres de leçons, une petite somme d'argent destinée à être placée à la caisse d'épargne, conseille à l'enfant qui la reçoit la prévoyance et l'économie. Les prix sont remis aux élus par leurs patrons; on craindrait, en les invitant nominativement à venir les recevoir eux-mêmes, de blesser une susceptibilité qui veut être respectée.

Le patron est chargé du soin de recommander le patroné, de le placer en apprentissage chez d'honnêtes gens, où il ne puisse que s'améliorer par l'exemple de l'ordre, des habitudes laborieuses, des vertus de la famille. Si le pécule d'épargne ne suffit pas à payer les frais d'apprentissage, la caisse de la Société y pourvoit; elle lui vient également en aide dans les circonstances critiques où il peut se trouver, même une fois son apprentissage terminé, et contre lesquelles se briseraient les plus généreux efforts. Pour plusieurs de ses enfans et leurs familles, la Société a été une véritable providence. Qui ne comprend combien ces jeunes gens se relèvent à leurs propres yeux et gagnent en dignité morale, en se voyant l'objet des tendres sollicitudes de citoyens honorables qui conspirent à leur bonheur? Aussi la Société s'applaudit du résultat de ses efforts:

« Sur les 269 enfans dont nous nous sommes chargés, dit son président, M. Bérenger, 51 seulement ont éprouvé de nouveaux jugemens dans les trois an-

nées qui se sont écoulées depuis la fondation de la Société. Les autres répondent en général à nos soins; nous en signalons 58 qui, non seulement sont laborieux, économes, soumis à leurs maîtres, doux et bons, mais qui joignent encore à ces qualités des vertus qui les feront estimer quelque part que la fortune les place. Nous pourrions en nommer 124 autres qui, sans se distinguer aussi éminemment, sont cependant d'excellens jeunes gens, de bons ouvriers, et qui donnent toute espèce de satisfaction à leurs maîtres et à leurs patrons. Ainsi voilà 182 sujets qui font la joie de la Société, et dont, j'espère, elle s'honorera toujours. Il en reste 33 qui, sans avoir commis d'actes absolument répréhensibles, laissent beaucoup à désirer; les uns ont complètement refusé le patronage de la Société, les autres sont peu assidus au travail, changent souvent d'atelier, et exigent de la part de leurs patrons une surveillance extrêmement attentive; quelque mal qu'ils répondent à nos soins, notre zèle à leur égard ne diminue cependant pas; nous sommes d'autant moins disposés à le ralentir, qu'il n'est pas rare que notre prévoyance et quelquefois aussi de ces accidens imprévus dont la vie est si souvent remplie, ne produise en eux une révolution salutaire, et ne ramène dans une meilleure voie celui dont on avait d'abord désespéré, etc. »

La Société a, il est vrai, éprouvé quelques douloureux mécomptes, et plus d'une fois aussi sa bienfaisante influence a été paralysée par le mauvais vouloir d'un père dont l'autorité ne s'exerçait qu'au détriment du fils, faisant désirer ainsi que le législateur transportât dans des mains plus dignes une partie des droits que lui confère son titre. De graves soupçons de négligence et de coupable incurie pèsent sur les parens qui n'ont pas su éviter à leur enfant la honte de la prison; lorsqu'ils aggravent ensuite par l'exemple du désordre, par de mauvais traitemens, par une direction vicieuse, le mal qu'ils n'avaient pas su prévenir, ne conviendrait-il pas d'entraver l'exercice de la puissance dont ils font un si pervers usage? Aux Etats-Unis, une sorte de tutelle légale est conférée aux

directeurs des prisons sur les jeunes libérés. Lorsque les Chambres auront à s'occuper, en France, d'un ensemble de mesures pour la réforme des prisons, elles examineront sans doute si, dans certains cas donnés, une semblable tutelle ne pourrait être confiée au patron.

Mais, malgré les obstacles qu'elle peut rencontrer, la Société de patronage a réalisé assez de bien pour enflammer le zèle des personnes charitables qui seraient en position d'organiser une œuvre semblable dans leurs départemens. Des jouissances bien douces les dédommageraient de quelques déceptions. « Il s'établit, dit encore M. Bérenger, entre le patron et le pupille des rapports qui se perpétuent au delà de la durée du patronage; il se forme un lien d'amour et de reconnaissance d'un côté, d'affection et de protection de l'autre, qui devient indissoluble; de nombreux exemples attestent tout ce que le cœur de nos enfans renferme de bon et de généreux, et il y a de la douceur à pouvoir s'attribuer le développement de qualités heureuses qui, sans nos soins, auraient été à jamais perdues. » Nous ne sachions pas qu'il existe actuellement en France d'autres Sociétés pour le patronage des jeunes libérés, que celle du département de la Seine et du département du Rhône.

Maisons de sûreté pour les aliénés. — Les neuf mille aliénés, environ, qui existent en France, ne peuvent trouver place dans un petit nombre d'établissements spéciaux, tels que Bicêtre et la Salpêtrière à Paris, qui servent à la fois d'hospices et de maisons de sûreté pour ces infortunés. La majeure partie est logée dans les hôpitaux ordinaires, ou croupit dans les prisons. La famille d'un aliéné ne peut le laisser vaguer sans se rendre passible de peines correctionnelles, et l'administration municipale est autorisée à le faire déposer en lieu de sûreté lorsqu'il trouble la tranquillité publique. Trop souvent la pauvreté de la famille ou le défaut d'un local convenable dans l'hospice voisin pour y recevoir les aliénés, neissent au malheureux d'autre asile que la prison commune, soit que l'administration municipale l'y ait fait déposer par mesure de

ment d'interdiction, soit que ses parens l'y laissent, après le jugement, comme un incommode fardeau. Objet de risée pour les autres détenus, qui s'amusent de son imbécillité, qui prennent plaisir à irriter ses fureurs, négligé par le geôlier qui trouve que les réduits les plus sombres et les moins aérés sont toujours assez bons pour des fous, la pauvre victime est irrémédiablement vouée à la folie et à la douleur. Nous ne reproduirons point les hideux et trop fidèles tableaux que tracent de sa misère M. Moreau-Christophe et tous les publicistes qui se sont occupés de la réforme des prisons. Bientôt, il faut l'espérer, l'humanité n'aura plus à gémir sur de pareils spectacles. Chaque année voit s'accroître le nombre des établissemens spéciaux, maisons de santé particulières ou hospices d'aliénés entretenus aux frais des départemens. Le budget de 1837 contient une disposition bien favorable à ces infortunés; il assimile aux dépenses variables départementales, réglées par la loi du 31 juillet 1831, les dépenses pour les aliénés *indigens*, sans préjudice, bien entendu, du concours de la commune du domicile de l'aliéné et des hospices. Le projet de loi soumis en ce moment à la Chambre des Pairs organise en leur faveur un ensemble de mesures protectrices. Il exige que chaque département possède une maison d'aliénés, ou se concertent avec les départemens voisins pour en fonder une commune. Le concours de l'administration, appelée à séquestrer l'individu dont la démence n'a pas encore été constatée légalement par un jugement d'interdiction, n'y est plus seulement envisagé par rapport à la sécurité publique, mais aussi dans l'intérêt du malheureux qu'on isole.

PRISONS CRIMINELLES.

Elles se divisent en prisons préventives et en prisons pour peines. Les premières, sous les dénominations de maisons de dépôt, maisons d'arrêt, maisons de justice, destinées aux *inculpés*, *prévenus*, *accusés*; les secondes, sous les noms de maisons de correction, maisons de force, forteresses, bagnes, renferment les *condamnés* qui subissent les peines de l'emprisonnement, de la ré-

clusion, de la détention, des travaux forcés.

Si, embrassant ces diverses prisons dans un coup d'œil général, on les compare les unes aux autres, et qu'on les rapporte en même temps à l'échelle pénale dont elles occupent les degrés divers, on remarquera dans leur état actuel un désordre qui porte atteinte aux principes les plus fondamentaux de la justice. La différence de régime et de conditions matérielles qu'elles présentent, selon les localités, établit une inégalité très réelle et souvent énorme dans le sort de condamnés que la loi a frappés d'une peine égale, et, qui pis est, elles semblent s'améliorer, par un privilège étrange, en raison inverse des droits que leurs habitans ont à l'indulgence ou aux égards.

Entre deux prisons affectées à la même destination légale, se rencontre souvent une disparité telle qu'un mois passé dans l'une équivaudra à un an passé dans l'autre. Celle-ci, récemment construite et appartenant à une riche cité, où l'habileté et le zèle des administrateurs sont secondés par l'abondance des ressources, ressemblerait à un hospice commode et doux ou à un magnifique établissement d'industrie, si le chemin de ronde, l'épaisseur des portes et l'appareil de la force armée ne détruisaient l'illusion. Le vivre du détenu y est préférable de beaucoup à celui des paysans de mainte province. Tous les jours il reçoit deux copieuses rations de pain blanc, et tour à tour des légumes et de la viande avec bouillon. Sa couche est propre et bien garnie. Malade, une infirmerie l'attend, où tous les secours de la science et de la charité lui seront prodigués; valide, il travaille dans un atelier vaste, aéré, chauffé pendant l'hiver, et peut, tout en adoucissant sa situation présente, réaliser quelques épargnes pour l'époque de sa libération. tandis que d'honnêtes ouvriers s'épuisent à gagner le pain de chaque jour. Cette autre prison, au contraire, misérable masure grillée, ou lugubre débris de la féodalité, sombre, étroite, humide, est un véritable sépulchre où l'on enterme les prisonniers, dit le docteur Villermé, comme si la justice, en faisant enfermer un homme,

avait voulu qu'il mourût dans un air empoisonné. Point d'autre lit qu'un peu de paille sur la terre nue; une nourriture telle qu'on en pourrait jeter devant un chien affamé; point de travail pour suppléer à la pitance administrative, mais une oisiveté forcée qui décuple les ennuis d'un si triste séjour. — Ici, le geôlier entasse tout son monde dans un hideux pêle-mêle, où se commettent d'inénarrables turpitudes, des enseignemens et des violences que la plume se refuse à décrire. Là, des classifications prudentes et une exacte surveillance protègent le détenu contre ses propres vices et ceux de ses compagnons. — Ici, communications faciles entre le captif et les personnes du dehors, qui viennent lui offrir une main amie, lui faire entendre une voix connue et consolatrice. Là, des entraves de toutes sortes, gênant l'échange des plus secrètes confidences de la famille. — Et nous verrons bientôt, en parcourant les diverses classes de prisons, que les plus crians abus et la pire condition semblent réservés précisément, ainsi que nous l'avons dit, à celles qui devaient recevoir les premières le bienfait de la réforme. De sorte que le principe de la proportionnalité des peines aux délits se trouve faussé, par un tel état de choses, non moins que celui de l'uniformité dans l'application de la loi.

Comment l'ordre pourrait-il régner, lorsque tout est livré aux caprices de volontés disparates et au hasard des circonstances; lorsque ni la loi ni l'administration supérieure n'ont pris soin de régler uniformément les conditions de l'existence du prisonnier; lorsque la mesure de ses souffrances « dépend du bon plaisir d'un geôlier, de l'arrêté d'un préfet, du vote d'un conseil municipal ou de département, du cahier des charges d'une entreprise, etc. ? » La loi s'est reposée sur l'administration du soin de caractériser plus complètement, en les réalisant, des peines dont elle n'a guère indiqué que le nom, la durée et le rang respectif. Mais si l'on compulse les deux cents volumes du *Bulletin* que l'administration publie depuis l'an II, on y cherche vainement une ordonnance royale qui, suppléant au silence de la loi, or-

ganise le régime des diverses classes de prisons du royaume. Tout se borne à des circulaires ministérielles, variables comme le pouvoir d'où elles émanent, et à des arrêtés préfectoraux, discordans, inefficaces, relatifs d'ailleurs à un petit nombre d'établissmens et aux détails purement matériels.

M. Moreau-Christophe adjure le législateur de combler cette lacune, de débrouiller ce chaos, de pourvoir, non seulement à l'intérêt des prisonniers, mais aussi au salut des principes. « La loi, dit-il, peut-elle s'abdiquer elle-même, en s'affranchissant du devoir le plus sacré de tous, d'un devoir qui touche à la liberté de l'homme? La loi peut-elle mettre ainsi hors la loi et exporter de son domaine dans le domaine des ordonnances, la vie des malheureux qu'elle seule peut protéger sous les verroux? La loi, que sa sollicitude, en matière de propriété réelle, a poussée jusqu'au point de fixer elle-même les limites d'une haie ou d'un fossé, de déterminer elle-même la hauteur d'une fenêtre, de mesurer l'ombre d'un arbre, de faciliter l'écoulement des eaux d'un toit, de compter les filets ou les corbeaux d'un mur mitoyen, etc., peut-elle, sans crime, pousser l'indifférence, en matière de liberté individuelle, jusqu'à ce point de se reposer sur l'administration publique du soin de régler, après coup, les effets de la peine qu'elle a prononcée, sans la définir, sans la faire connaître? Non..... mille fois non. A la loi seule appartient le soin d'arrêter la règle de la peine; à l'administration seulement celui de s'y conformer. L'intervention de l'administration publique, en fait d'emprisonnement, n'est autre que l'intervention de l'administration publique en fait de hautes-œuvres... Celle-là, comme celle-ci, doit se borner à une exécution. — La loi seule peut soustraire l'avenir de la réforme des prisons aux vicissitudes des hommes et des circonstances, en conférant à son principe le caractère d'unité, de constance, de perpétuité qui lui manque, et en imprimant le même sceau à son exécution, etc. »

La prochaine session des Chambres ne se passera pas, selon toute apparence, sans que ce désir reçoive satisfaction. Mais, outre que la loi, lorsqu'elle es-

sera de franchir le seuil de la prison, sera arrêtée par une foule de difficultés de détails, l'expérience a appris que ses dispositions en cette matière avaient peu de force par elles-mêmes, si rarement qu'elle ait fait usage de son droit de commandement. Ainsi, dans combien de localités observe-t-on l'article 604 du code d'instruction criminelle, qui statue que les maisons d'arrêt et les maisons de justice seront *entièrement distinctes* des prisons pour peines? Le point important est moins, peut-être, d'écrire une *charte des prisons*, que d'assurer à l'action administrative assez d'unité et de constance pour réaliser les réformes indiquées par l'opinion publique et par la nature même des choses. M. Bérenger émet, à ce sujet, un vœu que partage M. Moreau-Christophe et dont l'accomplissement nous paraît une indispensable et urgente condition, tant pour assurer l'exécution générale et uniforme des mesures que le législateur pourrait ultérieurement décréter, que pour suppléer à celles qui auraient échappé à sa prévoyance. Il demande que l'administration de toutes les prisons du royaume soit à la fois centralisée et mise, autant que possible, à l'abri des incessantes mutations que la mobilité des ministres occasionne dans les choses et les hommes qu'englobe leur département : « Non point, ajoute l'honorable magistrat, qu'il faille rendre les préfets et les conseils généraux et municipaux étrangers à la réforme des prisons; loin de là, les premiers continueront à demeurer les agens les plus actifs et les plus éclairés de l'administration; quant aux conseils généraux et municipaux, l'effet de la centralisation sera seulement de ne pas les laisser livrés à eux-mêmes, mais de leur donner une direction plus utile, de s'aider de leur concours d'une manière plus efficace : il s'agit, non de les repousser du système, mais de les y associer, en les plaçant tous sous la même impulsion. — L'administration de toutes les prisons du royaume une fois centralisée, il importe de la confier à une main spéciale qui s'en occupe exclusivement; qui, étrangère à la politique et à ses oscillations, puisse exécuter et suivre avec per-

sévéance les plans une fois adoptés. Un ministre, dont le temps est absorbé par les affaires générales de l'état, ne peut donner une attention particulière à des améliorations qui ont besoin de suite, qui demandent une préoccupation exclusive, et qui exigent une étude incessante et profonde du cœur humain. Ne pouvant s'y livrer entièrement, il est obligé d'abandonner à ses bureaux une direction qui répondra difficilement à sa pensée. La succession d'ailleurs si rapide des hauts dignitaires du pouvoir, modifie nécessairement aussi tout système administratif, soit dans son essence, soit dans son application. Dès lors, il n'y a plus qu'irrésolution dans un régime qui a si éminemment besoin de fixité. Je proposerais en conséquence la création d'un surintendant général des prisons du royaume, assisté d'un conseil permanent dont il prendrait les avis, et qui l'aiderait dans toutes les parties du service. J'inclinerais pour que les fonctions du surintendant et celles des membres du conseil fussent gratuites : ce serait un motif d'espérer que le choix de ces fonctionnaires ne subirait pas l'influence de la faveur, et qu'on ne rechercherait dans les hommes auxquels on confierait cette haute mission, que le dévouement, le zèle, la pureté morale, les connaissances requises, etc. »

Prisons préventives. — Les prévenus sont, de toutes les classes de prisonniers, la plus négligée en France. Leur sort accuse tout à la fois et les abus de l'ancien état de choses, et la fausse direction d'une réforme au bénéfice de laquelle ils ont en, jusqu'ici, la moindre part. Que la charité privée s'intéresse de préférence aux condamnés qui semblent en effet, par l'irrévocabilité même de l'arrêt qui les a frappés et flétris, solliciter plus vivement ses émotions et son zèle, personne n'a le droit de lui demander compte de ses bienfaits; mais autres sont les devoirs de l'administration: pour elle il s'agit d'être juste d'abord..., indulgente et bénigne ensuite, si faire se peut: les ménagemens, les secours, les égards que le condamné implore de sa pitié, la stricte équité les lui commande envers l'individu que quatre murs tiennent provisoirement sous la main du

juge, mais qui, demain peut-être, rendu à la société par une ordonnance de non-lieu, marchera son égal. La présomption d'innocence qui protège toute tête non encore atteinte par un arrêt de condamnation crée un droit d'autant plus respectable que la loi aura laissé une plus grande latitude aux soupçonneuses défiances de ses ministres, et plus aisément sacrifié les franchises individuelles au soin de la sécurité commune. Or, sans hasarder ici la critique de nos codes, sans examiner si la liberté du citoyen y trouve des garanties suffisantes, ou si, du moins, la faculté d'accorder provisoirement la liberté aux prévenus, moyennant caution, n'y est pas restreinte à l'excès par les entraves qui en paralysent l'exercice; comment ne pas se préoccuper des intérêts de cette classe de prisonniers, « lorsqu'en compulsant les statistiques criminelles et les registres d'écrus des maisons d'arrêt, on est frappé du nombre toujours croissant des arrestations préalables; lorsque, sur cent *inculpés*, plus de cinquante sont déchargés de poursuites après arrestation préalable; lorsque, sur cent *prévenus* de délits emportant la peine d'emprisonnement, plus de trente-cinq sont arrêtés préventivement et plus de quarante renvoyés absous; lorsque, sur cent *accusés* de crimes, frappés avant l'arrêt d'une ordonnance de prise de corps, près de cinquante sont acquittés, etc. » Nous n'avons pas la simplicité de considérer tout acquittement comme un brevet authentique de vertu; mais toujours est-il qu'un immense intervalle séparant *l'innocence présumée de la culpabilité constatée*, une ligne de démarcation profonde doit différencier les prisons pour peines des prisons préventives, si on ne veut pas que la justice apparaisse aux peuples sous les traits d'une aveugle et redoutable fatalité.

Que se passe-t-il néanmoins en France? Inculpés, prévenus, accusés, sont, presque partout, confondus sous les mêmes verroux avec des condamnés. Vainement le législateur a voulu que, près de chaque tribunal de première instance fût établie une maison d'arrêt, et près de chaque cour d'assises une maison de justice,

entièrement distinctes des prisons pour peines, et objet privilégié des bons soins de l'administration (1). Comme on ne reçoit dans les maisons centrales que les condamnés à plus d'un an d'emprisonnement, et que le projet de la création d'une maison secondaire de correction dans chaque département n'a pas été réalisé (2), on entasse dans la maison d'arrêt ou dans la maison de justice, et les individus en état d'arrestation préalable ou dont le procès s'instruit, et les condamnés à un an et à moins d'un an d'emprisonnement, et des réclusionnaires, des forçats qui attendent l'époque de leur transfèrement ou qui y occupent un gîte de passage. Comment diviser et subdiviser convenablement l'enceinte dont les murs étroitement ces diverses classes de prisonniers auxquels se joignent souvent des dettiers, des aliénés, des enfans détenus par mesure de correction paternelle ? Dans un grand nombre de localités, on ne l'a même pas essayé. Ce qui résulte d'un tel état de choses, du mélange de tous les âges, de toutes les catégories ; parfois des deux sexes : cela s'est vu ! Il est plus facile de l'imaginer que de le dire.

Les condamnés détenus dans les maisons centrales de correction travaillent, améliorent leur condition présente, amassent une petite réserve pour l'époque de leur libération. Dans les maisons d'arrêt

(1) Code d'inst. crim., art. 604, déjà cité, et art. 605 et 603.

(2) L'arrêté du ministre de l'intérieur, du 20 octobre 1810, avait prescrit l'établissement d'une maison de correction par département ; mais il ne fut point exécuté. Une instruction ministérielle du 20 octobre 1815 porte : « L'expérience a prouvé qu'il n'était pas nécessaire de construire dans chaque département une maison de correction. L'on ne doit s'occuper de prisons de cette nature, que lorsque le besoin en aura été constaté, et que les maisons d'arrêt et de justice auront été reconnues insuffisantes pour recevoir, dans un quartier séparé, les condamnés à moins d'un an de détention ; » aujourd'hui à un an ou à moins d'un an de prison, d'après l'ordonnance du roi, du 6 juin 1830. « Généralement on en resta là, dit M. Moreau-Christophe, et presque partout, depuis, la prison de chaque canton, de chaque arrondissement, de chaque département, a servi tout à la fois de gîte de transfèrement, de maison de dépôt, de maison d'arrêt, de maison de justice, de maison de correction. »

et de justice, l'oisiveté, cette grande dépravatrice du genre humain, règne en souveraine. La loi ne peut astreindre le prévenu au travail ; mais l'administration ne devrait-elle pas lui fournir les moyens de s'y livrer, s'il le désire ?

Sous le rapport du régime alimentaire, de la salubrité des logemens et des autres conditions matérielles, les prisons départementales qui servent tout à la fois de prisons pour peines et de maisons d'arrêt, sont, en général, infiniment plus mal partagées que les maisons centrales de correction. Que dire aussi du déplorable spectacle qui s'offre aux regards du public dans les villes des départements où la maison d'arrêt est distante du tribunal ? On y voit de simples *prévenus* traverser les rues tenus en laisse par des gendarmes, les *menottes* aux mains, et subissant la torture d'une véritable *exposition*, tandis que des voitures convertes doivent abriter désormais la honte des *forçats*. La décence publique et la pitié qu'inspire toujours l'infortune, si méritée qu'elle soit et si peu qu'elle se respecte elle-même, réclamaient la réforme que l'ordonnance royale du 9 décembre 1836 apporte dans le mode de transport de ces misérables : mais elle fait paraître plus crante encore et plus intolérable l'humiliation dont le triste privilège est réservé aux *prévenus*.

P. L.

(La suite à un prochain numéro.)

VÉRITÉ CATHOLIQUE,

OU

VUE GÉNÉRALE DE LA RELIGION

— CONSIDÉRÉE

DANS SON HISTOIRE ET SA DOCTRINE (1) ;

PAR M. NAULT,
ancien procureur général.

L'ouvrage que nous annonçons, court,

(1) Paris, Gaume frères, rue du Pot-du-Fer-Saint Sulpice, 3.

solide, substantiel, passe en revue tout le système de la religion dans ses preuves historiques et traditionnelles, et dans sa doctrine : il vient à propos pour féconder et accélérer cette heureuse disposition des esprits, qui, ballotés du flot tumultueux des doctrines humaines discordantes ou fatigués des langueurs du scepticisme, se portent aujourd'hui avec ardeur vers la pure source des traditions religieuses, lesquelles ne se séparent pas des origines du genre humain.

La religion n'étant que la révélation de Dieu à l'homme et de l'homme à lui-même, il s'ensuit que la vraie religion n'a pu nous être communiquée que de Dieu; que la religion est une; que ses dogmes, ses mystères, son culte, ne sont qu'une dérivation de la manifestation de Dieu; qu'elle doit être la même pour toute l'humanité, attendu que la nature de l'homme n'a pu recevoir que des lois conformes à elle-même et à la destination primitive du genre humain.

La science de la religion se compose de deux parties distinctes; l'histoire ou la tradition, qui renferme les preuves extérieures, le dogme et le culte où sont comprises les preuves intérieures. La connaissance de l'homme doit servir d'introduction à cette science.

Deux grands écrivains parmi nous ont répandu la lumière de leur génie sur l'ensemble de la religion. Pascal a considéré la religion dans l'homme pris individuellement et hors de la société humaine; Bossuet a vu la religion dans la succession des faits généraux qui constituent l'humanité, indépendamment de l'homme individuel; l'un moraliste, l'autre historien; chacun déterminé par la vue générale sur laquelle il assoit son système, par la nature même de son génie.

Pascal a donc jeté un regard profond sur l'homme; il étudie les contradictions étonnantes qui existent dans sa nature par rapport à la vérité qu'il aime et qu'il hait, au bonheur qu'il poursuit et qu'il ne peut atteindre. De ce mystère de l'homme grand et misérable, objet d'admiration et de mépris, il arrive à tirer cette conclusion que l'homme est déchu d'un état primitif et meilleur. Or, la religion nous apprend que cette chute

morale de l'homme a été l'effet d'une grande infraction qui a vicié l'humanité dans le père du genre humain. Ici la tradition divine explique l'observation morale; et à son tour l'observation psychologique va confirmant la vérité révélée, qui proclame la nécessité d'une réparation de la nature déchue, réparation qui fonde tout le système de la religion.

Pascal, après avoir tiré ses premières déductions de la nature de l'homme, s'appuie sur les témoignages de Dieu, consignés dans les Ecritures; il prouve invinciblement la promesse du Réparateur divin, l'accomplissement de cette promesse dans les temps prédits, et enfin le règne de la grâce qui nous est advenu, malgré les restes d'une corruption originelle qui existent encore dans l'homme et y marquent l'empreinte de cette première infraction.

Bossuet suit une autre marche; il déroule les annales sacrées et profanes pour y chercher la trace des voies de Dieu dans le gouvernement du monde. Historien de la Providence, Bossuet nous montre le doigt de Dieu conduisant toutes les affaires humaines pour effectuer ses desseins sur l'homme et pour le salut de l'homme. Il assiste, pour ainsi dire, aux conseils du Tout-Puissant, quand il nous dévoile la suite de la religion depuis les patriarches et les pontifes du peuple israélite jusqu'au pontife éternel qui est Jésus-Christ; quand il raconte la succession non interrompue de la doctrine et de la mission divine chez les apôtres dont le ministère est continué jusqu'à nos jours dans le sacerdoce chrétien qui porte sur son front le sceau dont Dieu l'a marqué par le sacrement et par l'unité apostolique.

Cette double vue de deux grands hommes est réunie dans le livre dont nous essayons de rendre compte. Ce livre embrasse ainsi tout le système du Christianisme qui comprend l'union de la religion et de la philosophie, de Dieu et de l'homme. L'auteur suit les manifestations de Dieu dans le courant des âges; il examine ensuite le dogme, le culte et la morale chrétienne; il fixe la perpétuité de cette religion, et il en spécifie les principaux caractères; il s'empare des

vues de ses devanciers avec la liberté d'un homme maître de son sujet ; il résume les diverses preuves fournies par les apologistes chrétiens dans un exposé plein de force, de clarté, de rapidité, de chaleur, d'une logique serrée et pénétrante.

L'espèce de preuve que la religion elle-même nous offre, c'est-à-dire, la connaissance de Dieu réparateur par la considération de l'homme déchu, la connaissance de l'homme déchu par la révélation divine : cette science a été à peu près complétée par les travaux de la théologie.

Aujourd'hui un nouvel ordre de preuves se présente dans les résultats des sciences physiques, et principalement de la géologie, qui confirment chaque jour le texte de l'historien inspiré ; dans le progrès des sciences historiques, et surtout dans l'étude des traditions de l'antique Orient, déviées d'une tradition primitive, altérées par l'ignorance et la superstition, et restituées à leur notion véritable par la comparaison avec les traditions du peuple de Dieu. Les érudits s'avancent dans cette double voie : les lumières qu'ils ont déjà tirées de ces investigations vont éclairer d'un nouveau jour la science de la religion.

Cependant les vraies, les plus solides preuves, les plus irréfragables, résultent du premier ordre d'examen. Mais, comme nous l'avons dit, ce genre de démonstration est à peu près épuisé : il est difficile, sous ce rapport, de rien ajouter aux immortels travaux des grands apologistes.

Tandis qu'une nouvelle carrière s'ouvre à l'érudition sacrée, il importait donc de résumer l'ancienne exégèse chrétienne dans un traité qui renfermât tout le système de la religion, et le fît ressortir aux yeux par la force, la simplicité et la lucidité de l'exposition.

C'est ce que l'on trouvera dans ce petit ouvrage si court et si plein, et qui doit devenir un manuel pour la jeunesse chrétienne. L'on ne peut trop louer la manière dont ce plan si sage et si judicieux a été exécuté. Le fragment que nous allons transcrire donnera l'idée de la logique nerveuse, du style élégant et incisif de l'auteur, mieux que n'eussent

fait tous nos éloges. L'auteur retrace ici l'un des principaux caractères du Christianisme.

II^e PARTIE.

§ 5. — Caractères généraux du Christianisme.

« 1^o *Le Christianisme est une source de lumière.* On a dit avec vérité que, si la morale fait les individus, c'est le dogme qui fait les peuples (1). La pensée sociale s'élabore sur le fond des croyances ; et selon l'expression animée d'un écrivain moderne, les traditions d'un peuple forment son atmosphère. Or, ce dogme d'où la société tire son individualité et sa vie propre, c'est sa religion qui le lui donne. Écoutons maintenant M. de Montesquieu : « Ce n'est pas assez pour une religion d'établir un dogme, « il faut encore qu'elle le dirige : c'est « ce qu'a fait admirablement bien la religion chrétienne. Tout, jusqu'à la résurrection des corps, nous mène à des « idées spirituelles (2). » La spiritualité dans le dogme est donc le type du Christianisme. Tout dans sa doctrine tend à subordonner la chair à l'esprit, la forme qui passe à l'idée éternelle : c'est pour cela qu'il a fait la société la plus éclairée, la seule éclairée.

« Notre foi est hardie, a dit Bossuet ; « rien de plus hardi que de croire un « Dieu-homme et mort » (3). Je me permettrai de suivre la pensée du grand évêque, et j'ajouterai que si notre croyance était fautive, elle serait la plus absurde qui eût eu cours parmi les hommes ; le chrétien serait le plus insensé des sectaires. Et toutefois cette croyance étrange et hardie a été tenue ferme pendant dix-huit siècles par tout ce que l'humanité a produit de plus grand, de plus éclairé, de plus vertueux, de plus pur : pour qui a réfléchi sur la nature de l'esprit humain et sur la nature de l'erreur, cela n'eût pas été possible si la croyance n'eût été vraie. Et comment une erreur monstrueuse eût-elle enfanté la lumière ? Là seulement, je veux dire au fond de cette croyance, se trouvent résolues d'une

(1) M. de Bonald. *De la Chrétienté.*

(2) *Esprit des lois*, liv. XIX.

(3) *Pensées chrétiennes et morales*, n^o 16.

manière satisfaisante pour l'esprit et efficace pour la morale ces questions qui ont préoccupé le genre humain : *ce que je suis ? d'où je viens ? où je vais ?* C'est avec la solution chrétienne donnée à ces questions primordiales que la société européenne s'est constituée dans une mesure de bien-être, de force et de dignité sociale dont les nations privées de la lumière du Christianisme n'approchèrent jamais.

« Considérez Mahomet et sa religion. Il croit en l'unité de Dieu comme nous, il espère une autre vie comme nous, il attend la résurrection comme nous. Que manque-t-il de positif à son dogme ? l'antique promesse et le médiateur. Il rejette expressément un Dieu fait homme pour racheter les hommes (*Coran*, chap. IV et V). Que suit-il de là ? que dans le culte que l'islamisme rend à Dieu, il n'y a rien en vue de la faiblesse et de la misère native de l'homme, que le prophète et les siens méconnaissent. Le Musulman se présente de plain-pied en face du trône de Dieu, comme si la nature était saine et l'homme dans son innocence primitive. Voilà son théisme enté sur l'orgueil et l'exaltation des penchans sensuels ; voilà le dogme nu de l'existence et de l'unité de Dieu que le prophète revêtit d'une enveloppe matérielle pour lui donner cours parmi les hommes. Quelle fut la sève de cette croyance ? un fanatisme sanguinaire. Les fruits qu'elle a portés sont l'oppression et l'ignorance. C'est que la profession de foi de quelques uns des attributs de la Divinité n'est qu'une connaissance stérile sans la science des rapports de l'homme à l'Être infini qui comprend celle de notre propre nature. Hors de cette double science que nous recevons de Dieu, la loi morale qui doit régir le cœur de l'homme et la société demeure incomplète et faussée ; leur trompeuse qui, du moment où elle usurpe parmi les peuples le crédit et les droits de la vérité absolue, devient un obstacle au progrès social et à l'amélioration des hommes. Remarquez-le bien : l'oubli complet du vrai Dieu et la connaissance imparfaite de Dieu n'ont point placé la société humaine dans des conditions différentes. Partout où la pleine lumière

n'a pas lui, les droits les plus saints de l'humanité sont, par les institutions de l'homme, violés ou méconnus !

« Notre croyance est une source de lumière ; elle a fait les sociétés éclairées. Il y a plus : nous pouvons la soumettre avec ses résultats à une contre-épreuve. La vérité chrétienne languit-elle ? s'affaiblit-elle ? s'efface-t-elle ? La solution des questions fondamentales pour l'humanité subit cette dégradation successive ; elle devient incertaine, se fausse et s'efface. L'esprit humain arrive à l'incertitude de toute doctrine, aux ténèbres du scepticisme ; la lumière s'éteint. L'expérience s'en est faite au grand jour ; récusons-nous notre propre histoire ?

« Au commencement du seizième siècle, un homme formule en principe cette proposition : que *la raison individuelle a le droit d'interpréter l'Écriture d'après ses seules lumières* ; et cet homme ruine parmi ses sectateurs l'autorité de l'Église. Un autre dogmatise à son tour et fait prévaloir cette seconde proposition que *si la raison vient à se heurter contre un passage de l'Écriture, le sens propre doit céder et se transformer en allégorie* (1). Celui-ci ruine l'autorité de l'Écriture. Arrivent à la suite d'autres rationalistes qui déclarent nettement que tout dogme mystérieux et incompréhensible à la raison doit être exclu de la croyance humaine comme irrationnel et faux, ceux-ci ruinent par la base l'autorité de la révélation : plus de Christianisme. Nous sommes en face du théisme pur ; mais un esprit préexistant à la matière et lui donnant l'être, la providence de Dieu et l'existence du mal, la prescience de Dieu et le libre arbitre, d'autres idées qui s'impliquent dans la notion de l'Être infini : tout cela est mystère. Plus de Dieu *extramondain* ; le Dieu créateur et providentiel est banni de l'univers ; nous arrivons au panthéisme. Dans une société traversée en tout sens par ces doctrines, la foule ne s'arrête pas à raisonner sans doute ; elle s'en tient à cette proposition préliminaire de la science : *Qu'un Dieu n'ayant rien enseigné aux hommes, les hommes n'ont rien à croire.*

(1) Zwingle.

« Voilà donc la raison qui *en a fini avec l'autorité* (1). Elle est souveraine. Mais qu'arrive-t-il ? Elle s'éblouit dans son triomphe. La solution des questions morales lui échappe, et elle le confesse. Elle cherche, dit-elle; mais chercher, c'est ignorer, de même que croire est savoir; la lumière morale est éteinte. La pensée sociale, alors sans phare et sans guides, erre à l'aventure dans le champ des illusions. Contemprice du passé dont l'intelligence lui échappe, désenchantée du temps présent qu'elle a flétri, elle s'éprend d'un engouement fantastique pour un avenir inconnu. Cette chimère devient l'aliment de l'activité incessante de l'esprit humain et l'unique foi des intelligences égarées. Cependant le mouvement matériel de la société suit son cours. Les inventions des hommes qui vont en avançant de siècle en siècle, comme le dit Pascal, occupent et fascinent les esprits. Ceux qui confondent les connaissances avec les lumières s'y trompent; les hommes jouissent, et ils ne s'aperçoivent pas que les lumières manquent. Ce n'est qu'au moment où le vaisseau craque de toutes parts que les passagers reconnaissent qu'il naviguait sans boussole.

« Le mal serait-il sans remède ? Qu'on nous permette une réflexion. C'est, avon-nous dit, une infirmité de notre esprit d'amoindrir à nos yeux les faits anciens et de leur ôter sans motifs leur poids et leur valeur : c'est en même temps une prétention de notre orgueil d'imposer à l'avenir les solutions de notre raison comme si elles étaient définitives. Mais la postérité, le plus souvent, ne tient compte de ces arrêts présomptueux. Le rationalisme moderne qui se flatte d'en avoir fini avec l'autorité, ne sera peut-être, aux yeux de la génération qui nous presse, qu'une triste aberration de l'esprit humain : de même que le protestantisme, qui s'était flatté d'en avoir fini avec l'Eglise, et qui, après avoir rompu avec l'unité, *s'est rompu lui-même en tant de morceaux* (2), n'est déjà plus dans l'histoire de l'Eglise qu'une longue hérésie qui s'éteint dans le néant de toute

doctrine. La lumière du Christianisme ne doit point périr. Le flambeau de la foi ne s'éteint pas ; Dieu le transporte. « Il passe à des climats plus heureux, » s'écrie Bossuet ; malheur à qui le perd « de vue ! mais la lumière va son train, » et le soleil achève sa course (1). » Pourquoi ces paroles de malédiction retomberaient-elles sur une société où la foi chrétienne a brillé d'un si vif éclat ? L'étincelle de vie luit encore, et la Providence veille pour le ranimer au temps que ses conseils ont marqué ! »

FRANTIN.

HISTOIRE DES GAULOIS

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS

JUSQU'À

L'ENTÈRE SOUMISSION DE LA GAULE

À LA DOMINATION ROMAINE ;

PAR M. AMÉDÉE THIERRY.

Deuxième article.

Dans un précédent article (2), nous avons cru devoir exposer un peu au long le système ethnographique de M. Thierry, parce que c'est le travail le plus complet et le plus récent sur le premier âge des peuples que nous pouvons appeler nos ancêtres ; parce qu'il offre un ensemble de vues bien coordonnées, exposé avec clarté et simplicité, appuyé sur de profondes recherches. Tout travail de ce genre nous paraît toujours digne d'attention, quelque prise qu'il laisse d'ailleurs à la critique. Il était impossible, à vrai dire, qu'un ouvrage comme celui de M. Thierry portât dans toutes ses parties le même caractère de certitude historique. Lorsqu'on traite d'époques si reculées, la pure spéculation est appelée à suppléer à chaque pas au manque d'indications positives. Ce qu'on est seulement en droit d'exiger de l'écrivain, c'est qu'il ne donne pour certain que ce qui est bien avéré, et non ses suppositions, quelque ingénieuses qu'elles puissent être.

Notre intention n'est pas d'ouvrir ici une discussion bien au dessus de nos forces et que très peu de gens seraient en état de soutenir ou même de suivre. Mais nous croyons rendre

(1) M. Cousin. *Cours d'histoire de la philosophie.*

(2) Bossuet. Discours sur l'unité de l'Eglise.

(1) Même discours.

(2) Voir la livraison de janvier 1837, p. 75.

service à plusieurs de nos lecteurs qui s'occupent d'histoire en leur indiquant les endroits les plus faibles, les plus contestables dans la composition de M. Thierry.

Tout son système pose sur deux points fondamentaux : l'existence d'une famille gauloise qui diffère des autres races occidentales, et la division de cette famille en deux peuples bien distincts, Galls et Kimris. Quant au premier point, quoique l'opinion d'une race unique dans tout l'Occident ait été soutenue, la contraire est aujourd'hui généralement reçue et doit être embrassée; surtout lorsque au lieu de se jeter dans la théorie des peuples *autochthones*, on n'hésite pas à rapporter, avec M. Thierry, l'origine des Gaulois, à la commune origine des peuples que toutes les sciences, tous les monumens, toutes les traditions s'accordent à placer dans l'Asie.

Ce que notre historien dit des Kimris n'est pas également reconnu. Selon lui, la nation ou plutôt la race gauloise se partagerait en deux branches, pas davantage, ayant un caractère bien déterminé, des différences bien tranchées, et l'une de ces branches ferait partie du peuple connu des anciens, sous le nom de *Cimbri* ou *Cimmerii*. — Sans nul doute la Gaule renfermait des populations, des mœurs et des langues fort diverses, et la division qu'en a donnée César mérite surtout d'être prise en considération. Mais qu'il y eût précisément deux tribus à peu près égales, occupant un territoire d'une égale étendue; que leurs limites fussent bien celles indiquées par M. Thierry, voilà ce qu'il fera difficilement admettre sans contestation.

Cette dualité que M. Thierry assure devoir ressortir de plus en plus dans la suite de l'histoire et sans laquelle on ne saurait y rien comprendre, ne nous a point paru aussi frappante. La conquête de César qui était, ce semble, une bonne pierre de touche pour faire connaître les diverses nuances des populations vaincues, offre une uniformité générale et une répétition des mêmes circonstances qu'interrompt seule la variété des détails d'une expédition militaire. Chez les deux familles les résistances vigoureuses, les soumissions précipitées, le défaut de tactique, les insurrections partielles, l'emportement dans l'attaque, les découragemens subits, tout se ressemble ou du moins ne présente point des oppositions assez marquées pour nécessiter la supposition de deux races.

Il est encore sujet à controverse, pour ne pas dire fort douteux, que l'une de ces deux familles fût formée par les peuples Cimbres, qui seraient, dans cette hypothèse, un rejeton de la souche primitive des Galls. Les auteurs

ne sont pas d'accord sur l'origine des Cimbres; les uns en font des Germains, les autres des Gaulois. M. Thierry s'appuie sur un passage de Cicéron, qui paraît confondre les Cimbres avec les Gaulois, en parlant du bouclier *cimbrique* de Marius, sur lequel était représenté un *Gaulois, les joues pendantes et la langue tirée*. Or, ce passage rappelant des victoires remportées dans la Gaule transalpine et cisalpine sur des multitudes armées où se trouvaient nécessairement beaucoup de Gaulois, n'a pas, dans la circonstance actuelle, tout le poids qu'on incline à lui donner au premier coup d'œil. L'inscription de l'*écu cimbrique* ne peut être non plus regardée comme décisive, puisqu'on ne dit pas positivement ce qu'elle représentait, ni à quel événement elle faisait allusion.

La critique s'est encore exercée sur la manière affirmative dont M. Thierry parle des premières invasions des Galls en Espagne et en Italie. On est d'accord sur l'établissement des Celtes en Ibérie, où ils se mêlèrent avec les habitans sous le nom de Celtibères. Mais rien ne prouve qu'il y ait eu une grande guerre entre les Celtes et les Ibères, qui aurait bouleversé toute la Péninsule et refoulé sur le rivage de Gaule et d'Italie, les nations Sicilienne et Ligurienne, surtout à l'époque supposée. Un savant archéologue du Midi, M. Dumège, pense que les premiers habitans du Languedoc furent les Volques arécomiques et Tectosages, et non point les Ibères.

L'invasion italique n'est pas fondée sur des preuves plus solides. On nous dit que des Galls réunis en confédération, sous le nom d'*Ambrons* ou vaillans, auraient franchi les Alpes, et fondé au delà du Pô une grande nation dont le nom, *Ombres, Ombriens*, ne serait que le nom de la confédération même un peu altéré. Il est néanmoins incontestable que les Ombres ont toujours passé pour un des plus anciens peuples d'Italie; Pline, croyons-nous, dit *le plus ancien*. L'étymologie de ce nom a été fort diversement expliquée. Les Grecs la dérivèrent du mot *Ombros, pluie*, parce que, disait-on (c'est Pline qui le rapporte), la nation Ombrienne avait échappé à un déluge. M. Thierry trouve cela absurde : est-il beaucoup plus raisonnable de ne faire qu'un seul et même nom d'*Ombri* et d'*Ambrones*?

Les efforts tentés depuis peu pour rétablir l'orthographe et la signification des noms celtiques ou autres, sont dignes d'éloges et d'encouragemens, mais non d'une aveugle confiance. Les idiomes de ces anciens peuples sont trop peu connus pour cela; il faudrait savoir si les idiomes de l'Irlande et du pays de Galles,

desquels on s'aide principalement, ont conservé des débris bien purs de ces vieux langages.

Reconnaissons le mérite de l'ouvrage de M. Thierry. Ce n'est point une facile entreprise que d'oser reconstruire, à travers les siècles, la généalogie et tout une époque de la vie d'un grand peuple, avec des fragmens épars en cent volumes et un très petit nombre de matériaux indigènes; la certitude historique ne saurait être que rarement obtenue, et lorsqu'un écrivain est parvenu, à force d'étude et de sagacité, à élever un monument d'un aspect imposant, de proportions satisfaisantes et d'une véritable solidité dans un grand nombre de ses parties, il a fort approché de la dernière limite qu'il lui était donné d'atteindre.

Toutefois de nombreuses objections surgiraient, si je voulais relever tout ce que M. Thierry nous donne un peu légèrement comme découvertes désormais acquises à la science. Ainsi, est-il bien évident que la nation gauloise fut divisée primitivement en deux branches, ni plus ni moins : les *Galls* et les *Kimris*? Ces derniers avaient-ils une origine gauloise et non teutonique ou scythique? Les *Celles* ne formaient-ils qu'une tribu, une subdivision de peuple, resserrée dans les bornes d'une seule province, ou bien étaient-ils la souche même de la race gauloise et de toute la race humaine établie à l'ouest et au sud-ouest de l'Europe? Les Druides vinrent-ils dans la Gaule long-temps après la première occupation; appartiennent-ils originairement à la branche Kimrique, ou plutôt n'existaient-ils pas de toute antiquité chez les Gaulois, et n'offrent-ils pas de grands traits de ressemblance avec les corporations sacerdotales qu'on trouve chez tous les anciens peuples, à l'occident comme à l'orient? etc., etc. Autant de questions que l'érudition et le talent des historiens parviendront difficilement à résoudre, et qu'il suffit de mentionner pour réduire à leur juste valeur les prétentions de certains auteurs, qui se croient *positifs*, parce qu'ils se renferment dans la critique des faits, et qui, repoussant toute application de la *philosophie* à l'*Histoire*, comme chose incertaine et systématique, n'en sont pas moins, dans leur étroite sphère, jouets de l'esprit de système; donnant trop souvent leurs imaginations pour des réalités et de simples probabilités pour des vérités reconnues.

Sans faire peser directement cette accusation sur M. Am. Thierry, disons néanmoins que la texture générale de son *histoire des Gaulois*, semble le rapprocher beaucoup de ces amans exclusifs du *fait*, qu'effraye la seule apparence d'une *philosophie de l'histoire*. Aussi

les personnes qui ont lu son livre seront-elles étonnées, peut-être, que nous nous soyons imposé la tâche d'en examiner la pensée philosophique. Mais en fût-il réellement ainsi, c'est-à-dire M. Thierry eût-il abdiqué toute appréciation morale, pour s'en tenir au rôle de narrateur et d'archéologue, nous aurions toujours le droit de juger cette prétendue réserve; de dire jusqu'à quel point elle s'accorde avec la vraie notion de la science, avec les exigences de l'époque; de flétrir un système qui banit de l'histoire la raison et la conscience, pour la réduire à l'exercice de la mémoire et à l'excitation de la sensibilité. Si un tel principe doit être repoussé comme dégradant et immoral du domaine de l'art, où il est malheureusement adopté depuis long-temps, que dirons-nous de l'histoire, cette grande institutrice des hommes? et que penser d'une école qui prendrait à la lettre ce fameux axiome bien digne d'un auteur païen : *Scribitur historia ad narrandum, non ad probandum*? Hâtons-nous de déclarer que ceci ne s'adresse point à M. Thierry : il appartient à une école plus grave et plus savante. Celle-ci, sans faire de l'histoire un moyen de plaisir, un spectacle puéril, s'attache exclusivement à la recherche et à la reproduction exacte des événemens, se mettant peu en peine de leur interprétation. Effrayée des abus de la *spéculative*, trop communs en ces derniers temps, elle se jette ouvertement dans l'excès contraire, et se renferme dans une sorte d'*empirisme*. On peut considérer sa méthode comme une dérivation de celle que les *Écossais* avaient introduite dans la métaphysique. Tout se réduit, de part et d'autre, à l'observation; on ne nie point que lorsqu'une quantité suffisante de *faits* auront été constatés, il ne soit possible de les coordonner et d'en déduire des lois générales; mais pour le moment, nous n'avons pas le droit de conclure, et il faut se borner à observer. Ou si la philosophie écossaise osait avancer quelques conclusions, ce n'était le plus souvent que des vérités vulgaires qu'elle n'affirmait, ce semble, avec tant de précaution, que pour leur ôter le caractère moral et la haute sanction dont les environnaient la religion et la tradition universelle. De ce nombre fut le dogme de la personnalité humaine, de l'*individualité du moi*, que de profonds philosophes estimèrent pouvoir être affirmé d'ores et déjà sans témérité. Semblablement l'école historique correspondante ne peut se défendre de faire un usage quelconque de la faculté inductive; et nous trouvons que M. Thierry conclut à l'existence de types particuliers et caractéristiques au sein de chaque nation : ce qui est au fond reconnaître le principe de l'*individualité des peuples*, comme

Pécolle écossaise proclamait l'*individualité des personnes*.

C'est donc pour arriver à cette conséquence que de grands travaux historiques ont été entrepris et menés à fin; tout le fruit qu'il en revient se réduit à la découverte d'une vérité aussi ancienne que le monde, vérité qui a été non seulement crue, mais outrée, exagérée, et dont l'exagération forme le caractère dominant de toutes les chroniques de l'antiquité. S'il y a en effet une opinion généralement répandue chez les races assez civilisées pour avoir laissé des monuments écrits, c'est que chacune d'elles forme un peuple à part, bien distinct et supérieur à tous les autres; le seul peuple digne de ce nom, le reste étant compris sous la dénomination commune de *Barbares*. Vous trouvez cette haute idée de soi chez les Romains, chez les Grecs et dans tout l'Orient; et comme toutes les croyances universelles, elle repose sur un fondement respectable et vrai, puisqu'elle a son origine dans la rupture que la première chute avait produite entre les hommes, par suite de leur rupture avec Dieu, et sa manifestation réelle dans l'élection et la conduite privilégiées du peuple juif.

Un des effets les plus frappants du Christianisme fut de renverser ce principe d'égoïsme, ou plutôt de le ramener à sa vraie forme, en consacrant à la fois la libre existence et les rapports réciproques des individus dans la famille, des familles dans l'état et des divers états ou nations dans la grande famille humaine.

Les conclusions de M. Thierry ne s'arrêtent point au fait originel d'un *type moral*; elles s'étendent à la durée, à la persistance de ce type qui marque chaque grande division de l'humanité d'un signe toujours vivant et indélébile. « Si véritablement, dit-il à la dernière page de son *introduction*, donnant une forme conditionnelle à ce qu'il affirme ailleurs plus distinctement; si véritablement, malgré toutes les diversités de temps, de lieux, de mélanges, les caractères physiques des races persévèrent et se conservent plus ou moins purs, suivant les lois que les sciences peuvent déterminer; si pareillement les caractères moraux de ces races résistent aux plus violentes révolutions sociales, se laissent bien modifier, mais jamais effacer ni par la puissance des institutions, ni par le développement progressif de l'intelligence; si en un mot il existe une individualité permanente dans les grandes masses de l'espèce humaine, on conçoit quel rôle elle doit jouer dans les événements de ce monde, quelle base nouvelle et solide son étude vient fournir aux travaux d'archéologie, quelle immense carrière elle ouvre à la philosophie de l'histoire! » Ce

dernier mot semble écrit là pour la première et unique fois, afin qu'on sache bien que les lignes précédentes résument l'ensemble des résultats scientifiques et moraux du travail de M. Thierry. Quant à son opinion en elle-même, nous déclarons d'abord écarter toute interprétation qui lui donnerait un sens *fataliste*, ainsi qu'on pourrait l'inférer peut-être de certaines expressions et de l'appui demandé par l'auteur au système physiologique du docteur Edwards (1). Mais en la prenant du côté orthodoxe, et comme énonçant seulement la *permanence des types nationaux*, nous croyons qu'elle donne lieu à un des plus grands problèmes historiques, problème insoluble en dehors du point de vue chrétien.

Qu'on veuille en effet considérer l'ensemble de l'*Histoire universelle* et comparer les siècles antérieurs au Christianisme à ceux qui sont venus après. Est-il vrai qu'avant J.-C., le type individuel de chaque peuple, son esprit national, ce qui constitue son existence propre, fût ineffaçable et *résistât aux plus violentes révolutions*? Ou tout au moins, en accordant que ces types existassent en germe, ainsi que nous le croyons, peut-on dire qu'ils eussent une influence décisive et irrésistible sur la constitution des états, leur durée, leur indépendance?

Laissez la Chine, nation à part, sur laquelle nous reviendrons, et tenez compte seulement de ce qui faisait quelque bruit dans le monde, de ce qui vivait et se mouvait.

L'Assyrie, la Perse, la Grèce, Rome se succèdent et s'absorbent avec un fracas semblable au cataclysme des époques génésiaques. L'Égypte elle-même, avec ses seize cents ans d'existence, plutôt nominale que réelle, l'Égypte au temps des Ptolémées, ne ressemble guère à l'Égypte des Pharaons. Si vous regardez d'un autre côté, le Nord et l'Occident apparaissent comme une large voie, où les populations se pressent et s'agitent, en attendant le signal qui va les convoquer au partage de l'empire romain.

Tel est le spectacle qu'offre l'ancien monde jusqu'à ce qu'il ait entendu la parole évangélique. Dès ce moment tout change, tout devient stable et pacifique; les *familles des nations* cessent de s'entre-détruire; elles se rapprochent, vivent et se perfectionnent ensemble,

(1) Le système du docteur Edwards, qui est une sorte d'histoire naturelle des races humaines, peut servir beaucoup à la classification des peuples d'après leurs origines, pourvu surtout qu'on n'en abuse point, comme on a fait de systèmes analogues appliqués aux individus, et qu'on ne fasse point dépendre le génie et la destinée des nations, de certains signes physiologiques, *bosses* ou autres.

sans qu'aucune périsse désormais, afin que le Christ puisse dire aussi des peuples qui lui ont été donnés en héritage : *non perdidit ex eis quemquam*. Qu'on nomme un seul peuple chrétien qui ait péri, ainsi qu'ont péri les plus puissantes nationalités de l'antiquité ! on pourra l'opprimer, le soumettre au joug, le disperser, diviser son territoire ; mais l'esprit national subsiste toujours et reparait au temps fixé. Il semblerait que le Christianisme a fait participer les races qui croient en lui à l'indestructibilité miraculeuse promise aux Israélites, en récompense de la foi de leur père, qui fut aussi le père des croyans. Voyez d'un autre côté, et pour contre-épreuve, ce que sont devenues les contrées où la foi chrétienne s'est éteinte, la Grèce, l'Asie mineure, l'Afrique ; voyez encore l'islamisme, cette civilisation brillante de tout l'éclat de la victoire, de la science et des arts, douée dès l'origine d'une si grande énergie, et qui, passant presque sans intermédiaire de la jeunesse à la caducité, expire aujourd'hui dans les murs de Constantinople et d'Alexandrie, témoins de tant de vicissitudes sociales.

Il y a donc dans l'histoire deux époques renfermant des différences radicales, de véritables oppositions qui empêchent de les comprendre sous la même loi. D'une part, tendance à s'isoler, à tout concentrer en soi et impossibilité de rien conserver ; de l'autre, au contraire, tendance à s'unir, à s'aider, à vivre ensemble chacun de sa vie propre et personnelle. Or un tel changement de direction dans la marche des sociétés humaines n'est pas moins indépendant des causes naturelles que ne serait une déviation générale des sphères célestes. La raison demeure inhabile à en fournir l'explication par elle seule ; mais si on veut considérer l'histoire à la lumière de la révélation chrétienne, l'énigme s'éclaircit : puisqu'il n'est rien de plus conforme à la foi aussi bien qu'à la raison que d'étendre, par voie de conséquence, à l'ordre extérieur et politique, une partie des résultats produits par la rédemption du Christ dans l'ordre purement spirituel.

Nous croyons superflu d'énumérer au long ces admirables conséquences qui découlent du dogme de la rédemption ou de la *restauration universelle des choses dans la personne du Sauveur* (1), et qui s'expriment en général par la substitution d'un régime de paix, d'ordre, d'amour, à un état de guerre et de perturbation.

Cette immense influence du fait chrétien, sur les destinées temporelles du monde, n'est plus méconnue par les esprits éclairés : tous s'accor-

dent à le considérer comme un pivot autour duquel tourne l'humanité, bien que par un inconcevable aveuglement, tous ne puissent l'apercevoir à la hauteur de l'orthodoxie catholique. Et si M. Am. Thierry n'en a tenu aucun compte, son excuse, peut-on dire, est dans la nature même de son travail ; il a cru peut-être que l'*Histoire des Gaulois*, s'arrêtant à la réduction de la Gaule en province romaine, était en dehors de l'action des idées chrétiennes. Et toutefois, combien de pages pourrions-nous citer où l'absence de ces idées se fait malheureusement sentir, où elles viennent se présenter à l'esprit du lecteur d'autant plus vivement qu'elles sont moins examinées : citons un exemple.

Quelque sujet qu'on traite aujourd'hui et de quelque manière qu'on l'envisage, il se renoue au fond une question inévitable, contagieuse, qui échauffe les plus froids et provoque la discussion : c'est la question du *progrès*. M. Thierry n'a pu se défendre de son attouchement ; il a d'abord signalé une marche progressive dans la constitution politique des Gaulois, dans le passage de l'absolutisme hiératique à l'aristocratie militaire, et de celle-ci à une sorte d'état républicain et fédératif. A côté de ce développement extérieur, il a essayé de découvrir un perfectionnement analogue dans la vie intime de la nation, dans sa religion, ses croyances, ses mœurs publiques et privées. Mais ici les faits résistent et parlent plutôt en faveur de l'opinion contraire. La religion druidique, qui offrait dès l'origine quelques précieux restes de traditions primitives, en avait complètement perdu la trace et n'était plus qu'un amas de grossières superstitions. Le dogme de l'immortalité de l'âme avait fait place à celui de la *métempsycose* ; des spéculations philosophiques d'une nature élevée aux pratiques de la divination et de la magie. Quant aux mœurs, on trouverait difficilement des marques d'amélioration. La mort était au fond de toutes les lois, de toutes les coutumes, de tous les actes de religion : le magistrat ou *vergobret* avait droit de vie et de mort sur tous les citoyens, le père sur ses enfans, le mari sur la femme. On immolait des hommes pour apaiser les dieux, pour connaître l'avenir, pour se guérir d'une maladie, pour détourner un mauvais présage. Les formes de ces sacrifices humains étaient aussi variées que barbares. Nous ignorons sur quoi se fonde M. Thierry pour avancer que ces atrocités avaient cessé vers le second siècle avant l'ère chrétienne : César en parle comme les ayant trouvées existantes et en pleine vigueur, il suffit de lire le sixième livre de la *Guerre des Gaules*.

Or tout ceci ne saurait favoriser l'opinion

(1) *Instaurare omnia in Christo, sive que in cœlis, sive que in terra sunt*. S. Paul.

d'un progrès dans les mœurs ni dans les intelligences ; mais remarquez en revanche que, s'il est embarrassant, pour ne pas dire impossible, d'expliquer, à l'aide de la raison seule, une semblable discordance, cette opposition même sert à rattacher la nation gauloise au système général des peuples antérieurs au Christianisme. Chez tous ces peuples, en effet, on peut reconnaître deux directions en sens contraire : l'une en avant qui tient aux formes extérieures de l'état, aux modes d'administration, à l'industrie, au commerce, aux arts, et encore à une certaine partie de la législation ; en un mot, à tout ce qui fait les nations *policiées et polies* plutôt que *civilisées*. Mais en ce qui concerne la vraie civilisation, la vraie liberté, l'humanité des riches et puissans, le bien-être du plus grand nombre, il y a plutôt décadence et rétrogradation. Cette double marche qu'on ne saurait contester a été l'objet de judicieuses observations de la part d'un des professeurs de l'*Université catholique* (1), et il lui appartient à tous égards de les développer à fond. Qu'il nous soit permis seulement, pour en faire pressentir la justesse, d'en essayer l'application à un seul fait historique, au fait de l'*esclavage*, que son importance et son universalité rendent très propre à une semblable expérience.

En étudiant les diverses législations de l'antiquité, on trouve une suite de dispositions ayant pour but d'améliorer le sort des esclaves et d'en diminuer le nombre. La loi romaine est surtout remarquable par la faveur toujours croissante accordée aux affranchissemens et par l'adoucissement des peines portées contre les esclaves. Or comment concilier cette tendance avec les témoignages si formels et si nombreux qui nous montrent l'esclavage augmentant selon une proportion effrayante, et tombant chaque jour dans un état plus cruel et plus infime. Certains partisans de la perfectibilité indéfinie de l'espèce humaine ont voulu, nous le savons, nier cette aggravation du mal et lui substituer un système d'après lequel la servitude ayant succédé à l'anthropophagie serait un véritable progrès, d'après lequel encore l'esclave, passant tour à tour au rang de propriété utile, d'instrument de travail, de bête de somme, aurait enfin conquis sa place parmi les hommes par la seule énergie de sa nature et le seul bienfait de la philanthropie. Malheureusement (pour le système en question) l'histoire n'atteste rien de semblable. Soit que nous nous en rapportions aux monumens sacrés de l'époque patriarcale, soit que nous consultions les annales des autres peuples, nous voyons partout le sort des esclaves

relativement doux et supportable : ils sont employés à la guerre, à la culture, à des travaux d'utilité générale, peu ménagés, accablés, si l'on veut, mais conservant quelque chose d'humain ; et à tout prendre, ayant une condition bien préférable à celle que leur réservait la civilisation grecque et romaine. Au surplus, en rapportant l'origine de l'esclavage au motif de la faim, au besoin de s'entre-dévorer, on pourrait contester encore qu'il y eût progrès, lorsqu'on voit à Rome les esclaves, placés par l'opinion publique au dessous de la chair des boucheries, servant à nourrir les animaux de pur agrément, les poissons des lacs, les lions du Cirque ; ou bien encore, destinés à s'entreégorger non plus pour repaître des faméliques, mais pour désennuyer les cannibales de la ville éternelle.

Ce n'est point à nous, ainsi que nous l'avons dit plus haut, d'exposer les causes et les lois de cette mystérieuse divergence. Ce qu'il importe seulement de constater ici, c'est la transformation opérée par le Christianisme, qui nulle part n'est plus merveilleuse qu'à l'endroit de l'abolition de l'esclavage. A mesure que l'Évangile étend son empire, cette plaie, inguérissable jusqu'alors, disparaît du droit naturel, du droit civil, du droit *des gens* ; et comme la religion chrétienne a pu seule opérer ce prodige par la vertu de sa morale divine, seule elle en indique une haute explication dans la profondeur de deux de ses dogmes fondamentaux : la chute de l'homme et sa réhabilitation. Car si, comme la foi nous l'enseigne, l'homme devenu, par la faute originelle, esclave du péché, est aussitôt tombé sous la *loi de servitude* ; et si encore la rédemption du Christ a eu pour effet de rétablir la *dignité de la substance humaine*, d'effacer l'antique sentence et d'abroger cette loi de servitude pour lui substituer la *liberté des enfans de Dieu* ; pourquoi ces deux grands événemens de l'ordre surnaturel, qui ont eu dans la société des esprits des conséquences d'une si haute importance, n'en eussent-ils point produit d'analogues dans l'ordre inférieur des sociétés temporelles et terrestres ? Aussi, loin de blâmer les essais qui auraient pour but de rattacher la liberté politique et civile à la liberté spirituelle obtenue au prix du sang du Sauveur, nous croyons qu'il serait utile d'insister sur leur union, de faire voir, sans jamais s'écarter de la pureté dogmatique, ni du respect dû aux mystères, que ces deux libertés se touchent, ou plutôt n'en font qu'une seule à deux différens degrés et sous deux formes différens. Il deviendrait alors plus facile de déterminer la vraie notion de la liberté : de discerner, à la lueur de la doctrine

(1) *Univ. Cathol.*, décembre 1836, p. 405.

apostolique, la liberté bonne et sainte de cette fausse liberté prêchée par des hommes esclaves de la corruption (1), qui n'est qu'un voile dont se couvre la malice (2), et de démontrer que l'essence de la liberté consiste, avant tout, dans la sujétion de l'homme à Dieu. Car, selon la même doctrine, ceux qui se prétendent indépendants de toute autorité, ou, comme parle saint Paul, *libres de la loi de justice* (3), sont par là même victimes du plus honteux esclavage : tandis que la soumission à cette loi nous met dans la voie du véritable affranchissement, lequel aura sa perfection, alors seulement que la créature, délivrée de la servitude de la corruption, entrera en possession de la liberté de la gloire (4).

C'est ainsi que les dogmes proposés à notre foi jettent une vive lumière sur la science et l'histoire des sociétés humaines. Sans doute on ne peut dire que tout soit éclairci pour nos faibles yeux, il reste encore des obscurités, des anomalies qu'on ne saurait toujours ramener à une loi inflexible, mais dont l'enseignement catholique donne encore le mot en proclamant le concours de la libre action de l'homme avec celui de la Providence et le combat incessant de la grâce contre la nature corrompue.

Pour finir par une dernière considération qui nous ramène à notre sujet, reportons un moment nos regards sur le spectacle du monde ancien. Au centre, une succession d'empires puissans qui vont s'agrandissant comme des cercles concentriques au sein d'une vaste mer, afin qu'à l'avènement du Messie la majorité des hommes, réunie sous un seul sceptre, soit prête à recevoir le nouveau roi ; aux extrémités, un cercle de nations paraissant, au premier coup d'œil, échapper entièrement à la direction commune, mais non moins curieuses à suivre dans les voies par où elles reviennent au plan primitif.

En premier lieu, la Chine est isolée au fond de l'orient, comme une preuve toujours subsistante de ce que peuvent seules, sans la foi au médiateur, les circonstances extérieures les plus favorables à la civilisation. Tout ce que l'on regarde comme mobile et moyen de développement social, est en Chine dès les temps les plus reculés ; population innombrable, territoire non moins fertile qu'étendu ; industrie, canalisation générale, possession immémoriale de plu-

sieurs agens dans la découverte fait la gloire de nos siècles modernes ; centralisation dans le gouvernement, uniformité dans l'administration, distribution des charges selon les lumières et les capacités... De quoi tout cela a-t-il servi au peuple chinois et au genre humain ? Si, à cette heure, l'empire disparaissait, englouti dans les flots de sa mer Jaune, l'équilibre du globe pourrait bien être troublé ; mais le monde moral en ressentirait-il le contre-coup ?

Il n'en serait point ainsi de la moindre parcelle de notre occident. Voyez à l'autre bout de l'hémisphère cet étroit espace de terre, qui fut jadis la Gaule, placé, ce semble, par une bizarre symétrie, à l'opposite du céleste empire. Ici tout est action, mouvement, progrès. Ce type se manifeste à la première apparition de la race gauloise. Une impulsion soudaine l'emporte vers l'orient : on dirait qu'elle veut l'envahir à son tour. « Ses courses embrassent l'Europe, l'Asie et l'Afrique ; son nom est écrit avec terreur dans les annales de presque tous les peuples. Elle brûle Rome ; elle enlève la Macédoine aux vieilles phalanges d'Alexandre, force les Thermopyles et pille Delphes ; puis elle va planter ses tentes sur les ruines de l'ancienne Troie, aux bords du Sangarus et à ceux du Nil ; elle assiège Carthage, menace Memphis, compte parmi ses tributaires les plus puissans monarques de l'orient ; à deux reprises, elle fonde dans la haute Italie un grand empire, et elle élève au sein de la Phrygie cet autre empire des Galates qui domina long-temps toute l'Asie mineure (1). » Mais pour que cette vigueur, cette exubérance de vie prennent un cours utile et régulier, il faut que la Gaule entre dans le mouvement commun ; il faut qu'elle passe par les mains de Rome chargée de l'assimilation universelle. Alors a lieu la conquête romaine dont la fin coïncide avec celle de l'ancien monde et l'établissement de l'ère chrétienne. Les choses changent de face et les figures font place à la réalité. Rome, reine des nations, ayant achevé sa tâche matérielle, entreprend l'œuvre de l'esprit et de la grâce. La première conquête à peine terminée, une seconde commence, non plus par les armes, mais par la parole ; non par la violence, mais par le martyre. La première conquête des Gaules avait été consommée en un siècle : celle-ci dura plus long-temps, car elle était d'une bien autre importance ; en revanche, elle ne coûta d'autre sang que celui des vainqueurs. Enfin la Gaule devenue la France, devenue chrétienne, prend sous Charlemagne l'initiative du progrès européen et chrétien. Son ancien esprit d'invasion

(1) 2^e Épît. de S. Pierre, 2-19.

(2) 1^{re} Épît. de S. Pierre, 1-16.

(3) *Liberi justitiæ*, Rom. 6-20.

(4) *Quia et ipsa creatura liberabitur a servitute corruptionis, in libertatem gloria filiorum Dei*, ib. 8-21.

(1) *Hist. des Gaulois*, t. I, introduct.

se change en un esprit d'influence intellectuelle et morale ; ses guerres mêmes, ses plus héroïques expéditions ont éminemment ce caractère : et presque toujours, sans profit matériel pour le pays, elles servent puissamment à la propagation des idées. Dans tout le moyen âge, et depuis, la France paraît à l'occident comme un réflecteur éclatant qui ne cesse de rassembler à son foyer et de renvoyer en tout sens les rayons partis de divers points de la chrétienté ; à elle appartient la prérogative d'échauffer et de répandre cet esprit de prosélytisme religieux et social qui ne connaît point de limites dans le temps ni dans l'espace, qui agit à la fois sur tous les points du globe, presse l'Afrique et l'Asie, et finira par triompher de l'inertie orientale.

Car de même que les physiciens reconnaissent vers le nord un pôle magnétique, centre de forces attractives auxquelles la science attribue chaque jour des propriétés nouvelles et une action toujours plus grande sur le système des corps ; de même, il y a dans le monde invisible un aimant surnaturel vers lequel se tournent les intelligences, et d'où rayonnent incessamment des courans de lumière, de chaleur, de vie dont il serait plus que téméraire de vouloir mesurer les résultats futurs. Or ce point culminant quel est-il aux yeux de la philosophie comme de l'histoire, de la raison comme de la foi ? Quel autre peut-il être, sinon

le Christianisme, ce pôle divin, dit F. Schlegel, placé au milieu du temps, et d'où part la délivrance et le salut de la nature humaine.... « Si l'on retire, dit-il encore, et nous concluons par ces éloquents paroles, si l'on retire ce centre divin du milieu de l'histoire, on la dissout, on lui enlève son ciment, sa liaison intérieure ; celle-ci ne reposant que sur la nouvelle manifestation de la puissance de Dieu qui apparut dans le point de culmination entre les temps antiques et les temps modernes, et sur la confiance en Dieu pour les temps à venir et jusqu'à la fin des siècles. Car bien que je regarde comme en dehors de l'Histoire les efforts pour expliquer, développer et déterminer la nature de cette puissance et cette attente, c'est cependant la foi en elles qui donne le fondement et la clef de tout l'édifice ; sans elles l'histoire entière de l'univers ne serait autre chose qu'une énigme sans mot, qu'un labyrinthe sans issue, qu'un grand amas de ruines, de décombres, de fragmens d'un édifice inachevé ; enfin, qu'une grande tragédie de l'humanité qui, dans ce cas, n'aurait pas de but à poursuivre, ni de résultats à espérer (1). »

ALEXIS COMBEGUILLE.

(1) F. Schlegel, Philosophie de l'Hist., t. II, p. 10, traduit. de M. l'abbé Lechat.

BULLETINS BIBLIOGRAPHIQUES.

Examen des questions scientifiques de l'âge du monde, de la pluralité des espèces humaines, de l'organologie, du matérialisme et autres, considérées par rapport aux croyances chrétiennes, par M. FORCIGNON, prêtre du diocèse de Moulins (1).

Suite.

Ce mélange remarquable de genres vivans et de genres éteints, se rencontre aussi d'après M. Meyer à Friedrichsgemünd et à Eppelsheim dans la Hesse. M. Murchison en Bavière, M. Meisner, professeur à Berne, et en France M. Marcel de Serres ont fait des remarques analogues.

Aussi, selon l'assertion de l'auteur qui sera faci-

(1) Paris, Debécourt, rue des Saints-Pères 69 ; Moulins, Desrosiers ; un volume in-8°, prix 6 fr. 50.

lement admise après la critique, « Personne ne croit « plus aux irruptions de la mer. Ce système depuis « quelques années a perdu toute autorité dans la « science pour ceux qui la cultivent et la font mar- « cher ! Ce n'est plus que hors de l'enceinte de « celle-ci que, protégé par la célébrité de son au- « teur, il a conservé son crédit sur les personnes « qui ont gardé le souvenir de son ancien règne et « qui sont restées là. »

Tel est le sort qu'ont dû subir les idées du plus illustre géologue, qu'il n'avait du reste présentées qu'avec réserve, les soumettant aux résultats des travaux ultérieurs. Quant aux conséquences extrêmes qu'on voulait en déduire, elles disparaissaient avec le système, et cependant c'était avec elles que certaines opinions prétendaient ébranler les fondemens du christianisme. Quel mécompte ! après de

semblables illusions à Dieu ne plaise que nous nous abandonnions à des paroles amères, et qu'oubliant la faiblesse de sa nature, nous voulions reprocher à l'esprit humain des erreurs si promptement et si complètement renversées. Constatons pourtant que c'est à lui une grande témérité que de s'en prendre avec des armes si fragiles, à la puissance des vérités religieuses, que de prétendre élever contre elles des édifices qui défilent la foudre et qu'un rayon de lumière descendu du ciel anéantit.

Les sciences physiques, nous aimons à le reconnaître, peuvent s'élever jusqu'à ces régions où l'homme examine les motifs de son culte et la raison de ses devoirs envers Dieu. Il appartient à une haute conception de saisir les anneaux de cette chaîne non interrompue qui tient les choses de cet univers avec les vérités morales, et de pouvoir élever jusqu'à la sphère de la philosophie ce qui semblait n'être que du domaine des sens; mais vouloir avec quelques faits fugaces, sans généralité, sans certitude, accuser d'imposture la foi des plus beaux génies, les croyances qui remontent au berceau du monde; c'est là évidemment une erreur où ne peuvent tomber les intelligences supérieures que dans ces moments d'hallucination que la passion explique sans pouvoir les justifier.

Dans un premier article, nous avons vu combien l'empire des idées de Cuvier sur les créations successives et les éruptions itératives de la mer avait été de courte durée parmi les savans. La sanction que l'illustre émule d'Aristote et de Plin demandait au temps, pour ces opinions hypothétiques, leur a manqué; elles ont dû s'évanouir devant l'évidence des faits que l'observation recueille à chaque instant, et ne sont plus aux yeux du naturaliste que de séduisantes fictions.

Une autre histoire des révolutions du globe est aujourd'hui accréditée dans l'esprit de la plupart des géologues. Quels que soient les doutes qui pourront s'élever contre son authenticité, on ne peut disconvenir qu'elle ait sur sa devancière une plus grande conformité avec la nature, puisque la manière dont on l'envisage, la fait rentrer dans un ordre de phénomènes connus et en quelque sorte appréciables par les exemples qu'ils nous offrent encore.

M. l'abbé Forichon expose clairement et avec méthode cette théorie nouvelle; ne pouvant entrer dans les développemens précis auxquels il se livre, nous nous bornons à dire, d'après lui, qu'elle se réduit « à ne voir dans les terrains qui composent l'écorce « du globe, que des atterrissemens analogues à ceux « qui se forment encore journellement dans la mer « aux embouchures des fleuves, ou semblables à « ceux qui s'élevèrent dans le lit des rivières et dans « les plaines qu'elles arrosent. En un mot à n'y « voir, ainsi que le disent les géologues modernes, « que les résultats d'un même phénomène, commencé « depuis long-temps et qui se continue tous les « jours. »

Cette manière d'envisager la formation des couches terrestres exclut, comme on voit, toute idée

d'antériorité ou de postériorité dans la création des races des animaux fossiles, puisque ces débris organiques ont été portés dans le sein de la terre par des courans, à des époques dont il est impossible d'assigner la date.

Mais comme il a paru à certains esprits, que le dépôt de ces couches immenses n'avait pu s'effectuer dans l'intervalle des temps historiques, il devenait utile de combattre cette prétention par l'étude même des phénomènes auxquels l'origine de ces couches est attribuée.

C'est avec le secours d'une science profonde et un talent d'exposition remarquable, que M. Forichon remplit cette tâche dans les divers chapitres où il discute les grands phénomènes des atterrissemens des dunes et des volcans. Les hautes et diverses questions dont cette étude lui offre la solution, ont, en raison de leur importance, un intérêt réel que l'auteur a su relever en donnant à la science des formes attrayantes, sans lui faire perdre son caractère d'exactitude et de simplicité. La marche qu'il s'est tracée lui permet de corriger, par une saine critique, des erreurs géographiques très essentielles, et de justifier la traduction des Septante de contresens que des commentateurs, entre autres saint Jérôme, leur avaient faussement attribués, pour n'avoir pas tenu compte des changemens survenus dans la configuration de la mer Rouge, par l'effet des ensablemens.

Toutefois, nous regrettons que ce géologue se soit renfermé, pour la question principale, dans un cercle de preuves purement négatives, se bornant à nous montrer que les théories nouvelles n'opposent aux traditions sacrées aucune contradiction. La facilité avec laquelle on a pressé, dans les derniers temps, les conséquences des faits pour en tirer des résultats erronés, y explique cette réserve qui rend également légitime une autre considération; car, dès que la géologie ne peut fournir aux livres saints des preuves entièrement positives, elle-même ne présentant pas des caractères complets de certitude, il suffisait de constater que la chronologie de Moïse, si bien établie d'ailleurs, était parfaitement conciliable avec les idées que nous avons aujourd'hui sur la structure du globe. Cependant nous pensons qu'indépendamment de tout système, il existe dans le champ de la science des faits reconnus qu'il est permis sans témérité d'invoquer, pour offrir à la Genèse une sorte de sanction, et surtout pour remonter jusqu'à l'époque où nos continents ont été rendus par le Créateur à l'empire de l'homme.

Interrogeons l'astronomie; elle nous apprend que la ligne des équinoxes n'est point fixe sur le plan de l'orbe terrestre; que tous les ans cette ligne décrit régulièrement une petite ère, et qu'il lui faut un temps d'environ vingt-six mille ans pour faire le tour entier de l'écliptique. Si tenant compte de toutes les circonstances, nous cherchons avec Laplace le moment où cette ligne coïncidait avec le grand axe de la courbe, position qu'au premier coup d'œil on prend pour l'origine de son mouvement, on trouve

que cette coïncidence remarquable a eu lieu quatre mille quatre ans avant notre ère, époque où, selon Moïse, Dieu créa le ciel et la terre.

Euler a démontré aux incrédules de son temps, dont il appelle les objections ridicules, qu'en supposant à la famille un accroissement modéré, inférieur même à celui qu'elle dut avoir dans les premiers âges, il suffisait de trois hommes et de trois femmes, au temps des fils de Noé, pour expliquer d'une manière très satisfaisante la population actuelle du globe; si l'on donne à la terre une antiquité beaucoup plus grande que celle des temps historiques, et qu'on veuille nous la faire regarder comme fertile et peuplée bien avant que nous le croyons, il faudra admettre, à l'époque de Noé, une population déjà considérable. Comment rendre compte alors de la population actuelle! Ceux qui, en refusant leur assentiment à la chronologie sacrée, se sont plu à exagérer l'âge du monde, doivent être ici dans un embarras d'autant plus naturel, qu'ils trouvent dans leur exagération la preuve de la fausseté de leur opinion.

Mais consultons la géologie elle-même et voyons si, malgré tout système contraire, les faits ne viennent pas appuyer les traditions bibliques dans leurs points les plus essentiels. Les eaux des rivières, celles de la mer tendent à dresser leur cours, et si des terrains meubles se trouvent sur leur direction, elles exercent contre eux une action érosive qui doit nécessairement se terminer, mais qui dans beaucoup de localités subsiste encore. Ces terrains ainsi usés par les courans se nomment des *falaises*. Leurs progrès se manifestent vers la plus ou moins grande étendue d'un sol horizontal situé à l'opposite et que les eaux en se déplaçant ont laissé à sec. Les habitans du lieu peuvent ordinairement indiquer l'accroissement de la falaise pendant un certain nombre d'années. Dans ce cas, qu'il compare cet effet produit dans un temps connu, avec la distance du premier point d'attaque manifestée par le sol horizontal à l'opposite, et on s'étonnera bien vite que des géologues aient voulu donner à nos continents une ancienneté immémoriale.

On sait que les *dunes* sont des monticules de sable, que l'action réunie des marées et des vagues jette dans les lieux où la côte est basse, sur les plages occidentales des continents. Poussées par les vents qui en balayent la surface opposée à la mer pour emporter le sable sur l'autre versant, ces collines s'avancent d'une marche lente mais régulière vers l'intérieur des terres, portant partout la dévastation et engloutissant tout ce qui s'oppose à leur passage. *Brémontier*, qui, en 1790, avait étudié celles du département des Landes, dans un mémoire cité par M. Forichon, et publié en 1835 par l'administration des ponts et chaussées, évalue leur marche annuelle à soixante pieds dans certains points, et soixante-douze dans certains autres. Il résulte de ses calculs fondés sur l'étendue actuelle de ces dunes, qu'il y a quatre mille deux cent dix-huit ans qu'elles ont dû commencer à se former, ce qui con-

corde admirablement avec l'époque du déluge mosaïque.

Sur toutes les côtes où se forment des attérissemens, partout où les terres gagnent sur la mer par ses opérations et celles des rivières, il est très aisé, dit *Deluc*, de tracer les confins originels des continents auxquels les nouvelles terres ont été ajoutées, et s'il y a dans leur étendue quelque monument des hommes, ou quelque circonstance mentionnée dans les archives qui détermine l'état des choses à une certaine époque, le rapport des progrès depuis ce point connu avec ce qui avait été produit auparavant, fournit une donnée réelle de chronologie. Cet illustre géologue, le plus savant interprète des accidens que la terre présente à sa surface, ajoute : « J'ai fait la même observation sur bien des côtes, et le résultat a été toujours le même. Toutes ces pièces de rapport ont commencé à se former dans le même temps, et leurs différences, soit en étendue, soit quant à la rapidité du progrès, peuvent toujours être expliquées par la combinaison du degré de profondeur de la mer auprès de la côte, de la situation de celle-ci, et de la quantité des sédimens déposés par les rivières. »

Ainsi c'est toujours à la même époque qu'a dû commencer cette sorte de phénomènes, et cette époque est d'une date qui ne surpasse pas celle du déluge : donc nos continents actuels ne dépassent pas cette limite.

On pourrait présenter encore plusieurs autres chronomètres naturels en comparant les effets de causes aujourd'hui agissantes avec ceux qu'elles ont produits depuis qu'elles ont commencé d'agir. On verrait que nos escarpemens actuels ont commencé à s'ébouler, que notre végétation a commencé à s'étendre et à produire du terreau, que nos fleuves ont commencé à déposer leurs alluvions, toujours dans un temps qui n'est pas plus reculé que celui du déluge et qui est nécessairement le même que celui où nos continents ont pris leur forme actuelle. *Deluc*, *Saussure*, le père *Chrysologue*, dans la *Théorie de la surface actuelle de la terre*, ont fait à ce sujet des remarques très singulières, qu'après une observation bien faite, il est permis de vérifier dans un grand nombre de localités par une simple règle de trois. Voici un exemple de ces observations que nous empruntons aux remarquables *Elémens de Géologie* de M. *Chobard*.

« Depuis le dernier cataclysme, il s'est fait dans
« le fond des vallées secondaires un dépôt d'allu-
« vion composé de sables et d'argiles, c'est-à-dire,
« des débris des collines secondaires, entraînés par
« les pluies et répandus çà et là par les crues des
« rivières. Dans la vallée de la Garonne, par exem-
« ple, ce dépôt d'alluvion reposant sur le gravier
« du fond des vallées (diluvions de *Buckland*, li-
« mon d'attérissement de *Cuvier* et de *Brongniart*)
« varie entre quinze et vingt-deux pieds d'épais-
« seur aux environs des lieux habités; c'est-à-dire,
« que la moyenne de cette épaisseur est de dix-huit
« pieds, ce dont il est fort aisé de s'assurer au

« moyen de creux que l'on y pratique tous les jours
 « pour faire des puits; car on trouve l'eau dès que
 « l'on a atteint la couche de gravier sur laquelle il
 « repose. Or, à Agen, sur le sol de l'antique *Agen-*
 « *num*, depuis la superficie du terrain jusqu'à la
 « couche de charbon provenant de l'incendie de
 « cette cité par les Normands au dixième siècle,
 « l'épaisseur de l'alluvion est de trois pieds et demi
 « ou environ; du même point de départ jusqu'aux
 « ouvrages des Romains du haut empire, tels que
 « le pavé des rues de la cité antique et les carré-
 « mens en mosaïque faits avec du marbre noir et
 « blanc seulement, l'épaisseur est d'environ huit à
 « neuf pieds. Il suit de là, premièrement, que dans
 « le bassin de la Garonne, l'accroissement en épais-
 « seur de l'alluvion est de quatre à cinq pieds pour
 « chaque mille ans; secondement, que depuis le
 « dernier cataclysme auquel appartiennent les gra-
 « viers du fond des vallées jusqu'aux Romains du
 « haut empire, il faut compter deux mille ans,
 « jusqu'aux invasions des Normands trois mille, et
 « jusqu'à nos jours environ quatre mille, ce qui
 « concorde parfaitement avec la chronologie. »

Ces résultats imprévus ont été, en raison de leur simplicité, jugés graves par la philosophie matérialiste qui a cherché à en diminuer la valeur, en demandant à la nature des documens contraires. Ainsi on a prétendu que les mines de l'île d'Elbe, à en juger par leurs déblais, ont dû être exploitées depuis plus de quarante mille ans. Des observations ultérieures ont fait raison de cette évaluation et réduisent cet intervalle à un peu plus de cinq mille ans, encore en supposant que les anciens n'exploitaient chaque année que le quart de ce qu'on exploite maintenant. D'ailleurs l'usage du fer n'est pas très ancien parmi les peuples du midi de l'Europe. Du temps des Romains ce métal était à peine employé; leurs armes étaient de cuivre allié à l'étain. Les Grecs paraissent s'en être encore moins servi. On peut voir dans Homère qu'ils regardaient une boule de fer comme un objet rare et précieux. Si les mines de l'île d'Elbe eussent été en exploitation il y a seulement quatre mille ans, comment le fer aurait-il été si peu connu dans l'antiquité?

Il est bien évident aussi que, pour estimer l'âge de la terre, on ne peut pas comparer, ainsi qu'on le fait encore dans des ouvrages qu'on cherche à rendre populaires, les alluvions que certains fleuves (le Nil entre autres) déposent sur leurs rives pendant une partie de l'année seulement, avec les sédiments que ces mêmes fleuves abandonnent à chaque instant à leur embouchure, pour former des continents quelquefois très vastes. De pareilles erreurs amènent dans les résultats des différences notables propres à ébranler la foi de certains esprits forts qui les prennent mal à propos pour des objections sérieuses, et dont ils s'autorisent ensuite pour ne croire ni à l'Écriture, ni même à Dieu. L'Écriture est fort au dessus de ces sortes d'attaques, comme aussi de la chronométrie naturelle dont nous venons en partie de dérouler le tableau. Sans ce se-

ours les antiques livres des juifs et des chrétiens, expression la plus sublime de l'éternelle vérité, sont devenus l'objet de la vénération de bien des peuples et de bien des siècles; et comme les objections qu'on leur a faites dans les derniers temps, ne reposent que sur des observations incomplètes ou des opinions individuelles, elles sont d'une mince valeur et ne méritent pas la confiance des esprits justes. En citant des phénomènes physiques en harmonie avec la Bible, nous avions seulement un but, c'était de montrer que si, au milieu des nuages qui couvrent encore la géologie, l'erreur a trouvé peu de circonstances dont elle ait cherché à tirer parti contre la doctrine chrétienne, et qui ont dû successivement s'évanouir, la science au contraire présente plusieurs faits probables, capables de confirmer dans leur foi les intelligences sages et religieuses.

La suite à un prochain numéro.

Les grands Cordeliers de Lyon ou l'Église et le couvent de saint Bonaventure, depuis leur fondation jusqu'à nos jours; par l'abbé L. A. PAVY (1).

Les Cordeliers de l'Observance à Lyon, ou l'Église et le couvent de ce nom, depuis leur fondation jusqu'à nos jours; par l'abbé L. A. PAVY (2).

L'Église primatiale de Saint-Jean et son Chapitre, esquisse historique; par M. l'abbé JACQUES (3).

C'est avec une véritable satisfaction que nous avons pris connaissance des trois ouvrages dont nous venons de citer les titres, et qui nous ont montré que le clergé commençait enfin à s'occuper de cet admirable patrimoine, de l'archéologie chrétienne, qu'il a trop long-temps négligé. N'est-il pas en effet déplorable de voir ces monumens sublimes de la foi de nos aïeux et de leurs institutions si généreuses, si populaires et si sages, condamnés à l'oubli, même au sein des localités dont ils font le plus bel ornement; tandis que les moindres vestiges de l'antiquité païenne, de la domination romaine, sont conservés, explorés, commentés avec un zèle infatigable, et souvent avec l'érudition la plus fastidieuse, par d'innombrables savans ou académiciens. Il y a des in-quarto sur telle médaille oxidée, sur tel morceau de terre qu'on décore du nom de camp de César; et l'on cherche en vain une description raisonnée de la plupart de nos plus belles cathédrales. Si le voyageur chrétien, ému à l'aspect de tant de majestueuses beautés, cherche à se procurer sur les lieux un *guide* de la ville

(1) Lyon 1853. Librairie de Sauvignet, Grande rue Mercière; in-8° de 271 pag.

(2) Lyon 1856. Librairie de Sauvignet; in-8° de 85 pag.

(3) Lyon 1857. Chez Pelagaud, Lesne et Crozet; in-8° de 250 pag.

qui les renferme, on lui donnera un volume qui énumérera scrupuleusement toutes les raffineries, les savonneries, les fabriques de noir animal de l'endroit, mais où il trouvera à peine quelques mots incomplets et souvent entremêlés des plus grossières erreurs sur les monuments du moyen âge, que le vandalisme des trois derniers siècles a laissés debout. Il est vrai que, grâce au retour évidemment providentiel des esprits vers l'étude et l'appréciation des siècles où la religion exerçait le plus d'empire, plusieurs écrivains se sont occupés des monuments du moyen âge. Mais le plus souvent ce n'est que comme produits d'art proprement dit, envisagés sous le point de vue purement technique, le plus stérile de tous, et en négligeant le côté historique et symbolique. Depuis la révolution de juillet, le gouvernement a pris avec la sollicitude la plus louable, des mesures pour la conservation de nos monuments nationaux : plusieurs conseils généraux ont suivi l'impulsion qu'il a donnée ; nous avons même un inspecteur général des monuments historiques, M. Mérimée, qui publie de temps à autre les résultats de ses tournées d'inspection. Mais ce n'est pas dans ses écrits que les catholiques doivent chercher une véritable intelligence des œuvres glorieuses de leurs pères ; témoin le jugement que ce fonctionnaire a porté sur le palais des papes à Avignon, peut-être le monument le plus grandiose qui nous soit resté de l'architecture civile des âges catholiques, et que M. Mérimée, avec l'outrecuidance sophistique de son école, déclare ressembler à *la citadelle d'un tyran asiatique, plutôt qu'à la demeure du vicaire d'un Dieu de paix*. Après quoi il enregistre soigneusement toutes les fables relatives à l'inquisition, en les entremêlant d'agréables sarcasmes sur l'habileté des *bourreaux de sa sainteté*. On voit donc qu'il est grand temps que les catholiques se mettent à l'œuvre et que clergé et fidèles se fassent un devoir d'étudier et de faire connaître les édifices sacrés qu'eux seuls peuvent aimer et connaître à fond. Déjà plusieurs prélats ont senti la nécessité de veiller à cette portion si intéressante de leur diocèse ; le savant et pieux M. Bouvier, évêque du Mans, MM. les évêques de Belley et de Rhodéz, ont publié des circulaires pour empêcher qu'on ne dévastât ces précieux débris de l'antiquité chrétienne, par de prétendues restaurations ou d'imprudentes destructions ; en même temps qu'ils enjoignent à leurs curés de recueillir toutes les traditions locales qui ont été depuis Louis XIV l'objet d'un si injuste dédain. Des travaux individuels, quoique trop rares, ont déjà indiqué la voie qu'il faut suivre : M. Gilbert, antiquaire si savant et si modeste, a déjà publié des monographies sur plusieurs des plus belles églises du nord de la France ; celle de Reims est trop incomplète, mais celles d'Amiens, de Chartres, d'Abbeville, de l'abbaye de Saint-Riquier, sont dignes de leur sujet. Voici qu'à cette heure le même esprit se réveille à Lyon ; Lyon, si bien faite pour prendre l'initiative dans ce genre de travaux, et qui, si elle

et la population, a toujours été la première par l'attachement à la foi et le respect de l'antiquité chrétienne.

Dans le premier des ouvrages que nous avons sous les yeux, M. l'abbé Pavy nous a donné l'histoire d'une église qui ne frappe pas d'abord comme étant au nombre des plus importantes de Lyon. Nous lui en savons d'autant plus gré d'avoir consacré son zèle à ce sujet, et nous admirons la patience intelligente avec laquelle il a fouillé dans les chroniques franciscaines et les archives de Lyon, pour en extraire les nombreux renseignements qu'il nous donne sur l'église et le couvent de Saint-Bonaventure. Ce sanctuaire doit sa principale illustration à l'honneur d'avoir recueilli la dépouille mortelle de cet illustre saint (1), digne ami et rival de saint Thomas, une de ces renommées des beaux siècles de l'Église, que l'ingrate postérité a laissée s'éclipser. M. Pavy nous donne une description assez détaillée de la construction de l'église, de ses diverses vicissitudes et de son état actuel ; nous eussions désiré un peu plus de précision dans les expressions dont il se sert, mais nous sentons l'extrême difficulté qu'on éprouve à parler de l'architecture chrétienne dans une langue qui semble n'avoir conservé que la terminologie de l'art païen, et où le peu d'écrivains qui s'occupent de ces matières ne sont pas encore d'accord entre eux sur la désignation des parties les plus essentielles. Nous apprenons que Simon de Pavie, médecin de Louis XI, alongea à ses frais cette église, de manière à la rendre la plus grande de Lyon après la métropole, noble emploi d'une fortune née de cette bonne et vraie science, qui n'avait pas encore répudié la foi. M. Pavy trace un tableau éloquent de la vie religieuse, si indignement calomniée par la prétendue philosophie de nos pères ; il cite une foule de traits authentiques qui font assez l'éloge de la générosité inépuisable des humbles habitants du cloître de Saint-Bonaventure, surtout en 1351, lorsque l'établissement de l'aumône générale à laquelle ils eurent tant de part, empêcha l'explosion d'un de ces soulèvements de la misère, qui depuis que la force souveraine de la charité chrétienne était étouffée, n'ont que trop ravagé la malheureuse ville de Lyon. Il décrit ensuite les violences sanguinaires et le vandalisme des Huguenots en 1565, époque où la maison des Cordeliers eut la gloire de fournir un martyr à l'Église, dans la personne du gardien Jacques Gaiète. A ces ravages, devaient succéder ceux plus cruels encore de la révolution ; le couvent y succomba, et son emplacement est aujourd'hui occupé par des maisons particulières, dans l'une desquelles l'auteur a eu le bonheur de retrouver la cellule habitée par saint Bonaventure. Il se propose de consacrer cette découverte si heureuse pour Lyon, par une inscription dont nous voudrions voir disparaître ce titre de *Divus* donné au saint, titre qui n'a été introduit qu'avec le goût exagéré de l'antique, qui rappelle

(1) Mort à Lyon, en 1274.

trop les honteuses apothéoses décrétées par le sénat romain, et qui dans aucun cas ne saurait convenir à un saint du moyen âge. Après la description historique du monument, et le récit des curieuses assemblées électorales qui eurent lieu en 1789 dans l'église même, M. Pavy nous donne des notes biographiques sur les religieux les plus célèbres du monastère, en commençant par le grand saint qui lui a donné son nom : il termine son volume par une narration des événemens d'avril 1834, dont le centre, pour ainsi dire, était l'église de Saint-Bonaventure, et qui se passèrent sous les yeux de l'auteur. Cette narration se recommande autant par l'intérêt du sujet que par l'esprit de modération et d'impartialité chrétienne qui l'anime.

Le second opuscule de M. l'abbé Pavy traite également d'un sujet franciscain. *L'Observance* est le nom d'un ancien convent de Lyon, possédé par des religieux franciscains, dits *Observantins*, qui avaient embrassé la grande réforme de 1563. La fondation ne remonte qu'à l'an 1495; elle est due à la piété de Charles VIII et d'Anne de Bretagne, qui avaient tous deux la plus grande confiance dans le F. Jean Bourgeois, premier gardien de ce monastère, et depuis honoré comme bienheureux. « L'Observance, dit M. Pavy, devait être à Lyon « le dernier édifice construit dans le genre gothique; ne fallait-il pas, ce semble, qu'un des derniers rois du moyen âge vint faire chez nous les « funérailles de l'art chrétien. » Cette église et ce monastère existent encore en entier, quoique dévastés par le vandalisme de 1793, et abandonnés : il n'est personne qui, en arrivant à Lyon par le faubourg de Vaise, ne soit frappé par la vue de ce monument, situé peut-être dans la plus heureuse position de la ville, resserré entre la Saône et une colline verdoyante. Il offre dans ses magnifiques fenêtres du chœur et des bas-côtés, dont l'élégante maçonnerie est intacte, quoique tous les vitraux aient été défoncés, un nouvel exemple de cette merveilleuse union de légèreté et de solidité que l'architecture chrétienne a seule pu produire. M. Pavy en fait une bonne et complète description; il relève avec un goût judicieux et malheureusement trop rare de nos jours, la disparate choquante qui existait entre le style primitif de l'Église et les ornemens classiques de la somptueuse chapelle des Lucquois, construite au dix-septième siècle, et regardée autrefois comme un des ornemens de Lyon. L'auteur s'étend un peu trop assurément peut-être sur les inscriptions et les épitaphes que renfermait l'ancienne église; après avoir donné la biographie des principaux religieux, il exprime ses vœux pour la conservation et la restitution au culte d'un monument actuellement sans destination, mais assez bien conservé pour n'exiger aucune restauration coûteuse. « Il y a peu d'années, dit-il, nous n'eussions osé en concevoir la pensée; mais il est permis d'en nourrir l'espoir aujourd'hui que le calme « des esprits, le retour à des pensées plus graves, « une tolérance mieux entendue laissent au catho-

« licisme, à Lyon surtout, le droit de compter sur « de nouveaux succès. »

Pour remplir notre devoir de critiques impartiaux, nous avouons que ce qui manque surtout aux ouvrages que nous venons d'analyser, c'est un style plus simple, plus clair, et quelquefois plus correct. Ce défaut est encore plus sensible dans *l'Église primatiale de Saint-Jean*, par M. l'abbé Jacques, écrivain connu par un très bon travail, intitulé *l'Église considérée dans ses rapports avec la liberté au moyen âge* (Lyon 1853), sur lequel nous reviendrons peut-être un jour. Quant à son Essai sur la métropole de Lyon, l'auteur lui-même le qualifie de partie détachée d'un ouvrage plus vaste sur le diocèse de Lyon. Nous ne pouvons que l'encourager à terminer cet ouvrage annoncé, et à élever ainsi un monument vraiment digne d'une des plus belles cathédrales de France, qui a l'honneur de porter le grand nom de *Prima Sedes Galliarum*. Dans sa forme actuelle, le livre de M. Jacques traite beaucoup plus de l'organisation passée et future des chapitres, que de la cathédrale elle-même : on y trouve du reste des détails historiques pleins d'intérêt, et qui ont dû coûter beaucoup de recherches à l'auteur. *L'esprit général* de son livre est aussi digne d'éloges par l'attachement éclairé qu'on y voit à chaque page pour les vénérables antiquités de l'Église.

Nous ne pouvons, en terminant, que renouveler nos sincères félicitations aux auteurs qui consacrent leur érudition à exploiter le domaine à la fois si religieux et si national de l'archéologie chrétienne. *L'Université Catholique* se fera un devoir de rendre un compte détaillé de tous les travaux de ce genre qui parviendront à sa connaissance.

Vie des Saints de Bretagne, par D. LOBINEAU; nouvelle édition, revue, corrigée et considérablement augmentée; par M. l'abbé TRESVAUX, chanoine, vicaire-général et officiel de Paris (1).

Indépendamment du profit spirituel qu'on en retire, la vie des Saints est sans nul doute l'une des lectures les plus attrayantes et les plus douces. Le cœur et la pensée se plongent avec bonheur dans ces origines du christianisme, où l'Église était encore toute rayonnante de sa gloire, toute palpitante du martyre. Mais ce qui est vrai de tous les pays de la chrétienté, l'est bien plus encore de la Bretagne. Là, la vie des Saints se présente sous un jour tout particulier, c'est l'expression grandiose et originale d'une transition qu'il est presque impossible de bien observer ailleurs; le passage du druidisme au culte chrétien.

Le christianisme s'est greffé dans l'Armorique sur cet arbre immense, qui après avoir couvert pres-

(1) 3 à 6 vol.; à Paris, chez Méquignon Junior, rue des Grands-Augustins, 9. Prix : 5 fr. le vol.

que toute l'Europe de son ombre, ne se maintenait plus que dans cette contrée reculée. En Armorique, l'adoration de la nature et de ses forces vivantes n'était pas venue se rapetisser aux proportions du polythéisme grec et romain. La dominatrice du monde n'avait introduit en ce pays ni ses dieux élégans, ni ses voluptés immondes. Les Bretons passèrent de leurs Cromlechs aux autels du dieu des chrétiens, sans avoir énérvé leur énergie native dans les temples du paganisme. Si des légionnaires romains fondèrent quelques établissemens sur les côtes armoricaines, rien de tout cela ne prit racine sur cette *terre de granit recouverte de chênes*. La Bretagne entra pleine de foi et de virilité dans le christianisme que lui apportèrent les saints apôtres de l'île voisine, et l'influence romaine disparut comme un accident à peine sensible de ce sol qui lui était mortel.

De là le caractère étrange et presque sauvage de ce christianisme des premiers siècles, qui s'associe pour les sanctifier aux vieilles traditions locales, aux adorations ferventes encore du pays; de là ces innombrables légendes, ces plus innombrables miracles, enfin les premières fondations sorties presque toutes des collèges du druidisme, et qui conservent quelque chose de ce cachet primitif.

Les moines, les abbés, les premiers évêques de Bretagne avaient assisté dans leur enfance aux cérémonies de ce culte antique célébré au milieu des horreurs de la tempête et sur des grèves solitaires. Ils traversaient chaque jour la mer dangereuse qui séparait la Péninsule armoricaine de l'Irlande et de la Grande-Bretagne, et l'histoire des origines chrétiennes de cette contrée, de l'Angleterre, du pays de Galles et de l'Irlande, est tellement confondue, tellement identique, qu'il est impossible de ne pas embrasser tout cet ensemble à la fois.

C'est là surtout ce qui rend si difficile et ce qui en même temps rend si plein d'intérêt l'œuvre des hagiographes bretons. Il n'est pas un monastère de l'Armorique dont il ne faille étudier les annales dans les historiens irlandais et gallois. On comprend toutes les difficultés de la critique, lorsque les documens contemporains ont péri, et qu'il faut apprécier les faits à tant de sources différentes, et d'après des cartulaires et des actes postérieurs de plusieurs siècles.

Le père Albert Legrand, moine dominicain de la fin du seizième siècle, ne s'arrêta guère aux difficultés de ce genre. Il accepta sans hésitation et sans choix toutes les traditions écrites et locales; et à l'aide de matériaux plus abondans que sûrs, il composa une *Vie des Saints de Bretagne*, admirable d'intérêt, de naïveté et de style. C'est sans contredit l'œuvre capitale de la littérature bretonne, le merveilleux dépôt de ses annales et de sa foi.

D. Lobineau, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, vint un siècle plus tard, et entreprit d'éclairer par la critique historique ce monde de miracles et d'enchantemens; il tenta de dégager ce que l'historien doit admettre, ce que le chrétien

doit croire, comme défini et constaté par l'autorité de l'Église ou par celle du témoignage.

L'œuvre du savant bénédictin est remarquable sans doute sous plusieurs rapports; mais on y chercherait vainement cet intérêt qui attache à la lecture d'Albert Legrand, avec un irrésistible attrait. L'esprit janseniste de D. Lobineau repousse avec aigreur et rigidité ce que l'âme mystique de Legrand accepte avec amour et foi; et si son livre est moins dangereux pour les incrédules, il est à coup sûr bien moins utile pour les croyans, bien moins attrayant pour tout le monde.

C'est une heureuse pensée que de profiter des travaux de ces deux écrivains, en les éclairant par des études nouvelles. Elle appartient à un homme qui, plus que personne, est en mesure de la réaliser. Ni piété, ni lumière, ni patriotisme, ne manquent à M. l'abbé Tresvaux pour élever à sa patrie ce monument de respect filial. Il reproduit le texte de D. Lobineau, en le complétant par Albert Legrand, alors que le savant bénédictin tombe dans la sécheresse qui lui est si légitimement reprochée; d'un autre côté, il éclaire le récit naïf du dominicain, en compulsant la collection des Bollandistes, les propres des divers diocèses, les *Annales ecclésiastiques* d'Angleterre du P. Griffith, les actes d'Irlande du P. Colgan, l'*Histoire ecclésiastique* d'Écosse de Dempster, etc. Il puise, en un mot, à toutes les sources ouvertes par la science, sans négliger les travaux récents, tels que ceux de MM. Daru, Fréminville, et les traditions locales si abondantes en Bretagne et si pleines de poésie. L'ouvrage publié par M. Tresvaux est l'œuvre d'un prêtre pieux et d'un éditeur savant, et la Bretagne doit lui savoir gré de travaux si noblement consacrés à sa gloire.

L'ouvrage, augmenté d'un tableau historique de l'Église de Bretagne, depuis son commencement jusqu'à nos jours, formera cinq volumes in-8°. Les trois premiers ont paru; nous reviendrons sur cette importante publication lorsqu'elle sera terminée.

Revue Française et Étrangère (1).

Nous signalons à nos lecteurs la *Revue française et étrangère* qui mérite de fixer leur attention par sa rédaction consciencieuse et variée, par la tendance de sa philosophie et de ses travaux historiques. Nous avons remarqué, dans le n° du mois de janvier 1857, la *formule générale de l'histoire de tous les peuples, appliquée à l'histoire Romaine*, par M. Ballanche. L'*histoire de sainte Élisabeth*, par M. le comte de Montalembert, a aussi inspiré l'un de nos collaborateurs, M. R. Thomassy, qui en a donné un compte-rendu à la *Revue française et étrangère*. Nous empruntons à son article le passage suivant qui concourt si bien avec le but de nos propres travaux.

(1) On s'abonne au bureau de la *Revue*, rue des Grands-Augustins, n° 28.

« Sous le point de vue social et philosophique, comment n'apprécierait-on pas aujourd'hui ces Saints qui furent à la fois les grands hommes et les hommes utiles de leur siècle?... Héros et philosophes du Christianisme, qui, dans les travaux d'une piété militante ou les privations d'une vie contemplative, ont pratiqué ce qu'a dit Marc-Aurèle : « Je m'efforce de ressembler aux dieux en ayant le moins de besoins possibles, » mais à meilleur titre que ce sage couronné, car ils pouvaient ajouter : Et en faisant du bien aux hommes.

« Dans leurs rapports avec l'histoire, les biographies de Saints ne sont pas moins dignes d'intérêt. Elles renferment des ressources inappréciables pour la connaissance et la peinture des mœurs : richesse et poésie de détails, légendes naïves concluant toujours par une leçon morale, et puis mille particularités précieuses qu'on chercherait vainement dans les chroniques : car celles-ci, en tant qu'histoires générales de leur époque, étaient absorbées par la politique, par les affaires religieuses et tout ce qui occupait vivement la société ; mais rien ne l'occupait moins que ses mœurs. Elle les voyait, les sentait, les respirait par tous les pores, et vivait dans leur sein comme dans une atmosphère : c'est-à-dire qu'elle ne s'en doutait même pas. Aussi, pour qu'elle s'en aperçût, fallait-il qu'elle en vît l'image agrandie dans les caractères extraordinaires, dans les vies miraculeuses des Saints qui traversaient la société comme des météores bienfaisants, et lui laissaient après leur passage la brillante clarté de leur génie et la douce chaleur de leur charité : pèlerinages merveilleux, rendus plus merveilleux encore par l'imagination et la reconnaissance populaire, et qui trouvaient aussitôt la plume fidèle des hagiographes pour en transmettre le souvenir à la postérité. La poésie de ces légendes aussi bien que leur morale fournirait la matière d'un bel ouvrage ; et nous attendons avec impatience les travaux que M. de Montalembert a promis sur un sujet si fécond, et pour lequel il a recueilli, notamment en Allemagne, des matériaux précieux. Son étude, qui n'importe pas seulement à l'intelligence des mœurs du moyen âge, fait plus que nous familiariser avec les traditions de cette époque et avec sa foi impétueuse et naïve, qui donnait une vitalité si abondante à toutes les conceptions des hagiographes. La partie positive et vraiment historique de leurs légendes, nous révèle encore des faits de la valeur la plus haute, de l'importance la plus générale : d'un côté, les progrès lents, mais continus du Christianisme dans les vieilles extrémités sociales si long-temps restées païennes ; de l'autre, sa marche rapide chez les Barbares, plus accessibles aux prédications de l'Évangile ; et partout le dévouement ou le martyre des missionnaires, la fondation des couvents, ateliers de science et d'industrie, dépositaires de la civilisation antique, la double culture des déserts et des intelligences sauvages, l'accroissement de la population et de son bien-être moral et matériel ; en un mot, tout ce qui constitue les progrès en tous

genres de la vie sociale, se trouve dans ces biographies de Saints où les collections de Mabillon et des Bollandistes nous ont montré si souvent les véritables fondateurs de la civilisation moderne. Combien aussi de richesses neuves et inexplorées pour l'histoire de France ! et parmi les pieux personnages dont il est temps de réhabiliter les légendes, combien n'attendent qu'un Plutarque chrétien pour être inscrits au rang de nos *hommes illustres* ! »

L'Histoire de sainte Élisabeth (1), par M. le comte de Montalembert, a été déjà traduite en allemand par M. Staedter, qui a joint à la traduction plusieurs notes et suppléments curieux. L'ouvrage a paru, à Aix-la-Chapelle, en trois livraisons, dont la publication est achevée depuis Pâques. Nos lecteurs qui connaissent *l'Histoire de sainte Élisabeth* par les longs extraits que nous leur en avons donnés, ne s'étonneront pas de voir l'Allemagne confirmer par son suffrage le succès d'un livre qui a eu le rare bonheur d'être loué par le souverain Pontife comme une bonne action, et applaudi par les aristarques de la critique française, comme monument historique et littéraire.

Le quatrième numéro de la *Revue de Dublin*, qui paraît comme l'on sait tous les trois mois, vient d'être publié, et se trouve chez Galignani, rue Vivienne, 13. Voici l'énumération des articles qu'il renferme :

- 1^o Vie et esprit du célèbre chirurgien John Hunter.
- 2^o Cours de M. Wiseman sur l'union de la science et de la révélation chrétienne.
- 3^o Des déclamations *whigs* et *torys* contre le catholicisme.
- 4^o Examen de la théorie des probabilités de Laplace.
- 5^o De quelques opinions récentes sur l'Amérique du Nord.
- 6^o Du drame anglais moderne.
- 7^o L'Irlande et ses calomnieux.
- 8^o La vie et les écrits de Sir Humphrey Davy.
- 9^o Des versions catholiques de l'Écriture sainte.
- 10^o De l'état actuel et futur de l'Église anglicane.
- 11^o De la Turquie et de sa diplomatie.
- 12^o Poésie contemporaine.
- 13^o De l'interprétation donnée par les Protestants au serment prêté par les Prêtres et Députés catholiques.
- 14^o Déclaration des évêques catholiques d'Irlande.
- 15^o Revue de la littérature catholique en France pendant les années 1856 et 1857.

Mélanges. — Note sur la persécution du catholicisme en Prusse.

Dans un de nos prochains numéros, nous ferons connaître à nos lecteurs par un compte rendu détaillé, les quatre premiers numéros de cette importante publication.

(1) Un grand volume in-8^o avec gravures, prix 12 fr. ; chez Debécourt.

La Gaule poétique par M. DE MARCHANGY (1).

M. de Marchangy fut un des plus énergiques partisans du mouvement réactionnaire que l'auteur du *Génie du Christianisme* essaya d'opérer en faveur des croyances traditionnelles et des glorieux souvenirs de la vieille France. Homme d'une volonté ferme et d'une imagination forte et vigoureuse, qui ne pliait pas devant l'orage comme le roseau battu par la tempête, mais restait debout, et marchait à son but malgré tous les obstacles, il s'associa à l'œuvre régénératrice et par ses travaux dans le champ pacifique de la littérature, et par ses efforts dans la lutte de l'esprit monarchique contre l'esprit révolutionnaire.

La Gaule poétique se rattache au *Génie du Christianisme* par son double objet qui consiste à indiquer l'éclat poétique dont a brillé le moyen âge et à ouvrir une mine riche et féconde en souvenirs où les littérateurs peuvent venir inspirer leurs talents. Ce double objet se résume, quant à l'exécution, en un seul; car en déployant aux regards la beauté et la richesse poétique des premiers siècles de notre ère, il fait voir simultanément le parti qu'en peut tirer la littérature moderne. *La Gaule poétique* se compose d'une série de tableaux dans lesquels l'auteur décrit les diverses périodes de l'histoire française, et qu'il entremêle de quelques plans de tragédies et de poèmes épiques. On comprend combien un pareil sujet est favorable à la poésie et par son éloignement qui favorise le jeu libre de l'imagination, et par les caractères mêmes de l'époque, la force et l'énergie brutale de passions encore inassouplies au frein social, et la simplicité naïve et gracieuse des croyances et des coutumes. Si le plan que l'auteur a suivi le condamne à tomber presque continuellement dans le genre descriptif, la monotonie fatigante qui en résulte est corrigée, autant que possible, par d'heureux effets dramatiques, par des contrastes habilement ménagés, par une savante mise en scène. Qui n'admira, par exemple, le tableau de la seconde croisade, où l'on voit se développer sur le premier plan, d'un côté le sage Philippe-Auguste, Richard Cœur-de-Lion, et les grands maîtres des templiers et des hospitaliers, et de l'autre l'armée sarrasine dominée par la grande figure héroïque de Saladin, tandis qu'au fond du tableau apparaît entouré du mystère le Vieux de la Montagne, ce chef des Assassins, dont le poignard, qui ne savait hésiter, ne manqua jamais son but? Le style de l'auteur, généralement à la hauteur de son sujet, n'est point exempt de traces d'enflure et de vague dans l'expression. Un défaut plus grave est l'inconvenance de quelques scènes où il a laissé son imagination se jouer trop complaisamment avec des sujets voluptueux.

Nous ne nous arrêterons pas à examiner les plans de poèmes épiques et de tragédies que M. de Marchangy a tracés, car ce serait y attacher plus d'importance sans doute que sa plume n'en a mis à en

faire les croquis. Nous remarquerons seulement que « la poésie héroïque-épique appartient tout-à-fait aux « temps primitifs » et que « dans la poésie dramatique que l'art conserve au contraire ses privilèges et « que ce n'est que dans un siècle très civilisé que « celle-ci peut réussir (1); » encore le drame varie-t-il selon les époques et les nations qui le cultivent. Ce fait littéraire est facile à expliquer et prend sa double source dans la nature des poèmes épiques et dramatiques, et dans les changements de la société dont la littérature est l'expression. Il suffirait pour se convaincre de cette vérité de jeter un coup d'œil sur son histoire et les variations de l'épopée, héroïque chez les anciens, romanesque au moyen âge et qui est devenue une plante exotique entre les mains d'Ercilla, de Voltaire et de leurs successeurs. La tragédie a éprouvé des vicissitudes semblables et est descendue du rôle gigantesque et épiques d'Eschyle à l'opéra et au drame larmoyant de Diderot. Voilà ce qui nous explique le peu de succès des efforts vraiment louables de M. de Marchangy, pour réhabiliter dans notre siècle ces deux sœurs aînées de la poésie lyrique dont le développement a été si fécond et couronné de tant de succès; il n'est tout au plus coupable que de n'avoir point consulté le goût et les dispositions de son siècle, et d'avoir voulu atteindre un but trop difficile et trop éloigné.

Elle convenait bien à la jeunesse d'un talent qui devait plus tard prendre un aspect sévère, cette *Gaule poétique* qui n'est à proprement parler qu'une rêverie de cet âge qui sourit à tout, parce qu'il n'a pas encore éprouvé de contradictions; car lorsqu'on voit plus tard M. de Marchangy tout entier livré à d'austères débats, on aime à revoir le laisser-aller et la douceur de ses premières inspirations. Cette nouvelle carrière qu'un changement de dynastie lui avait ouverte, il la parcourt sans hésiter avec toute la franchise et la fougue d'un zèle plein de bonne foi, et au désintéressement duquel rendent hommage aujourd'hui ceux même qui combattaient ses opinions. Là aussi il se distingua par une heureuse variété de moyens et une grande facilité d'expression, il brilla surtout par le don précieux d'improviser une réplique. Son meilleur ouvrage littéraire est l'acte d'accusation dans l'affaire de la Rochelle; si l'on y retrouve l'ardeur et l'introuvable énergie qui le caractérisent comme avocat-général, on y admire aussi des sentiments qu'il professa toujours, ceux qui honorent le plus un citoyen, un sincère et profond amour de sa patrie.

En définitive, bien que l'auteur de la *Gaule poétique* nous paraisse supérieur à son œuvre, la réimpression de cet ouvrage, dont plusieurs éditions ont été épuisées, constate qu'il a acquis un succès durable et une place élevée entre les monuments de la littérature contemporaine. B***.

(1) T. Schlegel, Hist. de la littérature. Tome I.

(1) Nouvelle édition, 8 vol. in-8°. Paris, chez L.-F. Hivert, quai des Augustins, 35.

L'UNIVERSITÉ

CATHOLIQUE.

SCIENCES SOCIALES.

COURS SUR L'HISTOIRE

DE
L'ÉCONOMIE POLITIQUE.

ONZIÈME LEÇON.

De l'économie politique en Europe pendant le XVII^e siècle et jusqu'à la fin du règne de Louis XIV.

Les passions avides et turbulentes que les troubles politiques avaient développées en France sous les derniers Valois, furent contenues mais non éteintes par la fermeté de Henri IV et de Sully. A peine celui-ci venait-il de réfugier sa douleur et ses souvenirs dans la retraite qui vit éclore les *OEconomies royales*, que déjà toutes les ambitions comprimées cherchaient à reprendre leur influence à la cour d'une reine faible et ambitieuse, et dans les conseils d'un roi encore mineur. Le trésor de la Bastille fut abandonné à des seigneurs puissants et redoutés, et il ne s'était pas écoulé une année depuis la mort du grand Henri, que déjà la masse des pensions s'était élevée de 625,140 liv. à 4,117,456 liv. ; mais ces profusions étaient loin de satisfaire des exigences hautaines et toujours menaçantes. De hautes ambitions déçues se ligèrent contre la cour. Pour les apai-

ser, on recourut à la création de nouveaux impôts, et le mécontentement descendit alors des grands au peuple. Ce fut pour le conjurer qu'après un intervalle de quarante-huit années, les Etats-Généraux du royaume furent convoqués à Paris en 1614. Ils devaient ne plus l'être désormais que pour accomplir une révolution immense, et, par elle, ébranler la société jusque dans ses fondemens.

Le but de cette grande mesure était moins d'aviser à des réformes que de donner l'apparence d'une sanction légale à des abus graves et nombreux. Aussi les Etats, divisés presque aussitôt que réunis, perdirent leur temps en de vaines disputes entre les différens ordres. Le bien public fut entièrement sacrifié à des intérêts particuliers; et quoique le rétablissement des finances parût être le principal objet de leur convocation, les Etats se séparèrent sans avoir pris aucune résolution efficace. Ce n'est pas que les lumières eussent manqué complètement à cette assemblée. Ses cahiers fournissent la preuve que l'on avait sondé la profondeur des plaies de l'état; mais des vues sages et courageuses furent étouffées par les passions fougueuses et intéressées du plus grand nombre.

Les Etats-Généraux réclamèrent la suppression d'une infinité de charges et d'offices, et attaquèrent le principe de la vé-

nalité et de l'hérédité des emplois publics. Ils proposèrent la réduction des pensions sur le pied de deux millions, la recherche de la gestion des finances, l'abaissement uniforme du tarif des douanes et une meilleure proportion dans les droits perçus sur le sel et sur les vins dans les différentes parties du royaume. Enfin, ils demandèrent : 1^o la suppression des maîtrises des métiers et la liberté de l'industrie aux nationaux, sauf la surveillance d'experts et de prud'hommes ; 2^o que l'on appellât dans le royaume d'habiles artisans verriers, potiers, tapisseries, etc. ; 3^o que les artisans étrangers établis en France, fussent tenus de prendre pour apprentis des ouvriers français, sous peine d'être chassés du royaume ; 4^o l'interdiction d'importer dans le royaume des marchandises ouvragées de soie, d'or et d'argent, et d'exporter des laines, fils, chanvres, etc. ; 5^o enfin, de remettre en tous lieux en France et au Canada, alors notre seule colonie, *l'entière liberté du commerce et des manufactures.*

Ces propositions, dont quelques unes étaient fort judicieuses, furent écoutées avec une froide indifférence, et les doléances du royaume n'empêchèrent pas les offices publics d'être multipliés outre mesure et vendus par le tout-puissant Conchini. On rétablit, à son profit et sans vérification, un grand nombre d'édits de faveur supprimés au commencement de la régence. Cent charges de secrétaires de la chambre du roi furent créées avec gages, et plusieurs riches particuliers furent forcés de les acquérir. Les droits du sceau furent augmentés. L'on fit un trafic ouvert des arrêts du conseil. On poussa l'audace jusqu'à changer dans leurs expéditions les arrêts des juges dans les affaires civiles. Pour de l'argent on expédia, contre toutes les formes, un grand nombre de lettres de répit et de rappel de ban et de galères. Un seul trait suffira pour peindre ce temps de malheur et d'opprobre. La cour des Aides avait fait de sévères recherches contre des Elus qui avaient étendu, de leur autorité privée, à huit deniers pour livre, leur droit d'attribution, fixé à trois deniers seulement. Le nombre des coupables était très grand. Pour se soustraire aux peines portées contre une telle exac-

tion, ils s'adressèrent, suivant l'usage, à Eléonore Galigai. Cette favorite eut l'impudence de s'engager par un contrat public, à les faire déclarer innocens, moyennant la somme de 300,000 écus. C'est ainsi que se vendaient les grâces, les injustices, les monopoles, les droits du prince et le fruit des sueurs du peuple!

La mort tragique du trop fameux couple étranger ne fit que laisser la carrière libre à d'autres dilapidateurs. La réunion d'une assemblée de notables fut aussi inutile que l'avait été celle des Etats-Généraux. Le désordre des finances alla toujours croissant. Les droits de toute espèce furent augmentés; on rétablit ceux que l'on avait supprimés. On revint aux créations de charges, aux aliénations de domaines, aux emprunts, et les tailles furent portées de quinze à vingt millions de livres.

Ce fut dans ces circonstances déplorable que Richelieu parut sur une scène politique qu'il devait maîtriser par son génie et son inflexible caractère. Ses premiers actes annoncèrent le zèle et les vues d'un sévère réformateur. Il établit des chambres de justice pour la recherche des financiers, et peut être aurait-il fait revivre les bonnes traditions du sage Sully, si la cour et les seigneurs qui soutenaient les traitans devenus leurs alliés, n'avaient arrêté ses poursuites. On parvint toutefois à donner une régularité apparente à l'administration et à la comptabilité, en établissant des intendants de police et de finances. Mais les guerres qu'il fallut bientôt soutenir au dedans et au dehors du royaume, ramenèrent de toutes parts le désordre et la confusion.

Les dépenses ordinaires s'élevaient à environ quarante millions et les revenus disponibles à seize millions seulement, parce que la majeure partie des produits était absorbée par le remboursement des emprunts ou le service de la dette publique qui se montait alors à plus de deux millions de livres. Il fallait donc se procurer à tout prix des ressources. On créa pour 1,320,000 livres de rentes perpétuelles au denier seize, et l'on réunit ensuite de nouveau les notables, auxquels le maréchal d'Effiat, surintendant des finances, homme probe et éclairé, proposa la création d'une taille générale

pour tout le royaume. Mais jaloux de leurs privilèges, les membres de cette assemblée rejetèrent ce moyen qui pouvait être si efficace pour le présent et pour l'avenir. Dès lors, on recourut aux expédients les plus onéreux et les plus funestes; et pour suppléer à l'insuffisance du trésor, on accorda aux courtisans des faveurs presque toujours injustes et souvent bizarres (1). Quatre cents charges au parlement de Paris furent subitement créées. Pour assurer la rentrée des impôts, on avait rendu les habitans des paroisses mutuellement solidaires du paiement des tailles. L'exécution de cette mesure rigoureuse occasionna des émeutes en divers lieux (2). Pressé par la nécessité, le gouvernement réduisit le taux de l'intérêt au denier dix-huit, et appliqua cette réduction aux anciennes rentes. Il en vint, enfin, à l'altération des monnaies et à de honteuses manœuvres d'agiotage.

Entraîné par une seule pensée, celle d'affranchir la royauté des prétentions des grands seigneurs et des parlemens, de la turbulence du parti protestant et des rivaux extérieurs de la puissance de la France, Richelieu avait négligé les détails de l'administration intérieure, et les avait abandonnés à des mains qui ne furent pas toujours heureuses et fidèles.

Toutefois, ce fut sous son ministère (en 1626), qu'eurent lieu nos premières tentatives d'établissement à Saint-Christophe, à Saint-Domingue et à Cayenne. Elles s'effectuèrent par l'entremise d'une compagnie à laquelle le privilège exclusif du commerce de nos possessions en Amérique fut accordé pour une somme de 45,000 livres.

Vers cette époque commença l'usage du tabac, alors nommé *herbe à la nicotienne* ou *petun*. Le fisc s'empressa de taxer la vente de cette substance, qui devait devenir un jour une des branches les plus importantes des revenus publics. Le droit sur le tabac fut d'abord fixé à trente sols

par livre à son entrée dans le royaume. Celui provenant du crû des îles françaises en fut exempt.

Le vaste génie de Richelieu n'avait pu méconnaître les véritables principes de l'administration des finances; les malheurs et les nécessités du moment l'empêchèrent seuls d'en introduire l'application pratique. Le *Testament politique* qui renferme ses maximes de gouvernement, offre la preuve qu'il savait au moins apprécier la puissance de l'économie et de l'ordre dans les dépenses de l'état. En effet, il les indique comme les plus fécondes et les plus utiles dans la paix et les plus favorables à l'humanité. Mais en homme qui avait long-temps vécu au milieu des exigences de la guerre, il les trouve insuffisantes « *à mesure que les intérêts d'une nation se mêlent davantage avec ceux d'un autre peuple.* » Richelieu recommande donc d'être toujours muni de ressources assurées pour soutenir une guerre de sept à huit années, sans recourir aux traites extraordinaires, aux aliénations perpétuelles et aux mesures extrêmes qui, en surchargeant le peuple, conduisent l'état à l'impuissance de se maintenir.

« Pour parvenir à établir un fonds suffisant aux dépenses courantes et s'en préparer un pour les grandes dépenses extraordinaires, il faut absolument, dit-il, outre l'ordre et l'économie dans la distribution, procurer avec une vigilance particulière à toutes les classes de sujets, les moyens d'accroître leurs richesses, leurs consommations; ensuite, combiner les diverses natures d'impôts de manière que les peuples paient plus facilement, plus doucement, et qu'une imposition ne nuise point à la perception d'une autre. »

« Entre les diverses natures de tributs, il est convenable de préférer ceux dont l'augmentation passagère, dans un temps de besoin, ne fatiguera point les peuples, parce que les ressources sont toujours d'un produit plus assuré lorsque la régie est montée de longue main. Les contributions d'une perception simple et facile, sans embarras dans la régie, paraissent les plus propres à être réservées pour un temps de besoin, parce qu'il est toujours important, alors, que l'état soit secouru avec une grande exactitude, et que moins

(1) Une dame obtint la permission de bâtir sa maison au milieu de la Place-Royale; une autre, de prélever un droit sur toutes les messes qui se disaient à Paris, etc.

(2) Les révoltés prirent le nom de *nuds-pieds*, ce qui exprimait énergiquement leur misère vraie ou simulée.

il dépend de son crédit, plus il en trouve facilement et à bon marché. »

Richelieu mourut en 1642. Les dispositions qui réglèrent le partage de sa succession, semblaient répartir la fortune d'un prince (1). Le roi était inscrit au nombre de ses légataires ; il accepta un million et demi en espèces, des meubles et le palais Cardinal (2). A la mort du premier ministre, le total des impositions publiques s'élevait à 79 millions de livres, dont 33 environ entraient dans le trésor de l'épargne.

Louis XIII ne survécut pas long-temps à son formidable tuteur.

En prenant le gouvernement de l'état, Mazarin trouvait un roi mineur, un royaume obéré, et dont les revenus étaient dévorés d'avance, le peuple écrasé d'impôts, et menaçant de se porter à de nouveaux soulèvements. Cependant, il fallait soutenir une guerre extérieure : c'était ainsi que débutait le règne de Louis-le-Grand. Mazarin s'aida du génie fiscal du surintendant Emmercy, homme habile et éclairé, qui chercha, mais en vain, à établir des impôts équitablement répartis entre toutes les classes de citoyens. Aussi, après avoir recouru à une augmentation de tailles de 6 millions, à des créations de lettres de maîtrise, à des taxes sur les cabaretiers, à des traités onéreux avec les financiers, à des emprunts, à des taxes sur les offices et sur les corps des marchands, à des recherches contre les habitans de Paris qui avaient bâti des maisons sans autorisation et hors de l'alignement ; enfin, après avoir fatigué le parlement, auquel on fit enregistrer dix-huit édits bursaux dans une seule séance, il en vint à une véritable banqueroute ; car il annulla la garantie des créanciers de l'état, interrompit le paiement des rentes de l'hôtel-de-ville et retint les gages des officiers du parlement.

Nous n'avons pas besoin de retracer ici les luttes violentes qui s'établirent entre les parlemens et la cour, au sujet de réformes devenues indispensables, et qui

donnèrent lieu à ces deux guerres civiles, parodies de la vieille Ligue, et si connues sous le nom de la Fronde. Il est aisé de prévoir que pendant ces nouveaux troubles, toutes les sources du crédit devaient être détournées. En effet, on n'osa plus exiger la rentrée des impôts, et le sel fut vendu par les particuliers, malgré le privilège exclusif de la ferme royale.

Sous les ministères d'Emmercy et du maréchal de la Meilleraye, les dépenses de l'état furent portées à 104 millions de livres et les recettes à 92 millions. Les tailles, le taillon et les taxes pour la subsistance des troupes, entraient pour 50 millions dans cette dernière somme.

Vers cette époque, un particulier dont le nom méritait peut-être d'être conservé, proposa de supprimer les tailles, les aides, les gabelles, de conserver seulement les domaines et les douanes extérieures, et d'établir un impôt d'un sol par jour sur les gens aisés. Il démontrait qu'on trouverait dans le royaume six millions de personnes en état de subir ce prélèvement, et qu'ainsi on obtiendrait pour résultat 109,500,000 liv. par an. Aucune suite ne fut donnée à ce projet, susceptible sans doute de controverse et de modifications, mais qui reposait du moins sur un principe juste, celui de n'associer aux charges publiques que les citoyens capables d'en porter facilement le fardeau.

Le premier acte de la majorité de Louis XIV fut, comme on le sait, de réduire les parlemens à une obéissance passive et de rappeler le cardinal Mazarin. Celui-ci gouverna le royaume en vainqueur absolu, mais pourtant généreux à sa manière, car il laissa aux Français la liberté des chansons et des épi-grammes ; elle était pour lui, et pour eux, peut-être, une sorte de compensation à la pesanteur des charges publiques et à leur rigoureux acquittement.

Fouquet était devenu surintendant des finances. Sous son administration, on vit s'établir la première *tontine* ou association sur la vie, au moyen d'un fonds de 1,000,025 liv. de rente. Ce fut un Italien, nommé *Tonti*, qui en conçut la pensée et lui donna son nom. L'établissement du papier et du parchemin *timbré*, exigé

(1) Richelieu dépensait 4 millions par an. Général des trois ordres les plus richement dotés, les meilleurs bénéfices s'étaient trouvés à sa convenance.

(2) Depuis Palais-Royal.

pour les actes publics, date aussi de cette époque.

Le cardinal Mazarin s'était créé une immense fortune par des moyens qu'une probité sévère ne saurait avouer. Le surintendant, de son côté, acquit de grandes richesses, en faisant pour son compte aux Antilles, au Sénégal, à la côte de Guinée, à Madagascar, à Cayenne et à Terre-Neuve, un commerce plus ou moins licite. L'armateur Boisseret avait obtenu en 1649 le privilège exclusif du commerce de la Guadeloupe. Marie-Galande et les Saints, pour 73,000 livres. Duparquet paya, en 1650, 60,000 livres seulement, la Martinique, Sainte-Lucie, la Grenade et les Grenadines. Il revendit, sept ans après, la Grenade au comte de Cérillac, un tiers de plus que ne lui avait coûté l'acquisition entière. L'ordre de Malte acheta en 1651 Saint-Christophe, St.-Martin et Ste.-Croix pour 40,000 écus. La religion devait les posséder comme fiefs de la couronne, et n'en pouvait confier l'administration qu'à des Français. En 1643, 1651 et 1663, il se forma diverses compagnies pour l'exploitation du commerce de la Guiane et des autres colonies françaises. Sans doute le premier ministre et le surintendant ne négligèrent point de stipuler leurs intérêts dans la disposition des nouvelles sources de richesses que la France commençait à s'ouvrir.

Quoi qu'il en soit, Mazarin, exclusivement préoccupé, comme Richelieu, de la politique extérieure et des troubles intérieurs, n'avait donné qu'une légère attention au commerce, à la navigation et aux finances. Les conseils et les avertissements ne lui furent cependant pas épargnés. Les six corps de marchands de Paris, entre autres, adressèrent au roi, en 1659, des remontrances, aussi fermes que judicieuses, sur la nécessité et les moyens de rétablir le commerce et de réformer le système des impôts. En même temps, il fut soumis au cardinal-ministre un mémoire plein de force et de raison sur les causes de la décadence du commerce, et particulièrement de celui de la ville de Lyon. L'auteur, dont nous ignorons le nom, assignait trois causes principales à cette décadence : « 1^o L'augmentation des droits. 2^o Le changement

des monnaies. 3^o Les pirateries de la mer. Les Anglais, les Hollandais et les Suédois, disait-il, par le soin qu'ils ont d'entretenir des flottes sur toutes les mers, protègent leur pavillon. Tous les marchands, même Français, passent sous leurs bannières, dans la crainte des pirates dont les mers sont remplies. Par là ces nations se sont tellement emparé du commerce, qu'il n'y a pas un négociant français qui ait des navires un peu considérables. » Il était réservé à Colbert de comprendre et de réaliser les vœux exprimés dans ces doléances patriotiques.

Mazarin mourut en 1661, riche, dit-on, de plus de 100 millions de livres. Par le conseil habile de Colbert, déjà fort avant dans sa confiance, le cardinal offrit au jeune roi ce splendide héritage, qui fut généreusement refusé.

Dès l'année 1659, le traité des Pyrénées, en assurant à la France une paix honorable, avait permis de procurer aux peuples quelque soulagement. En 1660 et 1661, on leur fit remise de 20 millions dus sur les tailles des années précédentes; mais la cupidité des traitans et les déprédations d'une administration infidèle, avaient rendu la charge des impôts et la rigueur de leur perception tellement accablantes, que la culture des terres commençait à être abandonnée, et que le commerce succombait en même temps sous la persécution des lignes de douanes et des péages intérieurs. A la mort du cardinal Mazarin, le royaume supportait, indépendamment d'un grand nombre de taxes inégalement réparties, 90 millions (1) de contributions générales sur lesquelles le trésor avait engagé 50 millions par des aliénations ou des constitutions de rente, et l'on n'avait, en réalité, que 32 millions pour subvenir aux dépenses ordinaires et continuer d'énormes faveurs aux courtisans et aux financiers. Les revenus étaient d'ailleurs consommés d'avance pour plusieurs années. La dette publique avait été portée à 500 millions de capital et 27,500,000 liv. d'intérêts. Les produits des bois avaient été détruits par le défaut de surveillance et de police.

(1) Ces 90 millions égalaient à peu près 200 millions au taux de l'argent en 1756.

Pendant quelque temps, Fouquet, à force d'expédiens et par l'étendue de son crédit personnel, sut déguiser la pénurie du trésor royal. Mais enfin Louis XIV, étonné de voir les revenus du royaume se consommer à payer des intérêts, et les dettes s'accroître chaque année d'une manière effrayante, voulut connaître par lui-même la cause d'une si étrange et si déplorable situation. Colbert, recommandé à la confiance du monarque par Mazarin mourant, dévoila la source d'un désordre déjà ancien, et auquel les prodigalités du surintendant n'étaient pas étrangères. On connaît le sort de Fouquet. Sans doute on lui imputa des crimes absurdes; mais il est difficile de justifier la probité d'un ministre qui osait et pouvait consacrer 18 millions de cette époque à la maison de plaisance et aux jardins de Vaux.

Après le châtement du prodige surintendant, Colbert, dont l'ardeur à poursuivre de honteux désordres put être quelquefois confondue avec l'animosité d'un rival, fut investi par Louis XIV (1) de toute l'administration des finances, d'abord avec le titre d'intendant, ensuite sous celui de contrôleur-général, qui remplaça la charge supprimée de surintendant.

Alors commença une ère nouvelle pour la science administrative, qui allait désormais se trouver soumise à des règles fixes et à des principes raisonnés; alors s'établit pour les finances, le commerce et les manufactures, ce célèbre système dont l'influence sur l'économie politique de la France et de l'Europe n'est point encore effacée.

Emule et souvent rival heureux de Sully dans son administration laborieuse, vigilante et éclairée, Colbert profita des leçons de ce grand homme, et chercha à procurer à la France, par le commerce extérieur et l'industrie manufacturière, ce que Sully avait voulu obtenir de préférence au moyen du commerce intérieur et de l'industrie agricole. Les travaux de ces deux immortels ministres, qui ont été plus d'une fois le sujet d'un intéressant parallèle, méritent une égale admiration et une étude également appro-

fondie. Nous consacrerons donc ici à l'administration de Colbert quelques détails dont l'étendue ne saurait paraître superflue.

Lorsque Colbert prit en main la direction des finances, les capitaux de la dette publique, ainsi qu'on l'a dit plus haut, s'accumulaient d'une manière énorme. Les rentes, dont il fallait toujours payer au moins une partie pour ne pas anéantir totalement le crédit de l'état, et ne pas exciter de nouveaux soulèvements, absorbaient le plus clair des revenus. On avait aliéné ces revenus eux-mêmes. Tous les domaines se trouvaient à peu près engagés à perpétuité. En vain les droits des fermes avaient été augmentés de 60 pour 100 depuis 1663. Le produit n'avait cessé de diminuer. Les tailles portées à 57.400,000 liv. ne rapportaient pas même autant que lorsqu'elles étaient sur le pied de 18 et 20 millions, comme en 1620, parce qu'elles n'étaient pas payées. Le reste était enlevé par les frais de poursuites, d'exécution, d'emprisonnement même, que les receveurs étaient autorisés à exiger avant les droits du trésor. Pour justifier la dureté de la perception, on ne cessait de peindre les contribuables comme des hommes de mauvaise volonté et paresseux, auxquels il fallait faire sentir l'autorité, et que la misère rendrait industriels.

Colbert se trouva donc, comme Sully, en face d'un désordre en apparence inextricable; comme lui, son premier soin fut de mettre au grand jour la véritable situation des finances de l'état.

Pour y parvenir, il institua un conseil royal des finances, composé d'hommes probes et expérimentés, et une chambre de justice, chargée de réviser les dettes précédentes et d'arriver à la liquidation du passif du trésor. Les malversations des comptables et des traitans furent immédiatement révélées, et l'on découvrit pour 384 millions de fausses ordonnances et de bons au comptant simulés.

Le point de départ de la nouvelle administration se trouvant éclairé et dégagé de toute incertitude, Colbert voulut donner à toutes les comptabilités élémentaires l'exactitude et la régularité qu'il avait établies au centre même de son département. A cet effet, il fit re-

[(1) En 1661.

vivre les dispositions des anciennes ordonnances de Sully, qui prescrivaient à tous les agens du trésor des écritures uniformes. Il assura leur responsabilité par des cautionnemens et des gages hypothécaires. Il restreignit ensuite à un espace de quinze mois les termes des obligations des receveurs-généraux. Il en exigea l'acquiescement ponctuel aux échéances, sous peine de destitution ; et en demandant le compte de leur exercice dans l'année qui suivait son exécution, il fit cesser les retards de versemens et d'appurement de gestion, qui privaient le trésor de la jouissance de ses produits et de la connaissance exacte de sa situation, et devenaient, en outre, la source d'exactions odieuses. Ces précautions amenèrent un enchaînement facile de tous les élémens de la comptabilité centrale, et permirent de se rendre compte chaque jour de l'état réel de toutes les parties du contrôle général des finances. L'ordre parfait qui règne aujourd'hui au trésor royal, et qui a excité, à si juste titre, l'admiration de toutes les nations de l'Europe, n'est que le développement des règles établies par Sully et par Colbert. Leurs successeurs n'ont eu qu'à appliquer et à perfectionner leur système, selon les lumières et les nécessités de chaque époque.

Pour compléter ces mesures, Colbert, encore à l'imitation de Sully, fit dresser, avant l'ouverture de chaque année financière, un *état de prévoyance*, véritable budget arrêté par le prince en son conseil, où se calculaient approximativement les revenus et les dépenses de l'état. Il pouvait ainsi comparer incessamment les faits consommés avec leurs prévisions, et soumettre, à la fin de chaque mois et de chaque année, à l'approbation royale, l'état au vrai des opérations et de la situation du trésor.

Colbert dirigea ensuite tous les efforts de son génie vers le meilleur système des impôts publics. Sa maxime favorite était qu'il fallait examiner, non si un impôt était *domanial*, ancien ou nouveau, mais s'il ne nuisait pas à la perception d'autres revenus plus commodes et plus abondans, et s'il n'était pas à charge au peuple. C'est d'après ce principe qu'il étudia chacune des branches du revenu

public, se réservant d'améliorer successivement et avec prudence tout ce qui serait susceptible de l'être.

Il commença par réduire le nombre des charges et offices de toute espèce, et nous croyons devoir placer ici le préambule de l'édit qu'il fit rendre à ce sujet, d'abord parce qu'il renferme une haute leçon de gouvernement, et en second lieu parce que Colbert n'ayant point écrit de mémoires, les exposés des motifs des édits, ordonnances et arrêts rendus sur des objets d'économie publique, sont les seuls documens par lesquels on puisse apprécier ses principes et sa théorie.

Sa majesté, dans l'édit de 1661, reconnaît : « Que la meilleure partie des habitans des villes qui s'occupaient auparavant de diverses professions utiles au bien commun de l'état, ont quitté tous autres emplois pour s'adonner au seul exercice des charges ; en quoi l'expérience a fait connaître que l'état souffrait notablement, non seulement par l'abandon du commerce, des manufactures et autres arts nécessaires, mais principalement en ce que le grand nombre des officiers, et particulièrement de ceux dont la fonction regarde la distribution des impositions et la levée de nos tailles et gabelles, a multiplié les exempts de taille et les procès entre les contribuables, à cause de l'inégalité des assiettes, a exempté les plus riches aux dépens des plus pauvres, et donné lieu à tant de vexations et de contraintes sous divers titres, par plusieurs et différens receveurs et commis, que nos peuples de la campagne avaient peine à subsister, etc. »

Les tailles offraient alors un mélange informe de l'impôt foncier et de la taxe personnelle ; elles étaient très inégalement réparties, et pesaient surtout d'une manière injuste et accablante sur la classe pauvre. Colbert accorda le dégrèvement d'un arriéré de dix années, accumulé avant son arrivée au ministère. Il chercha aussi à rétablir l'égalité et l'équité en pressant les travaux du cadastre territorial, qui fut achevé en cinq années ; mais il fut moins heureux cette fois que dans ses autres combinaisons. A cette époque, on ignorait encore tellement l'art méthodique de faire ces opérations avec exactitude et justice, que l'impôt

d'un grand nombre de parcelles se trouva surpasser leur produit net. Les propriétaires se trouvaient dès lors obligés de les abandonner au fisc. Colbert voulant presser avec trop de précipitation et de rigueur la grande mesure dont il attendait de puissans résultats, fit rendre un arrêt qui défendait aux propriétaires de négliger la culture d'une terre, à moins qu'ils ne renoncassent en même temps à toutes leurs autres possessions. Aussi des villages entiers laissèrent leurs terres en friche, et l'on fut obligé plus tard de leur accorder des gratifications extraordinaires pour les engager à les labourer et ensemençer de nouveau.

Mais si Colbert ne réussit pas complètement dans une tentative qui a également échoué à des époques où les sciences mathématiques et statistiques étaient beaucoup plus avancées, l'on ne peut méconnaître du moins la droiture de ses intentions et sa tendance à se rapprocher d'un principe fondamental en matière de finances, celui d'une équitable répartition des charges publiques entre tous les membres de la société.

C'est pour parvenir à ce but important qu'il réforma le système des douanes, des taxes de consommation et autres droits indirects. Une de ses conceptions les plus habiles dans cette branche des finances, fut le régime des *acquits à caution*, dont le contrôle ingénieux permet de suivre le mouvement des marchandises depuis le lieu de la production jusqu'à celui de la vente en détail; de ne jamais réclamer l'avance de l'impôt au propriétaire ni au négociant, et d'en attendre avec sécurité le paiement de la main même du consommateur. Cette favorable méthode fut appliquée avec un grand succès aux vins, aux eaux-de-vie et aux autres boissons. Le cultivateur de ces derniers produits fut même affranchi de tous droits pour sa consommation sur le lieu de la récolte.

L'impôt sur le sel était accablant pour la portion du royaume qui en supportait à peu près toute la rigueur. Colbert ne put changer le système d'une contribution aussi productive et depuis longtemps consacrée, mais il la soumit à un ordre plus précis par un règlement que l'on considère encore comme un modèle

de méthode et d'habileté administrative. Il abaissa en même temps la quotité du droit d'une manière très sensible pour les provinces les plus grevées. Enfin, Colbert développa les ressources promises au trésor par la consommation progressive du tabac. Il augmenta le produit des postes en associant le service des lettres à celui des messageries. Il introduisit en France la marque et le contrôle des ouvrages d'or et d'argent. Et la réunion, dans un même bail, de toutes les fermes et taxes analogues, et leur concession en adjudication publique compléta un ensemble de mesures doublement utiles par l'augmentation des produits et par la réforme de nombreux abus.

Il existait encore un puissant moyen de vivifier les sources de la richesse générale, qui ne pouvait échapper à Colbert.

Depuis long-temps, l'administration des eaux et forêts, dont l'origine remonte à Charlemagne, était tombée dans le chaos des lois les plus confuses. Cette branche de service se trouvait livrée, par une foule de préposés sans direction et sans responsabilité, à tous les envahissemens de la cupidité publique. Vingt-un commissaires d'une expérience éprouvée s'occupèrent, pendant huit ans et sur les lieux mêmes, de vérifier les vices nombreux du régime précédent, et de proposer les réformes et les améliorations nécessaires. Les mémoires rédigés à la suite de ces longues et complètes investigations, furent discutés dans le conseil royal, et servirent de base à la célèbre ordonnance de 1669, qui sera dans tous les temps le meilleur guide des administrateurs des forêts et l'un des plus beaux monumens du ministère de Colbert.

La prospérité agricole de la France ne pouvait pas être oubliée par ce grand homme dans un tel système d'impôts. Il ne lui avait pas suffi de supprimer des exemptions irrégulières, de modérer les poursuites et d'avoir mis, comme Sully, à l'abri de la saisie et de la vente pour le recouvrement de la taille, les lits, les habits, le pain, les chevaux et bœufs de labour, les autres bestiaux, les instrumens de labourage et les outils avec lesquels les ouvriers gagnent leur vie. Colbert fit descendre le montant des tailles de 56 à 32 millions, et par là il rendit à

l'agriculture un revenu de 24 millions, en ajoutant plus de 500 millions à la valeur capitale des propriétés foncières. Il se proposait même, si les circonstances avaient favorisé ses desseins, de réduire à 25 millions le montant de ces pénibles sacrifices. Ces mesures généreuses témoignent donc hautement de la sollicitude de Colbert pour les intérêts agricoles, et répondent aux écrivains qui lui ont souvent reproché de n'avoir rien fait pour l'agriculture du royaume. Cependant, il est juste d'avouer que leur influence eût été bien plus favorable au développement de la richesse publique, si le spectacle alarmant de plusieurs disettes successives n'avait égaré la prévoyance de l'administrateur, en lui inspirant des craintes exagérées sur les effets de la liberté du commerce des grains. Le système entièrement prohibitif de Colbert, à cet égard, forme l'objet des reproches les plus graves et peut-être aussi les mieux fondés que l'on puisse adresser à son ministère.

Nous ne saurions admettre, toutefois, que dans ses réglemens exclusifs de l'exportation des blés, Colbert ait eu pour but principal d'amener, au moyen du bas prix du pain, une diminution dans celui de la main-d'œuvre et en même temps sur le prix des objets manufacturés auxquels un grand avantage devait être assuré par là dans tous les marchés de l'Europe. Nous croyons à Colbert des vues plus élevées, mais auxquelles il n'a manqué qu'une connaissance plus approfondie des ressources de la France. En sacrifiant ainsi volontairement l'agriculture à l'industrie manufacturière, il est évident qu'il réduisait forcément la consommation intérieure, le plus vaste et le plus sûr de tous les marchés, pour les produits manufacturés d'un royaume aussi étendu que la France. Nous aimons mieux penser, qu'alarmé des troubles qu'amènent toujours, non seulement les disettes réelles, mais même les craintes de la disette, Colbert crut devoir assurer avant tout et à tout prix, l'approvisionnement permanent du royaume par la prohibition absolue de la sortie des grains à l'étranger. Il croyait sans doute aussi qu'en augmentant la population manu-

nellement la consommation des grains, et qu'ainsi l'agriculture profiterait en dernier résultat de tous les développemens donnés à l'industrie.

L'opinion générale, alors, était d'ailleurs tellement prononcée sur la nécessité impérieuse de prévenir les disettes, qu'il eût été téméraire de la braver. La fameuse de 1661 avait fait rendre au parlement de Paris un arrêt par lequel il était défendu aux marchands de blés, sous les peines les plus sévères, de former aucune association pour ce genre de commerce, et à tous particuliers de faire un amas de grains. Casser un tel arrêt dans des temps de crise et de préjugés, eût été soulever le peuple. Colbert n'eut d'autre ressource que d'acheter chèrement aux étrangers les mêmes blés que les Français leur avaient vendus dans les années d'abondance. Le peuple fut nourri, mais il en coûta beaucoup à l'état, et la crainte de retomber dans une situation semblable ferma nos ports à l'exportation de nos produits agricoles.

C'est principalement sur ce point que se manifeste la différence essentielle des systèmes de Colbert et de Sully : celui-ci, avec moins d'art peut-être, était parti d'un principe plus logique et plus vrai. La terre, disait-il, est le dépôt des richesses premières, du nécessaire comme du superflu ; c'est par conséquent la multiplication de ses richesses qui amène l'abondance dans les états. Pour animer la production, il faut que le commerce en ouvre les débouchés. Sans liberté point de commerce. Donc il faut rendre le commerce libre, et, avant tout, celui des produits de la terre : ce principe avait fait la base de son administration. Aussi Henri IV avait ordonné la levée de l'interdiction du commerce des grains avec l'Espagne, avant qu'elle le fût sur toutes les autres denrées ; il trouva fort mauvais que le parlement de Toulouse se fût permis, sans son autorisation, d'interdire la sortie des blés du Languedoc. Un juge du présidial de Saumur fut même menacé de punition exemplaire pour une pareille défense. « Si chaque officier en faisait autant, écrivait Sully au roi, votre peuple serait bientôt sans argent, et par conséquent votre majesté. »

Les mesures prises par Colbert au sujet du commerce des grains, eurent pour résultat de réduire le prix du blé à peu près à la moitié de sa valeur première. Le setier, qui se vendait 15 et 16 livres, tomba successivement à 10, 9 et 7 livres ; la culture diminua dans une proportion analogue. On se borna à cultiver les bonnes terres, on négligea les médiocres, on abandonna totalement les mauvaises, et enfin on vit reparaître la disette par l'effet même des moyens apportés pour en prévenir le retour. Cette grande faute empêcha la majeure partie de la population (les propriétaires fonciers et les cultivateurs) de participer aux heureux effets des encouragemens prodigués par Colbert à toutes les autres branches de la prospérité publique, et paralysa l'essor rapide, mais momentanément, de l'industrie française. Ce qui préserva l'agriculture d'une ruine totale, fut la protection accordée à l'éducation et à la multiplication des bestiaux, et ses heureux résultats prouvèrent combien eût été efficace un système d'encouragement et de liberté étendu également à la culture des terres.

Du reste, ce qui peut excuser l'erreur de Colbert, et ce qui montre combien il est difficile de surmonter les préjugés, c'est que cette faute, sentie par tous les hommes éclairés, n'a été réparée par aucun ministre pendant l'espace d'un siècle entier. Il est vrai que quelques uns des successeurs de Colbert trouvèrent commode et utile de réserver à l'état le monopole du commerce des grains. Ce n'est qu'en 1761 que ce commerce a été rendu libre avec des restrictions à peu près semblables à celles dont on usait en Angleterre et aujourd'hui en France. Jusqu'alors on croyait faire sagement d'empêcher les emmagasinemens et les spéculations des particuliers, qui étaient cependant le seul moyen de prévenir l'effet des mauvaises récoltes générales. L'expérience n'a cessé de prouver que c'est surtout dans les temps de disette que les lois prohibitives sont funestes, car elles augmentent le mal et enlèvent toutes les ressources.

Une autre erreur reprochée à Colbert est la doctrine de la balance du commerce, sur laquelle reposait son système

de douanes, et qui devint la règle des autres nations commerçantes. Les progrès de la science économique ont prouvé depuis que cette doctrine ne peut être rigoureusement soutenue en théorie générale. Mais à l'époque où Colbert l'appliqua à la France, et dans la situation où se trouvaient alors les divers états de l'Europe, on dut applaudir comme un acte de haute politique les changemens introduits dans le régime des douanes par les ordonnances de 1664 et 1667. La pensée de Colbert se résume dans ces paroles, extraites d'un rapport soumis au roi : « Réduire les droits à la sortie, sur les denrées et les produits manufacturés du royaume. Diminuer aux entrées les droits sur tout ce qui sert aux fabriques. Repousser par l'élevation des droits les produits des manufactures étrangères. » Ces principes, qui dirigèrent tous les actes de son ministère, ne manquèrent leur but que par l'exception faite à l'égard du commerce des grains ; et, ce qui prouve leur justesse pratique, c'est qu'ils forment encore aujourd'hui le code de toutes les nations, et qu'on ne saurait les abandonner instantanément sans compromettre des industries importantes et des établissemens créés à l'aide du temps, de la confiance et d'une longue accumulation de capitaux. La force des choses, plus puissante que les théories générales, commandait donc à Colbert, et commande encore aux ministres des temps présens, de ne point se laisser aller imprudemment à des innovations périlleuses.

Lorsque Colbert administrait la France, la maxime dominante était qu'il fallait se procurer la plus grande abondance possible de numéraire. Le plus ou moins d'argent qui restait dans le royaume à la suite des échanges commerciaux, donnait la mesure des bénéfices obtenus. L'esprit pénétrant de Colbert avait compris l'office important que remplit le numéraire, comme capital appliqué au développement de l'agriculture et de l'industrie, mais il savait aussi que sa puissance est en raison de sa circulation active. Dans cette pensée, et pour maintenir l'équilibre naturel qui s'établit entre la valeur de ce signe représentatif et celle de toutes les marchandises, il

leva les prohibitions qui interdisaient l'entrée et la sortie des matières d'or et d'argent, ce qui prépara le développement de ce genre de spéculations et de diverses industries qui s'y rattachent. En même temps l'intérêt de l'argent fut réduit du denier dix-huit au denier vingt. Le préambule de l'édit rendu en 1665 à cet égard, est très remarquable. « Les gros intérêts que produisent le change et le rechange de l'argent, et les profits excessifs qu'apportent les constitutions de rente, pourront servir d'occasion à l'oisiveté et empêcher nos sujets de s'adonner au commerce, aux manufactures et à l'agriculture; et d'ailleurs, la valeur de l'argent étant fort diminuée par la quantité qui en vient des Indes, et se répand dans nos états, nous avons estimé nécessaire d'en diminuer pareillement le profit, pour mettre quelque sorte de proportion entre l'argent et les choses qui tombent dans le commerce, etc. » Colbert ordonna, avec un succès complet, la refonte aux frais de l'état d'une grande quantité d'espèces de monnaies étrangères ou détériorées; ensuite il convertit en régie intéressée la ferme des produits de la fabrication des monnaies, réalisant dès lors les principales garanties que ce service assure aujourd'hui à l'état et aux particuliers. On calcula à cette époque qu'il existait en France environ 500 millions de numéraire en or ou en argent.

Au milieu de ces soins divers, la renaissance du commerce et de l'industrie ne cessait de préoccuper l'esprit de l'habile ministre, et il voulut accorder à ces deux branches de la richesse publique des facilités jusqu'alors inconnues. Après avoir reporté sur la limite des côtes et des frontières du royaume, souvent même contre le vœu des populations ignorantes, toutes les gênes des taxes locales qui enchaînaient les mouvemens du commerce, il autorisa le transit des marchandises à l'étranger avec immunité de droits, dans toute l'étendue du royaume. Tous les ports et toutes les villes principales eurent des entrepôts pour recevoir, en franchise de douanes, les denrées qui ne pouvaient pas être immédiatement expédiées au dehors ou livrées à la consommation intérieure.

Les négocians furent également exempts des droits de sortie et remboursés de ceux qui avaient été payés à l'entrée sur les produits des importations destinées à être réexportées. Colbert, en outre, abolit ou diminua les péages établis sur les rivières, les ponts, les lacs et les routes, droits vexatoires qui mettaient obstacle à l'activité des communications intérieures.

Un million de livres fut annuellement consacré à encourager les manufactures. On vit aussitôt s'établir ou se ranimer des fonderies de divers métaux, des fabriques de glace, de faïence, de cordage, de toiles à voile, de tapisseries, de draps, de serges, de tanneries, de soieries, de dentelles et même d'étoffes de coton, dont la matière première était tirée de nos possessions en Amérique et dans l'Inde. Enfin le métier à bas, ancienne invention française, fut reconquis sur l'Angleterre.

Toutefois, en favorisant ainsi les grandes manufactures, et peut-être au détriment des moyennes et petites fabriques, Colbert sembla prévoir qu'un jour les entrepreneurs d'industrie pourraient abuser du nombre et de la misère des ouvriers; aussi de sages réglemens préservèrent ceux-ci contre le monopole égoïste des industriels puissans, et l'institution des corporations que Colbert s'attacha à fortifier, eut surtout pour objet principal d'assurer aux artisans la protection et les bienfaits de l'esprit d'association. Mais en rendant hommage aux vues de Colbert en faveur de l'industrie, nous devons regretter qu'il ait poussé à l'excès l'intervention réglementaire et la sévérité des peines portées contre l'infraction à ses réglemens. Si un ouvrier s'écartait, dans sa fabrication, du texte des ordonnances, *son ouvrage devait, pour la première fois, être confisqué et attaché au poteau, avec un carcan et le nom de l'ouvrier au dessus.* Même peine était portée contre la récidive; à la troisième fois, *l'ouvrier devait être attaché lui-même au carcan.* A cette époque, il est vrai, les arts étaient nouveaux ou presque totalement oubliés par la longue interruption de l'industrie. Il fallait donner aux consommateurs la garantie d'une bonne fa-

brication. Les réglemens avaient été rédigés d'après les avis long-temps discutés des fabricans les plus éclairés, et d'ailleurs le régime réglementaire existait dans les manufactures de la plupart des nations industrielles; mais il était facile d'apercevoir, à part la rigueur de la pénalité, combien de telles régies devaient paralyser le génie inventif des ouvriers français, et s'opposer au perfectionnement progressif de l'industrie. Il nous semble qu'un homme tel que Colbert ne pouvait et ne devait pas supposer que l'art eût jamais atteint sa dernière limite; des précautions contre la fraude devaient lui suffire.

Cette part faite à des erreurs dues à l'inexpérience et aux préjugés du siècle, on ne trouve plus qu'à louer sans restriction, dans tout ce que fit pour le commerce, l'industrie et la splendeur de la France, un ministre que la postérité a justement salué du nom de grand. La voie publique soigneusement entretenue; des routes nouvelles ouvertes; des canaux creusés, parmi lesquels on admirera éternellement celui du Languedoc, qui « *unit les deux mers qui joignent les deux mondes* (1); » tous les ports et les marchés de l'univers s'ouvrant à notre navigation commerçante; la Méditerranée purgée des pirates barbaresques; des comptoirs fondés dans les ports principaux du Levant; la vénalité des charges des consuls abolie; les privilèges de la noblesse conservés aux gentilshommes qui voulaient se livrer au commerce maritime: tels furent les témoignages glorieux du zèle et des lumières de Colbert, et il les couronna par la création d'une marine capable de protéger partout le noble pavillon de France.

Louis XIV qui s'associait avec ardeur aux travaux de son infatigable ministre, et à l'honneur de ses brillans succès, lui confia, en 1665, cette dernière et si importante mission. Colbert fit aussitôt réparer le petit nombre de bâtimens de l'état qui se détruisaient par une stérile stagnation dans nos ports. Il établit ensuite des conseils particuliers pour hâter et perfectionner la construction des vaisseaux. Bientôt des escadres assez fortes

pour protéger en tous lieux le commerce et la dignité de la France, furent mises en mer. Le régime équitable et régulier des classes maritimes fut substitué immédiatement aux violences arbitraires de la presse des matelots. Sous le titre de caisse des Invalides, une institution providentielle assura l'avenir de l'intéressante famille des marins. Les faveurs et les privilèges habilement distribués à la marine marchande, portèrent à un nombre considérable les bâtimens de commerce, et à plus de 60,000 celui des matelots capables de les manœuvrer. On vit se former avec rapidité les arsenaux et les chantiers de Brest, de Toulon, de Rochefort et de Cette, et s'achever les fortifications du Havre et de Dunkerque. L'ordonnance de 1680, qui a fondé les bases et réglé les nombreux détails de l'administration de la marine et de la navigation commerciale, est devenue le code maritime des nations civilisées.

On doit également à Colbert l'établissement de nos colonies; ce fut même sous son ministère que la Louisiane ou Mississipi fut découverte. On a vu déjà comment les différentes possessions françaises, dans les Indes orientales et occidentales, avaient été cédées à diverses compagnies moyennant quelques misérables sommes d'argent, Colbert fit racheter la Guadeloupe et les îles qui en dépendaient pour 625,000 livres, la Grenade pour 100,000 livres, la Martinique pour 120,000 livres, toutes les possessions concédées à l'ordre de Malte pour 500,000 livres. Il les plaça d'abord entre les mains d'une compagnie exclusive à laquelle on avait réuni les sociétés d'Afrique, de Cayenne, de l'Amérique septentrionale et le commerce de Saint-Domingue. En 1674, la chute de cette compagnie paraissant imminente, Colbert lui offrit de payer ses dettes qui s'élevaient à 3,523,000 livres, et de lui rembourser son capital sur le pied de 1,287,185 livres: ces conditions généreuses rendirent à l'état des propriétés précieuses qui lui avaient été jusqu'alors en quelque sorte étrangères. Les Colonies furent véritablement françaises, et tous les citoyens sans distinction eurent la liberté de s'y fixer ou d'ouvrir des communications avec elles; mais, suivant l'usage presque général de cette

(1) Delille.

époque, Colbert revint au système des compagnies, et fonda celles des Indes Occidentales et des Indes Orientales. Le roi donna, pour l'établissement de cette dernière, plus de 6 millions; on invita toutes les personnes riches à s'y intéresser; les reines, les princes et toute la cour fournirent 2 millions; les cours supérieures, 1,200,000 liv.; les financiers, 2 millions; le corps des marchands, 650,000 liv.; en un mot, toute la nation seconda le monarque et son ministre. Mais la mort des plus habiles directeurs envoyés aux Indes, l'infidélité ou l'incapacité de quelques autres, la perte des escadres destinées à soutenir les opérations de la compagnie, et enfin les guerres qui se succédèrent, ruinèrent cette entreprise, qui subsistait à peine lors que Law la releva en 1719.

Dans l'intérêt des colonies françaises d'Amérique, Colbert, de même que tous les gouvernemens de ce siècle, crut devoir encourager la traite des nègres d'Afrique. Mais nous nous hâtons de dire qu'il trouva cette coutume inhumaine établie depuis long-temps, qu'il ne fit que suivre une pratique consacrée en quelque sorte par l'habitude et par la nécessité, et que la législation spéciale qu'il fit établir, sous le titre de *Code noir*, est la première où apparaissent du moins quelques lueurs d'humanité.

La pensée première de ce trafic odieux ne peut être imputée à la France, ni même à l'Europe chrétienne; elle a son origine dans l'antiquité païenne, et peut-être quelques détails sur ce point ne paraîtront-ils pas dénués d'intérêt.

De tous les temps les Nègres africains, frappés de cette sorte d'anathème mystérieux qui semble le partage de la race de Chanaan, avaient tour à tour fournis esclaves à tous les grands empires qui se sont succédé, à l'Égypte, à la Phénicie, à la Grèce, à Carthage, et enfin à Rome, devenue maîtresse du monde. En Afrique comme dans le reste de l'univers païen, l'esclavage était le sort des vaincus à la guerre. Cependant nul propriétaire d'esclaves n'y avait le droit positif de vendre un homme né dans l'état de servitude; il pouvait seulement disposer de l'esclave qu'il acquérait à la guerre, de ceux

qu'il avait reçus en témoignage de reconnaissance, ou de ceux, enfin, qui lui étaient acquis à titre d'amende ou d'indemnité, en réparation de quelque dommage éprouvé. Mais cette loi, faite en faveur de l'esclave né, pour le faire jouir d'une famille et d'une patrie, fut bientôt corrompue et éludée lorsque les possesseurs d'esclaves, initiés aux goûts du luxe européen, trouvèrent jour à en faire l'objet d'un commerce lucratif.

Les navigateurs portugais qui, les premiers parmi les peuples modernes, abordèrent la côte de Guinée, achetaient des esclaves nègres et en fournissaient les riches seigneurs de Lisbonne et de l'Espagne, avant même la découverte du Nouveau Monde.

Les conquérans de l'Amérique ne s'occupèrent d'abord que de la recherche des métaux précieux, et pour s'en procurer, autant que pour assurer leur domination, ils décimèrent violemment la population indigène. Lorsqu'ils songèrent plus tard aux richesses que le sol pouvait leur procurer par la culture et la fabrication des produits demandés par l'Europe, ils reconnurent à la fois que les bras leur manquaient, et que les habitans du pays ne pouvaient supporter les travaux et les traitemens auxquels on les destinait. On eut alors la pensée de se recruter de travailleurs esclaves en Afrique, et particulièrement sur la côte de Guinée. L'attrait de quelques objets d'un luxe nouveau éveilla la cupidité des souverains de ces peuplades sauvages et des principaux habitans. La loi qui réglait les droits réciproques du maître et de l'esclave se trouva constamment violée dans son principe, mais avec un singulier respect pour l'apparence de l'égalité. Les propriétaires d'esclaves concertèrent entre eux des querelles simulées, pour être tour à tour condamnés à une amende qui se payait en esclaves nés, et dont par conséquent ils avaient la libre disposition. De leur côté, les rois nègres multiplièrent les guerres pour avoir des esclaves; ils punirent par l'esclavage, non seulement les grands crimes, mais même les plus légères fautes. Peu à peu toutes sortes de violences et de ruses furent employées pour faire et pour vendre des esclaves. Ceux-ci étaient devenus, pour

le commerce des Européens en Afrique, ce qu'était l'or pour le commerce du Nouveau Monde. Les têtes de nègres représentaient le numéraire dans les états de la Guinée. Mais la consommation ayant été prodigieuse, il fallut de proche en proche chercher des esclaves dans l'intérieur du pays, et exciter le goût du luxe et des produits brillans de l'industrie européenne.

Les Portugais, les Espagnols, les Hollandais, les Anglais, recoururent à ce moyen de cultiver leurs colonies d'Amérique. Il était généralement employé lorsque Colbert s'occupa des Colonies françaises, dont il était reconnu que la culture ne pouvait réussir sans esclaves. Aussi, voulant leur assurer des travailleurs, il proposa une prime de 19 liv. par tête de nègres qui seraient transportés dans les Colonies françaises. En 1673, il accorda à la compagnie du Sénégal, autorisée à faire le commerce exclusif de cette côte, du Cap Vert et de la rivière de Gambie, une gratification de 13 liv. par tête de nègre. En 1675, il fit donner au sieur Oudiette le privilège exclusif de la côte de Guinée, depuis la rivière de Gambie, à la condition de porter tous les ans aux Colonies 800 nègres, aux mêmes conditions que la compagnie du Sénégal. Ce privilège fut retiré en 1678 et réuni à la compagnie du Sénégal, qui s'obligea à fournir chaque année 2000 nègres aux Iles françaises. Enfin, en 1684, Colbert forma une nouvelle compagnie, dite de Guinée, avec le privilège de traiter depuis la rivière de Sierra Leone jusqu'au Cap de Bonne-Espérance, à la condition de vendre aux Colonies 1000 nègres par an, au taux de 13 liv. par tête, et l'avantage de ne payer que la moitié des droits sur les retours d'Amérique.

En 1698, il n'y avait pas 18,000 nègres dans nos colonies. Le nombre des esclaves tirés d'Afrique pour les colonies d'Amérique, depuis que la culture a été généralement établie, a été d'environ 60,000 par année (1). Le prix moyen des

(1) En 1768, il sortit d'Afrique 104,000 esclaves nègres. Les Anglais en avaient enlevé pour leurs Iles 35,100. Sur ce nombre ils en cédèrent 4000 aux Espagnols et en introduisirent 5000 en fraude dans

malheureux nègres, sur les lieux, s'est élevé successivement jusqu'à 300 liv. par tête, ce qui porterait à 18,000,000 liv. ce que retireraient les barbares possesseurs d'esclaves pour un si horrible sacrifice.

C'était ainsi que la soif de l'or et des richesses l'emportant sur tous les sentimens d'humanité et de religion, on a vu, pendant près de trois siècles, des gouvernemens chrétiens, non seulement tolérer, mais autoriser et approuver le commerce des esclaves, en faire l'objet de traités diplomatiques, et paraître indifférens aux traitemens affreux auxquels les nègres étaient livrés, soit dans leur transport aux Iles, soit de la part des colons. C'est de nos jours seulement que le sort des nègres fut adouci par l'humanité de Louis XVI, et qu'enfin, grâce à la généreuse persévérance de Wilberforce, la traite a été complètement interdite par une sorte d'accord entre les gouvernemens européens, à qui le roi de Danemarck, en 1792, a eu l'honneur de donner l'exemple.

Il est plus consolant de se reporter aux encouragemens que Colbert crut devoir accorder à l'accroissement de la population en France, en faisant obtenir plusieurs années d'exemption d'impôts aux jeunes gens qui se mariaient avant l'âge de 22 ans, une dispense entière des charges publiques aux pères de dix enfans légitimes vivans, ou morts au service du roi, et enfin des secours pécuniaires aux pères de douze enfans. Dans le même but, il arrêta le développement des communautés religieuses, en restreignant la faculté de les enrichir par des legs et des donations, et en supprimant toutes les maisons qui s'étaient établies sans autorisation royale. L'insuffisance des ouvriers agricoles et manufacturiers qui se fit sentir à la suite de guerres longues et meurtrières, déterminèrent ces mesures qui tendaient d'ailleurs à resserrer le lien politique et sacré

les établissemens français; leurs colons du continent septentrional en enlevèrent 6,500; total 39,400. Les Français eurent pour leur compte 25,500 nègres, les Hollandais 11,500, les Portugais 3,700, les Danois 1200. Tous ces infortunés n'arrivèrent pas à leur destination, on en perdait ordinairement la huitième partie dans la traversée,

du mariage et à favoriser les bonnes mœurs.

Colbert compléta ses immenses entreprises par la réparation ou la construction des places fortes tracées par le génie de Vauban, la fondation de l'Hôtel des Invalides, l'achèvement des magnifiques monuments destinés à l'embellissement de la capitale; et, comme si rien ne devait manquer à sa gloire, il fut le protecteur éclairé des lettres, des sciences et des beaux-arts.

Le travail le plus assidu et le plus opiniâtre qui fut jamais, continué sans interruption pendant vingt-deux années, permit à cet administrateur universel d'accomplir tant de prodiges.

Les premiers efforts de Colbert avaient été favorisés par la paix dont la France goûta les bienfaits durant l'espace de six années; mais les sages représentations qu'il opposa toujours aux conseils ambitieux de Louvois et à l'humeur trop belliqueuse de son maître, ne purent préserver la France d'une guerre qui, pendant dix ans, arrêta ce grand homme au milieu de sa généreuse carrière. Les dépenses extraordinaires occasionnées en 1667 et en 1668 par la guerre contre l'Espagne, furent acquittées au moyen des améliorations introduites dans les finances. Mais la seconde lutte de la France contre l'Espagne, l'Autriche et la Hollande réunies, réduisit le génie de Colbert à s'abaisser aux déplorable expédients de l'ancienne finance. Il craignait tellement de livrer l'état aux traitans, qu'il avait fait rendre un arrêt *portant peine de mort contre ceux qui avanceraient de l'argent sur de nouveaux impôts*. Mais bientôt il fut obligé, sans même révoquer l'arrêt, de recourir à ce moyen désastreux introduit par Catherine de Médicis. Il dut subir le rétablissement de plusieurs offices supprimés, la création de nouvelles charges, l'aliénation de plusieurs propriétés domaniales, la cession de différentes branches du revenu public, l'élevation de certains droits, et enfin de revenir à la voie périlleuse des emprunts qui s'élevèrent à 262 millions. Heureusement et par l'action constante d'un système d'amortissement bien combiné, il parvint à réduire cette somme de 104 millions, et après la

paix de Nimègue il fit annuler, par de prompts rachats, toutes les cessions antérieures d'offices, de propriétés de la couronne ou de revenus du trésor.

A la mort de Colbert, en 1683, malgré les dépenses extraordinaires occasionnées par les guerres de Louis XIV, le trésor était enrichi d'un accroissement de produits de 27,800,000 liv., d'une réduction de ses charges montant à 29,200,000 liv., et en résultat d'une nouvelle ressource de 57,000,000 liv. L'augmentation apportée aux dépenses par une plus large dotation de tous les services, ne s'étant élevée qu'à 350,000,000 liv., il resta un excédant de recettes de 22 millions, que l'on affecta au rachat de la dette constituée. Celle-ci n'était plus, en 1783, que de 158,000,000 liv. de capital, et la dette flottante était réduite à 36 millions. L'état touchait donc de très près au terme d'une libération entière.

Colbert laissa une fortune de 10 millions, qu'il devait à la libéralité de Louis XIV et à ses économies. Pour repousser les calomnies dont il fut l'objet à cet égard, il se crut obligé, ainsi que l'avait fait Sully, de présenter une justification détaillée à la sagacité de son maître.

Nous avons dit déjà que Colbert n'a point rédigé de mémoires, et ses secrétaires n'ont pas suppléé à ce silence modeste. La Bibliothèque royale renferme trois volumes des lettres de ce ministre sur différens objets d'administration; mais le seul écrit de sa main qui puisse donner quelque idée de ses théories d'économie politique, consiste en deux feuilles en forme de notes (1). Toutefois les préambules des édits, ordonnances et arrêts rendus pendant son ministère passent pour avoir été son propre ouvrage, et c'est là qu'il faut étudier les principes de son administration. On y trouve une foule de préceptes et de maximes empreints d'une haute sagesse et d'une expérience consommée, et plusieurs peuvent encore servir de modèle à l'éloquence administrative.

(1) On les trouve à la fin de l'excellent ouvrage de Forbonnais, intitulé *Recherches sur les finances de la France*.

Pour bien juger aujourd'hui ces vénérables documens, il faut, nous le répétons, nous reporter au siècle pour lequel ils furent rendus. Le système de Colbert se ressent de l'influence exercée sur l'antique système économique agricole par la découverte du Nouveau Monde et le développement commercial et maritime qui se manifestait de toutes parts : il est visiblement empreint de l'esprit de nationalité que la réforme protestante substitua en Europe aux vues larges et universelles du catholicisme. Mais quoiqu'il n'ait pas été parfait ni complètement heureux pour la France, il serait injuste aujourd'hui de méconnaître les immenses services rendus au royaume par ce ministre à jamais célèbre. On ne peut calculer les résultats qu'il aurait obtenus si des temps pacifiques et calmes lui avaient permis de suivre ses seules inspirations et de rectifier ses erreurs. Mais ce qui nous reste de ses travaux et de son génie suffit à son immortelle gloire.

Le vicomte ALBAN de VILLENEUVE-BARGEMONT.

COURS D'INTRODUCTION

A

L'HISTOIRE DU DROIT.

QUATRIÈME LEÇON.

Droit hébraïque : 2^e, 5^e et 1^{re} périodes.

« Tu constitueras des juges et des docteurs aux portes de toutes les villes que l'aura données le Seigneur ton Dieu, dans chacune de tes tribus, afin qu'ils jugent le peuple suivant la justice. » (*Deut. xvi, 18*).

« Si un cas se présente où il soit difficile de discerner entre le sang et le sang, la cause et la cause, la lèpre et la lèpre, et que tu voies varier les paroles des juges dans les assemblées qui se font à tes portes, lève-toi, monte au lieu qu'aura choisi Jéhovah tes dieux, et tu iras aux prêtres de la race de Lévi et au juge qui sera en ce temps ; tu les interrogeras, et ils t'indiqueront la vérité, et tu feras tout ce que

« te diront ceux qui président au lieu que Jéhovah aura choisi. Mais quiconque s'enorgueillira, refusant d'obéir au commandement du prêtre qui, en ce temps, sert le Seigneur ton Dieu, et au décret du juge, cet homme périra, et tu extermineras le mal du milieu d'Israël. (*Ibid. xvii, 8-12*). »

Ces textes sont clairs. Israël désormais est entré dans la vie publique. L'autorité du chef de famille, à la fois prêtre et juge, la prérogative patriarcale en un mot ne suffit plus ; la loi écrite a ouvert une ère nouvelle, l'ère du magistrat.

Comme la première, cette seconde période est plus active que spéculative, et c'en est assez pour la distinguer nettement de l'époque postérieure, époque de discussion et de controverse, où la doctrine tient beaucoup plus de place que l'action. Au deuxième âge du droit hébraïque, la loi règne sans commentaires ; elle est enseignée, reçue, appliquée avec toute simplicité : l'histoire de Ruth en est un exemple. Si la prompte justice est la bonne, celle-ci est au dessus de tout éloge ; car le magistrat prononce immédiatement, sans procédure et sans appel. La forme des jugemens est restée toute patriarcale ; ils se rendent aux portes des villes, à l'heure où le peuple sort pour aller au travail des champs. (*Ruth iii, 13, et iv, 1*). Point de greffes, point d'archives ; la publicité des décisions judiciaires fait toute leur solennité,

A cette époque donc, le juge est littéralement *la loi parlante*. La loi toutefois a un double organe. Moïse a créé deux magistratures ; l'une (les prêtres) pour enseigner la loi, l'autre (les juges) pour l'appliquer. Ces deux ministères distincts et parallèles ne peuvent être méconnus dans les textes cités plus haut, et l'on découvre déjà le germe pour ainsi dire légal de la période scientifique ou doctrinale, dans laquelle le juge sera éclipsé par le docteur de la loi.

Il y a même chez les Hébreux un troisième ministère public, également constitué par la loi, celui des prophètes. « Les nations dont tu posséderas la terre, dit Moïse à Israël, ont des augures et des devins ; mais toi, ce n'est pas ainsi que tu aies été constitué par le Seigneur ton Dieu. Jéhovah te suscitera du mi-

« lien de tes frères un prophète semblable « à moi : tu l'écouteras..... Celui qui ne « voudra pas écouter les paroles qu'il pro- « noncera en mon nom, trouvera en moi « un Dieu vengeur (*Deut. xviii, 14-19*). » Ces paroles, qui s'entendent plus particulièrement du Messie, ont été constamment appliquées à tous les prophètes, depuis Josué jusqu'à Malachie. Le ministère prophétique faisait en effet partie intégrante de la théocratie hébraïque. Ceux qui l'ont exercé apparaissent dans l'histoire sous un double aspect, comme révélateurs, comme précurseurs du Messie, dont ils manifestent par avance tous les caractères, et comme conservateurs de la constitution, des traditions de Moïse et de son esprit. Sous ce dernier point de vue, ce sont des orateurs publics (1), sortis des écoles où la tradition mosaïque est enseignée; quelquefois même se levant, sans antécédent aucun, du milieu du peuple, comme Amos, le pasteur de Thécua (2), réprimandant les prêtres et les rois, et prédisant les catastrophes dont la nation est menacée; mais, dans l'un et l'autre cas, l'inspiration est l'attribut, le caractère essentiel du ministère prophétique. Les Israélites sont le peuple de Dieu; on ne peut leur parler qu'en son nom; les faux prophètes eux-mêmes ne peuvent tromper les populations et les rois qu'en usurpant ce nom *qui ne doit point se prendre en vain*. Il n'y a donc rien proprement de législatif ou de juridique, et cette portion si brillante de l'histoire des Hébreux n'est pas de notre sujet.

Ce n'est pas que l'administration de la justice n'eût chez les Hébreux quelque chose de mixte, qui ressemble fort peu à l'exacte démarcation qu'on a tenté d'établir entre les rouages divers de notre *police*. (Il serait temps de réhabiliter ce mot, et de l'employer dans le même sens que Montaigne, Pascal et même dom Calmet.) Il pouvait surgir tel cas où le

prophète serait intervenu juridiquement, comme interprète suprême et inspiré de la loi, et l'historien Josèphe le dit expressément (*Antiq. judaïq. iv, 6*). La théocratie étant donnée, rien de plus logique assurément. Seulement, c'étaient là d'éclatantes exceptions, et notre tâche se borne à résumer les principes.

C'en était un, dans la seconde période du droit hébraïque, que le parallélisme de la magistrature proprement religieuse ou enseignante, et de la magistrature civile qui rendait la justice.

Ce parallélisme est très explicitement marqué dans le chapitre xvi du *Deutéronome*, qui prescrit l'établissement dans chaque ville de juges et de docteurs de la loi (1). Il est hautement confirmé par la citation que nous avons empruntée au chapitre suivant du même livre (2). Il avait sa racine dans l'institution patriarcale.

Dans les temps primitifs, le premier-né est consacré à Dieu (*Exod. xiii, 2*). C'est le premier-né qui reçoit et transmet le dépôt de la tradition religieuse; c'est lui qui sacrifie pour la famille; c'est lui qui juge les siens.

Mais quand les familles deviennent une nation, cet ordre de choses se modifie. Et d'abord les attributions patriarcales se partagent. Au sacerdoce des premiers nés. Dieu, chez les Hébreux, substitue les lévites (*Nombr. iii, 12*), c'est-à-dire, au sacerdoce domestique un sacerdoce national. Ce sacerdoce est héréditaire, pour mieux assurer la perpétuité de la tradition : il a un centre d'unité dans la personne du grand-prêtre, fixé auprès de l'Arche d'alliance; mais il est répandu à demeure dans toutes les tribus (*Nombr. xxxv*), parce qu'il appartient à toutes; et pour qu'il soit moins distrait de son ministère, il n'a d'autres propriétés que la maison assignée à chaque lévite au milieu de ses frères (*Nombr. xviii, 20*, et xxxv, 3). Rien de moins égyptien que

(1) C'est en ce sens que Dieu dit à Moïse : Aaron, ton frère, sera ton prophète (*Exod. vii, 1*). Voir aussi *Act. xiii, 1*, et surtout la première épître aux Corinthiens, xi, 4-5 et xiv, 1-5.

(2) Élisée fut tiré de la charrue par Élie; on voit néanmoins par le 5^e verset du chap. xlii de Zacharie, qu'il y avait une sorte d'incompatibilité entre le ministère prophétique et les travaux agricoles.

(1) La Vulgate porte : *Judices et magistros*. Les Septante traduisent γραμματισταγορους (*ad litteras introductores*). La version samaritaine et la version syriaque rendent le mot hébreu correspondant à *magistros* par *scribas*.

(2) Ailleurs encore la Bible réunit les prêtres et les juges : V. *Deut. xix, 17*; *Josué xxiv, 1*; et surtout *Paralip. xix, 3* et 11.

la loi de Moïse en général ; il en avertit lui-même (*Lévit.* xviii, 3), et la publication septennale du *Pentateuque* serait à elle seule entre les deux législations une différence radicale (*Deut.* xxxi, 10-13). Mais nulle institution, certes, n'absout mieux Moïse du reproche d'avoir plagié l'Égypte, que celle d'un sacerdoce non propriétaire (1).

L'institution de tribunaux en majorité *laïcs* (si cet anachronisme de langage nous est permis), en est une autre démonstration non moins frappante ; c'est toujours la même transition sagement ménagée. À côté du lévite qui n'appartient plus à sa tribu ni à ses proches (*Deut.* xxxiii, 9), mais à la loi qu'il a mission de conserver au sein d'Israël (*Ibid.* 10), subsiste l'autorité du père de famille, celle des chefs de tribus (*Nombr.* i, 4), celle des anciens (*Nombr.* xi, 24 ; *Jos.* xxiii, 2, et xxiv, 1), et non seulement des anciens du peuple, mais des anciens de chaque ville (*Jug.* viii, 14, 16, et xi, 5 ; *Ruth* iv, 2 ; *Judith* viii, 9). C'est parmi ces anciens de chaque ville que sont choisis les juges (*Dan.* xiii, 5) ; car le système du juge unique, du juge de l'ère patriarcale, n'est point celui de Moïse. Si l'on excepte le chapitre xvii du *Deutéronome*, où le mot *juge* s'entend du magistrat suprême, quel qu'il soit, c'est-à-dire, du juge avant Saül, du roi, jusqu'à la captivité de Babylone (*I Rois* vii, 6 ; *II* xv, 4 ; et *IV* xv, 5), du grand-prêtre, après le retour de la captivité (*Joseph.* *Antiq. jud.* iv, 6), partout la loi suppose plusieurs juges (*Exod.* xxi, 6, xxii, 8 ; *Ps.* lxxxi, 1, et *alios passim*).

M. Salvador, d'après les rabbins, donne aux Hébreux trois ordres de tribunaux : le tribunal des Trois, qui connaissait du vol et des causes civiles les plus ordinaires (gain, perte, restitution) ; celui des Anciens de chaque ville, ou tribunal des Vingt-Trois, qui jugeait les crimes capitaux et les procès importants ; enfin,

(1) M. Salvador se donne à ce sujet une peine bien superflue pour prouver que, chez les Hébreux, la puissance *politique* n'a été déferée au grand-prêtre que fort tard. Mais de ce fait évident conclure qu'Israël n'était point constitué théocratiquement, c'est confondre bien gratuitement le gouvernement de Dieu et celui des prêtres, la théocratie et la hié-

cratie. Le Sanhédrin, tribunal suprême d'appel en matière civile, haute-cour nationale en matière criminelle. Les textes sacrés n'offrent pas trace du premier de ces corps judiciaires. Jésus-Christ, dans l'Évangile (*Math.* v, 21-22), fait allusion aux deux autres. Mais Josèphe nous apprend que le tribunal des anciens de chaque ville se composait de sept membres et de deux lévites (*Antiq. jud.* iv, 6), et il ne parle point d'appel ; seulement, comme Moïse, il fait au tribunal inférieur un devoir, en cas de partage d'opinions, d'en référer au grand-prêtre, au prophète ou au sanhédrin (1), auxquels appartenait, de toute antiquité, la décision des questions majeures (*Nombr.* xi, 24 25, et xxxvi, 1).

Dans cette fusion si intime de l'élément proprement humain, j'ai presque dit séculier, représenté par les anciens, avec l'élément purement religieux, dont le sacerdoce était l'expression directe, est-il besoin de dire que le principe théocratique ne perdait rien de sa puissance ? Il ne faudrait pas que le nom de période politique, imposé par nous au second âge du droit, par opposition à la période domestique, à la tradition, à la coutume, antérieures à toute législat. on proprement dite, fit soupçonner ici un état de choses tout profane. Il y a désormais de plus que dans l'ère patriarcale une loi écrite et une puissance publique pour la faire observer. En ce sens, donc, c'est bien véritablement l'âge du magistrat ; mais l'administration de la justice demeure, comme la loi, théocratique dans sa nature, lors même qu'elle n'a pas en majorité des prêtres pour ministres. Manquer à la loi, c'est pécher contre Dieu ; la décision du magistrat, c'est le jugement de Jéhovah. Et il n'en est pas ainsi dans les causes purement religieuses seulement, dans celles qui se rattachent aux

(1) Du grec *συνηδριον* (*concessus*). Calmet a vu la perpétuité des Sanhédrins. Il convient toutefois, que le Conseil des Anciens, institué par Moïse (*Nombr.* xi, 24), subsista jusque sous les juges (*Diet. de la Bible*, v° *anciens*), et qu'il existait sous Jonathas Macchabée (*ibid.*, v° *Sanhédrin*). Comme on ne voit nulle part qu'il ait été supprimé dans l'intervalle, il est plus probable qu'une institution aussi importante n'a jamais été abolie. C'est l'avis de Grotius.

observances cérémonielles, dont les juges naturels étaient les pontifes. Pesez les termes de l'historien sacré, quand il raconte la restauration accomplie par Josaphat. « Josaphat parcourut son royaume « depuis Béersabée (la frontière iduméenne) jusqu'à la montagne d'Ephraïm, « et il rappela le peuple à Jéhovah, le « Dieu de leurs pères, et il établit par « tout des juges, dans toutes les villes « fortifiées de Juda, et il leur dit : Prenez « garde, car vous n'exercez pas la justice « de l'homme, mais celle de Jéhovah, et « tous vos jugemens retomberont sur « vous..... Josaphat établit aussi à Jérusalem des lévites, des prêtres et des « chefs de familles d'Israël, pour rendre « la justice de Jéhovah à tous les habitants, et il leur dit : Apprenez à vos « frères à ne point pécher contre le Seigneur.... Or, Amarias, votre pontife, « présidera dans les choses de Dieu, et « Zabdiah, fils d'Ismahel, chef de la tribu « de Juda, en tout ce qui est du ressort « du roi (*super ea que ad officium regis « pertinent*), et des lévites se tiendront « devant vous comme docteurs de la loi « (*Paralip. xix, 4-11*). » Le caractère tout religieux des jugemens hébraïques éclate d'évidence en ce passage. On y voit non moins clairement, si je ne m'abuse, la distinction des causes sacrées, soumises à la décision sacerdotale, et des causes purement civiles ou criminelles, abandonnées au jugement séculier (1). Seulement, dans ces affaires mêmes, le tribunal des anciens délibérait en présence de lévites qu'il consultait au besoin sur le sens de la Loi, à peu près comme la pairie britannique, siégeant en cour de justice, interroge la science juridique des douze juges d'Angleterre assis à ses pieds.

Malgré l'inconstance naturelle des Is-

(1) Calmet a pensé que les prêtres étaient juges souverains de toutes les causes indistinctement; mais cette opinion est contraire à tous les textes. Les Septante traduisent : *et ecce Amarias sacerdos dux super vos ad omne verbum Dei et Zabdias... ad omne verbum Regis*. Dans le texte précité du Deutéronome (xvii, 12), Paquin traduit : *ad sacerdotem vel ad iudicem*. Les LXX : *sacerdoti vel iudici*. Onkelos : *sacerdotibus aut iudici*. La version syriaque et la version arabe de même. On recourait au Pontife ou au juge, selon les cas à décider.

raélites (1), la seconde période du droit hébraïque dura long-temps. De Moïse à Esdras, il y a dix siècles. Cette durée ne tient pas seulement à l'excellence de la Loi, mais à son origine. Toute législation théocratique est immuable par essence, comme la parole de Dieu dont elle émane. Jusqu'à la captivité de Babylone, la loi promulguée par Moïse put bien être enfreinte, et elle le fut sans cesse, mais elle ne pouvait être changée. Les générations la transmettaient aux générations; on l'expliquait, on ne la discutait pas.

Toutefois, la haute imprudence de Josué, qui ne donna point au territoire hébraïque ses frontières naturelles, en négligeant la conquête du pays des Philistins, et qui souffrit des populations chananéennes au milieu d'Israël (*Jos. ix, 26; xiii, 13; xvi, 10; xvii, 12; Jug. I, 18-36*), ne tarda pas à porter ses fruits. Israël tomba dans l'idolâtrie, et fut maintes fois asservi par les peuples qu'il avait épargnés. Cette double invasion des superstitions et des armes étrangères em pêcha les tribus d'atteindre au degré d'unité qui constitue les nations viables. A peine Israël a-t-il un roi (Saül), que des divisions éclatent entre lui et le premier de ses hommes de guerre (David). Saül meurt, et onze tribus demeurent fidèles à sa postérité; une seule, Juda, reconnaît David. Ce monarque parvient à regagner les dissidens et à centraliser son royaume; mais il affaiblit cette centralisation par des conquêtes lointaines, qui n'ont d'autre résultat que de faire convoiter un jour la domination de la Judée par les princes qui règnent sur l'Euphrate. Salomon, par la construction du Temple, venait de mettre le sceau à l'unité nationale, lorsqu'il en brisa lui-même le lien en élevant des autels aux idoles de Moab et d'Ammon. Dix des tribus qui avaient répugné à obéir à David

(1) C'est cette inconstance innée des Hébreux et surtout leur pente à l'idolâtrie qui font le miracle de leur tenacité présente. La merveille n'est pas seulement de voir la nationalité juive survivre depuis dix-sept siècles à la nation hébraïque, mais de trouver les Juifs, depuis leur dispersion, mille fois plus fermes dans leurs traditions héréditaires, que lorsque le temple était debout et que la voix des prophètes tonait au milieu d'eux. *Qui habet aurem audiendi audiat!*

se séparent, sous son petit-fils, du royaume de Juda et du culte du vrai Dieu. Ce n'est plus ensuite qu'une longue guerre civile entre ces tribus schismatiques et les tribus fidèles, jusqu'à ce qu'il se rencontre un roi d'Israël assez aveugle pour mendier à prix d'or l'alliance du roi d'Assyrie (*IV Rois*, xv. 19), et que les successeurs de cet allié s'emparent des dix tribus *comme un enfant enlève un nid d'oiseau* (1), et les emmènent captives dans la Médie. Juda et Benjamin, confirmés dans leur union par Lévi et par la voix puissante des prophètes, se serrent autour du Temple, et résistent un siècle encore à l'ascendant de Babylone. Mais, désunis par de fréquentes rechutes dans l'idolâtrie, énervés par les femmes étrangères et par les voluptés païennes, ils succombent à leur tour et subissent une captivité de soixante-dix ans.

On a peu d'exemples d'une telle solution de continuité dans l'existence politique d'une nation. Ceux des Hébreux qui rentrèrent dans leur patrie sous Cyrus, criblés par l'exil, épurés et retrempés par la souffrance, étaient l'élite morale du peuple de Dieu. Toutes les âmes faibles, tout ce qui manquait de foi, de patriotisme ou de courage, resta sur les bords de l'Euphrate. Il y eut donc à Jérusalem une population énergique, dévouée sans mélange à Dieu et à sa *Loi*. Depuis l'érection du second Temple, il n'y eut plus d'apostasies nationales.

Mais quel grave changement allait s'accomplir dans la transmission de la *Loi* ! Qu'il était petit le nombre des vieillards dont les regards avaient vu le Temple de Salomon ! Avant la captivité, la publicité permanente de la *Loi*, sa clarté, sa consécration journalière par le culte l'infiltraient pour ainsi dire dans les esprits et dispensaient de tout commentaire. Mais la plupart des exemplaires sacrés avaient péri ; le culte avait été interrompu, la chaîne de la tradition brisée. Trois prophètes, Aggée, Zacharie et Malachie, avaient été réservés d'en-haut pour bénir le second Temple et renouer le passé à l'avenir. Mais ces trois grandes voix ne font point école, et se taisent tout-à-coup et presque à la fois.

Là commence la troisième période du *Droit hébraïque*, celle des *Thanaim* ou Maîtres de la tradition (1). Il fallait non seulement répandre de nouveaux exemplaires de la *Loi* (ce qui fit donner aux docteurs le nom de Scribes, jusque-là réservé à des fonctions secondaires), mais la faire comprendre aux générations nouvelles, la faire passer de rechef dans les mœurs publiques. On voit dès-lors poindre ce scrupule de la lettre, ces observances d'une ponctualité minutieuse, ce vain formalisme qui a rendu l'interprétation judaïque proverbiale, et en a fait la fable du monde juridique. Plus de prophètes. Esdras, après lui Jésus, fils de Sirach, auteur de l'*Ecclésiastique*, et ceux qui ont écrit les deux premiers livres des Macchabées, sont les derniers des hommes inspirés. La science du *Droit* se sécularise et se rapetisse de plus en plus. Les sectes naissent et grandissent. On écrit en chaldéen des paraphrases de Moïse, de David et des prophètes pour le peuple qui n'entend plus la langue de ses pères. Jésus-Christ paraît, et tente vainement de ranimer le souffle d'amour qui vivifiait l'ancienne loi. Le pharisaïsme, qui pétrifie tout, en a fait une loi de crainte et de servitude. Toutefois, le Sauveur n'aura point enseigné en vain, même pour les Juifs, et nous trouverons dans le *Droit* rabbinique plus d'une reminiscence de l'Evangile. Mais les jours de cette malheureuse nation sont comptés, et ses infortunes désormais seront égalées à ses crimes. C'est alors qu'avant de prendre le bâton du meurtrier fugitif, qu'elle ne quittera plus, ses derniers sages se recueillent, s'endurcissent dans leur obstination prédite, et que l'un d'eux dresse l'inventaire de leurs traditions, la *Mischna*, sorte de Pandectes judaïques (180 ans après Jésus-Christ).

Arrêtons-nous et recueillons, nous aussi, quelques détails entre ceux qu'ont légués à l'*Histoire du droit* les six siècles que nous venons de parcourir.

Si l'on en croit les Juifs (et tout confirme leur tradition constante sur ce point), une double révélation a été faite

(1) Herder, *Idées sur la Philos. de l'Hist.*

(1) Du chaldéen *thanach*, qui signifie donner par tradition, suivant Calmet.

à Moïse sur le Sinaï. L'une écrite, qu'ils nomment proprement *Thorah (la Loi)*; l'autre purement orale, qu'ils appellent *Halachoth*. Cette révélation orale se perpétuait sous le premier Temple dans les écoles des prophètes, sur lesquelles des explications récentes ont jeté le plus grand jour dans ce recueil même (1). Quand ces écoles furent dispersées, les sources de la tradition coulerent sans doute avec moins d'abondance, mais elles ne furent point taries. Daniel et ses compagnons, Habacuc et d'autres encore prophétisèrent sur la terre d'exil. Aggée, Zacharie, Malachie étaient contemporains d'Esdras; et si l'on en croit encore les Juifs, le plus ancien de leurs targumistes, Jonathan; fils d'Uziel, celui-là même qui a écrit la paraphrase chaldaique des prophètes, était leur disciple. La tradition toutefois, à en juger par cette paraphrase même (la plus ancienne de toutes, quoi qu'on en ait dit), avait beaucoup perdu de son antique simplicité. Les logomachies étaient imminentes; les sectes étaient proches.

En effet, les affranchis de Cyrus et d'Artaxerxès n'étaient plus le peuple de Moïse et de David. La religion, les idées, les mœurs, la langue même et jusqu'au génie intime des Hébreux, tout s'était profondément altéré dans un exil de soixante et dix années. La restauration du Droit mosaïque par Esdras ne pouvait donc être qu'incomplète. Non seulement divers points de la Loi, la restitution jubilaire, par exemple, demeurèrent en désuétude; mais, comme on l'a présenté déjà, ce qui changea plus que tout le reste, ce fut l'esprit, non la lettre de la Loi. Le temple avait été rebâti, mais l'arche d'alliance ne s'était point retrouvée.

Babylone continuait de peser sur Jérusalem. En même temps que la hiérarchie remplaçait la royauté hébraïque, la *cabale*, d'origine évidemment chaldéenne, substituait ses raffinements à l'inspiration prophétique des anciens jours, à laquelle elle est à peu près ce que la magie est à la religion. Chez un peuple où tout était dogme, cette mystique chaldéo-judaïque s'étendit naturellement à l'interprétation du Droit.

(1) *Université Catholique*, t. III, p. 56 et 57.

D'autres germes de décomposition se développèrent sous les Séleucides; les subtilités d'Antioche et d'Alexandrie, et surtout l'esprit argutieux des Grecs, vinrent s'ajouter dans la synagogue aux rêveries chaldéennes. Alors naquit le pharisaïsme (1), et, suivant l'expression du *Thalmud* lui-même, il y eut désormais comme deux Lois. Alors aussi éclata la réaction sadducéenne, qu'on fait remonter à Sadoc, contemporain de Jésus, fils de Sirach, dans le troisième siècle avant Jésus-Christ.

Dans la hiérarchie des derniers temps, toute secte devait promptement dégénérer en faction politique. L'antagonisme des Sadducéens et des Pharisiens remplit la période asmonéenne. Ceux-ci se portaient les héritiers d'Esdras et les dépositaires de la tradition, qu'ils amplifiaient et dénaturaient à leur gré; ceux-là, en haine de leurs adversaires, abjuraient toute tradition, jusqu'à nier l'immatérialité et l'imortalité de l'âme (*Act.* xxiii, 8). Comme juristes, les Sadducéens n'ont laissé de souvenirs que celui de leur sévérité pénale: à qui supprime l'enfer quel frein reste-t-il en effet, sinon le bourreau?

C'est néanmoins à l'ascendant des Sadducéens, sous le grand Hircan, qu'on doit attribuer la deuxième éclipse de la Loi, dont parle le *Thalmud* (2). Ils siégeaient presque seuls (3) au sanhédrin, sous Alexandre Jannée; mais ce prince ayant échoué dans la guerre d'extermination qu'il avait déclarée aux Pharisiens, ceux-ci reprirent leur suprématie sous le règne suivant, et ce fut l'époque de Hillel le Babylonien, le plus illustre des interprètes de la Loi dans cette période du Droit Hébraïque qui correspond

(1) Du mot hébreu *pharès (séparé)*, parce que le rigorisme de leurs observances les séparait de la foule.

(2) « La Loi ayant été oubliée par Israël, Esdras vint de Babylone et la rétablit; mais comme on ne l'eut oubliée qu'une seconde fois, Hillel le Babylonien vint la rétablir. Elle fut enfin oubliée une troisième fois; alors R. Chia et ses fils vinrent la rétablir. — *Thalmud*, Traité *Sukka*, 20, 1.

(3) Il n'y était resté qu'un seul Israélite orthodoxe, Simon, fils de Séera (*Maimonid. Halac. Sanhédr.*, c. 11. — Cf. *Mose Reschitzi*, un des principaux rabbins Caraites).

à la période scientifique des autres législateurs.

Hillel le Babylonien marque chez les Juifs, non pas certes le commencement, mais le point le plus culminant de ce troisième âge du Droit. Sans doute le système d'interprétation dont il était l'oracle n'était point un enseignement tout profane, comme celui de Papinien à Rome, de Dumoulin en France. La révélation, ce caractère essentiel et radical, cette auréole suprême du Droit Hébraïque, ne pouvait s'effacer à ce point. Les docteurs de la Loi continuèrent de parler au nom de Dieu (1), comme les prophètes, mais la subtilité de leurs pensées, la sécheresse de leurs paroles, l'étroitesse de leur point de vue, l'ignorance de leurs chicanes, étaient comme autant de démentis à une prétention aussi vaine. Tout est humain et prosaïque dans ce qui nous est resté de cette troisième époque du Droit d'Israël. Le mosaïsme dès lors a fait place au judaïsme ; la lettre a tué l'esprit, et le mode d'interprétation qui va prévaloir de plus en plus chez les Juifs, sera proverbiallement flétri en jurisprudence comme ce qu'il y a au monde de plus contraire à la raison.

Cependant Israël se mêlait de plus en plus aux autres nations ; il trafiquait avec l'univers, et, sur une foule de points, le vieux Droit national ne suffisait plus. Les Pharisiens crurent tout sauver en faisant une *haïe à la Loi*, c'est-à-dire en multipliant les observances extérieures. La partie cérémonielle du judaïsme déborda la partie juridique et même le dogme au delà de toutes les limites. Bientôt, sous Hircan II, les traditionnaires se scindèrent en deux camps ; les uns, et à leur tête le plus austère des Israélites, Schammaï, se collèrent à la lettre de la Loi ; les autres, à la suite de Hillel, se relâchèrent sur la morale en raison directe de leurs exigences cérémonielles, humanisant le Droit et faisant plier la Loi devant les mœurs. Ce sont presque les Pro-

culéens et les Sabiniens de Jérusalem. Schammaï s'était montré l'énergique adversaire d'Hérode, comme Labéon, le père des Proculéens de Rome, fut celui d'Auguste. Les coïncidences, du reste, sont dans la nature des choses.

Quand J.-C. vint prêcher *la bonne nouvelle* et accomplir la Loi, c'est-à-dire la renouveler, la féconder et l'agrandir, il réunit contre lui toutes les sectes. L'Évangile est plein des censures du Sauveur contre le vain formalisme, l'orgueil et les puériles arguties des Pharisiens ; nous rappellerons seulement ce passage de saint Marc où, après les avoir convaincus d'éluder le devoir filial par un abus de mots pitoyable, J.-C. leur reproche de *déchirer la parole de Dieu par leur tradition* (Marc, VII, 1-13). Aussi les retrouva-t-il au jardin des Oliviers comme sur le Calvaire ; mais leurs adversaires y étaient avec eux : le grand-prêtre Caïphe était Sadducéen (*Act.*, V, 17).

La prise de Jérusalem fut pour la Loi comme un troisième cataclysme (1). Bientôt néanmoins le pharisaïsme, qui n'avait jamais cessé de dominer le gros de la nation, constitua un simulacre de sanhédrin en Galilée, et fonda dans la ville romaine de Tibériade une école fameuse dans tout l'Occident : là enseignèrent les derniers des *Thanaïm* ou docteurs, qui ferment la troisième période du Droit Hébraïque, et servent de transition à la quatrième, à celle que nous avons nommée l'ère de récollection et de décadence.

C'est du sein du pharisaïsme et de l'école de Tibériade que sortit la *Mischnah*, le corps du Droit civil et canonique des Juifs, véritables pandectes où Hillel et Schammaï se coudoient sans cesse (2),

(1) Sukka, *loc. cit.*

(2) « Trois ans la maison de Schammaï disputa « contre la maison de Hillel.... Une voix céleste « (*bass-kol*) se fit entendre et parla ainsi : Les paroles de l'un et de l'autre parti sont les paroles « du Dieu vivant, mais dans la pratique, la décision doit être celle de Hillel. » *Thalmud*, Traité Eruvin, 13, 2. — Le Traité Yevamoth dit au contraire que les décisions de Schammaï doivent prévaloir chaque fois qu'elles l'emportent sur celles de Hillel en subtilité (*Yevamoth*, 14, 1). De là les nombreuses contradictions du *Thalmud*. Ce sont,

(1) *Ex quo mortui sunt Haggæus, Zacharias et Malachias, ablati est spiritus sanctus ab Israele; nihilominus utebantur illi voci (Bass-kol, écho céleste; mot à mot, Alle de la voix.) Thalmud, Traité Sota, 48, 2.*

comme Sabinus et Proculus dans le Digeste de Tribonien. Le compilateur premier de ce vaste répertoire est Juda le saint (en hébreu *kakkadosch*), chef de l'académie de Tibériade, et ensuite *Nasi* (ou prince du sanhédrin), né sous Adrien, mort sous Commode. Il avait espéré fixer à jamais la tradition et immobiliser la doctrine. Mais les commentaires appellent les commentaires, comme l'abîme appelle l'abîme. Les disciples de Juda le Saint publièrent les *Breithoth*, qui jouissent de la même autorité que la *Mischnah*, toutes les fois qu'elles ne les contredisent point. En eux commencent les *Amoraïm* (1) ou interprètes; Juda leur maître est encore compté parmi les *Thaïnaim*.

C'est donc aux *Amoraïm* (du 3^e au 5^e siècle de notre ère) qu'on doit les plus anciens commentaires de la *Mischnah*, la *thosphtha* (addition), et la *Baraïtha* (2) (déclaration étrangère, c'est-à-dire écrite hors de Jérusalem). Ils sont aussi les principaux auteurs de la *G'marah* ou grande glose, qui, réunie à la *Mischnah*, forme le *Thalmud*, c'est-à-dire l'enseignement. La *G'marah* la plus ancienne, celle qui porte le nom de Jérusalem, fut, comme on sait, l'œuvre des Juifs occidentaux et de l'école de Tibériade; on lui assigne pour rédacteur Yokanan, fils d'Eliezzer (184-279 après J.-C.). A cette époque même s'élevaient sur les bords de l'Euphrate deux académies non moins célèbres, celles des Juifs orientaux, qui ont retenu le nom de Babylone, à cause du voisinage de ces ruines fameuses, et qui n'ont pas fleuri moins de huit cents ans. C'est au centre de ces écoles que le professeur Aschi commença, vers 351, la

G'marah dite de Babylone, plus étendue (1) et plus claire que la première, et qui paraît n'avoir été achevée qu'au sixième siècle, à la veille de la composition du Koran, et vers le temps où Justinien attachait son nom à une vaste, mais trop rapide révision de toute la législation romaine.

Quoi qu'il en soit, comme il arrive toujours, les commentaires tuèrent la Loi. Les rabbins comparent la Bible à l'eau, la *Mischnah* au vin, la *G'marah* à l'hyppocras (2). Avant d'apprécier ce jugement, nous avons hâte d'achever cette revue trop écourtée des juristes juifs. Après les *Amoraïm*, nous devons au moins nommer les *Poskim* ou critiques, lesquels se subdivisent en trois périodes; les *S'baraïm* ou opinans, que Basnage appelle les Pyrrhoniens du judaïsme, et qui succédèrent aux *Amoraïm* en 475; les *Gaonim* ou excellens, qui commencent en 564 et s'arrêtent à la dissolution des écoles en Orient (en 1037 selon Calmet); les *Rabbonim* ou Docteurs individuels, dont les plus importans sont Raschi (Rabbi Schelemun Jarchi), né à Troyes en France, en 1040, mort en 1105, le plus classique de tous, Juda Halevi, Aben Ezra (Abraham ben Mejio), Maïmonide ou Rambam (Rabbi Moïse ben Maïmon), chef de l'école littérale, Nachmanide ou Ramban (Rabbi Moïse ben Nachman), chef de l'école mystique; enfin les Kimchi, tous Espagnols, sauf Jarchi, et à peu près contemporains. Après eux il n'y a plus guère, au moins sous le point de vue juridique, que des redites et des copistes. Ainsi Joseph Karo (1550) donne le *Schulchan Aruch* (Table couverte), que les Juifs regardent comme l'abrégé le

dît l'abbé Chiarini, deux courans opposés qui coulent à côté l'un de l'autre dans un même lit.

(1) Ce nom n'était pas nouveau. Dès le temps d'Esdras, on voit celui qui enseigne un auditoire trop nombreux transmettre ses paroles à la foule par des *Amoraïm* ou interprètes (*Esdr.*, VIII, 5-9). Au temps de J.-C., il paraît qu'en ce cas, les *Amoraïm* étaient choisis parmi les *Chabberim*, ou disciples ayant reçu l'imposition des mains.

(2) Au pluriel *Baraïthoth* (mot à mot extérieures). On appelle *Mekiltha*, celles de ces explications qui portent sur l'Exode, *Siphra*, celles qui ont trait au Lévitique, et *Siphri*, celles qui se rapportent aux Nombres et au Deutéronome.

(1) Toutefois la *G'marah* de Jérusalem contient à son tour des choses qui manquent à celle de Babylone. Par exemple, les onze traités du premier livre de la *Mischnah*, qui concernent principalement la vie agricole, n'ont de glose que dans le *Thalmud* de Jérusalem. Cela tient à ce que les Juifs ne regardent cet ordre de préceptes comme obligatoire, que pour ceux d'entre eux qui habitent la terre promise.

(2) Ce sont les propres termes du *Masseketh Sopherim*, le deuxième des cinq petits traités qui complètent le *Thalmud* de Babylone. On trouve l'équivalent de ces paroles dans le *Thalmud* même, traité *Eruvin* (21, 2), traité *Sota* (21, 1), traité *Bava Metzia* (53, 1).

plus complet de la doctrine thalmudique, et qui n'est que la quintessence, réduite en forme de thèses et de conclusions, des *Arbna Turim*, autre extrait du Thalmud, fait par Jacob, fils d'Aschen, vers l'an 1340, et où les rabbins vont puiser les décisions des plus célèbres d'entre leurs jurisconsultes. Une plus longue énumération n'aurait d'intérêt que pour les bibliographes (1).

Dès le jour où Juda le Saint avait commencé d'écrire la Mischnai, le Droit Hébraïque était entré dans la quatrième et dernière phase de son histoire. Qu'on parcoure ce recueil (2), assez méthodique d'ailleurs, si on le compare au Thalmud. Le mosaïsme y jette encore de vives lueurs, mais déjà la casuistique domine, déjà elle tend à étouffer toute synthèse théologique et juridique. Ouvrez le Thalmud (3), partout c'est une logique *sui generis*; on n'a pas idée d'une falsification aussi incroyable des textes bibliques, d'un pervertissement aussi étrange de la législation de Moïse. Non seulement la prédominance du cérémonial

sur le moral, déjà si loin poussée dans la Mischnah, dépasse ici tout ce qu'on peut imaginer; mais le culte n'est plus qu'un formalisme grossier, la morale qu'un probalisme éhonté (1), le Droit qu'un misérable empirisme (2). Plus de vues générales, plus d'ensemble dans les doctrines. Toutes les contradictions du Thalmud ont également force de loi (3); le Thalmud a plus d'autorité que la Bible (4), et la pratique plus que le Thalmud (5); c'est le dernier degré de la décadence juridique.

Ce n'est pas tout. Moïse avait montré dans la femme la compagne de l'homme, le Thalmud en fait la femelle du Juif (6), comme M. de Maistre a dit la femelle du bourreau. Moïse avait recommandé et dignifié l'agriculture, le Thalmud pousse à la vie errante et au trafic (7). Moïse avait prêché l'amour du prochain, le Thalmud est plein de vœux d'extermi-

(1) « Les uns déclarent une chose juste, et les autres injuste : Dieu parle également par la bouche des uns et des autres, et celui qui suit les paroles des premiers, fait aussi bien que celui qui se conforme à celles des derniers. » — *Thalm.*, traité *Beracoth*, 27, 1.

« En cas de doute, dit le *Schulchan Aruch*, je suis la décision qui m'est le plus favorable. »

(2) « Dieu enseigna à Moïse quarante-neuf moyens de permission et quarante-neuf de prohibition sur chaque chose, ajoutant que, dans l'incertitude, tout dépendra des rabbins de chaque siècle (texte cité par Chiarini, *Théorie du Judaïsme*, 11, 6.) »

(3) *Berach. loc. cit.*

(4) Ce point a été contesté. Mais le *Masseketh Sopherim* et les traités *Erwin*, *Sota* et *Baba M'zia*, cités plus haut, le mettent hors de toute controverse. Les Juifs rationalistes seuls méconnaissent cette doctrine, fondement de l'orthodoxie judaïque.

(5) « Nous abandonnons les décisions communément reçues, sans aucune controverse, pour nous attacher à la pratique, qui a plus de force que ces décisions. » — *Introd. du Thalm.*, par R. Samuel Hannagid, cité par l'abbé Chiarini, 11, 119. — Juda Ariéh, ce rabbin de Venise que nous appelons Léon de Modène, fourmille d'exemples à l'appui de cette maxime. V. *Istoria degli riti Ebraici*.

(6) « Dieu a dit : Vous apprendrez la Loi à vos fils et non à vos filles (*Thalm.*, traité *Kiddousa chin*, 50, 1)... Apprendre aux femmes la Loi, c'est leur enseigner l'art de séduire : *magis ex-petit mulier cabum unum rei venerae, quam non rem cabos via solitaria.* » (*Ibid.*, *Sota*, 20, 1.)

(7) « Quiconque place cent pièces d'argent dans le commerce, aura tous les jours de la viande et du vin; quiconque les emploie à l'agriculture,

(1) Il y a eu plus tard (1616-1617) les *Chiddouschim*, qu'on a comparés aux *Novelles* du droit romain et aux *Extravagantes* du droit canonique.

(2) Surenhusius a donné une traduction latine de la Mischnah, texte en regard, avec les commentaires de Maïmonide et de R. Abdias de Bartenora (Amsterd. 1698-1705.—5 vol. in-folio). Elle comprend six ordres ou livres (*Sedarim*), qui se divisent en soixante-trois traités (*M'sacoth* ou *Massicthoth*). Chaque traité se subdivise à son tour en chapitres (*Perakim*). Les traités proprement relatifs au droit sont en petit nombre. Ce sont : *Schevuth* ou *Sch'buth* (de l'aunée sabbatique), V^e du 1^{er} livre; *Yevamoth* (du Lévirat), *Kethouoth* ou *Ch'touboth* (des contrats de mariage), *Kiddouschim* (des épousailles), *Ghittin* (des divorces), *Sota* (de la femme suspecte d'adultère), I, II, III, IV et VII du 5^e livre, qui est le 4^e dans le Thalmud de Jérusalem; *Bava Kamma*, — *Metzia*, — *Bathra* (porte première, — du milieu, — dernière), ou des dommages causés, des choses trouvées, mises en dépôt, prêtées, de la société commerciale, des héritages, des achats, cautionnements, etc.; *Sanhédrin* (des juges et des jugemens); *Schevouoth* (des sermens); *Maccoth* (de la flagellation); *Hovaioth* (des documents et réglemens juridiques); *Eduoth* (des témoignages), I, II, III, V, VI, VII, VIII, IX, du 4^e livre, qui est le 5^e dans le Thalmud de Jérusalem.

(3) Six gros vol. in-folio, dont quelques chapitres seulement ont été traduits. L'abbé Chiarini en promettait une version complète en 1850.

nation pour tout ce qui n'est pas juif (1).

Peu de livres sont anti-sociaux à ce point ; toutefois, peut-être, s'est-on trop arrêté aux fables et aux obscénités dont il surabonde. et n'a-t-on pas tenu assez de compte de l'or qui se trouve enfoui dans ce fumier. Les juristes y trouveront sur l'occupation, sur la tradition, sur les conventions en général, des notions fort raisonnables. La Mischnah introduisit l'hypothèque et les successions collatérales. La G'marah restreignit le privilège de primogéniture. Tout ce droit successoral de Père thalmodique, qui plus d'une fois semble s'inspirer des idées romaines tout en conservant sa base orientale, a fourni des pages remarquables à l'historien *à priori* du Droit de Succession. En ce qui touche la législation criminelle, on trouve dans le Thalmud la consécration implicite des maximes si connues *non bis in idem* et *nemo auditur perire volens*. Les bornes de ce cours nous circonscrivent, bien qu'à regret, dans ces vagues indications.

Quant aux interprètes du Thalmud, c'est-à-dire à ceux qui ont commenté ce commentaire indigeste d'autres commentaires, plusieurs ont été des hommes

« n'aura que du sel et des herbes.... Point de profession moins lucrative ou plus méprisable que l'agriculture. » (*Yevamoth*, 65, 1.)

« (1) Tuez le plus juste d'entre les idolâtres.....

« Car ils ne sont proprement que des cochons. » —

Yalkout Rubeni, cité par Chiarini, I, 261 et 237.)

« Partout où Moïse dit : ton prochain, il ne parle

« pas des idolâtres. » (*Arban Turim, Chosehen Ham-*

misehpat, 95, 1.) — « Cela est dit de ton frère pour

« excepter les autres. » (*Thalm.*, *Bava M'zia* 5, 2.)

— « Les biens du non-juif (*gheo*) sont comme le dé-

« sert, c'est-à-dire au premier occupant. » (*Ibid.*,

Bava Bathra, 34, 2.) — L'abbé Chiarini accumule

les citations en ce genre, et prouve que par idolâ-

tres le Thalmud entend les non-juifs. (*Théor. du*

Jud., I, 293, sq.)

fort distingués ; mais que pouvaient-ils dans une pareille tâche ? Maïmonide, entre autres (Moïse fils de Maïmon), né à Cordoue, fut certainement un esprit supérieur ; il protesta autant qu'il était en lui contre le pharisaïsme, dans son *Compendium* du Thalmud (*Yad Chazakah, Manus fortis*), se montra plus philosophe que rabbin dans son *Moro Nevochim (Doctor perplexorum)*, fit un choix, en un mot, dans la tradition ; mais, anathématisé par les Juifs français, pour son élection prématuré, il fut, sans l'avoir prévu, le précurseur d'une réaction rationaliste, dont, au dix-huitième siècle, Mendelsohn fut à son tour le promoteur direct, bien qu'à beaucoup d'égards involontaire. En effet, à l'heure où la littérature proprement rabbinique expirait dans le vide, où la Synagogue n'invoquait plus d'autre Loi que ses usages, un juif naissait à Dessau (1729), Moïse, fils de Mendel, qui, plus rationaliste que théologien, reprenait la tradition juïdaique où Maïmonide l'avait laissée, lui faisait faire alliance avec l'esprit moderne, avec la science profane, et précipitait les hommes éclairés de sa nation dans une voie glissante où l'originalité du génie hébraïque est manifestement en péril. Secondé par l'émancipation politique des Juifs en France, et par des adoucissements notables à leur condition en Allemagne et ailleurs, ce mouvement a donné aux lettres européennes beaucoup d'intelligences remarquables, et à la jurisprudence philosophique un mâle penseur, Edouard Gans, de Berlin. Mais c'est un actif dissolvant qui pousse le judaïsme vers l'une de ces deux issues, le rationalisme ou le christianisme. — Le Droit Hébraïque n'en a pas moins fait son temps.

TH. FOISSET,
Docteur en Droit.



LETTRES ET ARTS.

COURS D'HISTOIRE MONUMENTALE
DES PREMIERS CHRÉTIENS.

QUATRIÈME LEÇON.

*Coup d'œil sur la Littérature chrétienne des
trois premiers siècles.*

SOMMAIRE.

Caractères de cette littérature, son origine judaïque. — Pères apostoliques, Clément d'Alexandrie, Origène, Tertullien, Cyprien, etc. — Des philosophes gnostiques. — Destruction des livres sous Dioclétien.

Loïn de faire rétrograder la science, le christianisme débrouille le chaos de notre être, et montre que la race humaine, qu'on supposait arrivée à sa virilité chez les anciens, n'était encore qu'au berceau.

(CHATEAUBRIAND, *Études historiq.*)

Les plus grands hommes que l'Église ait produits ont presque tous paru entre la fin du troisième et le commencement du quatrième.

(Idem, *note des Martyrs.*)

Le berceau de la littérature, comme du culte et de l'art chrétiens, doit se chercher en orient, à Jérusalem. C'est là que s'était conservée pure la vraie philosophie, fille de la poésie et des prophètes. Mais la morale depuis quelque temps était faussée par le rigorisme des Pharisiens que J.-C. nomme avec tant de raison des *sépulcres blanchis*. D'un autre côté, les Sadducéens, rivaux de ceux-ci, non contents de retourner à la primitive simplicité de la liturgie mosaïque, et de rejeter toutes les innovations apportées par les siècles dans les cérémonies, et l'agrandissement des dogmes développés par les prophètes, étaient tombés dans une sorte d'idolâtrie, ne voulaient plus admettre de la part de Dieu que des promesses terrestres et rampaient sur la terre. Mais ces hommes, que saint Jean

apostrophe par le nom de *race de vipères*, devinrent riches, ils furent comme l'aristocratie du sol et de la matière. Entre ces deux extrêmes se placèrent les mystiques dits Esséniens, ermites de la mer Morte. Leur vie était admirable de sainteté et de mortification, et d'eux sortirent plus tard les Thérapeutes du lac Mœris en Egypte, premier modèle des ascètes chrétiens; mais, séparés du monde, ces moines contemplatifs ne pouvaient le régénérer.

L'humanité invoquait une prompte réforme, et, comme toutes les ressources naturelles étaient épuisées, il fallait que l'Homme-Dieu lui-même descendit. Il apparut donc apportant les Évangiles. La fermentation que produisit ce levain dans les pensées de l'humanité fut inouïe. Depuis le commencement de l'histoire, il n'y avait point encore eu dans le monde une aussi ardente activité d'esprit. Le paganisme enfantait ses derniers grands hommes au milieu de ses dernières orgies. Les Romains, qui venaient de recevoir au Capitole toutes les divinités de l'univers, amenaient à leur langue tous les peuples. La mollesse orientale et l'austérité occidentale, la légèreté de la philosophie grecque et le grave bon sens italien achevaient de se pénétrer mutuellement. La civilisation que représentent Virgile, César et Cicéron, brillait de ses splendeurs suprêmes sous Trajan, Adrien, Marc-Aurèle. A Tacite et aux deux Plines avaient succédé Florus, Suétone, Plutarque, Sextus Empiricus, Gallien, Ptolémée, Ariens, Pausanias, Appien, Lucien, l'insulteur des dieux en même temps que des philosophes; l'esclave Epictète et l'empereur Marc-Aurèle, tous deux stoïciens aux deux extrémités de l'échelle sociale, convergeaient, sans s'en douter, dans leurs doctrines vers la raison chrétienne.

Mais qu'étaient tous ces sages du passé auprès de la sagesse nouvelle apportée par de pauvres pêcheurs? Celle-là n'était

plus une froide et lente élaboration logique. Ses fondateurs n'étaient point des initiés à la science, et pourtant elle satisfaisait à la fois tous les besoins. Si elle n'avait été divine aurait-elle pu compter déjà par milliers ses martyrs, avant même d'avoir formulé ses dogmes; l'âge héroïque des persécutions aurait-il précédé et fait jaillir de son propre sein l'époque des grands génies organisateurs? Humainement ces choses ne s'expliquent pas.

Après les Evangiles, les premiers germes de la littérature chrétienne se trouvent dans le sublime saint Paul, puis surtout dans l'Apocalypse. Cette mystérieuse prophétie des siècles, dernier chant du cygne de Pathmos, imprime plus ou moins le sceau de l'allégorie et de la vision à tous les ouvrages du premier âge, en tête desquels on place les fragmens qui nous sont restés de Justin le Martyr : cet homme, le plus ancien des philosophes chrétiens, né à Sichem en 89 et mort en 163, écrivait en grec, mais dans un style encore tout oriental, en même temps que florissaient le rhéteur Hermogène et le vénérable évêque de Smyrne, saint Polycarpe. Les trois écrivains païens qui avaient parlé d'une manière claire du christianisme, Tacite, Pline et le satirique Lucien, n'en racontaient que des choses absurdes ou incomplètes : il fallait que la nouvelle doctrine se racontât elle-même ; une école s'organisa dans ce but à Alexandrie.

Pantéus ou Pantainos, philosophe stoïcien converti dès le premier siècle, en fut le mystérieux fondateur : ce Socrate chrétien, qu'on croit être allé ensuite prêcher l'Evangile aux Brahmanes du Gange, mais dont aucun livre ne nous est parvenu, a pour révélateur Clément d'Alexandrie, espèce de Platon de l'école nouvelle, qui trouve jusqu'à un certain point dans Origène son premier Aristote. C'est vers l'année 180 que cette école de catéchisme, c'est-à-dire pour les catécumènes, élève hardiment sa voix en face des chaires néo-platoniciennes de la philosophie des païens. Là commence, à proprement parler, le développement d'une littérature chrétienne, séparée de la sainte Ecriture : les germes s'en trouvent dans Athénagore, platonicien d'Athènes, qui écrivait en

Egypte, vers l'an 165, des fragmens de philosophie dogmatique ; dans Hermas, qui dévoilait déjà les contradictions des systèmes de la gentilité ; et dans Théophile d'Antioche qui, quelques années plus tard, commençait à montrer une initiation dans la littérature profane, plus grande que celle de tous ses prédécesseurs ; mais ces efforts ne formaient point un ensemble. En général, il est rare de voir les Pères apostoliques des deux premiers siècles, sortir du cercle étroit de l'indigente parabole, dans leurs écrits presque toujours en forme de lettres familières. En effet, à l'exception de quelques riches et savans convertis, tels que saint Justin et Clément d'Alexandrie, les premières églises ne se composaient guère que de pauvres plébéiens, gens simples et ignorans, étrangers au privilège de l'initiation philosophique et des lettres patriennes.

Mais la première année du troisième siècle paraît sur l'horizon de Rome Tertullien, génie brûlant comme le soleil d'Afrique ; il jette son Apologétique et son Traité des Prescriptions au milieu du monde païen, qui, dans sa dégénérescence, ne pouvait plus produire que des écrivains énervés, des philosophes vendus aux passions, de lâches historiens, et qui n'avait plus d'énergie que pour crier encore avec des rires convulsifs : Les chrétiens aux bêtes !

On s'aperçoit enfin qu'il a crû dans l'ombre, au sein de l'empire, quelque chose de grand ; on remonte aux sources. De puissans génies avaient précédé Tertullien et s'étaient hardiment élancés au milieu de l'amas de systèmes entassés par l'esprit humain, pour les dissoudre et les transformer. Ces efforts avaient d'abord produit la polémique dans Irénée l'Asiatique, devenu Gaulois, c'est-à-dire tout personnel : ce grand évêque de Lyon, tribun d'une espèce nouvelle, soulevait l'Occident contre l'Orient qui commence déjà à le menacer, et toute sa vie est une lutte contre les gnostiques naisans, dont il est le principal adversaire ; sa logique se ressent encore de la faiblesse de celle de l'antiquité, mais il ne se sépare plus avec autant de circonspection que les premiers Pères, des formes

plastiques du style et des vives apostrophes de l'éloquence grecque et romaine; ce qui nous reste de son grand ouvrage *Adversus Gnosticos*, et ses lettres de remontrances au pape, prouvent un esprit libre et individuel, qui, dans sa noble tolérance, ne rejette et ne combat que ce qu'il croit faux ou exagéré.

Mais Clément d'Alexandrie, génie d'une bien plus grande portée, tirait alors des dogmes chrétiens les plus hautes conceptions métaphysiques et sociales dans ses deux principaux écrits, les *Stromates* ou tapis philosophiques, et le *Pédagogue*. Les fragmens de ses autres ouvrages sont également riches en toutes sortes d'enseignemens.

Néanmoins il fut encore surpassé par son élève Origène qui, né en 185, ne mourut qu'en 253, et durant sa longue vie put labourer dans son entier le vaste champ de l'intelligence humaine. Aussi n'y voit-on pas un sillon auquel il n'ait confié des germes; mais le dogme et l'Ancien Testament furent surtout l'objet de ses spéculations. Il laissa un nombre prodigieux d'ouvrages; on en a compté jusqu'à six mille, ce qui fait dire à saint Jérôme: *Quis nostrum tanta potest legere quanta ille conscripsit*. Malheureusement la presque totalité de ces livres a disparu, et ce qui est parvenu jusqu'à nous a été en partie transformé dans la traduction latine du prêtre Rulinus, son apologiste. Après avoir tenu long-temps à Alexandrie des cours publics, auxquels les plus distingués d'entre les païens assistaient, après y avoir été la moitié de sa vie catéchiste auprès des jeunes gens de l'Académie qui aspiraient à se faire chrétiens, il alla fonder, sous le règne des Gordiens, l'école philosophique de Palestine, d'où sortirent Athénodore et Grégoire le Thaumaturge, tandis qu'en Occident le même maître suscitait Tertullien, l'auteur de la première apologétique régulière qui ait été faite du Christianisme.

La réputation d'Origène était devenue si grande, que Mammée, mère de l'empereur Sévère, voulut le voir, et vaincue par lui se fit chrétienne. Sept sténographes étaient occupés chaque jour à écrire sous sa dictée les livres qui se répandaient à l'instant dans tout l'univers

romain. Les plus grands philosophes le consultaient et lui dédiaient leurs écrits. Tant de gloire n'aboutit qu'à l'hérésie. Heureusement il ne tenait point à ses erreurs, et se soumettait en tout à l'infaillibilité de l'Eglise. Le mot qu'il écrivit, encore enfant, à son père Léonidas, sur le point d'être mis à mort et dépouillé de tous ses biens pour J.-C. : *Cave ne nostrâ causâ sententiam mutes* (1), suffirait pour lui faire pardonner une longue vie d'erreurs (2).

Egalement venu d'Afrique, mais agissant sur Rome, Tertullien nous a légué dans sa *défense* positive et pure de tout symbolisme, un inestimable trésor; mais trop passionné pour ses opinions propres, trop absolu malgré ses connaissances si variées, souvent affecté dans sa pensée, comme il l'est presque toujours dans son expression, il paraît, vers la fin de sa vie, être tombé dans l'hérésie du prétendu Paraclét, Montanus. Non moins passionné peut-être, mais sachant davantage s'oublier lui-même, voyant toujours le but dans chacun de ses pas, et ne s'égarant jamais au plus fort des complications de sa polémique puissante, Cécilius Cyprianus, la gloire de Carthage, par ses deux beaux livres, l'un *De vanitate idolatriæ*, l'autre *De unitate Ecclesiæ*, déracine avec une énergie égale les restes de l'idolâtrie et les premières tentatives du schisme. Soumis à l'évêque de Rome, mais sachant lui parler avec indépendance, il écrit au pape saint Corneille, qui voulait faire des concessions au schismatique Félicissime: « Mon très cher frère, un évêque peut être tué, mais non vaincu. J'embrasse avec tendresse ceux qui sont vraiment pénitens, mais si quelques uns croient se faire ouvrir la porte par la terreur, qu'ils sachent que le camp imprenable du Christ ne cède point à des menaces.»

Cyprien fit de Carthage un concile permanent. A la vérité ni lui, ni Tertullien, n'approchèrent d'Origène, l'un des esprits les plus gigantesques que l'humanité compte comme siens, et par qui la phi-

(1) Ἐπεχε μὴ δι' ἡμᾶς ἀλλοθευ ἑρονήσῃς.

(2) Huet (Origéniennes, 2 vol. in-fo) expose longuement l'histoire des destinées d'Origène et de ses doctrines en tâchant de les justifier.

losophie fut exaltée à une hauteur inespérée jusqu'à lui. Cependant S. Cyprien fut peut-être celui qui contribua le plus à séparer les deux ordres de foi et d'examen, de révélation et de conception, dont la confusion produit ou l'esclavage ou l'égarément de l'intelligence, et dont la distinction, enfin proclamée, ouvrit à l'esprit humain les barrières de l'infini, en le jetant hors du symbole dans le réalisme et l'examen critique en tous genres.

Ces limites réparatrices furent plus clairement que jamais définies au quatrième siècle, par l'Afrique représentée dans ses trois plus beaux génies : Origène, Tertullien et l'énergique saint Cyprien, qu'on pourrait appeler le Descartes, le Bossuet et le Fénelon de la primitive Église. Joignant à la science une imagination de feu, tous trois tombèrent dans des erreurs, dont l'évêque de Carthage, en 258, se débarrassa par le martyre, sous l'empereur Valérien. Mais ils n'en jalonnaient pas moins d'une main sûre la grande voie de l'esprit moderne; par eux la philosophie orientale et grecque, plongée dans une mer de figures hiéroglyphiques, était repoussée vers le chaos, et faisait place au rationalisme chrétien, qui dans sa marche sévère et majestueuse, embrassant tout, n'énonce rien qu'il ne prouve.

Ainsi l'Afrique d'alors éclairait le monde, et dirigeait le progrès. Malheureusement les naïves calomnies que les grands faisaient circuler parmi le bas peuple païen, obligeaient souvent ces hommes à se rabattre vers des discussions indignes d'eux. Minutius Félix, autre docteur africain, qui vers l'an 220 publia une seconde apologie, est contraint de justifier longuement les chrétiens du reproche d'adorer la tête d'un âne. Ce traité est divisé en dialogues à la manière antique; parmi les interlocuteurs se place l'auteur lui-même. Il se promène au bord de la mer d'Ostie, par un beau soleil levant, avec ses deux amis, le chrétien Octavius, et Cécilius, philosophe païen. Après avoir regardé sur la côte des enfans qui s'amusaient à faire glisser de bond en bond sur l'eau des cailloux aplatis, les trois amis s'assoient sur un rocher. Cécilius, qui avait salué en pas-

sant une idole de Sérapis, demande pourquoi les Nazaréens n'ont ni temples, ni images sculptées; quel est donc leur dieu. « Où est-il ce dieu muet, solitaire, abandonné, qu'aucune nation libre ne connaît. Dieu de si peu de puissance qu'il est captif des Romains avec ses adorateurs? Les Romains, sans ce dieu, régnaient et jouissent de l'empire du monde: Vous, chrétiens, vous n'usez d'aucuns parfums; vous ne vous couronnez point de fleurs; vous êtes pâles et tremblans; vous ne ressuscitez point comme vous le croyez. et vous ne vivez pas en attendant cette résurrection vaine. »

Octavius répond que le monde est le temple de Dieu, qu'une vie pure et les bonnes œuvres sont le véritable sacrifice. Il réfute l'objection tirée de la grandeur romaine, et tourne à leur avantage le reproche de pauvreté adressé aux disciples de l'Évangile (1). » La conclusion de ce dialogue, sinon plus riche de pensées, du moins plus par que ceux de Platon, est la conversion de Cécilius.

Un demi-siècle plus tard, Arnolius, aussi d'Afrique, écrit son traité *Adversus Gentes*, où plus hardi il prend à son tour le ton accusateur. A ce critique acéré succède l'imposant Lactance, qui pour la force et la grâce de son expression fut surnommé le *Cicéron Chrétien*. Il publia au commencement du quatrième siècle son énorme ouvrage des *Divine Institutiones*, qui donna le dernier coup aux institutions du paganisme, et fonda sur d'inébranlables bases la morale nouvelle.

Saint Denis l'aréopagite, ou membre du fameux aréopage d'Athènes, devant lequel comparut saint Paul, est aussi rangé parmi les écrivains primitifs; mais il n'y a guère sur lui que des conjectures. Comme il n'est cité pour la première fois dans les monumens d'alors que l'an 350, beaucoup de gens prétendent que les écrits mystiques attribués à ce personnage converti par saint Paul, sont réellement d'un autre auteur.

A côté de cette littérature polémique et apologetique, s'élevait une classe différente de travaux, ayant pour but l'interprétation de l'Écriture et des com-

(1) Chateaubriand, Études historiques.

mentaires sur les deux Testamens. Cette littérature biblique, continuation de celle des Hébreux, transportée au milieu du Christianisme par Origène, se composa d'abord de traductions de la Bible en grec, en copte et en latin, avec de courts éclaircissemens, où l'on exposait les divers sens, historique, allégorique, prophétique des événemens de l'ancien monde. Saint Jérôme, né en 330, mit enfin le dernier sceau à ces travaux d'exégèse et d'interprétation figurée. Mais ce grand homme appartient au second âge, qui ne peut encore nous occuper.

Quant à l'histoire ecclésiastique, les plus anciens documens furent recueillis par Hégésippe, puis anéantis par les persécutions; ce ne fut que deux siècles après lui, sous Constantin, qu'Eusèbe put dérouler publiquement les fragmens qui avaient échappé aux bûchers de l'inquisition impériale. Il les inséra dans ses dix livres d'Annales de l'Eglise qui vont jusqu'à l'an 324; traduites en latin et continuées jusqu'en 395 par Rufinus, elles furent plus tard adjointes à la *Chronique Sacrée* du byzantin Socrate le scholastique, qui va de 306 à 439; elles forment le corps de documens le plus ancien et le plus authentique qui existe sur nos origines chrétiennes.

Une troisième branche de littérature, celle qui se trouve déjà comprise dans les arts dont elle est le sommet, la poésie, était également cultivée, surtout par les contemplatifs asiatiques, chez qui elle redevenait, comme au temps d'Orphée et de Zoroastre, le canal populaire des plus abstraites idées philosophiques. Mais le génie sceptique et disputeur de la Grèce, à Alexandrie et dans l'Asie-Mineure, s'en servit pour attirer les fidèles aux initiations de la Gnose. C'est pourquoi les hymnes fameuses de Bardesanes, d'Harmonius et de plusieurs autres gnostiques furent plus tard anéanties. Doué de moins d'imagination, mais plus clair et plus ferme dans sa foi, l'Occident ne comprenait rien à cette élaboration symbolique des idées, et à la théologie allégorisante des Grecs; cependant il cherchait aussi à célébrer les martyrs dans ses chants. Il nous reste les hymnes de Lactance, celles du prêtre espagnol Aquilinus Juvenus, et sa traduc-

tion en hexamètres de la Genèse et de l'Evangile de saint Matthieu, faite au commencement du quatrième siècle, les quarante petits poèmes du pape Damase, mort en 384; ceux de Paulinus de Nola, de l'irlandais Sédulius, dont l'harmonie rappelle de meilleurs temps.

Méthodius fut aussi de ce premier âge. On a de lui le *Banquet des Vierges*, long dialogue entre dix jeunes filles, Muses de la nouvelle poésie. Elles s'entretiennent ensemble sur la virginité, sur leur divin époux et sur les moyens de se réunir à lui. Ces dialogues, semés de paraboles, sont pleins d'une grâce angélique.

Mais tout ce développement littéraire dont on vient d'esquisser l'histoire, est englouti par Dioclétien, qui soulève la première persécution des temps modernes contre les livres; et il poursuit avec tant d'acharnement ceux des chrétiens, qu'il réussit à en faire disparaître la presque totalité dans les flammes. C'est pourquoi tant d'écrits des trois premiers siècles ne nous sont parvenus que sous une seconde enveloppe, et sous le voile d'une langue plus corrompue que celle dans laquelle ils avaient été primitivement écrits. Suivant plusieurs critiques, on ne pourrait pas même excepter de cette règle la collection appelée *Nouveau-Testament*. « L'altération du texte, dit le célèbre Wachler, y est visible dans les fautes de langue, dans la recherche affectée du parallèle, dans les usages qui y sont mentionnés; mais les efforts pour purifier le texte et remplir les lacunes, ont été jusqu'ici impuissans. Heureusement ces altérations n'attaquent en rien la vérité de la doctrine (1). »

Quoi qu'il en soit de ces questions vivement débattues au delà du Rhin, elles sont réellement beaucoup moins importantes que ne le croient les philologues, puisque dans aucun cas elles ne peuvent porter sur l'authenticité de ces livres.

Il a toujours été facile de les distinguer de l'énorme quantité de ceux qui sont réellement apocryphes, et dont le plus grand nombre furent composés dès les premiers temps par les Gnostiques (2).

(1) Wachler, *Handbuch der geschichte der litteratur*, 1855.

(2) Voir Fabricius, *Codex apocryphor.*, et pour

Il n'en est pas de même des pieuses légendes brodées par le génie grec, après la conversion de Constantin. Les plus graves docteurs s'y sont quelquefois laissé prendre. C'est ainsi qu'Eusèbe erut à la prétendue correspondance de Jésus avec le roi Abgar d'Edesse.

Théodose étant mort, le bas-empire naquit; la religion fut asservie à la politique; des eunuques et des femmes nommèrent les évêques, le haut clergé vécut à la cour, et de cette manière s'éteignit peu à peu le souffle puissant d'inspiration venu de la primitive Eglise. On peut dire que, malgré l'immense progrès de dix-huit siècles, il ne s'est point ranimé depuis aussi universel, aussi pur, répandu sur autant d'hommes à la fois. La raison en est qu'aucun siècle, depuis les premiers chrétiens, n'a su aimer autant qu'eux. Et loin de prouver contre le Christ, ceci prouve au contraire sa divinité; car comment expliquer que son culte ait pu traverser sans transformation des siècles d'une si profonde indifférence, si ce culte n'était pas divin. « Ainsi, dit Chateaubriand, le Christianisme n'a point d'héritier... La philosophie humaine, qui se présenterait pour succéder à la foi, ainsi qu'elle s'offrit pour tenir lieu de l'idolâtrie, qu'aurait-elle à nous donner? Une théurgie? Qui l'admettrait? Et cette théurgie que cacherait-elle sous ses voiles, sinon ces mêmes vérités de l'essence divine, que les enseignemens publics de l'Eglise ont mis à la portée du vulgaire? Les mystères des Initiations sont révélés à la foule dans le symbole que répète aujourd'hui l'enfant du peuple.

« Si l'on imaginait d'établir autre chose que les vérités reçues de la foi, le panthéisme, par exemple, le pourrait-on? Le Christianisme est la synthèse de l'idée religieuse; il en a réuni les rayons: le panthéisme est l'analyse de la même idée, il en a dispersé les élémens. Chacun aurait-il à ses foyers une petite fraction de la vérité divine, dont il se fera un Dieu pour sa consommation particulière? Les Pénales, les Fétiches, les Manitous, les

Enones, les Génies ressusciteraient-ils? L'idolâtrie reviendrait-elle encore une fois par cette route fausser la société? Y aurait-il autant d'autels que de familles? autant de prêtres, de cérémonies, de rites que d'imaginatioins pour les inventer? La pluralité des religions privées remplacerait-elle l'unité de la religion publique? Aurait-elle le même effet sur l'homme? Quel chaos que le mouvement et l'exercice de ces cultes infinis et divers! toutes les bizarreries, tous les désordres d'esprit et de mœurs qui ont décrédité les sectes philosophiques et les hérésies revivraient; toutes les aberrations sur la nature de Dieu renaîtraient. Qu'est-il ce Dieu? est-il éternel? a-t-il créé la matière? existe-t-il à part auprès d'elle? est-il une source d'où sortent et où rentrent les intelligences? La matière même existe-t-elle? L'univers est-il en nous? hors de nous? Qu'est-ce que l'esprit, effet ou cause? Ira-t-on jusqu'à supposer, dans un nouveau système, que Dieu n'est pas encore complet, qu'il se forme chaque jour par la réunion des âmes dégagées des corps; de sorte que ce ne serait plus Dieu qui aurait formé l'homme, mais les hommes qui seraient les créateurs de Dieu? Et comment revêtirez-vous d'une forme sacrée pour remplacer la forme chrétienne, ces allégories, ces mythes, ces rêveries, ces vapeurs des esprits défectueux, nébuleux et vagues, qui cherchent la religion et qui n'en veulent pas? Le mysticisme, l'éclectisme, ou le choix des vérités dans chaque système, peuvent ils devenir un culte? Ces vérités sont-elles évidentes, et tous les esprits consentent-ils aux mêmes abstractions métaphysiques?

« Enfin tout système philosophique, en s'implantant dans les ruines du Christianisme, ne trouverait plus pour véhicule populaire le moyen qui se rencontre autrefois: la prédication de la morale universelle. L'Evangile eut à développer ces grands principes de liberté et d'égalité qui, connus de quelques génies privilégiés, étaient ignorés des nations et combattus par les lois. Aujourd'hui l'ouvrage est accompli: la philosophie peut recommander une réforme, mais elle n'a aucun enseignement nouveau à propager. Comment alors, sans la ressource

d'une morale à établir, déterminerez-vous les hommes à changer les mystères chrétiens contre d'autres mystères aussi difficiles à comprendre ?

« Ces choses étant impossibles, on n'aperçoit réellement derrière le Christianisme que la société matérielle ; société bien ordonnée, bien réglée, jusqu'à un certain point exempte de crimes, mais aussi bien bornée, bien enfantine, bien circonscrite aux sens polis et hébétés.

« Lorsque dans la société matérielle on pousse les découvertes physiques et

les inventions des machines jusqu'aux miracles, cela ne produirait que le genre de perfectionnement dont la machine même est susceptible.

« L'homme privé de ses facultés divines est indigent et triste ; il perd la plus riche moitié de son être : borné à son corps qu'il ne peut ni rajeunir, ni faire vivre, il se dégrade dans l'échelle de l'intelligence. Nous deviendrions par l'absence de religion des espèces d'Indiens ou de Chinois. »

CYPRIEN ROBERT.

REVUE.

LITTÉRATURE ALLEMANDE.

HISTOIRE DES PAPES AU XVI^e ET AU XVII^e SIÈCLES.

Le travail que l'on présente ici aux lecteurs de l'Université Catholique ne peut leur être livré sans quelques mots d'avertissement. C'est une traduction libre, souvent abrégée, d'une partie de l'ouvrage de Léopold Rauke intitulé : *Histoire des papes au seizième et au dix-septième siècle*. L'auteur de la traduction ne se rend pas responsable de tous les jugemens énoncés par l'historien protestant, il avertit même le lecteur de ne les accepter qu'avec discernement.

Cela posé, voici quel est l'intérêt de ce livre et ce qui nous a portés à en traduire quelques chapitres. C'est qu'on y lit en caractères vivans, c'est-à-dire, en faits historiques bien présentés, ce que c'est qu'une réforme ecclésiastique intérieure, par opposition aux fausses réformes dont la fin est le schisme et l'hérésie. On y voit

comment et par quelles voies, à certaines époques providentielles, la sève catholique fermente et se renouvelle de ce renouvellement saint et véritable que l'Eglise invoque par cette prière si souvent répétée : « Seigneur, envoyez votre esprit, et il se fera une création nouvelle, et vous renouvellez la face de la terre. »

On parle beaucoup aujourd'hui d'un renouvellement du catholicisme. Il en était de même au commencement du seizième siècle. Les mots de renouvellement et de réforme étaient dans toutes les bouches ; mais tous ne l'entendirent pas de la même manière, et il sortit de ce besoin deux tendances bien différentes.

Il est utile aujourd'hui de connaître ces deux tendances ; car elles se représentent toujours aux époques critiques du développement de l'Eglise.

L'une, s'irritant du mal, procède à la réforme par voie d'opposition et de haine, et elle devient elle-même l'explosion du scandale. L'autre, pleine de la vue et de l'espérance du bien, avance par voie d'obéissance et d'amour : le renouvellement

qu'elle opère n'est que la manifestation même de la vie, toujours ancienne et toujours nouvelle.

Leurs caractères sont si tranchés, qu'il semble, après tant d'expériences, qu'il ne devrait plus être possible de s'y méprendre.

Au seizième siècle, ces deux tendances se développèrent sur une plus grande échelle qu'elles ne l'avaient encore fait. Mais la réforme de Luther a plus occupé la renommée que la réforme catholique. L'œuvre tranquille et douce du renouvellement de la vie dans le corps mystique de l'Eglise, est à peine de ce monde et n'y peut faire de bruit.

C'est la réforme catholique du seizième siècle, si peu connue, si peu appréciée, que l'ouvrage de Rauke met en lumière.

Dans un court parallèle entre les deux réformes, l'auteur signale ainsi leur différence :

« La réforme de Luther rejetait le sacerdoce dans son principe ; la réforme catholique le relevait et le régénérait. Des deux côtés on reconnaissait la décadence des ordres religieux ; mais pendant qu'en Allemagne on les détruisait, en Italie on les rajeunissait. D'un côté des Alpes le clergé se déchargeait de tous les liens qu'il avait portés jusqu'alors ; de l'autre, il en resserrait la rigueur par une austère discipline. »

Ces deux tendances étant convenablement présentées, l'une comme négative et désorganisatrice, l'autre comme positive et réparatrice ; le genre d'esprit de l'auteur et le caractère même de son talent devaient le porter à s'occuper de la seconde de préférence à l'autre.

Quelques mots sur la manière de Léopold Rauke trouveront ici leur place.

Peut-être son mérite propre pourrait-il se définir : l'intention du positif dans l'histoire. Il excelle à faire ressortir le bien dans un homme ou dans une époque. Il découvre les points vivans des régions historiques les plus stériles, comme un mineur habile découvre l'or, ou comme ces hommes qui sentent, dit-on, les sources vives sous la terre.

Ce n'est pas qu'il manque de cette indignation contre le mal, sans laquelle il n'y a pas d'amour du bien ; mais il sait que le mal s'étale à la surface du monde ;

il l'écarte pour creuser jusqu'au bien qui se cache.

Cette tendance doit donner au ton de l'écrivain du calme et de la douceur. Jamais on ne lui trouve d'amertume ni d'aigreur ; jamais de malin plaisir à signaler les abus. Ce ton léger ou acerbe, si souvent employé à l'égard des souverains pontifes, ne se rencontre point dans son ouvrage. Il parle de la plupart des papes dont il s'occupe avec estime, on dirait quelquefois avec affection.

Lorsqu'il blâme, c'est avec mesure et convenance. On peut dire que son regard est un de ces regards purs qui cherchent le bien et savent le découvrir, et qui, lorsqu'ils rencontrent le mal, ne le regardent qu'avec réserve et gravité.

Il faut aussi remarquer sa retenue à l'égard des vues philosophiques, qu'il suggère mais n'expose pas ; sa plume modeste ne se répand jamais en aperçus et en théories ; mais la lumière philosophique du livre reste latente sous les faits dont elle dirige l'exposition. Et par lumière philosophique, nous n'entendons pas un système, mais cette clarté générale de regard qui voit et pénètre les faits.

Une autre qualité distingue ce remarquable talent, c'est l'art d'unir la plus grande vie de détails et de données précises à la plus grande rapidité d'exposition. On parcourt en peu de pages de larges périodes historiques, envisagées sous les points de vue les plus divers, et pourtant l'on ne rencontre que des développemens abondans, se succédant l'un à l'autre avec ordre et avec calme. Cela tient au discernement avec lequel l'écrivain s'attache aux époques critiques, aux faits capitaux, les développant avec soin et laissant le reste s'y impliquer. Trop souvent les historiens, en présence de l'innombrable multitude de faits qui remplissent le champ de l'histoire, imitent le jardinier sans expérience, qui, pour rassembler un essaim dispersé, poursuivrait précipitamment chaque abeille. Rauke, bien plus habile, cherche la mère-abeille avec une grande tranquillité, la prend, et par la reine, tient tout l'essaim.

Rauke a été accusé en Allemagne d'écrire l'histoire du point de vue catho-

lique ; et son livre produit, dit-on, sous ce rapport, beaucoup d'effet en Angleterre. Nous y rencontrons, toutefois, bien des jugemens directement contraires à nos convictions : mais on peut se demander si ces jugemens appartiennent essentiellement à l'idée fondamentale du livre ; s'ils n'en seraient pas légitimement séparables. Pour nous, nous avons cru pouvoir, dans notre travail, adoucir ou modifier quelques assertions ou expressions qui semblaient demeurer d'elles-mêmes hors de la ligne substantielle du développement.

Le sujet de ce livre, avons-nous dit, est l'histoire de la réforme catholique du seizième siècle, dans son origine, ses progrès, ses résultats. Mais on n'a traduit on abrégé que la partie de l'ouvrage qui signale l'apparition des forces nouvelles providentiellement développées à cette époque dans le sein du catholicisme.

En voici le résumé tel que nous le comprenons.

Aux yeux de ceux qui ne voient que le dehors, toute la sève du catholicisme avait disparu sous Alexandre VI et sous Léon X. Une politique toute mondaine, une littérature païenne, des mœurs indignes ou frivoles, d'étranges abus semblaient avoir vaincu dans Rome l'esprit de l'Eglise. L'incrédulité y était devenue de bon ton, comme en France au dix-huitième siècle. C'est alors qu'on pouvait s'écrier : « Seigneur, qui nous montrera quelque ressource ! »

Toutefois dès cette époque même, sous Léon X, à Rome, comme ailleurs encore, les forces vives du catholicisme fermentaient et germaient pour produire de nouveaux fruits.

De même que l'on écarte quelquefois de la main la neige du triste hiver, pour découvrir à l'œil surpris la verdure du nouveau printemps, de même l'historien creuse ici sous cette couche d'indifférence et de corruption qui semble avoir tout envahi, et y découvre des germes de foi vivante, de dévouement et de zèle ardent qui entrent en développement avec la plus aimable fraîcheur de jeunesse, et ne tardent pas à changer la face des contrées catholiques.

D'abord il signale au centre de cette Italie sur laquelle on compte si peu,

quoiqu'elle renferme tant d'or, l'existence de quelques uns de ces hommes tels qu'il s'en trouve toujours sur cette noble terre, hommes d'une grande élévation d'intelligence et de cœur, à la fois sages et savans, possédant leur siècle sans en être possédés : esprits souvent plus avancés que les représentans plus célèbres des époques correspondantes (1). L'historien nous fait connaître personnellement les plus remarquables d'entre eux, et nous les montre commençant à Rome, sous Léon X, la réaction religieuse. Ils y fondent une société, sous le nom d'*oratoire de l'amour de Dieu*, dans le but d'opposer une digue à la décadence de la foi dans les cœurs. De cet humble foyer, presque inconnu dans l'histoire, et dont Rauke parle en plusieurs endroits de son livre avec une sorte de prédilection, ne sortirent rien moins que les résultats suivans : Un pape réformateur, Paul IV, presque tout un concile de cardinaux réformateurs sous Paul III, un nouvel ordre religieux, rénovateur de l'épiscopat italien à cette époque, l'ordre des Théatins.

Mais ce mouvement si fécond pour l'Italie ne fut encore que l'avant-coureur du grand élan catholique auquel il fut donné de prévaloir contre le protestantisme.

Cette force nouvelle, il faut encore en chercher le germe dans l'âme d'un homme. C'est Dieu qui sème la vie sur la terre, mais le champ où elle fructifie ne sont-ils pas ces âmes « qui reçoivent la parole dans un cœur bon et excellent, et qui rendent tantôt trente, tantôt soixante et tantôt cent pour un. »

L'homme dont il est ici question est saint Ignace.

Saint Ignace commence sa carrière spirituelle par une cruelle épreuve intérieure, par une sorte de désespoir. Il doute de son rapport avec Dieu, il se croit rejeté. Mais il sort de cette épreuve par une union vivante avec Dieu, par un rapport intime et personnel avec les

(1) Si l'on veut connaître deux hommes de cette espèce dont peut être fière l'Italie actuelle, outre ceux dont les noms sont dans toutes les bouches, il faut lire une petite brochure imprimée à Paris avec ce titre : *des écoles et salles d'asile en Italie par Aporti et Lambruschini* : chez Risler.

choses divines ; il en sort par des inspirations et des révélations qui le pénètrent de lumière et de joie ; il en sort avec une incomparable énergie de travail et d'action, avec un désir sans bornes de produire des œuvres pour le salut des hommes et la gloire de Dieu.

Luther avait aussi subi la même épreuve : il avait aussi douté de son rapport avec Dieu, et s'était cru rejeté. Mais il était sorti de l'épreuve par la voie opposée. Il avait décidé que le rapport personnel et intime de l'homme à Dieu n'avait pas lieu ; que toute vision, inspiration, révélation était illusoire ; que la vie religieuse consistait d'une part dans l'adhésion de l'esprit au texte de l'Écriture, et de l'autre dans la foi en la justice du Christ, justice qui nous était *imputée*, sans entrer en nous, et qui nous justifiait sans œuvres de notre part. De là, la doctrine de l'inutilité des bonnes œuvres et même de leur danger.

Ces deux hommes représentent les deux esprits qui entrent en lutte au seizième siècle. Le concile de Trente est un premier jugement prononcé entre l'un et l'autre.

La première session du concile de Trente décide, sous toutes les formes, que le rapport substantiel et réel du divin à l'humain a lieu positivement.

Il décide que, dans l'œuvre de la justification, c'est assurément la justice du Christ qui justifie l'homme, comme le disent les protestans ; mais que ce n'est pas, ainsi qu'ils le soutiennent, parce qu'elle lui est *imputée*, mais bien parce qu'elle lui est *implantée*. Les protestans prétendent que la justice du Christ reste hors de nous, mais qu'elle nous est imputée, c'est-à-dire, qu'il plaît à Dieu de la compter comme nôtre lorsque nous y avons foi. Le concile de Trente décide que cette justice ne nous justifie que lorsqu'elle par la foi elle entre dans notre âme, s'y fixe, y prend racine et s'y développe en œuvres et en vertus. « La justice entre « en nous, » dit le concile. « *Justitiam in « nobis recipientes.* »

Ce point est aussi développé par deux jésuites, Salmeron et Lainez, soutenus de l'immense majorité des théologiens.

Le concile rejette pied à pied toute doctrine, si précieuse qu'elle soit, tendant

à admettre une justice *imputative* capable de justifier l'homme autrement qu'en entrant dans son cœur.

C'est ainsi que, pour l'œuvre de la justification, le divin doit en quelque sorte s'incarner dans l'humain, en chaque homme.

Conformément au même point de vue fondamental, le concile décide qu'il faut admettre l'immanence de l'Esprit saint dans l'Église visible, aussi bien que la présence réelle de la grâce sous le signe sensible des sacremens, lesquels établissent et entretiennent le rapport réel et substantiel qui doit exister entre l'homme et Dieu.

Jamais les conséquences dogmatiques et pratiques, et les applications vivantes du grand mystère de l'incarnation n'avaient été formulées par l'Église d'une manière plus large et plus positive.

Comment se fait-il qu'il y ait des écrivains qui, sous prétexte de philosophie, dédaignent le concile de Trente ? N'est-ce pas faute de le connaître ?

La doctrine de Luther est donc nettement rejetée, sa réforme n'est pas acceptée. Mais saint Ignace devient réformateur dans l'Église par voie d'obéissance et d'amour.

De même qu'au commencement de sa carrière spirituelle, il s'était cru repossédé de Dieu, mais étant sorti de l'épreuve par un plus grand amour pour Dieu, de même au début de sa carrière active il put un moment se croire repoussé par l'Église, mais il sortit de cette épreuve par un plus grand amour et une plus grande obéissance et pour l'Église et pour son chef.

Sa doctrine et sa manière parut d'abord nouvelle, mais il fit voir qu'elle était ancienne, par une obéissance antique. Il fut accusé d'hérésie, mais il montra qu'il était fidèle à force d'humilité. On cherche péniblement le critérium de la vérité ; l'on ne remarque pas que le critérium pratique de la vérité c'est l'humilité.

De même que l'épreuve intérieure lui valut la sainteté, de même l'épreuve extérieure devint la cause de son influence sur le monde. S'il n'avait été arrêté, au début de sa carrière, par une opposition qui modifia sa voie, il eût pu consumer

sa vie, comme se consume l'holocauste, sans laisser de traces de son passage sur la terre; mais forcé par l'obéissance d'étudier pendant quatre ans les lettres humaines et la théologie positive, lui qui ne connaissait que le monde de l'âme par la contemplation et la prière, prit connaissance du monde extérieur par le travail et par l'étude, et pénétrant dans la sphère des réalités extérieures, devint une force influente dans l'histoire de l'Eglise et de l'humanité!

Nul ne joignit à un élan d'âme plus exalté, à une imagination plus audacieuse et plus grandiose, une plus grande force pratique, un plus grand pouvoir de réalisation.

Jamais homme n'offrit un développement individuel plus profond et plus original, et ne prit plus positivement pour devise l'obéissance.

La société dont il est le père, lui est aussi semblable, en tant qu'elle reste dans son esprit, qu'une plante à son germe.

Remplis avant tout d'un grand enthousiasme religieux, les compagnons d'Ignace joignent à l'enthousiasme la prudence, à la dévotion la science, à une tendance ascétique prononcée la connaissance du monde et le pouvoir d'agir sur lui.

Les hommes qui furent appelés mystiques et illuminés, et qui souvent méritèrent ces noms dans la vérité de leur acception primitive, s'organisent de la manière la plus propre au travail, et se dégagent de toutes les pratiques, même religieuses, qui pourraient entraver l'énergie et la continuité de leur action sur le monde.

Cet ordre plus qu'aucun autre se fait remarquer par une force de centralisation et d'unité qu'aucun corps n'avait jamais eue, et en même temps il provoque au développement individuel de ses membres plus qu'aucun ordre religieux ne l'avait encore fait.

Mais leur caractère propre et distinctifs'exprime par le vœu nouveau qu'ils ajoutent aux anciens vœux de religion. Ils promettent devant Dieu d'être prêts en tout temps à se rendre où le père commun des fidèles voudra les envoyer, « chez les Turcs, chez les païens, ou chez les hérétiques, à s'y rendre sans

délai, sans réplique, sans conditions et sans salaire.»

Tel est le vœu nouveau qu'ils forment au moment où l'Europe entière cherchait à se soustraire à l'autorité du souverain pontife; ils prennent pour mot d'ordre spécial l'obéissance.

Tels sont les principaux représentans de la nouvelle tendance catholique dont le zèle austère cherche, non pas à déraciner directement, mais à remplacer par des habitudes contraires, les habitudes de vie mondaine, de littérature profane et de politique terrestre dont l'Eglise venait d'avoir tant à souffrir.

Ce mouvement parti d'Italie, d'Espagne et de France, pénètre l'Allemagne, la Pologne, la Hongrie, les Pays-Bas, remue l'Angleterre et même la Suède, ressaisit en Europe la popularité que le protestantisme venait de lui ravir, et rayonnant du centre européen se fait sentir au monde entier.

A. Q.

Commencement d'une régénération dans le Catholicisme (1).

A l'époque où le protestantisme parut en Allemagne, quelques unes de ces sociétés savantes qui influèrent en Italie le mouvement scientifique et littéraire, prirent une couleur religieuse. Sous Léon X. tandis que le ton de la société romaine n'était plus à l'égard de la religion que scepticisme et raillerie, quelques hommes d'une haute intelligence, de ces hommes qui possèdent le développement contemporain, mais ne s'y égarent pas, commencent la réaction.

Une société se forme donc à Rome, dans le but de s'opposer à la décadence générale de la foi, sous le nom d'*oratoire de l'amour de Dieu*. Dans l'église de Saint-Sylvestre et de Sainte-Dorothee, à Trastevere, au lieu où saint Pierre réunissait les premiers chrétiens, quelques hommes distingués se rassemblent pour la célébration du service divin, la prédication et d'autres exercices spirituels. Ils étaient au nombre de cinquante ou soixante, parmi eux se trouvaient Contarini, Sadolet, Giberto, Caraffa, qui de-

(1) Ici commence la traduction abrégée de Rauke.

puis devinrent cardinaux et dont l'un fut pape; Gaëtan de Thienne, qui fut canonisé; Lippomano, écrivain ascétique qui exerça de l'influence, et quelques autres noms connus. Julien Bathi, curé de Saint-Sylvestre, était le centre de leur réunion.

Quelques années plus tard, après le sac de Rome et la prise de Florence, nous retrouvons à Venise cette même société, composée de lettrés romains et de patriotes florentins chassés de leur patrie. D'autres réfugiés, comme Rignano Poole, qui avait quitté l'Angleterre pour échapper à la tyrannie religieuse de Henri VIII, se joignaient à eux; ils trouvent à Venise quelques hommes qui les accueillent avec une vive sympathie: Gregorio Cortèse, abbé de Saint-Georges le Majeur; Louis Priuli, une de ces pures expressions du caractère vénitien tel qu'on le rencontre encore quelquefois, plein d'une réceptivité calme pour tout sentiment noble et vrai, capable d'aimer en s'oubliant; le bénédictin Marc de Padoue, homme d'une piété profonde, que Poole vénérât comme un père, au sein duquel il puisait la lumière. Mais le chef de cette société était Gaspard Contarini dont Poole nous affirme: « qu'il n'ignorait rien de ce que l'esprit humain a trouvé par son travail, et rien de ce que la grâce de Dieu a révélé à l'homme. »

Tous ces hommes s'occupaient de religion surtout, en même temps que de science et de haute littérature; le point le plus vivant de leur doctrine au milieu d'eux comme dans toute l'Europe, était alors celui de la justification, soulevé par Luther, et ils paraissaient se rapprocher beaucoup de la solution luthérienne. Contarini a écrit un traité sur la justification où il s'écarte peu du point de vue de Luther, Poole ne peut assez louer cet ouvrage: « C'est là, dit-il, la doctrine de l'Écriture; vous êtes heureux d'avoir remis en lumière cette sainte, féconde et impérissable vérité; d'avoir rendu son éclat à cette perle que l'Église consacrait à demi voilée. »

On dirait qu'à cette époque, comme effrayée de la sécularisation des choses de l'Église, la conscience de l'Europe chrétienne, se relevant vers Dieu, sent

le besoin de s'occuper du plus profond mystère de la vie, la justification, la grâce, le rapport de l'homme à Dieu.

Même au milieu des plaisirs de Naples, le livre intitulé *des bienfaits du Christ* produisit une grande impression. Ce livre était, dit-on, de Valdès, Espagnol, secrétaire du vice-roi, c'était au moins de son école. Valdès au reste ne fit point secte: il méditait le Christianisme avec liberté d'esprit; des amis s'unissaient à lui. « Il semble, disait-on de lui, avoir « chargé la moindre partie de son âme « du soin de vivifier son corps délicat et « faible; l'autre, sa limpide et calme « intelligence, vit sans distraction dans « la contemplation de la vérité.

Son influence sur la noblesse était extraordinaire.»

Plusieurs femmes célèbres prirent part à ce mouvement religieux, entre autres Vittoria Colonna; dans ses lettres, dans ses poésies respire une morale de cœur, une foi sincère. Elle console ainsi une amie de la mort de son frère: « Maintenant du moins, lui écrit-elle, vous ne « connaîtrez plus l'absence; vos cœurs « peuvent s'entendre en tout temps. » Elle vécut d'une vie toute religieuse sans en emprunter les formes au cloître. Vespasien Colonne et son épouse, Julia de Gonzague, qui passait pour la plus belle femme de l'Italie, étaient zélés fauteurs de cette tendance. Elle se propage avec rapidité dans la classe moyenne; l'évêque de Modène, ami de Poole et de Contarini, fait imprimer et répandre avec profusion le livre *des bienfaits du Christ*.

Ces hommes partageaient quelques unes des opinions dominantes en Allemagne: ils cherchaient à fonder la doctrine sur le témoignage de l'Écriture sainte: ils s'éloignaient peu de Luther sur l'article de la justification. Mais ils étaient trop pénétrés du sentiment de l'unité de l'Église, trop pleins de vénération pour son chef et d'attachement aux usages catholiques, pour faire cause commune avec le protestantisme.

Flaminio dont le commentaire sur les psaumes était nourri de la doctrine des écrivains protestans, y déclare que le pape est le prince et le gardien de la sainteté, le vicaire de Dieu sur la terre.

Jean-Baptiste Folengo attribue la jus-

tification à la grâce toute seule; il parle de l'utilité que peut avoir le péché, ce qui diffère peu de la doctrine protestante sur le danger des bonnes œuvres; il s'élève avec force contre la trop grande confiance placée dans les jeûnes, les longues prières, les confessions répétées; il parle même contre les prêtres, contre la mitre et la tonsure. Toutefois il meurt paisiblement à l'âge de soixante ans dans le même couvent de bénédictins où il avait pris l'habit à l'âge de seize ans.

Il y avait ainsi au sein du catholicisme une ligue que l'on pourrait dire analogue au protestantisme, avec cette différence qu'on ne se mettait pas en opposition avec le sacerdoce, ni avec les ordres religieux, et surtout qu'on était très éloigné d'attaquer la suprématie du pape (1). Comment un Reginald Poole n'aurait-il pas maintenu ce point, lui qui s'était expatrié pour ne pas reconnaître dans Henri VIII le chef de l'Eglise d'Angleterre?

Voici, suivant Othonel Vida, un des écrivains de cette direction, la doctrine qu'ils professaient touchant la hiérarchie: « Dans l'Eglise de Jésus Christ, l'évêque a la charge des âmes de son diocèse, pour les défendre contre le monde et contre le mal. Le métropolitain doit tenir à la résidence des évêques. Les métropolitains, à leur tour, sont soumis au pape, qui gouverne l'Eglise entière par l'assistance de l'Esprit saint. » Ces hommes considéraient la séparation d'avec l'Eglise comme le dernier des malheurs. Isidore Clarco, qui corrigea la Vulgate d'après les travaux des protestants, leur donne cet avis: « Il ne peut y avoir d'abus assez grand pour justifier une rupture d'avec le centre de l'unité. D'ailleurs, ne vaut-il pas toujours mieux restaurer ce que l'on a, que de se livrer à d'incertaines tentatives pour amener ce qui n'est pas? »

Presque dans chaque ville d'Italie, quelque homme influent et remarquable se rattachait à ce mouvement. C'était une tendance sérieusement religieuse, sans opposition à l'égard de l'Eglise, qui s'é-

tendit sur l'Italie entière, et la remua en tous sens.

Tentatives de réforme intérieure et de réconciliation avec les protestants.

Reginald Poole avait dit que chacun ferait mieux de s'examiner lui-même que de rechercher s'il y avait dans l'Eglise des erreurs et des abus. Toutefois, la réforme intérieure commença par lui et ses amis.

Le plus bel acte de Paul III est peut-être d'avoir signalé son avènement par une création de cardinaux, où rien ne fut considéré que le mérite personnel. Il commença par Contarini, qui, sans doute, présenta les autres. Tous étaient de mœurs irréprochables, pleins de science et de piété, capables en outre de faire connaître les besoins des diverses contrées de l'Europe. C'étaient Caraffa, qui avait long-temps séjourné en Espagne et en Hollande; Sadolet, évêque de Carpentras; Poole, réfugié anglais; Giberto, qui, après s'être occupé long-temps de l'administration, gouverna d'une manière exemplaire son évêché de Vérone; Frédéric Frégose, archevêque de Salerne; presque tous membres de cet *oratoire de l'amour de Dieu* dont nous avons parlé.

Tels sont les hommes que charge le souverain pontife de travailler au projet d'une réforme ecclésiastique.

Cette tentative fut connue des protestants, qui la repoussèrent et s'en moquèrent.

Toutefois, soutenus par le pape, ils mirent la main à l'œuvre. Contarini, dans quelques écrits qui nous restent, fait une guerre énergique aux abus de la cour de Rome; il déclare simoniaque l'usage des *compositions*, et considère la simonie comme une sorte d'hérésie. Comme on lui reprochait de blâmer en cela plusieurs papes. « Il y aurait beau coup à faire, répondit-il, pour les excuser tous. » Il attaque l'abus dans les dispenses de la manière la plus sérieuse. Il trouve que c'est une idolâtrie de dire, ce qui s'était dit en effet, que le pape, pour établir ou supprimer un droit positif, n'avait d'autre règle que sa volonté même. « La loi du Christ, dit-il, est une

(1) Suivant le comte de Maistre c'est ce qui distingue essentiellement le catholique de l'hérétique.

« loi de liberté ; elle s'oppose à une aussi
 « grossière domination, qui rappelle à
 « juste titre aux Luthériens la captivité
 « de Babylone.... Un pape doit savoir
 « que son autorité spirituelle s'exerce
 « sur des hommes libres.... Jamais l'ar-
 « bitraire n'a pu fonder un droit. Faire
 « une loi, c'est appliquer aux circon-
 « stances les principes de la loi divine et
 « du droit naturel ; on ne peut la défaire
 « que sur l'impérieuse exigence de be-
 « soins nouveaux. Que Votre Sainteté,
 « dit-il à Paul III, veuille bien ne jamais
 « s'écarter de cette règle. Gardez-vous de
 « la faiblesse de la volonté propre qui
 « tend au mal et engage dans l'esclavage
 « du péché. Alors vous serez puissant,
 « vous serez libre ; alors vous porterez
 « vraiment en vous la vie de la républi-
 « que chrétienne. »

Contarini soumit ces écrits au pape, et le bon vieillard, dit Contarini, lui parla d'une manière si chrétienne des abus qui s'y trouvaient signalés, qu'on put concevoir l'espérance d'une réforme prochaine.

On ne pouvait, il est vrai, rien entreprendre de plus difficile. Mais le pontife marcha à son but avec une fermeté soutenue ; il nomme des commissions pour la réforme de la Chambre de justice, du conseil de Rote, de la chancellerie, de la pénitencerie ; il appelle Giberté aux affaires. On voit paraître des bulles réformatrices ; des mesures sont prises pour la convocation de ce concile général si redouté de Clément VII.

Plusieurs conçurent alors l'espoir d'un retour à l'unité. On comptait sur les conférences théologiques qui allaient avoir lieu.

Le pape se conduisit à cet égard avec beaucoup de prudence. Il choisissait toujours pour ces sortes de missions des hommes modérés, qu'il envoyait avec de sages instructions, leur recommandant de représenter en leur personne cette réforme romaine dont on parlait, et d'être à l'égard de tous dignes et bienveillans.

Jamais on ne fut plus près de s'entendre qu'aux conférences de Ratisbonne, en 1541. La position politique des affaires était favorable à la réconciliation ; l'empereur n'avait rien de plus à cœur,

Il choisit de son côté les théologiens catholiques les plus capables et les plus modérés, Gropper et Julius Plug. Du côté des protestans parurent le pacifique Bucer et le flexible Mélanchton. Le choix seul du légat montra combien le pape désirait une réconciliation : ce fut Contarini, l'homme de la nouvelle direction catholique, l'actif provocateur d'une réforme générale. C'est lui qui doit présider à la grande question d'intérêt universel qui va se débattre. Cette importante position historique nous donne le droit de placer ici quelques mots sur sa personne.

Gaspard Contarini s'était surtout adonné aux études philosophiques ; et sa manière de travailler mérite d'être remarquée. Il consacrait chaque jour trois heures à l'étude proprement dite ; jamais plus, jamais moins, et il le fit jusqu'à la fin de sa vie, sans y jamais manquer. Il ne se laissa pas aller aux subtilités des commentaires d'Aristote ; il pensait que rien n'est plus subtil que l'erreur.

Il montrait un talent décidé ; mais encore plus de caractère que de talent. Il ne cherchait jamais les ornemens du discours, mais s'exprimait avec simplicité, mesurant sa parole aux choses mêmes.

Comme la nature développe régulièrement une plante, année par année, ainsi se développaient ses discours.

Reçu très jeune au sénat de Venise, il fut long-temps sans y parler. Lorsqu'il s'y décida, sa parole ne fut ni brillante, ni chaleureuse, mais tellement simple et substantielle, que l'estime générale lui fut acquise.

Il vécut dans un temps d'orages. Il vit succomber sa patrie, et contribua à la relever. Après la prise de Rome, il fut employé à la réconciliation entre le pape et l'empereur. Son écrit sur la constitution vénitienne et plusieurs de ses relations manuscrites qui nous sont parvenues, déposent d'un sage patriotisme et d'une manière large et grande d'envisager le monde.

Un jour, au milieu du grand conseil de Venise, arriva la nouvelle que le pape Paul III, avec lequel il n'avait jamais eu de relations, l'appela au cardinalat. Mocenigo, son constant adversaire poli-

tique, s'écria que la république perdait son meilleur citoyen.

Contarini hésita s'il abandonnerait sa patrie et la liberté pour une cour où bien des genres de despotisme se faisaient sentir. Mais la crainte de donner un dangereux exemple, en refusant le cardinalat dans ces temps difficiles, le décida.

Alors il reporta sur les affaires de l'Église le zèle qu'il avait eu pour servir sa patrie. Il conserva dans cette haute position sa sévère simplicité, son amour du travail, sa douceur et sa dignité.

La nature orne chaque plante d'une fleur dans laquelle elle s'exhale et s'exprime. La fleur de l'homme, son expression propre, c'est cette tenue morale, résultant pour chacun de l'ensemble des forces intérieures développées en lui. C'était en Contarini douceur, vérité intime, délicatesse et chasteté; c'était surtout cette profondeur de conviction religieuse, cette foi vivante, qui met dans l'homme le bonheur en y versant la lumière.

Tel est celui que choisit Paul III pour conférer en Allemagne sur la réforme des abus, sur le retour à l'unité.

Ce retour était-il possible? Nous ne savons. Nous voyons seulement la bonne volonté de Paul III, celle de Charles V, qui recommandait de céder de part et d'autre tout ce qu'il était possible de céder; celle de Philippe de Hesse, représentant du protestantisme, qui déclare ne point repousser le sacrifice de la messe si l'on accorde la communion sous les deux espèces; celle enfin de Joachim de Brandebourg, qui ne refuse point de reconnaître la suprématie du pape.

Les protestans demandaient plusieurs concessions, notamment le mariage des prêtres et la renonciation du pape à toute suprématie temporelle.

L'instruction du pape à Contarini porte : « qu'il faut voir d'abord si les protestans sont d'accord sur les principes : la suprématie du Saint-Siège, les sacremens et quelques autres points fondés sur l'Écriture sainte et l'usage de l'Église universelle. Qu'alors on peut chercher à s'entendre sur les autres points. »

Le 5 avril 1541 commencèrent les con-

férences. On prit pour base un projet communiqué par Charles V et ratifié par Contarini, après quelques légers changemens. Et d'abord le légat crut pouvoir s'écarter, dès le premier pas, de la lettre de son instruction. L'instruction portait d'abord la suprématie du pape. Contarini différa la discussion de ce point, trop propre à éveiller les passions, et présenta d'abord les articles sur lesquels on était moins éloigné de s'entendre. On commença par la doctrine de la justification. Les principales difficultés vinrent de la part du docteur Eck, l'antique adversaire de Luther. Mais, grâce à la modération du légat et des théologiens catholiques qui partageaient la largeur de ses vues, on s'entendit, contre toute espérance, sur quatre questions fondamentales : la nature de l'homme, le péché originel, la rédemption, et même la justification. Contarini accorde que l'homme est justifié sans mérite propre par la foi seule; mais il y met la condition que cette foi soit vivante et efficace. Mélanchton reconnaît que c'est là la doctrine des protestans; Bucér affirme nettement que tout est résolu, et que ces points renferment tout ce qu'il est nécessaire de croire pour être justifié et sanctifié. Du côté des catholiques, l'évêque d'Aquila donne le nom de *sainte* à cette conférence; il en espère tout. Poole écrit à son ami : « Lorsque j'ai appris cet accord, j'ai ressenti une émotion qu'aucune harmonie musicale n'eût pu produire en moi. Espérons que celui qui a donné l'impulsion conduira l'œuvre à sa fin. »

C'était un moment, si je ne m'abuse, décisif pour l'Allemagne entière et pour l'humanité. L'Allemagne changeait toute sa constitution religieuse, et prenait d'ailleurs vis-à-vis du pape une position politique à l'abri de tout envahissement temporel. L'unité de l'Église d'Allemagne, et avec elle l'unité du peuple allemand, était constituée. Mais bien d'autres conséquences en furent résultées. Si cette généreuse direction des catholiques modérés, qui entreprenaient et dirigeaient cette tentative de réunion, fût venue à prédominer à Rome et en Italie, quel autre aspect eût pris dès lors le monde catholique!

Mais un si grand résultat était arrêté par d'immenses oppositions.

Ce qui s'était fait à Ratisbonne demandait d'une part la sanction du pape, et de l'autre celle de Luther. Ici se présentent les difficultés.

Luther ne vit dans les propositions souscrites qu'un assemblage de pièces disjointes, qu'une juxtaposition des deux doctrines. Lui qui se voyait toujours en lutte entre le ciel et l'enfer, crut reconnaître dans cet arrangement une ruse de Satan. Il conseilla fortement à l'électeur, dont la présence à la diète eût été très favorable à la réconciliation, de ne pas s'y rendre. « N'y allez pas, lui dit-il, c'est vous surtout que le diable veut attirer. »

A Rome, les articles produisirent une sensation extraordinaire. Ce qui concerne la justification choqua surtout les cardinaux San-Marcello et Caraffa, et c'est à grand-peine que Princi leur en fit entendre le sens. Le pape, toutefois, ne s'exprima pas d'une manière aussi tranchante que Luther. Le cardinal Farnese écrivit au légat, que Sa Sainteté n'approuvait ni ne désapprouvait ces conclusions ; mais qu'on était généralement d'avis que si le sens des propositions était catholique, l'expression du moins pouvait en être plus nette.

Mais l'opposition théologique ne fut pas la seule, ni peut-être la plus puissante qu'on eut à combattre. Les oppositions politiques s'élevèrent avec violence.

Une pareille réconciliation devait donner à l'Allemagne une unité qu'elle n'avait jamais eue, à l'empereur une puissance colossale. Comme chef du parti modéré, il eût exercé une inévitable influence sur le prochain concile.

François I^{er} se crut immédiatement menacé, et ne négligea rien pour empêcher l'union. Il se plaignit amèrement de l'attitude du légat : « Sa conduite, dit-il, décourage les bons, encourage les méchants. Sa condescendance à l'égard de l'empereur l'entraîne si loin qu'il n'y a bientôt plus de remède au mal. Que ne consulte-t-on aussi les autres princes ! » Il feignit de croire que l'Eglise et le pape étaient en danger ; il promit de les défendre au prix de son sang et par toutes les forces de son royaume.

D'un autre côté, l'on soupçonnait à Rome que Charles V prétendait au droit de convoquer le concile général, droit qui n'appartenait qu'au pape. Du moins la doctrine protestante accordait ce droit à l'empereur, ce qui ne pouvait manquer de lui plaire. Une telle prétention devait nécessairement amener un grand schisme.

En Allemagne, enfin, les princes catholiques voyant quelle importance donnait au landgrave sa position de représentant du parti protestant, cherchaient à jouer le même rôle à la tête du parti catholique. A la diète, on voyait les ducs de Bavière s'opposer à tout moyen conciliatoire ; l'électeur de Mayence repoussait directement la réconciliation. Il écrivit au pape de se défier de tout concile tenu en Allemagne. D'autres avertirent le Saint-Siège que les théologiens catholiques à Ratisbonne étaient trop condescendants.

Ainsi à Rome, en France et en Italie s'éleva, sous l'apparence d'un zèle catholique, une violente opposition contre la réunion. Sous ces influences, il n'est pas étonnant qu'on n'ait pu s'entendre à Ratisbonne sur les autres points en litige, et que les conférences aient dû cesser.

Le pape, d'ailleurs, avait écrit à Contarini de ne ratifier aucune conclusion qui n'exprimât le sens catholique en termes clairs. La manière dont il avait formulé l'article sur la primauté du pape et l'autorité des conciles, fut repoussée à Rome sans restriction.

L'empereur désirait qu'au moins on restât d'accord sur les articles déjà souscrits, et que sur le reste on souffrit des dissidences mutuelles. C'est ce qui ne pouvait être accepté d'aucun côté.

Après de si grandes espérances et de si heureux commencemens, Contarini fut obligé de rentrer en Italie sans avoir rien terminé. Les reproches et même les sarcasmes qu'il eut à essayer sur son inutile condescendance envers les protestans, touchèrent moins son âme généreuse que la douleur même de n'avoir pu réaliser un si grand bien.

Nouveaux ordres religieux.

Pendant une nouvelle tendance s'é-

tail développée dans le sein du catholicisme : analogue à la précédente, voulant aussi des réformes, mais en opposition directe avec le protestantisme.

Luther rejetait le sacerdoce actuel ; les réformations catholiques le relevaient en le régénérant. Catholiques et protestants reconnaissaient la décadence des ordres religieux : en Allemagne, on se bornait à les détruire ; en Italie, on cherchait à les rajeunir. D'un côté des Alpes, le clergé se déchargeait de tous les liens qu'il avait portés jusqu'alors ; de l'autre, il en resserrait la rigueur par une sévère discipline.

Les institutions religieuses, tendant toujours à la sécularisation, avaient été souvent rappelées à leur origine par une réforme. Sous les Carlovingiens, on avait déjà senti la nécessité de soumettre le clergé à la vie de communauté sous la règle de Chrodegang. Les couvens même ne furent pas long temps maintenus par la simplicité de la règle de saint Benoît ; aux dixième et onzième siècles on les soumet partout à la clôture et à des règles plus sévères. Le clergé séculier lui-même, obligé à la loi du célibat, prend à cette époque une sorte de constitution monastique. Néanmoins, et malgré la grande impulsion religieuse des croisades, tout était dans une décadence complète, lorsque s'élevèrent les ordres mendiants. On a vu ceux-ci décliner à leur tour et abandonner leur sévère simplicité pour se séculariser avec toutes les autres institutions ecclésiastiques.

Mais, dès l'année 1520, et à mesure que le protestantisme faisait des progrès, les pays catholiques sentent de plus en plus le besoin d'une régénération.

Malgré la complète réclusion des Camaldules, en 1522, Paolo Justiniani les trouve atteints de la corruption générale. Il fonde une nouvelle congrégation de cet ordre, et ajoute à l'ancienne règle, l'habitation solitaire en cellules séparées. Le réformateur décrit dans une de ses lettres les petits oratoires, tels qu'on en trouve encore, disséminés sur de hautes montagnes, au milieu des sites les plus sauvages, où l'âme semble invitée à un repos profond et l'esprit aux plus sublimes élans. La réforme de ces ermites se répandit dans tout le monde.

Les Franciscains, dont la chute était peut-être la plus profonde, essayèrent encore une réforme après tant d'autres. Les Capucins reviennent à la pratique exacte de la règle primitive ; ils attachent une grande importance à de petites choses ; mais ils montrèrent, pendant la peste de 1528, qu'ils ne négligeaient pas les grandes.

Une réforme des ordres religieux eût eu peu d'influence si les prêtres séculiers fussent restés étrangers à l'esprit de leur vocation.

Nous allons encore retrouver ici des membres de l'oratoire de l'amour de Dieu.

Deux d'entre eux, quoique bien différens de caractère, entreprennent de concert une réforme du clergé séculier : c'étaient Gaëtan de Thiene et Caraffa ; le premier, homme de paix, de silence et de douceur, de peu de paroles, mais d'un enthousiasme profond ; on disait de lui qu'il voulait réformer le monde, sans que le monde le connût. L'autre, énergique, impétueux, violent, véritable zélateur ; il avait reconnu que son cœur était d'autant plus agité qu'il le satisfaisait davantage ; il sentait qu'il ne trouvait de repos qu'en s'oubliant pour Dieu. Le besoin commun de retraite les réunit ; ils fondent un ordre consacré à la contemplation et destiné à la réforme du clergé : c'était l'ordre des théatins. Ils commencent la réforme par eux-mêmes.

Gaëtan était *protonotaire participant*. Il abandonne cette charge. Caraffa était évêque de Chieti et archevêque de Brindes. Il renonce à ces deux bénéfices. Avec deux de leurs amis, membres aussi de l'oratoire de l'amour de Dieu, ils prononcent, le 14 septembre 1524, les trois vœux solennels. Ils énoncent ainsi leur vœu de pauvreté : « Ne rien posséder, ne rien demander ; attendre les aumônes. » Ils se retirent, quoique dans l'enceinte de Rome, dans une solitude profonde au mont Pincia, à l'endroit où fut depuis la villa Médicis. Ils y vivent dans la pauvreté, dans les exercices spirituels et dans une étude strictement obligatoire de l'Evangile, qu'ils devaient chaque mois relire en entier.

Ils se nomment clercs réguliers. Leur désir était de fonder une sorte de sémi-

naire pour le renouvellement du clergé. Ils ne s'astreignent, dans leur manière d'être, à aucune forme rigoureusement déterminée; ils évitent de prendre une couleur et de se charger de réglemens nombreux, afin de rester par là même plus libres dans leurs actions que les religieux proprement dits; ils se consacrent à la pratique des devoirs cléricaux, à la prédication, à l'administration des sacremens, au soulagement des malades.

On vit alors, ce qui n'était plus d'usage en Italie, paraître dans la chaire des prêtres séculiers avec la croix ou la barrette. Ils prêchèrent d'abord dans les rues, en forme de mission. Caraffa prêchait lui-même, et donnait cours à cette éloquence surabondante qui le caractérisa jusqu'à sa mort. Lui et ses amis, la plupart nobles et riches, et qui eussent pu se mêler à toutes les joies du monde, vont visiter les malades dans les maisons et les hôpitaux, et assistent les mourans.

Ce retour à la pratique des devoirs cléricaux eut de grandes conséquences. Non que cet ordre fût assez nombreux pour être un séminaire de prêtres, mais il devint un séminaire d'évêques.

Depuis 1521, l'Italie était dévastée par la guerre, la famine et la peste. On trouvait partout une multitude d'orphelins abandonnés. Mais à côté des grands maux se trouve heureusement parmi les hommes la compassion. Un sénateur vénitien, Girolamo Miami, rassembla tous les enfans qui cherchaient un asile à Venise, et les logea dans son palais. Il allait les chercher d'île en île; puis, peu soucieux des reproches que lui faisait sa parenté, il vendait son argenterie et ses tapis les plus précieux pour les nourrir, les vêtir et les instruire. Bientôt il se consacra exclusivement à cette œuvre. Encouragé par le succès qu'il obtint à Bergame dans l'hospice qu'il y fonda, il en étêve d'autres à Vérone, à Brescia, à Ferrare, à Cosme, à Milan, à Pavie et à Gênes. Enfin, s'unissant à quelques amis aussi généralement inspirés, il fonde une congrégation de clercs réguliers sur le modèle des théatins. Leur principal devoir était l'éducation de l'enfance.

Nulle ville n'avait plus souffert que Milan de l'invasion de tous les fléaux.

Remédier à ces maux comme à l'espèce de barbarie qui les avait suivis, par la prédication, par l'instruction et par l'exemple, tel fut le vœu des trois fondateurs de l'ordre des Barnabites, Zaccharia, Ferrara et Morigia. Ils choisirent aussi la forme de clercs réguliers.

Ces diverses institutions, quoique bornées dans leur but et leurs moyens, sont néanmoins remarquables comme apparition spontanée d'un noble élan qui contribua d'une manière incalculable à la restauration catholique. Mais, pour s'opposer avec avantage aux audacieux progrès du protestantisme, d'autres forces étaient nécessaires.

Nous allons les voir se développer d'une manière singulièrement originale et inattendue.

Ignace de Loyola.

De toutes les chevaleries du monde, la chevalerie espagnole, tenue en haleine par la lutte continuelle avec les Maures d'Espagne et d'Afrique, idéalisée et popularisée par des écrits pleins d'un naïf enthousiasme de bravoure et de loyauté, avait seule conservé quelque chose de l'élément spirituel et religieux.

Nul n'était plus pénétré de cet esprit qu'Inigo Lopez de Recalde, le plus jeune fils de la maison de Loyola. Personne n'aimait davantage une belle armure, un beau coursier, et les chances du combat en champ clos, sous les regards de sa dame. Mais sa chevalerie était une chevalerie religieuse; il composa, dès cette époque, une romance en l'honneur du prince des apôtres.

Arrêté dans sa carrière, au siège de Pampelune, par des blessures aux deux jambes, dont il fut mal guéri, malgré le courage qu'il eut de se faire rompre deux fois les parties mal remises, dans l'espoir d'une meilleure guérison, l'ardente énergie de son âme dut se verser dans une autre direction.

La lecture de la vie du Christ, des vies de saint François et de saint Dominique, éveille en lui l'ambition d'une gloire spirituelle. Il se sent la force d'imiter les plus grands saints en rigueurs et en abstinences. Bientôt les images d'une vie pénitente et pauvre viennent se mêler

dans son esprit aux rêves de son imagination, à l'image de la noble dame à laquelle il s'était dévoué, qui n'était, disait-il, ni comtesse ni duchesse, mais plus encore.

Il lutta quelque temps entre ces deux tendances; mais lorsqu'il dut reconnaître qu'il n'était plus propre au métier des armes ni aux exploits de la chevalerie, il se livra tout entier à l'enthousiasme religieux.

Toutefois, comme rien ne se succède sans transition dans un développement légitime, cet enthousiasme nouveau se versa d'abord dans les formes de ses anciennes pensées. S'enrôler sous la bannière du Christ, se nourrir et se vêtir comme lui, veiller avec lui sous l'armure spirituelle, jurer en présence de la sainte Vierge, dame des chrétiens, en présence de toute la cour céleste, foi loyale et dévouement sans bornes au Seigneur de nos âmes, au milieu des travaux, des souffrances et de la pauvreté, marcher alors sous sa conduite à la conquête de tous les peuples idolâtres, tel fut le premier idéal auquel il consacra sa vie. Il sort de la maison paternelle, moins dans la douleur de ses péchés et dans l'ardeur du besoin religieux, qu'ambitieux de se signaler par des exploits spirituels comparables à ceux des saints, d'égalier et de surpasser les plus fameux d'entre eux, et d'aller recueillir de la gloire à Jérusalem. Il gravit le mont Serrat, et là il suspend devant une image de la sainte Vierge son armure et son épée; puis il se tient pendant une nuit armé du bâton de pèlerin, en présence de la dame à laquelle il se consacre; il prie toute la nuit debout ou à genoux, et accomplit ainsi une veillée d'armes spirituelle. Dépouillant alors ses vêtements précieux, il prend ceux de Permite qui habitait la montagne, fait une confession générale, et pour ne pas être reconnu sur la route de Barcelone, où il voulait s'embarquer pour Jérusalem, il se rend d'abord à Manrèse, afin d'y passer quelque temps dans les exercices de la pénitence.

C'est là que l'attendait l'épreuve. Là, l'esprit auquel il s'était livré d'abord comme en se jouant, devint son maître, et lui fit sentir tout le sérieux de son engagement. Dans une cellule du couvent

des Dominicains de Manrèse, il se livre aux plus rudes pénitences, se levant à minuit pour prier, passant chaque jour six heures à genoux, et prenant la discipline trois fois le jour. Mais bientôt il sent qu'il ne pourra continuer toujours ce genre de vie, et ce qui est plus important, il reconnaît qu'il n'y trouve pas le repos. Il avait passé trois jours au mont Serrat pour y faire une confession générale; il éprouve le besoin de la recommencer à Manrèse, revient sur les péchés oubliés, recherche les fautes plus légères; mais plus il creusait, plus le doute et l'inquiétude entraient dans son cœur. Il se crut repoussé de Dieu, et sans espoir d'être justifié. Ayant lu dans la vie des Pères qu'un jeûne rigoureux avait quelquefois provoqué le retour de la grâce divine, il s'abstint de toute nourriture depuis un dimanche jusqu'à l'autre. Mais il mit fin à cette épreuve indiscreète, sur la défense de son confesseur, parce qu'il ne concevait rien au monde de plus grand que l'obéissance. De temps en temps il semblait qu'on lui ôtât sa tristesse et qu'un vêtement écrasant tombait de ses épaules; mais bientôt les tourmens intérieurs revenaient. Il lui semblait que sa vie entière n'avait été qu'un développement de péchés, et quelquefois il était tenté de se précipiter de la fenêtre de sa cellule.

On se rappelle ici involontairement l'état d'angoisse où peu d'années auparavant Luther avait été poussé par un doute semblable. Ils cherchaient l'un et l'autre la paix que donne la conscience de la réconciliation avec Dieu, et aucun des deux ne pouvait parvenir, par les voies ordinaires, à combler l'abîme sans fond d'une âme en lutte avec elle-même. Mais ils sortirent de ce terrible labyrinthe d'une manière bien différente. Luther en sortit par la doctrine de la justification sans les œuvres, et par son adhésion exclusive au texte de l'Écriture sainte; Loyola, par un rapport intérieur et immédiat avec les choses mêmes.

Un jour il crut sortir d'un songe; il crut voir et palper que toutes ses peines n'étaient qu'une tentation du démon, et il prit la résolution de mettre fin à toute recherche sur sa vie passée.

C'était là un mouvement d'âme plutôt

qu'une conclusion raisonnée. On ne voit pas qu'il ait sondé les Ecritures pour trouver cette issue; mais il s'est laissé guider aux mouvements intérieurs de la vie en lui. Il croyait sentir tantôt l'action du bon esprit, tantôt celle du mauvais; il les discernait en ce que « l'une console et réjouit l'âme, l'autre la resserre et « l'abat. »

C'était l'opposé de Luther, qui ne voulait entendre parler ni d'opérations intérieures, ni de visions, qui rejetait indifféremment toutes ces choses, et ne voulait que la seule parole de Dieu écrite.

A Manrèse, on voyait Ignace s'arrêter et pleurer abondamment, absorbé dans la contemplation du mystère de la Trinité. Une autre fois il était éclairé par des symboles sur le mystère de la création, ou bien il voyait l'Homme-Dieu dans l'hostie. Allant un jour vers une église solitaire, située aux sources de Llobregat, il s'assit au haut du précipice, et jetant les yeux dans l'abîme où se versait le torrent, il se sentit tout-à-coup ravi hors de lui-même dans l'intelligence intuitive des mystères de la Foi dans leur ensemble. Il se releva comme un nouvel homme; désormais il n'avait plus besoin pour croire, disait-il, ni de témoignage, ni d'écriture. Lors même que l'Écriture-Sainte n'eût pas enseigné toutes ces vérités, il se sentait prêt à mourir pour elles sur ce qu'il en avait vu (1).

Telles furent les bases de ce développement si original, de cette religion si chevaleresque, de cet enthousiasme si hardi.

Loyola se rendit en effet à Jérusalem pour y travailler à l'affermissement des croyans et à la conversion des infidèles. Mais comment réussir seul, sans science et sans pouvoirs? Repoussé par les supérieurs ecclésiastiques de Jérusalem, il chancela dans le projet d'y passer sa vie. Il retourna en Espagne, où des attaques et des contradictions l'assailirent de tous côtés.

Lorsqu'il se mit à enseigner et à com-

munique ses exercices spirituels, il tomba en suspicion d'hérésie. Il y avait alors en Espagne une secte d'illuminés avec laquelle on lui trouvait des traits de ressemblance: c'était la secte des *Alumbrados*. Choqués du degré d'importance que l'Église attachait aux bonnes œuvres, ils se renfermaient dans la vie intérieure, et croyaient, comme Loyola, contempler les mystères par une révélation immédiate, surtout le mystère de la Trinité. Comme Loyola et les siens le firent souvent, ils demandaient une confession générale comme condition d'absolution; ils insistaient avant tout sur la prière intérieure. Loyola put avoir quelque point de contact avec ces hommes; mais qu'il ait fait partie de leur secte c'est ce qui ne peut se soutenir: il s'en distinguait assez en un point. Tandis qu'ils se croyaient élevés au dessus des obligations vulgaires, lui s'attachait à l'obéissance comme à la première des vertus; il soumit en tous temps à l'Église et aux dépositaires de son autorité et son enthousiasme et ses convictions.

Or, il se trouva que l'attaque même et les obstacles dont on l'environna exercèrent l'influence la plus favorable et la plus décisive sur toute sa carrière.

En effet, dans l'état où il était alors, sans science, sans théologie positive, sans appui politique, peut-être eût-il passé dans le monde sans y laisser de trace; mais l'obligation qu'on lui fit à Alcalá et à Salamanque d'étudier quatre ans la théologie avant de parler de certains dogmes, le poussa dans une voie où ne tarda pas à s'ouvrir pour son activité religieuse une carrière d'une grandeur inespérée.

Il se rendit à la plus célèbre école du temps, à Paris.

Les études avaient pour lui une difficulté toute particulière: il lui fallait faire et les classes de grammaire et celle de philosophie avant d'être admis à la théologie. Mais les mots qu'il s'agissait de décliner et de conjuguer, les notions logiques qu'il fallait analyser, lui représentaient incessamment les objets substantiels de son amour et de sa foi.

Il luttait contre cet obstacle, et il y a quelque chose de magnanime dans la sévérité avec laquelle, pour suivre la

(1) Acta antiquissima: « His viris haud mediocriter confirmatus est, ut sæpè etiam id cogitavit, quod « etsi nulla scriptura mysteria illa fidei doceret, tamen ipse ob ea ipsa quæ viderat, statueret sibi pro his esse moriendum. »

voie du devoir, il rejetait comme tentations du démon, même les impressions religieuses qui le distrayaient de ses études.

Toutefois, pendant que ces études humaines le mettaient en rapport avec un monde nouveau pour lui, le monde de la réalité terrestre, il ne cessait un instant de suivre sa direction spirituelle et d'y entraîner les autres : c'est alors qu'il fit ses premières conversions importantes, et qu'il s'attacha des hommes qui eurent une influence sur le monde.

Des deux compagnons de chambre de Loyola, l'un, Pierre Fabre de Savoie, était un homme qui avait commencé à se donner à Dieu et à l'étude, en gardant les troupeaux de son père, la nuit, sous le ciel étoilé : un tel homme était facile à entraîner dans une telle cause. Ignace enseignait à son jeune ami à combattre ses faiblesses, à les déraciner une à une ; il le portait à la confession et à la communion fréquente ; il partageait avec lui les aumônes qu'il recevait d'Espagne et de Flandre. L'union la plus intime s'établit entre eux. Leur autre compagnon de chambre était plus difficile à gagner : c'était François-Xavier de Pampeune, que poussait alors le désir d'ouvrir les palmes de la science aux lauriers que depuis 500 ans ses aïeux avaient recueillis. Riche, beau et plein d'esprit, il avait déjà pris pied à la cour. Ignace se l'attacha d'abord personnellement, en contribuant au succès de son début dans l'enseignement de la philosophie ; après quoi l'exemple exerça sur le jeune professeur son inévitable influence. Ignace engagea enfin ses deux amis à faire sous sa direction les exercices spirituels ; il ne leur épargne pas les austérités ; il les fait jeûner trois jours et trois nuits, pendant un froid si rigoureux, que les voitures passaient sur la Seine. Dès lors ils lui furent entièrement dévoués, et partagèrent ses ardeentes convictions.

Que de choses devaient sortir de cette cellule du collège de Sainte-Barbe, où ces trois hommes s'abandonnaient à tout l'élan de l'enthousiasme religieux, et préparaient des entreprises dont ils ne prévoyaient pas eux-mêmes toute la portée !

Arrêtons nos regards sur le moment

décisif qui donne le mouvement initial à la marche de leur société. Quelques étudiants espagnols, Salmeron, Lainez, Bobadilla, s'étaient joints à eux. Ils se rendent un jour à l'église de Montmartre ! Fabre, déjà prêtre, dit la messe. Ils font vœu de chasteté ; ils promettent à Dieu qu'après avoir fini leurs études, ils iront à Jérusalem consacrer leur vie, dans une pauvreté complète, au service des chrétiens et à la conversion des Sarrasins. Que s'il est impossible d'arriver en Palestine ou d'y rester, ils iront s'offrir au pape pour être employés en quelque lieu et en quelque emploi que ce soit, sans salaire ni conditions. Chacun prononce ce vœu et reçoit l'hostie. Fabre le prononce ensuite et communie. Puis ils prennent un repas en commun à la source de Saint-Denis.

Alliance entre jeunes hommes qui ne devait pas être vaine ; résolution romanesque mais non pas aveugle. Assez hardis pour jurer de pareilles choses, ils sont assez prudents pour supposer expressément la possibilité de ne pouvoir réaliser leur plan primitif.

En 1537, nous les trouvons en effet à Venise, dans l'intention de s'embarquer. Mais d'abord la guerre entre les Turcs et les Vénitiens rendait la traversée impossible ; puis saint Ignace trouva dans cette ville une institution qui lui ouvrit pour ainsi dire les yeux sur sa propre vocation. C'étaient les Théatins et leur fondateur Caraffa. Il demeura quelque temps avec eux ; servit comme eux dans les hôpitaux. Leur institut ne répondait pas entièrement à l'idée qui germait en lui ; mais il reconnut qu'un ordre de prêtres se consacrant avec zèle et austérité à l'accomplissement de tous les devoirs ecclésiastiques, était la seule chose qu'il avait à fonder s'il restait en Europe.

Nous le voyons en effet recevoir à Venise, lui et tous ses compagnons, le caractère sacerdotal. Après quarante jours de prières, quatre d'entre eux commencent à prêcher à Vicence. Au même jour et à la même heure, ils se rendent dans les rues, et montés sur quelque pierre, ils exhortent le peuple à la pénitence. Étranges prédicateurs, convertis de haillons, épuisés d'austérités, et parlant un langage inintelligible, mélange

d'espagnol et d'italien. Ils restèrent dans les états vénitiens le temps qu'ils avaient promis d'y attendre une chance d'embarquement, puis se rendirent à Rome.

Avant de partir, ils firent quelques réglemens; et pour pouvoir répondre si on leur demandait ce qu'ils étaient, ils convinrent de se dire soldats de Jésus-Christ, membres de la compagnie de Jésus. Saint Ignace voulut éviter que le nouvel ordre portât son nom.

A Rome, ils s'établirent difficilement; tout accès leur était fermé. L'ancien reproche d'hérésie se fit entendre de nouveau; ils furent obligés de s'en justifier plusieurs fois. En attendant, leur zèle à instruire les ignorans, à soulager les malades, leur fit un grand nombre de partisans; et tant d'hommes se présentaient pour s'unir à eux, qu'ils durent penser à organiser positivement leur société.

Ils avaient déjà fait les deux premiers vœux; ils y ajoutèrent alors celui d'obéissance. L'obéissance était à leurs yeux la première des vertus; ils cherchèrent à surpasser en obéissance tous les ordres antérieurs. Pour cela, non seulement ils convinrent de nommer un général à vie, mais ils y joignirent encore le vœu « de faire toujours ce que chaque pape leur ordonnerait, et de se rendre immédiatement en tout pays où il voudrait les envoyer, chez les Turcs, les hérétiques ou les païens, sans réplique, « sans conditions et sans salaire. »

Quel contraste avec la tendance de l'époque! Pendant que de tous côtés l'on refusait obéissance au pape, une société se formait, qui, dans un élan spontané, pleine de zèle et d'enthousiasme, se consacrait tout entière à son service. Le saint siège ne put refuser de les reconnaître, d'abord en 1540, sous certaines restrictions, puis d'une manière définitive en 1543.

Enfin la société fit son dernier pas en choisissant son général: ce ne pouvait être que son fondateur. Sa forme était maintenant déterminée: c'était une société de clercs réguliers, consacrés à la pratique des devoirs de la vie sacerdotale et de la vie religieuse.

Les Théatins avaient laissé tomber beaucoup de pratiques d'une importance se-

condaire: les Jésuites allèrent plus loin; ils se dégagèrent d'une obligation qui, dans tous les autres ordres, employait la majeure partie du temps, celle de dire l'office en chœur.

Ils consacèrent ainsi tout leur temps et toutes leurs forces aux devoirs essentiels du sacerdoce. D'abord à la prédication; ils s'étaient promis de prêcher surtout pour le peuple, d'éviter toute recherche oratoire et de ne chercher qu'à toucher les âmes; puis à la confession qui leur donnait une grande influence, et pour laquelle les exercices de saint Ignace étaient une puissante préparation: enfin à l'instruction de la jeunesse; ils s'y engageaient par un vœu spécial, et ce point joue un grand rôle dans leur règle: ils voulaient surtout gagner la génération naissante.

C'est ainsi qu'ils coupèrent court à toutes les pratiques accessoires, pour ne se livrer qu'aux travaux essentiels, efficaces, promettant une puissante influence.

Des élans presque fantastiques de l'imagination de Loyola jaillissait donc une tendance essentiellement pratique, et la société d'ascètes qu'il avait formée se trouvait tout applicable au monde réel et à ses besoins.

Tout lui réussissait au delà de son attente; il dirigeait sans contrôle une société dans l'esprit de laquelle pénétraient ses intuitions; qui développait par la science les convictions catholiques dans la direction même où il les avait amenées par génie et par données supérieures; qui remplaçait l'exécution de son premier plan par les missions les plus fructueuses, et qui, avec un succès inespéré, s'adonnait surtout à la conduite des âmes à laquelle il tenait tant.

Mais avant de considérer plus en détail les fruits que porta bientôt cette société, il faut nous arrêter à un événement qui exerça sur elle une grande influence.

Première session du concile de Trente.

Nous avons vu quel intérêt avait l'empereur à provoquer un concile général et le pape à le différer. Le saint siège néanmoins désirait le concile sous un rapport. Afin de pouvoir de nouveau propager avec zèle et inculquer dans les

esprits le dogme catholique dans toute sa rigueur, il fallait lever les doutes qui s'étaient répandus même parmi les catholiques; et, dans l'état actuel des esprits, c'est ce qu'un concile seul pouvait faire. Il s'agissait seulement de le convoquer en temps opportun, et sous l'influence du pape et non de l'empereur.

Le moment important où des hommes modérés parmi les catholiques et parmi les protestans venaient de s'entendre sur tant de points parut décisif; et le pape, voyant que l'empereur nourrissait la prétention de convoquer un concile, se hâta de le prévenir, soutenu qu'il se trouvait d'ailleurs de l'adhésion unanime des autres princes catholiques. Le pape chargea Contarini d'en avertir l'empereur, et les lettres de convocation furent envoyées. L'année suivante, les légats sont à Trente.

Toutefois de nouveaux obstacles survinrent; les évêques ne se réunirent pas en nombre; les circonstances étaient encore peu favorables. Le concile ne s'ouvrit réellement qu'en décembre 1545.

L'empereur était en lutte avec les deux chefs du parti protestant. Absorbé tout entier par cette guerre, et ne pouvant se passer de l'appui du saint siège, comment eût-il fait valoir toute l'étendue de ses prétentions à exercer une influence sur le concile. Il demandait que l'on commençât par s'occuper de la réforme ecclésiastique. Les légats firent décider qu'on s'occuperait à la fois de dogme et de réforme; et dans le fait, on commença par le dogme.

C'était le point important pour le Saint-Siège. Il s'agissait de savoir si quelques unes de ces doctrines analogues au protestantisme et conçues par quelques catholiques, se maintiendraient dans le concile.

Contarini était mort, mais Poole assistait au concile avec plusieurs chaleureux partisans de cette doctrine moyenne.

Et d'abord, car l'on procéda très méthodiquement, on parla de la révélation et des sources où nous en puisons la connaissance. Dès ce premier pas, s'élevèrent quelques voix dans le sens du protestantisme. Machianti, évêque de Chiozza, ne voulait entendre parler que de l'Écriture-Sainte. Dans l'Évangile, disait-il,

se trouve tout ce qui est nécessaire au salut; mais il eut une immense majorité contre lui. On décida que les traditions oracles, reçues de la bouche du Christ, transmises sous l'influence et la garde de l'Esprit saint, devaient être gardées avec le même respect que l'Écriture elle-même. Pour le prouver, on s'appuya souvent sur l'autorité du texte primitif; mais on déclara que la Vulgate en était la traduction authentique, et l'on promit de la faire imprimer à l'avenir avec le plus grand soin.

Après avoir ainsi posé les bases, et c'était avoir fait plus que la moitié du chemin, on en vint au fameux article de la justification.

Sur ce point, beaucoup de membres du concile s'accordaient avec les protestans. L'archevêque de Sienné, l'évêque de Cava, Jules Contarini, évêque de Bellune, et avec eux cinq autres théologiens attribuaient la justification aux seuls mérites du Christ et à la Foi. L'Espérance et la Charité étaient les compagnes de la Foi; les bonnes œuvres en étaient le signe, et rien de plus; la base de la justification c'était la Foi seule.

L'archevêque de la Cava et un moine grec discutèrent chaudement ce point. Mais en vain Jules Contarini avertissait de ne pas rejeter une doctrine par cela seul qu'elle était soutenue par Luther. Une assertion si décidément protestante ne pouvait prévaloir dans le concile: c'était beaucoup si l'opinion moyenne, telle que Gaspard Contarini et ses amis l'avaient présentée, pouvait s'y soutenir.

Le général des augustins, Séripando, la met en avant; mais en déclarant expressément que ce n'était point la doctrine de Luther que lui-même combattait, mais bien celle de ses plus fameux adversaires tels que Pflug et Gropper. Il distingue une double justice: l'une subjective, immanente, inhérente à l'homme, qui de pécheurs nous rend enfans de Dieu; elle vient elle-même, par grâce et sans mérites de notre part, elle se manifeste en vertus et en œuvres, mais seule elle ne peut nous conduire au salut. L'autre est la justice de Jésus-Christ, extérieure, objective à notre égard; ce sont les mérites du Sauveur

qui nous sont imputés : celle-là répare tout , accomplit tout et sauve.

Telle avait été la doctrine de Contarini. Si maintenant l'on demande , ajoutait le général des augustins , sur laquelle des deux justices nous devons nous appuyer , une âme pieuse ne répondra-t-elle pas que c'est sur la justice du Christ ? Notre justice propre est le commencement de la justification , elle est imparfaite et pleine de défauts ; celle du Christ est parfaite , complète , seule agréable aux yeux de Dieu : c'est par Jésus-Christ seulement que l'on peut se croire justifié.

Malgré de telles modifications , cette doctrine soulève d'énergiques oppositions. C'était encore au fond la doctrine protestante , et les protestans pouvaient y souscrire.

Caraffa , qui s'y était opposé lors des conférences de Ratisbonne , était au nombre des cardinaux chargés de la surveillance du concile. Il se présente avec un travail sur la question , dans lequel il combat vivement toute doctrine de ce genre ; les jésuites le soutiennent , Salmeron et Lainez s'étaient habilement ménagé l'important privilège de parler l'un le premier , l'autre le dernier. Ils étaient savans , pleins d'énergie , dans la fleur du zèle et la force de l'âge ; avertis par saint Ignace de ne soutenir aucune opinion qui sentit en quoi ce soit la nouveauté , ils combattirent de toutes leurs forces la doctrine de Séripando. Lainez parut armé d'un ouvrage entier plutôt que d'une réfutation , la plus grande partie des théologiens était pour lui.

Il laisse subsister la distinction des deux justices , mais il soutient que la justice appelée imputative doit passer en nous et devenir justice inhérente ; en d'autres termes que par la foi l'homme s'approprie positivement les mérites du Christ ; qu'il faut certainement s'appuyer sur la justice du Christ , non parce qu'elle complète la nôtre , mais parce qu'elle la produit. Là était toute la question. Le point de vue de Contarini et de Séripando n'impliquait pas nécessairement le mérite des bonnes œuvres. Celui des jésuites savait ce point et l'établissait. C'était l'antique doctrine de l'école , « que l'âme revêtue de la grâce , s'acquiert « la vie éternelle. » L'archevêque de Bi-

tonto , l'un des plus savans et des plus éloquens d'entre les pères du concile , distinguait une justice préalable , venant des mérites du Christ , par laquelle l'homme cesse d'être sous la colère de Dieu , et une justice proprement dite , venant de la grâce versée en nous , immanente en nous. En ce sens l'évêque de Facco disait que la foi n'était que la porte de la justification ; qu'il ne fallait pas se tenir à l'entrée mais parcourir toute la carrière.

Quelque rapprochées que paraissent ces deux doctrines , elles sont néanmoins fondamentalement opposées ; la doctrine luthérienne aussi demande la renaissance intérieure , signale une carrière à parcourir et affirme que les bonnes œuvres doivent suivre la foi ; mais la rentrée en grâce avec Dieu s'attribue aux seuls mérites du Christ. Le concile de Trente au contraire , prenant toujours il est vrai pour fondement les mérites de Jésus-Christ , ne leur attribue la justification qu'en tant qu'ils produisent la régénération intérieure et les bonnes œuvres dont tout dépend. « L'impie , y est-il dit , est « justifié par les mérites de la passion du « Christ et l'action de l'Esprit saint , « l'amour de Dieu s'implante dans son « cœur et s'y fixe ; devenu dès lors ami « de Dieu , l'homme marche de vertus en « vertus et se renouvelle de jour en jour. « Par l'accomplissement de la loi de « Dieu , par l'obéissance à l'Eglise , il « grandit en justice ; il développe en lui « par la pratique des bonnes œuvres , « sous l'impulsion de la foi , cette justice « que la grâce du Christ nous a pré- « parée (1). »

Ainsi fut complètement rejeté du catholicisme le point de vue des protestans. Ces décisions coïncidant avec les victoires

(1) Id tamen in hac impii justificatione fit , dum ejusdem sanctissimæ passionis merita , per Spiritum sanctum charitas Dei diffunditur in cordibus eorum qui justificantur , atque ipsis inhæret.... Sic justificati et amici Dei facti , euntes de virtute in virtutem , renovantur , ut inquit apostolus , de die in diem.... Per observationem mandatorum Dei et Ecclesiæ , in ipsâ justitiâ per Christi gratiam acceptâ , cooperante fide bonis operibus crescunt , atque magis justificantur. — Sessio VI , c. VII et X. — On y lit aussi : *justitiam in nobis recipientes* , ce qui est le noyau de la question.

que Charles-Quint remportait alors sur eux , on avait l'espoir de les réduire entièrement.

Quant aux partisans de l'opinion moyenne, le cardinal Poole, l'archevêque de Sienne, ils avaient quitté le concile sous divers prétextes ; loin d'avoir à régler la foi des autres, ils devaient éviter de voir attaquer et condamner la leur.

La difficulté capitale était résolue : si la justification est une chose qui se passe dans l'homme, qui s'y développe, il s'ensuit que cette œuvre divine ne peut se passer des sacremens qui en posent le germe dans l'âme, qui l'y maintiennent et l'y développent, qui l'y rétablissent lorsqu'il se perd. Nulle difficulté à conserver les sept sacremens tels qu'on les avait reçus jusqu'à ce jour, et d'en faire remonter l'origine à l'auteur divin de notre foi, puisqu'il est admis que l'Eglise de Jésus-Christ a reçu les enseignemens du maître, non seulement par l'écriture, mais encore par la tradition. Ces sacremens embrassent la vie entière, dans tous les degrés de son développement ; ils fondent cette influence de tous les momens que l'Eglise exerce sur ses membres, et puisque non seulement ils signifient la grâce, mais encore la communiquent, ils complètent le lien mystique qui rattache l'homme à Dieu.

Si l'on avait reçu la tradition comme base infaillible, c'est que l'on admettait l'immanence de l'Esprit saint dans l'Eglise. Cette immanence de l'élément divin dans l'Eglise, s'accorde avec cette pénétration et cette immanence dans l'homme du principe de la justification, avec la présence de la grâce sous le signe sensible du sacrement qu'entretient et nourrit en nous ce principe divin. De même, l'âme et le corps de l'Eglise ne font qu'une Eglise ; l'Eglise visible est donc l'Eglise véritable, elle ne peut reconnaître d'existence religieuse hors de son sein.

Développement de l'ordre des jésuites.

Les protestans étaient vaincus par Charles-Quint, le dogme catholique solidement établi, la puissance ecclésiastique armée de vigilance et de force pour le faire respecter. Les jésuites deviennent

comme les représentans de ce nouvel état de choses.

Cet ordre obtint le plus grand succès, non seulement à Rome, mais dans toute l'Italie. Destiné d'abord aux classes pauvres, il ne tarde pas à trouver accès chez les plus élevés.

A Parme, ils sont favorisés par les Farnese ; des princesses entreprennent les exercices spirituels. A Venise, Lainez explique spécialement pour la noblesse l'Evangile de saint Jean, et soutenu de Lippomano il fonde le premier collège de son ordre. A Montepulciano, un des principaux habitans accompagne les jésuites pour recueillir les aumônes ; à Faenza, ils ont le bonheur de mettre fin à des haines séculaires, et fondent des sociétés pour le soulagement des pauvres. Ils se montrent partout, et partout se font des amis, s'établissent, forment des écoles.

Mais Ignace et ses principaux compagnons, presque tous Espagnols et pénétrés de l'esprit national, ont plus de succès encore en Espagne qu'en Italie. A Barcelone, ils gagnent le vice-roi François Borgia, duc de Candie ; à Valence, l'Eglise où prêchait Araoz ne peut contenir ses auditeurs, on lui élève une chaire en plein air. Dans Alcalá, François Villanova quoique malade, sans science et sans naissance, se fait de puissans partisans. C'est d'Alcalá et de Salamanque, où ils fondent en 1548 une petite et pauvre maison, que les jésuites s'étendent sur toute l'Espagne. Ils ne sont pas moins bien reçus en Portugal ; le roi ne laissa partir pour les Indes orientales que l'un des deux pères envoyés à cette destination ; c'était François Xavier qui fut apôtre ; l'autre, Simon Rodriguez, dut rester à la cour ; il la réforme complètement. A la cour d'Espagne ils deviennent confesseurs des hommes les plus puissans, tels que le président du conseil de Castille, et le cardinal de Tolède.

Déjà en 1540, Ignace avait envoyé quelques jeunes gens à Paris pour y étudier ; de Paris la société se répandit dans les Pays-Bas ; Fabre obtenait à Louvain le plus grand succès. Dix-huit jeunes hommes déjà bacheliers ou maîtres ès-arts, se décidaient à quitter l'université, leur famille et leur patrie, pour le suivre

en Portugal. La société paraît aussi en Allemagne : un des premiers jésuites allemands est Canisius qui entra dans l'ordre à vingt-trois ans, et lui rendit les plus grands services.

La rapidité de ce progrès dut influer sur la constitution même de la société : voici ce qui en résulta.

Ignace n'élargit qu'en faveur d'un petit nombre de nouveaux *profès* le cercle de ses premiers compagnons. Il trouvait que les hommes à la fois bons, pieux, et noblement développés étaient rares ; le nombre inattendu de ceux qui se joignirent à lui pour diriger les collèges, forma la classe des *scholastiques*, distinguée de celle des *profès*.

Mais bientôt un inconvénient se fit sentir : comme les *profès* faisaient un quatrième vœu d'être toujours prêts à obéir à tout ordre du pape, il y avait une contradiction à leur confier les collèges qui devenaient très nombreux et exigeaient une longue et continuelle résidence. Ignace jugea donc nécessaire de former une classe moyenne entre les *profès* et les *scholastiques*, celle des *coadjuteurs spirituels* ; c'étaient des prêtres, des savans, qui se consacraient spécialement à l'instruction de la jeunesse. Institution des plus importantes, propre aux seuls jésuites, et qui fut la base de leurs plus brillans succès ; ils pouvaient s'attacher à une localité, s'y impatroniser, y acquérir de l'influence, et y gouverner l'éducation de toute la jeunesse.

Ils faisaient trois vœux comme les *scholastiques*, vœux simples et non solennels, ce qui est à remarquer ; c'est-à-dire qu'ils encouraient l'excommunication s'ils voulaient quitter la société, tandis que la société pouvait, quoique seulement dans un petit nombre de cas prévus, les congédier.

Restait encore un point à régler : les études et les occupations auxquelles s'adonnait cette classe de jésuites, eussent souffert s'ils avaient dû s'occuper en même temps du soin de leur existence. Les maisons de *profès* vivaient d'aumônes, les *coadjuteurs* et les *scholastiques* ne furent pas soumis à cette règle ; les collèges purent avoir des revenus communs. Pour administrer ces revenus et

s'occuper en outre de tous les soins au dehors, Ignace prit encore des *coadjuteurs temporels* ; ils faisaient aussi les trois vœux simples et devaient, sans aspirer à rien de plus haut, se contenter de servir Dieu en servant une société toute consacrée au salut des âmes.

Ces diverses institutions, si bien adaptées les unes aux autres, enchaînaient les esprits sous le lieu d'une puissante hiérarchie.

On voit d'après les divers réglemens de la société qu'une des principales vues qui la dirigent dans l'éducation de ses membres, est d'arriver à isoler l'homme de tous les rapports ordinaires de la vie pour l'incorporer exclusivement à l'ordre. L'amour des proches est considéré comme un attachement charnel ; celui qui abandonne ses biens pour entrer dans l'ordre, doit les donner, non pas à ses parens, mais aux pauvres. Celui qui y est entré ne peut écrire ni recevoir de lettres sans les faire lire à son supérieur. La société veut l'homme tout entier.

Il lui doit même ses secrets. On n'entre dans l'ordre que par une confession générale. On doit faire connaître ses défauts comme aussi ses vertus. Le supérieur désigne à chacun son confesseur, mais il se réserve l'absolution de certains cas dont il lui est important d'avoir connaissance. C'est afin de connaître complètement chaque membre du corps, et de savoir l'employer à propos.

Dans cette société, l'obéissance remplace tout autre mobile d'action. Il faut s'attacher à l'obéissance pour elle-même, sans rechercher où elle conduit. Nul ne doit désirer un autre grade dans la société que celui qu'il occupe ; le *coadjuteur* ne peut apprendre à lire ou à écrire sans permission. Renonciation complète à son sens propre, soumission aveugle afin de se laisser conduire comme une chose inanimée, comme un bâton dans la main de celui qui le porte ; c'est se mettre sous l'action de la Providence.

Quelle n'est donc pas la puissance d'un général qui reçoit pour sa vie et sans responsabilité la direction d'une telle masse d'obéissance ! Dans le projet de constitution de 1543, le général devait consulter, même sur les moindres choses, tous les membres présents au lieu où il se trouvait,

Le projet de 1550, approuvé par Jules III, dispense le général de cette obligation toutes les fois qu'il le juge à propos. Seulement pour changer les constitutions ou pour dissoudre une maison ou un collège une fois fondé, il lui faut l'assentiment de l'ordre. Il est entouré d'assistans choisis dans les différentes provinces, et qui n'ont d'autre occupation que de faire ce dont on les charge. Il nomme à son choix les préposés des provinces, des maisons et des collèges; il nomme et destitue, dispense et punit.

Mais il y avait un danger à prévenir; c'est que le général, dépositaire d'une telle puissance, ne s'écartât lui-même de l'esprit de la société. On mit donc quelques restrictions à son autorité. D'abord c'est l'ordre ou ses députés qui règlent ce qui concerne la nourriture, le vêtement, les heures du sommeil, la distribution de la journée: c'est quelque chose de voir le dépositaire d'une puissance absolue, privé, sous ces divers rapports, d'une liberté dont jouit ailleurs le dernier des hommes. Mais en outre, les assistans ne sont pas nommés par lui, et doivent le surveiller continuellement. Il y a un *admoniteur* chargé de le reprendre; et dans le cas de graves abus, les assistans peuvent convoquer une congrégation générale, qui a le droit de le déposer.

Ce droit, les Jésuites le font hautement valoir; mais en ne nous attachant qu'au fait, voici ce qui reste:

Le général dispose de l'obéissance de tout le corps; il nomme les supérieurs, les surveille et connaît jusqu'à leur conscience: ceux-ci, dans leur sphère, ont un pouvoir analogue, et l'exercent plus immédiatement. Général et supérieurs se font en quelque sorte équilibre; car, d'un côté, le général peut entrer en rapport direct avec chaque membre, sans passer par l'intermédiaire des supérieurs; de l'autre, un corps de *profes* le surveille constamment lui-même.

On a vu dans le cours des âges d'autres institutions former un monde à part au milieu du monde, en brisant tous les liens qui rattachaient ailleurs leurs propres membres. Mais ce qui reste propre à la société des Jésuites, c'est qu'elle favorise et même provoque le développe-

ment individuel, en même temps qu'elle s'assimile complètement les forces ainsi développées et s'en réserve exclusivement l'usage.

Il entre dans l'esprit d'une telle société d'éloigner ses membres des dignités ecclésiastiques. Dans les commencemens on y tint avec la plus grande rigidité. Le Jay refusait l'évêché de Trieste que lui offrait Ferdinand I^{er}. Lorsque ce prince se fut désisté de sa poursuite, sur une lettre de saint Ignace. Le Jay fit chanter un *Te Deum* en actions de grâces.

Un autre trait caractéristique de l'ordre est que, comme il s'était dégagé des pratiques qui eussent gêné son action, chaque membre devait aussi se garder de tout excès dans ses exercices religieux. Les jeûnes, les veilles, les mortifications ne doivent point affaiblir le corps, et il ne faut pas dérober trop de temps au service de ses frères. Dans le travail même il faut observer une mesure. S'il ne faut pas se charger d'armes si nombreuses qu'on ne puisse plus en faire usage, il ne faut pas non plus se surcharger de travail au point d'en perdre la liberté d'esprit. Tous ces réglemens font bien voir comment la société, tout en voulant s'approprier l'individu, cherchait à lui procurer dans son sein un développement vigoureux.

C'est, au reste, ce dont elle ne pouvait se passer pour les travaux qu'elle entreprenait; c'était, avons-nous dit, la prédication, la confession et l'enseignement.

L'enseignement se trouvait alors dans les mains de ces littérateurs qui, après avoir poussé les études dans des voies toutes profanes, étaient rentrés ensuite dans une direction religieuse, d'abord médiocrement accueillie du Saint-Siège, et à la fin complètement repoussée par lui. Les Jésuites se chargèrent de les accabler de leur concurrence: ils avaient plus de méthode; ils partageaient les élèves en classes; et depuis les premiers élémens jusqu'au terme de l'éducation, l'enseignement se faisait dans le même esprit; ils donnaient aux mœurs la plus grande attention, et l'on sortait de chez eux bien élevé. Outre ces avantages, ils étaient soutenus par l'état, et enfin ils enseignaient gratuitement. Qu'une ville ou un prince fondât un collège, les par-

ticuliers n'avaient plus aucuns frais à faire. Il était expressément défendu à ceux qui enseignaient de rien demander ni de rien recevoir, soit à titre de paiement, soit à titre d'aumône; ils ne recevaient rien d'ailleurs ni pour la prédication ni pour la messe. Dans leurs églises, il n'y avait pas même de tronc. Si l'on joint à cela qu'ils enseignaient avec autant de talent que de zèle, on peut juger de l'immense succès qu'ils durent obtenir. « Les pauvres sont aidés, » dit Orlandini, et les riches soulagés. « Nous voyons sous la pourpre, ajoute-t-il, bien des cardinaux qui viennent de quitter nos bancs; quelques uns de nos élèves administrent des villes et des états. Nous avons élevé tel évêque et son conseil; telle congrégation religieuse n'est remplie que de sujets que nous avons formés. » Comme ils savaient discerner les talens et les attirer à eux, ils formèrent un corps enseignant qui, s'étendant sur tout le monde catholique, donnant à l'enseignement classique cette teinte religieuse qu'il a conservée, et maintenant partout une exacte unité pour la discipline, la méthode et la doctrine, exerça une incalculable influence.

Mais quelle puissance ne leur donna pas la confession et la direction des âmes! Aucun siècle ne fut plus accessible à cette sorte d'influence et n'en éprouva davantage le besoin. Les Jésuites surent y répondre. La règle des confesseurs leur inculque de suivre une marche uniforme pour accorder l'absolution, de s'exercer au discernement des cas de conscience, de s'habituer à une manière brève d'interroger, d'opposer à chaque vice les exemples des saints et leurs paroles: règles évidemment appropriées aux besoins du cœur humain.

Toutefois l'influence extraordinaire qu'ils exercèrent par la confession, et dont il résulta réellement une propagation dans le monde de l'esprit dont ils étaient eux-mêmes animés, reposait encore sur une autre base.

C'est une œuvre bien remarquable que le petit livre des exercices spirituels, par lequel saint Ignace s'attacha ses premiers compagnons. Ce livre eut un succès toujours croissant: il venait à propos,

à une époque d'incertitude et de malaise intérieur; il répondait à un besoin profond des âmes.

Ce n'est pas un livre dogmatique, mais un plan de méditation et de prière intérieure. « Car, dit saint Ignace, ce qui satisfait l'âme, ce n'est pas la multitude des connaissances, mais le goût intérieur des choses. »

Celui qui fait les exercices spirituels s'enferme, médite à genoux; il s'occupe avant le sommeil du point de méditation qui lui est proposé; il le reprend au réveil, et bannit avec soin toute autre pensée.

D'abord il cherche à réveiller la conscience et l'horreur de ses péchés; il se dit: « La première transgression a précipité l'ange du ciel dans les enfers; et moi, convert d'iniquités, les saints intercèdent pour moi: le ciel et la terre, les plantes et les animaux me servent. » Pour échapper à la condamnation, l'âme invoque Jésus crucifié; elle lui parle tantôt comme un serviteur à son maître, tantôt comme un ami à son ami.

Puis elle médite l'histoire de la Rédemption. « Je vois, dit-elle, la Sainte-Trinité contempler toute la terre couverte d'hommes tous destinés à périr; mais elle décide que le Fils revêtira la nature humaine pour sauver l'homme... Je vois toute la surface terrestre, et dans une humble chaumière, la vierge Marie, dont le salut sortira. » On passe à la considération détaillée, à la représentation en images de la vie et des actions des saints personnages de cette histoire; on se représente jusqu'à leurs vêtements; on croit baiser les traces de leurs pas. Après avoir ainsi vénéré ceux qui ont été saints, pleins de grâce et de vertu, on revient à soi pour se juger; on se demande ce que l'on a à faire dans le monde. — Si l'on n'a point encore choisi d'état, on le choisit en ce moment selon le besoin de son cœur, dans la seule vue de plaire à Dieu et de le glorifier. Si ce choix est déjà fait, on détermine la manière de l'exercer; on règle la tenue de sa maison, ses dépenses et sa dette envers le pauvre. Toutes ces choses doivent se régler selon qu'on voudrait les avoir accomplies à l'heure de sa mort.

Trente jours sont ainsi consacrés à la

méditation des grands faits de la religion, à la prière, à des retours sur soi-même, à de saintes résolutions. L'âme finit par se remettre tout entière entre les mains de Dieu, « qui ne cesse d'agir dans ses créatures en faveur de l'homme. » L'âme, en sa présence et en présence des saints, le prie d'accepter sa consécration et l'engagement qu'elle prend de le servir et de l'aimer. Elle lui abandonne sa liberté; elle lui offre sa pensée, son intention, sa volonté; elle conclut ainsi l'alliance de l'amour.

Dans l'ensemble de ce livre, dans chacune de ses propositions et dans leur enchaînement, il y a quelque chose de pressant et de fort, qui excite puissamment l'esprit tout en l'enfermant rigoureusement dans le cercle qui lui est tracé. Il était impossible de mieux porter à la méditation par images. Cette qualité s'y fait d'autant mieux sentir, qu'elle repose sur l'expérience même de l'auteur. Les circonstances les plus vivantes de son réveil spirituel et de ses progrès dans la carrière, s'y trouvent comme incorporées.

On dit quelquefois que les Jésuites ont profité de l'expérience des protestants. Cela peut être vrai en plusieurs points; mais l'ensemble de leur manière offre le contraste le plus décidé avec la manière protestante. Saint Ignace à la méthode discursive, argumentatrice, essentiellement polémique des protestants, oppose la méthode contraire: brève, intuitive, tout en images, portant à la contemplation, inspirant des résolutions subites.

Saint Ignace voyait se réaliser les rêves les plus audacieux de son imagination. Cette faculté, souvent si vaine, semblait tourner en lui en puissance de réalisation. Comme il l'avait conçu dès l'origine, il se trouvait avoir rassemblé une armée; il en avait choisi les hommes un à un, et les avait tous formés selon son but, le service du Saint-Siège; il les vit se répandre sur toutes les contrées du globe.

Lorsque saint Ignace mourut, sa société comptait treize provinces, outre la province romaine. Sept d'entre elles appartenaient à la Péninsule espagnole ou à ses colonies. En Castille, il y avait dix collèges, cinq en Aragon, cinq en Andalousie. En Portugal on était au large: il y avait des maisons pour les profès et

pour les novices, et l'on s'était comme rendu maître des colonies portugaises. Il y avait vingt-huit membres de la société occupés au Brésil; il y en avait cent aux Indes-Orientales, depuis Goa jusqu'au Japon. On avait pénétré en Ethiopie; on y avait pris pied assez pour y envoyer un provincial.

Les Jésuites n'avaient guère moins d'influence en Italie. L'Italie formait trois provinces; la province romaine, gouvernée immédiatement par le général, ayant des maisons de novices et de profès, le collège germanique et le collège romain. Naples en dépendait. La province de Sicile ayant quatre collèges en exercice et deux autres que l'on s'occupait à fonder. Messine et Palerme avaient rivalisé pour la fondation des premiers collèges. Enfin la province italienne proprement dite, comprenant la Haute-Italie, avait dix collèges.

Ils ne furent pas d'abord si bien accueillis dans les autres pays. Le protestantisme ou quelque chose d'approchant s'opposait à eux partout: ils n'avaient en France qu'un seul collège en exercice. Il y avait deux provinces allemandes, mais en germe seulement. La première s'appuyait sur Vienne, Prague, Ingolstadt; l'autre cherchait à se poser en Hollande, mais Philippe II ne lui avait point encore accordé d'existence légale.

Toutefois, les rapides progrès dans les deux Péninsules catholiques, leur donnaient la position la plus forte et la plus importante. Un immense succès les attend. Telles sont les forces qui se développent au milieu du seizième siècle dans le sein de l'Eglise, afin d'entrer en lutte avec le protestantisme qui menaçait de tout envahir. Elles soutiennent la lutte d'une manière triomphante; et l'esprit du catholicisme, presque étouffé au commencement du siècle sous les vices du peuple et du clergé, pénètre de nouveau la masse rebelle, et l'entraîne dans une nouvelle période de développement chrétien.



La vérité ne pouvant jaillir que de la controverse dans les questions qui n'ont pas été tranchées par l'Eglise, nous avons pensé que les lecteurs de l'Uni-

versité Catholique nous sauraient gré de l'insertion de la lettre suivante que veut bien nous communiquer M. Desdouits. Le savant auteur des annotations jointes au travail qui a provoqué celui de M. Desdouits verra lui-même avec plaisir un nouveau témoignage rendu à l'importance des études géologiques qui, malheureusement, divisent encore sur tant de points les hommes le plus profondément versés dans cet ordre de connaissances.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

J'ai lu avec un vif intérêt le chapitre de l'ouvrage du docteur Buckland que vous avez inséré dans votre numéro de mars. Je l'attendais avec impatience, depuis que l'Université Catholique avait promis sa prochaine insertion; j'étais curieux de savoir comment le Cuvier de l'Angleterre essaierait de concilier avec l'histoire sainte ces faits géologiques qui ont donné naissance à tant de mauvais systèmes, soit pour, soit contre le récit mosaïque. Or j'ai éprouvé la satisfaction la plus vive, en voyant cet illustre savant entrer dans la seule voie de conciliation qui me semble admissible dans l'état actuel de nos connaissances. J'ai vu avec plaisir ce géologue défendre le récit de Moïse sans faire de système géologique, instrument périlleux et fragile dont je redoute l'usage aux mains des défenseurs de la Bible, beaucoup plus que dans celles de ses adversaires. J'adhère avec empressement à une hypothèse, qui, ne fût-elle pas autre chose, a l'inappréciable mérite de mettre le récit génésiaque en dehors de toute discussion scientifique sur l'histoire primitive de notre globe, en rejetant ses révolutions au delà du point de départ de la narration de Moïse.

D'un autre côté, j'ai été surpris à la lecture des annotations qui accompagnent ce texte, avec lequel elles me paraissent faire contre-sens. Leur auteur semble s'appuyer de l'autorité de Buckland lui-même pour soutenir le système vaporeux des périodes indéterminées, auquel l'auteur anglais n'adhère pas (1), et il repousse (page 207) l'hypothèse d'un monde antérieur dont Dieu aurait réorganisé les débris au premier

jour de la Genèse, hypothèse qui fait le fond de la théorie de Buckland. Cette opposition singulière, mettant les deux systèmes en présence, m'a paru appeler une discussion comparative sur ce sujet. Frappé des dangers que soulève contre l'autorité du récit biblique, le zèle mal-entendu et le trop de confiance à leurs théories, que manifestent certains géologues qui se portent en cette qualité les avocats de Moïse, bien convaincu que la Genèse n'a rien à gagner aux mauvais systèmes, eussent-ils passagèrement l'appui d'autorités respectables et la faveur de la foule, j'ai cru devoir appeler ici l'attention des catholiques sur le vide d'un système aujourd'hui trop répandu, et reporter leurs suffrages, s'il est possible, sur la seule hypothèse qui soit de bonne défense pour notre histoire sacrée; la seule qui la mette à l'abri et des prétentions de la science incrédule qui l'attaque, et des misères de celle, souvent peu solide, qui prétend la protéger.

Et d'abord, il nous faut déblayer le terrain embarrasé peut-être par une prévention dont nous ne discuterons pas ici la légitimité. Si une hypothèse signée d'un nom protestant inspirait de la défiance à quelques catholiques timides, nous leur rappellerions que ce n'est pas là un système neuf, et que long-temps avant Buckland des auteurs très orthodoxes en avaient admis le principe. On la trouve enseignée dans le commentaire sur la Genèse du jésuite Pererius, suivi en cela par plusieurs auteurs plus modernes. C'est aussi l'idée adoptée dans les commentaires qui sont en tête de la traduction de la Bible par M. de Genoude, et celle que nous avons suivie dans un ouvrage récent, avant de connaître l'opinion du géologue anglais. Ainsi nous pouvons assurer que cette idée n'est pas d'origine protestante; puisse ce passeport lui concilier la faveur des esprits les plus scrupuleux!

Cela posé, examinons d'abord le système des *périodes indéterminées*. La foi, nous dit-on, n'oblige point à prendre les six jours de la création, pour des jours proprement dits, et l'on peut fort bien considérer cette expression comme désignant des époques d'une durée non définie. Il est bien vrai que la foi ne nous

(1) Page 205.

y oblige pas, car aucun concile œcuménique n'a décidé la question dans ce sens; mais la raison, mais le sens commun nous y obligent, parce que l'idée de *périodes* donne au texte un sens perpétuellement forcé, absurde, contradictoire. Sans doute le mot hébreu, *iôm*, peut recevoir parfois un sens plus large que celui de jour naturel; mais c'est qu'alors le contexte fixe le sens spécial de ce mot, de manière à ce qu'on ne puisse s'y tromper, et on en trouverait même dans notre langue une multitude d'exemples. Encore lorsque ce mot est pris pour une période plus longue que le jour naturel, emploie-t-on presque toujours le pluriel *iâ mim*; mais dans les premiers versets de la Genèse, il est question à chaque création d'un *jour*, sans qu'il y ait le plus petit caractère propre à indiquer que ce mot n'est pas pris dans son acception ordinaire et naturelle. Bien plus, les mots qui désignent le commencement et la fin d'un jour vulgaire sont expressément employés, *vesperè* et *manè*... Tout indique le *jour* vrai; rien le jour fictif et métaphorique que vous appelez la période. Or supposons que Moïse eût voulu désigner réellement un *jour ordinaire*, aurait-il pu s'y prendre autrement qu'il ne l'a fait? et dans ce cas, n'induit-il pas nécessairement son lecteur en erreur, en lui jetant, sans l'en avertir, des mots qui signifient toute autre chose que ce qu'il veut leur faire signifier, et quand il lui était si facile de faire autrement?

Ce n'est pas tout. Les jours de la création sont plusieurs fois rappelés par Moïse, sans que rien vienne jamais rectifier l'erreur qu'entraîne inévitablement l'emploi du mot *jour*, substitué sans raison à celui de période indéfinie. Il y a plus encore; ces prétendus *jours-périodes* et les jours naturels de vingt-quatre heures sont identifiés en plusieurs endroits par le rapprochement et l'homophonie. Vous travaillerez pendant six jours, dit Moïse aux Israélites, et vous vous reposerez le septième; parce que le Seigneur a créé la terre en six jours, et que le septième a été celui de son repos (1). Ici, les jours de la création et les

jours naturels sont exprimés par le même mot; donc ils doivent inspirer la même idée; et encore une fois si Moïse eût voulu tromper ses auditeurs en leur faisant prendre des périodes pour de simples jours, il ne pouvait mieux le faire qu'en leur formulant ce précepte dans les termes qu'il a employés. Sinon, il faut admettre qu'il a parlé continuellement un langage absurde.

Si le système des périodes donne un sens si forcé aux mots de la Genèse, il ne maltraite pas moins les phrases et les faits de la narration. Quelle est l'origine des fossiles de nos diverses couches géologiques? Ce sont, vous répondra-t-il, des révolutions qui ont détruit successivement les produits des premiers jours. En vérité! mais Moïse qui nous dit que tels jours Dieu créa tels animaux, ne nous dit pas qu'à la fin de ce jour, Dieu détruisit par une effroyable catastrophe, ce qu'il avait fait au commencement. Il ne nous aurait donc dit que la moitié des événemens, quand il lui était si facile de dire le tout; et ne dire que cette moitié, quand la seconde n'en résulte pas nécessairement, c'est donner à croire que cette seconde moitié n'a pas eu lieu; c'est empêcher qu'on ne la soupçonne, c'est tromper son lecteur d'une façon inqualifiable. Quelle idée veut-on nous donner de la sublime révélation mosaïque?

Jusqu'ici je ne considère que les tortures que fait subir au texte le système des périodes, et je pourrais m'en tenir là. Il est bon pourtant de donner quelque échantillon de l'absurde qui en jaillit de toutes parts, pour peu qu'on le presse. Je ne demanderai pas comment ces effroyables révolutions qui ont englouti dans nos couches pierreuses les produits de chacun des six jours, ont pu épargner quelques uns de ces produits, végétaux et animaux. Je n'examinerai pas toutes les élucubrations géologiques appliquées à la Genèse, magnifiques systèmes vieux au bout de quelques mois, et qui craquent aussitôt qu'on les touche. Je me conten-

sabbatum Domini est; non facies omne opus in eo... Sex enim diebus fecit Dominus cælum et terram. et requievit die septimo, idcirco benedixit Deus diei sabbati; et sanctificavit eum. (*Exod.*, cap. 20, v. 10, 11.)

(1) Sex diebus operaberis.... septimo autem die

terai de signaler une difficulté commune à tous les systèmes fondés sur l'hypothèse des *jours-périodes*; mais une difficulté de cette nature, c'est l'absurde, c'est l'impossible.

Les produits fossiles de nos bancs sont considérés comme les débris des créations de chaque jour; et chaque terrain est supposé le *substratum* d'une de ces créations. Or chacun ayant été recouvert par d'autres couches minérales, comment les produits de ces terrains abruiés se retrouveraient-ils aujourd'hui à la surface du globe? Les végétaux, par exemple, qui ont été créés le troisième jour, avaient pour *substratum* les terrains inférieurs où l'on trouve leurs débris, et particulièrement les bancs houilliers. Ces bancs ont été recouverts par plusieurs autres, en conséquence des révolutions qui auraient signalé la fin des époques subséquentes. Mais alors les végétaux étant enfouis avec le terrain qui leur servait de support, sous d'autres terrains postérieurement formés, comment ces végétaux se trouveraient-ils aujourd'hui à la surface de la terre? Cette surface ne devrait pas posséder un brin d'herbe. Or elle est couverte des végétaux enterrés sous cent couches de roches. N'est-ce pas là un véritable tour de passe-passe? On en peut dire autant des animaux fossiles. Ainsi, dans le système des périodes, la surface de la terre devrait être dépourvue d'organisation et de vie; ou bien il faut dire que tout cela a été recréé au sixième jour pour l'homme. Je ne pense pas que cette dernière hypothèse soit sérieusement acceptée.

Le système des six époques indéfinies, malgré l'autorité de Deluc, et la foule des catholiques qui l'ont adopté, nous paraît donc insoutenable. Ce système a trouvé faveur parce qu'il était une solution géologique des difficultés géologiques que soulève le premier chapitre de la Bible, et que l'homme prend facilement pour la vérité, tout ce qui lui paraît favoriser la vérité. Il y a quelque chose de vrai et d'acceptable dans ce principe vicieux; mais il y a quelque chose aussi de plus vrai encore: c'est que toute vérité ne porte pas sa preuve avec elle; c'est que toute difficulté n'a pas sa solution; le tort en est à l'étroitesse de

notre esprit, à l'imperfection de nos connaissances. Voilà ce qu'on a trop oublié; mais revenons à l'hypothèse de Buckland.

Lorsqu'armée des premières découvertes de la géologie naissante la philosophie se rua sur le récit de Moïse, adversaires et défenseurs se combattirent sur le terrain d'un principe absolu qu'on ne songea même pas à discuter. La Genèse disait ou prétendait dire l'histoire de la création; or les faits géologiques n'étaient point dans la Genèse; donc, concluait les assaillans, l'histoire de Moïse n'est pas l'expression des faits primitifs. Les assiégés partaient du même principe, mais retournaient l'argument. L'histoire de Moïse était l'histoire exacte de la création; or Moïse ne pouvant être en défaut, il suivait de là nécessairement que les faits géologiques étaient contenus dans la Genèse. Restait à les y démêler; ce qui n'était pas facile; mais, comme *cela devait être*, nous eûmes d'abord le système qui les attribuait au déluge; mais les progrès de la science rendant bientôt cette théorie insoutenable, il fallut battre en retraite jusqu'à la création, et sur le conseil des habiles, on s'arrêta à ce système large des périodes indéterminées. Personne ne songea d'abord à poser cette simple question: Moïse nous raconte-t-il *tout* ce que Dieu a fait depuis la création de la matière?

Cette question, nous la posons aujourd'hui avec Buckland et plusieurs auteurs modernes. Nous la posons, parce que l'examen impartial des faits et du texte nous y mène tout droit, et qu'aucun système de géologie mosaïque ne nous paraît sérieux. Non, les faits géologiques ne sont point contenus dans la Genèse. Les six jours de la création sont manifestement des jours naturels ou des durées équivalentes; or les faits géologiques, de quelque manière qu'ils aient pu se produire, ne sauraient entrer dans ce cadre excessivement étroit; donc ils n'appartiennent pas à l'œuvre des six jours. Mais ils ne sont pas postérieurs, puisqu'ils supposent un et même plusieurs bouleversements de la terre; donc ils sont antérieurs aux six jours de la Genèse. Moïse ne nous en parle pas, parce que ces faits sont étrangers à l'histoire de l'homme,

et à l'organisation de la terre, telle qu'en dernier lieu le Créateur la prépara pour lui. Moïse nous dit ce que Dieu a fait pour nous dans le coin de l'univers que nous habitons, et aussi sans doute quelques autres choses qu'il a créées ou organisées en même temps que notre demeure; mais nous dit-il que Dieu n'ait pas fait autre chose? qu'il n'ait pas pétri plus d'une fois la matière de notre globe? qu'il n'en ait pas peuplé et renouvelé la surface à plusieurs reprises, jusqu'à l'époque où il nous en a livré la propriété? Eh bien! c'est à cette époque que Moïse commence son récit; il nous tait le reste; car..... que nous importe?

Cependant Moïse commence son histoire à la création de la matière. Sans doute; et le premier verset n'a pas d'autre signification. *Au commencement*, terme indéfini, Dieu créa le ciel et la terre; c'est-à-dire que tout ce qui compose l'univers matériel fut créé par lui à une époque inassignée. Depuis cette époque, il a pu donner mille formes diverses et mille destinations passagères à cette substance matérielle; et après un certain nombre de révolutions dont l'écorce de notre globe porte la puissante empreinte, il a pris la terre dans son dernier chaos, *terra autem erat tohu bohu*, et il l'a organisée pour l'homme, en détail, et durant un intervalle de six jours. Le premier chapitre de la Genèse n'est que l'histoire de cette organisation dernière, et de l'organisation concomitante des corps célestes, exprimée par quelques mots seulement; le tout précédé d'un sommaire contenu dans le premier verset, pour indiquer l'origine de la matière. Voilà ce qu'a pu faire Moïse, parce que son but n'en exigeait pas davantage. Par quel argument prouverait-on qu'il n'a pas pu agir ainsi?

Le savant annotateur refuse de reconnaître avec M. Buckland dans les mots *tohu bohu*, un chaos résultant des ruines d'un premier monde (page 207); car, dit-il, « ce serait admettre qu'il aurait existé avant la création de l'univers un monde différent de celui offert à nos regards; or rien, dans le texte, ne saurait faire supposer une telle création. » D'abord, il n'est pas question d'un monde existant avant la créa-

tion de l'univers, ce qui serait contradictoire, mais d'une forme de l'univers antérieure à celle qui existe aujourd'hui. En second lieu, il est vrai que rien, dans le texte, ne fait supposer ce système antérieur, comme rien non plus ne le contredit. D'où il résulte que ce n'est pas sur des inductions tirées du texte que nous pouvons établir l'hypothèse actuelle, et aussi n'y prétendons-nous pas; nous la fondons sur des arguments d'un autre ordre qui se concilient fort bien avec le silence du texte. Il n'est pas question dans la Genèse de l'anneau de Saturne, il n'y a même rien qui puisse le faire soupçonner. Nous croyons néanmoins à l'anneau, parce que le télescope nous l'a fait connaître, et que le texte qui ne nous l'a pas révélé ne dément pas pour cela le témoignage du télescope. Ainsi en est-il des faits géologiques. L'observation nous a initiés à la connaissance de nombreuses révolutions du globe que la Genèse ne mentionne pas, et qui, si elles ont lieu, seraient antérieures au système de six jours; eh bien! nous admettons ce passé des couches et des fossiles, sans que Moïse intervienne en aucune manière dans la question.

Que serait-ce si je prouvais que, sinon la Genèse, du moins Moïse, l'a tranchée dans le sens que je soutiens? Ce paradoxe repose sur un fait fort curieux, qui n'a encore, que je sache, été remarqué par personne: ce fait est un passage de l'historien Josèphe.

Au premier chapitre de son ouvrage des antiquités judaïques, après avoir cité les premiers versets de la Genèse et les propres paroles de Moïse, il ajoute cette phrase remarquable: « Tel fut, dit-il, le premier jour; mais Moïse ne l'exprime pas ainsi, il l'appelle seulement un jour, et nous le premier jour; de quoi je pourrais rendre ici raison; mais je me réserve de le faire dans un ouvrage spécial, où je ferai connaître une foule de choses intéressantes. » Il est clair qu'il s'agit ici de son Traité des traditions judaïques, dont il s'était occupé, comme il nous l'apprend en plusieurs endroits de ses ouvrages, mais qui ne nous est pas parvenu, et qui peut-être n'a pas même vu le jour. Nous n'avons

donc pas la solution réelle de cette énigme, mais le sens en est clair; et quelle qu'ait pu être la théorie de Josèphe, il est certain que, suivant les traditions juives, Moïse n'a pas voulu appeler *premier* jour, celui qui nous semble tel d'après le récit de la Genèse; donc il n'était réellement pas le premier jour de la création, car on ne peut imaginer aucun motif vraisemblable de la réserve de Moïse, si ce n'est dans cette hypothèse. Donc, avant l'organisation du monde adamique, plusieurs créations diverses avaient passé sur notre globe, mesurées dans leur durée par une forme quelconque du temps, que, dans ce système, Moïse aurait considérée comme des jours. Or on conçoit fort bien que si les choses se sont produites comme nous les supposons, Moïse n'ait inscrit dans ses fastes sacrés que celles des œuvres de Dieu qui avaient l'homme pour objet; mais qu'en dehors de cette rédaction officielle il ait donné aux Hébreux une foule de renseignemens oraux sur les époques primitives, et des réponses à tant de questions que soulève son récit. Ces renseignemens se seront perpétués par tradition, au moins dans la classe savante; et c'est ainsi que l'histoire des premiers temps du monde aura pu fournir à Josèphe un chapitre pour son livre des Traditions judaïques.

Je ne sais si nous, qui admettons dans le sens littéral du mot les jours de la création, devons prendre la peine de répondre à un argument bien caressé par les partisans des périodes. Il y aurait donc eu trois ou quatre jours sans le soleil? Non, il n'y aurait pas eu des jours *solaïres* sans soleil; mais Dieu a pu mesurer l'intervalle d'un jour égal à nos jours actuels; il a pu produire des jours en faisant vibrer la lumière sans le secours des instrumens qu'il créa le quatrième jour, et auxquels il en attribua désormais la fonction; il a pu (ce qui est mon opinion personnelle) mettre d'abord la terre en révolution sur son axe, et, par le concours de ces divers moyens, produire des jours véritables. Cette dernière hypothèse rapprochée de l'œuvre du troisième jour, rend raison de la figure de la terre; car notre globe étant dans un état limoneux jusqu'au troi-

sième jour, où Dieu opéra la séparation des eaux d'avec la terre et fixa celle-ci, la révolution sur son axe pendant les deux premiers jours détermina le renflement de sa masse incohérente vers l'équateur, et son aplatissement aux pôles.

Il me reste à dire quelques mots de la seconde partie de la thèse de M. Buckland, mais je tiens à faire remarquer préalablement que la première partie est indépendante de la seconde, et qu'elle ne serait pas ébranlée par le rejet de celle-ci.

Il est très vrai que le mot hébreu qu'on traduit par création n'exprime point nécessairement une création véritable, une création *de rien*, puisque Moïse dit que Dieu créa l'homme *ex limo terre*; donc ce mot ne signifie là qu'une *transformation*. Là où il y a véritablement création, ce mot est employé, parce que la langue n'en a pas de plus énergique et de plus spécial, mais la réciproque n'est pas vraie, comme le prouve l'exemple que je cite. A plus forte raison les mots d'une teinte plus faible, tels que celui qu'on traduit par *fecit*, n'empportent-ils pas l'idée de création véritable; c'est tout juste ce qu'on dirait de l'architecte et des maçons qui *construisent* un édifice, bien qu'ils ne créent ni la pierre, ni le bois, ni les métaux dont il se compose. D'où il suit manifestement que, hors du premier verset, qui représente la production primitive de la matière, rien n'indique ni certainement, ni vraisemblablement, une création véritable dans l'œuvre des six jours.

Mais il reste encore à choisir entre l'hypothèse d'une organisation complète de la lumière et des astres, opérée précisément pendant la durée des six jours, et l'amendement proposé par le savant anglais. Les corps célestes existaient-ils déjà tout formés au premier jour de la Genèse, et l'œuvre des six jours se réduit-elle, en ce qui les concerne, à les *mettre en action* par rapport à la terre et à l'homme? La négative et l'affirmative peuvent également bien se défendre; et pour ce qui est de la production de la lumière en particulier, il me paraît très clair qu'on peut l'interpréter dans le sens le plus large; car, supposons qu'un

espace quelconque soit couvert des plus épaisses ténèbres, et qu'à un commandement exprimé en ces termes. *fiat lux*, un flambeau s'allumât qui dissipât l'obscurité, le commandement et l'effet seraient en parfaite harmonie. Or celui qui aurait allumé le flambeau n'aurait pas créé la lumière ; il aurait seulement mis en action l'instrument vibratoire, et décidé celle de la matière éthérée. Or rien ne prouve que la photogénie génésiaque ait un sens plus étroit. On demandera peut-être comment la lumière fut alors mise en vibration ; je dirai que je n'en sais rien, et qu'importe ? On demandera pour quels yeux Dieu aurait allumé ce flambeau ? Je l'ignore, mais le fait n'en est pas moins certain ; car, dès le premier jour, nous voyons Dieu séparer le *jour et la nuit*, c'est-à-dire les produire successivement, car la phrase ne peut avoir d'autre sens. Donc il y avait jour et ténèbres, donc il y avait vibration de la lumière ; et cette vibration, combinée avec la révolution du globe sur son axe, formait précisément les jours naturels dont il est question.

Ainsi la lumière pouvait exister depuis long-temps ; ce qui s'accorde avec la présence des organes de la vision dans les animaux fossiles qui vécurent avant les six jours ; mais cette lumière était éteinte, et les instrumens vibratoires désorganisés ou inertes. Mais qu'étaient alors le soleil et les étoiles ? Peut-être n'étaient-ils qu'une matière dans le chaos, réorganisée par Dieu au quatrième jour ; peut-être aussi étaient-ils dans l'état d'organisation, mais muets et inertes, comme l'instrument de musique au repos ; et au quatrième jour la main du Créateur aurait ébranlé leurs fibres, et créé leur harmonie ; car s'ils étaient dépourvus de la puissance vibratoire qu'ils ne possèdent actuellement que d'une manière très contingente, non seulement la lumière ne leur obéissant pas, les ténèbres pouvaient envelopper le globe, malgré leur présence, mais encore eux-mêmes étaient dans cette hypothèse complètement invisibles. Or supposons qu'au quatrième jour Dieu ait animé par sa parole tous ces astres en les douant de la propriété qui nous les rend visibles, un historien des premiers phénomènes

du monde n'aurait-il pas pu dire : *Fecit quoque duo luminaria magna, solem, lunam... et stellas* ? Oni, sans doute, il l'aurait pu, et je défie qu'on ouvre l'Écriture sans trouver à la première page venue vingt métaphores plus hardies que celle-là.

Voilà, Monsieur, ce que je pense de la thèse du docteur Buckland ; la première partie me semble d'une solidité à toute épreuve ; la seconde, qui en est indépendante, me paraît très admissible. Je ne sais pourquoi le traducteur de ce morceau fait ses réserves contre l'*esprit protestant* qu'il croit voir y dominer. Qu'y a-t-il dans cette hypothèse qui touche le protestantisme ? Il n'y a pas lieu d'en appeler à l'autorité de l'Église, qui ne s'est jamais occupée de la question, et qui n'a pas encore rangé au nombre des articles de foi le merveilleux système des périodes. Buckland s'appuie de l'autorité de plusieurs docteurs protestans ! En vérité l'objection n'est pas forte ; et il est facile aux catholiques d'en avoir raison. Qu'ils en ôtent aux protestans le monopole ; qu'ils prennent eux-mêmes pied sur ce terrain, où les fils de Luther ont été devancés par un jésuite. C'est un rempart plus sûr que ces élucubrations géologiques enfantées par une science mobile, et acceptées par une foi complaisante ; édifices d'un jour que leur chute rapide livre à la risée de la science incrédule. Le savant mondain peut déraisonner à son aise ; personne que lui n'a la responsabilité de ses systèmes et de ses éternelles illusions ; mais nous qui nous portons vengeurs de la révélation divine, gardons-nous d'en compromettre l'autorité par de fragiles systèmes. La honte ne siège pas tout entière au front du défenseur inhabile ; elle fait tache sur la cause que son imprudence a perdue ; et combien de convictions chancelantes et incertaines ont fait tristement naufrage dans ces périlleuses expériences ! Faisons grâce à Moïse de ce qu'il n'a pas voulu nous dire, et mettons son histoire de la naissance du genre humain en dehors de l'arène où s'exercent la science et ses systèmes. Ce sera à la fois vérité et sagesse.

L. DESDOUVTS,

Professeur de physique au collège Stanislas.

ORIGINES DE L'ÉGLISE ROMAINE.

par

les Membres de la Communauté de Solesmes (1).

Voilà quatre ans que le monastère de Solesmes est sorti de ses ruines : on sait comment un petit nombre d'hommes embrasés de cette foi qui remue les montagnes, l'arrachèrent à la destruction, et laissant de côté les immenses domaines de l'antique abbaye, s'attachèrent à la pierre de l'autel, aux cloîtres, aux cellules que les arts avaient embellis, qu'avaient consacrés tant de siècles d'études et de prières, et se dirent les uns aux autres : Restons ici, travaillons et prions.

Certes, c'était chose unique et belle que le renouvellement des vieilles associations au milieu d'un siècle d'isolement où chacun se fait un monde, une vie, se trace un but à part, et s'imagine faire merveille en remplaçant les efforts en commun par une rivalité énervante. C'était chose singulière aussi qu'une institution du cinquième siècle cherchant à reprendre son rang au dix-neuvième ; lorsque tout se modifie, tout change, mœurs, lois, politique ; lorsque les croyances du jour ne sont plus que des préjugés le lendemain, et que les plus haut placés dans la science rêvent pour la société un perfectionnement graduel sans fin et sans limites. Qu'est-ce qu'un moine, vraiment, fût-il même successeur des Mabillon, des Montfaucon, des Ruinart, pour oser se montrer à face découverte en plein dix-neuvième siècle ? Eh bien ! étrange anomalie dans l'esprit de l'homme, étrange retour des passions sur elles-mêmes lorsqu'elles ont tout épuisé, on apprend généralement cette résurrection de l'ordre bénédictin, non pas avec dédain, non pas avec insouciance, mais avec intérêt. Les uns y virent de nouveaux trésors pour l'histoire, les autres se plurent à l'idée d'une lutte entre le passé et l'avenir ; ils se proposèrent de suivre les progrès de la communauté comme on étudie un phénomène, comme on épie le développement

d'une plante étrangère dans un jardin botanique. Il faut dire aussi que l'instabilité des choses et des hommes, l'insistance des principes qui n'ont pour base que des conventions d'intérêt, la lassitude d'un présent vide qui, en aiguillonnant les appétits sensuels, ne dit rien à l'âme. Pénurie, la tue ; cette solitude du doute qui ne sait à quoi se prendre et pèse sur la pensée comme un cauchemar, il faut dire que tout cela amenait une réaction religieuse. On voit depuis quelque temps *la jeunesse chercher où se retenir, au milieu des désordres du siècle, et demander aux croyances de ses pères si elles ont encore un peu de vie et de salut à lui donner* (1). La renaissance des associations catholiques devient alors un grand enseignement ; elle prouve merveilleusement qu'il y a dans la religion un pouvoir tellement constitué, tellement durable, tellement séculaire, que lorsqu'il se trouve face à face avec les institutions politiques, il y a un tel contraste entre l'immuabilité de l'Église d'une part, et la perpétuelle mobilité des administrations de l'autre, que la supériorité de l'Église en est assurée (2). Aussi, je le répète, la communauté de Solesmes fut-elle généralement entourée de vœux et d'espérances, et si elle éprouva quelque opposition, elle dut s'en consoler ; saint Benoît n'en trouva-t-il pas même parmi ses frères ? N'est-ce pas le sort de toutes les conceptions qui ont de l'avenir ? A ceux qui me demandaient d'un ton superbe ce que c'était que les bénédictins de Solesmes, j'ai souvent répondu : Attendez et vous verrez ; il est imprudent de dire ce que sera un homme lorsqu'il est encore enveloppé de langes, mais si son enfance est robuste, peut-être y a-t-il lieu de croire que sa virilité aura quelque puissance.

Or, le moment de paraître au jour est venu pour les studieux novices ; ils viennent de publier leur premier ouvrage, sous le patronage de monseigneur l'évêque du Mans, leur plus ancien, leur plus dévoué protecteur, et cet ouvrage ré-

(1) Saint-Marc-Girardin, chambre des députés, séance du 27 mars 1857.

(2) Saint-Marc-Girardin, chambre des députés, séance du 27 mars 1857.

(1) Un volume in-4°, prix 15 fr., chez Debécourt éditeur-libraire, rue des Saints-Pères, 69.

pond, j'ose le dire, à toutes les espérances comme à toutes les critiques. Prenant pour modèle le grand Bossuet, lorsqu'il faisait graviter toutes les actions, toutes les vicissitudes des hommes vers le principe chrétien, messieurs de Solesmes commencent la longue suite de leurs travaux par l'histoire de la papauté, pierre inébranlable sur laquelle reposera solidement tout l'édifice. Mais avant d'examiner le volume de prolégomènes que nous avons entre les mains, disons un mot de la nature et du genre des croyances que l'on doit attendre d'une congrégation religieuse.

Nous sommes à une époque où tout le monde sait un peu, où un très petit nombre sait beaucoup; les journaux, les *Revue*s présentent un débouché si commode et quelquefois même si lucratif à l'imagination de la jeunesse, qu'on s'y jette avec fureur; on y acquiert une facilité pour écrire, une habitude de bon langage qui certainement n'étaient pas aussi communs autrefois; mais, d'autre part, on n'y sent plus ce besoin d'études consciencieuses qui seules pouvaient vous conduire jadis à une certaine renommée. Il y a plus, on a de la répugnance pour elles; car enfin les recherches de l'érudition, les méditations de la philosophie demandent du temps, de la peine, et a-t-on du temps à soi, peut-on se donner de la peine, lorsqu'il est si aisé de tracer vite de longues pages plus productives, plus applaudies? Alors la grande science devient moins le travail de la pensée que le travail du style; on cherche moins à communiquer quelques idées nouvelles à ses lecteurs qu'à les charmer par une douce mélodie; de là ces effets brillants, cette étude du pittoresque, ce cliquetis de métaphores et d'antithèses qui étouffe la pensée de son bruissement continu. Ne récriminons pas trop au reste contre notre siècle pour sa propension vers les œuvres futiles, c'est moins frivolité de sa part que difficulté de faire mieux. Les grandes recherches d'érudition sur l'histoire, l'archéologie, la diplomatique, épuisent une vie d'homme; elles font mourir Marchangy à 45 ans, et frappent Thierry de cécité dès sa jeunesse. Epeler des manuscrits et des chartes, lire, relire, commenter des centaines de vo-

lumes in-folio pour rectifier un fait, s'assurer de l'authenticité d'une date, c'est là un ouvrage herculéen qui demeurera à peu près inabordable à la science, tant que le travail en commun ne viendra pas lui donner des forces, des ressources, des lumières, qui manquent toujours à l'homme perdu dans la solitude de son cabinet. Quel courage peut-on avoir d'ailleurs, je vous le demande, lorsqu'en se mettant à l'œuvre pour de telles entreprises, on a la certitude qu'elles restent incomplètes, que votre vie, fût-elle aussi longue que celle des patriarches, s'usera avant qu'elles soient achevées! c'est donc quelques pages informes que vous jetterez au public pour être continuées dans un sens différent du vôtre, peut-être, et exploitées comme une spéculation par le premier venu. Or, pour arriver là, vous aurez consumé vos jours en des études ingrates, et probablement entamé votre patrimoine pour subvenir à des éditions coûteuses, car si le succès de pareils ouvrages est assuré, il n'est jamais que très lent.

C'est donc aux congrégations religieuses que revient de droit cette partie si importante de la science. Une congrégation ne meurt pas; aussi, quelque immense que soit un travail, elle peut l'embrasser dans tout son ensemble, le poursuivre jusqu'à sa fin. Qui ne sait d'ailleurs combien la répartition du travail le facilite, combien les lumières réunies en faisceaux jettent un plus vif éclat qu'isolées! Qui ne sait combien la conscience de remplir une tâche utile, l'abnégation de toute vanité, le sentiment d'un devoir qui a été consacré par vœu, donnent d'impartialité, de courage et de puissance! « Les corporations religieuses dans tous les siècles du catholicisme, et principalement dans les deux derniers, ont offert le magnifique spectacle d'une action scientifique toujours soutenue par l'esprit de foi, par l'amour sincère de la vérité, et triomphant avec calme des plus rebutantes difficultés, des plus obscures fatigues. C'était certes une belle idée d'avoir intéressé à l'avancement des connaissances dans l'humanité, le plus noble et le plus puissant mobile, la vertu, et d'avoir prescrit et donné le ciel pour prix de labeurs pé-

nibles que la gloire humaine n'eût pas payés, et que ces hommes forts et religieux n'estimaient pas au prix d'un salaire terrestre (1). »

Mais à quoi bon ces grands travaux? me dira-t-on; l'histoire simple, vraie, n'est-elle pas plus à la portée de la foule, plus intéressante, plus lucide que ces dissertations hérissées de textes obscurs et lacérés? Pour répondre à cette objection, il me suffira de faire l'analyse du nouvel ouvrage. Assurément rien de mieux qu'une histoire simple et lucide, mais encore faut-il que cette histoire ne soit pas une fable, et pour cela est-il nécessaire d'apprécier l'autorité des documens sur lesquels elle repose. Or voilà ce que firent les bénédictins autrefois, et ce que tentent aujourd'hui leurs successeurs. Personne ne doute que tous nos jeunes lévites, tous les hommes versés dans l'étude de l'histoire, ne connaissent assez bien les annales ecclésiastiques; ils auront tous lu Tillemont, Bernet, Bercastel ou Fleury; ils auront à peu près tous applaudi à Léon X et honni Grégoire VII sur parole. Or croyez-vous qu'il ne leur reste beaucoup à apprendre, et que la discussion des monumens ne puisse leur faire envisager des faits importans d'un tout nouveau point de vue? Et pour ne parler que du fait le plus grave, fait immense dans l'histoire de l'Eglise, que Tertullien et Bossuet jetaient comme une massue à la face des hérétiques, je veux dire la succession non interrompue des pontifes se transmettant fidèlement le dépôt de la doctrine depuis Jésus-Christ, de quelle importance n'est-il pas que cette succession soit au dessus de tout reproche, de toute attaque? Est-ce dans Béraut-Bercastel ou Fleury que vous aurez trouvé la solution de toutes les objections qu'on peut vous faire? Comment se fait-il, par exemple, que les pontifes des premiers règnes soient si parfaitement connus, lorsque l'Eglise était persécutée, qu'elle comptait peu de gens instruits, qu'il lui était difficile d'avoir des archives, et que les lieux de réunion des fidèles étaient sans cesse saccagés, pillés, incendiés par les Gentils? Sur quels documens ferez-vous reposer cette

succession que vous présentez comme vraie? Sur le catalogue de Libère? mais il est du quatrième siècle; sur le *Liber pontificalis*? mais il paraît être du neuvième; mais ces catalogues, d'ailleurs, sont en opposition avec la chronique d'Eusèbe de Césarée, l'un des plus savans auteurs ecclésiastiques. Laissons ces difficultés sans réponse, et l'histoire ecclésiastique erroule, et la vérité de la religion est incertaine, et saint Cyprien n'est plus qu'un insensé lorsqu'il s'écrie: « Ordination des évêques, existence même de l'Eglise, tout cela consiste dans l'ordre des successions (1). »

Or, c'est à l'examen des questions que nous venons d'indiquer, que messieurs de Solesmes ont consacré le volume qui vient de paraître sur les *Origines de l'Eglise romaine*. Là, toutes les objections sont abordées franchement, discutées avec une érudition consciencieuse sans être jamais pédantesque, et combattues par une abondance de faits, d'observations, de textes, qui doit porter la conviction chez les plus incrédules. Les pièces originales y sont toutes citées, l'histoire de chaque document y est fidèlement reproduite. C'est là que nous voyons combien puissante était la vie intérieure du catholicisme dès le premier siècle, combien les communications y étaient multipliées entre les diverses Eglises, combien la hiérarchie y était fortement constituée; on y était si convaincu que la transmission continue du pouvoir épiscopal était nécessaire à la conservation intacte de la vérité, que le premier acte des évêques après leur élection était de s'adresser des lettres de communion et de fraternité les uns aux autres. Les noms des pontifes des principaux sièges étaient alors inscrits sur les dyptiques qui ornaient l'autel, de telle sorte que chacun pût en connaître la succession; et vainement alors les persécutions faisaient-elles table rase à Rome, à Césarée, à Antioche, vingt, trente autres Eglises pouvaient rendre aux Eglises désolées les titres qu'elles avaient perdus.

Ainsi, au deuxième siècle, saint Irénéé écrivait de Lyon la suite des évêques de

(1) *Origines de l'Eglise romaine*. — Préface.

(1) *Epist. Ad lapsos*.

Rome ; il écrivait à une époque tellement voisine des apôtres qu'il ne pouvait y avoir encore d'incertitude sur les noms du petit nombre d'évêques qui leur avaient succédé. Peu de temps après, saint Hégésippe dressait la liste des pontifes romains au sein même de Rome, et si son ouvrage n'est pas venu jusqu'à nous, il n'en est pas moins évident qu'il dut servir à la rédaction des catalogues qui se multiplièrent dans la suite. Ainsi saint Augustin, saint Optat, saint Epiphane crurent donner une irréfragable sanction à leurs défenses de la foi catholique, en présentant la série des évêques de Rome, et dès lors le catalogue de Libère, la chronique de Félix IV, le *Liber pontificalis* ne nous apparaissent plus que comme reproduisant à différentes époques une tradition non interrompue et justifiée par les écrits des docteurs, par les dyptiques des Eglises, par les inscriptions commémoratives et par les chefs-d'œuvre des arts.

Tout le monde sait en effet que la basilique de Saint-Paul hors des murs, contenait les portraits des papes depuis saint Pierre (1) ; ces portraits, exécutés certainement au siècle de saint Léon, et peut-être même par son ordre, étaient accompagnés d'inscriptions énonçant le nom de chaque pontife, l'époque et la durée de son pontificat. Eh bien ! toutes celles de ces inscriptions qui se distinguaient encore au dernier siècle concordaient avec les documens déjà connus. Rien donc de plus constant, de plus authentique que cette succession des princes de l'Eglise.

Vainement voudra-t-on opposer la chronique d'Eusèbe de Césarée au *Liber pontificalis*. Est-il étonnant qu'Eusèbe écrivant loin de Rome, loin d'Europe, avec les seuls mémoires des Eglises orientales, ait commis quelques erreurs que les annalistes romains surent éviter ? Est-il étonnant que les Eglises éloignées du centre se trompassent souvent sur la du-

rée de chaque pontificat, lorsque, par la difficulté des temps, les lettres communicatoires n'arrivaient qu'à de longs intervalles, et que les élus se suivaient si nombreux sur le trône comme les victimes sur l'autel ? Est-il étonnant, enfin, qu'à deux cents lieues de Rome, dans un pays parlant une langue étrangère, on confondit Clet et Anaclét, Marcel et Marcellin ? Or voilà sur quels points principaux il y a désaccord entre Eusèbe et les autres chronologistes. Ces divergences si facilement motivées ne confirment-elles pas merveilleusement l'authenticité de la tradition romaine au lieu de la détruire ?

Je demande pardon au lecteur de dis séquer d'une manière aussi sèche et ingrate un ouvrage plein de faits, d'observations judicieuses, et où la science parvient souvent à dissimuler ce qu'elle a d'aride, par l'expression la plus vive et la plus colorée ; je voudrais citer tout le premier chapitre et tout le huitième, sur *l'état monumental de l'Eglise aux trois premiers siècles*, pour prouver que la poussière des bibliothèques n'éteint ni la chaleur de la pensée, ni la vigueur du style. Je voudrais citer la préface, afin qu'on pût voir avec quel tact, quel jugement sûr et élevé, des moines savent apprécier notre situation morale et y chercher un remède. J'ai bien fait connaître l'idée-mère du livre, mais je n'ai pu descendre dans cette multiplicité de détails où la critique la plus droite, où l'investigation la plus scrupuleuse s'attachent à la découverte de la vérité jusque dans ses ramifications dernières. La manière de procéder de messieurs de Solesme n'est pas de négliger les raisons secondaires pour se borner à celle qui leur semble péremptoire ; méthode vicieuse en effet, car ce qui impressionne le plus quelques esprits touche à peine quelques autres. Les auteurs des *Origines de l'Eglise romaine* marchent donc par gradation, déduisant les motifs de leur conviction suivant le degré d'influence qu'ils ont exercé sur eux-mêmes, et gardant pour la conclusion l'argument qu'ils jugent sans réplique. Je dois dire en terminant que leur ouvrage sera d'une toute autre étendue et d'une toute autre importance que celui de Tillemont ; il

(1) J'ai commis une erreur dans mon article sur *Rome chrétienne au IV^e siècle*, lorsque j'ai dit que les portraits des papes de Saint-Paul commençaient à saint Symmaque. Le mur septentrional commençait à ce saint, mais le mur méridional commençait à saint Pierre.

aura l'avantage de présenter un résumé critique de tous les travaux faits sur l'histoire de l'Eglise, non seulement par des auteurs français, mais aussi par les auteurs italiens peu connus en France. Ce ne sera point d'ailleurs une chronique sèche et abstraite; à l'étude des documens ecclésiastiques se joindra le tableau des mœurs de l'Eglise, de sa position relativement aux pouvoirs temporels, de l'influence qu'elle exerce à diverses époques. « Nous ne promettons rien, disent messieurs de Solesmes, mais nous voudrions non seulement raconter, mais peindre, faire revivre pour un moment les siècles à mesure que nous les évoquerions; en un mot travailler en même temps pour l'artiste et le théologien, pour le publiciste et l'historiographe (1). » Ainsi fit Montfaucon, l'une des gloires les plus impérissables de l'ordre de Saint-Benoît; ainsi avons-nous l'espoir de voir les nouveaux religieux faire apparaître à notre siècle l'antiquité ecclésiastique, non seulement dans ses dogmes, mais encore dans sa vie intérieure, embrassant le présent et l'avenir, tout ce qui est beau et tout ce qui est vrai, avec son organisation puissante et ses moyens d'action si multipliés sur l'individu, la famille et les peuples. Certes, je ne crois pas qu'il y ait au monde de plus vaste tâche ni de plus sublime.

J'ai dit déjà ce que je pensais du style de messieurs de Solesmes : on pourra du reste l'apprécier par ce passage que je cite de préférence, quoique étranger à l'ensemble du livre, parce qu'il répond aux accusations inconsidérées qu'on avait fait planer sur ces religieux sans les connaître. On verra si ce sont des disciples de M. de Lamennais qui terminent un ouvrage entièrement consacré à l'exaltation du Siège apostolique, par ces graves et dignes paroles.

« Nous en étions à tracer ces dernières lignes, lorsque tout-à-coup une voix de scandale s'est fait entendre. L'homme, le prêtre, qui semblait avoir reçu la haute mission de serrer plus étroitement les liens qui doivent unir notre patrie à la chaire de Saint-Pierre, après avoir, devenu infidèle, fourni déjà la plus triste

et aussi la plus magnifique preuve de l'invincible force de Rome chrétienne en nos jours, par l'isolement qui l'environna soudain du moment que la foudre l'eut touché; ce prêtre, la justice de Dieu le donne aujourd'hui en spectacle au monde. La parole lui est laissée afin qu'il manifeste au grand jour la faiblesse de ses jugemens, l'incohérence de ses pensées, les tristes ressentimens auxquels il a sacrifié jusqu'à sa foi qui vient de s'éteindre enfin, le laissant dans cette nuit terrible où l'homme ne sait plus où il va. Le siècle indifférent l'a vu passer; il a cherché à s'expliquer diversement cet étrange phénomène, mais bientôt des intérêts plus positifs ont appelé ailleurs sa vue distraite. Le fidèle, le vrai croyant a tout compris, et c'est pour cela qu'il s'est ému de compassion et de terreur. A la vue de cette haute intelligence déchuë, amoindrie, réduite à s'abandonner elle-même, il s'est rappelé l'oracle de l'homme-Dieu : *Quiconque tombera sur cette pierre sera fracassé, et celui sur lequel elle tombera sera broyé.* L'infortuné a eu ce double malheur; la pierre de salut est devenue pour lui une pierre d'achoppement, et parce qu'il a refusé d'être soutenu par elle, elle a pesé sur lui de tout son poids. Depuis lors il ne se retrouve plus lui-même, nul ne le reconnaît plus, tant les atteintes vengeresses de cette pierre redoutable l'ont défigurée. »

« Non, ceci n'a rien qui nous étonne, nous, simples enfans de l'Eglise, mais qui, dans notre simplicité, possédons la vraie lumière et la clef de toutes choses.... Malheur à celui qui, aveuglé par sa propre sagesse, oublie qu'entre les pensées de l'homme et celles de Dieu, pour le gouvernement du monde, il y a une distance infiniment plus grande que celle qui sépare le ciel de la terre! Malheur à celui qui visite Rome chrétienne, le cœur vide de foi et d'amour, et n'aperçoit qu'un homme, lorsqu'il devrait tressaillir de se trouver en présence de Dieu (1)! »

Eugène DE LA GOURNERIE.

(1) *Origines de l'Eglise romaine*, p. 363, 366, 370.

LÉTTRE D'UN VOYAGEUR.

Nous croyons qu'on lira avec intérêt la lettre suivante adressée à l'un de nos collaborateurs par un jeune savant, chargé par le gouvernement d'une mission scientifique au Brésil, et qui réunit, comme on verra, une piété sincère à toutes les richesses de la science moderne. C'est un nouvel et consolant exemple du progrès lent et sûr que fait la religion dans l'esprit des jeunes générations.

How dear to me the hour when day light dies
And sunbeams melt along the silent sea :
For then swut dreams of other days arise
And memory breathes her vesper sigh to thee.

Mon cher ami,

Peut-être savez-vous quel est ce plaisir d'errer tout seul sur la grève de l'Océan. C'est là que bien souvent le chrétien solitaire peut tourner le dos au monde et à ses grandeurs pour contempler cette immensité des vagues, mêler sa prière à leur voix puissante, et quand il a bien senti son néant, il peut aller, le cœur contrit et humilié, murmurer les doux noms de Jésus et de Marie. Un rivage battu des flots nous a souvent inspiré ces grandes émotions, mais il en est bien autrement en pleine mer. Là je n'ai vu qu'un horizon tout rond et des lames longues et bleues qui écumant, se heurtent et se confondent dans un clapotis continu. Tout y est sauvage et morne ; rien de gracieux ni de grand.

La frégate l'*Andromède* qui nous emmenait loin de nos foyers, est un de ces beaux navires qui font l'orgueil de la France. Outre un nombreux état-major et un équipage de plus de 400 hommes, elle renfermait un prisonnier dont le nom fera désormais naître des réflexions étranges. Durant les premiers jours, nous étions tous occupés des coups de vent et des viremens de bord, et nous fîmes peu d'attention au prince Napoléon Louis ; il était venu à bord tout seul, sans autre bagage qu'un petit porte-manteau, et il partageait la chambre solitaire du commandant ; mais quand nous fûmes arrivés dans un climat plus doux, on commença à séjourner plus long-temps sur le pont, et le triste prisonnier vint souvent se mêler à nos causeries ; son front

se déridait à peine quand nous parcourions les vastes champs des littératures allemande, anglaise et italienne, qu'il paraît connaître fort bien. Mais nos sujets favoris de conversation, c'étaient la guerre et la politique. Il entend la première très bien, et quant à la dernière, je ne veux pas mêler d'après réflexions à des souvenirs d'un voyage scientifique ; je vous dirai seulement qu'il m'a assuré n'avoir fait aucune promesse de se tenir éloigné d'Europe.

En pleine mer les jours se suivent sans varier de physionomie, surtout dans ces basses latitudes où les phénomènes météorologiques ne présentent jamais de changemens brusques. Depuis qu'on a supprimé les aumôniers à bord des bâtimens de l'état, le dimanche, si on excepte la revue du commandant, se passe comme tout autre jour de la semaine. Pour jeter quelques teintes sur cette longue uniformité, je ne connais rien de meilleur que la lecture et les observations scientifiques ; nous faisons ces dernières, M. Lefèvre et moi, d'heure en heure, la nuit comme le jour.

Ce n'est qu'à la hauteur de l'île de Madère que nous avons senti ces brises du tropique qui joignent à la fraîcheur de l'Océan les suaves parfums de la terre. Nous étions déjà dans les vents alisés, qui ne tardèrent pas à nous pousser sur les côtes du Brésil ; nous voguions dans une entière sécurité, quand tout d'un coup nous fûmes assaillis, le 4 janvier, d'un grain furieux du S.-O., qui fit des avaries majeures à bord, et nous apporta, au milieu d'un torrent de pluie, des papillons et un petit oiseau de la côte du Brésil. Nous étions alors par le travers de Rio Carumba, au sud de Porto-Seguro, qui nous restait dans l'ouest, au moins à cent cinquante lieues. Je ne me souviens pas d'aucun fait analogue. M. le baron de Humboldt fait quelque part mention d'une hirondelle des chemins qu'il trouva en mer, à 40 lieues Est de Madère. D'Entrecasteaux en rencontra une autre à 60 lieues du Cap Blanc (en Afrique), et Roquefeuille cite des papillons tombés à son bord à 60 lieues du Brésil, par un grain du S. O. (1). Dans

(1) On s'est étonné, avec raison, de ces trois

l'histoire des observations scientifiques, il est, je crois, très important de présenter avec exactitude toutes les circonstances d'un cas extrême; en effet, elles nous permettent, par analogie, de juger de l'extension probable d'autres lois auxquelles nous avons, dans notre savante vanité, imposé d'étroites limites. C'est appuyé sur un ensemble de faits pareils que le philosophe catholique remontera dans cette haute sphère où la religion et la science s'embrassent. C'est là que, planant à la fois sur l'harmonie du tout et sur ses détails, il fera voir à ceux en qui la foi vacille, s'il est jamais convenable de dire: Voilà la limite du possible. Dieu seul connaît toute l'étendue des lois de sa création,

Nous arrivâmes à Rio-Janeiro après 51 jours de traversée, le 10 janvier, dans le milieu de l'été austral. Quel contraste avec nos derniers souvenirs de la terre de France, ces côtes nues de la Bretagne! Ici les collines s'élèvent à pic du sein de la mer, couvertes de fruits, de feuillages et de fleurs, fières d'annoncer un beau pays. Le port de Rio est probablement le premier du monde; on ne se lasse pas d'admirer son entrée droite, bien défendue par des batteries à feux croisés, ses attéragements exempts de roches et de dangers, ses îles, ses cités et ses quatre lieues de profondeur; partout où la vue peut s'étendre, elle s'arrête sur des baies sillonnées de pirogues et de voiles, des mamelons isolés et couronnés de palmiers, de jolies anses de collines où sourit à mi-côte quelque habitation charmante, loin du bruit du port et des ardeurs de la cité; puis, dans le fond, j'ai vu des montagnes sillonnées par des torrens, et plus loin encore des pics nus, aigus, déchirés, surmontés de grands nuages livides, tantôt carrés, tantôt longs et effilés comme les lambeaux d'un vêtement déchiré par l'orage. Il ne manquait à ce grand panorama qu'une mer houleuse et sauvage. Ici l'Océan est doux, chaud et servile comme le peuple dont il baigne les rivages.

Rio-Janeiro étant, comme l'île de Ténériffe et le Cap de Bonne-Espérance,

faits : celui que j'ai vu est bien plus extraordinaire.

un lieu de retraite très commode; cette ville et ses alentours ont été décrits par un grand nombre de voyageurs. Je ne vous arrêterai donc pas sur leurs brisées. Après avoir profité des obligeantes invitations des chargés d'affaires de France et d'Angleterre, nous primes passage sur un bâtiment portugais en partance pour Fernambouc. Le trajet est de huit à dix jours par un bon vent, mais nous étions dans la saison des brises du nord-est; il fallut donc louvoyer, et le brick *O Bom Jesu* perdait en latitude à mesure qu'il gagnait en longitude. Cependant nous luttions depuis dix-sept jours contre un vent debout; au lieu d'avancer, nous étions éloignés de notre but, et le soleil devant bientôt passer au zénith de Fernambouc, un retard de quinze jours nous aurait fait perdre tout le fruit de notre long voyage; c'est alors que je fis un vœu à mon saint patron: une demi-heure après, le vent souffla de l'est, et dix jours de navigation nous amenèrent jusqu'au port de Recife.

Le nom de Pernambuco ou Fernambouc, lequel est à proprement parler celui de la province, se donne en général à l'ensemble des trois villes *Recife*, *Santo-Antonio* et *Boa-Vista*. La première n'a qu'un demi-mille de longueur; elle est fort étroite et occupe l'extrémité méridionale de la plage sablonneuse qui sépare de la mer le *Rio Biberibe*. Recife a des maisons fort hautes et des rues peu larges, qui ne sont pas toutes pavées; le défaut d'alignement des maisons, leurs balcons nombreux et variés, ornés de toits et de jalousies, l'absence totale de femmes et de voitures, donnent à cette ville quelque chose de cette teinte mystérieuse et triste qui plaît tant dans la vieille Espagne.

A l'extrémité S.-E. de Recife, une assez belle arche de pierre sert de tête à un pont de bois qui est en réparation depuis plus de vingt ans; il mène à la ville de Santo-Antonio, dont le site est deux fois plus grand que celui de Recife, et il est bâti sur un îlot très bas, que baignent les eaux saumâtres du Biberibe. Au delà encore, sur la terre ferme, est la ville de *Boa-Vista*, parsemée de grandes places, de jolis jardins, et qui forme, à proprement parler, le faubourg

des deux cités. Recife est le lieu de résidence des consuls étrangers et des négociants. Santo-Antonio contient le palais de la Présidence, ainsi que les plus belles boutiques. Boa-Vista est principalement consacrée aux maisons de campagne.

Olinda, comme la belle-mère de Ruth, tire son nom de sa beauté. Aux atterages de Fernambouc, on la voit surgir de loin, tendant jusqu'à l'Océan ses collines couronnées de verdure, de palmiers, d'églises et de blanches maisons qui brillent comme des voiles sur la mer. Si je voulais prendre un objet de comparaison pour montrer tout ce que la position d'Olinda a d'attrayant, je nommerais Biarritz près de Bayonne, l'un des plus riants villages des Pyrénées; seulement la ville brésilienne a moins de rochers, plus de maisons et d'arbres, et doit surtout à ses nombreux monastères une physionomie d'antiquité, de paix et de foi, qu'ont perdue presque toutes nos villes de France.

Nous avions une lettre officielle pour notre consul; mais comme ce personnage se mêle peu des affaires des Français, et qu'il ne tint aucun compte de notre arrivée, nous dûmes chercher nous-mêmes un lieu convenable pour commencer nos travaux. Comme il fallait une maison construite sans fer ou du moins un jardin ouvert, éloigné de toute masse de ce métal, nous dûmes renoncer à prendre logement dans l'une des trois villes basses; nous nous dirigeâmes donc vers Olinda. Le Rio Biberibe n'ayant que très peu d'eau, les embarcations à quille ne peuvent pas y naviguer, excepté dans le moment du flot. On leur substitue des pirogues formées d'un ou deux troncs d'arbre, longs de six à sept mètres, et larges d'un demi-mètre. Un nègre en poussant contre le fond avec une gaffe, fait faire à ces pirogues de cinq à six milles par heure, vitesse qu'atteignent rarement, en France, nos meilleurs canots de guerre. Les méandres du Biberibe alongeaient beaucoup la distance qui n'est que de trois milles en ligne droite, et nous mîmes près de trois quarts d'heure avant de surgir au petit port d'Olinda.

Cette ville savante du Brésil n'est plus que l'ombre de sa splendeur passée; son port est détruit, son vaste périmètre a

diminué de plus de moitié; beaucoup de ses rues n'ont ni pavés ni passans; on n'y trouve pas, comme en Europe, le tumulte des écoles. Il n'y a point de promenade ni même aucun lieu de réunion publique; l'étudiant vit tranquille et solitaire.

Les maisons d'Olinda qui étaient à louer n'offraient pas de site convenable pour l'établissement d'un observatoire magnétique. Nous allâmes demander l'hospitalité au couvent des Franciscains, dont le père gardien nous reçut sans difficulté, et nous avons installé nos instrumens dans une belle salle, jadis consacrée à l'enseignement des pauvres: mais avant d'entrer dans des détails scientifiques, je vous dirai quelque chose du couvent lui-même.

Au pied d'une colline à pentes raides, dominée par la cathédrale et le séminaire, serpente un sentier à peine assez large pour laisser passer un seul cheval; c'est l'avenue du monastère; elle aboutit à une belle croix de pierre; puis vient un parvis dallé de briques, formant une largeur de près de trente mètres, et que termine à droite l'entrée principale du couvent, avec sa porte massive sculptée en arabesques grossières. Au rez-de-chaussée, les fenêtres ont des barreaux croisés en fer; au premier et au second, elles disparaissent derrière des tambours découpés comme avec un *emporte-pièce*. La façade de l'église n'a rien que puisse admirer l'antiquaire catholique. En bas, elle présente un porche fermé de trois arceaux de pierre en plein cintre, et qui sont couronnés par autant de fenêtres plates et bourgeoises; le haut de cette façade est un mur droit, découpé en sinuosités, telles qu'en a vu naître le siècle de Louis XIV, et comme on en trouve encore dans bon nombre d'hôtels du faubourg Saint-Germain. L'église est formée d'une nef longeant un des côtés du cloître, et d'un transept à angle droit presque aussi grand que la nef. Les plafonds sont couverts de peintures sur bois très ordinaires, et les murs sont percés de plusieurs fenêtres et balcons pour assister aux saints offices. Les chapelles sont surchargées de bois sculpté et doré: une seule image est digne de remarque, c'est une statue de la Sainte

Vierge, sculptée, qui présente, sous le type d'une matrone espagnole, des formes épaisses et un visage d'une froide piété; mais ce qui est le plus remarquable dans cette église, c'est la partie inférieure de ses murs revêtus de plaques de faïence blene, jusqu'à trois mètres de hauteur; cette faïence fait un beau contraste avec la blancheur des murs, et offre en peinture monochrome un grand nombre de sujets tirés de la Bible, comme l'indiquent leurs inscriptions latines renfermées dans des cartouches. Malheureusement ces peintures ne supportent pas un examen approfondi, et ne contiennent, pour la plupart, que des saints joufflus et des poses dans le genre du nu académique. Ce placage de faïence tapisse encore tout le cloître et beaucoup de salles dans le couvent; ailleurs, il a été brisé par la soldatesque dans les guerres civiles.

Du côté de l'Orient, le terrain sur lequel est bâti le monastère s'abaisse doucement jusqu'à la mer, dont le rivage offre en cet endroit quelques cabanes de pêcheurs et un joli bosquet de cocotiers.

Dans l'intérieur de l'édifice, tout témoigne de l'affaiblissement de l'esprit religieux. Des gouttières nombreuses laissent entrer dans plus d'un endroit les pluies du Tropique. La plupart des fenêtres n'ont plus de vitres, et ce vaste bâtiment n'est habité que par trois moines. Souvent, pendant le calme de mes longs jours, alors que j'attends l'heure de quelque observation astronomique, j'erre dans ces corridors dégradés et déserts; et, l'œil arrêté sur quelque voile de l'Océan, je ne puis m'empêcher de penser que rien n'est durable dans ce monde, pas même les plus solides institutions de la foi.

BULLETINS BIBLIOGRAPHIQUES.

Annales des Sciences Religieuses.

Nos lecteurs apprendront avec satisfaction que, d'après une convention récemment établie entre les principaux rédacteurs des *Annales des Sciences Religieuses*, qui paraît à Rome, et de la *Revue de Dublin*, et de l'*Université Catholique*, chacun de ces trois recueils, destinés exclusivement à la défense de la vérité catholique, annoncera dans ses numéros successifs, le contenu des numéros des deux autres. De cette manière, nos lecteurs auront au moins un aperçu régulier des principaux travaux qui se font en Angleterre et en Italie pour la gloire de la religion et la régénération catholique de la science. Nous espérons que nous pourrions bientôt organiser un échange semblable de publicité, avec les organes les plus accrédités de la science catholique en Allemagne. Dans notre dernier numéro, nous avons donné le sommaire du numéro de la *Revue de Dublin* qui a paru en avril dernier. Voici celui du cahier des *Annali* pour mai et juin 1837.

I. Conférences tenues à Rome par Mgr. WISEMAN, sur l'union de la science avec la révélation. Troisième Conférence sur l'histoire naturelle de l'espèce humaine, traduite de l'anglais, par G. MAZIO.

II. Examen des œuvres du fameux économiste Romagnosi, sous le rapport religieux, par l'abbé ROSMINI. (Cet article, autant que nous pouvons en juger par une lecture rapide, est digne en tout point du grand et modeste philosophe qui honore aujourd'hui l'Italie.)

III. Les Pontifes Romains des XVI^e et XVII^e siècles, par Léopold RAUKE.—Premier article.—Examen critique d'un ouvrage qui a fait la plus grande sensation dans l'Allemagne littéraire.

IV. Prolegomènes historiques sur la correction de la Vulgate, entreprise selon le décret du S. Concile de Trente, et par les soins des papes Sixte-Quint, Grégoire XIV et Clément VIII, en latin, par le P. UNGARELLI.

Appendice : 1^o Dissertation lue à l'Académie de religion catholique, par le R. P. Spotorno, professeur d'éloquence à l'Université de Gènes, sur la Confirmation de la chronologie de Moïse par l'histoire authentique des Chinois.

2^o Bibliographie : Notice critique sur les ouvrages de théologie ou d'histoire ecclésiastique qui ont paru en Allemagne pendant les années 1833 et 1836.

Table des matières du 4^e volume des *Annales*.

Les *Annales* paraissent tous les deux mois par

cahier de dix feuilles grand in-8°. On sait que M. l'abbé de Luca en est l'éditeur. Nous profiterons de cette occasion pour en nommer les principaux collaborateurs. Ce sont : le R. P. Bini, procureur-général des Bénédictins de la congrégation du Mont-Cassin, et chef résident de l'ordre à Rome; le R. P. Rosani, général de l'ordre des Ecoles Pies; le R. P. Ungarelli, assistant général de l'ordre des Clercs Réguliers de Saint-Paul; le R. P. Lojaco, procureur-général de l'ordre des Théatins; Mgr. Wiseman, recteur du collège anglais; Mgr. Cullen, recteur du collège irlandais et professeur d'Écriture sainte à la Propagande; l'abbé Barola, professeur de philosophie à la Propagande; le marquis Antici; MM. Mazio et Theiner, docteurs en droit et en philosophie; l'abbé Esslinger, ancien rédacteur du *Mémorial Catholique*, etc., etc. On s'abonne à Rome, chez Cavalletti, via delle Convertite al Corso, num. 20. Le prix est de 12 pauls (7 fr.) par semestre.

On nous annonce une traduction italienne de l'*Histoire de sainte Elisabeth*, par M. le comte de Montalembert; elle est faite par M. l'abbé Negrelli, préfet de l'Académie impériale des langues orientales, et professeur de littérature italienne, à Vicence.

Cours complets d'Écriture sainte et de Théologie.

Nous avons entre les mains le premier volume de cette importante publication que les amis des études ecclésiastiques ont accueillie avec une faveur méritée. Les *Cours complets d'Écriture sainte et de Théologie* ne sont autre chose que la réunion des meilleurs commentaires et des meilleurs traités connus; réunion qui n'a pas été faite d'après le choix arbitraire et les seules lumières des éditeurs, mais d'après l'avis d'une foule d'éminents et doctes personnages, évêques, chefs d'ordres, professeurs de théologie, etc., qui ont été consultés par lettres dans les diverses parties de la chrétienté. Ce fait seul indique assez que l'esprit qui a présidé au choix et à l'annotation des ouvrages est éloigné de toute partialité et de tout système particulier. En matière libre, les diverses opinions sont reproduites et représentées chacune par leur plus renommé défenseur; les auteurs édités sont pris indifféremment parmi les vivants et les morts, les français et les étrangers, les réguliers et les séculiers, et réimprimés sans la moindre altération. Indépendamment donc d'annotations rédigées avec science et talent, les *Cours complets* ont par eux-mêmes une très grande valeur, et les personnes qui se livrent à l'étude de l'Écriture sainte et de la Théologie pourront désormais, moyennant une dépense très modérée, posséder la collection des chefs-d'œuvre écrits sur cette double matière. Nous ne croyons pas que

jamais un volume tel que celui que nous avons sous les yeux ait été livré pour un prix si modique. En prenant soin d'éviter dans les volumes suivants quelques légères imperfections qu'un examen attentif fait découvrir dans l'exécution matérielle du premier, les éditeurs rendront le monument tout-à-fait digne des vénérables docteurs qu'ils y réunissent. Hasarderons-nous, en terminant, une critique grammaticale sur l'emploi du mot : *completus*, qui, dans le langage des latins, voulait dire, ce nous semble, *achevé, terminé, accompli, completé*, et non pas *complet* dans le sens où l'ont employé les éditeurs lorsqu'ils ont inscrit sur la couverture du premier volume : *cursus completus*.

Les personnes qui désireraient souscrire à cette publication, sont priées d'écrire à MM. les éditeurs des Cours complets d'Écriture sainte et de Théologie, rue des Maçons-Sorbonne, n° 7. Paris.

Recherches historiques sur la véritable origine des Vaudois et sur le caractère de leurs doctrines primitives (1).

Ces *Recherches* doivent servir de réponse à différens écrits publiés par les ministres vaudois, et notamment à l'ouvrage de M. Muston, l'un d'eux, qui a fait imprimer à Paris, en 1854, une *histoire des Vaudois des vallées du Piémont*. Les écrivains de cette secte s'efforcent tous d'en reporter l'origine aux premiers siècles de l'Église, mais en cela par ce désir qu'éprouve tout hérétique de se rattacher aux chrétiens des premiers temps. On prétend ainsi avoir reçu au moyen d'une tradition non interrompue, les dogmes véritables du christianisme et la morale évangélique dans toute sa pureté primitive. Malgré leurs efforts cependant, les Vaudois n'ont pu renverser les faits ni atténuer la force des nombreux témoignages historiques qui les accablent.

En vain Léger, l'un d'eux, qui écrivait au 17^e siècle, veut faire de ses coreligionnaires des disciples d'un Claude, évêque de Turin, qui professait, au 1^{er} siècle, des doctrines iconoclastes et n'eut pas un sectateur, il le dit lui-même dans ses lettres, parmi les fidèles de son diocèse. Dans ce diocèse étaient comprises pourtant les trois vallées du Piémont où vivent aujourd'hui les quinze ou vingt mille sectaires qui portent le nom de Vaudois. En vain M. Peyran, qui a écrit en 1822 une *notice sur l'état actuel des Églises vaudoises*, leur donne pour berceau celui même du christianisme et les fait descendre des premiers apôtres. En vain, M. Muston, prenant un juste milieu, leur donne pour père un certain Léon, qui se serait séparé, au quatrième siècle, du pape saint Sylvestre, parce que celui-ci eut la bassesse d'accepter de Constantin une prétendue donation de biens temporels. Toutes ces

(1) In-8°. — Chez Perisse frères, à Lyon, et à Paris, rue du Poi-de-Fer St-Sulpice, 8.

hypothèses, sans aucun fondement réel, tombent devant la saine critique et au seul récit des faits.

Il suffirait, d'ailleurs, pour confondre les écrivains vaudois, de mettre au jour les impostures dont plusieurs d'entre eux se sont servis. L'un d'eux, Maranda, qui les commandait au moment où ils prétèrent main-forte aux armées de la République française envahissant le Piémont, ne craint pas de falsifier le texte d'un concile pour y introduire une mention de sa secte qui alors n'existait pas. MM. Léger et Peyran ne se font aucun scrupule, soit hypocrisie, soit ignorance, d'attribuer à des auteurs catholiques des opinions sur l'ancienneté de leur secte, opinions que ces auteurs non seulement n'ont pas adoptées, mais qu'ils repoussent et combattent de toutes leurs forces.

Les écrivains de la fin du XI^e siècle, contemporains des premiers Vaudois, sont tous complètement d'accord sur l'origine de ces derniers. Il faut un inconcevable aveuglement pour ne pas se rendre à l'évidence de la vérité. Voici dans quels termes le P. Étienne de Belleville, de l'ordre des Dominicains, qui exerçait le saint ministère à Lyon, au commencement du treizième siècle, rend compte de l'apparition de cette secte.

« Les Vaudois ont été ainsi appelés du nom du premier auteur de leur hérésie, qui était Valdo. Ils sont aussi connus sous la dénomination de *Pauvres de Lyon*, parce que c'est dans cette ville qu'ils commencèrent à se réunir pour faire profession de pauvreté. Ils s'appellent eux-mêmes les *Pauvres d'esprit* parce que le Seigneur a dit dans saint Matthieu, chap. V : *Heureux ceux qui sont pauvres d'esprit !* Ils le sont véritablement en ce qui concerne les biens spirituels et les grâces de l'Esprit saint.

« Voici donc de quelle manière a commencé cette secte, selon que je l'ai appris de plusieurs personnes qui ont vu les premiers Vaudois, et entre autres, un prêtre de Lyon nommé Bernard Ydros, homme justement considéré, riche et ami de notre ordre. Ce prêtre rapportait qu'ayant exercé pendant sa jeunesse la profession de copiste, il avait transcrit pour l'usage de Valdo, et au moyen d'une somme convenue, les premiers livres que les Vaudois possédèrent en langue romaine; livres dont un certain grammairien, nommé *Etienne de l'Anse*, faisait la traduction du latin en cette dernière langue dans laquelle Bernard les écrivait sous sa dictée. Ce prêtre obtint ensuite un bénéfice dans la métropole de Lyon, où je l'ai beaucoup connu, et il est mort d'une chute du faite d'une maison qu'il se faisait construire.

« Un riche habitant de Lyon nommé *Valdo*, entendant lire l'Évangile en latin sans pouvoir le comprendre, parce qu'il était peu lettré, et désirant connaître le contenu des saints livres, fit un pacte avec les deux prêtres que nous venons de nommer. Il convint d'une somme avec l'un, pour qu'il lui en fit la traduction en langue vulgaire; et d'une autre somme avec l'autre, pour qu'il lui écrivit la tra-

duction sous la dictée du premier; ce qu'ils firent l'un et l'autre, soit pour les Évangiles, soit pour plusieurs autres livres de la Bible, et pour les passages choisis des saints Pères qu'ils devaient classer sous divers titres, de manière à former une collection de pensées en forme de sentences. Valdo lisait ces ouvrages qu'il s'efforçait de graver dans sa mémoire, forma la résolution d'observer la perfection évangélique dont les apôtres nous ont donné l'exemple. Il vendit pour cela tous ses biens, et en jetait le produit aux pauvres par les rues, et jusque dans la boue, pour mieux témoigner le mépris qu'il en faisait. Ne prenant conseil que de sa présomption et de sa témérité, il usurpa les fonctions et la mission des apôtres, annonçant l'Évangile et les autres choses qu'il avait apprises, prêchant dans les rues et sur les places publiques, réunissant grand nombre de personnes, hommes et femmes, auxquels il conseillait de suivre son exemple, et dont il faisait en même temps des sectateurs et de nouveaux prédicateurs de sa doctrine. Il en envoya aussi dans les lieux environnans pour y prêcher de la même manière; n'ayant égard dans le choix de ses envoyés ni à la bassesse des métiers qu'ils avaient exercés auparavant, ni à la différence de sexe; mais employant également hommes, femmes, idiots et illettrés. Ceux-ci se mirent donc à parcourir les campagnes voisines, s'introduisant dans les maisons, prêchant indifféremment sur les places publiques ou dans les églises, et provoquant leurs auditeurs à se joindre à eux et à en faire autant. Mais leur ignorance et leur témérité leur ayant fait répandre partout autant d'erreurs qu'ils donnaient d'ailleurs de scandales, ils furent cités par devant l'archevêque de Lyon, nommé Jean, qui leur défendit de s'arroger le droit d'interpréter les Écritures, et d'exercer le ministère de la prédication. Ceux-ci recoururent alors à la réponse des apôtres qu'on lit dans le V^e chapitre de leurs *Actes*; et leur chef usurpant la prérogative de saint Pierre, alléqua les paroles que ce chef des apôtres adressa aux princes des prêtres, disant : *Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes*; et accomplir le précepte qu'il a laissé à ses envoyés : *Prêchez l'Évangile à toute créature*; comme si c'était à eux et non aux apôtres que ce précepte eût été donné, et comme si ces derniers, tout apôtres qu'ils étaient, eussent entrepris de le mettre à exécution, avant d'avoir été revêtus de la force d'en haut et d'avoir reçu le don des langues.

« Par suite d'une telle conduite Valdo et ses adhérens, d'abord coupables de présomption et d'usurpation du ministère apostolique, tombèrent dans la désobéissance, et, s'y montrant opiniâtres, ils encoururent l'excommunication. Ils furent ensuite chassés de la ville de Lyon et cités à comparaître au concile de Rome qui a précédé celui de Latran, et où ayant encore montré la même opiniâtreté, ils furent condamnés comme schismatiques. On les vit dès lors se mêler à d'autres hérétiques, en Provence et en Lombardie, en adopter et propager les erreurs, se montrer partout comme les plus achar-

nés et les plus dangereux pour l'Église, faisant parade de foi et de sainteté, bien qu'ils n'en eussent que les apparences..... Cette secte a paru vers l'an 1180, sous Jean de Bellesmes, archevêque de Lyon (1). »

Cet acte de naissance, comme le dit l'auteur des *Recherches*, ne laisse rien à désirer. Nous pouvons en dire autant du livre que nous annonçons, et nous souhaitons vivement qu'il parvienne à désabuser ces pauvres sectaires que les affirmations mensongères de leurs ministres entraînent et maintiennent dans l'hérésie. — Après les *Recherches sur l'origine des Vaudois* nous attendons impatiemment celles que l'auteur nous promet sur leur histoire.

Géographie des Géographies ou nouveau Cours de Géographie ancienne et de Géographie moderne comparées, et pour la première fois mises en regard, avec un traité de Cosmographie (2).

La publication de cet ouvrage est un service rendu à l'enseignement géographique. La Géographie ancienne et la Géographie moderne y sont comparées et placées en regard dans deux tableaux indépendans; ce qui permet de les étudier simultanément ou séparément. Des lettres signalent à l'œil le plus inattentif les rapports des deux Géographies. Les notions élémentaires de Géographie mathématique y sont exposées d'une manière nouvelle et mises à la portée de toutes les intelligences. Une méthode excellente a présidé à la distribution de toutes les richesses scientifiques accumulées dans ce traité; il sera certainement adopté dans un grand nombre d'institutions.

Histoire de la Révolution religieuse, ou de la Réforme protestante dans la Suisse occidentale; par Ch. L. DE HALLER, ancien membre du conseil souverain et du conseil secret de Berne, etc. (1).

Les nouvelles doctrines avaient déjà pénétré en Suisse et notamment à Zurich par les prédications d'Ulric Zwingli, mais ce ne fut qu'en 1552 que le conseil de Zurich et bientôt après celui de Berne leur donnèrent le premier appui de l'autorité publique, chacun par un édit qui établissait en termes couverts le principe fondamental de la réforme. C'est

aussi à ce point qu'après avoir nettement exposé en deux courts chapitres l'état des choses avant cette réforme, l'origine et l'établissement des principes tout nouveaux qui lui servent de base, M. de Haller prend le récit des événemens qui s'accomplirent entre cette date et 1530. En cette dernière année finit, à proprement parler, l'œuvre de la révolution religieuse, et la réforme semble accomplie dans l'ancien et le nouveau territoire de Berne. Cette ville joue le principal rôle dans le volume que nous avons sous les yeux, et c'est elle, en effet, qui a le plus marqué son influence dans l'établissement et l'organisation du protestantisme en Suisse. Genève même, qui depuis prétendit à une sorte de suprématie sur les églises réformées, s'était laissé imposer la *liberté religieuse* par les Bernois, plusieurs années avant que Jean Calvin y vint.

Les choses se pressent pendant cette période dont M. de Haller a écrit les annales, et il les fait passer sous nos yeux dans une suite de tableaux aussi nettement dessinés que bien remplis. La narration des faits n'est interrompue que par des réflexions solides qui en font ressortir le sens, les conséquences, les contradictions; et, comme d'ailleurs l'historien a puisé aux sources et ne cesse de citer la foule d'autorités non suspectes dont il s'appuie, en avançant dans la lecture de son livre, on marche avec confiance sur un terrain qu'on sent toujours ferme. Tel est le genre d'intérêt qui s'attache à cet ouvrage, et l'on ne peut regretter une parure et une abondance de style qu'il ne comportait pas. Un reproche plus grave qu'on pourrait adresser à M. de Haller, c'est de rapprocher avec une sorte d'amertume les révolutionnaires de nos jours et les réformateurs du seizième siècle: personne moins que nous n'est disposé à contester les analogies qui rattachent l'une à l'autre les deux espèces de révolutions et de désordres, mais il saisit toutes les occasions de présenter ces analogies avec une insistance telle que son style en prend parfois un faux air de cette polémique quotidienne dont nous sommes si rassasiés.

Quoi qu'il en soit, voilà un nouvel et digne hommage rendu à la vérité par le même homme qui lui en a rendu un si grand dans le désintéressement et l'éclat de son abjuration. Comme la Réforme a produit partout les mêmes effets, et que sa force dévastatrice n'a varié qu'autant que les autorités humaines y ont plus ou moins vite mis des bornes arbitraires, en contradiction avec son principe, M. de Haller a pu prendre à bon droit pour épigraphe ces paroles de saint Augustin: *Audiant qui non ceciderunt ne cadant; audiant qui ceciderunt ut surgant.*

Études sur les Mystères.

M. Onésime Leroy doit publier des *Études sur les Mystères*, monumens religieux, historiques et littéraires du moyen âge. Nos ancêtres, avec leur foi vive et profonde, ne craignaient pas de représenter, jusque dans les églises, les grandes scènes de l'An-

(1) V. Stephanus de Bellavilla, *Lib. de septem donis Spiritus Sancti*, IV partie, cap. 30, apud Echard, t. 1, p. 184 et Seq.

(2) Un beau volume de 600 pages. Prix: 4 fr. 50. Paris, chez Debécourt, libraire, rue des Saints-Pères, 69.

(5) 1 vol. in-8°; prix, 5 fr. Paris, chez Debécourt, libraire, rue des Saints-Pères, 69.

clien et du Nouveau-Testament. Le manuscrit d'un de ces drames pieux, le mystère de la *Passion*, qui date de 1402, était perdu; M. O. Leroy l'a découvert à Valenciennes avec un autre manuscrit qui serait, suivant lui, le *texte primitif français de l'Imitation*, que Gerson, curé de Saint-Jean en Grève, chancelier de Notre-Dame et de l'Université sous Charles VI, aurait composée, d'abord en français et en trois livres pour ses sœurs de Reims; et vingt ans plus tard en latin et en quatre livres pour les Céléstins de Lyon, où il s'était retiré. Donnons aujourd'hui une idée du drame, dont l'action commence aux temps antérieurs même à la Nativité. Nous allons emprunter à l'auteur des Études, dont on nous communique les premiers cahiers, une scène qui fera entrevoir le genre d'intérêt que peut offrir le vieux poète et le travail consciencieux du commentateur.

« Lorsque Marie (dit M. O. Leroy) est arrivée à l'âge de trois ans, ses parens lui apprennent qu'ils l'ont vouée à Dieu, et lui demandent si elle veut venir au temple pour s'y consacrer et y apprendre les saintes lettres. « Père, répond-elle, j'ai bon vouloir d'apprendre, »

Si une fois suis en ce lieu,
Jamais je ne fus si heureuse.

« La sainte famille est au moment de s'acheminer vers le temple, lorsque trois parens éloignés et assez brusques, arrivent. Il faut les laisser parler et interroger la jeune vierge. Nous allons voir, dans plusieurs traits du dialogue, quelques éclairs précurseurs d'*Athalie* :

ARBAPANTER.

Honneur, santé et bonne vie
Vous doit Dieu, parent Joachim.

JOACHIN.

Très bien soyez venu, cousin.

DARBAPANTER.

Salut vous fais et révérence,
Car je sais par expérience
Qu'estes nostre amy et affin (*allié*).

JOACHIN.

Très bien venu soyez, cousin.

ABIAS.

Anne, dame de grant value,
Révéremment je vous salue,
De couraige franc et begnin.

ANNE.

Très bien venu soyez, cousin.

ARBAPANTER.

Est-ce pas icy vostre fille,
Marie, que je vois si habille,
Si gracieuse et si doulcete ?

JOACHIN.

Ouy certes...

BARBAPANTER.

Saige, courtoise et amyable,
A tous vos amys acceptable.....

(*A Marie*).

Que dictes-vous ?

MARIE.

Rien que tout bien (1).

ABIAS.

Avez nécessité ?

MARIE.

De rien.

ARBAPANTER.

Que voulez-vous ?

MARIE.

Vivre en simpleesse.

BARBAPANTER.

Et l'estat mondain ?

MARIE.

Je le laisse.

ABIAS.

Que souhaitez-vous ?

MARIE.

Dieu servir.

ARBAPANTER.

Après ?

MARIE.

Sa grâce desservir (*mériter*).

BARBAPANTER.

Voulez-vous pompeux habit ?

MARIE.

Non.

ABIAS.

De quoy parée ?

MARIE.

De bon renom (2).

(1) « Rien que tout bien, de Dieu sans doute, de ses bienfaits, de ses grandeurs. Dans ces réponses si précises et déjà dignes de celle qui doit être le modèle de son sexe, le ton et le regard de l'angélique enfant doivent achever le développement de sa pensée. »

(2) « Parée de bon renom ! Cette admirable image paraîtra peut-être ici bien hardie ; elle était naturelle aux Hébreux, qui voyaient partout dans l'É-

ARBAPANTER.

C'est bien dict !

MARIE.

En Dieu seul espère (*j'espère*),
Car c'est celui qui tout supère (*surpasse*)
Par éternelle providence.

« Joachin ayant dit à ses parens qu'ils allaient conduire leur enfant au temple, Arbapanter demande à Marie, de même qu'Athalie au petit Joas, si un autre genre de vie ne lui plairait pas mieux. Marie répond :

Pas ne m'en soulcyé,
Mais prie la Bonté infinie
Qu'à mon besoing me réconforte.

LA CHAMBRIÈRE (à Marie).

Vous porterez-je ?

MARIE.

Je suis forte
Assez pour cheminer ve tem.

« Je n'ai pu trouver ce que signifie *ve tem* (qui rime avec Hierusalem) : si, par une contraction naturelle dans la bouche d'un enfant, cela veut dire vers temple ou vers Dieu, le sens est très beau.

« Marie, en effet, monte les quinze degrés du temple, d'un pas ferme et sûr, ce qui frappe d'étonnement tous les spectateurs. On voit que ces quinze degrés pour aller jusqu'à Dieu sont figuratifs de quinze vertus, telles que *l'humilité, l'obédience, la sagesse*, etc. Malheureusement cet ingénieux passage du manuscrit de Valenciennes manque de correction et de clarté.

« En rappelant la grande scène d'*Athalie*, à propos de ce fragment de scène, je ne prétends point qu'on y trouve ni cette combinaison profonde où les réponses ingénues d'un enfant percent de coups redoublés la mégère qui tient sur lui le poignard suspendu, ni cette beauté de style à laquelle rien n'est comparable, non ; mais ce qu'on ne peut s'empêcher de reconnaître, ce sont des traits frappants de ressemblance dans le caractère à la fois humble et fier de Marie et de Joas, c'est surtout la précision de leurs réponses. En entendant Marie et ses mots coupés, elliptiques, on a dû se rappeler ce dialogue serré entre Athalie et Joas :

Comment vous nommez-vous ? — J'ai nom Eliacin.

« Cette locution *j'ai nom* est souvent employée dans le moyen âge. Marie de France dit :

Marie *ay nom*, si sui de France.

écriture Dieu revêtu de gloire, de puissance, etc. Saint Paul dit : *Revêtez-vous de charité*. C'est d'après l'Écriture que M. de Lamartine nous peint, en traits si fiers,

Adonai vêtu de gloire et d'épouvante...
Et Dieu s'enveloppant de son divin courroux.

« Nous avons entendu un personnage fameux dire au pape, en se dévoilant :

Robert *ay nom*, surnom de dyable.

« L'auteur d'*Athalie* et des *Plaideurs* était loin d'ignorer l'idiome naïf et parfois un peu cru de nos pères ; mais il n'était pas facile d'en faire usage à la cour d'un roi qui disait des tableaux les plus vrais de Teniers : *Otez-moi ces magots*, et qui répondit un jour à Racine, qui lui proposait de lui lire Amyot : *C'est du gaulois*. (*Mémoires* de Louis Racine ; Paris, Lenormant, t. V, p. 3.)

« Lorsque Marie est installée dans le temple, on la voit occupée à prier et à lire ; et comme on lui dit :

Tousjours estre en dévotion
Et en prière est impossible ;

elle répond :

En lisant la sainte Escripiture,
Jamais ne me trouve en malaise.

Athalie aussi dit à Joas :

Dieu veut-il qu'à toute heure on prie, on le contemple ?

et Joas aussi dit à Athalie :

J'adore le Seigneur, on m'explique sa loi,
Daas son livre divin on m'apprend à la lire.

« Marie ne cause pas moins d'admiration à ses compagnes par ses discours que par son travail. Une d'elles semble craindre pour l'avenir, Marie lui dit :

Qui met en Dieu tout son espoir,
Il ne peut faillir à avoir
Biens assez à sa suffisance.

Joas répond à Athalie :

Dieu laissa-t-il jamais ses enfans au besoin ?
Aux petits des oiseaux il donne leur pâture.

« Racine, ou plutôt le petit Joas (car l'homme qui jouait à la procession avec ses enfans, comme nous l'apprend son fils, sait au besoin s'effacer), le petit Joas, disons-nous, a dû, en lisant l'Écriture, être bien content de ces mots : *Dat escam pullis* ; il les a retenus, et il en fait une admirable application.

« Marie continue :

Tandis que sommes en ce lieu,
Contemplons les haults faits de Dieu
Qui font l'âme très pure et nette.

LA SECONDE FILLE A MARIE.

Qui est celle qui pourroit dire
Je feray aussi bel ouvrage
Que vous faictes, fille très sage ?
Il n'en est point de si habille.

MARIE.

Tout vient de Dieu, mes belles filles,
Par quoy honorer le devons.

« Quelle sagesse dans ces réponses !

Contemplons les haults faits de Dieu
Qui font l'âme très pure et nette.

« On sent, en effet, que l'âme, en s'élevant à cette contemplation, s'épure....

« Le Psalmiste répond ici aux critiques qui trouveraient le langage de Marie et celui du petit Joas trop fort pour leur âge : « Dieu fait briller sa sagesse dans les plus faibles enfans. » *Sapientiam præstans parvulis.*

« Certainement, Racine n'a pas eu connaissance de cet ouvrage. Il n'en est que plus curieux de contempler, d'un côté, le plus magnifique de nos poètes prêtant au fils des rois, à leur descendant inspiré, les richesses de sa diction ; et, de l'autre, cette naïveté qui plaît tant dans l'enfance, et dans l'enfance aussi de notre langue, dont le bégaiement semble ici se confondre avec les mots charmans de la sainte et petite Vierge. Dans le grand vers racinien, la pensée se déroule avec magnificence, tandis que, dans ces petits vers de huit pieds, emmailotée, pour ainsi dire, elle semble parfois n'en pouvoir sortir tout entière.

« Aussitôt après l'angélique entretien de Marie et de ses compagnes, Satan, qui sans doute l'a entendu, Satan inquiet et les regards blessés de cette clarté si pure, vient nous offrir un nouveau contraste, et se précipitant du fond de son abîme sur la scène :

Dyables tout plains d'enragerie,
Espritz où est forcenerie.....
Hau ! Lucifer, prince des dyables,
Appelle les espritz semblables
A ceulx qui font maux innombrables,
Affin de m'oster hors d'esmoiy.

LUCIFER.

Et qu'y a-t-il, Sathan ?

SATHAN.

Je voy
Ce que jamais dyable ne vit.

BÉLIAL.

Sathan, Sathan, rapaise-toy ;
Conte à Lucifer nostre roy
Que c'est que ton esprit ravit.

SATHAN.

Je croy quant je lui auray dit
Que de despit il crevera....
Tout nostre enfer destruit sera,
Nostre renom s'abolira,
Et bref nous serons destruits tous.

LUCIFER.

Sathan, qu'y a-t-il ? dis-le nous !

SATHAN.

Une vierge sur terre est née,

Si saige et si morigenée,
Et en vertus si très parfaite!...
Je ne croy point qu'elle soit faite
De la matière naturelle,
Comme les autres (1).

LUCIFER.

Et que est-elle ?...

SATHAN.

Elle est plus belle que Luresso,
Plus que Sara dévotte et saige,
C'est une Judic en couraige,
Une Hester en humilité,
Et Rachel en honnesteté.
En langaige est aussi bénigne
Que la Sibille Tiburtine.
Plus que Pallas a de prudence ;
De Minerve elle a la loquence,
C'est la non pareille qui soit ;
Et suppose que Dieu pensoit
Rachepter tout l'humain lignaige
Quant il la fist.

« La plus sainte des vierges ne pouvait être mieux louée que par ce démon. Il y a là une confusion de la fable et de la vérité qui ne va pas mal au caractère et à l'esmoiy du pauvre diable.

« Nous ne suivrons pas tous les développemens du rôle de Marie, qui était représentée par plusieurs personnes, et qu'on voyait passer successivement de trois ans à huit, ensuite à treize, enfin au moment où, devenue la mère d'un Dieu, en le voyant couché sur la paille et dans une étable du plus pauvre village de la plus pauvre des provinces, seul refuge qu'elle et saint Joseph aient pu lui trouver, elle bénit les desseins de la Providence, avant d'admettre à la divine crèche les bergers et les rois.

« On ne pouvait mieux entrer dans l'esprit de l'Évangile qu'en nous montrant de pauvres bergers qui, conduits par une inspiration céleste, viennent les premiers adorer le Seigneur, tandis que trois Mages, qui étaient des sages et des rois, guidés par l'Écriture et par une étoile lumineuse, mais arrêtés par de vains doutes, n'arrivent qu'après. Dans leur suite, il est vrai, se trouve un ergoteur qui, interprétant les prophéties comme les Juifs charnels, ne peut comprendre qu'un Dieu, qui est la grandeur même, ait choisi pour descendre sur terre les lieux et l'état les plus humbles. Comment se figurer, en effet,

Que ceuluy Roy en terre naisse,
En qui gist la plus grant haultesse
Que jamais nul roi puisse avoir.

JASPAR (*un des rois*).

Chevalier, vous avez dict voir (*vrai*).
Vous faites très bon silogisme !

(1) Oh ! le méchant diable ! et quel coup de griffe ! s'écriait une dame devant qui je lisais ces vers.

« C'est ce qu'on aurait pu dire à un poète illustre, quand il adressait à je ne sais quel esprit fort en falbala ces vers tristement fameux :

Écoutez, ô prodige! ô tendresse! ô mystère!...
Le fils de Dieu, Dieu même, oubliant sa puissance,
Se fait concitoyen de ce peuple odieux ;
Dans les flancs d'une juive il vient prendre naissance ;
Il rampe sous sa mère, il souffre sous ses yeux
Les infirmités de l'enfance.
Long-temps *vil ouvrier*, le rabot à la main,
Ses beaux jours sont perdus dans ce *lâche* exercice...

« Voilà comment Voltaire entend l'humilité sublime de la religion. On peut donc faire de beaux vers et tomber dans de grands écarts, lorsque l'on perd de vue cette étoile qui doit guider petits et grands. C'est ce que commencent à comprendre les rois de la pensée et les chefs des peuples : *Et nunc reges*.... Un d'eux qui est mage et roi, Balthazar, résiste à l'incrédule, qui lui dit qu'en cherchant le Christ il perdra ses pas.

BALTHAZAR.

Cela ne m'arrestera pas.
Un proverbe dit (que j'approuve)
Que celui qui bien quiert, bien treuve.

« Frappez et l'on vous ouvrira. » Ce mot de l'Évangile est ici rajeuni par la naïveté de l'expression, plus saillante encore dans la bouche d'un roi.

« Quelquefois l'auteur ajoute à son sujet des dé-

tails qui ne manquent ni d'imagination ni de moralité : par exemple, Hérode, pour que le Messie ne pût lui échapper, ayant ordonné le massacre de tous les enfans de son âge, apprend que, par une trop juste méprise, son propre fils a été victime de son arrêt barbare (1).

« Quand ce même Hérode est abandonné sur un lit de douleur à ses remords, on voit à son chevet deux diables qui lui présentent un couteau, en lui conseillant de s'en servir pour se délivrer de la vie. A peine a-t-il cédé à cette infernale inspiration que tous les diables s'emparent de son âme et vont la porter dans l'enfer ; et tandis qu'il y est livré à des tourmens effroyables, on entrevoit sur la terre les funérailles magnifiques qui lui sont préparées. Ce rapprochement en dit plus que tous les discours.

« Quelques peintres semblent avoir emprunté à notre vieux théâtre ces doubles scènes ; mais il est rare qu'elles soient aussi heureusement liées que celles d'un ancien tableau qu'on voit au Louvre, et dans lequel Aman accusé par Esther devant Assuérus, quoique assis encore à la table du roi, à travers ses honneurs, aperçoit déjà en perspective, ainsi que le spectateur, la place et le fatal gibet, terme et châtiment de ses crimes. »

(1) « Auguste ne regardait pas ce meurtre comme une méprise, quand il disait, au rapport de Macrobe, qu'il valait mieux être le pourceau que le fils d'Hérode, *melius Herodis porcum esse quam filium.* »

FIN DU TOME TROISIÈME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE TOME TROISIÈME.

Treizième Livraison.

Du dernier écrit de M. de Lamennais, par M. l'abbé PH. GERBET.	5
SCIENCES SOCIALES. — Cours sur l'histoire de l'économie politique, neuvième leçon; par M. le vicomte ALBAN DE VILLENEUVE-BARGEMONT.	14
SCIENCES HISTORIQUES. — Cours sur l'histoire de France, sixième leçon; par M. EDOUARD DUMONT.	26
LETTRES ET ARTS. — Cours sur l'histoire générale de la littérature, quatrième leçon; par E. DE CAZALÈS.	33
— Cours sur la musique religieuse et profane, quatrième leçon; par JOSEPH D'ORTIGUE.	43
— Cours d'Études sur l'art antique; par M. CYPRIEN ROBERT.	47
REVUE. — Visite aux Catacombes.	51
— Les derniers Bretons, par Émile Souvestre.	52
— Histoire de la Destruction du Paganisme en Occident, par M. Beugnot, membre de l'Institut.	61
— Statistique.	66
— Histoire des Gaulois depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'entière soumission de la Gaule à la domination romaine, par Amédée Thierry; premier article.	73
Bulletins bibliographiques.	73

Quatorzième Livraison.

Du dernier écrit de M. de Lamennais (suite), par M. l'abbé PH. GERBET.	81
SCIENCES RELIGIEUSES ET PHILOSOPHIQUES. — Cours sur la religion considérée dans ses bases et dans ses rapports avec les objets divers des connais-	

ces humaines, cinquième leçon; par M. l'abbé de SALINIS.	89
SCIENCES SOCIALES. — Cours d'économie sociale; suite et fin de la cinquième leçon; par G. de COUX.	96
— Cours de philosophie du droit, cinquième leçon; par M. ERNEST DE MOY.	102
— Cours d'introduction à l'histoire du droit, première leçon; par M. TH. FOISSET.	107
LETTRES ET ARTS. — Cours sur la musique religieuse et profane, suite de la cinquième leçon; par JOSEPH D'ORTIGUE.	112
REVUE. — De la vraie et de la fausse Science; par V. M.	118
— Etudes historiques. Du duel judiciaire. — Des lois prohibitives du duel privé; par PAUL LAMACHE.	122
— Coup d'œil sur l'étude en France des langues de l'Asie musulmane; par M. J. COR.	135
— Panthéisme allemand; par LÉON BORIÉ.	146
— Examen critique et historique du Dictionnaire de l'Académie Française; par M. THOMASSY.	152
Bulletins bibliographiques.	159

Quinzième Livraison.

Du dernier écrit de M. de Lamennais (suite), par M. l'abbé PH. GERBET.	161
SCIENCES SOCIALES. — Cours sur l'histoire de l'économie politique, dixième leçon; par le vicomte ALBAN DE VILLENEUVE-BARGEMONT.	165
— Cours d'introduction à l'histoire du droit, seconde leçon; par M. TH. FOISSET.	177

LETTRES ET ARTS. — Cours d'histoire monumentale des premiers chrétiens, première leçon; par M. CYPRIEN ROBERT.	183
REVUE. — Rome chrétienne (4 ^e siècle); par M. EUGÈNE DE LA GOURNERIE.	194
— La Géologie et la Minéralogie considérées dans leurs rapports avec la théologie naturelle.	201
— Examen critique et historique du Dictionnaire de l'Académie Française; par M. THOMASSY.	213
— Etudes sur Dante; par M. A. F. OZANAM.	222
— La Semaine sainte à Rome.	226
— Poésies par Jean Reboul de Nîmes; par L. MOREAU.	234
Bulletins bibliographiques.	238

Seizième Livraison.

SCIENCES SOCIALES. — Cours d'économie sociale, sixième leçon; par C. DE COUX.	241
— Cours de philosophie du droit, sixième leçon; par M. ERNEST DE MOY.	246
— Cours d'introduction à l'histoire du droit, troisième leçon; par M. TH. FOISSET.	253
LETTRES ET ARTS. — Cours d'histoire monumentale des premiers chrétiens, seconde leçon; par M. CYPRIEN ROBERT.	264
— Cours sur la musique religieuse et profane, cinquième leçon; par M. JOSEPH D'ORTIGUES.	276
REVUE. — Littérature allemande.	283
Panthéisme allemand; par M. LÉON BORÉ.	290
Rome, Winkelman, Gibbon, Chateaubriand; par M. LUIGI CICCONI.	295
Des prisons en France; par M. PAUL LAMACHE.	301
Bulletins bibliographiques.	312

Dix-septième Livraison.

Du dernier écrit de M. de Lamennais (suite), par M. l'abbé PH. GERBET.	321
SCIENCES SOCIALES. — Cours sur l'histoire de l'Économie politique, dixième leçon (suite); par le vicomte ALBAN DE VILLENEUVE-BARGEMONT.	332
LETTRES ET ARTS. — Cours d'histoire monumentale des premiers chrétiens, troi-	

sième leçon; par M. CYPRIEN ROBERT.	348
REVUE. — Archives curieuses de l'histoire de France; par M. DUMOND.	353
— Études sur Dante; par M. A.-F. OZANAM.	358
— Compte rendu de l'administration du département de la Seine et de la ville de Paris; par F. L.	367
— Des prisons en France, deuxième article; par P. L.	375
— Vérité catholique, ou vue générale de la religion considérée dans son histoire et sa doctrine; par M. FRANTIN.	381
— Histoire des Gaulois depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'entière soumission de la Gaule à la domination romaine, deuxième article; par M. ALEXIS COMBEGUILLE.	385
Bulletins bibliographiques.	392

Dix-huitième Livraison.

SCIENCES SOCIALES. — Cours sur l'histoire de l'économie politique, onzième leçon; par M. le vicomte ALBAN DE VILLENEUVE-BARGEMONT.	401
— Cours d'introduction à l'histoire du droit, quatrième leçon; par M. TH. FOISSET.	416
LETTRES ET ARTS. — Cours d'histoire monumentale des premiers chrétiens, quatrième leçon; par M. CYPRIEN ROBERT.	426
REVUE. — Littérature allemande, histoire des papes au XVI ^e et au XVII ^e siècle; lettre adressée à M. le directeur par M. DESDOUITS.	432
— Origines de l'Église romaine, par les membres de la communauté de Solesmes.	
Lettre d'un voyageur.	466
Bulletins bibliographiques. — Annales des Sciences religieuses. — Traduction italienne de l'histoire de sainte Elisabeth, par M. le comte de Montalembert. — Cours complets d'Écriture-Sainte et de Théologie. — Recherches historiques sur les Vaudois. — Géographie des Géographes. — Histoire de la Réforme protestante dans la Suisse occidentale, par Ch. L. de Haller. — Etudes sur les Mystères, par M. Onésime Leroy.	469

